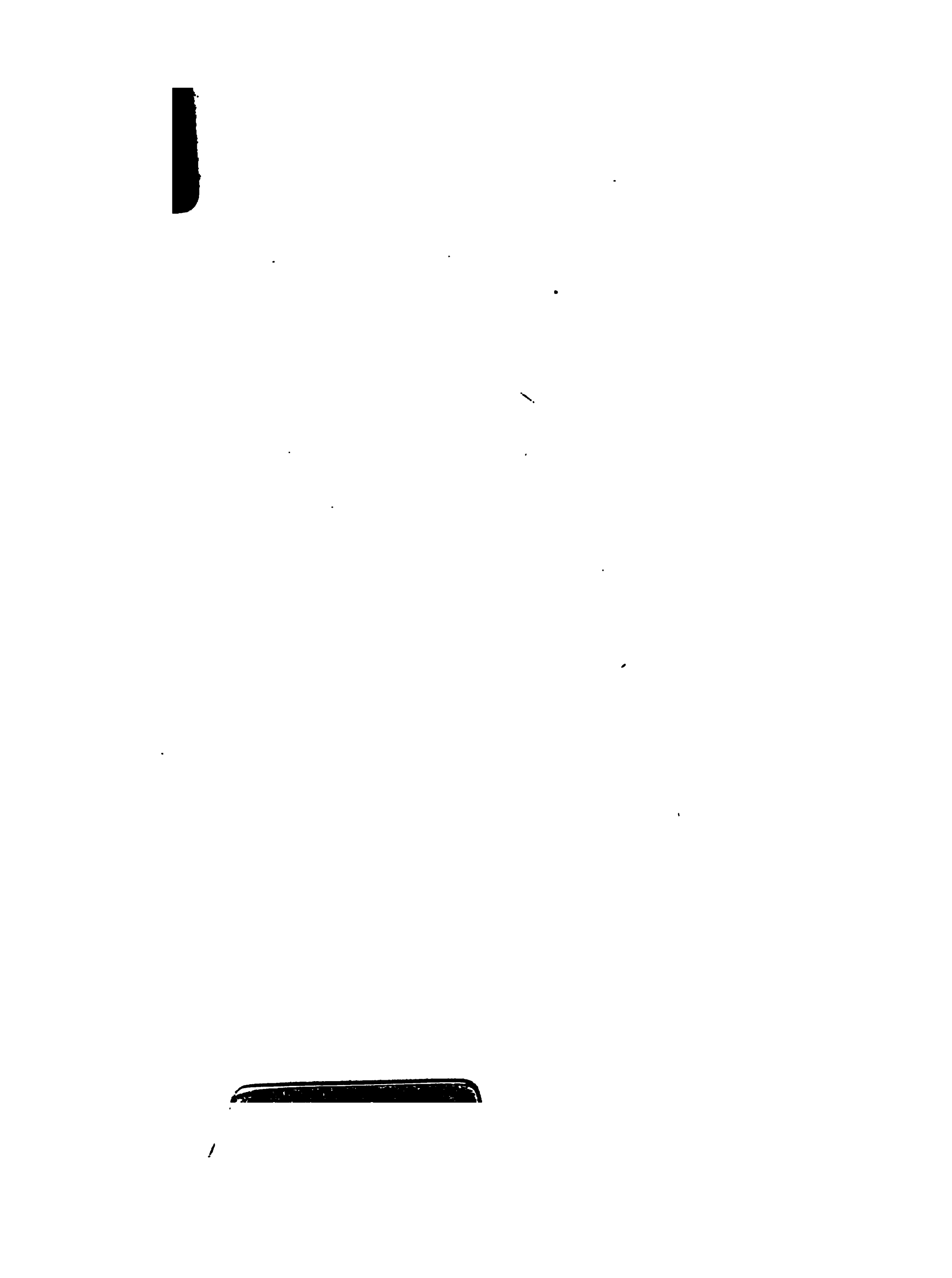

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07598722 6



R. Rossi
Impr.

Lefrane

874

MANUEL DES ASPIRANTS

AU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.

On trouve à la même librairie :

Memento méthodique des Aspirants au Baccalauréat ès Lettres, rédigé d'après le nouveau programme officiel de 1852; Résumé concis et substantiel des questions développées dans le Manuel, par *M. Émile Lefranc ;* 1 vol. in-18.

Recueil de Versions latines, données la plupart aux examens du Baccalauréat à la faculté de Paris et dans les facultés des départements, à l'usage des aspirants au Baccalauréat ès lettres et ès sciences, avec la traduction française, par *M. Émile Lefranc :* quatrième édition, revue et augmentée ; 1 vol. grand in-18.

Le même, sans la traduction française ; grand in-18.

Recueil de Sujets de Compositions françaises et latines, à l'usage des aspirants au Baccalauréat ès lettres, avec les développements, par *M. A. Dubois ;* 1 vol. grand in-18.

Le même, sans les développements ; grand in-18.

Études littéraires sur les ouvrages français prescrits pour l'examen du Baccalauréat ès lettres par le programme officiel de 1852, par *M. E. Geruzez,* agrégé de la faculté des lettres de Paris : quatrième édition ; 1 vol. grand in-18.

Manuel de Logique, rédigé d'après le programme officiel de 1852, à l'usage des aspirants au Baccalauréat ès lettres, par *M. C. Mallet*, ancien professeur de philosophie au lycée Saint-Louis ; 1 vol. grand in-18.

Programme pour le Baccalauréat ès Sciences, prescrit par arrêté du 7 septembre 1852 ; grand in-18.

Manuel Méthodique des Aspirants au Baccalauréat ès Sciences, rédigé d'après le nouveau programme officiel de 1852, par *MM. J. Langlebert,* professeur de sciences mathématiques et physiques à Paris, et *E. Catalan,* professeur agrégé de sciences mathématiques à Paris ; 1 fort vol. grand in-18, publié en sept parties, *avec de nombreuses figures intercalées dans le texte.*

Chaque partie se vend séparément.

Recueil de Sujets de Compositions de mathématiques et de physique, à l'usage des aspirants au Baccalauréat ès sciences, par *M. Honoré Regodt,* professeur de sciences mathématiques et physiques à Paris ; grand in-18.

Le même, avec les développements ; 1 vol. grand in-18.

Memento méthodique des Aspirants au Baccalauréat ès Sciences, rédigé d'après le nouveau programme officiel de 1852 ; Résumé concis et substantiel des questions développées dans le Manuel de *MM. Langlebert* et *Catalan ;* 1 vol. in-18.

Programmes des Connaissances exigées pour l'admission aux Écoles du Gouvernement, École polytechnique, École spéciale militaire, École normale supérieure, École navale, École forestière ; grand in-18.

NOUVEAU MANUEL
DES ASPIRANTS
AU BACCALAURÉAT-ÈS LETTRES

D'APRÈS LE PROGRAMME OFFICIEL DE 1852

PAR ÉMILE LEFRANC

AGRÉGÉ DES CLASSES SUPÉRIEURES DES LETTRES
ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÉGE ROLLIN,

AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ.

VINGT-SIXIÈME ÉDITION

avec cinq cartes et deux cents figures intercalées dans le texte.



PARIS.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUES
DE JULES DELALAIN
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ,
RUES DE SORBONNE ET DES MATHURINS.

1853.

Tout contrefacteur ou débitant de contrefaçons de cet Ouvrage sera poursuivi conformément aux lois.

Tous les Exemplaires sont revêtus de ma griffe.

DIVISION DU MANUEL :

Première Partie, Explications, Logique, Géographie; grand in-18.

Deuxième Partie, Histoire Ancienne; grand in-18.

Troisième Partie, Histoire du Moyen Age; grand in-18.

Quatrième Partie, Histoire des Temps Modernes; grand in-18.

Cinquième Partie, Arithmétique, Géométrie, Physique; grand in-18.

(Nouveau tirage.)

AVERTISSEMENT.

Le succès populaire de ce Manuel, qui, en peu d'années, a compté plus de vingt-cinq éditions, m'a fait un devoir de chercher constamment le moyen de le rendre de plus en plus digne de la jeunesse studieuse. J'en ai trouvé l'occasion nouvelle dans la publication du programme du 5 septembre 1852. Pour cette révision, comme pour les précédentes, j'ai employé l'attention la plus sévère et la plus consciencieuse, et je me suis entouré de professeurs spéciaux qui ont bien voulu m'aider dans une tâche aussi longue que difficile. Comme élève de l'ancienne école normale, et comme professeur agrégé de l'Université, j'ai fait non-seulement des lettres, mais encore des sciences, l'objet constant de mes études, et, dans le cours d'une carrière déjà longue, je n'ai reculé devant aucun labeur pour me tenir au courant de tous les progrès littéraires ou scientifiques de notre époque. Néanmoins, je n'ai pas cru, pour une œuvre aussi complexe, devoir m'en rapporter à mes seules lumières, et j'ai appelé à mon secours celles de plusieurs collègues habitués comme moi à l'enseignement et à l'examen. J'ose donc penser et je crois pouvoir dire que cette nouvelle édition de mon Manuel présente les garanties d'exactitude qu'on a le droit d'attendre et d'exiger d'un ouvrage de ce genre.

Ce qui importe surtout dans un Manuel de préparation au Baccalauréat, et ce qui, j'ose l'avancer, a fait le succès du mien, c'est l'unité de méthode et de vues, l'uniformité d'ordre et d'exposition. Ce résultat, si précieux, si nécessaire, et pourtant si rare, ne peut évidemment être obtenu que lorsqu'une même main coordonne tous les éléments de l'œuvre, lorsqu'un même esprit préside à l'exposition générale, et qu'une même méthode enchaîne toutes les parties. Ainsi quelle que soit la diversité des matériaux qui m'ont été fournis par mes collaborateurs, ils ont tous été soumis à la même marche, ramenés à la même formule, en sorte que ni l'auteur dans son enseignement, ni le candidat dans son étude, ne changent jamais de route ni de procédé. Sans cette condition, on risque de faire un ouvrage sans suite, où la méthode varie avec chaque auteur et avec chaque matière, où chaque partie se

présente d'après un système différent, et où, par conséquent, le candidat est obligé, à chaque pas, de changer de route et d'allure. Quelque éminents que soient les esprits qui travaillent à une œuvre aussi diverse que l'est un Manuel du Baccalauréat, il est impossible que leur travail, s'il n'est soumis à une direction unique, n'offre pas de disparate dans la méthode d'exposition, et toute disparate de méthode est une difficulté de plus pour les élèves. L'avantage que mon système a constamment obtenu sur le système contraire montre que la condition première, indispensable, d'un bon Manuel, c'est l'unité dans la diversité : diversité dans les spécialités qui le rédigent, unité dans l'esprit qui le dirige.

Le but d'un tel Manuel est surtout de rappeler aux candidats, dans l'année qui précède l'examen, les matières qu'ils ont étudiées dans le cours des classes. A cet effet, il a donc besoin d'être concis et d'offrir plutôt des résumés substantiels qu'une exposition détaillée des faits que les candidats sont censés connaître et dont il s'agit seulement de réveiller en eux le souvenir. Mais, d'un autre côté, j'ai pensé qu'un Manuel du Baccalauréat, par suite d'un usage qui a prévalu, devait aussi servir de guide à ceux qui n'ont pas acquis dans leurs études toutes les connaissances nécessaires, et c'est à satisfaire à ces deux positions, ou, si l'on veut, à ces deux exigences, que je me suis particulièrement appliqué. Tout en renfermant ce livre dans les limites de la concision qu'il exige, j'ai tâché de le rendre aussi complet que possible, pour qu'il pût servir tout à la fois et de livre de rappel et de livre préparatoire au Baccalauréat. Telle a été l'idée fondamentale qui a présidé à toutes les éditions de ce Manuel.

De plus, je me suis efforcé de combiner autant que possible la méthode synthétique et la méthode analytique : d'une part, en plaçant à la tête de chaque article une réponse résumée à la question ; de l'autre, en faisant suivre ce résumé de tous les développements qu'il réclame pour être bien compris. Au moyen de ces deux méthodes combinées, les faits se gravent plus facilement dans la mémoire, et l'esprit saisit mieux les détails qui servent à les expliquer. Chaque résumé synthétique, chaque développement analytique de la réponse est annoncé par des chiffres et des caractères spéciaux qui frappent l'œil en même temps qu'ils sollicitent l'attention et fixent les souvenirs.

Telle a été la marche générale que j'ai suivie dans la rédaction de mon Manuel ; mais les circonstances m'ont obligé, pour la

première fois, de suivre en outre une marche particulière, qui ne nuit toutefois en rien à la marche générale. Par suite de la réforme introduite dans les études et des nouveaux programmes arrêtés pour l'enseignement des Lycées, dont le nouveau programme du Baccalauréat n'est qu'un résumé succinct, j'ai dû, pour les questions sommaires du second, chercher les développements dans les premiers; en d'autres termes, les coordonner entre eux, les expliquer l'un par l'autre, et c'était le seul moyen de faire un Manuel du Baccalauréat véritablement approprié à son but.

Je dirai maintenant quelques mots sur les diverses parties dont se compose ce Manuel, pour en faire connaître aux candidats, d'une manière sommaire, l'ensemble et l'esprit. On sent bien qu'outre les hommes spéciaux et éprouvés dont j'ai obtenu la collaboration et que je prie de recevoir ici mes vifs remerciments pour leur concours dévoué, j'ai dû consulter les ouvrages les plus modernes des auteurs les plus compétents en chaque matière : j'ai cherché à me pénétrer de leur esprit; mais, tout en leur empruntant leurs idées ou leurs lumières, je me suis efforcé de faire de mon livre un tout homogène par le style comme par la méthode.

Compositions. Les deux *compositions* actuellement exigées comme prélude indispensable pour arriver à l'examen oral, m'ont engagé à donner aux candidats quelques avis et instructions sur la meilleure manière de réussir, tant dans la *version latine* que dans la *composition latine* ou *française.* Ces avis portent non-seulement sur le fond, mais aussi sur la forme; car une composition n'est bonne que si elle réunit les conditions et les qualités de la pensée et du style.

Explication des auteurs. L'importance que le programme attache à l'explication des auteurs grecs et latins, et surtout des auteurs français, m'a suggéré la pensée de venir en aide aux candidats, en leur donnant pour les *auteurs grecs, latins* et *français,* une idée analytique de chaque ouvrage où j'entre dans quelques détails : 1° sur le sujet traité dans cet ouvrage ; 2° sur le genre de composition auquel il se rapporte; 3° sur son style et ses qualités ; 4° sur les difficultés de fond ou de forme qu'on y trouve et qu'il faut plus particulièrement étudier; 5° sur le mérite général ou particulier de l'écrivain et de l'écrit, appréciation où j'ai pris pour guides les critiques du goût le plus sûr, le plus délicat et le plus élégant. Au moyen de ces notices, le candidat se trouvera sans peine en mesure de répondre à

toutes les questions qui lui seront faites sur tel ou tel auteur, sur tel ou tel ouvrage, sans avoir besoin de faire des recherches qui souvent seraient hors de sa portée ou de son temps.

Logique. Je n'ai point eu la prétention de donner ici un cours complet de logique ; je me suis contenté d'indiquer pour chaque question une solution simple, courte et réduite aux développements nécessaires. On n'y rencontrera donc point cette série de raisonnements et de considérations auxquels se livre celui qui écrit ou qui enseigne un système. Présentée de cette manière, la logique du Manuel n'offrira rien de rebutant ni de difficile, même pour ceux à qui l'étude en aura été jusqu'ici étrangère. Aux trois questions spéciales de logique, questions qui ne sont que les titres des trois parties du cours de logique des Lycées, et qui, par conséquent, imposent aux candidats l'obligation de l'étudier tout entière, le nouveau programme du Baccalauréat a rattaché cinq questions, plutôt historiques que théoriques, sur cinq ouvrages moraux ou philosophiques anciens et modernes. J'en ai donné une analyse exacte, précise et claire, avec de courtes appréciations critiques et quelques détails sur les auteurs de ces ouvrages.

Géographie. La géographie, qui n'était dans les programmes antérieurs qu'une nomenclature d'États et de lieux, est devenue, par l'alliance intime du programme du Baccalauréat avec celui des Lycées, un cours presque complet de géographie physique et politique, où l'on a donné à l'orographie, à l'hydrographie et à la statistique industrielle et commerciale toute l'importance qu'elles méritent de nos jours. Je me suis attaché à en bien faire saisir les principes et leurs conséquences. Ici encore, j'ai trouvé l'explication et le développement des questions succinctes du programme du Baccalauréat dans le programme circonstancié des Lycées. La géographie de cette nouvelle édition a été enrichie d'une carte *planisphère,* dessinée avec exactitude, et qui, toujours placée sous la main et sous l'œil des candidats, leur rendra facile l'étude de cette matière épineuse du programme.

Histoire. Ce qu'il fallait avant tout, c'était d'approprier l'histoire au but du Manuel. Pour cela, chaque réponse présente plusieurs subdivisions ou paragraphes, qui sont comme autant de points d'arrêt, propres à classer plus facilement les faits dans la mémoire. Dans un ouvrage de ce genre, où l'histoire doit être à la fois complète et très-sommaire, une seule page contient une

quantité considérable d'événements. Cette multiplicité de faits, s'ils sont présentés sans interruption, devient fatigante pour l'esprit comme pour la mémoire : on se perd dans ce dédale de noms, d'actions et de dates; on oublie les uns, on déplace les autres : tout s'embrouille, tout se confond. J'ai cherché à éviter cet inconvénient, le plus grave dans l'étude de l'histoire, par des coupures faites avec soin et d'après la marche des événements. D'un autre côté, pour bien comprendre la suite et la liaison de l'histoire, il ne faut pas s'astreindre à la lettre du programme : ce serait là une erreur qui aurait pour résultat de ne laisser dans l'esprit des candidats que des souvenirs imparfaits ou confus. Aussi ai-je donné aux faits tous les développements nécessaires, en suivant pas à pas et pour ainsi dire à la lettre le programme d'histoire des Lycées, sans compter que j'en ai indiqué l'enchaînement soit par de courts résumés, soit par de nombreux renvois, qui permettent d'en saisir l'ensemble et les détails, comme aussi de renouveler ou de coordonner les souvenirs.

Pour compléter la partie historique du Manuel et en faciliter l'étude, j'ai placé, à chaque numéro où il est parlé d'un nouveau peuple, quelques notions de géographie, de manière que le candidat, en lisant un nom géographique, puisse toujours savoir et dire à quel pays ce nom se rapporte. En outre, comme l'histoire se grave plus facilement dans la mémoire quand on voit sur une carte les lieux où se sont passés les faits, j'ai joint à cette édition *quatre cartes historiques*, la 1re pour l'histoire ancienne, la 2e pour l'histoire romaine, la 3e pour l'histoire du moyen âge, et la 4e pour l'histoire des temps modernes. Cette double innovation, qui donne à l'histoire toute sa lumière, sera éminemment utile aux candidats, qui trouveront ainsi réunis dans ce Manuel tous les secours capables de leur rendre l'étude de l'histoire aussi facile qu'intéressante.

Arithmétique, *Géométrie*, *Physique*. Dans ces matières, le programme est quelquefois conçu en termes si généraux qu'il serait dangereux, pour le succès de l'examen, de le prendre trop à la lettre. Ainsi, dans l'arithmétique, il faut étudier dans tous ses détails le *système métrique*, que le programme ne désigne que par ces deux mots. Dans la géométrie, outre les théorèmes et les problèmes demandés, il y en a d'intermédiaires, que j'ai eu le soin de donner, et qui sont indispensables pour comprendre la démonstration ou la solution de ceux qui sont nommément exigés. En physique, il est nécessaire d'étu-

dier la théorie des corps et de leurs propriétés, quoique le programme n'en parle pas; car toutes les autres questions supposent la connaissance de cette théorie. Il en est de même de plusieurs autres questions que le programme sous-entend plutôt qu'il ne les oublie, et que j'ai traitées pour entrer complétement dans son esprit. Dans cette partie encore du Manuel, c'est le programme scientifique de la section littéraire des Lycées qui a été mon guide.

Dans ces diverses matières, je me suis appliqué à donner dès l'abord une réponse succincte à chaque question. J'ai eu soin d'indiquer les résultats pratiques, surtout dans la physique, dont les détails se retiennent d'autant mieux qu'ils sont accompagnés d'applications toujours bonnes à énoncer à l'examen. Au lieu de planches de figures rejetées à la fin du volume et dont l'usage est généralement peu commode, j'ai fait placer dans le texte même les figures d'arithmétique, de géométrie et de physique. On verra que, pour écarter de cette étude toute difficulté, toute obscurité, je n'ai pas hésité à multiplier avec profusion les figures indispensables, au nombre de plus de deux cents, pour bien comprendre les définitions, les démonstrations ou les expériences. Au moyen de cette disposition, les candidats auront à la fois sous les yeux et le raisonnement et la figure sur laquelle il s'appuie.

Comme un tel ouvrage est toujours susceptible de modifications ou d'améliorations plus ou moins nombreuses, mon éditeur n'a reculé devant aucun sacrifice pour conserver le texte du nouveau Manuel en caractères neufs et en planches mobiles. Il en résulte plus d'un avantage dont les candidats ne peuvent manquer d'apprécier l'importance : c'est que nous pouvons, à chaque tirage, améliorer notre livre, en faire disparaître les inexactitudes qui auraient pu nous échapper, et parvenir ainsi à une correction si désirable dans un ouvrage de ce genre, mais impossible à atteindre autrement.

CONDITIONS D'ADMISSION

AU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.

Le grade de bachelier ès lettres est conféré par les Facultés des lettres.

Ces Facultés des lettres procèdent chaque année dans trois sessions principales aux examens du baccalauréat.

La première session commence, dans toutes les Facultés, du 1er août au 1er septembre; la deuxième, du 1er au 15 décembre ; la troisième, du 15 avril au 1er mai.

Une session extraordinaire peut, en outre, être autorisée par décision spéciale du ministre de l'instruction publique.

Voici la liste des treize Facultés des lettres devant lesquelles on peut se présenter : Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Les Facultés des lettres desservent, pour la collation des grades, les académies dépourvues de Facultés. Ces Facultés, à des époques déterminées, envoient dans les principales villes, pour y conférer les grades, un jury d'examen tiré de leur sein et assisté d'un professeur de la Faculté des sciences. Ce jury tient chaque année une session au moins d'examen, indépendamment des sessions qui ont lieu au chef-lieu des Facultés.

Pour être admis à subir l'examen du baccalauréat devant une Faculté des lettres, il faut être âgé au moins de seize ans, produire son acte de naissance dûment légalisé, et, en cas de minorité, avoir le consentement régulier de son père ou tuteur.

Tout candidat au baccalauréat ès lettres doit déposer, dans la quinzaine qui précède l'ouverture de la session, au secrétariat de l'académie où il a l'intention de subir l'examen, les pièces exigées pour son admission aux examens, en se conformant à la formule ci-après [1], écrite en entier de sa main,

1. Voir, pages XV et XVI, les modèles de demande d'admission à l'examen.

signée de ses nom et prénoms, et, s'il est mineur, visée par le père ou tuteur qui autorise la demande.

La signature du candidat et de son père ou tuteur doit être légalisée par le maire de la commune où ils résident.

Les droits d'examen sont de 24 fr. et ceux de diplôme de 36 fr., dont le versement s'opère entre les mains du secrétaire de la Faculté, ou du secrétaire de l'académie dans les académies dépourvues de Faculté.

Tout candidat régulièrement inscrit doit être examiné dans la session pour laquelle il s'est fait inscrire.

Tout candidat qui, sans excuse valable et jugée telle par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Les examens sont publics, et ont lieu ordinairement dans une des salles de la Faculté, aux heures déterminées d'avance par la Faculté.

Quatre juges au moins prennent part aux examens, y compris le membre adjoint de la Faculté des sciences, chargé de la partie de l'examen relative aux sciences.

Chaque candidat, immédiatement avant de subir les épreuves, renouvelle, sur un registre spécial visé et parafé par le doyen, sa demande signée de lui-même, en présence du secrétaire, lequel vérifie l'identité de sa signature et celle de l'écriture en les confrontant avec celles de la première demande adressée au recteur. Il doit également déclarer par écrit qu'il n'a été examiné, depuis trois mois, par aucune Faculté des lettres.

Les candidats sont prévenus chaque fois, à l'ouverture de la séance d'examen, des suites que pourraient avoir pour eux, d'après les lois, les fausses signatures apposées à ces actes, ou toute autre fraude dont ils se seraient rendus coupables.

L'épreuve écrite et l'épreuve orale dont l'examen se compose ne peuvent être subies le même jour.

La première épreuve, qui a lieu dans une seule journée, comprend : 1° une version latine; 2° une composition latine ou une composition française, suivant que le sort en décide.

Deux heures sont accordées pour la version, quatre heures

pour la composition : un intervalle de deux heures au moins sépare ces deux parties de l'épreuve.

Pendant ce temps, les candidats restent constamment sous la surveillance de l'examinateur.

Ils ne peuvent avoir aucune communication au dehors ni entre eux, sous peine d'exclusion; et il n'est laissé à leur disposition d'autres livres que les dictionnaires latins [1].

L'épreuve écrite est jugée immédiatement par le jury tout entier, qui décide quels sont les candidats admis à subir les épreuves orales.

La note *mal,* pour l'une ou l'autre partie de l'épreuve écrite, entraîne l'ajournement du candidat.

Des numéros, correspondant aux ouvrages inscrits sur la liste annexée au présent règlement [2], étant placés dans une urne, le secrétaire du jury, au commencement de l'épreuve orale, tire le numéro de chacun des ouvrages grecs, latins et français, que les candidats doivent expliquer à livre ouvert, en répondant à toutes les questions littéraires qui leur seront faites.

Les candidats sont ensuite interrogés sur trois sujets compris dans les programmes sommaires ci-annexés [3]. Ces sujets sont tirés au sort au moyen de trois séries de numéros correspondant aux trois divisions suivantes : 1° Logique; 2° Histoire et Géographie; 3° Arithmétique, Géométrie et Physique élémentaires.

L'épreuve orale dure au moins une heure.

Les candidats qui produisent le diplôme de bachelier ès sciences sont dispensés de la partie scientifique des épreuves du baccalauréat ès lettres.

D'après le mérite des compositions écrites et des épreuves orales, le jury délibère sur l'admission de chaque candidat.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La décision des juges est proclamée en séance publique.

La Faculté délivre, pour chaque candidat jugé admissible, un certificat d'aptitude, qui indique :

1° Les nom, prénoms, date et lieu de naissance du candidat;

2° Les notes obtenues par lui dans l'épreuve des compositions;

1. Par dictionnaires latins, il faut entendre le dictionnaire *français-latin* et le dictionnaire *latin-français*.

2. Voir la liste des auteurs d'explication, page 12 et suivantes.

3. Voir ces programmes, page 81 et suivantes.

3° Le numéro des questions qui lui sont échues dans chacune des épreuves orales, et la manière dont il a subi les épreuves.

Le certificat est signé par tous les membres qui ont pris part à l'examen.

Le jury exprime son opinion sur chaque candidat, par les mots : *très-bien*, ou *bien*, *assez bien*, lesquels sont insérés dans le certificat d'aptitude.

Les diplômes sont conférés par le ministre dans la forme établie.

Nul diplôme ne peut être remis à l'impétrant, qu'après que celui-ci a apposé sa signature tant sur l'acte même que sur un registre spécial, qui sert à constater la remise du diplôme.

Tout diplôme qui ne porte point la signature de l'impétrant et celle du fonctionnaire qui a fait la remise de l'acte, doit être considéré comme sans valeur et comme ne conférant aucun droit.

Tout candidat refusé ne peut se présenter à un nouvel examen qu'après un délai de trois mois. Le diplôme qui aurait été obtenu contrairement à cette prescription serait nul et de nul effet.

La somme déposée pour le droit de diplôme est remise au candidat refusé. S'il se présente à un nouvel examen, il paye de nouveau le droit d'examen.

(*Loi du* 15 *mars* 1850; *décrets des* 16 *novembre* 1849 *et* 10 *avril* 1852; *arrêtés des* 14 *juillet* 1840 *et* 5 *septembre* 1852.)

Modèle de demande d'admission à l'examen pour les candidats mineurs.

Je soussigné (*nom et prénoms*), né à.........., département de....... (*jour, mois, année*), présente à M. le recteur de l'académie de..........., conformément au statut du 26 novembre 1849 et en vertu de l'autorisation ci-jointe, de M....... (*père, mère, oncle, frère aîné, tuteur*), la demande d'être admis à l'examen du baccalauréat devant la Faculté des lettres de......

A......., le....... 18..

(*Signature du candidat.*)

La signature doit être légalisée par le maire de la commune.

Modèle de l'autorisation du père de famille, du tuteur, etc.

Je soussigné (*nom et prénoms*), domicilié dans la commune de......., département de......., déclare autoriser mon....... (*fils, neveu, frère, pupille*), d'après la demande ci-dessus écrite et signée par lui, à se présenter à l'examen du baccalauréat devant la Faculté des lettres de......

A......., le....... 18..

(*Signature du père, ou de la mère, ou de l'oncle, ou du frère aîné, ou du tuteur.*)

La signature doit être légalisée par le maire de la commune.

Modèle de la demande d'admission à l'examen pour candidats majeurs.

Je soussigné (*nom et prénoms*), né à....., département (*jour, mois, année*), domicilié à....., département de..... sente à M. le recteur de l'académie de......., conformém statut du 26 novembre 1849, la demande d'être admis à men du baccalauréat devant la Faculté des lettres de..... vertu de l'extrait de mon acte de naissance, que je dépos ses mains et qui atteste que je suis majeur; ladite der écrite et signée par moi par-devant M. le maire de la com de........, où je réside.

A......., le....... 18..

(*Signature du candidat.*)

La signature doit être légalisée par le maire de la com

Modèle de la formule à transcrire par le candidat maje mineur sur le registre de la faculté avant l'examen

Je soussigné (*nom et prénoms*), né à....., département (*jour, mois, année*), déclare me présenter aujourd'hui *mois, année*), en vertu des pièces produites par-devant recteur de l'académie de......., aux épreuves du baccal devant la Faculté des lettres de.......

Je déclare, de plus, que je n'ai été examiné, depuis mois, par aucune Faculté des lettres.

Fait à......., le....... 18..

(*Signature du candidat.*)

INTRODUCTION.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

La condition la plus certaine de réussite à l'examen du Baccalauréat ès lettres, c'est d'avoir fait de bonnes études classiques. En effet, l'examen du Baccalauréat n'est que le couronnement de ces études, comme le prouve la concordance exacte de son programme avec celui des Lycées. Aussi, pour les candidats qui ont fait de bonnes classes, cet examen, malgré la nomenclature variée du programme, n'est-il pas aussi difficile qu'on se l'imagine. Mais les diverses matières qu'il renferme, les candidats les ont vues et apprises dans le cours de plusieurs années; s'ils en possèdent le fond, ils peuvent en avoir oublié les détails. Il importe donc que, dans l'année qui précède l'examen, ils reviennent sur l'ensemble des questions exigées par le programme, non-seulement pour coordonner leurs connaissances, mais encore pour se familiariser avec leur énonciation. C'est ce que le ministre et le conseil supérieur ont compris et voulu faire comprendre, en plaçant au programme de l'année de logique la révision des auteurs, de l'histoire, etc., et c'est aussi pour aider les élèves dans ce travail de révision, et les candidats dans le travail de la préparation à l'examen du Baccalauréat, que ce Manuel a été rédigé, comme nous l'avons dit dans l'avertissement, en parfaite conformité avec les programmes des Lycées.

L'examen du Baccalauréat ès lettres, tel qu'il est déterminé par l'arrêté du 5 septembre 1852, se compose, comme par le passé, de deux épreuves, l'une *écrite* et l'autre *orale,* mais toutes deux profondément modifiées, afin que le succès de cet examen ne soit plus l'œuvre d'une préparation rapide et factice, mais le résultat de longues et consciencieuses études classiques.

L'*épreuve écrite*, qui est la première et aussi la plus importante, parce que d'elle dépend l'admission du candidat à l'épreuve orale, comprend, comme autrefois, une *version latine* à faire en deux heures, et de plus, une *composition latine* ou une *composition française*, selon que le sort en décidera, à faire, dans la même journée, en quatre heures : double travail pour lequel il n'est laissé à leur disposition d'autres livres que des dictionnaires latin-français et français-latin. La version latine continuera d'être ce qu'elle était, une version de la force de celles qu'on donne en seconde ou en rhétorique. Quant à la

composition latine ou française, l'esprit général du programme et des circulaires qui le commentent ou le développent, fait présumer qu'elle consistera surtout et le plus souvent en l'un des exercices de style auxquels on façonne les élèves de ces deux classes, tels que *narration*, *discours*, *lettre* et *dissertation*[1].

L'*épreuve orale,* sauf quelques suppressions ou modifications, comprend les mêmes matières que précédemment, savoir : les *Auteurs grecs*, *latins* et *français*, la *Philosophie* sous le nom de *Logique*, la *Géographie*, l'*Histoire ancienne*, *du moyen âge* et *des temps modernes*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie* et la *Physique*. Cette épreuve doit durer au moins une heure.

Épreuve écrite. — Nous engageons les candidats à bien se pénétrer des Conseils que nous donnons plus loin [p. 1 et s.] sur la meilleure manière de faire une *version* et une *composition latine* ou *française*, conseils qui ne peuvent que leur être fort utiles, s'ils veulent bien les suivre avec exactitude.

Épreuve orale. — *Explication des auteurs.* Si le nombre des *auteurs grecs*, *latins* et *français* est plus restreint dans le nouveau que dans l'ancien programme, en revanche, l'explication porte sur un plus grand nombre d'ouvrages ou sur des ouvrages plus étendus. Ainsi, l'ancien programme n'indiquait que le premier chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée;* le nouveau porte : *Homère*, et par conséquent ses deux épopées tout entières. L'ancien programme ne demandait que la *première églogue*, les *épisodes des Géorgiques* et les *six premiers livres de l'Énéide;* le nouveau porte : *Virgile*, c'est-à-dire ses œuvres complètes. L'ancien programme n'exigeait que les *Épîtres* et l'*Art poétique* de Boileau; le nouveau porte : *Boileau*, et, partant, tous ses poëmes.

Logique, *géographie*, *histoire*, *arithmétique*, *géométrie*,

1. Cependant le sujet donné à la première session d'examen qui a eu lieu le 15 janvier, à Paris, d'après le nouveau programme, semblerait indiquer une autre tendance. Ce sujet avait pour titre : *Narrabis de Cicada et Formica fabulam ;* c'est la fable de *la Cigale et la Fourmi*, la première du livre 1er de La Fontaine. On pourrait induire de là que les sujets de composition paraîtraient devoir être pris, du moins à la Faculté de Paris, dans les auteurs français, latins et grecs qui sont prescrits pour l'examen du Baccalauréat; mais ce cadre, d'ailleurs ingénieux, peut être restreint ou étendu par les autres Facultés; et dès lors les candidats feront bien de s'exercer à des compositions plus élevées et plus difficiles, attendu que s'ils traitent convenablement ces sortes de sujets, ils traiteront encore mieux des sujets plus simples et plus faciles.

physique. L'examen oral sur la logique, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la géométrie et la physique présente un autre caractère. En effet, pour qui voudra confronter les programmes des Lycées avec celui du Baccalauréat, il sera évident que celui-ci n'est qu'un abrégé de ceux-là, et qu'il leur est ce qu'une table de matières est à un ouvrage. Ainsi le questionnaire de la *Logique* (indépendamment de l'analyse de cinq traités moraux ou philosophiques) ne se compose que de trois questions théoriques : 1° *Étude de l'esprit humain et du langage;* 2° *De la méthode dans les divers ordres de nos connaissances;* 3° *Application de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral;* or, ces trois questions ne sont que les trois titres du triple enseignement trimestriel de la Logique, dans la classe dite de Logique; titres dont le premier comprend *douze questions*, relatives pour la plupart à la psychologie; le deuxième, *quatorze questions* de logique proprement dite, et le troisième, *six questions* de morale et de théodicée.

Il en est de même pour la *géographie*. Le questionnaire de géographie ne renferme que cinq questions : la première, *Grandes divisions du globe*, comprend tout l'enseignement géographique de la classe de troisième; la deuxième, la troisième et la quatrième, *États européens* (la France exceptée), *Histoire de la géographie*, *Géographie statistique*, comprend l'enseignement de la classe de seconde; enfin la cinquième, *Géographie physique et politique de la France*, comprend l'enseignement de la classe de rhétorique.

Ce que nous venons de dire de la géographie se reproduit exactement dans l'histoire. Le questionnaire d'*histoire ancienne* renferme pour le baccalauréat 22 n^{os}, comprenant en abrégé les 37 n^{os} de l'enseignement historique de la classe de troisième; celui de l'*histoire du moyen âge*, 15 n^{os}, comprenant les 37 n^{os} de l'enseignement historique de la classe de seconde; enfin celui de l'*histoire des temps modernes*, 25 n^{os}, comprenant les 37 n^{os} de l'enseignement historique de la classe de rhétorique.

Les questions d'*arithmétique*, de *géométrie* et de *physique* ne diffèrent que fort peu en étendue ou en rédaction de celles de l'ancien programme. Elles correspondent au programme scientifique de la section littéraire des lycées.

En résumé, donc, le nouveau programme, malgré sa brièveté, n'abrége pas l'examen du Baccalauréat, il l'étend; il ne diminue ni n'affaiblit les questions, il les augmente et les fortifie; il ne demande pas qu'on sache moins, il exige qu'on sache plus et mieux; en un mot, il veut que le Baccalauréat

devienne la pierre de touche des bonnes études, l'exacte représentation des études classiques telles qu'elles viennent d'être déterminées par les nouveaux programmes des Lycées.

D'après cela on voit clairement que c'est dans les programmes des études des Lycées qu'il faut chercher l'explication, le développement et le complément du programme du Baccalauréat, qui, autrement, ne serait qu'une énigme souvent indéchiffrable. Tel est le fait, telle est l'idée qui nous ont guidés dans la nouvelle rédaction de notre Manuel. En tête de chaque numéro, nous avons placé d'abord la question, toujours très-concise, énoncée dans le programme du Baccalauréat, et nous l'avons fait suivre d'un sommaire plus détaillé qui l'explique, la développe et la complète, en le puisant textuellement dans les divers programmes des études des Lycées. Et en cela, nous sommes sûrs d'être restés fidèles à l'esprit qui a coordonné ces deux espèces de programmes, et qui a voulu, comme nous l'avons dit, que l'examen du Baccalauréat ne fût qu'une application réelle, sérieuse, authentique, des connaissances acquises pendant tout le cours des études classiques.

Il nous reste maintenant à dire comment le candidat doit se préparer aux deux épreuves de l'examen, et comment encore il doit procéder au moment même de l'épreuve orale.

Pour la *Version latine*, la première chose que les candidats ont à faire, c'est de s'assurer de la correction du texte ; car, en écrivant sous la dictée de l'examinateur, on peut commettre une erreur dans les mots ou dans la ponctuation, et il en résulterait des fautes plus ou moins graves dans la traduction. Cette vérification faite, les candidats doivent d'abord chercher à se pénétrer du sens général de la version ; ils s'attacheront ensuite avec soin à la construction ; cette construction leur fournira le sens réel des phrases, et une fois le sens trouvé, il leur sera facile de donner une traduction littérale autant que possible, et s'ils le peuvent, élégante, sans s'écarter de la fidélité. Nous les engageons encore à traduire le texte d'une manière correcte et à éviter soigneusement les fautes d'orthographe, fautes qui, si elles étaient graves ou nombreuses, suffiraient pour les faire exclure des autres épreuves. Les candidats se prépareront avec fruit à cette première partie de l'épreuve écrite en faisant à l'avance des versions dans le genre de celles qu'on dicte à l'examen.

Pour la *Composition latine* ou *française*, les candidats devront d'abord se bien pénétrer du sujet qui leur sera donné, puis en tracer le plan avant d'écrire, disposer avec ordre toutes les parties de ce plan, choisir le style que comporte la matière,

observer dans l'ensemble comme dans les détails les règles de l'unité, de la convenance et de la variété, et, le travail une fois fait, y revenir pour le corriger avec soin. Les candidats, pour se préparer à cette seconde partie de l'épreuve écrite, devront s'exercer sur un certain nombre de sujets divers, relatifs aux principales espèces de composition latine ou française.

Pour les *Auteurs grecs*, les candidats doivent expliquer mot à mot l'auteur qui leur écherra par le sort, en ayant soin de suivre l'ordre grammatical pour la construction, et de bien distinguer les noms, les verbes et surtout les personnes des verbes. Ils doivent aussi connaître les dialectes de la langue grecque, à cause de leurs désinences particulières qui pourraient les embarrasser ou les induire en erreur dans l'explication. Homère a employé le dialecte ionien dans l'Iliade et l'Odyssée; Sophocle, le dialecte dorien dans les chœurs de ses tragédies; Démosthène, Plutarque et les Pères grecs, le dialecte attique ordinaire. Au moyen de l'analyse que nous donnons de chaque auteur [p. 13 et suiv.], les candidats connaîtront préalablement le sujet de l'ouvrage qu'ils doivent traduire, et la traduction leur en deviendra infiniment plus facile. Ils pourront se préparer à l'avance sur quelques auteurs, par exemple sur Homère et Sophocle, en s'exerçant à les traduire eux-mêmes ou en prenant pour guides de bonnes traductions.

Les *Auteurs latins* sont généralement plus familiers aux candidats, et d'ailleurs, ils offrent moins de difficultés que les auteurs grecs. Les candidats doivent suivre pour ceux-là la même méthode que pour ceux-ci. Les analyses que nous leur en donnons [p. 37 et suiv.] les mettront déjà au courant du sujet des ouvrages et leur en faciliteront la traduction. Ils peuvent, du reste, s'exercer sur les auteurs les plus difficiles, par exemple sur Horace et sur Tacite, en les traduisant eux-mêmes ou en s'aidant de traductions bien faites.

Quant aux *Auteurs français*, il y a diverses manières de les expliquer ou de les commenter. Le candidat lit ordinairement un passage de l'auteur indiqué sous le numéro qui lui est échu, et il répond aux questions qui lui sont adressées sur le sujet traité par l'auteur, sur le genre de composition, sur l'ensemble de l'ouvrage, sur les divisions qu'il comporte, sur le style, sur le sens des mots, sur les figures, sur les faits historiques ou mythologiques qui s'y rattachent, sur les allusions qu'il renferme, etc. Quelquefois, on se borne à lui demander simplement des détails sur l'ouvrage désigné, sur l'époque de sa composition, sur le sujet qui y est traité, sur les personnages historiques qui

y figurent. On insiste souvent sur l'indication des passages les plus remarquables, que le candidat doit s'empresser de réciter, s'il a l'avantage de les savoir par cœur : ceci est d'un excellent effet auprès des examinateurs qui y voient la preuve qu'il a lu et connaît les ouvrages prescrits pour l'examen. A cet égard, la meilleure préparation que puissent faire les candidats, c'est de lire attentivement ces ouvrages et de s'en pénétrer, afin de pouvoir répondre à toutes les questions qui peuvent leur être faites à leur sujet. Nous ajoutons qu'une préparation ne peut être sérieuse sans une lecture réfléchie telle que nous venons de l'indiquer. Pour suppléer, au besoin, à une lecture complète de ces auteurs, nous leur donnons plus loin [p. 55 et suiv.] une analyse sommaire des ouvrages prescrits, analyse à l'aide de laquelle ils pourront se faire, à l'avance, une idée nette et précise de chaque ouvrage. Nous leur en indiquons aussi les passages les plus remarquables, qu'ils feront bien de lire en entier ou d'apprendre partiellement avant l'examen.

Pour la *Logique*, les réponses doivent être énoncées avec la précision et la clarté que nous avons cherché à mettre dans les développements du Manuel. Il faut prendre garde ici de s'engager dans des dissertations abstraites ou dans des considérations trop longues, parce qu'on risque de s'y égarer, ou, ce qui pis est, de rester court. Pour les cinq questions relatives à l'analyse des ouvrages moraux ou philosophiques, il suffirait à la rigueur de posséder parfaitement les analyses que nous en avons données; mais nous conseillons instamment aux candidats, si le temps le leur permet, de lire en entier ou du moins en grande partie les ouvrages prescrits par le programme. Cette lecture sera pour eux la meilleure préparation ; car on retient d'autant mieux une analyse qu'on a lu plus attentivement l'ouvrage analysé.

Pour la *Géographie*, les candidats s'attacheront à retenir, sur chaque pays, sa configuration générale, sa position, ses principales divisions, ses principales montagnes, ses principaux fleuves, ses principales villes, sa statistique, etc. Il faut en outre qu'ils s'étudient à pouvoir répondre aux diverses manières dont une même question peut être faite. Ainsi on peut leur demander quel fleuve arrose tel pays, ou quel pays est arrosé par tel fleuve. Cela est plus important qu'on ne se l'imagine au premier abord. Par cet exercice, l'esprit n'éprouve point de surprise, et la réponse est toujours prête à suivre la question.

Pour l'*Histoire*, il faut classer avec soin dans ses souvenirs les principaux faits de chaque ques ion, qu'on doit étudier sur la

carte historique, et retenir les dates, non-seulement par siècles, mais encore par années, des événements qui font époque dans l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge et l'histoire des temps modernes. Afin de venir en aide aux candidats dans l'étude difficile et compliquée de l'histoire, nous avons résumé, en tête, soit de chaque numéro, soit de chaque division, les faits généraux et importants, de sorte que, lorsqu'ils en liront le développement dans le texte, ils pourront plus facilement les coordonner dans leur esprit et les classer dans leur mémoire. En répondant sur les questions historiques, il faut exposer les événements sans entrer dans des détails superflus, qui pourraient faire supposer qu'on ignore les faits et qu'on cherche, pour voiler son ignorance, à s'envelopper dans des divagations.

Pour les *Mathématiques*, il faut surtout une grande précision dans les réponses orales. On acquerra facilement cette précision, si l'on a bien saisi les théories dans leur ensemble, si l'on a su en coordonner dans son esprit les principaux détails, et si l'on a fait une étude en quelque sorte pratique de ces sciences, au moyen des nombreuses figures que nous avons, à cet effet, intercalées dans le texte. L'*Arithmétique* n'offre pas de difficultés sérieuses; il faut s'attacher spécialement aux principes fondamentaux et aux règles générales; on ne devra pas non plus négliger d'étudier avec soin la nomenclature et les divisions du système métrique, pour lequel nous avons mis six figures représentatives des mesures fondamentales. La *Géométrie* exige une étude plus attentive et une exposition des théorèmes soigneusement étudiée sur les figures et présentée avec clarté, précision et exactitude : en outre, le candidat, après avoir étudié la figure du Manuel, fera bien de s'exercer d'avance à répéter la même démonstration sur des figures qu'il tracera lui-même, dans des proportions diverses, en renversant même la construction et changeant les lettres. La *Physique*, telle qu'elle est formulée dans le programme, n'a rien qui doive effrayer les candidats. Tout en ne négligeant pas les théories fondamentales de cette science, il faut particulièrement l'envisager sous le rapport des résultats pratiques qu'elle offre aux arts et à l'industrie. Il faut s'appliquer à bien se rendre compte de ces résultats, et en donner une explication claire.

Ce dont les candidats doivent surtout se pénétrer, c'est que l'examen du Baccalauréat, malgré la réduction apparente du dernier programme, est, comme nous l'avons dit, un examen encore plus sérieux que sous le précédent : ce serait une illusion dangereuse que de croire le contraire. Le programme paraît moins étendu, il est vrai; mais par cela même que le nombre

ou le sommaire des questions est devenu moindre, chaque question aussi, prise séparément, laisse, par la généralité même de sa rédaction, plus de latitude aux examinateurs. D'ailleurs, c'est dans les programmes, plus détaillés, des Lycées, qu'ils prendront les questions à poser aux candidats; c'est d'après ces programmes qu'ils pourront leur demander plus de détails et s'assurer qu'ils ont étudié lentement, patiemment, *classiquement.* Ainsi l'examen sera relativement plus long, plus grave qu'il ne l'était; il le sera, du reste, nécessairement par le fait; car l'arrêté du 5 septembre dernier porte que la durée de l'épreuve orale, pour chaque candidat, devra être au moins d'une heure. Ainsi, ce que le candidat ne faisait qu'effleurer, il faudra qu'il le sache à fond; en sorte que pour passer son examen avec succès, il devra avoir étudié plus que jamais avec méthode et avec suite les matières du programme. Il ne faut donc pas que les aspirants se fient uniquement à leur mémoire, ni qu'ils croient suffisant d'apprendre par cœur quelques phrases du Manuel pour les répéter ensuite servilement. Il faut qu'ils acquièrent par l'étude une instruction réelle, et ils y parviendront, s'ils étudient consciencieusement les diverses matières du Manuel, s'ils reviennent souvent sur leurs pas pour assurer leur route, s'ils s'interrogent eux-mêmes et se posent de différentes manières les questions qu'on peut leur adresser; enfin si, pour graver les réponses dans leur mémoire, ils se donnent la peine de les reproduire en abrégé dans une espèce de résumé ou *mémento* qu'ils puissent consulter dans le cours de leur préparation[1].

Enfin, pour conseil général, nous engageons les candidats à parler avec confiance et sans hésitation. L'hésitation est toujours d'un mauvais effet, soit pour l'aspirant, qui se trouble, soit pour l'examinateur, qui augure mal du candidat.

Mais que tout ce que nous venons de dire n'effraye pas les candidats; car, en dernière analyse, le Baccalauréat n'est que le résumé des études classiques, et l'on n'y demande rien qu'ils n'aient dû apprendre dans le cours de leurs classes. Qu'ils fassent donc de bonnes classes, que dans leur dernière année ils repassent avec soin ce qu'ils ont appris dans les précédentes, et nous leur garantissons un succès certain à l'examen.

1. Pour ceux des candidats qui n'auraient pas le temps de se livrer à cet utile travail, nous avons rédigé un *Mémento des aspirants au Baccalauréat ès lettres*, qui contient le résumé succinct et substantiel des développements de notre Manuel, et qui est toujours consulté avec fruit, soit dans le cours de la préparation, soit surtout dans le mois ou dans la semaine qui précède l'examen.

ÉPREUVE ÉCRITE.

La première épreuve de l'examen du baccalauréat ès lettres est double et comprend : 1° une *version latine*, que les candidats doivent faire à peu près en deux heures, sans autre secours qu'un dictionnaire latin-français ; 2° une *composition latine* ou une *composition française*, suivant que le sort en décidera, que les aspirants doivent faire le même jour, dans l'espace de quatre heures, sans autre secours que des dictionnaires latin-français et français-latin. L'importance de cette double épreuve est d'autant plus grande, que c'est d'elle que dépend l'admission des candidats aux épreuves orales. Nous croyons donc utile de leur donner ici quelques conseils spéciaux sur la manière de faire avec succès cette version et cette composition latine ou française.

1°. VERSION LATINE.

Une *version latine* est un assemblage de phrases, extraites des auteurs latins, qui se suivent, s'enchaînent et roulent ordinairement sur le même sujet, et qu'il s'agit de rendre avec fidélité et en bon français.

L'épreuve de la version ne consiste pas seulement dans la traduction plus ou moins exacte du texte latin : c'est en même temps une épreuve de *style* et d'*orthographe*. Il ne suffit pas que le candidat traduise fidèlement sa version, il doit encore former des phrases où soient observées non-seulement les règles du style, mais encore les règles de la grammaire et de l'orthographe ; toutes conditions indispensables pour constituer une bonne version.

La version est dictée par un des examinateurs aux candidats, réunis dans une même salle : leur premier soin doit donc être d'écrire le texte avec attention et de le ponctuer avec exactitude, à mesure qu'on le leur dicte ; car un bon texte est la

meilleure condition pour bien traduire; sans cela il n'y a que hasard, incertitude ou fautes grossières dans l'interprétation, et il suffit de ce premier manque de soin pour faire perdre tout le fruit d'une longue préparation. Si les candidats doutent de leur texte, ils doivent, avant de commencer leur traduction, confronter mot pour mot leur copie écrite avec le texte officiel, qui d'ordinaire est mis à leur disposition.

Le texte vérifié, on *construit* chaque phrase et l'on fait mentalement le *mot à mot* de toute la version, avant de songer à la traduire; puis on s'occupe du *bon français*. Or, pour bien traduire une phrase, il faut quatre choses : 1° le *sens;* 2° le *tour de phrase;* 3° l'*expression;* 4° le *style*.

1° *Sens.* — Pour le *sens*, il faut écrire exactement sous la dictée, en n'oubliant aucun signe de ponctuation.

On tâche ensuite de bien comprendre la version dans son ensemble, et, cela fait, on traduit, en cherchant dans le dictionnaire le sens des mots incompris, non-seulement dans leur espèce, mais encore dans les espèces de la même famille : ainsi, pour *abjectus*, on lit, outre ce mot, *abjicere, abjectio, abjecte.* On fait aussi attention aux mots rédondants, c'est-à-dire aux mots qui, sans rien ajouter au sens, ne sont employés que pour l'harmonie : tels sont souvent les verbes *versari, habere, solere, videri, viderim, affirmaverim, etc.*

2° *Tour de phrase.* —Le latin aime le *tour* passif, et le français, le tour actif; on peut donc généralement tourner le passif latin en actif français. Exemple :

Darius ab Alexandro superatus est (Darius fut vaincu par Alexandre), — Alexandre vainquit Darius.

Beaucoup de tours de phrase latins ont passé dans notre langue; mais il y en a qui n'y sont point reçus et qu'il faut remplacer par des équivalents. Exemples :

Valde insaniunt qui..., qu'ils sont insensés les hommes qui...! — *Pulchre superbiens...*, avec quel orgueil...!

Le latin aime les phrases périodiques; le français préfère les phrases coupées, surtout dans les narrations, les descriptions et les lettres. On coupe les périodes en supprimant les conjonctions qui ne sont pas essentielles au sens.

3° *Expression.* — L'*expression*, pour être juste, ne doit être ni *contre* le sens, ni *en dehors*, ni *au delà*, ni *en deçà* du sens, mais *dans* le sens. Or, des neuf parties du discours qui composent un texte, il y en a quatre, le substantif, l'adjectif, le verbe et l'adverbe, qui sont souvent intraduisibles par des mots de leur espèce. Alors il faut changer l'espèce du mot. Exemples :

Damna præteriti temporis *diligenti* præsentis *usu* sarcienda, — il faut réparer la perte du temps passé par notre *diligence* à *user* du présent.

Nihil magis *flectitur* quam vox humana, — rien n'est plus *flexible* que la voix humaine.

Verba *portentose copulata*, — mots dont l'*union* est *monstrueuse.*

Dux *quasi multiplex*, — un général qui *semble* se *multiplier.*

Si aucun des quatre mots ne peut être employé, on a recours aux synonymes. Exemple :

Ira *celerior* ad insaniam nulla *via* est, — la colère est la *passion* qui *conduit le plus promptement* à la folie.

Il faut conserver les métaphores telles qu'elles sont, ou, si elles paraissent trop hardies, avec les mots : *pour ainsi dire, presque, en quelque sorte, une espèce de, sembler, etc.* Exemple :

Sunt qui magno *cursu* solent verba *convolvere*, — il y a des gens qui ont une si grande *volubilité*, qu'ils *courent, pour ainsi dire*, ou qu'ils *semblent courir* en parlant.

Ailleurs, il faut, ou développer la comparaison renfermée dans la métaphore. Exemple :

Irrigandum est ingenium, — l'esprit est *comme une terre qu'il faut arroser ;*

ou employer un équivalent. Exemple :

Ingentes curæ *stupent*, — les grandes douleurs sont *muettes ;*

ou prendre une idée analogue. Exemple :

Doctarum hederæ *præmia* frontium, — le lierre qui *couronne* le front des poëtes ;

ou enfin avoir recours au terme simple. Exemple :

> Locorum natura suum ingeniis quasi *succum*, ut saporem fructibus, *ingenerat*, — la nature des lieux *donne* aux caractères leur *qualité* comme elle *donne* aux fruits leur *saveur*.

4° *Style*. — Chaque version a son genre de *style*. On peut réduire à trois genres celui des versions classiques : 1° le *style simple*, qui demande de la pureté, de la simplicité, mais sans platitude ; 2° le *style fleuri*, qui veut de l'élégance, des grâces, des ornements, mais jamais affectés ni étrangers au texte ; 3° le *style élevé*, qui exige de la noblesse, mais sans enflure.

L'épreuve de la version étant aussi, comme nous l'avons dit, une épreuve d'orthographe et de grammaire, il faut que les candidats s'appliquent à écrire correctement en français et à bien orthographier leur traduction. Ceci est plus important qu'ils ne le croient peut-être ; car nous savons que, dans plusieurs examens, des candidats ont été éliminés sur le simple vu des fautes grossières de français dont leur version était chargée. Aussi croyons-nous devoir dire ici quelques mots sur les principales règles de l'orthographe et de la grammaire.

Il y a deux sortes d'orthographes, l'une *absolue* et l'autre *relative* : la première, s'apprend par l'usage et peut se vérifier par le dictionnaire latin-français ; la seconde s'apprend aussi par l'usage, mais surtout par la grammaire. Il importe donc de connaître la syntaxe de l'accord, soit de l'adjectif avec le nom, soit du verbe avec le sujet, soit et surtout du participe passé avec son régime ou complément direct.

Employé avec ou sans l'auxiliaire *être*, le participe passé suit l'accord des adjectifs ; employé avec l'auxiliaire *avoir*, il s'accorde avec son complément direct s'il en est précédé ; dans le cas contraire, il reste invariable. Exemples : Dieu *nous* a *distingués* des autres animaux ; — Dieu a *distingué* les *hommes* des autres animaux.

Le participe passé suivi d'un autre verbe est variable ou invariable, selon que le complément direct appartient à ce participe ou au verbe qui le suit. Exemples : Cette *personne*, je l'ai *entendue* chanter ; — cette *romance*, je l'ai *entendu* chanter.

Le participe passé des verbes *dû*, *pu*, *voulu*, est variable ou invariable, selon qu'il n'exige pas ou qu'il exige la sous-

entente d'un verbe. Exemples : Je lui ai payé toutes les sommes *que* je lui ai *dues*; — je lui ai accordé toutes les choses *que* j'ai *dû* [lui accorder].

Le participe passé des verbes impersonnels et des verbes neutres est toujours invariable, parce qu'ils n'ont pas de complément ou qu'ils n'ont qu'un complément indirect.

Le participe passé des verbes pronominaux essentiels, excepté celui de *s'arroger*, est toujours variable, parce que ces verbes ont pour complément direct le second pronom. Exemple : Elle *s'*est *repentie.*

Le participe passé des verbes pronominaux accidentels, et en outre celui de *s'arroger*, rentrent dans la règle générale.

Le participe passé précédé d'un mot partitif s'accorde avec le mot qui suit le partitif. Exemple : Une infinité de *personnes* se sont *trompées.*

Pour se préparer à cette première partie de l'épreuve écrite, les candidats feront bien de s'exercer à traduire, avec un style et une orthographe corrects, quelques morceaux extraits des auteurs où les examinateurs choisissent le plus souvent le texte des versions, tels que Cicéron, Sénèque, Tacite, Tite-Live, Quintilien, Valère-Maxime, les deux Pline, Virgile, Horace, Ovide, etc. [1].

1. En vue de faciliter aux candidats la réussite dans cette première épreuve, nous avons publié un *Recueil de Versions latines*, données la plupart aux examens du Baccalauréat ès lettres à la faculté de Paris et dans les facultés des départements. Ce recueil sera l'un des utiles compléments de notre Manuel.

2°. COMPOSITION LATINE OU FRANÇAISE.

Une *composition latine* ou une *composition française* est un assemblage d'idées, de faits et de phrases à *trouver*, à *disposer* et à *exprimer*, soit en latin, soit en français, sur *un même sujet*, avec la *variété* et la *convenance* que ce sujet exige.

Nous diviserons nos conseils aux candidats sur la composition en deux parties : 1° de la *composition en général;* 2° des *diverses espèces de compositions.*

§ 1er. *De la composition en général.*

La définition que nous avons donnée ci-dessus, comprend toute la théorie de la composition latine ou française.

En effet, un sujet quelconque étant donné avec une matière[1] plus ou moins développée, il faut d'abord reconnaître les éléments de cette première donnée, et *trouver,* par la méditation du sujet, les idées et les faits, tant principaux qu'accessoires, qui doivent former la contexture de la composition. C'est ce qu'on appelle l'*invention.* L'invention, pour être féconde, exige que l'on médite à fond son sujet. Plus on l'a médité, plus il inspire d'intérêt, plus l'imagination s'échauffe, plus elle fournit de pensées, de sentiments, de tours convenables ; tout devient alors facile, aisé, naturel; car le meilleur style est attaché au sujet ; c'est lui qui le donne ; il ne faut pas l'emprunter d'ailleurs.

Il ne suffit pas d'avoir trouvé les matériaux d'une composition, il faut encore les présenter et les *disposer* dans l'ordre le plus favorable, selon la nature, l'intérêt et le but du sujet que l'on traite. C'est ce qu'on appelle la *disposition.* Si c'est la fécondité de l'esprit qui doit briller dans l'invention, c'est la prudence et le jugement qui doivent éclater dans la disposition. On a comparé les moyens fournis par l'invention aux matériaux d'un édifice : en vain auront-ils été choisis avec soin et tra-

1. On appelle *matière* le plan ou le canevas que l'on trace par écrit et que l'on dicte aux candidats sur le sujet.

vaillés avec art, ils n'auront de mérite réel qu'autant qu'une réflexion prudente et judicieuse les aura mis à leur place. Mais s'ils étaient rassemblés au hasard, la composition ressemblerait à un amas confus de pierres éparses ou entassées, aussi inutiles que désagréables à la vue.

Après avoir trouvé et disposé, il faut *exprimer* par la parole les idées ou les faits, les pensées ou les sentiments que le sujet comporte. C'est ce qu'on appelle *style* ou *élocution*. Le style ou l'élocution est l'expression de la pensée, la forme extérieure qui rend sensibles les conceptions de l'intelligence, avec tous les ornements dont elles sont susceptibles et qui peuvent les faire valoir. L'élocution est au sujet ce que le coloris est à la peinture. L'imagination du peintre invente d'abord les principaux traits du tableau; son jugement met ensuite chaque partie à sa place; mais le coloris lui est nécessaire pour animer tout l'ouvrage, donner aux objets de l'éclat et rendre l'expression parfaite. De même, le fond d'une composition est dans les choses et dans les pensées; l'ordre et la distribution en forment le dessin et le contour; mais c'est l'élocution qui achève l'ouvrage de l'invention et de la disposition, et lui communique l'âme et la vie, la grâce et la force.

La composition roule sur un *même sujet*. Le sujet doit être *un*, non-seulement de fond, mais encore de ton et de couleurs. C'est l'*unité* qui est la règle fondamentale de toute composition littéraire. Sans unité, il n'y a de rapport ni entre les données de l'invention, ni entre les lignes de la disposition, ni entre les formes de l'élocution. Ce n'est plus un corps un et parfait dans son ensemble, ce sont des lambeaux, des membres épars, qui ne constituent rien de vrai, de bon et de beau.

Enfin, pour faire d'une composition un tout qui agrée et qui plaise, il faut encore la *variété* et la *convenance*. La variété flatte l'esprit, émeut le cœur ou charme l'imagination, sans détruire l'unité du sujet et du style, et fondant ensemble les différentes espèces de style et les tempérant l'un par l'autre, elle en bannit la monotonie et l'uniformité. La convenance approprie le style à la série des idées, des sentiments ou des images que comporte le sujet; à chaque tirade, elle sait varier les couleurs et en assortir les nuances; elle diversifie la forme des phrases et évite ces éternels pronoms et conjonctions, *je, tu, il, qui, que, etc.*, dont les phrases des jeunes gens sont si souvent embarrassées, et qui rendent trop souvent leur style si lourd et si monotone.

A ces règles générales de la composition, ajoutons une re-

commandation qui ne manque pas d'importance. Le premier travail, heureux quelquefois, est presque toujours rempli de fautes ou d'imperfections, et s'en contenter, ce serait courir le risque d'un insuccès. Il faut donc revenir sur sa composition, pour en examiner et en corriger les constructions, les liaisons, les tours, les expressions qui présenteraient quelque chose d'impropre, d'incorrect ou d'irrégulier.

§ 2. *Des diverses espèces de composition.*

Il y a autant d'espèces de composition, que l'on peut avoir à traiter d'objets divers et sous des formes différentes. Le nombre en peut donc être fort considérable, et si l'on voulait être complet, il faudrait mentionner la *narration*, l'*amplification*, la *description*, le *tableau*, l'*éthopée* ou *portrait*, le *parallèle*, l'*allégorie*, le *discours*, la *fable*, la *fiction*, la *lettre*, le *dialogue*, la *dissertation*, les *rapports*, les *réflexions morales* ou *historiques, etc.* Dans l'impossibilité où nous sommes d'indiquer exactement le cadre où seront pris et renfermés les sujets de compositions latines ou françaises[1], nous croyons devoir nous borner à donner quelques détails sur les principaux genres d'exercices de style, tels que la *narration*, le *discours*, la *lettre* et la *dissertation*.

1° *Narration.*

La *narration* est l'exposé d'un fait et des différentes circonstances qui l'ont précédé, accompagné ou suivi. Ce n'est pas une suite de traits isolés, un milieu sans commencement ou sans fin ; c'est un tout, complet en soi-même et dans chacune de ses parties; aussi l'a-t-on définie avec raison un petit drame, ayant son exposition, son nœud et son dénoûment.

Les principales qualités de la narration sont : la *précision*, la *vraisemblance* et l'*intérêt*.

La *précision* consiste à ne rien dire de trop. Pour être précis, le narrateur doit commencer et finir à propos, n'omettre rien d'essentiel, éviter les détails inutiles et qui ne concourent pas à l'action, ne point perdre le sujet de vue, ne point s'égarer dans les digressions, ne se répéter jamais. Mais il ne faut pas confondre la précision avec la *concision :* la première, en re-

1. Voyez, page XVIII, les détails que nous avons donnés sur le premier sujet de composition latine dicté à la faculté des lettres de Paris en janvier 1853.

jetant tout ce qui est surabondant, conserve au sujet son intérêt; la seconde, en le réduisant aux proportions d'une sèche analyse, nuit à la clarté et détruit l'intérêt.

La *vraisemblance* exige que toutes les convenances de temps, de personne, d'action, de lieu, soient observées avec soin; que le narrateur se conforme à l'usage, à l'opinion, à la nature ; que l'ordre réel ou probable des choses et des temps soit scrupuleusement conservé. On peut ajouter à la vraisemblance en exposant les motifs et les conséquences, en insistant, mais toujours avec mesure, sur les points importants du récit.

L'*intérêt* dépend avant tout de la nature du sujet : cependant il est presque toujours possible de l'augmenter, et quelquefois même de le faire naître. Il faut, pour cela, y rattacher des détails agréables, faire ressortir les contrastes, et, quand on le peut, ménager des épisodes inattendus ou pathétiques.

Avant toute chose, et nous ne saurions trop insister là-dessus, le candidat doit étudier la nature du sujet qu'on lui donne à traiter, et y approprier les développements et jusqu'au style lui-même. C'est ainsi que des détails gracieux, qui plairaient dans une historiette légère, seraient déplacés, s'il s'agissait d'exposer des faits touchants ou sérieux, et réciproquement.

On distingue quatre sortes principales de narrations : la *narration historique*, la *narration légère* ou *badine* (historiette, anecdote, conte), la *narration fabuleuse* ou *poétique* et la *narration oratoire;* mais la règle est la même pour toutes. — Voici les titres de deux sujets de narration : *Ciceronis mors;* — *Passage du grand Saint-Bernard par l'armée française.*

2° *Lettre.*

La *lettre* est un genre de composition peu déterminé pour le fond, quoiqu'il le soit pour la forme. En effet, il n'y a aucun sujet sur lequel on ne puisse écrire ses pensées ou ses sentiments sous forme de lettre ou de correspondance, sujet philosophique ou religieux, historique ou mythologique, littéraire ou scientifique, etc.; mais alors, la lettre n'est point une véritable correspondance, une véritable lettre : ce n'est qu'une dissertation ou une narration, et elle en suit les règles. [Voir plus haut et plus bas.]

La *lettre*, en tant que correspondance, épître, missive, est une conversation écrite entre deux personnes séparées par la distance. Or, la conversation doit être simple, naturelle, facile, familière, mais décente entre amis, polie avec des infé-

rieurs ou des étrangers, respectueuse avec des supérieurs ou des personnes graves : tels doivent être aussi les caractères de la lettre.

Nous ne parlerons pas de ces catégories dans lesquelles on a rangé les lettres, telles que lettres de *bonne année*, de *félicitation*, de *condoléance*, de *demande*, d'*excuses*, de *conseils*, de *reproches*, de *recommandation*, de *récits*, *etc.* Les préceptes que l'on donnerait à cet égard, seraient nécessairement imparfaits : ils manqueraient surtout de cet à-propos, de cette *personnalité*, si je puis parler ainsi, dont on ne peut prévoir tous les cas et qui ne peut être bien sentie que par celui qui écrit. — Voici les titres de deux sujets de lettre : *Pompeii magni ad Ptolemæum epistola; Lettre du prince de Condé à Louis XIV.*

3° *Discours.*

On entend par *discours*, dans les sujets de composition, les paroles que l'on met dans la bouche de tel ou tel personnage, placé dans telle ou telle position ou circonstance, pour louer ou blâmer, pour conseiller ou dissuader, pour accuser ou défendre, en un mot pour exprimer une suite de pensées conformes à la situation de celui qui parle et de celui qui écoute.

Or, la raison elle-même nous trace la marche que doit suivre un discours. L'orateur doit d'abord s'assurer des dispositions de son auditoire, pour en profiter si elles lui sont favorables, ou pour les changer si elles lui sont contraires : c'est l'office de l'*exorde*. Il convient ensuite d'exposer clairement le sujet, avec les divisions qu'il comporte et les circonstances nécessaires à l'intelligence de ce sujet : c'est l'objet de la *proposition*, de la *division* et de la *narration*. Ce sujet doit être alors appuyé sur de bonnes preuves ; et si l'adversaire a mis en avant une opinion contraire, les arguments qu'il a fait valoir doivent être renversés par d'autres ; de là deux parties encore : la *confirmation* et la *réfutation*. Enfin, il faut donner au discours une conclusion propre à satisfaire l'auditoire, c'est la *péroraison*.

Un discours peut donc renfermer sept parties : l'*exorde*, la *proposition*, la *division*, la *narration*, la *confirmation*, la *réfutation* et la *péroraison*.

L'*exorde* est le début et l'annonce du discours. Il a pour but de préparer sommairement l'auditeur à la connaissance du sujet, en même temps qu'il provoque son attention et sa bienveillance. On distingue quatre espèces principales d'exordes : le *simple*, qui consiste dans l'exposition brève, nette et sans

art du sujet; l'*insinuant*, qui, dans le cas où l'on a affaire à des auditeurs prévenus, a pour but de les disposer à ne pas être blessés de ce qu'on va dire et de les amener insensiblement à l'écouter d'une manière favorable; le *pompeux*, qui consiste à présenter son sujet d'une manière grande et proportionnée à son importance; le *véhément* ou *ex abrupto*, qui consiste à entrer brusquement en matière pour s'emparer des dispositions de son auditoire et se livrer dès le début aux mouvements passionnés.

La *proposition* est l'exposé clair, net et précis du sujet; la *division* est le partage du sujet en plusieurs points qui doivent être successivement traités dans l'ordre marqué par l'orateur; la *narration oratoire* est l'exposition du fait assortie à l'utilité de la cause ou à l'intelligence du sujet.

La *confirmation* est la partie du discours où l'on prouve ce que l'on a avancé dans la proposition; la *réfutation* consiste à détruire les moyens contraires aux nôtres; la *péroraison* a pour objet de donner la dernière impulsion aux esprits et de décider la volonté, l'inclination de l'auditoire.

Mais il ne suffit pas, pour composer un bon discours, de mettre à leur place naturelle l'exorde, la proposition, etc.; il faut encore arranger et distribuer convenablement les principales idées sur lesquelles il doit rouler. C'est cet arrangement, cette distribution qu'on appelle *plan d'un discours.*

Rien n'est plus important : c'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas réfléchi suffisamment sur son objet, qu'on se trouve souvent embarrassé et qu'on ne sait par où commencer à écrire. On aperçoit à la fois un grand nombre d'idées, et, comme on ne les a ni comparées ni subordonnées, on demeure dans la perplexité; car, dans ce cas, rien ne nous détermine à préférer les unes aux autres. Mais lorsqu'on se sera fait un plan, et qu'on aura rassemblé et mis en ordre toutes les pensées essentielles au sujet, alors l'expression viendra d'elle-même, le style sera naturel et facile; les objets prendront de la lumière, de la couleur, et le discours deviendra aussi intéressant que lumineux.—Voici les titres de deux sujets de discours : *Judas Machabæus ad suos;—Les députés des Grecs à Cosme de Médicis.*

4° *Dissertation.*

On appelle en général *dissertation* une composition dans laquelle on examine soigneusement quelque matière, quelque question, quelque point de philosophie, de morale ou de reli-

gion, d'histoire ou de littérature, d'érudition ou de science, etc.

L'étymologie du mot dissertation (*dis*, de côté et d'autre, *serere*, approcher, rapprocher) indique que ce genre de composition consiste à réunir, dans un plan convenable, des idées diverses sur un sujet donné. Ce sujet portera principalement sur des questions de morale, de critique ou de philosophie, telles que celles-ci : *Multum prodesse civitatibus litteras; — L'ignorance de l'avenir est un bienfait pour l'homme.*

Les jeunes gens qui ont l'esprit juste sentent aisément si une pensée est vraie ou fausse ; mais ils ne le sentent souvent que d'une manière vague et en quelque sorte instinctive. En présence d'une dissertation à écrire, un tel sentiment serait bien insuffisant : il faut savoir et donner les raisons de son avis et repousser l'opinion qui le combat. Pour parvenir à ce résultat, il faut, comme et plus encore que dans les autres genres de composition, méditer à fond le sujet, analyser méthodiquement les conséquences renfermées dans un principe, faire jaillir les vérités secondaires contenues dans une vérité générale, entrevoir et réfuter ce que l'on pourrait y objecter de plausible, et arriver ainsi à établir, sur des preuves évidentes et solides, ce qui d'abord, tout en paraissant vrai et probable, n'avait pas cependant par soi-même un caractère d'évidence ou de certitude absolue.

Tout ce que nous venons de dire s'applique aussi bien aux compositions latines qu'aux compositions françaises; mais il y a une recommandation toute spéciale que nous adressons aux aspirants pour la composition latine : c'est de la *penser en latin*, s'ils veulent donner à leur latinité le caractère que les examinateurs veulent y trouver, c'est-à-dire la preuve qu'ils ont de la langue latine une connaissance véritable et étendue.

Pour se préparer à cette seconde partie de l'épreuve écrite, bien plus difficile que la première, les candidats feront bien de s'exercer à traiter, sur des sujets divers, en latin comme en français, un certain nombre de *narrations*, de *lettres*, de *discours* et de *dissertations*[1].

1. En vue de faciliter aux candidats la réussite de cette seconde et difficile épreuve, M. Dubois a bien voulu publier, avec nos conseils, un *Recueil de sujets de Compositions françaises et latines*, dans le genre de celles qu'on donne à traiter aux élèves des classes supérieures des lettres. Ce recueil forme, avec celui des versions, l'utile complément de notre Manuel.

EXPLICATION DES AUTEURS.

AUTEURS GRECS[1].

Programme officiel.

1. Démosthène : les *Olynthiennes*, les *Philippiques*, le *Discours pour la Couronne*.
2. Plutarque : *Vies des hommes illustres*.
3. Choix de Discours des Pères grecs.
4. Homère.
5. Sophocle.

N° 1.

Démosthène. Les Olynthiennes, les Philippiques, le Discours pour la Couronne.

Démosthène, né l'an 381, à Athènes, vivait à l'époque de Philippe, roi de Macédoine, dont il combattit constamment la politique, et d'Alexandre, son fils, auquel il fut moins hostile.

Il reste de Démosthène soixante et un discours, savoir : dix-sept du genre délibératif, entre autres les *Olynthiennes* et les *Philippiques;* deux du genre démonstratif, dont l'un est l'*Éloge des Athéniens morts à Chéronée;* douze du genre judiciaire, entre autres le *Discours pour la Couronne,* son chef-d'œuvre, les *Discours contre Leptine, Androtion, Timocrate, etc.;* enfin trente relatifs à des affaires privées, entre autres le *Discours contre ses tuteurs.*

Démosthène a été surnommé avec raison le *prince des orateurs grecs.* Son éloquence, déjà si bien appréciée par Cicéron, Fénelon et Maury, a été caractérisée par M. Villemain d'une manière aussi neuve qu'intéressante : « La précision de Démo-

1. Les candidats feront bien de relire quelques-uns de ces ouvrages et de s'exercer à l'explication des plus difficiles. Pour leur faciliter cette étude, l'éditeur de mon Manuel publie, sous ma direction, une *Nouvelle Bibliothèque grecque des Aspirants au Baccalauréat,* où ils trouveront le texte de ces auteurs, suivi d'une *traduction intralittérale* qui peut leur servir de guide pour la manière d'expliquer à l'examen.

sthène, dit-il, n'ôte jamais rien aux développements, aux tableaux, aux effets de l'éloquence; autrement serait-il grand orateur? Mais la première vertu de son style, c'est le mouvement : voilà ce qui le faisait triompher à la tribune; il fallait le suivre et marcher avec lui; à deux mille ans de Philippe et de la liberté, ses paroles entraînent encore. La diction est soignée, énergique, familière; les bienséances, adroites et nobles; le raisonnement, d'une force incomparable; mais c'est le discours entier qui est animé d'une vie intérieure et poussé d'un souffle impétueux. Au milieu de cette véhémence, on doit être frappé de la raison supérieure et des connaissances politiques de l'orateur. Ses discours, pleins de verve et de feu, renferment les instructions les plus salutaires sur les détails du gouvernement et de la guerre. L'orateur ne déclame jamais dans un sujet où la déclamation pouvait paraître éloquente. Il expose une entreprise de Philippe, en montre les moyens, les obstacles, les dangers; il peint la langueur des Athéniens, il les conjure de faire un grand effort, il les instruit de leurs ressources, il leur compose une armée, il leur trace un plan de campagne : une courte harangue lui a suffi pour tout dire. Cette précision de langage et cette plénitude de sens appartiennent à un véritable homme d'État; le grand orateur a l'art d'y joindre la clarté et la popularité du langage. »

§ Ier. *Les Olynthiennes.*

Démosthène a laissé *trois Olynthiennes*, dans lesquelles il stimule les Athéniens à soutenir Olynthe[1], colonie athénienne, contre les attaques de Philippe, roi de Macédoine (348-347 av. J. C.).

Le sujet de la *première Olynthienne*, qui commence par ces mots, Ἀντὶ πολλῶν ἄν, est celui-ci : Les Olynthiens, colonie athénienne, d'abord ligués contre leur métropole avec Philippe, roi de Macédoine, se détachèrent de son parti lorsqu'ils commencèrent à craindre les suites de son ambition, et ils entamèrent des négociations avec la mère-patrie. Philippe n'en eut pas été plutôt informé, qu'il vint faire le siége de leur ville, en les accusant d'avoir rompu les premiers l'alliance qui les unissait à lui. Leurs ambassadeurs furent donc obligés de demander aux Athéniens l'envoi de prompts secours qui les missent en état de résister à un si puissant ennemi. Démosthène, dans ce discours, appuya leur demande et conseilla à ses concitoyens de ne point

1. Dans la Chalcidique, presqu'île de la Macédoine.

laisser échapper une si belle occasion de s'opposer aux envahissements de Philippe et de se venger de ses injustices et de ses déprédations.

Le sujet de la *deuxième Olynthienne,* qui commence par ces mots, Ἐπὶ πολλῶν μὲν ἄν, est celui-ci : Un décret promettait aux Olynthiens des secours, dont l'envoi était retardé par la crainte qu'avaient les Athéniens de s'engager dans une guerre avec un ennemi aussi redoutable que Philippe. Démosthène, pour déterminer ses concitoyens à ne plus différer l'expédition, s'attache surtout, dans ce discours, à prouver que la puissance de Philippe n'a point d'appui réel ni de base solide.

La *troisième Olynthienne* est une suite de la deuxième. Grâce à celle-ci, on avait fait partir pour la Chalcidique dix-huit trirèmes, quatre mille soldats étrangers et cent cinquante chevaux, sous la conduite de Charidème d'Oréos. Après avoir ravagé la presqu'île de Pallène, en Macédoine, ce chef entra dans Olynthe, où il se signala par son intempérance et ses débauches. Les Olynthiens, opprimés plutôt que secourus, demandèrent, par une ambassade, des troupes composées de citoyens athéniens. C'est alors que Démosthène prononça la troisième Olynthienne, où il repousse plus énergiquement encore que dans les précédentes l'opinion de ceux qui regardaient cette guerre comme étrangère à la république. Il y montre tour à tour d'abord la nécessité de secourir Olynthe, puis les moyens de l'effectuer, et enfin l'efficacité de ce secours dans la crise où se trouve Philippe. Il termine en disant que toutes les classes de citoyens sont intéressées à la défense d'Olynthe.

Les *Olynthiennes* sont écrites en dialecte attique ordinaire.

§ II. *Les Philippiques.*

Démosthène a laissé quatre *Philippiques,* dont le titre indique suffisamment qu'elles sont, comme les Olynthiennes, dirigées contre Philippe, roi de Macédoine.

La *première Philippique* fut prononcée l'an 351 avant J. C. Soit crainte, soit insouciance, les Athéniens restaient spectateurs presque oisifs de l'agrandissement du royaume de Macédoine, et même des actes d'hostilité que Philippe s'était permis contre eux, en leur enlevant la plupart des villes qu'ils possédaient dans la Thrace et dans la Thessalie. Démosthène, qui n'avait alors que trente ans, mais qui s'était déjà posé en observateur et en ennemi de la politique macédonienne, essaya de montrer

aux Athéniens, dans la première Philippique, la nécessité où ils étaient de sortir de leur abattement ou de leur apathie, de prévenir les projets ambitieux d'un prince qui bientôt pouvait venir attaquer jusqu'à leur indépendance, et d'opposer désormais à ses audacieuses entreprises des moyens plus sûrs et plus efficaces que par le passé. C'est dans ce discours qu'on trouve ce mouvement oratoire si célèbre où il peint les Athéniens se demandant les uns aux autres dans l'Agora (place publique) : « Que dit-on de nouveau? — Eh! qu'y a-t-il de plus nouveau qu'un Macédonien vainqueur d'Athènes et dominateur de la Grèce? — Philippe est-il mort? — Non, mais il est malade. — Eh! que vous importe? s'il était mort, vous vous feriez bientôt, par votre apathie, un autre Philippe. »

La *seconde Philippique* fut prononcée l'an 345 avant J. C., après le retour de Démosthène du Péloponnèse, où il avait négocié la pacification entre Sparte et Messène. Les Athéniens avaient lutté quelque temps contre Philippe; mais bientôt, lassés d'efforts inutiles, ils avaient conclu avec ce prince une paix qui, le laissant en possession d'Olynthe et autres villes de la contrée, ne l'empêchait pas de poursuivre ses conquêtes et ses projets d'agrandissement. Déjà maître des Thermopyles, et honoré du titre d'amphictyon, il avait reporté ses armes du côté de la Thrace et de l'Illyrie, lorsque les Thébains, par haine ou par jalousie d'Athènes et de Sparte, lui ouvrirent l'entrée du Péloponnèse, comme ils lui avaient précédemment ouvert celle de la Phocide. Lacédémone réclama le secours des Athéniens. Ceux-ci, endormis dans les douceurs d'une paix douteuse, redoutaient les dépenses et les dangers d'une guerre nouvelle. Démosthène, sans leur indiquer précisément le parti qu'ils devaient prendre, leur prouve que le but caché de toutes les entreprises de Philippe est de les détruire et de les opprimer, et les engage à punir les traîtres qui leur ont naguère conseillé la paix avec ce prince.

La *troisième Philippique* fut prononcée l'an 344 avant J. C. Philippe, obligé de renoncer à ses projets sur le Péloponnèse, avait tourné ses armes du côté de la Thrace, où déjà il avait fait plusieurs conquêtes; il cherchait à se rendre maître de l'île d'Eubée, et se disposait à marcher contre Byzance[1]. Les Athéniens, rentrés en possession de la Chersonèse de Thrace[2] par la

1. Ville de la Thrace orientale, sur le Bosphore de Thrace.

2. Elle avait été soumise par Miltiade avant la bataille de Marathon (490 av. J. C.).

cession que leur en avait faite Cotys, fils de Cersoblepte, voyaient le roi de Macédoine protéger ouvertement de ses armes Cardie, une des principales villes de cette contrée, qui avait refusé de se soumettre à leur domination. Tant d'entreprises ambitieuses, dont le but évident était l'envahissement de la Grèce, tant d'actes d'hostilité commis en pleine paix, n'avaient pu les éclairer ni les décider à une rupture. Démosthène, alarmé pour la patrie, montre aux Athéniens tous les dangers de cette paix sur la foi de laquelle ils se reposaient aveuglément, et qui ne servait qu'à favoriser les desseins de Philippe : il les exhorte à prendre vigoureusement les armes et à se liguer contre ce prince avec les autres peuples de la Grèce, intéressés comme eux à sortir d'un état d'indolence qui les laissait à la merci de l'ennemi commun.

La *quatrième Philippique* paraît avoir été prononcée la même année et dans les mêmes circonstances que la troisième : il y est question, comme dans celle-ci, de la Chersonèse de Thrace, de la protection accordée par Philippe aux Cardiens, de l'ambition insatiable et des conquêtes incessantes de ce prince, dont le but palpable était la destruction ou l'asservissement d'Athènes. Seulement il semblerait que les Athéniens auraient vainement tenté, d'après les conseils de Démosthène, de trouver un appui contre les projets et les prétentions de la Macédoine, dans une ligue avec les autres États de la Grèce. L'orateur leur démontre, en effet, qu'il ne fallait attribuer l'indifférence des Grecs qu'à leur propre inaction. Mais il leur conseille de ne point se rebuter, de faire auprès des Grecs de nouvelles tentatives, de rechercher même, s'il le fallait, l'alliance des Perses, et de prendre en même temps une attitude capable d'imposer à leurs ennemis tant extérieurs que domestiques, et d'inspirer de la confiance aux peuples dont ils voulaient se faire des alliés.

Les *Philippiques* sont, comme les *Olynthiennes*, écrites en dialecte attique ordinaire.

§ III. *Discours pour la Couronne.*

Le *Discours pour la Couronne* ou *pour Ctésiphon* fut prononcé par Démosthène, l'an 330 avant J. C., à Athènes, sous le règne d'Alexandre, roi de Macédoine, à l'occasion suivante :

Il était d'usage à Athènes que le peuple décernât des couronnes aux citoyens qui s'étaient signalés par de grandes actions ou de grands services ; mais une loi défendait de proposer au

peuple de couronner tout citoyen en charge qui n'aurait pas rendu ses comptes : on devait, en vertu d'une autre loi, donner dans l'assemblée publique les couronnes décernées par le peuple, et dans le sénat les couronnes décernées par le sénat. Démosthène, chargé avec neuf autres citoyens de réparer les murs d'Athènes détruits par Philippe, père d'Alexandre, après la bataille de Chéronée (336), l'avait fait à ses frais. Avant ses comptes rendus, l'Athénien Ctésiphon, son ami, proposa par un décret de lui décerner une couronne d'or sur le théâtre, devant le peuple réuni, quoique ce ne fût pas le lieu fixé par la loi, et de faire proclamer que *Démosthène recevait cette récompense à cause de sa vertu et de ses bienfaits envers le peuple athénien.* Eschine, rival et ennemi de Démosthène, accusa Ctésiphon d'avoir voulu, contre la teneur des lois, décerner une couronne à un comptable, en plein théâtre, et d'avoir faussement exalté sa vertu et son patriotisme, puisque, selon lui, Démosthène n'était ni un honnête ni un zélé citoyen.

C'est pour répondre à cette accusation, que Démosthène prononça devant le peuple athénien le *Discours pour la Couronne.*

Après un exorde insinuant et des considérations préparatoires motivées par les écarts mêmes de son ennemi, Démosthène arrive à sa défense, qu'il divise en trois parties : dans la première, il répond aux allégations d'Eschine par l'exposé de sa conduite administrative et par le texte même des lois; dans la seconde, il montre que Ctésiphon n'a enfreint en aucune manière les lois sur les comptables ni sur les proclamations; dans la troisième, il achève le tableau de sa conduite politique opposée à celle de l'accusateur. Cette partie, où se trouve la fameuse apostrophe aux citoyens morts à Chéronée (Non, vous n'avez point failli, etc.), nous conduit à la péroraison, où Démosthène montre, par la conduite et le caractère de l'accusateur, que l'accusation ne repose sur aucun fondement, si ce n'est sur la calomnie, la haine et l'esprit de vengeance, et termine son discours par une prière aux dieux en faveur d'Athènes et contre ses ennemis.

Ctésiphon fut absous à une majorité considérable, et son acquittement assura à Démosthène le don populaire de cette couronne, la plus précieuse, puisqu'elle fut la plus disputée. Eschine s'exila après sa défaite à Rhodes, où il ouvrit une célèbre école d'éloquence.

Le style du *Discours pour la Couronne* est clair, vif, animé et plein de saillies éloquentes, d'apostrophes énergiques. Les preuves y sont serrées avec une vigueur extraordinaire; aussi

a-t-il été regardé par les critiques anciens et modernes comme le chef-d'œuvre de Démosthène et comme l'idéal de la haute éloquence populaire. Il est écrit en dialecte attique ordinaire.

N° 2.

Plutarque. Vies des hommes illustres.

Plutarque, né l'an 50 de J. C., à Chéronée, en Béotie, vivait sous l'empereur Trajan, dont il avait été le précepteur.

Les *Vies des hommes illustres* sont parmi tous ses ouvrages celui qui a rendu son nom célèbre et pour ainsi dire populaire. Il y donne l'histoire de 44 personnages distingués par leurs vertus, leurs talents ou leurs actions, tant Grecs que Romains, et les met en parallèle deux à deux. Il faut y joindre quatre *Vies* sans parallèle.

Les personnages mis en parallèle sont : 1° *Thésée* et *Romulus;* 2° *Lycurgue* et *Numa;* 3° *Solon* et *Valérius Publicola;* 4° *Thémistocle* et *Camille;* 5° *Périclès* et *Q. Fabius Maximus;* 6° *Alcibiade* et *Coriolan;* 7° *Timoléon* et *Paul Émile;* 8° *Pélopidas* et *Marcellus;* 9° *Aristide* et *Caton l'ancien* ou *le Censeur;* 10° *Philopœmen* et *Flamininus;* 11° *Pyrrhus* et *Marius;* 12° *Lysandre* et *Sylla;* 13° *Cimon* et *Lucullus;* 14° *Nicias* et *Crassus;* 15° *Eumène* et *Sertorius;* 16° *Agésilas* et *Pompée;* 17° *Alexandre* et *Jules César;* 18° *Phocion* et *Caton d'Utique;* 19° *Agis* avec *Cléomène* et les *Gracques;* 20° *Démosthène* et *Cicéron;* 21° *Démétrius Poliorcète* et *Marc Antoine;* 22° *Dion* et *Marcus Brutus.* — Les Vies isolées sont celles d'*Artaxerxès Mnémon,* d'*Aratus,* de *Galba* et d'*Othon.*

Les *Vies* de Plutarque ont été de tout temps regardées comme des modèles de biographie. Son mérite principal consiste dans la peinture des caractères, qui tous, chez lui, ont un air de vérité. On voit continuellement ses héros en action, et, après les avoir montrés au milieu des affaires publiques, il les suit jusque dans leurs maisons, au milieu de leurs familles, dans leurs relations sociales; il les examine dans leur déshabillé, il prête l'oreille à leurs conversations les plus familières. Il excelle par les menus détails dans lesquels nous n'osons plus entrer. Il a une grâce inimitable à peindre les grands hommes dans les petites choses, et il est si heureux dans le choix de ses traits, que souvent une parole, un sourire, un geste lui suffit pour caractériser son héros. Pour n'en citer que deux traits, César traversant un pauvre village et causant avec ses amis,

décèle, sans y penser, l'ambitieux qui disait ne vouloir qu'être l'égal de Pompée; Alexandre avale une médecine qu'on lui avait dite empoisonnée, et ne dit pas un mot, car il croit à la vertu de son médecin.

La connaissance insuffisante que Plutarque avait de la langue latine, comme il l'avoue lui-même, l'a fait tomber dans des erreurs nombreuses. On rencontre aussi chez lui une crédulité souvent puérile et un amour si excessif de la liberté, qu'il loue le supplice des fils de Brutus et l'assassinat du frère de Timoléon.

Plutarque a écrit dans le dialecte attique ordinaire. Ses phrases sont généralement fort longues; ce qui exige une attention particulière pour en établir la construction avec exactitude.

Quant à son style, il présente en général, au plus haut degré, l'expression pittoresque, vive et colorée. On ne pourrait trouver ailleurs de plus grands tableaux, de peintures plus animées, que l'*Image de Coriolan au foyer d'Atilius,* que les *Adieux de Brutus et de Porcie,* que le *Triomphe de Paul Émile,* que la *Navigation de Cléopâtre sur le Cydnus,* que le *Spectacle de Cléopâtre,* penchée sur la fenêtre de la tour inaccessible où elle s'est réfugiée, et s'efforçant de hisser et d'attirer vers elle Antoine vaincu et blessé qu'elle attend pour mourir.

Outre les *Vies des hommes illustres,* on doit à Plutarque un grand nombre de traités de morale, de politique, d'histoire, etc., entre autres le traité de l'*Amitié fraternelle,* la *Fortune des Romains, etc.*

Dans l'impossibilité où les candidats sont d'étudier toutes les *Vies* de Plutarque, ils pourront en traduire quelques-unes, telles que celles d'*Alexandre* et de *César,* de *Démosthène* et de *Cicéron,* ou, ce qui serait préférable, prendre un choix des principales vies[1], afin que, s'exerçant sur des morceaux plus variés, ils puissent à la fois connaître mieux et l'œuvre historique de Plutarque, et son style et sa manière.

N° 3.

Choix de Discours des Pères grecs.

On appelle *Pères grecs* des auteurs chétiens qui, du Ier au VIe siècle de notre ère, ont écrit en grec sur les matières de

1. Il existe un excellent choix des Vies de Plutarque, par M. *Lécluse.* Cet ouvrage a été adopté par le Conseil de l'instruction publique. Les candidats pourront s'en servir pour s'exercer à traduire Plutarque.

foi, de morale, de discipline ou même d'histoire, et dont l'Église a reçu ou approuvé les décisions, la doctrine et les opinions. Il existe un grand nombre de Pères grecs, tels que saint *Justin*, saint *Clément d'Alexandrie*, *Hermias*, *Origène*, saint *Athanase*, saint *Basile*, saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Jean Chrysostome*. Mais ces trois derniers auteurs sont les plus classiques, en ce que, tous trois élevés à Athènes, tous trois nourris dans la poésie et l'éloquence antique, tous trois disciples de Libanius, le plus habile rhéteur de son temps, ils ont reproduit avec plus de bonheur que les autres l'harmonieuse pureté qui avait distingué l'époque de Périclès.

Saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome, ce triumvirat de l'éloquence chrétienne, ont beaucoup parlé et beaucoup écrit, tous trois avec succès, mais avec des qualités diverses. Ce qu'il importe aux candidats de connaître, ce n'est pas une partie plus ou moins considérable de leur œuvre, mais bien plutôt les discours qui peuvent le mieux caractériser le génie oratoire de chacun d'eux. Sous ce rapport, la décision des critiques et l'usage ont désigné généralement pour le *Choix des Discours des Pères grecs*, six discours aussi intéressants par le fond que par la forme, savoir : deux de saint Basile, deux de saint Grégoire et deux de saint Jean Chrysostome. Les deux discours de saint Basile ont pour titres, l'un : *Discours adressé aux jeunes gens sur l'utilité qu'ils peuvent retirer de la lecture des auteurs païens;* l'autre : *Panégyrique du martyr Gordius.* Les deux discours de saint Grégoire de Nazianze sont intitulés, l'un : *Oraison funèbre de Césaire;* et l'autre : *Panégyrique des Machabées.* Les deux discours de saint Jean Chrysostome sont, l'un : l'*Homélie au peuple d'Antioche sur le retour de l'évêque Flavien;* et l'autre : l'*Homélie sur la disgrâce d'Eutrope*[1].

§ Ier. *Discours tirés de saint Basile.*

Saint Basile naquit l'an 329 à Césarée en Cappadoce, d'une famille chrétienne, originaire du Pont, où il fit ses premières études avec de brillants succès. Il se rendit ensuite à Constantinople, où il suivit les leçons de Libanius, et de là, pour se

1. Ces discours ont été réunis en un volume, sous le titre de *Choix de Discours des Pères grecs*, avec analyses et notes par *M. J. Genouille.* Ce recueil a été adopté par le Conseil de l'instruction publique.

perfectionner dans la littérature grecque, à Athènes, où il se lia avec Grégoire de Nazianze et le prince Julien (depuis empereur) [p. 584]. Son mérite lui fit offrir une place parmi les maîtres, dont les talents appelaient auprès d'eux l'élite de la jeunesse de toutes les provinces; mais saint Basile préféra retourner dans sa patrie. Il y professa la rhétorique et y exerça quelque temps avec distinction la profession d'avocat; mais en 357, il renonça au monde, vendit et distribua son bien aux pauvres, se retira dans une solitude du Pont, et y fonda, sur les bords de l'Iris, un monastère qui servit de modèle à presque tous ceux d'Orient [p. 650]. Ordonné prêtre en 364, il fut nommé, malgré sa résistance, évêque de Césarée en 370. Il s'occupa avec zèle d'instruire son peuple par la prédication, chercha à rétablir dans l'Église la paix troublée par les hérétiques, et combattit plusieurs hérésies, entre autres celle d'Arius, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Il résista à l'empereur Valens qui, pour le forcer à embrasser l'arianisme, le menaça deux fois de l'exil, sans le vaincre, ni pouvoir signer lui-même l'arrêt. Saint Basile mourut à Césarée, un an après la bataille d'Andrinople (278) où Valens fut défait et tué par les Goths [p. 587]. Son oraison funèbre fut prononcée par saint Grégoire de Nazianze.

Outre les deux discours qui font partie du *Choix des Pères grecs*, on a de saint Basile un grand nombre d'*Homélies*, l'*Hexaméron* (ἕξ, six; ἡμέρα, jour) ou recueil de discours sur les six jours de la création, des traités de *morale* et d'*ascétisme*, des *commentaires sur diverses parties de l'Écriture* et de nombreuses *Lettres*. Partout on y admire une élégance gracieuse et fleurie, unie à une dialectique vigoureuse et à des connaissances profondes.

1° *Discours adressé aux jeunes gens sur l'utilité qu'ils peuvent retirer de la lecture des auteurs païens.* — Ce discours a pour objet d'engager la jeunesse, lorsqu'elle étudie les poëtes et les anciens auteurs, à y discerner avec sagesse ce qu'il y a de bon en eux et ce qu'on doit en effet rejeter.

Saint Basile commence par rappeler ses titres à la confiance de ses jeunes auditeurs, sa longue expérience et la tendresse toute paternelle qu'il leur porte. Après cet exorde insinuant, qu'il appuie adroitement d'une maxime empruntée à Hésiode, il pose en principe, comme orateur chrétien, que, destinés à la vie éternelle, nous ne devrions, à la rigueur, estimer et rechercher que ce qui peut être utile pour y parvenir, et que par

conséquent l'Écriture sainte devrait être le principal objet de nos études. Mais les études profanes sont une excellente préparation, et plus tard un ornement convenable à la vie spirituelle ; ce qu'il prouve non-seulement par l'exemple de Moïse et de Daniel, qui s'instruisirent l'un dans la science des Égyptiens [p. 325], et l'autre dans la science des Chaldéens [p. 336], mais aussi par les nombreux rapports qu'il y a entre la morale de ces génies distingués et la morale de l'Évangile.

Mais si les sciences profanes ne sont pas inutiles, il faut faire un choix dans les sources où il convient de puiser. Il y a en effet bien des choses qu'il faut proscrire ; mais, comme l'abeille sait tirer le miel des fleurs qui ne semblent propres qu'à flatter la vue et l'odorat, ainsi le chrétien saura prendre ce qu'il y a d'utile, sans toucher à ce qu'il peut y avoir de pernicieux. On peut donc étudier les poëtes, puisque la poésie d'Homère tout entière n'est qu'un magnifique éloge de la vertu ; les historiens, quand ils nous transmettent les louables actions des grands hommes ; les philosophes enfin, lorsqu'ils nous enseignent à mépriser le corps pour ne nous occuper que de l'âme, à perfectionner de plus en plus notre raison, à mépriser les richesses, et à fuir la flatterie, l'ambition et toutes les passions qui ne captivent, hélas ! que trop souvent le cœur de l'homme.

2° *Panégyrique du martyr Gordius.* — Gordius était de Césarée, où il avait souffert le martyre dans la persécution de Dioclétien [p. 570]. Quand la liberté eut été rendue par Constantin au christianisme, Césarée honora d'un culte public l'homme généreux dont elle avait admiré l'héroïque conduite. C'est à l'anniversaire de sa fête que saint Basile prononça son panégyrique.

C'était un citoyen d'une naissance obscure, et qui ne s'était élevé dans l'armée qu'au grade de centurion. Quand parut l'édit de persécution, il quitta les camps, s'enfuit au désert, et reparut par la suite à Césarée au milieu d'une fête profane en l'honneur de Mars. Conduit devant le gouverneur de la ville, il confessa Jésus-Christ et fut mené au supplice.

Au premier aspect, aucun sujet ne paraît moins propre à l'éloquence : ni la patrie, ni la noblesse, ni les richesses ou les honneurs de Gordius ne pouvaient prêter au moindre développement oratoire ; et d'ailleurs, dit saint Basile, à quoi servent pour des chrétiens ces misérables hochets de la vanité humaine ? Mais l'orateur, après un exorde tiré d'une circonstance locale,

nous montre le martyr qu'il célèbre, préludant par son courage au milieu des combats, à ces autres combats plus terribles qu'il devait soutenir pour la foi. A peine l'édit de persécution a-t-il paru, qu'aussitôt, et sans effort comme sans regret, Gordius abandonne et sa famille, et ses foyers, et les plaisirs du monde qu'il méprise, et l'espoir d'honneurs légitimes qu'il dédaigne. Ici commence l'admirable narration du martyre : la pompe des jeux, l'apparition soudaine de Gordius, les menaces, les caresses qu'emploie tour à tour le gouverneur de Césarée, et enfin les efforts que multiplient auprès de lui quelques amis encore charnels, qui le supplient, comme autrefois Éléazar, de sauver ses jours par une condescendance coupable; rien n'est oublié de ce qui peut relever la grandeur de cette âme d'élite. L'orateur s'efface tout entier devant son héros : partout on ne voit, on n'entend que Gordius; les gestes, les paroles les plus simples sont présentés avec tant d'art, ou plutôt tant de naturel, qu'on les admire sans qu'il soit besoin de s'attacher aux réflexions qui les relèvent. Quant à la morale qui doit ressortir, dans la péroraison, de tout discours prononcé dans une chaire chrétienne, c'est encore le martyr, et non l'orateur, qui la donne, lorsque, motivant ses refus d'apostasie, Gordius rappelle, avec autant de naïveté que d'éloquence, les motifs de persévérer hautement dans une religion qui fait luire à nos yeux toute une éternité de bonheur.

§ II. *Discours tirés de saint Grégoire de Nazianze.*

Saint Grégoire de Nazianze naquit l'an 328, près de Nazianze, en Cappadoce. Après avoir étudié à Césarée de Palestine et à Alexandrie d'Égypte, il se rendit à Athènes avec saint Basile, son compatriote. Ordonné d'abord évêque de Sosima, bourg de Cappadoce, il gouverna ensuite comme coadjuteur l'église de Nazianze, dont son père était évêque. En 376, il vint à Constantinople, dont l'empereur Théodose le Grand le nomma archevêque; mais des intrigues le firent renoncer à ce haut rang. Rentré dans sa patrie, il y vécut dans la solitude, se livra à la composition des nombreux écrits qui attestent la beauté de son génie, et mourut en 389. Outre les discours qui font partie du Choix des Pères grecs, on lui doit quarante-huit autres *discours* ou *sermons*, de nombreuses *lettres* et cent soixante-dix-huit *poëmes* ou pièces de vers. L'abondance, l'élégance, la grâce, la facilité sont les caractères distinctifs de son style; on y trouve

aussi une sensibilité vive, une imagination riche qui l'entraîne quelquefois au delà des bornes du goût.

1° *Oraison funèbre de Césaire.* — Un frère chrétien pleurant un frère chrétien, un fils chrétien consolant deux vieillards chrétiens qui viennent de perdre l'un de leurs enfants, tel est le sujet de cette oraison funèbre.

Avant le christianisme, l'oraison funèbre n'avait guère loué que les vertus physiques et terrestres, et il fallait, pour attacher l'auditeur, tout le fracas de la gloire humaine, telle que les païens se l'étaient faite. Mais l'orateur chrétien se présente, appuyé sur l'immortalité céleste, et, au lieu de ces éloges où la vanité des vivants avait bien plus de part que la mémoire des morts, et dont le langage était plus de convention que de sentiment, on voit luire pour celui qu'il regrette ici-bas la gloire et la félicité la plus pure; pour des amis, pour une famille en larmes, la plus puissante des consolations, l'espoir de se réunir un jour dans le sein de Dieu à l'objet aimé; pour les autres, des enseignements utiles qui se perpétueront dans tous les siècles.

La vie de Césaire avait été une vie cachée : ni les honneurs, ni la gloire militaire, ni d'éclatants services rendus à son pays ne le relevaient aux yeux du monde. Il s'était contenté d'être utile aux hommes, mais sans ambition et sans faste : il fallait, pour immortaliser son nom, la double consécration de la religion et du génie.

Saint Grégoire choisit pour exorde l'éloge des parents de Césaire; mais ces parents sont aussi les siens; mais l'unique gloire sur laquelle l'orateur appuie, c'est qu'ils ont formé de bonne heure, et par leurs leçons et par leurs exemples, le cœur de leurs fils à la religion et à la vertu. Suivent quelques détails de famille, dont la personne même de l'orateur fait tout le prix. Le mérite de Césaire l'approche de plus en plus des princes, comme sénateur, comme médecin de la cour; mais la piété l'approche de Dieu, et les persécutions de Julien [p. 584] en font un *confesseur* du Christ, titre dont s'enorgueillissaient le plus les chrétiens après les palmes du martyre.

Jusqu'ici, c'est à peu près le même plan et les mêmes idées que dans les orateurs du paganisme : c'est le tribut payé aux choses de la terre. Mais quand saint Grégoire entreprend de consoler son vieux père et de rappeler aux assistants leur unique et véritable patrie qui est le ciel, l'œuvre du christianisme commence, et alors saint Grégoire nous peint, d'une part, l'incertitude des choses humaines, la vanité de la vie, et

d'une autre part, le bonheur du ciel et le triomphe du juste, avec une telle vivacité d'expressions, avec une telle noblesse d'images, avec une mélancolie si douce et si suave, que les auditeurs doivent être encouragés, consolés, réjouis même par la perspective qu'il offre à leur piété.

2° *Panégyrique des Machabées.* — On connaît l'histoire des Machabées, ces illustres défenseurs de l'indépendance de leur pays [p. 339]. Quoique antérieure à Jésus-Christ, leur fête était célébrée dans quelques églises, et c'est à l'un des anniversaires de cette fête que saint Grégoire de Nazianze prononça le panégyrique des sept frères Machabées, martyrs de leur foi, qui appartenaient à la même famille.

Les combats et les triomphes des Machabées, tel est le sujet du discours.

Après un exorde *ex abrupto*, saint Grégoire discute en quelques mots s'ils méritent ou non d'être appelés martyrs, et. passant rapidement sur Éléazar, victime comme eux de la foi, il en vient presque de suite aux Machabées. Il ne fait pas le récit de leurs souffrances; mais il fait ressortir en traits de feu leur fermeté, leur constance dans la foi, leur mépris des supplices, et surtout la générosité héroïque avec laquelle leur mère offre sept fois à Dieu un sanglant holocauste. La péroraison est une courte exhortation à combattre avec le même courage les Antiochus persécuteurs que nous portons en nous-mêmes, c'est à dire nos passions et nos vices.

§ III. *Discours tirés de saint Jean Chrysostome.*

Saint Jean Chrysostome (c.-à-d. bouche d'or), naquit, en 344, à Antioche, en Syrie, d'un général de l'empire. Après avoir étudié la rhétorique sous Libanius, il fréquenta le barreau, qu'il quitta pour se livrer tout entier, dans la solitude, à l'étude des Écritures et à la pratique des austérités chrétiennes. En 381, Flavien, évêque d'Antioche, l'ordonna prêtre et le garda quelque temps près de lui comme son vicaire; il se fit dans ces fonctions une telle réputation d'éloquence et de sainteté, que l'empereur Arcadius, fils de Théodose, l'appela au siége archiépiscopal de Constantinople (398); mais les intrigues de l'impératrice Eudoxie, dont il avait blâmé les rapines et les désordres, le firent déposer et exiler. Contraint, malgré son grand âge, à faire des marches forcées pour se rendre au lieu de son exil, il succomba en route, et mourut, en 407, à Comane, en Cappadoce.

Outre les discours qui font partie du Choix des Pères grecs,

on doit à saint Jean Chrysostome un grand nombre d'*homélies*, de *discours* et de *panégyriques*, les traités du *Sacerdoce*, de la *Providence*, *etc.*, des *Commentaires* sur l'Écriture et des *Lettres*. Saint Jean Chrysostome a été surnommé l'*Homère des orateurs chrétiens*. Son éloquence réunit les mérites de Démosthène et de Cicéron, l'énergie du premier, la facilité et l'abondance du second.

1° *Discours au peuple d'Antioche sur le retour de l'évêque Flavien.* — L'an 387, l'empereur Théodose avait frappé d'un impôt extraordinaire les différentes provinces de l'Orient. A cette nouvelle, le peuple d'Antioche, capitale de la Syrie, se souleva et courut la ville, renversant et brisant les statues de l'empereur, de son père, de ses fils et de l'impératrice Flaccille. Théodose ordonna pour le punir, de fermer le théâtre, le cirque et les bains publics, d'ôter à la cité rebelle son territoire et ses privilèges et de la réduire à l'état et au titre de simple bourg.

Les habitants, revenus à eux-mêmes, songèrent à fléchir le courroux de l'empereur, et, à leur prière, Flavien, évêque d'Antioche, oubliant et l'hiver, et sa vieillesse, et l'état d'une sœur mourante, partit pour Constantinople où se trouvait Théodose. Les commissaires impériaux, touchés de compassion, suspendirent, jusqu'à son retour, l'exécution de leurs ordres. Dans cet intervalle, Chrysostome prononça vingt *Homélies*, comparables à tout ce qu'Athènes et Rome ont produit de plus éloquent. L'art en est merveilleux. Incertain du parti que voudra prendre Théodose, il mêle ensemble l'espérance du pardon et le mépris de la mort, et pour distraire ses auditeurs de la crainte présente, il leur en inspire une plus vive, les occupant du souvenir de leurs péchés et leur montrant le bras de Dieu levé sur leurs têtes et infiniment plus terrible que celui du prince. Enfin un courrier envoyé par Flavien annonce le pardon. Chrysostome monte en chaire et le redit au peuple dans l'*homélie* dont voici l'analyse :

Après avoir béni Dieu dans un exorde plein d'élan, Chrysostome fait ressortir la résignation d'Antioche qui s'en était remise à Dieu de son sort futur, l'héroïsme de son pasteur qui avait tout bravé pour sauver son troupeau, la clémence de l'empereur qui oubliait un sanglant outrage, et par-dessus tout les impénétrables vues de la Providence, qui sait tirer du mal un plus grand bien; puis il rapporte à son auditoire le discours de Flavien à Théodose, l'un des plus beaux morceaux d'éloquence qui existent. « Le saint évêque n'y dissimule point les torts de son peuple; il les avoue, mais sans bassesse, et en les rejetant

sur la malice de l'ennemi du salut. Mais Théodose peut acquérir la plus belle de toutes les gloires : il suivra l'exemple de Constantin, qui, en pareille circonstance, répondit qu'il ne se sentait point blessé; il montrera la même clémence qu'il a montrée jadis pour des criminels, à la solennité de Pâques, et il honorera le christianisme, auquel les juifs et les païens eux-mêmes feront honneur de ses vertus. Tel est d'ailleurs le sort d'Antioche, en proie aux plus funestes craintes, que personne ne croira son crime impuni; mais si Théodose ferme l'oreille aux prières du pontife, organe du Dieu suprême, Flavien s'exilera d'une ville dont l'attentat est si grand qu'il n'a pu trouver grâce devant le plus clément des empereurs. » A la suite de ce discours, Chrysostome, pour péroraison de son homélie, redit le pardon accordé par l'empereur, annonce à ses auditeurs la promesse qu'il a faite à Flavien de les venir consoler lui-même, et les engage, pour fêter dignement ces bonnes nouvelles, à devenir meilleurs, plus pieux, en un mot plus chrétiens.

2° *Discours sur la disgrâce d'Eutrope. — Eutrope,* né dans la condition la plus abjecte, et vendu successivement à différents maîtres, avait longtemps traîné dans les plus vils emplois une vie de corruption et d'infamie. Attaché comme eunuque au palais des empereurs, il commença sa fortune sous Théodose, et parvint par ses intrigues, sous le faible Arcadius, à la faveur la plus scandaleuse. Flatteur bas et rampant avec le maître, il pesait de toute son arrogance sur les grands, et s'attirait la haine du peuple par ses exactions et ses rapines. En 399, l'empereur le nomma consul en Orient, et dès lors l'eunuque ne ménagea plus rien. Enivré de tant d'honneurs, il osa et crut pouvoir insulter jusqu'à l'impératrice; mais Arcadius, irrité, signa sur-le-champ l'exil de son indigne favori.

Aussi lâche dans le malheur qu'insolent dans la prospérité, Eutrope, que poursuivait le courroux du peuple, des soldats, de l'empereur même, chercha un refuge auprès des autels, que lui-même avait cependant dépouillés du droit d'asile. Chrysostome était alors archevêque de Constantinople. Seul entre tous, il entreprit la défense d'un homme dont jadis ses vertus lui avaient mérité la haine. On le vit tantôt s'opposer à la fureur des soldats, tantôt implorer la clémence du prince; et quand la curiosité ou la haine poussait tout un peuple autour d'Eutrope, pâle, abattu, tremblant, n'attendant plus que la mort la plus affreuse, soudain le saint évêque parut dans la chaire chrétienne et prononça l'homélie dont voici l'analyse :

Dans un exorde simple et imposant, Chrysostome rappelle aux assistants la vanité et l'instabilité des choses de la terre. Il n'y accuse pas Eutrope; mais il le montre puni par ses propres angoisses; mais il le met sous la sauvegarde d'un Dieu clément; mais il redit les augustes maximes de l'Evangile sur le pardon des injures; et à sa voix, après une vive et touchante péroraison, ce peuple, naguère furieux, sent la compassion entrer dans son cœur; il abjure des sentiments de haine et de vengeance, il sort de l'église en gémissant et en implorant à la fois pour Eutrope et la miséricorde divine et la clémence de l'empereur. Ce fut le plus beau triomphe de l'éloquence.

N° 4.

Homère.

Homère est l'auteur de deux grandes épopées, l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Ce poëte naquit au xe ou au ixe siècle avant notre ère, en Ionie, probablement à Smyrne, dans l'Asie Mineure. Six autres villes, Chios, Colophon, Salamine, Rhodes, Argos et Athènes, se disputèrent l'honneur de lui avoir donné le jour. On l'a surnommé le *père de la poésie épique* ou de la *poésie ionienne* et le *prince des poëtes grecs*. Ses poëmes, que chantaient les rhapsodes homérides, furent réunis au vi^e^ siècle par Pisistrate, chef de l'État athénien. Outre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, seuls ouvrages que le programme entend désigner, on attribue à Homère plusieurs *Hymnes* mythologiques; la *Batrachomyomachie*, poëme héroï-comique dont les héros sont les rats et les grenouilles, etc.

1° *Iliade*. — L'*Iliade*, poëme épique en vingt-quatre chants, n'est qu'un simple épisode du siége de Troie (Ἴλιον) [p. 373]: c'est le récit de la colère d'Achille et de ses résultats. Le vaillant Achille, insulté par Agamemnon, se retire dans son camp; son absence affaiblit l'armée des Grecs et ranime le courage des Troyens, qui sortent de leurs murailles et livrent plusieurs combats où ils sont presque toujours vainqueurs : ils portaient déjà la flamme sur les vaisseaux ennemis, lorsque Patrocle, ami d'Achille, demande et obtient de se revêtir de ses armes, pour repousser l'ennemi. Hector attaque Patrocle et l'immole : Achille, que n'avaient pu fléchir les prières des chefs, revole au combat, venge la mort de Patrocle par celle d'Hector, ordonne les funérailles de son ami, et livre à Priam, pour une rançon, le corps de son fils. Tous ces faits se passent en qua-

rante-sept jours. Le fond de l'*Iliade* est historique. Homère y a ajouté tous les ornements, toutes les inventions que pouvaient lui fournir le génie poétique et la mythologie.

2° *Odyssée.* — L'*Odyssée*, poëme épique en vingt-quatre chants, raconte non la vie d'Ulysse (Ὀδυσσεύς), comme le fait supposer le titre, mais seulement les aventures d'Ulysse depuis la prise de Troie jusqu'à son retour dans l'île d'Ithaque, dont il était roi.

Dix ans s'étaient écoulés depuis qu'Ulysse avait quitté les rivages de Troie. D'insolents ravisseurs, connus sous le nom de *prétendants* ou *poursuivants de Pénélope*, dissipaient ses biens, et ils voulaient contraindre cette fidèle épouse à contracter un second hymen et à faire parmi eux un choix toujours différé jusque-là, mais désormais inévitable. C'est à ce moment que s'ouvre la scène de l'*Odyssée.* Télémaque, fils d'Ulysse, va dans le continent de la Grèce interroger Nestor et Ménélas sur le sort de son père. Pendant qu'il est à Lacédémone, Ulysse part de l'île de Calypso, et, après une pénible navigation, il est jeté par une tempête dans l'île des Phéaciens, voisine d'Ithaque. Dans un temps où le commerce n'avait pas encore rapproché les peuples, on s'assemblait autour d'un étranger pour entendre le récit de ses aventures. Ulysse, pressé de satisfaire une cour où le goût du merveilleux régnait à l'excès, raconte au roi des Phéaciens les prodiges qu'il a vus, l'attendrit par la peinture des maux qu'il a soufferts, et en obtient des secours pour retourner dans ses États : il y arrive, il se fait reconnaître à son fils et prend avec lui des mesures efficaces pour se venger de leurs ennemis communs. Tous ces faits se passent en cinquante-huit jours. L'*Odyssée* a servi de modèle à Fénelon pour la composition de son *Télémaque*, qui n'est en quelque sorte qu'une continuation ou un appendice de l'épopée d'Homère.

Le style de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* est simple, clair, harmonieux, abondant, plein d'images et de comparaisons. Ces poëmes sont écrits en vers hexamètres et dans le dialecte ionien, dialecte plus doux que tous les autres, et qui donne à la poésie d'Homère une mélodie inimitable. Ce dialecte évite en général les contractions dans les noms et dans les verbes, ainsi que toute union dans les mots ; il fait des changements et des additions de voyelles ou de diphthongues, des retranchements ou des changements de consonnes pour adoucir la prononciation ; il rejette une grande partie des aspirations ; il change les brèves en longues et en diphthongues, et *vice versa;* il aime à employer η ou ε pour α ; enfin il rejette l'augment dans les verbes,

admet certaines terminaisons particulières pour l'imparfait, le plus-que-parfait, le subjonctif, l'optatif, l'infinitif, etc.

Tous les siècles ont été unanimes dans l'admiration qu'excitent les œuvres d'Homère. En Grèce, on les faisait apprendre aux enfants; elles faisaient aussi partie de l'éducation romaine, et depuis lors elles n'ont cessé d'être classiques. La gloire d'Homère n'a guère eu que deux détracteurs : Zoïle, dans l'antiquité, et Lamotte, en France, au 18e siècle; mais le nom de l'un nous est parvenu couvert d'opprobre, et l'autre n'a pas échappé au ridicule pour avoir été insensible à la beauté des poëmes homériques. On peut donc dire avec un poëte (Joseph Chénier) :

> Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
> Et depuis trois mille ans Homère respecté
> Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Dans l'impossibilité matérielle où sont les candidats de lire tout Homère, ils pourront s'exercer sur quelques chants de l'*Iliade* (le 1er, le 6e ou le 24e) et de l'*Odyssée* (le 1er, le 11e ou le 24e), ou préférablement dans un recueil de morceaux choisis d'Homère [1].

N° 5.

Sophocle.

Sophocle, né l'an 495 au bourg de Colone, près d'Athènes, vivait dans le siècle de Périclès. Rival d'Eschyle qui l'avait précédé dans la carrière dramatique, il le vainquit aux concours poétiques et dès lors il régna sans partage sur la scène. Eschyle avait adopté la fatalité ou le destin et la terreur pour les principaux ressorts de la tragédie; Sophocle, sans renoncer à ces deux moyens, mit surtout en œuvre les passions humaines et la pitié, mais en faisant de ces ressorts un emploi plus sévère qu'Euripide, son émule. Chez lui, l'action est toujours nouée avec art, et la catastrophe préparée de loin; les caractères sont admirablement tracés, et la riche harmonie, la souplesse, la correction de ses vers l'ont fait surnommer l'*Abeille attique.* Sophocle est de tous les anciens celui qui ressemble le plus à Racine.

Sophocle composa plus de cent pièces dramatiques, dont sept seulement nous sont parvenues, avec des fragments assez nom-

1. Les candidats pourront se servir, pour cette préparation, des Morceaux choisis d'Homère, publiés par *M. Vendel-Heyl.*

breux des autres ; ce sont : *Ajax furieux*, *Électre*, *Œdipe roi*, *Antigone*, *Œdipe à Colone*, les *Trachiniennes* et *Philoctète*.

1° *Ajax furieux*. — L'*Ajax furieux* a pour sujet la fureur d'Ajax, fils de Télamon, sa mort et la dispute qui s'éleva à l'occasion de ses funérailles.

Ajax, indigné de n'avoir point obtenu les armes d'Achille, qui, après la mort de ce héros, furent adjugées à Ulysse, se leva de nuit et sortit de sa tente pour massacrer son rival avec les Atrides (Agamemnon et Ménélas) ; mais Minerve, qui protégeait le roi d'Ithaque, égara la raison d'Ajax et détourna ses coups sur des troupeaux qui faisaient partie du butin de l'armée. Lorsqu'il fut rassasié de carnage, il ramena dans sa tente quelques-uns de ces animaux, croyant emmener Ulysse, qu'il veut déchirer à coups de fouet ; de là le titre de la pièce : Αἴας μαστιγοφόρος, *Ajax armé du fouet*, c'est-à-dire, *Ajax furieux*. Revenu à la raison, il se tua, malgré les efforts ou les ruses des chefs grecs. Ménélas défend à Teucer, demi-frère d'Ajax, de l'ensevelir ; Teucer répond avec une noble fierté aux ordres arrogants de Ménélas. Celui-ci sort en menaçant, et Teucer s'éloigne aussi. L'altercation se renouvelle bientôt entre Teucer et Agamemnon ; mais Ulysse termine la dispute par son entremise, en faisant sentir aux Atrides combien il est odieux de montrer tant d'acharnement contre un ennemi mort. Tout le monde se retire, et Teucer rend les derniers devoirs au corps du malheureux Ajax.

Cette pièce se divise en cinq parties ; la première comprend l'exposition et nous montre l'égarement d'Ajax ; la deuxième, le retour d'Ajax à la raison, son désespoir et la résolution qu'il prend de se donner la mort ; la troisième, la ruse employée par Ajax pour se tuer, et les nouvelles envoyées par Teucer pour le sauver ; la quatrième, la mort d'Ajax et le commencement de la dispute au sujet de sa sépulture ; la cinquième, la suite de cette dispute et les funérailles d'Ajax.

2° *Électre*. — Le sujet d'*Électre* est Oreste vengeant sur Clytemnestre la mort de son père Agamemnon.

Poussé par un oracle et obéissant aux décrets du Ciel, Oreste veut venger sur les meurtriers de son père et sur sa mère elle-même, la mort d'Agamemnon. Électre, sa sœur, le soutient, l'encourage, et l'aide dans cette pieuse et criminelle entreprise : *Facto pius et sceleratus eodem* (Ovide).

Cette pièce n'a pas d'action proprement dite. Les quatre pre-

mières parties ne renferment autre chose que l'exposition et la ruse employée par Oreste pour arriver à sa vengeance ; la cinquième contient la catastrophe. Cette pièce, malgré sa simplicité, est pleine de péripéties. Ainsi Électre, livrée d'abord au désespoir, reprend courage lorsqu'elle apprend le songe de Clytemnestre. Bientôt la fausse nouvelle de la mort d'Oreste la replonge dans la douleur : elle baigne de ses pleurs l'urne qui est supposée contenir les cendres de son frère, et enfin son retour la porte au comble de la joie dans la scène touchante de la reconnaissance. Clytemnestre, troublée par un songe funeste qui lui présage sa mort, est rassurée par la fausse nouvelle de la mort d'Oreste, bientôt démentie par sa présence. Il en est de même pour Chrysothémis, dans le parti d'Électre, et pour Égisthe, dans celui de Clytemnestre. De ces péripéties naissent tous les sentiments de la pièce; mais elles ne forment pas une action.

Crébillon et Voltaire ont traité le sujet d'*Électre*.

3° *Œdipe roi*. — L'*Œdipe roi* a pour sujet Œdipe, roi de de Thèbes [p. 370], reconnu comme meurtrier de Laïus, son père. Cette tragédie peut se diviser en cinq parties : dans la première, Œdipe promet de punir l'assassin de Laïus; dans la seconde, le devin Tirésias, qu'il consulte, lui dévoile qu'il est lui-même le meurtrier de son père; la troisième comprend la *double confidence* d'Œdipe et de Jocaste, ainsi nommée, parce qu'en même temps qu'Œdipe reçoit celle de Jocaste, il lui apprend aussi la fatale prédiction que lui fit l'oracle de Delphes, lorsqu'il voulut s'assurer s'il était véritablement fils de Polybe, roi de Corinthe; dans la quatrième, Œdipe apprend sa naissance et son crime involontaire ; la cinquième est consacrée au récit de la mort de Jocaste et de la fureur d'Œdipe, qui se crève les yeux et va s'exiler.

L'*Œdipe roi* est regardé non-seulement comme le chef-d'œuvre de Sophocle, mais encore, sous le rapport du choix et de la disposition de la fable, comme la plus belle tragédie de l'antiquité.

Le sujet de l'*Œdipe roi* a été traité par Sénèque le tragique, Corneille et Voltaire, sous le simple nom d'*Œdipe*.

4° *Antigone*. — Le sujet d'*Antigone* est la sépulture de Polynice : on sait que la sépulture était une chose très-importante chez les Grecs.

Créon, proclamé roi de Thèbes après la mort des deux fils

d'Œdipe, avait défendu d'ensevelir Polynice, pour le punir d'avoir porté la guerre civile dans sa patrie; mais Antigone, écoutant plutôt les inspirations de la piété fraternelle que les conseils de la prudence et de la crainte, brava la défense de Créon et périt victime de son dévouement, dans une caverne où elle meurt de faim.

La marche de cette pièce est extrêmement simple. Divers incidents s'opposent à l'exécution de l'arrêt porté par Créon contre Antigone : les représentations de son fils Hémon dont Antigone est aimée, les plaintes de cette princesse elle-même, surtout les menaces du devin Tirésias qui l'ébranlent et triomphent de sa résolution, tout est inutile, et la malheureuse Antigone subit son sort. L'action se prolonge au delà des bornes; mais ce prolongement était nécessaire pour satisfaire un juste sentiment d'indignation contre Créon : il faut qu'on le voie puni de sa barbarie, et puni dans ses plus chères affections, dans Hémon qui se donne la mort.

Rotrou a donné une assez belle imitation d'*Antigone*.

5° *Œdipe à Colone*. — Le sujet d'*Œdipe à Colone* est Œdipe mourant à Colone, et lui léguant son tombeau.

Dans l'*Œdipe roi*, ce malheureux prince, connaissant son horrible destinée, veut se bannir de Thèbes; mais il est retenu par l'empressement de Créon, frère de Jocaste. Bientôt ses douleurs perdent un peu de leur violence; il se calme et se repent des imprécations qu'il a lancées contre lui-même. Les Thébains le regardent comme un sacrilége, et ses deux fils Etéocle et Polynice, toujours divisés par la haine, mais réunis par le crime, chassent impitoyablement le vieillard aveugle, qui, conduit par sa fille Antigone, arrive à Colone, bourg voisin d'Athènes, où régnait alors Thésée. C'est ici que commence la pièce.

L'*Œdipe à Colone* peut se diviser en cinq parties. Dans la première, Œdipe demande un asile à Colone; dans la deuxième, il l'obtient de Thésée; la troisième renferme la tentative de Créon qui veut se saisir d'Œdipe; la quatrième, celle de Polynice; enfin la cinquième, la mort d'Œdipe près du temple des Euménides.

Tous les caractères de cette pièce sont tracés avec supériorité. Celui d'Œdipe est admirable; le rôle d'Antigone est devenu le type de la piété filiale, et c'est en faire un assez bel éloge. Les remords, les sentiments élevés de Polynice, la tendresse qu'il montre à ses sœurs, le rendent éminemment dramatique.

Thésée est noble et héroïque ; Créon, impitoyable et perfide. Il n'y a peut-être que le rôle d'Ismène, sœur d'Antigone, qui soit inutile.

Ducis a fondu dans une seule tragédie les deux sujets d'Œdipe à Colone et d'Admète.

6° *Les Trachiniennes*. — Le sujet de cette pièce est la mort d'Hercule, causée par la jalousie de Déjanire et la robe du centaure Nessus. La scène est à Trachine, en Thessalie, près du mont Œta, et de jeunes filles amies de Déjanire forment le chœur.

On peut diviser les *Trachiniennes* en cinq parties : la première comprend les inquiétudes de Déjanire, rassurée bientôt par le retour d'Hercule, son époux ; la deuxième, la reconnaissance de l'infidélité d'Hercule, épris de la jeune Iole ; la troisième l'envoi de la tunique empoisonnée de Nessus ; la quatrième, les inquiétudes de Déjanire et les premiers effets que produit ce funeste présent ; la cinquième, la catastrophe, c'est-à-dire la mort de Déjanire, et celle d'Hercule sur un bûcher du mont Œta.

7° *Philoctète*. — *Philoctète* a pour sujet les efforts tentés par les Grecs auprès de ce héros pour obtenir de lui son retour à leur camp, ou du moins les flèches d'Hercule dont il était en possession. Les Grecs, en voguant vers Troie et en passant dans l'île de Chrysa, avaient voulu, d'après un oracle, offrir un sacrifice à Minerve, dont l'autel était caché sous la terre. Philoctète, occupé à le chercher, fut mordu par un serpent monstrueux, et l'infection qui s'exhalait de sa plaie força les Grecs de l'abandonner dans l'île de Lemnos. Cependant, tandis qu'ils étaient sous les murs de Troie, un oracle leur apprit que la ville ne pouvait être prise sans les flèches d'Hercule. C'est Ulysse qui est chargé de les obtenir. Cette pièce se compose de cinq parties ou plutôt de cinq situations. Ulysse a des obstacles à vaincre, et le plus difficile est dans le caractère même de Néoptolème, fils d'Achille, qu'il a choisi pour seconder ses desseins ; il en triomphe, et c'est une première situation. Néoptolème abuse Philoctète en lui disant qu'il est malheureux et étranger comme lui : deuxième situation. Philoctète est saisi, au moment du départ, d'un accès douloureux qui forme le nœud de la pièce, puisque la pitié qu'inspirent à Néoptolème les souffrances de Philoctète engage le fils d'Achille à lui parler avec franchise : troisième situation. Ulysse arrive au moment où Néoptolème

va rendre à Philoctète ses armes, et parvient à emmener le fils d'Achille : quatrième situation. Enfin, dans la cinquième partie, Néoptolème, de retour, essaye de fléchir l'inexorable Philoctète, et l'apparition d'Hercule vient trancher le dénoûment en le décidant à se rendre au camp des Grecs.

La pièce de *Philoctète*, d'une admirable simplicité, est en même temps très-variée : toutes les ressources naissent de l'adresse d'Ulysse; tous les obstacles, du ressentiment de Philoctète et de la candeur de Néoptolème.

La Harpe a fait un *Philoctète* qui n'est guère que la traduction de la pièce de Sophocle. Fénelon a tiré de ce sujet le quinzième livre de son *Télémaque*.

Sophocle a écrit dans le dialecte attique ordinaire. Ce dialecte aime à contracter tout ce qui est susceptible de contraction : il unit souvent deux mots ensemble, ajoute ι à certains mots et le retranche aux diphthongues ει et αι, change σ en ξ, remplace σσ par ττ, admet un redoublement au parfait, etc. Les chœurs sont écrits en dialecte dorien : ce dialecte aime à mettre α dans beaucoup de mots, au lieu de η, ο, ω; il remplace ου par ω et ο, αυ par ω, les consonnes ζ, θ, σ, par δ, κ par τ, etc.; dans les verbes, il admet certaines formes particulières. Les chœurs sont difficiles, tant pour le fond que pour la forme, et, à ce double titre, ils ont besoin d'une étude particulière. La métrique des chœurs est difficile et incertaine. Les autres vers sont ïambiques.

La division des tragédies en parties ou actes était inconnue aux Grecs. C'était une représentation continue du commencement à la fin. Le théâtre n'était jamais vide, ni le spectacle interrompu; mais après certains intervalles de temps, tous les acteurs se retiraient, à l'exception du chœur, qui restait sur la scène et chantait. Il n'y avait donc ni actes ni entr'actes.

Dans l'impossibilité où les candidats sont d'étudier toutes les pièces de Sophocle, ils pourront en traduire les principales, *Œdipe roi*, *Œdipe à Colone*, *Philoctète*, ou, ce qui serait préférable, s'exercer dans un recueil de morceaux choisis des tragédies de Sophocle[1].

1. Il existe un choix des plus beaux passages de Sophocle, publié par *M. F. Lécluse*. Les candidats pourront s'en servir pour leur préparation.

AUTEURS LATINS[1].

Programme officiel.

1. Cicéron : *Discours contre Catilina et contre Verrès, Traités de l'Amitié et de la Vieillesse, Songe de Scipion.*
2. César : *Commentaires.*
3. Salluste.
4. Tacite : *Annales.*
5. Virgile.
6. Horace.

N° 1.

Cicéron : Discours contre Catilina et contre Verrès, Traités de l'Amitié et de la Vieillesse, Songe de Scipion.

Cicéron, né l'an 106 avant J. C., à Arpinum, dans la Campanie, vivait du temps de Pompée, de César et d'Antoine. Il joua un grand rôle politique dans les affaires de l'État, déjoua le complot de Catilina et périt victime de la vengeance d'Antoine [p. 500 et 518].

On doit à Cicéron un grand nombre de discours remarquables, tels que les *Catilinaires*, les *Verrines*, prononcées dans l'affaire de Verrès, les discours *pour Roscius*, le *pro Lege Manilia*, le *pro Archia*, le *pro Milone*, les *Philippiques* contre Antoine, etc., sans compter plusieurs traités de l'art oratoire et plusieurs écrits moraux ou philosophiques, tels que le *traité de l'Amitié*, le *traité de la Vieillesse*, le *de Officiis* ou traité des Devoirs [p. 143], le traité *de la République, etc.*

M. Villemain a apprécié Cicéron comme orateur et comme écrivain de la manière suivante : « Les harangues de Cicéron réunissent au plus haut degré toutes les grandes parties oratoires, la justesse et la vivacité des mouvements, l'art des bienséances, le don du pathétique, la gaieté mordante de l'ironie, et toujours

1. Les candidats feront bien de relire quelques-uns de ces auteurs et de s'exercer à l'explication des plus difficiles. Pour leur faciliter cette étude, l'éditeur de mon Manuel publie, sous ma direction, une *Nouvelle Bibliothèque latine des Aspirants au Baccalauréat*, où ils trouveront le texte de ces auteurs, suivi d'une *traduction intralittérale* qui peut leur servir de guide pour la manière d'expliquer à l'examen.

la perfection et la convenance du style. Ce grand hom rien perdu de sa gloire en traversant les siècles : il r premier rang comme orateur et comme écrivain. Pe même, si on le considère dans l'ensemble et dans la va ses ouvrages, est-il permis de voir en lui le premier é du monde. »

§ Ier. *Discours contre Catilina.*

Il existe de Cicéron *quatre discours contre Catilina* les quatre *Catilinaires,* à cause de la conjuration de Catil en est le sujet (63 avant J. C.). Le premier et le qu furent prononcés devant le sénat, le deuxième et le troi devant le peuple.

Le *premier discours contre Catilina,* qui commence célèbre *Quousque tandem abutere*, établit l'attentat citoyen contre la république et requiert l'application d'u timent sévère. Cicéron y prouve à Catilina qu'il ne peut plus longtemps à Rome, où ses desseins ne sont ignorés sonne. Il lui reproche tous ses vices, cent fois dignes de puis, par une ironie sanglante, il lui fait entrevoir le plai pourra goûter en se retirant dans le camp de Mallius complice : là, il organisera tranquillement la guerre co patrie, et ce sera encore un bonheur pour la république. (partant, en effet, ses complices le suivront, et Rome se vera délivrée de la présence des perturbateurs. Il term examinant les précautions qu'il a prises, et les motifs qui agir comme consul.

Épouvanté par la première Catilinaire, Catilina s'étai de la ville avec trois cents conjurés. Le lendemain, (avait convoqué le sénat, et, pendant que les sénateurs semblaient, il monta à la tribune aux harangues et pron *deuxième discours contre Catilina* devant le peuple, qu sait encore de croire au complot. Cicéron y témoigne la j lui cause la retraite de Catilina. Il démontre qu'il n'est craindre, mais qu'il faut se tenir en garde contre ses co restés dans Rome. Il annonce aux conjurés qu'ils seront avec rigueur s'ils persistent dans leurs funestes projet douceur, au contraire, s'ils reviennent à des sentiments rables. Il oppose ensuite aux troupes de Catilina les for la république. Enfin il exhorte les citoyens à veiller au leurs maisons et à les fortifier ; pour lui, il prendra soin le reste.

La conjuration de Catilina était patente, et il n'y avait plus aucun doute sur les projets criminels des ennemis de la république. Cicéron, dans la deuxième Catilinaire, avait déjà alarmé le peuple; il acheva de le convaincre dans le *troisième discours contre Catilina.* Il y raconte comment l'attentat préparé a été découvert dans le sénat; il y rapporte les aveux publics des principaux conjurés et des députés allobroges[1] que les conspirateurs avaient tenté d'entraîner dans leur parti; il engage tous les citoyens à se rendre avec leurs femmes et leurs enfants dans les temples des dieux, pour leur adresser des prières et des actions de grâces. Il leur montre l'imminence du péril qui les menaçait s'il n'eût étouffé à sa naissance cette guerre civile, d'où seraient résultés de bien plus grands maux que des guerres précédentes, et il termine son discours en priant le peuple de consacrer à jamais la mémoire de ce jour fortuné.

On avait décerné, au nom de Cicéron, un jour de fête et de supplications pour rendre grâces aux dieux *de ce qu'il avait délivré la ville du feu, les citoyens du carnage et l'Italie de la guerre.* Il restait à se prononcer sur la punition des coupables. Fallait-il punir les conjurés d'un emprisonnement à vie ou bien les condamner à mort? telle fut la question qui s'agita dans le sénat. Silanus, consul désigné, opina pour la mort; mais César penchait pour le premier parti, par ménagement pour les conspirateurs; d'autres sénateurs partageaient le même avis, craignant qu'un châtiment trop sévère ne mît en péril la vie de Cicéron lui-même. Mais le consul, entraîné par son amour pour la patrie, les supplia, dans son *quatrième discours contre Catilina,* de ne considérer que l'intérêt public et de ne pas se laisser arrêter dans leur détermination par une aveugle sollicitude pour lui; et il conclut en se rangeant à l'avis de Silanus et en demandant pour les coupables une punition exemplaire.

Les *Catilinaires* sont remarquables non-seulement par cette élégance et cette harmonie qui sont les qualités ordinaires du style de Cicéron, mais encore par la véhémence des pensées, la hardiesse des tours et l'énergie des expressions.

§ II. *Discours contre Verrès.*

Il existe de Cicéron *sept discours contre Verrès,* appelés les *sept Verrines,* parce qu'ils furent prononcés, l'an 70 avant J. C.,

1. Les Allobroges, peuple de la Gaule romaine (*provincia romana,* Provence), avaient envoyé des députés à Rome pour demander un dégrèvement d'impôts.

dans l'affaire de Verrès, préteur de Sicile, qui, au sortir de charge, fut accusé par les Siciliens d'une foule de prévarications, dilapidations, spoliations, crimes, etc. Mais on désigne plus particulièrement sous le nom de *Discours contre Verrès* les deux discours *de Signis* et *de Suppliciis*, et c'est en ce sens que le titre du programme doit s'entendre.

Les deux premières harangues sont désignées vulgairement par le titre de *Prima actio in C. Corn. Verrem.* L'une, intitulée *contra Cæcilium,* ou *Divinatio,* est dirigée contre Q. Cæcilius, ancien questeur de Verrès, qui prétendait qu'à lui seul appartenait le droit de l'accuser; l'autre n'est qu'une introduction de l'accusation contre Verrès.

Les cinq harangues qui suivent ne sont que des mémoires où Cicéron développe, chacune en particulier, les diverses branches de l'accusation. Elles ont été intitulées par les grammairiens: la première, *de Prætura urbana;* la deuxième, *Siciliensis;* la troisième, *Frumentaria;* la quatrième, *de Signis;* la cinquième, *de Suppliciis.*

Dans la première, Cicéron peint la vie privée et publique de Verrès pendant sa préture à Rome (*prætura urbana*), avant sa mission en Sicile. La deuxième est l'énumération des prévarications qu'il avait commises dans sa province (*Siciliensis*), et comme juge et comme magistrat. La troisième contient le récit de ses dilapidations et de ses vols dans les approvisionnements de blé (*frumentaria*).

Dans la quatrième (*de Signis,* sur les statues), il est question des monuments d'art que Verrès avait enlevés aux particuliers et même aux édifices publics. Cette Verrine n'est qu'un exposé des crimes de Verrès, que Cicéron se propose d'énumérer, et qu'il énumère au nombre de onze : après quoi il conclut en faisant ressortir toute l'impudence de Verrès, dont l'avidité n'a jamais rien respecté.

Dans la cinquième (*de Suppliciis,* sur les supplices), Cicéron parle des meurtres dont Verrès s'était rendu coupable envers les commandants de la flotte, envers des Siciliens, et, ce qui était le comble de l'audace, envers des citoyens romains que leur titre seul devait mettre à l'abri de supplices déshonorants.

Les deux dernières Verrines surtout sont admirables par la richesse des développements oratoires, l'énergie du style et la haute éloquence dont l'auteur y fait preuve. Cette plaidoirie fut couronnée d'un plein succès, car Verrès fut envoyé en exil.

§ II. *Traité de l'Amitié.*

Le *Traité de l'Amitié,* intitulé *Lælius, sive de Amicitia,* fut composé par Cicéron dans la soixante-troisième année de sa vie, l'an 43 av. J. C., un an après la mort de César.

Cicéron y introduit le philosophe Lélius, ami de Scipion l'Africain, dissertant sur l'amitié avec ses deux gendres C. Fannius et Q. Mucius Scévola. Dans cette dissertation, que l'auteur suppose avoir eu lieu peu de jours après la mort de Scipion l'Africain, Lélius enseigne ce que c'est que l'amitié, pour quels motifs il faut s'acquérir des amis, et quelles sont les causes qui donnent lieu à l'amitié; puis entre qui l'amitié est possible, quelle en est la loi, quels en sont les devoirs; enfin de quelle manière on peut la conserver longtemps et toujours.

En lisant cet ouvrage, il ne faut pas perdre de vue que les interlocuteurs sont hommes d'État, et qu'il n'est pas question entre eux de l'amitié sous le rapport moral, mais de ces liaisons qui se formaient entre des concitoyens, plutôt en vue de l'utilité politique que de l'agrément social. Toutefois Cicéron n'a pas entièrement négligé ce dernier point de vue, et quoiqu'il ne le traite qu'accessoirement, il le fait avec beaucoup de chaleur et d'âme. Le style du *Traité de l'Amitié* est clair, souvent ingénieux, quelquefois délicat, toujours agréable et élégant.

§ IV. *Traité de la Vieillesse.*

Le *Traité de la Vieillesse*, intitulé *Cato major, sive de Senectute,* fut composé par Cicéron, la même année que le *Traité de l'Amitié.*

Cicéron y introduit Caton l'Ancien ou le Censeur, le vieillard le plus considéré de son époque, dissertant, en présence de Lélius et de Scipion l'Africain, sur la vieillesse, non-seulement pour en faire l'éloge, mais encore pour repousser les reproches dont elle est ordinairement l'objet. Caton y examine tour à tour les quatre raisons qui la font regarder comme malheureuse : la première, de ce qu'elle ne peut plus prendre part aux affaires publiques; la seconde, de ce qu'elle livre le corps aux infirmités; la troisième, de ce qu'elle nous prive presque de tous les plaisirs; la quatrième enfin, de ce qu'elle n'est pas éloignée de la mort. Caton montre que ces accusations ou n'atteignent pas la vieillesse ou ne la rendent pas malheureuse, et à chaque point il oppose les avantages qui lui sont particuliers.

Le *Traité de la Vieillesse,* dont on a dit qu'il faisait appétit

de vieillir, est écrit d'un style clair, élégant, parsemé de riantes images présentées avec des couleurs touchantes et une puissante conviction. L'auteur finit en laissant tomber sur le tableau délicieux qu'il fait de la vieillesse un rayon d'immortalité, et en nous montrant une vie nouvelle au delà de la vieillesse. C'est là qu'on trouve un beau morceau sur l'immortalité de l'âme, imité d'un passage de la Cyropédie de Xénophon, et dans lequel respire la sublime doctrine de l'école platonicienne sur ce sujet.

§ V. *Songe de Scipion.*

Le *Songe de Scipion* est un fragment du sixième livre du traité *de la République* de Cicéron. Ce songe montre que le paganisme avait aussi son espérance d'immortalité, et la raison humaine y fait entrevoir à la vertu quelque récompense au delà des triomphes du Capitole et des pompes de la gloire. Scipion y raconte qu'étant en Afrique, à la cour de Massinissa, roi de Numidie [p. 473], il crut, la nuit de son arrivée, voir le premier Africain, son père adoptif, et que celui-ci lui révéla et sa destinée future et une partie des lois qui régissent les corps célestes, et l'éternelle félicité réservée aux âmes des justes après la mort. Le style du *Songe de Scipion* est noble, imposant, magnifique, avec une teinte de mélancolie spiritualiste.

N° 2.

César : Commentaires.

César (Caïus Julius), né l'an 100 et mort l'an 44 avant J. C., fut à la fois grand homme d'État, grand général et grand écrivain. La vie de cet homme célèbre, qui appartient tout entière à l'histoire, est trop connue pour qu'il soit besoin d'en rappeler longuement les principaux traits. Chef du parti populaire de Rome, aspirant, dès sa jeunesse, au pouvoir suprême, il s'en fraya le chemin par ses exploits. Après avoir conquis les Gaules au profit de son ambition, il s'engagea avec Antoine et Lépide, ses collègues du premier triumvirat, dans une guerre civile contre Pompée, qu'il défit à Pharsale, l'an 48 avant J. C. Vainqueur de tous ses ennemis, dictateur perpétuel, il n'avait plus qu'à prendre le titre de roi, lorsqu'il fut assassiné, l'an 44, dans le sénat, par Brutus, Cassius et d'autres conjurés. Les anciens ont cité de lui des *Harangues*, des *Lettres* et différents *Traités* qui ne nous sont point par-

venus. Il ne nous reste de César que sept livres de *Commentaires* ou *Mémoires sur la guerre des Gaules,* et trois livres de *Commentaires sur la guerre civile.* Ce sont surtout les *Commentaires sur la guerre des Gaules* que le programme a eus en vue.

1° *Commentaires sur la guerre des Gaules.* — Les *Commentaires* ou *Mémoires* de César sur la guerre des Gaules sont en sept livres. César y raconte en style indirect les campagnes qu'il fit dans les Gaules, et au bout desquelles il en acheva la conquête [p. 503 et s.].

Les sept livres des *Commentaires* sont tous dignes d'étude et d'estime ; mais le septième est certainement le plus beau et le plus intéressant. Il y est raconté que, tandis que César s'occupait en Italie des affaires de Rome, la Gaule entière se souleva à la voix de ses différents chefs. Vercingétorix, Arverne de nation, en fut élu généralissime. A cette nouvelle, César franchit aussitôt les Alpes, rejoignit ses légions avec peine, et emporta plusieurs villes avant même que les Arvernes se fussent mis en campagne. Vercingétorix ne put sauver Avaricum (Bourges); mais d'habiles dispositions et la défection des Éduens obligèrent César à lever le siége de Gergovie, près d'Augustonemetum (Clermont-Ferrand). Alors tout l'effort de la guerre se concentra devant Alesia (Alise ou Bourg-Sainte-Reine). La défaite des Gaulois, la reddition de la place et la captivité de Vercingétorix assurèrent enfin à César la possession des Gaules.

2° *Commentaires sur la guerre civile.* — Les *Commentaires sur la guerre civile* sont en trois livres. Ils comprennent le récit de la lutte de César avec Pompée, jusqu'à la bataille de Pharsale, qui la termina.

Les *Commentaires* de César sont écrits avec autant d'élégance que de pureté. César a la véritable précision, celle qui consiste à dire tout ce qui est nécessaire et pas un mot de plus. Il écrit en homme d'État, toujours sans passion. Son récit n'est qu'une suite de faits présentés sous le jour le plus frappant et le plus lumineux, et son style est l'image de son caractère, violemment passionné au dedans, mais au dehors élevé au-dessus de toutes les passions.

Les *Commentaires* ont tout le caractère et la franchise d'un soldat : c'est un chef-d'œuvre d'exactitude historique et géographique, qui renferme en outre les documents les plus précieux sur l'art militaire et sur la politique de cette époque. C'était la lecture favorite d'Henri IV, du grand Condé et de Napoléon, qui y puisèrent sans doute des leçons propres à aider à la rapidité de leurs victoires et de leurs conquêtes.

N° 3.

Salluste.

Salluste (Caïus Crispus), né l'an 85 av. J. C. à Amiterne, au pays des Sabins, d'abord questeur, puis tribun du peuple, fut exclu du sénat pour ses mauvaises mœurs. Il se retira dans la Gaule auprès de César, qui, devenu maître de la république, le rétablit dans sa dignité de sénateur et lui donna peu de temps après la préture de Numidie. Les exactions qu'il y commit lui procurèrent d'immenses richesses. Il fut accusé de concussion; mais César l'acquitta. Il mourut dans sa magnifique villa de Tibur, à l'âge de 50 ans.

On doit à Salluste : l'*Histoire de la conjuration de Catilina* (Bellum Catilinarium) et l'*Histoire de la guerre de Jugurtha* (Bellum Jugurthinum), roi de Numidie, qu'il composa l'une pendant son tribunat et l'autre pendant sa préture. Dans sa retraite, il avait écrit, en six livres, l'*Histoire intérieure et extérieure de Rome depuis la mort de Sylla jusqu'à Catilina*, précédée de deux discours, dont l'un était un tableau du gouvernement et des mœurs de Rome, depuis son origine jusqu'aux guerres civiles, et l'autre, un récit abrégé de la lutte de Marius et de Sylla. Malheureusement il ne nous en reste que quelques fragments, quatre harangues et deux lettres.

1° *Histoire de la conjuration de Catilina.* — Après quelques considérations préliminaires sur la manière dont l'homme peut se distinguer des autres animaux, Salluste commence et poursuit jusqu'à la fin l'histoire de la conjuration de Catilina. Mais en écrivant l'histoire d'une conjuration contre le gouvernement, histoire qui devait être toute politique, il s'est plus occupé de l'élégance de la narration et de la peinture des caractères, que du soin de dévoiler les causes et les ressorts secrets des événements : au lieu de nous faire connaître l'état des partis qui divisaient Rome à cette époque, il se borne presque à faire, en termes généraux, un tableau déclamatoire du luxe et de la corruption des mœurs de ce siècle, comparées à la simplicité des temps anciens. En outre, son récit n'est pas toujours impartial : en haine de Milon dont il avait déshonoré le foyer domestique, il a dissimulé la plus grande partie de la gloire de Cicéron. Salluste ne trahit pas et ne pouvait trahir la vérité; mais, par une sorte de mensonge que La Harpe appelle *mensonge de réticence*, il oublie les faits

qui pourraient rehausser la gloire de son ennemi, de l'ennemi de César.

2° *Histoire de la guerre de Jugurtha.* — L'*histoire de la guerre de Jugurtha* ne prête pas à la même critique que celle de la conjuration de Catilina, et elle offre toutes les qualités de l'habile narrateur. Après quelques considérations générales sur la vertu, sur l'empire de l'âme à l'égard du corps, et sur la haute place qu'occupe l'histoire parmi les œuvres de l'esprit, Salluste raconte la guerre de Jugurtha depuis son origine jusqu'à la prise de ce prince par Sylla qui le livra à Marius. On y trouve des détails intéressants sur les indigènes de la Numidie.

Velléius Paterculus appelle Salluste le *Thucydide latin;* Quintilien partage cet avis, et Martial a dit de lui : *Primus romana Crispus in historia.* En effet, à part de fréquents hellénismes et l'abus des vieilles locutions, on peut admirer dans Salluste la concision du style, l'art avec lequel il dispose les parties de son travail sous une forme dramatique, l'énergie de sa diction, la richesse de ses idées, et le talent avec lequel il peint, soit dans les discours, soit dans les portraits, le caractère des hommes qu'il met en scène.

N° 4.

Tacite : Annales.

Tacite (C. Cornélius), né l'an 60 de J. C. à Intéramna, en Ombrie, vécut sous Vespasien, Titus, Domitien, Nerva et Trajan. En 78, il épousa la fille de Julius Agricola, conquérant de la Grande-Bretagne. Consul sous Nerva, il écrivit la vie de son beau-père, chef-d'œuvre de biographie, où il se montre en même temps sublime orateur et profond historien. Peu après, il traça le tableau des *Mœurs des Germains* (de Moribus Germanorum), énergique et ingénieuse satire des mœurs romaines. Ce ne fut qu'à l'âge de 50 ans, sous Trajan, qu'il entreprit de raconter les malheurs et les crimes des premiers césars. Il écrivit les *Histoires* (Historiarum libri V), en partie perdues, qui comprenaient les temps écoulés depuis la mort de Néron jusqu'à l'avénement de Nerva (68-96 de J. C.); et ses *Annales,* en 16 livres, qui, avec des lacunes importantes, commencent à la mort d'Auguste pour finir à celle de Néron. En effet, le temps nous a privés d'une partie de cet important ouvrage : nous n'avons plus que le règne de Tibère, la seconde moitié du

règne de Claude et une partie du règne de Néron. L'histoir du règne de Tibère est regardée comme son chef-d'œuvre.

Le style de Tacite a toujours passé pour un modèle de con cision; mais il n'est point sans ornement ni richesse : souven même il a toute la pompe, tout l'éclat, tout le luxe de l poésie. Telle est la peinture de la *sédition en Pannoni* (Ann. I, 16); des *souffrances de Drusus* dans son cacho (id., VI., 24); de la *mort de Britannicus* (id., XIII, 15), etc.

Sous le rapport de l'obscurité, il en existe dans Tacite mais elle tient beaucoup moins à son style qu'à la profondeu de ses pensées. Du reste, il a, dans son style, payé tribut à son siècle. Il n'est point d'une pureté constante, et sa latinité élégante le plus souvent, toujours forte et éclatante d'image neuves et justes, n'est plus cette latinité pure et irréprochabl de Cicéron, de César et même de Salluste. Il a des tournure forcées et bizarres, des constructions irrégulières et des ex pressions inconnues au beau siècle de la littérature romaine.

Aucun historien grec ou romain ne possède le talent drama tique du narrateur à un plus haut degré que Tacite; il l'em porte même sur Salluste, qui passe avec justice pour avoi excellé dans cette partie.

Racine a nommé Tacite *le plus grand peintre de l'antiquité* et, sans parler de la peinture des mœurs, où il n'a point d rival, nul écrivain n'a su donner à ses compositions historique autant de vie et de couleur. Il possède, plus qu'aucun autr historien, le secret de nous émouvoir, parce qu'il nous sembl toujours pénétré de ce qu'il exprime. Il a peint les hommes ave la plus grande énergie et avec la plus admirable profondeur, le événements touchants d'une manière pathétique, et la vertu ave les sentiments d'admiration qu'elle inspire à ceux qui la pra tiquent. Aussi possède-t-il au plus haut degré la véritable élo quence, le talent de dire simplement de grandes choses.

N° 5.

Virgile.

Virgile (Publius Maro), surnommé le *prince des poëte latins*, naquit à Andes, près de Mantoue, l'an 71 av. J. C. d'une famille obscure et pauvre. Son père était potier. Aprè avoir étudié à Crémone et à Milan, il alla à Naples pour se perfectionner dans les lettres grecques et latines. L'an 41 avant J.C., Octave (depuis Auguste) ayant distribué à ses soldats

es de Crémone et de Mantoue [p. 519], Virgile fut dé- de son petit bien ; mais ce malheur fut le commen- de sa fortune. Étant venu à Rome, Pollion, à qui il ;ait connaître avantageusement par quelques poésies et issait d'un grand crédit auprès du parti triomphant, le a à Mécène, et celui-ci le recommanda à Octave, qui 'ordre de lui rendre son patrimoine.

s avoir composé ses *Églogues*, dont la première, a pour sujet cette circonstance, et la quatrième, l'é- *Pollion*, Virgile écrivit, à l'instigation de Mécène, ses *ues* pour rappeler les Romains au goût de l'agricul- régligée depuis longtemps ; et, à la prière d'Auguste, *e*, afin de faire aimer la monarchie aux Romains, en t à Énée le caractère doux et aimable du nouvel em- Il employa onze ans à la composition de cette épopée, elle il ne put mettre la dernière main. Ayant voulu agner Auguste en Orient, il tomba malade à Naples. ssez de forces pour aller jusqu'à Athènes; mais, au re- mourut à Brindes, en Calabre, l'an 17 av. J. C., à 51 ans.

glogues. — Virgile a composé dix églogues ou bucoliques, : *Tityre*, *Alexis*, *Palémon*, *Pollion*, *Daphnis*, *Silène*, *e*, *Damon et Alphésibée*, *Lycidas et Mœris* et *Gallus*, it des chefs-d'œuvre de style et de poésie. Tous les genres uté s'y trouvent réunis, depuis l'élégante simplicité de la le jusqu'à la majesté de l'épopée et l'inspiration de l'ode. *logues* sont écrites en vers hexamètres.

éorgiques. — Dans le poëme didactique des *Géorgiques*, décrit et chante les travaux des champs, fait l'éloge de ilture et donne des préceptes nombreux sur cet art. Les *ques* sont divisées en quatre livres, qui ont pour sujets : mier, la culture de la terre; le deuxième, celle des ; le troisième, le soin des troupeaux, et le quatrième, celui eilles. Au milieu de ses descriptions et de ses préceptes, a intercalé des épisodes ou récits remarquables, chefs- 'e de la poésie latine. Ces épisodes sont : dans le premier e récit des prodiges qui accompagnèrent la *mort de Jules* (v. 463-514) ; dans le second, l'*éloge de la vie champêtre* -542) ; dans le troisième, l'*épizootie* ou *description de ladie des animaux* (v. 478-556) ; dans le quatrième, *le d'Aristée*, où se trouve compris celui d'*Orphée et ice* (v. 317-558).

Le style des *Géorgiques* est d'une élégance qui ne se dément jamais, et les idées les plus communes, les plus techniques, deviennent nobles et brillantes sous la plume du poëte. Aussi c'est à bon droit que ce poëme passe pour le plus parfait des poëmes latins et pour le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Les *Géorgiques* sont écrites en vers hexamètres. Delille a traduit en vers français les *Géorgiques* de Virgile avec un talent qui a fait presque de cette traduction un ouvrage original.

Au jugement de M. Patin, Virgile a donné à ses *Églogues* et à ses *Géorgiques* un double caractère, celui de son génie propre et celui des circonstances particulières dans lesquelles il les a écrites. On y trouve la candeur et la simplicité d'une âme tendre, en même temps que la teinte mélancolique d'un ami des champs, qui veut ramener les Romains au goût des occupations rustiques, source première de leur grandeur.

3° *Énéide.* — L'*Énéide* a pour sujet l'établissement d'Énée en Italie et la fondation de Rome. Elle est en douze livres : les six premiers contiennent les courses et la navigation d'Énée, comme Homère chanta dans l'*Odyssée* celles d'Ulysse ; dans les six derniers, le poëte romain retrace des combats, comme Homère dans l'*Iliade.* L'*Énéide* renferme une période de sept années ; mais ce qui constitue véritablement la fable du poëme est resserré dans l'espace de quelques mois. Cette grande action commence au milieu de la septième année des voyages d'Enée et finit avant son expiration. Tout ce qui précède est rapporté comme de simples épisodes, tels que les malheurs des Troyens causés par la colère de Junon, le tableau de la destruction de Troie, les amours de Didon et d'Enée, etc. On y trouve de fréquentes allusions à Auguste.

En voici une analyse succincte. Dans le *premier livre*, qui commence avec la septième année de l'expédition, Enée navigue dans la Méditerranée et fait naufrage sur les côtes d'Afrique, où Didon l'accueille favorablement. Dans le *second*, il fait, à la prière de la reine, le récit, d'un bout à l'autre admirable, de la chute de Troie et de sa fuite sur le mont Ida. Il continue sa narration dans le *troisième*, parle brièvement des pays qu'il a parcourus, et finit à la description de la tempête qui forme le début de ce poëme : on y trouve l'entrevue d'*Andromaque et d'Énée*, qui a donné lieu à l'*Andromaque* de Racine. Le *quatrième* nous retrace dans un tableau pathétique la naissance, les développements, les résultats de la passion de Didon pour Enée, le départ précipité des Troyens, la fureur et la mort de la malheureuse princesse. Au *cinquième*, Enée aborde

en Sicile, d'où il fait voile pour l'Italie, après avoir célébré par des jeux funèbres l'anniversaire de la mort de son père Anchise : la description de ces jeux funèbres est le plus remarquable morceau de ce livre. Dans le *sixième,* l'un des plus beaux de l'*Énéide,* il visite les champs Elysées, où son père lui annonce sa destinée et celle des Romains, ses descendants. Dans le *septième,* la scène change : Enée arrive dans le Latium, et fait un traité d'alliance avec le roi Latinus, qui lui promet en mariage sa fille Lavinie ; mais le fiancé de Lavinie, Turnus, marche contre son rival les armes à la main. Dans le *huitième*, Enée navigue sur le Tibre, est secouru par Evandre, et reçoit de Vénus un bouclier forgé par Vulcain, sur lequel étaient représentés ses exploits et la gloire future des Romains : description d'une rare beauté et d'une perfection inimitable. Le *neuvième* contient le tableau des sanglants combats que se livrent les armées ennemies et l'intéressant épisode de Nisus et d'Euryale. Dans le *dixième,* Jupiter n'ayant pu réconcilier Vénus et Junon, qui protégent les deux nations rivales, la guerre se poursuit avec une nouvelle fureur, et Pallas, fils d'Evandre, tombe sous les coups de Turnus, que Junon dérobe aussitôt à la vengeance d'Enée. Dans le *onzième,* le poëte décrit les funérailles de Pallas et les tentatives de réconciliation entre Enée et Latinus, que l'arrivée imprévue de l'armée de Turnus rend bientôt inutiles. Enfin, dans le *douzième*, Enée et Turnus conviennent de se mesurer en combat singulier, et, malgré les obstacles qu'oppose Junon à ce dessein, les deux rivaux en viennent aux mains en présence des deux armées, et la mort de Turnus met fin à la guerre.

L'*Énéide* est écrite en vers hexamètres. On y trouve quelques archaïsmes ou locutions vieillies, telles que *olli* pour *illi*, *aquai* pour *aquæ*, *etc.*, une cinquantaine de vers inachevés et quelques incorrections que Virgile n'a pas eu le temps de faire disparaître. A part cela, le style de l'*Énéide* est d'une perfection inimitable, et telle, dit la Harpe, qu'on ne peut pas lire Virgile sans le savoir par cœur, et que, quand on le sait, on veut le relire encore pour le goûter davantage.

M. Patin a fait de l'*Énéide* une appréciation aussi neuve qu'élégante : « Deux Romes, dit-il, sont comme mises en présence par l'auteur de l'*Énéide,* celle d'Auguste et celle de ses fabuleux ancêtres. Dans l'intervalle, il a jeté habilement tous les grands noms de la république, les écrivant sur le bouclier d'Énée (8e livre), les prêtant à des ombres d'élite appelées à revivre pour de hautes destinées (6e livre). Ce résumé de l'histoire romaine se trouve en même temps le résumé de la fable grecque. La Grèce

et Rome s'y succèdent comme dans les annales humaines, et la secrète unité de l'ouvrage est l'unité même du monde antique. »

N° 6.

Horace.

Horace (Q. Horatius Flaccus) naquit l'an 63 avant J. C., à Venuse, dans l'Apulie, d'un père affranchi, comme il le dit lui-même : *libertino patre natus.* Après avoir étudié à Rome les belles-lettres, il se rendit à Athènes, où il puisa le goût de la philosophie épicurienne. Créé par Brutus tribun des soldats, il assista à la bataille de Philippes [p. 519], où il jeta son bouclier (*relicta non bene parmula*, dit-il) et prit la fuite. Dépouillé de ses biens dans le second triumvirat, il se livra à des essais poétiques qui le firent recommander par Virgile et le poëte Varius à Mécène, et par suite à Auguste. Ce prince l'admit dans sa familiarité et dans son palais, le combla de biens et lui donna des villas en Sabine et à Tibur, dans le Latium. C'est là ou à Rome qu'Horace vécut et composa les poésies qui l'ont rendu immortel. Il mourut à cinquante-sept ans, l'an 6 avant J. C.

On doit à Horace : 1° quatre livres d'*Odes,* suivis d'un *Poëme séculaire,* et un livre d'*Épodes* (c'est-à-dire addition aux odes) ; 2° deux livres de *Satires;* 3° deux livres d'*Épîtres;* 4° l'*Art poétique,* poëme didactique.

1° *Odes.* — Le premier livre des *Odes*, qui est le plus remarquable, en contient trente-deux, roulant sur divers sujets, adressées à divers personnages, et dont les principales sont la 1re, la 2e, la 3e, la 11e, la 12e, la 13e, la 19e, la 20e, la 26e, la 28e, la 29e et la 31e. La 1re est adressée *à Mécène :* chacun a son penchant ; Horace n'aspire qu'au titre de poëte lyrique ; — la 2e est adressée *à César Auguste :* les dieux sont irrités contre les Romains à cause du meurtre de César ; Auguste peut seul remédier à tant de maux ; — la 3e est adressée *au Vaisseau de Virgile :* il souhaite à Virgile une heureuse traversée et s'indigne contre la témérité du premier navigateur ; — la 11e est adressée *à Auguste* : après avoir fait l'éloge des anciens héros et des grands hommes, Horace vient à celui d'Auguste ; — la 12e est adressée *à la République :* sous l'allégorie d'un vaisseau, Horace détourne la République de s'engager de nouveau dans les horreurs de la guerre civile ; — la 13e contient la *Prédiction de Nérée :* sur la ruine de Troie ; — la 19e est adressée *à Aristius Fuscus :* l'homme de bien n'a rien à craindre ; Horace le prouve par son exemple ; — la 20e est adressée *à Virgile :* Horace console Virgile de la mort de

Quintilius Varus ; — la 26e est adressée *à Apollon :* Horace adresse ses vœux à Apollon, à qui Auguste venait de dédier un temple sur le mont Palatin ; — la 28e est une *Palinodie :* après avoir entendu gronder le tonnerre pendant un temps serein, Horace renonce à la secte d'Épicure ; — la 29e est adressée *à la Fortune :* Horace la prie d'être favorable à Auguste qui partait pour une expédition contre les Bretons (Grande-Bretagne) ; — la 31e est adressée *à ses amis :* Il faut se réjouir de la mort de Cléopâtre, dont il vante le courage.

Les principales odes du deuxième livre sont : — la 2e, *à Salluste :* sur le mépris et le bon usage des richesses ; — la 3e, *à Dellius :* sur le support du malheur et de la prospérité ; — la 10e, *sur un arbre*, dont la chute avait failli l'écraser ; — la 13e, *à Grosphus :* sur la modération des désirs nécessaire au repos ; — la 17e, *à Mécène :* sur l'immortalité que se promet le poëte.

Les principales odes du troisième livre sont : — la 1re, sur les grandeurs et les richesses ; — la 2e, sur les vertus romaines ; — la 3e, sur l'apothéose de Romulus ; — la 5e, sur le dévouement de Régulus ; — la 6e, sur le soin de la religion et des mœurs publiques ; — la 24e, où le poëte se promet l'immortalité.

Les principales odes du quatrième livre sont : — la 1re, *à Jules Antoine :* sur l'impossibilité d'imiter Pindare et de chanter dignement Auguste ; — la 3e, sur les louanges de Drusus ; — la 7e, *à Lollius :* sur l'immortalité qu'il lui promet dans ses vers.

Le livre d'*Épodes* contient quatorze odes, dont les principales sont : la 2e, sur l'usurier ; la 7e, *aux Romains*, pour les détourner d'une nouvelle guerre civile ; la 11e, *au peuple romain*, sur le même sujet ; la 14e, *chant séculaire* en l'honneur d'Apollon et de Diane.

Le style des *Odes* est pur, élégant et non moins remarquable par la vérité des sentiments que par l'originalité du langage ; les images, les comparaisons, y sont vives, animées, justes, spirituelles, et la versification en est toujours harmonieuse. Elles sont écrites en vers de différents mètres et particulièrement en vers alcaïques, saphiques, asclépiades et ïambiques.

Au jugement de M. Patin, on trouve dans les *Odes* d'Horace trois caractères bien distincts : dans les unes, et ce sont les plus magnifiques, il célèbre les vieilles vertus et l'antique religion de Rome républicaine ; dans les autres, odes pour ainsi dire officielles, il chante les gloires récentes et la politique réparatrice de l'empire ; dans d'autres enfin, il chante pour son propre compte, et sa muse, sa *musa pedestris*, montant le char lyrique, tourne en sentiments et en images ce qui est idée dans les

Satires et les *Épîtres*, tout ce qu'elles révèlent de ses aimables faiblesses et de sa molle philosophie.

2° *Satires.* — Le premier livre des *Satires* en contient dix, adressées à différents personnages, et dont les principales sont la 1re, la 4e, la 5e et la 9e. La *première satire*, adressée à Mécène, s'élève contre la fureur de s'enrichir qui possédait les Romains à cette époque et qui effaçait le reste de l'ancien caractère national : Horace se moque de la folie et de l'inconséquence de ceux qui courent après les richesses; — la *quatrième satire* est destinée à défendre le poëte contre les jugements défavorables que lui avaient attirés les satires précédentes, et à expliquer les principes et les causes qui l'avaient engagé à composer des ouvrages de ce genre; —la *cinquième satire* est une espèce de journal d'un voyage qu'Horace fit, l'an 37 avant J. C., de Rome à Brindes, dans la société de Mécène, de Virgile, de Plotius et de Varius; — dans la *neuvième satire*, où le poëte peint un fâcheux qui l'a fatigué de son bavardage et de ses prétentions au bel esprit, Horace paraît avoir voulu signaler cette tourbe de mauvais poëtes que le siècle d'Auguste avait enfantés à côté des plus grands génies, et se débarrasser d'un seul coup de ces importuns qui s'adressaient à lui pour être introduits dans la maison de Mécène.

Le second livre des *Satires* en contient huit, dont les principales sont la 1re, la 3e, la 6e, la 7e et la 8e. Dans la *première*, Horace, au moyen d'un dialogue ironique, se justifie des reproches dont le premier livre de ses *Satires* avait été l'objet; — dans la *troisième*, il se moque agréablement de la doctrine des stoïciens; — la *sixième* roule sur les *embarras de la ville* et les *délices de la campagne*: on y trouve la charmante fable du *rat de ville* et du *rat des champs*; — la *septième* est un dialogue entre Horace et son esclave philosophe; — la *huitième* contient une ironique *description d'un mauvais repas* fait chez un avare amphitryon.

Les *Satires* d'Horace sont d'enjouées et piquantes conversations qu'il appelle *Sermones*, et où il aborde familièrement, mais avec supériorité, la morale, la philosophie ou l'histoire littéraire. Le style en est simple, familier, plein de grâce, d'esprit et de finesse. Les *Satires* sont écrites en vers hexamètres.

Boileau a imité Horace dans quelques-unes de ses *Satires*.

3° *Épîtres.* — Le premier livre des *Épîtres* en contient vingt, adressées à divers personnages, et dont les principales sont la 1re, la 4e, la 5e, la 7e, la 10e, la 14e, la 16e et la 20e.

Dans la *première épître*, adressée à Mécène, Horace s'excuse de l'inactivité dans laquelle il paraissait être tombé depuis la publication du troisième livre de ses *Odes* (23 av. J. C.) : le poëte silencieux jouissait doucement de la vie, tandis que la foule des hommes courait à la fortune par le talent ou par les faveurs ; contraste et charme principal de ce poëme.—La *quatrième épître* est une espèce de compliment par lequel Horace s'informe de la santé et des occupations de son ami, le célèbre poëte Tibulle. — La *cinquième épître* est une invitation à souper : elle s'adresse à Manlius Torquatus, qui paraissait n'oser jouir de la vie, pour laisser à des parents éloignés et souvent ingrats une fortune acquise au prix de ses plus belles années. — La *septième épître* est adressée à Mécène : il paraît que ce protecteur s'était plaint d'être négligé par l'ami dont il avait fait la fortune. Ce reproche engagea le poëte à s'expliquer envers son bienfaiteur d'une manière aussi franche que délicate. C'est là que se trouve l'anecdote si gracieuse et si spirituelle de l'avocat Philippe, qui fait d'un certain Voltéius Ménas un campagnard improvisé. — La *dixième épître* est un éloge de la campagne et de la vie tranquille qu'on y mène. On y trouve la célèbre fable par laquelle Stésichore fit connaître aux Himériens, ses compatriotes, la folie qu'ils avaient faite de se confier à Phalaris, tyran d'Agrigente.—Horace adresse la *quatorzième épître* à l'esclave chargé, pendant son absence, de l'administration de sa ferme. Le poëte y manifeste sa prédilection pour la campagne. — La *seizième épître* est une description de la maison de campagne d'Horace. Le poëte en prend occasion de dire à son ami Quinctius quelques vérités sur ce qui constitue le caractère de l'honnête homme.— La *vingtième épître* est une espèce d'épilogue, une allégorie dans laquelle le poëte prédit à son livre le sort qui l'attend ; il la termine par un portrait comique de sa personne.

Le second livre n'en contient que deux, l'une *sur les rapports de la poésie avec la civilisation,* et l'autre *sur les mauvais écrivains* dont Rome fourmillait. Toutes deux sont à étudier.

Le style des *Épîtres,* genre dont Horace est l'inventeur, est, comme celui des *Satires,* simple, familier, gracieux, fin et spirituel. Le ton en est doux et agréable ; la morale en est facile et souvent un peu épicurienne. Les *Épîtres* sont écrites en vers hexamètres.

Boileau, dans ses *Épîtres,* a imité quelques-unes de celles d'Horace.

4° *Art poétique.* — L'*Art poétique* d'Horace paraît avoir été destiné plutôt à tracer les règles du drame romain qu'à

systématiser tout l'art de la poésie. Ce poëme, présenté sous la forme d'une *Epître aux Pisons*, se divise en trois parties. — Dans la première (v. 1-86), Horace donne des préceptes généraux de composition ; c'est une espèce d'introduction. Il y traite d'abord de l'*Invention*, et à ce propos, de la règle de l'unité, de la proportion et de la convenance des parties (1-42). Puis viennent quelques vers sur la *Disposition* (42-46). On y voit ensuite l'*Élocution :* Horace y parle de l'emploi des mots, et spécialement de la manière de rajeunir les termes vieillis en leur donnant une signification moins commune (46-73). Enfin, il énumère les différentes *espèces de vers* propres aux divers genres de poésie (73-86). — La deuxième partie, qui fait le fond de l'ouvrage, traite de la *poésie dramatique;* c'est, et ce devait être, la plus longue des trois (86-309). On y remarque trois grandes divisions relatives aux trois genres de composition dramatique, tragédie, comédie, satire[1] : cette partie se termine par quelques détails sur le vers ïambique, avec des réflexions qui servent de transition à la troisième partie. — La troisième partie se compose de *préceptes* adressés aux poëtes sur les études qu'ils doivent faire (309-476). Horace leur conseille d'abord d'acquérir des connaissances utiles, d'étudier l'homme dans les ouvrages des philosophes, dans leurs semblables et dans eux-mêmes. Il leur recommande de se proposer toujours pour but l'utile joint à l'agréable : de là naît une digression sur les heureux effets de la poésie naissante. Il examine ensuite cette question, si c'est l'art ou la nature qui peut produire un beau poëme, et il la résout en disant que, l'un ne pouvant rien sans l'autre, ils doivent se prêter un mutuel secours. Enfin, il apprend aux poëtes à distinguer leurs véritables amis de leurs flatteurs, et termine par le portrait comique d'un homme qui a la manie de faire des vers et de fatiguer tous ceux qu'il rencontre de la lecture de ses ouvrages.

Le style de l'*Art poétique* est généralement clair, quoique concis. Horace, dans cet ouvrage aussi distingué par la pureté du goût que par le bonheur de l'expression, a triomphé des difficultés de son sujet en présentant comme animés les objets qui paraissent le moins propres à le devenir. Il est écrit en vers hexamètres.

Boileau, dans son *Art poétique*, a imité et en certains points surpassé Horace.

1. Espèce de tragédie où, à côté d'une aventure remarquable d'un héros, se trouvaient les railleries et les plaisanteries de Silène et des Satyres.

AUTEURS FRANÇAIS [1].

Programme officiel.

1. Bossuet : *Discours sur l'histoire universelle, Oraisons funèbres.*
2. Fénelon : *Lettre à l'Académie, Dialogues sur l'Éloquence.*
3. Massillon : *Petit Carême.*
4. Montesquieu : *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains.*
5. Voltaire : *Vie de Charles XII, Siècle de Louis XIV.*
6. Théâtre classique.
7. Boileau.
8. La Fontaine : *Fables.*

N° 1.

Bossuet : Discours sur l'histoire universelle, Oraisons funèbres.

Bossuet (Jacques-Bénigne), né à Dijon en 1627, d'une famille de robe noble et ancienne, fut élevé à Paris, au collége de Navarre, où il eut pour maître le P. Cornet, qui devina son génie; il entra dans les ordres en 1652 et se rendit à Metz, où il avait obtenu un canonicat. Appelé souvent à Paris pour les affaires du diocèse, il s'y fit une grande réputation par ses sermons et ses panégyriques des saints, prêcha devant Louis XIV et la reine-mère (Anne d'Autriche), et rédigea pour la conversion de

1. Les candidats doivent autant que possible s'imposer l'obligation de lire les ouvrages français prescrits pour l'examen; c'est la meilleure préparation à cette épreuve, qui n'est pas sans difficulté. A cet effet l'éditeur de mon Manuel publie, sous ma direction, une *Nouvelle Bibliothèque française à l'usage des Aspirants au Baccalauréat*, qui ne contient que les ouvrages et extraits d'ouvrages prescrits pour l'examen. Des notes grammaticales, littéraires et historiques sont jointes au texte; une analyse développée fait connaître le fond de chaque ouvrage; des appréciations littéraires empruntées à nos plus célèbres critiques, et particulièrement à MM. les professeurs de la faculté des lettres de Paris, permettront aux candidats d'asseoir leur jugement sur chaque auteur.

Turenne son *Exposition de la doctrine de l'Église.* En 1669, il fut fait évêque de Condom. Cette année et les suivantes, il prononça ses *Oraisons funèbres,* qui eussent suffi pour l'immortaliser. En 1670, il fut nommé précepteur du Dauphin, appelé Monseigneur, fils aîné de Louis XIV, pour lequel il composa, entre autres ouvrages, le *Discours sur l'histoire universelle,* qui l'a placé au premier rang des historiens français, et le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même,* où il se montre aussi profond philosophe que grand écrivain [p. 153]. L'Académie l'admit dans son sein en 1671, et quand l'éducation du Dauphin fut terminée (1681), le roi le nomma à l'évêché de Meaux. Il y rédigea le célèbre catéchisme connu sous le nom de *Catéchisme de Meaux,* et composa, pour des religieuses de son diocèse, deux de ses plus beaux ouvrages, les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les mystères.* Il publia, en 1688, l'*Histoire des variations des Églises protestantes,* et mourut en 1704, sans avoir rien perdu de la vigueur de son esprit.

§ 1er. *Discours sur l'Histoire universelle.*

Le *Discours sur l'Histoire universelle,* composé par Bossuet pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV, dont il était précepteur, comprend trois parties : 1° les *Epoques* ou la *Suite des temps;* 2° la *Suite de la religion;* 3° les *Empires.*

La première partie, les *Époques* ou la *Suite des temps,* consiste en un résumé des faits les plus frappants de l'histoire sainte et de l'histoire profane, tableau rapide tracé d'un style vif et hardi qu'anime partout un esprit religieux et moral pour nous découvrir le sens des événements et en marquer le but dans l'ordre de la Providence. Bossuet y parcourt successivement les douze époques dans lesquelles il a divisé la suite des temps : 1° Adam ou la création, premier âge du monde ; 2° Noé ou le Déluge, deuxième âge ; 3° la Vocation d'Abraham ou le commencement du peuple de Dieu et de l'alliance, troisième âge ; 4° Moïse ou la loi écrite, quatrième âge ; 5° la prise de Troie, cinquième âge; 6°, 7° et 8° Salomon ou le temple achevé, Romulus ou Rome fondée et Cyrus ou les Juifs rétablis, sixième âge ; 9° et 10° Scipion ou Carthage vaincue et Naissance de J. C., septième âge ; 11° Constantin ou la paix de l'Église ; 12° Charlemagne ou l'établissement du nouvel empire. Cette dernière époque n'est qu'indiquée.

La deuxième partie nous montre la *Suite de la religion,* depuis la création du monde et de l'homme jusqu'au triomphe de

l'Église sous les empereurs romains, c'est-à-dire la liaison des faits qui ont préparé la Rédemption, de ceux qui l'ont accomplie et de ceux qui ont constitué l'Église chrétienne. L'auteur passe tour à tour en revue, sous le rapport de la religion et de sa suite, la création et les premiers temps; — Abraham et les patriarches; — Moïse, la loi écrite et l'introduction du peuple de Dieu dans la Terre promise; — David, Salomon, les rois et les prophètes; — la vie et le ministère prophétiques avec les jugements de Dieu déclarés par les prophéties; — les jugements de Dieu sur Nabuchodonosor, sur les rois ses successeurs et sur tout l'empire de Babylone; la diversité des jugements de Dieu : jugement de rigueur sur Babylone, jugement de miséricorde sur Jérusalem; — le retour du peuple de Dieu sous Zorobabel, Esdras et Néhémias; — les prophéties de Zacharie et d'Aggée; — la prophétie de Malachie, dernier des prophètes et l'achèvement du second temple; — les temps du second temple et la cessation de l'idolâtrie et des faux prophètes; — la longue paix dont jouissent les Juifs; — l'interruption et le rétablissement de la paix, la division dans ce peuple saint et la persécution d'Antiochus; — l'attente du Messie avec la préparation à son règne et à la conversion des Gentils; — le prodigieux aveuglement de l'idolâtrie avant la venue du Messie; — la corruption et la superstition parmi les Juifs, avec les fausses doctrines des pharisiens; — le signal de la décadence des Juifs prédite par Zacharie; — Jésus-Christ et sa doctrine; — la descente du Saint-Esprit et l'établissement de l'Église, avec les jugements de Dieu sur les Juifs et sur les Gentils; — les prédictions de Notre-Seigneur sur les Juifs, et leur accomplissement justifié par l'histoire; — la chute des Juifs; — la conversion des Gentils, le profond conseil de Dieu qui les voulait convertir par la croix de Jésus-Christ; — les diverses formes de l'idolâtrie, et l'Église triomphant de tout, des sens, de l'intérêt, de l'ignorance, du faux respect de l'antiquité, de la politique, de la philosophie et des hérésies; — le rapport qu'il y a entre les livres de l'Écriture et le bon sens, la bonne foi triomphant sans peine des difficultés que l'on forme contre elle; — le moyen facile de remonter à la source de la religion et d'en trouver la vérité dans son principe; — enfin la suite de l'Église catholique et sa victoire manifeste sur toutes les sectes. — Cette partie se distingue par la sublimité du style et la haute métaphysique des idées.

Dans la troisième partie, ou *les Empires*, Bossuet montre que les révolutions des empires sont réglées par la Providence;

qu'elles servent à humilier les princes; qu'elles ont des causes particulières nécessaires à étudier; et passant en revue les Scythes, les Ethiopiens, les Egyptiens, les Assyriens, les Mèdes et Cyrus, les Perses, les Grecs et Alexandre, l'empire romain et Carthage, il conclut qu'il faut tout rapporter à une Providence.

L'idée qui préside à cet ouvrage en fait une œuvre à part dans la littérature. Saint Augustin et Paul Orose [p. 647 et 651] avaient déjà aperçu dans l'histoire l'action divine de la Providence; mais Bossuet est le premier qui l'ait approfondie et popularisée en la consignant dans un ouvrage immortel. En effet, si la première partie de ce livre se distingue par une vive et pittoresque rapidité, et la seconde par un prodigieux enchaînement de tout le système religieux, la troisième déploie la plus haute intelligence des choses humaines. Partout l'énergie et l'originalité de l'expression y répondent à la force des pensées, et les créations du style n'y sont jamais en désaccord avec la vigueur des conceptions.

§ II. *Les Oraisons funèbres.*

Les *Oraisons funèbres* de Bossuet sont au nombre de six principales, savoir : 1° l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre* (1669); 2° l'*Oraison funèbre de Madame* (1670); 3° l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse,* femme de Louis XIV (1683); 4° l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine* (1685); 5° l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier* (1686); 6° l'*Oraison funèbre du prince de Condé* (1687).

1° L'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre,* prononcée en 1669, dans l'église de Chaillot à Paris, passe, avec celle du prince de Condé, pour le chef-d'œuvre du genre. Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, avait épousé Charles Ier Stuart, roi d'Angleterre. La révolution de 1648 le précipita du trône, et le fit mourir sur l'échafaud en 1649. Après la mort de son époux, Henriette fut obligée de fuir d'abord en Hollande, puis en France, où elle mourut en 1669 au couvent de la Visitation de Chaillot, après avoir vu la restauration des Stuarts. Bossuet, alors évêque de Condom, prononça son oraison funèbre en présence de *Monsieur*[1], frère de Louis XIV : il y instruit les rois sur la tombe d'une reine aussi grande que ses malheurs, et son style est à la hauteur du sujet : c'est en faire assez l'éloge. On peut citer sur-

1. Le frère du roi portait le titre de *Monsieur*, et sa femme, celui de *Madame.*

tout l'exorde, le récit des voyages de la reine fugitive à travers l'Océan, le portrait de Charles Ier, le portrait de Cromwell, et le tableau de la licence politique et religieuse de l'Angleterre.

2° L'*Oraison funèbre de Madame*, Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fut prononcée l'an 1670 dans l'église de Saint-Denis en présence du prince de Condé. Cette princesse, fille de Charles Ier et de Henriette-Marie de France, était née à Exeter, en 1644, dans le temps que sa mère, forcée de quitter son malheureux époux, cherchait à se réfugier en France, où sa fille lui fut remise peu de temps après. Henriette d'Angleterre épousa, en 1661, Philippe, duc d'Orléans, frère du roi. Elle mourut le 30 juin 1670, à Saint-Cloud, huit jours après son retour d'un voyage qu'elle avait fait en Angleterre, empoisonnée, dit-on, par un officier de sa maison qu'elle avait fait exiler. C'est dans cette oraison funèbre que Bossuet étale, dans une seule mort, la vanité de toutes les espérances, de toutes les prospérités humaines, et que se trouve ce passage si éloquent : « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable !... Madame se meurt ! madame est morte ! » qui fit éclater l'auditoire en sanglots et qui sembla renouveler la perte que l'on avait faite.

3° L'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, fut prononcée l'an 1683 dans l'église de Saint-Denis, en présence du Dauphin. Marie-Thérèse d'Autriche, fille unique de Philippe IV, roi d'Espagne et de sa première femme, Élisabeth de Bourbon, avait épousé Louis XIV en 1660. De ses six enfants, le Dauphin seul survécut. Elle mourut en 1683, après une courte maladie, à l'âge de 45 ans. Cette oraison funèbre montre toute la souplesse, toute la flexibilité du talent de Bossuet : c'est un tableau plein de charme et de grâce où l'orateur retrace des vertus modestes et néanmoins royales d'une princesse qui, placée si près de la majesté d'un grand roi, et pour ainsi dire, sous l'éclat d'une gloire devant laquelle tout disparaissait et s'effaçait, sut pourtant le soutenir par cette autorité secrète, ce respect profond que commandent les plus pures vertus dans une telle élévation.

4° L'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague* fut prononcée en 1685, dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris, en présence de plusieurs princes du sang, ses parents. Anne de Gonzague, princesse palatine, était fille de Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, de Mantoue et de Montferrat. Née en 1616, elle épousa en 1645, le prince Edouard, comte palatin du Rhin, l'un des fils de Frédéric V, duc de Bavière

et électeur palatin, et d'Élisabeth, fille de Jacques I[er], roi d'Angleterre. Anne de Gonzague eut trois filles, dont l'aînée, la princesse Anne, épousa le fils du grand Condé, Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien; et la deuxième, Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre. Elle prit une part active dans les intrigues qui signalèrent la guerre de la Fronde (1648-53), et mourut à Paris, en 1684, à l'âge de 68 ans. Dans cette oraison funèbre, Bossuet donne beaucoup de détails sur la vie de son héroïne et sur sa famille; mais surtout il y peint avec un rare bonheur d'expression, avec un tact infini, avec une admirable pénétration, les amusements de la cour, ces ambitions si ardentes couvertes par des plaisirs si frivoles, les troubles de la Fronde, les vaines pensées et les trompeuses promesses des politiques. Bossuet trahit dans ces profondes réflexions le philosophe non moins que l'historien, abat cette impiété dont le bruit sourd commençait à frapper les oreilles, lui enlève les misérables subterfuges sur lesquels les incrédules fondent leurs doutes coupables, et ne leur laisse pas même le néant qu'ils espèrent.

5° L'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier* fut prononcée en 1686, dans l'église de Saint-Gervais à Paris, en présence de plusieurs évêques. Le Tellier, chancelier de France, naquit en 1603, d'un conseiller à la cour des aides. Tour à tour conseiller du roi au grand conseil (1626), procureur du roi au grand Châtelet (1631), maître des requêtes, intendant de l'armée du Piémont, attaché au chancelier Séguier qu'on avait envoyé en Normandie pour apaiser les troubles de cette province; secrétaire d'État (charge qu'il céda en 1666 à son fils aîné, le marquis de Louvois), enfin chancelier de France et garde des sceaux (1677), il exerça toutes ces fonctions avec honneur : l'âge ne diminua en rien son zèle et sa vigueur d'esprit. Il mourut en 1685, à l'âge de 83 ans. Ministre sévère, mais juste, il eut de son vivant beaucoup d'ennemis, et beaucoup de détracteurs après sa mort. Son oraison funèbre présente une foule de passages remarquables. Profond et attachant lorsqu'il nous montre ce ministre exerçant les saintes et paisibles fonctions de la justice au milieu des orages civils, avec le courage de l'âme plus rare que la valeur, Bossuet est plein d'une religieuse tristesse lorsqu'il déplore les vains calculs des ambitieux, et montre le vide de cette seconde vie de réputation à laquelle ils aspirent et par laquelle ils veulent tromper leur néant.

6° L'*Oraison funèbre du prince de Condé*, surnommé *le Grand*,

vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, est, avec celle de la reine d'Angleterre, le premier et le plus glorieux titre de Bossuet à l'éloquence. Elle fut prononcée l'an 1687 dans l'église de Notre-Dame de Paris, en présence du fils unique du prince. Bossuet, dans une foule de magnifiques narrations, y raconte les exploits de son héros. La péroraison est surtout admirable : il y appelle devant le tribunal de Dieu et les terreurs de l'éternité tous les âges et toutes les conditions : *Venez, peuples, venez, etc.;* il y vient lui-même à la suite de tant de générations, et il mêle pour la dernière fois à ce deuil religieux les accents d'une voix qui meurt et d'une ardeur qui s'éteint. On admire aussi, dans cette oraison funèbre, le récit de la bataille de Rocroy, le parallèle de Condé et de Turenne, etc.

N° 2.

Fénelon : Lettre à l'Académie, Dialogues sur l'éloquence.

Fénelon (François de Salignac de la Mothe) naquit, en 1651, au château de Fénelon, en Périgord. Des études brillantes dans l'université de Paris, les vertus qui le distinguaient, et le talent dont il fit preuve pour la prédication, le mirent assez en évidence pour que Louis XIV le chargeât avec le duc de Beauvilliers, de l'éducation du duc de Bourgogne, son petit-fils; ce fut pour l'instruction de ce prince que Fénelon composa le poëme de *Télémaque*, le plus célèbre de ses ouvrages; les *Aventures d'Aristonoüs,* qui en sont un attendrissant reflet; les *Dialogues des morts*, des *Fables* et quelques autres écrits. Il avait publié précédemment le traité de l'*Éducation des filles*, chef-d'œuvre de délicatesse et de raison, destiné à la duchesse de Beauvilliers. Appelé à l'archevêché de Cambrai après la mort de son élève, il y donna l'exemple de toutes les vertus épiscopales, et se fit autant admirer que chérir de tout son diocèse. Une difficulté théologique, soulevée par son livre des *Maximes des saints,* troubla quelques moments les dernières années de sa vie. Bossuet, son adversaire, l'amena à une rétractation honorable pour tous deux. On doit encore à Fénelon le *Traité sur l'existence de Dieu*, trésor de riches descriptions, unies à des passages d'une logique lumineuse et pressante; des *Lettres sur la religion*, modèle d'une discussion sincère et convaincante; trois *Dialogues sur l'éloquence* et une *Lettre à l'Académie*, qui placent leur auteur au premier rang parmi les critiques; quelques beaux sermons qui lui assignent une place près de

Bossuet et de Massillon, entre autres le *sermon pour l'Épiphanie*, le *sermon pour les missions étrangères*, le *sermon pour le sacre de l'électeur de Cologne*, *etc.* Fénelon mourut à Cambrai, en 1715, à l'âge de 64 ans.

§ Ier. *Lettre à l'Académie.*

La *Lettre à l'Académie française*, adressée à M. Dacier, secrétaire perpétuel, sur sa demande, renferme en dix chapitres, les opinions de Fénelon sur les projets de dictionnaire, d'enrichissement de la langue, de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'histoire, etc., dont on s'occupait à l'Académie. Fénelon, déjà vieux et célèbre, y émet de judicieuses observations sur les diverses parties de la littérature. M. Villemain s'exprime ainsi sur cette *Lettre* : « Cette lettre ne renferme que la doctrine contenue dans les *Dialogues sur l'éloquence*, appliquée avec plus d'étendue, ornée de développements nouveaux, énoncée partout avec cette autorité douce et persuasive d'un homme de génie vieillissant, qui discute peu, qui se souvient, qui juge : aucune lecture plus courte ne présente un choix plus riche et plus heureux de souvenirs et d'exemples. Fénelon les cite avec éloquence, parce qu'ils sortent de son âme plus que de sa mémoire : on voit que l'antiquité lui échappe de toutes parts. Mais parmi tant de beautés, il revient à celles qui sont les plus douces, les plus naturelles, les plus naïves; et alors, pour exprimer ce qu'il éprouve, il a des paroles d'une grâce inimitable. »

Sans s'écarter des traditions de pureté classique qui sont l'heureux caractère de la littérature au XVIIe siècle, Fénelon ouvre à l'art des perspectives nouvelles. Sagement novateur, il voit dans l'art non-seulement ce que l'art ancien et moderne a donné, mais encore ce qu'il peut donner : il n'y a pas une tentative littéraire, un besoin de notre langue que Fénelon n'ait indiqués ou prévus : regrets du vieux langage, réforme du génie un peu timide de la versification française, caractère plus philosophique de l'histoire, tout s'y trouve. Fénelon pourtant nous paraît y juger certains auteurs avec trop de sévérité peut-être, Tacite, Corneille et Molière entre autres. A part ces quelques défauts, cette lettre est un modèle de goût et de simplicité antique.

§ II. *Dialogues sur l'éloquence.*

Les *Dialogues sur l'éloquence* sont au nombre de trois : ils ont pour interlocuteurs des personnes désignées par les simples

lettres *A, B* et *C*. Fénelon y a particulièrement en vue l'éloquence sacrée ; mais presque tout ce qu'il y dit peut également s'appliquer à l'éloquence profane.

Le *premier dialogue* a pour sujet l'affectation du bel esprit dans les sermons. Le but de l'éloquence est d'instruire les hommes et de les rendre meilleurs ; et l'orateur n'atteindra pas ce but, s'il n'est désintéressé et qu'il songe plus à sa réputation d'esprit qu'à l'amélioration de ses auditeurs.

Le *second dialogue* a pour sujet les moyens que doit employer l'orateur pour atteindre à son but, qui est d'émouvoir et de persuader : ces moyens sont de *prouver*, de *peindre* et de *toucher*. On trouve, dans ce dialogue, des principes féconds sur l'art oratoire, et des critiques, peut-être exagérées, sur la méthode d'apprendre et de débiter par cœur les sermons, ainsi que sur celle des divisions et des subdivisions. Quoi qu'il en soit, l'orateur doit bannir sévèrement du discours tous les ornements frivoles.

Le *troisième dialogue* a pour objet de faire voir en quoi consiste la véritable éloquence. Fénelon y montre tour à tour combien celle des livres saints est admirable ; quelle est l'importance et la manière d'expliquer l'Écriture sainte ; quels sont les moyens de se former à la prédication ; quelle doit être la matière ordinaire des instructions ; quelle est l'éloquence et le style des Pères ; enfin quels doivent être les panégyriques des saints.

Fénelon avait beaucoup réfléchi sur l'art oratoire et sur l'éloquence de la chaire, où il avait brillé plus d'une fois. Aussi peut-il en parler *ex professo* dans ses *Dialogues*. Composés à la manière de Platon et remplis de raisonnements empruntés à ce philosophe, ils sont écrits avec une grâce qu'il semble lui avoir dérobée. Nul traité français de l'art oratoire ne renferme plus d'idées saines, ingénieuses et neuves, une impartialité plus sévère et plus hardie dans les jugements. Le style en est simple, agréable, varié, éloquent à propos et mêlé de cet enjouement délicat dont les anciens savaient tempérer la sévérité didactique. Cette production appartient à la jeunesse de Fénelon, et l'on y sent partout ce goût exquis de la simplicité, cet amour du beau simple qu'il conserva toute sa vie et qui fait le caractère inimitable de ses écrits.

N° 3.

Massillon : Petit Carême.

Massillon (Jean-Baptiste), né l'an 1663, à Hyères en Provence, nommé évêque de Clermont-Ferrand en 1717, élu membre de l'Académie française en 1719, mort en 1742, a été l'un des plus grands écrivains du siècle de Louis XIV. Il était entré jeune dans la congrégation de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, à Paris, où il prêcha le carême en 1699. On a de lui près de cent *sermons*, parmi lesquels on remarque les sermons réunis sous le nom d'*Avent*, de *Grand Carême* et de *Petit Carême*. Le *Petit Carême*, composé de dix sermons prononcés devant le jeune roi Louis XV[1], en 1718, roule sur les devoirs des grands; le *Grand Carême* comprend, pour chaque jour du carême, quarante sermons, dont les plus célèbres sont ceux sur *la mort*, sur *le petit nombre des élus* et sur *l'aumône*. On doit encore à Massillon des sermons sur *les mystères*, des *panégyriques des saints*, des *oraisons funèbres*, dont la plus belle est celle de Louis XIV, des *conférences ecclésiastiques*, des *discours synodaux* et des *paraphrases des psaumes*.

Les dix sermons du *Petit Carême* ont pour titres : 1° *Des exemples des grands;* — 2° *Sur les tentations des grands;* — 3° *Sur le respect que les grands doivent à la religion;* — 4° *Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu;* — 5° *Sur l'humanité des grands envers le peuple;* — 6° *Sur les caractères de la grandeur de Jésus-Christ;* — 7° *Sur la fausseté de la gloire humaine;* — 8° *Sur les écueils de la piété des grands;* — 9° *Sur les obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands;* — 10° *Sur le triomphe de la religion.*

1° Le sermon sur les *Exemples des grands*, prononcé pour le jour de la Purification de la Vierge, se divise en deux parties : les exemples des princes et des grands, dit Massillon, roulent sur cette alternative inévitable : ils ne sauraient se perdre ni se sauver tout seuls, car le peuple est porté à imiter les grands (1re partie), et les exemples des grands ont une influence étendue et durable sur le peuple (2e partie).—2° Le sermon sur les *Tentations des grands* se divise en trois parties :

1. La station de la cour avait été réduite, à cause de l'âge du jeune roi.

le plaisir, dit Massillon, commence à leur corrompre le cœur (1re partie) ; l'adulation l'affermit dans l'égarement et lui ferme toutes les voies de la vérité (2e partie) ; l'ambition consomme l'aveuglement et achève de creuser le précipice (3e partie). — 3° Le sermon sur le *Respect que les grands doivent à la religion* se divise en deux parties : la religion exige d'eux un respect de fidélité qui leur en fasse observer les maximes (1re partie) et un respect de zèle qui les rende protecteurs de sa doctrine et de sa vérité (2e partie). — 4° Le sermon sur le *Malheur des grands qui abandonnent Dieu* se divise en trois réflexions : leurs passions sont plus violentes (1re réflexion) ; l'ennui leur est plus à charge (2e réflexion) ; la bizarrerie leur est plus inévitable (3e réflexion). — 5° Le sermon sur l'*Humanité des grands envers le peuple* se divise en deux parties : l'humanité, dit Massillon, est le premier devoir des grands envers le peuple (1re partie) ; l'humanité envers le peuple est l'usage le plus délicieux de la grandeur (2e partie). — 6° Le sermon sur les *Caractères de la grandeur de Jésus-Christ*, prononcé pour le jour de l'Incarnation, se divise en trois parties : les grands doivent avoir, comme Jésus-Christ, une grandeur de sainteté (1re partie) ; une grandeur de miséricorde (2e partie) ; une grandeur de perpétuité et de durée (3e partie). — 7° Le sermon sur la *Fausseté de la gloire humaine*, prononcé le dimanche de la Passion, se divise en trois parties : sans la crainte de Dieu, la probité humaine est fausse (1re partie) ; sans la crainte de Dieu, les grands talents deviennent dangereux (2e partie) ; sans la crainte de Dieu, les succès les plus éclatants ne sont souvent que des crimes (3e partie). — 8° Le sermon sur les *Écueils de la piété des grands*, prononcé le dimanche des Rameaux, se divise en trois parties : la piété des grands a trois écueils à craindre : une piété oisive et renfermée en elle-même (1re partie) ; une piété faible, timide et scrupuleuse (2e partie) ; une piété crédule et bornée (3e partie). — 9° Le sermon sur les *Obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands*, prononcé le vendredi-saint, se divise en deux parties : Jésus-Christ condamné à la mort par les passions des grands (1re partie) ; les passions des grands condamnées par la mort de Jésus-Christ (2e partie). — 10° Le sermon sur le *Triomphe de la religion*, prononcé le jour de Pâques, se divise en trois parties : la religion triomphe de la vie et des événements (1re partie) ; la religion triomphe du péché et des passions (2e partie) ; la religion triomphe de la mort (3e partie).

Le *Petit Carême* est écrit d'un style agréable et rempli de pensées ingénieuses, d'aperçus gracieux, d'élégantes tirades. On

y trouve une éloquence douce, insinuante, souvent pathétique, harmonieuse et abondante en développements. Massillon avait fait une étude profonde du cœur humain, et, avec une admirable pénétration, il en suit tous les replis, il en sonde toutes les profondeurs, et c'est avec raison que La Harpe, interprète de l'opinion publique, l'a surnommé le *Racine de la chaire* et le *Cicéron de la France.*

N° 4.

Montesquieu : Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains.

Montesquieu (Charles de Secondat, baron de), né l'an 1689 au château de la Brède, près de Bordeaux, devint en 1714, conseiller au parlement de cette ville, et, deux ans après, président à mortier. Après avoir publié les *Lettres persanes*, ouvrage léger et frondeur, entaché de philosophisme, il vendit sa charge, en 1726, afin de se livrer tout entier à son goût pour les lettres. En 1728, il fut reçu à l'Académie française; puis il se mit à voyager, visita l'Autriche, l'Italie, la Hollande, enfin l'Angleterre, où il resta deux ans, étudiant partout les mœurs et les institutions des peuples. De retour en France, il se retira à la Brède et fit paraître en 1734 les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence,* qui déjà firent juger de toute la force de son esprit. Enfin, en 1748, il publia l'*Esprit des lois,* auquel il travaillait depuis vingt ans et qui mit le sceau à sa gloire. Il mourut en 1755 à Paris, avec la triple réputation de grand écrivain, de vrai sage et d'homme bienfaisant.

Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* sont peut-être le plus parfait des écrits de Montesquieu, à le considérer sous le rapport historique et littéraire : il y dévoile avec profondeur, concision et clarté tout à la fois les principes qui ont fait la force ou la faiblesse de l'empire romain en particulier, et qui font la grandeur ou la décadence des États en général.

Ce livre, si court, mais si plein, offre le tableau le plus coloré, le résumé le plus profond et le plus complet de la vie d'une nation qui, pendant un grand nombre de siècles, a étonné et dominé le monde.

Les causes de sa grandeur furent, selon Montesquieu :

l'amour de la liberté, du travail et de la patrie, qu'on inspirait dès l'enfance aux Romains; les dissensions intestines, qui donnaient du ressort aux esprits et qui cessaient tout à coup à la vue de l'ennemi; la constance après le malheur, qui ne désespérait jamais de la république; le principe où ils furent toujours de ne jamais faire la paix qu'après des victoires; l'honneur du triomphe, sujet d'émulation pour les généraux; la protection qu'ils accordaient aux peuples révoltés contre leurs rois; l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs dieux et leurs coutumes; celle de n'avoir jamais deux puissants ennemis sur les bras, et de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre.

Les causes de leur décadence furent : l'agrandissement même de l'Etat, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; les guerres éloignées, qui, forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisaient perdre insensiblement l'esprit républicain; le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations, et qui ne fit plus du peuple romain qu'une espèce de monstre à plusieurs têtes; la corruption introduite par le luxe de l'Asie; les proscriptions de Sylla, qui avilirent l'esprit de de la nation et la préparèrent à l'esclavage; la nécessité où les Romains se trouvèrent de souffrir des maîtres, lorsque la liberté leur fut devenue à charge; l'obligation où ils furent de changer de maxime en changeant de gouvernement; cette suite de monstres qui régnèrent presque sans interruption depuis Tibère jusqu'à Néron et depuis Commode jusqu'à Constantin; enfin la translation et le partage de l'empire, qui périt tour à tour en Occident et en Orient par la puissance des barbares.

Ces causes de la grandeur et de la décadence se trouvent énoncées et développées dans les vingt-trois chapitres dont se compose l'ouvrage.

Le style répond à la beauté du sujet : il est grave, simple, coloré, énergique, plein de traits et de rapidité.

N° 5.

Voltaire : Vie de Charles XII, Siècle de Louis XIV.

Voltaire, né l'an 1694 à Châtenay, près de Sceaux, débuta dans la carrière littéraire sous Louis XIV, traversa tout le long règne de Louis XV, et mourut sous Louis XVI, en 1778, à

Paris, où il était revenu momentanément, après vingt-huit ans d'absence. Voltaire s'est exercé dans presque tous les genres de littérature, et il peut être regardé comme le plus grand écrivain du 18e siècle. Parmi ses ouvrages historiques, on remarque l'*Histoire de Charles XII*, son premier essai en ce genre et qui est un chef-d'œuvre; le *Siècle de Louis XIV* et l'*Histoire de Pierre le Grand;* on lui doit aussi un grand nombre de tragédies (*Mérope, Alzire, Zaïre, Œdipe, Mahomet, etc.*), des *Épîtres* en vers, etc.

§ Ier. *Histoire de Charles XII.*

L'*Histoire de Charles XII,* roi de Suède, publiée par Voltaire en 1731, fut le premier essai de ce grand écrivain dans le genre historique, et cet essai est un chef-d'œuvre. Voltaire eut l'heureuse idée de choisir, pour le héros de ce début, le plus romanesque et le plus aventureux des souverains modernes, l'*Alexandre du Nord* [p. 1002]. L'Histoire de Charles XII, de ce prince qui fut tout entier dans les faits, demandait surtout des tableaux, et peindre était un des plus beaux talents de Voltaire. Aussi sut-il y donner, à des événements peu éloignés encore[1], l'intérêt du drame et la magie du passé.

Cette histoire est divisée en huit livres. Le premier contient une histoire abrégée de la Suède jusqu'à ce prince; le deuxième renferme le commencement de son expédition en Pologne pour l'élection d'un roi; le troisième, la suite de cette expédition; le quatrième, l'entrée de Charles XII en Russie, à la poursuite du czar Pierre le Grand, sa défaite à Pultava et sa fuite en Turquie; le cinquième et le sixième, son séjour à Bender et les conséquences de ce séjour; le septième, le départ de Charles XII, son arrivée à Stralsund, ses revers et les succès du czar; enfin le huitième, la mort de Charles XII au siége de Frédéricksball en Norwége. Les plus beaux livres sont le deuxième, le quatrième et le huitième.

Le style de l'*Histoire de Charles XII* est vif, animé, plein d'élégance et de coloris.

§ II. *Siècle de Louis XIV.*

Le *Siècle de Louis XIV* est un des meilleurs ouvrages historiques de Voltaire: c'est un tableau animé de ce beau règne. Les

1. Charles XII, monté sur le trône en 1697, mourut en 1718; c'est douze ans après sa mort que Voltaire écrivit l'histoire de ce prince.

24 premiers chapitres sont relatifs à l'histoire des guerres de Louis XIV. On y trouve la fin de la guerre de Trente Ans, les guerres de la Fronde, la conquête de la Flandre, de la Franche-Comté, de la Hollande, de l'Alsace, la guerre de la succession d'Espagne et la mort de Louis XIV. Ici l'histoire, sauf les passages où il est question des affaires ecclésiastiques, a généralement l'impartialité qui peut s'accorder avec une juste admiration. Si Voltaire vante les belles qualités et les grandes actions de Louis XIV, il ne dissimule ni ses fautes, que ce monarque expia par un si noble aveu, ni ses malheurs, qu'il soutint avec une si admirable constance, ni les misères de son peuple, qu'il s'affligeait tant de ne pouvoir soulager.

Le style de cet ouvrage est simple, clair, élégant et animé.

N° 6.

Théâtre classique.

On appelle *théâtre classique*, le recueil des huit pièces les plus remarquables du théâtre français, savoir : le *Cid*, *Cinna*, *Horace* et *Polyeucte*, tragédies de P. Corneille; *Britannicus*, *Esther* et *Athalie*, tragédies de J. Racine ; le *Misanthrope*, comédie de Molière.

§ Ier. *Tragédies de Corneille.*

Corneille (Pierre), né à Rouen en 1606, sous le règne de Henri IV, était fils d'un avocat général : il fut d'abord destiné au barreau ; mais il préféra le théâtre. Il débuta par des comédies, qui, bien qu'oubliées aujourd'hui, eurent alors beaucoup de succès (*Mélite*, 1629, *Clitandre*, 1632-1634). En 1635, il donna sa première tragédie, *Médée*, qui annonça ce qu'il devait être. L'année suivante parut le *Cid*, imité de l'espagnol Guilhen de Castro. Cette pièce excita un enthousiasme universel ; mais aussi elle provoqua l'envie. Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, jaloux des succès du poëte, déféra cette pièce au jugement de l'Académie. Corneille ne se vengea qu'en produisant de nouveaux chefs-d'œuvre : *Horace*, 1639 ; *Cinna*, 1639 ; *Polyeucte*, 1640 ; *Pompée*, 1641, etc. Le succès de ces tragédies fit taire la critique. Richelieu, renonçant à une rivalité ridicule, fit obtenir au poëte une pension, et l'Académie, qui l'avait critiqué, l'admit dans son sein en 1647. Après *Rodogune* (1646), Corneille commença à

décliner; affligé de la chute de *Pertharite* (1653), il s'éloigna pendant quelques années du théâtre. Il employa ce temps de retraite à traduire en vers l'*Imitation de Jésus-Christ.* Cependant les instances de ses amis le déterminèrent à rentrer dans la carrière dramatique. Il produisit alors *Œdipe* (1659), *Sertorius* (1662), *Othon* (1664), où l'on retrouve de belles scènes, dignes du génie de Corneille ; mais ce génie s'éclipsa entièrement dans *Agésilas* (1666), *Attila* (1667), et dans quelques autres pièces, dont la dernière, *Suréna,* fut jouée en 1674. Outre ces tragédies, Corneille avait donné en 1642 le *Menteur,* que l'on regarde comme la meilleure comédie qui eût paru jusque-là. Il mourut en 1684, sous le règne de Louis XIV.

La postérité a nommé Corneille le *père du théâtre français* et le *grand Corneille,* autant pour le distinguer de Thomas Corneille, son frère, également poëte dramatique, que pour rendre hommage à son génie créateur. Ce fut lui en effet qui créa en France l'art de la tragédie, où, s'attachant de préférence à montrer le côté noble de l'âme humaine, il a peint, dans un style hardi et original, l'héroïsme sous toutes ses faces.

1° *Le Cid.* — Le sujet du *Cid* est l'amour que don Rodrigue ou le Cid[1] et Chimène ont l'un pour l'autre, traversé par la querelle de don Diègue et de don Gomès, comte de Gormas, et par la mort de ce dernier, tué par le Cid. La situation violente de Chimène, fille de Gomès, entre son amour et son devoir, forme le nœud de l'action ; la péripétie est la double victoire de Rodrigue, l'une sur les Maures, qui sauve l'État et met son libérateur à l'abri de la punition ; l'autre, sur don Sanche, laquelle, dans les règles de la chevalerie, doit satisfaire la vengeance de Chimène.

La tragédie du *Cid* se divise en cinq actes. La scène est à Séville, tantôt au palais du roi, tantôt dans la maison du comte de Gormas, tantôt dans la ville. Les principaux personnages sont : *Rodrigue* ou le *Cid; Chimène,* fille de don Gomès ; don *Sanche,* rival du Cid ; don *Diègue,* père de Rodrigue ; don *Gomès,* comte de Gormas. Les plus beaux passages sont : la scène entre le comte et don Diègue (acte I, sc. 3), le monologue de don Diègue (sc. 4), le dialogue entre don Diègue et don Rodrigue (sc. 5), le dialogue entre le comte et don Rodrigue (acte II, sc. 2), le récit

1. Ce nom lui vient de ce que Rodrigue ayant vaincu cinq rois maures qui avaient envahi la Castille, les ambassadeurs des rois vaincus le saluèrent du nom de *seid* (seigneur), ou *cid,* suivant la prononciation et l'orthographe espagnole [p. 762].

de la défaite des Maures (acte IV, sc. 3), qui est le chef-d'œuvre du genre.

Le *Cid*, sujet imité d'un poëte espagnol, Guillen de Castro, parut en 1636, à une époque où le public français pouvait admirer et comprendre le premier chef-d'œuvre de notre littérature dramatique, dans l'ordre des temps. L'effet en fut immense, malgré la rivalité du cardinal de Richelieu et la censure de l'Académie, dont la critique fut, d'ailleurs, judicieuse et décente. Boileau a dit :

> En vain contre le Cid un ministre se ligue,
> Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
> L'Académie en corps a beau le censurer :
> Le public indigné s'obstine à l'admirer.

On y trouve en effet un sujet fécond, un intérêt toujours croissant, des situations attachantes, un dialogue plein de noblesse et de vérité, le langage des passions traduit en beaux vers, qualités qui manquaient aux tragédies précédentes. Il est inutile d'ajouter que cette pièce, comme toutes les tragédies françaises, est écrite en vers alexandrins ou de douze syllabes.

On a fait à la pièce du *Cid* quelques reproches assez mérités, tels que l'inutilité du rôle de l'infante Urraque et la monotonie des dialogues entre Chimène et le Cid.

2° *Cinna.* — Le sujet de *Cinna* est la conspiration de ce petit-fils de Pompée contre Auguste, et la clémence de ce prince envers le conspirateur [p. 527].

La tragédie de *Cinna* se divise en cinq actes. La scène est à Rome, tantôt dans l'appartement d'Émilie, fille de Toranius, proscrit par Octave, et amante de Cinna ; tantôt dans l'appartement d'Auguste. Les principaux personnages sont : *Cinna*, chef de la conjuration contre Auguste ; *Émilie*, qui pousse Cinna à venger le meurtre de son père dans le sang de l'empereur, et *Auguste*, qui se montre comme empereur aussi clément qu'il avait été cruel comme triumvir. Les plus beaux passages sont : la scène entre Émilie et Cinna (acte I, sc. 3) ; la scène entre Auguste, Cinna et Maxime, complice de Cinna (acte II, sc. 1) ; le monologue d'Auguste (acte III, sc. 3) ; enfin la scène de réconciliation entre Auguste et Cinna (acte V, sc. 1), commençant par ces mots :

> Prends un siége, Cinna, etc.

Cinna parut au commencement de 1639. C'est une des pièces

les plus régulières de Corneille : les trois unités de lieu, de temps et d'action, y sont aussi parfaitement observées qu'elles puissent l'être; les scènes sont liées entre elles, et l'action ne finit qu'avec la pièce : il y a toujours de l'art, et l'art s'y montre rarement à découvert. Cependant *Cinna* est beaucoup moins touchant que le *Cid*, et le défaut ordinaire de Corneille, la vague déclamation, y tient trop de place. Voltaire remarque, en parlant du grand succès de *Cinna*, que les idées qui dominent dans cet ouvrage, les discussions politiques sur la meilleure forme de gouvernement, sur l'espèce de gloire attachée à l'habileté et au courage des conspirateurs, devaient plaire à des esprits occupés des factions et des troubles qui avaient éclaté pendant le ministère de Richelieu et produit des révoltes et des guerres civiles.

3° *Horace.* — Le sujet d'*Horace*, d'après l'histoire et dans l'intention de Corneille, est le triomphe de Rome sur Albe, sa rivale, au moyen du combat des trois Horaces contre les trois Curiaces, combat dans lequel l'un des Horaces, après la mort de ses deux frères, immole tour à tour les trois Albains et donne le triomphe à sa patrie. Mais la tragédie d'*Horace* ne se borne pas là, car elle comprend encore deux autres actions : l'une, le *meurtre de Camille* par son frère, et l'autre, le *procès du meurtrier* [p. 444].

La tragédie d'*Horace* se divise en cinq actes, dont les trois premiers sont consacrés à l'action principale, et les deux autres, aux deux actions qui y sont ajoutées. La scène est à Rome dans une salle de la maison d'Horace. Les principaux personnages sont : *Horace*, le héros de la pièce ; le vieil *Horace*, son père; *Curiace*, amant de Camille, et *Camille*, sœur d'Horace. Les plus beaux passages sont : les scènes entre Horace et Curiace (acte II, sc. 1 et sc. 3), la scène où le vieil Horace dit le fameux *qu'il mourût* (acte III, sc. 6), la scène entre Horace et Camille qui y prononce de célèbres imprécations (acte IV, sc. 5), et la scène où le vieil Horace défend son fils devant le roi (acte V, sc. 3).

Horace, dont un magnifique récit de Tite-Live a fourni le sujet et souvent les paroles, parut en 1639, trois ans après le *Cid* et la même année que *Cinna*. Ce n'est point une pièce régulière : l'ordonnance en est vicieuse ; l'unité d'action y est violée ; les subtilités, le faux esprit déparent souvent le dialogue ; mais la pensée principale, les situations, les personnages, tout, dans cette création irrégulière et sublime, présente un carac-

tère de force, de grandeur, d'originalité, dont il n'y avait pas de modèles. « Horace, dit Corneille, fut condamné par les duumvirs, mais il fut absous par le peuple : » mot profond et spirituel, qui est une double réponse aux critiques du *Cid*, et à celles dont *Horace* a été l'objet.

4° *Polyeucte.* — Le sujet de *Polyeucte* est le martyre de ce saint. Ami de Néarque qui l'avait converti au christianisme, il avait épousé Pauline, fille de Félix, proconsul romain, qui avait ordre de l'empereur Dèce de poursuivre les chrétiens [p. 569]. Polyeucte, devenu chrétien, voulut publiquement confesser sa foi, déchira les édits de persécution, brisa les idoles que portaient les prêtres, et, résistant aux larmes de sa femme Pauline et aux prières de Sévère, son rival, il perdit la vie par l'ordre de Félix. Pauline et Félix lui-même, touchés de cette mort et aussi par la grâce, se firent chrétiens.

La tragédie de *Polyeucte* se divise en cinq actes. La scène est à Mélitène, capitale de l'Arménie Mineure, dans le palais du gouverneur romain Félix. Les principaux personnages sont : *Polyeucte*, gendre de Félix; *Pauline*, sa femme; *Néarque*, ami de Polyeucte; *Félix*, père de Pauline. Les plus beaux passages sont : le dialogue entre Néarque et Polyeucte (acte II, sc. 6), entre Pauline et Félix (acte III, sc. 3), entre Polyeucte et Pauline (acte IV, sc. 3), et entre Félix et Polyeucte (acte V, sc. 2).

Polyeucte parut en 1640. Corneille n'a point fait de pièce où l'ordre du théâtre soit plus beau, l'enchaînement des scènes mieux ménagé. Il y a déployé toutes les beautés poétiques de la religion chrétienne, en y donnant à la langue française toutes les formes convenables aux divers sentiments qui y sont en jeu.

§ II. *Tragédies de Racine.*

Racine (Jean), né l'an 1639 à la Ferté-Milon, où son père était contrôleur du grenier à sel, étudia successivement au collége de Beauvais, à Port-Royal des champs et au collége d'Harcourt. Une ode qu'il composa, l'an 1660, pour le mariage de Louis XIV (*la Nymphe de la Seine*) lui attira les bonnes grâces de la cour. S'étant lié dès sa jeunesse avec Molière et Boileau, qui lui donnèrent d'utiles conseils, il se voua à la carrière dramatique sur les traces de Corneille, qui l'y avait précédé de trente ans : il fit jouer, en 1664, les *Frères ennemis*; en 1665, *Alexandre*, et révéla tout son talent dans *Andromaque* (1667). L'année suivante, il donna la spirituelle comédie des *Plaideurs*, imitée des *Guêpes* d'Aristophane.

D'autres chefs-d'œuvre la suivirent de près : *Bérénice*, en 1670; *Bajazet*, en 1673 ; *Mithridate*, en 1673 ; *Iphigénie*, en 1674; et enfin *Phèdre*, en 1677. Cette dernière pièce devint pour Racine l'occasion des chagrins les plus vifs. Une cabale puissante lui opposa la ridicule *Phèdre* de Pradon, qui triompha un moment. Dégoûté du théâtre, et d'ailleurs ramené à la dévotion par une jeune et pieuse femme qu'il avait épousée cette année même, Racine garda un silence de douze ans. En 1689, à la prière de Mme de Maintenon, il composa, pour les demoiselles de Saint-Cyr, *Esther*, et deux ans après, *Athalie*, qui fut méconnue plus encore que *Phèdre*. Cette injustice, jointe à la disgrâce qu'il encourut, en 1697, de Louis XIV, pour des opinions trop libres sur les affaires d'Etat, rendirent mortelle la maladie dont il souffrait depuis longtemps (un abcès au foie), et il mourut en 1699.

Racine est peut-être le poëte tragique le plus accompli de tous les temps et de toutes les nations. Dans toutes ses principales pièces, il plaît, intéresse, touche et pénètre ; on y trouve partout du goût et du sentiment, du naturel et de la fidélité dans la peinture des hommes et des caractères, avec tout ce qu'il y a de plus tendre et quelquefois de plus terrible dans la passion.

1° *Britannicus.* — Le sujet de *Britannicus* est la mort de ce jeune prince, que Néron, son frère, fait empoisonner pour écarter un prétendant et surtout lui ravir Junie, qu'ils aimaient tous deux [p. 538].

La tragédie de *Britannicus* se divise en cinq actes. La scène est à Rome, dans le palais de Néron. Les principaux personnages sont : *Néron; Britannicus*, fils de Claude ; *Agrippine*, mère de Néron; *Narcisse*, gouverneur de Britannicus. Les plus beaux passages sont : la scène entre Néron et Narcisse (acte II, sc. 2), la scène entre Néron et Agrippine (acte IV, sc. 2), la scène entre Néron et Burrhus (acte IV, sc. 3).

Britannicus parut en 1669. C'est la *pièce des connaisseurs*, dit Voltaire. Racine a su traduire en beaux vers les traits les plus profonds et les plus frappants de Tacite; le portrait de Néron, jeune encore et qui déjà s'essaye au crime, y est tracé avec fermeté et vigueur, comme celui de Burrhus, qui est l'honnête homme opposé au pervers affranchi Narcisse. Le style est, d'un bout à l'autre, admirable de simplicité, d'élégance ou d'énergie.

2° *Esther.* — Le sujet d'*Esther* est la délivrance des Juifs, dont le ministre Aman avait obtenu la proscription d'Assuérus, roi de Perse et époux de la juive Esther [p. 337].

La tragédie d'*Esther* est en trois actes, précédés d'un prologue et terminés chacun par un chœur. La scène est à Suse, dans le palais d'Assuérus. Les principaux personnages sont : *Assuérus*, roi de Perse; *Esther*, Juive et reine; *Mardochée*, son oncle; *Aman*, Amalécite de nation et favori d'Assuérus. Les plus beaux passages sont : la scène entre Esther et Mardochée (acte I, sc. 3), la scène entre Assuérus et Esther (acte II, sc. 7), la scène entre Assuérus, Esther et Aman (acte III, sc. 4), et les chœurs, pleins de douceur et d'harmonie. On peut citer aussi le prologue, représentant la Piété, qui, descendue du ciel dans la maison de Saint-Cyr, fait un éloge admirable de cette maison et de Louis XIV.

Racine donna *Esther* en 1689. On sait qu'elle fut faite à la sollicitation de madame de Maintenon pour les demoiselles de Saint-Cyr [p. 980]. Cette pièce a peu de mouvement; mais la beauté des vers supplée en quelque sorte au vide de l'action, et c'est, après *Athalie*, l'ouvrage le plus parfait qu'ait produit la poésie française. On y trouve de fréquentes et délicates allusions à Louis XIV et à madame de Maintenon dans les rôles d'Assuérus et d'Esther.

3° *Athalie.* — Le sujet d'*Athalie* est le rétablissement du jeune Joas sur le trône de ses pères par la mort de la reine Athalie, rétablissement et mort dus au courage du grand prêtre Joad [p. 334].

La tragédie d'*Athalie* est en cinq actes, dont les quatre premiers sont terminés par un chœur. La scène est à Jérusalem, dans le temple, ou plutôt dans le vestibule de l'appartement du grand prêtre. Les principaux personnages sont : *Joas*, roi de Juda; *Athalie*, veuve de Joram; *Joad*, grand prêtre; *Abner*, officier de la cour, et *Mathan*, prêtre apostat. Tout y est beau, tout y est admirable, comme le disait Voltaire; mais si l'on voulait faire un choix, les plus beaux passages sont : la scène entre Joad et Abner (acte I, sc. 1), le récit de Josabeth (acte I, sc. 2), le songe d'Athalie (acte II, sc. 3), la scène entre Athalie et Joas (acte II, sc. 7), le récit de Mathan (acte III, sc. 3), la prophétie de Joad (acte IV, sc. 7), et les chœurs, morceaux lyriques de la plus grande beauté.

Deux ans après *Esther*, Racine, sur le désir encore de madame de Maintenon, donna *Athalie* (1691). C'est le chef-d'œuvre du genre, et la plus belle de toutes les tragédies, anciennes ou modernes. Racine intéresse pendant cinq actes avec un prêtre et un enfant, sans amour, sans épisode; jamais action n'a été re-

présentée avec plus de simplicité et de vraisemblance, jamais caractères n'ont été mieux conçus et dessinés, jamais poésie n'a atteint une telle hauteur, jamais spectacle n'a présenté plus de pompe et de magnificence.

§ III. *Comédie de Molière.*

Poquelin (Jean-Baptiste), dit *Molière*, né l'an 1622 à Paris, était fils de J. Poquelin, tapissier-valet de chambre du roi Louis XIII. Après avoir fait ses études à Paris, chez les jésuites au collége de Clermont (depuis lycée Louis-le-Grand) et reçu les leçons de Gassendi, célèbre philosophe de cette époque, il fut entraîné par son goût pour l'art dramatique à se faire comédien, en 1646, sous le nom de *Molière.* Pendant douze ans, il joua en province de petites pièces qu'il composait lui-même pour la plupart, entre autres l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux.* Il se fixa, l'an 1658, à Paris, et donna successivement au théâtre du Palais-Royal une trentaine de pièces de sa composition, en prose ou en vers, où il jouait lui-même le principal rôle, entre autres les *Précieuses ridicules*, le *Festin de Pierre*, l'*Avare*, le *Bourgeois gentilhomme*, le *Médecin malgré lui*, le *Malade imaginaire*, *etc.*, en prose ; l'*École des maris*, l'*École des femmes*, le *Misanthrope*, le *Tartufe*, les *Femmes savantes*, *etc.*, en vers. La quatrième représentation du *Malade imaginaire* lui coûta la vie : au moment où il prononçait le mot *juro*, dans la formule de réception du malade comme docteur, il fut pris d'un flux de sang qui l'emporta le 17 février 1673, à l'âge de cinquante et un ans.

Le Misanthrope. — Le sujet du *Misanthrope* est la résolution que prend le misanthrope Alceste, homme bizarre et emporté, de fuir à jamais le monde, aux vices et aux travers duquel il ne peut s'accommoder.

La comédie du *Misanthrope* est en cinq actes. La scène est à Paris, dans la maison de Célimène. Les principaux personnages sont : *Alceste*, le misanthrope; *Célimène*, coquette; *Arsinoé*, prude; *Philinte*, ami d'Alceste; *Oronte*, son rival. Les plus beaux passages sont : la scène entre Alceste et Philinte (acte I, sc. 1), la scène du sonnet (acte I, sc. 2), la scène de la médisance (acte II, sc. 5), la scène entre Célimène et Arsinoé (acte III, sc. 6), la scène entre Célimène et Alceste (acte V, sc. 3).

Le *Misanthrope*, chef-d'œuvre de Molière, parut en 1666. Cette pièce n'offre qu'une action simple et presque nulle; mais elle est pleine de beautés fines, délicates ou sérieuses. Le poëte

y a transporté sur le théâtre, non pas une coterie, mais la société presque entière. Au milieu d'une foule de personnages, Molière, par une profonde et heureuse conception, a placé un censeur de leurs défauts, atteint lui-même d'une manie sauvage, qui l'expose justement à la risée de ceux dont il condamne légitimement la conduite et les discours ; mais tandis qu'Alceste, vertueux et inflexible, gourmande éloquemment les vices qui sont seuls dignes de sa colère, Célimène, vicieuse et séduisante, fronde gaiement les ridicules qui sont seuls à la portée de sa malignité ; en sorte que ces deux personnages se partagent la satire de tout ce qui existe. Cette pièce est écrite en vers alexandrins, comme le sont en général nos comédies en vers.

N° 7.

Boileau.

Boileau Despréaux (Nicolas), fils d'un greffier au parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1636. Destiné au barreau, il abandonna de bonne heure l'étude des lois pour les lettres et la poésie, dont il avait puisé le goût dans la lecture des grands écrivains de l'antiquité. Son penchant vers une raillerie fine et délicate se manifesta par la publication de ses *Satires* (1666), où il se montra le digne émule d'Horace [p. 52], poëte satirique latin. La composition des *Épîtres*, genre qui convenait moins à la tournure de son esprit, occupa son âge mûr; mais ce fut surtout par le *Lutrin* et par l'*Art poétique* qu'il prit place parmi les grands écrivains de son siècle. Louis XIV récompensa les travaux de Boileau par une pension de 2000 livres et le titre d'historiographe de France, qui l'associait à Racine, son ami. Appelé en 1684 à l'Académie française, Boileau, après la mort de Racine, se retira du monde et de la cour, et se choisit une modeste retraite à Auteuil, près de Paris, où il mourut en 1711, âgé de soixante et quinze ans.

Boileau a été appelé à juste titre le *législateur du Parnasse*, en dégoûtant son siècle des mauvais auteurs qui étaient alors en vogue, en lui apprenant à comprendre et à goûter Corneille, Racine et Molière, et en offrant lui-même les plus beaux modèles de poésie pure et parfaite. On l'a nommé aussi le *poëte de la raison;* mais il ne manque ni de sensibilité, ni d'imagination. Son style est toujours élégant, correct, souvent animé et plein d'esprit.

1° *Satires.* — Boileau commença, en 1660, à écrire ses *Satires*, au nombre de douze, dont les principales sont la 1re, la 2e, la 3e, la 6e, la 7e et la 9e. — La première satire : *Adieux à Paris*, est remarquable par la correction du style et l'élégance de la versification; c'est une imitation d'une satire de Juvénal, où le poëte latin nous montre un philosophe abandonnant le séjour de Rome à cause de la corruption qui y règne. — La deuxième satire roule *sur les difficultés de trouver la rime* (1664); Boileau, n'y bronche jamais sur la rime et cependant n'y blesse jamais la raison. — La troisième satire, *Satire du mauvais repas* (1665), imitée d'une satire d'Horace, contient le récit d'un festin donné par un amphitryon d'un goût faux et extravagant, et qui toutefois se piquait de raffiner sur la bonne chère : richesses de la poésie descriptive, variétés dans les tableaux, heureux arrangement et choix des expressions, détails sans noblesse noblement exprimés, tout s'y trouve. — La sixième satire, *Les embarras de Paris* (1660), est imitée, comme la première, d'une satire de Juvénal; on y trouve beaucoup d'esprit. — La septième satire a pour sujet : *Le genre satirique* (1663); Boileau, imitant une satire d'Horace, y renonce, dit-il, à la satire, et n'en lance que des traits plus piquants et plus acérés. — La neuvième satire est adressée : *A son esprit* (1667); on y retrouve tout le sel et toute la finesse d'Horace; jamais Boileau ne fut plus terrible pour les Pradons et les Cotins, mauvais auteurs de son temps, que lorsqu'il feint de censurer lui-même ses ouvrages. — Les satires *sur la Folie des hommes* (4e), *sur la Noblesse* (5e), *sur l'Homme* (8e), *sur les Femmes* (10e), *sur l'Honneur* (11e) et sur l'*Équivoque* (12e), sont plus faibles que les autres. Les *Satires* sont écrites en vers alexandrins.

2° *Épîtres.* — A l'âge de la maturité, Boileau composa ses *Épîtres*, au nombre de douze, adressées à diverses personnes, et dont les principales sont la 1re, la 2e, la 4e, la 6e, la 8e, la 11e et la 12e. — La première épître est adressée *au Roi* (Louis XIV). Boileau y dépeint les douceurs et les avantages de la paix. — La seconde épître est adressée *à M. l'abbé des Roches.* Boileau y décrit la sottise de ceux qui ont la fureur de plaider; on y trouve la fable de l'Huître et les Plaideurs. — La quatrième épître est adressée *au Roi.* Le sujet de cette épître est la campagne de 1672, et dans cette glorieuse campagne, le passage du Rhin par l'armée française [p. 972]. — La sixième épître est adressée *à M. de Lamoignon.* Boileau y décrit les douceurs dont il jouit à la cam-

pagne et les chagrins qui l'attendent à la ville. — La huitième épître est adressée *au Roi*. Boileau y exprime plus particulièrement que dans le reste de ses ouvrages la reconnaissance qu'il avait des bienfaits du prince. — La onzième épître est adressée *à son Jardinier*. Boileau s'y entretient avec son jardinier, et, par des discours proportionnés aux connaissances d'un villageois, il lui explique les difficultés de la poésie et la peine qu'il a surtout d'exprimer avec élégance les choses les plus communes et les plus sèches. De là il prend occasion de lui démontrer que le travail est nécessaire à l'homme pour être heureux. — La douzième épître est adressée *à M. l'abbé Renaudot*. Le sujet de cette épître est l'*Amour de Dieu*. La versification y offre beaucoup de souplesse et de grâce ; le style a du naturel et de l'égalité, de la douceur et de l'énergie ; les pensées ont de la force et de l'enchaînement. Les *Épîtres* sont écrites en vers alexandrins.

3° *Art poétique*.—L'*Art poétique* de Boileau l'emporte de beaucoup sur l'Art poétique d'Horace [p. 54], pour la régularité du plan, pour le bonheur des transitions, pour l'élégance ferme et soutenue du style. Mais Boileau, si juste envers ses contemporains dans ses éloges comme dans ses critiques, si exact à tracer le caractère et les règles de chaque genre d'écrire, n'a oublié qu'un genre et qu'un homme, la fable et La Fontaine. En revanche, il a donné trop d'importance au sonnet, à moins qu'il n'ait mis dans ce passage quelque intention d'ironie. Ce poëme est écrit en vers alexandrins, comme le sont en général les poëmes didactiques, et il est divisé en quatre chants. Dans le *premier*, Boileau donne des règles générales pour la poésie ; dans le *deuxième*, il décrit l'idylle ou églogue, l'élégie, l'ode, le sonnet, l'épigramme, le rondeau, la ballade, le madrigal, la satire et le vaudeville ; dans le *troisième*, il parle de la tragédie, de l'épopée et de la comédie ; dans le *quatrième*, il adresse aux poëtes divers conseils littéraires et moraux.

N° 8.

La Fontaine. Les Fables.

La Fontaine, né l'an 1621, à Château-Thierry, et mort en 1695, fleurit sous Louis XIV. Son génie poétique ne s'éveilla qu'assez tard. Il débuta par quelques mauvaises comédies ; mais son élégie des *Nymphes de Vaux* sur le surintendant Fouquet, auquel il était attaché et dont il osa plaindre la disgrâce, [p. 964] révéla en lui un poëte, et la publication de ses Fables

mit le sceau à sa réputation. Il fut lié avec toutes les personnes supérieures de son temps, soit dans les lettres, comme Racine, Molière, Boileau, etc.; soit dans le monde, comme mesdames de Bouillon, de Mazarin, de Sévigné, de La Sablière, etc.

La Fontaine a publié douze livres de *Fables*, dont les premiers parurent en 1668; les autres suivirent d'année en année.

Les fables les plus connues et les plus remarquables sont: Dans le premier livre: *le Loup et le Chien; le Loup et l'Agneau; le Renard et la Cigogne; le Chêne et le Roseau*, la plus belle de toutes. — Dans le second livre: *le Lion et le Moucheron; le Lièvre et les Grenouilles.* — Dans le troisième livre: *le Meunier, son Fils et l'Ane; le Chat et le vieux Rat.* — Dans le quatrième livre: *le Jardinier et son Seigneur; l'Alouette et ses Petits.*—Dans le cinquième livre: *le Renard ayant la queue coupée; l'Ours et les deux Compagnons.* — Dans le sixième livre: *Phébus et Borée; le Cochet, le Chat et le Souriceau.* — Dans le septième livre: *les Animaux malades de la peste*, l'une des plus parfaites; *le Rat qui s'est retiré du monde; le Héron; les Souhaits; le Coche et la Mouche; la Laitière et le Pot au lait; le Chat, la Belette et le petit Lapin.* — Dans le huitième livre: *le Savetier et le Financier; les deux Amis.* — Dans le neuvième livre: *les deux Pigeons; le Gland et la Citrouille; le Statuaire et la Statue de Jupiter.* — Dans le dixième livre: *La Tortue et les deux Canards; les Lapins.* — Dans le onzième livre: *le Fermier, le Chien et le Renard; le Paysan du Danube; le Vieillard et les trois jeunes Hommes*, l'un des chefs-d'œuvre de La Fontaine. — Dans le douzième livre: *le Chat et les deux Moineaux; le Philosophe scythe.*

La duchesse de Bouillon, en appelant La Fontaine son *fablier*, semblait dire qu'il avait produit des fables comme un arbre produit des fruits; mais La Fontaine est plutôt un profond penseur, un écrivain réfléchi, quoique naturel, en qui le génie fut surtout de savoir cacher l'art. Cette étude profonde du style se révèle partout dans La Fontaine: elle se montre dans cette souplesse et cette variété avec lesquelles il prend, dans chaque fable, le ton, l'harmonie, le mouvement, qui conviennent au sujet; dans cet art d'indiquer, d'un mot, les rapports secrets entre les objets les plus éloignés, de mêler à une idée riante une idée mélancolique, et un précepte de morale à une digression gracieuse. Il faut étudier avec soin dans les apologues les allusions, les faits mythologiques et historiques, ainsi que les figures, les images, etc. Les *Fables* de La Fontaine sont écrites en vers de toute mesure, depuis l'alexandrin ou vers de douze syllabes jusqu'aux plus petits vers.

LOGIQUE.

Programme officiel.

1. Étude de l'esprit humain et du langage.
2. De la méthode dans les divers ordres de connaissances.
3. Application des règles de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral.
4. Analyse du *de Officiis* de Cicéron.
5. Analyse du discours *De la méthode* de Descartes.
6. Analyse de la *Logique* de Port-Royal.
7. Analyse du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même,* de Bossuet.
8. Analyse du *Traité de l'existence de Dieu,* de Fénelon.

N° 1.

Étude de l'esprit humain et du langage[1].

§ Ier.

1. Objet de la logique. — 2. Ses rapports avec les autres sciences. — 3. Des facultés de l'âme : sensibilité ; entendement ; volonté. — 4. De la sensibilité, des sensations et des sentiments. — 5. De l'entendement et de ses opérations : attention ; comparaison ; jugement ; raisonnement ; mémoire ; association des idées ; imagination.

Étude de l'esprit humain et du langage. — L'*étude de l'esprit humain et du langage* comprend l'étude des *facultés de l'âme*, de leurs *opérations*, de leurs *produits* ou *idées*, et de la *transmission des idées* ou *langage*.

1. Objet de la logique. — Sous un point de vue général, la LOGIQUE[2] a pour objet l'étude des lois de la pensée et des instruments nécessaires à leur action : de là le nom d'*organum*[3], donné par Aristote et Bacon à leur logique. Sous un point de

1. Les titres des n^os^ reproduisent l[illegible]té du programme officiel du baccalauréat ; ceux des § reproduisent le texte du programme des lycées.

2. De λόγος, raison.

3. De ὄργανον, instrument.

4.

vue plus restreint, la logique a pour objet l'étude de l'âme dans l'emploi qu'elle doit faire de ses facultés intellectuelles pour arriver au vrai ou pour le démontrer, ainsi que la manière de les diriger et de les perfectionner dans les spéculations de la philosophie et dans la pratique de la vie; on peut la définir aussi avec Port-Royal : *l'art de penser,* c'est-à-dire l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, tant pour s'instruire soi-même que pour en instruire d'autres.

Les principales questions dont s'occupe la logique sont : 1° l'*étude de l'esprit humain et du langage;* 2° l'*étude de la méthode dans les divers ordres de connaissances;* 3° l'*application des règles de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral.*

D'après cela, on voit que la logique comprend : 1° la *psychologie*[1], ou étude de l'âme en elle-même; 2° la *logique proprement dite,* ou étude des lois de l'esprit; 3° la *morale*[2], ou étude du devoir; 4° la *théodicée*[3], ou étude de Dieu.

2. Ses rapports avec les autres sciences. — La logique a des *rapports généraux* avec toutes les sciences, puisque les sciences, quelles qu'elles soient, reposent sur des procédés intellectuels qu'elle fait connaître, et sur des principes qu'elle donne; elle a en outre des *rapports particuliers* avec quelques-unes d'entre elles, qui, sans la logique, resteraient à l'état d'art, de nomenclature ou de catalogue. C'est la logique qui analyse le langage et fait de la *grammaire* une science, sous le nom de *grammaire générale* [p. 96]; c'est la logique qui, dans l'*histoire,* recherche les causes des événements, discute l'autorité du témoignage des hommes et pose les règles de la *critique historique* [p. 120]; c'est la logique qui fixe la méthode dans les *sciences physiques* et *naturelles,* par l'observation, l'expérimentation et les classifications [p. 101]; dans les *sciences exactes,* par les axiomes, les définitions et la démonstration [p. 105]; dans les *sciences morales,* par l'étude de la conscience et du sentiment moral, etc. [p. 127].

3. Des facultés de l'âme : sensibilité, entendement, volonté. — On appelle *facultés de l'âme* le pouvoir que l'âme possède d'éprouver certaines modifications, d'accomplir certains actes, en d'autres termes, d'être le *sujet* ou la *cause* de certains *faits.* Or, la conscience nous montre l'âme comme une force *sen-*

1. De ψυχή, âme; λόγος, traité. — 2. De *mores,* mœurs. — 3. De Θεός, Dieu; δίκη, justice.

sible, intelligente et *volontaire*, comme le sujet ou la cause de trois sortes générales de faits, *sensitifs, cognitifs* et *volitifs* : les facultés de l'âme se rapportent donc à ces trois classes de faits, et par conséquent à trois états, à trois manières d'être ou d'agir, savoir : la *sensibilité, l'intelligence* ou *entendement* et la *volonté.*

La *sensibilité,* c'est l'âme considérée dans la faculté qu'elle possède d'être affectée ou modifiée d'une manière quelconque; en d'autres termes, c'est la faculté à laquelle se rapportent les faits *sensitifs.*

L'*entendement,* c'est l'âme considérée dans la faculté qu'elle possède de former des idées, d'acquérir des connaissances, de les conserver, de les combiner ou de les associer, etc., au moyen de diverses opérations intellectuelles; en d'autres termes, c'est la faculté à laquelle se rapportent les faits *cognitifs.*

La *volonté,* c'est l'âme considérée dans la faculté qu'elle possède de diriger librement son énergie native sur tel ou tel objet pour le connaître, sur tel ou tel acte pour le produire; en d'autres termes, c'est la faculté à laquelle se rapportent tous les faits *volitifs.*

Ces trois facultés générales ne sont jamais isolées; le même fait, le fait le plus simple, tel que la sensation, les met toutes trois en évidence. Ainsi, pour *sentir,* il faut *savoir* qu'on sent, et pour savoir qu'on sent, il faut *vouloir;* de telle sorte que la *volonté* est la condition de l'*intelligence,* et l'intelligence, la condition de la *sensibilité.*

Quoique pourvue de trois facultés générales distinctes, l'âme n'en est pas moins une substance une, identique, indivisible : il n'y a pas en nous une âme qui *sente,* une autre qui *connaisse,* une troisième qui *veuille;* c'est le même sujet, le même principe, la même substance qui *sent, connaît* et *veut.*

4. De la sensibilité, des sensations et des sentiments. — La *sensibilité* est la faculté générale que possède l'âme d'être affectée ou modifiée d'une manière quelconque. Or, l'âme peut être affectée par trois classes générales de faits, *physiques, intellectuels* et *moraux.* De là trois sortes de sensibilité : la *sensibilité physique,* la *sensibilité intellectuelle* et la *sensibilité morale.*

Quel que soit le fait physique qui provoque la sensibilité, l'âme est affectée d'une manière agréable ou désagréable. On appelle *impression,* le mouvement que reçoit l'organisme; c'est l'élément physique de l'affection. On nomme *sensation,* le ju-

gement que l'âme en porte ; c'est l'élément intellectuel de cette affection. On appelle *sentiment* la combinaison de l'élément physique et de l'élément intellectuel du fait qui a provoqué la sensibilité.

Si l'impression blesse l'organe, la *sensation* est pénible, et l'âme éprouve, avec la douleur, un *sentiment* d'aversion pour l'objet qui l'a produite ; si l'impression flatte l'organe, la *sensation* est agréable, et l'âme éprouve, avec le plaisir, un *sentiment* d'amour pour l'objet qui l'a causé. De là la *sympathie*, principe de toutes les affections ; et l'*antipathie*, principe de toutes les répugnances.

La *sensibilité physique* est mise en jeu par cinq organes externes, appelés les cinq sens, savoir : le *tact*, le *goût*, l'*odorat*, la *vue* et l'*ouïe*, qui sont pour l'âme cinq sources de plaisirs ou de peines, de *sensations* et de *sentiments* agréables ou pénibles. Parmi ces cinq sens, les uns, tels que l'*odorat* et le *goût*, semblent plus particulièrement destinés à nous faire éprouver le plaisir ou la douleur ; les autres, tels que l'*ouïe* et la *vue*, ont pour fonction principale de nous faire connaître et distinguer les objets ; un seul sens, le *tact*, répandu sur tout le corps, réunit presque au même degré ces deux propriétés.

La *sensibilité intellectuelle* est mise en jeu par les différentes notions de notre intelligence ou entendement ; elle comprend tous les plaisirs et toutes les peines, tous les *sentiments* agréables ou pénibles de l'esprit, tels que les sentiments qu'excitent en nous l'harmonie des sons, l'harmonie des formes et des couleurs, le sentiment des beautés littéraires ou le goût, le plaisir que cause la découverte de la vérité, d'où naît la curiosité et l'amour de la science, la peine que nous fait éprouver l'erreur, le mauvais goût, l'absurde, etc.

La *sensibilité morale* est mise en jeu par l'action d'un être doué, comme nous, de volonté ; elle comprend tous les plaisirs et toutes les peines, tous les *sentiments* agréables ou pénibles du cœur, tels que l'amour du bien, l'aversion pour le mal ; les affections sociales et domestiques, comme l'amitié, la haine, la sympathie, l'antipathie, la pitié, l'amour maternel, l'amour filial, l'amour de la patrie, etc.

Caractère de la sensibilité. — Le *caractère de la sensibilité* est d'être soumise à une marche nécessaire et fatale. En effet, nous n'exerçons pas un empire immédiat sur nos sensations et nos sentiments ; car nous ne pouvons pas les produire, les suspendre, les prolonger à notre gré ; nous pouvons, il est vrai,

leur résister; mais ils n'en ont pas moins agi sur notre âme d'une manière plus ou moins forte.

Distinction de la sensibilité et des autres facultés. — La *sensibilité* se distingue aisément de l'*intelligence* ou *entendement* et de la *volonté*, soit en elle-même, soit par ses produits. En effet, autre chose est *sentir;* autre chose, *connaître* et *vouloir.* L'âme peut jouir ou souffrir à la suite de telle connaissance, de telle volonté ; mais il est de toute évidence que la peine ou le plaisir n'est ni la notion, ni la volonté elle-même ; c'est un phénomène d'une tout autre nature.

De toutes nos facultés, c'est la sensibilité qui paraît se développer la première. En effet, l'enfant commence par *sentir,* et quoique pour sentir il doive préalablement *connaître* et *vouloir,* ces deux dernières facultés sont encore si bornées, qu'on peut les regarder comme endormies au sein de l'âme. En réalité, c'est le *penser* qui précède le *sentir* et le *vouloir;* car la sensation n'est telle qu'autant qu'elle est sentie, c'est-à-dire qu'elle tombe sous l'œil de la conscience, et la volonté n'est rien sans l'entendement qui lui révèle son objet ou son but.

5. De l'entendement. — L'*entendement*, qu'on appelle encore *intelligence*, *faculté de connaître*, *raison*, *sens supérieur* ou *intuitif*, est l'âme considérée dans la faculté qu'elle possède de former des idées, d'acquérir des connaissances, de les conserver, de les combiner ou de les associer, etc. Cette faculté s'étend à tout. En effet, l'âme sait qu'elle *sent,* qu'elle *connaît* et qu'elle *veut ;* de sorte que la faculté de connaître embrasse, dans ses manifestations, le sujet *sensible*, *intelligent* et *volontaire* tout entier.

Le caractère propre de l'*entendement*, qu'on ne peut d'ailleurs confondre avec la faculté de *sentir* ou de *vouloir,* c'est l'immensité de ses produits et de sa portée. La sensibilité et la volonté ne sont principes d'idées que pour leur propre compte; outre cet avantage, l'entendement possède celui de faire des autres facultés autant d'objets de connaissance : c'est lui qui nous révèle à nous-mêmes ; c'est lui qui nous apprend nos rapports avec tous les êtres de la création, de même qu'avec l'auteur commun de toutes les créatures ; c'est lui, en un mot, qui distingue l'homme de la bête par la connaissance qu'il lui donne de la Divinité.

Des opérations de l'entendement. — Les *opérations de l'entendement* sont au nombre de sept principales, savoir : l'*attention*, la *comparaison*, le *jugement*, le *raisonnement*, la

mémoire, l'*association des idées* et l'*imagination;* mais on peut dire que la *mémoire* et l'*imagination* sont plutôt des facultés que des opérations.

Attention. L'*attention* est une opération par laquelle l'esprit *tend* vers un objet et s'y concentre pour le mieux connaître. En d'autres termes, c'est une direction particulière de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté vers un objet quelconque.

La sensibilité suppose l'attention pour fixer les impressions fugitives des sens, pour *regarder* au lieu de *voir*, pour *écouter* au lieu d'*entendre*, *etc.* L'intelligence lui doit le moyen de développer les données de la conscience. Enfin l'attention, qui prête tout, reçoit tout à son tour de la volonté, qui peut la provoquer ou la suspendre, et qui toujours lui communique sa faiblesse ou sa force.

Comparaison. La *comparaison* n'est autre chose qu'une double attention dirigée vers la recherche des rapports qui existent entre deux objets, deux idées, deux faits quelconques. Ainsi, par l'*attention*, Galilée, dit M. Laromiguière, découvre que les corps, en tombant verticalement près de la surface de la terre, parcourent *une* fois 4^{m},9 dans la première seconde ; *trois* fois 4^{m},9 ou 14^{m},7 dans la deuxième ; *cinq* fois 4^{m},9 ou 24^{m},5 dans la troisième ; *sept* fois 4^{m},9 ou 34^{m},3 dans la quatrième, etc. ; en sorte que les espaces parcourus pendant les secondes successives sont entre eux comme les nombres 1, 3, 5, 7, etc. Par la *comparaison* de cette vitesse avec celle que prendrait le corps s'il était placé à la distance de la lune, Newton trouve que la pesanteur diminue comme croît le carré de la distance au centre de la terre.

La comparaison est la condition nécessaire du jugement.

Jugement. Le *jugement* est une opération par laquelle l'esprit affirme un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux objets connus. Ainsi tout jugement suppose une comparaison.

Le mot de *jugement* s'applique à deux choses distinctes, savoir : l'opération et le produit de cette opération.

Le produit peut être tacite : énoncé par la parole, il prend le nom de *proposition.* La proposition est *affirmative*, comme : *la terre est ronde*, ou *négative*, comme : *la terre n'est pas immobile;* mais le jugement est toujours affirmatif : dans le premier cas, il affirme la convenance entre *terre* et *rondeur ;* dans le second, la disconvenance entre *terre* et *immobilité.*

Sous un point de vue moins général, la proposition est *substantive*, lorsqu'elle n'indique que l'existence : *Dieu est; — attributive*, lorsqu'elle énonce quelqu'un des attributs du sujet : *Dieu est bon.*

Raisonnement. Le *raisonnement* est une opération par laquelle l'esprit tire un jugement de deux autres jugements.

Le mot de *raisonnement* s'applique, comme celui de jugement, à deux choses distinctes, savoir : l'opération et le produit de cette opération.

Ce produit peut revêtir une foule de formes différentes[1]; mais on ne peut raisonner que de trois manières : 1° en descendant du général au particulier ou du principe à la conséquence : c'est la *déduction* [p. 105]; 2° en remontant du particulier au général ou de la conséquence au principe : c'est l'*induction* [p. 104]; 3° en concluant de la ressemblance des effets à l'identité de la cause : c'est l'*analogie* [p. 103].

Soit cette proposition : *le vice est odieux.* L'attribut *odieux* convient à tous les éléments partiels dont se compose l'idée totale de vice, tels que la colère, l'orgueil, le mensonge, etc. Ainsi l'on peut dire : *le vice est odieux*, donc *la colère est odieuse, l'orgueil est odieux, le mensonge est odieux, etc.* : ici l'on raisonne du général au particulier, et l'on fait une *déduction.*

Soit cette autre proposition : *le mensonge est odieux.* L'attribut *odieux*, qui convient au terme particulier *mensonge*, doit aussi convenir au terme général dont il n'est qu'un élément, et l'on peut dire : *le mensonge est odieux*, etc., donc *le vice est odieux* : ici l'on raisonne du particulier au général, et l'on fait une *induction.*

On fait un raisonnement d'*analogie*, si l'on dit par exemple avec le philosophe écossais Reid : « Nous observons beaucoup de rapports entre la terre et les autres planètes ; toutes font leur révolution autour du soleil, quoiqu'à des distances différentes et en des temps différents; toutes empruntent de cet astre leur lumière ; toutes ont un mouvement de rotation autour de leur axe comme la terre, et par conséquent une égale succession de jours et de nuits ; toutes obéissent à la loi de la gravitation universelle. On peut donc, sans absurdité, conclure de cette réunion de similitudes, que les planètes peuvent être, comme la terre, le séjour de divers ordres de créatures vivantes. »

De la mémoire. — La *mémoire* est une opération ou plutôt une faculté par laquelle l'esprit conserve ou rappelle le passé, sensations, sentiments, connaissances, volontés, etc. Ainsi

1. Voy. p. 108 et s. le syllogisme et ses différentes espèces.

la mémoire comprend deux faits élémentaires, la *conservation* des idées et leur *reproduction* ou *retour*. Le premier de ces faits échappe à l'observation ; car où et comment les idées se conservent-elles? La conscience ne dit rien à cet égard. Quant au second fait, l'observation nous montre qu'il se produit de deux manières, d'après la nature de l'acte qui le provoque. Cet acte est spontané ou volontaire. Dans la mémoire spontanée, les idées nous *reviennent*, comme on dit; dans la mémoire volontaire, nous les *rappelons :* c'est là proprement le *souvenir*. On appelle *réminiscence* le souvenir incomplet d'une notion.

La mémoire a deux conditions esssentielles, l'idée du *temps* auquel se rapporte l'objet du souvenir, et le sentiment de notre *identité personnelle*, ou la croyance que nous, qui nous souvenons aujourd'hui et nous qui avons connu autrefois, nous sommes une seule et même personne. Elle a en outre deux conditions accessoires, l'*attention*, qui fixe le souvenir, et l'*association des idées*, d'où dépend leur rappel.

De l'association des idées. — L'*association des idées* est une opération par laquelle l'esprit conserve ou rappelle les idées dans l'ordre où il les a précédemment rangées. C'est donc une espèce de double mémoire, comme la comparaison est une sorte de double attention [p. 86].

Ainsi, l'association des idées doit être, comme la mémoire, considérée sous deux points de vue : la *conservation* et la *reproduction* ou le *retour* des notions coordonnées entre elles.

Cette association, quelle qu'elle soit, se fonde :

1° Sur les rapports des choses, tels que la ressemblance ou le contraste, la contiguïté de temps et de lieu, la relation de cause et d'effet, de moyens et de fin, de substance et de qualités, de principe et de conséquences, etc. ;

2° Sur les rapports des mots, tels que leur consonnance, l'identité des lettres initiales, leur voisinage dans la même ligne, etc. ;

3° Sur les rapports qui s'établissent, dans notre esprit, entre les choses, lorsqu'elles nous affectent de la même manière, comme la colère et le feu, l'envie et le serpent, etc. ;

4° Sur l'habitude, c'est-à-dire sur la manière d'être qui résulte des mêmes impressions ou des mêmes actions fréquemment répétées.

C'est de l'association que dépend souvent la justesse ou la fausseté de nos jugements. Des notions mal assorties nous égarent : sensibles, elles nous trompent sur les choses; intellectuelles, sur les idées; morales, sur les hommes et sur nous-

mêmes : de là viennent les demi-connaissances, les sophismes, les haines politiques ou nationales, etc. Il faut donc n'associer les idées que d'après des rapports rigoureux et légitimes, comme celles de devoirs et de droits, de vrai et de beau, etc.

De l'imagination. — L'*imagination* peut être considérée comme faculté, ou comme opération.

Comme faculté, l'imagination consiste à combiner les impressions du passé, de telle sorte que leur objet n'ait plus d'existence réelle. On voit qu'ainsi envisagée, l'imagination a un rapport nécessaire avec la mémoire, qu'elle la présuppose et qu'elle lui emprunte ses matériaux. Elle ne vit que de souvenirs; mais elle ajoute aux souvenirs l'acte créateur qui les combine ; elle idéalise le passé, et alors la réalité, telle qu'elle la fait en ses tableaux, ne reste plus un objet de foi et de certitude; elle devient une fiction à laquelle, sauf exception, l'esprit n'a nulle croyance. Sous ce point de vue, l'imagination a pour caractère propre d'agir sur les idées que reproduit la mémoire, de les décomposer, de les recomposer, de les disposer ou combiner entre elles de manière qu'elles ne répondent à rien de réel.

Considérée comme opération, l'imagination consiste à appliquer l'entendement aux images qui sont peintes dans le cerveau. Sous ce rapport, il faut bien se garder de confondre *imaginer* avec *entendre*. Il y a, par exemple, une grande différence entre *imaginer* le triangle, et *entendre* le triangle. *Imaginer* le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée, et avec une certaine grandeur de ses angles et de ses côtés; au lieu que l'*entendre*, c'est en connaître la nature, et savoir en général que c'est une figure à trois côtés, sans déterminer aucune grandeur ni proportion particulière. Ainsi, quand on *entend* un triangle, l'idée qu'on en a convient à tous les triangles équilatéraux, isocèles ou autres, de quelque grandeur ou proportion qu'ils soient; au lieu que le triangle qu'on *imagine* est restreint à une certaine espèce de triangle, et à une grandeur déterminée.

Il faut juger de la même manière des autres choses qu'on peut imaginer et entendre. Par exemple, *imaginer* l'homme, c'est s'en représenter un de grande ou de petite taille, blanc ou basané, sain ou malade; et l'*entendre*, c'est concevoir seulement que c'est un animal raisonnable, sans s'arrêter à aucune de ses qualités particulières.

Il y a encore une autre différence entre imaginer et entendre :

c'est qu'entendre s'étend beaucoup plus loin qu'imaginer. Car on ne peut *imaginer* que les choses corporelles et sensibles ; au lieu que l'on peut *entendre* les choses tant corporelles que spirituelles , celles qui sont sensibles et celles qui ne le sont pas : par exemple, Dieu et l'âme.

§ II.

1. Des idées en général. — 2. De leur origine. — 3. De leurs différents caractères et de leurs diverses espèces. — 4. Des notions et vérités premières.

1. Des idées en général. — On appelle *idée*[1], en général, la notion simple que l'entendement acquiert d'un phénomène, d'un fait, d'une réalité, soit intérieure, soit extérieure. On appelle *objets des idées,* l'existence des faits ou leur substance, leurs qualités et leurs rapports.

Nous disons que la notion est *simple,* parce qu'elle ne renferme aucun élément étranger à la chose même qui est présente à l'esprit. Ainsi, les mots *table, rondeur,* n'expriment que des *idées,* parce qu'ils ne représentent que la chose dont il s'agit. Les mots *la table est ronde* ne sont plus seulement des *idées,* mais un *jugement,* parce qu'ils ajoutent aux réalités *table* et *rondeur* un élément intellectuel, l'affirmation de l'esprit [p. 86], qui est totalement étranger aux objets primitifs de la notion.

2. De leur origine. — On entend par *origine* d'une idée l'occasion ou la source d'où elle est sortie, et la manière dont l'idée, une fois née, a été façonnée par le travail de l'esprit.

L'*origine des idées* a été différemment expliquée par les philosophes.

Les uns, comme Thalès, Aristote, Bacon, Gassendi, Locke, Condillac, etc., les font toutes venir des sens et les regardent comme des sensations transformées, conformément à cet axiome si rebattu dans les anciennes écoles : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu,* il n'y a rien dans l'intelligence ou entendement qui n'ait d'abord été dans les sens, c'est-à-dire qui n'ait d'abord été sensation : c'est l'école des *sensualistes.*

Les autres, comme Pythagore, Platon, Descartes, Malebranche , Leibnitz, etc., prétendent que les idées du monde

1. Du substantif ἰδέα, qui vient lui-même du verbe εἴδω, *voir,* et par résultat, *savoir.* Il y a aussi du savoir dans tout phénomène de conscience, comme l'indique le mot *conscientia,* composé de *cum*, et *scientia,* science (*scire,* savoir).

externe et de la raison sont *innées*, comme les facultés elles-mêmes de l'âme : c'est l'école des *idéalistes.*

D'après M. Laromiguière, il y a pour les idées autant d'origines diverses qu'il y en a d'espèces principales. Ainsi les idées *sensibles* ont leur origine dans le sentiment de la sensation, et leur cause dans l'attention qui s'exerce par le moyen des organes. — Les idées des *facultés de l'âme* ont leur origine dans le sentiment de l'action de ces facultés, et leur cause dans l'attention qui s'exerce indépendamment des organes ; — les idées de *rapport* ont leur origine dans le sentiment de rapport, et leur cause dans la comparaison, le jugement et le raisonnement ; — enfin les idées *morales* ont leur origine dans le sentiment moral et leur cause dans l'action séparée ou réunie de l'attention, de la comparaison, du jugement et du raisonnement.

D'après l'école éclectique[1], *toutes les idées viennent de l'activité de l'esprit mis en rapport avec les objets.*

Si l'esprit se met en rapport avec l'interne ou le *moi*, il connaît sa manière d'être et les divers phénomènes qui s'y passent, au moyen d'un sens intime appelé *conscience.*

Si l'esprit se met en rapport avec l'externe ou le *non-moi* matériel, il en connaît la manière d'être et les phénomènes, au moyen des organes des sens ou de la *perception externe.*

Si l'esprit se met en rapport avec le non-moi immatériel, tel que le temps, l'espace, le beau, le juste, l'absolu, le nécessaire, etc., il en acquiert la notion, au moyen d'une faculté intuitive et supérieure qu'on appelle la *raison.*

C'est par l'exercice de la conscience, de la perception externe et de la raison, que l'esprit entre en possession de lui-même et se met en rapport avec les réalités extérieures.

Ainsi l'idée de l'*âme* nous vient de la conscience : l'âme, par un travail qu'elle fait sur elle-même, découvre en elle tous les phénomènes dont elle est le siége, toutes les forces dont elle est le moteur, telles que l'attention, la comparaison, le jugement, le raisonnement, la mémoire, etc.

L'idée du *corps* nous vient de la perception externe, et l'exercice des facultés intellectuelles nous en fait connaître les diverses propriétés.

L'idée de *Dieu* a sa base dans la conscience, et constitue l'essence de la raison : la perception externe, qui nous fait connaître la nature extérieure et l'harmonie de ses parties, con-

1. De ἐκλέγω, choisir, c'est-à-dire qui choisit dans les divers systèmes ce qu'il y a de bon et de vrai pour en faire un système à part.

tribue à nous révéler quelques-uns des attributs de la puissance infinie, et la raison déduit de la notion de l'infini ou du parfait les autres attributs de la Divinité.

Ainsi, d'après l'école éclectique, l'activité de l'esprit se retrouve à l'origine et à la formation de toutes nos idées.

3. De leurs différents caractères et de leurs diverses espèces. — Les idées offrent différents caractères : si l'idée représente un objet qui tombe immédiatement sous la vue de l'esprit ou sous les sens, c'est une *perception ;* si l'idée se forme à la suite de perceptions partielles, c'est une *conception ;* si l'idée se rapporte à des faits passés, c'est un *souvenir* [p.87]; enfin si l'idée ne représente aucune réalité, c'est une *imagination* [p. 88].

Les idées se divisent encore en différentes espèces, selon qu'on les considère dans leur *objet,* dans leur *origine* ou dans leur *nature.*

Considérées dans leur objet, les idées sont *physiques, morales* ou *métaphysiques, individuelles* ou *générales, contingentes* ou *nécessaires.*

Les idées physiques se rapportent aux objets matériels : *eau, terre ;* — métaphysiques, aux faits de l'ordre intellectuel : *temps, cause;* — morales, aux faits moraux : *modestie, orgueil ;* — individuelles, aux individus : *César, Rome ;* — générales, à tous les individus du même genre : les *hommes,* les *plantes ;* — contingentes, aux objets qui pouvaient ne pas être : le *vert,* le *rouge ;* — nécessaires, aux objets qui ne pouvaient pas ne pas être : l'*éternité,* la *cause, etc.*

Considérées dans leur origine, les idées sont *sensibles, abstraites, adventices* ou *factices.*

Les idées sensibles nous viennent par les sens : *blanc, noir;* — les abstraites, par l'abstraction : *grandeur, beauté;* — les adventices, par l'application directe de l'esprit à l'objet : *soleil, table ;* — les factices, par une création de l'esprit et de l'imagination : *montagne d'or, cheval ailé.*

Considérées dans leur nature, les idées sont *claires* ou *obscures, distinctes* ou *confuses, vraies* ou *fausses, etc.*

L'idée est claire ou distincte quand elle suffit pour faire reconnaître l'objet dès qu'il s'offre à nous : une *rose,* une *pomme ;* — obscure ou confuse, quand elle laisse quelque incertitude sur son objet : les vertus *occultes* de l'ancienne école ; — vraie, quand elle est conforme à son objet : *neige blanche ;* — fausse, quand elle offre une disparate avec son objet : *lait noir.*

Du reste, toutes ces classifications rentrent plus ou moins les

unes dans les autres. Ainsi *table*, idée adventice, est en même temps une idée générale, une idée claire, etc.

Il faut, dans les idées, quelles qu'elles soient, distinguer deux choses, l'*étendue* et la *compréhension*. L'étendue est le *nombre d'individus* auxquels cette idée convient ; la compréhension est le *nombre des idées partielles* dont se compose l'idée totale. Ainsi, l'étendue de l'idée d'*homme*, c'est le genre humain tout entier ; la compréhension de cette idée, ce sont les idées partielles d'organisation, de vie, de sensibilité, d'intelligence, de volonté, etc.

4. Des notions premières. — On entend par *notions premières*, en opposition aux notions *acquises*, des idées immédiates et *primitives*, qui résultent de la simple application de l'esprit aux objets et qui servent à en acquérir et à en former d'autres. On entend par *vérités premières* ou *jugements primitifs*, en opposition aux *vérités secondes* ou *jugements déduits*, des propositions tellement claires qu'elles ne peuvent être prouvées ni combattues par des propositions qui le soient davantage.

Les notions et vérités premières se tirent de diverses sources et de divers principes. La 1re source et le 1er principe de toute vérité dont nous soyons susceptibles, c'est le *sentiment intime* que chacun de nous a de sa propre existence et de ce qu'il en éprouve en lui-même. De là cette première notion ou vérité : *je pense, je sens, j'existe* [p. 147].

La 2e source est le *sens commun*, c'est-à-dire la disposition que la nature a mise dans tous les hommes, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'usage de la raison, un jugement commun et uniforme sur des objets différents du sentiment intime. Telles sont les notions ou vérités premières qui suivent : 1° il y a d'autres êtres et d'autres hommes que moi au monde ; 2° Il y a en eux quelque chose qui s'appelle vérité, sagesse, prudence, et c'est quelque chose qui n'est pas purement arbitraire ; 3° il se trouve dans moi quelque chose que j'appelle *intelligence* ou *entendement*, et quelque chose qui n'est point cette intelligence, cet entendement, et qu'on appelle *corps ;* en sorte que l'un a des propriétés différentes de l'autre ; 4° tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper et à m'en faire accroire ; 5° ce qui n'est point intelligence ne saurait produire tous les effets de l'intelligence ; ni des parcelles de matière, remuées au hasard, former un ouvrage d'un ordre et d'un mouvement régulier comme une horloge ; 6° le tout est plus grand que l'une de ses parties, et autres axiomes.

La 3e source des notions et vérités premières se trouve

dans les *sens*. Les vérités dont ils nous instruisent peuvent se réduire à trois chefs : 1° ils rapportent toujours très-fidèlement ce qui leur paraît ; 2° ce qui leur paraît est presque toujours conforme à la vérité dans les choses qu'il importe en général aux hommes de savoir, à moins qu'il ne s'offre quelque sujet vraisemblable d'en douter ; 3° on peut discerner aisément quand le témoignage du sens est douteux ou faux. Ainsi, une tour carrée, par exemple, vue d'une certaine distance, nous paraît ronde ; deux rangées d'arbres parallèles semblent, dans l'éloignement, se toucher, etc. Cette sensation est vraie, et la perception en est dite *perception naturelle;* mais le jugement, avec la mémoire et l'induction, intervient et redresse l'erreur causée par les apparences. La sensation reste la même ; mais la perception change et s'appelle *perception acquise.*

La 4e source des notions et vérités premières est l'*autorité humaine* ou l'*autorité du témoignage des hommes* [p. 117].

§ III.

1. Des signes en général et du langage en particulier. — 2. Influence des signes sur la formation des idées. — 3. Notions de grammaire générale.

1. Des signes en général et du langage en particulier.— On appelle *signes* les manifestations extérieures de nos sentiments, de nos idées et de nos volontés ; et *langage,* l'ensemble des signes qui en sont le symbole.

On distingue deux espèces de langage : le *langage naturel* et le *langage artificiel.*

Le *langage naturel,* qu'on appelle aussi *langage d'action,* comprend le *jeu de la physionomie,* les *gestes* et les *sons inarticulés.*

Le *jeu de la physionomie* s'entend de tous les mouvements musculaires qui se produisent sur la face, à la suite des mouvements intellectuels ; les *gestes* s'entendent de toutes les attitudes, de toutes les poses que prend le corps par l'impulsion de l'âme ; et les *sons inarticulés,* des cris divers arrachés par les divers sentiments dont nous sommes affectés.

Les signes naturels, fruit de la spontanéité, sont indépendants de toute convention humaine. Ces signes, nécessairement bornés, n'ont pu toujours suffire aux besoins de l'intelligence, besoins déterminés par ses progrès. Il a donc fallu recourir à des signes artificiels, non plus spontanés, mais réfléchis, et reposant sur des conventions qui varient selon les temps et les lieux.

Le *langage artificiel* comprend les *figures*, les *symboles*

(emblèmes, hiéroglyphes), l'*écriture alphabétique* ou *phonétique* et la *parole*.

On entend par *figures* les représentations plus ou moins grossières d'un fait que la physionomie, les gestes et les sons inarticulés étaient impuissants à faire passer d'une intelligence dans une autre.

On entend par *symboles* les figures qui, d'abord signes spéciaux d'elles-mêmes, sont devenues signes analogues d'un autre objet. C'est ainsi que le lion est le symbole de la force; le renard, celui de la ruse; la violette, celui de la modestie, etc.

On entend par *écriture alphabétique* ou *phonétique*[1] la représentation conventionnelle qui exprime les sons de la voix.

La *parole*, ou langage articulé, est une combinaison de sons articulés, c'est-à-dire modifiés par le jeu de la langue, des lèvres, des dents et du gosier; sons qui représentent les idées en vertu de la convention qui les rapporte à chacune d'elles. C'est l'expression nécessaire de la pensée réfléchie, comme le langage inarticulé l'est de la pensée spontanée. L'homme ne pouvait donc pas ne pas parler; il pouvait seulement parler de diverses manières, c'est-à-dire attacher à tels sons articulés telle ou telle idée suivant les temps, les lieux et les circonstances. C'est en ce sens que l'on peut dire que le langage est d'une origine divine et simultanée à la création même de l'homme. Selon Rousseau, *la parole fut nécessaire pour établir l'usage de la parole;* selon Bonald, *l'homme ne peut parler sa pensée sans penser sa parole*[2].

2. Influence des signes sur la formation des idées. — Les signes ont une grande influence sur la formation des idées, et spécialement des idées *abstraites*, des idées *générales* et des idées *collectives*. Sans les signes ou mots, on ne pourrait, dans les idées abstraites, établir et fixer entre la substance et les qualités une séparation que la nature n'a pas faite; on ne pourrait dans les idées générales former et cimenter une union artificielle entre des êtres qui sont disséminés dans la nature; enfin dans les idées collectives ou composées, telles que l'idée de nombre, on ne pourrait établir de l'ordre dans ce qui est confus, et concevoir ainsi des quantités qui autrement surpasseraient les forces de l'esprit.

1. De φωνή, voix, son.

2. Platon appelle le raisonnement un *discours intérieur*. Un même mot, λόγος, signifiait, chez les Grecs, *raison* et *parole*. Remarquez aussi l'analogie des deux mots latins *ratio* (raison) et *oratio* (discours).

Les signes servent encore : 1° à noter et à fixer dans la pensée des idées qui, sans leur secours, lui échapperaient, telles que les idées purement intellectuelles ; 2° à analyser et à éclaircir des idées confuses, en nous représentant successivement ce qui s'était d'abord offert simultanément ; 3° à exécuter certaines opérations de l'esprit, telles que le raisonnement, quand il porte sur des idées abstraites ou générales, le calcul, etc.

3. Notions de grammaire générale. — On entend par *grammaire générale*, la science raisonnée des principes communs à toutes les langues. C'est à la lumière de ces principes qu'on apprend à connaître le rapport qui doit se trouver entre les éléments du discours, pour rendre fidèlement la liaison des idées qui concourent à former les jugements de notre esprit.

Si le discours ou langage est l'expression, la représentation de la pensée, il doit y avoir, dans le langage, autant de signes que les produits de l'intelligence peuvent offrir de variétés. Il comprend donc des signes pour exprimer et représenter les idées détachées, ce sont les *mots ;* et d'autres signes pour exprimer et représenter des idées réunies ou des jugements [p. 86], ce sont les *propositions.*

Les mots se subdivisent à leur tour, comme les idées elles-mêmes. Or, nos idées se résument toutes dans les idées de *substances,* de *qualités* et de *rapports.* Il n'existe donc à la rigueur que trois sortes générales de mots, le nom *substantif* (signe des idées de substances), le nom *adjectif* (signe des idées de qualités) et le *verbe* (signe des idées de rapports).

Les autres parties du discours rentrent dans ces trois classes. Ainsi l'*article* indique un rapport, quand il indique quelque chose ; le *pronom* n'est qu'un substantif remplacé ; la *préposition* et la *conjonction* expriment un rapport, l'un entre les mots, l'autre entre les propositions ; l'*adverbe* est un composé d'une préposition et d'un substantif ; le *participe* n'est qu'un adjectif et un mode du verbe ; quant à l'*interjection,* c'est une phrase elliptique qui renferme les trois sortes d'idées, en d'autres termes, une phrase entière synthétiquement exprimée.

S'il y a des *genres* et des *nombres* parmi les choses, il doit aussi y en avoir parmi les mots. Les mots susceptibles de genres sont le *substantif,* l'*article,* le *pronom,* l'*adjectif* et le *participe ;* les mots susceptibles de nombres sont les mêmes mots, et de plus le *verbe.*

Enfin, comme on peut exprimer les rapports des mots par un signe plus abrégé qu'une préposition jointe ou non à un

article, par exemple, par un simple changement de désinence, on aura les *cas* qu'emploient un grand nombre de langues, telles que le grec, le latin, l'allemand, etc.

Le signe principal du langage, c'est le *verbe;* car c'est par le verbe qu'on exprime un jugement; c'est par le jugement qu'on formule les propositions [p. 86], et par les propositions qu'on compose le discours.

En effet, le jugement est l'acte de l'intelligence par lequel nous prenons en quelque sorte possession des idées; car les idées en elles-mêmes n'étant que de pures apparitions ou de pures formes de l'entendement, les juger, c'est affirmer leur réalité comme idées, ou la réalité de leurs objets, ou la réalité de leurs rapports. Or, cette affirmation s'exprime par le verbe; c'est donc le verbe qui anime la phrase et la fait vivre; car c'est le verbe qui fait la liaison des idées, affirmées l'une de l'autre, et c'est de cette liaison que dépend le sens de la proposition et de tout le discours.

La fonction propre du verbe est donc d'exprimer l'affirmation d'existence, soit qu'il s'agisse de l'existence pure et simple, *Dieu est,* ou de l'existence d'un rapport, *Dieu est bon.* Un seul verbe est par conséquent nécessaire, ou plutôt il n'y a qu'un seul verbe, le verbe *être,* appelé verbe *substantif* ou *abstrait;* tous les autres verbes ne sont autre chose que le verbe *être* joint à une qualité ou attribut, d'où leur nom de verbes *synthétiques, attributifs* ou *concrets.*

C'est le verbe, substantif ou attributif, qui imprime à un ensemble de mots l'unité qui répond, dans le langage, à cette unité de conscience dans laquelle plusieurs idées diverses, mais rapprochées et comparées, deviennent une seule et même pensée. Ces mots divers réunis par le verbe dans un sens unique, s'appellent *proposition* [p. 86], comme les diverses conceptions dont la conscience fait un tout par l'affirmation d'un rapport, s'appellent un *jugement.* La proposition, expression du jugement, a les mêmes éléments, les mêmes caractères. Le petit terme, celui dont on développe ou dont on augmente la compréhension, s'appelle le *sujet* de la proposition; le grand terme en est l'*attribut;* le verbe qui de ces deux éléments fait un tout par l'affirmation, s'appelle la *copule* (de *copula,* union). Ainsi, tout jugement a deux termes, le *sujet* et l'*attribut,* et toute proposition en a trois, le *sujet*, le *verbe* et l'*attribut.*

La proposition n'a quelquefois que deux termes: *Dieu existe;* c'est quand le verbe est synthétique; mais, dans un tel verbe,

l'analyse retrouve immédiatement deux choses, le verbe et l'attribut, *existe* (est, existant).

Telles sont les notions fondamentales de la grammaire générale : des noms de substances (les *substantifs* et les *pronoms*) et des noms de qualités (les *adjectifs* et les *participes*) ; le mot d'affirmation (le *verbe*) ; des mots de rapports, soit entre les mots, soit entre les propositions (l'*article*, la *préposition*, la *conjonction*) ; enfin des mots exprimant synthétiquement une proposition entière (l'*interjection*).

N° 2.

De la méthode dans les divers ordres de connaissances.

§ 1er.

1. De la méthode en général. — 2. De l'analyse et de la synthèse.

De la méthode dans les divers ordres de connaissances. — La *méthode dans les divers ordres de connaissances* comprend la méthode à employer dans les sciences *physiques* et *naturelles*, dans les sciences *exactes* et dans les sciences *morales*.

1. De la méthode en général. — La *méthode*[1], en général, est la marche que suit l'esprit humain dans la recherche ou dans la démonstration de la vérité : cette marche est soumise à plusieurs règles.

Il faut d'abord s'interdire toute hypothèse, et avouer plutôt son ignorance.

Si l'objet de la recherche ou de la démonstration est simple, il suffit de le connaître ou de le faire connaître, par une définition, d'une manière assez caractéristique pour que l'esprit ne le confonde point avec tout autre objet.

Si l'objet est composé, ce qui se rencontre le plus souvent, le procédé n'est plus aussi facile. Que fait alors l'intelligence? Elle décompose l'objet, par exemple une montre, en ses éléments, pour les étudier l'un après l'autre. Cette étude partielle lui donne des notions partielles ; mais, de même que les éléments d'un objet ne constituent cet objet qu'autant qu'ils sont réunis, de même les éléments d'une notion ne constituent cette notion qu'autant qu'ils sont rassemblés. Il faut donc, pour connaître un objet, que l'intelligence recompose ce qu'elle a décomposé. De ces deux opérations, l'une, la décomposition, s'appelle *analyse*; l'autre, la recomposition, s'appelle *synthèse*.

1. De μέθοδος, route, chemin.

5.

Du reste, la méthode doit différer selon les objets que l'on étudie et le but qu'on se propose. Ainsi, il y a une méthode pour construire la science, et une autre pour l'exposer ; ainsi encore, la méthode par laquelle on étudie la nature (anatomie, botanique) diffère essentiellement de celle par laquelle, en partant de certains principes donnés, on se rend compte de toutes les propriétés des nombres ou des quantités (arithmétique, algèbre). Il faut donc, pour l'étude de chaque science, choisir la méthode qui lui est propre.

Or, parmi les sciences, les unes portent sur des êtres, sur des phénomènes réellement existants et dont on veut connaître la nature et les lois (philosophie, physique, etc.) ; les autres, sur des principes dont on veut découvrir les applications possibles (géométrie, algèbre, mécanique, etc.). De là dérive une première distinction entre les méthodes : ainsi les sciences qui possèdent les principes, et ne songent plus qu'à les appliquer, emploient la méthode *déductive ;* les sciences qui, au contraire, ont pour but d'arriver à connaître les principes, ne peuvent employer que la méthode *hypothétique* ou la méthode *expérimentale :* l'une qui consiste à supposer les principes, sauf à les vérifier plus tard par l'application à la réalité[1] ; et l'autre, à étudier la réalité dans l'espoir d'y découvrir, par voie d'induction, la nature des principes qui la gouvernent.

De ces trois méthodes, la méthode déductive est la plus infaillible, et l'on en verra facilement la raison en étudiant la théorie de syllogisme [p. 108.].

2. De l'analyse et de la synthèse. — L'*analyse* (ἀναλύω, je décompose) consiste à décomposer une chose en ses éléments ou un tout en ses parties, pour les mieux étudier et les mieux connaître. Ainsi le chimiste sépare les éléments des corps composés, de l'*eau,* par exemple, et il étudie à part l'*oxygène* et l'*hydrogène,* corps simples dont la combinaison forme l'eau. Ainsi le philosophe isole les parties qui constituent le phénomène complexe de la *volonté,* et il y reconnaît quatre éléments : la *possession,* la *délibération,* la *détermination* et l'*action* [p. 127]. Le propre de l'analyse est donc de passer du composé au simple, du général au particulier, du concret à l'abstrait.

La *synthèse* (συντίθημι, je réunis) est, au contraire, la recomposition des divers éléments d'un objet, d'un phénomène, d'une notion complexe, que l'analyse a étudiés l'un après l'autre.

Ainsi le chimiste, après avoir décomposé une certaine quan-

1. On l'appelle encore méthode *a priori,* méthode de construction.

tité d'eau, peut, en combinant les volumes trouvés d'oxygène et d'hydrogène, recréer de l'eau. Ainsi le philosophe, après avoir étudié séparément chacun des éléments nommés possession, délibération, détermination et action, les compare entre eux, les rapproche, et en recompose le phénomène complexe de la volonté. La synthèse va donc du simple au composé, de la partie au tout, des détails à l'ensemble.

L'analyse et la synthèse s'appliquent non-seulement aux sciences d'*observation,* comme l'anatomie et la botanique, et aux sciences d'*induction,* comme la physique, mais encore aux sciences de *déduction* ou *sciences exactes,* comme la géométrie et l'algèbre. Là, chacune conserve son caractère particulier : l'analyse part de la question même à résoudre, et elle en décompose ou modifie les données, et, par des transformations successives, montre que la proposition en question est vraie ou fausse, parce qu'elle conduit à des vérités évidentes ou à des conséquences absurdes. La synthèse, au contraire, part de vérités évidentes ou de principes déjà admis, et prouve la proposition en question en montrant que cette proposition n'est qu'une conséquence du principe avancé.

L'analyse et la synthèse ne sont guère séparables, car ce ne sont pas deux méthodes, ce ne sont que deux moyens de la méthode; on ne peut bien connaître un tout *analysé* que s'il est ensuite *synthétisé,* et réciproquement.

L'esprit humain opère toujours par analyse et synthèse; mais l'importance et le rang de l'une et de l'autre varient selon le but qu'on se propose. Si l'on cherche la vérité, on débute généralement par l'analyse, et de là vient qu'on l'appelle *méthode d'invention* ou d'*investigation;* si l'on veut démontrer la vérité, on débute ordinairement par la synthèse, et de là vient qu'on la nomme *méthode de démonstration* ou de *doctrine.*

Procédés et moyens de l'analyse et de la synthèse : abstraction, généralisation. — L'analyse procède par *abstraction,* et la synthèse par *généralisation.* L'*abstraction* est une opération par laquelle l'esprit sépare de leur substance ou les unes des autres les qualités qui, dans la nature, ne sauraient subsister isolément. Ainsi, dans un *dé,* on peut considérer: 1° la forme cubique, la couleur, la dureté, la pesanteur, etc., indépendamment de l'objet même; 2° la forme cubique, indépendamment de la couleur; 3° la couleur, indépendamment de la dureté, etc.

L'abstraction est la condition de toute analyse; en effet, analyser, c'est décomposer un tout, pour en mieux connaître les

parties. Elle est aussi le principe des idées générales, et des mots qui les représentent, ou du langage.

La *généralisation* est une opération par laquelle l'esprit étend une notion abstraite à toute une classe d'êtres ou de faits. Ainsi, toutes les roses que l'on voit lorsqu'on est en possession de l'idée de rose, cessent pour l'observateur d'être de simples individus : il les reconnaît pour être d'une certaine *classe* de fleurs ; dans cette classe, il distingue ensuite des *genres*, puis des *espèces*, enfin des *variétés*.

La généralisation diffère de l'abstraction : celle-ci sépare les qualités et les rapports ; celle-là rattache les êtres à une famille, et les faits à une loi. On peut abstraire sans généraliser ; mais on ne saurait généraliser sans abstraire.

La généralisation produit les *idées générales* sur lesquelles reposent toutes les sciences.

La méthode analytique et la méthode synthétique emploient comme moyens l'*observation*, l'*expérimentation*, les *classifications*, l'*analogie*, l'*induction*, l'*hypothèse*, la *définition*, la *déduction*, la *démonstration*, *etc.*

Règles de l'analyse et de la synthèse. — Il y a plusieurs règles à observer dans l'analyse et dans la synthèse.

Dans l'analyse, il faut se tenir en de justes limites : si elle se contente de divisions trop générales, elle n'éclaire pas assez l'esprit ; si elle fait des divisions trop minutieuses, elle le perd dans les détails.

Dans la synthèse, il faut être modéré et prudent, et ne pas e hâter de formuler des lois ou des principes avant d'avoir réuni tous les matériaux nécessaires et d'en avoir bien saisi l'ensemble.

§ II.

1. De la méthode dans les sciences physiques et naturelles : observation ; expérimentation. — 2. De la division ; des classifications : classifications naturelles, classifications artificielles. — 3. De l'analogie et de l'induction. — 4. Des hypothèses.

1. De la méthode dans les sciences physiques et naturelles : observation, expérimentation. — La méthode à employer dans les sciences physiques et naturelles, telles que l'anatomie, la botanique, la minéralogie, la physique, la chimie, la physiologie, etc., est la méthode *expérimentale*, qui comprend l'*observation*, l'*expérimentation*, l'*induction*, la *classification*, *etc.* ; de là vient qu'on les appelle génériquement *sciences d'observation*, *sciences inductives*.

L'*observation* se fait par l'application directe de nos facultés à l'objet que nous nous proposons de connaître, après que nous l'avons préalablement divisé en autant de parties qu'il était nécessaire. L'observation est soumise à quatre règles principales.

La première règle de l'observation est d'observer chaque ordre de phénomènes par la seule faculté qui soit spécialement destinée à les connaître; la seconde, d'observer attentivement et assez longtemps pour être sûr de ne pas se faire illusion sur l'état présent du fait dans le moment où on l'observe; la troisième, d'étudier le même objet, le même fait, dans des circonstances différentes, afin de ne pas prendre pour son habitude constante ce qui ne tient qu'à la circonstance particulière dans laquelle l'objet ou le fait s'est produit; enfin, la quatrième, de s'assurer que le sujet qui observe est, aussi bien que l'objet observé, dans son état normal, et pour cela il faut répéter les observations, en variant les circonstances.

L'*expérimentation* est un mode particulier d'observation, consistant à produire par art un phénomène, au lieu d'attendre qu'il se produise de lui-même. L'expérimentation, propre aux sciences physiques et naturelles, a l'avantage de rendre les observations plus fréquentes, plus régulières, et de les présenter à l'esprit dans un ordre systématique; mais elle a pour défaut ou pour danger d'altérer la nature du phénomène. Il y en a qu'on ne peut produire, et il y en a d'autres qui, s'ils sont appelés, offrent un aspect tout différent de leur aspect ordinaire. Il faut donc dans l'expérimentation beaucoup d'adresse, de pénétration et de discernement pour ne point s'égarer dans l'étude des faits.

Pour l'*induction*, voyez plus loin, page 104.

2. De la division ; des classifications : classifications naturelles, classifications artificielles. — La *division* est la distribution d'un tout en ses *parties,* ou d'un genre en ses *espèces.* La première s'appelle *partition;* la seconde garde le nom de *division proprement dite* ou *classification.*

La *partition,* pour être bonne, doit renfermer des dénombrements exacts; en effet, il ne s'agit alors que de diviser la compréhension de l'objet [p. 93], c'est-à-dire d'indiquer toutes les idées partielles dont se compose l'idée totale.

La *division proprement dite* divise l'étendue de l'objet, c'est-à-dire qu'elle indique les individus rangés par genres ou par classes.

Trois conditions sont nécessaires à toute bonne division.

1° Elle doit être *entière,* c'est-à-dire comprendre toute l'étendue du terme divisé. Ce serait pécher contre cette règle que

de ranger tous les hommes dans les deux classes de *blancs* et de *noirs:* car l'espèce humaine comprend encore les *cuivrés*, les *brun-foncé, etc.*

2° Elle doit être *distincte* et *opposée*, c'est-à-dire faite de manière qu'un membre ne puisse rentrer dans l'autre. Ce serait pécher contre cette règle que de diviser le nombre en *pair, impair* et *carré*, puisque le carré peut rentrer dans le pair ou dans l'impair[1].

3° Elle doit être *immédiate*, c'est-à-dire embrasser les parties principales de l'objet avant les parties secondaires.

On appelle proprement *classification*, l'opération qui consiste à ranger les individus par *classes*, par genres et par espèces, d'après leurs ressemblances et leurs différences.

La classification peut procéder de deux manières : *analytiquement,* en s'élevant par degrés des individus aux classes les plus générales ; *synthétiquement,* en descendant des classes les plus vastes aux individus.

La classification peut être envisagée sous deux points de vue : 1° comme moyen de soulager la mémoire dans l'étude des sciences, de coordonner nos idées et de distinguer sans peine l'objet de notre recherche au milieu de l'infinie variété des êtres ; 2° comme expression de l'ensemble et des rapports essentiels des êtres.

Il y a deux sortes de classifications : 1° la classification *artificielle*, fondée sur un caractère arbitrairement choisi pour point de départ et d'après lequel on rapproche les êtres les moins analogues ; on l'appelle généralement *système :* tel est le *système* botanique de Linné ; 2° la classification *naturelle*, fondée sur les vrais rapports des êtres, sur le plus grand nombre des ressemblances et sur la subordination des caractères ; on la nomme ordinairement *méthode :* telles sont la *méthode* botanique de Jussieu et la *méthode* zoologique de Cuvier.

Enfin toute classification, soit artificielle, soit naturelle, pour être bonne, doit être *uniforme* dans le choix des caractères qui lui servent de bases, et *graduée* dans l'importance et la subordination des membres dont elle se compose.

3. **De l'analogie et de l'induction.** — L'*analogie* est une opération intellectuelle par laquelle on conclut de la ressemblance des effets à l'identité de la cause[2] : ainsi l'analogie est un

1. Le carré de 2 est 4 (nombre pair), le carré de 3 est 9 (nombre impair).

2. Le mot *analogie* s'emploie encore pour exprimer les rapports qui existent entre certains phénomènes, certains faits.

procédé de raisonnement [p. 87]. En nous faisant passer des faits observés à ceux qui ne le sont pas encore ou qui ne peuvent l'être, elle nous conduit à des généralités qu'on appelle *lois des faits*. C'est ainsi que dans la chute d'une pierre Newton a découvert le mouvement des corps célestes.

L'analogie, se fondant sur les apparences, souvent trompeuses, peut nous tromper, et nous trompe en effet fort souvent. Il faut donc n'y croire qu'autant qu'elle est confirmée par l'expérience et la raison.

L'*induction* est une opération intellectuelle par laquelle on conclut de l'apparition d'un phénomène à sa durée ou permanence. L'induction diffère de l'analogie : l'analogie nous fait croire à la généralité des phénomènes, et l'induction, à leur stabilité. Ainsi, lorsque nous remarquons chez d'autres êtres la même série d'actes que nous produisons nous-mêmes, nous concluons par analogie qu'ils ont la même sensibilité, la même intelligence, la même volonté que nous ; lorsque nous voyons le soleil se lever aujourd'hui, nous concluons par induction qu'il s'est levé hier et qu'il se lèvera demain, etc. [p. 87].

L'analogie et l'induction sont deux moyens de synthèse qui produisent la croyance et non la certitude. Pour qu'il y ait certitude, il faut que l'*observation* ait confirmé les lois proclamées par l'analogie, et que l'*expérience* ait vérifié les faits admis par l'induction.

4. **Des hypothèses.** — On appelle *hypothèse* un principe qui n'est que supposé et qui attend la légitimation de ses conséquences : la méthode qui s'en sert se nomme méthode *hypothétique* [p. 99]. On l'emploie quand il ne s'agit ni de découvrir ni de vérifier une conséquence, mais de rendre raison d'un fait déjà prouvé ou évident par lui-même, en le rapportant à un principe, sans recourir à l'induction. Ce que l'on possède alors, ce qui est incontestable, c'est le fait seul ; ce qui est à vérifier, c'est le principe auquel on le rapporte.

La méthode hypothétique est évidemment une méthode de tâtonnement, dans laquelle on essaye d'abord un principe, sauf à le rejeter ensuite pour tenter une nouvelle épreuve, s'il ne remplit pas les conditions voulues ; et ensuite, lors même que ce principe, avancé d'abord sans preuve, se trouve avoir pour conséquences légitimes des faits dont on cherche l'explication, il ne résulte rien de ce rapport bien constaté, sinon que ce principe est l'explication *possible* de ces faits ; il ne s'ensuit pas qu'il en soit l'explication *réelle*.

Cependant quand on a vainement interrogé l'induction ou quand l'induction est inapplicable, il n'est pas défendu, sous toutes réserves, de faire un appel à l'imagination et de créer ce qu'on ne saurait découvrir, en se conformant aux cinq règles suivantes :

1° L'hypothèse doit être possible, c'est-à-dire qu'elle ne doit renfermer en soi rien de contradictoire ;

2° Elle doit être vraisemblable, c'est-à-dire, analogue aux lois de la nature ;

3° Elle doit engendrer les conséquences qu'on veut lui attribuer, avec facilité et solidité ;

4° Elle doit suffire à l'explication de ces conséquences, attendu que la nature procède toujours par des moyens simples et uniformes, d'où il suit que les hypothèses bizarres ou compliquées se condamnent elles-mêmes par leur forme ;

5° Enfin, elle doit expliquer non-seulement tous les faits connus et qui existent, mais tous les faits de même nature qu'on viendrait à découvrir, ou dont l'esprit concevrait la possibilité.

§ III.

1. De la méthode dans les sciences exactes. — 2. De la déduction. — 3. Des axiomes. — 4. Des définitions. — 5. De la démonstration. — 6. De l'évidence.

1. De la méthode dans les sciences exactes. — La méthode employée dans les sciences exactes, telles que la géométrie, l'algèbre, etc., est la méthode *déductive* [p. 100].

Cette méthode consiste principalement : 1° à commencer par les choses les plus générales et les plus simples, pour passer aux moins générales et plus composées ; 2° à n'avancer rien que de convaincant.

Pour cela, il y a trois choses à observer : 1° *il ne faut laisser aucune ambiguïté daus les termes*, au moyen des définitions des mots [p. 106]; 2° *il ne faut établir de raisonnements ou de déductions que sur des principes clairs et évidents*, ce qui se fait au moyen des axiomes [p. 106]; 3° *il faut prouver démonstrativement toutes les conclusions qu'on avance*, en ne se servant que des définitions posées, des principes accordés, ou des propositions déjà tirées par la force du raisonnement ou de la déduction et qui deviennent ensuite autant de principes.

La méthode des sciences exactes emploie la *déduction*, les *axiomes*, les *définitions*, la *démonstration*, et, par suite, l'*évidence*.

2. De la déduction.— La *déduction* est une opération intellectuelle par laquelle on tire d'une idée générale les idées particulières qu'elle renferme. Dans le raisonnement par analogie et par induction, les principes peuvent être *vrais* et les conséquences *fausses;* mais dans le raisonnement par déduction, si le principe est *vrai*, la conséquence est nécessairement *vraie* aussi.

3. Des axiomes.— On entend par *axiomes* (ἀξίωμα, autorité), des propositions générales si claires et si évidentes par elles-mêmes qu'elles n'ont pas besoin d'être démontrées, et qui sont reçues et établies comme principes fondamentaux des sciences exactes. Telles sont les propositions ou vérités suivantes : *Le tout est plus grand qu'une de ses parties; le tout est égal à la somme de ses parties; deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles, etc.*

Il y a deux règles relatives aux axiomes : 1° *Ne demander en axiomes que des choses parfaitement évidentes;* 2° *recevoir pour évident et par conséquent pour axiome ce qui n'a besoin que d'un peu d'attention pour être reconnu véritable.*

4. Des définitions.—La *définition* est l'explication d'un mot ou d'une chose. De là deux sortes de définitions : la *définition des mots* et la *définition des choses.*

La *définition des mots* a pour but de faire connaître le sens qu'on attache aux mots dont on se sert. Cette espèce de définition est très-importante. En effet, les mots sont souvent employés dans diverses acceptions; si l'on ne détermine pas l'acception qu'on leur donne, on risque d'être peu ou mal compris : de là l'erreur, les disputes et les malentendus. — La définition des mots est arbitraire, en ce qu'il n'existe aucune connexion nécessaire entre le mot et le sens; néanmoins il faut en général se conformer à l'usage, sous peine de n'être pas entendu.

La *définition des choses* a pour but de faire connaître un objet de manière à le distinguer de tout autre. Cette espèce de définition n'est pas arbitraire, parce qu'elle explique les attributs des choses, attributs qui sont indépendants des idées humaines.

Toute définition se compose d'une *idée générale,* appelée *grand terme*, et d'une *idée particulière,* appelée *petit terme.* Le grand terme indique le *genre*, et le petit terme, l'*espèce* ou la *différence.* Ex. : *L'homme est un animal raisonnable.* Le mot *animal* renferme l'idée générale ou le genre; le mot *raisonnable*, l'idée particulière ou l'espèce.

Quatre conditions sont nécessaires à toute bonne définition :
1° Elle doit être *claire;* autrement elle serait inutile.

2° Elle doit être *précise;* les termes superflus obscurcissent au lieu d'éclairer.

3° Elle doit être *réciproque,* c'est-à-dire qu'elle doit convenir à tout le défini et au seul défini, de telle sorte que les deux termes de la proposition soient convertibles, comme dans cet exemple : Une circonférence de cercle est une ligne courbe dont tous les points sont également éloignés du centre ; on peut dire avec une égale vérité : Une ligne courbe dont tous les points sont également éloignés d'un centre est une circonférence de cercle.

4° Elle doit *renfermer le genre prochain* et la *différence spécifique.* C'est assez dire que l'objet doit être placé dans une classe ou un genre, et qu'on doit indiquer le caractère, la différence qui le sépare de tous les objets de cette classe ou de ce genre. Soit par exemple à définir la sphère : je la range dans la catégorie des solides, et je la distingue de tous les autres solides, en ajoutant qu'elle est engendrée par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre.

On voit d'après cela qu'il y a des règles à observer pour les définitions : 1° *ne laisser aucun des termes obscurs ou équivoques sans le définir ;* 2° *n'employer dans les définitions que des termes parfaitement connus ou déjà expliqués.*

5. **De la démonstration.** — On appelle *démonstration* le procédé de raisonnement par lequel on prouve une proposition d'une manière qui convainque par la clarté du fond et la lumière de la forme.

Une vraie démonstration demande donc deux choses : l'une, c'est que dans la matière même de la démonstration il n'y ait rien que de certain et indubitable ; l'autre, c'est qu'il n'y ait rien de vicieux dans le procédé du raisonnement. Or, pour donner à une démonstration ces deux qualités, il faut observer les deux règles suivantes :

1° Prouver toutes les propositions un peu obscures, en n'employant à leur preuve que les définitions qui auront précédé et qui, étant arbitraires, ne pourront être contestées ; ou les axiomes qui auront déjà été accordés comme clairs et évidents, ou les propositions qui auront déjà été démontrées, et qui par là, seront devenues claires et évidentes, ou la construction de la chose elle-même dont il s'agira, lorsqu'il y aura quelque opération à faire, ce qui doit être aussi indubitable que le reste, puisque cette construction doit avoir été auparavant démontrée possible, s'il y avait quelque doute qu'elle ne le fût pas ;

2° N'abuser jamais de l'équivoque des termes, en manquant d'y substituer mentalement les définitions qui les restreignent

et les expliquent ; car si l'on pèche contre les règles du raisonnement, c'est en se trompant dans l'équivoque de quelque terme, et le prenant en un sens dans l'une des propositions, et en un autre sens dans l'autre.

6. **De l'évidence.** — On entend par *évidence* la clarté, la lumière qui s'attache à une notion ou qui résulte d'une démonstration. Il y a donc deux sortes d'évidence : l'une *immédiate* et *intuitive*, antérieure à la démonstration, qui est le propre des vérités premières aussitôt admises qu'énoncées [p. 93] ; l'autre *médiate* et *démonstrative*, qui suppose des idées intermédiaires, qui naît peu à peu de la démonstration, et qui, parvenue à son point le plus lumineux, captive l'intelligence aussi vivement et lui donne une certitude aussi complète que les vérités premières elles-mêmes [p. 93 et 123].

§ IV.

1. Du syllogisme. — 2. De ses figures. — 3. De ses règles. — 4. Usage et abus du syllogisme.

1. **Du syllogisme considéré en général.** — Considéré en général, le *syllogisme* est un moyen d'arriver à la vérité par le raisonnement.

Le *raisonnement* est une opération intellectuelle qui consiste à tirer un jugement de deux autres jugements déjà portés [p. 86]. On appelle *argumentation* la forme générale, et *argument* la forme particulière qu'il revêt dans le langage.

Le raisonnement, toujours identique dans l'esprit, revêt dans le langage différentes formes ; ces formes sont au nombre de six principales : le *syllogisme* proprement dit, et le *prosyllogisme*, l'*enthymème*, l'*épichérème*, le *sorite*, le *dilemme*, qui rentrent toutes dans le syllogisme.

Syllogisme proprement dit. — Le *syllogisme* proprement dit est un argument composé de trois propositions, dont la dernière est déduite de la première au moyen de la seconde. Cette seconde proposition montre si on peut les affirmer ou les nier l'une de l'autre.

Ainsi je veux arriver à cette vérité que *l'ambitieux est misérable.* Pour éclairer le rapport des deux termes *ambitieux* (petit terme) et *misérable* (grand terme), je prends pour intermédiaire l'idée d'*insatiable,* dont le rapport avec la misère est manifeste ; puis, rapprochant ces deux idées *ambitieux* et *insatiable,* je trouve que la première est comprise dans la seconde, de sorte que, voyant, d'une part, que *tout homme insatiable est*

misérable, et de l'autre, que *l'ambitieux est insatiable*, le rapport de l'ambition avec la misère cesse d'être obscur et permet de dire : *donc l'ambitieux est misérable*. Voici le syllogisme tout entier :

> L'homme insatiable est misérable;
> Or, l'ambitieux est insatiable :
> Donc l'ambitieux est misérable.

Pour établir ce lien et tirer cette conclusion, il faut que l'idée moyenne contienne le grand terme dans son étendue, et le petit terme dans sa compréhension [p. 93]. Ici, le terme *ambitieux* fait partie de la compréhension d'*insatiable*, et le terme *misérable*, de son étendue.

Les propositions du syllogisme peuvent être de quatre sortes : universelles affirmatives, — universelles négatives, — particulières affirmatives, — particulières négatives. Elles sont universelles affirmatives ou négatives, si l'attribut est affirmé ou nié de toute l'étendue du sujet; elles sont particulières affirmatives ou négatives, si l'attribut n'est affirmé ou nié que d'une partie du sujet.

Les trois propositions du syllogisme s'appellent : la première *majeure*, la deuxième *mineure*, et la troisième *conclusion* ou *conséquence*. La majeure et la mineure prennent le nom générique de *prémisses*.

Le syllogisme renferme trois termes, qu'il ne faut pas confondre avec les trois propositions; ce sont : le *grand terme*, le *petit terme* et le *moyen terme*.

Le grand terme est l'attribut de la conséquence, et le petit terme en est le sujet. Le moyen terme ou idée moyenne sert à montrer le rapport entre le sujet et l'attribut de la conséquence. Ainsi, dans ce syllogisme :

> Tout animal est mortel;
> Or, l'homme est un animal :
> Donc l'homme est mortel,

le grand terme est l'attribut *mortel*, le petit terme est le sujet *homme*, et l'idée moyenne ou le moyen terme est *animal*.

L'attribut est appelé grand terme, parce qu'il a toujours plus d'étendue que le sujet; et le sujet s'appelle petit terme, parce qu'il a moins d'étendue que l'attribut.

Quant aux prémisses, la première prend le nom de *majeure*, parce qu'elle contient le grand terme, et la seconde prend celui de *mineure*, parce qu'elle contient le petit terme.

On distingue deux sortes générales de syllogismes, le *syllogisme simple* et le *syllogisme conjonctif.*

Le *syllogisme simple* est celui dont le moyen terme est rapproché du grand terme dans la majeure et du petit terme dans la mineure, comme dans l'exemple précédent.

Il y a deux espèces de syllogismes simples, les *incomplexes* et les *complexes.* Les incomplexes sont ceux dont les termes se composent d'un seul mot; les complexes sont ceux dont les termes se composent de plusieurs mots.

Le *syllogisme conjonctif* est celui dont le moyen terme est uni dans la majeure aux deux termes de la conclusion, comme dans cet exemple :

Si l'homme est un animal, il est mortel;
Or l'homme est un animal :
Donc l'homme est mortel.

Le moyen terme *animal* est uni, dans la majeure, aux deux termes *homme* et *mortel* de la conclusion.

Prosyllogisme. Le *prosyllogisme* (πρό, en avant, συλλογισμός, syllogisme) est un argument composé de cinq propositions qui forment deux syllogismes enchaînés de telle sorte que la conclusion du premier sert de majeure au second. Exemple :

Ce qui est simple ne peut périr par décomposition ;
Or l'esprit est simple :
Donc l'esprit ne peut périr par décomposition ;
Or l'âme humaine est esprit :
Donc l'âme humaine ne peut périr par décomposition.

Enthymème. L'*enthymème* (ἐν θυμῷ, dans l'esprit) est un syllogisme privé d'une prémisse qu'il est facile de suppléer. Exemple :

La vertu nous rend heureux :
Donc il faut aimer la vertu.

La prémisse sous-entendue est : *Il faut aimer ce qui nous rend heureux.*

Épichérème. L'*épichérème* (ἐπιχείρημα, effort) est un syllogisme où chaque prémisse est accompagnée de sa preuve. Exemple :

Il faut aimer ce qui nous rend heureux (*majeure*) ; le bonheur est la fin de notre être (*preuve*).

Or, la vertu nous rend heureux (*mineure*) ; tout le prouve, l'expérience, le témoignage des autres et celui de notre propre conscience (*preuve*).

Donc il faut aimer la vertu.

Sorite. Le *sorite* (σωρός, amas) est une série de propositions dans laquelle l'attribut de la première devient le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième; et ainsi de suite jusqu'à ce que le sujet de la première se trouve uni à l'attribut de la dernière, dans la conclusion. Exemple :

> Les avares sont pleins de désirs ;
> Ceux qui sont pleins de désirs manquent de beaucoup de choses ;
> Ceux qui manquent de beaucoup de choses sont misérables :
> Donc les avares sont misérables.

Dilemme. Le *dilemme* (δίς, deux fois, λαμβάνω, je prends) est l'union de deux syllogismes opposés dont l'alternative est inévitable, et qui mènent à la même conclusion. Un général disait à une sentinelle avancée qui avait laissé surprendre son camp :

> Ou tu étais à ton poste, ou tu n'y étais pas :
> Si tu étais à ton poste, tu as agi en traître ;
> Si tu n'y étais pas, tu as enfreint la discipline :
> Donc tu mérites la mort.

2. Des figures du syllogisme (et de ses modes). — On appelle *figures* du syllogisme les diverses dispositions de ses trois termes; la figure est déterminée par la place qu'occupe le moyen dans chacune des prémisses.

Chaque figure comprend plusieurs modes. — Le mode est déterminé par la *qualité* et la *quantité* des trois propositions qui composent le syllogisme.—La qualité d'une proposition est d'être *affirmative* ou *négative* [p. 86 et 109]; sa quantité est d'être *universelle*, *particulière* ou *individuelle*, selon que le sujet est pris ou *universellement* (tous les hommes, nul homme), ou *particulièrement* (les hommes, quelque homme), ou *individuellement* (un certain homme déterminé, Descartes)[1].

On distingue quatre figures, d'après les quatre places que peut occuper le moyen.

1. La proposition universelle affirmative est désignée, dans l'école, par la lettre A, l'universelle négative par E, la particulière affirmative par I, et la particulière négative par O ; ce que résument les deux vers suivants :

> Asserit A, negat E, verum generaliter ambo ;
> Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Ces propositions sont opposées les unes aux autres de la manière suivante :

A et O, E et I, sont *contradictoires* l'une de l'autre ; A et I, E et O, *subalternes ;* A et E, *contraires ;* I et O, *subcontraires.*

Les contradictoires ne sont jamais ni vraies ni fausses ensemble. Les contraires ne peuvent jamais être vraies ensemble, mais elles

La *première figure* est celle où le moyen est sujet dans la majeure et attribut dans la mineure; la *deuxième figure,* celle où le moyen est attribut dans la majeure et la mineure; la *troisième figure,* celle où le moyen est sujet dans la majeure et dans la mineure; la *quatrième figure,* celle où le moyen est attribut dans la majeure et sujet dans la mineure.

Mais cette quatrième figure ne s'emploie que fort rarement dans la pratique, parce qu'elle se présente sous une forme peu naturelle, et qu'on peut toujours, en modifiant convenablement les propositions, la ramener à quelqu'une des trois premières.

Première figure. La première figure a quatre modes.

Dans le *premier mode* de la première figure, les trois propositions sont universelles affirmatives, ce qui donne, par l'emploi des lettres qui les représentent, AAA.

Dans le *deuxième mode,* la majeure est universelle négative; la mineure, universelle affirmative; la conclusion, universelle négative : EAE.

Dans le *troisième mode,* la majeure est universelle affirmative; la mineure et la conclusion, particulières affirmatives : AII.

Dans le *quatrième mode,* la majeure est universelle négative : la mineure, particulière affirmative; la conclusion, particulière négative : EIO.

Pour faire retenir plus facilement ces quatre modes, on a composé le vers suivant formé de quatre mots qui n'ont aucun sens relatif, mais qui contiennent à leur place les voyelles destinées à déterminer chacun des modes de la première figure :

Barb*a*r*a*, Cel*a*r*e*nt, D*a*r*ii*, F*e*r*io*.....

Ainsi un syllogisme du troisième mode de la première figure a une majeure universelle affirmative, A; une mineure, particulière affirmative, I, et une conclusion pareillement particulière affirmative, I. On dit alors que l'argument est en *Darii.*

Les règles particulières aux modes de la première figure sont : 1° il faut que la mineure soit affirmative; 2° la majeure doit être universelle.

Deuxième figure. La deuxième figure a quatre modes ex-

peuvent être toutes deux fausses. Les subcontraires peuvent être vraies ensemble, mais elles ne peuvent être toutes deux fausses. Dans les subalternes, la vérité d'A et d'E emporte celle d'I et d'O; mais la vérité d'I et d'O n'emporte pas celle d'A et d'E; tandis que la fausseté d'I et d'O emporte celle d'A et d'E, et que la fausseté d'A et d'E n'emporte pas celle d'I et d'O.

primés par le vers suivant, qu'il est facile de traduire en langage ordinaire :

Cesare, Camestres, Festino, Baroco.

Ainsi un syllogisme du quatrième mode de la deuxième figure a une majeure universelle affirmative, A, une mineure particulière négative, O, et une conclusion également particulière négative, O. L'argument est dit en *Baroco.*

Les règles particulières aux modes de la deuxième figure, sont : 1° il faut qu'il y ait deux propositions négatives et que la conclusion le soit aussi ; 2° il faut que la majeure soit universelle.

Troisième figure. La troisième figure a six modes, exprimés de la manière suivante :

Darapti,
Felapton, Disamis, Datisi, Bocardo, Ferison.

Ainsi un syllogisme du premier mode de la troisième figure a une majeure universelle négative, E ; une mineure universelle affirmative, A, et une conclusion particulière négative, O. L'argument est dit en *Felapton*, et ainsi de suite.

Les règles particulières aux modes de la troisième figure sont : 1° la mineure doit être affirmative ; 2° la conclusion doit être particulière.

3. Des règles du syllogisme. — Les règles du syllogisme sont de deux sortes : les *règles anciennes* et les *règles modernes.*

Règles anciennes du syllogisme. — Les règles du syllogisme, telles qu'on les trouve dans les anciennes logiques, sont au nombre de huit ; les voici[1] :

1° *Le syllogisme doit être composé de trois termes, le petit, le grand et le moyen.* En effet, le syllogisme n'a pour but que de montrer la convenance ou l'opposition de deux idées au moyen d'une troisième qui sert à les comparer.

2° *Les termes de la conclusion ne peuvent être pris plus*

1. Nous donnons ici les huit vers latins qui peuvent servir à les graver dans la mémoire :

1. Terminus esto triplex, medius, majorque, minorque.
2. Latius hunc (terminum) quam præmissæ conclusio non vult.
3. Nunquam contineat medium conclusio fas est.
4. Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
5. Utraque si præmissa neget, nihil inde sequetur.
6. Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
7. Pejorem sequitur semper conclusio partem.
8. Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.

universellement dans la conclusion que dans les prémisses. Car on ne peut rien conclure du particulier au général, parce que le plus n'est pas contenu dans le moins.

3° *La conclusion ne doit jamais contenir le moyen terme.* En effet, la conclusion n'étant que l'énoncé de la convenance ou de l'opposition des deux extrêmes, il est évident qu'elle ne doit pas contenir la raison de cette convenance ou de cette opposition, c'est-à-dire le moyen terme.

4° *Le moyen terme ne peut être pris deux fois particulièrement; mais il doit être pris au moins une fois universellement.* En effet, pour conclure légitimement que l'attribut de la conclusion convient au sujet, il faut que cet attribut s'applique à toute l'étendue du moyen : or le moyen, uni particulièrement au sujet ou à l'attribut, affirme seulement la convenance de ce sujet ou de cet attribut avec une partie quelconque de son étendue ; mais il n'établit pas que la partie qui convient au sujet soit celle qui convient à l'attribut : donc il ne saurait constater le rapport de ces deux termes, c'est-à-dire résoudre la question proposée. Ainsi l'on dira bien : *Tout homme est mortel ; or Pierre est homme : donc Pierre est mortel;* mais si l'on disait : *Quelque homme est grand ; or Pierre est homme : donc Pierre est grand ;* l'argument ne vaudrait rien : car la conclusion, quoique vraie ou pouvant l'être, ne serait pas contenue dans les prémisses.

5° *On ne peut rien conclure de deux propositions négatives.* En effet, dans les deux prémisses négatives, le moyen serait séparé du sujet et de l'attribut de la conclusion. Or, de ce qu'une idée ne convient ni à l'une ni à l'autre de deux idées, il ne s'ensuit pas que les deux idées se conviennent ou ne se conviennent pas, et par conséquent on ne peut rien conclure.

6° *On ne peut tirer une conclusion négative de deux propositions affirmatives;* car de ce que les deux termes de la conclusion sont unis avec un troisième, on ne peut pas conclure qu'ils soient désunis entre eux.

7° *La conclusion suit toujours la partie la plus faible*, c'est-à-dire que, si l'une des prémisses est négative ou particulière[1], la conclusion sera aussi négative ou particulière. En effet, dans le premier cas, le moyen terme sera nié du sujet ou de l'attribut de la conclusion, et affirmé de l'un ou de l'autre : il y aura donc opposition entre le sujet et l'attribut; or, cette opposition se résout et s'exprime par une négation. Dans le second cas,

1. Dans l'ancienne logique, le négatif et le particulier sont dits *plus faibles* (en latin du temps, *pejor*) que l'affirmatif et le général,

l'une des prémisses étant générale et l'autre particulière, il s'ensuit que le moyen terme embrasse, dans l'une, toute l'étendue du sujet ou de l'attribut de la conclusion, et dans l'autre, une partie seulement de cette étendue. Par conséquent, ces deux termes ne peuvent pas être pris dans toute leur étendue : donc la conclusion sera particulière.

8° *On ne peut rien conclure de deux propositions particulières.* En effet, ou les deux propositions sont affirmatives, ou il y en a une affirmative et une négative. Dans le premier cas, comme l'attribut d'une proposition affirmative et le sujet d'une proposition particulière sont pris particulièrement, il s'ensuit que le moyen terme est pris deux fois particulièrement ; ce qui est contre la 4e règle. — Dans le second cas, la conclusion étant négative d'après la 7e règle, une des prémisses sera nécessairement universelle ; ce qui est contre l'hypothèse.

Règles modernes du syllogisme. — Les modernes ont simplifié la législation du syllogisme, et avec raison ; car il n'y a que deux choses à considérer dans cette sorte d'argument : 1° la comparaison qui se fait dans les prémisses, à l'aide du moyen terme, entre les deux termes de la conclusion ; 2° le résultat de cette comparaison exprimé par la conclusion. De là les deux règles suivantes, qui renferment tout :

La première, c'est que *le moyen terme doit conserver dans chaque prémisse une signification identique ;*

La seconde, c'est que *la conclusion ne doit jamais être plus étendue que les prémisses.*

Ces deux règles peuvent même se fondre en un précepte unique : *la conclusion doit être contenue dans les prémisses, et les prémisses doivent le faire voir.*

4. **Usage du syllogisme.** — L'usage du syllogisme est de la plus grande utilité pour démêler la vérité d'avec l'erreur, pour dissiper les obscurités et les équivoques du langage, pour découvrir l'enchaînement des pensées au milieu d'un raisonnement complexe et embarrassé, pour réfuter les faux raisonnements ou sophismes [p. 125] et pour démontrer les vérités mathématiques des sciences exactes, etc. Ainsi la forme syllogistique présente de nombreux avantages qu'on peut réduire à deux chefs.

Le premier, c'est que le syllogisme est le seul procédé qui puisse, en l'absence des faits, transformer en une vérité évidente une proposition d'une vérité contestable au premier abord, ou nous faire apercevoir clairement les défauts d'un argument dont nous sentons vaguement la faiblesse. Dans les deux cas, celui

de la *démonstration* et celui de la *réfutation*, il ne s'agit que de rapprocher rigoureusement l'une de l'autre les prémisses, et les prémisses de la conclusion, pour voir, ou si la majeure n'est pas contestable, ou si la mineure rattache nécessairement la majeure à la conséquence, ou si l'on n'a pas tiré des prémisses plus ou moins qu'elles ne contenaient.

Le second, c'est d'habituer l'esprit à la précision et à la justesse des termes, à la vigueur de la pensée et de la réflexion : habitude qui ne laisse dans l'entendement rien de vague ni d'indécis, et qui rend l'intelligence souple et vigilante contre les ruses et les sophismes d'un adversaire. Rien de plus oiseux, sans doute, que de savoir si un argument est en *Darii* ou en *Baroco;* mais il ne l'est pas de savoir, par exemple, qu'on ne peut rien conclure de deux propositions négatives, ou qu'on ne peut tirer une conclusion négative de deux propositions affirmatives [p. 114], etc.

Outre ces deux avantages, particuliers à l'argumentation, la forme syllogistique en a un troisième, propre aux langues modernes de l'Europe, et surtout à la langue française. La scolastique, en tenant si longtemps l'esprit moderne à l'analyse de la pensée, a rendu notre langue parfaitement analytique, c'est-à-dire claire, précise et bien déduite. Aussi n'y a-t-il point de langue plus appropriée aux discussions philosophiques.

Abus du syllogisme. — La scolastique a abusé du syllogisme. Elle le regardait comme la seule forme de raisonnement véritablement scientifique, comme le seul préservatif contre l'erreur, comme le seul moyen d'arriver à la découverte de la vérité. Aussi l'a-t-elle fait servir trop souvent à de misérables sophismes, à de ridicules subtilités. Telle qu'on l'entendait au moyen âge, la forme syllogistique embarrassait l'esprit au milieu d'un dédale de règles inutiles ou bizarres, arrêtait l'essor de la pensée en l'enchaînant dans une sorte de mécanisme qui lui ôtait toute liberté, habituait à négliger le fond pour les détails de la forme, et fermait aux sciences tout espoir de progrès en obligeant le savant à prendre pour point de départ des formules immobiles. Au 17e siècle, Bacon, par un excès contraire, décria et voulut proscrire le syllogisme; mais, renfermé dans de justes bornes, cette expression du raisonnement peut et doit rendre les plus grands services à toutes les sciences.

§ V.

1. De la méthode dans les sciences morales. — 2. Autorité du témoignage des hommes. — 3. Règles de la critique historique. — 4. De la certitude en général et des différentes sortes de certitude. — 5. Des causes et des remèdes de nos erreurs.

1. De la méthode dans les sciences morales. — On appelle *sciences morales* les sciences qui ont pour principe et pour règle les seules lumières de l'expérience et de la raison, telles que l'histoire, l'économie politique, etc. La meilleure règle à suivre dans ces sortes de sciences, consiste donc à faire un usage convenable de l'expérience et de la raison, pour arriver à la certitude propre à chacune d'elles.

2. Autorité du témoignage des hommes. — On entend par *témoignage des hommes* les motifs des jugements que nous portons sur des faits que nous n'avons pas observés nous-mêmes.

Dans la pratique de la vie, nous avons besoin de nous fier au témoignage des autres hommes, et dans les sciences, ce témoignage joue aussi un grand rôle, non-seulement à cause de l'histoire, mais encore parce qu'il nous est impossible d'étudier directement et par nous-mêmes ce que nous avons besoin de connaître.

Nous sommes naturellement portés à croire au témoignage des hommes. Cette foi, qui est instinctive dans l'enfance et modifiée dans l'âge mûr par la réflexion, est variable suivant le caractère de l'homme comme suivant la nature et les circonstances des faits. Le témoignage humain a plus d'autorité sur l'homme sincère que sur le fourbe, sur celui qui n'a pas été trompé que sur celui que l'expérience a déjà déçu, venant d'un tel homme plutôt que venant de tel autre, s'appliquant à tel fait plutôt que s'appliquant à tel autre, etc.

Il faut donc distinguer l'*autorité* du *témoignage proprement dit*. Le témoignage, lors même qu'il roule sur des matières scientifiques, a pour objet des faits et pour garant la fidélité, la véracité, la compétence du témoin. L'autorité a pour objet, non des faits, mais des croyances, et ce que nous admettons en vertu de l'autorité, nous ne l'admettons pas comme démontré, mais malgré l'absence de toute démonstration.

En effet, bien que tous les hommes en particulier soient faillibles, il est néanmoins des circonstances où l'on ne doit pas résister à leur témoignage, et même où il est impossible, pour un esprit sensé, de le faire, en sorte qu'alors l'autorité

humaine tient lieu de *première vérité* [p. 94], au delà de laquelle on ne remonte pas, et constitue pour nous ce qu'on appelle *évidence morale.*

Quant au témoignage proprement dit, il peut se rapporter à deux classes d'objets différents : les matières scientifiques ou doctrines, et les faits de la vie commune.

Autorité du témoignage des hommes dans les matières scientifiques. — Dans les matières scientifiques, il faut d'abord distinguer s'il s'agit de doctrines qui aient une valeur pratique et peuvent exercer une influence sur notre moralité et notre bonheur, comme le dogme de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ; dans ce cas, l'antiquité et la généralité des opinions peuvent tenir lieu de toute démonstration ; — ou si ce ne sont que des doctrines spéculatives, comme l'hypothèse que le soleil tourne autour de la terre, ou la terre autour du soleil : dans ce cas, l'ancienneté et la quantité des témoins ne sont pas une garantie de la vérité ; car on a vu des opinions fausses en astronomie, en physique, etc., être adoptées à peu près universellement. Ici on peut, on doit user largement de sa raison, et ne se rendre qu'à une évidence acquise par l'observation ou par la démonstration.

Autorité du témoignage des hommes dans les faits de la vie commune. — Dans l'application du témoignage des hommes aux faits de la vie commune, il y a des *règles à observer* et des *distinctions à faire.*

Règles à observer. — Les règles à observer sont de deux sortes : les unes se rapportent aux *faits* eux-mêmes, et les autres aux *témoins.*

Règles pour les faits. Les faits doivent être : 1° *naturels,* ou au moins *possibles* et *vraisemblables,* c'est-à-dire ne pas impliquer de contradiction et ne pas s'écarter du cours ordinaire des choses : et par là nous n'entendons pas les miracles, qui sont du domaine, non de la logique, mais de la théologie ; 2° *observables,* c'est-à-dire qu'aucune circonstance n'ait pu les dérober ou les déguiser à l'œil de l'observateur ; 3° enfin s'ils sont *publics,* les motifs de crédibilité sont d'autant plus puissants que le nombre des hommes présents est plus considérable et que le démenti serait plus facile.

Cependant il ne faudrait pas rejeter de prime abord des faits qui ne rempliraient pas ces diverses conditions, s'ils étaient attestés par des témoins suffisants et sérieux ; car d'une part, *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable* (Boileau) ; et, d'autre part, la possibilité des choses échappe souvent,

dans un moment donné, à la faiblesse de l'appréciation humaine : témoin la chute des aérolithes, regardée longtemps comme impossible et reçue maintenant comme fait authentique.

Règles pour les témoins. Les témoins doivent être : *capables* ou *compétents*, *véridiques* ou *intègres* et *clairs :*

Capables ou *compétents*, pour discerner la vérité, pour ne pas laisser surprendre leur bonne foi par des rapports mensongers ou par des raisonnements captieux ; pour ne pas être exposés, par étourderie, par passion ou par préjugé, à former des jugements téméraires ou précipités ;

Véridiques ou *intègres*, c'est-à-dire, incapables de tromper et de mentir, soit par penchant naturel, soit par sotte vanité, soit par intérêt personnel ;

Clairs, c'est-à-dire, qu'ils doivent s'exprimer de manière à être parfaitement compris, sans termes ambigus ou prêtant à diverses interprétations.

Distinctions à faire. — Les distinctions à faire sont de deux sortes : les unes se rapportent aux *faits contemporains*, et les autres aux *faits passés*.

Règles des faits contemporains. Dans les *faits contemporains*, nous devons nous assurer par nous-mêmes de la *capacité* ou *compétence*, de la *véracité* ou *intégrité*, et de la *clarté* des témoins; mais cette recherche, souvent difficile, devient superflue quand le fait est attesté par un grand nombre de témoins, différents d'âge, de caractère et d'intérêts ; l'unanimité, en ce cas, est le meilleur garant de la vérité. S'il y a, au contraire, contradiction entre les témoignages, il faut les comparer entre eux d'après les règles de la matière et donner la préférence non pas au *nombre*, mais à l'*importance* des témoignages : il faut les *peser* plutôt que les *compter*. S'il n'y a qu'un seul témoin pour le fait allégué, il n'y faut croire qu'après la plus sérieuse attention ; on disait même autrefois *testis unus*, *testis nullus*, un seul témoin, pas de témoin.

Règles des faits passés. Les *faits passés* à une époque plus ou moins éloignée de nous peuvent nous être transmis de trois manières principales, savoir : 1° la *tradition* ou le récit oral ; 2° les *monuments* ou le récit matériel ; 3° l'*histoire* ou le récit écrit.

1° *Tradition.* La tradition, récit oral et transmis de génération en génération, est le procédé des peuples primitifs ou des classes illettrées chez les peuples civilisés. Or, cette tradition est en général obscure, mêlée de fables ou altérée en passant de bouche en bouche. Les règles de vérification sont de remonter autant que possible au récit original, et de le dégager de toutes

les obscurités, de toutes les fictions, de tous les développements dont les divers narrateurs ont pu le surcharger.

2° *Monuments.* Les monuments entiers ou en ruines, espèce de récit matériel, tels que les édifices, les colonnes, les sculptures, les inscriptions, les anneaux, et spécialement les médailles et les monnaies, offrent des garanties de certitude plus sérieuses ; mais, outre que les monuments s'altèrent, ils sont quelquefois l'œuvre de l'imposture ou de la flatterie plutôt que de la vérité ; l'emploi de leur témoignage demande beaucoup de sagacité, de discernement, de circonspection : car rien n'est plus facile que d'être la dupe du charlatanisme d'autrui ou de sa propre crédulité. Il faut se demander si tel ou tel monument a bien les caractères de l'architecture de telle ou telle époque, si ce n'est pas une imitation tentée à une époque postérieure, si la civilisation de l'époque et du pays comportait la construction ou l'ornementation d'un tel édifice, si les inscriptions ne sont pas falsifiées, etc.

3° *Histoire.* L'histoire ou récit écrit est seule réellement capable de nous éclairer sur les événements passés. L'appréciation de l'authenticité des historiens et de leur valeur est l'objet d'un art qui a ses règles spéciales : l'*art de la critique historique.*

3. Règles de la critique historique. — Les *règles de la critique historique* se rapportent à deux chefs principaux : 1° l'*authenticité* du livre ou du manuscrit historique ; 2° la *capacité*, la *véracité* et l'*intégrité* de l'historien.

1° *Authenticité.* Avant de chercher si l'auteur est suffisamment éclairé et compétent, véridique et intègre, il faut d'abord constater en quelque sorte l'identité du témoin, en s'assurant que l'ouvrage est véritablement et intégralement de l'auteur auquel on l'attribue ; car on ne saurait calculer le nombre des ouvrages apocryphes, et parmi les ouvrages authentiques, le nombre des interpolations et des altérations de toutes sortes. Il faut donc examiner *intrinsèquement* si le style est bien celui de l'auteur auquel est attribué l'ouvrage ; si les réflexions, les jugements, le plan, la disposition des parties rappellent les habitudes de composition et l'allure ordinaire de son esprit ; si les événements et les hommes contemporains dont il était naturel de parler, y sont mentionnés en effet ; s'il n'y a dans tout l'ouvrage ni expression dont l'usage soit postérieur, ni allusion à des coutumes qui n'existaient pas encore ou à des faits qui n'étaient pas arrivés et qu'on ne pouvait prévoir, etc., et *extrinsèquement*, si l'ouvrage en question est cité par les historiens ou les biographes anciens qui ont donné la liste des

écrits de l'auteur, s'il n'est cité par aucun écrivain d'une époque antérieure, s'il est cité par des écrivains postérieurs qui ont écrit sur le même sujet, etc.

2° *Capacité, véracité, intégrité.* Ces trois conditions constituent le crédit qu'on doit accorder à l'historien. Il peut passer pour avoir eu la *capacité* nécessaire, s'il a été témoin ou acteur, comme Thucydide, dans la guerre du Péloponnèse [p. 402], ou comme César dans la guerre des Gaules [p. 42]; on reconnaît sa *véracité*, quand l'auteur n'a aucun intérêt à tromper, quand il a parlé même contre ses intérêts, et son *intégrité*, quand son témoignage s'accorde avec celui d'auteurs dont la moralité est connue. Mais le plus souvent les moyens qui nous garantissent la capacité de l'historien peuvent faire en même temps suspecter sa véracité et son intégrité; car, s'il a été témoin ou acteur, il est rare qu'il n'ait pas eu quelque intérêt personnel ou étranger qui ait pu altérer sa bonne foi; et, d'ailleurs, plus l'historien est habile, comme Salluste [p. 44], plus il lui est facile de donner au mensonge les couleurs de la vérité.

Dans le témoignage historique, comme dans le témoignage ordinaire, on est dispensé d'examiner individuellement chaque historien, lorsque plusieurs écrivains, placés dans des positions différentes, rapportent le même fait, sans qu'aucun contemporain les contredise.

4. De la certitude en général et des différentes sortes de certitude. — La *certitude* en général est l'adhésion ferme et invincible de l'intelligence à une notion vraie. Cette adhésion est d'autant plus forte que la notion a plus de clarté ou d'évidence. Ainsi, ce qui constitue la certitude, c'est l'infaillible assurance de percevoir actuellement le vrai, de le connaître et de le posséder.

Il ne faut confondre la certitude ni avec l'évidence, ni avec la croyance. L'*évidence* est une lumière [p. 107]; la *certitude* est une adhésion de l'esprit qui s'appuie sur l'observation ou le raisonnement; la *croyance* est une opinion qui s'appuie sur l'autorité, l'induction et l'analogie.

Des différentes sortes de certitude. — On distingue cinq sortes de certitude, dont trois se rapportent à nos moyens de connaître, savoir : la certitude *physique*, la certitude *morale* et la certitude *métaphysique*; et deux à leur manière de se produire, savoir : la certitude *immédiate* ou *intuitive*, et la certitude *médiate* ou *déductive* [p.108].

Certitude physique. La certitude *physique* a pour objet les matières qui nous sont fournies par la perception externe à l'aide des organes des sens, comme les corps et leurs propriétés. Les notions que nous en acquérons ne deviennent pour nous *certaines* que lorsque le jugement, avec la mémoire et l'induction, est intervenu pour confirmer le témoignage des sens ou rectifier les erreurs produites par les apparences [p. 94].

Certitude morale. La certitude *morale* a pour objet les faits qui nous sont donnés par la conscience, les vérités morales et les événements certifiés par le témoignage des hommes.

La certitude propre à la conscience est absolue, parce qu'elle résulte de l'identité du sujet avec l'objet. Tout ce que l'âme sent, sait ou veut, est tel qu'elle le sent, le sait ou le veut : rien de plus, rien de moins. Le témoignage qu'elle en porte est irrécusable ; c'est le fond même de notre vie intérieure, qui se compose de sentiments, de pensées et d'actes volontaires.

Quant au témoignage des hommes, quelques philosophes, les sceptiques, ont nié la certitude *historique,* prétendant qu'il ne pouvait engendrer qu'une probabilité plus ou moins grande, ce qui est absurde; car, s'il faut admettre qu'on peut se tromper sur les véritables causes des événements, sur leur importance réelle et sur l'influence qu'ils ont pu exercer, il y a des faits qui ont pour nous un caractère de certitude aussi complet que les vérités mathématiques les plus évidentes; en effet, qui oserait dire qu'il est seulement probable qu'il a existé un empereur appelé Auguste, et qu'il existe en Italie une ville appelée Rome?

Certitude métaphysique. La certitude *métaphysique* a pour objet les connaissances qui nous sont fournies par la raison, tels que les axiomes et les théorèmes mathématiques, les démonstrations logiques, etc. C'est ici surtout qu'apparaît le principe de la certitude, l'*évidence;* cette lumière, cette clarté que la vérité fait briller aux yeux de l'entendement lorsqu'elle se découvre à lui dans toute sa pureté. A ce sujet, nous dirons qu'il faut distinguer la *certitude rationnelle* de la *foi,* qui a son fondement, non pas dans l'évidence, mais dans l'*autorité humaine,* par le témoignage certain et authentique des apôtres, et dans l'*autorité divine*, par les révélations que Dieu nous a données lui-même de sa religion, double autorité qui doit constituer pour nous une complète certitude *morale.*

Certitude immédiate. On appelle certitude *immédiate* ou *intuitive* celle qui se produit simultanément avec les phénomènes, sans aucun intermédiaire et par leur seule évidence ; telles sont les vérités premières et les axiomes de mathématiques : *tout*

fait a une cause; deux et deux font quatre; le tout est plus grand que sa partie. Les certitudes immédiates se nomment encore *intuitions, notions* et *vérités premières, etc.* [p. 93].

Certitude médiate. On appelle certitude *médiate* ou *déductive* celle qui ne se produit que par quelques intermédiaires, comme la déduction, l'induction et en général le raisonnement; telle est l'idée de l'attraction universelle, tel est ce théorème : *les trois angles d'un triangle valent deux droits, etc.*

Il faut remarquer ici : 1° que les vérités connues par voie de démonstration découlent des vérités premières, évidentes par elles-mêmes, et qu'ainsi la certitude médiate dépend de la certitude immédiate et la suppose ; 2° que, parmi les vérités immédiatement connues ou vérités premières, la première de toutes est l'existence personnelle [p. 93], et que, par conséquent, la connaissance de nous-mêmes est le début et la condition de toute certitude.

Caractères de la certitude. — La certitude, quelle qu'elle soit, n'admet point de degrés ; elle est ou elle n'est pas : il n'y a point de milieu ; mais il faut se garder de prendre pour certain ce qui ne l'est pas, et d'adopter un dogmatisme absolu, comme celui qui prétend, par exemple, que toute certitude repose sur l'accord des opinions et que nulle vérité n'est indubitable si elle n'est admise par tout le genre humain ; car nous avons personnellement la pleine et entière assurance, en d'autres termes, la certitude complète de mille choses qui demeurent ignorées des autres hommes.

Il faut encore plus se garder du doute universel, tel que l'ont professé des philosophes anciens et modernes ; car le scepticisme est le suicide de l'intelligence. En effet l'homme est naturellement certain d'une foule de vérités évidentes par elles-mêmes ou vérités premières, et la certitude lui est aussi nécessaire qu'elle lui est naturelle. Si l'on admet le doute, il ne doit être que provisoire et un procédé de méthode, comme celui de Descartes, qui, pour cette raison, l'appelle *doute méthodique* [p. 148].

5. **Des causes de nos erreurs.** — L'*erreur* est un jugement par lequel on affirme ce qui n'est pas; en d'autres termes, c'est un jugement faux. L'erreur est de deux sortes : on voit dans les objets *plus* qu'ils n'ont ou *moins* qu'ils n'ont. La cause générale en est dans l'imperfection ou dans le mauvais emploi de nos facultés, *sensibilité, entendement* ou *intelligence* et *volonté.*

La *sensibilité* physique, intellectuelle ou morale nous mène à beaucoup d'erreurs. Ainsi les sens nous trompent, par rapport

aux corps, sur leur étendue, leur figure, etc. Une tour vue de loin nous paraît ronde, elle est carrée; un bâton plongé dans l'eau nous semble brisé, il est droit. Ici le tact secourt la vue par son expérience, et l'âme porte un jugement qui rectifie l'erreur où les yeux sont tombés [p. 94].

Les sentiments intellectuels et moraux, sources de nos passions bonnes ou mauvaises, de nos sympathies ou de nos antipathies, deviennent pour nous une cause féconde d'erreurs. Tout est bien dans un objet sympathique, tout est mal dans un objet antipathique; des personnes nous passons aux choses, aux principes, et d'une erreur nous tombons dans mille autres erreurs de secte ou de parti, dont la raison seule, aidée par l'attention, peut nous délivrer.

L'*intelligence*, mal employée, se fourvoie souvent. Ainsi le jugement peut être égaré par l'analogie, parce que les apparences sont souvent contraires aux réalités; par l'induction, parce que la durée manque quelquefois aux phénomènes auxquels nous l'attribuons; par la confiance trop peu motivée que nous accordons à l'autorité du témoignage humain; enfin par la sensibilité, qui nous conduit, comme on vient de le voir, aux préjugés, aux haines de secte ou de parti.

La *volonté* nous trompe ordinairement par son incurie ou par sa faiblesse, qui produit souvent le défaut d'attention, la précipitation, l'abus de notre liberté.

A toutes ces causes d'erreurs, il faut joindre les bornes de l'esprit humain dans l'espèce, et son incapacité relative dans l'individu; — le vice des méthodes, le dédain des opinions d'autrui ou l'orgueil d'esprit; — les écarts d'imagination; — l'imperfection du langage, car les mots n'expriment pas les mêmes choses pour tous les hommes; un même mot a plusieurs sens; on croit identiques des choses qui portent le même nom, différentes celles qui ont des noms divers, etc.

Des remèdes de nos erreurs. — L'indication des sources du mal peut à la rigueur suffire pour trouver le remède; car combattre les causes, c'est prévenir et faire disparaître les effets. Cependant nous dirons que le doute, non pas absolu, mais méthodique [p. 148], peut nous préserver des erreurs qui tiennent au témoignage des hommes; que la religion et la morale redressent les erreurs où nous entraînent les passions; que l'expérience et le raisonnement servent à nous garantir des erreurs causées par l'analogie, l'induction et la déduction.

Les fausses déductions ou *sophismes* sont une source si féconde d'erreurs, que nous en parlerons ici par appendice.

Des sophismes. — Une déduction fausse ou raisonnement faux, quoique spécieux, est appelé *sophisme* (σόφισμα, habileté, artifice, ruse), s'il a son principe dans la mauvaise foi, et *paralogisme* (παρά, à côté, λόγος, raison), s'il a sa source dans l'ignorance. Il y a sophisme ou paralogisme toutes les fois que la conséquence n'est pas contenue dans les prémisses.

On compte huit principaux sophismes, savoir : l'*ignorance du sujet*, la *pétition de principe*, l'*ignorance de la cause* ou l'*erreur sur la cause*, le *dénombrement imparfait*, l'*erreur de l'accident*, l'*erreur du relatif*, l'*erreur du composé et du divisé* et l'*ambiguïté des termes*.

L'*ignorance du sujet* (ignoratio elenchi). C'est prouver contre son adversaire ou ce qu'il ne nie pas ou ce qui sort de la question. Telles sont la plupart des discussions familières : on dispute avec chaleur, et souvent on ne s'entend pas l'un l'autre, faute d'avoir déterminé l'état de la question.

La *pétition de principe.* C'est reproduire en d'autres termes la question elle-même. Molière, dans *le Malade imaginaire*, fait demander *pourquoi l'opium fait dormir;* on répond que c'est *parce qu'il a une vertu dormitive.* C'est répondre, en termes différents, la même chose que ce qu'on demande.

La pétition de principe s'appelle *cercle vicieux*, lorsqu'on pose pour vrai ce qui est contesté, et qu'arrivé à une conclusion, on se sert de cette conclusion même pour prouver ce qui a servi à la tirer, comme si l'on disait : *Le soleil est immobile : donc la terre tourne;* et ensuite : *la terre tourne : donc le soleil est immobile.*

L'*ignorance de la cause* ou l'*erreur sur la cause* (causa pro non causa). C'est prendre pour cause ce qui ne l'est pas. Un effet a lieu dont la cause est ignorée. Que fait-on ? on lui donne pour cause une circonstance antérieure ou contemporaine. C'est d'après ce sophisme que les anciens attachaient des présages à certains phénomènes; qu'on attribuait aux comètes la peste, la famine, et d'autres malheurs qui se manifestaient après l'apparition de ces astres.

Le *dénombrement imparfait.* C'est tirer une conséquence générale d'une division incomplète, comme si l'on disait : *Le soleil, les étoiles fixes, etc., sont des corps lumineux : donc tous les astres sont des corps lumineux.*

L'*erreur de l'accident* (fallacia accidentis) ou *juger d'une chose par ce qui ne lui convient qu'accidentellement.* C'est conclure du particulier au général, comme si l'on disait : *Quelques*

médecins font des fautes : donc il faut blâmer la médecine. — On abuse des sciences et des arts : donc il faut les proscrire.

L'*erreur du relatif* (a dicto secundum quid ad dictum simpliciter), ou *passer de ce qui est vrai à quelques égards à ce qui est vrai absolument.* C'est conclure du relatif à l'absolu, comme si l'on disait avec les épicuriens : *Les dieux ont la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle, et que tout ce qui est beau doit être en Dieu.*

L'*erreur du composé et du divisé* (fallacia compositionis et divisionis), ou *passer du sens divisé au sens composé, et du sens composé au sens divisé.* Le sens *composé,* c'est le sens complet et rigoureux d'un mot ; le sens *divisé,* c'est le sens accidentel et restreint de ce mot. Quand l'Évangile dit : *Les aveugles voient,* il faut entendre par *aveugles* ceux qui l'ont été, d'après le sens divisé ; le sens composé, ceux qui le sont encore, n'eût été qu'un sophisme.

Abuser de l'ambiguïté des termes. C'est la source la plus commune des raisonnements vicieux. On tombe dans ce sophisme lorsqu'on passe du sens collectif au sens distributif, et réciproquement, et qu'on dit par exemple : *L'homme* (sens distributif) *pense ; or l'homme* (sens collectif) *est composé de corps et d'âme : donc le corps et l'âme pensent.*

Voilà quelles sont les principales fausses déductions ou faux raisonnements : or, tout faux raisonnement venant de ce que la conséquence n'est pas contenue dans les prémisses, il s'ensuit qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais sûr, de résoudre les sophismes, c'est de rapprocher la conclusion du principe : on observe si dans chacune des prémisses le moyen terme garde une signification identique, et si dans la conséquence aucun terme n'est pris dans un sens plus étendu que dans les prémisses.

N° 3.

Application des règles de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral.

§ Ier.

1. De la volonté. — 2. De la conscience et du sentiment moral. — 3. Application des règles de la méthode à la démonstration de la spiritualité et de la liberté de l'âme. — 4. Application des règles de la méthode à la démonstration de la loi morale et de ses diverses sanctions.

Application des règles de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral. — Les questions relatives aux

principales vérités de l'ordre moral sont : la *volonté*, la *conscience* et le *sentiment moral*, la *spiritualité* et la *liberté* de l'âme, la *loi morale* et *ses diverses sanctions*, questions qui sont comprises dans la partie de la philosophie appelée *morale*; enfin l'*existence de Dieu*, les *attributs de Dieu* et la *providence de Dieu*, la *destinée de l'homme* et l'*immortalité de l'âme*, questions renfermées dans la partie de la philosophie appelée *théodicée*. Toutes ces questions se résolvent par les divers procédés de la méthode et spécialement par la conscience, par l'induction, par le raisonnement et par l'autorité du témoignage humain.

1. De la volonté. — La *volonté* est la faculté que l'âme possède de prendre une résolution quelconque, avec la conscience de pouvoir ne pas la prendre, de l'interrompre ou de la continuer à son gré.

La volonté, phénomène complexe, comprend quatre éléments, savoir : la *possession*, la *délibération*, la *détermination* et l'*action*.

Quand l'âme agit spontanément, elle ne se possède pas, elle n'a que la conscience ou vue instinctive d'elle-même : quand elle agit volontairement, elle se tient par la réflexion, elle se *possède* par une conscience réfléchie d'elle-même ; alors intervient un motif, elle l'examine, elle *délibère*; puis, par résultat, elle se *détermine* à faire ou à ne pas faire ; elle *agit* dans un sens affirmatif ou négatif. On voit que ces quatre éléments se lient entre eux par des rapports nécessaires, de telle sorte que le premier est la condition du second, le second du troisième, et le troisième du quatrième. On voit encore que la volonté a sa raison dans la liberté ; car si l'âme n'était pas libre, elle ne pourrait se posséder, et le phénomène de la volonté manquerait de base.

La volonté joue le premier rôle dans la vie morale de l'homme ; car c'est elle qui nous rend capables de mérite et de démérite, en d'autres termes, qui constitue notre responsabilité morale. En effet, si dans la plupart des circonstances, nous ne sommes pas responsables de nos sensations ou de nos sentiments, de nos idées ou de nos pensées, nous le sommes toujours des actes que, par la volonté, nous avons produits avec connaissance de cause.

2. De la conscience morale. — Il ne faut pas confondre la *conscience morale*, avec ce qu'on appelle *conscience psychologique*. La *conscience psychologique* ou *métaphysique*, appelée encore *sens intime*, est la vue de ce qui se passe en nous. C'est l'âme elle-même, prenant connaissance de son existence, de ses divers

états, en un mot, de tous les *phénomènes* qui se passent en nous, et qui comprennent tous les faits sensibles, intellectuels et volontaires, tous les penchants et toutes les émotions du cœur, toutes nos idées et toutes nos connaissances, toutes nos résolutions et tous nos actes de volonté.

On appelle *conscience morale* un ensemble de phénomènes moraux qui peuvent se résumer ainsi : une action faite ou une action à faire, considérée en soi et indépendamment de ses suites, nous apparaît comme bonne et louable, ou comme mauvaise et blâmable. Si elle est faite, nous éprouvons soit une satisfaction intérieure qu'on appelle *plaisir moral,* soit une peine intérieure qu'on nomme *peine morale* ou *remords;* si elle est à faire, nous sentons en nous quelque chose qui nous la conseille ou qui nous en dissuade : ce quelque chose, qui est notre conseil avant l'action, et après l'action notre juge, c'est la *conscience morale.*

Du sentiment moral ou notion du devoir. — Les conseils et les jugements de la conscience morale nous indiquent ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Chacune de ces prescriptions ou de ces défenses constitue ce qu'on appelle un *devoir,* positif quand il prescrit, et négatif quand il défend. — On nomme *sentiment moral, sentiment du juste* ou *notion du devoir* cette lumière instantanée que nous donne la conscience sur telle ou telle action; si l'on y applique la réflexion et la méthode, on en tire la *connaissance* et la *science du devoir* ou la *loi morale.*

3. Application des règles de la méthode à la démonstration de la spiritualité de l'âme.—La démonstration de la *spiritualité* de l'âme se fait par le *raisonnement* et la *déduction.*

Pour que l'âme soit *spirituelle,* il faut qu'elle soit *identique, une, indivisible* et *simple.* Prouvons donc l'*identité,* l'*unité,* l'*indivisibilité* et la *simplicité* de l'âme, pour conclure de là à sa *spiritualité.*

L'âme ne nous est connue que par ses facultés; mais la conscience nous la révèle comme constituant notre personnalité tout entière. Or, la personnalité suppose deux choses, l'*identité* du principe pensant et son *unité.*

L'*identité* est la propriété d'être toujours le même. Or, la conscience et la mémoire attestent l'identité de l'âme. En effet, quels que soient les sentiments, les idées ou les volontés de l'âme, elle se sent toujours la même, sous la perpétuelle variation de ces phénomènes. D'un autre côté, l'âme qui sent, connaît et veut aujourd'hui, se rappelle être l'âme qui sentait,

connaissait et voulait autrefois. Sans cette identité, tout souvenir serait impossible.

Si l'âme est identique, elle est *une;* car si elle était multiple, elle serait divisible, variable et soluble comme tout ce qui est composé. Elle n'aurait que l'identité propre aux corps, identité imparfaite qui admet des changements et quelquefois même un renouvellement total de l'objet.

A cette preuve, on peut en ajouter trois autres tirées de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté.

Supposons plusieurs âmes ou une âme composée de parties : où placerons-nous le *sentiment?* résidera-t-il tout entier dans chaque âme ou dans chaque partie de l'âme? mais alors nous aurons plusieurs sentiments, et nous n'en supposons qu'un. Sera-t-il partiellement dans une partie de l'âme, partiellement dans une autre? mais alors nous n'aurons que des fractions de sentiment : ce qui est absurde.

Prenons, avec Laromiguière, l'opération de l'intelligence appelée *comparaison*. Une substance ne peut comparer, qu'elle n'ait deux sentiments distincts ou deux idées à la fois; si la substance est étendue et composée de parties, ne fût-ce que de deux, où placerez-vous les deux idées? seront-elles toutes deux dans chaque partie; ou l'une dans une partie, et l'autre dans l'autre? Choisissez, il n'y a pas de milieu : si les idées sont séparées, la comparaison est impossible; si elles sont réunies dans chaque partie, il y a deux comparaisons à la fois, et mille, si vous supposez l'âme composée de mille parties.

On peut appliquer à la volonté le raisonnement fait sur l'intelligence et la sensibilité.

Donc l'âme est *identique, une, indivisible, simple* et par conséquent *spirituelle*, c'est-à-dire essentiellement différente de la matière qui est *variable, multiple, divisible* et *composée.*

Application des règles de la méthode à la démonstration de la liberté de l'âme. — La *démonstration de la liberté de l'âme* se fait par la *conscience*, et par la *raison* ou le *raisonnement* appuyé sur le *témoignage des hommes.*

La *liberté,* dans le langage philosophique, est la faculté que l'âme possède de vouloir ou de ne vouloir pas, et d'agir, non pas *physiquement,* mais *intérieurement;* en d'autres termes, c'est la faculté de décider, ou le *libre arbitre.*

La *liberté psychologique* ou *libre arbitre,* qui constitue la *liberté morale*, existe toujours lors même que la liberté *physique* ou matérielle est entravée; l'action peut rencontrer des obstacles, la volonté n'en rencontre jamais.

La *conscience* atteste à chacun de nous sa liberté : chacun de nous, après une détermination quelconque, sent en lui-même qu'il aurait pu ne pas la prendre ; si la détermination est bonne, il s'en attribue le mérite ; est-elle mauvaise, il s'en impute le tort. Or, pourrait-on s'attribuer le mérite ou s'imputer le tort d'une détermination qui n'aurait pas été libre ? Le témoignage de la conscience prouve donc incontestablement la liberté.

La *raison* ou le *raisonnement* nous convainc de l'existence de Dieu, comme source de toute vérité. Or, tous les hommes ont l'idée de leur liberté, en opposition à la nature matérielle, où tout est régi par des lois fixes et invariables. Si l'homme n'était pas libre, Dieu ne serait pas vrai, puisqu'il aurait donné à l'homme la conscience invincible d'un privilége chimérique. Donc l'existence de Dieu implique la liberté de l'homme.

Enfin on pourrait conclure la liberté, de l'idée seule que tous les hommes en possèdent. Cette notion rentre alors dans la catégorie des vérités premières [p. 93].

Si l'homme n'était pas libre, c'est-à-dire s'il était soumis à la fatalité, toute législation, soit divine, soit humaine, serait absurde. En effet, toute législation lui commande d'éviter le mal et de pratiquer le bien ; or, à quoi servirait cette prescription, si l'homme n'avait pas en son pouvoir de faire le bien prescrit et de ne pas faire le mal défendu ? Ainsi, dans la doctrine du fatalisme, toute justice disparaîtrait, car toute action serait forcée ; l'homme, devant les tribunaux, arguerait de la nécessité pour échapper à la peine, et toujours il devrait être absous. Dès lors plus de morale, plus de société. Tout serait confondu, le mal et le bien, le crime et la vertu, l'injustice et l'équité ; toutes les actions deviendraient indifférentes, et le monde ne serait qu'un vaste chaos.

On a fait contre la liberté deux objections principales : l'une tirée de la *puissance des motifs*, et l'autre, de la *prescience de Dieu*.

1° L'objection tirée de la *puissance des motifs* est celle-ci : l'âme n'agit pas sans motifs ; or, ce sont les motifs qui la déterminent : donc elle n'est pas libre.

Sans doute l'âme n'agit pas sans motifs ; mais elle les pèse, ces motifs, elle délibère avant de se déterminer : donc elle est libre.

On dit encore : l'âme est comme une balance, et les motifs en sont les poids. La métaphore est absurde. Dans une balance, le plus fort poids emporte toujours le plus faible ; au contraire, l'âme peut, à son gré, se laisser aller aux motifs les plus faibles comme aux plus forts. Si les motifs agissaient sur l'âme comme

les poids sur les bassins de la balance, il s'ensuivrait que l'âme resterait comme les bassins, en suspens, entre deux forces égales.

2° L'objection tirée de la *prescience de Dieu* est celle-ci : Dieu a prévu toutes les actions de l'homme ; or, ce que Dieu a prévu arrivera nécessairement, puisqu'il est infaillible : donc l'homme n'est pas libre.

Cette objection est plus spécieuse que solide. En effet, si l'homme doit faire infailliblement ce que Dieu a prévu, ce n'est point parce que Dieu l'a prévu ; mais, au contraire, Dieu ne l'a prévu que parce que l'homme devait agir ainsi de son propre mouvement, en vertu de sa liberté. Dieu est alors semblable à un homme qui, témoin oculaire d'une action, ne peut se tromper sur ce qu'il voit de ses propres yeux, sans qu'il soit cause, par son intuition, de ce qui se fait devant lui.

D'ailleurs, pour Dieu, la durée est comme un point, sans passé ni avenir ; tout lui est présent. Pour lui, *prévoir* n'est donc que *voir*, et si le mot de prescience prouve quelque chose, ce n'est point contre la liberté de l'âme, mais contre l'imperfection des langues humaines.

4. Application des règles de la méthode à la démonstration de la loi morale. — La démonstration de la *loi morale* se fait par le *raisonnement* avec l'appui du *témoignage humain*, de la *conscience* et du *sentiment moral*.

En effet, la conscience et le sentiment moral reposent sur la *distinction du bien et du mal*, du *juste* et de l'*injuste*, distinction qui existe dans tous les esprits et se trouve reconnue, dans des conditions plus ou moins parfaites, par le consentement unanime de tous les peuples, et qui dit à chacun de nous : *Fais ce qui est bien, ce qui est juste ; évite ce qui est mal, ce qui est injuste ;* mais cette distinction ne reste pas en nous à l'état de vaine formule : elle s'impose à notre volonté, et constitue par là l'*obligation* ou *loi morale* de faire le bien ou le juste et de fuir le mal ou l'injuste. L'homme n'en conserve pas moins la liberté de préférer le mal au bien, et c'est cette liberté même qui est la source des deux sentiments opposés de plaisir moral ou de peine morale qu'il éprouve à la suite d'une action bonne ou mauvaise.

Mais quels sont les motifs de nos actions et d'où vient l'idée du bien et du mal ?

Des différents motifs[1] de nos actions. — Les différents

1. Ces deux mots, *motif* et *mobile*, viennent du latin *movere*, mouvoir, exciter, produire.

motifs ou mobiles de nos actions[1] se rapportent à trois chefs : le *plaisir*, l'*utilité* et le *devoir*, que d'autres ont réduits à deux : le *devoir* et l'*intérêt*.

Le mobile du plaisir et celui de l'utilité, quoique très-puissants, ne sont pas obligatoires. La conscience nous atteste que nous pouvons légitimement résister à l'agréable et sacrifier l'utile. Il n'en est pas ainsi du juste. Le mobile du devoir nous y oblige, et quand nous y manquons, la conscience nous le reproche.

Les divers mobiles de nos actions, l'agréable, l'utile et le juste, sont trop distincts pour qu'on puisse les ramener à un seul.

L'agréable peut n'être ni utile ni juste ; l'utile peut n'être ni juste ni agréable ; enfin le juste peut n'être ni agréable ni utile. Si le juste nous procure du plaisir, c'est un plaisir tout moral, qui ne peut se confondre avec le plaisir physique.

D'ailleurs, si c'était pour nous une obligation naturelle d'obéir aux prescriptions du plaisir ou de l'utilité, la conscience nous reprocherait toute infraction à cette loi ; ce qui n'a pas lieu. Le devoir ne repose donc pas sur l'agréable ni sur l'utile, et si la nature nous porte à satisfaire nos passions ou notre intérêt, la conscience nous dit aussi qu'il faut, avant tout, satisfaire la justice.

De ces divers mobiles de nos actions, le plaisir est le moins important, quoiqu'il soit le plus souvent écouté. L'utilité n'a pas plus de valeur morale que le plaisir ; cette valeur appartient à la seule justice, qui, par cela même, occupe le premier rang. « On est égoïste ou prudent, dit Reid, quand on consulte son intérêt ; mais on ne peut être vertueux qu'en consultant son devoir. »

Origine de l'idée du bien et du mal. — Quelques philosophes donnent pour principe à l'idée du bien et du mal le sentiment moral, c'est-à-dire le plaisir ou la douleur que nous ressentons à la suite de telle ou telle action ; mais il est évident que ce sentiment en est le résultat, et non le principe.

L'idée du bien et du mal vient encore moins du plaisir et de la douleur du corps ; sans cela tout plaisir serait un bien, et toute douleur, un mal. Dans ce système, la satisfaction intérieure serait presque toujours pour le vice et le crime ; et le remords, pour les belles actions et la vertu.

1. L'homme est une force libre dont les déterminations peuvent être influencées par diverses causes : ces causes s'appellent *motifs ou mobiles d'action*.

Il serait moins odieux, mais non pas moins absurde, de regarder l'idée du bien et du mal comme une idée traditionnelle. En effet, si cette notion n'était que transmise par les hommes, elle serait ignorée de quiconque ne l'aurait pas reçue par tradition, ou bien elle serait circonscrite dans les bornes mêmes de cette tradition. Or, il n'y a personne qui n'ait l'idée du bien et du mal vivante au fond de l'âme, où elle a été placée par Dieu lui-même, indépendamment de toute instruction antérieure. Cette idée est donc inhérente à notre nature, et elle en constitue l'excellence.

Du mérite et du démérite. — Quand on accomplit un devoir en sacrifiant le plaisir ou l'utilité, la raison, d'accord avec la conscience, proclame que l'action est *méritoire,* morale ou vertueuse; au contraire, si l'on sacrifie le devoir au plaisir ou à l'utilité, la même voix proclame que l'action est *déméritoire,* immorale ou vicieuse. Ainsi, tout accomplissement du devoir par le sacrifice de l'agréable ou de l'utile donne un *mérite* à l'agent libre, auteur de cet accomplissement; de même que tout sacrifice du devoir à l'agréable ou à l'utile implique un *démérite* dans l'agent libre qui a fait ce sacrifice.

Des peines et des récompenses. — Si la vertu *mérite,* elle appelle une récompense; si le vice *démérite,* il appelle une peine : il existe une relation nécessaire entre ces deux termes, *vertu* et *récompense,* et ces deux autres, *vice* et *peine.*

La vertu trouve sa récompense dans la triple approbation, et le vice, sa peine dans la triple désapprobation de la conscience, des hommes et de Dieu.

La satisfaction morale ou le remords ne nous fait jamais faute; mais les hommes ne sont pas toujours justes : il arrive souvent qu'ils appliquent au crime la récompense due à la vertu, et à la vertu la peine due au crime. C'est là ce qu'on appelle le *mal moral,* dont l'explication se trouve dans notre destinée même, c'est-à-dire dans la récompense que Dieu réserve aux bons et dans la peine qu'il réserve aux méchants.

Des diverses sanctions de la loi morale. — On appelle *sanction d'une loi* l'ensemble des peines et des récompenses attachées à l'observation ou à la violation de cette loi. Les principales *sanctions de la loi morale* sont : 1° l'approbation de la conscience ou le plaisir moral, et la désapprobation de la conscience ou la peine morale, le remords; 2° l'approbation ou la désapprobation des hommes; 3° l'approbation ou la désapprobation de Dieu, c'est-à-dire les récompenses ou les peines qui nous attendent dans une autre vie. Cette sanction définitive

est la plus complète et en même temps la plus sûre ; car elle sera proportionnée à nos mérites ou à nos démérites, et elle ne manquera jamais ni à la vertu ni au vice.

C'est la loi morale qui est la base de nos *devoirs*.

Des devoirs. — On appelle *devoir* ce à quoi on est obligé par la loi morale, dans les différentes positions où l'on est placé.

Division des devoirs. — La *division des devoirs* se tire de la nature même de l'homme. Or, l'homme est une force sensible, intelligente et volontaire ou libre ; l'exercice de cette force le met en rapport avec son individu ou sa personne, composée d'un corps et d'une âme ; avec des personnes semblables à la sienne, c'est-à-dire avec la société ; enfin avec une personne suprême, c'est-à-dire avec Dieu. De ces rapports naissent des devoirs dont la science forme ce qu'on appelle la *morale*[1] *spéciale*.

La morale spéciale se divise, d'après ces rapports et ces devoirs, en trois parties : 1° la *morale individuelle*, ou devoirs de l'homme envers lui-même ; 2° la *morale sociale*, ou devoirs de l'homme envers ses semblables, envers la famille et envers l'État ; 3° la *morale religieuse*, ou devoirs de l'homme envers Dieu.

Devoirs de l'homme envers lui-même (morale individuelle). — Les devoirs de l'homme envers lui-même sont relatifs les uns à son âme, et les autres à son corps.

Les devoirs relatifs à l'âme ont pour objet les trois facultés dont elle est douée, la *sensibilité*, l'*intelligence* et la *volonté*.

L'homme est tenu de diriger l'exercice de ces facultés vers l'accomplissement de la loi morale. Ainsi, la sensibilité doit être conservée pure, pour ne point altérer l'intelligence ou la volonté ; l'intelligence doit être développée, pour atteindre à la vérité, découvrir l'erreur, parvenir à la connaissance de l'Être suprême et se rendre digne de lui ; la volonté doit être cultivée, pour faire le bien et fuir le mal, pour conserver son empire sur l'intelligence et la sensibilité, enfin pour maintenir l'homme dans sa dignité. Tout ce qui l'affaiblit et le dégrade est contraire à la loi ; tout ce qui le fortifie et l'élève y est conforme.

Les devoirs relatifs au corps ont pour objet la conservation de ses organes. Le corps est le serviteur de l'âme[2] ; en retour

1. Ce mot vient du latin *mores*, mœurs, en sorte que *morale* signifie *doctrine relative aux mœurs* (Académie) ; en d'autres termes : doctrine propre à diriger notre conduite dans la pratique de nos différents devoirs *individuels*, *sociaux* et *religieux*.

2. L'homme est une intelligence servie par des organes, a dit M. de Bonald.

des services qu'elle en reçoit, elle doit veiller à sa conservation, subvenir à ses besoins, le fortifier même. Ainsi, mesurer son travail à sa force, sa nourriture à ses besoins, le repos à la lassitude : tels sont les devoirs de l'homme à l'égard de son corps. On voit par là que le *suicide* est un crime.

Devoirs de l'homme envers ses semblables (première partie de la morale sociale). — L'homme, placé par Dieu sur la terre pour vivre dans la société de ses semblables, de ses frères, a naturellement des devoirs à remplir envers eux.

Les devoirs de l'homme envers ses semblables peuvent se résumer en deux mots : la *charité* (du latin *caritas*) ou *amour*, qui comprend les devoirs *positifs*[1], et la *justice*[2] ou *équité*, qui comprend les devoirs *négatifs*.

Le principal devoir positif de l'homme envers ses semblables est la *charité* ou l'*amour*, d'où dérivent à leur tour tous les autres devoirs positifs, savoir : l'*indulgence* pour les fautes, l'*assistance* envers ceux qui sont dans le malheur ou le besoin, la *tolérance* pour les opinions ; devoirs qui sont tous renfermés dans ce précepte : *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il vous fît.*

Les devoirs négatifs sont contenus dans cet autre précepte : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît.* Le premier devoir négatif est de respecter la vie de son prochain, sauf le cas de légitime défense, et celui où la loi, par la voie des tribunaux, frappe de mort pour la punition d'un crime. Ce premier devoir nous défend donc de nous faire justice à nous-mêmes, et proscrit le *duel,* malgré les préjugés qui maintiennent cette coutume barbare. Les autres devoirs négatifs consistent à respecter avant tout la réputation, la liberté, la propriété de ses semblables ; à ne point égarer leur sensibilité ni leur intelligence ; à ne pas les entraîner dans des plaisirs funestes, etc.

Devoirs de l'homme envers la famille (deuxième partie de la morale sociale). — On appelle *famille* l'ensemble de toutes les personnes du même sang, comme père, mère, enfants, frères, neveux, etc., et par extension, l'ensemble de toutes les personnes, parentes ou non, maîtres ou serviteurs, qui habitent la même maison, etc.

L'homme dans la famille est *fils, époux, père, maître, etc.*

1. On appelle *positifs* les devoirs qui *prescrivent*, et *négatifs*, les devoirs qui *défendent* de faire telle ou telle chose.

2. Le mot *justice* est pris ici non dans le sens ordinaire, mais dans le sens de vertu morale, consistant à respecter la liberté et en général tous les droits d'autrui.

De là des devoirs particuliers pour chaque condition dans domestique.

Fils, l'homme doit honorer et respecter ses parents, mer, les consulter, leur obéir, les assister dans leurs b supporter leurs défauts, imiter leurs vertus, leur rendre l niers devoirs et exécuter selon la loi leurs dernières vo

Époux, l'homme doit à sa compagne amour, confianc lité, assistance, consolation, protection et entretien con et proportionné à sa condition dans la société.

Père, l'homme doit aimer ses enfants, les nourrir, les tenir et assurer leur établissement dans la société; les in par lui-même ou les faire instruire par d'autres; veiller su les avertir ou les corriger quand ils font mal, et leur donn exemple.

Maître, l'homme doit, à ses ouvriers et à ses serv rémunération équitable de leurs travaux ou de leurs se observation fidèle des conventions, douceur et bonté, s assistance dans le malheur ou dans le besoin.

Devoirs de l'homme envers l'État (troisième parti morale sociale). — On appelle *État* le gouvernement, l nistration d'un pays ou d'une société policée. Tout Ét avoir pour bases et pour conditions la *famille*, le *trav* *propriété* et l'*ordre public*.

Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers l'É l'État envers les citoyens.

Les citoyens doivent aimer la patrie, la servir et la dé au prix de leur vie, obéir aux autorités constituées, particip charges de l'État en raison de leur fortune, s'assurer par le des moyens d'existence, concourir au bien-être commu l'ordre général, en observant les lois morales et les lois qui régissent la société, la famille et l'individu.

L'État doit à son tour protéger le citoyen dans sa pers sa famille, sa propriété, son travail, sa religion; lui bonne et exacte justice; mettre à la portée de chacun l'in tion indispensable à tous les hommes, et assurer par l'ass publique l'existence des citoyens nécessiteux.

Pour la *morale religieuse*, voyez page 143.

§ II.

1. Application des règles de la méthode à la démonstration de l'existence et de la providence de Dieu. — 2. De la destinée de l'homme et de l'immortalité de l'âme.

1. Application des règles de la méthode à la démonstration de l'existence de Dieu. — La *démonstration de l'existence et de la providence de Dieu* se fait par le *raisonnement*, par la *conscience* et par le *témoignage des hommes*.

Les différentes preuves par lesquelles on démontre l'existence de Dieu sont de trois sortes, savoir : les preuves *physiques*, les preuves *morales* et les preuves *métaphysiques*.

Preuves physiques de l'existence de Dieu. — Les preuves physiques de l'existence de Dieu sont au nombre de trois principales, savoir : 1° l'*existence de la matière;* 2° le *mouvement de la matière;* 3° l'*ordre de l'univers.*

1° L'existence de la matière prouve l'existence de Dieu. En effet, la matière n'est pas nécessaire, puisque tout est contingent[1] en elle ; donc la matière suppose un créateur ; ce créateur, je l'appelle Dieu : donc Dieu existe.

2° Le mouvement de la matière prouve aussi l'existence de Dieu. Car de deux choses l'une : ou le mouvement lui est essentiel, ou il ne lui est pas essentiel. Or, le mouvement ne lui est pas essentiel, car nous pouvons la concevoir en repos ; nous la voyons tous les jours dans un repos relatif, ou agitée diversement et momentanément par des causes appréciables à nos sens. La matière, considérée dans les grands mouvements de l'univers, a donc un premier moteur ; ce premier moteur, je l'appelle Dieu : donc Dieu existe.

3° Enfin l'ordre de l'univers prouve l'existence de Dieu. Car un ordre quelconque témoigne une intelligence qui le produit, et c'est une vérité première [p. 93] ; plus cet ordre embrasse d'objets, plus l'intelligence de son auteur est grande. L'intelligence qui a ordonné l'univers est donc suprême ; cette intelligence suprême, c'est Dieu : donc Dieu existe.

De ces trois preuves, la première est peu faite pour impressionner vivement les intelligences ; la deuxième est incomplète, en ce sens que ce n'est que métaphysiquement que l'on peut admettre la contingence du mouvement de la matière[2]; la

1. On appelle *contingent* tout ce qui pourrait ne pas être.

2. Il est admis maintenant en physique que la matière est sans cesse en mouvement ; qu'il n'y pas une seule de ses molécules qui ne

troisième, appelée *argument des causes finales*, est tout à la fois concluante et accessible à tous les esprits : c'est celle que Fénelon a développée dans la première partie de son *Traité de l'existence de Dieu* [p. 157 et s.].

Preuves morales de l'existence de Dieu.— Les preuves morales de l'existence de Dieu sont au nombre de trois principales, savoir : 1° la *loi naturelle*[1]; 2° le *besoin irrésistible de la croyance à un être supérieur;* 3° le *consentement unanime des peuples.*

1° La loi naturelle prouve l'existence de Dieu. En effet, la conscience humaine distingue partout le bien du mal, ainsi qu'elle reconnaît l'obligation de faire l'un et d'éviter l'autre. Or, toute loi suppose un législateur, et ce législateur ne saurait être l'homme, puisque la loi naturelle existe en lui, sur lui, malgré lui. Ce ne peut être qu'une puissance supérieure à l'homme; cette puissance supérieure, c'est Dieu : donc Dieu existe.

2° Le besoin irrésistible de la croyance à un être supérieur prouve aussi l'existence de Dieu. En effet, il porte l'homme malheureux à recourir à quelque être supérieur, et l'homme heureux à le remercier; cet être supérieur, arbitre des destinées humaines, c'est Dieu : donc Dieu existe.

3° Enfin le consentement unanime des peuples prouve l'existence de Dieu. En effet, tous les hommes sensés, dans tous les pays, dans tous les temps, ont reconnu, sous des formes plus ou moins altérées, l'existence d'un être supérieur ; c'est la tradition la plus universelle, la mieux établie, la plus naturelle. Or, un tel accord ne pourrait exister si cette tradition n'était pas vraie, si l'idée n'en était pas inspirée par Dieu lui-même : donc Dieu existe.

Ces trois preuves, quoique distinctes par les termes et la forme, se rapprochent par les idées et le fonds, car elles reposent toutes trois sur la conscience, le sentiment et le témoignage des hommes, identiques malgré la diversité des individus, des lieux et des temps. Cet argument, à la fois triple et unique, est d'une grande valeur; car non-seulement, en matière historique, mais encore en matière d'opinion et de doctrine, c'est

soit continuellement en cet état, et qu'ainsi le mouvement paraît lui être essentiel et nécessaire ; mais métaphysiquement, on peut concevoir la non-existence de ce mouvement, et, sous ce rapport, il n'a plus qu'un caractère de contingence.

1. On appelle *loi naturelle* les sentiments et les principes de justice et de bienveillance sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient subsister, et que l'auteur de la nature a imprimés dans le cœur de tous les hommes.

quelque chose d'imposant que l'assentiment universel des esprits, des cœurs et des intelligences, lorsque, d'ailleurs, il s'accorde avec les croyances raisonnées des philosophes.

Preuves métaphysiques de l'existence de Dieu.—Les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu sont au nombre de quatre principales, savoir : 1° les *idées d'immensité et d'éternité;* 2° les *notions de cause absolue* et de *substance;* 3° l'existence des *idées universelles et nécessaires;* 4° l'*idée de l'être parfait.*

1° Nous concevons un espace sans bornes, c'est-à-dire *immense*, ainsi qu'une durée sans commencement ni fin, c'est-à-dire *éternelle.* Or, ni la durée ni l'espace ne sont des substances, mais bien des propriétés et des attributs, et toute propriété est la propriété de quelque chose, tout attribut appartient à un sujet. Il y a donc un être réel, nécessaire, infini, dont l'espace et le temps réels, infinis, nécessaires, sont la propriété, un être qui est le *substratum* ou fondement de la durée et de l'espace : cet être est Dieu; donc Dieu existe.

2° Cette preuve n'est autre chose que l'argument de la *nécessité d'un premier être.* En effet, si les causes secondes et les substances contingentes ne se suffisent pas à elles-mêmes, elles supposent nécessairement une cause première et une substance existant par soi. Or, de deux choses l'une, ou tous les êtres sont contingents, ou il y a un être nécessaire. Si tous les êtres sont contingents, il y a eu un temps où nul d'eux n'existait; or, le néant ne peut produire l'être : donc, dans cette hypothèse, l'existence du monde serait impossible. Il existe cependant, personne ne peut le nier. Un être nécessaire, une cause absolue a donc déterminé l'existence du monde, c'est-à-dire des causes secondes et des substances contingentes : cet être nécessaire et existant par soi-même, cette cause absolue et première, c'est Dieu ; donc Dieu existe.

3° Cette preuve n'est point un argument d'école, un syllogisme plus ou moins ingénieux; c'est le mouvement même de l'intelligence humaine, s'élevant sans cesse d'elle-même à son principe, c'est-à-dire à cette raison éternelle qui illumine la nôtre et nous sert d'intermédiaire pour atteindre jusqu'à la source même de toute existence.

4° L'idée de l'être parfait existe dans notre intelligence imparfaite. Si l'être parfait n'existait pas, cette idée serait donc le produit de notre intelligence seule : ainsi le parfait serait le produit de l'imparfait, ce qui est absurde; l'être parfait, c'est Dieu ; donc Dieu existe.

De la providence de Dieu. — On entend par *providence de Dieu* ou *divine providence* la triple action de la bonté, de la puissance et de l'intelligence infinies de Dieu, dans le *plan de l'univers.* Ce plan, nous ne faisons que l'entrevoir ; mais, toute bornée qu'est notre vue, nous découvrons partout un ordre admirable, et dans cet ordre, la cause souverainement intelligente qui l'a conçu, la cause souverainement puissante qui l'a créé, la cause souverainement bonne qui le maintient pour le bien de ses créatures.

Des principaux attributs de Dieu. — On appelle *attributs* d'un être ce qui lui est propre et essentiel, ce qui constitue sa nature. Tous les *attributs de Dieu* découlent de son essence; or, cette essence, c'est d'être cause première.

La cause première est *infinie:* car si elle était finie, elle dépendrait d'une autre cause; elle ne serait plus cause première.

Si la cause première est infinie, tous ses attributs le sont aussi, car rien ne peut être borné dans ce qui n'a point de bornes.

La cause première, comme cause, est puissante : donc elle est *infiniment puissante.* Elle est intelligente : donc elle est *infiniment intelligente.* Elle est libre : donc elle est *infiniment libre.*

Une cause infiniment puissante doit être *infiniment bonne,* et par conséquent *infiniment juste;* le mal ni l'injuste ne peuvent s'accorder avec l'infini. Une cause infiniment intelligente doit être *infinie dans la science;* elle ne doit être ni bornée dans l'espace, elle est donc *immense,* ni bornée dans le temps, elle est donc *éternelle.*

Dieu est donc infiniment puissant, infiniment intelligent, infiniment libre, infiniment bon, infiniment juste, infini dans la science, immense et éternel.

On a fait contre l'existence et contre la providence et les attributs de Dieu diverses objections, tirées les unes du *mal physique* et les autres du *mal moral.*

Objections tirées du mal physique contre l'existence et la providence de Dieu. — On entend par *mal physique* les douleurs, les maladies, la mort, l'existence des animaux malfaisants, des plantes vénéneuses, les tempêtes, les volcans, les tremblements de terre, etc.

De là plusieurs objections contre l'existence et la providence de Dieu :

1° Si Dieu était tout-puissant, il aurait pu empêcher le mal physique; or, il ne l'a point empêché : donc sa puissance n'est point infinie.

2° Si Dieu était infiniment juste, il n'aurait pas permis que le

ıl physique atteignît indistinctement tous les hommes; or, il permis : donc sa justice n'est point infinie.

3° Si Dieu était infiniment bon, il aurait garanti l'homme de ıt mal physique; or, il ne l'a point fait : donc sa bonté n'est int infinie.

Si la puissance, la justice et la bonté de Dieu ne sont point ìnies, Dieu n'existe pas; car il ne peut exister sans être infinent puissant, infiniment juste, infiniment bon.

Réponse. La réponse à ces objections est facile :

1° Dieu n'a point empêché le mal physique. — Mais, d'abord, i lui en faisait une loi? Ensuite, qui connaît le secret de la ̇ation? qui peut en pénétrer les causes finales? Si l'esprit main ne peut embrasser l'univers dans son ensemble ni dans n but, comment peut-il juger sciemment de ses parties, de ırs rapports, de leur destination? L'ignorance de l'homme it donc imposer silence à l'orgueil de ses jugements, et sa faiısse doit respecter les mystères de la Toute-Puissance.

2° Dieu a permis que le mal physique atteignît indistinctent tous les hommes. — Mais, d'abord, qui lui faisait une loi ̇pargner tel ou tel? Ensuite, qui peut dire que la justice diıe doive s'exercer exclusivement dans ce monde? Qui sait ̇me si le mal n'est pas un bien pour celui qui, dans l'opinion s hommes, ne mérite pas de souffrir?

3° Dieu n'a point garanti l'homme du mal physique. — D'ard, Dieu ne pouvait-il pas faire à l'homme la condition qui nvenait à ses desseins? et le taxer d'injustice, n'est-ce pas ériger en dieu contre Dieu? Ensuite, si l'homme était insenble à la douleur, il ne pourrait pas veiller à sa conservation. uant aux maladies, outre qu'elles sont, pour la plupart, une ite de nos excès, elles sont pour l'homme une occasion de rtu. Les souffrances nous arrachent à nos passions, aux choses rrestres, et la mort nous ramène à notre origine.

Objections tirées du mal moral contre l'existence et la providence de Dieu. — On entend par *mal moral* les imperfections e l'âme et les désordres qui résultent de l'abus de notre liberté.

De là plusieurs objections contre l'existence et la providence e Dieu :

Le mal moral accuse, dit-on, la puissance, la justice ou la onté de Dieu.

Réponse. Remarquons d'abord que deux choses peuvent être ıconciliables pour des êtres bornés, sans être contradictoires our un être infini. Le créateur est le seul juge du rapport de es attributs avec ses créatures.

1° Dieu n'a point empêché le mal moral. — S'il ne l'a point empêché, ce n'est pas par impuissance, mais c'est qu'en créant l'homme, il l'a créé libre, et qu'il eût anéanti sa liberté s'il en avait prévenu l'abus : le mal qui résulte de cet abus ne prouve donc que contre l'homme.

2° Dieu a permis que le mal moral atteignît indistinctement tous les hommes.—Sans doute le bon souffre comme le méchant, et souvent même l'homme juste est en apparence plus malheureux que l'homme injuste. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la justice de Dieu ne s'exerce pas sur cette terre où nous ne faisons que passer, pour trouver dans un autre monde des peines ou des récompenses moins passagères ? La justice de Dieu n'est donc pas incompatible avec le mal moral, mais seulement avec son impunité.

3° Dieu n'a point garanti l'homme du mal moral. — D'abord il ne pouvait l'en garantir sans lui ravir la liberté, le plus précieux de tous les bienfaits, celui qui constitue la moralité des actions humaines et la dignité de l'homme. Ensuite les imperfections de l'âme, d'où naissent les erreurs, les mauvais penchants, les mauvaises actions, que prouvent-elles, sinon que toute créature, étant nécessairement finie, ne peut être absolument parfaite? La perfection absolue ne réside qu'en Dieu; la seule perfection relative dont l'homme soit susceptible, c'est le rapport de la fin qu'il doit atteindre avec les moyens dont il est doué. Or, le bon emploi de ces moyens le mène toujours à l'accomplissement de sa fin. L'homme est né pour le bien, il peut l'accomplir, et s'il y manque par l'abus qu'il fait de ses facultés, il ne doit en accuser que lui-même. S'il y manque, faute de lumières, Dieu sera sans doute envers lui aussi clément qu'il est juste.

2. De la destinée de l'homme. — La *destinée de l'homme* est contenue dans ces mots de la doctrine chrétienne : *connaître, aimer et servir Dieu.* L'homme le *connaît* par l'intelligence, il doit l'*aimer* par la sensibilité, et le *servir* par la volonté ou la liberté. Connaître, aimer et servir Dieu, c'est faire un bon usage de ses facultés; c'est connaître, aimer et faire le bien ; c'est arriver au bonheur par la vertu : telle est la destinée de l'homme.

Or, d'une part, le bonheur n'accompagne pas toujours la vertu dans ce monde, c'est un fait incontestable; d'une autre part, il ne pourrait toujours l'accompagner sans en compromettre le mérite, puisqu'elle deviendrait alors un calcul : il faut donc une autre vie qui serve de sanction à la loi morale.

De l'immortalité de l'âme. — L'immortalité de l'âme se démontre par plusieurs preuves, qui peuvent se réduire à trois, savoir : 1° l'*immatérialité* et l'*indivisibilité de l'âme;* 2° le *désir inné de l'immortalité;* 3° la *justice de Dieu.* De ces trois preuves, la première démontre la possibilité, la seconde, la probabilité, et la troisième, la nécessité de l'immortalité de l'âme.

1° L'âme est immatérielle et indivisible [p. 129]. Or, une substance simple ne peut mourir, puisque la mort n'est qu'une décomposition de parties. Donc l'âme est immortelle.

2° L'âme désire naturellement un bonheur qui se prolonge au delà du trépas. Or, ce désir inné nous vient de Dieu, qui ne peut nous avoir trompés. Donc l'âme est immortelle.

3° Dieu est souverainement juste. Un être souverainement juste doit rétribuer chacun suivant ses œuvres. Or, cette rétribution n'est pas équitable ici-bas [p. 141]. Donc il doit exister une autre vie qui répare les désordres de la vie présente. Cette vie n'est possible qu'avec la continuité de la personne humaine au delà de la tombe. Donc l'âme est immortelle.

De l'existence de Dieu et de sa divine providence, de la destinée de l'homme et de l'immortalité de l'âme, résulte la nécessité de *devoirs envers Dieu,* devoirs qui constituent la *morale religieuse.*

Devoirs envers Dieu (morale religieuse). — Les devoirs de l'homme envers Dieu sont ce qu'on appelle *morale religieuse.* Or, Dieu a créé l'homme, il le conserve, il se fait connaître à lui, il le juge. De ces rapports naissent pour l'homme des devoirs qu'on peut réduire à quatre chefs : *croire, aimer, obéir, adorer.*

Dieu existe ; tout le prouve : la raison, les sentiments moraux, l'ordre de l'univers. L'homme doit donc *croire* en Dieu.

L'homme n'existe et ne conserve son existence que par la volonté de Dieu ; c'est à Dieu qu'il doit l'intelligence et la liberté, qui le font roi de la nature, etc. L'homme doit donc *aimer* Dieu.

Dieu, créateur de l'homme, se montre à lui comme une force, non-seulement bienfaisante, mais encore supérieure. L'homme doit donc *obéir* à Dieu.

L'homme tient tout de Dieu ; c'est de lui qu'il dépend et qu'il relève : il lui doit donc l'hommage de tout son être ; être fini et imparfait, il doit s'abaisser devant l'être infini et parfait : il doit donc *adorer* Dieu.

La foi, l'amour, la soumission et l'adoration constituent la *religion,* qui, comme son nom l'indique, rattache (*religare*) l'homme à Dieu par des devoirs. Or, toute religion suppose un culte. Le culte est *intérieur* ou *extérieur, privé* ou *public.*

Le *culte intérieur* n'est autre chose que la foi, l'amour, la soumission et l'adoration, renfermés dans le sanctuaire de l'âme : c'est la pensée religieuse. — Le *culte extérieur* se compose de prières et de cérémonies, c'est-à-dire qu'il consiste dans les actes par lesquels nous manifestons notre croyance et nos sentiments. — Le *culte privé* est celui que chacun de nous rend en particulier à la Divinité. — Le *culte public* est celui que nous rendons à Dieu, avec nos semblables, dans les édifices consacrés.

N° 4.

Analyse du de Officiis *de Cicéron* [1].

CICÉRON, qui joua à Rome un si grand rôle du temps de César et d'Octave [p. 499 et s.], occupa les plus hautes fonctions de la république et brilla par son éloquence au-dessus de tous ses contemporains, a laissé, entre autres écrits philosophiques, le *de Officiis* ou *Traité des Devoirs*, où il a résumé, d'une manière admirable, la doctrine de la philosophie contemporaine sur cette importante matière.

Le *de Officiis* ou *Traité des Devoirs*, composé par Cicéron, l'an 44 avant J. C., quelques mois après la mort de César, est adressé par l'auteur à son fils Marcus Cicéron, alors âgé de vingt ans, et qui, depuis l'année précédente, suivait à Athènes les leçons du philosophe Cratippe, pour perfectionner son éducation commencée sous les auspices de son illustre père.

Le *de Officiis* de Cicéron n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, un traité de morale générale : la morale que Cicéron y enseigne est celle des grands qui sont appelés à gouverner les autres. Ici, comme dans le *Traité de l'Amitié* [p. 40], la politique est le principal point de vue de l'auteur ; car il n'y montre pas comment l'homme doit tendre à la vertu, mais comment, en observant ce qui est honnête et décent, on peut

1. Les candidats qui voudront se préparer sérieusement et complétement à leur examen, feront bien de lire, en totalité ou du moins en grande partie, les ouvrages philosophiques sur lesquels ils doivent être interrogés. A cet effet, l'éditeur de mon Manuel publie, sous ma direction, une *Nouvelle Bibliothèque philosophique des aspirants au Baccalauréat,* qui ne contient que les ouvrages ou extraits d'ouvrages prescrits pour l'examen ; chaque ouvrage est précédé d'une introduction qui en comprend une analyse développée et des appréciations critiques propres à faire connaître la doctrine et le système de chaque auteur.

se faire estimer et considérer par ses contemporains. En voici, du reste, l'analyse.

Analyse du traité de Officiis. — Le *de Officiis* est divisé en trois livres[1], dans lesquels Cicéron traite successivement de l'*honnête*, de l'*utile* et de la *lutte entre l'utile et l'honnête* ou des *collisions*.

Premier livre. Le *premier livre* est consacré à la recherche de ce qui est *honnête*. Cicéron y établit que tout ce qui est digne de ce nom se rapporte ou à la *sagesse*, ou à la *justice*, ou à la *grandeur d'âme*, ou à la *modération*; puis il groupe successivement, autour de ces quatre vertus principales, les devoirs qui en dérivent dans les positions données de la vie, depuis les actes qui appartiennent à la sphère élevée de la politique et de l'administration, jusqu'aux moindres détails de la bienséance ou du *décorum*. Le livre se termine par le parallèle des différents devoirs qui se rapportent à l'honnête.

Deuxième livre. Le *deuxième livre* est consacré à l'examen de ce qui est *utile*. Cicéron y établit d'abord que l'*utile* n'est point, par sa nature, distinct de l'*honnête*, et il passe ensuite en revue les moyens avoués par le devoir, qui peuvent concourir aux douceurs ou à la dignité de notre existence, comme les richesses, le crédit, la considération, les honneurs, le pouvoir, l'estime et l'affection de nos concitoyens. A propos de la libéralité particulière ou publique, considérée comme l'un des moyens les plus puissants de crédit, Cicéron, en quelques pages, établit d'une manière si victorieuse la nécessité du respect religieux de la *propriété* qu'il ne reste aux jurisconsultes, aux publicistes, aux magistrats, aux législateurs, dans leurs écrits, dans leurs discours ou dans leurs actes, qu'à développer et à féconder par l'application le principe d'inviolabilité qu'il proclame, en le fondant sur l'équité, sur la bonne foi, sur tous les grands principes de la morale publique. Le second livre se termine, comme le premier, par le parallèle des différents devoirs qui se rapportent à l'utile.

Troisième livre. Le *troisième livre* est consacré à l'examen de la conduite à tenir, quand ce qui est *utile* paraît en opposition avec ce qui est *honnête*. C'est là ce grand problème des *collisions* que chacun est sans cesse appelé à résoudre dans le cours de

1. Une grande partie de ce traité, surtout les deux premiers livres, est traduite ou imitée des ouvrages de quelques stoïciens grecs, particulièrement du Rhodien Panétius, philosophe du 2e siècle avant J. C., qui avait écrit sur les *Devoirs*.

sa vie. Pour parvenir à ce but, Cicéron prend pour point de départ, avec les plus grands philosophes, que *tout ce qui est honnête est utile*, qu'*il n'y a rien d'utile, s'il n'est honnête*, et que, par conséquent, *une chose n'est point utile, dès qu'elle est honteuse, fût-elle cachée au reste des hommes;* magnifique langage, mais qui ne peut être entendu et bien compris que par la *conscience*. Aussi c'est à la conscience, à *ce que Dieu même a donné à l'homme de plus divin*, que s'adresse Cicéron pour confirmer sa thèse; c'est la conscience qu'il interroge, qu'il atteste, qu'il interpelle, comme le juge, en dernier ressort, de la moralité de nos actes. De là, il examine tour à tour l'opposition de l'utile avec les différents éléments de l'honnête : avec la justice, dans les relations sociales, dans la vie publique, dans les promesses et les engagements; — avec la grandeur d'âme, dans le support des injures et dans l'observation du serment; — enfin avec la modération, dans la fuite des plaisirs et dans la pratique de la tempérance.

La théorie des collisions, comme celle de l'honnête et de l'utile, présente, dans Cicéron, un caractère particulier que nous avons déjà indiqué. En effet, les individus que la morale de son traité concerne, sont presque toujours des hommes de la haute classe de la société romaine, destinés à prendre part à l'administration de l'État. Descend-il à une classe inférieure, c'est tout au plus celle des hommes qui s'occupent de l'instruction et des sciences. Les autres classes de la société, comme les artisans, les laboureurs, etc., qui fournissent à ses besoins matériels, cette portion si nombreuse et si intéressante de l'humanité, y trouvent, il est vrai, des préceptes généraux de vertu qui sont nécessaires à tous les hommes, parce qu'ils ont tous la même nature; mais elles y chercheraient en vain l'application de ces règles aux circonstances où elles sont placées. C'est par une suite de cette manière de voir, que les préceptes moraux de Cicéron se transforment si souvent en maximes de politique: ainsi, lorsqu'il prescrit, dans le premier livre, des bornes à la curiosité, c'est afin qu'elle n'empêche pas de se livrer aux affaires publiques; ainsi encore, il recommande, avant tout, cette espèce de justice qu'exercent les administrateurs par leur impartialité et leur désintéressement, et il blâme particulièrement les injustices commises par ceux qui sont à la tête du gouvernement ou des armées. C'est pour la même raison qu'il s'étend si longuement sur les moyens de se rendre agréable au peuple, sur l'éloquence qui fraye le chemin aux honneurs, sur les droits de *la guerre*; c'est pour cela que l'amour du peuple et les dignités

paraissent, du reste à juste titre, des choses de la plus haute ité ; c'est pour cela que tous ses exemples sont tirés de l'histoire tique. Enfin cette manière de voir est la cause de la grande galité qui se trouve dans le développement donné par Cicéron différentes espèces de devoirs. Ceux par lesquels l'homme fectionne sa nature morale ou son état intérieur, ne sont brièvement indiqués. La vie domestique n'y est prise en conration qu'autant qu'elle forme le passage à la vie civile et elle sert de base à l'état social. Les devoirs religieux sont èrement passés sous silence ; et il y aurait lieu de s'en étonde la part d'un homme tel que Cicéron, si, membre d'une ublique où les emplois étaient accessibles même aux pléens, où le gouvernement de l'État était la chose de tous et la vie publique était la seule existence du citoyen, si, dis-je, 'avait pas cru devoir s'attacher presque exclusivement à la rale publique et à ses nombreuses applications.

N° 5.

Analyse du Discours de la Méthode, de Descartes.

RENÉ DESCARTES[1], né l'an 1596 à la Haye, en Touraine, après ir porté les armes et voyagé, se retira l'an 1624 en Hollande, ır philosopher avec plus de liberté, y passa vingt-cinq ans, et urut en 1650 à Stockholm, où la reine Christine l'avait apé. On lui doit plusieurs ouvrages importants, entre autres le *cours de la Méthode,* les *Méditations,* les *Principes, etc.,* où entreprit de régénérer les procédés de la science philosoque.

Voici l'origine de sa Méthode : sentant combien étaient peu des la plupart des opinions reçues, Descartes résolut provisoiıent de douter de tout et de reconstruire l'édifice entier de la nce sur de nouvelles bases, en ne se fiant qu'à l'évidence. ınd on douterait de toutes choses, dit-il, on ne pourrait au ins douter qu'on doute ; or, douter, c'est penser : donc on ne t douter qu'on pense. La pensée est donc incontestable. Mais, tinue Descartes, si je ne puis douter que je pense, je ne puis ter que je suis, en tant que je pense ; ainsi, je pense, donc iste : *cogito, ergo sum.* Descartes se servit de cette première ité pour établir l'existence de Dieu, qu'il fonde sur l'idée me que nous avons de l'Être infini ou parfait, et celle des

1. En latin de l'époque, *Cartesius :* d'où le nom de *cartésianisme* mé à sa doctrine, et celui de *cartésiens,* à ses disciples ou partisans.

corps qu'il fonde sur la véracité de Dieu; procédant toujours du doute à l'évidence, du connu à l'inconnu, par une série d'examens et de déductions, qu'on a nommée de son nom *méthode cartésienne.*

Analyse du Discours de la Méthode. — Le *Discours de la Méthode*, qui a pour but d'indiquer la marche à suivre dans l'étude de la philosophie et des autres sciences, se divise en six parties.

Première partie. Dans la *première partie*, qui contient *diverses considérations touchant les sciences,* Descartes expose comment il a été conduit à laisser là livres et maîtres, à cause de leurs incertitudes et de leurs contradictions, pour ne plus étudier la vérité que dans lui-même ou bien dans le grand livre du monde, et reconstruire tout l'édifice de la philosophie au moyen de l'examen et d'un doute particulier que, dans ses *Méditations*, il appelle *doute méthodique.*

Deuxième partie. La *deuxième partie*, où se trouvent les *principales règles de la méthode*, contient proprement l'exposé de ces règles, au nombre de quatre : 1° ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, qu'elle ne paraisse évidemment telle; 2° diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il en est besoin, pour les mieux résoudre; 3° conduire par ordre ses pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, à la connaissance des plus composés, et en supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se succèdent point naturellement les uns aux autres; 4° faire partout des dénombrements assez entiers et des revues assez générales pour être assuré de ne rien omettre.

Troisième partie. La *troisième partie*, où sont renfermées *quelques règles de la morale* tirées de cette méthode, contient les maximes que Descartes s'était prescrites, jusqu'à ce qu'il eût formé scientifiquement sa morale; c'est : 1° de garder la religion dans laquelle on est né; 2° de se conformer aux lois et aux coutumes du pays où l'on habite, et aux opinions des plus sages, sans engager sa liberté; 3° de demeurer fidèle au plan de conduite qu'on s'est tracé; 4° de se persuader qu'on peut rester maître de soi, mais non de la fortune; 5° de regarder la culture de la raison comme la plus noble profession qu'on puisse exercer sur la terre.

Quatrième partie. La *quatrième partie*, où sont contenues les *raisons qui prouvent l'existence de Dieu et de l'âme humaine,* renferme les *fondements de sa métaphysique* et l'analyse

de ses méditations : de l'axiome, *cogito, ergo sum,* il déduit l'existence d'un premier être ; la véracité, la justice et le pouvoir de Dieu le rendent certain de l'existence du monde entier ; il distingue ensuite l'âme du corps, prouve l'immortalité de l'âme, s'élève contre la maxime, *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu* [p. 90], et donne naissance à la théorie des idées innées.

Cinquième partie. La *cinquième partie* comprend l'*ordre des questions de physique* qu'il a cherchées, et principalement l'explication des mouvements du cœur et quelques autres difficultés relatives à la médecine ; puis aussi la différence qui est entre notre âme et celle des bêtes. La théorie de Descartes sur la circulation du sang est nécessairement erronée et incomplète, puisque la combustion du sang ou sa combinaison avec l'oxygène dans les poumons n'était point encore connue ni même soupçonnée ; et quant aux animaux, le désir d'établir entre eux et l'homme une distinction utile à ses vues philosophiques, l'a entraîné beaucoup trop loin, puisqu'il ne fait des animaux que des machines ou des automates.

Sixième partie. Dans la *sixième partie*, qui roule sur *les choses requises pour aller plus avant dans la recherche de la nature,* Descartes revient sur les motifs qui lui ont fait publier son livre, y montre le plus grand amour de l'humanité, le zèle le plus sincère pour le vrai et la résolution ferme de consacrer tous ses efforts au développement de l'esprit humain.

L'influence du *Discours de la Méthode* et des autres écrits de Descartes a été immense : par l'autorité de la raison humaine, par la distinction de l'esprit et du corps, il a fondé la moderne philosophie psychologique et spiritualiste, et cette famille de penseurs rationalistes qui porte plus spécialement le nom d'*école cartésienne.* Le *Discours de la Méthode* a donc été nommé, à juste titre, la charte de toute la philosophie.

N° 6.

Analyse de la Logique de Port-Royal.

La *Logique de Port-Royal*, composée dans la maison religieuse de ce nom[1], par Antoine Arnauld et Nicole, pour l'usage d'un jeune gentilhomme, Honoré d'Albert de Luynes, duc de

1. Le monastère de Port-Royal des Champs, près de Chevreuse, dont la sœur d'Antoine Arnauld était abbesse, ayant été transféré à Paris en

Chevreuse, parut en 1662 sous le nom de : *Art de penser*. Ce second titre indique que l'ouvrage a pour but principal de former le jugement et de le rendre aussi exact que possible, la justesse d'esprit étant infiniment plus importante que toutes les connaissances spéculatives qui n'ont de prix que si elles sont subordonnées à la raison perfectionnée par la logique.

La *logique* est l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, tant pour s'instruire soi-même que pour instruire les autres.

Or, cet art consiste dans les réflexions que les hommes ont faites sur les quatre principales opérations de l'esprit, *concevoir*, *juger*, *raisonner* et *ordonner*.

De là la division de la logique en quatre parties, savoir : 1° l'art de *concevoir*, ou les *idées ;* 2° l'art de *juger*, ou le *jugement ;* 3° l'art de *raisonner*, ou le *raisonnement ;* 4° l'art d'*ordonner*, ou la *méthode*.

Tel est le plan d'après lequel a été rédigée la *Logique de Port-Royal*.

Analyse de la Logique de Port-Royal. — La *Logique de Port-Royal* commence par deux *Discours* qui lui servent comme d'introduction. Dans le premier, les auteurs exposent le dessein de cette nouvelle Logique, qui est de former le jugement ; et dans le second, ils répondent aux trois principales objections qui leur ont été faites, l'une sur le titre d'*Art de penser*, l'autre sur l'intercalation de questions de rhétorique, de morale, de physique, de métaphysique et de géométrie, traitées dans leur ouvrage ; la troisième enfin, sur les exemples de définitions défectueuses et de mauvais raisonnements, pris dans Aristote, en vue de rabaisser ce philosophe.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : la première traite des *idées*, la deuxième du *jugement*, la troisième du *raisonnement*, et la quatrième de la *méthode*.

Première partie. La *première partie* est consacrée à l'art de *concevoir*, ou aux *idées*. On y considère tour à tour les idées : 1° selon leur nature et leur origine ; 2° selon la principale différence des objets qu'elles représentent ; 3° selon leur simplicité

1625, cette maison servit de retraite à de pieux et savants solitaires, tels que les frères Arnauld d'Andilly et Antoine Arnauld, Lemaistre de Sacy et deux de ses frères, leurs neveux, Nicole, Lancelot, Le Nain de Tillemont, etc., qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété, le travail des mains, l'étude des lettres et l'instruction de quelques jeunes gens d'élite, comme les Bignon, les Harlay, les Chevreuse, Racine, etc.

ou leur composition; 4° selon leur étendue ou leur restriction, c'est-à-dire leur universalité ou leur particularité; 5° selon leur clarté ou leur obscurité.

1° Considérée dans sa nature, l'idée est tout ce qui est dans notre esprit, lorsque nous pouvons dire avec vérité que nous concevons une chose, de quelque manière que nous la concevions.

Considérées dans leur origine, toutes les idées ne viennent point des sens : au contraire, nulle idée qui est actuellement dans notre esprit, ne tire son origine des sens, sinon par occasion, en ce que les mouvements qui se font dans notre cerveau, donnent à l'âme l'occasion de se former diverses idées qu'elle ne se formerait pas sans cela.

2° Considérées selon la principale différence des objets qu'elles représentent, les idées expriment ou des *substances*, ou des *attributs*, ou des *modifications*. A cette occasion, il est traité des dix *catégories* d'Aristote, c'est-à-dire des dix classes auxquelles ce philosophe réduit tous les objets de nos idées, savoir : la *substance*, la *quantité*, la *qualité*, la *relation*, l'*action*, la *passion*, le *lieu*, le *temps*, la *situation* et la *possession*.

3° Les idées sont *simples* ou *composées*. Les idées simples ne demandent qu'une seule application de l'esprit à l'objet; les idées composées exigent, pour être étudiées, l'opération de l'esprit appelée *abstraction*.

4° Il y a cinq sortes d'idées *universelles* ou *générales*, appelées dans l'école les *cinq universaux*, savoir : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. — Les idées *particulières* ou individuelles ne sont limitées que par le nombre même des individus.

5° Les idées peuvent être *claires* sans être distinctes, et *obscures* sans être confuses; mais nous devons nous attacher à cette différence, adhérer fortement à nos idées claires et distinctes, et chercher à démêler, surtout en morale, nos idées obscures et confuses.

Deuxième partie. La *deuxième partie* est consacrée à l'art de *juger*, ou au *jugement*. On y examine successivement : 1° les diverses espèces de mots, noms, pronoms, verbes, etc., par rapport aux propositions; 2° les quatre sortes de propositions, l'*universelle affirmative*, l'*universelle négative*, la *particulière affirmative* et la *particulière négative*; 3° les propositions *simples* qui sont incomplexes ou complexes, et les propositions *composées* qui sont ou *copulatives*, ou *disjonctives*, ou *conditionnelles*, ou *causales*, ou *relatives*, ou *discrétives*;

4° enfin la *division* et la *définition*, soit des mots, soit des choses.

Troisième partie. La *troisième partie* est consacrée à l'art de *raisonner*, ou au *raisonnement*. On y examine tour à tour : 1° le raisonnement dans sa nature et dans ses espèces ; 2° la division des syllogismes en *simples* et en *conjonctifs ;* 3° les règles anciennes du syllogisme : le syllogisme doit être composé de trois termes, le petit, le grand et le moyen ; la conclusion ne doit jamais contenir le moyen terme, etc. [p. 108 et suiv.]; 4° la division des syllogismes conjonctifs en *conditionnels, disjonctifs* et *copulatifs ;* 5° les *enthymèmes ;* 6° les *dilemmes ;* 7° l'ancienne théorie des *lieux des arguments* ou lieux communs ; 8° enfin les principaux *sophismes*, tels que l'*ignorance du sujet*, la *pétition de principe, etc.* [p. 125], et la manière de les réfuter.

Quatrième partie. La *quatrième partie* est consacrée à l'art d'*ordonner*, ou à la *méthode*, et par extension à la *démonstration.* Après avoir établi qu'il y a une science, fin de la démonstration, et que les choses connues par l'esprit sont plus certaines que les choses connues par les sens, on distingue deux sortes de méthodes : la première pour découvrir la vérité, qu'on appelle *analyse* ou *méthode* de *résolution,* et qu'on peut encore appeler *méthode d'invention ;* et la seconde pour la faire entendre aux autres, qu'on appelle *synthèse* ou *méthode de composition,* et qu'on peut aussi appeler *méthode de doctrine.*

Au sujet de l'analyse, la Logique de Port-Royal reproduit les quatre règles célèbres données par Descartes dans son *Discours de la méthode* [p. 147].

Au sujet de la synthèse et de la démonstration, elle formule les six règles suivantes : 1° ne laisser aucun des termes un peu obscurs ou équivoques sans le définir ; 2° n'employer dans les définitions que des termes parfaitement connus ou déjà expliqués ; 3° ne demander en axiomes que des choses parfaitement évidentes ; 4° recevoir pour évident ce qui n'a besoin que d'un peu d'attention pour être reconnu véritable ; 5° prouver toutes les propositions un peu obscures, en n'employant à leur preuve que les définitions déjà données, les axiomes déjà accordés et les propositions déjà démontrées ; 6° n'abuser jamais de l'équivoque des termes, en manquant d'y substituer mentalement les définitions qui les restreignent et qui les expliquent.

Après avoir, dans tout ce qui précède, envisagé les connaissances que nous obtenons par la *raison* ou la *science,* la Logique

de Port-Royal examine, en terminant, celles que nous devons à la *foi* ou à la *croyance*.

Il y a deux sortes de foi : la foi *humaine*, ou croyance à l'autorité des hommes, et la foi *divine*, ou croyance à l'autorité de Dieu.

Il n'y a point de règle pour la foi divine; car elle ne peut être sujette à l'erreur, puisque Dieu ne peut ni nous tromper ni être trompé.

Quant à la foi humaine, la Logique pose en règle cette maxime : « Pour juger de la vérité d'un événement et se déterminer à le croire ou à ne pas le croire, il ne faut pas le considérer nûment et en lui-même, mais prendre garde à toutes les circonstances tant intérieures qu'extérieures qui l'accompagnent. » On explique cette maxime sur quelques événements de l'histoire; puis on l'applique à la croyance des miracles, et l'on termine par quelques réflexions sur le jugement à porter des accidents futurs, en d'autres termes sur la théorie des probabilités.

La *Logique de Port-Royal* est, dans l'ordre des temps, le premier traité régulier de logique qui protesta contre la méthode d'Aristote sans la dénigrer. Port-Royal diffère de Descartes relativement à la manière de découvrir, de prévenir et de redresser les préjugés; mais il reconnaît la supériorité de la méthode cartésienne, et quoiqu'il conserve peut-être trop de subtilités dialectiques, il expose la logique avec une clarté et une précision supérieure à celle des anciens manuels. Il contribua à faire proscrire les barbarismes techniques de l'école, les subdivisions embarrassantes et puériles, et à substituer au latin pédantesque le français de la plus belle époque.

N° 7.

Analyse du Traité de la Connaissance de Dieu, de Bossuet.

Bossuet, qui a été au 17e siècle, sous Louis XIV, l'une des gloires de la France et de l'Église par la beauté, le nombre et l'importance de ses ouvrages, tels que le *Discours sur l'histoire universelle*, les *Oraisons funèbres*, *etc.* [p. 55], a laissé plusieurs traités philosophiques, dont le plus estimé et le plus célèbre est le traité de *la Connaissance de Dieu et de soi-même*.

Le traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même* fut composé par Bossuet, l'an 1670, pour le dauphin, fils de Louis XIV, dont il était précepteur. Bossuet y suit en général

la doctrine de Descartes [p. 147 et s.], modifiée par celle de la religion chrétienne, et s'y montre aussi profond philosophe que grand écrivain. Il part de cette idée que la sagesse consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-même, et que la connaissance de nous-mêmes doit nous élever à la connaissance de Dieu.

Analyse du traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même. — Le plan de ce traité est formé sur ce précepte de l'Évangile : *Considérez-vous attentivement vous-même*, et sur cette parole de David : *O Seigneur, j'ai tiré de moi une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes.* Appuyé sur ces deux passages, fondement de la philosophie religieuse qu'il développe, Bossuet explique la nature de l'âme et la structure du corps par des choses que chacun expérimente en soi : il fait voir qu'un homme qui sait se rendre présent à lui-même, trouve Dieu plus présent que toute autre chose, puisque sans lui il n'aurait ni esprit, ni raison, ni mouvement, ni vie, selon cette parole vraiment philosophique de l'Apôtre prêchant à Athènes, c'est-à-dire dans le lieu où la philosophie, selon l'expression de Bossuet, était comme dans son fort : *Il n'est pas loin de chacun de nous, puisque c'est en lui que nous vivons, que nous sommes mus et que nous sommes;* et encore : *puisqu'il nous donne à tous la vie, la respiration et toutes choses.* A l'exemple de saint Paul, qui se sert de cette vérité, comme connue aux philosophes, pour les mener plus loin, Bossuet entreprend d'exciter en nous, par la seule considération de nous-mêmes, ce sentiment de la Divinité que la nature a mis dans nos âmes en les formant ; de sorte qu'il paraisse clairement que ceux qui ne veulent point reconnaître qu'ils sont au-dessus des bêtes, sont tout ensemble les plus aveugles, les plus méchants et les plus impertinents de tous les hommes.

Ce traité se divise en quatre parties, qui sont l'objet d'autant de chapitres ; car il y a dans l'homme trois choses à considérer : l'*âme* séparément, le *corps* séparément, et l'*union de l'âme et du corps ;* et en Dieu, il y a à considérer, par rapport au sujet du traité : qu'il est *créateur de l'âme et du corps* et *auteur de la vie.* Un cinquième chapitre est consacré à examiner la *différence entre l'homme et la bête.*

Première partie. La *première partie* est consacrée à l'étude de l'*âme* considérée séparément du corps. Or, nous connaissons notre âme par ses opérations, qui sont de deux sortes : les opérations *sensitives* et les opérations *intellectuelles.*

Dans les opérations ou facultés sensitives, Bossuet examine

tour à tour les *cinq sens*; le *plaisir* et la *douleur* qui en accompagnent l'exercice; les diverses *propriétés des sens* sous le rapport de leur constitution et de leurs effets; le *sens commun* ou la faculté de réunir toutes les sensations, l'*imagination* qui en conserve une image, et les *passions* qui naissent en l'âme des sentiments tant intérieurs qu'extérieurs.

Dans les opérations intellectuelles, Bossuet considère d'abord celles de l'*entendement*, lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire : il y explique comment certains actes de l'entendement, tels que le jugement des proportions et de l'ordre, sont joints aux sensations, et comment on en connaît la différence; il montre ensuite en quoi l'imagination diffère de l'entendement, et comment ces deux facultés s'unissent et s'aident ou s'embarrassent mutuellement. A ce sujet, il dit ce qu'est un homme d'esprit, un homme d'imagination, un homme de mémoire. Passant aux actes particuliers de l'intelligence, Bossuet en expose les trois opérations fondamentales : la *conception*, le *jugement* et le *raisonnement*. Au jugement se rapporte le *doute* dont il trace les limites. A ce sujet, il montre ce que c'est que bien juger, quels en sont les moyens et quels en sont les empêchements. Après avoir établi, comme conclusion de tout ce qui précède, combien l'entendement est élevé au-dessus des sens, il passe à la volonté et à ses actes, et, à cette occasion, il traite de la vertu et des vices, de la droite raison et de la raison corrompue.

Deuxième partie. La *deuxième partie* est consacrée à l'étude du *corps* considéré séparément de l'âme. Bossuet y examine d'abord ce que c'est que le corps organique. Il en décrit tour à tour les parties extérieures, comme la tête, le cou, les épaules, les bras, etc., et les parties intérieures, comme le cœur, la poitrine, l'estomac, etc.; puis il s'arrête en particulier sur le cerveau et les organes des sens, sur les os, les artères, les veines et les nerfs, sur le sang et les esprits. De là il passe à quelques considérations importantes sur le sommeil, la veille et la nourriture, et ensuite sur la santé, les maladies et la mort, et il termine en montrant la correspondance de toutes les parties du corps.

Troisième partie. La *troisième partie* est consacrée à l'étude de l'*union de l'âme avec le corps*. Bossuet y établit d'abord que l'âme est naturellement unie au corps; puis il montre d'une part que certains mouvements du corps suivent certaines pensées ou certains sentiments de l'âme; d'autre part, et réciproquement, qu'à une certaine pensée ou à un certain senti-

ment qui arrive à l'âme sont attachés certains mouvements qui se font en même temps dans le corps. Bossuet examine en détail ces deux effets : le premier, dans le mouvement des nerfs, dans l'imagination et dans les passions; le second, dans l'intelligence, dans la volonté, dans l'attention et dans le raisonnement, et il termine en montrant que, pour se bien connaître soi-même, pour bien connaître l'union de l'âme avec le corps, il faut s'accoutumer par de fréquentes réflexions à discerner en chaque action ce qu'il y a du corps d'avec ce qu'il y a de l'âme.

Quatrième partie. La *quatrième partie* est consacrée à l'étude de *Dieu*, comme *créateur de l'âme et du corps*, et comme *auteur de la vie*. Bossuet y montre que l'homme, soit dans son corps, soit dans son âme, soit dans l'union de l'âme avec le corps, est l'ouvrage d'un grand dessein et d'une profonde sagesse; que d'un côté l'âme, qui doit conduire le corps, est avertie de ses besoins par les sensations, mais que de l'autre la raison nous a été donnée pour juger les sensations et en régler les mouvements extérieurs; que l'intelligence a pour objet des vérités éternelles qui ne sont autre chose que Dieu même, mais aussi que l'âme connaît, par l'imperfection de son intelligence, qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite. Poursuivant cette idée, Bossuet prouve que l'âme qui connaît l'être parfait, sent dès lors qu'elle est faite pour lui, et qu'elle tient tout de lui; que l'âme connaît sa nature en connaissant qu'elle est faite à l'image de Dieu, et que l'image de Dieu, introduite en nous par la conception de la vérité, s'y achève par une volonté droite, c'est-à-dire par l'amour de Dieu. De là Bossuet tire cette triple conclusion : qu'il faut principalement estimer et cultiver la partie divine et spirituelle de notre être; qu'il faut aimer, pour l'amour de Dieu, ceux à qui il a donné une âme semblable à la nôtre; enfin, que les autres hommes ayant comme nous un corps infirme, sujet à mille besoins et à mille travaux, nous sommes tenus de compatir à leurs misères.

Cinquième partie. La *cinquième partie* est consacrée à l'étude de la *différence entre l'homme et la bête*. Bossuet y réfute d'abord les arguments par lesquels certains philosophes veulent donner du raisonnement aux animaux, en ce que les bêtes paraissent faire toutes choses convenablement, aussi bien que l'homme, à qui elles ressemblent à l'extérieur, tant dans leurs organes que dans leurs actions; puis il examine si les animaux apprennent, et par conséquent s'ils savent : chose dont il démontre qu'ils sont incapables. De même les animaux n'inventent

rien; car les inventions, d'où naît la variété de la vie humaine, demandent deux conditions, la réflexion et la liberté, qu'on ne trouve ni l'une ni l'autre dans les bêtes. Bossuet discute ensuite les deux opinions des philosophes sur l'instinct des animaux : l'une voulant que cet instinct soit un sentiment: c'était l'opinion de saint Thomas; et l'autre, n'y reconnaissant autre chose qu'un mouvement semblable à celui des horloges et autres machines: c'était l'opinion de Descartes [p. 148]. Bossuet ne se prononce pas à cet égard, et il se contente, pour conclusion de son ouvrage, de faire ressortir l'excellence de la nature humaine, dans sa constitution : une âme raisonnable dans un corps admirablement organisé; dans son origine : l'homme est fait à l'image de Dieu; en dernier lieu, dans sa fin : l'homme vient de Dieu et doit retourner à Dieu, à la raison et à la vérité éternelle.

Dans ce traité, Bossuet se montre rationaliste, comme Descartes dont il procède [p. 149]. Il est rationaliste sur l'essence et les caractères de la raison, sur les vérités essentiellement intelligibles que l'entendement humain conçoit par sa propre nature, sur ces propositions claires et évidentes par elles-mêmes, éternelles, immuables, supérieures à l'intelligence qui les conçoit; sur ces idées ou notions nécessaires qui illuminent notre raison, et dont Dieu même est la substance. Ces idées ne naissent pas en nous de notre fonds; elles y descendent de plus haut. C'est la raison de chacun et en même temps la raison de tous. Cette raison, cette vérité, si nous l'entendons bien, dit Bossuet, c'est Dieu même, et l'âme, faite à l'image de Dieu, capable d'entendre la vérité, se tourne actuellement vers son original, c'est-à-dire vers Dieu, où la vérité lui apparaît autant que Dieu veut la lui faire paraître (comme s'exprime Bossuet dans la troisième partie de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*).

N° 8.

Analyse du Traité de l'Existence de Dieu de Fénelon.

FÉNELON, né l'an 1651 au château de Fénelon, en Périgord, vivait sous Louis XIV. Il fut nommé archevêque de Cambray en 1694. On lui doit, outre le *Télémaque* et les *Dialogues sur l'Éloquence*, *etc.* [p. 61], le *Traité de l'Existence de Dieu*, trésor de riches descriptions unies à des passages d'une logique lumineuse et pressante.

Analyse du Traité de l'Existence de Dieu. — Le *Traité de l'existence et des attributs de Dieu* se compose de deux parties, dont l'une parut en 1713 et l'autre en 1718.

Première partie. La *première partie* fut entreprise, sous le titre d'*Art de la nature* ou *Existence de Dieu*, pour ramener à la foi un prince, le duc d'Orléans, qui avait le malheur d'en être privé. Fénelon y donne une démonstration de l'existence de Dieu, tirée du spectacle de la nature et de la connaissance de l'homme. Au lieu de raisonnements métaphysiques, dont la forme abstraite eût rebuté les gens du monde, l'auteur, pour rendre cette grande vérité palpable, n'emploie qu'une série de réflexions simples et sensibles sur la structure de l'univers, dont les ressorts admirables portent le caractère d'un créateur sage et tout-puissant. C'est ce qu'on appelle l'*argument des causes finales* [p. 137].

Cette première partie se divise en trois chapitres. Dans le premier, Fénelon donne les preuves de l'existence de Dieu tirées de l'aspect général de l'univers; et, par quatre comparaisons successives, tirées de l'Iliade, du son des instruments, d'une statue et d'un tableau, il démontre que, de même que ce poëme, ces instruments et les sons qu'on en tire, cette statue, ce tableau, ne peuvent être attribués au hasard, de même et à plus forte raison ne peut-on le dire de la nature, qui fait éclater partout l'art infini de son auteur.

Dans le chapitre deuxième, l'auteur donne les preuves de l'existence de Dieu, tirées de la considération des principales merveilles de la nature : là, après quelques mots sur la structure générale de l'univers, il passe tour à tour en revue la terre, les plantes, l'eau, l'air, le feu, le ciel, le soleil, les astres, les animaux, l'arrangement admirable de tous les corps qui composent l'univers, et les merveilles des infiniment petits. Fénelon s'arrête ensuite à la structure de l'animal, à son instinct, qui, quoique fautif en certaines choses, est admirable et prouve l'existence de Dieu, à sa nourriture, à son sommeil et aux merveilles de la génération; puis il prend l'homme, décrit la structure du corps humain, la peau, les veines et les artères, les os et leur assemblage, les organes, les parties intérieures, les bras et leur usage, le cou et la tête, le front et les autres parties du visage, la langue et le gosier, l'odorat, le goût et l'ouïe, descriptions qu'il termine par des réflexions sur la proportion du corps humain. Enfin, dans l'homme, il considère l'âme, montre successivement qu'elle seule entre les créa-

tures pense et connaît; que ce qui est matière ne peut penser; que Dieu seul peut être l'auteur de l'union de l'âme et du corps; que l'empire de l'âme sur le corps est souverain, mais en même temps aveugle, et qu'il se montre surtout par rapport aux images tracées dans le cerveau. De là Fénelon est conduit à parler de la grandeur de l'homme : l'homme a l'idée de l'infini, et il ne connaît le fini que par l'infini lui-même; son esprit est faible, mais ses idées sont universelles, éternelles, immuables; il est pourvu de ce qu'on appelle raison ; la raison est la même dans tous les hommes, indépendante d'eux et au-dessus d'eux; c'est la vérité primitive elle-même qui éclaire tous les esprits, c'est par cette lumière que l'homme juge de la vérité ou de la fausseté des choses ; enfin, la raison supérieure qui réside dans l'homme n'est autre chose que Dieu lui-même. Dieu se manifeste encore dans la connaissance que l'homme a de l'unité, dans sa dépendance et dans son indépendance, dans sa volonté et dans sa liberté; enfin Dieu a mis son sceau sur tous ses ouvrages.

Le chapitre troisième est consacré à répondre aux objections des épicuriens. Fénelon réfute d'abord cette opinion que le hasard a tout formé et forme tout par le mouvement éternel des atomes. Ces philosophes confondent les ouvrages de l'art avec ceux de la nature ; ils supposent, sans preuve, tout ce qui leur plaît; aussi leurs suppositions sont-elles fausses et chimériques, car le mouvement n'est point essentiel aux corps; pour l'expliquer, il faut remonter au premier moteur; le *clinamen* ou inflexion des atomes est une chimère et une contradiction ; il ne peut expliquer ni l'âme, ni la liberté de l'homme. Si l'univers a des défauts, ces défauts ne prouvent pas plus contre l'existence d'une première cause, que ceux d'un tableau contre l'existence d'un peintre ; en sorte que si les hommes ne reconnaissent pas Dieu dans l'univers, c'est que leurs passions les aveuglent. Ce chapitre se termine par une prière à Dieu pour qu'il veuille bien dessiller les yeux de ces aveugles volontaires.

Seconde partie. La *seconde partie* n'est que l'ébauche d'un grand ouvrage que Fénelon avait entrepris dans sa jeunesse, mais qu'il n'acheva point. Il y donne une démonstration de l'existence et des attributs de Dieu, tirés des idées intellectuelles , de sorte que les esprits de tous les caractères trouvent dans ce livre la preuve de l'existence de Dieu accommodée à leur goût et à leur capacité.

Cette seconde partie se divise en cinq chapitres. Le cha-

pitre premier est consacré à la méthode qu'il faut suivre dans la recherche de la vérité. Pour faire apercevoir la certitude des preuves métaphysiques qu'il se propose de donner sur l'existence de Dieu, Fénelon commence par nous conduire à la manière de Descartes [p.147], mais avec un but tout chrétien, dans le doute universel, si important pour la recherche de la vérité. De ce doute, il résulte d'abord quelque embarras ; mais bientôt, on y découvre une première vérité, l'existence de celui qui doute, idée claire, principe de certitude, dont on ne peut douter, quoi qu'on fasse. Examinant ensuite si les idées peuvent nous tromper, l'auteur montre combien il répugne qu'un esprit supérieur, c'est-à-dire Dieu, nous trompe par nos idées claires, et comme l'existence de notre esprit prouve celle de quelque vérité, il s'ensuit que le doute universel et absolu est absurde, qu'il n'est pas plus sûr qu'une aveugle crédulité, et que si nous pouvons être dans une illusion passagère, il est impossible que nous vivions dans une illusion perpétuelle.

Dans le chapitre deuxième, Fénelon donne les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu. Après avoir établi, dans des notions préliminaires, quelques vérités incontestables, telles que *douter, c'est penser, l'homme est un être pensant, etc.*, et examiné s'il y a hors de nous d'autres esprits et d'autres corps, quand et comment nous avons commencé d'être, l'auteur aborde les preuves qu'il réduit à trois principales : 1° l'*imperfection de l'être humain ;* l'être qui existe par lui-même a la souveraine perfection ; or, l'être qui pense en moi n'existe point par lui-même ; donc il existe hors de moi un être nécessaire et infiniment parfait ; 2° l'*idée que nous avons de l'infini :* nous avons l'idée claire et positive de l'infini et de l'infinie perfection ; or, cette idée ne peut venir que de l'être infiniment parfait ; donc l'être infini, tout à la fois cause et objet immédiat de cette idée, existe ; 3° l'*idée de l'être nécessaire :* j'ai l'idée de l'être nécessaire ; cette idée renferme clairement l'existence actuelle de cet être ; donc Dieu existe. — Ce chapitre se termine par une prière à Dieu.

Le chapitre troisième contient une réfutation du spinosisme, où il montre, contre Spinosa, philosophe hollandais du 17e siècle, que l'être infini se distingue de la collection de tous les êtres, et que le panthéisme est aussi absurde qu'inintelligible. Car l'infinie perfection ne peut être changeante et variable ; l'infini ne peut être composé de parties réellement distinctes les unes des autres ; un tout composé ne peut être infini ; il est absurde d'admettre plusieurs infinis, et il y a incompatibilité entre l'idée

de composition et celle de perfection infinie. — Prière à Dieu.

Au chapitre quatrième, Fénelon donne une nouvelle preuve de l'existence de Dieu, tirée de la nature des idées. Il y montre d'abord ce que c'est qu'une idée : c'est Dieu même se manifestant à notre esprit ; puis il examine pourquoi nos idées sont imparfaites et d'où viennent nos erreurs ; comment Dieu se rend présent à notre âme, et comment nous connaissons les individus ; tout ce que nous voyons, c'est à la lumière de Dieu, lumière dont il explique la nature et préconise l'excellence. — Prière à Dieu.

Le chapitre cinquième est consacré aux attributs de Dieu, que l'auteur range sous cinq chefs : 1° *unité de Dieu :* l'être qui est par lui-même est la perfection suprême en tout genre ; il est simple et indivisible, car il ne peut y avoir deux ou plusieurs êtres infiniment parfaits, égaux ; l'être par lui-même ne peut être qu'un ; il ne peut y avoir plusieurs infinis en divers genres ou qui soient en rien différents ; car tout être composé est essentiellement fini ; donc l'infini est essentiellement un (Prière à Dieu) ; — 2° *simplicité de Dieu :* le premier être est souverainement un et simple ; car il est parfait, et tout être imparfait est composé ; — 3° *éternité et immutabilité de Dieu :* toutes les perfections de Dieu découlent de la nécessité de son être ; l'être nécessaire est immuable, tandis que l'être contingent est fini et variable ; tout est successif dans la créature ; mais il n'y a en Dieu aucune succession : l'existence de l'être nécessaire est donc infinie et indivisible ; c'est improprement que l'on distingue en Dieu deux éternités : il n'y a dans l'éternité ni avant ni après, en sorte que l'existence de Dieu est indivisible et permanente ; — 4° *immensité de Dieu :* tout le positif de l'étendue se trouve en Dieu ; cependant on ne peut pas dire qu'il soit étendu ou figuré ; l'infini n'a aucun rapport aux lieux ni aux temps, en sorte que toutes les questions du temps et du lieu sont, à proprement parler, déplacées à l'égard de Dieu (Prière à Dieu) ; — 5° *science de Dieu :* Dieu possède en lui-même la plénitude de l'intelligence ; l'objet de la science de Dieu, c'est lui-même ; son intelligence n'a ni succession ni progrès ; les possibles ne sont pas hors de Dieu, et il n'y a pas de futurs par rapport à lui, il les voit en lui-même ; la science de Dieu ne fait pas les objets, mais les suppose existants, et elle ne reçoit rien de l'objet qu'elle conçoit ; quant aux futurs conditionnels, Dieu ne les voit que dans la volonté qu'il avait de les faire exister, supposé que la condition à laquelle il les attachait fût arrivée. — Prière à Dieu.

On voit, par cette analyse, que Fénelon, dans la première partie, au lieu de raisonnements formels, s'est attaché surtout aux arguments des causes finales, si favorables à l'imagination descriptive qu'il possédait au plus haut degré. Il y répand des trésors d'élégance; il peint la nature, il en égale les richesses et les couleurs par l'éclat de son style, et souvent, surtout dans les prières à Dieu, il laisse échapper cette abondance de sentiments tendres et passionnés, langage naturel de son cœur. La seconde partie est, comme elle devait l'être, d'un style plus sévère; mais on y reconnaît à chaque page cette logique lumineuse et pressante qui part d'un génie supérieur et d'un esprit profondément convaincu. Si, en certains endroits, il semble pousser le doute trop loin, et douter même des premiers principes auxquels il est obligé de revenir par une espèce de cercle vicieux, partout il montre qu'il y a une évidence à laquelle on ne saurait résister et qui nous ramène à elle en dépit de nous-mêmes : cette évidence, partout la même, partout présente, partout invariable, ne saurait être que la lumière suprême de l'intelligence infinie de Dieu, dont il éclaire tous les esprits finis, par un faible rayon, il est vrai, mais capable néanmoins de nous conduire, au milieu de nos ténèbres humaines, à la souveraine vérité, qui se découvre de plus en plus à nos regards, à proportion que nos âmes, se détachant du sensible et du fini, s'approchent, par l'amour, de ce soleil des intelligences, qui se montrera enfin à nous sans voiles et sans nuages. Ainsi, en éclairant l'esprit, Fénelon nourrit en même temps le cœur, et en nous montrant la vérité, il nous la fait aimer; du moins, par les touchantes prières qui terminent presque tous les chapitres, il demande à Dieu que nous l'aimions comme il l'aimait lui-même.

GÉOGRAPHIE.

Programme officiel [1].

63. Grandes divisions du globe.
64. États européens (la France exceptée).
65. Histoire sommaire de la géographie.
66. Géographie statistique des productions et du commerce des principales contrées.
67. Géographie physique et politique de la France.

N° 63.

Grandes divisions du globe.

§ Ier.

1. Ce qu'on entend par géographie physique et par géographie politique. — 2. Nomenclature géographique : définition des principaux termes en usage. — 3. Cartes géographiques : mappemonde, cartes générales, cartes particulières. — 4. Échelles. — 5. Valeurs des principales mesures itinéraires en myriamètres.

1. Ce qu'on entend par géographie physique et par géographie politique. — La *géographie,* comme son nom l'indique [2], est la *description de la terre* et des divers pays qu'elle renferme. Elle a pour but de nous faire connaître la surface, l'étendue, les divisions, les productions, les habitants, etc., du globe terrestre.

On entend par *géographie physique* la partie de la géographie qui envisage la forme et les dimensions de la terre, l'aspect général de sa surface et ses divisions naturelles, les parties solides et les eaux dont se compose cette surface.

On entend par *géographie politique* la partie de la géographie qui envisage les divisions conventionnelles de la surface

1. Les titres des N°s reproduisent le texte du programme officiel du baccalauréat; les titres des § reproduisent le texte du programme des lycées.

2. De γῆ, terre, γραφή, description.

terrstre, c'est-à-dire les différents États qu'elle renferme, la population, le gouvernement, la religion, la statistique de chaque pays, les relations industrielles, commerciales, politiques, etc., des divers peuples. La géographie politique s'appelle *géographie historique* lorsqu'elle s'occupe des divers États aux différentes époques de l'histoire.

2. Nomenclature géographique : définition des principaux termes en usage. — La *nomenclature géographique* comprend les principaux termes en usage, relatifs soit aux terres, soit aux eaux.

Termes relatifs aux terres : continents. — Un *continent* est le plus grand espace de terre qu'on puisse parcourir sans passer la mer.

Iles, archipels. — Une *île* est une portion de terre plus ou moins grande, entourée d'eau de tous côtés. — On nomme *archipel* une réunion de plusieurs îles ou de plusieurs groupes d'îles plus ou moins rapprochées les unes des autres.

Isthmes, presqu'îles. — Un *isthme* est le terrain étroit, la langue de terre qui joint une presqu'île au continent. — Une *presqu'île* ou *péninsule* (quelquefois *chersonèse*) est une portion de terre qui, s'avançant dans la mer, est environnée d'eau, excepté d'un côté par où elle tient à son continent.

Côtes, caps. — On appelle en général *côtes* les contours des continents et des îles. On appelle *plages* ou *grèves* les côtes où le rivage est plat et découvert; *falaises,* les côtes formées de rochers escarpés; *dunes,* les côtes formées de collines de sable. — On appelle *promontoire* ou *cap* l'extrémité d'une côte qui s'avance dans la mer en forme de mont; *pointe,* une saillie moins considérable et moins élevée.

Montagnes, chaînes de montagnes. — Une *montagne* ou un *mont* est une masse considérable de terre ou de rochers qui s'élève sur la surface du globe, et dont la pente est rapide ou du moins très-sensible. — Une *chaîne* est une suite de montagnes dont les bases se touchent; à cette ligne se rattachent de l'un et de l'autre côté des chaînes secondaires, appelées *chaînons* ou *contreforts.* — On appelle *collines* des élévations moins grandes que la montagne, et *côte* ou *coteau*, le penchant d'une colline. — Quand le sommet d'une montagne est conique ou pointu, on l'appelle *pic* ou *puy* (pic de Ténériffe, puy de Dôme). — On appelle *glaciers* les grands amas de glaces qui se forment sur les hautes montagnes par la fonte et ensuite la congélation des neiges.

Volcans. — Le *volcan* est une montagne qui vomit des flammes, des cendres, des laves (matières fondues), et quelquefois de l'eau et de la boue, comme le *Geyser*, en Islande. — On appelle *cratère* la bouche d'un volcan. Les déjections volcaniques forment des pierres ponces, des basaltes, des matières sulfureuses, des scories, etc.

Plateaux. — Les *plateaux* sont des terrains élevés, entourés de tous côtés par des hauteurs ou des pentes; on donne encore le nom de plateaux aux plaines qui s'étendent au sommet de certaines montagnes.

Plaines. — Une *plaine* est une portion de terre dont la surface est à peu près horizontale. — De vastes plaines incultes s'appellent, suivant les végétaux qui y croissent, *landes* ou *bruyères* (France), *steppes* (Russie), *djengles* (Indes), *karrous* (Afrique), *savanes, llanos* et *pampas* (Amérique).

Déserts, oasis. — On appelle *déserts* des espaces très-étendus, tout à fait stériles, sans eau ni verdure, et où ne peuvent subsister ni hommes, ni animaux, ni plantes. — Une *oasis* est une espèce d'île de verdure, avec des sources, au milieu d'un désert.

Vallées, vallons, gorges. — On appelle *vallée* l'espace compris et resserré entre deux montagnes ou deux chaînes de montagnes ou de collines. — Le *vallon* est une vallée petite en tout sens, avec des flancs en pente douce; il se nomme *ravin* quand il n'est qu'une déchirure ou excavation à peu près verticale, mais étendue en longueur. — On appelle *gorges* les parties de vallées fermées à leur origine par un angle saillant de la chaîne, qui laisse un passage étroit. — Un *col,* nommé aussi *pas, port, porte, pertuis, pyle,* est le passage d'un versant d'une chaîne de montagne à l'autre versant. Il diffère du *défilé,* en ce que celui-ci peut se trouver au pied même des montagnes, et que c'est un passage toujours resserré, soit entre deux montagnes, soit entre une montagne et la mer (tel que le défilé des *Thermopyles* en Grèce).

Termes relatifs aux eaux : mers, océans. — On appelle *mer* ou *océan* la masse d'eau salée qui enveloppe la terre. Il n'y a, à proprement parler, qu'une seule mer, qui couvre à peu près les deux tiers de la surface terrestre d'un pôle à l'autre. — On appelle *méditerranées* les mers qui s'avancent dans l'intérieur des terres; la plus remarquable est la *mer Méditerranée proprement dite,* appelée plus souvent du nom simple de *Méditerranée.*

Golfes, baies, etc. — Un *golfe* est une certaine étendue de mer qui s'avance dans les terres. — La *baie* est un petit golfe. — L'*anse* ou *crique* est une petite baie. — La *lagune* est une partie de mer très-basse, vers les côtes.

Détroits, canaux, manches. — Un *détroit* est une portion de mer resserrée entre deux terres et qui fait communiquer ensemble deux parties de mer. On l'appelle aussi *pas* (pas de Calais), *canal* (canal d'Irlande), *phare* (phare de Messine), *pertuis* (pertuis d'Antioche), *bosphore* (bosphore de Thrace). — Le *canal* est la même chose qu'un détroit (canal d'Irlande). — On appelle *bras de mer* ou *manches* des espaces de mer compris entre deux terres, et dont l'issue, large d'un côté, se rétrécit de l'autre : telle est la *Manche*, entre la France et l'Angleterre.

Rades, ports, etc. — Une *rade* est une certaine étendue de mer, près des côtes, où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre et trouver un abri contre certains vents. — Un *port* est un endroit où l'art s'est joint à la nature pour offrir un abri sûr aux vaisseaux. — Un *havre* est un port d'une grande étendue, souvent naturel et quelquefois factice.

Bancs, écueils, etc. — On appelle *bancs* ou *bas-fonds* les endroits où le lit de la mer, peu profond, se rapproche, par intervalles, de la surface. — Les *écueils* ou *brisants* sont des rochers à fleur d'eau. — Les *récifs* sont les chaînes de ces mêmes rochers, soit cachés, soit découverts.

Fleuves, rivières. — Un *fleuve* est un grand cours d'eau qui se rend sans changer de lit à la mer. — Une *rivière* est, en général, un cours d'eau qui se jette dans un fleuve. — Le *lit* est la cavité qu'occupe un cours d'eau : les bords peu élevés s'appellent *rives*, et les bords escarpés, *berges*. La *rive droite* est celle qui se trouve à la droite, quand on descend le cours de l'eau ; la *rive gauche* est la rive opposée.

Embouchure, confluent, affluent. — L'*embouchure* est le lieu où un cours d'eau entre dans la mer. — On appelle *bouches* les embouchures d'un fleuve qui se rend par différentes branches à la mer (bouches du *Nil*, du *Volga*, du *Rhône*, du *Pô*, du *Gange*, *etc.*). L'embouchure d'un fleuve étant ordinairement perpendiculaire à la mer, il en résulte quelquefois un refoulement de ses eaux, causé par les marées, et qu'on appelle *barre d'eau*. — Le *confluent* est le point de jonction de deux cours d'eau. On appelle *bec* le confluent formé par les côtés allongés d'un angle aigu, comme le *bec d'Allier* (France). —

L'*affluent* est un cours d'eau secondaire qui se jette dans un autre cours d'eau, principal par rapport au premier.

Lacs, étangs, marais. — Un *lac* est une étendue d'eau plus ou moins considérable, au milieu des terres, sans aucune communication immédiate avec l'Océan ou toute autre mer. — Un *étang* est un petit lac. — Un *marais* est un étang où les eaux sont assez basses pour permettre aux plantes aquatiques de s'élever au-dessus de leur surface.

Versants et bassins. — On donne le nom de *versants* aux deux grandes faces ou pentes d'une chaîne de montagnes. — On appelle *bassin d'une mer* et *bassin d'un fleuve* toutes les pentes et tout l'espace dont les eaux viennent se rendre dans cette mer ou dans ce fleuve.

3. Cartes géographiques : mappemonde, cartes générales, cartes particulières. — On appelle *cartes géographiques* des dessins qui représentent ou la terre entière ou quelques-unes des contrées répandues sur sa surface. La carte est orientée de manière que le nord soit en haut, le sud en bas, l'est à droite et l'ouest à gauche. — On appelle *mappemonde* ou *planisphère* (sphère plane, aplatie) une carte qui représente tout le globe terrestre. — On appelle *cartes générales* les cartes qui montrent une partie du monde, et *particulières* celles qui figurent une seule contrée.

4. Échelles. — On appelle *échelle* le rapport qu'il y a entre la dimension d'une carte et la grandeur réelle de la terre. Ce rapport est indiqué par une ligne graduée dont la longueur et les dimensions montrent à quel espace, pris sur la carte, répond une quantité quelconque de myriamètres ou de kilomètres. Au moyen de cette échelle, il est facile d'évaluer les distances.

5. Valeurs des principales mesures itinéraires en myriamètres. — On appelle *mesures itinéraires* les mesures qui servent à l'évaluation des distances. On les rapporte toutes au myriamètre (dix mille mètres). Les principales mesures itinéraires sont :

Myriamètre ou grande lieue nouvelle	10,000 mètres.
Petite lieue nouvelle.	4,000
Ancienne lieue de poste.	3,898
Lieue marine.	5,555
Mille d'Italie, marin ou géographique.	1,814
Mille d'Angleterre.	1,609
Mille d'Allemagne ordinaire ou géographique.	7,408
Lieue d'Espagne.	5,562
Verste de Russie.	1,067

§ II.

1. Division de la surface du globe en terres et en eaux : rapport de leur étendue superficielle. — 2. Continents : forme générale de leur contour. — 3. Orographie et hydrographie sommaires. — 4. Parties du monde. — 5. Population du globe. — 6. Grandes divisions relatives aux races et aux religions. — 7. Océan : ses grandes divisions; leur situation relative et leurs communications entre elles. — 8. Mers principales et mers secondaires : leur situation.

1. Division de la surface du globe en terres et en eaux : rapport de leur étendue superficielle. — La surface du globe se divise généralement en deux parties distinctes : les *terres proprement dites* et les *eaux*. Elle nous présente d'abord un espace immense occupé par une masse d'*eau* continue, nommée *Océan*, et au milieu de l'Océan, différentes masses de *terres* toutes séparées les unes des autres, les unes grandes, appelées *continents*, les autres plus ou moins petites, appelées *îles*.

La surface du globe contient environ 510,051,000 kilomètres carrés; les eaux en comprennent 375,400,000, et les terres, 134,651,000 : d'où il suit que leur étendue superficielle est dans le rapport de 5,1 pour le globe, de 3,7 pour les eaux et de 1,3 pour les terres; c'est-à-dire que les terres ne sont en surface que le cinquième du globe et le tiers des eaux.

2. Continents : forme générale de leur contour. — L'Océan, en contournant les continents et les îles, leur impose, au moyen de divers enfoncements qu'il y pratique, sous le nom de golfes, de baies, de rades, de hâvres, de détroits, etc., un contour polygonal qui n'est pas toujours convexe, et dont les angles, plus ou moins nombreux, sont marqués par des saillies qui se projettent sur la côte sous le nom de promontoires, de caps ou de pointes. C'est donc un polygone qui sert de limite extérieure aux continents, et qui détermine la *forme générale de leur contour*.

3. Orographie et hydrographie sommaires. — On appelle *orographie* (de ὄρος, montagne, γραφή, description) la partie de la géographie qui traite des montagnes et de leurs accidents, et *hydrographie* (de ὕδωρ, eau), celle qui traite des eaux et de leur direction ou de leur mouvement.

Chaînes de hauteurs, versants, arêtes, vallées, bassins. — En suivant les limites maritimes d'un continent ou d'une

île, on voit que, à partir de la côte, le sol s'élève graduellement dans l'intérieur jusqu'à une certaine *chaîne de hauteurs* (montagnes ou collines), au delà de laquelle le sol s'abaisse symétriquement jusqu'à la côte opposée. Tout continent ou île peut donc être regardé comme composé de deux grands plans de pente contraire, ou *versants principaux,* qui se réunissent par leurs points supérieurs en une *arête* dirigée dans le sens de la plus grande dimension du continent ou de l'île : cette arête porte le nom de *ligne de faîte* ou *ligne de partage des eaux.* Ses deux extrémités sont marquées par deux caps.

Chacun de ces plans de pente générale se décompose en *versants secondaires*, qui sont déterminés par des chaînes de hauteurs de deuxième ordre, perpendiculaires ou obliques à la chaîne principale, servant de ligne de partage d'eaux entre deux versants secondaires opposés et se dirigeant jusqu'à la côte par un abaissement graduel. L'extrémité de chacune de ces chaînes est aussi marquée par un cap. C'est ce qui forme la *vallée principale* et le *fleuve.*

Chacun des versants secondaires se décompose en *versants tertiaires*, qui sont déterminés par des chaînes de hauteurs de troisième ordre, parallèles à la ligne de hauteurs principale, servant de ligne de partage d'eaux entre deux versants tertiaires opposés et s'abaissant graduellement jusqu'à ce qu'elles s'effacent dans la vallée principale. C'est ce qui forme la *vallée secondaire* et la *rivière* ou *affluent.*

Les versants tertiaires se décomposent à leur tour et de la même manière, et donnent naissance à des *vallées tertiaires,* et ainsi de suite, en diminuant jusqu'au plus petit *ravin* sillonné par le plus petit *ruisseau.*

C'est l'ensemble de toutes les vallées parcourues par le fleuve et ses affluents, du premier, du deuxième, du troisième ordre, etc., qui constitue un *bassin de fleuve.*

Plusieurs bassins de fleuves réunis forment un *bassin* ou *versant de mer.* Un tel bassin, et souvent même un bassin de fleuve, est limité sur la côte par deux caps ; ces deux caps sont les extrémités des deux arêtes qui l'enferment, de sorte que les continents sont divisés, à l'intérieur, en autant de parties distinctes que l'Océan en a tracé sur leur contour, et que les lignes de hauteurs y forment, avec les cours d'eau, des divisions naturelles aussi nettes et aussi invariables que les limites extérieures formées par les mers.

Chaque continent se présente comme une surface brisée formée de plusieurs plans irréguliers, qui ont leur inclinaison

Polythéisme. Le polythéisme comprend le *fétichisme*, le *sabéisme*, le *brahmanisme*, le *bouddhisme*, le *culte de Sinto* et le *culte des esprits*. Toutes ces religions ont de 3 à 400 millions de sectateurs.

Le *fétichisme* est l'adoration des *fétiches*, mot par lequel les nègres de l'Afrique occidentale désignent les êtres, animés ou inanimés, objets de leur culte (tous les peuples sauvages, mais surtout intérieur de l'Afrique et de l'Amérique, Océanie, Sibérie).

Le *sabéisme* est l'adoration des corps célestes. Autrefois très-répandu, le sabéisme n'est maintenant la religion que de quelques tribus isolées.

Le *brahmanisme* reconnaît pour dieu principal *Para-Brahma*, divinité oisive qui délègue ses pouvoirs à *Brahma*, pour la terre, à *Vichnou*, pour l'eau, et à *Chiva*, pour le feu.

Le *bouddhisme*, ou religion de Bouddha, est une espèce de brahmanisme réformé, 1000 ans avant J. C., par Bouddha (Inde au delà du Gange, empire Birman, An-nam, Ceylan, Japon, Chine). Le *samanéisme, chamanisme* ou *lamisme*, n'est qu'une branche du précédent; il a pour chef le *dalaï-lama*, prêtre qui est censé ne jamais mourir (Tibet, Mongolie, Sibérie). Le bouddhisme est admis en Chine, sous le nom de *culte de Fo*, par la multitude illettrée. Les lettrés y suivent la *doctrine de Confucius*, espèce de panthéisme philosophique qui n'a point de prêtres.

Le *culte de Sinto* est une sorte de naturalisme philosophique; c'est la première religion du Japon. Cependant les *daïris*, empereurs ecclésiastiques de ce pays, qui sont regardés comme descendants des dieux, y suivent le bouddhisme.

Le *culte des esprits* est un naturalisme mythologique (Japon, Corée, Tonquin, Tungouses).

7. Océan : ses grandes divisions; leur situation relative et leurs communications entre elles. — L'Océan, en contournant les terres, prend diverses dénominations : entre le nouveau continent à l'E. et l'ancien continent à l'O., il s'appelle *grand Océan*, *océan Pacifique* ou *mer du Sud;* entre le nouveau continent à l'O. et l'ancien continent à l'E., il se nomme *océan Atlantique :* ces deux grandes mers se joignent sur les cercles polaires, et prennent alors les noms d'*océan Glacial Arctique* et d'*océan Glacial Antarctique.* La mer du Sud est nommée *océan Austral* entre le cercle polaire antarctique et les extrémités méridionales des continents (cap Horn, en

Amérique; cap de Bonne-Espérance, en Afrique; terre de Diémen, en Océanie), et *mer des Indes* ou *océan Indien*, vers les portions méridionales de l'ancien continent, entre l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Les eaux courantes de la surface terrestre ont donc quatre grands récipients : le *grand Océan*, l'*océan Glacial Arctique*, l'*océan Atlantique* et la *mer des Indes*.

Le grand Océan communique avec l'océan Glacial Arctique par le *détroit de Behring;* avec la mer des Indes, par les nombreux *détroits de l'Océanie;* avec l'océan Glacial Antarctique, par l'*océan Austral;* avec l'océan Atlantique, par l'*océan Austral* et le *détroit de Magellan.*

L'océan Atlantique communique avec l'océan Glacial Arctique par la *mer d'Islande;* avec l'océan Glacial Antarctique, par l'*océan Austral;* avec le grand Océan, par l'*océan Austral* et le *détroit de Magellan;* avec l'océan Indien, par la *partie de l'océan Austral* qui est au sud du cap de Bonne-Espérance.

8. Mers principales et mers secondaires : leur situation. — On appelle *mers principales* les mers formées par les divers océans, et *mers secondaires* les mers formées par les mers principales.

Le grand Océan forme dix mers principales : 1° la *mer Vermeille* ou *golfe de Californie*, entre le Nouveau-Mexique à l'E. et la Vieille-Californie à l'O.; 2° la *mer de Behring*, entre l'Amérique du Nord à l'E. et la presqu'île de Kamtchatka à l'O.; 3° la *mer d'Okhotsk*, entre cette presqu'île au N. E. et la Sibérie à l'O.; 4° la *mer de Tartarie* ou *du Japon*, entre les îles du Japon à l'E. et la Mandchourie avec la Corée à l'O.; 5° la *mer Jaune*, entre la Corée à l'E. et la Chine à l'O.; 6° la *mer Bleue* ou *golfe de Pékin*, au S. des deux précédentes; 7° la *mer de Chine* avec les *golfes de Tonquin* et de *Siam*, entre les îles Philippines à l'E., la Chine au N. et l'empire d'An-nam à l'O.; 8°, 9° et 10° la *mer de Bornéo*, la *mer des Philippines*, la *mer de la Nouvelle-Guinée* avec les *golfes de Carpentarie* et de la *Nouvelle-Hollande*, dans l'Océanie.

L'océan Glacial Arctique forme la *mer Polaire*, qui communique par le détroit de Barrow à la mer de Baffin, et la *mer Blanche*, entre la Laponie et la Russie d'Europe, avec le *golfe de Kara*, le *golfe de l'Obi, etc.*

L'océan Glacial Antarctique ne forme ni golfes ni mers.

L'océan Atlantique, outre le *golfe de Guinée*, forme huit mers principales : 1° la *mer Méditerranée*, qui en forme plusieurs autres, entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe; 2° la *mer de France*, appelée aussi *golfe de Biscaye* ou *de Gascogne*,

entre l'Espagne et la France; 3° la *Manche*, entre la France et la Grande-Bretagne; 4° la *mer d'Irlande*, entre l'Angleterre à l'E. et l'Irlande à l'O.; 5° la *mer d'Écosse*, au N. de l'Écosse; 6° la *mer du Nord*, qui en forme plusieurs autres, entre l'Angleterre à l'O., la Norwége et le Danemark à l'E., l'Allemagne et les Pays-Bas au S.; 7° la *mer des Esquimaux*, entre le Groënland au N. E., où elle forme la *mer de Baffin*, et le Labrador au S. E., près duquel elle forme la *mer d'Hudson;* 8° la *mer des Antilles* ou *des Caraïbes*, avec les *golfes de Terre-Ferme*, de *Honduras* et du *Mexique*, au N. E. de l'isthme de Panama, qui joint les deux presqu'îles américaines.

L'océan Indien, outre les *golfes du Bengale*, d'*Oman* et *Persique*, forme, entre l'Arabie et l'Afrique, la *mer Rouge*, avec laquelle il communique par le *golfe d'Aden* et le *détroit de Bab-el-Mandeb* ou *Porte de Deuil.*

La mer Méditerranée forme à son tour plusieurs mers et plusieurs grands golfes: 1° le *golfe de Venise* ou *mer Adriatique*, entre le royaume d'Illyrie, la Turquie d'Europe et l'Italie, avec le *canal d'Otrante*, qui conduit au *golfe de Tarente;* 2° la *mer de Sicile*, entre la Sicile, l'Italie et la Sardaigne; 3° la *mer de Toscane*, à l'O. de l'Italie; 4° le *golfe de Gênes*, sur les côtes du royaume de Sardaigne; 5° le *golfe du Lion*, sur les côtes de France; 6° le *golfe de Valence* ou *canal des Baléares*, entre ces îles et l'Espagne; 7° le *golfe de la Sidre* et le *golfe de Cabès*, sur les côtes d'Afrique; 8° la *mer Ionienne*, entre la Sicile, l'Italie et la Grèce; 9° la *mer de Candie*, au N. de cette île; 10° l'*Archipel*, entre la mer de Candie, l'Asie Mineure et la Turquie d'Europe, et communiquant par le *détroit des Dardanelles* avec la mer de Marmara; 11° la *mer de Marmara*, entre l'Asie Mineure et la Turquie d'Europe, et communiquant par le *canal de Constantinople* avec la mer Noire; 12° la *mer Noire*, entre l'Asie Mineure, la Turquie et la Russie d'Europe, et communiquant par le détroit *de Caffa* ou *d'Iénikalé* avec la mer d'Azov; 13° la *mer d'Azov* ou *de Zabache*, entre la Crimée et d'autres provinces méridionales de la Russie d'Europe.

La mer du Nord, sur les côtes des Pays-Bas, produit la *mer du Zuyderzée* et celle de *Harlem;* sur les côtes de l'Allemagne, elle s'appelle *mer d'Allemagne*, et vers l'E. elle forme, par les détroits du Skager-Rack, du Cattégat, du Sund, du grand et du petit Belt, la *mer Baltique*, où l'on trouve les *golfes de Bothnie*, de *Finlande*, de *Riga* ou de *Livonie* et de *Dantzick.*

La mer est soumise à divers mouvements, les uns irréguliers, tels que les *vagues*, et les autres réguliers, tels que les *marées.*

— Les *vagues* sont produites par l'impulsion de l'atmosphère ou des vents violents et inégaux. — Les *marées* sont des oscillations régulières et périodiques produites sur la mer par l'attraction du soleil et de la lune. Les eaux s'élèvent pendant six heures, c'est le *flux* ou la *marée montante;* parvenues à leur plus grande hauteur, elles restent stationnaires à peu près un quart d'heure : c'est le moment de la *haute* ou *pleine mer* et de l'*établissement du port.* Elles redescendent ensuite pendant six heures : c'est le *reflux* ou la *marée descendante.* Après un quart d'heure de repos, elles recommencent à monter et présentent de nouveau les mêmes phénomènes. Les marées ne sont que fort peu sensibles dans la Méditerranée.

§ III.

Description sommaire des cinq parties du monde. — Limites. — Forme générale du contour. — Mers, îles et presqu'îles principales : leur situation. — Division en grands versants : ligne de partage des eaux. —Principales chaînes de montagnes : situation et direction. — Principaux fleuves : sources, directions, embouchures, notion de leur étendue. — Grands lacs : leur situation. — Grandes divisions d'après les races et les religions; langues principales. — Principaux États ; leur situation ; capitales. — Population. — Principales colonies européennes. — Mention particulière des possessions anglaises aux Indes et des États-Unis d'Amérique.

Description sommaire des cinq parties du monde. — Les terres sont distribuées sur le globe en cinq grandes parties : 1° l'*Europe ;* 2° l'*Asie ;* 3° l'*Afrique ;* 4° l'*Amérique ;* 5° l'*Océanie.*

1° Europe.

Limites. — L'Europe a pour bornes : au N., l'océan Glacial Arctique; à l'O., l'océan Atlantique; au S., le détroit de Gibraltar et la Méditerranée; au S. E., l'isthme du mont Caucase, entre la mer Caspienne et la mer Noire; à l'E., le fleuve Oural, les monts Ourals et Poyas et le fleuve Kara. — Dans ces limites, son étendue est de 5,300 kil. du N. E. au S. O., depuis l'embouchure du fleuve Kara jusqu'au cap Saint-Vincent, en Portugal, et de 4,000 kil. du N. au S., depuis le cap Nord, en Norwége, jusqu'au cap Matapan, en Grèce. Sa superficie est de 9,460,000 kilomètres carrés, dont 9,030,000 pour la partie continentale seulement.

Forme générale du contour. — L'Europe est une presqu'île baignée de trois côtés par la Méditerranée, l'océan Atlan-

tique et l'océan Glacial Arctique, qui en découpent les côtes par de nombreux enfoncements, tenant à l'Afrique par l'isthme de Suez et se rattachant à l'Asie par l'isthme du mont Caucase et les monts Ourals, en sorte que le développement de ses limites maritimes (22,720 kil.) est à peu près sept fois plus grand que celui de ses limites continentales (3,910 kil.).

Mers, îles et presqu'îles principales : leur situation. — Les mers principales de l'Europe sont :

1° L'*océan Glacial Arctique*, qui forme la *mer Blanche.*

2° L'*océan Atlantique*, qui forme : la *mer de Norwége;* — la *mer du Nord* ou *Germanique*, vers le golfe du *Zuyderzée* et les îles de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande;* — la *mer Baltique* ou Méditerranée du nord, avec deux bras, le *Skager-Rack* et le *Cattégat*, où se trouvent l'*archipel Danois*, et deux presqu'îles, la *presqu'île Scandinave*, entre la mer de Norwége et le golfe de Bothnie, et la *presqu'île de Finlande*, entre le golfe de Bothnie et le golfe de Finlande ; — la *Manche*, à laquelle le *détroit du Pas de Calais* donne entrée ; — le *golfe de Gascogne*, *mer de France* ou *mer de Biscaye;* — la *mer de Portugal ;* — la *Méditerranée*, à laquelle le *détroit de Gibraltar* donne entrée, et qui forme entre elle et l'Atlantique la *péninsule Hispanique*, entre la mer de Toscane et le golfe Adriatique la *péninsule Italique*, entre la mer Ionienne et l'Archipel la *péninsule Hellénique* avec la *presqu'île de Morée*, entre la mer Noire et la mer d'Azov la *presqu'île de Crimée :* on y trouve les *îles Baléares*, sur les côtes E. de l'Espagne, la *Corse* et la *Sardaigne*, vers les côtes S. de France, la *Sicile*, au S. de l'Italie, les *îles Ioniennes*, au N. O. de la Grèce, etc.

Division en grands versants : ligne de partage des eaux. — L'Europe se divise naturellement en quatre grands versants qui forment autant de bassins : le versant ou bassin de l'*océan Glacial Arctique*, au N., celui de l'*océan Atlantique*, au N. O., celui de la *Méditerranée*, au S., et celui de la *mer Caspienne*, au S. E.

La ligne générale du partage des eaux s'étend du N. E., c'est-à-dire des monts *Ourals*, jusqu'au S. O., c'est-à-dire jusqu'au *détroit de Gibraltar*. Cette ligne, très-tortueuse et très-confuse, composée au N. de petites collines et au S. de hautes montagnes, part des monts *Ourals* et *Poyas*, passe par le *plateau de Valdaï*, les *collines de Pologne*, les *Carpathes*, les monts *Sudètes*, les *Alpes*, le *Jura*, les *Cévennes*, les *Pyrénées*, les monts *Ibériques*, pour aboutir au cap Tarifa, sur le détroit de Gibraltar. Ajoutons-y au S. E. la chaîne du *Caucase*, qui est entièrement isolée,

mais qui sert de ligne de partage des eaux entre la mer Noire et la mer Caspienne.

Principales chaînes de montagnes : situation, etc. — Les principales chaînes de montagnes de l'Europe sont : 1° les *Pyrénées*, qui forment la charpente de toute la péninsule Hispanique, depuis le cap Tarifa jusqu'au pic de Corlitte, et se dirigent, par leurs eaux, à l'O. vers l'Atlantique et à l'E. vers la Méditerranée ; — 2° les *Alpes galliques* ou *françaises*, depuis le pic de Corlitte jusqu'au mont Saint-Gothard, se dirigeant, par leurs eaux, à l'O. vers l'Atlantique et à l'E. vers la Méditerranée ; — 3° les *Alpes centrales*, depuis le Saint-Gothard jusqu'au mont Maloïa, se dirigeant, par leurs eaux, à l'O. vers l'Atlantique, au S. vers la Méditerranée et à l'E. vers la mer Noire, et envoyant au S. O. l'*Apennin*, qui constitue la péninsule Italique, et au S. E., le *Balkan*, dont les ramifications constituent la péninsule Hellénique ; — 4° les *Alpes germaniques*, depuis le mont Maloïa jusqu'au mont Sloiczeck, et de ce mont jusqu'aux Carpathes ou Krapacks, se dirigeant, par leurs eaux, au N. vers la mer du Nord et la mer Baltique et au S. vers la mer Noire ; — 5° les *collines de la Pologne*, jonction de l'Europe S. et de l'Europe N., se dirigeant, par leurs eaux, au N. vers la mer Baltique et au S. vers la mer Noire ; — 6° le *plateau de Valdaï*, avant-terrasse des montagnes asiatiques, se dirigeant, par ses eaux, au N. vers la mer Baltique et au S. vers la mer Noire ; — 7° les monts *Poyas* et *Ourals*, séparation naturelle de l'Europe et de l'Asie au N., se dirigeant, par leurs eaux, au N. vers l'océan Glacial et au S. vers la mer Caspienne. — Les *Alpes scandinaves* ou *Dofrines*, entre la Norwége et la Suède, ne se lient que d'une manière indécise au système général des montagnes européennes par le plateau de Valdaï.

Principaux fleuves : sources, directions, embouchures, notion de leur étendue. — Les principaux fleuves de l'Europe sont, d'après les mers où ils se jettent :

La *Petchora*, source aux monts Ourals, direction vers le N., embouchure dans l'océan Glacial Arctique, étendue de 1,300 k. ; — la *Dvina septentrionale*, source près de Vologda, direction vers le N. O., embouchure dans la mer Blanche, cours de 620 k.

La *Tornéa*, source au lac Tornéa, direction au S. E. et à l'E., embouchure au golfe de Bothnie (Baltique), cours de 400 k. ; — la *Néva*, source au lac Ladoga, direction au S. O. et au N. O., embouchure dans le golfe de Finlande (Baltique), cours de 60 k. ; — la *Dvina méridionale* ou *Duna*, source près de Tver, direction à l'O., embouchure au golfe de Riga ou de Livonie (Baltique),

cours de 750 k.; — le *Niémen*, source dans le Minsk, direction de l'E. à l'O., embouchure dans le Curische-Haff, lagune de la Baltique, cours de 680 k.; — la *Vistule*, source au mont Skalzo, direction au N., embouchure dans le Frische-Haff (Baltique), cours de 970 k.; — l'*Oder*, source en Moravie, direction du S. E. au N. O., embouchure dans le Pomersche-Haff (Baltique), cours de 900 k.

L'*Elbe*, source aux monts de Bohême, direction vers le N., embouchure dans la mer du Nord, cours de 900 k.; — le *Weser*, source près de Minden, direction au N. O., embouchure dans la mer du Nord, cours de 380 k.; — le *Rhin*, source au Saint-Gothard, direction au N., puis à l'O., puis au N. O., trois embouchures (Yssel, Wahal, vrai Rhin) dans la mer du Nord, cours de 1,300 k.; — la *Meuse*, source en France (Haute-Marne), direction au N. O., plusieurs embouchures dans la mer du Nord, cours de 900 k.; — l'*Escaut*, source en France (Aisne), direction au N. O., deux embouchures dans la mer du Nord, cours de 340 k.; — la *Tamise*, source au comté de Berks (Angleterre), direction de l'O. à l'E., embouchure dans la mer du Nord, cours de 700 k.; — l'*Humber*, fleuve d'Angleterre, direction de l'O. à l'E., embouchure dans la mer du Nord, cours de 60 k.

La *Seine*, source dans la Côte-d'Or, direction au N. O., à l'O. S. O. et au N. O., embouchure dans la Manche au Havre, cours de 800 k.

La *Loire*, source au mont Gerbier (Ardèche), direction au N. O., au S. O. et à l'O., embouchure dans la mer de France, cours de 1000 k.; — la *Gironde* (Garonne et Dordogne réunies), source au val d'Aran (Espagne), direction au N. O., embouchure dans la mer de France, cours de 545 k.

Le *Shannon*, fleuve d'Irlande, direction au S. et au S. O., embouchure dans l'Atlantique, cours de 390 k.; — le *Minho*, source en Galice (Espagne), direction au S. et au S. O., embouchure dans l'Atlantique, cours de 270 k.; — le *Douro*, source en Espagne, direction de l'O. à l'E. à travers le Portugal, embouchure dans l'Atlantique, cours de 710 k.; — le *Tage*, source en Espagne, direction au N. O., à l'O. et au S. O., embouchure dans l'Atlantique à Lisbonne, cours de 760 k.; — la *Guadiana*, source en Espagne, direction à l'O. et au S., embouchure dans l'Atlantique, cours de 660 k.; — le *Guadalquivir*, source à la Sierra de Cazorla, direction au S. O., embouchure dans l'Atlantique, cours de 400 k.

L'*Èbre*, source aux Pyrénées, direction au S. E., embouchure

dans la Méditerranée, cours de 480 k.; — le *Rhône*, source au mont Furca des Alpes, direction à l'O., au S. O. et au S., plusieurs embouchures dans le golfe du Lion (Méditerranée), cours de 812 k.

Le *Tibre*, source dans l'Apennin, direction au S. et S. E., embouchure dans la mer de Toscane, cours de 300 k.

Le *Pô*, source au mont Viso (Alpes), direction de l'O. à l'E., plusieurs embouchures dans la mer Adriatique, cours de 585 k.; — l'*Adige*, source au col de Rescha (Alpes), direction au S. E., plusieurs embouchures dans la mer Adriatique, cours de 400 k.

La *Maritza*, source au Balkan, direction à l'E. et au S., embouchure dans l'Archipel, cours de 360 k.

Le *Danube*, source au versant E. des Alpes centrales, dans le pays de Bade, direction à l'E., cinq embouchures dans la mer Noire, cours de 2790 k.; — le *Dniester*, source aux monts Carpathes, direction au S. E., embouchure dans la mer Noire, cours de 660 k.; — le *Dnieper*, source aux collines de Pologne, direction au S., embouchure dans la mer Noire, cours de 1500 k.

Le *Don*, source au plateau de Valdaï, direction au S. E., embouchure dans la mer d'Azov, cours de 1400 k.

Le *Volga*, le plus grand fleuve de l'Europe, source au plateau de Valdaï, direction au S. E., soixante et dix embouchures dans la mer Caspienne, cours de 2800 k.; — l'*Oural* ou *Jaïk*, source aux monts Ourals, direction au S., à l'O. et au S., embouchure dans la mer Caspienne, cours de 2300 k.

Grands lacs : leur situation. — Les grands lacs d'Europe sont : les lacs *Onéga* et *Ladoga*, en Russie; — les lacs *Mælar*, *Vener* et *Vetter*, en Suède; — les lacs de *Neufchâtel*, de *Genève*, de *Constance*, en Suisse; — le lac *Majeur*, en Italie.

Grandes divisions d'après les races et les religions : langues principales. — Tous les peuples de l'Europe appartiennent à la race *blanche* ou *caucasique* [p. 172], sauf les *Lapons*, les *Samoïèdes*, *etc.*, qui sont de race jaune ou mongolique. On peut les classer, d'après les langues, en sept familles principales, savoir : 1° la famille *gréco-latine*, qui se subdivise en plusieurs branches : le *grec moderne*, le *roman* (E. de la Suisse), l'*italien*, l'*espagnol*, le *portugais*, le *français*, le *valaque*, *etc.*; 2° la famille *celtique*, qui se subdivise en *gaélique* (O. et N. de la Grande-Bretagne, Irlande) et en *bas-breton* (Bretagne française); 3° la famille *basque*, dont la langue, celle des *Basques* ou *Escualdunacs* (Pyrénées occidentales) n'a de rapport avec aucune autre langue de l'Europe; 4° la famille *tudesque* ou

Grandes divisions relatives aux races et aux religions. — Les habitants de l'Asie appartiennent à trois races : la race *caucasique*, à l'O., au S. O. et au N. (Turcs, Persans, Hindous) ; la race *mongolique* ou *tartare*, au centre, à l'E. et au N. (Mandchoux, Chinois, Tibétains, Japonais, Samoïèdes, Mongols ou Tartares, etc.) ; la race *malaise*, au S. E. (Indo-Chine, archipels du golfe du Bengale).

Les peuples de l'Asie, restés étrangers aux progrès de la civilisation européenne, ont conservé généralement leurs anciennes religions, dont les principales sont : le *bouddhisme* (Chine, Japon, Indo-Chine), le *brahmanisme* (Hindoustan), le *lamisme* (Tibet, plateau central), le *mahométisme* (Turquie d'Asie, Arabie, Perse), le *sabéisme* (Perse, Hindoustan). Le *christianisme* compte de nombreux sectateurs dans la Turquie d'Asie, la Transcaucasie, la Sibérie et l'Hindoustan.

Principaux États ; leurs capitales ; population. — Les principaux États de l'Asie sont au nombre de seize, savoir : la *Russie d'Asie*, l'*empire Chinois*, l'*empire du Japon*, l'*empire d'Annam*, l'*empire des Birmans*, le *royaume de Siam*, l'*Indo-Chine Britannique*, l'*Hindoustan anglais*, le *royaume des Seïks*, le *royaume de Caboul*, le *royaume de Hérat*, le *Béloutchistan*, le *royaume de Perse*, la *Turquie d'Asie*, le *Turkestan* et l'*Arabie*. La population totale est d'environ 500 millions d'habitants.

La Russie d'Asie, peuplée de 3,600,000 hab., comprend la *Sibérie* et la *Transcaucasie*, et appartient, pour l'une au versant de l'océan Glacial et du grand Océan, et pour l'autre au versant de la Méditerranée et au plateau de la mer Caspienne : *Tobolsk*, sur l'Irtyche, affluent de l'Obi, C. de la Sibérie, contrée plus vaste que l'Europe entière ; *Téflis* ou *Tiflis*, sur le Kour, C. de la Transcaucasie.

L'Empire Chinois, peuplé d'environ 300,000,000 d'hab., comprend la *Chine propre*, la *Daourie*, la *Mandchourie*, la *Corée*, le *Boutan*, *etc.*, qui appartiennent au versant du grand Océan ; le *Tibet*, qui appartient au versant de l'océan Indien ; et la *Mongolie*, la *Dzoungarie*, la *Petite Boukharie*, *etc.*, qui appartiennent au plateau central : *Pe-king* ou *Pékin*, C., 1,800,000 hab., sur le Pé-ho, qui se joint au Hoang-ho par le canal Impérial ; *Nankin*, anc. C., étoffes de *nankin*, 800,000 hab. ; *Canton*, *Macao* (aux Portugais), etc.

L'Empire du Japon, peuplé de 30,000,000 d'hab., est formé d'un archipel de quatre grandes îles : *Niphon*, *Sikokf*, *Kiou-Siou*, *Yéso* ou *Matsmaï*, et de plusieurs petites, appartenant

les unes et les autres au bassin du grand Océan : *Yédo*, dans l'île de Niphon, C. et résidence du chef civil de l'empire, 1,200,000 hab.; *Miyako*, résidence du daïri ou chef religieux de l'État; *Nangasaki*, dans l'île de Kiou-Siou, seul port accessible aux Chinois et aux Hollandais.

L'EMPIRE D'AN-NAM, peuplé de 12,000,000 d'hab., comprend les royaumes de *Tonquin*, de *Laos*, de *Cochinchine* et de *Cambodje*, qui appartiennent au versant du grand Océan : *Hué*, C., dans la Cochinchine, 100,000 hab.

Le ROYAUME DE SIAM, peuplé de 5,000,000 d'hab., appartient au versant du grand Océan : *Bangkok*, C., 90,000 hab.

L'EMPIRE DES BIRMANS, peuplé de 4,500,000 hab., appartient au versant de l'océan Indien : *Ava*, C., sur l'Iraouaddy.

L'INDO-CHINE BRITANNIQUE appartient au versant de l'océan Indien : *Moulmeïn*, C. [voy. p. 189.]

L'HINDOUSTAN appartient au versant de l'océan Indien, et forme la principale partie de l'empire Indo-britannique : *Calcutta*, C.

Le ROYAUME DES SEIKS ou SYKES, peuplé de 8,000,000 d'hab., appartient au bassin supérieur de l'Indus et au versant de l'océan Indien : *Lahore*, C.

L'AFGHANISTAN ou ROYAUME DE CABOUL, peuplé de 4,000,000 d'hab., appartient au plateau de Perse et au versant de l'océan Indien : *Caboul*, C., récemment détruite par les Anglais.

Le ROYAUME DE HÉRAT, peuplé de 2,000,000 d'hab., appartient au plateau de Perse et au versant de l'océan Indien : *Hérat*, C., 100,000 hab.

Le BÉLOUTCHISTAN, ou ÉTATS DES BÉLOUTCHIS, peuplé de 2,500,000 hab., appartient au plateau de Perse et au versant de l'océan Indien : *Kélat*, C.

Le ROYAUME DE PERSE, peuplé de 9,000,000 d'hab., appartient au plateau de Perse et au versant de l'océan Indien : *Téhéran*, C., 140,000 hab.

La TURQUIE D'ASIE, peuplée de 10,500,000 hab., appartient au versant de l'océan Indien par l'*Arménie* et la *Mésopotamie*, et au versant de la Méditerranée par l'*Anatolie* ou *Asie Mineure* et la *Syrie : Koutaïeh*, C. de l'Anatolie, *Brousse*, *Smyrne*, *Beyrouth ;* — *Erzeroum*, C. de l'Arménie, 100,000 hab.; — *Réha* ou *Orfa*, C. de la Mésopotamie; — *Alep*, C. de la Syrie, 80,000 hab.; *Jérusalem*, anc. C. de la Palestine.

Le TURKESTAN ou TARTARIE INDÉPENDANTE, peuplé de 4,300,000 hab., appartient au plateau des mers Caspienne

et d'Aral : *Boukhara, Khokand* et *Khiva*, C. des trois khanats souverains de ce nom.

L'ARABIE, peuplée de 6,000,000 d'hab., appartient au versant de l'océan Indien : *Lahsa*, C. du Lahsa; *Mascate*, C. de l'imamat de ce nom, dans l'Oman; *Sana*, C. de l'Yémen; *la Mecque*, C. de l'Hedjaz, etc.

Principales colonies européennes. — Les principales colonies européennes de l'Asie sont celles des *Anglais* dans les deux Indes et celles des *Français* et des *Portugais* dans l'Hindoustan.

Possessions anglaises. Les Anglais, outre leurs importantes possessions des Indes (voyez ci-dessous), ont dans l'empire Chinois les îles de *Lin-Ting* et *Hong-Kong*, sur la côte S. E.

Possessions françaises. Les Français possèdent quelques villes et territoires sur la côte orientale et la côte occidentale de l'Hindoustan, avec une population de 210,000 hab. Les villes principales sont : *Pondichéry*, C., 40,000 hab.; *Karikal, Yanaon, Chandernagor*, près de Calcutta, sur la côte E. ou de Coromandel; *Mahé*, sur la côte O. ou de Malabar.

Possessions portugaises. Les Portugais possèdent quelques villes et territoires sur la côte occidentale de l'Hindoustan, avec une population de 50,000 hab. Les villes principales sont : *Villanova de Goa*, C.; *Goa* l'ancienne, presque détruite; *Diu*, jadis fameuse; *Damaun*. Les Portugais possèdent dans l'empire Chinois l'île et la ville de *Macao*.

Mention particulière des possessions anglaises dans les Indes. — Les Anglais possèdent une grande partie de l'Hindoustan et de l'Indo-Chine, sous le nom d'INDE BRITANNIQUE, appartenant à la *compagnie anglaise des Indes orientales*, qui reconnaît la suzeraineté de la couronne d'Angleterre, et comprenant : 1° l'*Hindoustan anglais*; 2° l'*Indo-Chine britannique*.

L'HINDOUSTAN ANGLAIS se compose : 1° de *possessions immédiates*, c'est-à-dire régies par des agents de la compagnie; 2° de *possessions médiates*, c'est-à-dire gouvernées par des princes indigènes qui se reconnaissent les vassaux ou les alliés de la compagnie. Les possessions *immédiates* renferment environ 83,000,000 hab., et les possessions *médiates*, 40,000,000.

Les *possessions immédiates* sont partagées en 4 présidences, savoir : 1° *Calcutta*, au N. E.; 2° *Agrah*, au N. O.; 3° *Madras*, au S. E.; 4° *Bombay*, au S. O.

Les villes principales sont : *Calcutta*, sur l'Hougly, bras du Gange, C. de la présidence de Calcutta et de toute l'Inde britan-

)0,000 hab.; *Dacca*, ancienne C. du Bengale, 200,000 ›urched-*Abad*, résidence du dernier gouverneur du 200,000 hab.; *Djagrenath* ou *Jagrenaut*, sur le golfe ıle, temple célèbre visité annuellement par un million ns; — *Agrah*, ch.-l. de la présidence de ce nom, hab.; *Bénarès*, sur le Gange, 600,000 hab.; *Dehly*, C. de l'empire Mogol et résidence ou plutôt prison ıce qui conserve le titre de *Grand-Mogol*, 200,000 hab.; *s*, ch.-l. de la présidence de ce nom, grandes fabriques commerce, 460,000 hab.; *Masulipatam*, le meilleur a côte de Coromandel ou côte E. de la presqu'île, inélèbres; *Gangam*, toiles appelées *guingans; Madapo*-fes de ce nom; *Séringapatam*, C. de Tippou-Saëb; dans le Malabar, ville jadis fameuse, toiles appelées *Tuticorin*, pêcheries des perles les plus belles de l'O- *Bombay*, ch.-l. de la présidence de ce nom, le meilleur côte occidentale, 300,000 hab.; *Pounah*, résidence du ou chef des Mahrattes jusqu'en 1818; *Surate*, ville ›use, 160,000 hab.; *Cambaye*, v. déchue, au fond du : nom.

sessions médiates comprennent les États tributaires ou :égés des Anglais, savoir : 1° le *Neypâl* ou *Népaul*, ssin du Gange; 2° l'État mahratte de *Nagpour*, dans ıce de Calcutta; 3° le roy. d'*Aoude*, dans la présidence 4° les États radjepoutes de *Djeypour*, d'*Odeypour*, de '*Indour* et de *Visapour*, ainsi que le roy. du *Nizam*; le *Maïssour* ou *Mysore*, dans la présidence de Madras; *hy* ou *États du Sindh*, sur le golfe d'Oman.

:s principales sont : *Catmandou*, C. du Neypâl; — C. de l'État mahratte de Nagpour, 100,000 hab.; *;*, C. du roy. d'Aoude, 300,000 hab.; — *Haïder-Abad*, du Nizam, 200,000 hab.; *Golconde*, mines fabuleuses ıts; — *Maïssour* ou *Mysore*, C. du roy. de même *ıyder-Abad*, sur l'Indus, C. du Sindhy.

:HINE BRITANNIQUE comprend le royaume d'*Assam*, : d'*Arakan*, la province de *Martaban* et de *Merghi*, les *ılacca méridional*, les îles du *Prince-de-Galles* et de *r*.

s principales sont : *Moulmeïn*, à l'embouchure du ville nouvelle, ch.-l. de l'Indo-Chine britannique; ıncienne C. du roy. de ce nom; *George-Town*, dans ıce-de-Galles, ville importante; *Singhapour*, C. de ıom, beau port.

3° Afrique.

Limites. — L'Afrique, située dans la partie S. O. de l'ancien continent, a pour bornes : au N., la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, qui la séparent de l'Europe ; à l'E., l'isthme de Suez, par où elle tient à l'Asie, la mer Rouge et la mer des Indes ; au S., l'océan Austral; à l'O., l'océan Atlantique.

Sa plus grande longueur, du cap de Bonne-Espérance (S. de l'Afrique) au cap Bon (N. de l'Afrique), est de 7,200 kil.; sa plus grande largeur, du cap Vert, dans la Sénégambie, au cap Guardafui, dans l'État de Somâl, est de 6,800 kil. Elle a 29,700,000 kil. carrés de superficie, dont 29,100,000 pour la partie continentale.

Forme générale du contour. — L'Afrique est une vaste presqu'île quadrangulaire, ne tenant à l'Asie que par l'isthme de Suez et de tous les autres côtés enveloppée par la mer.

L'Afrique n'offre point, comme l'Asie, dans le contour de ses côtes, de profondes déchirures : on ne trouve que les golfes de la *Sidre* (ou *Syrte*) et de *Cabès*, sur la côte N.; le golfe de *Guinée*, celui de *Benin* et celui de *Biafra*, sur la côte O.; la baie de *Lagoa*, au S. E.; et à l'E., le golfe d'*Aden*, qui communique avec la mer Rouge par le détroit de Bab-el-Mandeb.

Mers et îles principales : leur situation, etc. — Les mers principales de l'Afrique sont :

1° la *mer des Indes*, qui forme le *golfe Arabique* ou *mer Rouge* et le *canal de Mozambique*, et où se trouvent les îles *Socotora, Seychelles, île de la Réunion* (jadis *Bourbon*), *Maurice* (jadis *île de France*) et *Madagascar*.

2° L'*océan Atlantique*, qui forme les *golfes de Guinée*, *de Benin* et de *Biafra*, et qui a quelques îles rares et petites : *Sainte-Hélène, Ascension, Cap-Vert, Canaries, Madère*.

3° La *Méditerranée*, qui forme les *golfes de Cabès* et de *la Sidre*. Il ne s'y trouve point d'îles dépendantes de l'Afrique.

Division en grands versants. — L'Afrique paraît former un plateau conique, composé de terrasses contiguës, qui s'étagent les unes sur les autres, et où dominent des chaînes de montagnes plus remarquables par leur épaisseur que par leur élévation. D'après cette forme de l'Afrique et les mers qui l'entourent, elle se divise en quatre versants ou bassins, savoir : 1° le *versant N.* ou *bassin de la Méditerranée*, comprenant la région du Nil et celle de Barbarie ; 2° le *versant O.* ou *bassin de l'océan Atlantique*, comprenant le Sahara, la Sénégambie, les

deux Guinées, la Cimbébasie et la Hottentotie; 3° le *versant E. ou bassin de l'océan Indien*, comprenant le Cap, la Cafrerie, le Mozambique, le Zanguebar et le Somâl; 4° le *versant S. ou bassin intérieur du lac Tchad*, comprenant les deux Nigrities, au centre de l'Afrique. Ces versants ou bassins sont formés : le premier, par la chaîne de l'Atlas; le second, par les monts Arabiques, les monts de la Lune, les monts Nieuwveld et les monts Sneeuwberg; le troisième, par les monts Lupata et Kong; le quatrième est encore peu connu.

Grandes chaînes de montagnes. — Les grandes chaînes de montagnes de l'Afrique sont: au N. O., l'*Atlas*, d'où vient le nom d'océan Atlantique; — au centre et à l'O., les monts *Kong*, dans le Congo, et la *Sierra-Leone*, dans la Guinée; — à l'E., les *monts de la Lune* ou *El-Kamar*, nommés encore *Alpes abyssiniennes*, avec les monts *Arabiques* et les monts *Libyques* qui forment le bassin du Nil; — au S. E., les monts *Lupata*, connus encore sous le nom d'*Épine du monde;* — au S., les monts *Nieuwveld* et les monts *Sneeuwberg* ou *monts de Neige*.

Lacs et fleuves principaux. — Les lacs principaux de l'Afrique sont : le lac *Melghig*, dans l'Algérie; — les lacs *Kéroun* et *Mariout*, dans l'Égypte; — le lac *Dembéa* ou *Tsana*, dans l'Abyssinie; — le lac *Tchad*, le plus grand de tous, dans la Nigritie ou Soudan.

Les principaux fleuves de l'Afrique sont : sur le versant N., le *Nil*, qui, sorti des monts de la Lune, traverse l'Abyssinie, la Nubie et l'Égypte, pour se jeter dans la Méditerranée par plusieurs bouches, jadis au nombre de sept; — sur le versant O., le *Sénégal* et la *Gambie*, qui traversent la Sénégambie et se jettent dans l'océan Atlantique, à l'O.; le *Niger* ou *Djoliba*, en Nigritie, issu des monts Kong, et le *Zaïre*, dans le Congo, qui se jettent aussi dans l'Atlantique; — sur le versant E., le *Zambèze* ou *Couama*, qui arrose le Monomotapa et se jette dans l'océan Indien, au S.; — sur le versant intérieur, l'*Yeou* et le *Charry*, qui arrosent le Soudan et se jettent dans le lac Tchad.

Grandes divisions relatives aux races et aux religions. — On compte en Afrique trois races principales, avec un grand nombre de variétés, savoir : 1° la race *blanche* ou *caucasique*, quoique fortement basanée, au N., dans la Barbarie, l'Égypte, la Nubie et l'Abyssinie; 2° la race *nègre*, au centre et au S., dans la Nigritie et la Cafrerie; 3° la race *malaise*, dans l'île de Madagascar. — Les principaux peuples sont: les *Égyptiens*, les *Nubiens*, les *Abyssins*, dans la région du Nil; les *Maures*, les *Berbers*, *etc.*, au N.; les *Yolofs*, les *Fou-*

lahs, les *Achantis*, les *Fellatahs*, au centre et au S.; les *Gallas*, les *Somâlis*, au S. E. et à l'E.; les *Malgaches* ou *Madécasses*, dans l'île de Madagascar.

On trouve en Afrique quatre religions principales. Le *mahométisme* est répandu dans le nord et au centre; le *judaïsme* l'est assez dans le nord; le *fétichisme* est la religion dominante des nègres; le *christianisme* compte des sectateurs en Algérie, en Sénégambie, en Abyssinie, en Égypte et au Cap.

Principaux États : leurs capitales; population. — Les principaux États de l'Afrique, au nombre de plus de vingt-cinq, sont: le *pachalick d'Égypte*, le *royaume de Tigré*, la *régence de Tripoli*, la *régence de Tunis*, l'*Algérie*, l'*empire de Maroc*, les *États des Foulahs*, des *Mandingues*, des *Yolofs*, etc., l'*empire des Achantis*, l'*empire des Fellatahs*, le *Tombouctou*, le *Bournou*, les *États de Loango*, de *Cacongo*, d'*Angoy*, de *Congo*, etc., les *royaumes de Bomba*, de *Sala*, des *Molouas*, de *Cassange*, etc., les *royaumes de Quiloa*, de *Mombaza*, de *Mélinde*, de *Brava*, de *Magadoxo*, etc., l'*État de Somâl*. La population totale est d'environ 100 millions d'habitants.

Le PACHALICK D'ÉGYPTE, au N. E., peuplé de 4 millions d'hab., et appartenant, par le bassin inférieur du Nil, au versant de la Méditerranée: *le Caire*, C., sur le Nil, dans le Delta, 335,000 hab.; *Alexandrie*, port comm.; *Gyzeh*, dans la moyenne Égypte; *Syout*, dans la haute Égypte. — Le pachalick d'Égypte comprend, outre l'Égypte, comme soumis et tributaires: le *Kordofan*, le *Sennaar*, le *Halfaï*, le *Chendy*, le *Dongolah*, pays de l'ancienne Nubie, avec des C. du même nom.

Le ROYAUME DE TIGRÉ, à l'E., peuplé de 2,000,000 d'hab., et appartenant au bassin supérieur du Nil: *Antalo*, C. — Ce royaume est un débris de l'empire d'*Habesch* ou *Abyssinie*, qui comprenait le roy. de *Choa* (C. Angolala), détruit par les Gallas.

La RÉGENCE DE TRIPOLI, au N., avec le désert de *Barca* et le *Fezzan* (oasis du Sahara), peuplée de 1,000,000 d'hab., et appartenant au versant de la Méditerranée: *Tripoli*, C., 28,000 h.

La RÉGENCE DE TUNIS, au N., avec une partie du *Beled-el-Djéryd*, ou pays des Palmiers, peuplée de 2,000,000 d'hab., et appartenant au versant de la Méditerranée : *Tunis*, C., non loin des ruines de Carthage, 105,000 hab.

L'ALGÉRIE OU AFRIQUE FRANÇAISE, au N., avec une partie du *Beled-el-Djéryd* et du *Sahara*, peuplée de 8,000,000 d'hab., et appartenant au versant de la Méditerranée: *Alger*, C. [p. 309].

L'EMPIRE DE MAROC, au N. O., peuplé de 8 à 9,000,000

Anglais, des *Portugais*, des *Espagnols*, des *Hollandais* et des *Danois*.

Possessions françaises. Les possessions françaises, peuplées de 8 à 9,000,000 d'hab., sont : l'*Algérie* ou *Afrique française*, sur la côte de la Méditerranée, au N. [p. 309]; la rade de *Portendic*, à l'O., sur l'océan Atlantique, dans le Sahara; *Saint-Louis*, à l'O., dans la Sénégambie, à l'embouchure du Sénégal; *Galam*, dans l'intérieur; l'île et la ville de *Gorée*, à l'O., sur l'îlot de ce nom; *Albréda*, comptoir important sur la Gambie; *Assinie*, dans la Guinée septentrionale; l'île de la *Réunion* (ancienne île *Bourbon*), au S. E., dans la mer des Indes, 106,000 hab.; les îles *Sainte-Marie*, *Nossi-Bé*, *Mayotte*, au S. E., près de Madagascar.

Possessions anglaises. Les possessions anglaises, peuplées de 4,700,000 hab., sont : la *colonie du Cap* (cap de Bonne-Espérance), au S.; *Bathurst*, à l'O., dans la Sénégambie, à l'embouchure de la Gambie; la colonie de *Sierra-Leone* et le *Cap-Corse*, dans la Guinée septentrionale; les îles *Fernando-Po*, *Ascension* et *Sainte-Hélène*, célèbre par la captivité et la mort de Napoléon, en 1821, à l'O., dans l'océan Atlantique; l'île *Maurice* (ancienne île de *France*), l'île *Rodrigue*, les îles *Seychelles* ou îles de *Mahé* et des *Amirantes*, au S. E., dans la mer des Indes.

Possessions portugaises. Les possessions portugaises, peuplées de 4,400,000 hab., sont : l'île de *Madère*, l'île de *Porto-Santo*, les îles du *Cap-Vert* (*Saint-Vincent*, *Sant-Iago*, *etc.*), au N. O., et les îles *Bissagos*, à l'O., dans l'océan Atlantique; *Cacheu*, à l'O., dans la Sénégambie, sur le Rio-Grande; les royaumes d'*Angola* et de *Benguéla*, dans la Guinée méridionale; le *Mozambique* et le *Monomotapa*, partie de la Cafrerie, au S. E.

Possessions espagnoles. Les possessions espagnoles, peuplées de 200,000 hab., sont : les 20 îles *Canaries* (entre autres *Ténériffe*, *Canarie*, île de *Fer*, *etc.*) et l'île *Annobon*, à l'O., dans l'océan Atlantique; *Ceuta* et quelques autres forteresses dans l'empire de Maroc [p. 192].

Possessions hollandaises. Les possessions hollandaises, sont : *Saint-Georges-de-la-Mine*, peuplée de 40,000 hab., à l'O., dans la Guinée septentrionale.

Possessions danoises. Les possessions danoises, peuplées de 20,000 hab., sont : *Christianborg*, à l'O., dans la Guinée septentrionale.

4° Amérique.

Limites. — L'AMÉRIQUE, ou nouveau continent, nouveau monde[1], découverte en 1492 par le Génois Christophe Colomb, et ainsi nommée du Florentin *Améric* Vespuce, qui publia le premier, en 1497, la relation d'un voyage fait par lui au nouveau monde [p. 252], a pour bornes : au N., l'océan Glacial Arctique ; à l'E., l'océan Atlantique ; au S., l'océan Austral ; à l'O., le grand Océan, le détroit de Behring et l'océan Glacial Arctique.

Sa plus grande longueur, du cap Froward (S. de la Patagonie) au cap Occidental ou du Prince-de-Galles (îles de l'Amérique russe), est de 13,600 kil. ; sa plus grande largeur, du cap San-Roque (Brésil) au cap Blanco (N. O. du Pérou), est de 3,800 kil. ; sa superficie est de 37,980,000 kil. carrés, et avec ses îles, 42,480,000. C'est la plus grande partie du monde après l'Asie [p. 183].

Forme générale du contour. — L'Amérique présente, dans sa configuration, deux vastes péninsules triangulaires, appelées, l'une *Amérique du Nord*, l'autre *Amérique du Sud*, et séparées l'une de l'autre par l'isthme étroit de Panama (45 kil.). A l'E., dans le vaste enfoncement qui rétrécit l'Amérique, à peu près vers son milieu, s'étendent la *mer* et l'*archipel des Antilles*.

Mers et îles principales. — Les mers principales de l'Amérique sont :

1° L'*océan Atlantique*, qui forme le *golfe du Mexique* dans la mer des Antilles, le *golfe de Saint-Laurent*, la *mer d'Hudson* et la *mer de Baffin*. On y rencontre plusieurs îles importantes : la *Terre de Feu* et les îles *Falkland* ou *Malouines*, dans l'Amérique du Sud ; les *grandes Antilles* (Cuba, Haïti, Porto-Rico, Jamaïque), les *petites Antilles* (Martinique, Guadeloupe, etc.), les *Lucayes*, entre les deux Amériques ; les *Bermudes*, *Terre-Neuve*, l'*archipel Polaire*, le *Spitzberg* et l'*Islande*, dans l'Amérique du Nord ;

2° Le *grand Océan*, qui forme le *golfe de Panama* et le *golfe de Californie* ou *mer Vermeille*, et où se trouvent l'*archipel Saint-Lazare* et les *îles Aléoutiennes* ;

3° L'*océan Glacial Arctique*, qui ne forme que plusieurs baies peu remarquables et ne renferme que quelques grandes îles glacées. Au nord de cette mer sont des terres désertes et glacées qu'on appelle *terres polaires*.

1. L'Amérique s'appelle aussi *Indes occidentales*, parce que Colomb, qui la découvrit, la croyait un prolongement des Indes orientales [p. 858].

Division en grands versants. — L'Amérique, composée de deux presqu'îles réunies par un isthme, a pour charpente une longue chaîne qui, très-voisine du grand Océan et très-éloignée de l'océan Atlantique, forme la ligne de partage des eaux et divise chacune des deux presqu'îles en deux versants différents : l'un, très-rapide et très-étroit, vers le grand Océan, à l'O., et sans grands cours d'eau ; l'autre, très-doux et très-large, vers l'océan Atlantique, à l'E., et sillonné par les plus grands fleuves du monde, entre autres le Maragnon ou fleuve des Amazones.

L'Amérique du Nord figure une pyramide triangulaire, dont le sommet est la *Sierra Verde* (sources de la Columbia, du Rio del Norte, du Missouri, etc.), et dont les arêtes sont : la chaîne des *Cordillères,* depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Sierra Verde ; la chaîne des *montagnes Rocheuses,* depuis le cap du Prince-de-Galles jusqu'à la Sierra Verde, et la suite des hauteurs qui séparent le Mississipi du Saint-Laurent, depuis la presqu'île de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Sierra Verde. Des trois faces de cette pyramide, celle du S. E. est occupée par le bassin du Mississipi, celle du N. E. par le bassin du Saint-Laurent et celle de l'O. par le versant du grand Océan. L'Amérique du Nord offre donc quatre versants principaux : 1° le *versant N.* ou *de l'océan Glacial Arctique ;* 2° le *versant O.* ou *du grand Océan ;* 3° le *versant S. E.* ou *de la mer et du golfe du Mexique ;* 4° le *versant N. E.* ou *de l'océan Atlantique.*

L'Amérique du Sud forme aussi une sorte de pyramide triangulaire, dont le sommet est le plateau de *Titicaca* (sources du Maragnon, du Pilcomayo, etc.), au S. du Pérou, et dont les arêtes sont : la chaîne des *Andes,* depuis le cap Froward jusqu'au plateau ; la même chaîne, depuis l'isthme de Panama jusqu'au plateau, et enfin la chaîne des hauteurs qui séparent la Plata du Maragnon, depuis le cap San-Roque jusqu'au plateau. Des trois faces de cette pyramide, celle du S. E. est occupée par le bassin de la Plata et celle du N. E. par le bassin du Maragnon, tous deux tributaires de l'océan Atlantique ; celle de l'O. est occupée par le versant très-étroit du grand Océan. Ainsi l'Amérique du Sud offre trois versants principaux : 1° le *versant N. E. et S. E.* ou *versant de l'Océan Atlantique ;* 2° le *versant N.* ou *de la mer des Antilles ;* 3° le *versant O.* ou *du grand Océan.*

Grandes chaînes de montagnes. — Les grandes chaînes de montagnes de l'Amérique du Nord sont : à l'O., la cordillère des *montagnes Rocheuses* ou *monts Rocheux,* qui la traversent du N. au S. ; — à l'E., la cordillère des *montagnes Bleues,* sous les noms de *monts Apalaches* et de *monts Alléghany.*

L'Amérique du Sud est traversée dans toute sa longueur, à peu de distance de la côte occidentale, par la *Cordillère des Andes*, où se trouvent le pic de *Sorata* (7,896 m. de hauteur), le *Chimboraço* (6,500 m.), le *Cayambé* (6,000 m.), etc.

Lacs principaux. — Les lacs principaux de l'Amérique du Nord sont : dans le N. E., le lac *Supérieur*, le plus grand du globe après la mer Caspienne ; le lac *Michigan*, le lac *Huron*, le lac *Saint-Clair*, le lac *Érié*, le lac *Ontario*, qui se déchargent l'un dans l'autre : les deux derniers sont unis par le *Niagara*, célèbre par sa cataracte, et le dernier donne naissance au Saint-Laurent ; — dans le N. et le N. O., le lac du *Grand-Ours*, le lac de l'*Esclave*, le lac *Atapeskov* ou des *Montagnes*, qui s'écoulent dans l'océan Glacial par le Mackenzie ; le lac *Ouinipeg*, qui s'écoule dans la mer ou baie d'Hudson par le Nelson ; le lac *Tezcuco*, situé dans le Mexique.

Les principaux lacs de l'Amérique du Sud sont : au N., le lac *Maracaïbo*, qui communique à la mer des Antilles ; — au S. E., le lac *dos Patos*, près de l'océan Atlantique ; — à l'O., le lac *Titicaca*, sur le plateau péruvien ; — au centre, le lac temporaire de *Xarayes*, formé par les pluies périodiques.

Fleuves principaux. — Les fleuves principaux de l'Amérique du Nord sont : sur le versant N., le *Mackenzie*, qui se jette dans l'océan Glacial Arctique ; — sur le versant N. E., le *Nelson*, qui se jette dans la baie d'Hudson ; le *Saint-Laurent*, qui se jette dans le golfe de ce nom ; le *Connecticut*, l'*Hudson*, le *Susquehannah* et le *Potomac*, qui se jettent dans l'océan Atlantique, au S. du Saint-Laurent ; — sur le versant S. E., le *Mississipi* ou *Meschacébé* (cours de 4,500 kil.), qui, grossi du *Missouri*, d'un cours encore plus long, de l'*Ohio* ou *Belle-Rivière*, de l'*Arkansas*, *etc.*, se jette dans le golfe du Mexique ; le *Rio del Norte*, qui tombe dans le même golfe ; — sur le versant O., la *Columbia* ou *Orégon*, tributaire du Grand Océan ; le *Rio Colorado*, qui se jette dans le golfe de Californie.

Les fleuves principaux de l'Amérique du Sud sont : sur le versant N., la *Madeleine* ou *Magdalena*, qui arrose la Colombie et se jette dans la mer des Antilles ; — sur le versant N. E., l'*Orénoque* (2,490 kil. de cours), qui se rend à l'Océan Atlantique) ; la *rivière des Amazones* ou *Maragnon* (4,444 à 4,888 kil.), qui coule de l'O. à l'E. et se perd dans l'océan Atlantique par une emb. large de 260 kil., après avoir reçu la *Madeira*, le *Rio Negro*, uni à l'Orénoque par un canal naturel, etc. ; le *Tocantins*, dont l'embouchure se confond presque avec celle du Maragnon ; — sur le versant S. E., le *Saint-François* ou

San-Francisco (1,333 kil.); le *Rio de la Plata*, très-large fleuve formé par la réunion de l'*Uruguay* et du *Parana*, grossi du *Paraguay*, qui lui-même reçoit le *Pilcomayo* (3,333 kil.).

Grandes divisions relatives aux races et aux religions. — La population de l'Amérique, qu'on évalue à 50 millions d'h., appartient à quatre races, savoir : 1° la race *blanche*, formant la masse actuelle de la population, et comprenant *Espagnols*, *Anglais*, *Français*, *Portugais*, et autres peuples conquérants ou colonisateurs de l'Amérique; 2° la race *cuivrée*, ou celle des Américains indigènes, appelés aussi *Indiens*, avec un grand nombre de familles, telles que les *Hurons*, les *Iroquois*, *etc.*, dans le Canada (Nouvelle-Bretagne); les *Osages*, les *Sioux*, *etc.*, dans les États-Unis du Nord; les *Aztèques*, les *Acolhuans*, *etc.*, dans le Mexique; les *Mosquitos*, dans le Guatémala; les *Péruviens*, dans le Pérou; les *Araucans*, dans le Chili; les *Patagons*, au S. de l'Amérique, etc.; 3° la race *noire* ou *africaine*, importée en Amérique, dans les États-Unis du Nord, dans les Antilles, etc.; 4° la race *jaune*, comprenant les *Esquimaux*, dans le Groënland. — Les principaux peuples sont les *Américains* des États-Unis, qui descendent des Anglais et des Français; les *Mexicains*, les *Colombiens*, *etc.*, qui descendent des Espagnols; les *Brésiliens*, qui descendent des Portugais.

La religion chrétienne, dans ses diverses branches, règne dans toutes les parties occupées par la race blanche : le catholicisme, dans les régions peuplées d'Espagnols, de Portugais et de Français; les nombreuses sectes du protestantisme, dans les colonies formées par les Anglais, les Hollandais, les Danois et les Suédois. — Les peuplades américaines, qui sont encore à l'état sauvage, sont en général livrées au fétichisme; cependant on trouve parmi elles quelques peuplades chrétiennes.

Principaux États : leurs capitales; population. — Les pays ou États principaux de l'Amérique du Nord sont au nombre de six, savoir : le *Groenland* avec le *Spitzberg* et l'*Islande*, la *Russie américaine*, la *Nouvelle-Bretagne*, les *États-Unis du Nord*, les *États-Unis du Mexique* et les *États-Unis de l'Amérique centrale*.

Le GROENLAND avec le *Spitzberg* et l'*Islande* ou AMÉRIQUE DANOISE, au N. E., peuplé de 70,000 hab., et appartenant au versant de l'océan Glacial Arctique : *Julianeshaab*, C.;

La RUSSIE AMÉRICAINE, au N., peuplée de 60,000 hab., et appartenant aux versants de l'océan Glacial Arctique et du grand Océan : *Yakoutal*, C.;

La NOUVELLE-BRETAGNE ou AMÉRIQUE ANGLAISE, au N.,

peuplée de 2,000,000 d'hab., la plupart Français, et appartenant aux versants de l'océan Glacial Arctique et de l'océan Atlantique : *Montréal*, C.; *Québec*, ancienne capitale du Canada français; *Halifax*, port.

Les ÉTATS-UNIS DU NORD, au centre, à l'E. et à l'O., peuplés de 24,800,000 hab., et appartenant aux versants de l'océan Atlantique, de la mer du Mexique et du grand Océan : *Washington*, C. [voir p. 201 et s. pour les détails];

Les ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE, au S. O., peuplés de 7,800,000 hab., et appartenant aux versants de la mer du Mexique et du grand Océan : *Mexico*, C., sur le lac Tezcuco, 200,000 hab.; *Acapulco*, la *Vera-Cruz*, ports; *Campêche*, bois de teinture et d'acajou;

Les ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ou du GUATÉMALA, peuplés de 1,950,000 hab., et appartenant aux versants de la mer du Mexique et du grand Océan : *la Nouvelle-Guatémala*, C., 50,000 hab.

Les principaux Etats de l'Amérique du Sud sont au nombre de onze, savoir : l'*empire d'Haïti*, les *États de la Colombie*, la *république du Pérou*, la *république de Bolivie*, la *république du Chili*, les *États-Unis de la Plata*, la *république de l'Uruguay*, l'*État du Paraguay*, les *Guyanes*, l'*empire du Brésil* et la *Patagonie*.

L'EMPIRE D'HAITI, sous le nègre Soulouque, peuplé de 1,000,000 d'hab., anc. républ. du même nom, dans l'île d'*Haïti* ou *Saint-Domingue*, l'une des grandes Antilles : *le Port-au-Prince*, autrefois *le Port-Républicain*, C. — On trouve aussi dans cette île la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, C. *Saint-Domingue ;*

Les ÉTATS DE LA COLOMBIE, au N., peuplés de 3,300,000 hab. dans ses trois républiques de *Nouvelle-Grenade*, *Équateur*, *Vénézuéla*, et appartenant au bassin du Maragnon et aux versants de la mer du Mexique et de l'océan Atlantique : *Bogota*, *Quito* et *Caracas*, C.; *Carthagène*, *Panama*, *Guayaquil*, ports;

La RÉPUBLIQUE DU PÉROU, ancien bas Pérou, au centre et à l'O., peuplée de 2,000,000 d'hab., et appartenant au bassin du Maragnon et au versant du grand Océan : *Lima*, C., 70,000 h.; *Callao*, port de Lima; *Cuzco*, anc. C. des Péruviens;

La RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE, ancien haut Pérou, au centre et à l'O., peuplée de 1,500,000 hab., et appartenant au bassin de la Plata, à celui du Maragnon et au versant du grand Océan : *Chuquisaca* ou *la Plata*, C.; *Potosi;*

La RÉPUBLIQUE DU CHILI, à l'O., peuplée de 1,500,000 hab., et appartenant au versant du grand Océan : *Santiago*, C., 60,000 hab.; *Valparaiso*, *Valdivia*, ports.

Les ÉTATS-UNIS DE LA PLATA OU RÉPUBLIQUE ARGEI au centre et au S. E., peuplés de 1,000,000 d'hab., et ap nant au bassin de la Plata : *Buénos-Ayres*, C., port, 70,00(

La RÉPUBLIQUE de l'URUGUAY ou CISPLATINE, au cer à l'E., peuplée de 180,000 hab., et appartenant au bas la Plata : *Montévidéo*, C., port, 40,000 hab.;

L'ÉTAT DU PARAGUAY, au centre, peuplé de 900,000 et appartenant au bassin de la Plata : *l'Assomption*, C.;

Les GUYANES, à l'E., peuplées de 220,000 hab., et a tenant au bassin du Maragnon ou versant de l'océan Atlar Ce pays fait partie des colonies européennes [p. 200 et 2

L'EMPIRE DU BRÉSIL, à l'E., peuplé de 6,000,000 d et appartenant aux bassins de la Plata et du Maragnon *de-Janeiro*, C., 206,000 hab.; *Para*, *San-Salvador* ou I *Pernambouc*, ports;

La PATAGONIE, au S., peuplée de 200,000 hab., *Pat Cunches*, *Puelches*, *etc.*

Principales colonies européennes. — A l'époque découverte et de la conquête de l'Amérique, au 15e 16e siècle, les Européens avaient fondé des établissement colonies dans toute l'Amérique ; mais les gouvernement rope n'en conservent plus qu'une très-petite portion. Les r sont mélangées presque toutes, et les colonies ont fini pa parer de leur métropole respective. Les Espagnols posséd Mexique, le Pérou, le Chili, la Colombie, le Guatémala et les provinces de la Plata, ainsi qu'une partie de la Guyan Antilles ; ils n'ont plus que *Cuba* et *Porto-Rico*, deux des g Antilles. Les Anglais possédaient les États-Unis et presque nord de l'Amérique ; ils n'ont plus que la *Nouvelle-Br* avec quelques îles et une partie de la *Guyane*. Les Franç sédaient le Canada et la Louisiane, dans l'Amérique du N n'ont plus que quelques îles et une partie de la *Guyane*. I tugais possédaient le *Brésil*, qui s'est déclaré indépend une *Guyane*, dont une partie leur fut enlevée par les Ho et dont l'autre se trouve annexée au Brésil.

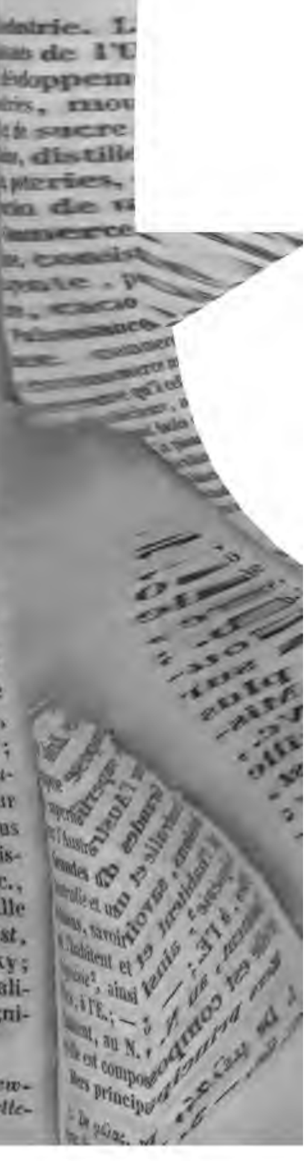
Possessions anglaises. Les possessions anglaises, p de 2,400,000 hab., sont : la *Nouvelle-Bretagne* [p. les îles de *Terre-Neuve*, l'île *Royale*, l'île *Saint-Jean*, *Bermudes*, les îles *Lucayes*, la *Jamaïque* (Spanishtow l'une des grandes Antilles, dans l'océan Atlantique ; *Vierges*, *Tabago*, la *Trinité*, et autres petites Antilles, mer de ce nom, et enfin, dans l'Amérique du Sud, un de la *Guyane* (Georgetown, C.).

hab. : les sénateurs sont ants pour deux. En outre, ses coutumes et son ad- purement locales.

nis se divisent en 33 *États*, nement, 3 *territoires*, qui partie du pays, mais dont ou métis, ne jouissent pas se divisent en *États du* le district fédéral, appelé *du sud* et *États de l'ouest.* le *Maine*, le *Massachusetts'* *unie*, le *Maryland*, la *Vir-* *a*, la *Caroline du sud;* du milieu, l'*Ohio*, le *Missouri* *u-Mexique* et la *Californie*

cipales sont : WASHINGTON, h.-l. du district fédéral de 0 hab. ; *Portland*, port flo- , seconde ville de l'Union, vec un bon port, berceau Franklin, 200,000 hab. ; r l'Hudson, la plus grande, te de l'Amérique, 516,000 nsylvanie, la v. la plus belle 409,000 hab. ; *Baltimore*, ommerçant, 169,000 hab. ; sud, 30,000 hab. ; *la Nou-* malsaine, avec un port sur *ola*, dans la Floride, le plus *nt-Louis*, dans l'État de Mis- issouri et de l'Illinois, Vc., dans l'État de ce nom, ville ommée la *Reine de l'Ouest*, *Francfort*, C. du Kentucky ; ; *Monterey*, C. de la Cali- *San-Francisco*, port magni- ab.

ut, le *Rhode-Island*, le *New-* ce qu'on appelle la *Nouvelle-*



par le grand Océan, sont les mers de *Chine*, de *Java*, des *Moluques*, des *Célèbes*, de *Mindoro*, de *Bornéo*, de *Corail*, des *Philippines* et de la *Nouvelle-Guinée*, avec les golfes de *Carpentarie* et de la *Nouvelle-Hollande*.

Iles et archipels principaux. — Les îles et les archipels principaux de l'Océanie sont : dans la Mélanésie, l'*Australie* ou *Nouvelle-Hollande*, île presque aussi grande que l'Europe et qui forme le continent austral, la *Nouvelle-Guinée* ou *Papouasie*, la *terre de Diémen* ou *Tasmanie;* — dans la Malaisie, les îles *Sumatra, Java* et *Timor*, ou îles de *la Sonde*, l'île *Bornéo*, l'île *Célèbes, etc.*

Les petites îles les plus importantes sont : dans la Malaisie, les îles *Moluques*, les *Philippines;* — dans la Mélanésie, l'archipel de la *Nouvelle-Bretagne*, les îles *Salomon;* — dans la Micronésie, les îles *Mariannes*, l'archipel des *Carolines;* — dans la Polynésie, la *Nouvelle-Zélande*, les îles *Taïti* ou de la *Société*, les îles *Marquises*, les îles *Sandwich, etc.*

L'AUSTRALIE, ou NOUVELLE-HOLLANDE, est la plus grande île de l'Océanie. Elle est située au S. de l'équateur, entre l'Amérique méridionale à l'E. et l'Afrique à l'O. L'Australie, riche en mines d'or, a été découverte en 1605 par les Hollandais [p. 253]; on n'en connaît guère que les côtes, et surtout la côte orientale, appelée *Nouvelle-Galles méridionale*.

La NOUVELLE-GUINÉE ou PAPOUASIE, située au N. de l'Australie, est habitée par les *Papous*, nègres d'un aspect repoussant.

La TERRE DE DIÉMEN ou TASMANIE, au S., séparée de l'Australie par le détroit de Bass, fut découverte par le navigateur hollandais Tasman.

Les îles de la SONDE sont situées au N. O. de l'Australie. Ces îles forment, du N. O. au S. E., une longue chaîne d'îles, dont les principales sont : *Sumatra, Java* et *Timor*, à l'E.

L'île BORNÉO, coupée par l'équateur en deux parties, au N. O. de l'Australie, deux fois aussi grande que la France, et peuplée de 4 millions de nègres féroces, est divisée en un grand nombre de petits États indépendants. On y trouve de l'or, des diamants, du poivre, etc.

L'île CÉLÈBES, située au N. de l'Australie, est divisée en quatre presqu'îles et peuplée de 2 millions d'habitants, entre autres les *Macassars*. Elle renferme des mines d'or, et produit coton, riz, bois précieux.

Les îles MOLUQUES ou îles aux ÉPICES, ainsi nommées du poivre, du girofle, etc., qu'elles produisent, comprennent les trois groupes d'*Amboine*, de *Banda* et des *Moluques* proprement dites.

Les îles PHILIPPINES, au nombre d'un millier, sont fertiles en coton, cannes à sucre, cocotiers. Les indigènes sont, en général, bienfaisants et doux.

L'archipel de la NOUVELLE-BRETAGNE, aux Anglais, est peuplé d'habitants au teint cuivré et d'une grande férocité. Il est fertile en muscadiers, poivre, gingembre, etc.

Les îles SALOMON ont des mines d'or et des habitants anthropophages.

Les îles MARIANNES, au nombre de vingt, furent découvertes en 1521 par Magellan, qui les appela *îles des Larrons*, parce que les habitants lui avaient volé quelques instruments de fer.

L'archipel des CAROLINES, qui s'étend parallèlement à l'équateur sur une ligne de 3500 kilomètres, est peuplé d'habitants très-habiles à conduire leurs pirogues.

La NOUVELLE-ZÉLANDE se compose de deux îles que sépare le détroit de Cook ; on y trouve une plante textile appelée *phormium tenax*. Au S. de la Nouvelle-Zélande se trouvent les antipodes de Paris, marqués par l'île *Antipode*.

L'archipel de TAÏTI ou des îles de la SOCIÉTÉ est composé d'îles commerçantes et civilisées, où l'île *O'Taïti* ou *Taïti* forme, avec deux autres îles, un royaume sous le protectorat de la France.

L'archipel des îles MARQUISES ou MENDANA a pour île principale *Nouka-Hiva*.

Les îles SANDWICH, au nombre de onze, dont les principales sont *Hawaii* ou *Owhyhée* et *Oahou*, ont été découvertes en 1778 par Cook, qui fut tué en 1779 dans celle d'Hawaii, la plus grande de toutes [p. 254]. Les habitants de ces îles sont presque tous chrétiens et civilisés.

Principales possessions européennes. — Les possessions européennes sont, d'après leur importance, celles des *Hollandais*, des *Anglais*, des *Espagnols*, des *Français* et des *Portugais*.

Possessions hollandaises. Les Hollandais possèdent : dans la Malaisie : 1° une grande partie de l'île de *Sumatra ;* 2° presque toute l'île de *Java,* où se trouve *Batavia,* vaste port, première ville commerçante de l'Océanie, 60,000 hab. ; 3° une petite partie de l'île de *Timor;* 4° quelques établissements à *Bornéo;* 5° presque toute l'île *Célèbes;* 6° la plupart des îles *Moluques,* où ils cultivent en grand le giroflier et le muscadier; — dans la Mélanésie, la partie O. de la *Nouvelle-Guinée* ou *Papouasie*, où ils se sont établis au port *Dubus.*

Possessions anglaises. Les Anglais possèdent : dans la Mélanésie : 1° la *Nouvelle-Galles méridionale,* sur la côte orientale de l'Australie, où ils ont fondé *Sydney*, C., 40,000 hab., sur

le port Jackson; *Botany-Bay*, lieu de déportation; l'archipel de la *Nouvelle-Bretagne;* dans la *terre de Diémen*, la colonie dont *Hobart-Town* est le chef-lieu; — 2° dans la Polynésie, presque tout l'archipel de la *Nouvelle-Zélande.*

Possessions espagnoles. Les Espagnols possèdent : dans la Malaisie : presque toutes les *Philippines*, entre autres *Luçon*, dont la C., *Manille*, est commerçante et a un très-beau port et 140,000 hab.; — dans la Micronésie : presque toutes les îles *Mariannes*, entre autres *Guam*, où ils ont *Agagna*, C.

Possessions françaises. Les Français possèdent : dans la Polynésie : les îles *Marquises* et le protectorat des îles *Taïti;* un établissement à la presqu'île de *Banks*, dans la Nouvelle-Zélande.

Possessions portugaises. Les Portugais possèdent la majeure partie de l'île de *Timor*, l'une des îles de la Sonde.

§ IV.

Description sommaire des mers. — Situation. — Forme générale du littoral. — Mers secondaires. — Iles et détroits principaux. — Pays baignés par ces mers. — Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Grands ports. — Principales colonies européennes. — Notions sommaires sur les lignes de navigation les plus suivies et sur la durée de leur traversée.

Description sommaire des mers. — La masse des eaux qui, sous le nom de MERS, forme le contour des continents, comprend : 1° le *grand Océan;* 2° l'*océan Atlantique;* 3° la *mer des Indes;* 4° la *Méditerranée* et la *mer Noire;* 5° la *mer du Nord;* 6° la *mer Baltique.*

1° Grand Océan.

Situation. — Le GRAND OCÉAN, appelé aussi *océan Pacifique* ou *mer du Sud*, est situé entre le nouveau continent à l'E. et l'ancien continent à l'O., et par conséquent large au S. entre le cap Horn et la terre de Diémen, mais plus étroit au N., entre l'Amérique russe et la Sibérie.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* du grand Océan présente généralement des côtes hautes et droites, peu découpées dans le nouveau continent, mais sinueuses dans l'ancien.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* que forme le grand Océan [p. 175] sont, dans le nouveau continent : la *mer Vermeille* ou *golfe de Californie* et la *mer de Behring;* dans l'ancien : la *mer d'Okhotsk*, la *mer du Japon*, la *mer Jaune*, la *mer Bleue*, la *mer de Chine;* dans l'Océanie : les *mers de Java*, de *Célèbes*, des *Moluques*, de *Bornéo*, de *Corail*, *etc.*

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales du grand Océan sont : près des côtes de l'Amérique : les îles du *Roi Georges III*, de la *Reine Charlotte*, *Quadra-et-Vancouver*, au N.; les îles *Galapagos*, *Juan-Fernandez*, *etc.*, au S.; sur les côtes d'Asie : les îles *Kouriles*, les îles *du Japon*, l'île *Formose*, l'île *Haïnan*, et dans l'Océanie : la *Malaisie*, la *Micronésie* et la *Polynésie*.

Les *détroits* principaux du grand Océan sont : les *détroits de Magellan* et de *Lemaire*, en Amérique; les détroits de *La Pérouse*, de *Corée*, de *Formose*, *etc.*, sur les côtes d'Asie ; le détroit de *Torrès*, en Océanie.

Pays baignés par le grand Océan. — Les *pays* baignés par le grand Océan sont : l'*Amérique russe*, la *Nouvelle-Bretagne*, les *États-Unis*, le *Mexique*, le *Guatémala*, dans l'Amérique du Nord ; — la *Colombie*, le *Pérou*, la *Bolivie*, le *Chili*, la *Patagonie*, dans l'Amérique du Sud ; — la *Sibérie*, le *Japon*, la *Chine*, l'*Indo-Chine*, en Asie ; — la *Malaisie*, la *Micronésie* et la *Polynésie*, dans l'Océanie.

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables dans le grand Océan sont celles de la *Columbia* et du *Rio-Colorado*, dans l'Amérique du Nord ; — celles du *Meïnam*, du *May-Kang*, du *Kiang*, du *Hoang-Ho*, de l'*Amour*, *etc.*, dans l'Asie.

Grands ports. — Les *grands ports* du grand Océan sont : *San-Francisco*, *Acapulco*, *etc.*, dans l'Amérique du Nord ; — *Panama*, *Guayaquil*, *le Callao*, *Valparaiso*, *etc.*, dans l'Amérique du Sud ; — *Singhapour*, *Bangkok*, *Hué*, *etc.* (Indo-Chine), *Macao*, *Hong-Kong*, *Canton*, *etc.* (Chine), *Nangasaki* et *Yédo* (Japon), dans l'Asie ; — *Manille* (Luçon), *Batavia* (Java), *Amboine* (Moluques), *Sydney* (Australie), *Papéiti* (Taïti), etc., dans l'Océanie.

Principales colonies européennes. — Les principales *colonies européennes* du grand Océan sont : les îles *Kouriles* et *Aléoutiennes*, aux Russes; les îles *Quadra-et-Vancouver*, de la *Reine Charlotte*, aux Anglais, dans l'Amérique du Nord ; — les îles *Singhapour*, *Hong-Kong*, dans la mer de Chine, aux Anglais ; *Macao*, aux Portugais, dans l'Asie ; — *Manille* et les autres Philippines, aux Espagnols ; *Java*, *Sumatra*, îles de la *Sonde*, *Bornéo*, *Célèbes*, *Moluques*, *etc.*, aux Hollandais ; l'*Australie*, la *Diéménie*, la *Nouvelle-Zélande*, aux Anglais; les îles *Marquises* et *Taïti*, aux Français, dans l'Océanie.

Notions sommaires sur les lignes de navigation les plus suivies et sur la durée de la traversée. — Les lignes de navi-

gation les plus suivies, pour se rendre dans le grand Océan, sont celles du Havre, de Bordeaux, et de Southampton, de Londres, de Liverpool, à Valparaiso, à Lima, à San-Francisco et aux îles Marquises. On se rend d'Europe dans le grand Océan ou par le cap Horn (Amérique du Sud) ou par le cap de Bonne-Espérance (Afrique), ou, en changeant de vaisseau, par le golfe du Mexique et l'isthme de Panama. La première route, toute maritime, est la plus longue, et dure de quatre à cinq mois.

2° Océan Atlantique.

Situation. — L'OCÉAN ATLANTIQUE est situé entre le nouveau continent à l'O. et l'ancien à l'E., large de 7000 kil. entre la Floride et le détroit de Gibraltar, et de 3500 entre le renflement E. de l'Amérique du Sud et le renflement O. de l'Afrique.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* de l'océan Atlantique présente généralement des côtes hautes et très-découpées dans l'ancien continent, basses dans le nouveau, très-sinueuses dans l'Amérique du Nord et presque uniformes dans l'Amérique du Sud.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* que forme l'océan Atlantique sont : en Europe : la *mer Baltique*, la *mer du Nord*, la *Manche*, la *mer de France* ou *golfe de Gascogne*, la *Méditerranée*, *etc.*; — en Afrique : le *golfe de Guinée*; — dans l'Amérique du Nord : la *mer* ou *baie d'Hudson*, le *golfe du Mexique* et la *mer des Antilles* [p. 176].

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales de l'océan Atlantique sont : en Europe : les *îles Danoises* et *Britanniques*; en Afrique : les *îles Açores*, *Madère*, *Canaries*, du *Cap-Vert*, *etc.*; en Amérique : les *Antilles*, les *Bermudes*, les *Lucayes*, *Terre-Neuve*, *Islande*, *etc.*

Les *détroits* principaux de l'Atlantique sont : les détroits du *Sund*, du *grand* et du *petit Belt*, du *Pas de Calais*, de *Gibraltar*, *etc.*, en Europe; le détroit de *Davis*, en Amérique.

Pays baignés par l'océan Atlantique. — Les *pays* baignés par l'océan Atlantique sont : en Europe : la *Scandinavie*, le *Danemark*, l'*Allemagne*, la *Hollande*, la *Belgique*, les *îles Britanniques*, la *France*, l'*Espagne*, le *Portugal*; — en Afrique : le *Maroc*, la *Sénégambie*, les *Guinées*, le *Cap*, *etc.*; — en Amérique : la *Nouvelle-Bretagne*, les *Etats-Unis*, les *Antilles*, le *Mexique*, le *Guatémala*, la *Colombie*, les *Guyanes*, le *Brésil*, l'*Uruguay*, la *Plata* et la *Patagonie*.

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables[1] sont : en Europe : la *Seine*, la *Loire*, la *Gironde*, le *Douro*, le *Tage*, le *Guadalquivir*, *etc.*; — en Afrique : le *Sénégal*, la *Gambie*, le *Niger*, le *Zaïre*, *etc.*; — en Amérique : le *Saint-Laurent*, l'*Hudson*, le *Mississipi*, l'*Orénoque*, l'*Amazone*, la *Plata*, *etc.*

Grands ports. — Les *grands ports* de l'océan Atlantique proprement dit sont : en Europe : *Liverpool*, *Bristol*, *Plymouth*, *Portsmouth*, *Southampton*, *Brighton*, *Douvres*, *etc.* (Angleterre) ; *Calais*, *Boulogne*, *Dieppe*, *le Havre*, *Cherbourg*, *Brest*, *la Rochelle*, *Rochefort*, *Lorient*, *Bayonne*, *etc.* (France); *Saint-Sébastien*, *le Ferrol*, *la Corogne*, *Cadix*, *etc.* (Espagne); *Porto*, *Lisbonne*, *etc.* (Portugal) ; — en Afrique : *Tanger*, *Mogador*, *Saint-Louis*, *Gorée*, *le Cap*, *etc.*; — en Amérique : *Québec*, *Halifax*, *Boston*, *New-York*, *Baltimore*, *la Vera-Cruz*, *etc.* (Amérique du Nord); *Carthagène*, *Cayenne*, *Pernambouc*, *Bahia*, *Rio-de-Janeiro*, *Montévidéo*, *Buénos-Ayres*, *etc.* (Amérique du Sud).

Principales colonies européennes. — Les principales *colonies européennes* de l'océan Atlantique sont : en Afrique : celles de la *Sénégambie*, aux Français ; de *Guinée* et du *Cap*, aux Anglais; des *Açores*, de *Madère*, du *Cap-Vert*, *etc.*, aux Portugais ; *Ceuta* et les *Canaries*, aux Espagnols ; — en Amérique, *Groënland* et *Islande*, aux Danois; la *Nouvelle-Bretagne*, les *Bermudes*, les *Lucayes*, la *Jamaïque*, une partie de la *Guyane*, *etc.*, aux Anglais ; la *Martinique*, la *Guadeloupe*, une partie de la *Guyane*, *etc.*, aux Français ; *Cuba* et *Porto-Rico*, aux Espagnols ; *Curaçao*, une partie de la *Guyane*, aux Hollandais.

Lignes de navigation les plus suivies et durée de leur traversée. — Les lignes de navigation les plus suivies, dans l'Océan Atlantique, sont celles de Liverpool, de Southampton et du Havre à New-York ; la durée est de douze à quinze jours pour les paquebots à vapeur appelés *paquebots transatlantiques*, et d'un mois environ pour les bâtiments à voiles. A l'aller, on se dirige d'abord vers la zone torride, où l'on trouve les vents alizés qui soufflent de l'E. à l'O.; au retour, on prend une direction plus septentrionale. Outre ces lignes, il y a celles de Nantes et de Bordeaux aux Etats-Unis et aux Antilles, de plusieurs ports de France et d'Angleterre à Pernambouc, Rio-de-Janeiro, Montévidéo, Buénos-Ayres, etc., et au banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue.

1. Nous ne parlons pas ici des fleuves de la mer Baltique, de la mer du Nord et de la Méditerranée, dont il sera question plus loin.

3° Mer des Indes.

Situation. — La MER DES INDES est située vers les portions méridionales de l'ancien continent, entre l'Afrique, l'Asie et l'Océanie; elle est plus large au sud qu'au nord.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* de la mer des Indes présente des côtes généralement basses, peu sinueuses en Afrique et découpées par de grands golfes en Asie.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* de la mer des Indes sont : la *mer Rouge*, entre l'Afrique et l'Asie ; le *golfe Persique*, la *mer d'Oman* et le *golfe du Bengale*, sur les côtes d'Asie [p. 176].

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales de la mer des Indes sont : en Afrique, *Madagascar*, les *Seychelles*, les *Comores*, les *Mascareignes* (Réunion et Maurice), *Zanzibar*, *Socotora*, *etc.*; — en Asie, *Andaman* et *Nicobar*, les *Maldives*, les *Laquedives*, *Ceylan*, *etc.*

Les *détroits* principaux sont : le canal de *Mozambique*, entre l'Afrique et Madagascar ; les détroits de *Bab-el-Mandeb*, à l'entrée de la mer Rouge ; d'*Ormus*, à l'entrée du golfe Persique ; de la *Sonde*, vers la mer de Java, et de *Malacca*, vers la mer de Chine.

Pays baignés par la mer des Indes. — Les *pays* baignés par la mer des Indes sont : en Afrique : le *Cap*, le *Mozambique*, le *Zanguebar*, le *Somâl*, l'*Abyssinie*, la *Nubie*, l'*Égypte*; — en Asie : l'*Arabie*, la *Perse*, le *Béloutchistan* et les deux *presqu'îles des Indes*; — en Océanie : *Sumatra*, *Java*, l'*Australie*, *etc.*

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables sont celles du *Zambèze*, en Afrique; — du *Chat-el-Arab* (Tigre et Euphrate), de l'*Indus*, du *Gange*, du *Brahmapoutre*, de l'*Iraouaddy*, du *Salouen*, *etc.*, en Asie ; — du *Murray*, dans l'Australie.

Grands ports. — Les *grands ports* de la mer des Indes sont : *Port-Louis* (Maurice), *Saint-Denis* (Réunion), *Port-Natal*, *Mozambique*, *Zanzibar*, *Souakem*, en Afrique ; — *Moka*, *Mascate* (Arabie) ; *Aboucher* (Perse) ; *Cambaye*, *Surate*, *Bombay*, *Calicut*, *Cochin*, *Pondichéry*, *Madras*, *Calcutta*, *Singhapour*, *etc.* (Indes) ; *Canton*, *Macao*, *etc.* (Chine) ; *Nangasaki* (Japon), en Asie.

Principales colonies européennes. — Les principales *colonies européennes* de la mer des Indes sont : les *Indes*, *Hong-Kong* (Chine), *Aden* (Arabie), *Maurice*, les *Seychelles*, *etc.*, aux Anglais; *Pondichéry*, *Karikal*, *Mahé*, *Chandernagor* (Hindoustan), *Bourbon* ou *Réunion*, *Mayotte*, *etc.*, aux Français;

Goa et *Diu* (Hindoustan), *Macao* (Chine), en Asie, et le *Mozambique*, en Afrique, aux Portugais.

Lignes de navigation les plus suivies et durée de leur traversée. — Les lignes de navigation les plus suivies, pour se rendre à la mer des Indes, sont celles des ports de la mer Rouge à Bombay et à Calcutta, de Londres et de Liverpool à Maurice, Calcutta, Macao, Canton et Sydney. Les navires se rendent dans cette mer par le cap de Bonne-Espérance, en trois ou quatre mois ; une route plus courte, en changeant de vaisseau, est celle de la Méditerranée par Marseille et Alexandrie, de l'isthme de Suez et de la mer Rouge[1] : cette dernière se fait en trente jours. Des communications fréquentes existent entre l'île Maurice et les possessions anglaises de l'Inde, ainsi qu'entre l'île de la Réunion et les colonies françaises de l'Inde.

4° Mer Méditerranée et mer Noire.

Situation. — La MER MÉDITERRANÉE, et la MER NOIRE, qui n'en est qu'un appendice, sont situées entre les trois parties de l'ancien continent, l'Europe au N., l'Afrique au S. et l'Asie à l'E.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* de la Méditerranée présente des côtes assez hautes et très-découpées au N. et au N. E., assez basses et peu sinueuses au S. La Méditerranée se rétrécit considérablement vers le milieu de son étendue entre la Sicile et Tripoli ; la mer Noire s'allonge de l'O. à l'E. en forme presque elliptique.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* que forment la Méditerranée et la mer Noire [p. 176-177] sont : en Europe : la *mer de Toscane*, avec les *golfes du Lion*, de *Gênes*, de *Tarente*, *etc.;* la *mer Ionienne* avec le *golfe de Lépante*, et la *mer Adriatique;* — l'*Archipel*, la *mer de Marmara* et la *mer Noire* avec la *mer d'Azov*, entre l'Europe et l'Asie ; — en Afrique, les *golfes de la Sidre* et de *Cabès*.

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales de la Méditerranée sont : à l'O., les *îles Baléares*, de *Corse*, de *Sardaigne;* au milieu, l'île d'*Elbe*, la *Sicile*, *Lipari*, *Malte;* à l'E., les *îles Ioniennes*, *Candie*, *Chypre*, *Négrepont*, *Rhodes*, *Samos*, *Chio*, *Métélin*, *Syra*, *etc.*, dans l'Archipel.

Les *détroits* principaux sont les détroits de *Gibraltar*, d'*Otrante*, de *Messine*, des *Dardanelles*, de *Constantinople*, d'*Iénikalé*, *etc.*

1. C'est la ligne suivie par le service des malles anglaises entre l'Angleterre et l'Inde.

Pays baignés par la mer Méditerranée et la mer Noire. — Les *pays* baignés par ces mers sont : en Europe : de l'O. à l'E., l'*Espagne*, la *France*, l'*Italie*, la *Grèce*, la *Turquie*; — en Asie : la *Turquie d'Asie*, (Asie Mineure, Syrie, etc.) ; — en Afrique : l'*Égypte* et la *côte de Barbarie*. — La mer Noire baigne la *Russie d'Europe* et les *deux Turquies*.

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables sont : en Europe : de l'O. à l'E., celles de l'*Ebre*, du *Rhône*, du *Tibre*, du *Pô*, de l'*Adige*, de la *Maritza*, pour la Méditerranée; du *Danube*, du *Dniester*, du *Don*, du *Kouban*, pour la mer Noire ; — en Asie : celles de l'*Oronte*, pour la Méditerranée ; du *Phase* ou *Rion*, du *Kyzil-Irmak* et du *Sakaria*, pour la mer Noire : — en Afrique : celles du *Nil*, de la *Medjerdah*, du *Chéliff*, *etc.*, pour la Méditerranée.

Grands ports. — Les *grands ports* de la Méditerranée sont : de l'O. à l'E., *Gibraltar*, *Malaga*, *Carthagène*, *Alicante*, *Barcelone*, *Palma*, *Port-Mahon*, *etc.* (Espagne); *Agde*, *Cette*, *Marseille*, *Toulon*, *Ajaccio*, *Bastia* (France) ; *Cagliari*, *Nice*, *Gênes*, *Livourne*, *Civita-Vecchia*, *Naples*, *Palerme*, *Messine*, *Catane*, *Ancône*, *Venise*, *la Valette* (Italie); *Trieste* (Illyrie), *Zara*, *Raguse* (Dalmatie); *Corfou* (îles Ioniennes), *Patras*, *Nauplie*, le *Pirée*, port d'Athènes, *Syra* (Grèce) ; *Constantinople*, *Salonique*, *Gallipoli* (Turquie d'Europe) ; *Smyrne*, *Tripoli*, *Beyrouth*, *Acre*, *Jaffa* (Turquie d'Asie) ; *Damiette*, *Rosette*, *Alexandrie* (Égypte); *Tripoli*, *Tunis*, *Bone*, *Alger*, *Oran*, *Ceuta* (côte de Barbarie). — Ceux de la mer Noire sont : *Odessa*, *Kherson*, *Sébastopol*, *etc.* (Russie d'Europe) ; *Varna* (Turquie d'Europe); *Trébizonde* (Turquie d'Asie).

Principales colonies européennes. — Les principales *colonies européennes* de la Méditerranée et de la mer Noire sont : *Gibraltar*, *Malte*, îles *Ioniennes*, aux Anglais.

Lignes de navigation les plus suivies et durée de leur traversée. — Les lignes de navigation sont aussi nombreuses qu'il y a de ports de mer. Les lignes les plus suivies sont celles des paquebots à vapeur du Levant partant de Marseille. Ils desservent trois lignes principales : la première part de Marseille et aboutit à Malte, en passant par Gênes, Livourne (2 jours), Civita-Vecchia et Naples; la seconde part de Marseille pour Constantinople (11 jours), en passant par Malte (6 jours), le Pirée (8 jours) et Smyrne (9 jours) ; la troisième part de Marseille et aboutit à Beyrouth (Syrie) (9 jours), en passant par Malte et Alexandrie (Égypte) (8 jours). La durée du trajet est de 6 à 11

jours, suivant la route que l'on prend et le point d'arrivée. Des communications fréquentes existent entre Toulon et Alger ; la traversée est de 40 à 42 heures.

5° Mer du Nord.

Situation. — La MER DU NORD est située entre les îles Britanniques, à l'O. et au N. O.; le Danemark et la presqu'île Scandinave, à l'E.; l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France au S.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* de la mer du Nord présente des côtes très-découpées et hautes à l'O. et au N. O., sinueuses et basses à l'E. et au S.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* de la mer du Nord sont : le *Zuyderzée* et le *Cattégat*, qui se joint à la mer Baltique.

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales sont : les îles de *Zélande* et du *Texel*, en Hollande, et le groupe d'*Helgoland* (aux Anglais), à l'embouchure de l'Elbe.

Le *détroit* principal est le *Skager-Rack.*

Pays baignés par la mer du Nord. — Les *pays* baignés par la mer du Nord sont : les îles *Britanniques*, la *France*, la *Belgique*, la *Hollande* ou *Pays-Bas*, l'*Allemagne*, le *Danemark*, la *presqu'île Scandinave.*

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables sont celles de l'*Escaut*, de la *Meuse*, du *Rhin*, de la *Tamise*, de l'*Humber*, du *Forth*, du *Weser*, de l'*Elbe.*

Grands ports. — Les *grands ports* de la mer du Nord sont : *Dunkerque* (France) ; *Ostende* et *Anvers* (Belgique) ; *Flessingue*, *Rotterdam*, *Amsterdam* sur le Zuyderzée (Hollande) ; *Londres*, *Hull*, *Newcastle*, *Leith*, *Dundee*, *etc.* (Angleterre) ; *Hambourg* et *Brême* (Allemagne) ; *Altona* (Danemark) ; *Christiania*, *Bergen*, *Gothembourg* (presqu'île Scandinave).

Lignes de navigation les plus suivies et durée de leur traversée. — Les principales lignes de navigation sont les lignes établies entre la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Russie et le port de Hambourg (Allemagne). Il part alternativement des paquebots à vapeur du Havre pour Londres, Ostende, Anvers, Flessingue, Rotterdam, Amsterdam, Hambourg et Saint-Pétersbourg, et de Londres pour le Havre, Hambourg et Saint-Pétersbourg. La durée du trajet varie de 2 à 5 jours, suivant le point de départ et le point d'arrivée.

6° Mer Baltique.

Situation. — La MER BALTIQUE est située entre la presqu'île Scandinave, le Danemark, l'Allemagne, la Prusse et la Russie, en s'allongeant du nord au sud.

Forme générale du littoral. — Le *littoral* de la mer Baltique présente au N. des côtes escarpées; au S., des côtes basses, à lagunes; partout de nombreuses échancrures et d'innombrables îles ou îlots.

Mers secondaires. — Les *mers secondaires* de la Baltique sont: les golfes de *Bothnie*, de *Finlande* et de *Riga* ou de *Livonie*.

Iles et détroits principaux. — Les *îles* principales sont: les *îles Danoises* (Seeland, Fionie, etc.), *Œsel, Dago, Abo, Aland, etc.*

Les *détroits* principaux sont: le *Sund*, le *grand Belt* et le *petit Belt*, entre les îles Danoises.

Pays baignés par la mer Baltique. — Les *pays* baignés par la mer Baltique sont : la *presqu'île Scandinave*, le *Danemark*, l'*Allemagne*, la *Prusse* et la *Russie*.

Embouchures des fleuves les plus remarquables. — Les *embouchures* des fleuves les plus remarquables sont celles du *Dal*, du *Luléa* et de la *Tornéa* (Suède); de la *Néva*, de la *Duna* (Russie); du *Niémen*, de la *Vistule* et de l'*Oder* (Prusse).

Grands ports. — Les *grands ports* de la mer Baltique sont: *Stockholm* et *Calmar* (Suède); *Copenhague*, *Elseneur* et *Kiel* (Danemark); *Stralsund*, *Stettin*, *Dantzick* (Prusse); *Abo*, *Helsingfors*, *Riga*, *Revel*, *Cronstadt* et surtout *Saint-Pétersbourg* (Russie).

Lignes de navigation les plus suivies. — Les lignes de navigation les plus suivies sont celles du Havre ou de Londres à Saint-Pétersbourg : le voyage se fait par le détroit du Sund, pour les navires qui viennent de l'O. ou qui arrivent de l'E. La Suède évite ce passage au moyen du canal de Gotha, entre les lacs Vener et Vetter. La navigation de la Baltique est souvent interrompue, surtout vers le N., par les glaces, pendant quelques mois de l'année, d'octobre à avril.

N° 64.

États européens (la France exceptée).

Situation et limites. — Mers et îles principales. — Versants et chaînes de montagnes principales. — Fleuves et lacs principaux. — Grandes divisions politiques : capitales ; confédérations germanique et helvétique; éléments de puissance des empires britannique et russe. — Ports principaux. — Gouvernement ; population. — Races et religions. — Armée, marine, revenu des puissances de premier ordre. — Colonies.

Les ÉTATS EUROPÉENS (la France exceptée) sont au nombre de dix-sept, savoir : 1° les *îles Britanniques ;* 2° la *Hollande* ou *Pays-Bas ;* 3° la *Belgique ;* 4° la *Suède* avec la *Norwége* ou *presqu'île Scandinave ;* 5° le *Danemark ;* 6° la *Russie* avec la *Pologne ;* 7° la *Prusse ;* 8° l'*Allemagne ;* 9° la *Suisse ;* 10° l'empire d'*Autriche ;* 11° la *Turquie d'Europe ;* 12° la *Grèce ;* 13° les *principautés Slaves ;* 14° les *îles Ioniennes ;* 15° l'*Italie ;* 16° l'*Espagne ;* 17° le *Portugal.*

1° Iles Britanniques.

Situation, limites. — Les ÎLES BRITANNIQUES, réunion d'îles situées dans l'océan Atlantique, au N. O. de la France, dont elles sont séparées par le Pas de Calais et la Manche, sont comprises entre la mer du Nord, à l'E., et l'océan Atlantique, au N. O., à l'O. et au S. O.

Mers principales. — Les mers principales, dépendantes de l'océan Atlantique, sont : la *mer du Nord,* le *canal du Nord,* la *mer d'Irlande,* le *canal Saint-Georges,* le *canal de Bristol,* le *Pas de Calais* et la *Manche.*

Iles principales. — Les îles principales sont deux grandes et plusieurs petites. Les deux grandes îles sont : 1° la *Grande-Bretagne* (Angleterre, pays de Galles et Écosse) ; 2° l'*Irlande,* séparée de la Grande-Bretagne par le canal du Nord, la mer d'Irlande et le canal Saint-Georges. — Les petites îles sont : les *Sorlingues* ou *Scilly,* au S. O. de l'Angleterre ; l'île de *Wight,* au S. ; les *Orcades,* à la pointe N. de l'Écosse ; les *Shetland,* au N., et les *Hébrides,* à l'O. de l'Écosse ; l'île de *Man* et l'île d'*Anglesey,* dans la mer d'Irlande. — Il faut y joindre les îles anglo-normandes de *Jersey, Guernesey* et *Aurigny* [p. 218].

Versants. — L'Angleterre a trois versants principaux : le *versant S.*, qui sépare les eaux de la Manche des eaux du canal de Bristol et de la mer du Nord ; le *versant E.*, que sillonnent la

Tamise, l'Ouse et l'Humber, et le *versant O.*, que parcourent la Saverne et la Mersey. — L'Écosse et l'Irlande ont chacune deux versants principaux : le *versant O.* et le *versant E.*

Chaînes de montagnes principales. — Les chaînes de montagnes principales sont : le *Snowdon*, au pays de Galles; — les monts du *Pic*, les *Moorlands*, les *Cheviots*, qui séparent l'Angleterre de l'Écosse; — les *Grampians*, les monts de *Ross*, en Écosse; — les monts *Shehy*, en Irlande.

Fleuves principaux. — Les fleuves principaux sont, en Angleterre : la *Tamise*, qui, formée par la réunion de la *Thame* et de l'*Isis*, coule de l'O. à l'E., baigne Londres et se jette dans la mer du Nord par une embouchure fort large; l'*Humber*, qui, formé par le *Trent* et la *Petite-Ouse*, se jette au N. E. dans la mer du Nord par une vaste embouchure; la *Mersey* et la *Dee*, qui se jettent dans la mer d'Irlande ; la *Saverne* ou *Severn*, le plus grand fleuve de l'Angleterre après la Tamise, qui traverse le pays de Galles et tombe dans le canal de Bristol; — en Écosse : la *Tweed*, le *Forth*, le *Tay*, qui s'écoulent de l'O. à l'E. dans la mer du Nord; la *Clyde*, qui se jette dans la mer d'Irlande; — en Irlande : le *Shannon*, qui traverse presque toute l'Irlande et se jette à l'O. dans l'océan Atlantique; la *Boyne* et la *Liffey*, à l'E., qui se rendent à la mer d'Irlande.

Lacs principaux. — Les lacs principaux sont : en Angleterre, le *Winandermere*, qui se décharge dans la mer d'Irlande; — en Écosse, le lac *Lomond*, dans la Clyde; — en Irlande, le lac *Neagh*, dans l'Atlantique.

Grandes divisions politiques. — Les îles Britanniques sont divisées politiquement en trois parties distinctes : le roy. d'*Angleterre*, le roy. d'*Ecosse* et le roy. d'*Irlande*, appelés collectivement *royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.* — L'Angleterre se divise en *Angleterre propre*, à l'E., avec 40 *shires* ou comtés, et en *principauté de Galles*, à l'O., avec 12 comtés. — L'Écosse, divisée naturellement en 2 grandes régions, celle des *terres hautes* ou *Highlands* et celle des *terres basses* ou *Lowlands*, l'est administrativement en 33 comtés. — L'Irlande se divise en 32 comtés, répartis en 4 provinces ecclésiastiques, savoir : l'*Ulster* (9 comtés), au N.; le *Connaught* (5 c.), à l'O.; le *Leinster* (12 c.), à l'E.; le *Munster* (6 c.), au S.

Capitales et villes principales. — En Angleterre : LONDRES, au S. E., C. du royaume, sur la Tamise, la plus grande ville du monde, port pour 1,000 vaisseaux, ponts superbes, *tunnel* ou galerie construite sous la Tamise, jardins magnifiques,

nombreux établissements scientifiques et littéraires, immense commerce et vaste industrie qui en font le premier marché du globe, 2,364,000 hab.; — *Cantorbéry* et *York*, archevêchés; — *Oxford* et *Cambridge*, universités; — *Manchester, Birmingham*, *Sheffield* et *Leeds*, villes manufacturières, etc.

En Écosse : ÉDIMBOURG, au S. E., C., près du golfe de Forth, ville commerçante et industrieuse, université célèbre, 187,000 hab.; — *Glasgow*, *Saint-André* et *Aberdeen*, universités.

En Irlande : DUBLIN, vers le milieu de la côte, à l'E., C., sur la Liffey, au fond d'une grande baie, résidence d'un vice-roi, seule université d'Irlande, 270,000 hab.; — *Limerick*, Vc.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : en Angleterre : *Douvres*, au S. E., sur le Pas de Calais, passage ordinaire d'Angleterre en France; *Brighton*, au S., sur la même mer; *Hull*, à l'embouchure de l'Humber, port de commerce, sur la mer du Nord; *Liverpool*, au N. O., sur la Mersey, port de commerce très-important, près de la mer d'Irlande; *Bristol*, au S. O., sur l'Avon, port de commerce, près du canal de Bristol; *Plymouth* et *Portsmouth*, ports militaires, sur la Manche, les deux plus grands établissements de la marine anglaise; — en Écosse : *Aberdeen*, à l'E., port de commerce, sur la mer du Nord; *Inverness*, port de commerce, à l'extrémité N. E. du canal Calédonien; — en Irlande, *Cork*, au S., port de commerce, sur le havre de Cork; *Waterford*, au S. E., à l'embouchure de la Suir, sur le havre de Waterford.

Gouvernement, population. — Le gouvernement du royaume-uni présente une monarchie constitutionnelle, où le pouvoir législatif est exercé par le *parlement*, formé de la *chambre des pairs* ou *lords* et de la *chambre des communes*. Le pouvoir exécutif appartient au roi ou à la reine, qui est en même temps magistrat suprême et chef de l'Église.—La population des îles Britanniques est d'environ 28 millions d'habitants, dont 17 pour l'Angleterre, 3 pour l'Écosse et 8 pour l'Irlande.

Races et religions. — Les deux tiers de la population sont de race *germanique* avec des éléments franco-normands; l'autre tiers est de race *gaélique* et occupe principalement l'Irlande, le pays de Galles et les Highlands d'Ecosse. — La religion officielle est en Angleterre la *religion anglicane*, ou le calvinisme avec la hiérarchie épiscopale, et en Écosse, le *presbytérianisme*, qui rejette cette hiérarchie. La religion dominante de l'Irlande est le *catholicisme*, professé par les quatre cinquièmes des habitants.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 130,000 hommes, sans comprendre la *yeomanry* ou corps de cava-

liers volontaires établis pour le maintien de l'ordre. — La marine militaire comprend 157,000 marins pour 570 vaisseaux de ligne (86), frégates (90), vapeurs (180) ou petits bâtiments, et la marine marchande, 198,000 marins pour 27,300 navires. — Le revenu est d'environ 1,500,000,000 de francs.

Colonies. — Les principales colonies ou possessions de l'empire Britannique sont : 1° en Europe, les îles Anglo-Normandes, *Jersey, Guernesey* et *Aurigny*, dans la Manche, près des côtes de France; le groupe d'*Helgoland*, à l'embouchure de l'Elbe ; *Gibraltar*, sur le détroit de ce nom, en Espagne; le groupe de *Malte*, près de la Sicile; le protectorat des *îles Ioniennes* (Corfou, C.), sur les côtes de la Grèce, 1,800,000 hab.; — 2° en Afrique : les établissements de la *Sénégambie*, de *Sierra-Léone*, de la côte d'*Or*, de la côte des *Esclaves*, la colonie du *Cap de Bonne-Espérance*, l'île *Sainte-Hélène*, l'île *Maurice* (ancienne île de France), etc., 4,700,000 hab.; — 3° en Asie : l'*Hindoustan anglais*, l'*Indo-Chine anglaise*, l'île de *Ceylan, etc.*, 125,000,000 d'hab.; — 4° en Amérique : la *Nouvelle-Bretagne, Terre-Neuve*, la *Jamaïque*, la *Barbade, Saint-Christophe*, la *Guyane anglaise, etc.*, 2,400,000 hab.; — 5° dans l'Océanie : la *Nouvelle-Galles du Sud*, dans la Nouvelle-Hollande; la terre de *Diémen, etc.*, 100,000 hab.

Éléments de puissance de l'empire Britannique. — Essentiellement industriel et commerçant par la nature du sol et la situation géographique de son pays, le peuple anglais, forcé par sa position insulaire de répandre à l'extérieur son activité, s'est créé une puissance tout artificielle, celle de ses vaisseaux, avec laquelle il remue et domine le monde. Entrepôt de toutes les productions du globe, ce pays les distribue à tous les autres après que l'industrie en a centuplé la valeur; puissance la plus colonisante qui fût jamais, il a porté sa langue et son pavillon sur tous les points de la terre. Maître de l'océan Atlantique par sa position sur le flanc occidental de l'Europe, il menace les trois régions les plus redoutables par leur force continentale, la Russie, la France et l'Allemagne; il tient la Méditerranée par ses trois rochers de Gibraltar, de Malte et de Corfou; l'Amérique du N. par ses vastes possessions de la Nouvelle-Bretagne, l'Amérique du S. par les Antilles; l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance; l'Asie par l'empire immense qu'il s'est créé dans les Indes; enfin l'Océanie, par ses nombreuses et importantes colonies.

2° Hollande ou Pays-Bas.

Situation et limites. — La HOLLANDE, appelée officiellement PAYS-BAS ou NÉERLANDE[1], située sur les côtes de la mer du Nord, a pour bornes : au N. et à l'O., la mer du Nord ; à l'E., le Hanovre et la Prusse ; au S., la Belgique.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : la *mer du Nord* et le *Zuyderzée*, c'est-à-dire mer du Sud, formé, comme le *golfe de Dollart*, par une irruption de la mer au 13e siècle, inondation qui créa le port d'Amsterdam ; — les îles principales sont : le *Texel*, à l'entrée du Zuyderzée, et les îles *Walcheren, Schouwen* et *Beveland*, entre les deux Escauts.

Versants et chaînes de montagnes. — La Hollande appartient aux versants ou bassins de l'*Ems*, du *Rhin*, de la *Meuse* et de l'*Escaut*. Il n'y a point de chaînes de montagnes. Le sol des Pays-Bas est plat ; dans plusieurs provinces il est plus bas que l'Océan, et même en certains endroits le niveau de la mer passe le toit des maisons. Pour contenir l'Océan, les Hollandais ont élevé le long de leurs côtes des digues immenses, entretenues avec le plus grand soin, et creusé de larges et profonds fossés.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Escaut*, qui s'y partage en deux branches, la septentrionale et la méridionale, et se jette dans la mer du Nord ; — la *Meuse*, qui reçoit la *Roër* et se rend aussi dans la mer du Nord ; — le *Rhin*, qui se divise en quatre branches : deux à gauche, le *Wahal* et le *Leck*, qui se joignent à la Meuse ; une à droite, l'*Yssel* ou *Over-Yssel*, qui se jette dans le Zuyderzée ; enfin la quatrième, le *Vieux-Rhin* ou le *vrai Rhin*, qui se perdait, près de Leyde, dans les sables de la mer du Nord, mais qui est aujourd'hui canalisé.

Les lacs principaux sont : le lac de *Harlem*, qui communique au Vieux-Rhin, et que l'on dessèche aujourd'hui, et le *Biesbosch*, formés l'un par une inondation de la mer et l'autre par une inondation de la Meuse.

Divisions politiques. — Le royaume de Hollande se divise en 12 provinces, savoir : 3 au centre, la *Hollande méridionale*, la *Hollande septentrionale* et la province d'*Utrecht* ; — 5 au N., les provinces de *Groningue*, de *Frise*, de *Drenthe*, d'*Over-Yssel* et de *Gueldre* ; — 4 au S., la *Zélande*, le *Brabant*,

1. De *neer*, inférieur ; *land*, pays : c'est-à-dire pays plus bas que la mer en certains endroits.

le *Limbourg hollandais* et le *Luxembourg hollandais*, qui fait partie de la Confédération germanique [p. 230].

Capitale et villes principales. — LA HAYE, à l'O., près de la mer du Nord, dans la Hollande méridionale, C., 65,000 hab.; — *Amsterdam*, à l'O., dans la Hollande septentrionale, Pc. sur le Zuyderzée, à l'embouchure de l'Amstel, ville principale du royaume, 220,000 hab.; — *Utrecht*, sur le Vieux-Rhin, ch.-l. de prov., traité de 1713, velours renommés; — *Groningue*, ch.-l. de prov., Vc., université célèbre; — *Middelbourg*, ch.-l. de la Zélande, Pc.; — *Maëstricht*, au S. E., ch.-l. du Limbourg hollandais, sur la Meuse, Vf.; — *Luxembourg*, au S. E., Vf., ch.-l. du Luxembourg hollandais.

Ports principaux. — Les ports principaux sont, outre Amsterdam : *Rotterdam*, sur un des bords de la Meuse, dans la Hollande méridionale; — *Flessingue*, dans la Zélande.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle, sous la maison d'Orange-Nassau, avec des états généraux partagés en deux chambres, la *première chambre*, composée de personnes nommées à vie par le roi, et la *seconde chambre*, composée de députés nommés par les provinces. — La population est de 2,800,000 hab.

Races et religions. — La population de la Hollande appartient à la race *germanique*. — Tous les cultes sont libres; mais le calvinisme y domine.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 57,000 hommes. — Sous le rapport de la marine, la Hollande figure au nombre des puissances de premier ordre par ses 100 vaisseaux de ligne (6), frégates (18), à vapeur (15), et autres bâtiments. — Le revenu est de 150 millions de francs.

Colonies. — Les colonies sont : 1° en Afrique : quelques petits forts sur la *côte d'Or* (Guinée), 40,000 hab.; — 2° en Amérique : une partie de la *Guyane* (Paramaribo, C.), les îles *Saint-Eustache, Saba, Curaçao, etc.*, 114,000 hab.; — 3° dans l'Océanie, où elles sont le plus importantes : *Java* (Batavia, C.), *Madura, Sumatra, Célèbes, Bornéo, Sumbava-Timor*, les *Moluques*, la *Papouasie, etc.*, 9,360,000 hab. — La population totale des possessions coloniales de la Hollande est de 9,522,000 hab.

3° Belgique.

Situation et limites. — La BELGIQUE, située au N. E. de la France, sur la côte méridionale de la mer du Nord, a pour bornes : au N., la Hollande; à l'E., la Hollande et la Prusse; au S., la France; à l'O., la France et la mer du Nord.

Mers. — La Belgique n'est baignée que par une mer, la *mer du Nord.* Elle n'a point d'îles.

Versants et chaînes de montagnes. — La Belgique appartient au versant de la *mer du Nord* ou aux bassins de l'*Escaut* et de la *Meuse.* Au S., elle a quelques hauteurs, qui dépendent de la chaîne française des *Ardennes* [p. 270].

Fleuves principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Escaut,* qui prend sa source en France [p. 282], reçoit la *Lys,* la *Dendre* ou *Dender* et le *Rupel* (réunion de la Dyle et des deux Nèthes), entre dans les Pays-Bas et se jette dans la mer du Nord ; — la *Meuse,* qui naît aussi en France [p. 281], reçoit la *Sambre* et l'*Ourthe,* et entre également dans les Pays-Bas, où elle se jette dans la mer du Nord.

Divisions politiques. — La Belgique se divise en 9 provinces, savoir : au centre, le *Brabant;* — au N., la prov. d'*Anvers* et la *Flandre orientale;* — à l'O., la *Flandre occidentale;* — au S., le *Hainaut* et la prov. de *Namur;* — au S. E., le *Luxembourg belge;* — à l'E., la prov. de *Liége* et le *Limbourg belge.*

Capitale et villes principales. — BRUXELLES, belle ville située presque au centre, C., ch.-l. du Brabant, sur la Senne, petit affluent de la Dyle, Vc., 145,000 hab.; — *Anvers,* Vf. et c., 90,000 hab.; *Malines,* dentelles; — *Gand,* au N. O., ch.-l. de la Flandre orientale, au confluent de la Lys et de l'Escaut, Vf. et c., université, 95,000 hab.; — *Bruges,* à l'O., ch.-l. de la Flandre occidentale, 45,000 hab.; — *Mons,* au S. O., ch.-l. du Hainaut, Vf., charbon de terre, 30,000 hab.; — *Namur,* au S., Vf., au confluent de la Sambre et de la Meuse, coutellerie, poterie, 20,000 hab.; — *Liége,* à l'E., sur la Meuse et sur l'Ourthe, université, 68,000 hab.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Anvers,* au N. O., dans la province de ce nom, sur l'Escaut ; — *Ostende,* dans la Flandre occidentale.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle, sous la maison de Saxe-Cobourg, avec deux chambres nommées par la nation, celle des *sénateurs* et celle des *représentants.* — La population est de 4,100,000 hab.

Races et religion. — La population de la Belgique appartient à la race *germanique* et à la race *gréco-latine.* — La presque totalité des habitants professe la religion catholique ; mais tous les autres cultes y sont libres.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 47,000 hommes ; le revenu, de 90 millions de francs. — Il n'y a point de colonies ; la marine militaire est sans importance.

4° Suède et Norwége.

Situation et limites. — La SUÈDE ET NORWÉGE, ou *presqu'île Scandinave*, située dans la partie septentrionale de l'Europe, a pour bornes : au N., l'océan Glacial Arctique ; à l'O., l'océan Atlantique ; au S., les mers Germanique et Baltique ; à l'E., la mer Baltique et la Tornéa, qui sillonne l'isthme de Laponie, par lequel cette presqu'île tient au continent.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : l'*océan Glacial*, l'*Atlantique*, la *mer du Nord* ou *d'Allemagne* (mer Germanique) et la *mer Baltique*, avec le *Cattégat* et le *Skager-Rack*. — Les îles principales sont : 1° les îles norwégiennes, comprenant le groupe de *Lofoden*, où se trouve le fameux tourbillon de *Malstrœm*, et les groupes de *Tromsoe*, de *Drontheim* et de *Bergen* ; 2° les îles suédoises *Œland* et *Gottland*.

Versants et chaînes de montagnes principales. — Il y a trois versants ou bassins maritimes : le *versant du N. et de l'O.*, incliné vers l'océan Glacial, l'Atlantique et la mer du Nord ; le *versant du S.*, incliné vers le Skager-Rack et le Cattégat, et le *versant du S. E. et de l'E.*, penché vers la Baltique et le golfe de Bothnie.

Les chaînes de montagnes principales sont les *Alpes scandinaves* ou *Dofrines*, formant trois groupes : au N., le *Kœlen*, au centre, le *Dofrefield*, et au S., le *Langfield*, qui, par ses deux branches, le *Langfield proprement dit* et les monts *Sèves*, compose la charpente des deux presqu'îles de la péninsule scandinave, séparées par le Skager-Rack et le Cattégat.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : la *Tornéa*, qui se jette dans le golfe de Bothnie ; le *Dal*, qui traverse la Suède de l'O. à l'E. et se jette dans la mer Baltique ; le *Glommen*, qui arrose la Norwége et se jette dans l'Atlantique.

Les lacs principaux sont : le lac *Mœlar*, le lac *Vener* et le lac *Vetter*, au centre ; le lac *Tornéa*, au N., traversé par le fleuve de ce nom.

Grandes divisions politiques. — La Suède et la Norwége ne forment qu'un seul État, sous le nom de *monarchie suédoise*. — La Suède se divise en 3 pays, savoir : au centre, la *Suède propre* ; au S., la *Gothie* ou *Gothland* ; au N., le *Nordland* (c'est-à-dire pays du Nord), qui comprend la *Laponie suédoise*. — La Norwége se divise aussi en 3 parties, savoir : le *Sondenfields* (c'est-à-dire au S. des montagnes) ; le *Nordenfields* (au N. des montagnes) ; le *Nordland*, avec le *Finmark* ou *Laponie norwégienne*.

Capitales et villes principales. — En Suède : STOCKHOLM, au S. E., C. du roy., sur le lac Mælar, 86,000 hab.; *Upsal* et *Lund*, universités; *Calmar*, édit d'union en 1397 des trois couronnes du Nord. — En Norwége : CHRISTIANIA, au S. O., C., sur le golfe de ce nom, Vc. en fer et planches, 24,000 hab.

Ports principaux. — Les ports principaux sont, en Suède : *Gothembourg* et *Carlscrone*, pm.; — en Norwége : *Christiania*, *Bergen* et *Drontheim*, Pm.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle, sous le fils de Bernadotte (Charles XIV), ancien général de Napoléon. Chacun des deux royaumes a sa constitution particulière, ses droits, ses lois et sa représentation nationale. —La population est de 4 millions d'hab.

Races et religions. — La population de la monarchie suédoise appartient à la race *germanique* au centre et au S., et à la race *finnoise* au N., par les *Lapons*.— La religion dominante est le luthéranisme.

Armée, marine, revenu.— L'armée est de 44,200 hommes; la marine, de 122 vaisseaux de ligne (10), frégates (10) ou bâtiments inférieurs; le revenu, de 50 millions de francs.

Colonies. — La seule colonie est l'île *Saint-Barthélemy*, l'une des petites Antilles.

5° Danemark.

Situation et limites. — Le DANEMARK, situé au N. de l'Allemagne, entre la mer Baltique et la mer du Nord, a pour bornes : au N., le Skager-Racket le Cattégat; à l'E., le Sund, la mer Baltique et le Mecklenbourg; au S., l'Elbe; à l'O., la mer du Nord.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : l'*océan Atlantique*, la *mer du Nord*, la *mer Baltique*, avec le *Skager-Rack* et les détroits du *Sund*, du *grand Belt* et du *petit Belt*.

Les îles principales sont : *Séeland, Fionie, Laaland, Falster, Bornholm, Færoër* et l'*Islande*, qui est maintenant rangée dans l'Amérique du Nord [p. 198].

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux, tous très-bornés, sont : l'*Eider*, qui se jette dans la mer du Nord, et la *Trave*, dans la Baltique. — Les lacs principaux sont : le *Salent* et le *Western*, dans le Holstein.

Divisions politiques. — Le royaume de Danemark se compose de trois parties, savoir : 1° les îles de la mer Baltique ou archipel Danois : *Séeland, Fionie, Laaland, Falster, Bornholm,*

entre lesquelles ou près desquelles sont les détroits du *grand Belt*, du *Sund*, du *petit Belt*, du *Cattégat* et du *Skager-Rack*; 2° la presqu'île de Danemark, comprenant le *Jutland septentrional* et le *Jutland méridional* ou duché de *Sleswick*, le duché de *Holstein* et le duché de *Lauenbourg*; 3° les îles *Færoër*, au N. O., dans l'océan Atlantique boréal. — Les duchés de Holstein et de Lauenbourg font partie de la Confédération germanique [p. 229].

Capitale et villes principales. — COPENHAGUE, à l'E., dans l'île de Séeland, C., sur le Sund, arsenal maritime, université, 124,000 hab.; — *Odensé*, dans l'île de Fionie; — *Viborg*, au N. O., ch.-l. du Jutland septentrional, sur le golfe de Liimfiord; — *Sleswick*, à l'O., ch.-l. du Jutland méridional; — *Kiel*, au S. O., ch.-l. du Holstein, université.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Copenhague*, *Elseneur*, dans l'île de Séeland, où payent un droit tous les vaisseaux qui passent le Sund; — *Glückstadt*, *Altona* et *Lauenbourg*, sur l'Elbe.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est une monarchie limitée par des *états* ou assemblées représentatives, sous la maison d'Oldenbourg. — La population est d'environ 2 millions d'hab.

Races et religions. — La population du Danemark appartient à la race *germanique*. — La religion dominante est le luthéranisme.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 31,000 hommes; la marine, de 113 vaisseaux de ligne (5), frégates (8) ou bâtiments inférieurs; le revenu, de 33 millions de francs.

Colonies. — Les colonies du Danemark sont : 1° en Afrique, quelques établissements sur les côtes d'*Or* et des *Esclaves*, 20,000 habitants; — 2° en Amérique, le *Groënland* avec le *Spitzberg* et l'*Islande*, et les îles *Sainte-Croix*, *Saint-Thomas*, *Saint-Jean*, dans les petites Antilles; 160,000 habitants.

6° Russie et Pologne.

Situation et limites. — La RUSSIE, avec la POLOGNE, située au N. E. et à l'E. de l'Europe, a pour bornes : au N., l'océan Glacial Arctique; à l'E., la mer Caspienne, le fleuve Oural, les monts Ourals et Poyas et le fleuve Kara ; au S., la Turquie d'Europe, la mer Noire et le Caucase; à l'O., la Suède, la mer Baltique, la Prusse, l'Autriche, la Moldavie et la Turquie d'Europe.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : l'*océan Glacial Arctique*, la *mer Baltique*, la *mer Noire*, avec la *mer d'Azov* ou *de Zabache*, et la *mer Caspienne*. — Les îles principales sont : *la Nouvelle-Zemble*, *Vaïgatch* et *Kalgouev*, dans l'océan Glacial; *Dago* et *Œsel*, dans le golfe de Livonie; *Aland* et *Abo*, dans le golfe de Finlande.

Versants et chaînes de montagnes principales. — La Russie est divisée en quatre versants principaux : le *versant N.* ou de l'*océan Glacial;* le *versant O.* ou de la *mer Baltique;* le *versant S.* ou de la *mer Noire*, et le *versant S. E.* ou de la *mer Caspienne :* ce sont les quatre récipients de ses eaux courantes.

La Russie n'est guère qu'un vaste plateau, médiocrement élevé, sillonné dans l'intérieur de quelques collines, entre autres les monts *Valdaï* au centre, et bordé à l'E., au S. E. et au S. O. par de hautes montagnes, savoir : les *monts Ourals* et *Poyas*, qui séparent l'Europe de l'Asie, et les *monts du Volga*, qui vont rejoindre le Caucase et séparent le bassin de la mer Noire de celui de la mer Caspienne; les *monts Carpathes*, partie de la grande arête de l'Europe [p. 178], et le *mont Caucase*, entre la mer Noire et la mer Caspienne.

Fleuves principaux. — Les fleuves principaux sont : la *Petchora*, qui se jette dans l'océan Glacial Arctique, et la *Dvina septentrionale*, dans la mer Blanche; — la *Néva*, qui passe à Saint-Pétersbourg et tombe dans le golfe de Finlande; la *Dvina méridionale* ou *Duna*, qui se perd à Riga dans le golfe de Livonie; le *Niémen* et la *Vistule*, qui se jettent dans la mer Baltique; — le *Danube*, grossi du *Pruth*, le *Dniester* et le *Dniéper*, grossi de la *Bérésina*, qui se jettent dans la mer Noire; — le *Don* et le *Kouban*, qui coulent dans la mer d'Azov, partie de la mer Noire; — le *Volga*, le plus grand fleuve de l'Europe, qui naît dans la province de Tver, traverse toute la Russie et se jette dans la mer Caspienne; l'*Oural* ou *Jaïk*, qui est tributaire de la même mer.

Les lacs principaux sont : le lac *Imandra*, qui s'écoule dans l'océan Glacial Arctique; — les lacs *Ladoga*, *Onéga* et *Peïpous*, tributaires du golfe de Finlande; — le lac *Bolcheï*, qui s'écoule vers le Don; — le lac *Biélo*, qui s'écoule vers le Volga.

Grandes divisions politiques. — La Russie d'Europe, dans ses grandes divisions politiques, comprend : 1° 45 gouvernements (Saint-Pétersbourg, Esthonie, Livonie, Moscou, etc.); 2° le grand-duché de *Finlande*, au N. O.; 3° les 4 provinces de *Bialystok*, *Bessarabie*, *Caucase* et *Daghestan;* 4° le pays

presque insoumis de *Circassie*, au S. E.; 5° la république militaire des *Cosaques du Don*, au S.; 6° le roy. de *Pologne*, à l'O.

Capitale et villes principales. — SAINT-PÉTERSBOURG, au N. O., C., sur la Néva, fondée en 1703 par Pierre le Grand, l'une des plus grandes et des plus belles villes du monde, 476,000 hab.; — *Helsingfors*, au N., ch.-l. du grand-duché de Finlande; — *Revel*, au N. O., ch.-l. de l'Esthonie; — *Riga*, à l'O., ch.-l. de la Livonie, Vf. et c., 50,000 hab.; — *Mittau*, à l'O., ch.-l. de la Courlande; — *Moscou*, au centre, sur la Moskova, longtemps métropole de la Russie ou Moscovie et seconde capitale actuelle, célèbre par le *Kremlin*, ancienne résidence des czars et citadelle, 350,000 hab.; — *Kiev*, au S., résidence des premiers souverains russes, Vc., 46,000 hab.; — *Kazan*, à l'E., sur le Volga, université, 57,000 hab.; — *Vilna*, à l'O., ancienne C. de la Lithuanie; — *Varsovie*, au N. O., C. de la Pologne, sur la Vistule, Vc., 164,000 hab.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Kronstadt*, sur le golfe de Finlande, arsenal de la marine russe; — *Arkhangel*, sur la mer Blanche; — *Astrakhan*, sur la mer Caspienne; — *Taganrog*, sur la mer d'Azov; — *Odessa* et *Sévastopol*, sur la mer Noire.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est une monarchie absolue, sous la maison de Romanov; le souverain porte le titre de *samoderjetz* (autocrate), d'*empereur* et de *czar* ou *tsar* de toutes les Russies[1]; un *sénat*, cour ou tribunal suprême, veille à l'exécution des lois. La nation se partage en deux grandes classes, les *nobles* et les *serfs*; les *marchands* et les *étrangers* forment des classes distinctes. — La population est de 57,000,000 d'habit., qui diffèrent de races, de langage et de religion.

Races et religions. — La population de la Russie appartient à 4 races principales, savoir : 1° la race *slave* : les *Russes*, les *Lithuaniens*, les *Polonais*, *etc.*, qui forment la grande masse de la population; 2° la race *finnoise* : les *Finlandais*, les *Lapons*, les *Esthoniens*, les *Livoniens*, *etc.*, au N. et à l'E.; 3° la race *tartare* ou *turque* : les *Kalmouks* et les *Baschkirs*, au S.; les *Samoyèdes*, au N., sont de race mongolique; 4° la race *germanique* : les *Allemands*, au N. O., entre le golfe de Finlande et la Prusse. — La religion grecque est dominante en Russie et y compte à peu près 40,000,000 de sectateurs : l'empereur en est

1. Ainsi nommé, parce qu'autrefois la Russie se divisait en *grande Russie*, *petite Russie*, *Russie blanche*, etc.

le chef ; mais il délègue son pouvoir au *saint synode* (réunion de prélats), qui siége à Saint-Pétersbourg. On trouve environ 6 millions de catholiques, surtout en Pologne, beaucoup de luthériens, de mahométans, de juifs, et quelques peuplades idolâtres.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 830,000 hommes ; la marine, de 140 vaisseaux de ligne (45), frégates (30) ou bâtiments inférieurs ; le revenu, de 450 millions de francs.

Colonies. — La Russie possède : 1° en Asie, le Nord et une partie de l'Ouest, ou *Russie d'Asie* [p. 186] ; — 2° en Amérique, le Nord-Ouest, ou *Russie américaine* [p. 201].

Éléments de puissance de l'empire Russe. — L'empire Russe, le plus vaste État du globe, a, tant en Europe qu'en Asie et en Amérique, dans sa plus grande longueur, 13,330 kil., et 3,000 dans sa plus grande largeur. Sa superficie est de 18,400,000 kil. carrés, à peu près la septième partie de la surface terrestre et la vingt-cinquième partie du globe. Sa population totale est d'environ 64 millions d'hab. Par son étendue et sa position sur quatre mers, par son armée, par sa marine, cet empire tend à devenir la puissance matérielle prépondérante de l'Europe et même du globe entier.

7° Prusse.

Situation et limites. — La PRUSSE, située au N. O., au N. et au N. E. de l'Allemagne, forme une longue bande de terres qui s'étend de l'E. à l'O., depuis la Russie jusqu'à la France, et qui n'est interrompue que par une partie de l'Allemagne intérieure ; elle a pour bornes : au N., la mer Baltique et l'Allemagne ; à l'E., la Russie ; au S., l'Autriche, l'Allemagne et la France ; à l'O., l'Allemagne, la Belgique et la Hollande.

Mers et îles principales. — La Prusse n'est baignée que par une mer, la *mer Baltique*, au N. ; mais elle appartient aussi à la *mer du Nord* par quelques-uns de ses cours d'eau. — Les îles principales sont : *Rugen*, *Usedom* et *Wollin*, sur les côtes de la Poméranie.

Versants et chaînes de montagnes principales. — La Prusse appartient à deux versants : le *versant N.* ou de la *mer Baltique* et le *versant N. O.* ou de la *mer du Nord*. La Prusse est un pays généralement plat, surtout vers l'O. et vers le N., le long de la mer Baltique. Les chaînes de montagnes principales sont : au S., les monts *Sydètes* et les monts *Riesen* ou des *Géants*, entre la Silésie et la Bohême ; à l'O., les monts métalliques du *Hartz*, dans la province de Saxe.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Oder*, la *Vistule* et le *Niémen*, qui se rendent à la mer Baltique ; — l'*Elbe*, qui reçoit le *Havel*, grossi de la *Sprée*, et se jette dans la mer du Nord ; — le *Weser*, l'*Ems*, et le *Rhin*, grossi de la *Moselle*, qui tombent aussi dans la mer du Nord. — Point de lacs, à moins qu'on ne compte celui de *Neuchâtel* dans le canton helvétique de ce nom, dépendance politique de la Prusse [p. 233].

Grandes divisions politiques. — Le roy. de Prusse comprend 8 provinces ou pays, savoir : 6 qui font partie de la confédération Germanique, et qui sont appelés pays allemands, le *Brandebourg*, la *Poméranie*, la *Silésie*, la *Saxe*, à l'E. ; la *Westphalie* et la *province Rhénane*, à l'O., qu'on désigne ordinairement sous le nom collectif de *grand-duché du Bas-Rhin* ou de *Prusse rhénane ;* — 2 qui en sont indépendants, la *province de Prusse* et le *grand-duché de Posen* (partie de l'ancienne Pologne). — De plus, la Prusse est suzeraine du canton suisse de *Neuchâtel* et a acquis récemment les principautés de *Hohenzollern*.

Capitale et villes principales. — BERLIN, presqu'au centre, C., chef-lieu du Brandebourg, sur la Sprée, l'une des plus belles villes du monde, voitures et porcelaines renommées, 441,000 hab. ; — *Stettin*, au N., sur l'Oder, ch.-l. de la Poméranie, place fortifiée, Vc. ; — *Breslau*, au S. E., sur l'Oder, ch.-l. de la Silésie, ville commerçante, fabriques, université, 113,000 hab. ; — *Magdebourg*, au S. O., sur l'Elbe, ch.-l. de la Saxe, Vf. ; — *Munster*, à l'O., ch.-l. de la Westphalie, établissements littéraires, traité de 1648 ; — *Coblentz*, au S., ch.-l. de la Prusse rhénane, ville très-forte, au confluent de la Moselle et du Rhin ; *Sarrebruck*, *Trèves*, *Cologne*, *Aix-la-Chapelle*, Vm. et c. ; — *Kœnigsberg*, au N. E., ch.-l. de la province de Prusse, sur la Prégel, grand commerce, université célèbre, 75,000 hab. ; — *Posen*, à l'E., ch.-l. du grand-duché de Posen, sur la Wartha, ville commerçante.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Stralsund*, sur la Baltique ; — *Dantzick*, sur la même mer, à l'embouchure de la Vistule, eaux-de-vie renommées.

Gouvernement, population. — Le gouvernement, sous la maison de Brandebourg, est une monarchie constitutionnelle. — La population est de 16,412,000 hab.

Races et religions. — La population de la Prusse appartient à deux races principales, la *germanique* et la *slave*. — Les deux tiers des habitants sont luthériens, et le reste, catholique.

Armée, marine, revenu. — L'armée (armée permanente et landwehr ou milice nationale) est de 260,000 hommes; le revenu, de 345 millions de francs. — Il n'y a point de colonies; la marine militaire est sans importance.

8° Allemagne : confédération Germanique.

Situation et limites. — On désigne sous le nom d'ALLEMAGNE une vaste contrée située au centre de l'Europe et ayant pour bornes : au N., la mer Baltique, le Danemark et la mer du Nord; à l'O., la Belgique, la France et la Suisse; au S., l'Italie et la mer Adriatique; à l'E., la Turquie, l'Autriche et la Russie. Elle comprend à peu près tous les peuples qui parlent allemand et qui faisaient partie de l'ancien empire germanique, détruit par Napoléon en 1806. Dans un sens plus restreint, on ne donne le nom d'*Allemagne* qu'aux pays qui composent actuellement la *confédération Germanique*, agglomération d'États diversement gouvernés et de fort inégale grandeur, mais presque d'une même langue, la langue allemande.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : la *Méditerranée*, avec le *golfe Adriatique*, l'*océan Atlantique*, avec la *mer du Nord* et la *mer Baltique*. — Point d'îles.

Versants et chaînes de montagnes principales. — L'Allemagne est divisée en deux grands versants : le *versant du N.*, incliné vers les mers que forme l'Atlantique, et le *versant du S.*, incliné vers les mers que forme la Méditerranée. Chacun de ces deux versants est partagé en deux autres : celui du N. comprend les *versants de la mer Baltique* et de la *mer du Nord;* celui du S., les *versants de la mer Adriatique* et de la *mer Noire.*

Les chaînes de montagnes principales appartiennent, comme celles de Suisse et de France, à la grande arête qui sépare l'Europe en versants du N. et du S. [p. 178], et qui donne à l'Allemagne, au N. le *mont Aarberg* et les *monts de la Forêt-Noire;* à l'E., les *Alpes de Souabe*, les *monts des Pins*, les *monts de la Forêt de Bohême*, les *monts Moraves*, les *monts Sudètes;* au S., les *Alpes rhétiques*, *carniques* et *juliennes*, d'où se détachent vers le N. les *Alpes noriques*. — De l'arête principale se répandent dans les parties moyenne et septentrionale de l'Allemagne les *monts de la Forêt de Thuringe* et du *Hartz*, les *Erz-Gebirge* ou *monts des Mines* et les *monts des Géants* ou *Riesen*.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont, sur le versant de la Baltique, l'*Oder* et la *Trave;* — sur le versant de la mer du Nord, l'*Elbe*, avec ses affluents la *Moldau*,

la *Mulde*, la *Saale*, *etc.*; le *Weser*, l'*Ems*, et le *Rhin* avec ses affluents la *Moselle*, le *Neckar*, le *Mein*, la *Lippe*, *etc.*; — sur le versant de l'Adriatique, l'*Adige;* sur le versant de la mer Noire, le *Danube*, avec ses affluents la *Morava*, le *Lech*, l'*Isar*, l'*Inn*, *etc.*

Les lacs principaux sont : au N., le *Maritz*, qui s'écoule dans l'Elbe ; au S., le *Chiem* dans l'Inn, le *Warm* et l'*Ammar* dans l'Isar ; sur la frontière de la Suisse, le lac de *Constance*.

Grandes divisions politiques ; capitales. — La confédération Germanique se compose de 40 États confédérés, mais indépendants les uns des autres, et possédant chacun ses lois et son gouvernement propre. Les uns sont des monarchies constitutionnelles; les autres, des gouvernements absolus; d'autres sont des républiques. Tous ces États sont unis entre eux par un *pacte fédéral*, dans la vue de maintenir la sécurité extérieure et intérieure de l'Allemagne. Les affaires d'un intérêt général sont traitées dans une assemblée appelée *diète*, qui se réunit à Francfort-sur-le-Mein et dont les membres sont élus par les différents États ; elle a pour président le représentant de l'Autriche. Depuis 1834, il existe entre presque tous les États de la confédération une association commerciale, appelée *zollverein*, ou union des douanes dans un seul et même tarif.

Sur les 40 États dont se compose la confédération Germanique, 4, savoir : l'*Autriche*, la *Prusse*, le *Danemark* et la *Hollande*, n'y entrent que pour une partie de leurs possessions; les 36 autres y sont compris pour la totalité de leur territoire et se composent de 4 royaumes, 1 électorat, 6 grands-duchés, 8 duchés, 13 principautés ou autres petits États inférieurs, et 4 villes libres.

Les États de l'AUTRICHE qui font partie de la confédération Germanique sont : l'*archiduché d'Autriche*, moins la ville de *Vienne*, le *Tyrol*, la *Styrie*, l'*Illyrie*, la *Bohême* et la *Moravie* [p. 234].

Les États de la PRUSSE qui font partie de la confédération Germanique sont : le *Brandebourg*, moins la ville de *Berlin*, la *Poméranie*, la *Silésie*, la *Saxe*, la *Westphalie* et la *Prusse rhénane* [p. 227].

Les États du Danemark qui font partie de la confédération Germanique sont les duchés de *Holstein* et de *Lauenbourg* [p. 223].

La province de la HOLLANDE qui fait partie de la confédération Germanique est le grand-duché de *Luxembourg* [p. 219].

Les quatre royaumes sont : 1° le HANOVRE, au N. (1,700,000 hab.) : *Hanovre*, C., 32,000 hab. ; — 2° la SAXE, au centre (1,660,000 hab.) : *Dresde*, sur l'Elbe, C., 75,000 hab. ; — 3° le WURTEMBERG, au S. (1,650,000 hab.) : *Stuttgart*, près du Neckar, C., 40,000 hab.; *Ulm*, Vf.; — 4° la BAVIÈRE, au S. (4,320,000 hab.) : *Munich*, sur l'Isar, C., 100,000 hab.; *Landau* et *Gemersheim*, Vf.

L'électorat est la HESSE ÉLECTORALE ou HESSE-CASSEL, au centre (700,000 hab.) : *Cassel*.

Les six grands-duchés sont : 1° et 2° les MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN et STRÉLITZ, au N. (572,000 hab.) : *Schwérin* et *Strélitz*, C. — 3° l'OLDENBOURG, au N. (266,000 hab.) : *Oldenbourg*, C.; — 4° la SAXE-WEIMAR, au centre (255,000 hab.) : *Weimar*, C., établissements scientifiques; — 5° la HESSE-DARMSTADT, au centre (780,000 hab.) : *Darmstadt*, C.; *Mayence*, Vf.; — 6° l'État de BADE, au S. O. (2,275,000 hab.) : *Carlsruhe*, C.; *Manheim*, Vm. et c.; *Rastadt*, Vf.

Les principaux duchés sont : le BRUNSWICK, au N. (254,000 hab.) : *Brunswick*, C.; — les SAXE-COBOURG-GOTHA, MEININGEN et ALTENBOURG, au centre (432,000 hab.) : *Cobourg*, *Meiningen* et *Altenbourg*, C. : — le NASSAU, au centre (380,000 hab.) : *Wisbade*, C., eaux minérales; — les trois ANHALT, au N. (140,000 hab.) : *Bernbourg*, *Dessau* et *Cœthen*, C.

Les principaux États inférieurs sont : le LICHTENSTEIN : *Vaduz*, C.; — le WALDECK, *Corbach*, C.; — les deux HOHENZOLLERN à la Prusse [p. 228] : *Hechingen* et *Sigmaringen*, C.; — la HESSE-HOMBOURG : *Hombourg*, C.; — le KNIPHAUSEN : *Kniphausen*, C.

Les quatre villes libres sont : FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, à l'O., C. de la confédération Germanique et siége de la diète, Vc., 54,000 hab.; — HAMBOURG, au N., port important sur l'Elbe, près de la mer du Nord, et la ville la plus commerçante de l'Allemagne, 130,000 hab.; — LUBECK, au N., port sur la Trave, près de la mer Baltique, 30,000 hab.; — BRÊME, au N., sur le Weser, 40,000 hab.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est fédératif. — La population est d'environ 39 millions d'hab.

Races et religions. — La population de la confédération Germanique appartient à la race *germanique* pour 33 millions, à la race *slave* pour 5 et à la race *wallonne* ou *franque* pour 1. — Les religions sont : le catholicisme (29 millions) et le protestantisme (10 millions).

Armée. — L'armée fédérale est d'environ 302,000 hommes; les forteresses fédérales sont : *Luxembourg*, *Mayence*, *Landau*, *Ulm*, *Gemersheim*, *Hombourg* et *Rastadt*. — Il n'y a pas de marine générale ni de revenus généraux. — Point de colonies.

9° Suisse : confédération Helvétique.

Situation et limites. — La SUISSE ou HELVÉTIE, située au milieu des Alpes centrales, presqu'au centre de l'Europe, a pour bornes : au N., la France, le grand-duché de Bade et le lac de Constance ; à l'E., l'Autriche et le roy. Lombard-Vénitien ; au S., le roy. Lombard-Vénitien et le royaume de Sardaigne ; à l'O., la France.

Versants et chaînes de montagnes principales. — La Suisse a deux versants principaux, formés par la grande arête qui partage les eaux de l'Europe : le *versant du N.* ou *bassin de la mer du Nord*, et le *versant du S.* ou *bassin de la Méditerranée propre*, de la *mer Adriatique* et de la *mer Noire*. — Les chaînes de montagnes principales sont : les *Alpes*, montagnes les plus élevées de l'Europe, qui se divisent dans la Suisse en trois chaînes : 1° la *chaîne principale*, comprenant, au S., les *Alpes pennines* et les *Alpes lépontiennes*, qui séparent le bassin de l'Adriatique de celui de la Méditerranée proprement dite, et à l'E., les *Alpes rhétiques*, qui séparent les tributaires de la mer Adriatique de ceux de la Méditerranée proprement dite et de la mer Noire ; 2° la *chaîne septentrionale* ou *Alpes bernoises* ou *helvétiques* [p. 272], qui s'étendent jusqu'au lac de Genève ; 3° la *chaîne du Jura*, qui sépare du S. O. au N. E. la Suisse de la France.

Les cimes principales sont : 1° dans les Alpes pennines, le *grand Saint-Bernard* (3690 mètres), célèbre par son hospice, situé à 2490 mètres, et le mont *Rosa* (4621 mètres), point de jonction entre les Alpes pennines et les Alpes lépontiennes ; 2° dans les Alpes lépontiennes, le *Simplon* (3280 mètres), que traverse une route magnifique construite par les Français en 1801 ; 3° dans les Alpes rhétiques, le *Saint-Gothard* (3100 mètres), point de jonction entre les Alpes lépontiennes et les Alpes bernoises ; on l'appelle aussi *Adula* et il y passe une belle route ; 4° dans les Alpes bernoises, les monts de la *Fourche* ou *Furca*, aux sources du Rhône ; 5° dans le Jura, le *Reculet* (1760 mètres), le mont *Tendre* et la *Dôle* (1702 mètres).

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Inn*, affluent du Danube ; — le *Rhin*, qui sort du mont Adula (Saint-Gothard) par trois branches, traverse le lac de Con-

Moravie, Vf. et manufacturière, 40,000 hab.; — *Lemberg*, au N. E., ch.-l. de la Galicie, 75,000 hab.; — *Cracovie*, au N., capitale, dans ces derniers temps, d'une petite république; —*Bude* ou *Ofen*, vers le centre, ch.-l. de la Hongrie, 40,000 hab.; — *Agram*, ch.-l. de la Croatie; — *Eszek*, ch.-l. de l'Esclavonie; — *Klausenbourg* ou *Kolosvar*, au S. E., ch.-l. de la Transylvanie; — *Péterwaradein*, au S., ch.-l. des confins militaires, Vf. — *Zara*, au S. O., ch.-l. de la Dalmatie, Vf.; — *Milan*, à l'O., C. du roy. Lombard-Vénitien, 150,000 hab.; — *Venise*, autre C., port important sur la mer Adriatique, 106,000 hab.

Ports principaux. — Les ports principaux sont *Trieste* et *Venise*, sur l'Adriatique.

Gouvernement, population. — Le gouvernement de l'empire, sous la maison de Lorraine-Autriche, est une monarchie limitée. — La population est de 36 à 38 millions d'hab., dont 12,000,000 font partie de la confédération Germanique.

Races et religions. — La population de l'Autriche appartient pour deux sixièmes à la race *slave* (Polonais, Bohémiens, Esclavons, Croates), pour deux à la race *finnoise* (Hongrois ou Madgyars), pour un à la race *germanique* et pour un à la race *italienne*. — Les religions sont le catholicisme, le protestantisme, la religion grecque et le culte juif. Le catholicisme compte 27 millions de sectateurs, et le luthéranisme 3 à 4 millions; le reste est juif ou grec.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 400,000 hommes; la marine, de 30 vaisseaux de ligne, frégates ou bâtiments inférieurs; le revenu, de 500 millions de francs. — Il n'y a point de colonies.

11° Turquie d'Europe.

Situation et limites. — La TURQUIE D'EUROPE, située au S. E. entre le Danube, la mer Adriatique, la mer Ionienne, la Grèce, l'Archipel, la mer de Marmara et la mer Noire, ne forme qu'une partie de l'*empire Ottoman*, qui possède l'*Asie Mineure*, la *Syrie, etc.*, sous le nom de *Turquie d'Asie* [p. 187], ainsi que la suzeraineté de l'Arabie septentrionale et de l'Égypte, etc. Elle a pour bornes : au N., l'Autriche et la Russie; à l'E., la mer Noire, le détroit de Constantinople, la mer de Marmara, le détroit des Dardanelles et l'Archipel; au S., la Méditerranée et la Grèce; à l'O., la mer Ionienne, la mer Adriatique et l'Autriche.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : la *mer Adriatique*, la *mer Ionienne*, la *Méditerranée*, l'*Archipel*, la *mer de Marmara* et la *mer Noire*.

Les îles principales sont : *Thasso, Samothraki, Imbro, Lemno* ou *Stalimène*, dans l'Archipel, et *Candie* (Crète), dans la Méditerranée.

Versants et chaînes de montagnes principales. — La Turquie se divise naturellement en quatre versants, qui forment quatre bassins : le *bassin de la mer Noire*, celui de l'*Archipel*, celui de la *mer Ionienne* et celui de la *mer Adriatique*.

Les chaînes de montagnes principales sont : les *Alpes orientales* ou *dinariques*, qui séparent le bassin de la mer Adriatique de celui de la mer Noire ; le mont *Balkan*, qui sépare le bassin de la mer Noire de celui de l'Archipel ; le *Mezzovo* ou *Pinde*, qui sépare le bassin de l'Archipel de celui de la mer Ionienne.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : le *Danube*, qui se jette dans la mer Noire ; — la *Maritza*, qui arrose la Romélie, le *Strouma*, la Macédoine, la *Salembria*, la Thessalie, tous trois tributaires de l'Archipel ; — l'*Aspropotamo*, qui se rend à la mer Ionienne.

Les lacs principaux sont : le *Rassein*, au S. des bouches du Danube ; le *Takinos*, traversé par le Strouma ; le lac de *Scutari* ou *Zanta*, qui s'écoule dans l'Adriatique, et celui d'*Okhrida*, dans la mer Ionienne.

Grandes divisions politiques. — La Turquie d'Europe se divise politiquement en deux parties principales, l'une *sujette* et l'autre seulement *tributaire*.

La partie sujette, au S., comprend 5 provinces, savoir : 1° la *Romélie* ou *Romanie*, au S. E. ; 2° la *Bulgarie*, à l'E., entre le Balkan et le bas Danube ; 3° la *Bosnie*, au N. O. ; 4° l'*Albanie*, au S. O., avec le *Monténégro*, petit État républicain sur lequel la Turquie n'a qu'un pouvoir nominal ; 5° la *Thessalie*, au S.

La partie tributaire, au N., comprend les trois principautés de *Moldavie*, de *Valachie* et de *Servie*, placées sous la protection de la Russie [p. 240].

Capitale et villes principales. — CONSTANTINOPLE (en turc *Stamboul*, anc. *Byzance*), au S. E., C. de la Romélie et de tout l'empire, port magnifique sur la mer de Marmara à l'entrée du détroit de Constantinople ou Bosphore, 600,000 hab. ; on y remarque le *sérail* ou palais impérial, vaste assemblage de bâtiments et de jardins, dont la porte principale est appelée *Porte Auguste* ou *Sublime Porte*, d'où vient que, d'après l'usage

des peuples tartares qui traitent à leur porte les affaires importantes, le gouvernement turc a été nommé la *Sublime Porte*, la *Porte ottomane*, ou simplement la *Porte*; — *Andrinople*, au N. O. de Constantinople, sur la Maritza, Vc., 100,000 hab.; — *Sophia*, au centre, C. de la Bulgarie, au pied du Balkan, 50,000 hab.; — *Bosna-Seraï*, au N. O., C. de la Bosnie, Vf., 70,000 hab.; — *Janina*, à l'O., C. de l'Albanie, sur un lac de même nom, Vf., célèbre par le séjour d'Ali-Pacha; — *Cettigne*, ch.-l. du Monténégro; — *Tricala*, au S., C. de la Thessalie, château-fort.

Ports principaux. — Les ports principaux sont, outre Constantinople : *Gallipoli*, sur les Dardanelles; — *Salonique*, sur le golfe de ce nom; — *Varna*, sur la mer Noire.

Gouvernement, population. — Le gouvernement de la Turquie est un empire absolu; néanmoins, depuis 1839, les lois sont discutées par une assemblée législative, dont les membres sont nommés par l'empereur. L'empereur s'appelle *Sultan, Padichah* ou *grand Seigneur*, vulgairement *grand Turc* : il est à la fois chef de l'État et souverain pontife, comme prétendu successeur des khalifes. On appelle *divan* le conseil d'État, composé du mufti, du grand visir et des autres ministres ou personnages considérables. — La population est d'environ 9 millions d'habitants.

Races et religions. — La population de la Turquie appartient à un grand nombre de races : la *turque*, qui est dominante, la *grecque*, la *slave*, l'*albanaise*, *etc.* — La religion officielle est la religion mahométane, de la secte des sunnites ou d'Omar [p. 173]; mais elle ne compte que 3 millions de musulmans ou fidèles; il y a près de 6 millions de chrétiens grecs, catholiques, arméniens, et un certain nombre de juifs.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 250,000 hommes; la marine, de 120 vaisseaux de ligne (16), frégates (14) et bâtiments inférieurs; le revenu, de 360 millions de francs.

Colonies ou dépendances politiques. — Les colonies ou dépendances politiques sont : la *Turquie d'Asie*, l'*Arabie*, en Asie; l'*Egypte* et les *Etats de Tripoli* et *de Tunis*, en Afrique [p. 193].

12° Grèce.

Situation et limites. — La GRÈCE, située au S. E. de l'Europe, a pour bornes : au N., la Turquie d'Europe; à l'E., l'Archipel; au S., la Méditerranée, et à l'O., la mer Ionienne.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : l'*Archipel*, la *Méditerranée propre* et la *mer Ionienne*.

Les îles principales sont : dans l'Archipel, *Négrepont* (Eubée), — les *Cyclades*, entre autres *Syra* (Scyros), *Délos, Andro, Naxie* (Naxos), *Paro* (Paros), *Stampalia*, *Santorin* (Théra) ; — les *Sporades*, telles que *Hydra*, *Poros*, *Enghia* (Égine), *Colouri* (Salamine).

Versants et chaînes des montagnes principales. — La Grèce se divise naturellement en trois versants, qui forment trois bassins : le *bassin de l'Archipel*, celui de la *Méditerranée propre* et celui de la *mer Ionienne*.

Les chaînes de montagnes principales sont : la *chaîne Hellénique*, qui, sous les noms de *Liakoura* ou *Parnasse*, de *Zagora* ou *Hélicon*, d'*Élatéa* ou *Cithéron*, dans la Grèce septentrionale, et de *Pentadactylon* ou *Taygète*, dans la Morée, parcourt toute la Grèce du N. au S., en passant par les Thermopyles et l'isthme de Corinthe.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Hellada*, qui arrose la Grèce septentrionale et se jette dans l'Archipel ; l'*Iri* ou *Hélos*, qui arrose la Morée et se rend dans la Méditerranée propre ; le *Rouphia*, qui arrose la Morée et tombe dans la mer Ionienne.

Les lacs principaux sont : le lac *Topolias* ou de *Livadie* (Copaïs) et le lac *Likaris*, dans la Livadie.

Divisions politiques.—La Grèce, ou royaume Hellénique, qui dépendit longtemps des Turcs sous le nom de *Livadie* et de *Morée*, a été reconnue indépendante en 1829. Elle se divise en 2 parties, savoir : 1° la *Grèce septentrionale* ou *Livadie* (Hellade) ; 2° la *Grèce méridionale* ou *Morée* (Péloponnèse).

Capitale et villes principales. — Dans la Livadie : ATHÈNES, au S. E., près du golfe de ce nom, C. du roy., avec le port du *Pirée*, ville jadis célèbre, restes de monuments admirables, péristyle du Parthénon, temple de Thésée, etc., 35,000 hab. ; *Livadie*, C. de la Livadie sous les Turcs, près du lac de ce nom ; *Lépante*, au N. O., défaite des Turcs en 1571 ; *Missolonghi*, forteresse entre les golfes de Patras et de Lépante, siége célèbre de 1825-1826. — Dans la Morée : *Nauplie* ou *Napoli de Romanie*, à l'E., sur le golfe de Nauplie, Vf. qui a été la capitale provisoire de la Grèce, dans l'Argolide, 12,000 h. ; *Tripolitza* (près des ruines de Tégée), cap. de la Morée sous les Turcs ; *Navarin* (Pylus), port au S. O., défaite navale des Turcs en 1827.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Le Pirée*, *Lépante*, *Corinthe*, *Navarin* et *Syra*, dans l'île de ce nom.

Gouvernement, population. — Le gouvernement de la Grèce est une monarchie constitutionnelle, sous un prince de la maison de Bavière. — La population est de 1 million d'hab.

Races et religions. La population de la Grèce appartient à la race *hellénique*, ou plutôt à la race *slave hellénisée;* car la race hellénique pure est peu nombreuse aujourd'hui. — La religion officielle et presque générale est la religion grecque, branche du christianisme, dite *orthodoxe* par les Grecs, mais qui ne reconnaît pas la suprématie du saint-siége [p. 173].

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 6,900 hommes; la marine, de 31 vaisseaux, et le revenu, de 6 millions de francs. — Il n'y a point de colonies.

13° Principautés Slaves.

Situation, gouvernement, capitales. — Les PRINCIPAUTÉS SLAVES de *Moldavie*, de *Valachie* et de *Servie*, situées au N. et au N. O. de la Turquie, dans le bassin du Danube, sont nominalement vassales de l'empire Ottoman [p. 237], à qui elles payent tribut; mais elles forment, sous la protection de la Russie, trois États séparés qui se gouvernent par leurs propres lois et d'après une constitution régulière; ils ont chacun un souverain, appelé *hospodar*, élu par les habitants et confirmé par le sultan : il partage le pouvoir avec une assemblée nationale. — Les villes fortes sont occupées par des garnisons turques; mais aucun sujet ottoman ne peut s'y établir. — La population est d'environ 2,000,000 d'habitants de race *slave*, *grecque* et *romane*. — Les capitales sont : JASSY ou IASSY, au N. E., C. de la Moldavie, 40,000 hab.; — BOUKHAREST, à l'E., C. de la Valachie, 80,000 hab.; *Giurgewo*, Vf.; — SÉMENDRIA, vers le centre, au N., C. de la Servie, sur le Danube; *Belgrade*, ville très-forte sur le Danube.

14° Iles Ioniennes.

Situation, gouvernement, capitales.— Les ILES IONIENNES ou les SEPT ILES, situées le long des côtes occidentales de la Grèce, forment une république aristocratique représentative, sous le protectorat de l'Angleterre [p. 218]. Ces îles, peuplées de 170,000 Grecs, sont : *Corfou* (Corcyre), au N., *Paxo*, *Sainte-Maure* (Leucadie), *Ithaque* ou *Théaki*, *Céphalonie*, *Zante* au centre, et *Cérigo* (Cythère), au S. — Les villes principales sont : CORFOU, dans l'île de ce nom, C., Vf. et Pc., 20,000 hab.; *Zante*, dans l'île de ce nom, Vc., 19,000 hab.

15° Italie.

Situation et limites. — L'ITALIE est une presqu'île située dans la partie méridionale de l'Europe, tenant du N. O. à la France, du N. à la Suisse et à l'Allemagne, par la chaîne principale des Alpes, et entourée des trois autres côtés par la mer Méditerranée, qui y prend les noms de mer Tyrrhénienne ou mer *de* Toscane et de Méditerranée propre à l'O., de mer Ionienne au S. E., et de mer Adriatique à l'E. Cette péninsule présente grossièrement la forme d'une botte, dont la presqu'île de Calabre est le *bout du pied*, la presqu'île d'Otrante le *talon*, et le promontoire Gargano l'*éperon*.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : la mer *Adriatique*, la mer *Ionienne* et la mer *Tyrrhénienne* ou de *Toscane*, branches de la Méditerranée, qui y forme les golfes de *Gênes*, de *Naples*, de *Salerne*, d'*Otrante*, de *Tarente*, de *Trieste* et de *Venise*.

Les îles principales sont : la *Sicile*, l'île la plus importante de l'Italie par sa population et son étendue, et dépendante du roy. de Naples, au S. duquel elle est située ; — dans la haute Italie : l'île de *Sardaigne*, qui dépend du roy. Sarde ; les îles *Borromées*, dans le lac Majeur ; — dans l'Italie centrale : l'île d'*Elbe*, où Napoléon fut relégué en 1814, et qui appartient à la Toscane ; — dans l'Italie méridionale, au N., les îles volcaniques de *Lipari*, au nombre de 11 ; à l'O., les 3 *Égades*; entre la Sicile et l'Afrique, les îles *Pantellaria*, *Linosa*, *Lampédouse*; dans le golfe de Naples, les îles *Procida*, *Ischia*, *Capri*, *Ponza*; au S., le groupe de *Malte* (4 îles, Malte, Gozzo, Comino, Cominotto, 85,000 hab.), aux Anglais [p. 218].

Versants et chaînes de montagnes principales. — L'Italie se divise naturellement en deux versants, qui forment deux bassins principaux : le *bassin* de la *Méditerranée propre* et de la *mer de Toscane*, à l'O., et le *bassin* de la *mer Adriatique* et du *golfe d'Otrante*, à l'E.

Les chaînes de montagnes principales sont : l'*Apennin* ou les *Apennins*, qui la traversent du N. au S. dans toute sa longueur, et les *Alpes*, qui la séparent de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. On y trouve plusieurs volcans : le *Vésuve*, sur la côte occidentale de la presqu'île, près de Naples, haut seulement de 1140 mètres, mais terrible par ses éruptions fréquentes ; et l'*Etna* ou *Gibel*, sur la côte orientale de la Sicile, haut de 3340 mètres, et dont le cratère, toujours fumant, est entouré de neiges éternelles.

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Adige*, qui se perd par plusieurs bouches dans la mer Adriatique, vers les lagunes de Venise ; le *Pô*, le plus grand fleuve d'Italie, qui, né du mont Viso dans les Alpes maritimes, arrose le royaume Sarde, sépare le roy. Lombard-Vénitien des duchés de Parme et de Modène et de l'État de l'Église, reçoit entre autres affluents la *Trébie* ou *Trebbia*, le *Tessin*, l'*Adda*, le *Mincio*, et se jette par plusieurs bouches dans la mer Adriatique ; — l'*Arno*, tributaire de la Méditerranée ; — le *Tibre*, qui, né des Apennins en Toscane, et grossi du *Tévérone*, de la *Chiana* et du *Vélino*, se jette dans la mer de Toscane ; — le *Garigliano* et le *Voltorno*, aussi tributaires de la mer de Toscane.

Les lacs principaux sont : les lacs de *Garde*, d'*Iséo*, de *Côme* et *Majeur*, dans le N. ; — les lacs de *Bolsène*, de *Pérouse*, à la droite du Tibre ; — le lac de *Célano*, au centre.

Grandes divisions politiques : gouvernement, population, races, religions, capitales, ports principaux, armée, marine, etc. — L'Italie se divise politiquement en 8 États, savoir : au N., le roy. de *Sardaigne*, le roy. *Lombard-Vénitien*, les duchés de *Parme* et de *Modène* ; — au centre, le grand-duché de *Toscane*, la république de *Saint-Marin*, l'État de l'*Église* ou du *Pape* ; — au S., le roy. de *Naples* ou des *Deux-Siciles*. — La population de l'Italie est de 23,000,000 d'hab. environ, appartenant à la race *italienne* et professant presque tous le catholicisme.

Royaume de Sardaigne. Le royaume de SARDAIGNE, situé au N. O. de la péninsule italique, comprend les *États de terre ferme* (principauté de Piémont, duché de Savoie, comté de Nice, duché de Gênes) et l'*île de Sardaigne*. On y trouve, dans la chaîne des Alpes, le *mont Blanc* (5,220 m.), la plus haute montagne de l'Europe. — Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle sous un prince de la maison de Savoie-Carignan. — La population est de 4,800,000 hab. — L'armée du roy. de Sardaigne est de 50,000 hommes ; la marine, de 12 vaisseaux de ligne, frégates ou bâtiments inférieurs ; le revenu, de 70 millions de francs. — Les villes principales sont : TURIN, belle ville sur le Pô, C., industrie, commerce, littérature, 140,000 hab. ; *Alexandrie*, près du Tanaro, Vf., magnifique citadelle ; *Nice*, P. de mer, site délicieux, 30,000 hab. ; *Gênes*, port sur le golfe de Gênes, ville industrieuse, commerce d'huile d'olive, nombreux palais de marbre, 115,000 hab. ; *Chambéry*, C. de la Savoie propre, ville industrieuse, 20,000 hab. ; *Cagliari*, C. de l'île de Sardaigne, au S., port commerçant, sur le golfe de ce nom, université, 30,000 hab. ; *Monaco*, petit port, capitale de

l'État de ce nom, placé sous le protectorat de la Sardaigne; on y compte 7,000 hab. catholiques.

Royaume Lombard-Vénitien. Le royaume LOMBARD-VÉNITIEN, situé au N. O. et au N. E. de la péninsule, fait partie de l'empire d'Autriche [p. 234-6] et se divise en 2 gouvernements, celui de *Milan* ou *Lombardie* et celui de *Venise.* — La population est de 4,500,000 hab. — Les villes principales sont: MILAN, à l'O., C., 150,000 hab.; *Pavie,* sur le Tessin, jadis résidence des rois lombards; *Mantoue,* ville très-forte, dans un lac formé par le Mincio; VENISE, à l'E., autre C., port fortifié et commerçant, au milieu des lagunes, vers l'embouchure de la Brenta, ville déchue, mais peuplée encore de 106,000 hab., avec de beaux monuments, place et église de Saint-Marc; *Vérone,* sur l'Adige, ville forte.

Duché de Parme. Le duché de PARME, situé au S. E. du Milanais, comprend les duchés de *Parme,* de *Plaisance* et de *Guastalla:* PARME, C., Vc., université, imprimerie célèbre, 40,000 hab.; *Plaisance,* sur le Pô, citadelle; *Guastalla,* sur le Pô, petite Vf. — Le gouvernement est monarchique. La population est de 480,000 hab.

Duché de Modène. Le duché de MODÈNE, au S. E. des duchés de Parme et de Guastalla, comprend les duchés de *Modène,* de *Reggio,* de *Mirandole,* de *Massa, etc.:* MODÈNE, C., 30,000 hab.; *Reggio.* — Le gouvernement est monarchique. La population est de 440,000 hab.

Grand-duché de Toscane. Le grand-duché de TOSCANE, situé sur la côte de la Méditerranée et traversé par la chaîne des Apennins, comprend l'ancien *grand-duché de Toscane,* le *duché de Lucques* et l'*île d'Elbe.* — Le gouvernement est monarchique. La population est de 1,700,000 hab.; le revenu, de 17 millions. — Les villes principales sont: FLORENCE, C., sur l'Arno, surnommée l'*Athènes de l'Italie,* 100,000 hab.; *Pise,* à 8 kil. de l'embouchure de l'Arno; *Livourne,* Vf., port commerçant, 78,000 hab.; *Lucques,* naguère C. d'un duché, ville commerçante; *Porto-Ferrajo,* Vf., ch.-l. de l'île d'Elbe.

République de Saint-Marin. — La république de SAINT-MARIN, peuplée de 8,000 hab., est une enclave de l'État du Pape, sous la protection duquel elle se trouve, et a pour C.: SAINT-MARIN, Vf., 5,500 hab.

État de l'Église. L'ÉTAT DE L'ÉGLISE OU DU PAPE, au centre de l'Italie, se divise en 22 provinces, dont les unes ont le titre de *légations*[1] et les autres de *délégations.* — Le gouver-

1. Les légations de Forli et de Ravenne forment ce qu'on appelle la *Romagne.*

nement, longtemps théocratique, tend aujourd'hui au régime constitutionnel; il s'appelle le *saint-siége;* le pape, élu à vie par les cardinaux, en est le chef. — La population est de 2,800,000 hab. — Les villes principales sont: ROME, au S., sur le Tibre, ancienne capitale du monde, et C. actuelle de l'État de l'Église et du monde catholique, qui, saccagée six fois par les barbares, conserve encore une foule de monuments admirables (le Panthéon, l'amphithéâtre de Vespasien ou Colisée, la colonne Trajane, le Vatican, l'église Saint-Pierre, etc.), 184,000 hab.; *Ostie,* port à l'embouchure du Tibre; *Civita-Vecchia,* au S. O., port franc et principal de l'État, sur la mer de Toscane; *Ancône,* à l'E., première place marchande, port sur l'Adriatique, 36,000 hab.; *Ravenne,* au N. E., près de la mer, dans la Romagne, ancienne résidence des rois goths et des exarques; *Bologne,* au N., Vc., 70,000 hab.; *Ferrare,* au N., citadelle; *Bénévent* et *Ponte-Corvo,* au S., duchés enclavés dans le roy. de Naples.

Royaume des Deux-Siciles. Le royaume des DEUX-SICILES ou de NAPLES se divise en 2 parties : 1° le *royaume de Naples,* entre l'État de l'Église, la mer Adriatique, le canal d'Otrante, la mer Ionienne et la mer de Toscane; 2° la *Sicile,* au S. O. du roy. de Naples, dont elle est séparée par le détroit ou phare de Messine. Le roy. de Naples est divisé en 15 intendances ou provinces, et la Sicile en 7 intendances. — Le gouvernement est monarchique; la couronne est portée par une branche des Bourbons d'Espagne. — La population est de 8,500,000 hab., dont les trois quarts pour le roy. de Naples et le reste pour la Sicile. — L'armée est de 52,000 hommes; la marine, de 17 vaisseaux de ligne, frégates ou bâtiments inférieurs; le revenu, de 90 millions de francs. — Les villes principales sont : dans le roy. de Naples: NAPLES, au N. O., C. du royaume, dans une situation admirable, sur le golfe de ce nom, près du Vésuve, 417,000 hab.; *Portici,* au pied du Vésuve, près des ruines de *Pompeï,* d'*Herculanum* et de *Stabies,* ensevelies par l'éruption de 79 après J. C. et découvertes dans le 18e siècle [p. 546]; *Castellamare,* près de l'ancienne Stabies, arsenal de la marine militaire du royaume, 15,000 hab.; *Gaëte,* au N. O., Vf., sur le golfe de ce nom; *Capoue,* près des ruines de l'ancienne Capoue; *Salerne,* sur le golfe de ce nom, ancienne école de médecine; *Reggio,* sur le détroit de Messine; *Foggia,* la seconde ville du royaume de Naples, 62,000 hab.; *Tarente,* Vf., sur le golfe de ce nom; — en Sicile: *Palerme,* au N. O., C. de la Sicile, P. commerçant, au N., sur le golfe de Palerme, 176,000 hab.; *Messine,* au N. E., Vf., vaste port sur le détroit de Messine, 50,000 hab.; *Catane,* à l'E., port, au pied de l'Etna, 50,000 hab.

16e et 17e Espagne et Portugal.

Espagne et Portugal.—L'ESPAGNE forme avec le PORTUGAL ce qu'on appelle la PÉNINSULE HISPANIQUE.

I. Espagne. — Situation et limites. — L'ESPAGNE, située au S. O. de l'Europe, a pour bornes : au N. E., la France et les Pyrénées ; au N., l'océan Atlantique ; à l'O., le Portugal ; au S., le détroit de Gibraltar ; à l'E., la Méditerranée.

Mers et îles principales. — Les mers principales sont : l'*Atlantique* et la *Méditerranée.*

Les îles principales sont : les *îles Baléares,* à l'E., dans la Méditerranée, au nombre de trois : *Majorque, Minorque* et *Ivice* ou *Iviça.*

Versants et chaînes de montagnes principales. — L'Espagne se divise naturellement en deux versants, qui forment deux bassins : le *bassin de la Méditerranée*, à l'E., et celui de l'*océan Atlantique,* à l'O. Les chaînes de montagnes principales sont : les *Pyrénées,* au N. E., sur la frontière de France ; les *monts Cantabres,* prolongement occidental des Pyrénées jusqu'au cap Finistère ; les *monts Ibériques,* branche des Cantabres, qui parcourent l'Espagne du N. au S. jusqu'à Gibraltar et prennent au S. le nom de *Sierra Névada* (c'est-à-dire chaîne neigeuse) et de *Sierra Moréna* (anc. *Mariani montes*).

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : l'*Èbre,* qui coule du N. O. au S. E. et se jette dans la Méditerranée près de Tortose ; le *Xucar,* qui coule au S. E. et se jette, avec la *Segura*, dans la Méditerranée ; la *Guadiana* et le *Guadalquivir,* qui arrosent le S. O. de l'Espagne et se jettent dans l'océan Atlantique ; le *Tage,* qui a son embouchure en Portugal.

Les lacs principaux sont : le lac d'*Albuféra,* au N. du Xucar, près de la Méditerranée, et le *lac* ou *lagune de Murcie,* au S. de la Ségura.

Grandes divisions politiques. — L'Espagne est divisée politiquement en 12 gouvernements généraux, subdivisés en 47 provinces, qui portent presque toutes le nom de leur chef-lieu. Elle a été longtemps partagée en 15 grandes parties, dont plusieurs ont porté le titre de royaume ; il y en avait 4 au centre, la *Nouvelle-Castille,* la *Vieille-Castille*, le *roy. de Léon* et l'*Estrémadoure ;* 4 au N., la *Galice,* les *Asturies,* les *provinces Basques* (Biscaye, Guipuscoa, Alava) et la *Navarre*[1]*;* 4 à l'E., la *Cata-*

1. Les Asturies, les provinces Basques et la Navarre forment aujourd'hui le gouvernement général de *Cantabrie.*

logne, le *roy. d'Aragon*, le *roy. de Valence* et les *îles Baléares*; 3 au S., le *roy. de Murcie*, le *roy. de Grenade* et l'*Andalousie*.

Capitales et villes principales. — MADRID, au centre, C. du royaume et ch.-l. de la Nouvelle-Castille, sur le Manzanarès, affluent du Tage, 254,000 hab.; — *Burgos*, au N., ch.-l. du gouv. du même nom; — *Valladolid*, au S. de Burgos, ch.-l. de la Vieille-Castille; — *Léon*, anc. C. du roy. de ce nom; — *Oviédo*, au N. O., ch.-l. des Asturies; — *Badajoz*, ch.-l. de l'Estrémadoure; — *La Corogne*, au N. O., ch.-l. de la Galice; — *Pampelune*, au N. E., ch.-l. de la Navarre et du gouvern. de Cantabrie, Vf.; *Bilbao*, ch.-l. de la Biscaye, Vf. P.; *Saint-Sébastien*, ch.-l. du Guipuscoa, P. et Vf.; *Vittoria*, ch.-l. de l'Alava; — *Barcelone*, au N. E., ch.-l. de la Catalogne, seconde ville de l'Espagne, bon port, 200,000 hab.; — *Saragosse*, ch.-l. de l'Aragon, 44,000 hab.; — *Valence*, au S. E., ch.-l. du gouv. de Valence-et-Murcie, 80,000 hab.; — *Grenade*, au S., ch.-l. du gouv. du même nom, palais de l'Alhambra ou des rois maures, 80,000 hab.; — *Séville*, au S., ch.-l. de l'Andalousie, Vc.; *Cordoue*, anc. capitale des Maures, Vc., 57,000 hab.; *Gibraltar*, aux Anglais depuis 1704 [p. 977]; — *Andorre*, au N. E., ch.-l. d'un petit État indépendant.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *le Ferrol*, *Bilbao*, *le Passage*, sur l'océan Atlantique; — *Cadix*, dans l'île de Léon, sur le détroit de Gibraltar; — *Malaga*, *Carthagène*, *Barcelone*, *Palma* (île Majorque) et *Mahon* (île Minorque), sur la Méditerranée.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est monarchique constitutionnel, avec deux chambres, des sénateurs et des députés, connues sous le nom de *cortès*. La couronne est portée par une branche de la famille de Bourbon, du chef de Philippe V, petit-fils de Louis XIV. — La population est de 15,000,000 d'habitants.

Races et religion. — La population de l'Espagne est de race *celtibère* et *gothique*; la langue appartient à la famille *gréco-latine*; quelques provinces sont *basques*. — La religion exclusive est le catholicisme.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 120,000 hommes; la marine, de 3 vaisseaux de ligne, 5 frégates et 40 bâtiments inférieurs; le revenu, de 480 millions de francs.

Colonies. — Les colonies de l'Espagne ont beaucoup perdu de leur ancienne importance. Elles comprenaient autrefois, outre diverses possessions en Afrique et en Océanie, presque toute l'Amérique du sud, les Antilles, le S. O. de l'Amérique

septentrionale, etc.; elles comprennent maintenant : 1° en Afrique, les *Présides*, cap. *Ceuta;* l'*archipel des Canaries* (Ténériffe, Palma, île de Fer, etc.), 200,000 hab.; — 2° en Amérique, *Cuba* (La Havane, C.), *Porto-Rico, etc.*, 1,300,000 hab.; — 3° dans l'Océanie, l'*archipel des Philippines* et celui des *Mariannes*, 2,640,000 hab. La population totale de ces colonies est de 4,140,000 hab.

II. Portugal. — Situation et limites. — Le Portugal, situé à l'O. de l'Espagne, le long de l'Atlantique, a pour bornes : au N. et à l'E., l'Espagne; au S. et à l'O., l'océan Atlantique.

Mers et îles principales. — La seule mer du Portugal est l'*Atlantique.* — Les îles principales sont : les Açores, dans l'océan Atlantique, à l'O. et à 900 kil. du Portugal : cap., *Angra,* dans l'île de Tercère ou Terceira; *Ponta-del-Gada,* dans l'île de San-Miguel.

Versants et chaînes de montagnes principales. — Le Portugal n'a qu'un seul versant, celui de l'Atlantique; mais il est divisé naturellement en deux parties par les montagnes qui forment le *bassin du Tage*, l'une au N. et l'autre au S. de ce fleuve. — Les chaînes de montagnes principales sont : la *Serra d'Estrella* et la *Serra de Cintra.*

Fleuves et lacs principaux. — Les fleuves principaux sont : le *Minho,* qui traverse la Galice et se jette dans l'océan Atlantique, entre l'Espagne et le Portugal; le *Duéro* ou *Douro,* qui arrose ces deux pays, coule de l'E. à l'O. et se jette dans l'océan Atlantique près de Porto; le *Tage,* le plus grand fleuve de la péninsule hispanique, qui passe à Tolède, en Espagne, à Lisbonne, en Portugal, et se jette dans l'océan Atlantique. — Point de lacs importants.

Divisions politiques. — Le Portugal se divise politiquement en 7 provinces, savoir : l'*Estrémadoure,* sur les deux rives du Tage; le *Minho* ou *Entre-Douro-et-Minho;* le *Tras-os-Montès* (au delà des monts d'Estrella); le *Beira,* entre le Douro et le Tage; l'*Alentéjo,* au delà du Tage; l'*Algarve,* à l'angle S. O. de la péninsule; les *Açores,* archipel situé à l'O. du Portugal.

Capitale et villes principales. — Lisbonne, à l'O., sur la rive droite et à l'embouchure du Tage, C. du royaume et ch.-l. de l'Estrémadoure, beau port, 260,000 hab.; — *Braga,* au N., ch.-l. du Minho; — *Porto* ou *Oporto,* seconde ville du Portugal par sa population et son commerce, vins fameux, 80,000 hab.; — *Bragance*, au N. E., ch.-l. du Tras-os-Montès; — *Coïmbre,* ch.-l. du Beira; — *Évora,* à l'E., ch.-l. de l'Alentéjo; — *Faro,* au S., ch.-l. du roy. d'Algarve, port.

Ports principaux. — Les ports principaux sont : *Lisbonne*, à l'embouchure du Tage, *Porto* ou *Oporto* et *Faro*, sur l'Atlantique.

Gouvernement, population. — Le gouvernement est monarchique constitutionnel, sous la dynastie de Bragance, avec des *cortès* comme en Espagne. — La population est de 4,000,000 d'hab.

Races et religion. — La population du Portugal est de race *celtibère* et *gothique;* la langue appartient à la famille *gréco-latine.* — La religion est le catholicisme, sous la juridiction d'un patriarche qui réside à Lisbonne.

Armée, marine, revenu. — L'armée est de 30,000 hommes; la marine, de 2 vaisseaux de ligne, 6 frégates et 30 bâtiments inférieurs; le revenu, de 54 millions de francs.

Colonies. — Les colonies du Portugal ont, comme celles de l'Espagne, beaucoup perdu de leur étendue et de leur importance. Elles comprenaient autrefois de grandes contrées au S. O. et au S. E. de l'Afrique, une partie de l'Hindoustan, le Brésil dans l'Amérique du sud, etc. Elles comprennent maintenant : 1° en Afrique, les *îles du Cap-Vert,* des postes dans la Sénégambie, dont le chef-lieu est *Cacheu,* et en outre une partie du *Congo,* le *Monomotapa,* la côte de *Mozambique,* 4,000,000 d'hab.; — 2° en Asie, *Goa, Daman, Diu, etc.*, dans l'Hindoustan; *Macao,* en Chine, 500,000 hab.; — 3° dans l'Océanie, le N. E. de l'île *Timor, Sabrao* et *Solor,* 137,000 hab. — La population totale de ces colonies est de 4,637,000 hab.

N° 65.

Histoire sommaire de la géographie.

1. Monde connu des anciens. — 2. Progrès de la géographie au moyen âge. — 3. État des connaissances géographiques au commencement du quinzième siècle. — 4. Progrès de ces connaissances depuis cette époque : navigateurs les plus célèbres; résumé de leurs principales découvertes. — 5. Notions sommaires sur les principaux voyages autour du monde.

1. Monde connu des anciens. — Les anciens ne connaissaient qu'une partie de la terre, que les modernes ont parcourue aujourd'hui presque tout entière. Leurs connaissances se bornaient à l'*Europe,* l'*Asie* et l'*Afrique;* ils ignoraient l'existence de l'*Amérique* et de l'*Océanie,* et encore ne connaissaient-ils ni le N. et le N. E. de l'Europe, ni le N. E. et l'E. de l'Asie, ni le centre et le S. de l'Afrique [p. 314 et s.].

On peut diviser en quatre époques principales l'histoire de la géographie ancienne : l'époque d'*Homère* (10e siècle av. J. C.), l'époque d'*Hérodote* (5e siècle), l'époque d'*Eratosthène* (3e siècle), l'époque de *Strabon*, de *Pline* et de *Ptolémée* (1er et 2e siècle de J. C.).

Selon le poëte Homère et à son époque (10e siècle av. J. C.), la terre était un cercle ou disque enveloppé par le fleuve *Océan ;* il n'y avait d'autre mer que la *Méditerranée,* qui séparait la terre en deux grandes régions, l'une au N., ou *côté de la nuit,* et l'autre au S., ou *côté du jour.* La *Grèce* occupait le milieu du disque : elle avait au S. E. et à l'E. l'*île de Crète,* l'*île de Chypre* et la presqu'*île de l'Asie Mineure;* à l'O. la *Sicile* ou *Trinacrie* et l'*Hespérie* ou pays du couchant, au N. E. la *Colchide,* au N. la *Thrace,* au S. l'*Égypte* et la *Libye.* Le reste, dans les quatre directions, n'offrait que des traditions ou connaissances incertaines ou fabuleuses.

A l'époque de l'historien Hérodote (5e siècle av. J. C.), on divisait le monde en deux parties : l'*Europe* et l'*Asie.* L'Europe, qui s'étendait jusqu'au *Borysthène* (Dniéper) et au *Tanaïs* (Don), comprenait la *Grèce* avec ses îles, l'*Epire,* la *Thrace,* l'*Illyrie,* l'*Italie* ou *Petite-Hespérie,* l'*Hispanie* ou *Grande-Hespérie* et la *Scythie;* l'Asie, qui allait jusqu'à la mer Caspienne, l'Indus, l'Arabie et le Nil, comprenait l'*Asie Mineure,* l'*Asie centrale,* l'*Inde,* l'*Arabie,* l'*Égypte,* la *Libye,* l'*Éthiopie, etc.*

A l'époque du géographe Ératosthène (3e siècle av. J. C.), par suite des voyages des Phéniciens et des Carthaginois et de l'expédition d'Alexandre, la science géographique fit des progrès. La terre se divisait en trois parties : l'*Europe,* l'*Asie* et la *Libye* (depuis nommée *Afrique*). A l'O. du continent était la *mer Atlantique occidentale,* avec les *îles Fortunées* (Canaries) et l'*île d'Albion* (depuis *Grande-Bretagne*); au N., l'*océan Septentrional* ou *Scythique,* qu'on croyait uni par un large détroit à la *mer Caspienne;* à l'E., la *mer Atlantique orientale,* où se perdait le Gange; au S., la mer *Erythrée* (mer des Indes), avec l'île de *Taprobane* (Ceylan).

A l'époque des géographes Strabon, Pline et Ptolémée (1er et 2e siècle de J. C.), les conquêtes des Romains avaient fait faire de nouveaux progrès à la géographie. Le monde se divisait en trois parties : l'*Europe,* l'*Asie* et l'*Afrique* ou *Libye.* A l'O. était l'*océan Atlantique,* appelé au S. O. *océan Ethiopique* (golfe de Guinée); au N., l'*océan Hyperboréen* ou *mer Paresseuse,* où l'on connaissait, bien qu'imparfaitement, la *mer Baltique,* la *Chersonèse Cimbrique* (Danemark) et la *Scandinavie,* qu'on pre-

nait pour des îles; à l'E., on entrevoyait la *Chersonèse d'or*, le *Siam* et la *Chine;* au S. était l'*océan Indien;* le midi de l'Afrique paraissait étendu, mais il était encore couvert d'obscurités.

2. Progrès de la géographie au moyen âge. — L'invasion des barbares du N. et de l'E., au 4e siècle, donna quelques lumières sur les pays d'où ils sortaient; mais ce furent les Arabes qui, dans les premiers siècles du moyen âge, firent faire, par leurs conquêtes, le plus de progrès à la géographie : ils fournirent des connaissances nouvelles sur le N., l'E. et le S. E. de l'Asie, en visitant ou conquérant le *Tibet*, la *Chine* et les *îles de la Sonde*, et sur le N. et le centre de l'Afrique, en propageant leur domination et religion jusqu'au *Niger*. Au 10e siècle, les Normands, par leurs expéditions, avancèrent la géographie de l'Europe septentrionale, *Prusse, Scandinavie, Finlande, Russie, Islande;* ils découvrirent même le *Groënland;* mais ce point du nouveau monde fut perdu presque aussitôt que trouvé. Au 11e et au 12e siècle, l'invasion des Mongols et des Tartares valut des données certaines sur la *Sibérie* et le *N. E. de l'Asie*. A la même époque, les croisades, par les voyages des pèlerins et des missionnaires, firent connaître des peuples asiatiques et africains encore ignorés. *Du Plan-Carpin*, *Rubruquis* et surtout le Vénitien *Marco-Polo*, par leurs relations du 13e siècle, créèrent la géographie moderne de l'Asie au centre, à l'E. et au S. Les voyageurs du 14e siècle, *Haïton*, *Oderic* et *Mandeville*, n'ajoutèrent que peu de vérités aux notions recueillies par leurs devanciers, et ils y mêlèrent beaucoup d'erreurs [p. 815 et s].

3. État des connaissances géographiques au commencement du 15e siècle. — L'état des connaissances géographiques au commencement du 15e siècle, telles qu'on peut les supposer d'après les cartes grossières dessinées au 14e, nous montre l'Europe, l'Asie et l'Afrique formant ensemble une grande île; la plupart des États de l'Europe à peu près tels que nous les connaissons, et les trois royaumes du Nord tenant à la Russie par une langue de terre très-étroite; l'Asie, assez bien représentée dans sa partie centrale et orientale, mais informe au S. et contenant la Tartarie au N.; l'Afrique terminée au N. de l'équateur et baignée de ce côté par la mer, comme l'avaient cru Ératosthène et Strabon, mais présentant sur les côtes occidentales les caps *Nun* et *Bojador*, l'*île de Madère*, les *îles Canaries*, et à l'O. de ces îles, l'*île Antilia* (les Açores ou l'Amérique).

4. Progrès des connaissances géographiques depuis le quinzième siècle. — A partir des premières années du 15e siècle,

la religion, la politique et le commerce augmentèrent et le nombre des voyageurs et celui de leurs connaissances. Depuis trois siècles, les *Vénitiens* et les *Génois* faisaient le commerce de l'Inde par terre ; mais c'est le 15e siècle qui acheva ou prépara toutes les grandes découvertes. Les *Portugais*, sous l'inspiration de leur prince *Henri*, trouvèrent avec Barthélemy Diaz, en 1486, le cap de Bonne-Espérance, qu'ils doublèrent en 1497, avec Vasco de Gama, pour se rendre dans l'Inde; en 1492, le Génois Christophe Colomb découvrit l'Amérique avec et pour les Espagnols, et l'un des navigateurs qui suivirent ses traces, le Florentin Améric Vespuce, donna son nom à cette nouvelle partie du monde; les *Hollandais* découvrirent l'*Australie* ou *Nouvelle-Hollande* en 1605, et le Portugais Magellan, dans son voyage autour du monde, le premier qui ait été fait, alla découvrir, au delà de l'Amérique, par le détroit qui porte son nom, une partie des îles de l'Océanie.

Navigateurs célèbres. — Les navigateurs les plus célèbres sont : au 15e siècle, les Portugais *Tristan*, *Vello*, *Santarem*, *Escovar*, *Cam*, *Diaz* et *Vasco de Gama*; les Génois *Nolli* et *Christophe Colomb*; les Vénitiens *Jean* et *Sébastien Cabot*; le Florentin *Améric Vespuce*; — au 16e siècle, les Espagnols *Pinçon*, *Ponce de Léon*, *Balboa*, *Perez*, *Solis*, *Fernand de Cordoue*, *Fernand Cortez*, *Pizarre*, *Bermudez*, *Vidaneta*, *Almagro*, *Sousa*, *Pinto*, *Alvaredo*, *Sarmiento*, *Quiros*, *etc.*; les Portugais *Cabral*, *Corté-Réal*, *da Nova*, *Almeida*, *da Cunha*, *Siqueira*, *Abreu*, *Andrada*, *Magellan*, *etc.*; le Florentin *Verazani*; les Français *Jacques Cartier* et *Roberval*; les Anglais *Borrough*, *Probisher*, *Davis*, *Hawkins* et *Barentz*; — au 17e siècle, les Anglais *Smith*, *Hudson*, *Baffin*; les Hollandais *Lemaire*, *Hartighs*, *Vancouver* et *Tasman*; — au 18e siècle, les Anglais *Dampier*, *Wallis*, *Carteret*, *Cook*; le Danois *Behring*; les Français *Bougainville*, *La Pérouse* et *d'Entrecasteaux*; — au 19e siècle, les Français *Freycinet*, *Duperrey*, *Dupetit-Thouars*, *Dumont d'Urville* et *Tréhouart*; le Russe *Kotzebüe*; les Anglais *Ross*, *Parry*, *Franklin*, *etc.*

Résumé de leurs principales découvertes. — Le cap *Nun* avait été, jusqu'au 15e siècle, le terme de la navigation certaine dans l'océan Atlantique ; les Portugais le doublèrent en 1412; Nuno Tristan découvrit le *cap Blanc* en 1440; Vello, les *Açores* en 1448 ; Nolli, les *îles du Cap-Vert* en 1449; Santarem et Escovar, les *côtes de Guinée* en 1471 ; Cam, le *Congo* en 1484; enfin Diaz, le *cap de Bonne-Espérance* en 1486.

En 1492, le Génois Christophe Colomb[1] obtint des rois d'Espagne (Isabelle et Ferdinand le Catholique) trois bâtiments avec lesquels il fit voile, de Palos, en Andalousie, pour l'Occident, et découvrit, le 11 octobre de la même année, la première terre d'Amérique, l'île de *San-Salvador* ou *Guanahani*, l'une des Lucayes, et les *Antilles* en 1493; les Cabot découvrirent l'*Amérique continentale* en 1497; Christophe Colomb découvrit encore la *Trinité*, près du continent de l'Amérique méridionale, en 1498; Vasco de Gama, qui doubla le cap de Bonne-Espérance en 1497, découvrit la *côte orientale d'Afrique*, les *Indes* et la *côte de Malabar* en 1498; Améric Vespuce, la *côte N. de l'Amérique du Sud* en 1499; Pinçon, la *rivière des Amazones;* Cabral, le *Brésil*, et Corté-Réal, l'*île de Terre-Neuve*, en 1500; da Nova, l'*île Sainte-Hélène* en 1502; Almeida, l'*île de Ceylan*, et da Cunha, l'*île de Madagascar*, en 1506; Siqueira, *Sumatra* et le *Malacca* en 1508; Abreu, les *îles de la Sonde* et les *Moluques* en 1511; Ponce de Léon, les *Florides* en 1512; Balboa, la *mer du Sud* en 1513; Perez, le *Pérou* (1515), conquis par Pizarre en 1524; Solis, le *Rio-Janeiro* et le *Rio de la Plata* en 1516; Andrada, la *Chine* en 1517; Fernand de Cordoue, le *Mexique* (1518), qui fut conquis par Fernand Cortez en 1519.

Magellan, navigateur portugais, découvrit le premier en 1520 la *Terre de Feu* et le *détroit de Magellan*, qui conduit, par le S. de l'Amérique, dans l'Océanie, où il trouva les *îles des Larrons* et les *Philippines* en 1521; Verazani découvrit l'*Amérique septentrionale* en 1523; Bermudez, les *Bermudes* en 1527; Vidaneta, la *Nouvelle-Guinée* en 1528; Cartier, le *Canada* en 1534; Fernand Cortez, la *Californie* en 1535; Almagro, le *Chili* en 1536; Roberval, l'*Acadie* et l'*île Royale* en 1541; Sousa et Pinto, le *Cambodje*, les *îles Lieou-Kieou* et *Haïnan* en 1541; Borello et Pinto, le *Japon* en 1542; Alvaredo, le *Mississipi* en 1543; Borrough, le *détroit de Waïgatz* en 1556; Mendana, les *îles Salomon* en 1567; Frobisher, le *détroit de Frobisher* en 1576; Davis, le *détroit de Davis* en 1587; Sarmiento, les *côtes du Chili* dans la mer du Sud, en 1589; Hawkins, les *îles Malouines* ou *Falkland* en 1594; Mendana, les *îles Marquises* et *Santa-Cruz* en 1595; Barentz, la *Nouvelle-Zemble* en 1596; Quiros, les *îles du Saint-Esprit* en 1606; Smith, la *baie Chesapeake* en 1607; Hudson,

1. Pour plus de détails sur Christophe Colomb et Vasco de Gama, voyez Histoire des Temps Modernes [p. 858 et s.].

détroit d'Hudson en 1610 ; Baffin, la *baie de Baffin* en 1616; ›maire, le *cap Horn* en 1616.

Hartighs, navigateur hollandais, aborda en 1605 les *côtes de la ouvelle-Hollande*, grande île qui forme le centre de l'Océanie; ısman, la *terre de Diémen* ou *Tasmanie* avec la *Nouvelle-élande*, en 1642, et les *îles des Amis* en 1643 ; Dampier, *Nouvelle-Bretagne* en 1700 ; Behring, le *détroit de Behring* les *côtes du Kamtchatka* en 1728 ; Wallis, les *îles Taïti* ı 1767 ; Bougainville, les *archipels des Navigateurs* et de la *ouisiade* en 1768 ; Cook et Vancouver, la *Nouvelle-Calédonie* ı 1774 et les *îles Sandwich* en 1778 ; La Pérouse, les *îles anikoro* et *Andany* en 1786 ; Kotzebüe, le *détroit de Kotzebüe* ı 1816, etc.

Ainsi, en résumé, grâce à toutes ces découvertes, on connais-iit le N. E. de l'Asie par le *Kamtchatka* et le *détroit de Behng;* l'E. de l'Asie, par le *Japon* et la *Chine;* l'Océanie, par la *ouvelle-Hollande*, la *Nouvelle-Guinée* et une foule d'autres es; le S. de l'Afrique, par le *cap de Bonne-Espérance* et *Madaıscar ;* le S. de l'Amérique par le *cap Horn*, les *détroits de emaire* et de *Magellan, etc.;* le N. de cette contrée, par le *étroit de Behring* et la *baie d'Hudson ;* en sorte que la terre ıt dès lors presque entièrement explorée, et que, sauf une artie de l'Afrique centrale, quelques portions de l'Asie intéeure et l'intérieur de la Nouvelle-Hollande, il ne reste plus u'à découvrir au N., si les glaces le permettent, le passage du ôle arctique pour compléter la connaissance du globe.

5. **Notions sommaires sur les principaux voyages au-our du monde.** — Le *premier voyage autour du monde* ıt fait, au commencement du 16ᵉ siècle, par le navigateur ortugais *Magellan*, qui, cherchant par le S. O. et le cap Horn n chemin aux Indes et aux îles du grand Océan, où l'on n'était llé jusque-là que par le S. E., ou le cap de Bonne-Espérance, › trouva, en 1520, par le détroit qui porte son nom, au S. e l'Amérique, traversa le grand Océan, aborda aux îles des ıarrons et aux îles Philippines, et revint en Europe par le ap de Bonne-Espérance.

Le voyage autour du monde une fois fait par le S., on le tenta u N. O. de l'Europe ou de l'Amérique par les mers du pôle rctique ; mais le passage n'a pas encore été trouvé : les Froısher au 16ᵉ siècle, les Davis, les Hudson, les Baffin, les Behring, les Cook, au 17ᵉ et au 18ᵉ, les Ross, les Parry, les Franklin, etc., au 19ᵉ, y ont perdu leur vie ou leurs efforts.

Parmi les nombreux voyages autour du monde exécutés depuis Magellan, il faut citer, dans le 16e siècle : 1° celui de l'Anglais *Drake* (1577-80), dans lequel ce navigateur s'empara de la Californie sur les Espagnols ;— 2° celui du Hollandais *Lemaire* (1615-1616), qui découvrit, au S. de l'Amérique, le détroit de son nom, entre la Terre de Feu et la Terre des États, navigua dans le grand Océan, visita la Nouvelle-Guinée, relâcha à Batavia, et mourut pendant son retour en Europe ; — 3° les trois voyages de l'Anglais *Dampier* (1673-1711), qui découvrit les îles de la Nouvelle-Bretagne ; — dans le 18e siècle : 4° celui de *Bougainville* (1766-69), le premier qu'ait entrepris un Français, et dans lequel il découvrit les îles des Navigateurs et la Louisiade, en Océanie; — 5° les trois voyages de l'Anglais *Cook*, en compagnie de *Vancouver:* le premier, en 1768, dans lequel il reconnut les côtes de la Nouvelle-Zélande et découvrit le détroit (détroit de Cook) qui la partage en deux îles; le deuxième, en 1772, où il découvrit la Nouvelle-Calédonie; le troisième, en 1776, où il fit le tour du nouveau monde, gagna la côte N. O. de l'Amérique, tenta vainement de rejoindre la baie d'Hudson par le détroit de Behring, redescendit vers le S., et périt, l'an 1779, dans l'une des îles Sandwich ; — au 19e siècle : 6° les voyages des Français *Freycinet, Duperrey, Laplace, Dupetit-Thouars* et *Dumont d'Urville,* qui explorèrent surtout le S. des mers australes, où ils découvrirent de nouvelles terres (île de Freycinet, Adélie, etc.).

N° 66.

Géographie statistique des productions et du commerce des principales contrées, ou géographie industrielle et commerciale.

1. Notions élémentaires et sommaires sur les localités d'où proviennent les productions les plus utiles : céréales, fers, houilles, bois de construction, cotons, vins, etc. — 2. Centres d'industrie les plus importants : produits principaux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, etc. — 3. Principaux centres et ports de commerce. — 4. Matières premières qui donnent lieu à l'importation et à l'exportation. — 5. Lignes de navigation qu'elles suivent; durée du trajet.

1. Notions élémentaires et sommaires sur les localités d'où proviennent les productions les plus utiles. — Chaque pays, chaque localité a ses productions spéciales qui dépendent du climat, de la température ou du sol. —Sous le rapport

des richesses végétales, les contrées tempérées abondent en céréales, pommes de terre, betterave, vigne, lin, chanvre, tabac, etc.; les contrées froides donnent principalement du bois; les pays chauds produisent la canne à sucre, le riz, l'arbre à thé, le cafier, le cacaoyer, les arbres à épices, à parfums, à gommes, les bois d'ébénisterie et de teinture, les arbres ou plantes à drogues médicinales, l'oranger, le citronnier, le cotonnier, l'indigotier, le camphrier, etc. — Sous le rapport des richesses minérales, c'est la nature du terrain qui détermine les productions; mais les métaux précieux et les pierres précieuses abondent plus dans l'Amérique et dans l'Océanie que dans les autres parties du monde. — Sous le rapport des richesses animales, les contrées tempérées abondent en bestiaux, volaille, gibier, etc.; les contrées chaudes, en animaux féroces, rares ou précieux; les contrées froides, en animaux à fourrures.

L'*Europe* a ses productions particulières, surtout les céréales[1], la vigne, la betterave, le houblon, le colza, le pavot, le lin, le chanvre, la pomme de terre, l'olivier, la garance, les bois de construction et de chauffage, les marbres, le sel, le mercure, le fer, le plomb, le zinc, le soufre, la houille, l'asphalte, le kaolin ou terre à porcelaine, etc. — Elle donne des vins et eaux-de-vie, de l'huile, de la soie, des laines, des fourrures, etc.

L'*Amérique* présente, entre autres productions, l'acajou, le palissandre et autres bois d'ébénisterie, le campêche et autres bois de teinture, le cacaoyer ou arbre à cacao pour chocolat, le cafier, la canne à sucre, le cotonnier, l'oranger, le citronnier, l'indigotier, le quinquina et autres plantes médicinales, le vanillier, le cactus à cochenille, la pomme de terre, les céréales, le riz, le tabac, le caoutchouc ou gomme élastique, les pierres précieuses, les diamants, le platine, l'or, l'argent, le cuivre, le mercure, l'étain, le plomb, l'anthracite (espèce de houille), etc. — Elle donne des cotons, des peaux, des fourrures, etc.

L'*Afrique* a pour produits spéciaux le palmier-dattier, le bananier, le séné, l'ébénier, le sandal, les arbres à épices, à gommes et à encens, le riz, la vigne, la canne à sucre, le cafier, le cotonnier, l'aloès, etc., la poudre d'or, l'albâtre, le porphyre, etc. — Elle donne des vins, des cotons, des plumes d'autruche, etc.

1. Le nom de *céréales* est donné, comme on sait, aux graines qui, telles que le *froment* ou *blé*, le *seigle*, l'*orge*, le *maïs*, *etc.*, servent à faire du pain.

L'*Asie* produit principalement le cafier ou arbre à café, l'arbre à thé, la canne à sucre, le riz, le dattier, l'indigotier, le cannellier, le poivrier et autres arbres à épices, les arbres à parfums et à gommes, le cotonnier, le ricin, etc., les diamants et autres pierres précieuses, les perles, l'or, l'argent, l'aimant, etc. — Elle donne de la soie, des laines-mérinos, des cotons, etc.

L'*Océanie* produit particulièrement les épices, cannelle, muscade, girofle, poivre, gingembre, etc., le cafier, le camphrier, et l'or, surtout dans l'Australie.

Voici, pour les principaux pays du monde, la statistique des productions les plus utiles :

France. La France produit abondamment des céréales dans la moitié septentrionale de son territoire, particulièrement dans la Brie (départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne, etc.) et dans la Beauce (départ. d'Eure-et-Loir) ; — la betterave (pour le sucre) dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, etc. ; — le lin, le chanvre, le houblon (pour la bière), le colza (pour l'huile commune), dans le nord et le nord-est de la France ; — l'olivier (pour l'huile fine), dans le midi, le long de la Méditerranée ; — le mûrier (pour la soie) au S. E. et au S. — Elle a d'excellents vins dans la Gironde (vins de Bordeaux : Médoc, Saint-Émilion, Sauterne, etc.); dans la Côte-d'Or, l'Yonne, le dép. de Saône-et-Loire et l'Ain (vins de Bourgogne : Chambertin, Clos-Vougeot, Volnay, Nuits, Pomard, Beaune, Romanèche, Thorins, Mâcon, Chablis, Tonnerre, etc.); dans la Marne (vins de Champagne : Aï, Sillery, Epernay, etc.); dans le Rhône (vins du Beaujolais : Condrieu, Côte-Rôtie, etc.) ; dans l'Isère et la Drôme (vins du Dauphiné : Ermitage, la Côte-Saint-André, etc.); dans les Bouches-du-Rhône (vins de Provence : la Gaude, le Beausset, etc.); dans la Haute-Garonne, le Tarn, l'Aude, l'Hérault, l'Ardèche et la Haute-Loire (vins de Languedoc : Saint-Peray, Lunel, Frontignan, Limoux, etc.) ; dans les Pyrénées-Orientales (vins du Roussillon : Rivesaltes, etc.) ; dans les Basses-Pyrénées (vins de Jurançon); dans le Haut-Rhin (vins du Rhin), etc. — La France produit des fers dans plus de vingt-quatre départements, qui ont de nombreuses usines (forges, hauts-fourneaux, etc.), surtout la Haute-Marne, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, la Meuse, les Ardennes, etc.; — des houilles ou charbons de terre dans plus de trente départements, formant quarante et un bassins houillers en exploitation, dont les principaux sont Saint-Étienne et Rive-de-Gier (département de la Loire), Valenciennes

ou Anzin (Nord), le Creusot (Saône-et-Loire), Aubin ou Decazeville (Aveyron), Commentry (Allier), Littry (Calvados), etc.; — du sel, sur les côtes de l'O., en Lorraine et en Franche-Comté; — des bois de construction et de chauffage dans les départements du Jura, des Alpes, des Pyrénées, de la Nièvre, etc. — Elle donne des laines, surtout dans le centre, et des soies, principalement dans le midi.

Angleterre. L'Angleterre produit peu de céréales, point de vins; mais elle est riche en fers, en étain, en plomb, en cuivre, en zinc, en houilles. — Elle donne beaucoup de laines et de bestiaux.

Allemagne. L'Allemagne, où nous comprenons l'Autriche et la Prusse, produit des céréales, surtout dans le Mecklembourg; des bois de construction, dans la Forêt-Noire, le grand-duché de Bade, etc.; de la betterave et du houblon, dans le nord, etc.; du fer, du cuivre, du mercure, du plomb, du zinc, de l'antimoine, de la houille, au nord, au centre et au sud; des laines, en Saxe et en Prusse. — Elle a des vins, surtout les vins du Rhin et de Hongrie.

Belgique. La Belgique produit peu de céréales; mais elle a en abondance du lin, du chanvre, du colza, du houblon, du tabac, de la garance, du fer, des marbres, de la houille, des ardoises, etc.

Hollande. La Hollande est surtout riche en lin, garance et tabac. — Elle donne des légumes et des fromages.

Suède et Norwége, Danemark. La Suède et la Norwége n'ont point de céréales; mais elles abondent en bois de construction, en fer, argent, cuivre, plomb et aimant. — Le Danemark fournit des bestiaux, de l'édredon, etc.

Russie. La Russie produit beaucoup de céréales, surtout dans la Pologne et la Crimée, des bois de construction (chêne, pin, sapin, etc.), du lin, du chanvre, du tabac, du fer, de l'or, de l'argent, du platine, du cuivre (dans les monts Ourals), — Elle donne en outre beaucoup de fourrures (martre, hermine, etc.).

Espagne et Portugal. L'Espagne et le Portugal ont peu de céréales; mais ces deux pays ont les oranges, les cédrats, l'olivier, le marbre, le sel, le mercure, etc. — Ils ont en abondance les vins (Malaga, Alicante, Xérès, Porto); l'Espagne donne des laines-mérinos.

Italie. L'Italie produit du riz dans le Piémont et la Lombardie, le maïs, les oranges, les cédrats, le palmier-dattier,

l'aloès, la canne à sucre, le marbre, l'albâtre, le soufre, l'alun, le mercure, etc. — Elle donne des vins, des soies, des pailles pour chapeaux, etc.

Turquie d'Europe et Grèce. La Turquie d'Europe et la Grèce produisent abondamment les céréales, le maïs ou blé de Turquie, le riz, le coton, le safran, la garance, le tabac, les oranges, les olives, le corail, les éponges, etc. — La Grèce a des vins (Malvoisie, etc.) et de beau miel.

Amérique. Les États-Unis produisent en abondance les céréales, maïs et pommes de terre (plantes indigènes), riz, coton, café, canne à sucre, bois de construction, caoutchouc, fer, étain, plomb, or, argent, etc. Le cacao vient surtout du Guatémala, du Mexique et de la Colombie; le jalap et la vanille, du Mexique; le quinquina et l'ipécacuanha, du Pérou; les bois de teinture (campêche, brésil, etc.), les bois d'acajou et de palissandre, de l'Amérique du centre et du sud, etc. On trouve des pierres précieuses et des diamants au Brésil; du platine dans la Colombie, la Bolivie, le Chili et le Brésil; de l'or dans la Californie, le Mexique, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, le Chili, le Brésil; de l'argent au Mexique, au Pérou, en Bolivie, dans la Plata; du cuivre au Chili; du mercure en Californie. — L'île de Terre-Neuve donne les morues, et le grand Océan les baleines.

Asie. L'Arabie donne surtout du café (plante indigène), de la myrrhe et autres parfums, les baumes, la manne, le séné, le ricin, etc. La Turquie d'Asie offre le safran, l'opium, le coton, le vin de Chypre; la Russie d'Asie, l'or, l'argent, le platine, le cuivre, l'aimant, le fer, les pierres précieuses, etc.; la Perse, les vins (Chiraz, etc.), les perles, etc. Les Indes donnent la canne à sucre (plante indigène), les épices, le riz, les pierres précieuses, le coton, les poils de chèvre, etc. La Chine et le Japon produisent le thé, la terre à porcelaine, la soie, la gutta-percha, etc.

Afrique. L'Égypte produit en abondance les céréales, la cochenille, le coton, l'indigo, la canne à sucre, le jujubier, le carthame à teinture, le granit, le porphyre, le marbre, l'albâtre, l'alun, etc. L'Algérie donne beaucoup de céréales, de cannes à sucre, de séné, de safran, de dattes, de bananes, d'oranges, etc. On trouve le vin de Madère et des Canaries dans les îles de ce nom; celui de Constance, au cap de Bonne-Espérance.

Océanie. L'Australie fournit beaucoup d'or et de laine; la Nouvelle-Zélande, une plante textile à laquelle on a donné le nom de lin; les Moluques, les Philippines et les îles de la Sonde, des bois précieux, des épices, poivre, girofle, muscade, camphre, etc.

2. Centres d'industrie les plus importants : produits principaux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, etc. — L'industrie s'est développée dans chaque contrée suivant sa position et ses institutions, ou suivant les progrès et la civilisation des peuples. Sous ce rapport, l'Europe est et devait être la plus avancée, et en Europe, c'est l'*Angleterre*, la *France*, l'*Allemagne* et la *Belgique* qui tiennent le premier rang dans les principaux produits industriels ; en Amérique, les *États-Unis* se distinguent par la construction des machines et des navires ; en Asie, l'*Inde*, par la fabrication des étoffes de soie et de coton, par ses châles et ses cachemires ; la *Chine* et le *Japon*, par leurs soieries, leurs papiers peints, leur porcelaine, leurs laques, etc.

Voici la statistique des produits les plus importants de l'industrie des principales contrées :

France. La France tient le premier rang après l'Angleterre ; elle excelle surtout dans les cotons filés, les étoffes de laine (draps, tissus, serges, etc.) ; dans les soieries (étoffes, rubans, passementerie), dans les toiles de chanvre et de lin (dentelles et tulles, batistes, linons, mousselines) ; dans les calicots, les percales et autres articles en coton ; dans les toiles peintes, dans la tannerie, la chamoiserie, la mégisserie, la maroquinerie, la parcheminerie et la ganterie ; dans les raffineries de sucre ; dans les glaces, les verreries et les cristaux ; dans la porcelaine, la faïence et la poterie ; dans la fabrication des produits chimiques ; dans le savon et les parfums ; dans la chapellerie ; dans la bijouterie, joaillerie, orfévrerie, bronzes ; dans l'horlogerie fine et de précision ; dans l'ébénisterie et la confection des meubles ; dans les papiers peints ; dans l'imprimerie, la gravure et la papeterie ; dans la fabrication des armes ; dans la fabrication des châles et des cachemires ; dans celle des objets de mode ; dans la coutellerie et la taillanderie ; dans la tréfilerie (épingles, aiguilles) ; dans la carrosserie ; dans les tapis et tapisseries ; dans les instruments de musique, de physique et de mathématiques, etc.

Angleterre. L'Angleterre est le plus grand foyer de l'industrie manufacturière qui existe dans le monde, et elle doit surtout cette supériorité à l'abondance de la houille, à l'emploi des machines à vapeur et au bas prix des matières premières. Elle excelle dans la fabrication des tissus de coton et de lin, des étoffes de laine, dans la quincaillerie, la coutellerie et tous les objets en fer, acier ou cuivre, dans la confection des machines à vapeur et autres, dans l'imprimerie, la gravure et

la papeterie, dans la préparation des peaux, les cristaux, la brasserie, le tissage de la soie, les distilleries, les forges, etc.

Allemagne. L'industrie de l'Allemagne, en y comprenant la Prusse et l'Autriche, a pris un grand développement, surtout en tissus de lin, de coton et de laine, en blondes, en dentelles, en ouvrages en fer ou en acier de Saxe, en ouvrages de bois de la Forêt-Noire, de Nuremberg et de la Saxe; en raffineries de sucre et brasseries, en tanneries, en mercerie fine et commune, en orfévrerie de Bavière et de Hesse, en verres de Bohême, en porcelaine de Saxe, en quincaillerie, carrosserie, etc.

Suisse. L'industrie de la Suisse est très-développée dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Bâle, Zurich, Appenzell, Glaris, etc., et consiste surtout en horlogerie, soieries, toiles de coton et de chanvre, mousselines, indiennes, dentelles, blondes, chapeaux de paille, ouvrages en acier et en bois, papier, etc.

Belgique. La Belgique est très-industrieuse en toiles, dentelles, étoffes de laine, de coton et de soie; dans la fabrication du papier, du fer, de l'acier et du laiton, des armes, de la coutellerie, des pipes; dans la préparation des peaux, de la bière, etc.

Hollande. La Hollande excelle dans la fabrication des toiles, dans la distillerie du genièvre, dans la papeterie, dans les raffineries de sucre, dans les manufactures de tabac, de céruse, de vermillon, dans la confection des fromages, etc.

Suède et Norwége, Danemark. Le Danemark, la Suède et la Norwége ont peu de manufactures, et l'industrie n'y porte guère que sur les raffineries de sucre, les distilleries de grains, les brasseries, les tanneries, la ganterie, les toiles, la construction des navires et l'exploitation des mines.

Russie. La Russie développe chaque jour avec succès son industrie, consistant surtout en toiles, draps, cuirs, savon, potasse, colle de poisson, cordages, quincaillerie, papeterie, verreries, soieries, maroquinerie, etc.

Espagne et Portugal. L'Espagne, quoique arriérée, fabrique de beaux draps, des casimirs, des tissus de coton, des soieries, des toiles, des savons, des armes, etc. Il n'y a presque pas d'industrie en Portugal.

Italie. L'industrie de l'Italie est très-active en étoffes de soie, soie grége, velours noir (Gênes), chapeaux de paille (Toscane), parfumerie, instruments et cordes de musique (Naples, Crémone), corail, faïence (Faenza), etc.

Turquie d'Europe et Grèce. L'industrie de la Turquie d'Europe ne porte que sur les étoffes communes de laine et de

coton, les étoffes de soie, les maroquins et cuirs, les parfums. L'industrie de la Grèce porte sur la préparation de la soie et la fabrication de l'huile.

Amérique. L'industrie des États-Unis occupe plus d'un million de machines à filer le coton, surtout dans les États de New-York, de Massachusetts, de Pensylvanie, de Kentucky, etc. Viennent ensuite la construction des navires et des machines de toute espèce, le travail du fer, la clouterie, la carrosserie, les produits chimiques, les tanneries, les brasseries, les raffineries de sucre, les toiles, l'imprimerie, etc. Le Brésil excelle dans la confection des peaux et des cuirs.

Afrique. L'industrie de l'Égypte, grâce au pacha Méhémet-Ali, est devenue presque européenne : elle s'exerce principalement sur les étoffes de coton et de soie, sur les indiennes, les armes, les tapis, les nattes, les équipages de guerre, etc.

Asie. La Turquie d'Asie fabrique les étoffes de soie et de poils de chèvre, des tapis, des maroquins, des cuirs, des armes, etc. L'Inde, et surtout l'Inde britannique, excelle dans la fabrication des étoffes de oton, des soieries, des mousselines, des châles, des cachemires, etc. La Chine fabrique spécialement les soieries, les étoffes de coton (nankin), etc., le papier de soie et autres, l'encre (dite encre de Chine), les couleurs, la porcelaine, les ouvrages en laque, en vernis, en ivoire, en bambou, etc. Le Japon est industrieux dans les étoffes de soie et de coton, les ouvrages en cuivre, la porcelaine, les ouvrages vernissés, les papiers d'écorce et de mûrier, etc.

3. Principaux centres et ports de commerce. — Chaque contrée a ses *principaux centres et ports de commerce,* soit pour l'industrie générale du pays, soit pour l'industrie particulière des localités ou des villes. Dans un même pays, ces centres communiquent entre eux, soit par les chemins de fer, les fleuves et les canaux, soit par les mers, et avec les autres nations par les voies ferrées, les cours d'eau ou les mers, qui sont le principal lien commercial des diverses parties du monde. La France envoie les produits de son industrie surtout par les ports de *Dunkerque,* du *Havre,* de *Nantes,* de *Bordeaux,* de *Marseille;* l'Angleterre, par les ports de *Londres,* de *Liverpool,* de *Bristol,* de *Hull, etc.;* les États-Unis, par les ports de *New-York,* de *Boston,* de *la Nouvelle-Orléans, etc.*

Voici la statistique des principaux centres et ports de commerce des contrées les plus importantes :

France. Centres de commerce : *Paris* (industries diverses), *Lyon* (soieries), *Rouen* (étoffes imprimées), *Saint-Etienne*

(rubans de soie, armes, charbons de terre), *Toulouse* (maroquins), *Carcassonne* (draps), *Nîmes* (soieries), *Montpellier* (produits chimiques), *Béziers* (eaux-de-vie), *Lille* (fils, tulles), *Strasbourg* (toiles cirées), *Nancy* (dentelles), *Mulhouse* (toiles et papiers peints), etc. — Ports : *le Havre*, *Bordeaux*, *Nantes*, *la Rochelle*, *Dunkerque*, *Boulogne*, *Calais*, *Dieppe*, *Saint-Malo*, *Bayonne*, sur l'océan Atlantique; *Marseille*, *Cette*, *Antibes*, *etc.*, sur la Méditerranée.

Angleterre. Centres de commerce : *Londres* (industries diverses), *Manchester* (coton), *Birmingham* (quincaillerie), *Sheffield* (coutellerie), *Leeds* (draps), etc. — Ports : *Londres*, *Liverpool*, *Bristol*, *Hull*, *Edimbourg*, *Glasgow*, *Dublin*, *Cork*, *Waterford*, *etc.*

Allemagne. Centres de commerce : *Leipsick* (librairie), *Nuremberg* (horlogerie, ouvrages en bois), *Francfort*, *Augsbourg*, *Brunswick*, *Munich*, *Carlsruhe*, *etc.* — Ports : *Hambourg*, *Lubeck*, *Brême*, *Emden*, *etc.*

Autriche. Centres de commerce : *Vienne*, *Prague*, *Pesth*, *Lemberg*, *Steyer*, *Salzbourg*, *Milan*, *etc.* — Ports : *Trieste*, *Venise*, *Fiume*, *Raguse*, *etc.*

Prusse. Centres de commerce : *Berlin* (carrosserie), *Elberfeld*, *Breslau*, *Cologne*, *etc.* — Ports : *Dantzick*, *Stralsund*, *Kœnigsberg*, *etc.*

Suisse. Centres de commerce : *Genève* (horlogerie), *Bâle*, *Zurich*, *Lucerne*, *etc.*

Belgique. Centres de commerce : *Bruxelles* (carrosserie), *Gand* (toiles), *Mons* (charbons de terre), *Liége* (armes), *Tournay* (tapis), *Malines* (dentelles), etc. — Ports : *Anvers*, *Ostende*, *etc.*

Hollande. Ports : *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Middelbourg*, *Flessingue*, *la Brille*, *etc.*

Danemark. Ports : *Copenhague*, *Altona*, *Elseneur*, *Flensbourg*, *Kiel*, *etc.*

Suède et Norwége. Ports : *Stockholm*, *Gothembourg*, *Christiania*, *Bergen*, *etc.*

Russie. Centres de commerce : *Moscou*, *Kalouga*, *Orembourg*, *Kherson*, *Toula*, *etc.* — Ports : *Saint-Pétersbourg*, *Riga*, *Arkhangel*, *Astrakhan*, *Odessa*, *Taganrog*, *Caffa*, *etc.*

Italie. Centres de commerce : *Turin*, *Florence*, *Lucques*, *Parme*, *Bologne*, *Foggia*, *etc.* — Ports : *Gênes*, *Cagliari*, *Nice*, *Livourne*, *Civita-Vecchia*, *Ancône*, *Naples*, *Palerme*, *etc.*

Espagne. Centres de commerce : *Madrid*, *Burgos*, *Saragosse*, *Valladolid*, *Badajoz*, *Cordoue*, *Grenade*, *etc.* — Ports :

Carthagène, *Valence*, *Barcelone*, *Cadix*, *Séville*, *Vigo*, *la Corogne*, *Bilbao*, *Saint-Sébastien*, *etc.*

Portugal. Centres de commerce : *Elvas*, *Viseu*, *Braga*, *Evora*, *etc.* — Ports : *Lisbonne*, *Porto*, *Setubal*, *etc.*

Turquie d'Europe. Centres de commerce : *Andrinople*, *Bosna-Séraï*, *Janina*, *etc.* — Ports : *Constantinople*, *Salonique*, *Gallipoli*, *etc.*

Grèce. Ports : *Syra*, *Hydra*, *Nauplie*, *Patras*, *etc.*

Amérique du Nord. Centres de commerce : *Pittsbourg*, *Cincinnati*, *Saint-Louis*, *Louisville*, *Lexington*, *etc.* — Ports : *New-York*, *Philadelphie*, *Boston*, *Baltimore*, *Charleston*, *Savannah*, *la Nouvelle-Orléans*, *San-Francisco*, *etc.* (États-Unis) ; *Québec*, *Halifax* (Nouvelle-Bretagne) ; *la Vera-Cruz*, *Acapulco* (Mexique) ; *la Havane* (Cuba) ; *le Port-au-Prince* (Haïti) ; *la Pointe-à-Pître* (Guadeloupe).

Amérique du Sud. Ports : *Carthagène*, *Caracas*, *Guayaquil* (Colombie) ; *Cayenne* (Guyane) ; *Para*, *Bahia*, *Rio-de-Janeiro* (Brésil) ; *Montévidéo* (Uruguay) ; *Buénos-Ayres* (la Plata) ; *Valparaiso* (Chili) ; *Callao*, port de Lima (Pérou).

Afrique. Ports : *Alexandrie* (Égypte) ; *Tripoli*, *Tunis*, *Alger* avec *Bone* et *Oran* (Algérie); *Mogador*, *Tanger* (Maroc); *Saint-Louis* et *Gorée* (Sénégambie) ; *le Cap de Bonne-Espérance.*

Asie. Ports : *Smyrne*, *Beyrouth* (Turquie d'Asie) ; *Moka*, *Mascate* (Arabie) ; *Aboucher* (Perse) ; *Calcutta*, *Madras*, *Bombay*, *Surate*, *Pondichéry*, *Singhapour* (Indes) ; *Canton*, *Hong-Kong*, *Macao* (Chine) ; *Nangasaki* (Japon).

Océanie. Ports : *Manille* (Luçon) ; *Batavia* (Java) ; *Sidney* (Nouvelle-Hollande).

4. Matières premières qui donnent lieu à l'importation et à l'exportation. — Chaque contrée a ses matières premières, nécessaires à l'industrie, qu'elle exporte dans d'autres pays, en échange d'argent et d'autres matières ou marchandises. Ainsi l'Europe envoie à l'Amérique et aux autres parties du monde ses vins, ses fers, ses houilles, etc.; et, à leur tour, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie envoient à l'Europe leurs cotons, leurs cafés, leurs thés, leurs cacaos, etc. C'est ce qui constitue pour chaque pays un commerce d'*importation* et un commerce d'*exportation.*

Voici une statistique des plus importantes matières premières importées ou exportées par les principales contrées :

France. La France *importe* des pays étrangers : coton, laines, chanvre, peaux, fourrures, houille, fer, étain, cuivre,

plomb, argent, or, soufre, cire, suif, indigo, bois de teinture, bois d'ébénisterie et de construction, tabac, canne à sucre, café, cacao, thé, épices, riz, graines oléagineuses, huiles fines pour fabriques, etc. Elle *exporte* dans les pays étrangers : vins, eaux-de-vie, liqueurs, céréales, coton fabriqué, café, garance, huiles, bois commun, fer et or fabriqués, laines fabriquées, beurre, œufs, fruits, sel, etc.

Angleterre. L'Angleterre *importe* des pays étrangers : sucre brut, café, thé, cacao, coton, laine, soie brute et filée, lin brut, indigo, céréales, vins, eaux-de-vie, suif, rhum, huile de baleine, chanvre brut, garance, peaux brutes, tabac, bois de charpente, peaux et fourrures, cendres et potasse, riz, graines oléagineuses, cochenille, bois de teinture, beurre, épiceries, etc. Elle *exporte* dans les pays étrangers : fer, houilles, sel, étain, salpêtre, mélasse, alun, houblon, tabac, bière, etc.

Allemagne. L'Allemagne *importe* des pays étrangers : vins, peaux, goudron, suif, cuir, potasse, cuivre, fer, lin, sucre, café, thé, cacao, vanille, rhum, riz, épices, drogueries, coton, soie, etc. Elle *exporte* dans les pays étrangers : laine, céréales, bois de construction, fer, plomb, étain, vitriol, miel, cire, soies de porc, etc.

Russie. La Russie *importe* des pays étrangers : vins, garance, fruits, soies écrues, indigo, plomb, etc. Elle *exporte* dans les pays étrangers : blé, graines oléagineuses, chanvre, lins, suif, bois, potasse, sel, platine, colle de poisson, laines, poils, peaux, duvet, fourrures, etc.

Amérique. Les États-Unis *exportent* dans les pays étrangers: coton, tabac, potasse, peaux brutes, fanons de baleine, riz, bois de teinture, bois d'acajou et autres, indigo, café, cacao, vanille, séné, sucre, cochenille, quinquina, ipécacuanha, jalap, casse, or, argent, fer, mercure, zinc, gomme élastique ou caoutchouc, perles, émeraudes et autres pierres précieuses, guano, etc.; ils *importent* des pays étrangers : vins, eaux-de-vie, liqueurs, huiles, poils à chapellerie, fruits secs, farines, soies écrues et teintes, etc. — Le Brésil *exporte :* bois d'ébénisterie et de teinture, peaux brutes, etc.; il *importe :* meubles, tissus, peaux ouvrées, etc.

Asie. Les Indes et la Chine *exportent* dans les pays étrangers : thé, canne à sucre, coton, riz, épices, etc.; elles *importent* des pays étrangers : vins, eaux-de-vie, tissus, merceries, etc.

L'Egypte *exporte* dans les pays étrangers : blé, riz, coton, gomme, etc.; elle *importe* des pays étrangers : tissus, peaux, machines et mécaniques, etc. La Guinée *exporte* dans les pays étrangers : gomme, poudre d'or, etc.; elle *importe* des pays étrangers : sel, toiles, quincaillerie, armes, etc. Le Cap de Bonne-Espérance *exporte* surtout le vin de Constance, et *importe* les objets fabriqués en Angleterre.

5. Lignes de navigation suivies pour le transport de ces matières : durée du trajet. — L'importation et l'exportation des matières premières sont l'objet d'un transport maritime important, surtout entre l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Elles s'exportent principalement de *Liverpool*, de *Londres*, de *Southampton*, du *Havre*, de *Bordeaux*, d'*Anvers*, *etc.*, pour l'Amérique; de *Londres*, de *Liverpool*, de *Southampton*, du *Havre*, de *Bordeaux*, de *Nantes*, d'*Amsterdam*, *etc.*, pour l'Afrique, l'Asie et l'Océanie ; de *New-York*, de *la Nouvelle-Orléans*, des *Antilles*, de *Rio-Janeiro*, de *Valparaiso*, *etc.*, pour l'Europe; du *Cap de Bonne-Espérance*, de *Pondichéry*, de *Calcutta*, de *Canton*, de *Sidney*, de *Batavia*, de *Manille*, *etc.* pour l'Europe.

Voici l'itinéraire des principales lignes de navigation que suivent les matières premières :

1° *Navigation entre l'Europe et l'Amérique.* Le trajet a lieu par la Manche et l'océan Atlantique. Les bâtiments partent : pour l'Angleterre, de *Londres*, de *Southampton*, de *Liverpool*, *etc.*; pour la France, du *Havre*, de *Bordeaux*, de *Nantes*, *etc.*, et vont aborder à *New-York*, à *la Nouvelle-Orléans*, aux *Antilles*, à *Rio-Janeiro*, *etc.* Le trajet de Liverpool à New-York est de 12 à 13 jours par bâtiments à vapeur et de 25 à 30 jours par bâtiments à voiles; à la Nouvelle-Orléans, de 30 à 35 jours; aux Antilles, de 35 à 40 jours; à Rio-Janeiro, de 40 à 45 jours ; de Londres le trajet est augmenté de 2 à 3 jours. Le trajet du Havre à New-York est de 15 à 16 jours pour bâtiments à vapeur et de 30 à 32 jours pour bâtiments à voiles; à la Nouvelle-Orléans, de 35 à 40 jours ; aux Antilles, de 35 à 40 jours; à Rio-Janeiro, de 45 à 50 jours, etc.

2° *Navigation entre l'Europe, l'Asie et l'Océanie.* Le trajet se fait par l'océan Atlantique : on côtoie l'Afrique en s'élevant quelquefois jusqu'à la hauteur de Sainte-Hélène, on double le cap de Bonne-Espérance, on gagne l'île Maurice (île de France) ou l'île de la Réunion (île Bourbon), et l'on arrive à tra-

vers la mer des Indes à Bombay, à Calcutta, à Pondichéry, à Canton, à Batavia, à Manille, aux îles Marquises, etc. La durée du trajet varie de 90 à 100 jours pour Calcutta; de 90 à 95 jours pour Pondichéry; de 110 à 115 jours pour Canton; de 120 à 125 jours pour Batavia et Manille. Les bâtiments partent principalement de Londres, de Southampton, du Havre, de Bordeaux, de Nantes, d'Amsterdam, etc.

3° *Navigation entre l'Europe, la côte ouest de l'Amérique et l'Océanie.* On part d'Angleterre ou de France par la Manche et l'océan Atlantique, on se dirige vers le S. de l'Amérique, on double le cap Horn ou l'on passe le détroit de Magellan, on suit la côte pour toucher à Valparaiso (Chili), à Callao, port de Lima (Pérou), ou à San-Francisco (Californie), et l'on traverse le grand Océan pour arriver aux îles Taïti, aux îles Marquises, etc. La durée du trajet varie de 80 à 90 jours pour Valparaiso; de 95 à 100 pour Callao; de 100 à 120 pour San-Francisco. Il faut y ajouter 10 à 15 jours pour arriver à Taïti ou aux îles Marquises. Les bâtiments partent généralement de Londres, de Southampton, du Havre, de Nantes, d'Amsterdam, etc.

4° *Navigation entre la France, l'Angleterre et les États du Nord.* Le trajet se fait de France par la Manche et le Pas de Calais; pour l'Angleterre, par la mer du Nord et la mer Baltique, pour Rotterdam, Hambourg, Stockholm et Saint-Pétersbourg. La durée du trajet par bâtiments à vapeur est de 2 à 12 heures pour les côtes d'Angleterre, et par bâtiments à voiles de 3 à 15 heures; de 4 à 5 jours pour Hambourg, de 8 à 10 jours pour Saint-Pétersbourg.

5° *Navigation entre l'Angleterre et la France, le Portugal et l'Afrique.* Le trajet se fait de France et d'Angleterre par la Manche et l'océan Atlantique: on côtoie la France et l'Espagne, pour gagner Oporto ou Lisbonne; on longe l'Afrique, où l'on va toucher à Sainte-Hélène pour arriver ensuite au cap de Bonne-Espérance. Le trajet pour Lisbonne est de 7 ou 8 jours, et pour le cap de Bonne-Espérance de 45 à 50 jours.

6° *Navigation entre la France et les États qui entourent la Méditerranée (Italie, Grèce, Turquie d'Europe et d'Asie, Égypte, Algérie, etc.).* Le trajet se fait à travers la Méditerranée. Des paquebots à vapeur partent de Marseille pour Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Athènes, Constantinople, ou pour Malte, Smyrne, Beyrouth et Alexandrie. La durée du trajet est de 11 jours pour Constantinople, et de 8 jours pour Alexandrie. Le trajet de Toulon à l'Algérie se fait en 42 heures.

N° 67.

Géographie physique et politique de la France.

§ Ier.

France. — 1. Limites; latitudes et longitudes extrêmes. — 2. Tracé du contour de la France — 3. Ligne de partage des eaux. — 4. Chaînes de montagnes ; situation et direction générale ; ramifications principales. — 5. Division de la France en versants et en bassins. — 6. Côtes maritimes de Dunkerque à Bayonne et de Port-Vendres à Antibes : tracé du littoral ; caps et golfes principaux ; embouchures des grands fleuves ; départements, villes et îles principales du littoral. — 7. Limites de terre de Dunkerque à Wissembourg, de Wissembourg à Bâle et à Antibes, de Port-Vendres à Bayonne : tracé de la limite ; départements qu'elle confine ; pays limitrophes. — 8. Description sommaire des Alpes et des Pyrénées : situation, direction ; grandes divisions ; montagnes, cols et ramifications les plus remarquables ; rivières principales qui descendent de ces chaînes.

1. Limites ; latitudes et longitudes extrêmes. — La FRANCE, située dans la partie occidentale de la région moyenne de l'Europe, a pour bornes : au N., la Manche et une partie de la mer du Nord ; au N. E., une ligne conventionnelle tirée de Dunkerque à l'embouchure de la Lauter dans le Rhin, au S. E. de Wissembourg ; à l'E., le cours du Rhin, depuis l'embouchure de la Lauter jusqu'à Bâle en Suisse ; une partie du Jura, une partie des Alpes et le cours du Var ; au S. E., la Méditerranée depuis l'embouchure du Var jusqu'aux Pyrénées ; au S. O., les Pyrénées, et à l'O., le golfe de Gascogne ou mer de France. — Ses latitudes extrêmes sont 42° 20′ et 51° 5′ N., et ses longitudes extrêmes, 7° 7′ O. et 5° 55′ E. — De l'extrémité N. près de *Dunkerque* à l'extrémité S. ou cap *Creus* (cap des Croix), on compte 980 kilom. ; de l'extrémité O., ou cap *Saint-Mathieu*, à l'extrémité E., ou *embouchure de la Lauter*, 935 kil. ; de l'extrémité N. O., ou cap *Saint-Mathieu*, à l'extrémité S. E., ou *embouchure du Var*, 1,078 kilom.

2. Tracé du contour de la France. — La France offre dans son contour un pentagone irrégulier, dont le côté N. O., très-découpé, touche la mer du Nord, le Pas de Calais et la Manche ; le côté S. O., l'océan Atlantique et la mer de France ou golfe de Gascogne ; le côté S., les Pyrénées, la Méditerranée et le golfe du Lion ; le côté S. E., l'Italie, la Suisse et l'Allemagne ; le côté N. E., l'Allemagne et la Belgique.

3. Ligne de partage des eaux. — La *ligne de partage des eaux,* dont les unes sont tributaires de l'océan Atlantique et les autres de la Méditerranée, se dirige très-tortueusement depuis le pic de Corlitte, dans les Corbières [p. 273], jusqu'au mont Saint-Gothard, dans les Alpes centrales [p. 272], et comprend la masse des Cévennes, s'abaisse et s'aplatit dans les monts du Lyonnais, du Charollais et de la côte d'Or, se dirige de l'O. à l'E., vers les plateaux de Langres et des Faucilles, se relève du N. E. au S. O. par la muraille du Jura, se prolonge en pentes douces de l'O. à l'E. par le Jorat, et enfin se redresse en hauts sommets par les Alpes bernoises jusqu'aux Alpes centrales.

4. Chaînes de montagnes : situation et direction générale; ramifications principales. — Les chaînes de montagnes, en France, sont : 1° les *Vosges,* à l'E., chaîne continue qui se dirige parallèlement au Rhin du S. au N., et a pour ramifications principales : les *monts de la côte d'Or,* les *monts Faucilles,* le *plateau de Langres,* avec les *monts du Morvan,* les *collines du Nivernais,* le *plateau d'Orléans,* les *collines du Perche,* les *collines de Normandie* et *du Cotentin,* l'*Argonne* O. et E. et les *Ardennes* E. et O., avec les *collines de l'Artois, de Picardie* et *du pays de Caux;* aux collines de Normandie se rattachent le *plateau de la Beauce,* les *collines du Maine* et la *chaîne Armorique,* comprenant les *monts de Bretagne,* les *collines du Bocage,* les *montagnes Noires* et les *montagnes d'Arrée;* — 2° le *Jura,* à l'E., qui se dirige du N. E. au S. O., se compose de six murailles parallèles, séparées par des vallées longitudinales, et a pour ramification principale le *Jorat,* autour du lac de Genève; — 3° les *Alpes,* à l'E. et au S. [p. 272]; — 4° les *Pyrénées,* au S. O. [p. 272]; — 5° les *Cévennes,* au S., qui se dirigent du S. O. au N. E., sous le nom de *montagnes Noires, de l'Espinous, Garrigues* et *Lozère,* et ont pour ramifications principales : les *monts du Gévaudan* avec les *monts du Vivarais, du Lyonnais, du Mâconnais, du Beaujolais, du Charollais, du Velay, du Forez, d'Auvergne* et *du Limousin;* — 6° les *monts de la Marche* et *du Poitou* et le *plateau de Gâtine.*

5. Division de la France en versants et en bassins. — La ligne de hauteurs qui détermine en France le partage des eaux la divise en deux parties bien distinctes : 1° la *partie occidentale et septentrionale,* presque toute plane, qui, large au N., étroite au S., comprend les *bassins* de la *Garonne,* de la *Loire,* de la *Seine* et du *Rhin,* séparés l'un de l'autre par des lignes de hauteurs peu considérables; 2° la *partie orientale et méridio-*

nale, toute montagneuse, qui, étroite au N., large au S., comprend le *bassin* du *Rhône*, profond et enveloppé d'une ceinture bien marquée.

La France se trouve donc divisée en deux grands versants, le *versant de l'ouest et du nord*, ou *de l'océan Atlantique*, et le *versant de l'est et du sud*, ou *de la Méditerranée*. — Le versant de l'ouest et du nord se subdivise en trois autres versants, savoir : 1° le *versant de l'océan Atlantique* proprement dit ou *du sud-ouest*, donnant les *bassins* de la *Garonne* et de la *Loire*, avec les bassins secondaires de l'*Adour*, de la *Charente*, de la *Sèvre Niortaise*, du *Blavet* et de la *Vilaine*; 2° le *versant de la Manche* ou *du nord-ouest*, donnant le *bassin* de la *Seine*, avec les bassins secondaires de la *Rance*, de la *Vire*, de l'*Orne* et de la *Somme*; 3° le *versant de la mer du Nord* ou *du nord*, donnant le *bassin* du *Rhin* (rive gauche), avec les bassins secondaires de la *Meuse* et de l'*Escaut*. — Le versant de l'est et du sud donne le *bassin* du *Rhône*, avec les bassins secondaires de l'*Aude*, de l'*Hérault* et du *Var*.

6. Côtes maritimes de Dunkerque à Bayonne, tracé du littoral : caps, golfes, fleuves; départements, villes, îles du littoral. — Les *côtes maritimes* de Dunkerque à Bayonne, sur les parties de l'océan Atlantique (mer du Nord, Pas de Calais, Manche, mer de France), sont de 1,644 kilomètres.

De Dunkerque à l'embouchure de la *Somme*, le littoral offre sur la mer du Nord des côtes basses, sablonneuses, peu découpées, et sur la Manche, des dunes mouvantes, avec le cap *Gris-Nez*, les départements du *Nord* et du *Pas-de-Calais*, et les villes de *Dunkerque*, de *Gravelines*, de *Calais* et de *Boulogne*.

De l'embouchure de la Somme à celle de la *Seine*, le littoral offre alternativement des falaises, des dunes et des plages en pente douce, avec la baie de la *Somme*, le cap *la Hève*, les départements de la *Somme* et de la *Seine-Inférieure*, et les villes du *Tréport*, de *Dieppe*, de *Fécamp* et du *Havre*.

De l'embouchure de la Seine à celle de la *Loire*, le littoral offre de hautes falaises, des côtes très-irrégulières, formées de rochers granitiques escarpés, avec le golfe de la *Seine* et de *Normandie* ou du *Calvados*, les caps de *Barfleur*, de la *Hogue* et de *Gatteville*, le golfe de *Saint-Malo* ou de *Bretagne*, comprenant les baies de *Cancale* et de *Saint-Brieuc*, les caps *Saint-Mathieu*, *du Raz* et *Penmarch*, la rade de *Brest*, la baie de *Douarnenez* et le golfe du *Morbihan*, les départements du *Calvados*, de la *Manche*, d'*Ille-et-Vilaine*, des *Côtes-du-Nord*,

du *Finistère* et du *Morbihan;* les villes de *Honfleur, Caen, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest* et *Lorient*, et les îles d'*Ouessant, Groix* et *Belle-Ile.*

De l'embouchure de la Loire à celle de la *Gironde*, le littoral offre des côtes basses, bordées de marais salants, de dunes, avec la baie de *Bourgneuf*, le pertuis *Breton*, le pertuis d'*Antioche* et l'estuaire de la *Gironde*, les départements de la *Loire-Inférieure*, de la *Vendée* et de la *Charente-Inférieure*, les villes de *Paimbœuf, Nantes, les Sables-d'Olonne, la Rochelle, Rochefort* et *Marennes*, et les îles de *Noirmoutier, Yeu, Ré* et *Oleron.*

De l'embouchure de la Gironde à celle de l'*Adour*, le littoral est droit et offre des dunes mouvantes, le golfe de *Gascogne* et le bassin *d'Arcachon*, les départements de la *Gironde*, des *Landes* et des *Basses-Pyrénées*, et la ville de *Bayonne.*

Côtes maritimes de Port-Vendres à Antibes : tracé du littoral, etc. — Le littoral de la Méditerranée, de *Port-Vendres* à *Antibes*, a un développement de 533 kilomètres et offre deux demi-cercles : l'un, autour du *golfe de Lion*, avec des côtes basses et droites, les lagunes maritimes de *Leucate* et de *Sigean*, et l'autre, à l'E. de ce golfe, avec beaucoup de caps, de petites baies, et les départements des *Pyrénées-Orientales*, de l'*Aude*, de l'*Hérault*, des *Bouches-du-Rhône* et du *Var*, les villes de *Port-Vendres, Cette, Marseille, Toulon, Saint-Tropez, Fréjus, Cannes* et *Antibes*, et les îles d'*If*, d'*Hyères* et de *Lérins.*

7. Limites de terre de Dunkerque à Wissembourg : tracé de la limite, départements, pays limitrophes. — La *limite de terre* de Dunkerque à Wissembourg part de la mer du Nord entre Dunkerque et Furnes (Belgique), coupe le canal de ce nom par le marais de la Grande-Moëre, puis la Colme à Hondschoote (France) et l'Yser au S. de Rousbrugge (Belgique), court au N. S. entre Poperinghe et Cassel, Warneton et Bailleul (France), passe à Armentières (France), y atteint la Lys, qu'elle suit jusqu'à Menin (Belgique), coupe le canal de Roubaix (France), court parallèlement à l'Escaut jusqu'au confluent de la Scarpe, passe près de Quiévrain (Belgique) et au N. de Bavay (France), coupe la Sambre au N. E. de Maubeuge (France), court au S. suivant la ligne de hauteurs qui sépare la Meuse de la Sambre, longe la Meuse sur sa rive gauche de Rocroy à Givet (France), sur sa rive droite de Givet à Montmédy (France), en coupant le Semoy près de son confluent, court parallèlement au Chiers, passe vers la source de l'Alzette, coupe la Moselle à Sierck (France), court parallèlement à la Sarre,

qu'elle coupe au N. de Sarreguemines (France), suit la Blise pendant quelques kilomètres, coupe et suit la Schwolb entre Deux-Ponts (Cercle du Rhin) et Bitche (France), coupe la source de la Soultz (France), va à l'E. dans les Vosges par Schlettenbach (France), et atteint *Wissembourg* (France), sur la Lauter.

De Dunkerque à Wissembourg, la limite confine les départements du *Nord*, de l'*Aisne*, des *Ardennes*, de la *Meuse*, de la *Moselle* et du *Bas-Rhin*. — Les pays limitrophes sont la *Belgique*, la *Prusse rhénane* et la *Bavière*.

Limites de Wissembourg à Bâle et à Antibes : tracé de la limite, etc. — La *limite de terre* de Wissembourg à Bâle et à Antibes suit la Lauter jusqu'au Rhin, le Rhin jusqu'à Huningue (France) et Bâle (Suisse), court au S. O. avec de nombreux coudes, en tournant les sources de l'Ill, coule parallèlement au Doubs de Blamont à Pontarlier (France), suit le Jura jusqu'aux sources de la Reuse, le traverse au mont Dôle, suit le Rhône jusqu'à Saint-Didier, le Guiers jusqu'aux Échelles (Savoie), coupe l'Isère au N. du fort Barraux (France), suit du N. au S. un massif confus de hauteurs entre l'Isère et la Romanche (France), atteint les sources de l'Olle, d'où elle suit la grande crête des Alpes, passe aux sources du Var et du Verdon, suit la chaîne de hauteurs qui les sépare, coupe le Var, suit le coude qu'il fait à Entrevaux (France), coupe encore le Var à Puget-Théniers (Savoie), suit l'Esteron, puis le Var, et descend presque perpendiculairement jusqu'à la Méditerranée entre Nice et Antibes.

De Wissembourg à Antibes, la limite confine les départements du *Bas-Rhin*, du *Haut-Rhin*, du *Doubs*, du *Jura*, de l'*Ain*, de l'*Isère*, des *Hautes-Alpes*, des *Basses-Alpes* et du *Var*. — Les pays limitrophes sont : le *grand-duché* de *Bade*, la *Suisse* et les *États Sardes*.

Limites de Port-Vendres à Bayonne : tracé de la limite, etc. — La *limite de terre* de Port-Vendres à Bayonne suit le chaînon des Albères jusqu'au cap Creus, prend la grande chaîne des Pyrénées en deçà du col de Pertus, coupe le Vanera, la Sègre près de Puycerda, puis le Carol, reprend la grande chaîne, qu'elle suit du pic de Corlitte jusqu'aux sources du Lezar (Garonne) et de la Noguera-Paralèze (Èbre), coupe la Garonne près de Saint-Béat, court entre la Garonne et la Pique, suit la grande chaîne des sources de l'Essera et de la Pique jusqu'au col d'Orisson, suit l'encaissement de la Bayunza, de Baygorry (France) et de Bastan (Espagne), coupe la Nivelle et la Bidassoa, et arrive au golfe de Gascogne, qu'elle suit jusqu'à *Bayonne*.

De Port-Vendres à Bayonne, la limite confine les départements des *Pyrénées-Orientales*, de l'*Ariége*, de la *Haute-Garonne*, des *Hautes-Pyrénées* et des *Basses-Pyrénées*. — Le pays limitrophe est l'*Espagne*.

8. **Description sommaire des Alpes et des Pyrénées : situation, direction; grandes divisions; ramifications, etc.** — Les *Alpes* qui par leurs versants appartiennent à la France sont les *Alpes centrales*. — Les Alpes centrales, noyau du grand système des Alpes, envoient au N. O. les *Alpes galliques* ou *françaises*, qui s'étendent depuis le mont Saint-Gothard jusqu'au pic de Corlitte, dans les Pyrénées, sous les noms d'*Alpes bernoises* ou *helvétiques*, *pennines*, *grées*, *cottiennes*, *maritimes, Alpes de Provence*, *monts Maures*, *Alpines*, *monts Léberon*, *Alpes du Dauphiné*, *monts de Vaucluse*, et se rattachent par le *Jura* aux *Vosges*, d'une part, et par la *côte d'Or* aux *Cévennes*, de l'autre.

Le versant occidental des Alpes galliques forme les bassins de la *Garonne*, de la *Loire*, de la *Seine* et du *Rhin;* et leur versant oriental, le bassin du *Rhône*. Des Alpes galliques descendent le *Rhin* et le *Rhône ;* des Cévennes et de leurs ramifications, le *Tarn*, le *Lot*, le *Gard*, l'*Allier*, le *Cher*, la *Dordogne*, la *Loire*, la *Charente;* du Jura, l'*Ain* et le *Doubs;* des Vosges et de leurs ramifications, la *Seine*, la *Marne*, l'*Oise*; la *Meuse*, la *Meurthe*, la *Moselle*, la *Saône*, la *Somme, etc.*

Les *Pyrénées*, situées au S. O., se dirigent sans interruption du golfe de Gascogne à la Méditerranée ; mais elles n'appartiennent à la France que par leur versant septentrional, divisé en *Pyrénées orientales*, à l'E. du pic de Corlitte ; en *Pyrénées centrales* et en *Pyrénées occidentales*, à l'O. de ce pic. Les Pyrénées se composent de deux lignes fort rapprochées et à peu près parallèles, dont la coupe verticale figure en profil une sorte d'amphithéâtre, avec différentes dépressions ou *cols*, tels que les cols de *Pertus*, d'*Arrée*, de la *Perche*, de *Canfranc*, d'*Ibaguetta*, des *Aldudes*, *etc.* Il s'en détache, à l'E., les *Albères*, qui séparent la France de l'Espagne vers le cap Creus ; puis, au pic de Corlitte, les *Corbières orientales*, qui vont rejoindre la Méditerranée à l'embouchure de l'Aude, et les *Corbières occidentales*, séparées des montagnes Noires par le col de Naurouze ; et à l'O., les *monts du Bigorre*, qui, par les *collines de l'Armagnac* et les *collines Bordelaises*, vont atteindre l'embouchure de la Gironde. Des Pyrénées descendent l'*Aude*, l'*Ariége*, la *Garonne*, le *Gers* et l'*Adour*.

§ II.

Bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône; bassins de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin (partie française). **Ceinture du bassin, cours du fleuve; tracé : principaux affluents; points où commence la navigation. Départements et villes principales qu'arrosent le fleuve et ses affluents principaux.**

1. Bassin de la Seine : ceinture du bassin. — Le bassin principal de la *Seine*, avec les bassins secondaires de la Somme, de l'Orne, de la Vire et de la Rance, ou bassin de la Manche, a pour *ceinture :* 1° la pente N. des hauteurs entre Seine et Loire, depuis les monts du Charollais et de la côte d'Or jusqu'au cap Saint-Mathieu; 2° la pente N. de la côte d'Or et du plateau de Langres; 3° la pente O. des monts de la Meuse, de l'Argonne et des Ardennes jusqu'au cap Gris-Nez. — Direction générale du S. E. au N. O.

Cours de la Seine; principaux affluents; points où commence la navigation; départements, villes principales. — La *Seine* naît dans les hauteurs de la côte d'Or, près de Chanceaux et de Saint-Seine, coule du S. E. au N. O. jusqu'à Méry, du N.E. au S. O. depuis le confluent de l'Aube jusqu'à celui de l'Yonne, reprend à Montereau la direction du N. O., fait de longues et nombreuses sinuosités au sortir de Paris etde Rouen, s'embarrasse après Rouen de bancs de sable, offre une *barre* dangereuse pour la navigation, prendune grande largeur après Quillebœuf, et finit dans la Manche entre le Havre et Honfleur. — Sa navigation commence à Marcilly, près de Méry, et comprend 490 kil., outre 120 kil. de flottage; son cours est de 750 kil.

Ses principaux affluents sont : 1° sur la rive gauche, l'*Yonne*, navigable à Auxerre, et grossie de l'*Armançon;* le *Loing* et l'*Eure*, navigable à Maintenon; — 2° sur la rive droite, l'*Aube*, navigable à Arcis; la *Marne*, navigable à Saint-Dizier, et tombant dans la Seine à Charenton, après un cours de 400 kil., pendant lequel elle reçoit l'*Ourcq* et la *Saulx* grossie de l'*Ornain;* l'*Oise*, grossie du *Thérain* et de l'*Aisne*.

Les départements qu'arrosent la Seine et ses affluents, et qui forment le *bassin de la Seine*, sont au nombre de treize, dont 6 sont traversés par la Seine, savoir : la *Côte-d'Or*, l'*Aube*, le *Seine-et-Marne*, la *Seine*, le *Seine-et-Oise* et la *Seine-Inférieure;* et 7 se trouvent sur le cours de la Marne, de l'Aisne, de l'Oise, de l'Yonne et de l'Eure, savoir : la *Haute-Marne*, la *Marne*, l'*Aisne*, l'*Oise*, l'*Yonne*, l'*Eure-et-Loir* et l'*Eure*.

Les villes principales qu'arrose la Seine sont : *Châtillon-sur-Seine*, *Bar-sur-Seine*, *Troyes*, *Méry-sur-Seine*, *Nogent-sur-Seine*, *Montereau*, *Melun*, *Corbeil*, *Paris*, *Saint-Denis*, *Saint-Germain*, *Poissy*, *Mantes*, *Vernon*, *le Pont-de-l'Arche*, *Rouen*, *Caudebec*, *Quillebœuf*, *Honfleur* et *le Havre*.

L'Yonne arrose *Clamecy*, *Auxerre*, *Joigny*, *Sens* et *Montereau*, où elle tombe dans la Seine ; l'Armançon, *Tonnerre* ; — le Loing arrose *Montargis* et *Nemours* ; il finit au-dessous de *Moret* ; — l'Eure arrose *Chartres* et *Louviers* ; il finit près du Pont-de-l'Arche.

L'Aube arrose *Bar-sur-Aube* et *Arcis-sur-Aube* ; il finit entre Méry et Nogent-sur-Seine ; — la Marne arrose *Chaumont*, *Saint-Dizier*, *Vitry-le-Français*, *Châlons*, *Épernay*, *Château-Thierry* et *Meaux* ; — l'Oise arrose *Guise*, *la Fère*, *Chauny*, *Compiègne*, *Pontoise* ; le Thérain, *Beauvais* ; l'Aisne, *Soissons*.

Bassin de la Somme : cours, départements, villes, etc. — Le bassin secondaire de la *Somme*, au N. de la Seine, ne renferme qu'un dép. : la *Somme*.

La *Somme* naît à Fons-Somme, au dép. de l'Aisne, coule à l'O., passe à *Saint-Quentin*, entre dans le dép. de la Somme, arrose *Ham*, *Péronne*, *Amiens*, *Abbeville*, et finit dans la Manche, entre *le Crotoy* et *Saint-Valery-sur-Somme*, après un cours de 160 kil.

Bassins de l'Orne, de la Vire et de la Rance : cours, départements, villes, etc. — Les bassins secondaires de l'*Orne*, de la *Vire* et de la *Rance*, à l'O. de la Seine, comprennent 4 dép. : l'*Orne*, le *Calvados*, la *Manche* et les *Côtes-du-Nord*.

L'*Orne* naît dans les collines du Bocage, coule au N. O., puis au N. E., arrose *Sées*, *Argentan*, *Caen*, où il est navigable, et finit dans la Manche, en face des rochers du Calvados, après un cours de 140 kil. — La *Vire* naît sur les confins de la Manche et du Calvados, arrose *Vire* et *Saint-Lô*, et finit près d'*Isigny* dans la Manche : cours de 97 kil. — La *Rance* naît dans les Côtes-du-Nord, coule au S. E., à l'E., puis au N., arrose *Dinan*, entre dans l'Ille-et-Vilaine, baigne *Saint-Servan* et finit à *Saint-Malo* dans la Manche.

2. Bassin de la Loire : ceinture du bassin. — Le bassin principal de la *Loire*, avec les bassins secondaires de la Vilaine, du Blavet et de la Sèvre Niortaise, ou partie N. du bassin de l'Atlantique, a pour *ceinture* : 1° la pente N. des monts de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou ; 2° la pente O. des monts du Vivarais, du Lyonnais, du Beaujolais et du Charollais ; 3° la

pente S. de la ligne des hauteurs entre Seine et Loire. — Direction générale du S. E. au N. O.

Cours de la Loire : principaux affluents; points où commence la navigation, départements, villes principales. — La *Loire* naît, dans l'Ardèche, au mont Gerbier-de-Joncs, coule d'abord du S. au N. entre des montagnes anciennement volcanisées, entre à Saint-Rambert dans une vaste plaine qu'elle inonde souvent, traverse un long défilé qui conduit à Roanne, suit parallèlement la ceinture de droite, se dirige à Jargeau en arc de cercle de l'E. à l'O. jusqu'à Orléans et court droit au S. O. jusqu'à Nantes, où elle devient un bras de mer qui se joint à l'Atlantique à Saint-Nazaire. — Sa navigation, difficile à cause de son lit peu profond et sablonneux, commence à Saint-Rambert et comprend 700 kil., avec 170 kil. de flottage; son cours est d'environ 950 kil.

Ses principaux affluents sont : 1° sur la rive gauche, l'*Allier*, qui naît au mont Lozère, se dirige du S. au N., devient navigable à Brioude pendant 240 kil., traverse la Limagne, et finit au-dessous de Nevers après un cours de 350 kil., sujet à de grands débordements; le *Loiret*, navigable dès sa source, qu'il prend à 12 kil. d'Orléans, dans un parc (château de la Source); le *Cher*, qui naît aux monts d'Auvergne, devient navigable à Vierzon, et finit au-dessous de Tours; l'*Indre*, navigable à Châtillon, et finissant entre Tours et Saumur; la *Vienne*, qui naît au plateau de Mille-Vaches, vers le mont Jargeau, coule d'abord de l'E. à l'O., dans une vallée difficile, puis remonte au N., devient navigable à Châtellerault, et finit un peu au-dessous de Chinon, après un cours de 300 kil., pendant lequel elle reçoit le *Clain*, puis la *Creuse*, qui naît aux monts du Limousin et finit, au-dessous de la Haye-Descartes, après un cours de 200 kil., dont 20 seulement sont navigables; la *Sèvre Nantaise*, qui naît au plateau de Gâtine et finit à Nantes; — 2° sur la rive droite, la *Nièvre*, qui finit à Nevers; la *Mayenne*, qui naît aux collines du Bocage, devient navigable à Laval, prend le nom de *Maine* après avoir reçu la Sarthe, et finit au-dessous des Ponts-de-Cé, après un cours de 200 kil., dont 140 kil. navigables; la *Sarthe* finit un peu au-dessus d'Angers, après s'être grossie du *Loir*.

Les départements qu'arrosent la Loire et ses affluents et qui forment le *bassin de la Loire* sont au nombre de dix-sept, dont 8 sont traversés par la Loire, savoir : la *Haute-Loire*, la *Loire*, la *Nièvre*, le *Loiret*, le *Loir-et-Cher*, l'*Indre-et-Loire*, le *Maine-et-Loire* et la *Loire-Inférieure*; et 9 se trouvent sur le cours de

la Sarthe, de la Mayenne, de l'Allier, du Cher, de l'Indre, de la Creuse et de la Vienne, savoir : la *Sarthe*, la *Mayenne*, le *Puy-de-Dôme*, l'*Allier*, le *Cher*, l'*Indre*, la *Creuse*, la *Haute-Vienne* et la *Vienne*.

Les villes principales qu'arrose la Loire sont : *le Puy*, *Saint-Rambert*, *Roanne*, *Nevers*, *la Charité*, *Sancerre*, *Cosne*, *Briare*, *Gien*, *Jargeau*, *Orléans*, *Beaugency*, *Blois*, *Amboise*, *Tours*, *Saumur*, *les Ponts-de-Cé*, *Saint-Florent*, *Ancenis*, *Nantes*, *Paimbœuf* et *Saint-Nazaire*.

L'Allier arrose *Brioude*, *Vichy* et *Moulins*; — le Cher arrose *Montluçon*, *Saint-Amand* et *Vierzon*; l'Auron, *Bourges*; — l'Indre arrose *Châteauroux* et *Loches*; — la Vienne arrose *Limoges*, *Châtellerault*, *Chinon*; le Clain, *Poitiers*; — la Creuse arrose *le Blanc*; — la Sèvre Nantaise arrose *Clisson*.

La Nièvre arrose *Nevers*;— la Mayenne arrose *Laval* et *Angers*; la Sarthe, *Alençon* et *le Mans*; le Loir, *Vendôme* et *la Flèche*.

Bassins de la Vilaine et du Blavet : cours, départements, villes, etc. — Les bassins secondaires de la *Vilaine* et du *Blavet*, au N. O. de la Loire, dans la presqu'île de Bretagne, comprennent trois départ. : l'*Ille-et-Vilaine*, le *Morbihan* et le *Finistère*.

La *Vilaine* naît au département de la Mayenne, arrose *Vitré*, traverse le département d'Ille-et-Vilaine, baigne *Rennes*, où elle reçoit l'*Ille*, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 180 kil., dont 140 navigables. — Le *Blavet* naît au département des Côtes-du-Nord, traverse celui du Morbihan, arrose *Napoléonville* (autrefois *Pontivy*) et finit dans la rade de *Lorient*.

Bassin de la Sèvre Niortaise : cours, départements, villes, etc. — Le bassin secondaire de la *Sèvre Niortaise*, au S. de la Loire, comprend deux départements : les *Deux-Sèvres* et la *Vendée*.

La *Sèvre Niortaise* naît au plateau de Gâtine, arrose *Niort*, où elle est navigable, baigne au S. le département de la Vendée, et finit au-dessous de *Marans*; la *Vendée*, son affluent, navigable à *Fontenay-le-Comte*, finit au-dessus de Marans.

3. Bassin de la Garonne : ceinture du bassin. — Le bassin principal de la *Garonne*, avec les bassins secondaires de la Charente et de l'Adour, ou partie S. du bassin de l'Atlantique, a pour *ceinture* : 1° la pente O. des Cévennes méridionales; 2° la pente S. de la chaîne entre Loire et Garonne; 3° la pente N. des Pyrénées occidentales. —Direction générale du S. E. au N. O.

Cours de la Garonne; principaux affluents; points où commence la navigation; départements, villes princi-

pales. — La *Garonne* naît au val d'Aran en Espagne, entre en France près de Saint-Béat, court dans un défilé profond, traverse ensuite une vallée étroite en décrivant un arc de cercle, s'incline fortement au N. O. vers Toulouse, y joint le canal du Midi, coule dans une plaine presque continue, devient très-large et très-profonde à Bordeaux, se réunit, au bec d'Ambez, à la Dordogne, forme alors, sous le nom de *Gironde*, un canal embarrassé d'îles et de bancs de sable, atteint sa plus grande largeur devant Valayrac, où elle semble un bras de mer, se rétrécit jusqu'à 1500 mèt. en face de Royan, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 580 kil., dont 80 pour la Gironde. — Sa navigation, difficile à cause d'un lit peu profond ou variable, commence à Cazères et comprend 428 kil., outre 72 kil. de flottage. Le flux produit dans la Gironde le phénomène du *mascaret*, sorte de barre d'eau qui remonte le fleuve pendant 32 kil. et renverse tout sur son passage.

Ses principaux affluents sont : 1° sur la rive gauche, le *Gers*, qui naît aux monts du Bigorre, coule du S. au N., et finit près d'Agen ; — 2° sur la rive droite, l'*Ariége*, qui naît au pic de Corlitte, coule dans une vallée bordée de rochers escarpés, devient navigable à Hauterive et finit au-dessus de Toulouse; le *Tarn*, qui naît au mont Lozère, devient navigable à Gaillac, coule dans une plaine qu'il inonde souvent, reçoit l'*Aveyron*, et finit près de Castel-Sarrasin; le *Lot*, qui naît aux Cévennes, devient navigable à Villeneuve-d'Agen et finit à Aiguillon ; la *Dordogne*, qui naît au mont Dor, dans le Puy-de-Dôme, devient navigable à Argentat, reçoit la *Cère*, la *Vézère* grossie de la *Corrèze* et l'*Isle*, et joint la Garonne au bec d'Ambez pour former la Gironde, après un cours de 360 kil. et une navigation de 292 kil.

Les départements qu'arrosent la Garonne et ses affluents, et qui forment le *bassin de la Garonne*, sont au nombre de treize, dont 4 sont traversés par la Garonne, savoir : la *Haute-Garonne*, le *Tarn-et-Garonne*, le *Lot-et-Garonne* et la *Gironde;* et 9 se trouvent sur le cours de la Dordogne, de l'Ariége, du Tarn, du Lot et du Gers, savoir : le *Cantal*, la *Corrèze*, la *Dordogne*, l'*Ariége*, la *Lozère*, l'*Aveyron*, le *Tarn*, le *Lot* et le *Gers*.

Les villes principales qu'arrose la Garonne sont : *Saint-Gaudens, Muret, Toulouse, Agen, Marmande, Bordeaux, Pauillac* et *Royan*.

Le Gers arrose *Auch;* — l'Ariége arrose *Tarascon* et *Foix;* — le Tarn arrose *Alby, Gaillac, Montauban* . *Moissac*; —

l'Aveyron, *Rodez;* — le Lot arrose *Mende, Cahors, Villeneuve-d'Agen* et *Aiguillon;* — la Dordogne arrose *Souillac, Bergerac* et *Libourne;* la Corrèze, *Tulle;* l'Isle, *Périgueux* et *Libourne.*

Bassin de la Charente : cours, départements, villes, etc. — Le bassin secondaire de la *Charente*, situé au N. de la Garonne, occupe 2 dép. : la *Charente* et la *Charente-Inférieure.*

La *Charente* naît aux monts du Limousin, court d'abord du S. E. au N. O., arrose *Civray,* s'étend du N. au S. jusqu'à *Angoulême*, tourne à l'O., baigne *Jarnac, Cognac, Saintes, Tonnay-Charente* et *Rochefort*, à 4 kil. de son embouchure dans l'Atlantique. Son cours est de 320 kil.; elle est naturellement navigable jusqu'à Saintes et artificiellement jusqu'à Angoulême.

Bassin de l'Adour : cours, départements, villes, etc. — Le bassin secondaire de l'*Adour*, au S. O. de la Garonne, comprend 3 dép. : les *Hautes-Pyrénées*, les *Basses-Pyrénées* et les *Landes.*

L'*Adour* naît au mont Tourmalet, dans les Hautes-Pyrénées, coule au N. O., traverse la vallée de Campan, arrose *Bagnères, Tarbes*, *Aire* et *Saint-Sever*, tourne directement au S. O., passe à travers un pays de landes stériles, baigne *Dax* et *Bayonne*, et se jette, près de cette ville, dans le golfe de Gascogne; son cours, sujet à des débordements, est de 280 kil., 120 navigables depuis Saint-Sever. Ses affluents principaux sont : 1° sur la rive gauche : le *Gave de Pau*, qui arrose *Pau* et *Orthez;* le *Gave d'Oloron*, son affluent, qui arrose *Oloron;* 2° sur la rive droite : la *Midouze*, qui se forme à *Mont-de-Marsan* par la réunion de la *Douze* et du *Midou.*

4. Bassin du Rhône : ceinture du bassin. — Le bassin principal du *Rhône*, avec les bassins secondaires de l'Aude, de l'Hérault et du Var, a pour *ceinture :* 1° le versant N. des Pyrénées orientales depuis le cap Creus jusqu'au pic de Corlitte; 2° le versant E. des Corbières depuis le pic de Corlitte jusqu'au col de Narouze ; 3° le versant E. des Cévennes, des monts du Lyonnais, du Charollais, de la côte d'Or et du plateau de Langres; 4° le versant S. des monts Faucilles et des Vosges ; 5° le versant O. du Jura; 6° le versant S. du Jorat et des Alpes helvétiques; 7° enfin, le versant N. des Alpes pennines, cottiennes et maritimes.

Cours du Rhône; principaux affluents; points où commence la navigation; départements, villes principales. — Le *Rhône* naît au Saint-Gothard, coule d'abord dans une vallée étroite et profonde (le Valais) en inclinant du N. E. au S. O., remonte à Martigny presque directement au N. pendant 60 kil.,

court ensuite entre une chaîne du Saint-Bernard et les Alpes helvétiques, entre dans le lac de Genève après 160 kil. de cours, et sort de ce lac à Genève; au-dessous de cette ville il entre en France, s'incline vers le S., sert pendant 60 kil. de limite entre la France et la Savoie, prend à Saint-Genis une direction N. O., sépare les 2 dép. de l'Ain et de l'Isère, reçoit la Saône à Lyon, tourne brusquement à angle droit dans la direction de la Saône, coule du N. au S. jusqu'à la fin de son cours, large, impétueux, serré sur la droite par les Cévennes, et sur la gauche par des rameaux détachés des Alpes, se partage au-dessus d'Arles en deux branches : l'une, le *grand Rhône*, au S. E., et l'autre, le *petit Rhône*, au S. O., qui forment l'île de la Camargue, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 800 kil. — Sa navigation, difficile, commence à *Seyssel* et comprend 500 kil.

Ses principaux affluents sont : 1° sur la rive gauche, l'*Isère*, qui naît au mont Iseran, dans les Alpes grées, devient navigable à Montmélian (Savoie), avant d'entrer en France, et finit au-dessus de Valence; la *Drôme*, qui naît aux monts Embel et finit au-dessous de Crest, après un cours non navigable de 100 kil.; la *Sorgues*, qui naît à la fontaine de Vaucluse, est navigable à sa source et se jette dans le Rhône par deux emb.; la *Durance*, qui naît au mont Genèvre, court d'abord au S. O., en arrosant Briançon et Embrun, puis au S., en baignant Sisteron, tourne ensuite à l'O., et finit au-dessous d'Avignon, après avoir reçu l'*Ubaye*, la *Bléone*, le *Verdon*, *etc.*, et fourni un cours torrentueux de 330 kil., dont 180 navigables pour des radeaux; — 2° sur la droite, l'*Ain*, qui descend du Jura et court du N. au S.; la *Saône*, qui naît au plateau de Langres, devient navigable à Gray pendant 280 kil., et finit à Lyon après avoir reçu le *Doubs*, qui naît au Jura, coule du S. O. au N. E., puis du N. E. au S. O., parallèlement à cette chaîne, et finit au-dessous de Dôle; l'*Ardèche*, qui finit au Pont-Saint-Esprit; le *Gard*, qui descend des Cévennes et finit au-dessus de Beaucaire.

Les départements qu'arrosent le Rhône et ses affluents, et qui forment le *bassin du Rhône*, sont au nombre de quatorze, dont 5 sont baignés par le Rhône, savoir : l'*Ain*, le *Rhône*, l'*Ardèche*, le *Gard* et les *Bouches-du-Rhône*; 4 se trouvent sur le cours de l'Ain, de la Saône et du Doubs, savoir : le *Jura*, le *Doubs*, la *Haute-Saône* et la *Saône-et-Loire*; 2 sur le cours de l'Isère et de la Drôme, savoir : l'*Isère* et la *Drôme*, et 3 sur le cours de la Durance, savoir : les *Hautes-Alpes*, les *Basses-Alpes* et le *Vaucluse*.

Les villes principales qu'arrose le Rhône sont : *Lyon*, *Givors*,

Vienne, Tournon, Valence, Montélimar, le Pont-Saint-Esprit, Avignon, Tarascon, Beaucaire, Arles et *Saint-Gilles.*

L'Isère arrose *Grenoble* et *Romans ;* — la Drôme arrose *Die;* — la Durance arrose *Briançon, Embrun* et *Sisteron;* l'Ubaye, *Barcelonnette;* la Bléone, *Digne.*

L'Ain arrose *Nozeroy* et *Pont-d'Ain ;* — la Saône arrose *Gray, Auxonne, Châlons, Mâcon* et *Trévoux;* le Doubs, *Pontarlier, Besançon* et *Dôle;* le Gard passe près de *Nîmes.*

Bassins de l'Aude et de l'Hérault : cours, départements, villes, etc. — Les bassins secondaires de l'*Aude* et de l'*Hérault*, au S. O. et à l'O. des bouches du Rhône, comprennent trois départ. : les *Pyrénées-Orientales*, l'*Aude* et l'*Hérault.*

L'*Aude* naît au pic de Corlitte, coule d'abord du S. au N., arrose *Carcassonne*, tourne de l'O. à l'E. en longeant le canal du Midi, qu'il coupe à la Roubine, touche *Narbonne* et finit entre les étangs de Sigean et d'Agde, après un cours non navigable de 200 kil. — L'*Hérault* descend des Cévennes, coule du N. au S. et finit à *Agde*, à l'O. de l'étang de Thau.

Bassin du Var : cours, départements, villes, etc. — Le bassin secondaire du *Var*, à l'E. des bouches du Rhône, ne comprend qu'un département : le *Var.*

Le *Var* naît au mont Caméléone, dans les Alpes maritimes, entre en France près d'Entrevaux, en sort à Puget-Théniers, reçoit l'*Esteron*, qui limite la France et le comté de Nice, forme ensuite cette même limite et finit à Saint-Laurent-du-Var, près de Nice, après un cours de 240 kil., non navigable.

5. Bassin de l'Escaut (partie française) : ceinture, cours, départements, villes, etc. — Le bassin de l'*Escaut*, situé au N. O., comprend, dans la partie française, deux départements : le *Nord* et le *Pas-de-Calais.*

L'*Escaut* naît à l'extrémité N. O. des Ardennes, coule du S. au N., arrose *Cambray*, où il devient navigable, *Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé*, et sort de France au-dessous de cette ville, après avoir reçu la *Sensée*, à Bouchain, et la *Scarpe*, qui arrose *Arras, Douay* et *Marchiennes.*

La *Lys*, qui arrose *Aire* et *Armentières*, se joint à l'Escaut hors de France, à *Gand* (Belgique).

6. Bassin de la Meuse (partie française) : ceinture, cours, départements, villes, etc. — Le bassin de la *Meuse*, situé au N. E., comprend, dans la partie française, deux départements : la *Meuse* et les *Ardennes.*

La *Meuse* naît au plateau de Langres, coule au N. dans

une vallée étroite entre les doubles hauteurs de l'Argonne, arrose *Neufchâteau*, *Commercy*, *Saint-Mihiel*, *Verdun*, où elle devient navigable, *Stenay*, *Sedan*, *Mézières*, *Charleville* et *Givet*, au-dessous de laquelle elle sort de France après avoir reçu le *Chiers*, qui arrose *Longwy* et *Montmédy;* son cours en France est de 360 kil., dont 200 kil. navigables.

La *Sambre*, qui arrose *Landrecies* et *Maubeuge*, se réunit à la Meuse hors de France, à *Namur* (Belgique).

7. Bassin du Rhin (partie française) : ceinture, cours, départements, villes, etc. — Le bassin principal du *Rhin* (rive gauche) a, dans la partie française, pour ceinture : à l'E., la partie O. du versant de la mer du Nord ; à l'O., le Jura septentrional, les Vosges, l'Argonne, les Ardennes et les collines de l'Artois.

Le *Rhin* naît au Saint-Gothard, quitte la Suisse à Bâle pour entrer en France par un coude brusque qui le fait tourner au N., direction qu'il suit pendant presque tout le reste de son cours, en servant de limite entre l'Allemagne et la France, qu'il quitte au confluent de la Lauter. Dès qu'il atteint notre territoire, il change de caractère : en Suisse, c'est un torrent impétueux, coupé par des chutes nombreuses ; en France, c'est une belle masse d'eau couverte d'une infinité d'îles boisées, donnant de nombreuses dérivations, minant ses bords et changeant ses rives. Son cours est de 1,300 kil., dont 900 navigables, à partir de Huningue.

Les principaux affluents du Rhin, en France, sont sur la rive gauche : l'*Ill*, qui descend du Jura, court presque parallèlement au Rhin, devient navigable à Schelestadt, et finit au-dessous de Strasbourg, après un cours de 152 kil.; la *Moder*, qui descend des Vosges ; la *Lauter*, qui descend aussi des Vosges, coule de l'O. à l'E., entre en France près de Wissembourg et finit au-dessous de Lauterbourg ; la *Moselle*, qui descend des monts Faucilles, coule au N. O., reçoit la *Meurthe*, devient alors navigable pendant 300 kil., et sort de France à Sierck pour recevoir la *Sarre;* son cours total est de 664 kil., dont 304 kil. en France.

Les départements qu'arrosent le Rhin et ses affluents, et qui forment le *bassin du Rhin* (partie française), sont au nombre de cinq, dont 2, le *Haut-Rhin* et le *Bas-Rhin*, sont sur la rive gauche du Rhin et sur l'Ill, et 3, la *Moselle*, la *Meurthe* et les *Vosges*, sur le cours de la Moselle et de ses affluents.

Le Rhin arrose *Huningue* et *Neuf-Brisach;* — l'Ill arrose

Altkirch, *Mulhouse*, *Colmar*, *Schelestadt* et *Strasbourg ;* — la Moder arrose *Haguenau* et *Drusenheim ;* — la Lauter arrose *Wissembourg ;* — la Moselle arrose *Remiremont*, *Epinal*, *Toul*, *Pont-à-Mousson*, *Metz* et *Thionville ;* la Meurthe, *Saint-Dié* et *Nancy ;* la Sarre, *Sarrebourg* et *Sarreguemines.*

§ III.

Canaux. Principaux canaux ; mers et rivières qu'ils mettent en communication. — 2. *Chemins de fer.* Principaux chemins de fer ; grandes villes qu'ils unissent. Liaison des chemins de fer de France avec les principaux chemins de fer de Belgique et d'Allemagne.

1. Principaux canaux ; mers et rivières qu'ils mettent en communication. — Les *canaux* sont, outre les fleuves et les rivières, des voies de communication destinées à lier entre eux ces cours d'eau, les mers où ils aboutissent et les villes qu'ils arrosent.

Les principaux canaux de France se partagent en quatre lignes d'après les mers et les rivières qu'ils mettent en communication.

1re ligne. Le *canal du Rhône au Rhin* ou *canal de l'Est*, commençant à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) et se terminant à Strasbourg (Bas-Rhin), joignant le *Rhône* et la *Saône* au *Rhin* par le *Doubs*, et mettant en communication la *Méditerranée* et la *mer du Nord.*

2e ligne. Le *canal de Bourgogne*, commençant à Saint-Jean-de-Losne jusqu'à la Roche-sur-Yonne (Yonne), mettant en communication le *Rhône* et le *Rhin* avec la *Seine*, et par conséquent la *Méditerranée* et la *mer du Nord* avec la *Manche ;* — les *canaux de Saint-Martin* et *de Saint-Denis*, joignant le *canal de l'Ourcq* à la Seine, et par conséquent la *Marne* à la *Seine ;* — le *canal de Crozat* ou *de Picardie*, de Chauny (Aisne) à Saint-Quentin (Aisne), joignant l'*Oise* à la *Somme ;* — le *canal de Saint-Quentin*, de Cambray (Nord) jusqu'à Saint-Quentin, joignant la *Somme*, l'*Oise* et la *Seine* à l'*Escaut ;* — le *canal des Ardennes*, joignant l'*Oise*, par l'Aisne, à la *Meuse ;* — le *canal de la Sambre*, joignant la *Sambre* à l'*Oise ;* — le *canal des Salines*, joignant la *Moselle* à la *Sarre ;* — les *canaux de l'Aa et de la Sensée*, joignant l'*Escaut*, la *Scarpe* et la *Lys* à la *mer du Nord* et au *Pas de Calais.*

3e ligne. Le *canal du Centre*, de Châlon (Saône-et-Loire) à Digoin (Saône-et-Loire), joignant le *Rhône* à la *Loire* et mettant en communication la *Méditerranée* et l'*Océan Atlantique ;*

— les *canaux de Briare, d'Orléans* et *du Loing*, joignant la *Loire* à la *Seine;* — les *canaux du Nivernais* et *du Berry*, joignant, l'un l'*Yonne* et l'autre le *Cher* à la *Loire;* — le *canal de Bretagne*, joignant Nantes (Loire-Inférieure) à Brest (Finistère), et par conséquent la *Loire* à la *rade de Brest.*

4e ligne. Le *canal du Midi* ou *du Languedoc*, d'Agde (Hérault) à Toulouse (Haute-Garonne), joignant, par la Garonne, l'*océan Atlantique* à la *Méditerranée*, au port de Cette; il a 62 écluses, 72 ponts et 55 aqueducs, passages d'autant de rivières.

2. **Principaux chemins de fer; grandes villes qu'ils unissent.** Les *chemins de fer*, établis sur le territoire de la France à travers mille difficultés, raccourcissent les distances, rapprochent les villes et ne sont pas moins utiles aux affaires particulières qu'aux affaires publiques. Les principaux chemins de fer se divisent en dix grandes lignes[1], destinées à relier Paris avec les principales villes de la France :

1re ligne. La *ligne de Paris au Havre* (229 kil.) *et à la Manche*, dite *chemin de fer de Rouen*, par *Rouen*, avec embranchements de Rosny à *Cherbourg* par *Caen*, et de Malaunay à *Dieppe* (201 kil. à partir de Paris).

2e ligne. La *ligne de Paris à la frontière belge*, dite *chemin de fer du Nord*, par *Amiens, Arras, Douay, Lille* (274 kil.) et *Valenciennes* (277 kil.), avec embranchements de Creil à *Saint-Quentin* (170 kil. à partir de Paris), d'Amiens à *Boulogne-sur-Mer* (272 kil. *id.*), de Lille à *Calais* (378 kil. *id.*) et à *Dunkerque* (357 kil. *id.*).

3e ligne. La *ligne de Paris à la frontière d'Allemagne*, dite *chemin de fer de Strasbourg*, par *Châlons-sur-Marne*, *Bar-le-Duc*, *Nancy* et *Strasbourg* (501 kil.), avec embranchement de Nancy à *Metz* (393 kil. à partir de Paris) et à *Forbach* (462 kil. *id.*).

4e ligne. La *ligne de Paris à Marseille et à la Méditerranée*, dite *chemin de fer de Lyon*, par *Tonnerre, Dijon* (315 kil.), *Châlon-sur-Saône* (383 kil.), *Lyon, Avignon*, avec embranchements de Montereau à *Troyes* (179 kil. à partir de Paris), de Lyon à *Roanne* par *Saint-Étienne*, de Tarascon à *Cette* par *Nîmes* et *Montpellier.*

1. Quelques-uns de ces chemins ne sont encore qu'en voie d'exécution, notamment ceux de Rosny à Cherbourg, de Châlon à Lyon, de Lyon à Avignon, de Poitiers à Angoulême, de Bordeaux à Bayonne, de la Loupe à Brest, de Dijon à Mulhouse, de Bordeaux à Cette, etc.

5e ligne. La *ligne de Paris à Bordeaux et à la frontière d'Espagne*, dite *chemin de fer d'Orléans et ses prolongements*, par *Orléans*, *Tours* (236 kil.), *Poitiers* (337 kil.), *Angoulême*, *Bordeaux* et *Bayonne*.

6e ligne. La *ligne de Paris à Nantes* (432 kil.) et *à l'Océan*, par *Orléans*, *Tours* et *Angers* (345 kil.).

7e ligne. La *ligne centrale* ou *chemin de fer du Centre*, d'Orléans à *Vierzon, Bourges, Nevers* (302 kil.), *Châteauroux*, *Limoges*.

8e ligne. La *ligne de Paris à Brest et à l'Océan*, dite *chemin de fer de l'Ouest*, par *Versailles*, *Chartres*, *la Loupe* (124 kil.), *le Mans*, *Rennes*.

9e ligne. La *ligne de la Méditerranée au Rhin*, par *Lyon*, *Dijon* et *Mulhouse* (en projet).

10e ligne. La *ligne de l'Océan à la Méditerranée*, par *Bordeaux*, *Toulouse* et *Cette* (en exécution).

Liaison des chemins de fer de France avec les principaux chemins de fer de Belgique et d'Allemagne. — Le chemin de fer du Nord se relie aux chemins de fer de Belgique par deux points : 1° par *Lille*, *Mouscron* (Belgique), *Gand*, *Malines* et *Bruxelles* ; 2° par *Valenciennes*, *Blanc-Misseron* (Belgique), *Quiévrain*, *Mons*, *Bruxelles* et *Malines*. Les chemins de fer de Belgique se relient à leur tour aux chemins de fer d'Allemagne par *Aix-la-Chapelle* et *Cologne* (Prusse rhénane). Enfin Cologne se relie aux principaux chemins de fer allemands, qui conduisent à *Hanovre*, *Hambourg*, *Berlin*, *etc.*

Le chemin de fer de Strasbourg se relie aux chemins de fer d'Allemagne par deux points : 1° par *Strasbourg* à *Kehl* (Bade), *Carlsruhe* et *Manheim*, qui se relie à son tour aux chemins de fer allemands conduisant à *Francfort*, *Leipsick*, *Berlin*, *Dresde*, *Prague*, *Vienne*, *etc.*; 2° par *Metz*, *Forbach*, *Sarrebruck* (Prusse rhénane) et *Manheim* (Bade), qui est, avec Cologne, le point central de liaison entre les chemins de fer de France, de Belgique et d'Allemagne.

§ IV.

1. Ancienne division de la France en provinces : leur situation ; capitales. — 2. Date et historique sommaire de leur réunion à la couronne de France.

1. Ancienne division de la France en provinces ; leur situation, capitales. — Sous l'ancienne monarchie, avant 1789, la France se divisait en 32 *provinces*, outre l'île de *Corse*, dans

la Méditerranée. En 1791, le *Comtat-Venaissin* en forma une 33e. Ces provinces ont été successivement réunies, sous les rois de France, par achat, réversion, mariage, cession ou conquête.

Ces provinces étaient :

La BRETAGNE, dans la région de l'O., entre l'Océan, la Manche, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou, C. *Rennes;*

La NORMANDIE, dans la région du N. O., entre la Manche, la Picardie, l'Ile-de-France, le Maine et la Bretagne, C. *Rouen;*

L'ÎLE-DE-FRANCE (île formée par la Seine, la Marne, l'Ourcq, l'Aisne et l'Oise), dans la région du N., entre la Picardie, la Normandie, l'Orléanais et la Champagne, C. *Paris;*

La CHAMPAGNE, dans la région du N., entre les Pays-Bas, la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Orléanais, l'Ile-de-France et la Picardie, C. *Troyes;*

La PICARDIE, dans la région du N., entre l'Artois, la Flandre, la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie et la Manche, C. *Amiens;*

L'ARTOIS, dans la région du N., entre la Flandre et la Picardie, C. *Arras;*

La FLANDRE, dans la région du N., entre la mer du Nord, les Pays-Bas, l'Artois et la Picardie, C. *Lille;*

La LORRAINE, dans la région du N. E., entre l'Allemagne, l'Alsace, la Franche-Comté et la Champagne, C. *Nancy;*

Le POITOU, dans la région du S. O., entre la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, la Marche, l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et l'Océan, C. *Poitiers;*

Le MAINE, dans la région du S. O., entre la Normandie, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne, C. *Le Mans;*

L'ANJOU, dans la région du S. O., entre le Poitou, la Bretagne, le Maine et la Touraine, C. *Angers;*

La SAINTONGE-AUNIS, dans la région du S. O., entre le Poitou, l'Angoumois, la Guyenne et l'Océan, C. *Saintes;*

L'ANGOUMOIS, dans la région du S. O., entre la Saintonge, le Poitou, le Limousin et la Guyenne, C. *Angoulême;*

La TOURAINE, dans la région du Centre, entre le Maine, l'Orléanais, le Berry, le Poitou et l'Anjou, C. *Tours;*

L'ORLÉANAIS, dans la région du Centre, entre l'Ile-de-France, la Champagne, le Nivernais, le Berry, la Touraine, le Maine et la Normandie, C. *Orléans;*

Le BERRY, dans la région du Centre, entre l'Orléanais, le Nivernais, le Bourbonnais, la Marche et la Touraine, C. *Bourges;*

Le NIVERNAIS, dans la région du Centre, entre le Bour-

bonnais, le Berry, l'Orléanais, la Champagne et la Bourgogne, C. *Nevers;*

Le BOURBONNAIS, dans la région du Centre, entre le Nivernais, la Bourgogne, le Lyonnais, l'Auvergne, la Marche et le Berry, C. *Moulins;*

Le LIMOUSIN, dans la région du Centre, entre la Marche, l'Angoumois, la Guyenne et l'Auvergne, C. *Limoges;*

L'AUVERGNE, dans la région du Centre, entre le Bourbonnais, le Lyonnais, le Languedoc, la Guyenne, le Limousin et la Marche, C. *Clermont-Ferrand;*

La MARCHE, dans la région du Centre, entre le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Limousin et le Poitou, C. *Guéret;*

La GUYENNE ET GASCOGNE, dans la région du S., entre la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, le Languedoc, les Pyrénées, le Béarn et l'Océan, C. *Bordeaux;*

Le BÉARN, dans la région du S., entre la Gascogne et les Pyrénées, C. *Pau;*

Le COMTÉ DE FOIX, dans la région du S., entre la Gascogne, les Pyrénées, le Roussillon et le Languedoc, C. *Foix;*

Le ROUSSILLON, dans la région du S., entre le comté de Foix, les Pyrénées, la Méditerranée et le Languedoc, C. *Perpignan;*

Le LANGUEDOC, dans la région du S., entre le comté de Foix, le Roussillon, la Méditerranée, la Provence, le Comtat-Venaissin, le Dauphiné, le Lyonnais, l'Auvergne, la Guyenne et la Gascogne, C. *Toulouse;*

La CORSE, île de la Méditerranée, dans la région du S. E., entre l'Espagne, le golfe de Gênes, l'Italie et la Sardaigne, C. *Bastia;*

La PROVENCE, dans la région du S. E., entre le Languedoc, la Méditerranée, les Alpes maritimes, le Dauphiné et le Comtat-Venaissin, C. *Aix;*

Le DAUPHINÉ, dans la région du S. E., entre le Comtat-Venaissin, la Provence, les Alpes Cottiennes, la Savoie, la Bourgogne, le Lyonnais et le Languedoc, C. *Grenoble;*

Le COMTAT-VENAISSIN, dans la région du S. E., entre le Dauphiné, le Languedoc et la Provence, C. *Avignon;*

Le LYONNAIS, dans la région de l'E., entre le Languedoc, le Dauphiné, la Bourgogne, le Bourbonnais et l'Auvergne, C. *Lyon;*

L'ALSACE, dans la région de l'E., entre la Suisse, l'Allemagne, la Lorraine et la Franche-Comté, C. *Strasbourg;*

La FRANCHE-COMTÉ, dans la région de l'E., entre l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne et la Suisse, C. *Besançon;*

La BOURGOGNE, dans la région de l'E., entre la Franche-

Comté, la Champagne, le Nivernais, le Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné, C. *Dijon*.

2. Date et historique sommaire de leur réunion à la couronne de France. — A l'avénement de la troisième race, en 987, la couronne ne possédait que le *comté de Laon* et la ville de *Compiègne;* le reste de la France était partagé en soixante fiefs, plus ou moins importants, possédés par de grands et de petits vassaux. Hugues Capet, tige de la troisième race, duc de *France*, comte de *Paris* et d'*Orléans*, fiefs qui composaient l'*Ile-de-France*, commença, par diverses acquisitions, le grand travail d'unification du territoire français, que ses successeurs continuèrent, et qui ne fut achevé qu'à la fin du 18e siècle.

La *Bretagne* [1] fut réunie à la couronne en 1491 et 1498, par le mariage de Charles VIII et de Louis XII avec Anne de Bretagne, fille de François II, dernier duc de ce pays, et assurée par celui de François Ier avec Claude de France, fille de Louis XII (1514). La réunion solennelle eut lieu en 1582.

La *Normandie*, cédée aux Normands par Charles le Simple en 912, réunie à la couronne d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066, fut confisquée en 1203 par Philippe Auguste sur Jean Sans-Terre, un des successeurs de Guillaume.

L'*Ile-de-France* fut réunie à la couronne en 987 par Hugues Capet, qui en possédait la plus grande partie.

La *Champagne* fut réunie en 1285, par le mariage de Philippe IV le Bel avec Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et héritière des Thibaut de Champagne.

La *Picardie*, dont une partie était comprise, en 987, dans le domaine de la couronne, fut réunie pour le reste par Philippe Auguste, qui l'acquit d'Aliénor, héritière du Vermandois et de l'Amiénois, pour les secours qu'il lui fournit contre le comte de Flandre.

L'*Artois*, partie des Pays-Bas espagnols, fut conquis par Louis XIII en 1640 et par Louis XIV en 1658, conquête légitimée par le traité des Pyrénées (1659).

La *Flandre*, partie des Pays-Bas espagnols, fut conquise par Louis XIV en 1667, conquête légitimée par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668).

La *Lorraine*, dont une partie, connue sous le nom des *Trois-Évêchés* (Metz, Toul et Verdun), avait été conquise par

1. En *histoire*, nous suivrions l'ordre chronologique; en *géographie*, nous devons suivre l'ordre géographique indiqué par le programme des lycées.

Henri II en 1552 (conquête légitimée en 1648 par le traité de Westphalie), fut réunie en totalité à la France par Louis XV, en 1766, après la mort de Stanislas, son beau-père, roi de Pologne, créé duc de Lorraine en dédommagement de la perte de sa couronne, conformément aux stipulations du traité de Vienne (1738).

Le *Poitou* fut confisqué par Philippe Auguste sur Jean Sans-Terre en 1203, réuni par Louis IX en 1258, et reconquis sur les Anglais par Charles V en 1371.

Le *Maine*, confisqué et réuni comme le Poitou, fut définitivement réuni en 1481 par Louis XI, à qui Charles d'Anjou, dernier comte du Maine, le céda.

La *Touraine* fut confisquée et réunie comme le Poitou.

L'*Anjou*, confisqué et réuni comme le Poitou, fut définitivement réuni en 1481, par Louis XI, à qui René, roi de Sicile, comte de Provence et d'Anjou, le céda par testament.

L'*Orléanais* fut réuni par Hugues Capet à la couronne en 987.

Le *Berry* fut réuni l'an 1100 par Philippe Ier, qui l'acheta d'Herpin, vicomte de Bourges, qui partait pour la croisade.

Le *Nivernais* fut réuni par Louis XIV, en 1665, après la mort du dernier duc.

Le *Bourbonnais*, érigé l'an 1392 en duché-pairie, pour un petit-fils de saint Louis, fut confisqué par François Ier en 1531 sur le connétable de Bourbon, qui avait trahi la France.

Le *Limousin* fut conquis en 1370, par Charles V, sur les Anglais : la *vicomté de Limoges* ne fut réunie que sous Henri IV.

L'*Auvergne* fut confisquée en partie (le *Dauphiné d'Auvergne*) comme le Bourbonnais; le *comté d'Auvergne*, conquis par Philippe Auguste en 1209, sur Guy II, ne fut réuni définitivement que sous Louis XIII.

La *Marche* fut confisquée en 1479, par Louis XI, sur la maison d'Armagnac.

La *Saintonge*, l'*Aunis* et l'*Angoumois*, conquis par Charles V (1371) et Charles VII (1453) sur les Anglais, furent réunis en 1515 par François Ier, qui les possédait en apanage.

La *Guyenne* et la *Gascogne*, d'abord royaume d'Aquitaine, puis duché jusqu'en 1268, puis possession des Anglais, furent conquises et réunies en 1453 par Charles VII.

Le *Béarn* et le *comté de Foix* furent réunis en 1589 par Henri IV, qui les possédait comme roi de la basse Navarre.

Le *Roussillon* fut conquis sur les Espagnols en 1642 par Louis XIII, et réuni sous Louis XIV par le traité des Pyrénées, en 1659.

Le *Languedoc*, ancienne possession du comte de Toulouse, fut réuni par Philippe III, en 1270, à l'extinction de la maison de Saint-Gilles.

La *Corse*, cédée l'an 1768 à la France par la république de Gênes, fut conquise l'année suivante sur les habitants.

La *Provence* fut réunie en 1481 par Louis XI, héritier de Charles d'Anjou, dernier comte du Maine et de Provence.

Le *Dauphiné*, longtemps gouverné par des princes qui portaient le titre de *Dauphins du Viennois*, fut cédé en 1349 à Philippe VI de Valois par Humbert II, sous la condition que les fils aînés des rois de France porteraient le nom et les armes de *dauphins*.

Le *Comtat-Venaissin*, possession du pape, fut réuni en 1791 par l'Assemblée Constituante.

Le *Lyonnais* fut acquis en 1285 par Philippe IV le Bel au moyen d'un accord avec l'archevêque et les bourgeois de Lyon.

L'*Alsace*, d'abord conquise par Louis XIII, le fut de nouveau par Louis XIV en 1648 et en 1681, conquêtes légitimées par le traité de Westphalie (1648) et par celui de Ryswick (1697).

La *Franche-Comté* fut conquise en 1668 et en 1674 par Louis XIV, conquête légitimée par le traité de Nimègue (1678).

La *Bourgogne* fut réunie par Louis XI, en 1479, après la mort de Charles le Téméraire, tué au siége de Nancy.

§ V.

3. Division de la France en départements : origine et but de cette nouvelle division. — 4. Situation respective des départements : chefs-lieux.

3. Division de la France en départements : origine et but de cette nouvelle division. — La France se divise actuellement en 86 *départements*, qui tirent leurs noms ou de leurs cours d'eau, ou de leurs montagnes, ou de leur position, ou de quelque accident géographique. Voici l'origine et le but de cette nouvelle division.

Les réunions opérées par les rois n'avaient pas encore fait de la France une puissance bien compacte : c'était moins un État qu'une agglomération d'États désunis entre eux, de lois et de coutumes diverses, d'origine et d'intérêts différents, administrés sans uniformité, les uns privilégiés avec des libertés locales, les autres gouvernés arbitrairement et sans contrôle. Il fallait, pour donner l'unité à tous ces membres, et faire des provinces un seul corps, non-seulement les soumettre à la même législation et à une administration unique, mais détruire jusqu'à leurs noms et leur en imposer de nou-

veaux, basés sur des circonstances physiques et qui ne rappelassent aucun souvenir d'existence individuelle : c'est ce que fit l'Assemblée Constituante, en 1791, par la distribution de la France en 83 départements. Napoléon, de premier consul devenu empereur (1804), porta, par les conquêtes de la Hollande, d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, les départements au nombre de 130. En 1815, à la suite des événements qui forcèrent Napoléon à quitter la France et l'ouvrirent aux puissances étrangères, elle rentra dans ses anciennes limites de 1790 et fut réduite à 86 départements [1], nombre qu'elle a encore.

4. **Situation respective des départements : chefs-lieux.** — Les 86 départements, d'après leur situation respective, peuvent être partagés en neuf régions : *région de l'Ouest*, *région du Nord-Ouest*, *région du Nord*, *région du Nord-Est*, *région du Sud-Ouest*, *région du Centre*, *région du Sud*, *région du Sud-Est* et *région de l'Est*.

Région de l'Ouest. — Le DÉP[t] D'ILLE-ET-VILAINE, dans la région de l'O., en Bretagne, dans le bassin de la Vilaine (574,618 hab.), ch.-l. : RENNES, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, †, C.[2], 39,505 hab.; — s.-pr. : *Fougères*, *Montfort*; *Redon*, sur la Vilaine; *Saint-Malo*, Pc., sur la baie de ce nom; *Vitré*, sur la Vilaine; — autre lieu : *Cancale*, huîtres renommées.

Le DÉP[t] DES CÔTES-DU-NORD, dans la région de l'O., sur la Manche, ainsi nommé de sa position au N. de la Bretagne (632,613 hab.), : ch.-l. : SAINT-BRIEUC, †, Vc.; — s.-pr. : *Dinan*; *Guingamp*, Vm.; *Lannion*; *Loudéac*, toiles de Bretagne.

Le DÉP[t] DU FINISTÈRE, dans la région de l'O., en Bretagne, ainsi nommé de sa position extrême à l'O. de la France (*finis terræ*) (617,710 hab.), ch.-l. : QUIMPER, †; — s.-pr. : *Brest*, Pm., arsenal de marine, belle rade, 61,160 hab.; *Châteaulin*; *Morlaix*, Pc. près de la Manche; *Quimperlé*.

Le DÉP[t] DU MORBIHAN, dans la région de l'O., en Bretagne,

1. La différence de 3 tient à ce que le Comtat-Venaissin forma le département de *Vaucluse*, qu'en 1804 le département de Rhône-et-Loire fut dédoublé en départements du *Rhône* et de la *Loire*, et que le département de *Tarn-et-Garonne* fut formé en 1812 aux dépens des départements circonvoisins.

2. Signes et abréviations employés dans la description des départements : archevêchés, ††; évêchés, †; cours impériales, C.; ports militaires, Pm.; ports commerçants, Pc.; villes fortes, Vf.; villes manufacturières, Vm.; villes commerçantes, Vc.; sous-préfectures, s.-pr.; chefs-lieux, ch.-l.; habitants, hab. ou h., etc., etc.

sur l'Océan, ainsi nommé d'un golfe ou petite mer (en breton *mor-bihan*), dans le bassin du Blavet (478,172 hab.), ch.-l. : VANNES, †, P., vers le golfe du Morbihan; — s.-pr.: *Lorient,* sur le Blavet, Pm., 25,694 hab.; *Napoléonville* (ci-devant Pontivy), toiles; *Ploërmel;* — autres lieux: *Port-Louis*, à l'embouchure du Blavet; *Quiberon*, dans la presqu'île de ce nom.

Le DÉP^t DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, dans la région de l'O., en Bretagne, dans le bassin de la Loire, sur l'Océan (535,664 hab.), ch.-l. : NANTES, sur la Loire, †, Pc., 96,362 hab.; — s.-pr. : *Ancenis,* sur la Loire; *Châteaubriand; Paimbœuf,* près de l'embouchure de la Loire; *Savenay.*

Le DÉP^t DE MAINE-ET-LOIRE, dans la région de l'O., en Anjou, ainsi nommé des deux cours d'eau, la *Maine* et la *Loire*, qui l'arrosent en son milieu (515,452 hab.), ch.-l.: ANGERS, sur la Maine, †, C., commerce d'ardoises, 46,599 hab.; — s.-pr. : *Baugé, Beaupreau; Saumur,* sur la Loire; *Segré;* — autre ville : *Chollet,* toiles.

Le DÉP^t DE LA MAYENNE, dans la région de l'O., dans le Maine, ainsi nommé de la *Mayenne*, qui le coupe du N. au S. (374,566 hab.), ch.-l.: LAVAL, sur la Mayenne, toiles; — s.-pr. : *Château-Gontier* et *Mayenne,* sur la Mayenne, toiles, calicots.

Le DÉP^t DE LA SARTHE, dans la région de l'O., dans le Maine, ainsi nommé de la *Sarthe*, qui y décrit à l'O. un demi-cercle (473,071 hab.), ch.-l. : LE MANS, sur la Sarthe, †, commerce de volaille et bougies, 27,059 hab.; — s.-pr. : *La Flèche,* sur le Loir; *Mamers, Saint-Calais.*

Région du Nord-Ouest. — Le DÉP^t DE LA MANCHE, dans la région du N. O., en Normandie, ainsi nommé de sa position toute maritime sur la *Manche* (600,882 hab.), ch.-l. : SAINT-LÔ, sur la Vire, toiles; — s.-pr. : *Avranches; Cherbourg,* Pm., 28,012 hab.; *Coutances,* †; *Mortain, Valognes;* — autres lieux: *Granville*, huîtres; *le Mont-Saint-Michel*, château-fort.

Le DÉP^t DU CALVADOS, dans la région du N. O., en Normandie, ainsi nommé d'une chaîne de rochers sous-marins qui longe la côte de la Manche (491,210 hab.), ch.-l. : CAEN, sur l'Orne, C., Vc., 45,280 hab.; — s.-pr. : *Bayeux,* †; *Falaise,* bonneteries; *Lisieux,* toiles cretonnes; *Pont-l'Évêque, Vire;* — autre ville : *Honfleur,* à l'embouchure de la Seine.

Le DÉP^t DE L'ORNE, dans la région du N. O., en Normandie, ainsi nommé de l'*Orne*, qui le traverse du S. au N. (439,884 hab.), ch.-l. : ALENÇON, sur la Sarthe, Vm. en dentelles; — s.-pr. : *Argentan,* dentelles; *Domfront; Mortagne*, toiles; — autres villes: *Séez,* †; *l'Aigle*, épingles et aiguilles.

Le **Dép^t de l'Eure**, dans la région du N. O., en Normandie, ainsi nommé de l'*Eure*, qui le traverse à l'E. (415,777 hab.), ch.-l. : **Évreux**, †, Vc. ; — s.-pr. : *Bernay ; les Andelys*, sur la Seine ; *Louviers*, sur l'Eure, draps ; *Pont-Audemer*, Vm. ; — autre ville : *Quillebœuf*, près de l'embouchure de la Seine.

Le **Dép^t de la Seine-Inférieure**, dans la région du N. O., en Normandie, dans le bassin *inférieur* de la *Seine* (762,039 hab.), ch.-l. : **Rouen**, sur la Seine, ††, C., Vm. en rouenneries, 100,265 hab. ; — s.-pr. : *Dieppe*, Pc., sur la Manche, ouvrages en ivoire ; *le Havre*, Pc., sur la Manche, à l'embouchure de la Seine, 56,126 hab. ; *Neufchâtel*, fromages ; *Yvetot*, Vm. ; — autres villes : *Caudebec*, dans le riche pays de Caux ; *Elbeuf*, draps ; *Bolbec*, indiennes ; *Harfleur, Saint-Valery-en-Caux*, *Fécamp* et *le Tréport*, P. sur la Manche.

Région du Nord. — Le **Dép^t de l'Oise**, dans la région du N., dans l'Ile-de-France, ainsi nommé de l'*Oise*, qui le baigne à l'E. (403,857 hab.), ch.-l. : **Beauvais**, †, cathédrale, tapis ; — s.-pr. : *Clermont-sur-Oise ; Compiègne*, château, forêt ; *Senlis ;* — autres villes : *Creil*, faïence ; *Noyon.*

Le **Dép^t de Seine-et-Oise**, dans la région du N., dans l'Ile-de-France, ainsi nommé de ce que l'*Oise* s'y joint à la *Seine* (471,882 hab.), ch.-l. : **Versailles**, †, beau château, musée historique, 35,367 hab. ; — s.-pr. : *Corbeil*, sur la *Seine ; Étampes*, Vc. en farines ; *Mantes*, sur la Seine ; *Pontoise*, sur l'Oise ; *Rambouillet ;* — autres villes et lieux : *Saint-Cloud* et *Meudon*, châteaux ; *Sèvres*, manufacture de porcelaines ; *Saint-Germain-en-Laye*, château et belle forêt ; *Poissy*, marché de bestiaux.

Le **Dép^t de la Seine**, dans la région du N., au centre de l'Ile-de-France, ainsi nommé de ce que la *Seine* le traverse (1,422,065 hab.), ch.-l. : **Paris**, sur la Seine, C. de la France, archevêché, cour de cassation, cour impériale, facultés de médecine, de droit, etc. ; ville très-commerçante et très-industrieuse, remplie de beaux monuments, tels que les Tuileries, le Louvre, l'hôtel de ville, Notre-Dame, Sainte-Geneviève, la Madeleine, les Invalides, etc., 1,053,262 hab. ; — s.-pr. : *Saint-Denis*, ancienne abbaye ; *Sceaux*, marché de bestiaux ; — autres lieux : *Vincennes*, château-fort ; *Charenton*, hospice d'aliénés ; *Belleville*, 34,915 hab. ; *les Batignolles-Monceaux*, 28,762 hab. ; *Montmartre*, 23,112 hab.

Le **Dép^t de Seine-et-Marne**, dans la région du N., dans l'Ile-de-France, ainsi nommé des deux cours d'eau, la *Seine*

et la *Marne*, qui le traversent (345,076 hab.), ch.-l. : MELUN, sur la Seine; — s.-pr. : *Coulommiers*, Vc. en blé; *Fontainebleau*, ancien château, belle forêt; *Meaux*, sur la Marne, †, fromage de Brie; *Provins;* — autres villes : *Montereau*, au confluent de la Seine et de l'Yonne; *Nemours*, chapellerie.

Le DÉP[t] DE L'AISNE, dans la région du N., dans l'Ile-de-France, ainsi nommé de l'*Aisne*, qui le coupe par le milieu (558,989 hab.), ch.-l. : LAON, Vf.; —s.-pr.: *Château-Thierry*, sur la Marne, patrie de La Fontaine; *Saint-Quentin*, sur la Somme et sur le canal de ce nom, Vm. en basins, gazes, mousselines, batistes; bataille en 1557; 24,953 hab.; *Soissons*, sur l'Aisne, †, Vf.; *Vervins*, traité de 1598; — autres lieux : *Folembray*, verrerie; *Saint-Gobain*, glaces.

Le DÉP[t] DE LA MARNE, dans la région du N., en Champagne, ainsi nommé de la *Marne*, qui le coupe par son milieu (373,302 hab.), ch.-l. : CHALONS-SUR-MARNE, †; — s.-pr. : *Épernay*, sur la Marne, vins de Champagne; *Reims*, ††, Vm. et c., casimirs, biscuits, belle cathédrale, 45,754 hab.; *Sainte-Menehould*, sur l'Aisne; *Vitry-le-Français*, sur la Marne.

Le DÉP[t] DE L'AUBE, dans la région du N., en Champagne, ainsi nommé de l'*Aube*, qui le traverse au N. (265,247 hab.), ch.-l. : TROYES, sur la Seine, †, Vm. en toiles, bonneterie, draps, 27,376 hab.; — s.-pr. : *Arcis-sur-Aube*, *Bar-sur-Aube*, *Bar-sur-Seine*, *Nogent-sur-Seine*.

Le DÉP[t] DE LA HAUTE-MARNE, dans la région du N., en Champagne, ainsi nommé de ce qu'il se trouve dans le bassin *supérieur* de la *Marne* (268,398 hab.), ch.-l. : CHAUMONT, sur la Marne, Vf., ganterie; — s.-pr. : *Langres*, †, Vf., coutellerie; *Vassy;* — autres villes : *Saint-Dizier*, fonderies; *Bourbonne-les-Bains*, eaux minérales.

Le DÉP[t] DES ARDENNES, dans la région du N., en Champagne, ainsi nommé des monts et de la forêt des *Ardennes* (331,296 hab.), ch.-l. : MÉZIÈRES, Vf., sur la Meuse; — s.-pr. : *Rethel; Rocroy*, Vf., victoire du grand Condé en 1643; *Sedan*, Vf., sur la Meuse, draps; *Vouziers*, sur l'Aisne; — autres villes : *Charleville*, Vc., sur la Meuse; *Givet*, Vf.; *Fumay*, ardoises.

Le DÉP[t] DE LA SOMME, dans la région du N., en Picardie, ainsi nommé de la *Somme*, qui le coupe de l'E. à l'O. (570,641 hab.), ch.-l. : AMIENS, sur la Somme, †, C., velours, casimirs, etc., 52,149 hab.; — s.-pr. : *Abbeville*, sur la Somme, moquettes, toiles; *Doullens*, Vf., château-fort; *Montdidier; Péronne*, Vf., sur la Somme; — autres villes : *Saint-Valery-sur-Somme*, à l'embouchure de la Somme; *Ham*, château-fort.

Le **Dép^t du Pas-de-Calais**, dans la région du N., en Artois, ainsi nommé du détroit du *pas de Calais*, qui le confine à l'O. (692,994 hab.), ch.-l. : **Arras**, sur la Scarpe, †, Vf., huiles de graine, 25,271 hab.; — s.-pr. : *Béthune*, Vf.; *Boulogne-sur-Mer*, Pc., sur le pas de Calais, 30,783 hab.; *Montreuil-sur-Mer; Saint-Omer*, Vf.; *Saint-Pol*; — autre ville : *Calais*, Pc.

Le **Dép^t du Nord**, dans la région du N., en Flandre, dans le bassin de l'Escaut, ainsi nommé de sa position au *Nord* de la France (1,158,285 hab.), ch.-l. : **Lille**, sur la Deule, Vf., belle citadelle, fabrique de dentelles, velours, toiles, 75,795 hab.; — s.-pr. : *Avesnes; Cambray*, sur l'Escaut, ††, Vf., batistes et dentelles, 21,344 hab.; *Douay*, sur la Scarpe, C., Vf., toiles, 20,528 hab.; *Dunkerque*, Pm. sur la mer du Nord, 29,080 hab.; *Hazebrouck; Valenciennes*, sur l'Escaut, Vf., dentelles, batistes, charbon de terre d'*Anzin*, 23,263 hab.; — autres villes : *Gravelines*, Pc., Vf.; *Bergues*, *le Quesnoy, Condé*, Vf.; *Maubeuge*, Vf., manufacture d'armes; *Armentières*, Vc.; *Tourcoing* (27,615 hab.) et *Roubaix* (34,698 hab.), filatures de laine et de coton.

Région du Nord-Est. — Le **Dép^t de la Meuse**, dans la région du N. E., en Lorraine, ainsi nommé de la *Meuse*, qui le traverse du S. au N. (328,657 hab.), ch.-l. : **Bar-le-Duc**, sur l'Ornain, anc. C. du duché de Bar; — s.-pr. : *Commercy*, sur la Meuse; *Montmédy*, Vf.; *Verdun*, sur la Meuse, †, Vf.

Le **Dép^t de la Moselle**, dans la région du N. E., en Lorraine, ainsi nommé de la *Moselle*, qui le coupe en son milieu, du S. au N. (459,684 hab.), ch.-l. : **Metz**, sur la Moselle, †, C., Vf. et c., belle cathédrale, 57,713 hab.; — s.-pr. : *Briey; Sarreguemines*, faïence rouge; *Thionville*, Vf., sur la Moselle.

Le **Dép^t de la Meurthe**, dans la région du N. E., en Lorraine, ainsi nommé de la *Meurthe*, qui le traverse du S. E. au N. O. (450,423 hab.), ch.-l. : **Nancy**, sur la Meurthe, †, C., 45,129 hab.; — s.-pr. : *Château-Salins*, saline; *Lunéville, Sarrebourg, Toul*; — autres lieux : *Dieuze*, grandes salines; *Vic*, sel gemme; *Bacarat*, fabrique de cristaux.

Le **Dép^t des Vosges**, dans la région du N. E., en Lorraine, ainsi nommé des *Vosges*, qui le limitent à l'E. (427,409 hab.), ch.-l. : **Épinal**, sur la Moselle, papeteries; — s.-pr. : *Mirecourt, Neufchâteau; Remiremont*, sur la Moselle; *Saint-Dié*, sur la Meurthe, †; — autre lieu : *Plombières*, eaux minérales.

Région du Sud-Ouest. — Le **Dép^t de la Vienne**, dans la région du S. O., en Poitou, ainsi nommé de la *Vienne*, qui le tra-

verse du S. au N. (317,305 hab.), ch.-l. : POITIERS, †, C., tanneries, 29,277 hab.; —s.-pr. : *Châtellerault*, sur la Vienne, coutellerie; *Civray*, sur la Charente; *Loudun*, vins; *Montmorillon*.

Le DÉP[t] DES DEUX-SÈVRES, dans la région du S. O., en Poitou, ainsi nommé des deux *Sèvres* qui l'arrosent, la *Nantaise* au N. et la *Niortaise* au S. (323,615 hab.), ch.-l. : NIORT, sur la Sèvre Niortaise, gants; — s.-pr. : *Bressuire; Melle*, comm. de mulets; *Parthenay*, sur le Thoué.

Le DÉP[t] DE LA VENDÉE, dans la région du S. O., sur l'Océan, en Poitou, ainsi nommé de la *Vendée*, qui le baigne au S. E. (383,734 hab.), ch.-l. : NAPOLÉON, ci-devant BOURBON-VENDÉE; — s.-pr. : *Fontenay-le-Comte*, sur la Vendée; *les Sables-d'Olonne*, Pc.; — autre ville : *Luçon*, †.

Le DÉP[t] DE LA CHARENTE, dans la région du S. O., en Angoumois, ainsi nommé de la *Charente*, qui le traverse en son milieu (382,912 hab.), ch.-l. : ANGOULÊME, sur la Charente, †, papeteries, distilleries, 21,155 hab.; — s.-pr. : *Barbezieux; Cognac*, sur la Charente, eaux-de-vie; *Confolens*, sur la Vienne; *Ruffec*, près de la Charente.

Le DÉP[t] DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, dans la région du S. O., sur l'Océan, en Saintonge-Aunis, ainsi nommé de ce qu'il se trouve dans le bassin *inférieur* de la *Charente* (469,992 hab.), ch.-l. : LA ROCHELLE, †, Pc., raffineries de sucre, faïence; — s.-pr. : *Jonzac; Marennes*, Pc.; *Rochefort*, Pm., sur la Charente, arsenal de la marine, 24,330 hab.; *Saintes*, sur la Charente, eaux-de-vie, antiquités; *Saint-Jean-d'Angely*.

Région du Centre. — Le DÉP[t] D'INDRE-ET-LOIRE, dans la région du Centre, en Touraine, ainsi nommé des deux cours d'eau, l'*Indre* et la *Loire*, qui l'arrosent dans son milieu (315,641 hab.), ch.-l. : TOURS, sur la Loire, ††, pruneaux, soieries, 33,530 hab.;— s.-pr. : *Chinon*, sur la Vienne; *Loches*, sur l'Indre; — autre ville : *Amboise*, sur la Loire, château.

Le DÉP[t] DE LOIR-ET-CHER, dans la région du Centre, en Orléanais, ainsi nommé des deux cours d'eau, le *Loir* et le *Cher*, qui l'arrosent l'un au N. et l'autre au S. (261,892 hab.), ch.-l. : BLOIS, sur la Loire, †, château célèbre; — s.-pr. : *Romorantin*, anc. capitale de la Sologne; *Vendôme*, sur le Loir.

Le DÉP[t] D'EURE-ET-LOIR, dans la région du Centre, en Orléanais, ainsi nommé de l'*Eure* et du *Loir*, qui l'arrosent parallèlement, l'un au S. et l'autre au N. (294,892 hab.), ch.-l. : CHARTRES, †, commerce de grains, belle cathédrale; — s.-pr. : *Châteaudun*, sur le Loir; *Dreux, Nogent-le-Rotrou*.

Le **Dép^t du Loiret**, dans la région du Centre, en Orléanais, ainsi nommé du *Loiret*, qui s'y joint à la Loire (341,029 hab.), ch.-l. : **Orléans**, sur la Loire, †, C., raffineries de sucre, comm. de vinaigre, vins, 47,393 hab.; — s.-pr. : *Gien*, sur la Loire, faïence; *Montargis; Pithiviers*, comm. de safran ; — autres villes : *Beaugency*, sur la Loire, vins; *Briare*, au confluent du canal de Briare avec la Loire.

Le **Dép^t du Cher**, dans la région du Centre, en Berry, ainsi nommé du *Cher*, qui l'arrose au S. O. (306,261 hab.),ch.-l.: **Bourges**, ††, C., 25,037 hab.; — s.-pr. : *Saint-Amand-Mont-Rond*, sur le Cher; *Sancerre*, près de la Loire; — autre ville : *Vierzon*, sur le Cher, forges, porcelaines, faïences.

Le **Dép^t de l'Indre**, dans la région du Centre, en Berry, ainsi nommé de l'*Indre*, qui le coupe en son milieu du S. E. au N. O. (271,938 hab.), ch.-l. : **Chateauroux**, sur l'Indre, laines, draps, commerce de fer; — s.-pr. : *Issoudun*, draps; *la Châtre*, sur l'Indre; *le Blanc*, sur la Creuse.

Le **Dép^t de la Nièvre**, dans la région du Centre, en Nivernais, ainsi nommé de la *Nièvre*, qui s'y joint à la Loire (327,161 hab.), ch.-l. : **Nevers**, au confluent de la Nièvre et de la Loire, †, faïences, émaux, fers; — s.-pr. : *Château-Chinon*, sur l'Yonne; *Clamecy*, sur l'Yonne, commerce de bois et de charbon; *Cosne*, sur la Loire, coutellerie.

Le **Dép^t de l'Allier**, dans la région du Centre, en Bourbonnais, ainsi nommé de l'*Allier*, qui le traverse du S. au N. (336,758 hab.), ch.-l. : **Moulins**, sur l'Allier, †, coutellerie; — s.-pr. : *Gannat, la Palisse; Montluçon*, sur le Cher, houillères; — autres villes : *Bourbon-l'Archambaud, Néris* et *Vichy*, eaux minérales.

Le **Dép^t de la Haute-Vienne**, dans la région du Centre, en Limousin, ainsi nommé de ce qu'il est dans le bassin *supérieur* de la *Vienne*, qui le traverse de l'E. à l'O. (319,379 hab.), ch.-l.: **Limoges**, sur la Vienne, †, C., porcelaine, faïence, 41,630 hab.; — s.-pr. : *Bellac, Rochechouart; Saint-Yrieix*, carrière de kaolin ou terre à porcelaine.

Le **Dép^t de la Corrèze**, dans la région du Centre, en Limousin, ainsi nommé de la *Corrèze*, qui l'arrose du N. E. au S. O. (320,864 hab.), ch.-l. : **Tulle**, sur la Corrèze, †, dentelles; — s.-pr. : *Brives-la-Gaillarde*, sur la Corrèze; *Ussel*.

Le **Dép^t du Cantal**, dans la région du Centre, en Auvergne, ainsi nommé des monts *Cantals*, qui se rattachent aux monts de la Margeride et aux monts Dore (253,329 hab.),

ch.-l. : AURILLAC, dentelles, chaudronnerie, mulets; — s.-pr. : *Mauriac*, près de la Dordogne; *Murat; Saint-Flour*, †.

Le DÉPᵗ DU PUY-DE-DÔME, dans la région du Centre, en Auvergne, ainsi nommé du *pic* ou *puy de Dôme* (596,897 hab.), ch.-l. : CLERMONT-FERRAND, †, patrie de Pascal, 33,516 hab.; — s.-pr. : *Ambert*, papeteries; *Issoire*, près de l'Allier; *Riom*, C.; *Thiers*, quincaillerie, coutellerie, papeterie; — autre ville : *Volvic*, carrières de basalte.

Le DÉPᵗ DE LA CREUSE, dans la région du Centre, dans la Marche, ainsi nommé de la *Creuse*, qui l'arrose du S. E. au N. O. (287,075 hab.), ch.-l. : GUÉRET; — s.-pr. : *Aubusson*, sur la Creuse, tapis; *Bourganeuf*, porcelaine; *Boussac*.

Région du Sud. — Le DÉPᵗ DE LA GIRONDE, dans la région du S., sur l'Océan, en Guyenne, ainsi nommé de la *Gironde*, qui le traverse du S. E. au N. O. (614,387 hab.), ch.-l. : BORDEAUX, beau port sur la Garonne, ††, C., commerce de vins, etc., 130,927 hab.; — s.-pr. : *Bazas; Blaye*, sur la Gironde; *la Réole*, sur la Garonne; *Lesparre*, dans le pays de Médoc, entre la Gironde et la mer, vins; *Libourne*, sur la Dordogne, Pc.; — autre lieu : *la Teste*, sur le bassin d'Arcachon.

Le DÉPᵗ DE LA DORDOGNE, dans la région du S., en Guyenne, ainsi nommé de la *Dordogne*, qui le traverse au S. (505,789 hab.), ch.-l. : PÉRIGUEUX, †, truffes; — s.-pr. : *Bergerac*, sur la Dordogne, vins; *Nontron, Ribérac, Sarlat*.

Le DÉPᵗ DE LOT-ET-GARONNE, dans la région du S., en Guyenne, ainsi nommé des deux cours d'eau, le *Lot* et la *Garonne*, qui l'arrosent, l'un du S. E. au N. O., et l'autre à l'E. (341,345 hab.), ch.-l. : AGEN, sur la Garonne, †, C., commerce de toiles; — s.-pr. : *Marmande*, sur la Garonne; *Nérac*, château des rois de Navarre; *Villeneuve-d'Agen*, sur le Lot.

Le DÉPᵗ DU LOT, dans la région du S., en Guyenne, ainsi nommé du *Lot*, qui le traverse au S. (296,224 hab.), ch.-l. : CAHORS, sur le Lot, †, comm. de vins; — s.-pr. : *Figeac*, sur le Lot; *Gourdon*.

Le DÉPᵗ DE L'AVEYRON, dans la région du S., en Guyenne, ainsi nommé de l'*Aveyron*, qui le traverse en son milieu de l'E. à l'O. (394,183 hab.), ch.-l. : RODEZ, sur l'Aveyron, †, commerce de laine; — s.-pr. : *Espalion*, sur le Lot; *Milhau*, sur le Tarn; *Saint-Affrique; Villefranche-de-Rouergue*, sur l'Aveyron; — autre lieu : *Roquefort*, fromages.

Le DÉPᵗ DE TARN-ET-GARONNE, dans la région du S., partie en Guyenne, partie en Gascogne, ainsi nommé des deux

cours d'eau, le *Tarn* et la *Garonne*, qui l'arrosent du S. E. au N. O. (237,553 hab.), ch.-l. : MONTAUBAN, sur le Tarn, †, Vc., 24,726 hab. ; — s.-pr. : *Castel-Sarrazin*, près de la Garonne ; *Moissac*, sur le Tarn, commerce de farines.

Le DÉPᵗ DES LANDES, dans la région du S., sur l'Océan, partie en Guyenne, partie en Gascogne, ainsi nommé des *landes* ou terres sablonneuses et stériles qui s'étendent de Bayonne à Bordeaux (302,196 hab.), ch.-l. : MONT-DE-MARSAN ; — s.-pr. : *Dax*, sur l'Adour, eaux thermales, patrie de saint Vincent de Paul ; *Saint-Sever*, sur l'Adour ; — autres villes : *Aire-sur-l'Adour*, † ; *Saint-Esprit*, sur l'Adour, citadelle.

Le DÉPᵗ DU GERS, dans la région du S., en Gascogne, ainsi nommé du *Gers*, qui l'arrose du S. au N. (307,479 hab.) ; ch.-l. : AUCH, sur le Gers, †† : — s.-pr. : *Condom*, dont Bossuet fut évêque ; *Lectoure*, sur le Gers ; *Lombez*, *Mirande*.

Le DÉPᵗ DES HAUTES-PYRÉNÉES, dans la région du S., en Gascogne, ainsi nommé des *Pyrénées* centrales, qui le confinent au S. (250,934 hab.), ch.-l. : TARBES, sur l'Adour, † ; — s.-pr. : *Argelès* ; *Bagnères-de-Bigorre*, sur l'Adour, eaux minérales ; — autres lieux : *Campan*, marbre vert ; *Baréges*, *Cauterets*, *Saint-Sauveur*, eaux minérales.

Le DÉPᵗ DES BASSES-PYRÉNÉES, dans la région du S., sur l'Océan, en Béarn, ainsi nommé des *Pyrénées* occidentales, qui le confinent au S. (446,997 hab.), ch.-l. : PAU, sur le gave de Pau, C. ; — s.-pr. : *Bayonne*, Pc., près de l'embouchure de l'Adour, †, invention des baïonnettes, jambons, chocolat ; *Mauléon* ; *Oléron* ou *Oloron*, Vc. ; *Orthez* ; — autres lieux : *Eaux-Bonnes*, eaux minérales ; *Andaye*, eaux-de-vie.

Le DÉPᵗ DE L'ARIÉGE, dans la région du S., dans le comté de Foix, ainsi nommé de l'*Ariége*, qui le traverse à l'E., du S. au N. (267,435 hab.), ch.-l. : FOIX, sur l'Ariége ; — s.-pr. : *Pamiers*, sur l'Ariége, † ; *Saint-Girons* ; — autres villes : *Tarascon*, sur l'Ariége ; *Ax*, eaux minérales.

Le DÉPᵗ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, dans la région du S., sur la Méditerranée, en Roussillon, ainsi nommé des *Pyrénées orientales*, qui le limitent au S. (181,955 hab.), ch.-l. : PERPIGNAN, †, Vf., vins de Malvoisie, Rivesaltes, Grenache, 21,783 hab. ; — s.-pr. : *Céret*, *Prades* ; — autres villes : *Port-Vendres*, port le plus méridional de France ; *Collioure*, Pc.

Le DÉPᵗ DE L'AUDE, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé de l'*Aude*, qui le traverse du S. au N. et de l'O. à l'E. (289,747 hab.), ch.-l. : CARCASSONNE, sur l'Aude et le canal du Midi, draps, eaux-de vie, 20,005 hab. ;

— s.-pr. : *Castelnaudary*, sur le canal du Midi; *Limoux*, sur l'Aude, vins blancs; *Narbonne*, miel renommé.

Le Dép^t de la Haute-Garonne, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé parce qu'il se trouve sur le bassin *supérieur* de la *Garonne* (480,794 hab.), ch.-l. : Toulouse, au confluent de la Garonne et du canal du Midi, ††, C., 93,379 hab.; — s.-pr. : *Muret*, sur la Garonne; *Saint-Gaudens*, sur la Garonne, maroquin; *Villefranche-de-Lauraguais*; — autre ville : *Bagnères-de-Luchon*, eaux minérales.

Le Dép^t du Tarn, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé du *Tarn*, qui le traverse au N., de l'E. à l'O. (363,073 hab.), ch.-l. : Alby, sur le Tarn, ††, Vm.; — s.-pr. : *Castres*, draps; *Gaillac*, sur le Tarn, vins; *Lavaur*.

Le Dép^t de l'Hérault, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé de l'*Hérault*, qui le traverse du N. au S. (389,286 hab.), ch.-l. : Montpellier, faculté de médecine, †, C., vins, eaux-de-vie, produits chimiques, vert-de-gris, 45,811 hab.; — s.-pr. : *Béziers*, sur le canal du Midi, Vc., eaux-de-vie; *Lodève*, draps; *Saint-Pons-de-Thomières*, marbres; — autres lieux : *Cette*, Pc., sur une étroite langue de terre entre la mer et l'étang de Thau; *Pézenas*, sur l'Hérault, eaux-de-vie; *Ganges*, bas de soie; *Agde*, à l'embouchure de l'Hérault, Pc.; *Lunel* et *Frontignan*, vins; *Balaruc*, eaux salines chaudes.

Le Dép^t du Gard, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé du *Gard*, qui l'arrose de l'O. à l'E. (408,163 hab.), ch.-l. : Nîmes, †, C., soieries, antiquités romaines (Maison carrée, amphithéâtre, etc.), 53,619 hab.; — s.-pr. : *Alais*, rubans de soie, houille; *le Vigan*, *Uzès*; — autres villes : *le Pont-Saint-Esprit*, sur le Rhône; *Beaucaire*, sur le Rhône, foire; *Aigues-Mortes*, à 9 kil. de la mer.

Le Dép^t de la Lozère, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé du mont *Lozère*, qui en couvre l'E. (144,705 hab.), ch.-l. : Mende, sur le Lot, †, comm. de serges; — s.-pr. : *Florac*, *Marvejols*.

Le Dép^t de la Haute-Loire, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé de ce qu'il se trouve sur le bassin *supérieur* de la *Loire* (304,615 hab.), ch.-l. : Le Puy, près de la Loire, †; — s.-pr. : *Brioude*; *Yssengeaux*, mine de plomb.

Le Dép^t de l'Ardèche, dans la région du S., en Languedoc, ainsi nommé de l'*Ardèche*, qui l'arrose au S. (386,505 hab.), ch.-l. : Privas; — s.-pr. : *l'Argentière*; *Tournon*, sur le Rhône; — autres villes : *Annonay*, papeteries;

Viviers, †, sur le Rhône; *Saint-Peray*, vins; *Aubenas*, sur l'Ardèche, soie, marrons.

Région du Sud-Est. — Le DÉPᵗ DE LA CORSE, au S. E., formé par l'île de ce nom, dans la Méditerranée (236,251 hab.), ch.-l. : AJACCIO, †, port à l'O., patrie de Napoléon ; — s.-pr. : *Bastia*, C., Vf., Pc., au N. E. ; *Calvi, Corte, Sartène.*

Le DÉPᵗ DES BOUCHES-DU-RHÔNE, dans la région du S. E., sur la Méditerranée, en Provence, ainsi nommé de ce que le *Rhône* y a ses *embouchures* (428,210 hab.), ch.-l. : MARSEILLE, sur le golfe du Lion, 3ᵉ ville de la France, †, grand commerce, fabriques de savon, raffineries de sucre, etc., 195,257 hab. ; *Aix*, ††, C., huile d'olive, eaux minérales, 27,255 hab. ; *Arles*, près de l'endroit où le Rhône, se divisant en deux branches, forme l'île de *la Camargue*, antiquités, 23,208 hab. ; — autres villes : *Tarascon*, sur le Rhône ; *la Ciotat*, Pc.

Le DÉPᵗ DU VAR, dans la région du S. E., sur la Méditerranée, en Provence, ainsi nommé du *Var*, qui le limite à l'E. (357,967 hab.), ch.-l. : DRAGUIGNAN, huile d'olive, draps ; — s.-pr. : *Brignolles*, prunes, marrons de Luc, dits marrons de Lyon ; *Grasse*, essences, parfums, liqueurs, huile d'olive ; *Toulon*, Vf., Pm. sur la Méditerranée, commerce de savon, huile, vins, 69,474 hab. ; — autres villes : *Fréjus*, † ; *Saint-Tropez*, pêcherie de corail ; *Cannes*, Pc. ; *Antibes*, Pc.

Le DÉPᵗ DES BASSES-ALPES, dans la région du S. E., en Provence, ainsi nommé des *Alpes*, qui le parcourent par des pentes adoucies (152,070 hab.), ch.-l. : DIGNE, † ; — s.-pr. : *Barcelonnette, Castellane, Forcalquier ; Sisteron*, sur la Durance.

Le DÉPᵗ DES HAUTES-ALPES, dans la région du S. E., en Dauphiné, ainsi nommé des *Alpes*, qui le parcourent en hautes ramifications (132,038 hab.), ch.-l. : GAP, † ; — s.-pr. : *Briançon* et *Embrun*, Vf., sur la Durance.

Le DÉPᵗ DE L'ISÈRE, dans la région du S. E., en Dauphiné, ainsi nommé de l'*Isère*, qui en traverse le centre du N. E. au S. O. (603,497 hab.), ch.-l. : GRENOBLE, sur l'Isère, †, C., Vf., ganterie, 31,340 hab. ; — s.-pr. : *Saint-Marcellin*, près de l'Isère ; *la Tour-du-Pin ; Vienne*, sur le Rhône, 20,753 hab. ; — autre lieu : *Allevard*, mines de fer.

Le DÉPᵗ DE LA DRÔME, dans la région du S. E., en Dauphiné, ainsi nommé de la *Drôme*, qui l'arrose de l'E. à l'O. (326,846 hab.), ch.-l. : VALENCE, sur le Rhône, †, Vf. et C. ; — s.-pr. : *Die*, sur la Drôme, Vc. ; *Montélimar*, près du Rhône ; *Nyons*.

Le DÉPᵗ DE VAUCLUSE, dans la région du S. E., dans

e Comtat-Venaissin, ainsi nommé de la fontaine de *Vaucluse,* qui s'y trouve à l'E. (264,618 hab.), ch.-l. : AVIGNON, sur le Rhône, ††, Vm., édifices superbes élevés par les papes, 35,890 hab. ; — s.-pr. : *Apt, Carpentras; Orange,* antiquités.

Région de l'Est. — Le DÉP^t DU RHÔNE, dans la région de l'E., en Lyonnais, ainsi nommé du *Rhône*, qui en baigne le S. E. (574,745 hab.), ch.-l. : LYON, au confluent de la Saône et du Rhône, 2e ville de la France, ††, C., étoffes de soie, d'or et d'argent, chapellerie, 249,325 hab.; — s.-pr. : *Villefranche-sur-Saône;* — autre lieu : *Tarare*, mousseline, broderies.

Le DÉP^t DE LA LOIRE, dans la région de l'E., en Lyonnais, ainsi nommé de ce que la *Loire*, devenue grand fleuve, le traverse du S. au N. (472,588 hab.), ch.-l. : MONTBRISON ; — s.-pr. : *Saint-Étienne,* rubans, coutellerie, houillères, 56,003 hab. ; *Roanne,* sur la Loire; — autre ville : *Rive-de-Gier,* produits métalliques, verrerie.

Le DÉP^t DU BAS-RHIN, dans la région de l'E., en Alsace, ainsi nommé de ce qu'il se trouve sur le cours *inférieur* du *Rhin* en France (587,434 hab.), ch.-l. : STRASBOURG, sur l'Ill et près du Rhin, †, Vf. et c., faculté de médecine, 75,565 hab.; — s.-pr. : *Saverne, Schéle-stadt, Wissembourg,* Vf. ; — autre ville : *Seltz*, eaux minérales.

Le DÉP^t DU HAUT-RHIN, dans la région de l'E., en Alsace, ainsi nommé de ce qu'il se trouve sur le cours *supérieur* du *Rhin* en France (494,147 hab.), chef-lieu : COLMAR, sur l'Ill, C., 21,348 hab.; — s.-pr. : *Altkirch* et *Belfort,* Vf.; — autres villes : *Mulhouse,* sur l'Ill, Vm. en toiles peintes, 29,574 hab. ; *Sainte-Marie-aux-Mines*, mines de plomb, d'argent et de cuivre.

Le DÉP^t DU DOUBS, dans la région de l'E., en Franche-Comté, ainsi nommé du *Doubs*, qui l'arrose d'abord au S. E., puis au N. O. (296,679 hab.), ch.-l. : BESANÇON, sur le Doubs, ††, C., Vf., 41,295 hab. ; — s.-pr. : *Baume-les-Dames*, sur le Doubs ; *Montbéliard,* Vf. ; *Pontarlier,* sur le Doubs, près du fort de *Joux,* fromage de Gruyère.

Le DÉP^t DU JURA, dans la région de l'E., en Franche-Comté, ainsi nommé du *Jura*, qui le limite à l'E. (313,299 hab.), ch.-l. : LONS-LE-SAUNIER, salines ; — s.-pr. : *Dôle,* sur le Doubs ; *Poligny; Saint-Claude*, †, ouvrages en buis, corne, ivoire ; — autres lieux : *Arbois,* vins blancs ; *Salins,* salines.

Le DÉP^t DE LA HAUTE-SAÔNE, dans la région de l'E., en Franche-Comté, ainsi nommé de ce qu'il se trouve sur le cours *supérieur* de la *Saône* (347,469 hab.), ch.-l. : VESOUL ; — s.-pr. : *Gray,* sur la Saône; *Lure;* — autre ville : *Luxeuil,* eaux minérales.

Le DÉP^t DE LA CÔTE-D'Or, dans la région de l'E., en Bourgogne, ainsi nommé d'une chaîne de collines, la *côte d'Or*, à riches vignobles (400,297 hab.), ch.-l. : DIJON, sur le canal de Bourgogne, †, C., patrie de Bossuet, 32,253 hab. ; — s.-pr. : *Beaune*, Vc., vins ; *Châtillon-sur-Seine*, *Semur* ; — autre ville : *Auxonne*, sur la Saône, Vf.

Le DÉP^t DE L'YONNE, dans la région de l'E., en Bourgogne, ainsi nommé de l'*Yonne*, qui le traverse du S. au N. (381,133 hab.), ch.-l. : AUXERRE, sur l'Yonne ; — s.-pr. : *Avallon ; Joigny*, sur l'Yonne ; *Sens*, ††, sur l'Yonne ; *Tonnerre*, vins ; — autre ville : *Chablis*, vins blancs.

85° Le DÉP^t DE SAÔNE-ET-LOIRE, dans la région de l'E., en Bourgogne, ainsi nommé des deux cours d'eau, la *Saône* et la *Loire*, qui le limitent l'un à l'E. et l'autre à l'O. (574,720 hab.), ch.-l. : MACON, sur la Saône, vins ; — s.-pr. : *Autun*, †, antiquités ; *Châlons-sur-Saône*, Vc., au confluent du canal du Centre et de la Saône ; *Charolles*, *Louhans* ; — autres lieux : *Montcenis*, mines de fer, houillères ; *le Creusot*, forges, manufacture de cristaux ; *Bourbon-Lancy*, eaux minérales.

Le DÉP^t DE L'AIN, dans la région de l'E., en Bourgogne, ainsi nommé de l'*Ain*, qui le traverse en son milieu, du N. E. au S. O. (372,939 hab.), ch.-l. : BOURG ; — s.-pr. : *Belley*, † ; *Gex ; Nantua*, sur le lac de ce nom ; *Trévoux*, sur la Saône ; — autre ville : *Seyssel*, sur le Rhône, mine d'asphalte.

§ VIII.

5. Concordance des deux divisions : départements formés des anciennes provinces : 1° de Bretagne, Normandie, Ile-de-France ; 2° de Champagne, Picardie, Artois, Flandre, Lorraine ; 3° de Poitou, Maine, Touraine, Anjou, Orléanais, Berry, Nivernais, Bourbonnais ; 4° de Limousin, Auvergne, Marche, Saintonge et Aunis, Angoumois ; 5° de Guyenne et Gascogne, Béarn ; 6° de Comté de Foix, Roussillon, Languedoc ; 7° de Provence, Dauphiné, Comtat-Venaissin, Lyonnais, Corse ; 8° d'Alsace, Franche-Comté, Bourgogne.

5. **Concordance des deux divisions : départements formés des anciennes provinces, etc.** — Il est nécessaire pour l'étude de l'histoire, et même pour l'usage journalier de la vie, de connaître la concordance des deux divisions de la France en provinces et en départements. Voici cette concordance en tableau :

1° RÉGION DE L'OUEST : 3 gouvernements, 8 départements :

Provinces.		Départements.	Chefs-lieux.
1. Bretagne	5	Ille-et-Vilaine	RENNES*[1].
		Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc.
		Finistère	Quimper.
		Morbihan	Vannes.
		Loire-Inférieure	Nantes.
2. Anjou	1	Maine-et-Loire	ANGERS*.-Saumur**.
3. Maine	2	Mayenne	Laval.
		Sarthe	LE MANS*.

2° RÉGION DU NORD-OUEST : 1 gouvernement, 5 départements.

4. Normandie	5	Manche	Saint-Lô.
		Calvados	Caen.
		Orne	Alençon.
		Eure	Evreux.
		Seine-Inférieure	ROUEN*.-Le Havre**.

3° RÉGION DU NORD : 5 gouvernements, 12 départements :

5. Ile-de-France	5	Oise	Beauvais.
		Seine-et-Oise	Versailles.
		Seine	PARIS*.
		Seine-et-Marne	Melun.
		Aisne	Laon.
6. Champagne	4	Marne	Châlons.
		Aube	TROYES*.
		Haute-Marne	Chaumont.
		Ardennes	Mézières.—Sedan**.
7. Picardie	1	Somme	AMIENS*.
8. Artois et Boulonnais	1	Pas-de-Calais	ARRAS*.-Boulogne**.
9. Flandre française	1	Nord	LILLE*.

4° RÉGION DU NORD-EST : 1 gouvernement, 4 départements :

10. Lorraine	4	Meuse	Bar-le-Duc.
		Moselle	Metz**. — Verdun**.
		Meurthe	NANCY*. — Toul**.
		Vosges	Epinal.

5° RÉGION DU SUD-OUEST : 3 gouvernements, 5 départements :

11. Poitou	3	Vienne	POITIERS*.
		Deux-Sèvres	Niort.
		Vendée	Napoléon.
12. Angoumois	1	Charente	ANGOULÊME*.
13. Aunis et Saintonge	1	Charente-Inférieure	La Rochelle. —SAINTES*.

1. Un astérisque désigne les capitales des anciennes provinces ou grands gouvernements ; et deux astérisques, les petits gouvernements enclavés dans les grands, sauf la Corse.

6e RÉGION DU CENTRE : 8 gouvernements, 13 départements :

Provinces.		*Départements.*	*Chefs-lieux.*
14. Touraine	1	Indre-et-Loire	TOURS*.
15. Orléanais	3	Loir-et-Cher	Blois.
		Eure-et-Loir	Chartres.
		Loiret	ORLÉANS*.
16. Berry	2	Cher	BOURGES*.
		Indre	Châteauroux.
17. Nivernais	1	Nièvre	NEVERS*.
18. Bourbonnais	1	Allier	MOULINS*.
19. Limousin	2	Haute-Vienne	LIMOGES*.
		Corrèze	Tulle.
20. Auvergne	2	Cantal	Aurillac.
		Puy-de-Dôme	CLERMONT-FERR.*
21. Marche	1	Creuse	GUÉRET*.

7e RÉGION DU SUD : 5 gouvernements, 20 départements :

22. Guyenne et Gascogne	9	Gironde	BORDEAUX*.
		Dordogne	Périgueux.
		Lot-et-Garonne	Agen.
		Lot	Cahors.
		Aveyron	Rhodez.
		Tarn-et-Garonne	Montauban.
		Landes	Mont-de-Marsan.
		Gers	Auch.
		Hautes-Pyrénées	Tarbes.
23. Béarn	1	Basses-Pyrénées	PAU*.
24. Comté de Foix	1	Ariége	FOIX*.
25. Roussillon	1	Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN*.
26. Languedoc	8	Aude	Carcassonne.
		Haute-Garonne	TOULOUSE*.
		Tarn	Alby.
		Hérault	Montpellier.
		Gard	Nîmes.
		Lozère	Mende.
		Haute-Loire	Le Puy.
		Ardèche	Privas.

8e RÉGION DU SUD-EST : 3 gouvernements, 8 départements :

Ile de Corse **	1	Corse	Ajaccio. — BASTIA*.
27. Provence	3	Bouches-du-Rhône	Marseille. — AIX*.
		Var	Draguignan.
		Basses-Alpes	Digne.
28. Dauphiné	3	Hautes-Alpes	Gap.
		Isère	GRENOBLE*.
		Drôme	Valence.
29. Avignon et comtat Venaissin	1	Vaucluse	AVIGNON*.

9e RÉGION DE L'EST : 4 gouvernements, 11 départements :

30. Lyonnais	2	Rhône	LYON*.
		Loire	Montbrison.
31. Alsace	2	Bas-Rhin	STRASBOURG*.
		Haut-Rhin	Colmar.
32. Franche-Comté	3	Doubs	BESANÇON*.
		Jura	Lons-le-Saunier.
		Haute-Saône	Vesoul.
33. Bourgogne	4	Côte-d'Or	DIJON*.
		Yonne	Auxerre.
		Saône-et-Loire	Mâcon.
		Ain	Bourg.

§ VII.

Statistique de la France. — 1. Superficie. — 2. Population. — 3. Gouvernement. — 4. Division administrative. — 5. Divisions militaires. — 6. Divisions ecclésiastiques. — 7. Divisions judiciaires. — 8. Instruction publique. — 9. Préfectures maritimes. 10. Agriculture, industrie et commerce. — 11. Revenu, dette. — 12. Armée, marine.

Statistique de la France. — La *statistique de la France* comprend ce qui regarde son *étendue* ou *superficie*, sa *population*, son *gouvernement*, ses *diverses administrations*, son *agriculture*, son *industrie*, son *commerce*, son *revenu*, sa *dette*, son *armée* et sa *marine*.

1. Superficie. — La *superficie* de la France est de 527,600 kilomètres carrés ou 53,000,000 d'hectares.

2. Population. — La *population* est, d'après le recensement de 1851, de 35,781,628 habitants, qui forment un tout homogène et parlent tous *français*, excepté en Alsace, où le peuple des campagnes parle en partie l'*allemand*, en Bretagne, où le *bas-breton* est encore en usage dans les campagnes des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, et dans quelques localités du département du Nord, où le peuple parle *flamand*, et de Gascogne, où les montagnards parlent *basque*.

3. Gouvernement. — Le gouvernement est un empire héréditaire, sous la dynastie de Napoléon, continuée en la personne du prince *Louis-Napoléon*, son neveu, nommé empereur, le 2 décembre 1852, sous le nom de *Napoléon III*. Le siége du gouvernement est à Paris, où résident l'*empereur*, les *ministres* et le *conseil d'État*, et où le *sénat* et le *corps législatif* tiennent leurs séances. Les membres du sénat sont nommés à vie par le chef de l'État, et ceux du corps législatif pour trois ans par les assemblées électorales.

4. Division administrative. — La *division administrative* comprend 86 départements, divisés en arrondissements, cantons et communes. Les *départements* ou *préfectures*, au nombre de 86, sont divisés en *arrondissements* ou *sous-préfectures*, au nombre de 363; les arrondissements en *cantons*, au nombre de 2,847, et les cantons en *communes*, au nombre de 36,835. — Chaque département est administré, sous le rapport civil, par un *préfet*; chaque arrondissement, par un *sous-préfet*; chaque commune, par un *maire* avec un ou plusieurs *adjoints*. — Les cantons sont des divisions judiciaires. On trouve, en outre, dans chaque département, un *directeur de l'enregistre-*

ment et des domaines, un *directeur des contributions directes*, un *directeur des contributions indirectes*, un *receveur général des finances*, un *ingénieur en chef des ponts et chaussées*.

5. **Divisions militaires.** — Il y a 21 *divisions militaires avec généraux de division et intendants militaires:* Paris (1re), Rouen (2e), Lille (3e), Châlons-sur-Marne (4e), Metz (5e), Strasbourg (6e), Besançon (7e), Lyon (8e), Marseille (9e), Montpellier (10e), Perpignan (11e), Toulouse (12e), Bayonne (13e), Bordeaux (14e), Nantes (15e), Rennes (16e), Bastia (17e), Tours (18e), Bourges (19e), Clermont-Ferrand (20e), Limoges (21e). A chaque division militaire, commandée par un général de division, sont attachés, dans chaque département, des *généraux de brigade* et des *sous-intendants militaires*.

6. **Divisions ecclésiastiques.** — Les divisions ecclésiastiques comprennent les diocèses avec archevêchés et évêchés. Il y a 81 *diocèses*, dont 15 *archevêchés* et 66 *évêchés*, y compris celui d'Alger. Les 15 archevêchés sont ceux d'Aix, Alby, Auch, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cambray, Lyon, Paris, Reims, Rouen, Sens, Toulouse et Tours.

7. **Divisions judiciaires.** — Les *divisions judiciaires* comprennent plusieurs espèces de tribunaux. Tous les tribunaux ressortissent à une *cour de cassation*, siégeant à Paris. Il y a 28 *cours impériales*, y compris celle d'Alger, avec *procureur général impérial*, *avocat général* et *substitut du procureur général:* Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douay, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. Chaque arrondissement a un *tribunal de première instance*, sauf dans le dép. de la Seine, pour lequel il n'y en a qu'un seul; chaque canton, un *juge de paix*. Il y a aussi, dans un grand nombre de villes, des *tribunaux de commerce*, dont les fonctions sont remplies, dans celles qui n'en ont point, par les tribunaux de première instance.

8. **Instruction publique.** — Pour l'instruction publique, il y a une *académie* par département, en tout 87, en y comprenant celle d'Alger. Chaque académie est administrée par un *recteur*. Elle a pour siége le chef-lieu du département, excepté dans les départements du Nord, de la Marne et des Bouches-du-Rhône, où les chefs-lieux sont *Douay* au lieu de Lille, *Reims* au lieu de Châlons-sur-Marne et *Aix* au lieu de Marseille.

9. **Préfectures maritimes.** — Il y a cinq *préfectures* ou *arrondissements maritimes*, pour les cinq grands ports mili-

taires : de *Cherbourg*, sur la Manche ; de *Brest*, de *Lorient* et de *Rochefort*, sur l'Atlantique ; de *Toulon*, sur la Méditerranée. Les arrondissements maritimes sont subdivisés en *sous-arrondissements*, et ceux-ci en *inscriptions maritimes* [p. 968].

10. **Agriculture.** — La France doit à sa situation dans la partie centrale de l'Europe de réunir les divers genres de culture propres tant aux régions méridionales qu'aux contrées septentrionales : aussi est-elle un pays essentiellement agricole. Sur les 54 millions d'hectares de son sol, il y en a 25 en *terres labourables*, 5 en *prairies artificielles*, 9 en *pâturages*, 9 en *bois*, 2 en *vignes*, 1 en *vergers*, 1 en *cultures diverses, etc.*

Les principales productions agricoles de la France sont : les céréales (blé, seigle, orge, avoine, maïs), les plantes à fourrage, les légumes, la vigne, le lin, le chanvre, le tabac, le houblon, le colza, l'œillette, la betterave (dont on retire du sucre), le mûrier, la garance, l'olivier, les arbres fruitiers, les bois de chauffage, de construction, de menuiserie, d'ébénisterie. On y élève en outre des chevaux, des mulets, des bœufs, des moutons, des vers à soie, des abeilles, etc.

Industrie. — L'*industrie* comprend l'*industrie métallurgique* et l'*industrie manufacturière.*

L'industrie métallurgique porte sur la houille, la tourbe, le fer, le cuivre, l'argent, le plomb, l'antimoine, le manganèse, le sel, la pierre de taille, les moellons, le granit, le porphyre, le marbre, les pierres à meule, les dalles, les ardoises, la pierre lithographique, le kaolin ou terre à porcelaine, les pierres à chaux et à plâtre, les bitumes, etc.

L'industrie manufacturière porte principalement sur les cotons, les étoffes de laine, les soieries, les toiles de chanvre et de lin, les dentelles, les tulles, la tannerie, la chamoiserie, la mégisserie, la maroquinerie, les raffineries de sucre, les glaces, verreries et cristaux, les porcelaines et faïences, les produits chimiques, le savon, la chapellerie, la bijouterie et orfévrerie, les bronzes, l'horlogerie, la papeterie, l'imprimerie, etc.

Commerce. — Le *commerce* comprend le commerce *intérieur*, le commerce d'*exportation* et le commerce d'*importation*.

Le commerce intérieur comprend tous les produits du sol et de l'industrie, ainsi que tous les produits importés.

Le commerce d'exportation comprend tous les objets vendus et expédiés dans les pays étrangers, tels que les tissus de soie, de coton et de laine, les vins, les soies, les céréales, les tissus de lin et de chanvre, la tabletterie, la bimbeloterie, la

mercerie, l'ébénisterie, la bijouterie, etc., pour une valeur d'un milliard et demi. Le principal commerce d'exportation a lieu avec l'Allemagne, la Belgique, la Russie, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, les Etats-Unis, le Brésil, etc.

Le commerce d'importation comprend tous les objets et les matières premières achetés par le commerce dans les pays étrangers : le coton, les soies, les laines, le sucre, les graines oléagineuses, les céréales, les tissus de coton, de soie et de laine, le bois commun, l'indigo, le tabac en feuilles, les peaux brutes, la houille, les fils de lin et de chanvre, etc., pour une valeur de plus d'un milliard. Le principal commerce d'importation a lieu avec l'Amérique, pour le coton, la canne à sucre, le cacao, les bois de luxe, etc.; avec l'Angleterre et la Belgique, pour la houille; avec l'Allemagne, pour les laines; avec la Suède, pour les bois communs et les fers; avec la Russie, pour les blés; avec l'Asie, pour les épices, le thé, etc.

11. Revenu, dette. — Pour faire face aux dépenses du gouvernement et des divers ministères, à l'entretien des armées de terre et de mer, et au payement de la dette publique, il a été établi un *budget de recettes* et un *budget de dépenses.*

Le *budget des recettes* est assuré au moyen d'impôts directs et indirects votés par le corps législatif et le sénat. Le montant de ces impôts a été évalué, par la loi du 8 juillet 1852, à la somme de 1,450,820,531 francs pour l'année 1853. C'est ce qui constitue le *revenu* de la France.

Le *budget des dépenses* a été fixé par la même loi à la somme de 1,485,013,325 francs pour l'année 1853, moins les crédits supplémentaires qui peuvent se produire, suivant les besoins nouveaux des divers services du gouvernement. Dans ce chiffre, les intérêts de la dette publique sont compris pour 209,758,366 francs. Le capital de la *dette publique* est estimé à 4 milliards de francs.

Les excédants de dépenses se couvrent par les excédants de recettes ou, au besoin, à l'aide de la dette flottante.

12. Armée, marine. — L'armée de France a pour chef l'empereur, commandant supérieur des armées de terre et de mer. Viennent ensuite les *maréchaux*, les *généraux de division*, les *généraux de brigade*, les *intendants militaires*, les *colonels*, *etc.*, pour l'armée de terre; les *amiraux*, les *vice-amiraux*, les *contre-amiraux*, les *préfets maritimes*, les *capitaines de vaisseau*, *etc.*, pour l'armée de mer.

L'armée de terre est ordinairement de 400,000 hommes, dont environ 250,000 pour l'infanterie, 60,000 pour la cava-

lerie, 30,000 pour l'artillerie, 8,000 pour le génie, 22,000 pour la gendarmerie, etc.

La marine de l'État se compose d'environ 400 bâtiments, armés, en commission de port, à flot ou en construction. Le nombre des bâtiments armés est ordinairement de 116, savoir : en bâtiments à voiles, 8 vaisseaux, 7 frégates, 10 corvettes, 14 bricks, 18 transports; en bâtiments à vapeur, 8 frégates, 12 corvettes, 39 avisos. Le nombre des bâtiments en commission de port est de 49, savoir : en bâtiments à voiles, 14 vaisseaux, 13 frégates; en bâtiments à vapeur, 11 frégates, 4 corvettes, 7 avisos. L'effectif de l'armée navale est d'environ 32,000 officiers, soldats et marins. Les ports militaires sont : *Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort,* sur l'océan Atlantique; *Toulon,* sur la Méditerranée.

La marine marchande se compose d'environ 15,000 bâtiments ou navires de divers tonnages. Le nombre des paquebots et bâtiments à vapeur dépasse 150. Les principaux ports de commerce sont : *Dunkerque, Dieppe, Le Havre, Rouen, Saint-Malo, Nantes* et *Bordeaux,* sur la Manche et l'océan Atlantique ou les fleuves qui s'y jettent; *Marseille* et *Cette,* sur la Méditerranée.

§ IX.

Colonies. — I. Algérie. — 1. Situation; limites. — 2. Chaînes de montagnes. — 3. Rivières principales. — 4. Provinces et villes principales. — 5. Races principales. — 6. Religions.

II. Colonies françaises dans les différentes parties du monde. Situation. Villes principales. Productions, commerce.

Colonies. — Les *colonies* de la France comprennent l'*Algérie* et diverses autres possessions répandues en Afrique, en Amérique, en Asie et en Océanie.

I. Algérie. — 1. Situation; limites. — L'ALGÉRIE, ou *Afrique française,* située au milieu de la *côte de Barbarie*[1], a pour bornes : la Méditerranée au N., l'État de Tunis à l'E., l'empire de Maroc à l'O., l'Atlas et le Sahara au S.; elle occupe le long de la mer une longueur de 1,000 kil. et s'avance jusqu'à 800 kil. dans l'intérieur. Le nord, connu sous le nomde *Tell* ou *hautes terres,* est généralement fertile : entre Alger et Blidah se trouve

1. On appelle *côte de Barbarie* la côte septentrionale de l'Afrique, entre l'Égypte à l'E., la Méditerranée au N., l'océan Atlantique à l'O. et le désert de Sahara au S. Ce pays serait plus proprement appelé *Berbérie,* à cause des *Berbers,* race de l'Atlas, l'un de ses principaux peuples.

la grande et féconde plaine de la *Mitidja ;* au S. est le *Sahara algérien*, appelé aussi *Béled-el-Djéryd* ou pays des Palmiers.

2. Chaînes de montagnes. — Une longue chaîne de montagnes, l'*Atlas*, s'étend de l'O. à l'E., du cap Nun au golfe de Cabès, à travers toute la côte de Barbarie. Cette chaîne se partage en plusieurs embranchements, diversement dirigés et séparés par de hauts plateaux. On nomme plus particulièrement *haut Atlas* ou *grand Atlas* les montagnes élevées du Maroc, *moyen Atlas* et *petit Atlas* les montagnes secondaires de *Biban*, de *Sous*, d'*Amour*, d'*Aurès*, de *Jurjura*, *Mouzaïa*, *Fissat*, *Gharian*, dans l'Algérie, etc.

3. Rivières principales.— L'Algérie est arrosée au N. par un assez grand nombre de fleuves courts, torrentueux et non navigables : le *Chéliff*, l'*Issa*, le *Rummel*, la *Seybouse*, la *Tafna* avec son affluent l'*Isly*, célèbre par une victoire des Français sur les Marocains en 1845, etc.

4. Provinces et villes principales. — L'Algérie, conquise en 1830 par les Français sur un *dey* électif et despotique, est régie par un gouverneur général. Elle se partage en 3 provinces, commandées par des généraux de division et subdivisées en départements, arrondissements et communes avec préfets, sous-préfets et maires, savoir : la province d'*Alger*, au milieu ; celle de *Constantine*, à l'E., et celle d'*Oran*, à l'O. — La population totale, en y comprenant toutes les tribus indigènes, est d'environ 8,000,000 d'hab., dont 135,000 Européens, sans l'armée d'occupation, qui s'élève de 60 à 80,000 hommes.

Les villes principales sont : ALGER, C. de l'Algérie et ch.-l. de la province d'Alger, port fortifié et commerçant, résidence du gouverneur, avec évêché, cour impériale, académie, à l'O., 60,000 hab., dont 34,000 Européens ; *Blidah*, dans la plaine de la Mitidja ; *Coléah ; Médéah*, au milieu des montagnes vers le défilé de Téniah ; *Sidi-Ferruch*, rade où les Français débarquèrent en juin 1830 ; *Cherchell* et *Tenès*, villes maritimes ; — CONSTANTINE (ancienne Cirta), ch.-l. de la province de Constantine, Vf., sur le Rummel, prise par les Français en 1837 ; *Bougie*, invention des bougies ; *Bone* (ancienne Hippone royale, dont saint Augustin fut évêque), beau port, pêche du corail ; *Guelma*, au S. de Bone ; *la Calle*, ancien établissement français ;— ORAN, ch.-l. de la province d'Oran, Vf., 10,000 hab. ; *Arzeu ; Mostaganem ; Mazagran*, célèbre par une belle défense des Français en 1839 ; *Mascara*, ancienne résidence d'Abd-el-Kader ; *Tlemcen*, ville la plus populeuse de la province, 20,000 hab.

5. Races principales. — Les races principales sont au nombre de 6, savoir : 1° les *Berbers* ou *Kabyles,* habitants primitifs du pays et descendants des Numides, dont ils ont conservé les mœurs, la langue, la tactique; c'est un peuple tout belliqueux, passionné pour son indépendance et divisé en un grand nombre de tribus qui habitent les montagnes; ils sont vindicatifs, malpropres, pauvres, mais laborieux et intelligents; 2° les *Arabes,* qui se divisent en *Bédouins* ou nomades, vivant de brigandage ou du produit de leurs troupeaux dans des *douars* ou groupes de tentes et de cabanes, et en *Arabes* sédentaires ou cultivateurs, qui vivent dans le Tell, entre les montagnes et la mer; 3° les *Maures,* qui habitent les villes et les plaines cultivées et sont renommés pour leur avarice, leur paresse, leur caractère vindicatif et rampant; 4° les *Juifs;* 5° les *Nègres;* 6° les *Turcs.* On y trouve en outre des Européens, et notamment des Français, depuis l'occupation d'Alger.

6. Religions. — Les religions sont le *christianisme* chez les Français et autres Européens fixés en Algérie, le *judaïsme*, l'*idolâtrie* chez les Kabyles, le *mahométisme* chez les Arabes, les Maures et les Turcs.

II. Colonies françaises dans les différentes parties du monde. — Outre l'Algérie, la France possède différentes colonies en Afrique, en Amérique, en Asie et en Océanie.

Colonies françaises d'Afrique : situation, villes principales, productions, commerce. — Les colonies françaises d'Afrique sont :

1° La *colonie du Sénégal,* située à l'O., sur l'océan Atlantique, divisée en deux arrondissements; v. pr. : *Saint-Louis*, dans l'île de même nom, à l'emb. du Sénégal; *Portendic,* sur la côte, l'une des *escales* ou lieux où se font les échanges avec les naturels du pays*;* *Gorée,* sur l'îlot de ce nom : *Albréda* sur la Gambie. — Productions : nopals à cochenille, indigotiers, bois de sandal, gomme, etc. — Commerce : exportation : gomme, coton, or en poudre, dents d'éléphants, peaux brutes, etc.; — importation : toiles dites *guinées*, armes, quincaillerie, verroterie, vins, eaux-de-vie, etc.

2° Les comptoirs de *Grand-Bassam*, d'*Assinie* et de *Gabon,* sur la côte de la Guinée septentrionale.

3° Les *îles Sainte-Marie* et *Nossi-Bé*, l'une sur la côte E. et l'autre sur la côte O. de Madagascar.

4° L'*île Mayotte*, l'une des Comores, au N. O. de Madagascar.

5° L'*île de la Réunion* ou *île Bourbon*, à l'E. de Madagascar, dans la mer des Indes; v. pr.: *Saint-Denis*, ch.-l.; *Saint-Paul*. — Productions et commerce : exportation : canne à sucre, café, cacao, riz, coton, girofle, indigo, nacre, écailles, etc. : — importation : vins, eaux-de-vie, tissus, orfévrerie, ébénisterie, etc.

Colonies françaises d'Amérique : situation, etc. — Les colonies françaises d'Amérique sont :

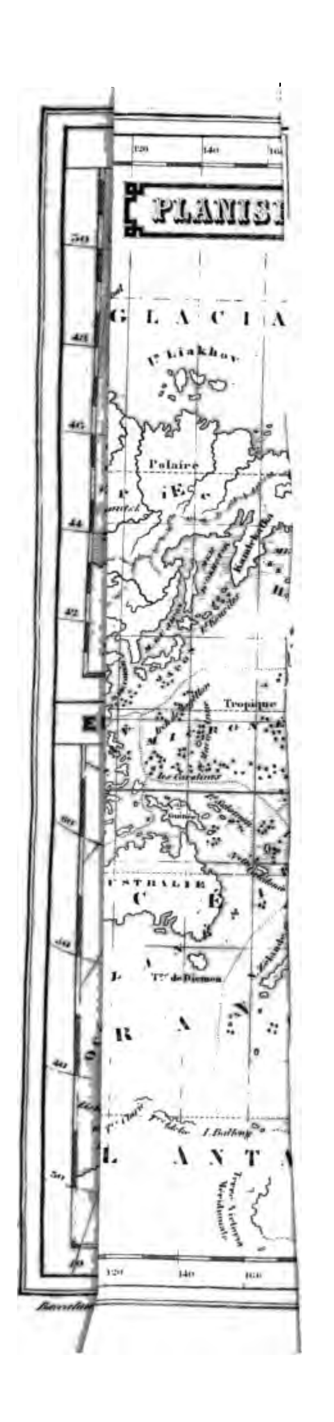
1° Les *îles Saint-Pierre* et *Miquelon*, au N. E. de l'Amérique du Nord, dans l'Atlantique, près de la côte S. de l'île de Terre-Neuve. — Productions et commerce : exportation : morue, huile de morue, huile et fanons de baleine, etc.; — importation : tissus de coton et de laine, vins, eaux-de-vie, etc.

2° Diverses îles des petites Antilles, entre les deux Amériques : la *Guadeloupe* (123,000 h.), partagée par un canal en *Grande-Terre* et en *Basse-Terre*; v. pr., *la Basse-Terre*, ch.-l.; *la Pointe-à-Pître*; — la *Martinique* (127,000 hab.); v. pr. : *le Fort-de-France*, ch.-l.; *Saint-Pierre*; — *Saint-Martin*; — *Marie-Galante*; — la *Désirade*; — les *Saintes*. — Productions et commerce : exportation : sucre, café, cacao, coton, tabac, bois de teinture, etc.; — importation : tissus, modes, vins, meubles, bijouterie, etc.

3° La *Guyane française* (24,000 h.), sur l'océan Atlantique, au N., dans l'Amérique du Sud; v. pr.: *Cayenne*, ch.-l.; *Sinnamary*. — C'est aujourd'hui un lieu de déportation destiné à remplacer les bagnes. Productions et commerce : exportation : coton, café, sucre, cacao, cannelle, indigo, divers bois, etc.; — importation : tissus divers, modes, vins, peaux ouvrées, etc.

Colonies françaises d'Asie, situation, etc. — Les colonies françaises de l'Asie, toutes situées dans l'Hindoustan, sont *Chandernagor*, près de Calcutta; *Pondichéry*, ch.-l., et *Karikal* sur la côte de Coromandel; *Mahé*, sur la côte de Malabar. — Productions et commerce : exportation : riz, sucre, coton, opium, indigo, cannelle, poivre, bois de sandal, etc.; — importation : tissus, modes, dentelles, bijoux, etc.

Colonies françaises de l'Océanie, etc. — Les colonies françaises de l'Océanie sont : dans la Polynésie : l'archipel des *îles Marquises* ou de *Nouka-Hiva*; l'archipel de *Taïti* ou *îles de la Société*; une partie de la *Nouvelle-Zélande* où se trouve le comptoir d'*Akaroa*. — Productions et commerce : peu variés et encore peu étendus : lin-phormium, perles, etc.



PLANISI
G L A C I A
Palaire
Tropique
Tᵉ de Diemen
R A
L A N T

HISTOIRE ANCIENNE.

Programme officiel.

1. Monde connu des anciens.
2. Temps primitifs.
3. Histoire du peuple de Dieu jusqu'à la captivité.
4. Égypte.
5. Assyriens. — Babyloniens. — Phéniciens. — Mèdes et Perses.
6. La Grèce. — Sa position géographique. — Temps héroïques. — Colonies. — Institutions politiques, Lycurgue, Solon, Pisistrate.
7. Guerres médiques. — Guerre du Péloponnèse. — Périclès. — Les Grecs en Asie.
8. Philippe de Macédoine et Démosthène.
9. Alexandre. — Démembrement de son empire.
10. La Grèce réduite en province romaine.
11. Géographie de l'Italie. — Position de Rome. — Les Rois.
12. Fondation de la république. — Premières guerres de Rome.
13. Les guerres puniques. — Annibal et Scipion. — Conquêtes des Romains hors de l'Italie.

Troubles civils. — Les Gracques. — Marius. — Sylla. — Sertorius. — Mithridate.

15. Pompée. — Cicéron et Catilina.
16. César. — Premier triumvirat. — Second triumvirat.
17. Organisation du gouvernement impérial. — Bornes et divisions géographiques de l'empire. — Siècle d'Auguste.
18. Les empereurs de la maison d'Auguste. — Naissance et progrès du christianisme.
19. Les empereurs Flaviens. — Les Antonins.
20. Les empereurs Syriens. — Dioclétien.
21. Constantin. — Triomphe du christianisme. — Théodose. — Partage définitif de l'empire. — Chute de l'empire d'Occident.
22. Condition de la Gaule pendant toute la durée de l'empire.

N° 1.

Monde connu des anciens[1].

§ Ier.

1. Limites du monde connu des anciens.— 2. Configuration de continents.— 3. Grandes mers.— 4. Grandes régions nature

1. Limites du monde connu des anciens. — Les a ne paraissent avoir eu aucune notion ni du nouveau n ou Amérique, ni du monde maritime ou Océanie. Dans monde qu'ils divisaient en trois continents, savoir : l' l'*Afrique* et l'*Europe*, ils ne connaissaient guère qu'un e de 800 myriamètres (1800 lieues), de l'E. à l'O., et de 66(riamètres (1500 lieues), du S. au N., entre le tropiq Cancer et le cercle polaire arctique, au delà desquels la cl ou le froid leur faisaient supposer la terre inhabitable. Da limites, le monde ancien avait pour bornes : au N., l' *Hyperboréen* ou mer *Paresseuse* (océan Glacial arctique), on croyait les eaux toujours glacées ; à l'O., l'océan *Atlan* qui prenait, au S. O. de l'Afrique, le nom d'océan *Éthio* (golfe de Guinée); au S., le midi, non exploré, de l'Afriqu hara, Nigritie, etc.), et la mer *Érythrée* ou mer *Indienne* des Indes, océan Indien); à l'E., des terres, non connue l'Asie. La mer *Intérieure* (Méditerranée) était resserrée les trois continents de l'ancien monde.

2. Configuration des trois continents. — Le contine l'Asie présentait dans sa configuration des côtes assez ir lières, qui formaient cinq grandes presqu'îles, savoir: la *qu'île de l'Asie Mineure*, entre la mer Intérieure et le *Euxin* (mer Noire) ; la *presqu'île du Caucase* entre le Ca et la mer Caspienne; la *presqu'île de l'Arabie*, entre l Rouge ou golfe Arabique, la mer Indienne et le golfe Per et les deux *presqu'îles des Indes* (Hindoustan et Indo-Cl entre la mer Indienne et le *grand Golfe* (golfe de Siam). ces presqu'îles se trouvait un grand massif de terres ou p élevé qui s'étendait au N. E. jusqu'à la Scythie et la Sa asiatique (Tartarie, Sibérie, etc.).

Le continent de l'Afrique présentait dans la partie conn

1. Les titres des Nos reproduisent le texte du programme offic baccalauréat; ceux des § reproduisent le programme des l Voyez l'Avertissement en tête de la première partie.

côtes peu découpées, dont les principaux enfoncements étaient : à l'E., le golfe *Arabique;* au N., *la Grande Syrte* (golfe de la Sidre) et la *Petite Syrte* (golfe de Cabès); à l'O., le golfe *Éthiopique :* au N., on remarquait la grande chaîne de l'Atlas qui s'étend de l'Egypte au détroit de *Gadès* ou d'*Hercule* (détroit de Gibraltar).

Le continent de l'Europe offrait alors comme aujourd'hui des côtes très-découpées et très-irrégulières qui formaient quatre principales presqu'îles, savoir : la péninsule *Hellénique* (Grèce, Turquie), entre la mer Intérieure et la mer Noire; la péninsule *Italique* ou Italie, entre les branches de la mer Intérieure; la péninsule *Hispanique* (Espagne et Portugal) entre la mer Intérieure et l'océan Atlantique; la péninsule *Scandinavique* avec la *Chersonèse Cimbrique* (Suède, Norwége, Danemark). Entre ces presqu'îles se trouvait un grand massif de terres entrecoupées de montagnes, qui s'étendait à l'O. jusqu'à l'océan Atlantique, au N. jusqu'à l'océan Hyperboréen, et à l'E. jusqu'à des contrées inconnues désignées sous les noms de Scythie et de Sarmatie européenne (Russie d'Europe).

3. Grandes mers. — Les grandes mers connues des anciens étaient : la mer *Intérieure,* entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe; la mer *Indienne,* au S. de l'Asie et à l'E. de l'Afrique; l'océan *Atlantique,* à l'O. de l'Afrique et de l'Europe; l'océan *Hyperboréen,* au N. de l'Europe.

4. Grandes régions naturelles. — Les grandes régions naturelles de l'Asie étaient : 1° l'*Asie Mineure,* entre la mer Egée (Archipel) et l'Euphrate; 2° l'*Asie moyenne,* entre la Méditerranée et l'Euphrate; 3° l'*Arabie;* 4° l'*Asie centrale,* entre l'Euphrate et l'Indus; 5° l'*Asie Indienne* et *Transgangétique;* 6° l'*Asie septentrionale* ou *Scythique.* — Les grandes régions naturelles de l'Afrique étaient : 1° la *région du Nil;* 2° l'*Afrique centrale* ou *Éthiopie;* 3° l'*Afrique septentrionale* entre l'Atlas et la mer Intérieure. — Les grandes régions naturelles de l'Europe étaient : 1° la *péninsule Hellénique;* 2° la *péninsule Italique;* 3° la *péninsule Hispanique;* 4° la *Gaule,* entre les Pyrénées, la mer Intérieure, les Alpes et l'océan Atlantique; 5° la *Germanie* et les *contrées du Danube;* 6° la *Sarmatie européenne, etc.*

§ II.

1. Asie : limites et étendue. — 2. Mers, golfes. — 3. Montagnes, fleuves. — 4. Anciennes divisions politiques.

1. Asie : limites et étendue. — L'Asie, berceau du genre humain et de la civilisation, avait pour limites et pour étendue

'espace compris entre le Pont-Euxin, l'Hellespont, la mer Egée, la Mer Intérieure, le golfe Arabique, à l'O., et une ligne qui, tirée du N. O. au S. E., commencerait au cours moyen du *Rha* (Volga), passerait par les monts *Imaüs* et *Emodes* (monts Célestes, Altaï, Himalaya), et se terminerait au fleuve *Sénus* (May-Kong). Au N. du Pont-Euxin et de la mer Caspienne, les anciens désignaient sous le nom de *Sarmatie* et de *Scythie asiatique* (Russie, Sibérie, Tartarie) d'immenses régions presque entièrement inconnues. A l'E., ils n'avaient aucune notion certaine sur le pays des *Sères* et des *Sines* (Chine). Au S., ils ne connaissaient qu'imparfaitement l'Inde et l'Arabie.

2. **Mers, golfes.** — Les mers principales qui baignaient l'Asie étaient: la mer *Intérieure*, le *Pont-Euxin* (mer Noire), la mer *Caspienne* et la mer *Indienne*. — Les principaux golfes étaient : le *golfe Arabique*, le *golfe Persique* et le *grand Golfe* (golfe de Siam).

3. **Montagnes, fleuves.** — Les principales montagnes de l'Asie étaient : le *Caucase*, le *Liban*, l'*Imaüs* et les monts *Emodes*. — Les principaux fleuves étaient : 1° sur le versant des mers intérieures : l'*Halys* (Kizil-Irmak), tributaire de la mer Noire; le *Rha* (Volga), tributaire de la mer Caspienne; 2° sur le versant de l'océan Indien : l'*Euphrate*, le *Tigre*, l'*Indus*, le *Gange* et le *Sénus*.

4. **Anciennes divisions politiques**[1]. — Les anciennes divisions politiques de l'Asie étaient : 1° à l'O., l'*Asie Mineure* avec 12 subdivisions : la *Carie* (villes principales, Milet, Halicarnasse); la *Lydie* (Sardes, Smyrne, Phocée, Ephèse); la *Mysie* (Pergame, Troie); la *Bithynie* (Pruse, Nicée, Nicomédie); la *Paphlagonie* (Sinope); le *Pont* (Amasie, Zéla, Cérasonte, Trapézonte); la *Cappadoce* (Césarée, Comane); la *Galatie* (Ancyre, Pessinonte); la *Phrygie* (Iconium); la *Lycie* (Patare); la *Pamphylie* (Side), et la *Cilicie* (Tarse, Issus); 2° la *Syrie* (Samosate, Antioche, Palmyre, Damas); 3° la *Phénicie* (Sidon, Tyr, Tripolis); 4° la *Palestine* (Jérusalem, Samarie, Gaza); 5° l'*Arabie* (Pétra, Iatrippa, Maco-Raba); 6° la *Mésopotamie* (Babylone, Séleucie, Ctésiphon, Cunaxa, Carrhes); 7° la *Médie* (Ecbatane); 8° la *Perside* (Suse, Persépolis); 9° la *Parthiène* (Nisée); 10° la *Bactriane* (Bactres); 11° l'*Inde* (Nisa, Caspira, Taxile, Lahore); 12° la *Sérique* (la Chine); 13° la *Scythie asiatique*, avec les Massagètes, les Issédons (Sibérie), etc.

1. Voir, pour plus de détails, les notions géographiques que nous donnons à l'histoire de chaque peuple et de chaque pays.

§ III.

1. Afrique : limites et étendue. — 2. Mers, golfes. — 3. Montagnes, fleuves, oasis. — 4. Anciennes divisions politiques.

1. Afrique : limites et étendue. — L'AFRIQUE, appelée génériquement *Libye*[1], avait pour limites et pour étendue : au N., la mer intérieure; à l'O., le cap *Noti-Cornu* (Cap-Vert), et à l'E., le cap *Prasum* (Brava ou Delgado); en sorte que la circumnavigation de l'Afrique par les Phéniciens doit être rejetée parmi les fables [p. 345]. L'intérieur de l'Afrique, totalement ignoré, était désigné par le nom d'*Éthiopie intérieure* (Nigritie ou Soudan) et de *Libye intérieure* (désert de Sahara).

2. Mers, golfes. — Les principales mers de l'Afrique étaient : la mer *Intérieure*, au N.; le golfe *Arabique* ou mer *Rouge*, à l'E., et l'océan *Ethiopique*, partie de l'océan Atlantique, à l'O. — Les principaux golfes étaient, outre le golfe Arabique : la *Grande Syrte*, la *Petite Syrte* et le golfe *Ethiopique*.

3. Montagnes, fleuves, oasis. — Les principales montagnes de l'Afrique étaient : le mont *Atlas* et les monts de *la Lune*. — Les principaux fleuves étaient : le *Nil*, le *Niger* et le *Bagradas* (Medjerdah). — Les principales oasis, ou îles de verdure au milieu des sables, étaient : la *Petite Oasis*, la *Grande Oasis*, l'*Oasis d'Ammon*.

4. Anciennes divisions politiques. — Les anciennes divisions politiques de l'Afrique étaient : 1° l'*Égypte* divisée en *Haute Égypte* ou *Thébaïde* (Thèbes, Syène, Tentyris), en *Moyenne Égypte* ou *Heptanomide* (Memphis), et en *Basse Égypte* ou *Delta* (Héliopolis, Péluse, Saïs, Alexandrie) ; 2° l'*Ethiopie* (Napata, Méroé) ; 3° la *Cyrénaïque* (Cyrène, Barca); 4° les possessions de Carthage ou *Afrique propre* (Carthage, Utique) ; 5° la *Numidie* (Cirtha ou Constantine, Hippone, auj. Bone); 6° la *Mauritanie* (Septa ou Abyla, auj. Ceuta ; Tingis, auj. Tanger).

§ IV.

1. Europe : limites et étendue. — 2. Mers intérieures, golfes, détroits. — 3. Montagnes, fleuves. — 4. Anciennes divisions ethnographiques et politiques.

1. Europe : limites et étendue. — L'EUROPE avait pour limites et pour étendue les pays compris entre l'océan Hyperboréen et l'océan *Sarmatique* (partie de la mer Baltique), au N.; l'océan *Germanique* (mer du Nord), au N. O.; l'océan *Bri-*

1. Le mot d'*Afrique* s'appliquait spécialement au pays de Carthage.

tannique (la Manche) et l'océan Atlantique, à l'O.; à l'E., le Rha et la région du Caucase; le détroit de Gadès ou d'Hercule et la mer Intérieure, au S.

2. Mers intérieures, golfes, détroits. — La Méditerranée ou mer Intérieure formait, par ses enfoncements, un grand nombre d'autres mers intérieures, savoir : la mer *Tyrrhénienne* ou de *Toscane;* la mer de *Sicile* et la mer *Ionienne* (même nom), la mer *Adriatique*, la mer *Égée*, l'*Hellespont* (détroit des Dardanelles), la *Propontide* (mer de Marmara), le *Bosphore de Thrace* (Canal de Constantinople), et le *Pont-Euxin* avec le *Palus-Méotis* (mer d'Azov). — Les principaux golfes et détroits étaient : le détroit de *Gadès* (Gibraltar), le détroit de *Gaule* (Pas de Calais), le détroit de *Sicile* (Phare de Messine), le golfe *Adriatique*, le golfe *Codan* (Cattégat).

3. Montagnes, fleuves. — L'Europe était séparée en deux versants, dont l'arête portait le nom de *Carpathes* (Krapacks), monts de la forêt *Luna* (monts Moraves), monts *Gabreta* (forêt de Bohême), forêt *Martiane* (forêt Noire), *Alpes*, *Jura*, *Vogesus* (Vosges), *Cebenna* (Cévennes) et *Pyrénées.* De cette arête se détachaient l'*Apennin*, le mont *Hémus* (Balkan) et la chaîne *Hellénique* (Pinde, Parnasse, etc.).

Les principaux fleuves appartenant au versant du S. ou de la mer Intérieure étaient : l'*Ibérus* (Ebre), le *Rhodanus* (Rhône), le *Tibre*, l'*Eridanus* ou *Padus* (Pô), l'*Hebrus* (Maritza), le *Danube* ou *Ister*, le *Danaster* (Dniester), le *Danapris* ou *Borysthènes* (Dnieper) et le *Tanaïs* (Don). — Les principaux fleuves appartenant au versant du N. et de l'O., ou des océans Atlantique et Hyperboréen, étaient : la *Vistule*, le *Viadrus* (Oder), l'*Albis* (Elbe), le *Visurgis* (Weser), le *Rhenus* (Rhin), la *Mosa* (Meuse), le *Scaldis* (Escaut), la *Sequana* (Seine), le *Liger* (Loire), la *Garumna* (Garonne), le *Durius* (Douro), le *Tage*, l'*Anas* (Guadiana) et le *Bétis* (Guadalquivir).

4. Anciennes divisions ethnographiques et politiques. — Les anciennes divisions ethnographiques[1] ou par races, qui sont en même temps des divisions politiques, étaient au nombre de six principales et appartenaient : 1° à la race ou langue grecque, tels que la *Grèce*, avec une partie de la *Thrace;* 2° à la race ou langue latine, tels que l'*Italie;* 3° à la race ou langue ibérique, tels que l'*Espagne;* 4° à la race ou langue celtique, tels que la *Gaule;* 5° à la race ou langue germanique, tels que la *Germanie;* 6° à la race ou langue sarmatique, tels que la *Sarmatie* et une partie de la Thrace.

1. De ἔθνος, race; γραφή, description.

N° 2.

Temps primitifs.

1. Histoire sainte. — 2. Les temps primitifs. — 3. La création. — 4. Traditions bibliques sur les premiers hommes : la chute de l'homme. — 5. Le déluge. — 6. Les races humaines. — 7. Les patriarches.

1. Histoire sainte. — On appelle *Histoire sainte* l'histoire des Hébreux ou Juifs et de tous les faits relatifs à la religion depuis l'origine du monde jusqu'à la venue du Messie ou Jésus-Christ.

Les *Hébreux,* peuple qui, après le déluge, habita d'abord la Chaldée et ensuite la Judée, descendaient de Sem par *Héber,* son arrière-petit-fils. Ce peuple s'était conservé plus pur que les autres au milieu de la corruption qui suivit la dispersion des hommes après l'inutile construction de la tour de Babel [p. 322] : de là son titre de *peuple de Dieu.* Il reçut encore le nom d'*Israélites* après Jacob, surnommé *Israël* [p. 324], et celui de *Juifs* (en latin *Judæi*) comme habitant la *Judée*[1] (ainsi nommée de Juda, p. 327).

1. La Judée, contrée située au S.-O. de l'Asie, entre la mer Intérieure, l'Arabie et la Syrie, s'appela *terre de Chanaan* et *terre promise* avant les Israélites, *terre d'Israël* sous les Hébreux, *Judée* particulièrement après la captivité de Babylone, et *Palestine* (pays des Palestins ou Philistins) sous la domination des Grecs et des Romains. La Judée comprenait au temps de Salomon, outre le *royaume de Judée proprement dit :* 1° le pays des *Édomites* ou *Idumée,* avec quelques tribus arabes, les *Amalécites,* les *Madianites,* au S., etc. ; 2° le pays des *Moabites* et des *Ammonites,* l'*Iturée* et la *Trachonitide, etc.,* à l'E. ; 3° le royaume syrien tributaire de *Tadmor* ou *Palmyre,* dans la Syrie propre, et celui de *Damas,* dans la Syrie creuse ou Cœlé-Syrie, au N. ; 4° le *pays des Philistins* ou *Palestins,* à l'O. — Après Salomon, la Judée fut partagée en deux royaumes, savoir : 1° le royaume de *Juda,* ne comprenant que les tribus de *Juda* et de *Benjamin ;* 2° le royaume d'*Israël,* contenant les dix autres tribus de *Manassé, Éphraïm, Dan, Siméon, Ruben, Gad, Issachar, Zabulon, Nephtali* et *Azer.* — Après la captivité de Babylone, la Judée fut divisée en quatre provinces, savoir : 1° la *Galilée,* au N. ; 2° la *Samarie,* au centre ; 3° la *Judée,* au S., avec le *pays des Philistins ;* 4° la *Pérée,* à l'E., etc. — Les villes principales de la Judée étaient : *Jérusalem* ou *Hiérosolyme,* dans la tribu de Benjamin, capitale du royaume sous Salomon, puis du royaume de Juda après ce prince ; *Sichem,* puis *Samarie,* capitale du royaume d'Israël après le schisme des dix tribus ; *Garizim ; Bethléem,* dans la tribu de Juda, où naquit Jésus-Christ ; *Nazareth,* en Galilée,

2. Temps primitifs. — On appelle *temps primitifs* les temps qui se sont écoulés depuis la création du monde jusqu'à la formation du peuple de Dieu. Le récit de ces temps nous a été transmis par la *Genèse*, l'un des livres des saintes Écritures.

3. La création.—Vers l'an 4138 [1] avant la naissance de Jésus-Christ, Dieu créa, par sa parole, en six jours ou époques [2], le ciel, la terre, et l'homme qu'il fit à son image; il se reposa le septième jour.

4. Traditions bibliques sur les premiers hommes. — On appelle *traditions bibliques* les récits contenus dans la *Bible*[3], et particulièrement dans la *Genèse* (livre sur la création), due à Moïse. Selon la Genèse, Dieu forma l'homme, nommé ADAM, du limon de la terre, et la femme, nommée ÈVE, d'une des côtes de l'homme, les doua l'un et l'autre de justice et d'immortalité, soumit à leur empire une partie de la création, et les plaça dans l'*Éden* ou *paradis terrestre*, jardin de délices situé en Asie vers le confluent de l'Euphrate et du Tigre.

La chute de l'homme. — Les fruits d'un seul arbre du paradis terrestre avaient été interdits à nos premiers parents : c'était l'*arbre de la science du bien et du mal.* Adam, persuadé par Ève qu'avait séduite l'esprit tentateur sous la forme d'un serpent, mangea, comme elle, du fruit fatal. Les deux coupables furent chassés du paradis terrestre, et condamnés, dans

où Jésus-Christ vécut jusqu'à son baptême. — On y trouvait le *Jourdain*, qui, après avoir traversé le lac de *Génézareth* ou de *Tibériade*, appelé aussi mer de *Galilée*, se jetait dans le lac *Asphaltite* ou mer *Morte;* le mont *Liban*, l'*Anti-Liban*, le mont *Carmel* et le mont *Thabor*, sur lequel eut lieu la transfiguration de Jésus-Christ.

1. Selon la version des Septante, le monde commença l'an 5872 avant J. C. ; selon le texte samaritain, l'an 4700 ; selon le texte hébreu et la Vulgate (version de saint Jérôme), l'an 4004 (la date véritable du texte hébreu et de la Vulgate est l'an 4000, où l'on commence l'*ère vulgaire ;* mais une erreur consacrée par le temps a placé la naissance de J. C. quatre ans plus tard). Au milieu de cette discordance, il nous a paru préférable d'adopter la chronologie suivie dans les programmes de l'Université, qui placent la création du monde l'an 4138 av. J. C.

2. La théologie admet avec la science qu'il faut entendre par *jours* des époques plus ou moins longues pendant lesquelles Dieu forma l'univers tel que nous le voyons et le connaissons.

3. On appelle *Bible*, de βίβλιον, livre (par excellence), l'ensemble des livres saints tels que la *Genèse*, l'*Exode*, *etc.*

leur personne et dans celle de leurs descendants, au travail, aux infirmités et à la mort; mais, à côté de cette punition, le Seigneur promit un Rédempteur au genre humain.

Adam, après sa chute, eut deux enfants, CAÏN et ABEL. Caïn, jaloux d'Abel, dont les offrandes étaient plus agréables à Dieu, le tua dans un endroit écarté; mais le Seigneur, qui voit tout, le maudit, et, pour le faire reconnaître, lui marqua le front d'un signe réprobateur. Le meurtrier, poursuivi par ses remords et voulant se mettre à l'abri de ses continuelles frayeurs, bâtit à l'orient d'Éden la première des villes, qu'il appela *Hénoch*, du nom de son fils.

Un troisième fils, nommé SETH, consola nos premiers parents par sa piété; malgré la dépravation des autres hommes, son exemple fut suivi par huit autres *patriarches* ou chefs de famille, ses descendants, savoir : *Énos, Caïnan, Malâléel, Jared, Hénoch*, miraculeusement tiré du monde et qu'il ne faut pa confondre avec le fils de Caïn, *Mathusalem*, celui dont la vie se prolongea le plus (969 ans), *Lamech* et *Noé*. Doués d'une grande longévité, les fils d'Adam peuplèrent en peu de temps une partie de l'Asie.

5. **Le déluge** (2482). — Les hommes, en se multipliant, perdirent peu à peu les notions et le culte du vrai Dieu; les descendants de Caïn, surtout, se livrèrent aux vices et au culte des idoles. La postérité de Seth, nommée dans l'Écriture *enfants de Dieu*, qui s'était conservée pure jusque-là, se mêla à la postérité de Caïn, nommée *enfants des hommes*, et se pervertit comme elle. La corruption et l'idolâtrie ne tardèrent pas à régner dans les contrées où les uns et les autres s'étaient établis. Le Seigneur irrité résolut de détruire la race humaine par un *déluge universel;* NOÉ seul, à cause de ses vertus, ainsi que ses trois fils, *Sem, Cham, Japhet*, et leurs femmes, trouvèrent grâce devant lui. Par son ordre, ils construisirent une *arche* ou vaisseau, propre à contenir, avec eux, un couple de tous les animaux. Alors tomba, pendant quarante jours et quarante nuits, une effroyable pluie, qui couvrit tout le globe. Nul être vivant, excepté ce que renfermait l'arche, ne survécut à ce déluge (2482).

Au bout de cinq mois, les eaux du déluge commencèrent à se retirer; et bientôt après, l'arche, cessant d'être à flot, s'arrêta sur le mont *Ararat*, en Arménie. Noé sortit du vaisseau libérateur et s'empressa d'offrir un sacrifice à Dieu. Le Seigneur lui donna des préceptes, défendit l'homicide et promit de ne plus

submerger la terre, promesse dont l'*arc-en-ciel* fut le signe; mais la nature humaine fut frappée d'une dégradation remarquable, et la durée de la vie, considérablement réduite.

6. Les races humaines. — Les nombreux descendants de Noé et de ses fils, après le déluge, vivaient rassemblés dans les *plaines de Sennaar,* entre l'Euphrate et le Tigre; mais ils s'y trouvèrent bientôt à l'étroit. Résolus de se séparer, ils voulurent élever une tour dont la tête touchât le ciel, pour rendre leur nom célèbre par toute la terre; ils ne parlaient alors qu'une seule langue. Dieu, pour punir leur orgueil, confondit leur langage, et la tour inachevée reçut le nom de *Babel,* mot qui signifie confusion des langues (2381).

Les hommes ne pouvant plus s'entendre les uns les autres, se dispersèrent et formèrent les trois *races humaines,* issues des trois fils de Noé, *Sem, Cham* et *Japhet,* par qui le monde fut peuplé.

La postérité de SEM peupla l'Asie centrale depuis le mont Taurus jusqu'au grand Océan, au delà de la Chine. Sem eut cinq fils : *Arphaxad, Élam, Assur, Lud* et *Aram.* — HÉBER, fils d'Arphaxad, fut père des Hébreux; ARPHAXAD lui-même le fut des *Arméniens;* ÉLAM, des *Élamites* ou *Persans;* ASSUR, des *Assyriens;* LUD, des *Lydiens;* ARAM, des *Araméens* ou *Syriens.*

La postérité de CHAM, maudite dans la personne de son chef[1], se rendit en Afrique par le sud-ouest de l'Asie, laissant sur son passage quelques colonies qui jouèrent par la suite un grand rôle. Des quatre fils de Cham, CHUS fut la souche des *Arabes occidentaux* et des *Éthiopiens;* MISRAÏM, des *Égyptiens;* PLUTH, des *Africains septentrionaux,* et CHANAAN, des *Chananéens,* en Asie.

La postérité de JAPHET (le *Japet* des Grecs) paraît avoir peuplé l'Asie septentrionale et l'Europe tout entière. Parmi ses enfants, on regarde JAVAN ou ION comme le père des *Ioniens* ou *Grecs;* GOMER, des *Gomariens* (Galates, Gaulois ou Celtes); MADAÏ, des *Mèdes;* MAGOG, des *Scythes, etc.*

7. Les patriarches. — Il y eut après le déluge, comme avant, une suite de saints hommes, appelée *patriarches* [p. 321], dont on compte dix de Noé à Abraham, savoir : *Noé, Arphaxad,* fils de Sem, *Salah* ou *Salé, Héber, Phaleg,* sous qui eut lieu la dispersion des hommes, *Réhu, Sérug* ou *Sarug, Tachor, Tharé* et *Abraham,* son fils.

1. Noé avait planté la vigne et s'était enivré du vin dont il venait de découvrir l'usage; Cham se moqua de lui et encourut sa malédiction.

N° 3.

Histoire du peuple de Dieu jusqu'à la captivité.

§ Ier.

1. Vocation d'Abraham. — 2. Moïse. — 3. Conquête de la Terre-Sainte. — 4. Les juges. — 5. Les premiers rois. — 6. Le schisme des dix tribus. Royaumes d'Israël et de Juda. Achab. Josaphat. Jéhu. Athalie. Prise de Samarie. — 7. La captivité de Babylone.

1. Vocation d'Abraham (1926). — Le peuple hébreu étant le seul qui eût conservé la foi au vrai Dieu, ce fut dans ce peuple que le Seigneur résolut de choisir un homme vertueux pour en faire le père ou premier patriarche d'un peuple à part, le *peuple de Dieu.* Le choix du Seigneur tomba sur ABRAHAM, descendant de Sem à la huitième génération, et natif d'Ur, ville de Chaldée. Le Seigneur l'appela dans le *pays de Chanaan* ou *terre promise,* qu'il destinait à la postérité du patriarche : c'est ce qu'on appelle *vocation d'Abraham.* Abraham y vint, l'an 1926, avec *Sara,* sa femme, et *Loth,* son neveu. Loth se sépara d'Abraham à cause de quelques différends survenus entre leurs pasteurs, et se retira à Sodome. *Chodorlahomor,* roi des Élamites (Persans), ayant pris cette ville, emmena les habitants captifs : Loth était du nombre. Son oncle marcha à son secours, le joignit, fondit sur les Élamites pendant la nuit, fit sur eux un grand butin et délivra Loth[1].

Longtemps Abraham n'avait eu d'autre enfant qu'*Ismaël,* souche des Ismaélites; il le devait à son esclave *Agar,* qu'il avait prise pour épouse de second rang. Enfin, après une longue stérilité, Sara mit au monde ISAAC. Celui-ci avait déjà atteint l'âge de trente-sept ans, lorsque Dieu commanda à son père de le lui offrir en holocauste : Abraham allait obéir; mais Dieu,

1. Ce fut quelque temps après que Dieu, irrité contre les villes infâmes de *Sodome,* de *Gomorrhe,* de *Séboïm,* de *Ségor* et d'*Adama,* les détruisit par une pluie de soufre enflammé, qui changea leur territoire en une mer bitumineuse nommée lac *Asphaltite* ou mer *Morte.* Loth, averti de la vengeance divine avant qu'elle s'exécutât, sortit avec ses deux filles et sa femme; mais celle-ci fut changée en statue de sel, pour avoir, contre l'ordre de Dieu, jeté les yeux sur l'embrasement des villes criminelles.

content de sa soumission, ne permit pas qu'il consommât son sacrifice.

Isaac épousa ensuite *Rébecca*, dont il eut deux fils jumeaux, ÉSAU et JACOB. Un jour qu'Ésaü revenait de la chasse, fort affamé, il vendit à son frère, pour un plat de lentilles, son *droit d'aînesse*, auquel était attachée l'intégrité de l'héritage paternel. Jacob surprit ensuite, par un stratagème[1], la bénédiction paternelle. De là naquit entre les deux frères une longue inimitié; mais ils se réconcilièrent, et Ésaü, nommé encore *Édom*, se retira dans l'Idumée, à laquelle il donna ce nom.

Jacob. — A l'époque où Jacob avait à craindre le ressentiment de son frère, il s'était réfugié en Mésopotamie, auprès de *Laban*, son oncle maternel. Ce fut pendant ce voyage que Dieu lui envoya un songe mystérieux (connu sous le nom d'*échelle de Jacob*), pour lui faire comprendre qu'il serait un des instruments de la promesse faite à Abraham. Jacob resta chez Laban, en qualité de serviteur, pendant quatorze ans, pour y épouser ses deux cousines, *Lia* et *Rachel*, qui, avec deux épouses de second rang, lui donnèrent douze fils, savoir : *Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Joseph, Benjamin, Dan, Nephthali, Gad* et *Azer*, pères des douze tribus du peuple hébreu ou israélite. Ce dernier nom lui vient de ce que Jacob, après avoir lutté contre l'ange du Seigneur, en avait reçu le surnom d'*Israël*, ou Fort contre Dieu.

Joseph. — JOSEPH était, comme Benjamin, le fils de Rachel, l'épouse préférée de Jacob. Il joignait aux qualités de l'esprit et du cœur les avantages du corps : la prédilection que lui montrait son père excita la jalousie de ses frères. Lorsque Joseph leur eut raconté deux songes, dans lesquels il avait vu d'abord leurs gerbes de blé s'incliner devant la sienne et l'adorer, puis le soleil, la lune et onze étoiles descendre du ciel et se prosterner devant lui, cette jalousie s'accrut à tel point qu'ils résolurent de le tuer. Ruben et Juda s'opposèrent à ce meurtre, et Joseph fut jeté dans une citerne, puis vendu à des marchands ismaélites qui se rendaient en Égypte (1862). On envoya ses vêtements, teints dans le sang d'un chevreau, à Jacob, qui le pleura longtemps, croyant qu'il avait été dévoré par une bête féroce.

Cependant Joseph fut revendu à *Putiphar*, grand officier de

1. Ésaü étant fort velu, Jacob s'affubla d'une peau de bête, et Isaac, qui était alors aveugle, le bénit, croyant bénir Ésaü.

la couronne d'Égypte. La femme de ce ministre l'ayant calomnieusement accusé d'avoir voulu la séduire, tandis qu'il avait au contraire repoussé ses tentatives de séduction, il fut jeté dans les fers. Il y trouva, pour compagnons de captivité, deux courtisans dont il expliqua les songes, en prédisant à l'un un prompt supplice et à l'autre sa prochaine délivrance : prédictions que l'événement justifia. Bientôt après, le *pharaon* ou roi de la basse Égypte [p. 343], *Ramessès-Miamoun*, vit en songe *sept vaches maigres* dévorant *sept vaches grasses* et *sept épis maigres* dévorant *sept épis pleins.* Ce songe, que ne purent expliquer les devins du roi, Joseph l'expliqua en prédisant *sept années d'abondance* suivies de *sept années de stérilité.* Ramessès le prit alors pour son premier ministre. Pendant les sept années d'abondance, le superflu des récoltes fut, d'après les conseils de Joseph, réuni dans les greniers du roi, en sorte que, pendant les sept années de stérilité, l'Égypte eut du blé, non-seulement pour ses propres habitants, mais encore pour ceux des contrées voisines. Les frères de Joseph vinrent en chercher. Après divers incidents qui lui firent connaître leur repentir, Joseph se découvrit à eux, les conjura de lui amener Jacob, et Benjamin qui était resté avec son père. Son désir fut rempli, et Jacob vint s'établir avec sa famille au pays de Tanis, dans la *terre de Gessen* (1844).

Les Israélites, devenus nombreux, essuyèrent des envieux Égyptiens les plus violentes persécutions. Travaux pénibles, construction des canaux et des monuments, impôts excessifs, rien n'arrêtait la multiplication des Hébreux. Enfin *Aménophis* ordonna que tous les enfants mâles qui leur naîtraient fussent jetés dans le Nil. C'est alors que Dieu leur suscita un libérateur dans la personne de MOÏSE, qui devait être aussi leur législateur.

2. Moïse (1625). — Moïse était fils d'*Amram* et de *Jocabed*, de la tribu de Lévi : sa mère, pour le soustraire à la mort, le tint caché pendant trois mois ; mais, craignant enfin d'être découverte, elle le mit dans une corbeille et l'exposa ainsi sur le Nil. Il tomba entre les mains de *Thermutis*, fille du roi, qui le donna à nourrir à Jocabed elle-même. Devenu grand, Moïse fut adopté par la princesse, élevé dans le palais du pharaon persécuteur, et instruit dans toute la sagesse égyptienne.

Moïse, ayant tué un Égyptien dans une querelle, fut obligé de s'exiler. Il se retira au pays de Madian, près du mont Horeb, où il épousa une des filles de *Jéthro*, et passa quarante ans dans le désert à garder les troupeaux de son beau-père. Au

bout de ce temps, Dieu lui apparut dans un *buisson ardent* et lui ordonna d'aller trouver le pharaon, afin qu'il laissât sortir son peuple de l'Égypte. Les *dix plaies*[1] d'Égypte, dont la dernière donna lieu à l'institution de la *pâque*, ne purent vaincre l'obstination du monarque intolérant; Moïse se mit alors à la tête de plus de six cent mille Israélites et les conduisit vers la terre promise. Les Israélites traversèrent miraculeusement la *mer Rouge* à pied sec, et le pharaon opiniâtre, qui les poursuivit, fut englouti dans les flots avec toute son armée (1625), événement que Moïse célébra dans un cantique sublime.

Les Israélites poursuivirent leur route vers les déserts de l'Arabie. C'est alors que Dieu apparut à Moïse sur le *mont Sinaï*, et là, de sa propre main, il grava sur deux tables de pierre, au milieu des éclairs et des foudres, le *Décalogue* ou les dix Commandements: les tables de la loi furent renfermées dans un coffre appelé *arche d'alliance*. *Aaron*, frère de Moïse, fut fait grand prêtre, et le culte, confié à la seule tribu de Lévi.

Outre le Décalogue, dicté par Dieu lui-même et contenant les principales lois religieuses et morales, les Israélites reçurent de Moïse une foule de lois renfermées dans le *Lévitique*, le *livre des Nombres* et le *Deutéronome*[2].

Pendant le séjour de Moïse au mont Sinaï, les Israélites, profitant de son absence, avaient adoré des *veaux d'or*. A son retour, Moïse en fit exterminer vingt-trois mille. Ce terrible exemple n'éteignit pourtant pas l'esprit de révolte et d'idolâtrie; pour les punir, Dieu leur fit annoncer par Moïse qu'ils périraient tous dans le désert et qu'il ne serait donné qu'à la génération suivante d'entrer dans la terre promise. En effet, ils errèrent pendant quarante ans dans les déserts de l'Arabie Pétrée. Dieu toutefois pour-

1. Ces dix plaies sont: 1° celle des eaux changées en sang; 2° celle des grenouilles; 3° celle des moucherons; 4° celle des mouches; 5° celle de la peste; 6° celle des ulcères; 7° celle de la grêle et du feu; 8° celle des sauterelles; 9° celle des ténèbres; 10° celle de l'extermination des premiers-nés.

2. Le *Lévitique* est ainsi nommé parce qu'il s'occupe surtout des *lévites*; le *livre des Nombres*, parce qu'il contient le *dénombrement* du peuple; le *Deutéronome* (δεύτερος νόμος, seconde loi), parce qu'il comprend l'abrégé des lois précédemment promulguées. Moïse est encore auteur de deux livres, la *Genèse* (création du monde, etc.) et l'*Exode* (sortie d'Égypte, etc.). Ces cinq livres, écrits sous l'inspiration même de Dieu, portent le nom de *Pentateuque* (πέντε, cinq, τεῦχος, livre).

vut à leurs besoins en faisant tomber du ciel chaque jour, excepté le jour du sabbat, une nourriture mystérieuse appelée *manne*, et en ordonnant à Moïse de faire sortir l'eau d'un rocher avec une baguette, pour les désaltérer. Moïse manqua un instant de foi à cette occasion : aussi Dieu le punit-il en ne lui laissant qu'entrevoir du mont *Nébo* le pays de Chanaan, dont son peuple allait bientôt prendre possession. Moïse mourut sur cette montagne, l'an 1585.

3. Conquête de la Terre-Sainte (1585-1579). — JOSUÉ, désigné par Moïse pour son successeur, reçut ordre de Dieu de passer le Jourdain et de conduire les Israélites dans la terre promise. *Caleb* fut envoyé pour reconnaître le pays. Au jour marqué, les trompettes d'argent retentirent; les Israélites, précédés de l'arche d'alliance, se mirent en marche; le *Jourdain* leur ouvrit un passage au milieu de ses flots, et le peuple de Dieu prit possession de la terre promise. Il campa à *Galgala* (camp de la liberté) et y célébra la pâque. Arrivé devant les remparts de *Jéricho*, Josué, suivant l'ordre de Dieu, fit avec les Israélites sept fois le tour de la ville, et bientôt, au son des trompettes et au bruit des cantiques, les murailles s'écroulèrent. Tous les habitants furent exterminés; le feu consuma les maisons : la famille seule d'une femme nommée *Raab* fut épargnée. (Cette femme avait caché sous son toit les émissaires que Josué avait envoyés pour explorer le pays ennemi.)

Josué s'empara ensuite d'Haï, vainquit *Jabin*, roi d'Azor, s'allia avec les Gabaonites et les protégea contre cinq rois voisins qu'il défit : c'est alors que, pour accomplir le commandement de Moïse, il procéda au partage des terres entre les douze tribus. La tribu de Joseph fut dédoublée en deux tribus, *Éphraïm* et *Manassé :* celle de Lévi ne fut pas comprise dans le partage territorial; mais elle eut quarante-huit villes disséminées dans les autres tribus, sous le nom de *villes lévitiques* (Cadès, Sichem, Hébron, etc.). Six de ces villes étaient dites *villes de refuge*, pour les homicides involontaires. Le tabernacle ou temple portatif des Israélites fut dressé dans le territoire de Sichem, à *Silo*, que Josué avait choisie pour capitale.

Josué étant mort, chaque tribu fut régie isolément par un chef électif choisi dans son sein : c'est ce qu'on appelle le *gouvernement des anciens*, qui ne dura que vingt-six ans. La tribu de Juda, désignée par Dieu même pour commander aux autres tribus, poursuivit le cours des victoires de Josué ; mais les Israélites trouvèrent plusieurs fois dans la défaite et l'esclavage

le châtiment de leurs infidélités. *Chusan*, roi de Mésopotamie (1547), les tint assujettis pendant huit ans.

4. Les juges (1539-1096). — Le gouvernement des *juges* commença dans la personne d'Othoniel, neveu de Caleb, qui avait délivré les Israélites du joug de Chusan, roi de Mésopotamie. Il dura 443 ans, sous *Othoniel, Ahod, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephté, Abésan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli, Achitob* et *Samuel*.

La *judicature* était une dignité élective et à vie, avec des prérogatives politiques et judiciaires, qui donnaient aux juges une autorité presque illimitée sur toutes les tribus d'Israël.

OTHONIEL exerça la judicature avec gloire pendant 40 ans (1539-1500). Après lui, l'histoire sainte offre, sous les autres juges, une alternative d'indépendance et d'esclavage. D'Othoniel jusqu'aux rois, on compte en effet six interrègnes connus sous le nom de *servitudes :* 1° sous les *Moabites*, qui furent vaincus et dont le roi *Églon* fut tué par AHOD; 2° sous les *Chananéens*, dont le roi *Jabin* fut défait par BARAC, avec l'aide de la prophétesse *Débora ;* 3° sous les *Madianites*, que GÉDÉON, suscité par l'ange du Seigneur, mit en fuite avec 300 braves; 4° sous les *Ammonites*, que JEPHTÉ repoussa jusque dans leur pays ; 5° et 6° sous les *Philistins* qui furent défaits d'abord par le même Jephté, puis par SAMSON.

JEPHTÉ était en guerre contre les Ammonites, lorsqu'il fit vœu, s'il revenait vainqueur, d'offrir en sacrifice à Dieu la première personne qui sortirait de sa maison. Il triompha en effet, et sa fille vint la première pour le féliciter. Jephté se repentit alors de son vœu indiscret; néanmoins il l'accomplit : la jeune fille se soumit sans murmure à sa destinée.

SAMSON, fils de Manué et d'Élyma, de la tribu de Dan, avait été doué, dès sa naissance, d'une force extraordinaire. Ennemi juré des Philistins, il les défit en plusieurs rencontres et en tua un grand nombre avec une mâchoire d'âne. Les artifices d'une femme nommée *Dalila* lui arrachèrent le secret de sa force, qui consistait dans ses cheveux. Pendant son sommeil, les Philistins le rasèrent; il devint semblable aux autres hommes, et resta en la puissance de ses ennemis. Mais lorsque ses cheveux commencèrent à repousser, il ébranla les colonnes du *temple de Dagon*, où il se trouvait avec trois mille Philistins : ils y périrent tous, et Samson lui-même fut enseveli sous les décombres.

Samson eut pour successeur dans la judicature le grand prêtre HÉLI, vieillard vertueux, mais trop faible envers ses fils, dont

il toléra les scandales. Au milieu de ces désordres, les Philistins gagnèrent une grande bataille où périrent les deux fils du juge et où fut prise l'arche d'alliance. A cette nouvelle, Héli tomba à la renverse et mourut sur le coup.

SAMUEL, dernier juge d'Israël, vainquit les Philistins; mais, après avoir gouverné l'État avec sagesse, il se démit de ses fonctions en faveur de ses fils. Les désordres de leur administration mécontentèrent le peuple, qui, par la bouche des anciens, demanda un roi au lieu d'un juge. Samuel résista longtemps, mais en vain, au vœu des Israélites. Forcé de céder, il convoqua, sur l'ordre de Dieu, la nation pour l'élection d'un nouveau chef, et le sort tomba sur *Saül,* qui fut sacré roi en 1096.

5. Les premiers rois (1096-976). — Après que Samuel se fut démis de la judicature en faveur de ses indignes fils, les Hébreux, lassés du gouvernement des juges, demandèrent à passer sous le gouvernement d'un roi, et la judicature fit place à la royauté. Les trois premiers rois des Hébreux, qui sont en même temps les plus célèbres, sont : *Saül, David* et *Salomon.*

Saül (1096-1056). — Dieu ayant désigné à Samuel celui qu'il avait choisi pour régner sur son peuple, ce prophète sacra le Benjaminite SAUL et le montra aux Hébreux ou Juifs comme leur roi. C'était un homme de haute stature et d'une grande force. Saül consolida son trône par une victoire sur les Ammonites, et le peuple, bien qu'adonné spécialement au soin des champs et des troupeaux, acquit l'esprit guerrier. Saül introduisit la discipline dans les armées : il fit plusieurs fois éprouver sa valeur aux Philistins et poussa sa marche victorieuse jusqu'à l'Euphrate. Il n'était pourtant pas roi absolu, ayant été sacré par le prophète et élu en quelque sorte par le peuple : il ne devait être qu'un capitaine toujours armé, n'ayant ni cour, ni demeure fixe, ni capitale, aux ordres de Jéhovah, ordres que lui transmettait Samuel. Ce dernier rédigea, conformément à la loi de Moïse, la constitution du royaume, qui fut déposée dans le temple. On ne devait prendre les armes qu'au nom du Seigneur, dont l'arche était placée au milieu du camp.

Une semblable tutelle parut lourde au nouveau roi : il tenta de s'en affranchir en usurpant les fonctions du sacerdoce, et en offrant lui-même l'holocauste à Galgala. Dès lors Saül, abandonné de l'esprit de Dieu, se livra à la cruauté et aux superstitions, évoqua les ombres par des moyens magiques, et souilla par des fraudes et des injustices un règne heureusement commencé. Samuel sacra alors en secret le berger *David,* âgé de vingt-deux ans.

David, très-jeune encore, avait, dans un combat singulier, tué avec une fronde le géant philistin *Goliath*. Introduit dans le palais comme page de Saül et son joueur de harpe, il dissipa la sombre mélancolie du roi, souvent frappé de fureur et de démence, et devint l'ami intime de son fils *Jonathas*. Une victoire remportée sur les Philistins lui valut de plus la main de *Michol*, fille de Saül. Cependant le roi conçut de l'envie contre lui, parce qu'on chantait dans Israël : *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille*, et parce qu'il craignait que, grâce à la faveur des lévites et de l'armée, il n'empêchât Jonathas de succéder à la couronne. Plusieurs fois il lui tendit des embûches, dont David, prévenu par Jonathas, se garantit, en se réfugiant à Siceleg, chez un prince philistin. Saül alors, constant dans son projet d'exterminer le sacerdoce et d'effacer la distinction entre le pouvoir spirituel et l'autorité civile, fit périr Samuel, Abimélech et quatre-vingt-cinq prêtres avec leurs familles. Plus que jamais en proie au vertige, il consulta, dans une dernière guerre contre les Philistins, la *pythonisse d'Endor*, évoqua l'*ombre de Samuel*, qui lui prédit sa chute prochaine, et périt sur les *collines de Gelboé* avec Jonathas et deux autres de ses fils (1056).

David (1056-1016). — DAVID, né à Bethléem, ville de la tribu de Juda, ne fut d'abord reconnu roi que par cette tribu ; les onze autres tribus prirent parti pour *Isboseth*, fils survivant de Saül. Ce ne fut que sept ans après, quand Isboseth eut été trahi par son général *Abner* et assassiné par des brigands, que toute la nation reconnut l'autorité de David.

David fit la constitution politique du peuple juif d'accord avec les anciens, qu'il réunissait ensuite pour les décisions les plus importantes, se conformant en outre aux avis des prêtres. Il régna trente-neuf ans et fut le plus grand roi d'Israël. Ses conquêtes augmentèrent considérablement le territoire, car il soumit la Syrie et l'Idumée, de sorte qu'il dominait de l'Euphrate à la Méditerranée, et de la Phénicie au golfe Arabique. Il s'occupa des finances, fit le recensement de son peuple, et en enlevant aux Iduméens les ports d'*Élath* et d'*Asiongaber*, où finissait le golfe Élanitique, en occupant de plus *Aïlath*, sur la mer Rouge, et *Thapsaque*, sur l'Euphrate, il prépara l'accroissement du commerce.

Afin d'affermir l'unité de sa nation, David prit le plus grand soin pour qu'on ne pratiquât pas d'autre culte que celui de Jéhovah. Il s'empara de *Sion*, citadelle de Jérusalem, où il fixa sa résidence ; il fit bâtir dans cette ville la *cité de David* et un palais en bois de cèdre, avec l'aide des charpentiers et des maçons que lui envoya *Hiram*, roi de Tyr ; il y déposa l'arche

d'alliance, sanctuaire national, et accumula des trésors pour la construction du *temple,* que son successeur acheva.

Le règne de David fut souillé par un grand crime : il séduisit *Bethsabé,* femme d'*Uri,* un de ses généraux, qu'il fit périr. Le prophète *Nathan* lui montra toute l'énormité de sa faute. David en fit pénitence tout le reste de sa vie, et composa ses *Psaumes,* qui, avec beaucoup d'autres poésies, lui ont valu le titre de *roi-prophète.* Son fils *Absalon,* qui se révolta deux fois contre lui, ayant été défait dans la forêt d'Ephraïm et arrêté dans sa fuite par les branches d'un arbre où s'embarrassèrent ses longs cheveux, fut tué par le général *Joab* qui le poursuivait, et David le pleura amèrement. En mourant, David désigna pour son successeur son jeune fils *Salomon,* âgé de dix-sept ans.

Salomon (1016-976). — SALOMON, fils et successeur de David, sacrifia à l'affermissement de son trône son frère *Ananias* et l'ambitieux *Joab,* ancien général de son père. Il épousa ensuite une princesse d'Égypte et s'allia avec le roi de ce pays. Dieu lui ayant promis d'accomplir un de ses vœux, Salomon lui demanda la sagesse, et il en obtint de plus l'opulence. Après avoir fortifié Jérusalem, introduit dans son palais le faste d'une cour orientale et renouvelé l'alliance conclue par son père avec *Hiram,* roi de Tyr, il fit venir de Phénicie d'habiles ouvriers pour construire le *temple* du Seigneur, dont il célébra la dédicace par des fêtes magnifiques. Sous lui, les ports conquis par David prirent part au trafic des pays méridionaux : les flottes de Salomon lui rapportaient d'*Ophir* (Sofala?) et de *Tarsis* (Mélinde?) les bois rares et les gommes précieuses; ses vaisseaux faisaient aussi, tous les trois ans, le voyage des Indes, et en revenaient chargés d'or, d'argent, d'ivoire, de singes, de paons. Il prévint Alexandre dans le vaste projet de réunir les peuples de l'Asie par la fraternité pacifique des arts et du commerce [p. 414]; il visait à faire de Jérusalem l'entrepôt des caravanes, et c'est dans ce but qu'il bâtit *Baalbek,* en Syrie, et *Tadmor* ou *Palmyre,* dans le désert de Sam, sur la route de Babylone. Les princes étrangers accouraient de toutes parts à sa cour, et l'on vit même la *reine de Saba,* dans l'Arabie méridionale, venir admirer sa splendeur et sa sagesse.

Malheureusement Salomon, enorgueilli par ses richesses, s'abandonna à l'amour des femmes et à l'idolâtrie. De là plusieurs révoltes : à l'extérieur, celle de *Rézom,* qui détacha la Syrie de son obéissance et fonda à *Damas* un royaume, perpétuel ennemi des Juifs; à l'intérieur, la tentative faite par *Jéroboam* pour soulever les tribus; mais ce dernier fut obligé de

s'enfuir en Égypte, où il resta jusqu'à la mort de Salomon, arrivée en 976. Salomon a laissé plusieurs livres sacrés : la *Sagesse*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, etc.

6. Schisme des dix tribus (976). — Avant la mort de Salomon, Dieu lui avait annoncé que son royaume allait être divisé, et que son fils ROBOAM n'en conserverait qu'une légère portion. En effet, ce prince, à peine monté sur le trône, prit conseil de jeunes gens comme lui et accabla les peuples d'impôts; ceux-ci formèrent une scission appelée *schisme des dix tribus*, et Jéroboam, revenu d'Égypte, fut proclamé roi des dix tribus qui composèrent le *royaume d'Israël*, avec *Sichem* d'abord, et ensuite *Samarie* pour capitale. Les tribus de Juda et de Benjamin restèrent fidèles à Roboam et prirent le nom de *royaume de Juda*, qui eut pour capitale *Jérusalem*.

Royaume d'Israël (976-721). — Les rois d'Israël, au nombre de dix-neuf, dans une durée de 255 ans, sont : *Jéroboam Ier*, *Nadab*, *Baasa*, *Éla*, *Zamri*, *Amri*, *Achab*, *Ochosias*, *Joram*, *Jéhu*, *Joachas*, *Joas*, *Jéroboam II*, *Zacharie*, *Sellum*, *Manahem*, *Phacéia*, *Phacée* et *Osée*.

JÉROBOAM Ier, pour détruire l'unité nationale dont le temple était le centre, défendit aux siens de s'y rendre : il mêla de nouveaux rites à ceux de Moïse, confia le sacerdoce à d'autres qu'aux lévites, et fit élever des idoles et un veau d'or à *Béthel* et à *Dan*. Presque tous ses successeurs furent, comme lui, impies, et souvent lâches ou cruels : aussi les usurpations domestiques se succédaient-elles rapidement, comme les invasions étrangères. NADAB, fils de Jéroboam, ne régna qu'un an (954), et fut assassiné par BAASA, capitaine des gardes. Celui-ci régna en prince cruel, fit égorger le prophète *Jéhu*, et, s'étant ligué avec le roi de Damas, réduisit le royaume de Juda aux plus dures extrémités. ÉLA, qui lui succéda, fut tué par son général ZAMRI, auquel le peuple opposa AMRI, fondateur de *Samarie* et tige d'une dynastie célèbre par ses forfaits (925).

Achab.—ACHAB (919), fils d'Amri, déserta tout à fait la religion nationale, et, s'étant allié au roi de Sidon, en épousant sa fille *Jézabel*, il introduisit en Israël le culte phénicien de *Baal*, auquel il attacha quatre cents prêtres. Le prophète *Élie*, les ayant convaincus d'imposture, fut obligé de s'exiler; mais le peuple finit par se soulever et massacra les prêtres profanateurs. Foulant aux pieds toute justice, Achab fit condamner comme blasphémateur *Naboth*, qui refusait de lui vendre sa vigne, contiguë aux jardins royaux; mais le meurtrier fut tué dans une guerre

entreprise contre le roi de Damas. OCHOSIAS suivit les traces de son père Achab. JORAM, son frère, tout en conservant les veaux d'or, supprima le culte de Baal, permit les assemblées des prêtres et se maintint dans l'amitié des rois de Juda. Sous son règne, Élie fut enlevé au ciel, laissant à son disciple *Élisée* la gloire de continuer sa mission prophétique. Joram le respecta; mais il fut tué par *Jéhu*, qui jeta son cadavre dans la vigne de Naboth et qui extermina la race d'Achab, en faisant massacrer ses soixante autres fils et précipiter par une fenêtre du palais la reine Jézabel, dont le cadavre fut dévoré par les chiens (885) [p. 334].

Jéhu. — JÉHU proscrivit le culte de Baal, en réunit les prêtres sous prétexte d'un sacrifice, les fit égorger et démolit leur temple; mais, comme Joram, il épargna les veaux d'or et perdit tout le pays situé au delà du Jourdain. Après JOACHAS et JOAS (qu'il ne faut pas confondre avec *Joas*, roi de Juda), le belliqueux JÉROBOAM II rendit au royaume d'Israël ses anciennes limites. Sous lui prophétisèrent *Amos*, *Osée* et *Jonas*. ZACHARIE, son fils, lui succéda; mais, l'année suivante, il périt, et avec lui la race de Jéhu, ainsi que toute la prospérité d'Israël.

Prise de Samarie (721). — SELLUM, meurtrier de Zacharie, fut défait un mois après par MANAHEM, qui prit la couronne. Sous ses fils PHACÉIA et PHACÉE, les Assyriens soumirent le royaume à un tribut. OSÉE, meurtrier de Phacée, occupa le trône après huit ans d'anarchie, s'allia avec l'Égypte et tenta d'affranchir le pays du tribut; mais *Salmanasar*, roi d'Assyrie, lui déclara la guerre, s'empara de Samarie et mit fin au royaume d'Israël, dont il transporta les habitants au cœur de l'Asie (721). Osée fut envoyé chargé de chaînes à Ninive, avec une foule d'Israélites. Des colons assyriens, mêlés avec les restes des naturels, leur apportèrent de nouveaux éléments d'idolâtrie, et c'est ainsi que se forma le peuple mélangé auquel on donna le nom de *samaritain*.

Royaume de Juda (976-606). — Les rois de Juda, au nombre de vingt, dans une durée de 370 ans, sont: *Roboam*, *Abiam*, *Asa*, *Josaphat*, *Joram*, *Ochosias*, *Athalie*, *Joas*, *Amasias*, *Osias*, *Joathan*, *Achaz*, *Ézéchias*, *Manassé*, *Amon*, *Josias*, *Joachas*, *Éliakim* ou *Joachim*, *Joachim* ou *Jéchonias* et *Sédécias*.

Les rois de Juda, tous issus de David, furent en général moins impies que ceux d'Israël: là étaient la cité sainte, le temple de Jéhovah, les pontifes descendants d'Aaron, qui veillaient au

maintien de la religion ; là étaient accourus ceux des Israélites qui souffraient impatiemment la révolte et l'anarchie. Mais **Roboam**, fils de Salomon, craignant la défection des deux tribus qui lui étaient restées fidèles, accorda la liberté religieuse et toléra même l'idolâtrie. Vaincu par *Sésac*, roi d'Égypte, il s'humilia sans se corriger. **Abiam**, son successeur, l'imita ; mais **Asa** abattit les idoles et dut au rétablissement du vrai culte une victoire éclatante sur *Sarac*, roi d'Éthiopie.

Josaphat. — **Josaphat**, qui régna vingt-quatre ans (915-891), restaura dans toute sa pureté le culte de Jéhovah, combattit avec bonheur les Moabites, les Ammonites, les Iduméens, et tenta, quoiqu'en vain, de ranimer la navigation sur la mer Rouge, vers le pays d'Ophir. Prince pieux, il commit pourtant la faute de donner pour femme à son fils aîné *Joram* la fameuse *Athalie*, fille d'Achab et de Jézabel. **Joram**, parvenu au trône, adora, à l'instigation de la reine, les idoles phéniciennes, massacra ses propres frères et perdit l'Idumée. **Ochosias**, fidèle à l'exemple de son père et soumis aveuglément aux conseils d'Athalie, fut enveloppé dans les iniquités comme dans le châtiment de la famille d'Achab : car Jéhu le tua le même jour que le roi d'Israël Joram (885).

Athalie. — La reine **Athalie**, par l'extermination de la maison royale, se fraya la route au trône et affermit le culte des faux dieux. Mais **Joas**, fils d'Ochosias, avait échappé au massacre par les soins de sa tante *Josabeth*, épouse du grand prêtre *Joad* : élevé en secret parmi les lévites, il fut, au bout de sept ans, porté par Joad sur le trône, et Athalie, mise à mort (870). Joad gouverna sous lui, renouvela la constitution entre le roi, le peuple et Dieu, renversa les idoles et rendit au temple sa splendeur. A sa mort, Joas prévariqua et fit lapider le prophète *Zacharie*, fils du pontife, qui le menaçait de la colère du Seigneur. Il en fut puni par *Hazaël*, roi de Syrie, qui le rendit tributaire. **Amasias**, son fils, défit les Iduméens ; mais il rendit hommage aux idoles des vaincus, et tomba, pour ce crime, entre les mains du roi d'Israël Joas. **Osias**, qui lui succéda, ayant voulu usurper les fonctions sacerdotales, mourut de la lèpre. **Joathan** agit selon le Seigneur et fit la guerre contre Damas. Afin de s'opposer à l'alliance d'Israël avec cette ville, son successeur **Achaz** appela *Téglath-Phalasar*, roi d'Assyrie, qui détruisit e royaume de Damas [p. 350] : triste secours qu'il acheta par l'or du temple.

Ézéchias 726), son fils, fut le plus juste et le plus pieux de

tous les rois après David. *Sanachérib,* fils de Salmanasar, vint assiéger Jérusalem avec une immense armée; mais les prières d'Ézéchias appelèrent sur le monarque assyrien l'ange exterminateur, dont l'épée moissonna dans une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Ce fut sous lui que fleurit *Isaïe,* le plus éloquent des prophètes, dont les lèvres avaient été purifiées, dans son enfance, par un charbon ardent qu'un ange avait pris sur l'autel.

MANASSÉ, fils et successeur d'Ézéchias, se rendit odieux à ses sujets par ses impiétés et ses barbaries. *Asar-Haddon* l'envoya captif à Babylone avec une grande partie des siens [p. 350]. Rentré dans ses États, Manassé mérita par sa pénitence la protection du ciel contre *Holopherne,* général de *Nabuchodonosor Ier*, qui périt devant Béthulie, par la main d'une veuve juive, la courageuse *Judith.*

AMON, fils de Manassé, l'imita dans ses égarements, mais non dans son repentir, et périt bientôt de mort violente. JOSIAS se distingua par sa piété. De son temps, *Nabopolassar,* gouverneur de Babylone, et *Cyaxare Ier,* roi de Médie, s'emparèrent de Ninive: alors *Néchao,* roi d'Égypte, afin de s'opposer à leurs progrès, s'avança vers l'Euphrate à travers la Palestine; Josias voulut lui défendre le passage; mais il périt dans le *combat de Mageddo.* Néchao déposséda JOACHAS, son fils, et mit ÉLIAKIM ou JOACHIM sur le trône, comme prince tributaire. Mais quand la *bataille de Circésium* eut chassé Néchao de l'Asie, Joachim devint tributaire de *Nabuchodonosor II,* fils de Nabopolassar.

Bien qu'avertis par le prophète *Jérémie,* qui, dans ses *Lamentations*, prédisait à Jérusalem sa ruine prochaine, les Juifs formèrent avec les Tyriens et d'autres peuples une ligue impuissante contre Nabuchodonosor II, qui s'empara de la cité sainte (606), détruisit le temple, répandit les Juifs dans ses vastes États, et mit fin au royaume de Juda. C'est alors que commencèrent les *soixante-dix ans de la captivité* tant prédite par les prophètes.

JOACHIM ou JÉCHONIAS, fils de Joachim, ayant refusé le tribut aux Assyriens, fut, après trois mois de règne, transporté par Nabuchodonosor au centre de l'Asie, avec la majeure partie de la nation. SÉDÉCIAS, fils de Josias, lui fut substitué par Nabuchodonosor; mais, s'étant allié avec l'Égypte pour recouvrer son indépendance, il vit revenir pour la troisième fois Nabuchodonosor; ce prince prit et détruisit Jérusalem (588), fit arracher les yeux à Sédécias, après que ses fils eurent été massacrés en sa présence, et l'emmena à Babylone avec le reste de sa nation,

les dépouilles et les vases sacrés du temple, selon les prédictions que Jérémie avait fait écrire et publier dans le temple par *Baruch*, son disciple.

7. La captivité de Babylone (606-536). — La *captivité de Babylone* dura soixante et dix ans, à partir de la première expédition de Nabuchodonosor II, l'an 606, jusqu'à la destruction de l'empire assyrien, en 536, par Cyrus, roi des Perses, qui, par un édit, accorda aux Juifs la permission de retourner en Judée et de rebâtir le temple de Jérusalem.

Pendant leur captivité, les Juifs furent privés de leur nationalité; mais ils ne perdirent pas tous leurs droits : on les laissa même juges de leurs nationaux, comme le prouve l'aventure de la chaste *Suzanne :* calomnieusement accusée d'adultère par deux vieillards qui avaient tenté de la séduire, elle fut conduite devant les anciens du peuple et absoute par eux. Les Juifs pouvaient aussi acheter des terres et être admis aux emplois. *Tobie* fut pourvoyeur du roi, qui le laissa maître d'aller où il voudrait : ce dont profita cet homme pieux pour secourir ses frères dans le besoin[1]. Les enfants des principales familles étaient élevés à la cour et instruits dans toutes les sciences aux frais du trésor royal. De ce nombre était le jeune prophète *Daniel*, membre de la race de David. Sage dès l'enfance, il dévoila l'imposture des accusateurs de Suzanne, obtint l'entière confiance de Nabuchodonosor, expliqua le songe mystérieux de ce prince (le *songe de l'arbre*), convainquit de fourberie les prêtres de Bélus, sous le règne d'*Évilmérodac*, et, malgré ses prédictions sinistres, garda son crédit auprès de l'impie *Balthasar*. Assiégé par Cyrus, Balthasar souillait dans l'orgie d'un festin les vases sacrés du temple, lorsqu'une main invisible traça sur la muraille ces mots : *mané, thécel, pharès* (nombre, poids, division), c'est-à-dire, selon l'explication de Daniel, que, dans le *compte* de ses jours, son *poids* avait été trouvé trop léger, et que son royaume serait *divisé* entre les Perses et les Mèdes. En effet, cette nuit-là même, la ville fut prise, Balthasar tué, et son royaume réuni à l'empire médo-perse (538). Daniel vécut ensuite à la cour de *Cyaxare II*, oncle de Cyrus, dont il devint le premier ministre ; mais, ayant déplu à ce prince, il fut jeté dans la *fosse aux lions*. Il en sortit miraculeusement et mourut sous le règne de Cyrus. Parmi ses prophéties, la plus célèbre est celle qui annonce la venue du Messie après *soixante et dix semaines d'années* ou 490 ans.

1. Ce fut le fils de ce *Tobie* qui guérit la cécité de son père au moyen du fiel d'un poisson qu'il avait tiré de l'eau par les conseils d'un ange.

§ II.

1. Retour des Israélites en Judée. — 2. La Judée sous la domination des Perses, des Grecs et des Romains. — 3. Hérode. — 4. Naissance de Jésus-Christ. — 5. Destruction du temple.

1. Retour des Israélites en Judée. — *Cyrus*, après avoir détruit l'empire de Babylone (538) et remplacé son oncle Cyaxare II sur le trône médo-perse (536), publia, l'année même de son avénement, un *édit* célèbre en faveur des Juifs. D'après cet édit, les Juifs, au nombre de quarante-deux mille trois cent soixante personnes, appartenant aux tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi, quittèrent Babylone et revinrent à Jérusalem, sous la conduite de ZOROBABEL et du grand prêtre JOSUÉ.

2. La Judée sous les Perses, les Grecs et les Romains : Domination des Perses. — Zorobabel, de retour à Jérusalem, y jeta les fondements d'un nouveau temple (534); mais les Samaritains, peuple mélangé de naturels et d'idolâtres, Cuthéens, Perses et Mèdes, obtinrent, sous *Cambyse* et *Smerdis le Mage*, successeurs de Cyrus, la suspension de son édit. Après la mort de Smerdis (522), *Darius Ier*, fils d'Hystaspe, le remit en vigueur, et le temple s'acheva, l'an 516, sans de nouveaux obstacles. Les successeurs de Darius Ier continuèrent de protéger le peuple juif. *Artaxerxès Ier Longue-Main*, l'*Assuérus* de l'Écriture et l'époux de la Juive *Esther*, le protégea d'une façon particulière : après la punition exemplaire d'*Aman*, le plus implacable ennemi des Juifs, il prit pour ministre *Mardochée*, oncle d'Esther, qui lui avait rendu les plus grands services, et envoya le grand prêtre ESDRAS pour réorganiser le gouvernement des Hébreux (467). Esdras mit en ordre les livres sacrés, épura le culte et réforma beaucoup d'abus. Esdras fut remplacé par NÉHÉMIE, à qui le même prince permit de rétablir les murailles de Jérusalem, et l'ouvrage se termina au milieu de la résistance armée des Samaritains, des Arabes et des Ammonites (454). La sévérité de Néhémie causa une scission dans le temple (437). *Manassé*, chassé de la ville sainte, se retira à Samarie, près de *Sanaballat*, gouverneur des Cuthéens, et fit élever à *Garizim* un temple en tout semblable à celui de Jérusalem, et dès lors les deux peuples ne cherchèrent qu'à s'entre-détruire (434).

Pour comble de maux, la discorde s'introduisit à Jérusalem pour la possession de la *grande sacrificature*, devenue la première dignité héréditaire de l'État depuis l'abolition de la

royauté. L'an 397, les deux frères JONATHAN et JOSUÉ se disputèrent cette charge, dont le premier resta maître par un fratricide; mais le gouverneur persan de Syrie lui imposa un tribut auquel les Juifs restèrent condamnés jusqu'à la mort d'*Artaxerxès II Mnémon* (360). En 344 commença la grande sacrificature de JADDUS, qui l'exerçait encore à l'époque de l'expédition d'Alexandre contre les Perses.

Domination des Grecs. — *Alexandre le Grand*, piqué de la fidélité des Juifs, qui lui refusaient des troupes auxiliaires contre les Perses, s'achemina, après le sac de Tyr, contre Jérusalem pour la punir; mais JADDUS l'apaisa en lui montrant les prophéties de Daniel, qui lui prédisaient ses victoires. Le conquérant combla les Juifs de priviléges et châtia la révolte des Samaritains, qui, chassés de leur ville, se retirèrent à *Sichem* et en firent leur capitale.

A la mort d'Alexandre (323), la Judée, partage de *Laomédon*, fut conquise par *Ptolémée Ier Soter*, roi d'Égypte (320), qui transporta plus de cent mille Juifs à Alexandrie. D'abord sévère à leur égard, il les traita ensuite avec tant de douceur, qu'un grand nombre de leurs compatriotes passèrent en Égypte à l'époque de la conquête d'*Antigone*, comme lui capitaine d'Alexandre. *Séleucus Ier Nicator*, roi de Syrie, devint maître de la Palestine après la *bataille d'Ipsus* (301); mais, à sa mort, elle fut ressaisie par *Ptolémée II Philadelphe*, successeur de Ptolémée Ier Soter (279). Sous son règne et le pontificat d'ÉLÉAZAR, soixante et douze Juifs hellénistes traduisirent en grec les saintes Écritures, traduction canonique connue sous le nom de *version des Septante* (275). Les Ptolémées gardèrent encore la Judée pendant soixante et dix ans. C'est sous leur domination que se constituèrent définitivement parmi les Juifs les trois sectes religieuses des *pharisiens*, des *saducéens* et des *esséniens*.

L'an 203, le Séleucide *Antiochus III le Grand* conquit la Judée sur le Lagide *Ptolémée V Épiphane* et permit au peuple de vivre selon ses lois; mais *Séleucus IV Philopator*, son successeur, persécuta les Juifs pour les trésors du temple. Sous la grande pontificature d'ONIAS III, il envoya pour les saisir son ministre *Héliodore;* mais, au moment où cet agent sacrilége voulait dépasser le seuil sacré, il en fut repoussé par un guerrier miraculeux. Onias fut ensuite dépouillé de sa dignité par son frère JOSUÉ, qui, changeant son nom pour le nom grec de *Jason*, acheta la protection d'*Antiochus IV Épiphane*, quand ce prince se proposait de subjuguer les Hébreux et d'introduire parmi eux les idées et les usages de la Grèce.

Cependant Josué fut chassé par son jeune frère MÉNÉLAS, qui abjura même la religion de ses pères. Antiochus, profitant de cette guerre fratricide, s'empara de Jérusalem, massacra quarante mille citoyens, en vendit un pareil nombre, immola des pourceaux dans le temple, et mit, avec son général *Apollonius,* la Palestine à feu et à sang. Beaucoup d'Hébreux, et surtout les Samaritains, abandonnèrent le culte du vrai Dieu pour l'idolâtrie de leurs oppresseurs; mais un grand nombre de familles pieuses se réfugièrent dans les endroits déserts. Le grand prêtre ÉLÉAZAR subit un affreux supplice, et une mère de la famille des Machabées se résigna à la mort avec ses sept enfants plutôt que de manger la viande des sacrifices païens. Enfin le signal de la résistance armée fut donné par un prêtre de la famille d'Aaron, nommé *Matathias Machabée*[1].

MATATHIAS MACHABÉE, entouré de ses cinq fils, *Jean, Simon, Judas Machabée, Éléazar* et *Jonathas,* faisant appel à tous les amis du vrai culte et du pays, abattit les autels des idoles, et, suivi par les *assidéens*[2], s'enfuit vers les montagnes, asile de la liberté. Là, il commença la guerre avec succès; mais il mourut sans avoir le bonheur d'achever la délivrance de la Judée (166). JUDAS MACHABÉE, son troisième fils, lui succéda dans son autorité, battit tous les généraux d'Antiochus pendant cinq ans, et il venait de conclure une alliance avec Rome, lorsqu'il mourut au milieu d'un triomphe (161). JONATHAS, son frère, le remplaça : l'alliance d'*Alexandre Ier Bala,* compétiteur du Séleucide *Démétrius II,* lui permit de s'agrandir; mais il périt victime du perfide *Tryphon,* gouverneur d'Antioche (144). SIMON, autre fils de Matathias, soutint les succès de ses frères, fit ratifier son élévation par la république romaine, et mérita par ses exploits que l'autorité devint héréditaire dans la famille des Machabées (141).

JEAN HYRCAN Ier, l'un des fils de Simon, gouverna vingt-neuf ans avec gloire, et donna une telle extension à sa puissance, qu'ARISTOBULE Ier, son fils, prit le diadème et le titre de *roi* (108). Ce prince, différent des autres Machabées, se montra cruel envers sa famille et ne régna qu'un an. Sous

1. Les *Machabées* formaient une illustre et nombreuse famille qui comprenait, outre les sept frères Machabées égorgés par l'ordre d'Antiochus, la branche de Matathias et de ses enfants. Les Machabées se nommaient encore *Asmonéens,* comme originaires d'*Asmon,* ville de la tribu de Siméon.

2. Nom donné aux deux sectes des *pharisiens* et des *esséniens.*

ALEXANDRE JANNÉE, successeur d'Aristobule Ier, les Juifs furent attaqués, tantôt par la Syrie, tantôt par l'Égypte ; aux guerres étrangères se joignirent toutes les horreurs des guerres civiles, toutes les haines des querelles religieuses (107-79). *Alexandra,* veuve de Jannée, ne put empêcher la lutte sanglante des pharisiens et des saducéens (79-70).

Domination des Romains. — On vit alors la rivalité des deux fils de Jannée, HYRCAN II, soutenu par les pharisiens, et ARISTOBULE II, soutenu par les saducéens. Aristobule II, tour à tour vainqueur et vaincu, alla réclamer les secours de *Pompée*, que la défaite de *Mithridate le Grand,* roi de Pont, avait rendu l'arbitre de l'Asie (65). Pompée se déclara pour Hyrcan, jeta Aristobule dans les fers et soumit les Juifs à son protégé ; mais il ne lui laissa qu'une partie de la Judée avec le titre de *grand prêtre.* Aristobule et sa famille furent envoyés captifs à Rome. Un de ses enfants, *Alexandre,* s'échappa et vint revendiquer les droits de son père, après le départ de Pompée. *Gabinius,* lieutenant de Pompée, triompha pour Hyrcan, et le gouvernement redevint monarchique (57). Hyrcan acheva son règne sous l'influence de l'Iduméen *Antipater,* qu'il avait eu pour général et qu'il prit pour ministre, imposé par les Romains. Avec lui finit le règne des Asmonéens.

3. **Hérode** (40 av. J. C.-1 de J. C.). — Au milieu des troubles qui suivirent la mort d'Hyrcan II, l'habile HÉRODE LE GRAND, fils d'Antipater, se ménagea l'amitié des Romains et se fit donner par les triumvirs (Antoine, Octave et Lépide) le titre de roi, que le sénat lui confirma (40). Son règne glorieux de quarante ans lui valut le surnom de *Grand.* Pour s'affermir sur le trône, il épousa *Mariamne,* princesse asmonéenne (37) ; mais peu de temps après, à l'instigation de *Salomé,* sa sœur, il la fit mourir par jalousie. Sa cruauté n'épargna pas sa propre famille, dont il égorgea plusieurs membres.

4. **Naissance de Jésus-Christ.** — A la fin du règne d'Hérode, l'an 4138 du monde et 754 de Rome, naquit JÉSUS-CHRIST, fondateur de la religion chrétienne, le Messie prédit par les prophètes, fils de Dieu et Dieu lui-même, médiateur entre Dieu et les hommes, et rédempteur du genre humain. Sa mission divine fut de racheter la faute du premier homme par sa mort volontaire sur la croix, et de régénérer le monde avili dans la corruption du paganisme par la prédication d'une nouvelle loi nommée *Évangile.* Hérode, qui craignait pour son trône, ordonna le *massacre des innocents,* afin d'y enve-

lopper le Messie; mais il ne réussit point dans ce projet déicide, et il mourut un an après la naissance du Sauveur.

Avant de mourir, Hérode avait partagé ses États entre les trois fils qui lui restaient. ARCHÉLAUS obtint, avec le titre d'*ethnarque,* la Judée, la Samarie et l'Idumée; HÉRODE ANTIPAS fut tétrarque de Galilée, et PHILIPPE, de l'Iturée, de la Trachonitide, etc. Archélaüs, attaqué par les Romains, qu'il avait mécontentés, perdit ses États (6 de J. C.), qui furent réduits en province romaine et gouvernés par des *procurateurs;* l'empereur *Auguste* l'exila à Vienne, dans les Gaules. Hérode Antipas, laissé dans son gouvernement, fit périr par la décollation *saint Jean-Baptiste,* précurseur de Jésus-Christ, qui lui avait reproché son union incestueuse avec sa nièce *Hérodiade;* il fut relégué à Lyon par l'empereur *Caligula.* Philippe mourut sans postérité dans son petit État.

Sur ces entrefaites, *Ponce Pilate,* procurateur romain de la Judée, laissa condamner à mort Jésus-Christ par le grand prêtre *Caïphe,* et exécuter la sentence qui vouait le Sauveur du monde au supplice ignominieux de la croix. Jésus-Christ avait alors 33 ans.

5. Destruction du temple (70 de J. C.). — AGRIPPA Ier, petit-fils d'Hérode le Grand, avait reçu de l'empereur *Claude* toute la monarchie de son aïeul (41); mais il n'en transmit cependant que de faibles débris à son fils AGRIPPA II, dernier roi des Juifs (58-100). Sous le règne d'Agrippa II, les Juifs, opprimés par des tyrans subalternes, se révoltèrent contre les Romains (64 de J. C.); l'historien *Flavius Josèphe* était un des généraux des rebelles. *Vespasien* fut chargé par l'empereur *Néron* d'aller les punir; appelé à l'empire (69) avant la fin de la guerre, il laissa le soin de la vengeance à son fils *Titus.* Les Juifs opposèrent à ce prince une résistance terrible; mais, acharnés les uns contre les autres, ils devinrent leurs propres bourreaux. La discorde renouvelait sans cesse le carnage parmi eux et y fit naître la secte des *sicaires* ou assassins. La famine mit le comble à ces horreurs; tout servit d'aliment: une mère tua son fils pour le dévorer. Titus, instruit de ce crime, jura qu'il l'ensevelirait sous les ruines de Jérusalem. Prise d'assaut, cette ville fut rasée et le temple réduit en cendres, en sorte que, selon les prophéties, *il n'y resta pas pierre sur pierre* (70). Agrippa II, resté fidèle à Rome, garda sa couronne, grâce sans doute à sa sœur *Bérénice,* que l'amour de Titus a rendue célèbre; mais, à sa mort, la Judée entière fut incorporée à l'empire romain. La dispersion des Juifs ne fut consommée que l'an 135, sous l'empereur *Adrien,* qui les répandit dans les différentes contrées de l'empire.

N° 4.

Égypte.

1. Égyptiens. — 2. Aspect de l'Égypte ; le Nil. — 3. Les Pharaons. Sésostris. — 4. Rois éthiopiens. — 5. Conquête de l'Égypte par les Perses. — 6. Religion, gouvernement, arts et monuments de l'Égypte.

1. Égyptiens. — Les *Égyptiens*[1], qui habitaient au N. E. de l'Afrique, furent l'un des peuples les plus anciennement policés. La civilisation, en Égypte, marcha du sud au nord : partie de *Méroé*, État théocratique de l'Éthiopie, elle s'implanta d'abord dans la haute Égypte, le reste du pays n'étant, à partir du *lac Mœris*, qu'un vaste marais couvert par les eaux du Nil mêlées à celles de la mer Intérieure. Les alluvions du fleuve et les travaux de desséchement convertirent peu à peu ce marais en terre ferme, où s'établirent différentes dynasties.

2. Aspect de l'Égypte ; le Nil. — L'Égypte n'était qu'une vallée d'environ 1000 kilomètres de long sur 20 à 40 de large, arrosée par le Nil et coupée par de nombreux canaux : elle s'élargissait dans le Delta formé par les différentes branches de ce fleuve. Sous le rapport de la constitution physique, le sol de la vallée du Nil était fort inégal : les terres voisines du fleuve, partout où pouvaient s'étendre les inondations, abondaient en grains ; le reste du pays, à l'O., était un désert de sable, et à l'E. une chaîne de montagnes granitiques. Le Nil, à partir de son entrée en Égypte, depuis les cataractes de Syène (Assouan) jusqu'à Cercasorus (Ek-Sas), coulait, sans se diviser, dans une direction uniforme, du S. au N. Près de Cercasorus, il se divisait en deux branches principales, dont l'une, à l'E., près de Péluse (Aboukir), et l'autre, à l'O., près de Canope (Tineh), se jetaient dans la Méditerranée ; mais ces deux branches se divisaient encore en plusieurs autres, de sorte que du temps d'Hérodote, on comptait sept embouchures du Nil, toutes navigables alors.

1. L'Égypte, qui tenait à l'Asie par l'isthme de Suez, entre la mer Intérieure et la mer Rouge, se divisait en trois parties : 1° la haute Égypte ou Thébaïde, villes principales : *Thèbes*, C., *Thin*, *Éléphantine*, *Syène* ; 2° la moyenne Égypte ou Heptanomide, villes principales : *Memphis*, C., *Héraclée* ; 3° la basse Égypte ou Delta, villes principales : *Saïs*, C., *Alexandrie*, 2° C., *Tanis*, *Diospolis*, *Naucratis*, *Péluse*.

Les débordements du Nil suppléent, en Égypte, au défaut de pluie. Grossi par les grandes pluies de la zone torride où il prend sa source, le Nil commence à croître au printemps, inonde en juin les terres basses qu'il couvre de limon, et y séjourne trois mois après lesquels on met les champs en culture. Cent jours suffisent pour semer et faire la moisson, et la même terre, dans une même année, peut porter trois ou quatre sortes de fruits différents. A 4^{m},55, la crue du Nil est favorable. Au-dessus ou au-dessous, il y a danger de disette. Un nilomètre (mesure du Nil) était établi à Syène et à Memphis.

3. Les Pharaons : Sésostris. — Les Égyptiens passèrent par plusieurs formes de gouvernement. Ils furent d'abord gouvernés par ce qu'on appelle les *dieux de trois ordres*, c'est-à-dire par les prêtres de ces divinités : cette *histoire divine* ou *théocratique* nous est entièrement inconnue. Les Égyptiens lui donnaient une durée fabuleuse et absurde.

L'*histoire humaine* d'Égypte comprend *trente dynasties*, dont les premières surtout ne doivent pas être regardées comme successives, mais réparties sur plusieurs principautés simultanées, telles que celles d'*Éléphantine*, de *Thèbes* et de *Thin*, dans la haute Égypte ou Thébaïde; de *Memphis* et d'*Héracléc*, dans la moyenne Égypte; de *Tanis* et de *Diospolis*, dans la basse Égypte ou Delta.

Les premiers rois, appelés *Pharaons*, sont : *Ménès* ou *Misraïm*, *Busiris*, *Thoutmosis*, *Mœris*, *Uchoréus*, *Osymandias*, *Ramsès* et *Memnon* ou *Aménophis*.

MÉNÈS ou MISRAÏM [p. 322], dit Hérodote, est le premier homme qui régna en Égypte (2222). Il commença les conquêtes des Égyptiens sur le Nil, et fonda *Memphis* sur un terrain de nouvelle acquisition. Longtemps après Ménès, BUSIRIS bâtit la fameuse *Thèbes* aux cent portes.

Vers l'an 2090, l'Égypte fut envahie, la Thébaïde exceptée, par des étrangers arabes et phéniciens qui s'y maintinrent deux cent soixante ans sous le nom d'*hycsos* ou *rois pasteurs*. Ce fut sous *Ramessès Miamoun*, l'un des rois pasteurs, que *Joseph* [p. 325] établit les Hébreux au pays de Tanis (1844). THOUTMOSIS, roi de Thèbes, parvint à chasser les hycsos de l'Égypte, qui dès lors obéit tout entière à ses lois. Parmi ses successeurs on distingue MŒRIS, qui bâtit des pyramides et fit creuser le lac qui porte son nom; UCHORÉUS, second fondateur de Memphis; OSYMANDIAS, célèbre par sa bibliothèque et son tombeau; RAMSÈS, qui commença la persécution contre les Israélites; enfin MEMNON ou AMÉNOPHIS, roi nouveau, dit l'Écriture, à

qui Joseph était inconnu, et sous qui Moïse passa la mer Rouge avec les Hébreux (1625). C'est le père du grand Sésostris.

SÉSOSTRIS LE GRAND, élevé par son père Memnon dans des idées de guerre et de conquête, ne manqua pas à son éducation : il ne pensait à rien moins qu'à soumettre le monde entier. Les préparatifs terminés, il divisa l'Égypte en trente-six *nomes* ou provinces, équipa le premier une flotte, subjugua d'abord les Arabes de la mer Rouge et les Éthiopiens, remonta de là vers la Libye, qu'il soumit, se dirigea ensuite vers l'Asie centrale, dont il triompha en courant, et porta ses rapides victoires jusqu'au Gange, jusqu'à l'Océan même. La Scythie, la Colchide, la Thrace, l'Asie Mineure, l'Arménie, reçurent ses lois. De retour dans ses États, il fit, par les mains et l'or des vaincus, creuser de nombreux canaux, élever des monticules pour y bâtir de nouvelles villes, fortifier l'isthme entier de Suez, et, devenu, dit-on, aveugle dans sa vieillesse, il se donna la mort (1563).

PHÉRON, fils indigne de Sésostris, monta sur le trône après son père. A Phéron succédèrent, à différents intervalles, PROTÉE, contemporain de la guerre de Troie, prince artificieux et souple dont les Grecs ont fait un dieu marin, doué du pouvoir de prendre toutes les formes, et deux frères impies, CHÉOPS et CÉPHREM, qui fermèrent les temples, accablèrent leurs peuples d'impôts et construisirent deux des *grandes pyramides* [p. 346]. MYCÉRINUS, fils de Chéops, bâtit la troisième et sut se faire chérir de toute l'Égypte. SÉSAC, l'un de ses successeurs, vainquit *Roboam*, roi de Juda (vers 960) [p. 334]. BOCCHORIS se distingua par la sagesse de ses lois : l'une d'elles portait qu'un fils ne pouvait emprunter que sur le cadavre de son père.

4. **Rois éthiopiens.** — Pendant une lacune de plusieurs générations, figurée dans les annales égyptiennes par *Anysis l'Aveugle*, les *Éthiopiens*, à qui l'Égypte était redevable de sa première civilisation [p. 342], l'assujettirent deux fois. L'un de ces rois éthiopiens est appelé SABACON.

Délivrée de ces étrangers, l'Egypte fut régie (713) par SÉTHOS, prêtre de Vulcain, dont la mort ouvrit la porte à l'anarchie. Le désordre ne cessa que lorsque douze principaux seigneurs se furent partagé le royaume en douze portions : ils régnèrent ensemble quinze ans (671-656) dans une parfaite union, et, pour en laisser un monument à la postérité, bâtirent à frais communs le fameux *labyrinthe* [p. 347], dans l'Heptanomide. A la fin, *Psammétichus*, l'un d'eux, s'étant brouillé avec ses collègues,

les vainquit avec le secours de Grecs Cariens, que la tempête avait jetés sur les côtes du Delta : cette victoire le rendit seul maître de l'Égypte (656).

A partir de PSAMMÉTICHUS, l'histoire d'Égypte acquiert plus de certitude. Ce prince porta ses armes victorieuses dans l'Éthiopie et la Syrie, fit fleurir le commerce, ouvrit ses ports à tous les étrangers, et permit même aux Grecs de s'établir en Égypte.

NÉCHAO, fils de Psammétichus, marcha sur ses traces; il commença le canal de communication entre le Nil et la mer Rouge, fit faire, dit-on, le tour de l'Afrique à des navigateurs phéniciens et porta la guerre jusqu'en Assyrie. A PSAMMIS, son fils, succéda, l'an 595, APRIÈS, l'*Ophra* de l'Écriture, qui fut détrôné par AMASIS avec l'aide de *Nabuchodonosor II,* roi de Babylone. Cet Amasis, à qui le monarque babylonien ne laissa que le titre de vice-roi, avait été longtemps voleur ou plutôt chef de bande; cependant il surmonta, par une heureuse administration et de sages lois, le mépris qu'inspiraient sa basse naissance et son ancien métier. Il céda la ville de *Naucratis* aux Grecs, reçut à sa cour le philosophe grec *Pythagore,* et mourut en 526, laissant la couronne à PSAMMÉNIT, son fils, qui ne la garda que six mois.

5. **Conquête de l'Egypte par les Perses** (525).— *Cambyse,* roi de Perse, poursuivant les conquêtes de son père Cyrus, déclara la guerre à l'Egypte, vainquit PSAMMÉNIT devant Péluse, s'empara de cette ville par stratagème [p. 359], défit une seconde fois le roi égyptien près de Memphis, le prit dans cette grande ville où il s'était réfugié et le fit mettre à mort (525). Depuis cette époque, l'Égypte, toujours rebelle, mais toujours domptée, resta sous la domination persane jusqu'au moment où elle tomba avec la Perse au pouvoir d'*Alexandre* (331).

6. **Religion.** — Deux choses caractérisent la religion égyptienne : la première, c'est que les principales divinités se rapportaient les unes au soleil, les autres à la lune; la seconde, c'est que la plupart d'entre elles étaient représentées avec une tête d'animal. Ainsi le *bœuf*[1] était le symbole d'*Osiris* ou le Soleil; la *génisse,* d'*Isis* ou la Lune, etc., auxquels étaient opposés *Typhon* et sa sœur *Nephthys,* principes malfaisants, figurés par le *crocodile* et la *louve.* Outre ces animaux, on avait mis au nombre des dieux le *chien,* comme gardien des maisons et des troupeaux; le *chat,* comme destructeur des rats dont le pays était infesté; l'*ibis,* comme adversaire des serpents;

1. Le bœuf *Apis* était surtout l'objet d'honneurs particuliers.

l'*ichneumon,* comme ennemi des crocodiles, etc. Enfin on adorait jusqu'aux plantes, jusqu'aux légumes, tels que le lotus, les poireaux, les oignons, etc. Le dieu de l'enfer était *Sérapis,* qui devint, surtout parmi le peuple, l'une des principales divinités du pays.

L'immortalité de l'âme était, chez les Égyptiens, un dogme fondamental; mais ils croyaient à la *métempsycose* (passage de l'âme d'un corps dans un autre), système que Pythagore vint puiser chez leurs prêtres, sous le règne d'Amasis.

Gouvernement : coutumes. — De temps immémorial, l'Égypte obéit à des rois héréditaires. Leur fonction la plus ordinaire était de juger par eux-mêmes une partie des causes; le reste était soumis à trente juges.

La population se divisait en trois castes, savoir : les *prêtres*, les *guerriers* et le *peuple.* Les terres étaient partagées entre les rois et les deux premières castes; la troisième, composée des laboureurs, des pâtres et des artisans, devait subsister de son travail. Sésostris lui accorda cependant, sous redevance, quelques portions de terrain. Le reste était exempt de tout impôt. Les professions étaient héréditaires, sans qu'il fût jamais permis d'en changer.

Tout Égyptien, monarque ou particulier, subissait après sa mort un jugement solennel, et, selon la nature de ce jugement, on accordait ou l'on refusait au défunt la sépulture.

Les Égyptiens embaumaient les corps, dont ils faisaient des *momies* incorruptibles. On les plaçait dans des espèces de niches, debout contre la muraille.

Sciences et arts. — Les Égyptiens étaient versés dans la médecine, la géométrie, l'arpentage, la mécanique et l'astronomie. Ils s'adonnaient aussi à l'*astrologie judiciaire,* science absurde qui prétend connaître l'avenir par l'inspection des astres. On consignait les connaissances acquises sur des colonnes appelées par les Grecs *hermès*[1]. Les principaux arts cultivés par les Égyptiens étaient l'architecture, la sculpture et la peinture. Ils fabriquaient de fines étoffes, des broderies, des vases précieux, de riches meubles.

L'écriture des Égyptiens consista d'abord en *hiéroglyphes* (emblèmes sacrés), c'est-à-dire en un grand nombre de figures qui représentaient les objets. Les prêtres en conservèrent l'usage, même après l'invention des caractères alphabétiques, pour dérober leur science au vulgaire.

1. Du nom de leur Mercure [p. 383].

Monuments : pyramides, temples, etc. — L'Égypte offrait partout des *obélisques*[1], espèces de pyramides pointues, taillées d'une seule pièce dans le roc. Elle ne comptait guère moins de *pyramides*, dont les trois plus grandes subsistent encore sous le nom de *Chéops*, *Céphrem* et *Mycérinus*. La plus grande a 140^m de hauteur. On doit en outre citer : le *labyrinthe*, assemblage de douze palais disposés régulièrement et qui communiquaient ensemble ; les *sphinx* colossaux d'une seule pierre, dont l'une n'a pas moins de 47^m de longueur ; le *colosse* ou la *statue de Memnon* (Aménophis, père de Sésostris), qui rendait des sons harmonieux dès que les premiers rayons du soleil venaient la frapper ; le lac *Mœris*, auquel certains auteurs donnent un circuit de 600 à 800 kilom., et qui permettait de corriger les irrégularités des débordements du Nil ; les *temples de Memphis*, le *temple de Sérapis*, le *temple du Soleil*, les nombreux *canaux du Delta*, le *canal de communication* entre la mer Rouge et la Méditerranée, commencé par Néchao, continué par Darius et achevé par les Ptolémées.

N° 5.

Assyriens et Babyloniens. — Phéniciens. — Mèdes et Perses.

§ Ier.

1. Assyriens et Babyloniens jusqu'à Cyrus. Nemrod. Assur. Sémiramis. Sardanapale. Nabuchodonosor. — 2. Religion, sciences et arts. — 3. Ruines de Ninive et de Babylone.

1. Assyriens et Babyloniens jusqu'à Cyrus (2223-538 avant J. C.). — L'histoire des *Assyriens* et des *Babyloniens*[2], peuples de l'Asie centrale, dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre, comprend, jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus : 1° le

1. L'obélisque de Paris, haut de 23 m. d'un seul morceau de granit rose, remonte au règne de Sésostris, dont les inscriptiions hiéroglyphiques célèbrent la gloire.

2. L'Assyrie, située dans l'Asie centrale, sur les bords du Tigre, avait pour villes principales : *Ninive*, C., *Arbelles*, *Ragès*, etc. — La Babylonie, située au confluent de l'Euphrate et du Tigre, comprenait la *Chaldée*, et avait pour villes principales : *Babylone*, C., *Térédon*, etc. — L'empire assyrien comprenait en outre la *Mésopotamie* (Cunaxa, Circésium, Carrhes), la *Médie* (Ecbatane), la *Perse* (Persépolis), la *Bactriane* (Bactres), etc.

premier royaume de Babylone, commencé par Nemrod, et le *premier royaume de Ninive,* par Assur (2223-1990); — 2° le *premier empire d'Assyrie,* formé par le Ninivite Bélus, qui réunit Babylone à Ninive (1990-759); — 3° le *second royaume de Babylone,* commencé par Bélésis (759-680), et le *second royaume de Ninive,* par Phul II (759-625); — 4° le *second empire d'Assyrie,* ou *empire chaldéen,* formé par le Babylonien Nabopolassar, qui réunit Ninive à Babylone (625-538).

Premier royaume de Babylone (2223-1990) : Nemrod et Babylone. — NEMROD, fils de Chus et petit-fils de Cham [p. 322], bâtit, vers l'an 2223, *Babylone,* sur l'Euphrate, au pied de la tour de *Babel,* et fonda ce qu'on appelle le *premier royaume de Babylone.* C'était, dit l'Écriture, un *fort chasseur* devant l'Éternel. Après avoir fait la guerre aux bêtes féroces, il la fit aux hommes, et subjugua la plus grande partie de la *terre de Sennaar* ou *Chaldée.* Après Nemrod, on trouve les noms de huit rois, sous lesquels la religion primitive des Babyloniens dégénéra en idolâtrie : les astres, les éléments, les rois, furent déifiés, et Nemrod fut adoré le premier sous le nom de *Bel, Baal* ou *Bélus* (c'est-à-dire *seigneur* ou *soleil*), dans un temple ou tour élevée (peut-être la tour inachevée de Babel) qui servait d'observatoire astronomique aux prêtres chaldéens.

Vers l'an 2090, les Babyloniens, amollis par la paix, devinrent la proie de tribus nomades, tant arabes que phéniciennes [p. 343], connues sous le nom d'*hycsos* ou pasteurs, dont la domination ne fut renversée qu'un siècle après par *Bélus,* roi de Ninive [voy. ci-desous].

Premier royaume de Ninive (2223-1990) : Assur et Ninive.—En même temps que Nemrod fondait le premier royaume de Babylone, ASSUR, fils de Sem, fondait ce qu'on appelle le *premier royaume de Ninive,* en bâtissant sur le Tigre une ville appelée plus tard *Ninive,* du nom de *Ninus,* un de ses rois. Les successeurs d'Assur résistèrent aux hycsos, et l'un d'eux même, nommé BÉLUS, marcha contre eux, les vainquit, et réunit le royaume de Babylone à celui de Ninive, sous le nom de *premier empire assyrien* (1990).

Premier empire d'Assyrie (1990-759) : Sémiramis, Sardanapale. — BÉLUS, fondateur du *premier empire d'Assyrie,* formé par la réunion du royaume de Babylone à celui de Ni-

nive, y régna jusqu'en 1968 et reçut comme Nemrod, et sous le même nom, les honneurs divins. NINUS, son fils (1968), agrandit Ninive, à laquelle il donna son nom, étendit sa domination depuis l'Égypte jusqu'à la Bactriane, s'empara même de la riche Bactres, capitale de ce dernier pays, et donna sa main à la Syrienne SÉMIRAMIS, veuve de l'un de ses officiers, à laquelle il devait la prise de cette ville. Femme remplie de génie et d'ambition, cette princesse, étant montée sur le trône après Ninus, qu'elle avait empoisonné, dit-on, pour régner seule (1916), fit de Babylone la *reine de l'Orient.* Parmi les monuments qu'elle laissa de sa grandeur, il faut citer les murailles de Babylone, ses quais, ses palais, son port, la galerie construite sous le lit de l'Euphrate, et de nombreuses villes, entre autres *Van,* sur le lac de ce nom, en Arménie. Elle soumit, dit-on, l'Égypte, la Libye, l'Éthiopie, et recula les bornes de ses États, à l'ouest jusqu'à la mer Égée, et à l'est jusqu'à l'Indus. NINYAS, son fils, la détrôna et la fit mourir (1874).

Après Ninyas commence une longue suite de rois fainéants, au nombre de trente-quatre, et dont les noms seuls sont connus. C'est durant cette période de douze siècles que *Sésostris* affranchit l'Égypte du joug assyrien et que *David* étendit sa domination jusqu'à l'Euphrate. SARDANAPALE Ier, le plus efféminé de tous les successeurs de Ninyas, à la suite d'une révolte excitée par *Arbacès,* satrape de Médie, et *Bélésis,* grand prêtre et gouverneur de Babylone, se brûla dans son palais avec ses femmes et ses trésors (759). Des débris de son empire il se forma trois royaumes rivaux : le *royaume de Médie,* sous Arbacès [p. 356]; le *second royaume de Babylone,* sous Bélésis, et le *second royaume de Ninive,* sous Phul ou Sardanapale II.

Second royaume de Babylone (759-680) : ère de Nabonassar (747). — BÉLÉSIS ou BALADAN, grand prêtre et gouverneur de Babylone, après avoir détrôné *Sardanapale Ier,* dernier monarque du premier empire assyrien (759), fonda ce qu'on appelle le *second royaume de Babylone,* composé de la Babylonie et de la Chaldée, et commença, sous le nom de NABONASSAR [1], une série de onze prêtres-rois, sous lesquels le conflit des ambitions amena l'anarchie. Babylone n'en sortit, au bout de quatre-vingts ans, que pour devenir une seconde fois tributaire de Ninive (680) ; mais une ligue des Babyloniens et des Mèdes, vingt-six

1. C'est le nom d'une ère célèbre dans l'Orient, l'*ère de Nabonassar.* Elle commença l'an 747, époque de sa mort.

ans après, lui rendit son indépendance, sous *Nabopolassar,* qui la gouvernait au nom des rois ninivites.

Second royaume de Ninive (759-625) : destruction de Ninive. — PHUL ou SARDANAPALE II, après la chute de Sardanapale I[er], conserva Ninive, dont le territoire composa ce qu'on appelle le *second royaume de Ninive.* De 759 à 625, époque de sa destruction, on compte, outre Phul ou Sardanapale II, six rois, savoir : TÉGLATH-PHALASAR, qui détruisit le royaume de Damas; SALMANASAR, qui mit fin au royaume d'Israël (721); SANACHÉRIB, qui fit à celui de Juda une guerre malheureuse, dans laquelle l'ange exterminateur lui tua 185,000 hommes, sous le règne d'*Ézéchias* [p. 335]; ASAR-HADDON, qui se rendit maître de Babylone (680) et fit prisonnier *Manassé,* roi de Juda (672); SAOSDUCHÉUS ou NABUCHODONOSOR I[er], qui prit sur le roi *Phraorte* Ecbatane, capitale de la Médie, et perdit devant Béthulie, par la main de la Juive *Judith,* son général *Holopherne,* dévastateur de la Judée (655); enfin SARAC ou CINALADAN, sous qui Ninive fut détruite par les armes réunies de *Cyaxare I[er],* roi des Mèdes, et de *Nabopolassar,* satrape rebelle de Babylone (625).

Second empire d'Assyrie (625-538) : Nabopolassar, Nabuchodonosor, Balthazar.—NABOPOLASSAR réunit le royaume de Ninive à celui de Babylone, et, quoiqu'il n'eût plus d'autre capitale que cette dernière ville, son empire prit le nom de *second empire d'Assyrie* ou *empire chaldéen* : il dura moins d'un siècle (625-538) et compta six rois.

NABUCHODONOSOR II LE GRAND, fils de Nabopolassar, le fameux conquérant de l'Écriture, battit *Néchao,* roi d'Égypte, prit Tyr, après un siége de treize ans [p. 352], et mit fin au royaume de Juda par la prise de Jérusalem, dont il emmena les habitants en captivité (606) ; mais, en punition de son orgueil, il fut plongé, sur la fin de son règne, dans une noire démence, changé en bête, selon la prédiction de Daniel, et chassé de la compagnie des hommes, sans toutefois perdre la couronne. Sa punition dura sept ans, pendant lesquels la reine *Nitocris* administra le royaume. Rendu à la raison, il reprit les rênes de l'empire jusqu'à sa mort, en 562. ÉVILMÉRODAC, son fils aîné, prince cruel et dissolu, fut assassiné la troisième année de son règne (560). NÉRIGLISSOR, beau-frère et meurtrier d'Évilmérodac, fut défait et tué dans une bataille contre *Cyrus,* venu de Perse au secours de *Cyaxare II,* son oncle, roi des Mèdes (555). LABOROSO-ARCHOD ne porta que quelques mois la couronne usurpée par son père Nériglissor, et le sceptre rentra dans la famille de Nabuchodonosor. LABYNIT

ou NABONID, le *Balthasar* de l'Écriture, fils d'Évilmérodac, entra dans une ligue formée par l'Égypte et la Lydie contre les Mèdes et les Perses; mais Cyrus, vainqueur des Lydiens à *Thymbrée* (547), s'empara, neuf ans après, de Babylone (538); Balthasar fut tué, et avec lui finit le second empire d'Assyrie [p. 336].

2. Religion, sciences et arts. — La religion des Babyloniens consistait dans le culte de la nature en général, et des astres en particulier : ils adoraient le soleil, la lune et les cinq planètes, Mercure, Vénus (sous le nom de Mylitta), Mars, Jupiter, Saturne, chargées par un dieu suprême de gouverner le monde, et représentées par autant de simulacres ou d'images, espèces de talismans où résidaient ces prétendues déités.

Les Babyloniens ou Chaldéens cultivèrent avec succès les mathématiques et l'astronomie; mais l'adoration des astres les conduisit aux erreurs de l'astrologie judiciaire, qui devint chez eux une véritable profession. Ils trouvèrent de bonne heure l'année solaire de 365 jours 5 h. 48′. Leur médecine était plus expérimentale que systématique : on exposait le malade à la vue des passants, pour apprendre de leur bouche, s'ils avaient éprouvé un mal pareil, le traitement qui les en avait délivrés; ceux qui guérissaient devaient placer dans le temple du dieu de la médecine un tableau qui désignait les remèdes auxquels ils devaient leur guérison. Le célèbre médecin grec *Hippocrate* [p. 398 et 848] fit transcrire ces observations, et son génie les fit servir à établir les bases de l'art médical.

3. Ruines de Ninive et de Babylone. — Les monuments de Ninive, au dire des anciens, étaient d'une magnificence incroyable; mais, depuis sa destruction, on ignorait jusqu'à l'emplacement de ses ruines. Ce n'est qu'en 1844 qu'elles ont été découvertes à Khorsabad, village moderne qui recouvre l'emplacement de Ninive : les fouilles qu'on y a faites ont déjà montré de précieux restes de monuments, entre autres de vastes palais, des murailles en brique, couvertes d'inscriptions cunéiformes, avec des tours de distance en distance.

Babylone n'offre plus que des ruines à peine reconnaissables; mais au temps de sa splendeur, elle était entourée d'un mur de 365 stades (7 myriamètres), épais de 24 mètres, haut de 64, avec cent portes d'airain massif. Des quais admirables, un pont immense, avec deux palais qui communiquaient ensemble par une galerie souterraine, des jardins suspendus sur des voûtes, le temple magnifique de Bélus ou de Bel : telles sont les merveilles qui valurent à Babylone le nom de *reine de l'Orient*.

§ II.

Phéniciens : leur activité commerciale; leurs colonies.

Phéniciens. — Les *Phéniciens*[1], peuple d'Asie, issus de Chanaan[2], fils de Cham [p. 322], formèrent primitivement onze tribus indépendantes les unes des autres, quoique unies entre elles par une espèce de fédération, dont *Sidon*, la plus ancienne ville de Phénicie, fut le centre primitif, et dans laquelle la ville de *Tyr*, colonie de Sidon, finit par s'arroger la prépondérance.

Tyr[3], placée à la tête des villes phéniciennes, devint la résidence des rois de la nation. ABIBAL, contemporain de Saül (1096), est le premier dont l'histoire fasse mention. Son fils HIRAM (1056), allié de *David* et de *Salomon*, apprit au premier l'art de la navigation, par une exception unique dans les annales des Phéniciens, qui s'imposaient la loi de cacher le secret de leurs voyages maritimes, de peur que les autres peuples n'en partageassent avec eux le profit ; au second, il fournit des matériaux excellents et des ouvriers habiles pour la construction du temple de Jérusalem, tandis qu'il élevait lui-même des temples magnifiques à la déesse *Astarté*, la Vénus des Grecs.

ITHOBAL Ier, l'un des successeurs d'Hiram, fut le père de *Jézabel*, épouse d'*Achab*, le roi le plus impie d'Israël, sous qui s'introduisit en Palestine le culte des divinités phéniciennes [p. 332]. Sous le roi PYGMALION (860), meurtrier de *Sichée*, mari de *Didon*, cette princesse, sœur de l'assassin, prit la fuite avec ses trésors et conduisit ses compagnons d'infortune en Afrique, où elle fonda Carthage, qui devait être un jour la rivale de Rome[4]. *Nabuchodonosor II* s'empara de Tyr, sous ITHOBAL II, après treize ans de siége (572). La royauté fut abolie et remplacée par des *suffètes*, espèces de consuls ou de dictateurs annuels qu'on retrouve

1. La PHÉNICIE, située au S.-O. de l'Asie, le long de la Grande mer, avait pour villes principales : *Tyr*, C., *Sidon*, *Tripolis*, *Acco* ou *Ptolémaïde*. Nous réservons pour l'histoire romaine [p. 466 et s.] l'histoire des Carthaginois.

2. *Chanaan* veut dire *marchand*.

3. Il y eut trois villes de Tyr : *Tyr*, sur le continent, prise par Nabuchodonosor II ; *Tyr*, sur une île, prise par Alexandre ; enfin *Tyr*, sur la péninsule formée par la chaussée que construisit Alexandre pour s'emparer de la ville insulaire.

4. Didon forme, par un anachronisme de quatre siècles, un des plus beaux épisodes de l'Enéide]. Voir aux Auteurs latins, n° 5.]

dans l'histoire de Carthage. Les Tyriens se réfugièrent dans une île voisine du continent, et ils élevèrent une *nouvelle Tyr*, aussi commerçante et plus forte que l'ancienne.

Le pouvoir monarchique fut rétabli l'an 554 dans la personne de BALATOR, qui se reconnut tributaire des Assyriens, et, lorsque *Cyrus* parut devant les murs de Tyr, les Phéniciens lui rendirent hommage. Deux siècles après, la *nouvelle Tyr*, se croyant imprenable, refusa de recevoir *Alexandre* dans ses murs; mais il s'en rendit maître, en sept mois, au moyen d'une digue immense qu'il construisit entre l'île et le continent (332). Le vainqueur joignit l'État de Tyr à celui de Sidon sous l'autorité d'ABDOLONYME, issu des anciens rois indigènes. Les successeurs d'Alexandre se disputèrent cette ville, qui resta aux Séleucides jusqu'à l'an 64, où elle devint, avec la Syrie, la proie des Romains.

Industrie des Phéniciens. — Les Phéniciens étaient très-industrieux : ils ont inventé les voiles des vaisseaux, les mesures et les poids, les tissus, l'art de fondre le verre, de travailler les métaux, et, sans compter beaucoup d'autres découvertes utiles, la teinture en pourpre, dont ils tiraient de si grandes richesses. Le hasard, qui du reste n'est profitable qu'aux esprits inventifs, leur procura, dit-on, cette précieuse teinture. Un chien de berger, pressé par la faim, brisa un coquillage marin; il en eut la gueule teinte : cette couleur parut admirable. On trouva moyen de l'extraire de coquillages de la même espèce et de l'appliquer aux étoffes; la *pourpre* devint bientôt l'ornement des rois[1].

On doit aux Phéniciens l'art de dresser des comptes, de tenir des registres, l'invention de l'*écriture* phonétique ou ordinaire, art sublime qui seul pouvait dissiper l'ignorance du genre humain, et que le Sidonien Cadmus porta, dit-on, en Grèce, lorsqu'il s'établit à Thèbes. On ne connaît chez les Phéniciens qu'un auteur, *Sanchoniaton*, dont il reste des fragments et qui passe pour le plus ancien historien du monde après Moïse.

Activité commerciale des Phéniciens. — Les Phéniciens possédèrent longtemps le monopole du commerce dans les trois parties de l'ancien continent. Hardis navigateurs, sans autre guide que les étoiles, ils étendirent partout leurs relations commerciales. La Bretagne et les îles Cassitérides (Sorlingues) leur fournissaient de l'étain et de l'ambre jaune (succin); l'Asie leur

1. Les rois de Phénicie s'en attribuèrent exclusivement l'usage. Les Romains, à leur exemple, la réservèrent pour les personnes revêtues de la dignité impériale; de sorte que l'expression *prendre la pourpre* devint synonyme de *se faire proclamer empereur*.

donnait de l'or, et la Bétique, de l'argent. Ils partaient des ports d'*Élath* et d'*Asiongaber,* situés à la pointe septentrionale du golfe Arabique, pour naviguer, conjointement avec les Juifs [p. 331], vers Ophir, c'est-à-dire vers les pays du midi, spécialement l'Arabie Heureuse et l'Éthiopie ; ils allaient aussi du golfe Persique jusqu'à la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, et jusqu'à Taprobane (Ceylan). Ils firent enfin quelques grands voyages de découverte, parmi lesquels la navigation autour de l'Afrique, si elle eut lieu, serait le plus remarquable [p. 317-345].

Le commerce des Phéniciens par terre se faisait en grande partie par caravanes. Les principales branches de ce commerce étaient : celui d'Arabie, consistant en épices, encens, etc., fait par des caravanes dirigées soit vers l'Arabie Heureuse, soit vers Gerra, près du golfe Persique ; le commerce avec Babylone, par Palmyre, et de Babylone, par la Perse, jusqu'à la Chine ; le commerce avec l'Arménie et les pays limitrophes, pour les esclaves, les chevaux, les vases de cuivre, etc.

Colonies des Phéniciens. — Les colonies des Phéniciens étaient répandues sur toutes les plages où les attirait le commerce : telles étaient *Tartesse, Gadès* et *Cartéia,* dans le midi de l'Hispanie ou Espagne ; *Panorme* et *Lilybée,* dans la Sicile ; *Carthage,* la plus importante, *Utique* et *Adrumète,* dans le nord de l'Afrique ou Libye ; les îles de *Tylos* et d'*Aradus*, dans le golfe Persique.

§ III.

Lydiens : Crésus.

Lydiens (1579-546). — Les *Lydiens*[1], peuples de l'Asie Mineure, tirent leur origine de *Lud,* fils de Sem [p. 322].

Manès ou Méon passe pour le premier roi des Lydiens (1579). Ce fut sous le règne d'Atys, son fils, que, pour échapper à la famine qui désola le pays pendant dix-huit ans, *Tyrrhénus* conduisit une colonie lydienne dans une partie de l'Italie qui s'appela *Tyrrhénie* (Toscane). Après Lydus, successeur d'Atys, viennent six rois presque inconnus ; puis la reine Omphale, à laquelle *Hercule* fut vendu comme esclave. Parmi les successeurs de la reine Omphale, il faut citer Candaule. Ce prince avait parmi ses courtisans *Gygès,* homme adroit et souple, qui,

1. La Lydie, contrée de l'Asie Mineure, à l'O., renfermait l'*Ionie* et avait pour villes principales : *Sardes,* C. ; *Magnésie, Éphèse, Smyrne, Phocée, etc.*

le concert avec la reine, outragée par son époux[1], parvint à la couronne en donnant la mort à son roi; circonstance que les anciens ont expliquée par un *anneau magique* au moyen duquel e meurtrier pouvait tout voir sans être vu de personne et tout aire sans être arrêté dans ses actions. L'assassinat de Candaule livisa les Lydiens en deux partis, qui, sur le point d'en venir aux mains, convinrent de s'en rapporter à l'oracle de Delphes. Le lieu consulté se déclara pour Gygès, dont les présents avaient sans doute préparé sa réponse.

GYGÈS, parvenu au trône, eut des guerres fréquentes et glorieuses avec les colonies grecques de l'Asie Mineure, où il soumit Colophon et la Troade (708-670). Ses successeurs l'imitèrent : parmi eux, on remarque ARDYS, qui combattit avec succès es Milésiens, et HALYATTE, dont l'armée, aux prises avec celle le *Cyaxare I*er, roi de Médie, se retira du combat, effrayée l'une éclipse de soleil[2] (601).

Crésus (561-546). — Le plus célèbre roi de Lydie fut CRÉSUS, fils d'Halyatte, dont le nom est devenu proverbial pour exprimer un homme très-riche. Sa cour était le rendez-vous des sages et des savants : *Ésope*, dit-on, y vécut; *Solon*, le législateur d'Athènes, y passa quelque temps et lui prédit l'instabilité le son bonheur. Non moins belliqueux qu'opulent, il conquit presque toute l'Asie Mineure; mais, alarmé des progrès de *Cyrus*, il osa, sur la foi d'un oracle équivoque[3], tenter contre ce prince la fortune des armes : vaincu à *Thymbrée* (547), assiégé et pris dans Sardes, il fut dépouillé de ses États[4] (546).

Crésus fut, dit-on, condamné par Cyrus à périr dans les flammes. Déjà s'élevait le bûcher; Crésus y monta, et le sou-

1. On dit que, comme elle était d'une très-grande beauté, son mari la fit voir au courtisan Gygès, contre l'usage oriental qui soustrayait l'épouse à tous les regards. La reine, irritée de cet outrage, ordonna à Gygès de tuer son époux, sous peine de périr lui-même.

2. Thalès de Milet l'avait prédite.

3. Cet oracle aurait dit que, *si Crésus passait l'Halys, il ruinerait un grand empire.*

4. Crésus, dans la prise de Sardes, avait été sauvé par son fils, muet de naissance. Les soldats de Cyrus se répandaient avec furie dans la ville : l'un d'eux rencontra le roi vaincu, qu'il ne connaissait pas, et leva son glaive pour l'immoler; le fils muet aperçut le glaive fatal; un effort soudain, inspiré par la tendresse filiale, rompit les liens de sa langue : *Soldat, s'écria-t-il, ne tue pas Crésus!* Le guerrier s'arrêta à ce cri du cœur, et Crésus échappa ainsi à la mort.

venir de Solon, dont il avait autrefois méprisé les leçons, se présentant à son esprit, il s'écria : *Solon! Solon! Solon!* Cyrus, surpris de cette exclamation, se la fit expliquer; son cœur s'émut à la vue de l'incertitude des choses humaines, et Crésus fut épargné : il devint l'ami et le conseiller de son vainqueur.

§ IV.

1. Mèdes et Perses. — 2. Perses sous Cyrus, Cambyse et Darius. — 3. Étendue et divisions géographiques de l'empire perse. — 4. Religion, gouvernement, monuments.

1. Mèdes et Perses (759-504). — Les *Mèdes* et les *Perses*[1], peuples de l'Asie centrale, relevèrent pendant longtemps de l'empire d'Assyrie, qui les faisait gouverner par un satrape [p. 349]. Après la révolte du satrape Arbacès, qui les délivra du joug assyrien, l'an 759, ces deux peuples eurent une histoire séparée jusqu'à la mort de Cyaxare II, après laquelle la Médie, réunie à la Perse, n'eut plus de rois particuliers.

Mèdes, jusqu'à Cyrus (759-536) : **Arbacès, Déjocès, Phraorte, Cyaxare, Astyage.** — Le nom de *Mèdes* désignait souvent, chez les Grecs, non-seulement le peuple mède proprement dit, mais encore tous les peuples dont la domination, avant Cyrus, s'étendait du Tigre à l'Indus. Quant aux Mèdes d'Hérodote, ce sont certainement les habitants de la Médie proprement dite : ils se divisaient en six tribus, entre autres celle des *mages*, régies par des *juges*, et relevaient, depuis un temps immémorial, de l'empire assyrien. Après la chute de cet empire, ce fut le peuple dominateur de l'Asie. Leur capitale Ecbatane, bâtie en amphithéâtre autour d'une colline, renfermait sept enceintes de murailles, disposées en terrasse les unes au-dessus des autres, et dont la plus élevée contenait le palais du roi.

Les rois de Médie sont : *Arbacès*, *Déjocès*, *Phraorte*, *Cyaxare Ier*, *Astyage* et *Cyaxare II*.

ARBACÈS, satrape de Médie, se révolta, de concert avec *Bé-*

1. La MÉDIE, située au N.-E. du Tigre, avait pour villes principales : *Ecbatane*, C. *Hécatompyle*. — La PERSE, située au S.-E. de la Médie, avait pour villes principales : *Persépolis* ou *Istakhar*, C. *Pasargada*. — Ce n'étaient que deux provinces de l'empire persan, qui comprenait en outre, sous Darius Ier, un grand nombre d'autres pays dont il sera parlé plus loin [p. 360].

ísis, gouverneur de Babylone [p. 349], contre *Sardanapale Ier,* oi d'Assyrie (759), et, après l'avoir détrôné, régna vingt-six ans ur la Médie, qu'il laissa, en mourant, sans aucune forme de ouvernement. L'anarchie qui suivit sa mort engagea les Mèdes se choisir pour roi le sage DÉJOCÈS, un de leurs juges (733). e prince bâtit Ecbatane aux sept enceintes, s'entoura d'une arde nombreuse, et, peu jaloux de faire des conquêtes, il ne 'occupa qu'à civiliser ses sujets. PHRAORTE, son fils, l'*Arphaxad* e l'Écriture, aussi belliqueux que son père était pacifique, souiit les Perses (690) et l'Asie Mineure jusqu'au fleuve Halys; mais fut défait, pris et tué par *Nabuchodonosor Ier,* roi de Ninive, ui rendit la Médie tributaire de l'empire assyrien. CYAXARE Ier, ils de Phraorte, le vengea d'abord par une victoire sur les Asyriens, et, lorsqu'il eut chassé de ses États les Scythes, qui les vaient envahis, il se ligua contre les Assyriens avec *Nabopoassar,* gouverneur de Babylone, et détruisit Ninive de fond en omble (625). ASTYAGE, fils et successeur de Cyaxare Ier, se conenta de jouir en paix de l'empire, et le laissa florissant à son ils CYAXARE II, qui, grâce à la valeur du jeune *Cyrus,* fils de a sœur *Mandane,* triompha des Babyloniens et de Crésus, roi le Lydie. Cyrus même, après une longue suite de victoires, 'empara de Babylone sur *Balthasar,* qui fut tué dans un festin acrilége (538). Deux ans après, Cyaxare II mourut sans postérité et légua à son neveu la Médie, qui fut ainsi réunie à la Perse.

Perses, jusqu'à Cyrus (759-530). — Les Perses avaient leurs rois particuliers dès le temps d'Abraham, qui vainquit l'un d'eux, nommé *Chodorlahomor* [p. 323]; mais l'histoire ne nous en a pas même transmis les noms. On sait seulement qu'ils portaient le nom patronymique d'*Achéménides,* comme appartenant à la race d'*Achéménès,* leur premier ancêtre.

Les Perses étaient divisés en *dix castes* ou *tribus,* dont il y avait trois de *nobles* ou de *guerriers,* trois d'*agriculteurs* et quatre de *pasteurs.* Ces castes restèrent constamment séparées les unes des autres dans leur manière de vivre. La première des trois castes nobles était celle des *Pasargades,* qui possédaient le gouvernement comme descendants d'*Achéménès.*

Les Perses, soumis par Phraorte, roi des Mèdes (690), passèrent avec eux sous la domination de *Nabuchodonosor Ier,* roi d'Assyrie, et, comme eux, ils eurent des rois tributaires de l'empire assyrien, entre autres *Cambyse,* père de ce Cyrus qui réunit la Médie à la Perse après la mort de Cyaxare II et conquit l'Asie presque entière.

2. Les Perses sous Cyrus, Cambyse et Darius. — Les rois de la Perse et de la Médie réunies sont jusqu'aux guerres médiques : *Cyrus*, *Cambyse*, *Smerdis le Mage* et *Darius Hystaspès*, c'est-à-dire fils d'Hystaspe.

Cyrus : ses conquêtes (536-530). — Les historiens ont répandu beaucoup de merveilleux non-seulement sur l'enfance, mais encore sur toute la vie de CYRUS LE GRAND. Selon les uns (Hérodote et Justin), il naquit d'un Perse obscur et détrôna le roi des Mèdes *Astyage ;* selon les autres (Xénophon), né dans la caste des Pasargades, il eut pour père *Cambyse Ier*, roi de Perse, et succéda par adoption à son oncle *Cyaxare II*, fils d'Astyage. Quoi qu'il en soit, il reçut une éducation guerrière, dont il ne tarda pas à montrer les avantages. Cyaxare II, menacé par une ligue des Lydiens et des Assyriens, sur qui régnaient *Crésus* et *Nériglissor*, remit la conduite de la guerre à Cyrus. Dans une première bataille (555), Nériglissor, roi de Babylone, fut tué ; Crésus, roi de Lydie, s'enfuit dans ses États : Cyrus l'y poursuivit, le battit à *Thymbrée*, près de Sardes (547), et s'empara de cette capitale et de Crésus lui-même. Tandis qu'*Harpagus*, un de ses lieutenants, soumettait toute l'Asie Mineure, lui-même subjugua la Syrie, la Phénicie, la Palestine, une partie de l'Arabie, l'Égypte même, et revint sur Babylone, qu'il prit d'assaut, après avoir détourné les eaux de l'Euphrate (538). La mort de Cyaxare II le laissa seul maître de l'empire médo-perse (536). Cyrus signala son avénement par l'*édit* célèbre qui permit aux Juifs emmenés en captivité par *Nabuchodonosor II*, roi de Babylone, de retourner en Palestine et d'y reconstruire le temple de Jérusalem [p. 337]. Finances, police, lois, religion, tels furent dès lors, au lieu de conquêtes, les objets de ses soins pacifiques ; il institua les *postes*, au moyen de courriers placés de distance en distance, et divisa son vaste empire en cent vingt *satrapies* ou gouvernements. Il mourut avec la réputation du conquérant le plus sage et du prince le plus accompli jusqu'alors[1], laissant la couronne à son fils aîné *Cambyse*, et quatre provinces au cadet, nommé *Smerdis* ou *Tanoaxare* (530).

Cambyse (530-522) : **conquête de l'Égypte.** — CAMBYSE,

1. Tel est le récit de Xénophon. Hérodote le fait mourir dans une expédition aventureuse contre les *Massagètes*, peuplade scythique à l'est de la mer Caspienne. *Tomyris*, leur reine, pour venger la mort de son fils, s'étant saisie de Cyrus par surprise, lui aurait fait couper la tête, et, l'ayant plongée dans une outre pleine de sang, lui aurait dit : *Barbare, rassasie-toi après ta mort du sang dont tu as toujours eu soif pendant ta vie.*

ıccesseur de Cyrus le Grand, commença par porter contre l'Égypte, qui venait de se déclarer indépendante. nparer de *Péluse,* clef de ce pays à l'est [p. 342], il fit la tête de ses troupes un grand nombre de chats, de e brebis et d'autres animaux adorés par les Égyptiens ; ce stratagème singulier lui réussit : la ville se rendit, crainte de tuer ses dieux. *Psamménit,* roi d'Égypte, ans une sanglante bataille, fut mis à mort avec sa fa- tous les grands du royaume. Les *Libyens,* les *Cyré-* les *Barcéens,* effrayés, se soumirent d'eux-mêmes au ır. Enflé de ce succès, il envoya contre les *Ammo-* ıe armée qui périt ensevelie sous les sables, et il ui-même contre les Éthiopiens sans provisions d'aucune Forcé par la famine de revenir sur ses pas, il détruisit accabla de maux les Égyptiens, enleva toutes les sta- leur culte, immola le bœuf Apis avec ses prêtres, tua , son propre frère, gouverneur de Médie, *Méroé,* sa sa femme, et beaucoup d'autres. De tels excès révol- us les esprits. Le mage *Smerdis,* qui ressemblait assez assassiné du roi, fut mis sur le trône. A cette nouvelle, , outré de colère, voulut se mettre en marche pour er l'usurpateur et ses complices ; mais, comme il à cheval, son épée sortit du fourreau et lui fit à la cuisse sure dont il mourut (522).

ɔrt de Cambyse assura pour un temps la couronne au ERDIS, nommé SMERDIS LE MAGE. On savait que Cyrus it couper les oreilles au mage de ce nom. Une des de l'imposteur s'assura qu'en effet son mari n'avait pas s, découverte qui fut fortifiée par les aveux de *e,* assassin du vrai Smerdis. Sept seigneurs, parmi on distinguait *Darius Hystaspès,* c'est-à-dire fils d'Hy- nassacrèrent l'usurpateur avec ses partisans, et presque mages, dont l'influence exclusive avait soulevé la haine ɔblesse, devinrent victimes de la fureur du peuple Jne fête en perpétua le souvenir sous le nom de *Mago-* c'est-à-dire massacre des mages).

ıs Ier, fils d'Hystaspe (522-485) : expédition contre hes; apogée de la puissance des Perses. — Les sept s qui avaient détrôné Smerdis le Mage s'en remirent au r le choix d'un monarque. Le sceptre devait appartenir lont le cheval hennirait le premier, au lever du soleil, à : fixé pour un rendez-vous solennel. L'écuyer de *Darius,* 'staspe, y mena la veille, avec une cavale, le cheval de

son maître, et cet artifice valut la couronne à DARIUS Ier (522). Avec lui commença une dynastie qui dura autant que l'empire des Perses.

Six ans après l'avénement de Darius Ier, Babylone se révolta; mais le dévouement de *Zopyre*, fils de l'un des sept conjurés, qui s'introduisit par ruse[1] dans la ville, la mit à la discrétion du roi (516), qui fit périr trois mille rebelles, enleva les cent portes d'airain et détruisit les fortifications de Babylone. Peu après, il porta ses armes en Europe, par le Bosphore de Thrace, franchit l'Ister (le Danube) et s'avança contre les *Scythes*, qui, par une fuite calculée, l'attirèrent au fond de leurs déserts. La famine le força de revenir sans avoir pu les atteindre, ne ramenant avec lui que les restes épuisés d'une armée nombreuse. La fortune le servit mieux dans son entreprise sur les *Indes*, dont il soumit une partie en peu d'années; conquête qui marqua l'*apogée de la puissance des Perses*.

3. Étendue et divisions de l'empire perse. — L'empire perse, parvenu à son apogée sous Darius Ier, comprenait une immense étendue de pays. Le cours de l'Euphrate en séparait les provinces occidentales des provinces orientales, et le divisait ainsi en deux parties : l'une à l'O., comprenant l'Asie Mineure avec les régions riveraines de l'Hellespont, la Syrie, la Phénicie et l'Égypte; l'autre à l'E., comprenant tous les pays entre l'Euphrate et l'Indus.

La division en *satrapies* ou gouvernements, commencée par Cyrus, qui en établit 120, ne fut définitivement organisée que par Darius Ier, fils d'Hystaspe, qui les réduisit à 20, en conservant au *satrape* ou gouverneur l'administration de la province et le recouvrement des impôts, mais en attribuant les grands commandements militaires à des chefs qui ne recevaient d'ordres que du roi. Les 20 satrapies payaient en argent, pour la cassette particulière du roi, 80 millions de nos francs, et en outre elles devaient défrayer sa maison et celle du satrape, pourvoir à l'entretien des troupes et à toutes les dépenses de l'administration.

Première satrapie : C. *Éphèse;* provinces et villes principales : *Éolide,* Cumes; *Ionie,* Smyrne et Milet; *Magnésie,* Magnésie du Méandre; *Carie,* Halicarnasse; *Lycie,* Xanthe; *Myliade,* id.; *Pamphylie,* Perga. — 2e *Satrapie :* C. *Sardes*

1. Zopyre se présenta aux portes de la ville, couvert de blessures volontaires, en accusa la cruauté et l'ingratitude de son maître, et gagna ainsi la confiance des Babyloniens, qui le créèrent leur généralissime.

en Lydie; *Mysie*, Pergame. — 3ᵉ *Satrapie :* C. *Dasylium; Petite Mysie*, Lampsaque; *Bithynie*, Héraclée; *Paphlagonie*, Sinope; *Phrygie*, Célènes; *Cappadoce* et *Pont*, Mazaca, Comane, Amisus. — 4ᵉ *Satrapie :* C. *Tarse; Cilicie*, Sélinonte. — 5ᵉ *Satrapie :* C. *Tripolis; Syrie*, Damas; *Phénicie*, Sidon, Tyr; *Palestine*, Jérusalem, Samarie; *île de Chypre*, Salamine (fondée par Teucer), Citium. — 6ᵉ *Satrapie :* C. *Memphis* en Égypte; *Cyrénaïque*, Cyrène; *pays de Barcé*, Barcé, Ptolémaïde. — 7ᵉ *Satrapie :* Divers peuples peu connus entre la Sogdiane et l'Iaxarte, tels que les *Sattagides*, les *Candariens*, *etc.* — 8ᵉ *Satrapie :* C. *Suse*, en Susiane, Elymaïde. — 9ᵉ *Satrapie :* C. *Babylone*, en Babylonie; *Assyrie*, Ninive; *Mésopotamie*, Cunaxa, Harran ou Carrhes. — 10ᵉ *Satrapie :* C. *Ecbatane*, en Médie. — 11ᵉ *Satrapie :* C. *Zadra-Carta.* — 12ᵉ *Satrapie :* C. *Bactres*, en Bactriane. — 13ᵉ *Satrapie :* C. *Sémiramocerte*, en Arménie. — 14ᵉ *Satrapie :* C. *Carmana*, en Carmanie; *Drangiane*, Prophthasia, les *Zaranges* ou *Zarangiens.* — 15ᵉ *Satrapie :* Divers peuples : les *Saces*, les *Caspiens*, les *Casiens.* — 16ᵉ *Satrapie :* C. *Maracande; Parthiène*, Hécatompyle; *pays des Chorasmiens; Arie*, Arctacoana; *Sogdiane*, Corès-Carta. — 17ᵉ *Satrapie :* C. *Æa*, en Colchide. — 18ᵉ *Satrapie : Ibérie, Albanie.* — 19ᵉ *Satrapie : Cotyora, Cérasonte, Trapézonte*, dans le Pont. — 20ᵉ *Satrapie :* l'*Inde* entre l'Indus et ses affluents, avec le *Désert aurifère*, nommé aujourd'hui *Cobi* ou *Chamo.*

4. **Religion.**— La religion des Mèdes était le *magisme*, appelé ainsi du nom de ses prêtres ou *mages*. Dans ce système, l'Être éternel, nommé *Zerwan* (le temps sans bornes), a produit deux principes : l'un bon, *Ormuzd* ou *Oromaze* ou la lumière; l'autre mauvais, *Ahrimane* ou les ténèbres, avec un grand médiateur, appelé *Mithras*, dont la destination est de les rapprocher par l'amour.

Le culte des Perses eut d'abord pour objet les éléments, c'est-à-dire l'eau, le feu, la terre et l'air; ils adorèrent ensuite les astres : le soleil levant attirait surtout leur respect. Les Perses adoptèrent le *magisme* vers l'an 589.

Les Perses n'avaient pour leurs dieux ni statues, ni temples, ni autels; ils ne leur sacrifiaient qu'en plein air et sur le sommet des montagnes. Un feu perpétuel brûlait dans des enclos sans toits, appelés par les Grecs *pyrées* (πῦρ, feu), sous la garde des mages.

Les *mages* étaient les savants, les philosophes, les prophètes de la nation. A leur tribu seule appartenaient le sacerdoce, les lumières, les connaissances; le monarque même, avant de mon-

ter sur le trône, était soumis à leurs leçons. *Zoroastre*, fondateur ou réformateur du magisme, a consigné sa doctrine dans le *Zend-Avesta* ou la parole vivante, qu'il prétendait avoir recueillie de la bouche même d'Ormuzd, et dont il ne reste que quelques débris originaux.

Gouvernement; mœurs. — Le gouvernement des Perses était une monarchie héréditaire et absolue. Le prince s'appelait le *grand roi*, le *roi des rois*, titre fastueux que justifiait l'étendue de l'empire, où se trouvaient un grand nombre de rois tributaires.

Chez les anciens Perses, les enfants des rois étaient élevés comme les autres enfants: toute leur nourriture était du pain, du cresson et de l'eau. Par la suite, la puissance et les richesses corrompirent leurs mœurs, et le luxe, en les énervant, causa leur ruine.

A l'époque des guerres médiques, l'autorité royale, absolue sous Cyrus, fut tempérée sous Darius Ier par celle du *conseil d'État*, composé des sept principaux seigneurs, en mémoire de la conspiration qui l'avait porté au trône. Ce prince divisa l'empire en vingt *satrapies* ou gouvernements [p. 360]. Les satrapes n'étaient originairement que des gouverneurs civils, chargés de surveiller la culture des terres, de percevoir les diverses espèces de tributs et d'exécuter en général tous les ordres du prince qui se rapportaient à l'administration des provinces; ce fut par suite d'un abus, que plus tard ces satrapes furent investis du commandement militaire. Du reste, il existait d'autres moyens pour maintenir les satrapes dans la dépendance du roi; c'étaient: 1° des *secrétaires royaux* placés près d'eux, et auxquels les ordres du prince étaient directement adressés; 2° l'*inspection périodique des provinces* par des commissaires royaux, ou même par les rois en personne, dont la suite ressemblait à une armée; 3° l'établissement des *courriers* pour entretenir des communications sûres et rapides entre les provinces.

Les Perses des castes nobles étaient partagés en quatre classes: 1° la classe des *enfants*, où l'on restait jusqu'à seize ans, pour se livrer aux différents exercices de la gymnastique et de la guerre; 2° la classe des *jeunes gens*, qui, pendant dix années, se perfectionnaient dans les exercices militaires; 3° la classe des *hommes faits*, de vingt-six à cinquante ans, qui fournissaient les soldats, les administrateurs et les dignitaires; 4° la classe des *vieillards*, où l'on choisissait les juges et les membres du conseil public.

Il existait des *registres publics* où l'on inscrivait les décisions et le sordonnances du prince, les priviléges concédés aux peuples, les grâces accordées aux particuliers et les services

rendus par eux, les résolutions prises, enfin les événements des règnes antérieurs. Ces annales étaient consultées souvent par les ministres et par le prince, comme une règle de conduite.

Monuments. — Les principaux monuments des Perses se trouvent, en débris, dans la Perse proprement dite. Cette province offre les ruines de Persépolis ou Istakhar, appelées *Tchil-Minar* ou les mille colonnes, où l'on voit encore en effet d'innombrables colonnes, des chapiteaux, des escaliers, des mausolées, des bas-reliefs représentant les hommages et les tributs des peuples vassaux, des parois couvertes d'animaux bizarres et d'inscriptions en caractères cunéiformes, etc.

N° 6.

La Grèce. — Sa position géographique. — Temps héroïques. — Colonies. — Institutions politiques, Lycurgue, Solon, Pisistrate.

§ Ier.

Position géographique de la Grèce. — Sa géographie physique et politique.

Position géographique de la Grèce : sa géographie physique. — La Grèce proprement dite était située au S. E. de l'Europe, entre la Macédoine, la Thrace et diverses branches de la mer Intérieure.

Montagnes. — La partie de la Grèce située au N. du golfe de Corinthe était couverte en grande partie par de petites chaînes de montagnes, parmi lesquelles on distingue : 1° celle du *Pinde*, comprenant le *Pinde proprement dit* (Psiloriti), le *Parnasse*, l'*Hélicon* (Palæo-Vouno ou Zagora), où la fable plaçait le séjour d'Apollon et des Muses; le *Cithéron* (Elatea), où se trouvait un temple des Euménides; le *Pentélique* (Penteli), fameux par son marbre blanc; l'*Hymette* (Mavro-Vouni), par son miel, et le *Laurium* (Laurion), par ses mines d'argent; — 2° l'*Olympe* (Lacha), demeure supposée des dieux; — 3° le mont *Œta* (Katavothra-Vouno), où se brûla Hercule; — 4° les monts *Ossa* (Kisso) et *Pelion* (Plesnid-Oro), célèbres par combats des Géants.

La partie de la Grèce située au S. du golfe de Corinthe, présentait une chaîne principale, connue sous les noms d'*Artémisien* (Malevo), *Cronius* (Chimparou), et *Taygète* (Penta-Dactylon), avec plusieurs rameaux, tels que le *Cyllène* (Zyria), qui vit naître Mercure; l'*Erymanthe*, célèbre par le sanglier qu'Her-

cule y tua ; le *Ménale* et le *Lycée* (Hellenitza, Tetrage, Ogdani), consacrés aux divinités champêtres ; l'*Ithome* et l'*Ira*, fameux dans les guerres de Messénie.

Presqu'îles. — La Grèce, découpée par une multitude de golfes, offrait un grand nombre de presqu'îles, savoir : le *Péloponnèse*, qui en contient lui-même plusieurs autres, telles que les presqu'*îles de Messénie, de Laconie* et *d'Argolide, etc.* ; la *presqu'île de l'Attique ;* la *presqu'île d'Étolie, etc.*

Fleuves. — Les fleuves les plus remarquables étaient : 1° vers la mer Ionienne et les golfes qu'elle forme : l'*Achéron* (Mavro-Potamo), qui reçoit le *Cocyte* (Paramithia), tous deux célèbres dans la mythologie ; l'*Avas* (Arta), l'*Achéloüs* (Aspro-Potamo), l'*Evenus* (Fidari), l'*Alphée* (Rouphia), et l'*Eurotas* (Iri et Helos) ; — 2° vers la mer Égée et les golfes qu'elle forme : le *Céphise* et l'*Ilissus*, l'*Asope* (Asopo), le *Sperchius* (Hellada), l'*Amphryse* (Armyros), et le *Pénée* (Salembria), qui traverse la fameuse vallée de Tempé.

Mers. — La Grèce était entourée de trois côtés par diverses branches de la mer Intérieure, désignées autrefois sous les noms de mer *Ionienne*, de mer ou golfe *de Corinthe*, de mer *Égée*, de mer *de Crète, etc.*

Golfes. — Les principaux golfes étaient, à partir du N. O. : le golfe d'*Ambracie* (Arta) ; le golfe de *Corinthe* (Patras et Lépante), qui forme lui-même le golfe de *Crissa* (baie d'Aspra-Spitia) ; le golfe de *Cyparisse* (d'Arcadie) ; le golfe de *Messénie* (Coron) ; le golfe de *Laconie* (Marathonisi) ; le golfe *Argolique* (de Nauplie) ; le golfe *Saronique* (d'Égine ou d'Athènes) ; le golfe d'*Oponte* (canal de Talanti) ; le golfe *Maliaque* (Zeitoun) ; le golfe *Pélasgique* (Volo) ; le golfe *Thermaïque* (Salonique) ; le golfe *Strymonique* (Contessa) ; le golfe *Toronaïque* (Hagios-Mamas) ; le golfe *Singitique* (Monte-Santo).

Iles. — Les îles comprenaient : 1° les îles de la mer Égée : *Samothrace* (Samothraki), *Imbros* (Imbro), *Lemnos* (Limno), *Thasos* (Thasso), *Eubée* (Négrepont), avec *Chalcis* pour C., *Scyros* (Skyros). — 2° Les *Cyclades* (rangées en cercle autour de Délos) : *Delos* (Sdili), naissance d'Apollon et de Diane ; *Paros* (Paro), beaux marbres blancs ; *Naxos* (Naxia) ; *Céos* (Zea), patrie de Simonide ; les *Sporades* (semées) dans la mer Icarienne : *Astypalée* (Stampalia), *Thera* (Santorin). — 3° Les îles de l'Hellade et du Péloponnèse : *Salamine* (Kolouri), célèbre par une victoire navale ; *Égine*, *Hydrée* (Hydra). — 4° Les îles de la mer Ionienne : *Cythère* (Cerigo), culte de Vénus ; *Zacynthe* (Zante) ; *Céphallénie* (Céphalonie) ; *Ithaque* (Théaki), rési-

dence d'Ulysse ; *Corcyre* (Corfou). — Dans la mer de Crète, l'île de *Crète* (Candie), naissance de Jupiter, lois de Minos ; les villes principales étaient : *Cydonie* (la Canée), *Gnosse* (ruines près de Candie ou Kirid), labyrinthe ; *Gortyne* (ruines, Hagiosdeka).

Géographie politique de la Grèce. — La Grèce se divisait en trois parties, savoir : le *Péloponnèse*, la *Grèce centrale* et la *Grèce septentrionale*.

Divisions du Péloponnèse. — Le Péloponnèse (Morée) comprenait six États principaux, savoir : l'*Argolide*, l'*Arcadie*, la *Laconie*, la *Messénie*, l'*Elide* et l'*Achaïe*.

Les villes principales étaient dans :

L'Argolide ; *Argos* (Argo), avec un port ; *Nauplie* (Napoli) ; *Mycènes* (Karvathy) ; *Epidaure* (Pithavra, ruin.), temple d'Esculape ; *Trezène* (Damala, ruin.).

L'Arcadie : *Caryes* (Kravada) ; *Mantinée* (Palæopoli, ruin.), victoire et mort d'Epaminondas ; *Tégée* (ruin. près de Tripolitza) ; *Mégalopolis* (ruin. près de Sinano), patrie de Philopœmen, le dernier des Grecs.

La Laconie : *Sparte* ou *Lacédémone* (ruin., Mistra), lois de Lycurgue ; *Sellasie ; Hélos* (Tsyli), habitants faits esclaves sous le nom d'*Hilotes*.

La Messénie : *Messène* (ruin., Mavromathi), près du mont Ithome ; *Ira ; Pylus* (Zouchio ou Vieux-Navarin).

L'Elide : *Pylos*, patrie de Nestor ; *Olympie* (Miraca, ruin.), jeux Olympiques ; *Pise* (ruin.) ; *Elis* (Gastouni, ruin.).

L'Achaïe : *Patrées* (Patras), port ; *Ægium* (Vostitza) ; *Sicyone* (Vasilica), siége des beaux-arts ; *Corinthe*, avec deux ports, ville de richesses, de luxe et de plaisirs, l'*œil* et les *entraves de la Grèce*.

Divisions de la Grèce centrale. — La *Grèce centrale* ou *Hellade* renfermait huit Etats principaux, savoir : la *Mégaride*, l'*Attique*, la *Béotie*, la *Phocide*, les trois *Locrides*, la *Doride*, l'*Etolie* et l'*Acarnanie*.

Les villes principales étaient dans :

La Mégaride : *Mégare*.

L'Attique : *Eleusis* (Lepsina), mystères de Cérès ; *Athènes*, avec trois ports, entre autres le *Pirée* (Porto-Leone), lois de Solon ; *Marathon*, victoire de Miltiade sur les Perses.

La Béotie : *Platées* (Cocla), défaite de Mardonius ; *Thèbes* (Thiva), patrie de Pélopidas et d'Epaminondas ; *Tanagre* (Graimada) ; *Aulis* (Vathi) ; *Thespies* (ruin. près d'Erimo-Castro) ; *Leuctres* (Paropongia), victoire d'Epaminondas sur les Spartiates ; *Coronée* (Comari), victoire d'Agésilas ; *Chéronée*

cule y tua; le *Ménale* et le *Lycée* (Hellenitza, Tetrage, Ogdani), consacrés aux divinités champêtres; l'*Ithome* et l'*Ira*, fameux dans les guerres de Messénie.

Presqu'îles. — La Grèce, découpée par une multitude de golfes, offrait un grand nombre de presqu'îles, savoir : le *Péloponnèse*, qui en contient lui-même plusieurs autres, telles que les presqu'*îles de Messénie, de Laconie* et *d'Argolide*, *etc.*; la *presqu'île de l'Attique;* la *presqu'île d'Étolie*, *etc.*

Fleuves. — Les fleuves les plus remarquables étaient : 1° vers la mer Ionienne et les golfes qu'elle forme : l'*Achéron* (Mavro-Potamo), qui reçoit le *Cocyte* (Paramithia), tous deux célèbres dans la mythologie; l'*Avas* (Arta), l'*Achéloüs* (Aspro-Potamo), l'*Evenus* (Fidari), l'*Alphée* (Rouphia), et l'*Eurotas* (Iri et Helos); — 2° vers la mer Égée et les golfes qu'elle forme: le *Céphise* et l'*Ilissus*, l'*Asope* (Asopo), le *Sperchius* (Hellada), l'*Amphryse* (Armyros), et le *Pénée* (Salembria), qui traverse la fameuse vallée de Tempé.

Mers. — La Grèce était entourée de trois côtés par diverses branches de la mer Intérieure, désignées autrefois sous les noms de mer *Ionienne*, de mer ou golfe *de Corinthe*, de mer *Égée*, de mer *de Crète*, *etc.*

Golfes. — Les principaux golfes étaient, à partir du N. O. : le golfe d'*Ambracie* (Arta); le golfe de *Corinthe* (Patras et Lépante), qui forme lui-même le golfe de *Crissa* (baie d'Aspra-Spitia); le golfe de *Cyparisse* (d'Arcadie); le golfe de *Messénie* (Coron); le golfe de *Laconie* (Marathonisi); le golfe *Argolique* (de Nauplie); le golfe *Saronique* (d'Égine ou d'Athènes); le golfe d'*Oponte* (canal de Talanti); le golfe *Maliaque* (Zeitoun); le golfe *Pélasgique* (Volo); le golfe *Thermaïque* (Salonique); le golfe *Strymonique* (Contessa); le golfe *Toronaïque* (Hagios-Mamas); le golfe *Singitique* (Monte-Santo).

Iles. — Les îles comprenaient : 1° les îles de la mer Égée: *Samothrace* (Samothraki), *Imbros* (Imbro), *Lemnos* (Limno), *Thasos* (Thasso), *Eubée* (Négrepont), avec *Chalcis* pour C., *Scyros* (Skyros). — 2° Les *Cyclades* (rangées en cercle autour de Délos): *Delos* (Sdili), naissance d'Apollon et de Diane; *Paros* (Paro), beaux marbres blancs; *Naxos* (Naxia); *Céos* (Zea), patrie de Simonide; les *Sporades* (semées) dans la mer Icarienne: *Astypalée* (Stampalia), *Thera* (Santorin). — 3° Les îles de l'Hellade et du Péloponnèse : *Salamine* (Kolouri), célèbre par une victoire navale; *Égine*, *Hydrée* (Hydra). — 4° Les îles de la mer Ionienne : *Cythère* (Cerigo), culte de Vénus; *Zacynthe* (Zante); *Céphallénie* (Céphalonie); *Ithaque* (Théaki), rési-

dence d'Ulysse; *Corcyre* (Corfou). — Dans la mer de Crète, l'île de *Crète* (Candie), naissance de Jupiter, lois de Minos; les villes principales étaient : *Cydonie* (la Canée), *Gnosse* (ruines près de Candie ou Kirid), labyrinthe; *Gortyne* (ruines, Hagiosdeka).

Géographie politique de la Grèce. — La Grèce se divisait en trois parties, savoir : le *Péloponnèse*, la *Grèce centrale* et la *Grèce septentrionale*.

Divisions du Péloponnèse. — Le Péloponnèse (Morée) comprenait six États principaux, savoir : l'*Argolide*, l'*Arcadie*, la *Laconie*, la *Messénie*, l'*Elide* et l'*Achaïe*.

Les villes principales étaient dans :

L'Argolide ; *Argos* (Argo), avec un port; *Nauplie* (Napoli); *Mycènes* (Karvathy); *Epidaure* (Pithavra, ruin.), temple d'Esculape; *Trezène* (Damala, ruin.).

L'Arcadie : *Caryes* (Kravada); *Mantinée* (Palæopoli, ruin.), victoire et mort d'Epaminondas; *Tégée* (ruin. près de Tripolitza); *Mégalopolis* (ruin. près de Sinano), patrie de Philopœmen, le dernier des Grecs.

La Laconie : *Sparte* ou *Lacédémone* (ruin., Mistra), lois de Lycurgue; *Sellasie; Hélos* (Tsyli), habitants faits esclaves sous le nom d'*Hilotes*.

La Messénie : *Messène* (ruin., Mavromathi), près du mont Ithome; *Ira; Pylus* (Zouchio ou Vieux-Navarin).

L'Elide : *Pylos*, patrie de Nestor; *Olympie* (Miraca, ruin.), jeux Olympiques; *Pise* (ruin.); *Elis* (Gastouni, ruin.).

L'Achaïe : *Patrées* (Patras), port; *Ægium* (Vostitza); *Sicyone* (Vasilica), siége des beaux-arts; *Corinthe*, avec deux ports, ville de richesses, de luxe et de plaisirs, l'*œil* et les *entraves de la Grèce*.

Divisions de la Grèce centrale. — La *Grèce centrale* ou *Hellade* renfermait huit Etats principaux, savoir : la *Mégaride*, l'*Attique*, la *Béotie*, la *Phocide*, les trois *Locrides*, la *Doride*, l'*Etolie* et l'*Acarnanie*.

Les villes principales étaient dans :

La Mégaride : *Mégare*.

L'Attique : *Eleusis* (Lepsina), mystères de Cérès; *Athènes*, avec trois ports, entre autres le *Pirée* (Porto-Leone), lois de Solon; *Marathon*, victoire de Miltiade sur les Perses.

La Béotie : *Platées* (Cocla), défaite de Mardonius; *Thèbes* (Thiva), patrie de Pélopidas et d'Epaminondas; *Tanagre* (Gralmada); *Aulis* (Vathi); *Thespies* (ruin. près d'Erimo-Castro); *Leuctres* (Paropongia), victoire d'Epaminondas sur les Spartiates; *Coronée* (Comari), victoire d'Agésilas; *Chéronée*

(Caprena), victoire de Philippe sur les Athéniens; *Lébadée* (Livadie).

La Phocide : *Delphes* (Castri), temple d'Apollon ; *Thermopyles* (Bocca di Lupo), défilé célèbre par la mort de Léonidas.

Les trois Locrides : *Naupacte* (Lépante), bon port.

La Doride : *Pinde* ou *Cyphas*.

L'Etolie : *Calydon* (Hebreo-Castro, ruin.); *Thermus* (ruin. près de Vachori).

L'Acarnanie : *Stratos* (ruin.); *Actium* ou *Nicopolis* (Azio), fondée par Auguste, après la victoire de ce nom sur Antoine [p. 521].

Divisions de la Grèce septentrionale. — La *Grèce septentrionale* se divisait en deux parties : l'*Epire* à l'O., et la *Thessalie* à l'E.

Les villes principales étaient dans :

L'Epire (basse Albanie), royaume de Pyrrhus : *Dodone* (Proskynisi), avec ses chênes prophétiques; *Passaro* (Palæo-Castro); *Ambracie*.

La Thessalie, berceau des Hellènes, Doriens, Éoliens, Ioniens, Achéens : *Tricca* (Tricala); *Pharsale*, bataille entre César et Pompée; *Larisse*, capit. des Etats d'Achille.

Pays colonisés par les Grecs. — Les pays colonisés par les Grecs sont : l'*Asie Mineure*, les côtes du *Pont-Euxin*, la *Sicile*, l'*Italie méridionale* ou *Grande-Grèce*, la *Libye*, l'*Espagne* et la *Gaule* [voy. p. 374 les diverses colonies grecques].

§ II.

1. Premiers temps de la Grèce, les Pélasges, les Hellènes. — 2. Temps héroïques. — 3. Guerre de Troie : Homère. — 4. Conquêtes des Doriens. — 5. Colonies.

1. Premiers temps de la Grèce : populations primitives. — Les Grecs, l'un des principaux peuples de l'antiquité, au S. E. de l'Europe, se divisaient en deux sortes de populations : les habitants primitifs, qui se disaient *autochthones* (c'est-à-dire nés de la terre même, nés sur place), et les *colons étrangers*, venus de l'Asie et de l'Afrique. Parmi ces derniers, on distingue les *Pélasges* et les *Hellènes* ou *Grecs*.

Les Pélasges. — Les Pélasges, descendants d'*Ion* ou *Javan*, fils de Japhet [p. 322], à la suite de quelque grande commotion qui chassa de leur demeure les populations japhétiques établies autour de la mer Caspienne, paraissent être venus s'établir,

entre le 20e et le 15e siècle, dans les montagnes de la *Thessalie* vec **Pélasgus**, puis dans la *Béotie*, dans l'*Arcadie*, et dans un grand nombre d'îles de la mer Égée, telles que *Lemnos, Imbros* et *Samothrace*.

A leur arrivée, les habitants primitifs de la Grèce vivaient encore dans l'état sauvage, ne se nourrissant que de feuilles vertes, d'herbes, de racines et de glands. Les Pélasges leur apportèrent un système entier de croyances et d'arts; ils leur enseignèrent la culture de la terre et même l'écriture, dont l'usage devint commun lors de l'arrivée du Phénicien Cadmus [p. 370]. Connaissant les procédés métallurgiques, ils ouvrirent des mines à Samothrace, à Lemnos, dans la Macédoine, ainsi que le faisaient les *cyclopes*, hommes de race pélasgique, dans le Péloponnèse, la Thrace, la Sicile, ces cyclopes qui pénétraient sous la terre avec une lanterne au front, origine de la fable qui ne leur attribuait qu'un œil. Les Pélasges élevèrent beaucoup de forteresses, qui s'appelaient dans leur langue *larisses*, mot qui, par la suite, devint un nom propre. Leurs constructions étaient formées d'énormes blocs, peu ou point dégrossis, disposés les uns sur les autres sans ciment : c'est ce qu'on appelle constructions *cyclopéennes* [p. 387].

Vers le milieu du 19e siècle les Pélasges étaient établis à *Sicyone*, à *Argos*, à *Tirynthe*, à *Mycènes*, à *Lycosure*, en *Laconie*, en *Arcadie*, dans le Péloponnèse; mais ils furent obligés de regagner leurs anciennes provinces, après avoir été vaincus par les Hellènes, descendants de *Deucalion*.

Les Hellènes. — Les **Hellènes** absorbèrent en eux toute la population du pays, au point que le nom des Grecs (*Graii*), ne fut plus prononcé même dans leur pays natal; mais ce nom se conserva en Italie, où il fut porté par les Pélasges, dits aussi Tyrrhéniens, avant qu'il eût fait place au nouveau. Plus tard, les Romains non-seulement firent revivre le nom de *Grecs*, mais l'étendirent même à tous les Hellènes.

Vers 1635, **Deucalion**, fils de Prométhée et époux de Pyrrha, vint, de la Scythie caucasienne, envahir la Thessalie [1], habitée par les Pélasges; et bientôt ses descendants occupèrent les principales parties de la Grèce. Cette invasion, connue sous le nom d'*invasion des Hellènes*, changea le nom et la face du pays des Grecs. Les provinces de la Thessalie prirent le nom d'*Hel-*

1. A cette époque, un débordement extraordinaire du Pénée donna lieu à la fable du *déluge de Deucalion*. C'est peut-être une tradition altérée du déluge de Noé.

lade, et les habitants, celui d'*Hellènes,* sous le règne d'HELLEN, fils de Deucalion. La race *hellénique* se subdivisa ensuite en race *éolienne,* en race *dorienne,* en race *ionienne* et en race *achéenne,* sous ÉOLUS et DORUS, ses fils, et sous ION et ACHÆUS, dont le père, XUTHUS, était le troisième fils d'Hellen.

Éolus se fixa dans la Phthiotide, en Thessalie. De là, ses descendants, nommés *Éoliens,* se répandirent à l'ouest de la Grèce, dans l'Acarnanie, l'Étolie, la Phocide, la Locride, l'Élide, partie du Péloponnèse et les îles occidentales.

Dorus s'établit d'abord en Thessalie, dans l'Histiéotide, qui devint la résidence des *Doriens :* ceux-ci, chassés par les Perrhèbes, gagnèrent la Macédoine et la Crète; mais une partie d'entre eux, rebroussant chemin, franchit le mont Œta et s'arrêta dans la contrée qui fut appelée depuis *Doride :* ils y restèrent jusqu'au moment où les Héraclides (descendants d'Hercule) les conduisirent dans le Péloponnèse.

Xuthus, dépossédé par ses frères, se réfugia à Athènes, où Créuse, fille du roi Érechthée, le rendit père d'*Ion* et d'*Achæus. Ion* et sa tribu, celle des *Ioniens,* bannis de l'Attique, se fixèrent dans l'Égialée du Péloponnèse, contrée appelée de leur nom *Ionie,* et par la suite *Achaïe; Achæus* et sa tribu, celle des *Achéens,* expulsèrent les Ioniens de l'*Achaïe* et se répandirent ensuite dans l'Argolide et la Laconie, jusqu'à l'invasion des Héraclides-Doriens.

C'est ainsi qu'est personnifiée l'histoire des *quatre races* (*éolienne, dorienne, ionienne, achéenne*), non pas uniques, mais principales de la Grèce; races qui restèrent constamment distinctes par leurs dialectes, non moins que par leurs habitudes et leur organisation politique. Ainsi l'élément aristocratique dominait dans les institutions doriennes, tandis que la démocratie faisait l'essence de celles des Ioniens.

Fondation des plus anciens royaumes de la Grèce : Égialée à Sicyone, Inachus à Argos, Ogygès en Béotie. — Le plus ancien royaume de la Grèce est le royaume de *Sicyone,* fondé l'an 2164 par ÉGIALÉE, qu'on croit originaire de Phénicie. Le Phénicien INACHUS, s'étant imposé pour chef aux Pélasges, fonda le royaume d'*Argos* en 1986 : il fut la tige des *Inachides,* qui régnèrent jusqu'en 1572. OGYGÈS, originaire d'Égypte ou de Phénicie, roi d'Attique et de Béotie (1869), est surtout connu par le déluge qui porte son nom (*déluge d'Ogygès,* produit par un débordement du lac béotien Copaïs).

Lélex à Sparte. — Vers 1680, l'Égyptien LÉLEX, dont quelques auteurs font un prince autochthone, agrandit et civi-

lisa la ville de *Sparte*, fondée par *Sparton* deux siècles auparavant. Après lui, MYLÈS inventa la meule à moudre le grain; EUROTAS changea de vastes marais en un fleuve qui porta son nom; LACÉDÉMON bâtit et nomma *Lacédémone*, près de Sparte. Les successeurs de Lacédémon s'unirent par des mariages à la famille de l'Égyptien *Danaüs*, qui s'était précédemment fixé dans l'Argolide (1572), et à celle du Lydien *Pélops*, qui s'était établi dans l'Élide (1345). ŒBALUS épousa *Gorgophone*, fille du Danaïde Persée; TYNDARE, époux de *Léda*, qui le rendit père de deux fils jumeaux, *Castor* et *Pollux*, et de deux filles, *Clytemnestre* et *Hélène*, donna l'une au Pélopide *Ménélas* et l'autre à *Agamemnon*, frère de ce dernier. Après Tyndare régnèrent CASTOR et POLLUX, que leur amitié fraternelle a fait changer par la Fable en une constellation appelée les *Gémeaux*. MÉNÉLAS leur succéda [p. 371]. ORESTE, fils d'Agamemnon et gendre de Ménélas, dont il avait épousé la fille *Hermione*, domina sur presque tout le Péloponnèse, se rendit célèbre par son amitié pour *Pylade*, immola sa mère Clytemnestre, meurtrière de son époux, et massacra au pied des autels *Pyrrhus*, fils d'Achille et premier mari d'Hermione. Ce fut sous son fils TISAMÈNE qu'eut lieu l'*invasion des Héraclides-Doriens*, qui substitua la domination des Héraclides à celle des Pélopides (1104).

Cécrops en Attique. — Vers 1625, l'Égyptien CÉCROPS, arrivé dans l'Attique, qu'il appela *Cécropie*, y fonda le royaume d'*Athènes*, qui dura jusqu'à Codrus, en 1070; il y planta l'olivier, apprit à nourrir les troupeaux de bœufs, institua les mariages et les sépultures, régla le culte des dieux, entre autres d'*Athênê* (Minerve) et de *Zeus* (Jupiter), dicta des lois sages et fonda le célèbre tribunal de l'*aréopage* pour veiller à leur observation [p. 381]. Parmi ses successeurs on distingue : AMPHICTYON, son petit-fils (1580), créateur de l'*amphictyonie* ou *conseil amphictyonique*, diète fédérative d'États de même origine, pour se défendre contre les invasions; PANDION Ier, sous qui les Athéniens apprirent à faire du vin; ÉRECHTHÉE, sous qui s'établit en Attique le culte de *Cérès*, l'*Isis* de l'Égypte; ÉGÉE, que Minos II, roi de Crète, assujettit au *tribut du Minotaure*, en punition de ses pirateries; THÉSÉE, fils d'Égée (1234), qui réunit en un seul peuple toutes les peuplades de l'Attique, institua à cette occasion les *Panathénées*, ou fêtes de tous les adorateurs de Minerve, délivra sa patrie de l'odieux tribut du Minotaure, et mourut à Scyros, en 1200 : le reste de sa vie appartient plus à la Fable qu'à l'histoire. Sous les *Théséides*, ou successeurs de

Thésée, les Éoliens s'emparèrent d'Athènes et mirent sur le trône MÉLANTHUS, leur chef, qui fut le père de CODRUS, dernier roi d'Athènes (1091-1070).

Cadmus en Béotie. — Vers 1580, CADMUS, fils du roi sidonien *Agénor*, chargé par son père de poursuivre le ravisseur d'*Europe*, sa sœur, arriva, après de nombreuses courses, en Béotie, bâtit la *Cadmée*, citadelle près de laquelle s'éleva *Thèbes*, et apporta aux habitants un alphabet plus complet, la connaissance du commerce et plusieurs arts utiles. Parmi ses successeurs, on distingue PENTHÉE, sous qui les Thraces introduisirent la vigne et les *Dionysiaques* ou fêtes de Bacchus; AMPHION, qui entoura Thèbes de murailles; LAÏUS, mari de *Jocaste* et père d'ŒDIPE. Celui-ci, destiné dès sa naissance à la mort, fut sauvé par l'officier chargé de le faire périr. Élevé à Corinthe, d'où il s'exila volontairement, il tua son père sans le connaître, devina l'énigme célèbre du *Sphinx*, épousa sa propre mère et devint roi de Thèbes; mais, après avoir connu son parricide et son inceste involontaires, il s'arracha lui-même les yeux, et, chassé par des fils impies, *Étéocle* et *Polynice*, il alla, suivi de sa fille *Antigone*, mourir à Colone, dans l'Attique. La guerre d'Étéocle et de Polynice, ou *guerre des sept chefs*, et la *guerre des Épigones*, ou fils des sept chefs, appartiennent aux temps héroïques de la Grèce.

Danaüs à Argos. — Vers 1572, l'Égyptien DANAÜS, frère de Sésostris, chassa d'Argos l'Inachide *Gélanor* et laissa le trône à son gendre LYNCÉE. ACRISIUS et PROETUS, petits-fils de ce dernier, régnèrent l'un à Argos et l'autre à Tirynthe. PERSÉE, petit-fils d'Acrisius par sa mère *Danaé*, ayant tué, par mégarde, son grand-père dans les jeux publics, alla se fixer à Mycènes (1313), où il régna trente-deux ans : il eut d'*Andromède* ÉLECTRYON, père d'*Alcmène*, STHÉNÉLUS, père d'*Eurysthée*, et ALCÉE, père d'*Amphitryon*. Amphitryon épousa Alcmène, qui devint mère d'ALCIDE ou HERCULE, tige des *Héraclides*. Cette tribu, chassée du pays par Eurysthée, revint, sous la conduite d'HYLLUS, fils d'Hercule, réclamer, avec le secours des Doriens, l'héritage paternel. Dans une bataille sanglante livrée, l'an 1272, à l'*isthme de Corinthe*, Eurysthée périt avec ses fils; mais cette victoire resta stérile pour les vainqueurs, qu'une peste força de se retirer auprès de Thésée, roi d'Athènes.

Pélops dans le Péloponnèse. — A la suite d'une guerre entre *Ilus*, roi de Troie, et *Tantale*, roi de Sipyle, en Lydie, PÉLOPS, fils de ce dernier, était venu se fixer dans l'Élide (1380), d'où, avec ses deux fils *Atrée* et *Thyeste*, il envahit une grande partie de la

péninsule. Atrée devint le gendre d'Eurysthée, qui, sur le point de marcher à la rencontre des Héraclides, lui confia le gouvernement de ses États. Dépositaire infidèle, ATRÉE se fit reconnaître roi de Mycènes et de Tirynthe, usurpation qui plaça sur le trône les *Pélopides* et donna le nom de Pélops au *Péloponnèse,* appelé auparavant *Apie,* du nom d'*Apis,* un des neveux d'Inachus [p. 368]. AGAMEMNON, fils de *Plisthène,* frère d'Atrée, qui l'adopta (d'où son nom d'*Atride*), épousa *Clytemnestre,* fille de *Tyndare,* roi de Sparte [p. 369], chassa, avec le secours de son beau-frère, Thyeste, frère d'Atrée, usurpateur du trône d'Argos, et soumit à ses lois presque tout le pays ; *Ménélas,* frère d'Agamemnon, épousa la belle *Hélène,* sœur de Clytemnestre, et, par ce mariage, les Pélopides régnèrent à Sparte après *Castor* et *Pollux,* fils de Tyndare. Ménélas reçut à sa cour *Pâris,* fils de Priam, qui, par le rapt d'Hélène, causa la guerre de Troie (1193).

2. Temps héroïques. — On appelle *temps héroïques* de la Grèce les temps où la Fable se mêle à l'histoire, et où figurent ces hommes célèbres connus sous le nom de *héros.* — L'histoire des temps héroïques de la Grèce comprend surtout les *exploits d'Hercule* et de *Thésée,* l'*expédition des Argonautes,* la *guerre des sept chefs* et la *guerre des Épigones.*

Exploits d'Hercule. — Les *exploits d'Hercule* appartiennent plus à la fable qu'à l'histoire. La fable lui fait accomplir, par la haine de Junon, *douze travaux*[1], qui lui valurent les honneurs divins. L'histoire nous le montre poursuivant un double but : le premier, de reprendre Mycènes sur Eurysthée, et le second, de faire reconnaître par tout le Péloponnèse la prééminence de l'Argolide.

Exploits de Thésée. — Les *exploits de Thésée,* comme ceux d'Hercule, appartiennent à la Fable et à l'histoire. La Fable nous le fait voir purgeant la Grèce de ses brigands (*Sinnis, Procruste* ou *Procuste, Sciron*) ; tuant le *taureau de Marathon ;* immolant le *Minotaure* dans le labyrinthe de Crète, avec l'aide d'*Ariane,* fille du roi Minos ; domptant et épousant une reine des Amazones, dont il eut le malheureux *Hippolyte,* victime de l'amour incestueux de *Phèdre,* seconde épouse de Thésée ; descendant

1. Hercule étouffa le *lion de Némée,* tua le *sanglier d'Érymanthe* et l'*hydre de Lerne,* perça de ses flèches les *oiseaux du lac Stymphale,* dompta le *taureau de Crète* et les *chevaux de Diomède,* enleva les *bœufs de Géryon* et les *pommes d'or des Hespérides,* atteignit la *biche aux pieds d'airain,* nettoya les *étables d'Augias,* défit les *Amazones,* et arracha le chien *Cerbère* des enfers.

aux enfers avec *Pirithoüs*, son ami, pour enlever *Proserpine*, femme de Pluton, qui le retint jusqu'à ce qu'Hercule l'eût délivré. Dans l'histoire, on le voit poursuivant un seul but, la centralisation de l'Attique dans Athènes.

Expédition des Argonautes. — L'*expédition des Argonautes* (1298) paraît avoir eu pour but de purger les mers des pirates qui les infestaient, et de s'ouvrir une route vers les rivages de la *Colchide*, où sans doute arrivaient les riches productions de l'Asie centrale. C'est vraisemblablement là ce qu'il faut entendre par la *toison d'or* qu'allèrent conquérir, sur le navire *Argo*, JASON et ses compagnons, parmi lesquels on distingue *Hercule, Thésée, Castor, Pollux, Orphée* et *Nestor*.

Guerres de Thèbes. — Les guerres de Thèbes comprennent la *guerre des sept chefs* et la *guerre des Épigones*. — La *guerre des sept chefs* eut lieu après l'exil et la mort d'Œdipe [p. 370]. POLYNICE, fils d'Œdipe, exclu du trône de Thèbes par son frère ÉTÉOCLE, réclama le secours d'*Adraste*, roi d'Argos : cinq autres princes marchèrent sous ses drapeaux ; mais leur tentative échoua (1226). Les deux frères ennemis périrent dans un combat singulier, et il n'y eut qu'Adraste qui survécût à la victoire gagnée par *Créon*, oncle d'Étéocle et de Polynice.

Guerre des Épigones. — Les *Épigones*, ou fils des sept chefs, vainquirent les Thébains à *Glissa*, en Béotie, s'emparèrent de Thèbes et placèrent sur le trône THERSANDRE, fils de Polynice.

3. Guerre de Troie : Homère. — La *guerre des Grecs contre Troie* eut lieu, de 1193 à 1184, sous le règne de Priam, roi des Troyens.

Le royaume de Troie avait été fondé par DARDANUS, sorti de l'île de Samothrace (1562). *Teucer*, prince du pays, le reçut à sa cour, lui fit épouser sa fille et lui légua sa couronne. Dardanus nomma *Dardanie* le petit État dont il héritait, et jeta, sous le même nom, les fondements de la ville de *Troie*. Parmi ses successeurs, on distingue TROS, qui donna son nom aux *Troyens*, et son fils ILUS, qui bâtit la citadelle d'*Ilium*. Après lui régna LAOMÉDON, père d'*Hésione*, connu par sa mauvaise foi, d'abord envers *Apollon* et *Neptune*, et ensuite envers *Hercule*. Le héros, indigné de sa perfidie, vint assiéger Troie, qu'il prit de vive force, et le mit à mort avec tous ses enfants, excepté PRIAM, qu'il plaça sur le trône, et *Hésione*, qu'il donna pour épouse à *Télamon*, son ami.

Priam eut d'*Hécube*, sa femme, de nombreux enfants, parmi lesquels on distingue *Pâris, Hector, Polydore, Cassandre*,

Créuse et *Polyxène*. Ici encore la Fable s'est mêlée à l'histoire. Selon la Fable, Pâris, choisi par Jupiter pour terminer le différend entre Junon, Vénus et Minerve, qui se disputaient la *pomme d'or* jetée par la Discorde sur la table des dieux, l'adjugea à Vénus, comme à la plus belle des trois déesses, et de là l'implacable haine de Junon contre les Troyens, dont elle causa la ruine. Selon l'histoire, l'expédition d'Hercule avait commencé la mésintelligence entre les Troyens et les Grecs. Pâris ravit par représailles *Hélène,* femme de Ménélas. Toute la Grèce, outrée de cette injure, se réunit pour en tirer vengeance. *Achille,* roi de Thessalie; *Patrocle,* son ami; les deux *Ajax* [p. 374]; *Diomède,* fils de Tydée, roi d'Étolie; *Nestor,* roi de Pylos; *Ulysse,* roi d'Ithaque; *Philoctète,* ancien compagnon d'Hercule; *Idoménée,* petit-fils de Minos, et presque tous les princes grecs, vinrent se ranger, avec leurs troupes, sous les ordres d'AGAMEMNON, roi de Mycènes et frère du prince outragé. La flotte combinée de la Grèce, forte de douze cents voiles, après avoir attendu longtemps dans le port béotien d'*Aulis,* où Agamemnon immola sa fille *Iphigénie* pour obtenir un vent favorable, porta cent deux mille combattants sous les murs de Troie, dont le siége dura dix ans (1193-1184), grâce à la bravoure d'*Hector.* Sur ces entrefaites, Achille, brouillé avec Agamemnon, s'était retiré dans sa tente[1]; mais à la mort de *Patrocle,* tué par Hector, il reprit les armes, immola le meurtrier de son ami, traîna le cadavre d'Hector autour des murs de la ville, et périt lui-même de la main de Pâris. Tombée par surprise au pouvoir des ennemis, Troie fut livrée aux flammes et au pillage, Priam massacré au pied des autels, Polyxène immolée aux mânes d'Achille, l'empire troyen détruit, et Hécube, Cassandre, *Andromaque,* veuve d'Hector, *Astyanax,* son fils, emmenés en captivité. *Énée,* fils d'Anchise et de Vénus, trouva le moyen de s'échapper, et alla se fixer en Italie, ainsi qu'*Anténor,* son parent.

Le triomphe des Grecs à Troie fut suivi de catastrophes pour les vainqueurs : ULYSSE erra dix ans de rivage en rivage, mais retrouva dans Ithaque la fidèle *Pénélope,* sa femme, qu'il délivra de prétendants importuns avec l'aide de son fils *Télémaque;* — AGAMEMNON, rentré dans ses États, y périt égorgé par *Égisthe,* amant de l'adultère *Clytemnestre : Oreste,* son fils, immola les

1. Homère, poëte épique du 10e ou du 9e siècle avant J. C., se rattache à la guerre de Troie par ses deux épopées : l'une, l'*Iliade*, où il raconte les résultats de la colère d'Achille, et l'autre, l'*Odyssée*, où il retrace les aventures d'Ulysse après la guerre de Troie. [Voir les Auteurs grecs, n° 4.]

deux complices ; — IDOMÉNÉE, chassé de Crète pour avoir, à son retour, sacrifié son fils, en exécution d'un vœu fait dans une tempête, alla fonder Salente dans l'Italie méridionale ; — PYRRHUS, fils d'Achille, trouvant son royaume thessalien envahi par les Doriens, se retira en Épire avec *Andromaque,* sa captive, et y périt sous le poignard d'Oreste, à l'instigation d'*Hermione,* rivale de la princesse troyenne ; — AJAX, fils d'Oïlée, se noya dans la mer ; — l'autre AJAX, fils de Télamon, disputa à Ulysse les armes d'Achille, et, n'ayant pu les obtenir, il se perça lui-même de son épée.

4. Retour des Héraclides dans le Péloponnèse ; conquêtes des Doriens ; Codrus. — La guerre de Troie avait suspendu pendant près d'un siècle les animosités des familles princières de la Grèce ; mais quatre-vingts ans après (1104), les Héraclides, sous la conduite d'ARISTODÉMUS, de TÉMÉNUS et de CRESPHONTE, petits-fils d'Hyllus [p. 370], rentrèrent, aidés des Doriens, dans le Péloponnèse, et se partagèrent par la voie du sort les États tombés en leur pouvoir. Téménus obtint Argos et Mycènes ; Cresphonte, la Messénie ; EURYSTHÈNE et PROCLÈS, fils d'Aristodémus, la Laconie.

Les Eoliens et les Ioniens, chassés du Péloponnèse avec les Pélopides, se retirèrent en Attique, où régnait un Théséide, les uns sous la conduite d'ALCMÉON, de PISISTRATE, des FILS DE PÉON[1] et de MÉLANTHUS, père de Codrus ; les autres sous les ordres de PITYRÉUS, descendant d'Ion. Peu contents d'avoir expulsé leurs frères, les Doriens marchèrent contre ceux qui avaient accueilli les exilés, et sans le roi CODRUS, qui, sur la foi d'un oracle [p. 370], se dévoua pour assurer la victoire aux siens, l'Attique aurait sans doute succombé sous ces envahisseurs (1070).

5. Colonies grecques. — La Grèce, si resserrée dans ses limites naturelles, embrassa par ses colonies une immense étendue de pays. La Gaule et l'Espagne, les côtes septentrionales de la Libye, l'Italie, la Sicile, les îles de la mer Intérieure (Méditerranée), la Thrace, le Pont-Euxin (mer Noire), le Palus-Méotis (mer d'Azov) et l'Asie Mineure, reçurent à diverses époques les arts des Grecs avec leurs colons.

Les principales colonies grecques sont : 1° en Gaule, *Marseille,* colonie ionienne de Phocée ; — 2° en Espagne, *Numance* et *Sagonte ;* — 3° en Libye, *Cyrène ;* — 4° en Italie, *Tarente, Sybaris, Crotone, Ancône* et *Salente ;* — 5° en Sicile, *Catane, Léontium,*

1. Ils descendaient de Nestor et de Nélée : celui-ci dut le jour à Tyro, fille de Salmonée, qui avait pour père Éolus, fils d'Hellen [p. 368].

Naxos ou *Tauroménium*, colonies ioniennes, *Syracuse*, colonie corinthienne, *Agrigente*, colonie dorienne; — 6° dans les îles de la mer Intérieure, *Corcyre*, *Zante*; — 7° sur le Pont-Euxin, *Byzance*, colonie ionienne de Milet; — 8° en Éolide (Asie Mineure), *Cymes* ou *Cumes*, *Smyrne*, *Lesbos*, *Mitylène*, *Ténédos*, *etc.*, fondées par les Éoliens [p. 368]; — 9° en Ionie (Asie Mineure), douze villes fondées par les Ioniens [p. 368], entre autres *Naxos*, *Samos*, *Phocée*, *Clazomène*, *Colophon*, *Éphèse*, *Milet*, liées par une confédération, avec un temple commun, le *Panionium*, consacré à *Neptune*, sur le promontoire de Mycale, et où des députés délibéraient sur les affaires générales de la communauté; — 10° en Doride (Asie Mineure), six villes (l'*Hexapole dorique*), bâties par les Doriens [p. 368]: *Rhodes* (comprenant *Lindus*, *Ialysus* et *Camirus*), *Cos*, *Cnide* et *Halicarnasse*, réunies également entre elles par un temple commun, consacré à *Apollon Triopius*.

§ III.

1. Sparte : ses institutions politiques. — 2. Lycurgue : ses lois. — 3. Guerres de Messénie.

1. Sparte : ses institutions politiques. — ORESTE, successeur d'*Agamemnon*, son père, au trône d'Argos [p. 369], et de *Ménélas*, son oncle, au trône de Sparte, en Laconie, avait transmis sa puissance à ses fils TISAMÈNE et PENTHILE. Les Héraclides-Doriens chassèrent ces deux princes (1104) et s'établirent à Sparte, sous le nom de *Spartiates*, avec EURYSTHÈNE et PROCLÈS[1], leurs chefs, arrière-petits-fils de l'Héraclide *Hyllus* [p. 370]. Pour prévenir les révoltes des indigènes, ils leur accordèrent des droits égaux aux leurs; mais dès le règne d'AGIS, fils d'Eurysthène (1059), les Spartiates imposèrent aux Laconiens, habitants primitifs du pays, à titre de sujets, un tribut et le service militaire; tous s'y soumirent, excepté les habitants d'*Hélos*, qui furent réduits en servitude sous le nom d'*Hilotes*. Ce nom désigna par la suite tous les esclaves des Spartiates, de quelque pays qu'ils fussent, et le mot *hilotisme* désigne encore l'esclavage le plus abject.

La population de cet Etat comprenait trois classes d'habitants : les *Spartiates* (Héraclides-Doriens), souverains, les *Laconiens* (indigènes), sujets, et les *Hilotes*, esclaves. Les Spartiates formaient, sous deux rois simultanés, dont l'autorité n'était que

[1] De là les deux dynasties simultanées de Sparte : celle des *Eurysthénides*, nommés aussi *Agides* (d'*Agis*, deuxième roi de Sparte), et celle des *Proclides*.

nominale, une aristocratie orgueilleuse, oppressive, maîtresse du pouvoir, qu'elle concentra dans la main de quelques grands : de là des luttes perpétuelles, des guerres civiles et tous les maux de l'anarchie, sous laquelle eût succombé l'autorité royale, si Lycurgue ne fût survenu pour en être le soutien.

2. Lycurgue (884) : ses lois. — LYCURGUE était frère du roi proclide *Polydecte*, qui mourut en 898, laissant la reine enceinte d'un fils appelé *Charilaüs*. Nommé régent du royaume jusqu'à la naissance de l'enfant, il rejeta l'offre que lui faisait de sa main une mère ambitieuse et prit contre elle la tutelle de son neveu. Il étudia les maux de sa patrie pour les guérir, voyagea, pour s'éclairer, en Crète, en Ionie, en Égypte, à Delphes, où l'oracle d'Apollon le déclara l'ami des hommes et des dieux, et, de retour à Sparte, sur le vœu de ses concitoyens, il procéda à la réforme de l'État par une nouvelle législation (884).

La législation de Lycurgue comprend la constitution de l'État, l'éducation et la vie privée. La *double dynastie des Héraclides*, commencée par Eurysthène et Proclès, fut conservée sur le trône, avec la prérogative de commander les armées pendant la guerre. Deux institutions tempérèrent l'autorité des rois : 1° un *sénat* de vingt-huit vieillards nommés à vie par le peuple, pour discuter les affaires publiques avant de les soumettre à la décision du peuple ; 2° les *assemblées* des Spartiates, qui pouvaient accepter ou rejeter les propositions du sénat. Plus tard, sous le roi *Théopompe* (773-723), on institua cinq *éphores* ou inspecteurs annuels, dont la puissance, d'abord fort restreinte, devint par la suite la première de l'État.

Lycurgue maintint l'ancienne division du peuple en trois classes : *Spartiates, Laconiens, Hilotes*. Les biens-fonds furent remaniés : après avoir prélevé le domaine public, il partagea le reste en trente-neuf mille lots, dont neuf mille furent attribués aux Spartiates et trente mille aux Laconiens. Nul Spartiate ne pouvait vendre, donner ou engager son lot, transmissible seulement par héritage ; le Laconien travaillait lui-même sa terre ; le Spartiate la faisait travailler par un Hilote. Les redevances que la terre laconienne payait à l'État servaient, avec les fruits de la terre spartiate, pour les repas en commun, pour la guerre et les autres besoins de l'État.

Le Spartiate fut seul citoyen et soldat : naissait-il faible et contrefait, il était impitoyablement mis à mort. Dès l'enfance, il marchait nu-pieds, couchait sur la dure, portait le même habit dans toutes les saisons. De sept à vingt ans, c'étaient les exercices gymnastiques ; de vingt à soixante, le temps se pas-

sait entre ces exercices et les repas publics (on connaît la simplicité de ces repas, dont le *brouet noir* était le mets le plus exquis), les colloques, les fêtes religieuses, la chasse et la guerre. La première loi de la guerre était de ne jamais prendre la fuite, le ne jamais quitter son poste ni ses armes, de vaincre ou de nourir. — Le vol, ou plutôt la maraude, était toléré : on ne punissait que le voleur maladroit qui se laissait prendre. — On enivrait des Hilotes pour inspirer aux jeunes gens l'horreur de l'ivresse.

Outre la culture des terres, Lycurgue interdit aux Spartiates les arts de luxe, les sciences, les lettres, les procès et le commerce. Les monnaies d'or et d'argent furent proscrites et remplacées par d'autres en fer qui étaient très-pesantes.

L'éducation des filles était mâle et guerrière : le mariage fut ixé à vingt ans pour les femmes, et à trente pour les hommes; e célibat était voué au mépris public. — Les mères spartiates oubliaient la nature pour la patrie : « Reviens *avec* ou *sur* ton bouclier (vainqueur ou mort), » disaient-elles à leurs fils.

La vieillesse était presque l'objet d'un culte : le vieillard surveillait l'enfant, l'adulte, l'homme fait, et ne permettait à la corruption de s'introduire dans aucune classe de citoyens.

Les Spartiates affectaient un langage très-concis, d'où nous vient le mot *laconisme.*

Lycurgue, pour assurer la durée de ses lois, déclara qu'il allait consulter l'oracle de Delphes sur leur mérite, et fit jurer au peuple qu'on n'y changerait rien avant son retour. Il sortit alors de Sparte, et se laissa, dit-on, mourir de faim à Delphes, après avoir recommandé qu'on jetât ses cendres à la mer pour ôter aux Spartiates jusqu'au moindre prétexte de violer leur serment.

Lycurgue avait voulu créer un État fort, et dans cet État, une caste propre à commander : il y réussit, puisque sa constitution dura, plus ou moins modifiée, près de sept siècles; il rendit les Spartiates les plus braves des Grecs, mais en même temps ambitieux, injustes et cruels : témoin les guerres de Messénie.

3. Guerres de Messénie. — On compte trois *guerres de Messénie :* la première dura vingt ans, de 744 à 724; la seconde, seize ans, de 684 à 668; la troisième, onze ans, de 466 à 455.

Première guerre de Messénie (744-724). — La *première guerre de Messénie* eut pour cause réelle l'ambition de Sparte, et pour prétexte une injure faite dans une procession par des Messéniens à des femmes lacédémoniennes. Les Spartiates prirent les armes en 744, et jurèrent de ne rentrer dans leurs foyers qu'après la soumission complète des Messéniens.

Après les deux *batailles d'Amphées*, sanglantes, mais indécises, qui furent suivies de la peste, **Aristodème** se retira sur le *mont Ithôme*, immola sa fille pour obéir à l'oracle de Delphes, et céda le commandement à *Euphaès*, roi d'Arcadie, venu à son secours. Euphaès périt dans la *bataille du mont Ithôme*. Aristodème prit alors sa place, se maintint cinq ans contre tous les efforts des Spartiates, s'empara de *Théopompe*, roi de Sparte, qu'il sacrifia à Jupiter d'Ithôme, et, obéissant à un nouvel oracle, se tua lui-même sur le tombeau de sa fille. Sa mort, jointe à la famine, découragea les Messéniens, qui se reconnurent, après vingt ans de lutte, tributaires des Spartiates (724).

Seconde guerre de Messénie (684-668). — La *seconde guerre de Messénie* eut pour cause la tyrannie des Spartiates. Un joug de fer écrasait la Messénie depuis quarante ans, lorsqu'une révolte s'organisa sous les ordres d'**Aristomène**, prince du sang royal. L'Élide, Argos, Sicyone, l'Arcadie, se déclarèrent pour les Messéniens. Les Spartiates, défiés jusque dans leurs murs[1], acceptèrent pour chef, d'après l'oracle de Delphes, le poëte boiteux *Tyrtée*, qu'Athènes leur offrait par dérision. Trois fois défaits à *Sténycláros*, ils voulaient retourner à Sparte; trois fois Tyrtée s'opposa à leur fuite. A la quatrième bataille, dite *bataille des Tranchées*, le poëte communiqua aux guerriers son enthousiasme; les Messéniens, trahis par *Aristocrate II*, roi d'Arcadie, furent vaincus et forcés de se retirer sur le *mont Ira* (680). Aristomène y soutint un siége de onze ans. Enfin les Spartiates, guidés par un transfuge, s'en emparèrent à la faveur d'un orage de trois jours. Cependant Aristomène avait gagné l'Arcadie, d'où il se proposait de marcher sur Sparte. Aristocrate le trahit de nouveau, et la cause messénienne fut perdue. Tous les Messéniens furent condamnés au sort des Hilotes (668), à l'exception d'un petit nombre, qui, préférant l'exil, allèrent en Sicile s'établir à *Zancle*, qu'ils nommèrent *Messane* (Messine).

Troisième guerre de Messénie (466-455). — La *troisième guerre de Messénie* (qui appartient à une époque postérieure de deux siècles) survint au milieu de la rivalité de Sparte et d'Athènes. Elle employa dix ans les forces des Spartiates, et ce fut encore sur le *mont Ithôme* que se termina la lutte [p. 396].

1. Aristomène pénétra seul de nuit dans Sparte et suspendit au mur intérieur du temple de Minerve un bouclier spartiate avec cette inscription : *C'est des dépouilles des Spartiates qu'Aristomène a consacré cette arme à la déesse.*

Entre la 2e et la 3e guerre de Messénie, les Spartiates firent deux guerres aux Argiens : dans la 1re, ils leur enlevèrent la Cynurie (544) ; dans la 2e, ils tuèrent 6,000 Argiens (514), et Argos assiégé ne fut sauvé que par la vaillante *Télésille.*

Puissance de Sparte avant les guerres médiques. — Par l'issue de toutes ces guerres, Sparte avait acquis la prépondérance de tout le Péloponnèse, et par conséquent on pouvait la regarder comme une puissance, sinon supérieure, au moins égale à Athènes.

§ IV.

1. **Athènes** : ses institutions politiques. — 2. Dracon, Solon. — 3. Pisistrate et ses fils. — 4. Archontat de Clisthène.

1. Athènes : ses institutions politiques. — Les *Théséides* régnaient sur Athènes [p. 369], lorsque les *Éoliens*, chassés du Péloponnèse par les Doriens, s'étant emparés de cette ville, lui imposèrent pour roi leur chef MÉLANTHUS [p. 370]. CODRUS, son fils et son successeur, fut attaqué par les *Doriens* [p. 374]; mais, ayant appris de l'oracle que la victoire appartiendrait au peuple dont le roi serait tué, il se dévoua pour son pays, et, sous l'habit d'un paysan, chercha la mort dans les rangs ennemis (1070).

La population d'Athènes comprenait les *Eupatrides*, les *Hypéracriens* et les *Paraliens.*

Les Éoliens, conquérants de l'Attique, s'étaient réservé la plaine, sous le nom de *Pédiéens* ou *Eupatrides*, c'est-à-dire issus de pères nobles ; il ne resta que les montagnes et le rivage pour les vaincus, qui de là s'appelèrent *Hypéracriens*, ou Montagnards, et *Paraliens*, ou Riverains. Les Eupatrides, à la tête desquels se trouvaient les diverses branches de la famille de Nélée [p. 374], s'attribuèrent toutes les charges avec tous les droits; et le gouvernement, quoique royal de nom, ne fut plus de fait qu'une aristocratie séditieuse qui aboutit à l'abolition de la royauté après le dévouement de Codrus.

L'archontat à Athènes. — La royauté fut remplacée par une magistrature connue sous le nom d'*archontat.* L'archontat fut d'abord *perpétuel*, puis *décennal*, enfin *annuel.*

La période de l'*archontat perpétuel*, qui n'était exercé que par *un archonte*, dura de 1070 à 754, sous treize archontes de la famille de Codrus : le premier fut MÉDON, son fils, et le dernier, ALCMÉON. Leur dignité était *héréditaire* comme celle des rois; mais ils devaient rendre compte de leur administration, et

soumettre leur autorité, dans les affaires d'État, à celle du peuple; dans les affaires criminelles, à celle du tribunal de l'*aréopage*[1], et dans les affaires civiles, à celle d'un autre tribunal appelé *prytanée*.

La période de l'*archontat décennal*, qui n'était également exercé que par *un archonte*, dura de l'an 754 à l'an 684, sous sept archontes, tirés aussi de la famille de Codrus : le premier fut CHAROPS et le dernier ERYXIAS. L'archontat décennal, non plus héréditaire, mais *électif*, avait les mêmes attributions que l'archontat perpétuel.

La période de l'*archontat annuel* commença l'an 684, et *neuf archontes* furent chargés de l'exercer avec des fonctions différentes : par là, s'établit une aristocratie oppressive, parce que les archontes, aussi bien que les membres de l'aréopage, n'étaient pris que dans les familles issues des conquérants. De ces neuf archontes, les trois premiers exerçaient les fonctions attribuées au chef de l'État : le premier s'appelait *archonte éponyme*, comme donnant son nom (ὄνομα) à l'année; le deuxième, *archonte-roi*, comme présidant au culte des dieux; le troisième, *polémarque*, comme chef de l'armée; les six autres se nommaient *thesmothètes*, comme législateurs ou plutôt juges.

2. Dracon. — Les *Alcméonides* et les *Pisistratides* [p. 374], princes éoliens, se liguèrent, pour conquérir le pouvoir suprême, ceux-ci avec les Montagnards, ceux-là avec les Riverains. La puissance limitée des archontes contenait mal des esprits remuants. On chercha donc un frein aux factions dans une législation nouvelle, et l'on choisit pour la rédiger DRACON, archonte vertueux, mais trop sévère (624) : il ordonna la peine capitale pour tous les délits sans exception. Ces lois, écrites, comme on l'a dit, avec du sang, eurent le sort de toutes les choses violentes; elles tombèrent bientôt d'elles-mêmes, et l'anarchie reparut dans l'État. L'an 612, *Cylon* essaya de rétablir la royauté; mais il périt dans cette tentative avec tous ses partisans, qui furent massacrés, contre la foi publique, au pied de l'autel des Euménides. La peste suivit ce crime. Le Crétois *Épiménide*, consulté par les Athéniens, leur prescrivit des expiations et leur donna quelques règlements qui ne calmèrent

1. Ainsi nommé parce qu'il s'assemblait sur la colline (πάγος) de Mars (Ἄρης). L'aréopage ne tenait ses séances que la nuit ou dans les ténèbres, pour que rien ne détournât l'attention des juges. Pour le même motif, il n'était permis à l'orateur que d'exposer la vérité toute nue, sans ornement ni digression.

que momentanément les esprits : on ne vit plus de salut que dans la sagesse et le génie de Solon.

Solon (594) : **ses lois.** — SOLON, poëte, philosophe et l'un des sept Sages de la Grèce, descendant de Codrus, était, par la réunion des qualités les plus rares, le seul législateur qui convînt à ce moment de crise. Il apaisa d'abord la fureur des partis, d'un côté par le maintien des propriétés entre les mains des possesseurs actuels, de l'autre par l'abolition des dettes et l'élargissement des débiteurs. Il ménagea toutes les prétentions par un gouvernement mixte, mais inclinant à la démocratie. Solon conserva les anciennes classifications des habitants par têtes en quatre *tribus*, ou, d'après les lieux qu'ils habitaient, en *dèmes* (bourgs, hameaux ou communes), au nombre de deux cent soixante ; mais il distribua les citoyens en *quatre classes*, d'après la quotité de leurs revenus. Les trois premières furent seules admises aux magistratures de quelque importance ; la quatrième, toute composée de pauvres, n'obtint que l'entrée des tribunaux inférieurs. Solon, pour la dédommager, lui laissa le droit de suffrage dans les assemblées publiques où se décidaient les grands intérêts de l'État. Un *sénat* de quatre cents membres annuels devait discuter les affaires avant de les soumettre à la sanction du peuple, et l'*aréopage*, où Solon n'admit que les archontes sortis de charge, pouvait réviser et même casser au besoin les décisions souvent aveugles et précipitées de la multitude.

Solon, connaissant la mobilité des Athéniens, ne leur fit jurer que pour cent ans l'observation de ses lois : il s'éloigna ensuite de sa patrie pendant dix ans, qu'il employa à visiter l'île de Cypre (Chypre), l'Égypte et la Lydie, où il étonna le roi Crésus par sa sagesse [p. 355]; mais, à son retour, il trouva Athènes en proie aux trois anciennes factions.

3. Pisistrate et ses fils (566-509). — Les Eupatrides avaient pour chef LYCURGUE ; les Riverains, MÉGACLÈS, et les Montagnards, PISISTRATE, parent de Solon (566). Ce dernier, riche, généreux, populaire, possédant l'art d'éblouir et de tromper, se fit porter un jour tout blessé sur la place publique, accusa ses ennemis d'avoir voulu attenter à sa vie, et obtint, pour sa sûreté personnelle, six cents gardes avec lesquels il s'empara de l'*Acropole* (citadelle) et du pouvoir (560), malgré la vive résistance de Solon. Mégaclès et Lycurgue le chassèrent ; mais, trop faible contre Lycurgue, Mégaclès rappela Pisistrate, lui donna sa fille en mariage et gouverna avec lui (556-552), jusqu'à ce que, brouillés une seconde fois, ils renouvelèrent leur lutte.

Mégaclès l'emporta de 552 à 538; mais enfin Pisistrate ressaisit l'autorité par son adresse, et la conserva par sa modération jusqu'à sa mort (528) : son règne fut marqué par la bonté, par la clémence, par la sagesse, par le goût des arts et des lettres. Ce fut lui qui, le premier, présenta les chants d'Homère aux Athéniens et réunit en corps d'ouvrage les fragments dispersés que chantaient les rhapsodes : dès lors Athènes se peupla de poëtes, la poésie lyrique prit l'essor et la tragédie naquit.

Les deux fils de Pisistrate, HIPPARQUE et HIPPIAS, imitèrent pendant quatorze ans (528-514) la réserve de leur père, embellirent Athènes, comblèrent d'honneurs les poëtes *Anacréon* et *Simonide,* firent fleurir l'agriculture, le commerce, l'industrie, les sciences, et répandirent partout l'instruction au moyen d'*Hermès* ou Mercures, colonnes sur lesquelles étaient inscrites des sentences morales. En 514, Hipparque fut assassiné dans une fête par deux jeunes Athéniens, *Harmodius* et *Aristogiton,* vengeurs d'une insulte faite à la sœur du premier dans une procession solennelle; alors Hippias, irrité du meurtre de son frère, devint cruel et se rendit odieux (514-510). L'amour de la liberté revint au peuple avec la haine. Hippias fut chassé d'Athènes, et, dans l'espoir de se venger, il alla chercher un asile en Lydie auprès d'*Artapherne,* satrape de cette province pour *Darius Ier,* roi de Perse (509).

4. **Archontat de Clisthène.** — Après l'expulsion d'Hippias, la lutte resta ouverte entre ISAGORAS, représentant la plaine ou l'aristocratie, et CLISTHÈNE, représentant le rivage ou la démocratie. Clisthène triompha momentanément, devint archonte, éleva le nombre des tribus à dix, dans chacune desquelles devaient être pris cinquante sénateurs, ce qui porta les membres du sénat à cinq cents; chacune aussi devait avoir ses magistrats particuliers et une sorte de gouvernement municipal. Le pouvoir populaire s'accrut encore par l'établissement de l'*ostracisme*[1], exil de dix années, toujours prêt à frapper les citoyens trop puissants; une loi, dite *loi des orateurs,* ouvrit la tribune à tout citoyen et lui conféra le droit d'accuser ou de défendre; enfin ce fut à l'assemblée du peuple que furent commis les jugements importants, la nomination aux charges civiles et militaires, la sanction des lois et la ratification des traités, jusqu'alors réservés au sénat. Ainsi la constitution d'Athènes devint toute démocratique. L'Eupatride MILTIADE et THÉMISTOCLE commencèrent alors à

1. Ainsi nommé, parce que les suffrages s'écrivaient sur des coquilles (ὄστρακον).

araître : l'un conquit la *Chersonèse de Thrace*[1], l'*Eubée*, *emnos* et les *Cyclades;* l'autre fit construire, avec le produit es mines d'argent du *Laurium*, une flotte de deux cents navires n partie pontés, qui bientôt devait sauver la Grèce entière 508-505).

§ V.

. Religion des Grecs. — 2. Demi-dieux, héros. — 3. Oracles. — 4. Jeux publics. — 5. Amphictyonies. — 6. Monuments primitifs.

1. Religion des Grecs. — La religion des Grecs était le olythéisme mythologique. On appelle ainsi la réunion des dieux ıythologiques dont les noms sont consignés dans les poëmes '*Homère*, d'*Hésiode* et autres anciens poëtes.

Classification des dieux. — Les dieux, outre le *Destin*, *Saırne* et *Cybèle*, étaient divisés en quatre grandes classes, savoir : ° les GRANDS DIEUX ; — 2° les DIEUX SUBALTERNES ; — 3° les EMI-DIEUX OU HÉROS ; — 4° les DIEUX ALLÉGORIQUES.

Le DESTIN (*Fatum*) était une divinité aveugle, inflexible, à ıquelle toutes les autres étaient soumises : rien ne pouvait hanger ce qu'il avait résolu.

SATURNE ou CRONOS (que l'on confond avec *Chronos*, le 'emps), fils du Ciel (*Uranus*) et de la Terre (*Gé*), et frère puîné e *Titan*, épousa *Cybèle* ou *Rhée*, sa sœur, dont il eut *Jupiter*, *'eptune*, *Pluton*, *Junon*, *Vesta*, *Cérès*, *etc.* Titan céda le trône Saturne, mais sous la condition que le sceptre reviendrait à ses ls les *Titans*, et que Saturne dévorerait ses enfants mâles dès ɜur naissance. Neptune et Pluton furent dévorés ; mais Jupiter chappa à leur sort par une ruse de Cybèle, qui substitua une ierre au nouveau-né. Jupiter, devenu grand, détrôna son père, ainquit les Titans et délivra ses frères, avec lesquels il partagea empire du monde. Il donna la mer à Neptune, les enfers à 'luton, et se réserva le ciel.

Grands dieux. — Les GRANDS DIEUX étaient au nombre de ouze, savoir : [Zeus[2]] *Jupiter*, [Hérè] *Junon*, [Poséidon] *Neptune*, [Apollôn ou Phoïbos] *Apollon* ou *Phœbus*, [Athènè] *allas* ou *Minerve*, [Arès] *Mars*, [Aphroditè] *Vénus*, [Hébhaïstos] *Vulcain*, [Hestia] *Vesta*, [Dèmèter] *Cérès*, [Artémis] *Diane*, [Hermès] *Mercure*.

Jupiter, fils de Saturne et de Cybèle, roi des dieux et père

1. Il s'y fit une espèce de royauté; et de là vient qu'il est appelé par es historiens *tyran de Chersonèse*.

2. Les noms mis entre crochets sont les noms grecs des dieux.

des hommes, résidait avec toute sa cour sur le mont *Olympe*, entre la Macédoine et la Thessalie. Maître du tonnerre, il gouvernait le monde sous les lois du Destin. — *Junon*, sœur et femme de Jupiter, reine des dieux, présidait aux mariages. — *Neptune*, frère de Jupiter, était le dieu de la mer : il avait pour sceptre un trident. — *Apollon* ou *Phœbus* (le Soleil), fils de Jupiter et de Latone, né dans l'île de Délos, était le dieu du jour, de la poésie, de la musique et de la médecine : il habitait avec les *Muses*, dont il était le chef, sur le sommet du *Parnasse*, du *Pinde*, de l'*Hélicon* ou du *Piérius*. — *Pallas* ou *Minerve*, née du cerveau de Jupiter, était la déesse de la sagesse, des arts, de l'industrie et de la guerre. — *Mars*, fils de Jupiter et de Junon, était le dieu de la guerre. — *Vénus*, fille de Jupiter, ou, selon d'autres, née de l'écume de la mer, était la déesse de la beauté et de l'amour. — *Vulcain*, fils de Jupiter et de Junon, était le dieu du feu et des forgerons. — *Vesta*, sœur de Jupiter et déesse du feu, présidait au foyer domestique : on la confond quelquefois avec Cybèle ou avec Gê. — *Cérès*, sœur de Jupiter, était la déesse des blés et des moissons. — *Diane*, sœur jumelle d'Apollon, déesse de la chasse, de la chasteté et des accouchements, avait trois noms : *Phœbé* ou la *Lune* au ciel, *Diane* sur la terre et *Hécate* aux enfers. — *Mercure*, fils de Jupiter et de Maïa, était le dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs, le messager des dieux et le conducteur des âmes aux enfers.

Dieux subalternes. — Les DIEUX SUBALTERNES étaient toutes les divinités autres que les grands dieux. Au premier rang venaient [Hadès] *Pluton*, [Korè ou Perséphonè] *Proserpine*, [Dionysos] *Bacchus*, *Pan*, *Amphitrite*, *etc.*

Pluton, frère de Jupiter, était le dieu des enfers, lieu souterrain où se rendaient les âmes des morts. Les *enfers* comprenaient le *Tartare*, séjour des méchants, et les *champs Élysées*, séjour des justes. On y trouvait cinq fleuves : l'*Achéron*, que le nocher *Charon* faisait traverser aux âmes des morts moyennant une obole ; le *Cocyte*, grossi par les larmes des méchants ; le *Styx*, fleuve de glace, par lequel les dieux ne juraient jamais en vain ; le *Phlégéthon*, fleuve de feu, qui environnait le Tartare, et le *Léthé*, fleuve d'oubli, qui arrosait les champs Élysées. *Cerbère*, chien à trois têtes, était le gardien des enfers. *Minos*, *Eaque* et *Rhadamanthe*, anciens rois et législateurs de Crète et d'autres îles de la Grèce, étaient les trois juges des enfers.

Proserpine, fille de Cérès et femme de Pluton, était la déesse des enfers. — *Bacchus*, fils de Jupiter et de Sémélé, était le

dieu du vin et des vendanges. — *Pan*, fils de Jupiter et de Callisto, était le dieu des troupeaux et des pâturages. — *Amphitrite* ou *Téthys*, femme de Neptune, était la déesse de la mer.

Les autres divinités subalternes étaient : les *Daimones* ou divinités inférieures, les unes seules et distinctes, comme [Asclèpios] *Esculape*, dieu de la médecine, [Êôs] l'*Aurore*, [Nyx] la *Nuit*, *Iris* ou l'Arc-en-Ciel, *Éole* ou le Vent, *Thémis* ou la Justice, [Enyo] *Bellone* ou la Guerre, *Plutus* ou la Richesse, [Tychè] la *Fortune*, [Eros] *Cupidon* ou l'*Amour*, *Nérée*, *Doris*, *Silène*, *Priape*, *etc.*; les autres formant des groupes, comme les neuf *Muses* (savoir : *Clio*, muse de l'histoire, *Calliope*, de l'éloquence et de l'épopée, *Melpomène*, de la tragédie, *Thalie*, de la comédie, *Euterpe*, de la musique, *Terpsichore*, de la danse, *Érato*, de la poésie légère, *Polymnie*, de la poésie lyrique, et *Uranie*, de l'astronomie); les trois *Charites* ou *Grâces* (savoir : *Aglaé*, *Thalie* et *Euphrosyne*); les trois *Moirai* ou *Parques* (savoir : *Clotho*, *Lachésis* et *Atropos*); les trois *Euménides* ou *Furies* (savoir : *Tisiphone*, *Mégère* et *Alecton*), filles de l'Achéron et de la Nuit; les cinquante *Néréides* ou *Dorides*, nymphes de la mer, ainsi que les trois mille *Océanides*, les *tritons*, divinités marines, les *nymphes*, tant *dryades* et *hamadryades* (nymphes des bois) que *napées* (nymphes des prairies et des jardins), *naïades* (des fontaines), *oréades* (des montagnes); les *satyres*, les *silènes*, les *faunes*, divinités des forêts, etc.

2. Demi-dieux ou héros. — Les DEMI-DIEUX OU HÉROS sont les hommes qui furent déifiés pour leurs grandes actions, tels que *Cadmus*, *Persée*, *Jason*, les *Dioscures* ou *Gémeaux* (Castor et Pollux), *Hercule*, *Thésée*, *Protée* [p. 344], *etc.*, et dont la vie appartient aux temps héroïques de la Grèce [p. 371].

Dieux allégoriques. — Les DIEUX ALLÉGORIQUES n'étaient autre chose que les vices, les vertus, les propriétés personnifiées et divinisées, comme l'*Envie*, la *Pauvreté*, la *Faim*, la *Renommée*, *etc.*

Fêtes religieuses. — Les *fêtes religieuses* étaient pour les Grecs des occasions de réunions et de spectacles, où se retrempait l'esprit de nationalité. Parmi ces fêtes innombrables on distingue : les *Pandies*, qui se célébraient dans toute l'Attique en l'honneur de Jupiter; les *Panathénées*, vouées à Minerve par Thésée, et célébrées en mémoire de la réunion de toutes les bourgades de l'Attique; les *Thesmophories*, dédiées à Cérès législatrice; les *Éleusinies*, fêtes mystérieuses de neuf jours, accompagnées d'initiations après lesquelles les adeptes recevaient,

dit-on, l'enseignement des vérités les plus hautes : un dieu unique, créateur et maître de l'univers, une autre vie avec des peines et des récompenses, etc. ; les *Dionysiaques* (ou Bacchanales), consacrées à Bacchus, et où l'art dramatique prit naissance.

3. Oracles. — Dans un pays comme la Grèce, où tout était vie et où les événements se succédaient avec une extrême rapidité, l'occasion de recourir aux dieux pour leur demander des conseils ou des prédictions naissait à chaque instant : c'est pourquoi les oracles y acquirent un plus grand crédit que chez tout autre peuple.

Les *oracles* les plus célèbres étaient celui de Jupiter à *Dodone*, en Épire, dans une forêt dont les chênes étaient prophétiques, et celui d'Apollon à *Delphes*, en Phocide, avec la *pythie* ou *pythonisse*, prêtresse du dieu : le trépied sur lequel elle s'asseyait pour rendre des oracles était couvert de la peau du serpent *Python*, tué par Apollon.

4. Jeux publics. — Les *jeux publics* de la Grèce étaient une institution à la fois religieuse et politique; ils faisaient partie du culte des dieux auxquels ils étaient consacrés. Le but civil le plus important de ces jeux était d'unir par des rassemblements périodiques les diverses nations de la Grèce; les guerres étaient suspendues pendant la durée de ces fêtes nationales. A ce motif s'en joignaient d'autres d'un ordre moins élevé : c'était d'alimenter le courage et l'amour de la gloire, d'assouplir et de fortifier le corps par des exercices gymnastiques, et de les préparer ainsi à ces duels auxquels se réduisait autrefois la guerre.

La Grèce comptait quatre grands jeux : les *Olympiques*, les *Néméens*, les *Isthmiques* et les *Pythiques* ou *Pythiens*.

Les *jeux Olympiques* se célébraient de quatre ans en quatre ans en l'honneur de Jupiter, dans le territoire d'*Olympie*, près d'Élis, où l'on choisissait les juges des combats. Les athlètes, vainqueurs à la lutte, à la course, etc., recevaient pour récompense une couronne d'olivier, et entraient en triomphe, par une brèche, dans les murs de leur ville natale. — Les *jeux Néméens* se célébraient tous les quatre ans en l'honneur de Jupiter, près de la forêt de *Némée*, en Argolide ; — les *jeux Isthmiques*, en l'honneur de Neptune, à l'*isthme* de Corinthe ; — les *jeux Pythiques* ou *Pythiens*, à Delphes, en l'honneur d'Apollon et en souvenir de sa victoire sur le serpent *Python*.

Olympiades. — Les Grecs supputaient les années d'après les olympiades ou espaces de quatre ans. L'*ère des olympiades* tire

son nom des jeux Olympiques : ces jeux, fondés dès le 16e siècle avant J. C., étaient tombés dans l'oubli. *Hercule* les remit en honneur dans le 13e siècle ; mais ils furent interrompus de nouveau jusqu'au 9e. Enfin, sous *Iphitus*, roi d'Élide, et contemporain du législateur Lycurgue (884), ils furent rétablis avec régularité, de quatre ans en quatre ans, et *Corœbe*, jouteur éléen, s'y distingua tellement en 776 (1er juillet), qu'on choisit pour *ère* l'année de sa victoire, et qu'on prit de là l'habitude de compter par *olympiades*. A partir de cette époque, les noms des vainqueurs furent inscrits sur les registres olympiques.

5. **Amphictyonies.**— Il y avait en Grèce plusieurs associations, entre autres les *amphictyonies*, ligues politiques et religieuses qui, dans l'origine, étaient établies auprès des temples de la Grèce fréquentés par plusieurs peuplades, afin de veiller à la célébration des fêtes et d'empêcher toute espèce d'hostilités. Les amphictyonies les plus célèbres étaient celle d'*Argos*, près du temple de Junon ; celle des *Thermopyles*, près du temple de Cérès, et celle de *Delphes*, près de l'oracle d'Apollon ; dans la suite, ces deux dernières se confondirent et formèrent le *conseil amphictyonique*.

Le *conseil amphictyonique*, dont on fait remonter la fondation à *Amphictyon*, fils de Deucalion [p. 367], qui régnait aux Thermopyles vers 1500, était une assemblée générale de la Grèce, où se réunissaient les députés qui représentaient les peuples confédérés de cette contrée. Les membres de ce conseil, nommés *amphictyons*, au nombre de trente, s'assemblaient deux fois par an : au printemps à *Delphes*, et à l'automne à *Anthéla*, près des Thermopyles. Le but de cette réunion était d'examiner les affaires de la Grèce, de prévenir les guerres, de juger toutes sortes de causes, principalement les attentats contre le droit des gens et la sainteté du temple de Delphes. Si les nations condamnées par un arrêt des amphictyons n'obéissaient pas, l'assemblée était en droit d'armer toute la confédération contre le peuple rebelle et de l'exclure de la ligue amphictyonique.

6. **Monuments primitifs.** — Parmi les monuments primitifs, il faut noter les restes des constructions cyclopéennes[1], pélasgiques et helléniques. Les monuments cyclopéens présentent, comme ceux d'Égypte, des formes hardies et gigantesques, des blocs démesurés dont on conçoit à peine la locomotion ; la con-

1. Les Cyclopes étaient une caste de mineurs, originaires d'Égypte. Ils portaient une lampe au front pour se guider dans leurs travaux souterrains. De là l'œil unique et rond que la Fable leur attribue [p. 367].

struction péslasgique offre des pierres tantôt brutes, tantôt taillées en polygones irréguliers, s'emboîtant les unes dans les autres sans être unies par aucun ciment; enfin l'architecture hellénique procède par la ligne droite, par parallélogrammes, par assises horizontales et régulières.

Parmi les plus anciens et les plus célèbres de ces monuments, on doit citer : les *galeries de Tyrinthe*, le *trésor d'Atrée* à Mycènes; les *temples de Vénus* et de *Jupiter Panhellénien*, dans l'île d'Égine; le *temple de Minerve*, au cap Sunium, en Attique; le *temple de Thésée*, le *Parthénon*, les *Propylées*, le *temple de Jupiter Olympien*, à Athènes, temple commencé par Pisistrate, achevé par Périclès, et où l'on comptait 120 colonnes hautes de 20 mètres; le *Prytanée*, le portique du *Pœcile*, le *Pnyx*, où se tenaient les assemblées populaires, l'*Odéon*, théâtre musical, à Athènes; les divers théâtres dont il subsiste encore de merveilleux restes, surtout à Sicyone.

N° 7.

Guerres médiques. — Guerre du Péloponnèse. Périclès. — Les Grecs en Asie.

§ Ier.

1. Guerres médiques. — 2. Première guerre médique : expédition de Mardonius, de Datis et d'Artapherne. — 3. Bataille de Marathon ; Miltiade, Aristide. — 4. Seconde guerre médique : Thémistocle, Xerxès, Léonidas aux Thermopyles. Batailles de Salamine, de Platées et de Mycale. — 5. Troisième guerre médique : Cimon. L'indépendance des colonies grecques de l'Asie Mineure assurée. — 6. Eschyle et Hérodote.

1. Guerres médiques (500-449). — On appelle *guerres médiques* les guerres des Perses (ou Mèdes) contre les Grecs. Elles sont au nombre de trois : la première guerre médique, sous *Darius Ier*, dura quinze ans, de l'an 500 à l'an 485 ; — la seconde, sous *Xerxès Ier*, quatorze ans, de l'an 485 à l'an 471 ; — la troisième, sous *Artaxerxès Ier Longue-Main*, vingt ans, de l'an 470 à l'an 449. Ces guerres finirent par le triomphe des Grecs et l'humiliation de la Perse.

2. Première guerre médique (500-485) : **expédition de Mardonius, de Datis et d'Artapherne.** — La *première guerre médique* eut pour cause une *révolte de l'Ionie* contre le roi de Perse, DARIUS Ier.

Depuis les victoires de Cyrus [p. 358], l'Asie Mineure, sauf les *Cyclades*, obéissait au grand roi. Dans une querelle qui survint, l'an 504, à *Naxos*, entre l'aristocratie et le parti populaire, *Aristagoras* de Milet, gendre d'*Histiée*[1], prit parti pour les grands; mais il échoua dans son entreprise, et, craignant la vengeance des Perses, il fit insurger contre eux toute l'*Ionie*, ainsi que *Byzance*, les *villes de l'Hellespont*, la *Carie* et *Cypre*. *Sparte* refusa de soutenir l'insurrection; mais *Athènes*, métropole des Ioniens, les seconda, dans l'intention surtout de venger sur les Perses la faveur dont jouissait auprès d'eux le Pisistratide *Hippias*, qu'elle avait naguère expulsé [p. 382]. *Érétrie*, ville de l'île d'Eubée, suivit son exemple. Les trois peuples ligués s'emparèrent de Sardes, capitale de la Lydie, et la brûlèrent (500).

A la nouvelle de l'incendie de Sardes, Darius Ier, lançant une flèche vers le ciel : *O dieux*, s'écria-t-il, *puissé-je me venger des Athéniens!* Sa vengeance tomba d'abord sur les Grecs d'Asie: les flottes phéniciennes réduisirent l'île de Cypre; les généraux perses *Otane* et *Daurise* recouvrèrent l'Hellespont et battirent les Cariens sur le *Marsyas;* la flotte ionienne fut défaite près de l'île *Lada;* Milet fut décimée par des massacres, et l'Ionie, mise à feu et à sang. C'était désormais le tour des Grecs d'Europe.

Mardonius, gendre de Darius, en fut chargé : il se dirigea vers le nord de la Grèce; mais sa flotte périt presque toute dans une tempête au pied du *mont Athos;* les Thraces surprirent ses troupes de terre et les réduisirent à l'impuissance d'agir. A la nouvelle de ces revers, le grand roi envoya des hérauts par toute la Grèce pour demander *la terre et l'eau,* c'est-à-dire la soumission. Plusieurs peuples intimidés, entre autres les *Éginètes,* se soumirent; mais Athènes et Sparte tuèrent indignement les ambassadeurs : l'une les enterra tout vifs, et l'autre les noya. *Artapherne,* neveu de Darius, et *Datis,* Mède de nation, furent chargés de conduire par le midi, contre Athènes, une armée formidable (490). *Érétrie* d'Eubée fut brûlée, et sa population, réduite en esclavage.

3. **Bataille de Marathon** (490); **Miltiade.** — Les Perses, guidés par Hippias, s'avancèrent dans les plaines de l'Attique, près du bourg de *Marathon,* au nombre de cent dix mille. Sparte, sous le prétexte que les Spartiates ne pouvaient se mettre en marche qu'après la pleine lune, n'envoya point de secours. Athènes ne put opposer aux Perses que dix mille

1. Histiée, gouverneur de Milet, était retenu comme otage à la cour de Darius.

Athéniens et mille Platéens; mais elle avait pour généraux MILTIADE [p. 383], ARISTIDE LE JUSTE et THÉMISTOCLE, tous trois célèbres capitaines. La victoire ne fut pas longtemps douteuse, grâce aux habiles dispositions de Miltiade : les Perses s'enfuirent, non dans leur camp, mais sur leurs vaisseaux; on en fit un horrible carnage, et Hippias périt dans la mêlée (490). L'Athénien *Cynégire,* frère du poëte tragique Eschyle [p. 394], en voulant retenir un vaisseau perse, perdit d'abord la main droite, puis la main gauche, saisit le navire avec les dents et ne lâcha prise que frappé à mort par l'ennemi.

Mort de Miltiade. — La victoire de Marathon fit connaître aux Grecs leurs forces; mais la reconnaissance d'Athènes pour son libérateur fut de courte durée. Chargé de châtier et de soumettre au tribut les îles grecques qui s'étaient soumises volontairement aux Perses, il échoua devant *Paros;* le peuple, inconstant, soupçonneux, crédule, le condamna à une amende de cinquante talents (278,000 fr.) qu'il ne put payer; Miltiade fut jeté dans les fers et y mourut.

Aristide. — Aristide ne fut pas mieux traité par les ingrats Athéniens. Le spectacle importun de sa justice[1] et la jalousie de Thémistocle, son rival, le firent bannir par le jugement de l'ostracisme (486). Thémistocle, tout-puissant dans Athènes, ne profita toutefois de son pouvoir que pour augmenter la marine de sa patrie et sa propre gloire; car il avait coutume de dire que *les trophées de Miltiade l'empêchaient de dormir.*

De son côté, Darius faisait de nouveaux préparatifs contre la Grèce, lorsqu'il mourut au milieu d'une *révolte de l'Égypte* (485), laissant à son fils Xerxès Ier le soin de sa vengeance contre les Grecs.

4. Seconde guerre médique (485-471) : Thémistocle, Xerxès. — La *seconde guerre médique,* conséquence de la première, eut pour principaux acteurs Xerxès, Thémistocle et Léonidas.

Léonidas aux Thermopyles. — Tandis que THÉMISTOCLE réunissait une partie des Grecs en une espèce de ligue, et qu'il

1. On sait qu'un paysan qui ne le connaissait point, et qui ne savait pas écrire, vint s'adresser à ce grand homme lui-même pour le prier d'écrire le nom d'Aristide sur sa coquille. *Quel tort vous a fait cet homme?* lui demanda Aristide. — *Aucun,* reprit le paysan; *mais je suis las de l'entendre appeler partout le Juste.*

exerçait la marine athénienne à la *guerre de Corcyre,* sous prétexte de punir cette île de ses pirateries, XERXÈS Ier, fils et successeur de Darius Ier, après avoir ramené l'Égypte à l'obéissance, continua pendant quatre ans les préparatifs de son père, et rassembla l'armée la plus nombreuse qui jamais ait désolé le monde : elle comptait trois millions d'hommes; sa flotte était composée d'environ douze cents trirèmes, avec trois mille vaisseaux de charge, et montée par deux cent quarante mille marins. Xerxès passa l'Hellespont sur un double pont de bateaux, fit fouetter la mer qui avait osé endommager ses vaisseaux, et ordonna de percer, pour le passage de sa flotte, l'isthme du mont Athos. De la Thrace, qu'il soumit, il descendit par la Macédoine vers le sud de la Grèce. A son approche, la Thessalie, la Doride, la Béotie presque entière, firent leur soumission ; il ne resta pour s'opposer au torrent que *Sparte, Athènes,* la *Phocide,* les *Locrides, Thespies, Platées, Orchomène, etc.* LÉONIDAS, roi de Sparte, arrêta un instant les Perses au défilé des *Thermopyles,* qu'ils ne purent franchir; mais un transfuge leur découvrit un autre sentier, qui leur permit de dominer le camp des Grecs. Alors Léonidas, congédiant ses troupes, ne garda que trois cents Spartiates avec lesquels il périt glorieusement (480), tandis que la flotte des Grecs battait celle des Perses près du promontoire *Artémisium.* Enfin Xerxès, après avoir incendié *Thespies* et *Platées,* arriva devant *Athènes,* la réduisit en cendres, et fit massacrer le peu d'habitants qui s'y trouvaient; le reste, d'après le conseil de Thémistocle, s'était retiré, les hommes sur les vaisseaux, les femmes et les vieillards à Trézène et à Salamine.

Bataille de Salamine (480). — La flotte perse approchait du détroit de Salamine, où mouillait la flotte grecque. Le Spartiate EURYBIADE, généralissime de l'armée navale, voulait éviter le combat pour courir à la défense du Péloponnèse, malgré Thémistocle, qui, menacé par le bâton du Lacédémonien, lui répondit sans s'émouvoir : *Frappe, mais écoute.* Les Grecs restèrent dans ce poste, disposés à livrer la bataille. Un stratagème de Thémistocle en avança le moment : il avertit sous main Xerxès que la flotte grecque pensait à se séparer. Le grand roi se décida à la prévenir ; les innombrables vaisseaux des Perses s'engagèrent dans le *détroit de Salamine,* et l'habileté de Thémistocle les jeta dans la déroute la plus complète (480). C'est dans cette bataille qu'*Artémise,* reine de Carie, alliée de Xerxès, se voyant poursuivie par un navire athénien, arbora le pavillon grec, attaqua un vaisseau

perse monté par un de ses ennemis personnels, le coula à fond, et se vengea tout en échappant aux Athéniens.

Batailles de Platées et de Mycale (479). — Xerxès, réduit à une fuite honteuse et précipitée, laissa *Mardonius* en Grèce avec trois cent mille hommes. Presque tous périrent avec leur chef à *Platées* (479), où les Grecs étaient commandés par l'Athénien ARISTIDE et le Spartiate PAUSANIAS. Le même jour, les débris de Salamine furent vaincus en vue du promontoire de *Mycale*, en Lydie, par le roi proclide LÉOTYCHIDE et l'Athénien XANTHIPPE, père de Périclès, et dès lors la Perse, au lieu d'attaquer, ne dut songer qu'à se défendre.

Trahison de Pausanias; confédration athénienne; mort d'Aristide. — Après la défaite des Perses, la ligue grecque se rompit, et Athènes se chargea seule de la lutte. D'abord, en dépit de la jalouse Sparte, elle releva ses murailles, par les soins adroits de Thémistocle, auquel elle dut aussi le port du *Pirée*, capable de contenir quatre cents vaisseaux. Les Athéniens reprirent, pour leur propre compte, la Chersonèse de Thrace et délivrèrent les cités grecques de l'Asie Mineure (479) ; deux ans après, unis aux Spartiates, ils soulevèrent l'île de Cypre et prirent Byzance. C'est alors que la *trahison de Pausanias*, roi de Sparte, qui méditait d'asservir sa patrie par les armes persanes, donna naissance à la *confédération athénienne* et valut aux Athéniens le commandement de la flotte commune. ARISTIDE fut chargé de régler le contingent des alliés en hommes, en vaisseaux et en argent, et CIMON, fils de Miltiade, reçut le titre d'*amiral de la flotte confédérée*. Ce grand homme justifia ce choix par de grands succès : après avoir soumis *Amphipolis*, en Macédoine, et plusieurs villes de la Thrace, il courut affranchir la Carie et la Lycie, remporta le même jour, sur terre et sur mer, les deux victoires de l'*Eurymédon* (471) et contraignit les Perses à demander une année d'armistice. Cette année même eut lieu la *mort d'Aristide*, qui décéda dans une telle pauvreté que l'État fut obligé de voter des fonds pour les frais de ses funérailles et pour l'entretien de sa famille, lui qui avait manié toutes les finances de la Grèce.

Sur ces entrefaites, Xerxès était mort (472), assassiné par *Artaban*, capitaine des gardes, qui visait au trône; mais il échoua dans cette tentative, et le jeune *Artaxerxès Ier Longue-Main*, fils de la victime, immola le meurtrier à sa juste vengeance.

5. Troisième guerre médique (470-449) : **Exil de Thémistocle; Cimon; l'indépendance des colonies grecques de**

l'Asie Mineure assurée. — La *troisième guerre médique,* suite de la deuxième, ne commença pas cependant à l'expiration de l'armistice de 471 ; ce délai fut dû aux troubles intérieurs de la Grèce.

Les alliés s'étant plaints que les Athéniens profitaient seuls des hostilités contre les Perses, Athènes leur rendit leurs matelots et leurs soldats pour ne garder que leurs vaisseaux et leur argent; CIMON en profita pour soumettre tour à tour les îles de *Naxos* et de *Thasos* (466). Sur ces entrefaites, *Thémistocle,* banni par l'ostracisme (471), s'était retiré, d'exil en exil, à la cour d'ARTAXERXÈS Ier LONGUE-MAIN [1], qui le combla de bienfaits, sous la condition qu'il s'armerait contre la Grèce en faveur de la Perse, lorsque la révolte de l'Égypte, sous *Inarus,* attira les Athéniens de ce côté. Cimon remporta, près de *Memphis,* une grande victoire sur les Perses, et c'est alors que Thémistocle, sommé d'accomplir sa promesse, s'empoisonna pour s'y soustraire. Sur ces entrefaites, les Perses avaient repris l'avantage en Égypte et détruit presque entièrement la flotte athénienne (458). Pendant l'absence de Cimon, PÉRICLÈS, fils du vainqueur de Mycale et descendant de Cylon [p. 380], avait commencé le rôle qui devait l'élever si haut : homme du parti populaire, il indisposa le peuple contre Cimon, partisan de l'aristocratie, qu'il fit bannir par l'ostracisme. Pendant les sept ans que dura cet exil, Athènes, en proie à des discordes intérieures, sembla oublier la Perse pour tyranniser ses anciens alliés. Pour lutter contre les haines qu'elle avait soulevées, elle rappela Cimon, et avec lui la guerre médique. Cimon se mit en mer avec deux cents vaisseaux, en envoya soixante en Égypte pour y soutenir la révolte d'*Amyrtée* contre Artaxerxès, et vint avec le reste attaquer l'île de Cypre. Ses succès furent tels, que le grand roi se hâta de conclure avec Cimon, quoique mourant d'une blessure reçue au *siége de Cittium,* une paix aussi humiliante pour la Perse que glorieuse pour Athènes : car, si Athènes s'engageait *à quitter Cypre et à ne plus inquiéter les possessions du grand roi,* le grand roi *déclarait libres toutes les villes grecques de l'Asie Mineure; aucun vaisseau de guerre persan ne pouvait naviguer depuis le Pont-Euxin jusqu'aux côtes de la Pamphylie, ni aucune troupe royale approcher de ces mers à la distance de trois jours de marche.* La *paix de Cimon* mit fin aux guerres médiques (449).

1. Thémistocle lui écrivit une lettre qu'on peut voir dans la *Vie de Thémistocle* par Corn. Nepos. On lui a comparé la belle *lettre de Napoléon au prince régent* d'Angleterre après les Cent-Jours [p. 1068].

Conséquences des guerres médiques. — L'issue des guerres médiques devint une ère nouvelle pour les Grecs, dont elles changèrent complétement les relations, tant au dedans qu'au dehors. D'attaqués qu'ils étaient, ils devinrent agresseurs, affranchirent leurs compatriotes asiatiques et tournèrent contre eux-mêmes les armes qu'ils avaient employées si glorieusement à la défense de la patrie commune.

Puissance d'Athènes. — La puissance d'Athènes parvint à son apogée après la seconde guerre médique, qui lui donna l'empire de la Grèce et de la mer, et elle le dut surtout à ses grands hommes. *Miltiade*, *Thémistocle*, *Aristide*, lui avaient assuré la victoire à Marathon, à Salamine et à Platées; grâce à la trahison du Spartiate *Pausanias* et aux vertus d'Aristide, *Cimon*, fils de Miltiade, lui assura l'empire de la mer ou *thalassocratie*[1], qui bientôt se changea en *hégémonie*[2] ou empire de la Grèce.

6. Eschyle et Hérodote. — Aux guerres médiques se rattache le souvenir d'*Eschyle* et d'*Hérodote*. ESCHYLE, poëte et guerrier, créateur de la tragédie grecque, combattit à Salamine et chanta dans sa tragédie des *Perses* la défaite des barbares. — HÉRODOTE, surnommé le *père de l'histoire*, écrivit l'histoire des guerres médiques dans un ouvrage dont les neuf livres furent surnommés les *neuf Muses* par les Grecs enthousiasmés à la lecture qu'il en fit aux jeux Olympiques.

§ II.

1. Préliminaires de la guerre du Péloponnèse. — 2. Administration de Périclès. Éclat des lettres et des arts : Phidias, Sophocle et Euripide. — 3. Guerre du Péloponnèse. Alcibiade. Ruine d'Athènes. — 4. Les trente tyrans à Athènes. — 5. Socrate, Platon, Aristophane, Thucydide, Hippocrate.

1. Préliminaires de la guerre du Péloponnèse. — La *guerre du Péloponnèse* eut pour *préliminaires* des luttes intérieures qui troublèrent la Grèce pendant près d'un demi-siècle, savoir: 1° la *lutte de Sparte et d'Athènes*, d'abord pour la *thalassocratie* ou empire de la mer, et ensuite pour l'*hégémonie* ou empire de la Grèce; — 2° la *lutte politique de Cimon et de Périclès;* —

1. De θαλάσσα, mer; κρατέω, je domine.
2. De ἡγεμών, chef supérieur.

3° la *troisième guerre de Messénie* (466-455); — 4° la *guerre de Samos*, la *guerre de Corcyre* et la *guerre de Potidée*.

Lutte de Sparte et d'Athènes pour la thalassocratie et l'hégémonie ; puissance d'Athènes. — Athènes, incendiée par Xerxès dans la deuxième guerre médique, avait été rebâtie, malgré Sparte; deux ans après la bataille de Platées (477), THÉMISTOCLE, aux deux ports de *Phalère* et de *Munychie*, en ajouta un troisième, le *Pirée*, capable de contenir quatre cents vaisseaux et réuni à la ville par de *longs murs* fortifiés. Par ses soins, la flotte athénienne s'accrut annuellement de soixante galères, et lorsque Sparte, qui se trouvait encore à la tête de la confédération grecque, eut fait mourir de faim, dans le temple de Minerve, son roi *Pausanias*, en châtiment de la trahison qu'il méditait avec *Artaxerxès Ier* contre la Grèce, Athènes s'assura la *thalassocratie* ou empire de la mer ; les alliés, malgré l'opposition de Sparte, y donnèrent la main, et chargèrent ARISTIDE de fixer leur contribution annuelle pour les frais de la guerre, la construction des vaisseaux et l'entretien de la flotte : cette contribution fut portée à 400 talents (2,258,000 fr.).

Dès lors, ce qui n'avait été pour Sparte qu'une prééminence militaire devint pour Athènes un moyen de direction politique, et la thalassocratie se changea en *hégémonie* ou empire de la Grèce. Dès lors aussi, les dix généraux ou *stratéges*, que les Athéniens élisaient chaque année, devinrent en même temps *démagogues* ou meneurs du peuple. On abolit la loi solonienne qui écartait des emplois publics tous les citoyens pauvres [p. 381]; on bannit Thémistocle, parce qu'il était trop grand, comme on avait banni Aristide, parce qu'il était trop juste [p. 392], et bientôt commença la lutte politique entre Cimon, fils de Miltiade, vainqueur de Marathon, et Périclès, fils de Xanthippe, l'un des vainqueurs de Mycale [p. 392].

2. Administration de Périclès; éclat des lettres et des arts; Phidias, Sophocle et Euripide. — CIMON avait remplacé Thémistocle dans la faveur populaire, et il la garda jusqu'au moment où elle lui fut disputée et ravie par PÉRICLÈS, que son éloquence avait fait surnommer l'*Olympien*. Ami des arts et du luxe, affable, insinuant, prodigue envers le peuple des deniers publics, de fêtes, de spectacles, lui payant même un droit de présence au théâtre, aux tribunaux, aux assemblées, Périclès fit transporter de Délos à Athènes le trésor commun de la Grèce pour mieux y puiser; il avilit, il annula presque l'aréo-

page avec l'aide du démagogue *Éphialte* (461); il perdit les principes et les mœurs, en violant les uns, en corrompant les autres par l'exemple de la courtisane *Aspasie*, qui le gouvernait. Toutefois, son administration était glorieuse : au dehors, Athènes soutenait sa gloire militaire et maritime; au dedans, elle brillait par un rare assemblage de grands génies (les poëtes tragiques *Sophocle* et *Euripide;* les artistes *Phidias* et *Zeuxis, etc.*), qui valurent à ce siècle le nom de *siècle de Périclès*. Cimon, souvent absent et imparfaitement remplacé par *Thucydide l'ancien*[1], ne put tenir tête à un tel homme, et la troisième guerre de Messénie précipita le moment de sa disgrâce.

Troisième guerre de Messénie (466-455). — La *troisième guerre de Messénie* [p. 378] eut lieu lorsqu'à la suite d'un tremblement de terre qui renversa Sparte (466), les *Hilotes* et les *Messéniens* se liguèrent avec Pise, en Élide, pour consommer sa ruine. Cimon, *ne voulant laisser ni la Grèce boiteuse, ni Athènes sans contre-poids*, conduisit, malgré Périclès, des secours aux Spartiates, qui les refusèrent et n'en battirent pas moins les Messéniens. Les Athéniens s'en prirent à Cimon du refus injurieux de Sparte et le bannirent (461). De leur côté, les Spartiates, tombant sur Pise, la livrèrent aux habitants jaloux d'Élis, qui la démolirent, reprirent le *mont Ithôme* aux insurgés et mirent fin, par cette prise, à la guerre, qui durait depuis dix ans (455).

Guerre de Samos. — Périclès profita de la paix pour étendre la démocratie dans toutes les villes alliées d'Athènes. Sur le refus de *Samos*, il l'assiégea, la prit au bout de neuf mois et lui enleva sa marine (440). C'est à ce siége que les Grecs employèrent pour la première fois les *machines de guerre* (béliers, tortues, etc.), et après le siége que fut prononcée par Périclès, sur les Athéniens morts, la *première oraison funèbre*.

Guerres de Corcyre et de Potidée. — *Corcyre* disputait à *Corinthe*, sa métropole, la ville d'*Épidamne*, en Illyrie (436). Athènes secourut la colonie, et la lutte resta indécise. Alors Corinthe souleva contre Athènes toutes les villes du Péloponnèse. Cet exemple fut suivi par *Potidée*, colonie corinthienne en Thrace[2], mais pour lors soumise aux Athéniens. Les Athéniens gagnèrent sur les Corinthiens le *combat de Potidée;* mais

1. Ainsi nommé pour le distinguer de Thucydide l'historien.
2. Elle fut par la suite annexée, comme plusieurs autres villes, à la Macédoine.

la ville ferma ses portes aux vainqueurs, et le siége en dura trois ans (432-429). Ce fut le signal de la guerre du Péloponnèse.

3. Guerre du Péloponnèse. — On appelle *guerre du Péloponnèse* la guerre que se firent les Athéniens et les Spartiates pour l'*hégémonie* ou empire de la Grèce. Elle dura vingt-sept ans (431-404) et finit par la prise d'Athènes.

Causes de la guerre du Péloponnèse. — L'hégémonie d'Athènes était devenue une insupportable tyrannie : Périclès dévorait, pour le seul peuple d'Athènes, toutes les finances de la Grèce. Un congrès, réuni à Sparte, décida qu'il fallait briser ce despotisme, arrêter ces dilapidations : en cas de refus, la guerre. Les ennemis intérieurs de Périclès, enhardis par cette menace, le sommèrent de rendre ses comptes. Il se refusa à ces deux injonctions, et la guerre devint inévitable.

Principales périodes de la guerre du Péloponnèse.— Cette guerre se divise en quatre périodes : la première, de 431 à 421, jusqu'à la *paix de Nicias*;— la deuxième, de 421 à 416, jusqu'à l'*expédition de Sicile*; — la troisième, de 416 à 413, ou *expédition de Sicile*; — la quatrième, de 413 à 404, jusqu'à la *prise d'Athènes*.

État respectif des deux parties belligérantes.— Sparte avait pour alliés tout le *Péloponnèse* sauf Argos et l'Achaïe, *Mégare*, la *Béotie* sauf Platées, les *Locrides*, la *Phocide*, l'*Étolie*, avec soixante galères corinthiennes, soixante mille soldats et peu de finances. — Athènes avait pour elle *Platées*, *Naupacte*, l'*Acarnanie*, *Corcyre*, la *Thrace* sauf Potidée, *Samos*, *Lesbos*, les *Cyclades*, avec trois cents trirèmes, vingt-six mille soldats, seize mille hommes de réserve pour la défense de l'Attique, et un trésor de six mille talents (trente-trois millions).

Première période (431-421) : mort de Périclès ; Cléon ; paix de Nicias. — Les Thébains, alliés de Sparte, commencèrent les hostilités par le *siége de Platées*, qui les repoussa. ARCHIDAMUS, roi de Sparte, à la tête de soixante mille combattants, dévasta l'Attique sans rencontrer d'opposition. D'un autre côté, PÉRICLÈS, plaçant tout son espoir dans la marine, alla rendre avec sa flotte au Péloponnèse plus de mal que l'Attique n'en recevait, et l'avantage de la première campagne resta aux Athéniens. Archidamus ouvrit la seconde par un nouveau ravage du territoire ennemi ; mais la *peste d'Athènes* fut plus terrible que ce dégât. Parti de l'Éthiopie, le fléau parcourut l'Égypte, la Libye, la Perse, et fondit tout à coup sur Athènes. Malgré les soins aussi généreux qu'habiles

du célèbre médecin *Hippocrate* de Cos [p. 402], qui refusa les présents d'Artaxerxès, cinq mille guerriers périrent ; mais la perte la plus irréparable fut celle de Périclès (429).

Les trois années suivantes furent marquées par la fin de deux siéges célèbres, celui de *Potidée*, en Thrace, et celui de *Platées*, en Béotie. Des succès divers, de 426 à 422, firent pencher la balance tantôt du côté d'Athènes, tantôt du côté de Sparte. Les Athéniens NICIAS et HIPPOCRATE illustrèrent les armes athéniennes en divers lieux, principalement au *combat de Tanagre*, en Béotie. BRASIDAS releva la gloire lacédémonienne en plusieurs endroits, et surtout à la *bataille de Délium*, en Béotie, où le philosophe *Socrate* sauva les jours du jeune *Alcibiade*. CLÉON, harangueur et démocrate effréné, gouvernait alors Athènes : il voulut aussi se mêler de guerre ; mais il se fit battre près d'*Amphipolis*, en Macédoine, et périt dans l'action avec Brasidas, son vainqueur. Athènes et Sparte, également épuisées de leurs pertes réciproques, conclurent en 421, sous la médiation de Nicias, une trêve de cinquante ans, appelée *paix de Nicias*, qui portait restitution complète et réciproque des villes et des prisonniers : c'était nécessairement mécontenter la plupart des alliés ; aussi ne fut-ce qu'une fausse apparence de concorde.

Deuxième période (421-416) : Alcibiade. — Un homme, le plus beau des Grecs et le plus riche des Athéniens, d'une grande naissance (il était neveu de Périclès) et d'un esprit extraordinaire, ALCIBIADE, dont les vices égalaient les talents, s'était rendu l'idole de la multitude. Pour ruiner le crédit de Nicias, il poussait Athènes à la guerre. La lutte était vive dans l'*agora* (place publique), et l'exil allait décider entre eux, sur la demande du vil *Hyperbolus*, lorsque les deux factions se réunirent contre ce dernier et obtinrent sa condamnation, avec l'*abolition de l'ostracisme* (420). Débarrassé de cette crainte, Alcibiade soutint une ligue d'*Argos*, d'*Élis* et de *Tégée*, contre Sparte ; mais Sparte la rompit par le *combat de Mantinée* (418), en Arcadie, et c'est alors qu'Alcibiade tourna les yeux vers la Sicile.

Troisième période (416-413) : expédition en Sicile. — *Égeste*, ville de Sicile, attaquée par *Sélinonte* et *Syracuse*, invoqua le secours d'Athènes. Alcibiade, malgré les efforts de Nicias, bon général et citoyen circonspect, fit résoudre la désastreuse expédition de Sicile. Une flotte de trois cents voiles partit sous leurs ordres : à peine Alcibiade eut-il pris *Catane* et *Naxos*, qu'il fut rappelé dans sa patrie par une

accusation de sacrilége[1]; mais il s'enfuit à Sparte. Nicias, après de longues hésitations, marcha sur Syracuse, qu'il investit; mais sa négligence y laissa pénétrer le Spartiate GYLIPPE avec vingt galères. D'assiégeant, Nicias devint assiégé; bientôt même, après les deux *combats de Syracuse*, il lui fallut faire retraite, malgré les secours amenés par *Démosthène*. La moitié de ses troupes périt par le fer ou dans les eaux de l'*Asinarus*, et le reste fut pris avec les chefs (413); sept mille soldats furent condamnés aux *carrières*, et y moururent de faim, de soif et de tous les genres de misères, à l'exception de quelques-uns qui échappèrent à leur sort en récitant à leurs maîtres des vers d'Euripide.

Quatrième période (413-404) : bataille d'Ægos-Potamos; ruine d'Athènes; fin de la guerre du Péloponnèse.— Tout se réunit alors pour accabler Athènes : ses revers, la défection de ses alliés et la vengeance d'Alcibiade. Par bonheur, ce citoyen pervers fut chassé, pour ses désordres, de Sparte, qu'il servait contre sa patrie. Retiré chez *Tissapherne,* gouverneur de Sardes, en Lydie, pour le roi de Perse *Darius II Nothus,* il persuada à ce satrape de tenir la balance égale entre les deux partis, afin de les détruire l'un par l'autre. Cependant son cœur commençait à s'émouvoir sur les maux dont il était la cause; pour y mettre fin, il fit des ouvertures à l'armée athénienne de Samos. A la suite d'une double révolution dans Athènes[2], on le proclama généralissime (411); l'arrêt de son exil fut révoqué, et bientôt tout changea de face. Vainqueur du Spartiate *Mindare,* du Syracusain *Hermocrate* et du Perse *Pharnabaze* dans cinq combats, tant sur terre que sur mer (411-410), à *Abydos*, à *Cyzique*, *etc.*, en Asie Mineure, Alcibiade rendit à sa patrie l'empire de la mer, se fit respecter des satrapes persans et réduisit les Spartiates à demander la paix. Les Athéniens la leur refusèrent : Alcibiade poursuivit le cours de ses succès, rentra triomphant dans le Pirée (407), conduisit à Éleusis, malgré les Spartiates, la procession des grands mystères, et redevint l'idole du peuple.

Sparte élut alors pour amiral l'habile et rusé LYSANDRE qui capta la confiance et les trésors de *Cyrus le jeune,* gouver-

1. Tous les Mercures ou *Hermès* [p. 382] avaient été renversés en une seule nuit, et l'on accusait Alcibiade de ce sacrilége.

2. Le sénat y fut remplacé par un conseil supérieur de *quatre cents* membres, et l'assemblée du peuple par des assemblées de *cinq mille* citoyens choisis. Les excès des Quatre cents les firent bientôt abolir, et tout le pouvoir fut laissé aux Cinq mille.

neur de Sardes et frère d'*Artaxerxès II Mnémon*, roi de Perse. Tandis qu'Alcibiade cherchait de son côté de l'argent en Ionie, *Antiochus*, l'un de ses lieutenants, malgré l'expresse défense du généralissime, attaqua près d'*Éphèse*, en Ionie, le général spartiate, qui le battit. Ce léger échec fit déposer Alcibiade; on le remplaça par dix généraux, parmi lesquels on distinguait CONON, et qui remportèrent sur CALLICRATIDAS, successeur de Lysandre, la victoire célèbre des *îles Arginusses*[1] (406); mais la tempête les empêcha de rendre les derniers devoirs aux morts, et la cruelle ingratitude d'Athènes les punit du supplice ou de l'exil. Sparte comprit la faute de sa rivale, et remit Lysandre à la tête de sa flotte. Lysandre alla s'emparer de Lampsaque, en Asie Mineure. Les Athéniens se livrèrent sous ses yeux, malgré les avis d'Alcibiade[2], à des imprudences funestes. En effet, Lysandre les surprit près du petit fleuve *Ægos-Potamos,* dans la Chersonèse de Thrace, détruisit presque tous leurs navires et leur fit trois mille prisonniers (404). De là se dirigeant vers Athènes, qu'il trouva sans troupes, sans vaisseaux, sans vivres, il se rendit maître de la ville, en démolit les murailles au son de la flûte éolienne, renversa les fortifications ou *longs murs* du Pirée, força les Athéniens à recevoir une garnison lacédémonienne sous un *harmoste* ou gouverneur, leur imposa le rappel de leurs bannis et trente magistrats connus sous le nom des *trente tyrans*, les réduisit au territoire d'Athènes et au rôle passif d'auxiliaires des Spartiates dans toutes leurs guerres, et conduisit en triomphe dans la Laconie les galères captives (sauf douze), les dépouilles des vaincus et plus de mille talents (environ six millions de francs); mais en introduisant l'or à Sparte, il fit plus de mal à sa patrie qu'il ne venait d'en faire à Athènes.

Résultats de la guerre du Péloponnèse. — La guerre du Péloponnèse eut pour résultats de faire perdre à la Grèce tous les avantages que l'union lui avait auparavant procurés. Les suites de cette guerre furent en effet plus funestes encore à la moralité des Grecs qu'à leur politique. L'esprit de faction et de discorde prit la place de l'esprit civique, et l'animosité mutuelle des peuples remplaça dans les cœurs l'amour de la patrie et le sentiment de la nationalité.

Puissance de Sparte. — Avec l'asservissement d'Athènes commença une autre ère dans l'histoire grecque. Sparte devint

1. En grec, Ἀργινοῦσσαι.

2. Il fut tué quelque temps après, en Phrygie, par les sicaires du satrape *Pharnabaze*, à l'instigation des Trente et de Lysandre.

la puissance prépondérante de la Grèce et en outre une puissance maritime. Lysandre révolutionna les principales villes de la Grèce, pour en donner le gouvernement à des hommes de son parti, sous la tutelle d'un *harmoste* spartiate ; des garnisons lacédémoniennes furent établies dans les villes les plus importantes; des tributs onéreux leur furent imposés, et les agents de Sparte les exigèrent avec d'autant plus d'insolence que c'était chose nouvelle pour eux.

4. Les trente tyrans à Athènes (404-402). — La ruine d'Athènes avait fait de Sparte une puissance maritime, et du Spartiate LYSANDRE, vainqueur des Athéniens, l'arbitre suprême de la Grèce. Cet ambitieux, qui songeait, comme Pausanias, à devenir *satrape* du pays, avait, après la victoire d'Ægos-Potamos, établi en Asie Mineure, dans les îles de l'Hellespont, en Thrace et dans les principales villes de la Grèce, un *gouvernement oligarchique*, sous la tutelle d'un *harmoste* spartiate. Aux Athéniens il imposa trente magistrats, connus sous le nom des *trente tyrans;* c'étaient pour la plupart des hommes audacieux et cruels, sans humanité comme sans patriotisme, tout dévoués à Sparte ou plutôt à Lysandre. *Critias*, élève de Socrate, le plus puissant d'entre eux, en fut aussi le plus féroce : il condamna à boire la ciguë, malgré son ancien maître, *Théramène*, le plus modéré de ses collègues, qui firent mourir en huit mois de paix plus de citoyens que n'en avaient moissonné vingt-sept ans de guerre. Athènes devenait de plus en plus déserte, par les meurtres juridiques et les émigrations forcées ou volontaires. C'est alors que l'Athénien THRASYBULE, avec les bannis et les fugitifs retirés à Thèbes, en Béotie, délivra sa patrie de ses oppresseurs. Les Trente furent remplacés par les *Dix*, qui, non moins cruels que leurs devanciers, éprouvèrent le même sort, malgré l'appui de Lysandre (403). Le gouvernement démocratique de Solon fut remis en vigueur, et Thrasybule, pour abolir le souvenir du passé (402), publia une *amnistie* célèbre, dont furent exceptés seulement les Trente et les Dix.

5. Socrate, Platon, Aristophane, Thucydide, Hippocrate. — Malgré l'amnistie de Thrasybule, SOCRATE, ennemi des sophistes et des tyrans, fut accusé d'impiété par une ligue des mauvais citoyens et des esprits pervers qu'il avait combattus, et condamné à boire la ciguë, qu'il avala avec le calme d'un sage, conversant avec ses disciples sur l'immortalité de l'âme (400). Le plus célèbre d'entre eux fut PLATON, fonda-

teur de l'Académie, et auteur de nombreux ouvrages philosophiques où il a reproduit la doctrine de son maître. Ce fut aussi l'époque d'ARISTOPHANE, auteur comique, qui avait attaqué Socrate dans la comédie des *Nuées*, de même qu'il ne ménageait aucun de ceux qui étaient ou qu'il croyait être ses ennemis, Cléon, Euripide, etc. A cette époque se rattachent aussi THUCYDIDE, qui écrivait l'histoire judicieuse et énergique de la guerre du Péloponnèse; et HIPPOCRATE, de Cos, célèbre médecin, qui, lors de la peste [p. 398], refusa les présents du grand roi pour se dévouer au salut de ses compatriotes.

§ III.

1. Les Grecs en Asie. Expédition du jeune Cyrus. Retraite des Dix mille : Xénophon. — 2. Agésilas. — 3. Traité d'Antalcidas. — 4. Puissance de Thèbes. Pélopidas et Épaminondas; batailles de Leuctres et de Mantinée.

1. Les Grecs en Asie : expédition du jeune Cyrus, retraite des Dix mille (401), Xénophon (401-399). — Sparte avait rappelé Lysandre et renversé ses *oligarchies;* mais elle n'en voulut pas moins garder pour elle l'hégémonie de la Grèce. Pour étendre, pour assurer sa domination sur les Grecs de l'Asie Mineure, elle répondit sans hésitation à l'appel de *Cyrus le jeune,* qui voulait détrôner son frère *Artaxerxès II Mnémon.* Treize mille Grecs s'enrôlèrent avec le Spartiate *Cléarque,* et pénétrèrent avec Cyrus jusqu'à *Cunaxa,* près de Babylone. Là se donna la célèbre bataille de ce nom (401), où périt Cyrus, mais où Cléarque se couvrit de gloire. Il avait perdu quelques milliers des siens, et, avec le reste il commença cette immortelle *retraite des Dix mille,* qu'acheva, après la mort de Cléarque, pour l'écrire ensuite (sous le titre d'*Anabasis* [1]), le jeune Athénien XÉNOPHON : traversant deux mille kilomètres de pays ennemis, ils atteignirent enfin la ville grecque de Trapézonte et se mirent, sous les ordres de THYMBRON, à la solde de Lacédémone (399).

2. Agésilas (399-387). — THYMBRON et DERCYLLIDAS combattaient pour Sparte en Asie; mais, pour soutenir le rôle trop élevé de cette ville, il fallait un homme héroïque, et Sparte le trouva dans le roi proclide AGÉSILAS, petit, boiteux et con-

1. C'est-à-dire retour, retraite. On lui doit encore la *Cyropédie* ou Éducation de Cyrus, l'*Apologie de Socrate*, l'*Eloge d'Agésilas* et plusieurs autres ouvrages.

trefait, mais qui rachetait ces défauts extérieurs par son génie et son courage. Les *campagnes d'Agésilas* commencèrent en 399 : il partit pour l'Asie avec Lysandre, qu'il sut maintenir dans un rôle secondaire et dont il déjoua les complots, ravagea la Phrygie, où il battit *Pharnabaze*, la Lydie, où il défit *Tissapherne* (396), et s'avança vers la haute Asie avec vingt mille Grecs et d'innombrables barbares (395). Le grand roi tremblait pour son trône.

Puissance et orgueil de Sparte. — Sparte était alors au comble de la puissance et elle ne voyait plus en Grèce de rivale ; mais bientôt, par son orgueil, par ses violences, elle détacha d'elle les villes qui l'avaient aidée à conquérir la prépondérance. *Corinthe, Thèbes, Argos, Athènes* et la *Thessalie*, gagnées par l'or du satrape *Tithrauste*, assassin et successeur de Tissapherne, formèrent contre elle une ligue (395). Thèbes commença aussitôt les hostilités. A cette nouvelle, Lysandre entra en Béotie ; mais il fut défait et tué près d'*Haliarte*. Sparte, effrayée malgré le succès de *Némée*, près de Corinthe, rappela Agésilas, et, tandis que l'Athénien CONON, réuni au satrape Pharnabaze, défaisait à la hauteur de *Cnide*, ville de l'Asie Mineure, la flotte lacédémonienne (394), Agésilas remporta sur les alliés à *Coronée*, en Béotie, une victoire si stérile, qu'il fut contraint de regagner le Péloponnèse. Conon, avec la flotte du grand roi, alla ravager les côtes de la Laconie et revint faire rebâtir à la hâte par les mains des Perses, avec les dépouilles de Sparte, les murs d'Athènes et du Pirée (393).

3. **Traité d'Antalcidas** (387).—Sparte, à son déshonneur, députa Antalcidas au satrape *Téribaze*, successeur de Tithrauste, pour détacher à tout prix les Perses de la ligue des Grecs ; et c'est alors que les Grecs, épuisés par leurs luttes intestines, conclurent avec Artaxerxès II Mnémon le honteux *traité d'Antalcidas*, par lequel ils abandonnaient aux Perses toutes les villes grecques de l'Asie Mineure, en réservant toutefois l'indépendance de toute autre ville ou île grecque (387). Athènes reçut pour indemnité les îles de *Scyros*, de *Lemnos*, d'*Imbros*, et Sparte resta chargée de faire exécuter en Grèce les conditions du traité. Cette dernière clause conservait à Sparte sa supériorité dans la Grèce, et, par la séparation des colonies asiatiques, l'hégémonie grecque ne devait plus tenir à la puissance maritime, mais à la puissance continentale : et c'est ce qu'il fallait à Sparte.

4. **Puissance de Thèbes. Pélopidas et Épaminondas.** — Il y avait alors beaucoup de mésintelligences entre les métropoles et les villes de leur dépendance. Les Spartiates se

mêlèrent à ces différends pour en profiter. Tandis qu'*Eudamidas* allait faire en Thrace le *siége d'Olynthe*, ancienne alliée d'Athènes, *Phœbidas*, son frère, s'empara de la citadelle de Thèbes par la trahison de *Léontiadès*, chef de la faction aristocratique, fit périr *Isménias*, chef du parti populaire, bannit les plus illustres citoyens et imposa à la ville des magistrats de son choix (382). PÉLOPIDAS, l'un des bannis, se réfugia chez les Athéniens avec ses compagnons d'exil : là, il forma le projet de délivrer sa patrie. Bientôt en effet il marcha secrètement sur Thèbes, y pénétra la nuit sous le déguisement d'un chasseur et tua les magistrats oppresseurs, entre autres ARCHIAS, qui, ayant reçu pendant son repas une lettre où se trouvait le détail du complot, ne l'avait point ouverte, en disant: *A demain les affaires sérieuses !* ÉPAMINONDAS, issu, comme Pélopidas, des anciens rois thébains, se joignit à lui, et Thèbes fut affranchie par leurs efforts (378); peu après, ses deux libérateurs battirent à *Tégyre*, en Béotie, les Spartiates, commandés par le Proclide *Agésilas* et son collègue l'Eurysthénide *Cléombrote*, et la flotte lacédémonienne fut défaite deux fois, à *Naxos* et à *Leucade*, par les Athéniens *Chabrias* et *Timothée*, fils de Conon (375).

Batailles de Leuctres (371) et de Mantinée (362). — La puissance de Thèbes se développa tout d'un coup par la valeur des deux amis. Épaminondas gagna avec Pélopidas la célèbre *bataille de Leuctres* (371), en Béotie, envahit le Péloponnèse, mit le siége devant Sparte, que défendit Agésilas, fonda *Messène*, près de l'ancienne Ithôme, pour y rétablir en corps de nation les Messéniens dispersés depuis les guerres de Messénie [p. 377 et 378], et rentra glorieusement en Béotie, malgré les efforts d'*Iphicrate*, envoyé par Athènes, jalouse des Thébains. En son absence, les Arcadiens perdirent contre *Archidamus*, fils d'Agésilas, la *bataille sans larmes*, ainsi nommée de ce que les Spartiates n'eurent à regretter aucun des leurs (367). Mais Thèbes n'en devint pas moins, pour un moment, la puissance dominante de la Grèce, et succéda à Sparte dans la prépondérance politique.

De son côté, Pélopidas délivrait la Thessalie du tyran *Alexandre*, neveu du célèbre *Jason de Phères*, tyran comme lui; il termina ensuite, dans la Macédoine, les différends entre les fils du roi *Amyntas*, qui se disputaient la couronne paternelle; et le jeune *Philippe*, l'un d'eux, vint comme otage se former chez les Thébains à l'école d'Épaminondas (368-367).

La médiation d'Artaxerxès Mnémon assoupit un instant la guerre; mais les troubles de l'Arcadie la rallumèrent bientôt.

Épaminondas se jeta de nouveau sur le Péloponnèse et sur Sparte ; Agésilas le contraignit à se retirer jusqu'à *Mantinée,* en Arcadie : c'est là qu'Épaminondas remporta cette immortelle victoire, la *seconde de ses filles,* comme il l'appelait (l'autre était celle de Leuctres) ; mais il demeura enseveli dans son triomphe (362), et avec lui s'évanouit la puissance de Thèbes. Pélopidas était mort, un an auparavant, au milieu d'une victoire à *Cynoscéphales*, en Thessalie, où il était allé combattre de nouveau le tyran Alexandre.

Artaxerxès Mnémon essaya de pacifier les Grecs pour s'en faire des auxiliaires contre l'Égypte, qui s'était soulevée. Sparte, ne voulant pas affranchir Messène, refusa d'accéder à la paix et fit partir avec dix mille hommes, pour soutenir les Égyptiens, Agésilas, plus qu'octogénaire, qui périt sans gloire dans cette aventureuse expédition (362). Ainsi la prépondérance de la Grèce passa tour à tour à Athènes, à Sparte et à Thèbes. Ce fut alors le tour d'une autre puissance, obscure jusqu'alors, la Macédoine, où Philippe, père d'Alexandre, venait de monter sur le trône.

N° 8.

Philippe de Macédoine et Démosthène.

1. Macédoniens. — 2. Philippe, roi de Macédoine. — 3. Guerre sacrée. Démosthène. Bataille de Chéronée. — 4. Mort de Philippe.

1. Macédoniens. — La *Macédoine* [1], pays d'Europe situé au N. de la Grèce, ne commença à sortir de son obscurité que sous *Philippe II,* père d'Alexandre le Grand ; mais il n'est pas inutile de connaître l'histoire primitive de ce royaume, appelé à jouer, par la suite, un rôle si important.

1. La Macédoine, entre la Mœsie, la Thrace, la mer Égée, la Thessalie, l'Épire et l'Illyrie, était presque toute entourée de montagnes inaccessibles, entre autres le *Pangée*, l'*Athos, etc.* Les villes principales étaient : *Pella*, C., patrie d'Alexandre ; *Ægès* ou *Edesse*, 1re C. ; *Pydna, Méthone ; Stagire,* patrie d'Aristote, précepteur d'Alexandre ; *Olynthe, Potidée, Amphipolis, Crénides* ou *Philippes.* — La Thrace, soumise par Alexandre, à l'E. de la Macédoine, était partagée entre plusieurs peuples. Elle avait pour villes principales : *Philippopolis,* sur l'Hèbre ; *Orestias*, depuis *Hadrianopolis ; Abdère, Byzance*, depuis *Constantinople,* sur le Bosphore de Thrace ; *Sestos*, près du petit fleuve Ægos-Potamos. On y trouvait le fleuve de l'*Hèbre,* le mont *Rhodope* et le mont *Hémus* (Balkan), au N. duquel coulait l'*Ister* ou *Danube.*

Le *royaume de Macédoine,* primitivement habité par les Pélasges, doit son origine à MACÉDON, descendant de *Deucalion* [p. 367], qui, chassé de l'Histiéotide (1392), émigra vers le nord avec les Doriens; ceux-ci y prirent le nom de *Macédons,* et le communiquèrent au pays qui les avait reçus. Vers 796, CARANUS, onzième descendant d'Hercule par *Téménus* [p. 374], s'établit à *Ægès* ou *Édesse,* en Émathie, province de la Macédoine, avec une colonie d'Argiens, et reçut la couronne en récompense de ses services. La dynastie héraclide de Caranus, dans une durée de quatre cent soixante-treize ans, donna à la Macédoine vingt-cinq rois, qui restèrent plus ou moins obscurs, à l'exception de Philippe et d'Alexandre.

2. Philippe, roi de Macédoine (359-336). — Le règne de Philippe comprend cinq parties : 1° le *règne de Philippe,* jusqu'à la première guerre sacrée (359-355) ; — 2° la *guerre sociale* (358-356) ; — 3° la *première guerre sacrée* (355-345) ; — 4° la *seconde guerre sacrée* (344-338) ; — 5° la *fin du règne de Philippe* (338-336).

Depuis l'avénement de Philippe jusqu'à la première guerre sacrée (359-355). — Au bruit de la mort de Perdiccas (359), roi de Macédoine, PHILIPPE, son frère, âgé de vingt-trois ans, s'enfuit de Thèbes, où il avait été envoyé en otage [p. 404], vola en Macédoine et s'empara de la couronne au détriment de son neveu. Pour faire oublier son usurpation, il voulut du moins la rendre glorieuse. Sur le modèle du bataillon sacré de Thèbes, il créa l'illustre *phalange* [1], qui valut tant de bons capitaines et tant de bons succès à la Macédoine; se débarrassa de deux prétendants, *Pausanias* et *Argée,* de l'un, en s'accommodant avec les *Thraces,* ses soutiens, et de l'autre en battant l'Athénien *Mantias,* son protecteur; défit les *Illyriens* (359), conquit la *Péonie,* à l'O. de la Macédoine, déclara libre *Amphipolis,* la prit peu après au nom d'Athènes, alors engagée dans la guerre sociale, et la garda pour lui (357); s'empara de *Pydna,* de *Potidée,* villes athéniennes, qu'il remit en dépôt aux Olynthiens, de *Crénides,* en Thrace, dont les mines d'or lui donnèrent par an 1,000 talents d'argent (5,560,000 fr.), et se fit un allié de *Néoptolème,* roi d'Épire, en épousant sa fille *Olympias* (357), qui le rendit père d'*Alexandre le Grand* (356).

1. Divisée ordinairement en dix corps qui, sous Philippe, eurent jusqu'à seize cents hommes rangés sur cent de front et seize de profondeur. Ils n'avaient pour armes qu'un bouclier et une pique longue de sept mètres.

Avec l'or de Crénides, Philippe se fit partout des créatures et des alliances (il n'y avait point, selon lui, de forteresse imprenable à un mulet chargé d'argent), entretint dans tous les États des hommes influents, et, en achetant la voix des orateurs, s'acquit un parti puissant, dont *Eschine*, rival de Démosthène, fut dans Athènes l'interprète le plus hardi et le plus éloquent.

Guerre sociale (358-356).— On appelle *guerre sociale*, dans l'histoire grecque, la guerre que *Chio*, *Cos*, *Rhodes*, *Byzance* et autres villes maritimes entreprirent contre le joug pesant d'Athènes (358). Athènes envoya contre elles de valeureux capitaines, CHARÈS, CHABRIAS, IPHICRATE, TIMOTHÉE. Chabrias périt au *siége de Chio;* les trois autres perdirent près de *Byzance* une bataille navale (357). Iphicrate et Timothée rappelés, Charès resta seul chargé de la guerre; mais il s'en occupa mollement, et les Athéniens, menacés par *Artaxerxès III*, se virent réduits à reconnaître l'indépendance des villes maritimes (356).

3. **Intervention de Philippe dans les affaires de la Grèce: première guerre sacrée; Démosthène** (355-345). — Le conseil amphictyonique, en 355, décréta contre la *Phocide* une *première guerre sacrée*[1]. Cette guerre eut pour prétexte le labour d'un champ sacré par les Phocidiens, et pour véritable cause la jalousie de Thèbes contre Sparte et contre la Phocide, qu'elle convoitait. Presque toute la Grèce prit part à cette lutte. Les trois frères, *Philomèle*, *Onomarque* et *Phaylle*, puis *Phalécus*, fils de Philomèle, et *Mnaséas*, ami de Phalécus, tour à tour chefs des Phocidiens, périrent héroïquement à la tête de leurs concitoyens (354-348). Sur ces entrefaites, Philippe conquérait en Thrace *Méthone*, où la flèche d'un archer lui fit perdre l'œil droit; protégeait en Thessalie les *Aleuades*, partisans de l'aristocratie, contre *Lycophron*, frère du tyran Alexandre [p. 404]; adjoignait à ses troupes l'excellente cavalerie thessalienne, et s'emparait d'*Olynthe* (347), malgré les secours des Athéniens, qu'excitaient les *Olynthiennes*[2] du célèbre orateur *Démosthène*, le plus rude ennemi de Philippe. Les deux partis étaient épuisés: Thèbes fit un appel aux armes de Philippe, qui n'y répondit que faiblement. Cette réserve trompa Athènes, qui traita avec le roi de Macédoine par l'intermédiaire d'Eschine; mais déjà les troupes macédo-

1. On appelle *guerres sacrées* celles qui avaient pour prétexte ou pour objet le temple ou l'oracle d'Apollon à Delphes, en Phocide.

2. Outre les Olynthiennes, Démosthène prononça contre Philippe d'autres discours appelés *Philippiques* [voir les *Auteurs grecs*, n° 1].

niennes avaient franchi le défilé des Thermopyles et envahi la Locride. Tous les soldats de Philippe portaient une couronne de laurier. A cette vue, les Phocidiens se crurent vaincus et mirent bas les armes (345). Telle fut la fin de la guerre sacrée. Les Phocidiens furent exclus du conseil amphictyonique, leurs villes rasées, eux-mêmes dispersés dans de petites bourgades. Philippe prit pour lui les deux voix des Phocidiens au conseil amphictyonique, le passage des Thermopyles, l'intendance des jeux Pythiques, et devint l'arbitre de la Grèce, en attendant qu'il en fût le maître.

Seconde guerre sacrée (344-338) : bataille de Chéronée (338). —*Démosthène* et *Phocion* poussaient Athènes, l'un à la guerre, et l'autre à la paix. La guerre, c'est ce que voulait Philippe ; elle eut lieu, et *Eschine*, vendu au roi de Macédoine, travaillait pour celui qui payait ses paroles. Il détermina le conseil amphictyonique, dont il était membre, à confier à Philippe le soin d'une *seconde guerre sacrée* (338) contre les *Locriens*, qui avaient labouré le champ Cirrhéen, consacré depuis deux siècles au dieu de Delphes (Apollon). Cette décision combla les vœux de Philippe : il vola en Locride et s'empara d'*Élatée*, clef de la Phocide et de la Béotie. En dépit du sage Phocion, Athènes, sur la proposition de Démosthène, fit alliance avec Thèbes, et les deux armées ennemies se rencontrèrent à *Chéronée*, en Béotie (338). La victoire resta aux Macédoniens, grâce à la valeur d'Alexandre. Philippe, sévère envers Thèbes, où il mit une garnison, se montra généreux envers Athènes, dont il renvoya les prisonniers sans rançon.

4. Fin du règne de Philippe (338-336) : Philippe nommé généralissime de l'expédition projetée contre les Perses; sa mort. — Devenu maître de la Grèce, Philippe, pour se faire pardonner sa victoire, proposa aux Grecs de tourner leurs armes contre les Perses. Le conseil amphictyonique le nomma généralissime de l'expédition, pour laquelle il vota une armée de deux cent quinze mille hommes ; mais ce prince périt assassiné par un officier de ses gardes, nommé *Pausanias*, qui avait à se plaindre d'un outrage d'*Attale*, général macédonien, et qui n'avait pu obtenir du roi la réparation qu'il demandait (336).

Puissance de la Macédoine. — A la mort de Philippe, la Macédoine dominait sur toute la Grèce par ses armes comme par sa politique. Ce prince avait fait de sa nation, agricole et pauvre, une nation guerrière et conquérante; la phalange macédonienne était redoutable ; la noblesse formait un corps spécialement atta-

la personne du roi sous le nom de *doryphores* (porte-
) ; enfin, la cour n'était qu'un assemblage d'excellents géné-
formés à l'école profondément habile de Philippe.

N° 9.

Alexandre. — Démembrement de son empire.

§ Ier.

exandre. — 2. Destruction de Thèbes. — 3. Expédition dans
ie Mineure, centrale, etc. — 4. Expédition au nord et à l'est au
de l'Indus. — 5. Retour à Babylone. Mort d'Alexandre. —
Résultats de ses conquêtes. — 7. Etendue de son empire. —
Aristote, Lysippe, Apelles.

Alexandre. — L'histoire d'Alexandre le Grand se divise
nq parties : 1° l'*histoire de la Macédoine et de la Grèce*,
'à l'expédition d'Alexandre contre les Perses ; — 2° l'*expé-
d'Alexandre contre les Perses ;* — 3° l'*histoire de la Grèce
int l'expédition d'Alexandre contre les Perses ;* — 4° l'*expé-
d'Alexandre au nord et à l'est de l'Indus ;* — 5° le *retour
bylone* et la *mort d'Alexandre.*

**De la Macédoine et de la Grèce, jusqu'à l'expédition
xandre contre les Perses (336-334) : destruction de
es.** — ALEXANDRE LE GRAND, fils de Philippe et d'Olym-
était né l'an 356 à Pella, le jour même que son père était
ueur aux jeux Olympiques et qu'*Érostrate* incendiait le
e d'Éphèse, en Asie Mineure, l'une des sept merveilles du
e. Son père lui donna pour précepteur *Aristote*, de Sta-
le génie le plus universel de l'antiquité profane ; mais les
plaisaient plus au jeune prince que l'étude. Descendant
cule par son père et d'Achille par sa mère, il brûlait de
ser avec les exploits du premier et enviait au second la
d'avoir eu Homère pour chantre de ses hauts faits.
xandre, âgé de vingt ans, monta sur le trône la même
que *Darius III Codoman*, roi de Perse, dont il devait
rser l'empire. La jeunesse de ce prince enhardit les Grecs.
s qu'il défaisait les *Thraces* au passage de l'Hémus, les
lles au delà de ce mont, et les *Gètes* au nord de l'Ister,
es, excitée par Démosthène, se liguait avec Thèbes contre
ince que l'orateur appelait un *enfant*, un *écervelé*. Bien-
ême les Thébains, sur un faux bruit de sa mort, égor-
t une partie de la garnison macédonienne. Alexandre, fu-
, fondit sur la Grèce, franchit les Thermopyles, détruisit

Thèbes de fond en comble, excepté la maison du poëte *Pindare*, et s'il fit grâce aux Athéniens, ce fut surtout en considération de la gloire qu'ils s'étaient acquise contre les Perses, prochain objet de ses attaques.

3. Expédition d'Alexandre contre les Perses dans l'Asie Mineure, centrale, etc. (334-330) : bataille du Granique. — Alexandre se hâta de convoquer à Corinthe, dans le Péloponnèse, les députés de toutes les républiques grecques, pour leur proposer de donner suite au dessein ébauché par *Cimon, Agésilas* et *Philippe*, d'une guerre nationale des Hellènes contre les barbares d'Asie. Nommé d'un commun accord généralissime de cette grande expédition, Alexandre, après avoir laissé comme régent de Macédoine *Antipater* avec vingt mille hommes, partit de Pella, en 334, accompagné d'excellents généraux formés à l'école de son père, tels que *Parménion, Perdiccas, Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque, Cratère, Eumène, Polysperchon, etc.*, et passa en Asie par le détroit de l'Hellespont avec trente-cinq mille fantassins et quatre mille cinq cents cavaliers, des vivres pour quarante jours, une flotte de cent soixante galères et soixante-dix talents d'argent (389,200 fr.). Débarqué en Troade, dans l'Asie Mineure, il courut honorer au *cap Sigée* le souvenir d'Achille, son aïeul, et parut sur les bords du *Granique*. Cent mille Perses, sous les ordres de *Memnon le Rhodien*, le meilleur général de Darius, lui disputèrent le passage du fleuve. Alexandre le franchit[1], tua vingt mille ennemis, et l'Asie Mineure devint le fruit de cette première victoire. Il s'annonça partout non comme conquérant, mais comme libérateur ; la ville de *Gordium*, en Phrygie, l'arrêta un instant pour l'accomplissement d'un oracle. On lui présenta le nœud prophétique, appelé le *nœud gordien*[2], à la solution duquel était attachée la possession de l'empire asiatique ; il essaya, mais en vain, de le dénouer, et son glaive trancha la difficulté.

Cependant Memnon avait déterminé Darius à porter la guerre en Macédoine, pour arracher Alexandre de l'Asie ; mais il mourut en passant, au *siége de Mitylène,* dans l'île de ce nom, et avec lui périt le seul projet capable de faire échouer l'entreprise d'Alexandre.

Bataille d'Issus. — Débarrassé d'un ennemi si redoutable, Alexandre parcourut sans obstacle l'Asie Mineure, se baigna dans

1. Alexandre fut sauvé au passage de ce fleuve par *Clitus,* frère de sa nourrice.

2. C'était le nœud d'un char consacré à Cybèle [p. 383].

les eaux froides du *Cydnus*, en Cilicie, manqua de succomber, et crut, sur sa tête, à la vertu de son médecin *Philippe*, que la calomnie avait voulu lui rendre suspect. Cependant Darius s'avançait à la rencontre du conquérant, à la tête de six cent mille soldats. Alexandre le joignit dans les *plaines d'Issus*, en Cilicie, lui tua cent mille hommes et lui prit toute sa famille (*Sisygambis*, mère de Darius; *Statira*, sa femme; ses filles, dont l'une s'appelait aussi *Statira, etc.*), qu'il traita avec tout le respect dû au malheur, sans compter *Barsine*, une des femmes de Darius, qu'il épousa. Il s'empara, à Damas, en Syrie, des immenses trésors de Darius; établit comme roi à *Sidon*, ville de Phénicie, le généreux *Abdolonyme*, qui se refusait à cet honneur; se rendit maître de *Tyr*, autre ville de cette contrée, après un siége de sept mois, au moyen d'une digue prodigieuse qui unit la ville au continent [p. 352]; se prosterna à *Jérusalem*, en Palestine, devant le nom du vrai Dieu, écrit sur les ornements du grand prêtre *Jaddus*, qui lui montra les prophéties de Daniel sur sa venue et ses succès en Asie [p. 338]; saccagea *Gaza*, ville des Philistins, et, si l'on en croit Quinte-Curce, parodia Achille [p. 373], en faisant traîner trois fois autour des murs le fidèle *Bétis*, qui l'avait courageusement défendue. De là, passant en Égypte, il sacrifia, dans Memphis, aux divinités du pays, y rétablit la religion et les coutumes nationales, proscrites par Cambyse [p. 359], plaça un prince indigène à la tête du pouvoir civil, jeta devant l'île de Pharos, à l'ouest du Nil, les fondements d'*Alexandrie*, qui devait être le lien commercial des trois parties du monde [1] (331), et alla se faire proclamer par l'oracle, dans l'oasis d'Ammon, au N.-O. de l'Égypte, fils de *Jupiter Ammon*, moins peut-être pour satisfaire un vain orgueil que pour frapper l'esprit superstitieux des peuples et des soldats par quelque chose de surnaturel.

Bataille d'Arbelles.— Alexandre, revenant alors sur ses pas, franchit l'Euphrate à Thapsaque et s'avança vers l'Assyrie. Cependant Darius avait tenté deux fois des propositions de paix. Les voyant inutiles, il rassembla toutes ses forces (plus de six cent mille hommes) non loin du Tigre. Les deux armées se rencontrèrent à *Gaugaméla*, près d'*Arbelles*: la nuit qui précéda la bataille, Alexandre dormit d'un profond sommeil; il fallut même le réveiller à l'approche d'une lutte où le sort de l'Asie se décida: les Perses, vaincus, y perdirent, dit-on, trois cent mille hommes, et leur roi n'échappa que par une fuite rapide. *Babylone* tomba

1. Elle le fut en effet pendant dix-huit siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où fut doublé le cap de Bonne-Espérance (1497).

au pouvoir du vainqueur avec ses trésors d'argent et de science; *Suse* lui livra tout ce qu'elle possédait de rare et de précieux. De là marchant vers la Perse, il défit les farouches *Uxiens*, força le *pas de Suse*, entra dans *Persépolis*, immense magasin où les grands rois avaient amassé d'énormes monceaux d'or, livra aux flammes quelques bâtiments qui masquaient le palais des monarques persans, et s'avança vers *Ecbatane*, en Médie, où s'était réfugié Darius; mais il ne l'y trouva plus (330).

Darius, poursuivi par Alexandre, voulut tenter de nouveau la fortune des armes; mais *Bessus*, satrape de Bactriane, avec *Nabarzane*, général de la cavalerie persane, s'empara de sa personne, le chargea de fers, et, sur son refus de le suivre et d'abdiquer, le perça de flèches : Alexandre arriva au moment où ce prince infortuné venait d'expirer, se jeta sur son corps, le pleura amèrement et jura de venger sa mort (330). Avec Darius finit le *premier empire des Perses*, après une durée de deux cent six ans depuis Cyrus.

Sur ces entrefaites, les Thraces et les Spartiates s'étaient soulevés à la fois. Antipater, après avoir vaincu les premiers, marcha contre les seconds, qu'il trouva, au nombre de vingt-deux mille, en Arcadie, sous les ordres d'*Agis II*, roi de Sparte. La victoire se déclara en sa faveur : Agis fut tué avec cinq mille des siens (330), et tout rentra dans le calme.

4. **Expédition d'Alexandre au nord et à l'est au delà de l'Indus** (330-325). — Guidé par les vues d'un grand système de fusion, Alexandre adopta les coutumes des Perses, pour prouver qu'il voulait être, à titre égal, le roi du peuple conquis et du peuple conquérant. Les Macédoniens murmurèrent, et, pour les occuper, il les mena contre Bessus. Cependant, il s'était tramé, dans l'armée macédonienne, sous le nom de *Dymnus*, un complot qui coûta la vie à *Philotas* et à *Parménion*, son père. Rien n'arrêta alors Alexandre : en dépit de tous les obstacles, il pénétra en Bactriane, franchit le fleuve Oxus et prit Nautaque, où Bessus, qui s'était fait roi, livré par son confident *Spitamène*, trouva dans une mort horrible la juste punition de son régicide (328). La Sogdiane, soulevée par Spitamène, mal payé de sa trahison, fut soumise, avec les Scythes au delà du fleuve Iaxarte; et, pour les contenir, Alexandre, qui venait d'épouser à la Roche de Choriène *Roxane*, fille d'un satrape persan, bâtit sur le fleuve Alexandreschata (la dernière Alexandrie), près de Cyreschata (la dernière ville de Cyrus), qu'il avait détruite.

Ici se placent dans la vie d'Alexandre, s'il faut en croire les

récits des Grecs, deux meurtres qui auraient taché sa mémoire : celui de *Clitus,* son sauveur et son ami [p. 410], qu'il tua de sa propre main, pour avoir osé, dans l'ivresse d'un festin, placer les exploits de Philippe au-dessus des siens et blâmer l'assassinat juridique de Philotas; et celui du philosophe *Callisthène,* qui fut impliqué dans un complot tramé par son disciple *Hermolaüs.* Le conquérant partit ensuite pour l'Inde, prit au delà de l'Indus la ville de Nyse, fondée par Bacchus (Dionysos), reçut l'hommage et les présents du roi *Taxile,* défit le fier *Porus* à la grande *bataille de l'Hydaspe* et le traita en roi (327); arrivé à l'Hyphase, il s'apprêtait à le traverser pour pousser jusqu'au Gange et, de là, atteindre les limites orientales de la terre; mais les plaintes, les murmures et les larmes de ses soldats l'obligèrent de s'arrêter dans ce projet : pour marquer le terme de sa course, autant que pour donner une haute idée de ses soldats, il éleva sur les bords de l'Hyphase *douze autels* d'une grandeur extraordinaire. De là, ramenant son armée vers l'Hydaspe, il y fit construire une flotte, descendit cette rivière jusqu'à l'Indus, triompha sur sa route des valeureux *Malliens,* assiégea la ville des *Oxydraques,* monta le premier à l'assaut, manqua d'y périr dans l'effort d'un courage imprudent, traversa les États de *Musicanus* et de *Sambus,* parvint à l'Océan, fonda dans la *Pattalène* un port avec des arsenaux, et reprit par terre le chemin de Babylone (325) avec son armée, divisée en trois corps : l'un commandé par *Héphestion,* son favori, près des côtes; l'autre par *Cratère,* dans l'intérieur, et le troisième par lui-même, entre les deux premiers.

5. Retour d'Alexandre à Babylone : navigation de Néarque; mort d'Alexandre (325-323). — Alexandre, après avoir donné l'ordre à *Néarque*[1], son amiral, de le rejoindre par mer, afin de reconnaître les côtes depuis l'Indus jusqu'au fond du golfe Persique, traversa le pays des *Horites,* la fertile *Gédrosie,* la *Carmanie,* où, selon l'histoire de Quinte-Curce, l'armée macédonienne marcha comme une troupe de bacchantes, épousa dans Suse *Statira,* fille aînée de Darius, maria, à son exemple, dix mille Macédoniens et Grecs à des femmes asiatiques dotées par lui, combla ses soldats de lar-

1. Néarque, après avoir descendu le bras occidental de l'Indus, navigua dans la mer *Erythrée,* visita le port de *Crocala,* au pays des Arabites, passa devant l'embouchure des fleuves *Arabis* et *Tomeros,* s'arrêta successivement à *Bagasira*, *Calama*, *Mosarna*, *Bolomus*, *Canosida* ou *Tisa*, *Thræsi* sur la côte des *Ichthyophages ;* puis, il entra dans le *golfe Persique,* laissa quelque temps sa flotte

au pouvoir du vainqueur avec ses trésors d'argent et de science; *Suse* lui livra tout ce qu'elle possédait de rare et de précieux. De là marchant vers la Perse, il défit les farouches *Uxiens*, força le *pas de Suse*, entra dans *Persépolis*, immense magasin où les grands rois avaient amassé d'énormes monceaux d'or, livra aux flammes quelques bâtiments qui masquaient le palais des monarques persans, et s'avança vers *Ecbatane*, en Médie, où s'était réfugié Darius; mais il ne l'y trouva plus (330).

Darius, poursuivi par Alexandre, voulut tenter de nouveau la fortune des armes; mais *Bessus*, satrape de Bactriane, avec *Nabarzane*, général de la cavalerie persane, s'empara de sa personne, le chargea de fers, et, sur son refus de le suivre et d'abdiquer, le perça de flèches : Alexandre arriva au moment où ce prince infortuné venait d'expirer, se jeta sur son corps, le pleura amèrement et jura de venger sa mort (330). Avec Darius finit le *premier empire des Perses*, après une durée de deux cent six ans depuis Cyrus.

Sur ces entrefaites, les Thraces et les Spartiates s'étaient soulevés à la fois. Antipater, après avoir vaincu les premiers, marcha contre les seconds, qu'il trouva, au nombre de vingt-deux mille, en Arcadie, sous les ordres d'*Agis II*, roi de Sparte. La victoire se déclara en sa faveur : Agis fut tué avec cinq mille des siens (330), et tout rentra dans le calme.

4. Expédition d'Alexandre au nord et à l'est au delà de l'Indus (330-325). — Guidé par les vues d'un grand système de fusion, Alexandre adopta les coutumes des Perses, pour prouver qu'il voulait être, à titre égal, le roi du peuple conquis et du peuple conquérant. Les Macédoniens murmurèrent, et, pour les occuper, il les mena contre Bessus. Cependant, il s'était tramé, dans l'armée macédonienne, sous le nom de *Dymnus*, un complot qui coûta la vie à *Philotas* et à *Parménion*, son père. Rien n'arrêta alors Alexandre : en dépit de tous les obstacles, il pénétra en Bactriane, franchit le fleuve Oxus et prit Nautaque, où Bessus, qui s'était fait roi, livré par son confident *Spitamène*, trouva dans une mort horrible la juste punition de son régicide (328). La Sogdiane, soulevée par Spitamène, mal payé de sa trahison, fut soumise, avec les Scythes au delà du fleuve Iaxarte; et, pour les contenir, Alexandre, qui venait d'épouser à la Roche de Chorième *Roxane*, fille d'un satrape persan, bâtit sur le fleuve Alexandreschata (la dernière Alexandrie), près de Cyreschata (la dernière ville de Cyrus), qu'il avait détruite.

Ici se placent dans la vie d'Alexandre, s'il faut en croire les

récits des Grecs, deux meurtres qui auraient taché sa mémoire : celui de *Clitus,* son sauveur et son ami [p. 410], qu'il tua de sa propre main, pour avoir osé, dans l'ivresse d'un festin, placer les exploits de Philippe au-dessus des siens et blâmer l'assassinat juridique de Philotas ; et celui du philosophe *Callisthène,* qui fut impliqué dans un complot tramé par son disciple *Hermolaüs.* Le conquérant partit ensuite pour l'Inde, prit au delà de l'Indus la ville de Nyse, fondée par Bacchus (Dionysos), reçut l'hommage et les présents du roi *Taxile,* défit le fier *Porus* à la grande *bataille de l'Hydaspe* et le traita en roi (327) ; arrivé à l'Hyphase, il s'apprêtait à le traverser pour pousser jusqu'au Gange et, de là, atteindre les limites orientales de la terre ; mais les plaintes, les murmures et les larmes de ses soldats l'obligèrent de s'arrêter dans ce projet : pour marquer le terme de sa course, autant que pour donner une haute idée de ses soldats, il éleva sur les bords de l'Hyphase *douze autels* d'une grandeur extraordinaire. De là, ramenant son armée vers l'Hydaspe, il y fit construire une flotte, descendit cette rivière jusqu'à l'Indus, triompha sur sa route des valeureux *Malliens,* assiégea la ville des *Oxydraques,* monta le premier à l'assaut, manqua d'y périr dans l'effort d'un courage imprudent, traversa les États de *Musicanus* et de *Sambus,* parvint à l'Océan, fonda dans la *Pattalène* un port avec des arsenaux, et reprit par terre le chemin de Babylone (325) avec son armée, divisée en trois corps : l'un commandé par *Héphestion,* son favori, près des côtes ; l'autre par *Cratère,* dans l'intérieur, et le troisième par lui-même, entre les deux premiers.

5. Retour d'Alexandre à Babylone : navigation de Néarque ; mort d'Alexandre (325-323). — Alexandre, après avoir donné l'ordre à *Néarque*[1], son amiral, de le rejoindre par mer, afin de reconnaître les côtes depuis l'Indus jusqu'au fond du golfe Persique, traversa le pays des *Horites,* la fertile *Gédrosie,* la *Carmanie,* où, selon l'histoire de Quinte-Curce, l'armée macédonienne marcha comme une troupe de bacchantes, épousa dans Suse *Statira,* fille aînée de Darius, maria, à son exemple, dix mille Macédoniens et Grecs à des femmes asiatiques dotées par lui, combla ses soldats de lar-

1. Néarque, après avoir descendu le bras occidental de l'Indus, navigua dans la mer *Erythrée,* visita le port de *Crocala,* au pays des Arabites, passa devant l'embouchure des fleuves *Arabis* et *Tomeros,* s'arrêta successivement à *Bagasira, Calama, Mosarna, Bolomus, Canosida* ou *Tisa, Thræsi* sur la côte des *Ichthyophages ;* puis, il entra dans le *golfe Persique,* laissa quelque temps sa flotte

gesses et paya toutes leurs dettes, incorpora à ses troupes trente mille barbares disciplinés à la grecque, alla visiter Ecbatane, où périt Héphestion, qu'il aimait comme lui-même et appelait un autre Alexandre, et, malgré les sinistres prophéties des mages et des devins de la Chaldée, revint à Babylone, où son premier soin fut de punir des gouverneurs concussionnaires; mais il ne put atteindre le plus coupable d'entre eux, *Harpalus*, qui s'enfuit en Grèce avec 5,000 talents d'argent (27,800,000 fr.)[1]. Alexandre, entré dans la cité fatale, y reçut les ambassadeurs de presque toutes les nations du monde, roula dans sa tête d'immenses projets, le tour de l'Afrique, la conquête de l'Arabie, l'asservissement de l'Europe entière, en un mot, la fondation d'une monarchie universelle dont Alexandrie devait être la capitale, et dans un dernier repas, signal du départ, il mourut d'intempérance et de fatigue, ou, selon d'autres, de poison[2], à l'âge de trente-deux ans et huit mois (323). Les peuples conquis le pleurèrent, et *Sisygambis*, mère de Darius, ne pouvant survivre à sa perte, se laissa mourir de faim.

6. **Résultats de ses conquêtes.** — Les conquêtes d'Alexandre eurent plusieurs résultats, qu'il faut signaler : elles importèrent la civilisation européenne au milieu de la barbarie asiatique, étendirent au loin le domaine de la langue et de la littérature grecque, mêlèrent les peuples, reculèrent les bornes de la géographie et de l'histoire naturelle, et donnèrent lieu, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique, à la fondation de plusieurs royaumes, dont les princes, malgré leurs guerres, rivalisèrent entre eux pour bâtir des villes, protéger les lettres et les arts, ranimer le commerce et l'industrie. Enfin, depuis cette époque, les relations commerciales des trois parties du monde ancien prirent un développement qui s'accrut de jour en jour jusqu'à la conquête des Romains.

à l'embouchure de l'*Anamis* en Carmanie, et remonta par terre jusqu'à *Salmonte*, où il revit Alexandre; retourné à sa flotte, il la fit passer entre le continent et les îles d'*Organa* et *Oaracta*, longea la côte de la Perside où il s'arrêta quelque temps à l'embouchure du *Sitacos*, franchit l'embouchure de l'*Arosis*, longea la côte de la *Susiane*, rencontra le *golfe Vaseux* où viennent se perdre le *Tigre* et le *Pasitigris*, remonta ce dernier fleuve et rejoignit enfin Alexandre au *pont du Copratès*.

1. Harpalus, reçu un instant à Athènes, où des orateurs vénaux se gorgèrent de l'or asiatique, en fut chassé ensuite par le peuple, sous l'intègre administration de Phocion.

2. Ce poison aurait été envoyé par Antipater.

7. Étendue de son empire. — A la mort d'Alexandre, son empire avait pour bornes : au N., le Danube ou l'Ister, le Pont-Euxin, le Caucase, la mer Caspienne et l'Iaxarte (*Sihoun*); — à l'E., les montagnes d'où naît l'Indus, l'Hyphase et l'Indus lui-même ; — au S., l'océan Érythré, le golfe Persique, les déserts de l'Arabie, de l'Éthiopie et de la Libye ; — à l'O., la mer Intérieure et la mer Adriatique.

L'empire d'Alexandre renfermait :

1° En Europe : la *Macédoine*, la *Thrace* avec le pays des *Triballes*, l'*Illyrie méridionale*, l'*Epire* et la *Grèce*.

2° En Asie : l'*Asie Mineure*, moins quelques cantons restés indépendants, comme la *Bithynie;* la *Syrie*, la *Phénicie*, la *Palestine*, la partie de l'*Arabie* voisine de l'Égypte ; la *Mésopotamie*, l'*Arménie*, l'*Assyrie*, la *Babylonie*, la *Médie*, l'*Albanie*, la *Susiane*, la *Perse propre*, la *Carmanie*, la *Gédrosie*, l'*Arie*, la *Drangiane*, l'*Arachosie*, l'*Hyrcanie*, la *Parthie*, la *Sogdiane*, la *Bactriane*, le *Paropamise*, l'*Inde citérieure* ou en deçà de l'Indus, et les royaumes de *Taxile* et de *Porus*, au delà de l'Indus.

3° En Afrique : l'*Égypte*, et la partie de la *Libye* voisine de l'Égypte.

8. Aristote, Lysippe, Apelles. — Au règne d'Alexandre se rattachent trois hommes célèbres : *Aristote*, son précepteur, le génie le plus universel de l'antiquité, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et auquel il envoya de l'Asie les observations astronomiques des Chaldéens, et des collections d'histoire naturelle ; — *Lysippe*, un des plus grands sculpteurs anciens, qu'Alexandre chargea d'élever des statues équestres en bronze à vingt cavaliers ou doryphores qui avaient péri à la bataille du Granique [p. 410]; — *Apelles*, le plus grand peintre de l'antiquité, et auquel seul Alexandre voulut confier le soin de faire son portrait.

§ II.

1. Démembrement de l'empire d'Alexandre. Bataille d'Ipsus. — 2. Royaume de Syrie sous les Séleucides. Séleucus Nicator, Antiochus le Grand. Soulèvement des Machabées. — 3. Royaume d'Égypte sous les Ptolémées. Les trois premiers Ptolémées. Alexandrie : le Musée ; la Bibliothèque. Cléopâtre. — 4. Royaume de Pergame. — 5. Royaume de Pont. — 6. Royaumes d'Arménie. — 7. Royaume des Parthes. — 8. Les Gaulois en Asie.

1. Démembrement de l'empire d'Alexandre. — La mort d'Alexandre, décédé sans héritier majeur, amena le *démem-*

brement de son vaste empire, que ses généraux se disputèrent pendant plus de vingt ans dans des guerres terribles et par le meurtre de toute la famille du conquérant[1].

Partages entre ses généraux. — La lutte des généraux d'Alexandre comprend quatre PARTAGES, trois RÉGENCES et cinq LIGUES.

Le premier partage eut lieu à la mort d'*Alexandre* (323); le second, après la mort de *Perdiccas* (320); le troisième, après la mort d'*Eumène* (315); le quatrième, après la *bataille d'Ipsus* (301).

Les trois régences sont : la *régence de Perdiccas* (323-320); la *régence d'Antipater* (320); la *régence de Polysperchon* (320-309).

Les cinq ligues des généraux d'Alexandre les uns contre les autres eurent lieu : la première entre *Antipater, Cratère, Antigone* et *Ptolémée*, contre *Perdiccas* et *Eumène* (321); la seconde entre *Cassandre, Antigone* et *Ptolémée*, contre *Polysperchon* et *Eumène* (320); la troisième, la quatrième et la cinquième entre *Séleucus, Ptolémée, Lysimaque* et *Cassandre*, contre *Antigone* et son fils *Démétrius Poliorcète* (315, 309 et 303).

Les principaux généraux d'Alexandre étaient : *Perdiccas, Antipater* et son fils *Cassandre, Eumène, Antigone* et son fils *Démétrius Poliorcète, Lysimaque, Séleucus, Ptolémée*, fils de Lagus, *Peucestas, Pithon, Polysperchon, Léonnat, Cratère.* Ces généraux se firent la guerre pendant plus de vingt ans, jusqu'à la *bataille d'Ipsus* (323-301), après laquelle les débris de l'empire macédonien formèrent les quatre royaumes de *Thrace*, de *Macédoine*, d'*Égypte* et de *Syrie*.

Régence de Perdiccas et premier partage de l'empire d'Alexandre (323). — Alexandre, en mourant, avait donné son *anneau* à PERDICCAS, sans nommer de *successeur* ni désigner de *régent*, et il avait dit à ses capitaines, qui lui demandaient à qui il laissait l'empire : *Au plus digne; mais je crains bien qu'on ne me fasse de sanglantes funérailles.* Les

1. A la mort d'Alexandre, sa famille comprenait dix personnes : *Olympias*, sa mère; *Barsine*, première femme d'Alexandre, et son fils *Hercule; Roxane*, sa seconde femme, et son fils posthume *Alexandre Aigos; Statira*, sa troisième femme; *Philippe Arrhidée*, frère consanguin d'Alexandre; *Cléopâtre*, sa sœur; *Eurydice*, sœur de Philippe et épouse d'Arrhidée; *Thessalonice*, sœur naturelle d'Alexandre et épouse de Cassandre.

généraux macédoniens, ne voulant point d'un collègue pour roi, proclamèrent, selon le vœu de l'armée, *Philippe Arrhidée,* frère presque imbécile du conquérant, et *Alexandre Aigos,* fils nouveau-né de Roxane, sous la tutelle et la *régence de Perdiccas,* chef des armées de terre et de mer. Alors commença le *premier partage* de l'empire. SÉLEUCUS fut nommé généralissime de la cavalerie, et CASSANDRE, fils d'Antipater, capitaine des gardes; ANTIPATER, gouverneur de la Macédoine, de l'Épire et de la Grèce, avec CRATÈRE pour adjoint; LYSIMAQUE, gouverneur de la Thrace; PTOLÉMÉE, de l'Égypte; ANTIGONE, de la Pamphylie, de la Lycie et de la grande Phrygie; PITHON, de la Médie; EUMÈNE, de la Cappadoce; PEUCESTAS, de la Perse; LÉONNAT, de la petite Phrygie; LAOMÉDON, de la Syrie.

La *guerre lamiaque* fut le premier contre-coup en Grèce de la mort d'Alexandre (323-322). L'Hellade, sauf la Béotie, et le Péloponnèse, sauf Sparte, se liguèrent, à la voix de *Démosthène* et malgré *Phocion,* contre Antipater, que *Léosthène,* généralissime des confédérés, défit près de *Lamia,* en Thessalie. Léonnat, accouru de son gouvernement, trouva la mort dans une autre bataille; mais Antipater, avec Cratère, prit sa revanche à *Cranon* (322), autre ville de Thessalie, rompit la ligue des Grecs en les isolant par des traités particuliers, s'empara d'Athènes, où il rétablit la constitution aristocratique avec *Phocion* pour gouverneur, et força Démosthène à s'empoisonner.

Première ligue (321-320) — Cependant PERDICCAS, après avoir répudié la fille d'Antipater, tâcha de s'unir à *Cléopâtre,* sœur d'Alexandre, pour se frayer le chemin du trône. ANTIGONE démêla son dessein, passa en Grèce et forma une *première ligue* avec ANTIPATER, CRATÈRE et PTOLÉMÉE. Perdiccas laissa EUMÈNE en Asie et marcha lui-même contre l'Égypte, où s'était réfugié Ptolémée. Eumène défit ses adversaires dans deux actions, et Cratère périt à la seconde; mais l'ambitieux régent éprouva un échec à *Memphis,* et ses propres officiers l'égorgèrent dans sa tente (320).

Régence d'Antipater et second partage (320). — La *régence d'Antipater* commença après la mort de Perdiccas, et un *second partage* de l'empire eut lieu à *Trisparadisus,* en Syrie. Eumène fut proscrit, et sa province ajoutée à celle d'Antigone; Séleucus obtint la Babylonie; Ptolémée garda l'Égypte et chassa Laomédon de la Syrie. Olympias s'était réfugiée en Épire avec

Roxane et son fils. De son côté, Eumène, vaincu par Antigone près d'*Orcynium*, en Cappadoce, se retira au fort de *Nora*, dans la même province, où son vainqueur vint le bloquer. Antipater était retourné en Macédoine pour y déjouer les intrigues d'Olympias. Tombé mortellement malade, il choisit pour régent POLYSPERCHON, le plus ancien capitaine d'Alexandre, à l'exclusion de Cassandre, son propre fils (320).

Régence de Polysperchon et seconde ligue (320-315). — La *régence de Polysperchon* succéda à celle d'Antipater; il choisit, au nom d'Arrhidée et d'Alexandre Aigos, EUMÈNE pour généralissime des troupes royales. CASSANDRE, furieux contre le nouveau régent, vola de Macédoine en Asie former contre eux la *seconde ligue* avec ANTIGONE et PTOLÉMÉE. Eumène sortit de Nora, rallia en Cilicie les vétérans *argyraspides* (aux boucliers d'argent), gagna la haute Asie, y fit plusieurs belles campagnes, battit Antigone sur le *Pasitigris* (317), branche orientale de l'Euphrate, et il allait l'accabler dans une nouvelle bataille, lorsque les argyraspides, en échange du riche bagage qu'ils avaient perdu, le livrèrent à son ennemi, qui le fit mettre à mort (315).

Sur ces entrefaites, Polysperchon, pour armer la Grèce en faveur d'Arrhidée et d'Eurydice, avait rendu à toutes les villes leur indépendance. Une double révolution eut lieu alors à Athènes; le parti démocratique renversa les gouverneurs d'Antipater : *Phocion,* qui but la ciguë, et *Démétrius de Phalère,* disciple de Théophraste, qui parvint à s'échapper (318). Cassandre arriva au milieu de cette confusion, s'empara d'Athènes, y rétablit le gouvernement aristocratique et lui donna pour chef ce même *Démétrius de Phalère,* qui gouverna dix ans avec sagesse (318-308) et mérita de ses concitoyens trois cent soixante statues.

Cependant Olympias, redoutant Eurydice et son époux, que soutenait Cassandre, les fit périr avec cent autres de leurs partisans (317). Cassandre vint l'assiéger dans Pydna, la mit à mort, épousa *Thessalonice,* sœur naturelle d'Alexandre, fit garder à vue Roxane et son fils au château d'Amphipolis, força Polysperchon à gagner le Péloponnèse, rebâtit Thèbes, et, maître d'Athènes par Démétrius, il domina sur toute l'Hellade, au moment où Eumène venait de périr (315).

Troisième partage et troisième ligue (315-314). — La mort d'Eumène amena forcément un *troisième partage* de l'empire : Antigone, ayant obligé Séleucus à fuir de Babylone en Égypte, garda toute l'Asie Supérieure et régna nominalement sur l'Asie Mineure. De là naquit une *troisième ligue* entre Pto-

LÉMÉE, SÉLEUCUS, LYSIMAQUE et CASSANDRE contre ANTIGONE et son fils DÉMÉTRIUS POLIORCÈTE.

Antigone triompha par ses lieutenants en Grèce, et par lui-même en Asie. Ptolémée, vainqueur de Démétrius à *Gaza*, perdit ensuite la Syrie, la Phénicie, la Palestine; Séleucus, plus heureux, rentra à Babylone, et y commença l'*ère des Séleucides* (312).

Les rivaux signèrent alors un *traité de paix* (312); mais Cassandre, au mépris de ce traité, fit périr Roxane et son fils. Polysperchon, qui s'était maintenu dans deux villes du Péloponnèse, appela de Pergame *Hercule*, fils de Barsine, dernier rejeton mâle d'Alexandre, pour l'opposer au meurtrier. Cassandre séduisit le vieux capitaine par l'appât du pouvoir; la cession du Péloponnèse, tel fut le prix qu'il mit à la mort d'Hercule et de sa mère. Le marché sanglant se conclut, et la famille d'Alexandre s'éteignit par ce dernier crime; mais Polysperchon n'en recueillit que l'infamie (309).

Quatrième ligue (309-307). — Le traité de 312 rendait l'indépendance aux villes grecques. Sur le refus que fit Cassandre d'en exécuter les conditions, Antigone reprit les armes. Alors se forma contre ANTIGONE et son fils DÉMÉTRIUS POLIORCÈTE la *quatrième ligue* entre CASSANDRE, LYSIMAQUE, SÉLEUCUS et PTOLÉMÉE. Poliorcète, s'étant rendu maître d'Athènes, en chassa *Démétrius de Phalère*[1], y rétablit le gouvernement démocratique (308), et défit peu après Ptolémée à la *bataille navale de Salamine,* ville de Cypre.

Les cinq monarchies (307). — A la nouvelle de ce succès, les Syriens donnèrent le titre de *rois* à *Antigone* et à son fils. *Ptolémée, Lysimaque, Séleucus* et *Cassandre,* suivirent cet exemple, et par là s'établirent *cinq monarchies* sur les débris de l'empire d'Alexandre (307); mais la guerre n'en devint que plus acharnée.

Après une vaine tentative sur l'Égypte, Démétrius alla faire le *siége de Rhodes* (306). Ce siége, qui dura un an, fit briller son génie inventif; mais, malgré toutes ses machines, il ne put s'emparer de la ville, secourue par Ptolémée, et traita avec elle. Les Rhodiens lui décernèrent le surnom de *Poliorcète* ou preneur de villes, quoiqu'il n'eût pas pris la leur. C'est à ce siége que Démétrius montra son amour pour les arts, en protégeant le célèbre peintre *Protogène* contre les accidents de la guerre.

1. Il se retira chez Ptolémée, qui le créa directeur de la fameuse *Bibliothèque d'Alexandrie* [p. 423].

Sur ces entrefaites, Séleucus avait, par ses armes ou par ses vertus, réuni à la Babylonie toute l'Asie, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Indus (311-308) ; peu après, il pénétra dans l'Inde jusqu'au Gange, y combattit le roi *Sandracottus* et en fit son gendre, pour unir de nouveau l'est à l'ouest de l'Asie. De son côté, Démétrius, après le siége de Rhodes, était venu refouler Cassandre jusqu'aux Thermopyles et ruiner le parti de Polysperchon dans le Péloponnèse, en sorte que les députés de la Grèce, assemblés à l'isthme de Corinthe, le proclamèrent *généralissime des Grecs,* comme ils l'avaient fait à l'égard de Philippe et d'Alexandre (303).

Cinquième ligue (303-301) : bataille d'Ipsus. — Les succès de Démétrius effrayèrent tellement les quatre autres rois, CASSANDRE, LYSIMAQUE, SÉLEUCUS et PTOLÉMÉE, qu'ils conclurent une *cinquième ligue* contre ANTIGONE et DÉMÉTRIUS POLIORCÈTE. Antigone, attaqué vivement en Asie, rappela son fils, déjà presque maître de la Macédoine. On se rencontra près d'*Ipsus,* ville de Phrygie (301). Antigone périt dans l'action, et Démétrius s'enfuit vers la Grèce.

Quatrième partage (301). — Les quatre rois ligués, vainqueurs d'Antigone et de Démétrius, s'adjugèrent alors, dans un *quatrième* et dernier *partage,* les États d'Antigone et formèrent *quatre monarchies.* PTOLÉMÉE forma le *royaume d'Égypte,* avec l'Égypte, la Cyrénaïque, la Phénicie, la Palestine et la Cœlé-Syrie. CASSANDRE garda le *royaume de Macédoine,* auquel il joignit presque toute la Grèce. LYSIMAQUE ajouta au *royaume de Thrace* l'Asie Mineure occidentale jusqu'au mont Taurus. SÉLEUCUS composa le *royaume de Syrie* avec le reste de l'Asie Mineure et la haute Asie jusqu'à l'Indus. Il ne resta à Démétrius que sa flotte, *Tyr, Sidon, Cypre* et quelques villes de la Grèce.

2. Royaume de Syrie sous les Séleucides (312 — 64 av. J. C.). — La *Syrie*[1] faisait partie de l'empire d'Alexandre. Onze ans après sa mort, le *royaume de Syrie* fut fondé par *Séleucus Ier Nicator,* l'un des généraux du conquérant. Ce royaume, qui comprenait la *Syrie,* la *Babylonie,* la *Mésopotamie* et autres

1. La SYRIE, contrée située au S.-O. de l'Asie, entre la mer Intérieure, le mont Taurus, l'Euphrate et la Palestine, se divisait en deux parties : la *Syrie propre* ou *haute* et la *Cœlé-Syrie* ou *Syrie creuse,* entre les monts Liban et Anti-Liban. Elle avait pour villes principales : *Antioche,* C.; *Samosate, Chalybon* ou *Beroé* (Alep), *Apamée, Emèse, Palmyre, Damas, Héliopolis, etc.*

provinces de l'Asie centrale jusqu'à l'Indus, fut gouverné, pendant deux siècles et demi (323-64), par la *dynastie des Séleucides*, sauf quelques usurpateurs, sous vingt-trois rois, dont les principaux sont : *Séleucus Ier Nicator, Antiochus II Théos* et *Antiochus III le Grand*.

Séleucus Nicator. — SÉLEUCUS Ier *Nicator* (c'est-à-dire le Victorieux) fonda l'empire des Séleucides ou royaume de Syrie après la *bataille d'Ipsus* (301) et bâtit en Syrie, sur l'Oronte, *Antioche*[1], qui devint la capitale des Séleucides. L'*ère des Séleucides* date de 312, époque où Séleucus vainquit Antigone et se rendit maître de Babylone [p. 419].

Outre Antioche, Séleucus fonda beaucoup de villes, entre autres *Séleucie*, sur le Tigre, soumit tous les pays situés entre l'*Oxus*, l'*Euphrate* et l'*Indus*, fit une expédition contre *Sandracottus*, roi indien, et rendit ses États florissants par les routes qu'il ouvrit au commerce de ce pays avec l'Europe. La victoire d'Ipsus, que, de concert avec *Ptolémée Ier*, roi d'Égypte, *Cassandre*, roi de Macédoine, et *Lysimaque*, roi de Thrace, il remporta sur Antigone, lui valut la *Cappadoce*, l'*Arménie*, la *Mésopotamie* et la *Syrie*. Alors de longues années de paix lui permirent de travailler au bonheur de ses peuples. En 286, il se vit contraint à recommencer la guerre : il prit *Démétrius Poliorcète*, fils d'Antigone, défit et tua *Lysimaque* à *Cyropédium*, en Phrygie (282), joignit à son royaume l'*Asie Mineure*, la *Thrace* et la *Macédoine*, et périt assassiné par *Ptolémée Céraunus*, fils aîné de Ptolémée Ier, à qui Séleucus refusait des secours pour détrôner *Ptolémée II Philadelphe* (279).

Antiochus le Grand. — ANTIOCHUS III *le Grand*, fils d'Antiochus II, régna avec gloire pendant trente-six ans (222-186). Il marcha d'abord vers l'Orient, et, s'il ne détruisit pas l'empire des Parthes, il resserra du moins Arsace IV dans la Parthiène et l'Hyrcanie. La Bactriane sentit ensuite sa valeur, et l'autorité des Séleucides se rétablit jusqu'à l'Indus. Mais, sans bornes dans son ambition, il alla, pour détrôner en Égypte un prince enfant, *Ptolémée V Épiphane*, se heurter contre l'intervention imposante des Romains. Bientôt, cédant aux conseils de l'*exilé de Carthage* (Annibal), il crut pouvoir lutter contre Rome. Défait par *Acilius Glabrion* aux *Thermopyles* (192), en Grèce, et à *Magnésie* (190), en Asie Mineure, par *Lucius Scipion*, frère de Scipion l'Africain, il n'obtint la paix que par la ces-

1. Séleucus la nomma ainsi en l'honneur de son père *Antiochus*.

sion de toute l'Asie Mineure jusqu'au Taurus et le payement de tous les frais de la guerre, avec un tribut annuel de deux mille talents (11,120,000 fr.). Pour l'acquitter, Antiochus pilla le temple de Bélus, à Élymaïs, en Susiane; mais il fut tué par les habitants, irrités de cette profanation (186).

SÉLEUCUS IV *Philopator,* fils d'Antiochus III, fit piller le temple de Jérusalem par son ministre *Héliodore* [p. 338], dont le châtiment est célèbre dans l'Ecriture (176). Héliodore s'en vengea sur son maître par un assassinat (174) et s'empara du trône.

Soulèvement des Machabées. — ANTIOCHUS IV *Épiphane* (c'est-à-dire l'Illustre), frère de Séleucus IV, après avoir puni l'usurpateur Héliodore, usurpa lui-même la couronne de Syrie sur son neveu *Démétrius* et celle d'Égypte sur *Ptolémée VI Philométor;* mais, repoussé de ce pays par la simple baguette et le cercle de *Popilius Lænas* [1], ambassadeur romain, il tourna sa colère contre ses sujets ou ses tributaires, qui changèrent son surnom d'Épiphane en celui d'*Épimane* (c'est-à-dire l'Insensé). Aux uns, il enjoignit de quitter pour la religion grecque celle de Zoroastre [p. 361]; aux autres, celle de Moïse. Les Juifs s'y refusèrent : il les persécuta cruellement; mais les victoires des *Machabées* [2] les soutinrent. Tandis que ses lieutenants étaient battus en Judée, lui-même se fit battre en Perse et bientôt il expia par une mort horrible [3] ses fureurs et son impiété (164).

Après Antiochus IV, l'empire des Séleucides s'affaiblit de plus en plus, pendant près d'un siècle, soit par les guerres civiles de ses princes, soit par les guerres contre les Parthes. Enfin la Syrie, lasse de se voir en proie au pillage et aux meurtres, se donna à TIGRANE, roi d'Arménie; mais ce prince fut bientôt obligé de l'abandonner pour défendre ses propres États attaqués par le général romain *Lucullus.*

Conquête de la Syrie par les Romains (64). — Le dernier prince séleucide, ANTIOCHUS XIII *l'Asiatique,* ressaisit quelques cantons de la Syrie après la défaite de Tigrane (68); mais

1. Antiochus demandait un délai. Popilius, traçant un cercle sur le sable autour du roi : *Il faut,* lui dit-il, *que vous rendiez réponse au sénat avant de sortir du cercle que je viens de tracer.* Antiochus obéit.

2. Voy. pour plus de détails, sur le soulèvement des Machabées, p. 339.

3. Il sortait des vers de son corps, et toutes les chairs lui tombaient en lambeaux avec une odeur pestilentielle.

quatre ans après, *Pompée*, vainqueur de *Mithridate*, roi de Pont, réduisit la Syrie entière en *province romaine* (64).

3. Royaume d'Égypte sous les Ptolémées (323-30 av. J. C.) — L'*Égypte*[1], contrée de l'Afrique, au N.-E., avait été conquise par Alexandre. L'année même de sa mort, le nouveau *royaume d'Égypte* fut fondé par PTOLÉMÉE Ier, fils de *Lagus*[2] et l'un des généraux du conquérant. Ce royaume, qui comprenait l'*Égypte*, la *Cyrénaïque*, la *Phénicie*, la *Palestine* et la *Cœlé-Syrie*, fut gouverné pendant près de trois siècles (323-30) par la *dynastie des Lagides*, sous quinze rois ou reines, dont les principaux sont : *Ptolémée Ier Soter*, *Ptolémée II Philadelphe*, *Ptolémée III Évergète* et *Cléopâtre* avec ses frères, *Ptolémée XII Dionysos* ou *Denys* et *Ptolémée XIII Néotéros*.

Les trois premiers Ptolémées. Ptolémée I : Alexandrie; le musée, la bibliothèque (323-285). — PTOLÉMÉE Ier, fils de *Lagus*, surnommé *Soter* (Sauveur) par les Rhodiens, qu'il avait secourus contre *Démétrius Poliorcète* [p. 419], régna près de quarante ans en Égypte, à compter de la mort d'Alexandre (323-285)[3], et fonda la *dynastie des Lagides*, qui gouverna ce royaume pendant près de trois siècles. Au milieu des convulsions politiques qui suivirent la mort d'Alexandre, Ptolémée Ier fit jouir ses peuples de ce qui pouvait adoucir leurs maux : il favorisa les lettres, les sciences et les beaux-arts, attira les étrangers et les Juifs, en leur accordant le droit de bourgeoisie, et fit d'Alexandrie, où il creusa trois ports, le centre commercial et littéraire du monde. C'est lui qui fonda le fameux *Sérapéon* ou temple de Sérapis [p. 347], le *Muséum*, espèce d'académie savante qui répandit en Égypte les lumières de la Grèce, et cette *Bibliothèque* d'Alexandrie, si fameuse dans l'antiquité par le choix et par le nombre de ses volumes, qui montèrent jusqu'à sept cent mille[4] : *Démétrius de Phalère*, exilé d'Athènes [p. 419], en fut le premier intendant. Ptolémée Ier abdiqua, l'an 285 (deux ans avant sa mort), en faveur de *Ptolémée Philadelphe*, enfant de sa seconde femme *Bérénice*,

1. Voy. p. 342 pour la géographie de l'Égypte.

2. Macédonien obscur que Philippe avait marié à *Arsinoé*, l'une de ses concubines.

3. Il ne prit toutefois le titre de roi et ne se fit couronner qu'en 307, après sa défaite de Cypre [p. 419].

4. Cette bibliothèque fut brûlée l'an 630 de notre ère, par les ordres du khalife Omar.

et au détriment de *Ptolémée Céraunus*, enfant d'*Eurydice*, fille d'Antipater et sa première femme.

Ptolémée II (285-247).—PTOLÉMÉE II *Philadelphe* (c'est-à-dire Ami de ses frères), fils et successeur de Ptolémée Ier, après avoir chassé *Ptolémée Céraunus*, son frère aîné, et fait mourir deux autres de ses frères, commença un règne paisible et glorieux de trente-huit ans. Il hérita du goût de son père pour les lettres, les sciences et les arts. Il fit achever le *canal de communication* entre la mer Rouge et la Méditerranée, commencé par *Néchao*, roi d'Égypte [p. 345-347], équipa deux flottes pour ces deux mers, termina le *fanal de Pharos* ou *phare d'Alexandrie*, l'une des sept merveilles du monde, et fit traduire les livres saints par soixante-douze Juifs hellénistes dont le travail est connu sous le nom de *version des Septante*[1] (275). Sa cour était l'asile des savants. Il combla de biens *Lycophron*, *Callimaque*, *Théocrite* et les autres poëtes qui composaient, au nombre de sept, la *Pléiade* d'Alexandrie ; et protégea le célèbre géomètre *Euclide* et le jeune *Aratus* de Sicyone, qui joua par la suite un grand rôle dans la Grèce, sa patrie [p. 432]. Philadelphe conclut le *premier traité d'alliance* de l'Égypte avec Rome, en 273, après la victoire des Romains sur *Pyrrhus*, roi d'Épire. Il mourut en 247, laissant à son successeur, *Ptolémée III Évergète*, le royaume agrandi de la *Lycie*, de la *Carie*, de l'île de *Cypre* et des *Cyclades*.

Ptolémée III (247-222). — PTOLÉMÉE III *Évergète* (c'est-à-dire Bienfaiteur), fils et successeur de Ptolémée Philadelphe, s'occupa d'abord de venger sa sœur *Bérénice*, épouse d'*Antiochus II*, roi de Syrie, que *Laodice*, sa rivale, avait fait égorger. De la Syrie, il fit une brillante expédition dans la haute Asie jusqu'à la Bactriane (246-242), et en rapporta, outre d'immenses richesses, plus de deux mille cinq cents statues, dont la plupart avaient été ravies à l'Égypte par Cambyse, roi de Perse. Il soutint *Aratus*, chef de la ligue Achéenne (239), et reçut à sa cour *Cléomène*, roi de Sparte [p. 433], vaincu à Sellasie (222). Protecteur des lettres et des sciences, comme son père et son aïeul, il donna, dit-on, treize talents (soixante-deux mille quatre cents francs) pour faire traduire en égyptien les œuvres d'*Eschyle*, de *Sophocle* et d'*Euripide*. Il mourut en 222, après un règne de vingt-cinq ans.

Presque tous les successeurs de Ptolémée III furent des monstres de débauches et de scélératesse, plus occupés de leurs

1. *Septante*, au lieu de *septante-deux* ou soixante-douze [p. 338].

plaisirs et de leurs désordres que de l'État et de leurs peuples. Les meurtres et les vengeances de ces princes épuisèrent le sang légitime des Lagides, et l'on mit sur le trône PTOLÉMÉE XI, fils naturel de Ptolémée Lathyre, surnommé *Aulétès* ou le *Joueur de flûte.* Rome refusa longtemps de le reconnaître, en vertu d'un testament réel ou supposé de Ptolémée X, qui faisait les Romains héritiers de ses États. Enfin l'an 59 il parvint, par l'entremise de *Jules César,* à se faire déclarer roi par le sénat, désormais l'arbitre des destinées du monde : les Alexandrins le chassèrent, et le remplacèrent par ses deux filles aînées, *Cléopâtre Tryphène* et *Bérénice ;* mais réintégré par *Gabinius*, gouverneur de Syrie (55), il mourut en paix l'an 52, laissant deux fils, *Ptolémée XII* et *Ptolémée XIII*, et une fille, la fameuse *Cléopâtre,* qu'il mit sous la tutelle de *Pompée,* rival de César.

Cléopâtre (52-30). — PTOLÉMÉE XII *Dionysos* ou *Denys* (c'est-à-dire Bacchus) épousa sa sœur *Cléopâtre*, qui le domina. L'eunuque *Photin*, jaloux de ce pouvoir, la chassa du trône et du pays. Cependant *Pompée,* vaincu à Pharsale par *César* (48), était venu demander l'hospitalité au roi d'Égypte ; Ptolémée XII le fit lâchement assassiner, combattit César, qui n'avait que trois mille hommes, et périt dans les eaux du Nil à la suite d'une défaite.

Cléopâtre avait séduit César ; cependant PTOLÉMÉE XIII *Néotéros* (c'est-à-dire le Jeune), à peine âgé de douze ans, fut associé par le général romain à Cléopâtre, comme époux et comme roi ; mais celle-ci, toute jeune qu'elle était encore, savait déjà commettre tous les crimes qu'elle jugeait utiles à son ambition. Elle empoisonna son second époux pour régner seule, l'année même de la mort de César (44). Accusée dans la suite par *Antoine* d'avoir fourni du secours aux meurtriers de César, elle gagna le cœur du triumvir, et, pour l'épouser, lui fit répudier *Octavie*, sœur d'Octave. Ce mariage attira les armes romaines en Égypte après la *bataille d'Actium*, gagnée par Octave (depuis Auguste) sur Antoine (31). Cléopâtre trahit Antoine, qui s'était sacrifié pour elle ; elle tenta aussi, mais en vain, de séduire Octave, en sorte que ni sa coquetterie ni sa perfidie ne purent la sauver, et la morsure d'un aspic finit, dit-on, une vie qui n'avait été qu'un tissu d'horreurs. Avec elle s'éteignit la dynastie des Lagides ; Octave fit mettre à mort *Césarion,* qu'elle avait eu de César, et déclara l'Égypte *province romaine*, tout en lui conservant ses libertés et ses priviléges (30). Mais Alexandrie ne cessa pas d'être, comme auparavant, le foyer des lumières et l'entrepôt du commerce de l'Orient.

4. **Royaume de Pergame** (283-129). — Sous Lysimaque, roi de Thrace, et l'un des successeurs d'Alexandre, PHILÉTÈRE, gouverneur de Pergame, y fonda le royaume indépendant de ce nom (283). Parmi ses six successeurs, il faut surtout remarquer ATTALE Ier et EUMÈNE II (198), fidèle allié de Rome, dont il reçut pour récompense tout ce que possédait Antiochus le Grand, roi de Syrie, en deçà du mont Taurus; ATTALE II (157), dont les richesses étaient passées en proverbe comme celles de Crésus; ATTALE III (137), qui termina les jours de son oncle *Attale II* par le poison, et légua son royaume aux Romains (132); enfin *Aristonic*, fils naturel d'Eumène, qui, voulant revendiquer cet héritage par les armes, périt dans cette imprudente tentative (129).

5. **Royaume de Pont** (302-47). — MITHRIDATE II, chassé de la province de Pont par Alexandre, la reprit, vers 302, sur Antigone, l'un des successeurs du conquérant macédonien. MITHRIDATE III y joignit une partie de la Cappadoce et de la Paphlagonie. Parmi ses successeurs, on distingue MITHRIDATE IV, qui, le premier d'entre les rois de Pont, porta le titre d'allié de Rome, et surtout MITHRIDATE VII LE GRAND, qui balança longtemps la fortune des Romains en Asie [n° 14]. Doué d'un corps vigoureux, qu'il mit à l'épreuve du poison, et d'une âme ferme, qu'il rendit supérieure à l'infortune, ambitieux et jaloux à l'excès, il n'épargna personne dans ses ressentiments, ni mère, ni femmes, ni sœurs, ni fils, encore moins ses ennemis ou ses rivaux. Cent vingt mille Romains furent massacrés en un jour, par ses ordres, dans les différentes provinces de l'Asie. Rome envoya contre lui, dans quatre guerres différentes, ses plus illustres capitaines (87-65) : Sylla, qui lui fit perdre la Grèce soulevée en sa faveur; Lucullus, qui le chassa de son royaume et l'accula dans l'Arménie; Pompée, qui le conduisit jusque dans l'Asie du Caucase. Mithridate y formait l'audacieux projet d'attaquer l'Italie par le nord, lorsque, trahi par son fils *Pharnace II*, il se tua (62) pour ne pas tomber au pouvoir des Romains. Pharnace, qui gouvernait le Bosphore Cimmérien pour son père, le reçut en récompense de sa trahison, et conquit en outre la Colchide, le Pont, la petite Arménie, que César reprit sur lui, l'an 47, époque à laquelle toutes ces contrées furent réduites en province romaine.

6. **Royaumes d'Arménie** (190 av. J. C.-66 de J. C.). — Après la défaite d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, par les Romains, deux royaumes furent formés sous les noms de *grande* et de *petite Arménie*, l'un par ARTAXIAS, l'autre par ZADRIADÈS, tous deux généraux du monarque syrien.

Artaxias transmit le trône à sa famille; mais, dans le même siècle, *Valasarce,* roi des Parthes, en fit la conquête. L'un de ses descendants, TIGRANE Ier, devenu gendre de Mithridate, en partagea le sort. L'Arménie fut ensuite régie par des princes lieutenants des Romains, parmi lesquels on cite, sous l'empereur Claude, RHADAMISTE, époux de Zénobie. Sujet de guerres continuelles entre Rome et les Parthes, l'Arménie Majeure subit toutes les vicissitudes du second empire des Perses.

L'Arménie Mineure, conquise, l'an 66 avant J. C., par les Romains, ne fut réduite en province romaine que sous l'empereur Vespasien, l'an 71 de notre ère.

7. Royaume des Parthes (255 avant J. C.-226 de J. C.). — Ce fut sous Antiochus II Théos, qu'ARSACE Ier fonda, l'an 255, aux dépens de la Syrie, le *royaume des Parthes.* Les *Parthes* (mot scythe qui signifie *bannis*), chassés de la Scythie, étaient venus s'établir dans les déserts orientaux de l'Hyrcanie, au S. E. de la mer Caspienne. Leur empire ne comprit d'abord que la Parthiène; mais peu à peu, sous les successeurs d'Arsace Ier, qui tous portèrent le nom d'*Arsace* joint à leur nom propre, au nombre de trente et un, il s'étendit sur toute l'Asie médo-persane, à l'E. de l'Euphrate. Parmi les Arsacides, on distingue surtout ARSACE IV, redoutable adversaire d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, et ARSACE VI ou MITHRIDATE Ier, qui vainquit les Syriens et maria sa fille *Rodogune* à leur roi *Démétrius,* son prisonnier. Après ce dernier prince, l'empire des Parthes s'affaiblit par des pertes que lui firent éprouver les rois d'Arménie et les Romains; mais il subsista jusqu'à l'an 226 de J. C., où il fit place au second empire des Perses.

8. Les Gaulois en Asie (178). — Les Gaulois s'établirent en Asie, dans le cours du IIIe siècle avant J. C. C'étaient trois tribus gauloises, les *Trocmes,* les *Tectosages* et les *Tolistoboïens,* qui, de la Thrace où ils s'étaient fixés, vinrent occuper la Galatie, canton de la Phrygie, à elles cédée, l'an 278, par Nicomède, roi de Bithynie, au service de qui elles avaient passé. Dans la guerre des Romains contre Antiochus III, roi de Syrie, l'an 181 avant J. C., la Galatie fut réduite en province romaine; mais elle tomba bientôt au pouvoir de Mithridate le Grand. *Déjotare,* d'abord tétrarque ou gouverneur de ce pays, y fut placé comme roi par les Romains. César le dépouilla de sa couronne, qui fut portée quelque temps par *Amyntas;* mais sous Auguste (30), la Galatie devint de nouveau province romaine.

N° 10.

La Grèce[1] *réduite en province romaine.*

§ Ier.

1. La Macédoine entre la domination des Macédoniens et celle de Rome. — 2. Déchirements intérieurs. Ambition des rois de Macédoine. — 3. Intervention des Romains dans les affaires de la Macédoine. Philippe III : bataille de Cynoscéphales. — 4. Persée : bataille de Pydna ; la Macédoine réduite en province romaine.

1. La Macédoine entre la domination des Macédoniens et celle de Rome (301-148). — Le *royaume de Macédoine,* depuis la bataille d'Ipsus jusqu'à la conquête romaine, fut gouverné, après Cassandre, par six rois de la dynastie d'Antigone, savoir : *Démétrius Ier Poliorcète* (294-286), *Antigone Ier Gonatas* (286-243), *Démétrius II* (243-233), *Antigone II Doson* (233-221), *Philippe III* (221-178) et *Persée* (178-168).

2. Déchirements intérieurs. — La Macédoine, après la bataille d'Ipsus, continua d'éprouver des déchirements intérieurs. DÉMÉTRIUS Ier POLIORCÈTE, tige de la dynastie des *Antigonides* (294), fut chassé de la Macédoine par une ligue de *Pyrrhus,* roi d'Épire, avec *Lysimaque, Séleucus* et *Ptolémée* (287). Toutefois, maître de la Grèce et de la Cilicie, il se rendit en Asie pour tâcher d'y ressaisir les provinces que lui avait ravies la défaite d'Ipsus ; mais il fut défait et pris en Syrie par Séleucus, son gendre (286), qui le retint captif jusqu'à sa mort (284).

Antigone Ier Gonatas[2], fils de Poliorcète, resta sept mois sans pouvoir prendre possession du royaume, que se disputaient *Pyrrhus* et *Lysimaque.* Ce dernier l'emporta sur son rival ; mais il alla bientôt après se faire tuer à *Cyropédium,* en Phrygie, dans une bataille contre Séleucus (282). Alors parut un troisième concurrent, *Ptolémée Céraunus* ou le Foudre, exclu du trône d'Égypte par son père Ptolémée Ier, qui lui préféra Ptolémée Philadelphe, son fils puîné. Céraunus, vainqueur d'Antigone Gonatas, se fit reconnaître roi de Macédoine en 280 ; mais il périt l'année suivante en voulant s'opposer à une invasion d'un corps de

1. Dans la Grèce, nous comprenons, d'après les programmes, la Macédoine elle-même, devenue en quelque sorte grecque depuis Philippe et Alexandre.

2. Ainsi nommé de *Goni,* ville de Thessalie, où il naquit.

Gaulois (279). *Sosthène* parvint à les arrêter un moment; mais deux autres corps d'envahisseurs l'écrasèrent, marchèrent sur Delphes, qu'ils tentèrent en vain de prendre, et périrent presque tous avec leur chef ou *brenn* (d'où le nom propre de *Brennus),* au milieu d'un affreux orage (278). Débarrassé de ses rivaux et de ces étrangers, Antigone Gonatas reconquit le trône paternel. Quatre ans après (274), l'aventureux Pyrrhus revint d'Italie, où il était allé combattre les Romains, pour conquérir de nouveau la Macédoine; mais il n'y resta pas longtemps, et alla mourir dans Argos, frappé à la tête d'une tuile lancée par la main d'une femme (272).

Ambition des rois de Macédoine. — L'ambition des rois de Macédoine eut beau jeu après la mort de Pyrrhus, roi d'Épire: Antigone Gonatas recouvra son royaume. Aidé de la *ligue Étolienne,* il soumit presque toute l'Hellade (272-252); mais il ne put entamer le Péloponnèse, que défendait la *ligue Achéenne,* et revint achever paisiblement en Macédoine son règne de quarante-trois ans (243).

DÉMÉTRIUS II, fils aîné d'Antigone Gonatas, se montra digne de son père dans un règne de dix ans; il mourut en 233, laissant un fils en bas âge, nommé *Philippe,* sous la tutelle d'*Antigone Doson,* son frère.

ANTIGONE II DOSON[1] usurpa la couronne sur son pupille et neveu Philippe, assujettit l'Épire, dépouilla les Thessaliens de leurs priviléges et domina sur toute l'Hellade. Appelé par la ligue Achéenne contre les Spartiates, il vainquit le roi *Cléomène* dans les *défilés de Sellasie* (222), en Laconie, s'empara de Sparte, où il se contenta de suspendre la royauté, et s'allia étroitement avec le reste du Péloponnèse pour protéger ses États contre les envahissements des Romains. En mourant (221), il remit le sceptre au légitime héritier, Philippe III, fils de Démétrius II, sous qui la république romaine intervint dans les affaires de la Grèce.

3. Intervention des Romains dans les affaires de la Macédoine; Philippe III; bataille de Cynoscéphales (197). — PHILIPPE III (221-178), neveu et successeur d'Antigone Doson, monta sur le trône, à seize ans, sous la tutelle d'*Apellas.* Infidèle à la politique de ses prédécesseurs, il abandonna les *Étoliens* pour les *Achéens,* dont il prit le parti dans la *guerre des deux ligues* (220-217). L'an 215, à l'instigation de *Démétrius*

1. C'est-à-dire *qui donnera:* surnom d'espérance donné à ce prince lors de son avénement.

de Pharos, chassé par les Romains, Philippe et les Grecs, réunis par le sentiment d'un danger commun, conclurent un traité contre la république romaine avec *Annibal*, déjà vainqueur à Trasimène, que le roi de Macédoine se proposait d'aller joindre en Italie. *Valérius Lævinus*, amiral de la flotte romaine, força le roi de Macédoine à brûler tous ses vaisseaux à l'embouchure de l'Aoüs, en Épire (214). Philippe se vengea de cet échec sur les Grecs : il sema partout la discorde, fit empoisonner *Aratus*, chef de la ligue Achéenne, qu'il avait secourue naguère, tenta de faire assassiner *Philopœmen*, son successeur, vainquit en plusieurs rencontres *Pyrrhias*, chef de la ligue Étolienne, et *Sulpicius*, général des troupes romaines ; mais, au lieu de poursuivre le résultat de ses victoires, il fit stupidement la paix avec Rome, pour diriger ses armes contre d'autres ennemis moins redoutables (205).

Aidé d'*Antiochus III le Grand*, roi de Syrie, il attaqua simultanément *Attale Ier*, roi de Pergame, en Asie Mineure, et *Rhodes*, deux alliés des Romains ; après des succès divers, il vint ravager l'*Attique*. Le sénat, sur les plaintes des trois peuples attaqués, lui déclara la guerre. La bataille de Zama (201), en Afrique, mettait Rome à l'abri d'Annibal, vaincu par Scipion l'Africain, et toute son attention pouvait se porter sur la Grèce. Le consul *Sulpicius* resta supérieur dans une foule d'actions partielles. Enfin *Quintius Flamininus* apporta (198), avec les armes romaines, le vrai génie de Rome, négociations adroites, surprises heureusement calculées, achat des consciences vénales. Presque tous les alliés de Philippe l'abandonnèrent : il perdit la *bataille des monts Cynoscéphales*, en Thessalie, et le traité qui la suivit acheva de le ruiner (197).

Les dernières années de son règne furent empoisonnées par les dissensions de ses deux fils, *Démétrius* et *Persée*. Sur les accusations calomnieuses du second, il fit mourir le premier, dont il reconnut l'innocence avant de mourir (178).

4. Persée ; bataille de Pydna ; la Macédoine réduite en province romaine (178-148). — PERSÉE, prince avare, lâche et cruel, quoique héritier de la haine de Philippe, son père, contre les Romains, resta d'abord six ans en paix avec Rome, contre laquelle il n'osait s'allier ouvertement avec la Grèce; mais ses sourdes menées lui firent déclarer la guerre par le sénat (171). Il lutta d'abord avec avantage contre les généraux romains *Licinius* et *Quintus Marcius ;* mais il refusa par avarice le secours de vingt mille Gaulois mercenaires, et, défait à *Pydna* par le consul *Paul Émile*, il tomba dans les mains du vainqueur,

qui le fit servir à son triomphe (168). Il fut jeté ensuite dans un cachot, où il périt misérablement.

La Macédoine fut d'abord déclarée libre et partagée en quatre gouvernements, qui ne purent communiquer ni entre eux ni avec le dehors; les plus illustres Macédoniens furent envoyés à Rome comme otages. L'Épire, qui faisait partie du royaume, fut divisée en trois districts, où l'on démantela soixante et dix villes.

Après le départ des Romains, l'aventurier ANDRISCUS d'Adramytte, en Asie Mineure, au milieu des troubles qui survinrent en Macédoine, se fit passer pour *Philippe*, fils de Persée, et proclamer roi par les Macédoniens (148). Le préteur *Métellus* le vainquit aussi à *Pydna* (148), comme son prétendu aïeul, reçut pour cette victoire le surnom de *Macédonique*, et la Macédoine fut réduite en *province romaine*.

§ II.

1. La Grèce entre la domination des Macédoniens et celle de Rome. — 2. Les Gaulois en Grèce. — 3. Ligue Achéenne; Aratus. — 4. Intervention des Romains dans les affaires de la Grèce : Philopœmen. — 5. Destruction de Corinthe; la Grèce réduite en province romaine.

1. La Grèce, entre la domination des Macédoniens et celle de Rome (301-146). — L'histoire de la Grèce entre la domination des Macédoniens et celle de Rome comprend : 1° la *lutte des Grecs* contre les Gaulois et Pyrrhus (279); — 2° la formation de la *ligue des Étoliens* et de la *ligue des Achéens* (284 - 280); — 3° la *réforme d'Agis et de Cléomène* à Sparte (239-222); — 4° la *guerre des deux ligues* (220-217); — 5° le *rétablissement de la ligue Achéenne* (214-183); — 6° l'*asservissement de la Grèce* (183-146).

2. Les Gaulois en Grèce (279) : lutte des Grecs contre les Gaulois et Pyrrhus. — Vers l'an 279, une invasion gauloise menaça l'existence de la Grèce : cent cinquante mille barbares, sous la conduite d'un chef ou *brenn* (Brennus), vinrent attaquer le temple de Delphes [p. 429]; mais un épouvantable orage les détruisit pour la plupart (278). Quatre ans après, ce fut le tour de *Pyrrhus*, roi d'Épire, qui parut pour la troisième fois en Grèce (274) : appelé dans le Péloponnèse par *Cléonyme*, qui voulait dépouiller *Aréus*, son neveu, du trône lacédémonien, il alla faire le siége de Sparte, et le quittant brusquement pour Argos, que déchiraient deux factions, il fut tué,

dans les murs de cette ville, par la main d'une vieille femme qui, pour sauver son fils, lança au prince une tuile sur la tête (272).

3. Déchirements intérieurs : ligue Étolienne et ligue Achéenne (284-280) ; Aratus. — Les *déchirements intérieurs* de la Grèce commencèrent avec les ligues. Les *Étoliens*, montagnards intrépides de l'Étolie, contrée de l'Hellade, que Philippe et son fils même n'avaient pu soumettre, n'avaient cessé, sous leurs successeurs, d'accroître leur influence ; mais leur ligue, formée vers 284 et redoutable par le brigandage, avait moins pour but la liberté de la Grèce que l'extension de la domination étolienne. Il n'en était pas ainsi de la *ligue des Achéens* dans le Péloponnèse.

La république des Achéens, *démocratique* à l'égard de chaque ville en particulier, *fédérative* à l'égard des villes en général, comprenait dans l'origine *douze cités* du Péloponnèse, dont la ligue était présidée par un *stratége,* magistrat annuel et chef de l'armée. Cette ligue, évanouie sous Alexandre et ses premiers successeurs, reparut vers l'an 280. Pour concourir à la délivrance de la Grèce, le Sicyonien *Aratus,* quittant Argos, où il s'était réfugié pour échapper au tyran *Nicoclès,* marcha vers Sicyone avec quelques compagnons d'exil, escalada pendant la nuit les murs de la ville, mit le feu au palais de l'oppresseur, qu'il força de fuir à son tour, et agrégea sa patrie à la ligue Achéenne (252). Élu stratége en 243, il affranchit également *Corinthe.* D'autres villes, *Mégalopolis, Trézène, Mégare, Athènes, etc.*, s'adjoignirent également à la ligue des Achéens, qui, sous *Démétrius II,* roi de Macédoine, s'augmenta de celle des Étoliens. Sparte y resta presque seule étrangère : elle était dans le travail de sa réforme.

Réforme d'Agis et de Cléomène à Sparte (239-222). — Sparte s'était conservée libre au milieu de l'asservissement presque général de la Grèce ; mais il ne lui restait guère que l'importun souvenir des lois de Lycurgue. Le Proclide AGIS IV, collègue de l'Eurysthénide *Léonidas II,* essaya de les remettre en vigueur (239) ; mais cette tentative, qui déplaisait aux femmes, aux vieillards et aux riches, lui coûta la vie par l'indigne trahison de son oncle *Agésilas.* Ses meurtriers forcèrent sa veuve d'épouser *Cléomène,* fils de Léonidas. CLÉOMÈNE III, monté sur le trône (235), s'attacha d'abord l'armée en la menant contre les Achéens, qu'il défit en plusieurs rencontres ; puis, fort de l'appui des soldats, il rentra dans Sparte, massacra les éphores et remit en vigueur toute la législation de Lycurgue ; mais, avec son courage, Sparte avait retrouvé tout son instinct dominateur. Soudain Cléomène attaqua les Achéens (224), qui bientôt furent réduits,

par des défaites successives, aux dernières extrémités. On parla d'accommodement : Cléomène ne s'y refusa pas, pourvu qu'on le nommât stratége de la ligue. Aratus, qui pendant trente années avait tous les deux ans obtenu ce titre, ne put consentir à le céder. Vaincu par Cléomène, il commit la grande faute d'appeler à son secours *Antigone Doson*, roi de Macédoine. Cléomène, incapable de résister à leurs efforts réunis, se vit enlever toutes les villes qu'il avait conquises, affranchit deux mille Hilotes pour en faire des soldats, et n'en perdit pas moins la sanglante *bataille de Sellasie* (222), en Laconie ; il se réfugia en Égypte, où il mourut l'année suivante à l'âge de vingt-six ans. Antigone Doson ne tarda pas à s'emparer de Sparte, qui dès lors obéit à des tyrans, Lycurgue, Machanidas, Nabis ; et la Grèce rentra sous la dépendance macédonienne, à l'exception de l'Élide et de la Messénie, qui restèrent aux Étoliens.

Guerre des deux ligues (220-217). — Une indolence générale se répandit sur le Péloponnèse après la bataille de Sellasie ; les Étoliens en profitèrent pour s'agrandir. Aratus marcha contre ce peuple indomptable, et, défait à *Caphyes*, en Arcadie, il réclama le secours du roi de Macédoine, *Philippe III*, qui vint se mêler à la *guerre des deux ligues ;* elle dura trois ans, et se termina à l'avantage du monarque macédonien, qui détruisit la ligue Achéenne et fit empoisonner Aratus[1] (214).

4. Rétablissement de la ligue Achéenne (214-183) ; intervention de Rome dans les affaires de la Grèce ; Philopœmen. —Tandis que Sparte déchue gémissait sous la tyrannie de *Machanidas*, PHILOPŒMEN, de Mégalopolis, en Messénie, que l'histoire a surnommé le *dernier des Grecs*, rétablit la ligue Achéenne, dont il fut élu stratége. Il s'était formé dès sa jeunesse à la vie dure, active et sobre d'Épaminondas, son modèle ; il avait la vigueur et le courage du soldat, la sagesse et l'habileté du capitaine, comme il le prouva à la bataille de Sellasie ; mais il manquait de cette politique souple si nécessaire dans un temps de décadence et de corruption. Il vainquit, il est vrai, *Machanidas*, tyran de Sparte (207), et l'avare *Nabis*, son successeur ; mais il ne se défia pas assez de Rome. Rome, victorieuse de *Philippe III* aux *monts Cynoscéphales* (197), en Thessalie, fit proclamer par *Quintius Flamininus* l'indépendance de toutes les cités de la Grèce. C'était les isoler les unes des autres, et les livrer chacune à quelque tyran. L'événement

1. On connaît ce mot d'Aratus, qui dit, en sentant l'effet du poison : *Voilà le fruit de l'amitié des rois.*

le prouva. Toute l'énergie des Grecs et de Philopœmen s'épuisa dans les dissensions intestines. Élu pour la huitième fois stratége de la ligue, ce grand homme, fait prisonnier par les Messéniens, que les agents des Romains avaient poussés à la révolte, fut empoisonné par des traîtres à gages que Rome entretenait à Messène (183). Les Achéens vengèrent sa mort sous la conduite de LYCORTAS, concitoyen de Philopœmen et père du célèbre historien *Polybe;* mais que pouvaient-ils désormais contre Rome?

5. **Destruction de Corinthe : Mummius ; la Grèce réduite en province romaine (183-146).** — Après la mort de Philopœmen, la ligue Achéenne, qui comprenait sa position, résolut d'éviter à tout prix une rupture avec Rome. Sur ces entrefaites, *Persée*, roi de Macédoine, succombe sous les armes romaines (168). Dès lors le sénat ne garda plus de ménagement. En un jour soixante et dix villes d'Épire furent détruites et cent cinquante mille habitants réduits en esclavage. La Thessalie, l'Étolie, l'Achaïe, furent épouvantées par des massacres ou des proscriptions. Trois mille citoyens, entre autres *Polybe,* choisis parmi les plus illustres familles de la Grèce, furent emmenés à Rome comme otages. *Métellus,* envoyé contre l'imposteur *Andriscus,* qui s'était fait proclamer roi de Macédoine [p. 431], ramena les bannis qu'avaient décimés dix-sept ans d'exil et de misère (148) ; aigris par tant de maux, ils armèrent contre Rome la ligue Achéenne. Vaincus à *Scarphée,* en Locride, par Métellus, ils affrontèrent les légions du consul *Mummius* à *Leucopétra,* près de Corinthe ; quelques instants suffirent pour les mettre en déroute. Mummius livra Corinthe au pillage, au massacre, aux flammes : il n'épargna que les statues, les tableaux et les meubles les plus précieux, qu'il fit transporter à Rome[1] (146). La république des Achéens fut à jamais éteinte, et la Grèce, réduite en province romaine sous le nom d'*Achaïe.* Néanmoins la Grèce demeura la maîtresse des sciences, l'école des beaux-arts, le centre et la règle du bon goût pour toutes les productions de l'esprit, et elle exerça sur les conquérants du monde une sorte d'empire plus glorieux que celui des conquêtes, l'empire du génie.

1. On sait que Mummius dit à ceux qui furent chargés de ce transport que, s'ils en perdaient ou en gâtaient, ils seraient obligés de les refaire. — Ce trait prouve combien les Romains d'alors étaient étrangers aux beaux-arts.

N° 11.

Géographie de l'Italie. — Position de Rome. — Les rois.

§ 1er.

Géographie physique de l'Italie. — 2. Géographie politique de l'Italie. — 3. Position et emplacement de Rome.

1. Géographie physique de l'Italie : les Alpes et l'Apennin. · L'ITALIE, péninsule située entre les diverses branches de la er Intérieure, était limitée au N. O., au N. et au N. E. par les *pes,* qui prenaient divers noms, *Alpes maritimes, Alpes cot-nnes* (mont Cenis), *Alpes pennines* (mont Blanc, Saint-Ber-rd, Rosa, Simplon, Saint-Gothard), *Alpes rhétiques* et *Alpes rniques* ou *juliennes;* elle est traversée dans toute sa longueur r l'*Apennin,* auquel se rattachent à l'E. le mont *Garganus* argano et Saint-Ange) et le mont *Vultur* (Saint-Augustin), et 'O. les monts *Argentarus* (Argentaro), *Ciminius* (mont de terbe), *Soracte* (Saint-Oreste) et le *Vésuve.*

Le Pô, l'Adige, le Tibre. — Le *Pô* ou *Éridan* (*Padus, Erida-s*) était le plus grand fleuve de l'Italie, qu'il traverse de l'O. à l'E. ns sa partie septentrionale, pour se jeter par plusieurs bouches ns la mer Adriatique; il avait pour principaux affluents les ux *Doire,* la *Sesia,* le *Tessin,* l'*Addua,* le *Mincio,* la *Trébie, etc.*

L'*Adige,* le plus grand fleuve de l'Italie après le Pô, coulait N. de ce fleuve, et se jetait, comme lui, dans l'Adriatique.

Le *Tibre,* qui occupe le troisième rang parmi les fleuves l'Italie, passait à Rome et se jetait dans la mer Tyrrhé-nne.

A ces fleuves il faut joindre l'*Arnus* et le *Rubicon* (Fiume-o), petit tributaire de l'Adriatique, célèbre comme limite de talie proprement dite [p. 511].

L'Italie renfermait plusieurs lacs célèbres, tels que le *Ver-nus* (Majeur), *Larius* (Côme), *Benacus* (Garda), *Clusium* hiana), *Vulsinien* (Bolsena), *Trasimène* (Pérouse), *Fucin* elano) et *Averne.*

Le Vésuve et l'Etna. — Le *Vésuve* était un volcan de la mpanie, près de Naples, dont la première éruption connue, n 79 de J. C., renversa et ensevelit trois villes, *Pompéi,* ;rculanum et *Stabies,* découvertes dans le dix-septième cle. — L'*Etna* était un grand volcan de Sicile, dont le pied

avait plus de 88 kilomètres de tour. Les poëtes y plaçaient les forges de Vulcain et des Cyclopes.

Les marais Pontins. — Les *marais Pontins* étaient des marais du Latium, chez les Volsques, fort malsains et formés, croit-on, par les débordements de plusieurs petits fleuves. Domitien et Trajan y firent construire une chaussée magnifique qui les traversait dans toute leur longueur, mais qui n'existe plus aujourd'hui. Des travaux du dix-neuvième siècle ont commencé le desséchement de ces marais.

2. Géographie politique de l'Italie. — L'Italie se divisait en quatre contrées, savoir ; 1° l'*Italie septentrionale* ou *Gaule cisalpine;* — 2° l'*Italie centrale* ou *Italie proprement dite;* — 3° l'*Italie méridionale* ou *Grande Grèce;* — 4° la *Sicile* et autres îles.

Gaule cisalpine, Ligurie et Vénétie. — L'*Italie septentrionale,* appelée *Gaule cisalpine* (en deçà des Alpes, par rapport à Rome), comprenait tout le nord de l'Italie jusqu'au Rubicon; le Padus ou Pô la traversait de l'O. à l'E. Elle se divisait en quatre parties, savoir : 1° la *Gaule transpadane* (au delà ou au N. du Pô), qui comprenait l'*Insubrie;* — 2° la *Gaule cispadane* (en deçà ou au S. du Pô); — la *Vénétie,* à l'E.; — 4° la *Ligurie*, à l'O. Les villes principales étaient : *Mediolanum* (Milan), *Mantoue, Crémone, Mutina* (Modène), *Vérone.*

Latium, Étrurie, Ombrie, Picénum, Sabine, Samnium et Campanie. — L'*Italie centrale* ou *Italie proprement dite,* qui s'étendait obliquement du N. O. au S. E., entre les deux mers Tyrrhénienne et Adriatique, occupait tout le centre de la péninsule et comprenait sept contrées principales, savoir : le *Latium,* l'*Étrurie,* l'*Ombrie,* le *Picénum,* la *Sabine,* le *Samnium* et la *Campanie.* Les villes principales étaient : ROME, C. du Latium; *Veïes* (détruite), *Vulsinies, Cures, Céninium, Fidènes, Gabies, Ancône, Corfinium, Capoue, Néapolis* (Naples), nommée d'abord *Parthénope.*

Apulie, Lucanie et Brutium. — L'*Italie méridionale* ou *Grande Grèce,* ainsi nommée de ses nombreuses colonies grecques, s'étendait depuis l'Italie centrale, au N., jusqu'au détroit de Sicile, au S., et comprenait trois contrées principales, savoir : l'*Apulie*, la *Lucanie* et le *Brutium.* Les villes principales étaient : *Cannes, Brindusium* (Brindes), *Tarente; Sybaris* (détruite), nommée ensuite *Thurium; Crotone, Locres, Rhégium*, *Mamertum.*

Sicile, Sardaigne, Corse, Elbe. — La *Sicile* ou *Sicanie,*

île de la Méditerranée, nommée ainsi des *Sicules* ou *Sicanes*, ses premiers habitants, avait pour villes principales : *Panorme* (Palerme), *Messane* (Messine), *Syracuse, Agrigente, Lilybée* (Marsala), *etc.* — La *Sardaigne*, séparée de la Corse par le canal *Taphros* (Bouche de Bonifacio), avait pour ville principale *Caralis* (Cagliari). — La *Corse*, au N. de la Sardaigne, avait pour ville principale *Mantinorum oppidum* (Bastia). — L'île d'*Ilva* (île d'Elbe), sur la côte d'Étrurie, était célèbre par ses marbres et ses mines de fer.

3. Position et emplacement de Rome. — Rome était située dans le vieux Latium, contrée de l'Italie centrale, sur le Tibre, à 22 kilomètres de son embouchure. Elle était placée sur sept collines (d'où son nom de *urbs septicollis*), savoir : 1° le mont *Palatin*, au centre, sur la rive gauche du Tibre, où Romulus fonda sa ville ; 2° le mont *Capitolin*, nommé aussi *Roc* ou *Mont Tarpéien*, où Tatius, roi des Sabins, s'établit avec une partie de son peuple ; 3° le mont *Quirinal*, au N., ajouté en partie par Numa ; 4° le mont *Cœlius*, au S., par Tullus Hostilius ; 5° le mont *Aventin*, aussi au S., par Ancus Martius ; 6° et 7° le mont *Esquilin* à l'E., et le mont *Viminal*, par Servius Tullius, qui enferma les sept collines dans un mur en pierres de taille. Ce mur s'avançait un peu à droite du Tibre, jusqu'au pied du mont *Janicule* [1]. Autour de la muraille régnait intérieurement et extérieurement un espace vide appelé *pomœrium*.

§ II.

1. Commencements de Rome. — 2. Ses rois. — 3. Romulus : premières institutions politiques, sénat, patriciens, plébéiens, assemblées par curies. — 4. Numa : institutions religieuses. — 5. Tullus Hostilius : conquête d'Albe. — 6. Ancus Martius : fondation d'Ostie. — 7. Tarquin l'Ancien : guerre contre les Latins. — 8. Servius Tullius : réorganisation de l'État. — 9. Tarquin le Superbe. Brutus et Lucrèce. Expulsion des rois.

1. Commencements de Rome : anciens peuples de l'Italie. — Les anciens peuples de l'Italie se divisent en deux classes : 1° les *aborigènes* (natifs, naturels) ou *autochthones* (nés du sol même, nés sur place) ; — 2° les *colons étrangers*. Les aborigènes comprenaient les *Opiques* ou *Osques*, les *Aurunces* ou *Au-*

1. Outre ces collines, l'enceinte de Rome comprit par la suite les monts *Testacée, Actorius, Pincius* et *Vatican*.

sones, etc.; on comptait parmi les colons étrangers, les *Celtes* ou *Ombres*, les *Pélasges*, les *Sicules* ou *Sicanes* avec les *Vénètes*, les *Ibères* ou *Ligures*, les *Étrusques* ou *Toscans*, les *Arcadiens*, les *Troyens*, les *colonies grecques* et les *Gaulois;* il faut y joindre les *personnages* et les *tribus mythologiques*.

Les *Opiques* ou *Osques*, ainsi nommés d'*Ops*, terre (en vieille langue italique), n'étaient, ainsi que les *Aurunces* ou *Ausones*, qu'une fraction de la grande famille opique, qui la première habita l'Italie, mais qui, réduite et séparée par l'établissement des colons étrangers, garda l'appellation d'*Opiques* ou *Osques* dans la Campanie, et prit, selon les lieux, les noms divers de *Latins*, de *Rutules*, d'*Èques*, d'*Herniques* et de *Volsques*, dans le Latium; de *Sabins*, dans la Sabine; de *Samnites* et de *Marses*, dans le Samnium.

Les *Celtes*, venus en Italie dans le 18ᵉ siècle avant J. C., sous le nom d'*Ambras* (preux, vaillants), d'où se forma le mot *Ombres*, s'établirent dans l'Ombrie, l'Insubrie et l'Étrurie, dont ils expulsèrent les Ausones.

Vers 1695, les *Pélasges* d'Arcadie ou de Thessalie [p. 367] vinrent, sous la conduite d'*Œnotrus* et de *Peucétius*, petits-fils de *Pélasgus*, s'établir dans l'Italie du sud, forcèrent, après une longue lutte, les *Sicules* de se réfugier en Sicile, et donnèrent au pays le nom d'*Œnotrie*.

Les *Sicules* ou *Sicanes*, originaires d'Illyrie, se fixèrent, vers l'an 1600, dans le sud de l'Italie avec les *Vénètes*, leurs compatriotes; mais les Pélasges obligèrent les premiers à gagner la Sicile, et les seconds, les bords de la mer Adriatique, vers le nord.

Vers l'an 1500, les *Ibères* d'Espagne, sous le nom de *Ligures*, étendirent leur domination des Pyrénées à l'Arnus et donnèrent leur nom à la Ligurie.

Les *Étrusques*, *Tusces* ou *Toscans*, ainsi nommés par les Romains, appelés *Tyrsènes* ou *Tyrrhènes* par les Grecs, se nommaient eux-mêmes *Rasènes*. Selon les uns, ils vinrent s'établir en Étrurie vers l'an 1479, sous la conduite de TYRRHÉNUS, fils d'Atys, roi de Lydie [p. 354]; selon les autres, les Étrusques, Germains d'origine, seraient venus de la Rhétie vers l'an 992 et auraient fondé trois Étruries, l'une dans le nord, sur les rives du Pô, l'autre au centre (c'est l'Étrurie primitive), de l'Arnus au Tibre, et la troisième au sud, dans la Campanie. Chacune de ces Étruries renfermait douze cités ou *lucumonies*, gouvernées par un chef électif, *lucumon* ou *lars*, toutes adonnées au commerce, aux arts, aux sciences, et par conséquent plus civilisées que le reste de l'Italie. Ces douze cités formaient,

dans chaque Étrurie, une confédération, dont le chef-lieu était *Mantoue*, dans l'Étrurie du nord; *Vulsinies*, dans l'Étrurie du centre; et *Capoue*, dans l'Étrurie du sud. Dans la première, on distinguait encore: *Adria*, *Vérone*, *Brixia* (Brescia), *Crémone*, *Modène*, *Parme;* dans la deuxième : *Volaterres*, *Vétulonies*, *Pérouse*, *Clusium*, *Tarquinies*, *Faléries*, *Veïes*, *Cœre*, métropole religieuse; dans la troisième : *Nole*, *Vulturne*, *Atelle*, *Acerres*, *etc.*

Vers l'an 1330, des *Arcadiens* arrivèrent sous la conduite d'ÉVANDRE et prirent possession d'une partie du Latium, près les Pélasges, leurs frères, qui les avaient devancés : Évandre fonda *Pallantium* ou *Palatium*, sur le mont *Palatin*, en l'honneur de *Pallas*, son fils.

En 1183 et 1182, les *Troyens* abordèrent en Italie : les uns, sous la conduite d'ANTÉNOR, parent de Priam, s'arrêtèrent chez les Vénètes; les autres, dans le Latium, sous la conduite d'ÉNÉE, fils d'Anchise et de Vénus [p. 373].

Au 8e siècle, des colonies grecques, *doriennes*, *achéennes* et *ioniennes*, vinrent fonder dans l'Italie méridionale, appelée depuis *Grande Grèce*, un grand nombre de villes, entre autres *Tarente*, *Sybaris* ou *Thurium*, *Crotone*, *Posidonie* ou *Pœstum*, *Cumes*, *Néapolis* ou *Naples*.

Enfin, vers 590, c'est-à-dire plus d'un siècle et demi après la fondation de Rome, *Bellovèse*, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, dans la Gaule transalpine, descendit par les Alpes dans l'Étrurie du nord, dont il chassa les Étrusques, et fonda *Milan*, dans cette partie de la péninsule appelée depuis *Gaule cisalpine* (en deçà des Alpes par rapport à Rome).

Parmi les *personnages* et les *tribus mythologiques*, on distingue le brigand *Cacus*, fils de Vulcain, qu'Hercule combattit dans son antre du mont Aventin; les *Cyclopes*, tribu de forgerons, qui fabriquaient la foudre de Jupiter dans les entrailles du mont Etna, en Sicile; les *Lestrygons*, tribu d'anthropophages, qui habitaient près des Cyclopes, etc. Dans le Latium on trouve d'autres personnages mythologiques, *Janus*, *Saturne*, *Picus*, *Faunus*, *etc.*, dont la filiation se lie à la fondation de Rome.

JANUS *(Jon, Joan)*, qui fut peut-être le chef d'une colonie *ionienne* venue en Italie vers 1450, passe, selon la Fable, pour le premier roi du Latium [1]. Il reçut à sa cour SATURNE, chassé du ciel par son fils Jupiter (1415), et partagea avec lui son

1. Du latin *latere*, se cacher; c'est aussi le sens du mot phénicien *saturn*.

royaume. Leur règne, heureux pour les peuples, fut appelé l'*âge d'or*. PICUS, fils de Saturne, régna après lui : la Fable le fait changer par Circé en pivert *(picus)*. FAUNUS, son fils, introduisit l'agriculture dans le pays, et ce bienfait lui valut d'être mis au nombre des divinités champêtres ; il eut pour successeur son fils LATINUS, sous qui le Troyen *Énée* aborda en Italie (1183). Latinus avait fiancé *Lavinie*, sa fille, à *Turnus*, roi des Rutules; mais il la donna en mariage au nouveau venu, et de là naquit une guerre où Turnus périt de la main de son rival.

ÉNÉE succéda à son beau-père, fonda *Lavinium* en l'honneur de son épouse, et périt, après un règne de quatre ans, dans une guerre contre les Étrusques[1]. ASCAGNE, nommé encore *Iule* ou *Jule*, fils de *Créuse*, première femme d'Enée, bâtit *Albe la Longue*, qui fut longtemps la métropole du Latium. Après lui, SYLVIUS POSTUMUS, fils d'Énée et de Lavinie, y commença, l'an 1131, la *dynastie sylvienne*, qui compta douze rois jusqu'à Procas. PROCAS, douzième successeur d'Ascagne, laissa la couronne à NUMITOR, son fils aîné ; mais Amulius, frère cadet de Numitor, le détrôna, tua son neveu *Lausus* et força *Rhéa Silvia*, sa nièce, d'entrer dans l'ordre des vestales, prêtresses qui ne pouvaient contracter de mariage. Malgré cette précaution, Rhéa donna le jour à deux jumeaux, *Romulus* et *Rémus*, dont le dieu Mars était le prétendu père. L'usurpateur irrité condamna les enfants à périr dans les eaux du Tibre. Le fleuve, alors débordé, laissa sur le rivage le berceau qui renfermait les deux jumeaux. Une *louve*, accourue à leurs cris, les allaita, dit-on, jusqu'à ce que le berger *Faustulus* les eût remis, pour les nourrir, à sa femme *Acca Laurentia*. La vie agreste et dure que menèrent les deux frères les rendit intrépides, et lorsque, dans une rixe avec les pâtres d'Amulius, ils eurent appris le secret de leur naissance, ils marchèrent contre leur grand-oncle, le tuèrent et rendirent le trône d'Albe à leur aïeul Numitor (754).

Fondation de Rome (754 ou 753). — La *fondation de Rome* eut lieu en 754 ou 753. Romulus et Rémus n'avaient jusqu'alors vécu que de brigandages. Le partage qu'ils faisaient du butin attirait près d'eux une jeunesse plus nombreuse de jour en jour. Les deux frères conçurent alors le projet de bâtir sur le mont Palatin une ville, pour réunir en corps de nation les compagnons de leurs aventures. Égaux en droits, mais avides de régner à l'exclusion l'un de l'autre, ils ne tardèrent pas à se

1. L'établissement d'Énée en Italie forme le sujet de l'*Énéide* de Virgile. [Voir aux Auteurs latins, n° 5, p. 46].

rouiller, et la querelle finit par la mort de Rémus, que Romulus ua de sa propre main[1]. Le meurtrier donna le nom de *Rome* sa ville. Pour la peupler, il en fit un asile ouvert à tout venant, t bientôt on y vit accourir des esclaves fugitifs, des mécon-ents, des malfaiteurs de toute espèce. Tels furent les ancêtres es conquérants de l'univers.

Division de l'histoire romaine. — L'histoire romaine se artage en trois grandes époques, savoir : 1° la *royauté* ou les *ois*, de l'an 754 ou 753 à l'an 510 ou 509 av. J. C.; — 2° la *épublique*, de l'an 510 ou 509 à l'an 30 av. J. C.; — 3° l'*em-ire*, de l'an 30 av. J. C. à l'an 476 après J. C.

2. Les rois de Rome. — Les rois de Rome sont au nombre e sept, savoir : *Romulus* (754), *Numa Pompilius* (714), *Tullus ostilius* (672), *Ancus Martius* (640), *Tarquin l'Ancien* (616), *ervius Tullius* (578) et *Tarquin le Superbe* (534-510).

3. Romulus (754-714) : **union avec les Sabins; premières istitutions politiques, sénat, patriciens, plébéiens, as-mblées par curies.** — Le premier roi de Rome fut ROMULUS. *omulus*, après avoir fondé Rome et tué son frère Rémus, se reconnaître par les siens comme *rex*, c'est-à-dire chef ou i, titre sous lequel il réunit la *suprématie sacerdotale*, la *iissance militaire* et le *pouvoir exécutif;* ce pouvoir avait our signe extérieur *douze licteurs*, qui le précédaient avec des isceaux armés de haches. Romulus divisa ses trois mille trois nts sujets en trois *tribus*, et chacune des tribus en dix *curies* cent dix hommes; en outre, il partagea la nation, sous le m de *populus*, en cent *gentes*, dont chacune, composée de usieurs familles, était présidée par un *père* ou *pater*, et dis-igua dans chaque *gens* les membres de la famille du *pater*, us le nom de *patricii*, et les simples membres de la *gens*, us le nom de *gentiles*. Romulus créa ensuite, pour partager ec lui l'administration publique, un *sénat* formé de cent *pa-es* ou pères, et pour garder sa personne, un corps de trois nts *célères* (*celer*, rapide) ou cavaliers, origine de l'*ordre des evaliers* romains (*equites*). Les patriciens formèrent l'*ordre de noblesse* héréditaire, et les gentiles, l'*ordre du peuple*, sous le

1. Rémus franchit, dit-on, en raillant, le fossé d'enceinte tracé par mulus, qui le tua en s'écriant : *Ainsi périsse quiconque voudra miter!* Romulus garnit ce fossé d'une muraille. Entre cette muraille les maisons, on laissa un espace vide où l'on ne pouvait bâtir, et delà du mur, un autre espace également vide où l'on ne pouvait ourer : cet espace, qui était sacré, s'appelait *Pomœrium* [p. 437].

nom de *plébéiens* [p. 445]. Aux patriciens seuls furent réservés le sacerdoce (sacrifices, augures, etc.), la judicature, toutes les charges civiles et militaires, etc. Les plébéiens partagèrent avec eux la puissance législative, le droit de suffrage pour l'élection du roi, des pontifes et des magistrats, la décision de la guerre ou de la paix. On pouvait *appeler au peuple* des sentences prononcées par différents magistrats.

Pour prévenir les divisions des deux ordres, Romulus établit entre eux, sous le nom de *patronage* et de *clientèle,* des rapports nécessaires de bienveillance, un échange de services réciproques. Chaque plébéien eut le droit de choisir parmi les patriciens un *patron,* sous la dépendance duquel il se plaçait avec le nom de *client.* Le droit de patronage et de clientèle était héréditaire.

Les *assemblées par curies* ou *assemblées curiates* avaient lieu entre les membres des *gentes* pour les affaires importantes; les patriciens, à la majorité des suffrages, y faisaient les lois, statuaient sur la guerre ou la paix, nommaient aux différentes charges, recevaient les appels et prononçaient en dernier ressort.

Rome se peuplait de jour en jour; et comme la plupart des habitants, tant anciens que nouveaux, manquaient de femmes, Romulus proposa des alliances aux *Sabins,* qui joignirent l'insulte au refus. Les Romains enlevèrent, au milieu d'une fête, des *femmes sabines* (749), qu'ils épousèrent, et ce rapt causa plusieurs guerres. Dans l'une d'elles, Romulus fut vainqueur d'*Acron,* roi des Sabins de Céninium, qu'il tua lui-même, et dont il consacra les armes à Jupiter Férétrien, sous le nom de *dépouilles opimes.* Dans une autre guerre contre *Tatius,* roi des Sabins de Cures ou Quirium (745), la médiation des Sabines, qui, conduites par *Hersilie,* devenue l'épouse de Romulus, s'interposèrent entre leurs pères et leurs époux, amena la fusion des deux peuples et le partage de l'autorité souveraine entre Romulus et Tatius. Aux deux collines habitées par les Romains, le mont *Palatin* et le mont *Cœlius,* s'ajoutèrent, dans l'enceinte de Rome, le mont *Tarpéien* et le mont *Quirinal,* où Tatius s'établit avec ses sujets (744). Le sénat fut augmenté de cent membres sabins : la ville commune aux deux peuples conserva le nom de Rome; mais les habitants prirent celui de *Quirites* (de Quirium ou Cures). Tatius périt six ans après, à Lavinium, dans une émeute (738).

Romulus, resté seul maître de l'État, l'agrandit par de nouvelles acquisitions. Une partie des vaincus, les *Fidénates,* Sabins, et les *Véiens,* Étrusques, remplacés par des colonies romaines, vinrent à Rome augmenter le nombre des citoyens:

c'était un gage de durée pour les conquêtes et le moyen de les étendre de proche en proche. La mort de Romulus est encore un problème : les uns le font disparaître au milieu d'un orage ; les autres le font tuer par les sénateurs, aigris de son despotisme (715 ou 714). Quoi qu'il en soit, on lui dressa des autels, et l'on en fit un dieu sous le nom de *Quirinus*. Il avait régné quarante ans.

4. Numa (714-672) : **institutions religieuses.** — Le second roi de Rome fut NUMA POMPILIUS. Après un an d'interrègne, les Romains appelèrent au trône le Sabin *Numa Pompilius*, gendre de Tatius. Prince sage et pacifique, il s'efforça d'adoucir, par ses institutions religieuses, la férocité native des Romains. Il éleva l'*autel de la Bonne Foi*, établit les *fêtes terminales* en l'honneur du dieu *Terme*, qui présidait aux bornes des propriétés champêtres, et fonda le *temple de Janus*, qui devait être ouvert pendant la guerre et fermé pendant la paix ; il institua le *collége des féciaux*, chargés d'interpréter le droit international ; le *collége des pontifes*, pour la célébration du culte ; le *collége des flamines*, pour le culte particulier de *Jupiter*, de *Mars* et de *Quirinus* ; le *collége des saliens*, pour la garde des boucliers *anciles*[1] ; le *collége des augures* et le *collége des aruspices*, pour l'interprétation des présages fournis par le vol ou le chant des oiseaux et par les entrailles des victimes ; enfin le *collége des vestales*, pour l'entretien du feu sacré sur l'autel de *Vesta*, dont le culte avait été introduit par Énée. Numa réforma le *calendrier* établi par Romulus, distingua les jours en jours *fastes* et *néfastes*[2], distribua les citoyens par corporations d'ouvriers (*opifices*), protégea l'agriculture, et, pour donner plus de poids à ses lois, il les présenta comme inspirées par la nymphe *Égérie*, qu'il consultait à l'écart, sous l'ombre d'un bois. Il mourut après un règne de quarante-deux ans, laissant un petit-fils en bas âge, *Ancus Martius*, quatrième roi de Rome.

5. Tullus Hostilius (672-640) : **conquête d'Albe, Horace.** — Le troisième roi de Rome fut TULLUS HOSTILIUS. A la mort de Numa, le peuple et le sénat élurent pour lui succéder *Tullus*

1. C'étaient douze boucliers de forme échancrée, dont l'un, tombé du ciel, devait être le palladium ou sauvegarde des Romains. Numa en fit faire onze autres semblables pour empêcher que le véritable ne fût reconnu.

2. De *fas*, justice. Dans les jours *fastes*, les juges pouvaient rendre la justice ; dans les jours *néfastes*, toute affaire privée ou publique devait cesser.

Hostilius, allié de Romulus ou de Numa par les femmes. Tullus Hostilius peut être regardé comme le fondateur de la puissance militaire de Rome, par la discipline qu'il introduisit dans l'armée. Dès le début de son règne (667), il eut à soutenir une guerre contre *Métius Suffétius*, dictateur d'Albe la Longue, qui dominait sur les trente villes latines. A la suite d'une convention faite entre les deux partis, trois frères jumeaux de Rome, les *Horaces*, et trois d'Albe, les *Curiaces*, combattirent en champ clos, au lieu des deux armées. Les deux aînés des Horaces furent tués du premier choc, et les trois Curiaces blessés. Alors le jeune Horace prit la fuite, pour séparer ses adversaires, et, revenant furieux, les immola l'un après l'autre. Rentré victorieux dans Rome, il tua sa sœur *Camille*, qui pleurait l'un des Curiaces, son fiancé; condamné par les *duumvirs*[1], il en appela au peuple, qui, à la voix du vieil Horace, son père, s'empressa de l'absoudre. Après la victoire d'Horace, Albe se soumit à Rome; mais, au bout de deux ans, la trahison de Métius Suffétius, dans une guerre de Tullus Hostilius contre les Fidénates, causa, après la mort du traître, l'entière destruction d'Albe, dont tous les habitants furent transportés à Rome, sur le mont Cœlius (665). Le vainqueur essaya, mais en vain, d'assujettir les trente villes latines : il ne put que coloniser Fidènes, et mourut, en 640, après un règne de trente-deux ans, frappé de la foudre ou du poignard.

6. **Ancus Martius (640-616) : fondation d'Ostie.** — Le quatrième roi de Rome fut ANCUS MARTIUS. *Ancus Martius*, petit-fils de Pompilius, fut un second Numa pour les Romains; mais, malgré ses inclinations pacifiques, il fit presque toujours la guerre. Il vainquit quelques cités latines, et, pour en incorporer les habitants à la cité romaine, il agrandit l'enceinte de Rome, en y enfermant le mont *Aventin* [p. 437]; il s'empara sur les Étrusques du mont *Janicule*, situé de l'autre côté du Tibre, et le joignit à Rome par un pont de bois; il fonda ensuite, près de l'embouchure de ce fleuve, le *port d'Ostie*, qui donna naissance au commerce maritime des Romains, et créa les premières *salines*, le premier *aqueduc* et le premier *égout* de Rome. Il mourut en 616, après un règne de vingt-six ans. C'est sous Ancus Martius qu'apparut à Rome une masse d'habitants qui n'étaient pas citoyens et n'avaient aucune part aux lots territoriaux de Romulus ni aux assemblées du peuple par curies : on les appelait la *plebs* (plèbe), par opposition au *populus* (peuple).

1. C'étaient deux magistrats chargés de juger les causes capitales.

7. Tarquin l'Ancien (616-578) : **guerre contre les Latins ; introduction dans Rome des coutumes étrusques.** — Le cinquième roi de Rome fut TARQUIN L'ANCIEN. Ancus Martius, près de mourir, avait placé ses enfants sous la tutelle de *Lucius Tarquin*. Celui-ci, Grec d'origine, mais natif d'Étrurie[1], s'était fixé, vers 632, à Rome, avec sa femme *Tanaquil* et de nombreux clients. A la mort d'Ancus, il profita du crédit que lui donnaient ses richesses pour se faire élire roi, par une *loi curiate*[2], au détriment de ses pupilles, sous le nom de *Tarquin l'Ancien*.

Tarquin l'Ancien augmenta de cent plébéiens le nombre des sénateurs et porta à trois mille celui des chevaliers, construisit un *cirque*, des *aqueducs*, des *égouts* (entre autres la *cloaca maxima*), et bâtit des bazars pour le commerce, des salles pour la justice, des écoles pour la jeunesse. Tarquin, après une lutte de treize ans (613-601), mit fin à la fédération des trente villes latines, dont il conquit plusieurs, entre autres *Corniculum*, où fut prise *Ocrisie*, mère de *Mastarna*, depuis roi sous le nom de *Servius Tullius*. Il combattit avec le même succès (597-588) les Gaulois de Bellovèse [p. 439], dont l'invasion s'arrêta dans le nord, et les douze cités étrusques, qui dès lors reconnurent enfin la suprématie de Rome. Rome reçut à son tour des Étrusques leur civilisation plus avancée, leur pompe religieuse, leur somptuosité publique et privée, leurs arts et leurs sciences. Romulus n'avait institué que le *petit triomphe* à pied, appelé *ovation*[3]; Tarquin institua le *grand triomphe*, où il parut sur un char à quatre chevaux, la couronne en tête, le sceptre à la main, avec d'autres ornements usités chez les Étrusques. Depuis cette époques, les sénateurs eurent une chaise d'ivoire ou *chaise curule ;* les chevaliers portèrent des *anneaux*, les enfants des patriciens, des *bulles d'or*, et la jeunesse noble, la *robe prétexte* aux bords tissus de pourpre. Tarquin périt en 578, après un règne de trente-huit ans, assassiné, dit-on, par les sicaires des fils d'Ancus Martius.

8. Servius Tullius (578-534) : **réorganisation de l'Etat ;**

1. Son père, appelé *Démarate*, fut chassé de Corinthe, l'an 663 avant J. C. Il se réfugia chez les Étrusques, avec lesquels il faisait un grand commerce, et devint *lucumon* de Tarquinies [p. 439]. Son fils Lucius en prit le surnom de *Tarquin*.

2. On appelait loi *curiate* une décision du peuple assemblé par *curies* [p. 442]; la loi *centuriate* était la décision portée par les *centuries*.

3. D'*ovis*, brebis. On n'y sacrifiait qu'un de ces animaux. Dans le grand triomphe, on immolait deux bœufs blancs.

le cens ; assemblées par centuries. — Le sixième roi de Rome fut SERVIUS TULLIUS. *Servius Tullius*, d'abord esclave, puis gendre de *Tarquin l'Ancien*, lui succéda par l'adresse de sa belle-mère *Tanaquil*, qui le fit proclamer roi par le peuple, sans l'intervention du sénat. Vainqueur de plusieurs nations étrusques, il agrandit l'enceinte de Rome, qui porta dès lors le nom de la *ville aux sept collines*, la divisa en quatre quartiers, et tout le territoire romain en dix-neuf tribus (quatre urbaines et quinze rustiques), établit le *cens* ou dénombrement des citoyens [1], partagea, d'après le revenu, la nation (le *peuple* et la *plèbe*) en six classes, et ces six classes en cent quatre-vingt-quinze *centuries*, dont les quatre-vingt-dix-huit premières étaient composées des citoyens les plus riches ; en outre, il statua que désormais, au lieu de convoquer les comices ou assemblées par curies, où le vote était *individuel*, on les convoquerait par centuries, et que, dans les *assemblées par centuries* ou *assemblées centuriates*, chaque centurie ne formerait qu'un suffrage *collectif* : cette disposition assurait la majorité, qui était de quatre-vingt-dix-huit suffrages, aux patriciens contre les envahissements de la plèbe. Les impôts furent également répartis d'après le revenu ; la dernière centurie, la plus nombreuse de toutes, en fut seule exempte, sous le nom de *prolétaires* (de *proles*, race, c'est-à-dire qui ne donnaient que des enfants à l'État) et de *capite censi* (c'est-à-dire qui, sans propriété aucune, ne comptaient que pour leur tête, leur personne).

Servius, le premier, affranchit des esclaves, qui purent être incorporés même au nombre des citoyens ; mais les *affranchis* (en latin *manumissi*) n'entrèrent que dans les quatre tribus urbaines, moins considérées que les tribus rustiques.

Guerrier autant que législateur, Servius, après de longues guerres, incorpora les douze cités étrusques dans l'alliance romaine (571-551) et plaça Rome à la tête de la *ligue latine* par une communauté de sacrifices annuels dans un *temple de Diane* bâti à frais communs sur le mont Aventin.

Servius avait marié ses deux filles aux petits-fils de Tarquin l'Ancien, *Lucius* et *Aruns*. *Tullie*, la cadette, après avoir fait périr son époux et sa sœur, épousa Lucius, son beau-frère, et couronna tous ses crimes en faisant assassiner son père par son

1. Le cens avait lieu tous les cinq ans, avec des cérémonies purificatoires qui lui firent donner le nom de *lustre*. Les lustres devinrent chez les Romains une mesure de temps, comme les olympiades chez les Grecs [p. 386].

nouveau mari et passer le char où elle était portée sur le cadavre sanglant de Servius (534). Il avait régné quarante-quatre ans.

9. **Tarquin le Superbe** (534-510) : **extension de la puissance romaine; Brutus et Lucrèce; expulsion des rois.** — Le septième et dernier roi de Rome fut TARQUIN LE SUPERBE. *Tarquin le Superbe*, monté sur le trône par un meurtre, exila ou tua les principaux sénateurs suspects [1], qu'il remplaça par ses créatures, fédéra quarante-sept villes latines, herniques et volsques, au moyen de l'institution des *féries latines* [2], et maria sa fille au plus puissant des Latins, *Octavius Mamilius.* Heureux contre les Volsques et les Sabins, il se vit arrêté sept ans devant *Gabies,* où son fils *Sextus* s'introduisit par trahison (512). C'est à cette époque que Tarquin acheta d'une femme inconnue les *livres sibyllins,* recueils d'oracles à l'usage des maîtres de l'État, et qu'il bâtit à Jupiter, sur le mont Tarpéien, ce temple fameux appelé *Capitole,* d'une tête d'homme ou de cheval (*caput, capitis*) trouvée, dit-on, dans le sol des fondations [3].

Tarquin le Superbe, fier de sa puissance, qui s'affermissait de jour en jour, indisposait par son despotisme les *patres,* chefs du *populus,* dont il s'était aidé jusqu'alors contre la plèbe : il assiégeait *Ardée,* ville des Rutules, lorsque son fils Sextus déshonora la chaste *Lucrèce,* épouse de *Tarquin Collatin,* son parent. Lucrèce, ne voulant pas survivre à son déshonneur, se tua sous les yeux de son mari, de son père et de tous ses proches. A leur voix, et surtout à l'instigation de Junius Brutus, le peuple prononça contre Tarquin, par une *loi curiate,* un exil éternel, dévouant aux dieux infernaux quiconque tenterait de le rétablir; et la royauté, après deux cent quarante-quatre ans d'existence, fut remplacée par le *consulat,* magistrature annuelle, dont Brutus et Collatin furent investis les premiers (510 ou 509). Tarquin se retira d'abord à Gabies, puis à Tarquinies, pour reparaître bientôt à la tête d'une ligue contre Rome.

1. Entre autres *Marcus Junius*, son oncle. *Junius,* l'un des fils de ce Marcus, échappa à Tarquin en feignant d'être insensé : d'où son surnom de *Brutus.*

2. Réunions politiques, religieuses et commerciales dans le temple de Jupiter *Latialis,* sur le mont Aventin.

3. Les augures, consultés là-dessus, déclarèrent que Rome deviendrait la *tête,* c'est-à-dire la *capitale* de l'Italie.

N° 12.

Fondation de la république. — Premières guerres de Rome.

§ Ier.

1. Fondation de la république. — 2. Organisation du gouvernement républicain ; consuls. — 3. Dictateurs ; guerre contre les Latins. — 4. Tribuns ; la loi agraire. — 5. Les décemvirs. — 6. Modifications successives des institutions romaines.— 7. Fin des luttes intestines ; union des deux ordres.

1. Fondation de la république. — La *fondation de la république* eut lieu à la suite de l'attentat de Sextus Tarquin, fils de Tarquin le Superbe, sur la chaste Lucrèce. Cette révolution fut marquée par l'expulsion des rois et par la création du consulat. La république dura 479 ou 480 ans, de l'an 510 ou 509 à l'an 30 avant J. C.

2. Organisation du gouvernement républicain : consuls ; les patriciens et les plébéiens. — L'*organisation du gouvernement républicain* commença par le consulat. On appelle *consulat* la magistrature élective, responsable et annuelle qui remplaça la royauté, l'an 510, après l'expulsion de *Tarquin le Superbe,* septième et dernier roi de Rome. Cette dignité fut déférée alors et depuis à deux magistrats appelés *consuls*[1], c'est-à-dire *surveillants;* car les consuls étaient spécialement chargés de *veiller* au salut, à la gloire, à la prospérité de la république.

L'expulsion des Tarquins, œuvre du patriciat, fut une double victoire de l'*aristocratie* sur la *royauté* et des chefs du *peuple* sur la *plèbe:* le consulat, en effet, fut d'abord exclusivement réservé aux patriciens. Les deux premiers consuls furent BRUTUS, auteur de la conspiration contre Tarquin, et COLLATIN, mari de *Lucrèce,* que le fils du roi, *Sextus,* avait déshonorée (510). Après avoir obtenu par une *loi centuriate* un décret de proscription contre les Tarquins et leurs adhérents présents ou futurs, les consuls s'occupèrent de consolider la révolution aristocratique : à cet effet, ils fermèrent le sénat aux plébéiens et la cité aux nations voisines, concentrèrent entre les mains patriciennes toutes les prérogatives du sacerdoce et de la religion, qui dès lors devint toute politique, attribuèrent aux seuls

1. Du latin *consulere,* veiller.

patriciens l'*ager romanus* ou domaine public, donnèrent au *pater* un pouvoir absolu sur les siens, et refusèrent à la plèbe le mariage légitime, la famille et la propriété.

Sur ces entrefaites, Tarquin tenta de remonter sur le trône par un complot, auquel s'associèrent les deux fils de Brutus et les deux neveux de Collatin. L'esclave *Vindicius* le découvrit, et le farouche Brutus souilla du sang des siens le berceau de la république. Collatin, qui s'était montré moins sévère, fut exilé par son collègue et remplacé par LUCIUS VALÉRIUS, que son administration *populaire* fit surnommer *Publicola* (soutien du *peuple*, et non *plebicola*, soutien de la *plèbe*) : c'est lui qui créa pour la garde du trésor public la *questure civile*, confiée à deux magistrats appelés *questeurs*[1].

Au dehors, Veïes et Tarquinies, villes d'Étrurie, prirent les armes pour Tarquin : *Aruns*, son fils, et Brutus se percèrent tous deux en même temps ; mais le champ de bataille demeura aux Romains. Un autre ennemi se leva bientôt contre Rome : c'était *Porsenna*, lars ou lucumon de la puissante Clusium. Déjà le mont Janicule était en son pouvoir; mais *Horatius Coclès* (c'est-à-dire le Borgne), descendant des Horaces, défendit contre une armée entière le pont du Tibre, tandis qu'on le coupait derrière lui, et regagna à la nage le bord opposé du fleuve. Porsenna changea le siége en blocus. Alors le jeune et intrépide *Mucius Scævola* pénétra dans le camp du lars, tua son secrétaire, croyant le tuer lui-même, et se brûla sur un brasier ardent la main qui avait manqué l'ennemi[2]. Porsenna, frappé de tant d'héroïsme, conclut, dit Tite-Live, la paix avec les Romains, à condition qu'ils renonceraient à la guerre[3] (508).

Les Sabins s'armèrent à leur tour en faveur des Tarquins; mais, vaincus pendant quatre ans (508-505), ils perdirent une partie de leur territoire, et le plus illustre d'entre eux, *Appius Claudius*, venu à Rome avec cinq mille clients ou proches,

1. De *quærere*, recueillir. Les questeurs étaient chargés du recouvrement des impôts.

2. Aux actions d'Horatius et de Scævola on ajoute celle de *Clélie*, dame romaine qui, donnée en otage à Porsenna, se sauva de son camp et passa le Tibre à la nage sous une grêle de traits.

3. Il paraît, au contraire, que Porsenna prit Rome et la désarma (508); qu'il envahit ensuite le *Latium romain;* qu'après un échec essuyé par le lars près d'Aricie, l'année suivante, Rome redevint libre, mais qu'un tiers de l'*ager romanus* resta au lucumon; qu'en conséquence, l'Étrurie fut perdue pour Rome, dont les autres sujets, Sabins et Latins, ne tardèrent pas à se révolter.

obtint pour eux le droit de cité et pour lui le titre de sénateur. Ce fut le plus inflexible adversaire du peuple et de ses priviléges.

3. **Dictateurs** (498); **guerre contre les Latins.** — La *dictature,* magistrature semestrielle et absolue, fut créée à l'occasion d'une émeute survenue à Rome dans une guerre contre les Latins. Le peuple, accablé d'usures et de vexations par les patriciens, déclara qu'il ne s'enrôlerait point pour la guerre, à moins qu'on n'abolît les dettes. Rome était menacée par une *ligue de trente villes latines et sabines,* soulevées en faveur de Tarquin. La multitude persista dans son refus; enfin on convint d'élire pour six mois un magistrat qui, sous le nom de *dictateur,* serait revêtu d'un pouvoir discrétionnaire. Le consul TITUS LARTIUS, investi le premier de la dictature, fit, avec vingt-quatre licteurs armés de haches, les enrôlements nécessaires, alla battre les Sabins à *Fidènes*, conclut avec eux une trêve et se démit de sa charge. Trois ans après, la ligue Latine reprit les armes à la voix d'*Octavius Mamilius,* gendre de Tarquin; un second dictateur fut jugé nécessaire. AULUS POSTUMIUS, promu à cette charge, tailla les ennemis en pièces près du *lac Régille* (495). *Titus* et *Sextus*, fils de Tarquin, périrent dans le combat; le vieux roi lui-même y reçut une grave blessure, et alla mourir l'année suivante à Cumes, en Campanie (494).

4. **Tribuns** (492). — Le *tribunat*, magistrature annuelle, fut, comme la dictature, créé à la suite de diverses émeutes causées à Rome par les violences des patriciens. — Les patriciens avaient gardé quelques ménagements envers le peuple, tant qu'ils craignaient le retour ou le rappel de Tarquin. Délivrés de cette inquiétude, ils redoublèrent leurs violences contre les débiteurs insolvables. Deux émeutes attirèrent les Volsques aux portes de Rome; deux fois le peuple prit les armes, sous la promesse qu'on abolirait les dettes, et courut battre l'ennemi d'abord avec le consul SERVILIUS, collègue d'APPIUS CLAUDIUS, puis avec le dictateur VALÉRIUS, frère de Publicola. Trompés dans leur attente, les soldats enlevèrent furtivement les enseignes auxquelles les attachait le serment militaire, se nommèrent des officiers, et allèrent placer leur camp, leur nouvelle patrie, à trois milles (quatre kilomètres) de Rome, sur le *mont Sacré.* La plèbe qu'ils appelèrent, et que le peuple voulut en vain arrêter, sortit en foule pour les y joindre. Malgré les conseils violents d'Appius Claudius, le sénat, alarmé de cette désertion imprévue, députa vers les insurgés dix commissaires revêtus

de pleins pouvoirs; *Ménénius Agrippa*, l'un d'eux, employa, dit-on, avec succès l'ingénieux apologue de l'Estomac et des Membres, et avec plus de succès encore la promesse de l'abolition des dettes et l'institution d'une nouvelle magistrature appelée *tribunat* (492). Cette magistrature fut exercée par *cinq tribuns*, tirés de l'ordre plébéien et chargés uniquement de veiller à ses intérêts. Leur personne était inviolable, et leur rôle, d'abord purement négatif : armés du droit de *veto* (j'empêche), ils pouvaient arrêter tout, les décrets des sénateurs comme les sentences des juges. Dès lors Rome perdit son unité aristocratique, et le véritable peuple romain sortit du tribunat.

L'édilité plébéienne. — Rentré dans Rome, le peuple obtint la création d'une seconde magistrature à lui, l'*édilité plébéienne*, qui fut confiée à deux officiers annuels, appelés *édiles*, et chargés de la police des édifices publics (*œdes*, d'où édiles), des rues et des approvisionnements.

La loi agraire (486-485) : lutte des patriciens et des plébéiens. — La *lutte des patriciens et des plébéiens*, ouverte dès l'établissement de la république, et déjà signalée par la création du tribunat, devint plus vive encore à l'occasion des lois agraires. On appelle *lois agraires* des lois proposées à diverses époques et qui toutes avaient pour objet un partage de terres (*ager*) entre les citoyens pauvres; mais la *première loi agraire* comprenait deux propositions distinctes : l'une, d'admettre les plébéiens à posséder dans l'enceinte de l'*ager romanus*, territoire sacré, où la possession conférait le *droit des auspices*, source de tous les autres droits civils; et l'autre, de répartir au peuple les *terres conquises* par le peuple, et possédées par les seuls patriciens sous une modique redevance payable à l'État.

La première loi agraire fut proposée par le consul SPURIUS CASSIUS, vainqueur des Herniques, qui voulait parvenir à la tyrannie par la popularité. Accusé d'aspirer au trône par *Appius Claudius* et par *Cœso Fabius*, membre de la célèbre *gens* ou famille *Fabia*, il fut, au sortir de sa charge, précipité de la roche Tarpéienne (485).

Dès lors les patriciens, changeant de politique, s'appliquèrent à fomenter au dehors guerre sur guerre pour occuper l'ardeur inquiète des plébéiens. La GENS FABIA brilla surtout dans ces luttes. En 479, trois cent six Fabius se dévouèrent, avec cinq mille clients (ou *gentiles*), contre les attaques des Véiens, les tinrent pendant deux ans en échec sur les bords de la *Crémère*, et périrent jusqu'au dernier dans une embuscade (477), journée qui, sur la demande du peuple lui-même, fut

mise au nombre des jours néfastes. Les Véiens, vaincus à leur tour, obtinrent une trêve de quarante ans.

Cependant le peuple continuait de demander le partage des terres, auquel le sénat se refusait toujours, malgré sa promesse. Le tribun *Génutius*, qui poussait à la révolte, fut trouvé mort dans son lit, sans doute par un coup des patriciens (472). Alors un plébéien nommé *Voléro* refusa de s'enrôler : saisi par les licteurs, il fut arraché de leurs mains par la plèbe, qui le nomma tribun. L'intrépide Voléro demanda et obtint que désormais l'élection des tribuns et des édiles fût faite non par centuries, mais par tribus, et que la plèbe eût le droit de faire des décrets *(plébiscites)* obligatoires pour toute la plèbe. Sur ces entrefaites, le consul APPIUS CLAUDIUS fit décimer une armée qui s'était laissé battre par les Volsques sans se défendre, et se donna volontairement la mort pour se soustraire à une condamnation juridique. TITUS QUINCTIUS CAPITOLINUS s'empara d'Antium, cité volsque, qu'à défaut de plébéiens récalcitrants, on colonisa par des Latins et des Herniques. Un autre consul, SPURIUS FURIUS, fut investi dans son camp par les Èques, et le danger de l'État parut tel, que le sénat suspendit toutes les fonctions et donna l'ordre à son collègue, AULUS POSTUMUS, de *veiller à ce que la république ne reçût aucun dommage*[1], formule célèbre qui revêtait les consuls d'un pouvoir dictatorial (464). Postumus dégagea Furius et refoula les Èques dans leur pays.

Cependant la scission des deux ordres s'étendit à d'autres objets. On n'avait point encore de jurisprudence fixe : les consuls jugeaient tous les différends, ou par les principes de l'équité naturelle, ou par les anciennes coutumes, ou par le *code Papyrien,* recueil des ordonnances royales. Le tribun *Térentillus Arsa* proposa de dresser un corps de lois qui soumît à des formes constantes l'administration de la justice, et d'élire cinq commissaires qui fixassent des bornes à la puissance consulaire (462).

La motion mit tout en rumeur, peuple et sénat : le patricien *Quinctius Cæson* dispersa, avec les jeunes gens de son ordre, une assemblée curiate. Cité devant les tribuns, il quitta Rome; on le condamna par contumace, et son père, *Lucius Quinctius Cincinnatus,* obligé de payer une caution pour son fils, n'eut

1. *Videant* (viderent) ou *caveant* (caverent) *consules, videat* (videret) ou *caveat* (caveret) *consul, ne quid respublica detrimenti capiat* (caperet).

'autre ressource que d'aller cultiver la petite terre qui lui estait. Le parti extrême de l'aristocratie appela l'étranger, et e Sabin *Herdonius* s'empara du Capitole (460) ; mais le consul 'ALÉRIUS PUBLICOLA le lui reprit et périt dans son triomphe. UINCTIUS CINCINNATUS, tiré de sa charrue pour le remplacer, arvint à rétablir le calme. Après de nouvelles disputes, les cinq ibuns obtinrent l'adjonction de cinq autres collègues et le droit e convoquer le sénat. Enhardis par ce succès, les dix tribuns emirent en avant la question de la loi agraire, de sorte que le atriciat, pour distraire la plèbe du partage espéré des terres, onna son consentement à la *loi Térentilla* (454), et trois déutés partirent, dit-on, pour la Grèce, à l'effet d'y recueillir es lois de Minos, de Lycurgue, de Dracon et de Solon.

5. Les décemvirs (451) : lois des Douze Tables. — On ppelle *décemvirs* un conseil de dix commissaires élus pour édiger une législation spéciale, connue sous le nom de *lois des Douze Tables.*

Les dix commissaires élus par les curies furent chargés, sous e nom de *décemvirs,* de rédiger un corps de lois. On les revêtit our un an de la puissance souveraine ; toute autre magistrature essa, même le tribunat. L'année révolue, les décemvirs, à la ête desquels se trouvait un APPIUS CLAUDIUS, exposèrent leur ravail gravé sur *dix tables* de chêne ; le peuple en approuva les lispositions. Appius Claudius, sous prétexte que le code était imarfait, se fit réélire décemvir avec ses partisans et à l'exclusion le certains de ses anciens collègues ; et le peuple, à l'appareil nenaçant que déployèrent les nouveaux magistrats, sentit, mais rop tard, qu'il s'était donné des tyrans au lieu de législateurs. *Deux nouvelles tables* furent publiées d'office et formèrent la collection si célèbre sous le nom de *lois des Douze Tables.*

Ces lois, dont il ne reste que quelques fragments, et qui ne irent que consolider ou modifier la législation existante, renermaient trois éléments distincts : les *antiques coutumes de l'Italie,* dures et féroces ; les *coutumes de l'aristocratie patricienne,* tyrannisant les plébéiens ; enfin, les *libertés* que ceux-ci avaient réclamées et obtenues successivement.

Une loi des derniers décemvirs défendait le *connubium* ou communication des rites du mariage aux plébéiens (*ne connubia communicarentur*) : c'était un présage de despotisme. Bientôt reparurent dans Rome les violences, les confiscations, les supplices, tous les excès de Tarquin le Superbe ; mais la cause qui avait perdu la royauté perdit le décemvirat. L'attentat d'Appius Claudius sur la plébéienne *Virginie,* fiancée de

l'ancien tribun *Icilius*, et que son père, le centurion *Virginius*, immola pour la soustraire au déshonneur, combla l'indignation publique. Les troupes levées contre les Èques et contre les Sabins se retirèrent sur le *mont Sacré;* les décemvirs furent cassés, exilés ou suppliciés; on rétablit les consuls et les tribuns, et ce qui fut plus important, c'est que les lois faites par la *plèbe*, assemblée par tribus, devinrent obligatoires pour le *peuple*, pour les *patriciens*, et que les auspices n'y furent plus nécessaires.

6. Modifications successives des institutions romaines : censure (444-442). — A la veille d'une nouvelle guerre, le tribun *Canuléius* fit accorder la *liberté des mariages* entre les deux ordres ; mais le sénat, pour éluder le partage du consulat, proposa de remplacer le consulat par le *tribunat militaire*, avec pouvoir consulaire (444). Les *six tribuns*, chargés de l'exercer, pouvaient être choisis dans les deux ordres ; mais le peuple n'élut que des patriciens, et l'on en revint bientôt au consulat. Ce fut deux ans après, en 442, que le sénat, voyant que les consuls trop occupés n'avaient pu faire le cens depuis dix-sept ans, créa pour cette opération une nouvelle magistrature, qui, sous le nom de *censure*, fut confiée à deux patriciens consulaires : les *censeurs* furent élus d'abord pour cinq ans, ensuite pour dix-huit mois[1].

Après avoir sauvé l'existence de Rome, en 389, contre une première invasion des Gaulois [p. 457], le tribun militaire MARCUS FURIUS CAMILLUS, plus connu sous le simple nom de CAMILLE, sauva la liberté romaine contre les entreprises criminelles de *Manlius Capitolinus*, qui fut précipité de la roche Tarpéienne, d'où, sept ans auparavant, il avait précipité les Gaulois (383). D'autres troubles survinrent à l'occasion des *dettes*, des *propriétés* et du *consulat*. Le tribun *Caïus Licinius Stolon* fit avec *Lucius Sextius*, l'un de ses collègues, passer deux lois, l'une qui réduisait l'intérêt des dettes, et l'autre, nommée *loi Licinia*, qui limitait à cinq cents *jugera* ou arpents chaque propriété prise sur l'*ager*, c'est-à-dire sur le domaine public, pour que le reste fût distribué aux pauvres; enfin, après une seconde invasion des Gaulois, encore repoussée par Camille (367), on accorda le *partage facultatif du consulat* entre les patriciens et les plébéiens. LUCIUS SEXTIUS, ancien

1. Les censeurs acquirent successivement le soin des finances, la surintendance des bâtiments publics, la nomination aux places vacantes du sénat, l'inspection de la conduite privée des citoyens, etc.

collègue de Stolon, ouvrit, en 366, l'entrée des plébéiens au consulat ; mais Camille obtint, comme en échange, la création de deux nouvelles magistratures toutes patriciennes, la *préture*, pour la justice, et l'*édilité curule*, pour le soin des temples, des théâtres, des jeux publics, etc. Le préteur, à son entrée en charge, publiait, sous le nom d'*édit*, les principes d'après lesquels il devait rendre la justice.

7. Fin des luttes instestines ; union des deux ordres. — Dès lors la puissance populaire continua ses progrès. Dans une guerre contre les Étrusques, la *dictature* fut accordée pour la première fois à un plébéien, MARCIUS RUTILUS (357). Après la soumission des Latins (338), le dictateur plébéien PUBLIUS PHILON fit abolir le *vote par curies*, rendit les *plébiscites* obligatoires pour tous les Quirites, sous le seul assentiment du sénat, obligea le sénat à la *ratification préalable* de tout plébiscite avant qu'il fût porté aux comices, partagea la *censure* entre les deux ordres et rendit la *préture* accessible aux plébéiens ; enfin, l'an 300, sur la proposition du censeur plébéien DÉCIUS MUS le fils, le peuple fut admis dans les *colléges des pontifes* et *des augures*, les deux seules dignités que la noblesse possédât encore exclusivement, et ainsi fut complétée la *constitution de la république romaine* par la fin des luttes intestines et l'union des deux ordres.

§ II.

1. Caractère des premières guerres de Rome : guerres contre les Volsques, les Èques, les Fidénates, etc. — 2. Invasion des Gaulois. — 3. Dernière guerre contre les Latins. — 4. Guerres du Samnium. — 5. Guerre de Pyrrhus. — 6. Organisation de la légion romaine. — 7. Précautions prises pour assurer l'obéissance des vaincus : colonies, municipes.

1. Caractère des premières guerres de Rome. — Le caractère des premières guerres de Rome, c'est qu'elle les soutint plutôt qu'elle ne les entreprit, pour ainsi dire à ses portes, afin d'assurer sa liberté ou de conserver son indépendance. Entourée de peuples hostiles ou jaloux, elle eut à combattre tour à tour les Étrusques et les Latins, partisans de Tarquin le Superbe, les Volsques et les Herniques, leurs alliés, les Sabins et les Èques confédérés, les Gaulois, les Samnites, etc. C'était pour elle une question de vie et de mort, et elle y déploya un courage, une constance et un génie militaire qui la rendirent victorieuse de tous ses ennemis.

Guerre contre les Volsques : Coriolan. — Les Volsques avaient pris les armes contre Rome : le consul COMINIUS marcha contre eux et s'empara de *Corioles,* leur capitale, grâce à l'intrépidité du jeune patricien *Caïus Marcius,* qui servait dans son armée comme simple volontaire et qui reçut pour récompense le surnom de CORIOLAN. Pour prix de nouveaux exploits contre les Volsques d'Antium, il brigua le consulat ; mais les intrigues des tribuns le firent échouer. Pour s'en venger, il proposa, dans un temps de famine, de vendre chèrement au peuple le blé que le sénat avait tiré de la Sicile et de mettre à profit sa misère pour en obtenir l'abolition du tribunat. Marcius, cité par les tribuns, qui s'arrogèrent à cette occasion le droit de convoquer les comices curiates, fut condamné à un bannissement perpétuel (491). Il sortit de Rome, plein de fureur, et revint avec les Volsques assiéger sa patrie (489). Le peuple, au lieu de se défendre, lui envoya tour à tour trois députations qui ne purent toucher l'inflexible Coriolan ; mais les larmes de *Véturie,* sa mère, et de *Volumnie,* sa femme, sauvèrent Rome, et Coriolan alla mourir assassiné chez les Volsques (488). L'exil de Coriolan fut un grand coup porté par les tribuns : ils venaient de frapper un patricien, et dès lors le patriciat ne fut plus inviolable.

Guerre contre les Èques : Cincinnatus. — En 459, le célèbre QUINCTIUS CINCINNATUS, quittant tour à tour la charrue pour les armes, et les armes pour la charrue, se signala contre les Èques : en effet l'imprudent consul LUCIUS MINUCIUS se laissa enfermer par eux dans un étroit vallon ; on arracha Cincinnatus à ses travaux champêtres, en qualité de dictateur, et il lui suffit d'une campagne de seize jours pour délivrer Minucius et repousser les Èques.

Guerres contre les Fidénates, les Véiens et les Falisques (438-393). — Les *Fidénates,* peuple sabin, soumis précédemment par les Romains, s'étaient donnés, pour leur échapper, à *Tolumnius,* lucumon de Veïes. Les *Véiens,* peuple étrusque, vaincus d'abord par le consul SERGIUS FIDÉNAS, le furent encore par le dictateur MAMERCUS ÆMILIUS (437). C'est dans cette seconde journée que *Cornélius Cossus,* simple officier, remporta, en tuant Tolumnius, les *secondes dépouilles opimes* [p. 442]. La guerre continua jusqu'à l'année 425, où les Véiens obtinrent une trêve de vingt ans.

A l'expiration de la trêve (405), le sénat se décida au *siége de Veïes,* qui, rivale de Rome en population et en grandeur,

la surpassait par son opulence et par l'avantage de sa situation. Ce siége dura dix ans (404-394), grâce à l'incapacité ou à la mésintelligence des généraux. Le sénat fit décréter alors que les fantassins, qui jusqu'alors avaient fait le service militaire à leurs dépens, recevraient désormais une *solde* tant qu'ils resteraient en campagne. Camille s'empara enfin de Veïes par la force des armes, en pratiquant une mine qui le conduisit au centre de la ville. L'année suivante, il conquit *Falèries,* ville d'Étrurie, par sa générosité, en renvoyant les enfants des plus nobles familles, qu'un lâche maître d'école était venu lui livrer; mais ces services ne purent calmer l'envie des tribuns, qui l'accusèrent de concussion, et, forcé de s'exiler, il se retira chez les Rutules d'Ardée (392), où il apprit qu'une amende avait été prononcée contre lui.

2. Invasion des Gaulois; Camille. — On compte *cinq invasions gauloises:* la première, en 390; la seconde, en 367; la troisième, en 362; la quatrième, en 359; la cinquième, en 350.

Première invasion gauloise (390). — La *première invasion gauloise* se dirigea d'abord sur Clusium, puis sur Rome. — Les *Gaulois sénonais,* partie des Gaulois cisalpins qui, deux siècles auparavant (590), s'étaient établis avec Bellovèse dans le nord de l'Italie [p. 439], envoyèrent en 390 une colonie de trente mille hommes en Étrurie, pour y chercher un territoire à leur convenance. Ces colons vinrent, sous la conduite de leur *brenn* ou *Brennus,* assiéger *Clusium,* ville étrusque, alliée de Rome. A la suite d'une ambassade conduite par les trois jeunes patriciens *Fabius Ambustus,* qui tuèrent un chef sénonais, le brenn indigné marcha contre Rome, renversa l'armée romaine sur les bords de l'*Allia,* pénétra dans Rome, qu'il trouva déserte, la livra aux flammes et au pillage, et c'en était fait du Capitole, que défendait pourtant une garnison vaillante, sans les *oies* consacrées à Junon, qui réveillèrent une sentinelle, et sans la valeur de *Marcus Manlius,* qui précipita les assiégeants de la roche Tarpéienne. Cependant le sénat avait envoyé les insignes de la dictature à CAMILLE, exilé à Ardée, chez les Rutules. Tandis qu'il rassemblait les débris de la journée de l'Allia, les assiégés, pressés par la faim, consentirent à payer mille livres pesant d'or au brenn, qui ajouta son épée au poids, en disant : *Malheur aux vaincus!* (*vœ victis!*) Camille survint à ce moment, rompit le marché comme dictateur, délivra Rome, força les Gaulois par plusieurs défaites à regagner leur pays, et fit rebâtir la ville incendiée. Manlius reçut le surnom de *Capitolinus,* et Camille, celui de *second fondateur de Rome.*

Seconde invasion gauloise (367). — La *seconde invasion gauloise* se dirigea sur *Albe la Longue*. CAMILLE, nommé dictateur, quoique octogénaire, remporta près de cette ville une victoire complète qui força les envahisseurs à regagner leurs foyers.

Troisième invasion gauloise (362). — La *troisième invasion gauloise* se dirigea sur *Tibur*, révoltée contre Rome. Telle était dès lors la terreur qu'inspirait le nom de Gaulois, qu'on déclara le *tumultus gallicus*, c'est-à-dire le *tumulte gaulois*[1], et telle l'animosité des deux peuples, que les actions générales furent presque toujours précédées par des combats particuliers. Dans la troisième invasion, *Titus Manlius* acquit sur les bords de l'*Anio* le surnom de *Torquatus*, avec le collier (en latin, *torques*) d'un Gaulois géant qu'il terrassa : à cette vue, les ennemis épouvantés prirent la fuite sans livrer bataille.

Quatrième invasion gauloise (359). — La *quatrième invasion gauloise* se dirigea sur Rome : elle fut victorieusement repoussée par le dictateur SULPICIUS PÉTICUS.

Cinquième invasion gauloise (350). — La *cinquième invasion gauloise* se dirigea également sur Rome. *Marcus Valérius*, jeune tribun légionnaire, tua, comme Titus Manlius, un géant gaulois qui avait provoqué toute l'armée romaine. Un corbeau combattit, dit-on, pour le Romain, et de là le surnom de *Corvus* pour le vainqueur. Depuis cette époque, les Gaulois ne reparurent plus sur le territoire de Rome, qui bientôt alla les attaquer elle-même dans leur pays.

3. Dernière guerre contre les Latins (340-338). — Les Latins guerroyaient contre Rome depuis sa fondation [p. 445 et 450]. Admis, sous Servius Tullius, dans l'alliance romaine (551), et restés fidèles à cette alliance après leur défaite du lac Régille (495), les Latins, las de vaincre pour Rome sans profit, demandèrent à main armée l'égalité des droits politiques. Le sénat n'y répondit que par une déclaration de guerre. La lutte s'engagea bientôt sous le consulat du patricien MANLIUS TORQUATUS et du plébéien PUBLIUS DÉCIUS MUS. Deux traits y caractérisèrent les mœurs romaines. Manlius Torquatus immola son fils pour avoir, contre son ordre, accepté le défi d'un officier latin qu'il tua ; Décius Mus, sur la foi d'un songe, se dévoua aux dieux infernaux pour sauver ses légions à la *bataille de Véséris*, près du mont Vésuve (340). Les Latins y périrent presque tous. Enfin les consuls CAIUS MÆNIUS et FURIUS

1. Il faisait cesser toute exemption pour les enrôlements.

CAMILLUS, petit-fils du célèbre dictateur, achevèrent, en 338, de subjuguer les Latins; on leur accorda le *droit de cité,* mais avec d'importantes restrictions.

4. Guerres du Samnium (343-290). — Les *guerres du Samnium,* dans une durée de 53 ans, comprennent quatre périodes : la 1re, de 343 à 340, où les Samnites furent admis dans l'alliance de Rome; la 2e, de 326 à 319, où ils passèrent sous le joug; la 3e, de 317 à 296, où Rome leur accorda une trêve; la 4e, de 296 à 290, où elle les soumit entièrement.

Première période (343-340). — Les *Samnites* ou *Saunites,* colonie des Sabins, formaient, au sud du Latium, dans les gorges de l'Apennin, une confédération de pâtres belliqueux, redoutables pour les habitants de la plaine, et surtout de la *Campanie,* dont ils convoitaient la possession. Capoue, dont les *délices* avaient attiré les jeunes guerriers samnites, se voyant serrée de près, se donna aux Romains, qui déclarèrent la guerre aux agresseurs. Les consuls MARCUS VALÉRIUS CORVUS et CORNÉLIUS COSSUS les battirent, l'un au *mont Gaur,* près de Capoue, et l'autre à *Saticule,* dans le Samnium, et les vaincus, sur leur demande, furent admis dans l'alliance de Rome, contre qui les Latins venaient de se révolter.

Seconde période (326-319). — Douze ans après, en 326, Rome avait envoyé le consul PUBLIUS PHILON faire le siége de Palépolis (vieille ville), réunie par la suite à Néapolis (nouvelle ville) ou Naples; mais comme il parvint au terme de sa charge sans avoir pu s'emparer de la ville, on lui prorogea son commandement sous le titre de *proconsul.* Les Samnites prirent alors les armes. PAPIRIUS CURSOR, investi de la dictature, les battit, dans leur propre pays, en plusieurs rencontres. Ils demandèrent la paix; mais on ne leur accorda qu'une trêve d'un an. Réduits au désespoir après plusieurs autres défaites, ils mirent à leur tête *Pontius Télésinus,* le plus habile de leurs capitaines : il attira les imprudents consuls VÉTURIUS et POSTUMIUS près de Caudium, dans le défilé des *Fourches Caudines,* vallon étroit du Samnium, fermé de tous côtés par des hauteurs inaccessibles, et, pouvant d'un seul coup anéantir l'armée des Romains, il préféra les humilier, en les faisant *passer sous le joug,* et les renvoya sur la parole donnée par les consuls de finir la guerre (321). Le sénat, peu scrupuleux sur la probité politique, s'arrangea de manière à renouveler les hostilités. Les consuls PAPIRIUS CURSOR et PUBLIUS PHILON partirent pour le Samnium avec une armée nouvelle, à laquelle se joignit l'armée vaincue. C'était pour les soldats une affaire toute

personnelle : du premier choc, ils culbutèrent les Samnites; une seconde bataille fut gagnée aussi rapidement près de *Lucérie,* dans l'Apulie, et Pontius passa sous le joug à son tour avec sept mille prisonniers (319).

Troisième période (317-296). — Les Samnites implorèrent la paix; mais on ne leur accorda qu'une trêve de deux ans. Ils en profitèrent pour s'adjoindre tous les peuples qui, comme eux, avaient à craindre l'ambition des Romains, tels que les *Étrusques,* les *Ombriens,* les *Gaulois boïens* et *sénonais,* les *Sabins,* les *Èques, etc.* D'abord le consul MARCUS PÆTILIUS LIBON, par la *victoire de Caudium* (313), acheva de soumettre la Campanie, qu'on peupla de colonies romaines, et dans laquelle le censeur *Appius Claudius* prolongea la *voie Appienne* jusqu'à Capoue. L'année suivante, le consul JUNIUS BUBULCUS BRUTUS tua trente mille Samnites dans la *forêt d'Averne,* en Campanie, et son collègue battit les Étrusques à *Sutrium* (311), en Étrurie. En 310, le consul QUINTUS FABIUS RULLIANUS franchit l'impénétrable *forêt Ciminiane,* près de Falériès, et massacra soixante mille Étrusques et Ombriens. La victoire du dictateur PAPIRIUS CURSOR près du *lac Vadimon* porta le dernier coup aux Étrusques (309). Les Samnites et leurs alliés furent de nouveau défaits, de 308 à 297, à *Longula,* près du lac Averne, à *Alifes,* près du Vulturne, à *Volaterres,* en Étrurie, à *Bovianum,* à *Malévent* (depuis appelée *Bénévent*), en Campanie. Rome accorda la paix aux uns et une trêve aux autres pour se préparer à terminer la lutte.

Quatrième période (296-290). — Les Samnites et leurs alliés, Étrusques, Ombriens, Gaulois boïens, tentèrent un dernier effort. On se rencontra près de *Sentine,* en Ombrie. Le consul DÉCIUS MUS le fils se dévoua comme son père [p. 458], et la victoire resta aux Romains (296). Deux ans après, PAPIRIUS CURSOR le fils gagna sur les Samnites la sanglante *bataille d'Aquilonie,* en Apulie, qui leur coûta plus de trente mille hommes. Pontius Hérennius fut pris, en 292, dans une nouvelle rencontre, par FABIUS GURGÈS, et eut la tête tranchée après avoir orné le triomphe de son vainqueur. Enfin le consul CURIUS DENTATUS, par une dernière et décisive victoire, mit fin aux guerres samnites, en 290. Le sénat reçut en effet des propositions de paix, et le vainqueur, chargé d'en régler les articles, refusa tous les trésors des Samnites, lorsque, pour le mettre dans leurs intérêts, ils lui firent l'offre d'une grosse somme d'argent, au moment où il prenait dans une assiette de bois son repas de racines cuites par lui-même. Ce qui restait

du peuple samnite devint *allié de Rome,* c'est-à-dire qu'il perdit son indépendance.

5. Guerre de Pyrrhus (283-275). — Par la soumission des Samnites et de leurs alliés, la domination romaine s'étendait jusqu'à Thurium, l'ancienne Sybaris, dans la Grande Grèce. Alarmée de ce voisinage, Tarente, colonie lacédémonienne, prit les armes, outragea les ambassadeurs romains et s'empara de Thurium, ville alliée des Romains. Les Tarentins s'effrayèrent de leur propre audace, et, comptant peu sur eux-mêmes, ils appelèrent *Pyrrhus,* roi d'Épire [p. 428 et 431], en Grèce. Ce prince, formé à l'école des conquérants macédoniens, voulait se rendre l'Alexandre de l'Occident. Malgré les sages conseils de *Cinéas*, son ministre et l'élève de Démosthène, il se rendit à Tarente, gagna avec ses éléphants[1] sur le consul VALÉRIUS LÆVINUS la victoire d'*Héraclée,* en Lucanie, qui lui fut vivement disputée. Après avoir en vain essayé de séduire par son or le plébéien *Fabricius,* envoyé de Rome pour le rachat des prisonniers, le roi d'Épire députa Cinéas au sénat pour y porter des propositions de paix. Le sénat déclara noblement que Rome ne pouvait traiter avec Pyrrhus tant qu'il resterait en Italie, et donna ordre à Cinéas de quitter la ville le même jour. A son retour, Cinéas dit à son maître que *le sénat lui avait paru une assemblée de dieux, et la ville un temple digne de les recevoir.* Pyrrhus n'en recommença pas moins la guerre; mais la *bataille d'Asculum* (280), en Apulie, lui coûta plus cher encore que celle d'Héraclée. La générosité du consul FABRICIUS, qui l'avertit des projets d'empoisonnement formés par son médecin, et l'appel que lui firent les Syracusains attaqués par les Carthaginois, déterminèrent le roi d'Épire à passer dans la Sicile, qu'il perdit aussi vite qu'il l'avait conquise : il revint en Italie l'an 276, et perdit la *bataille de Bénévent,* en Campanie, contre CURIUS DENTATUS, qui s'empara de son camp (275). Pyrrhus trahit alors Tarente (275) et se sauva en Épire.

Soumission de l'Italie péninsulaire. — Après le départ de Pyrrhus, Tarente fut bientôt soumise; la Lucanie et le Brutium ne tardèrent pas à reconnaître les armes de Rome; la Messapie, Salente et le reste de la Grande Grèce suivirent cet exemple, et Rome domina sur toute l'Italie péninsulaire, à l'exception de la Gaule cisalpine, après une lutte de quatre cent quatre-vingt-neuf ans.

1. Les Romains, qui en voyaient pour la première fois, les appelaient, dans leur simplicité, *bœufs de Lucanie.*

Pauvreté, désintéressement et patriotisme des Romains de cet âge. — Ce qui distingue les Romains de cet âge, qu'on pourrait appeler l'*âge héroïque* de Rome, c'est la pauvreté, le désintéressement et le patriotisme des grands hommes qui la menaient à la victoire. Ici *Cincinnatus* est tiré de la charrue pour revêtir la dictature et repousser l'ennemi ; là, toute la *gens Fabia*, au nombre de 306, se dévoue jusqu'au dernier contre les Veïens; plus loin, *Curius Dentatus*, qui mangeait, à la guerre, dans une assiette de bois des légumes grossiers cuits par lui-même, refuse l'or des Samnites. qui voulaient le séduire, et *Fabricius* rejette les présents de Pyrrhus, qu'il avertit même des projets d'empoisonnement formés par son médecin. Ce n'était pas seulement le fait de quelques hommes, mais le caractère général du peuple romain à cette époque.

6. **Organisation de la légion romaine.** — Les premiers Romains apppelèrent *légion*[1] l'élite de tous les citoyens en état de porter les armes. Dans l'origine de la république, le corps de troupes désigné par ce nom était composé de douze cents hommes; plus tard il fut porté jusqu'à douze mille huit cents. Chaque consul levait deux légions; nul citoyen ne pouvait se dispenser du service avant l'âge de quarante-six ans, à moins d'avoir fait seize campagnes à pied ou dix à cheval; il fallait en avoir fait dix pour être en droit de rechercher un emploi. Les citoyens indigents n'étaient pas appelés à faire la guerre : car il paraissait dangereux de confier le sort de l'Etat à des hommes qui n'avaient rien à perdre. Pour être mis par le censeur au nombre des chevaliers romains, qui dans l'origine composaient la cavalerie de la république, il fallait payer un cens déterminé. Pendant que l'enrôlement des troupes se faisait au Capitole, il avait lieu de même, d'après les ordres du consul, dans le pays latin et dans les villes alliées.

Rarement les armées romaines comptaient plus de quarante mille hommes; aussi elles étaient faciles à nourrir et à contenir dans une discipline sévère, tandis que les immenses armées de l'Orient se consumaient elles-mêmes. Dans les guerres importantes, Rome avait sur pied plusieurs corps, afin que la république ne fût pas à la merci d'un seul malheur ou d'une seule faute ; mais dans aucun temps, même sous les Césars, les forces de l'empire ne dépassèrent le nombre de quatre cent mille hommes.

Les Romains s'appliquaient de préférence à former leur infanterie, soit parce qu'ils avaient combattu d'abord dans des

1. De *legere*, élire.

pays de montagnes où la cavalerie était inutile, soit parce qu'ils avaient observé que les fantassins soutenaient, sans se déconcerter, le choc des éléphants, la vue des chameaux et les cris des combattants. L'infériorité de leur cavalerie fut cause qu'ils eurent longtemps du désavantage dans les plaines de l'Afrique, et qu'ils ne parvinrent jamais à vaincre la cavalerie légère des Parthes.

Les Romains ne recherchaient pas la haute taille dans les soldats; aussi les peuples qu'ils appelaient barbares les méprisaient-ils à cause de leur petite stature[1].

Sur le champ de bataille, la légion, précédée de troupes légères ou *vélites*, était rangée, autant que le terrain le permettait, sur trois lignes. Les soldats de la première ligne s'appelaient *hastaires* (hastati); ceux de la seconde, *princes* (principes); ceux de la troisième, *triaires* (triarii). Chaque ligne était divisée en douze *manipules*, dont deux, pris en largeur, formaient la *centurie*, et trois, en profondeur, la *cohorte*. La division en centuries était la plus ancienne; Marius introduisit la division en cohortes pour donner plus de force au choc ou à la résistance. Les manipules des deux premières lignes étaient de cent vingt hommes; ceux de la troisième, de soixante; la cohorte avait trente hommes de front sur dix de profondeur[2]. Cette organisation subit plusieurs changements dans la suite, et surtout sous les empereurs; mais la légion conserva toujours son trait distinctif, la facilité à prendre la forme la plus convenable aux circonstances et aux terrains. Les intervalles de chaque ligne étaient assez spacieux pour recevoir et laisser passer les subdivisions des deux autres. Les archers avaient des flèches de bois, longues d'un mètre et garnies d'une pointe en fer; les frondeurs se servaient de balles de plomb ou de pierres; les hastaires portaient un javelot long de $1^{m},70$, appelé *pilum* et muni d'une pointe recourbée. La bataille commençait par les escarmouches des frondeurs et des archers; lorsqu'ils avaient épuisé leurs traits, ils se dispersaient sur les ailes de la légion; ensuite les hastaires lançaient leurs javelots qui s'accrochaient aux boucliers des ennemis et gênaient leurs mouvements. Pendant que ceux-ci étaient occupés à s'en débarrasser et qu'ils rompaient leurs lignes, les hastaires les attaquaient l'épée à la main; ils la portaient au côté droit, parce que le bouclier était suspendu au bras gauche. L'épée décidait du sort de la plupart des batailles. La seconde ligne était armée comme la première; mais

1. *Brevitatem corporum.* César.

2. Ainsi, en total, on avait 36 manipules, 18 centuries et 12 cohortes, formant 3,600 hommes.

les triaires portaient une pique plus longue et plus légère que le javelot. La cavalerie formait quelquefois un corps séparé; à l'ordinaire elle était placée sur les ailes; ses armes étaient la lance et un grand sabre. L'armure défensive de l'infanterie consistait en un casque qui descendait jusqu'aux épaules, surmonté d'un grand plumet; en une cuirasse qui allait jusqu'aux genoux, et en un bouclier léger qui mettait le soldat à l'abri des flèches. La cavalerie avait aussi le casque; elle portait un bouclier plus allongé, une cuirasse d'écailles et des bottines. Elle ne se servait ni de selle ni d'étrier; les chevaux étaient couverts d'une peau. Les troupes légères étaient armées d'un casque et d'un bouclier.

La première ligne, pleine de confiance en ses propres forces et sûre d'être soutenue, brûlait du désir de remporter seule la victoire; en cas de besoin, la seconde ligne marchait avec ardeur à son secours. Quand enfin le combat arrivait jusqu'aux triaires, l'amour de la république, la soif de la gloire, la crainte de la honte et de la punition, la vengeance et la haine, le souvenir des anciennes victoires et l'espoir d'un nouveau succès se réunissaient pour enflammer leur courage; et l'ennemi qui en avait assez fait pour oser espérer la victoire, mais pas assez pour exterminer son adversaire, fatigué de deux combats, trouvait au troisième les Romains plus forts, plus animés, plus redoutables que jamais. La légion présentait un front tellement étendu qu'il était difficile de la déborder; sa profondeur donnait de la force à son choc et empêchait qu'elle ne pût être enfoncée. Elle pouvait combattre partout, tandis que la phalange macédonienne ne le pouvait que sur un terrain déterminé.

Les Romains, avant Marius, avaient, pour enseignes des légions, plusieurs sortes d'animaux différents, tels que l'aigle, le loup, le minotaure, le cheval, le sanglier, etc.; mais ce général ne conserva que l'aigle, qui devint alors l'enseigne propre aux légions romaines. Les Romains ornaient ces enseignes de différentes petites figures et de médaillons, qui représentaient les images des dieux ou des grands hommes de la république. Les soldats avaient pour leurs enseignes une vénération religieuse; souvent ils juraient par elles, leur rendaient le même hommage qu'aux dieux, leur offraient de l'encens et les ornaient de fleurs.

7. Précautions prises pour assurer l'obéissance des vaincus : colonies; municipes. — Les principales précautions prises par les Romains pour assurer l'obéissance des vaincus, étaient les *colonies* et les *municipes*.

Les *colonies* des Romains étaient d'un tout autre genre que celles des Grecs, qui, presque toutes, étaient des établissements

commerciaux; celles-là au contraire étaient presque toujours des établissements politiques et militaires. Les Romains, pour affermir leur puissance et étendre leurs conquêtes, enlevaient aux vaincus une partie de leur territoire pour l'incorporer au domaine de la république, et ils y envoyaient des colonies de leurs citoyens. Par là ils ôtaient aux pays conquis le moyen de se révolter, et ces nouvelles colonies leur servaient de frontières et de défense contre les invasions soudaines de leurs ennemis.

Il y avait deux sortes de colonies chez les Romains: celles que le peuple ou le sénat envoyait, et qu'on appelait civiles (*civiles, plebeiæ, togatæ*), et celles qu'on appelait militaires (*militares*).

Les colonies que le sénat envoyait étaient *romaines* ou *latines*, c'est-à-dire composées de citoyens romains ou de Latins, *coloniæ romanæ, latinæ*. Les habitants des colonies *romaines* avaient droit de suffrage aux assemblées du peuple; mais ils n'avaient point de part aux charges et aux honneurs de la république. Les habitants des colonies *latines* n'avaient point droit de suffrage sans une permission expresse.

Les colonies militaires étaient composées de soldats vétérans ou émérites auxquels on donnait des terres pour récompense de leurs services. Sylla fut le premier qui les établit. Jules César, Auguste et d'autres princes suivirent cet exemple. On envoyait pour former ces établissements des légions entières avec leurs officiers, leurs tribuns et leurs centurions; mais dans la suite cet usage tomba en désuétude.

On appelait *municipes* ou *villes municipales* (*munus, munera*, fonctions civiles; *capere*, prendre, exercer), les villes étrangères dont les habitants, en jouissant des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux de Rome, avec ou sans le droit de suffrage, se gouvernaient par leurs propres lois[1]. C'était en cela qu'elles différaient des colonies, dont les citoyens étaient astreints aux mêmes lois et aux mêmes règlements que ceux de Rome. On distinguait originairement deux classes de villes municipales, celles qui aux autres prérogatives des citoyens romains joignaient le droit de suffrage, et celles qui les possédaient toutes à l'exception de cette dernière. Les habitants des premières pouvaient aspirer aux magistratures dans Rome même; cet espoir était interdit aux membres des autres. Dans la suite cette ligne de démarcation disparut; le droit de voter et de briguer les emplois devint commun à tous.

1. Les Grecs les appelaient villes *autonomes* (αὐτός, lui-même; νόμος, loi).

N° 13.

Les guerres puniques. — Annibal et Scipion. — Conquêtes des Romains hors de l'Italie.

§ Ier.

1. Guerres puniques. — 2. Carthage, étendue de ses possessions, son gouvernement. — 3. Première guerre punique. Régulus. — 4. Seconde guerre punique. Annibal et Scipion. Bataille de Cannes : constance de Rome. Expédition en Afrique : bataille de Zama. — 5. Troisième guerre punique. Scipion Émilien. Chute de Carthage.

1. Guerres puniques. — On appelle *guerres puniques* (de *Pœni*, Carthaginois) trois guerres qui eurent lieu entre Rome et Carthage, d'abord pour la possession de la *Sicile*, puis pour celle de l'*Espagne*, et enfin pour celle de l'*Afrique*.

La première dura vingt-trois ans, de 264 à 241, et finit par la réduction de la Sicile carthaginoise en province romaine; la seconde dura dix-sept ans, de 218 à 201, et finit par la cession de l'Espagne aux Romains; la troisième dura trois ans, de 149 à 146, et finit par la destruction de Carthage et la réduction de son territoire en province romaine.

2. Carthage : sa puissance; étendue de ses possessions (1259-480). — CARTHAGE [1], fondée sur la côte septentrionale de l'Afrique [2] par des Tyriens vers 1259, fut augmentée, quatre siècles après (860), par la princesse tyrienne ÉLISSA ou DIDON [3] d'une ville neuve appelée *Mégara* et d'une citadelle nommée *Byrsa*. Située dans un vaste golfe, entre deux caps et deux villes, *Utique* et *Tunis*, elle avait deux ports, le *port militaire* et le *port marchand*, qui communiquaient ensemble par l'île

1. En phénicien *Carthada ;* en grec, *Carchédôn.*

2. CARTHAGE était située dans l'Afrique propre, qui se divisait en trois parties : la *Zeugitane*, la *Byzacène* et la *Tripolitane* ou *Syrtique*, entre la grande et la petite Syrte. — On y comptait pour villes principales : *Carthage*, *Tunetum* ou *Tunis*, *Utique*, *Sicca*, *Zama*, *etc.*, dans la Zeugitane ; — *Byzacium*, *Hadrumète*, *Capsa*, *etc.*, dans la Byzacène ; — *Sabrata*, *OEa*, *Leptis*, *etc.*, dans la Tripolitane. — On y trouvait le fleuve *Bagradas.*

3. Cette princesse avait fui la cour de *Pygmalion*, roi de Tyr et meurtrier de *Sichée*, son mari [p. 352].

Cothon. Au temps des guerres puniques, Carthage contenait sept cent mille habitants, dans une enceinte fortifiée de vingt-trois milles (trente kilomètres).

Entourée de peuples brigands ou nomades, tels que les *Numides* à l'O., les *Libyens* au S., les *Lotophages* et les *Nasamons*, entre les deux golfes appelés *grande Syrte* (golfe de la Sidre) et *petite Syrte* (golfe de Cabès), Carthage les subjugua par les armes et les retint sous le joug par des colonies. Dès lors les Nasamons lui formèrent une barrière contre la grande ville de *Cyrène*, fondée comme elle à deux reprises, en 1420 et 631, par des Grecs avec lesquels elle eut de longs démêlés, jusqu'au moment où les deux États fixèrent leurs limites aux *autels des Philènes*[1], au fond de la grande Syrte. Des expéditions extérieures signalèrent bientôt le caractère entreprenant des Carthaginois. Ils s'emparèrent de l'île de *Corse* en 543. MALÉE soumit presque toute la *Sicile* en 541. Carthage conquit ensuite les *îles Baléares*, qui lui fournirent d'habiles frondeurs, et où MAGON fonda le *port de Magon* (Port-Mahon), la *Bétique*, contrée méridionale de l'Espagne, dont elle s'appropria presque toutes les mines d'or et d'argent; puis la *Sardaigne, Mélite* ou *Malte*, les *îles Fortunées* (Canaries), etc.

Les Carthaginois, chassés en partie de la Sicile, l'envahirent de nouveau vers 480, sous AMILCAR, fils de Magon; mais *Gélon*, roi de Géla, et ensuite de Syracuse, leur tua cent cinquante mille hommes à la *bataille d'Himère*, le jour même du combat des Thermopyles (480). Carthage humiliée demanda la paix, et l'obtint à condition qu'elle abolirait l'usage des sacrifices humains. Dans les guerres suivantes, la cruauté carthaginoise se porta sur les prisonniers : ANNIBAL, neveu d'Amilcar, en égorgea trois mille (409). IMILCON, fils d'Amilcar, alla jusqu'à détruire les tombeaux; mais il fut bientôt puni de son impiété : la peste décima ses troupes, et *Denys l'ancien*, roi de Syracuse, détruisit sa flotte (396). Sous *Denys le jeune*, fils et successeur de Denys l'ancien, les Carthaginois revinrent avec MAGON assiéger Syracuse; mais le Corinthien *Timoléon* les repoussa glorieusement (343). Trente-trois ans après (310), ils reparurent encore devant la ville, où régnait *Agathocle*, fils d'un potier, et déjà même ils étaient sur le point de la prendre, lorsque l'audacieuse expédition d'Agathocle en Afrique délivra de nouveau Syracuse.

1. Ainsi nommés de deux frères carthaginois qui, dans une discussion de limites entre Carthage et Cyrène, dans la Libye maritime, se laissèrent enterrer vifs pour étendre les frontières de leur patrie.

Contre une dernière invasion des Carthaginois, les Syracusains appelèrent à leur secours *Pyrrhus*, roi d'Épire, qui repoussa les envahisseurs [p. 461], et c'est douze ans après son départ (276) que la possession de la Sicile mit aux prises Rome et Carthage (264).

Gouvernement de Carthage.— Le gouvernement de Carthage était une république marchande qui comprenait trois éléments : les *suffètes*, le *sénat* et le *peuple*. Les suffètes, magistrats annuels, présidaient le sénat, jugeaient les procès importants et commandaient quelquefois les armées ; le sénat traitait les grands intérêts de l'État, prononçait la paix ou la guerre et décidait sur les affaires en dernier ressort, si les suffrages étaient unanimes ; le peuple ne prenait part aux affaires que lorsque le sénat était divisé de sentiment.

Outre ces trois autorités, les Carthaginois, pour obvier aux abus de pouvoir de la part des chefs d'armée, instituèrent, au 6e siècle, le *tribunal des cent*, où les grands seuls étaient appelés : il faisait rendre compte aux généraux de leur conduite et punissait leurs revers avec la même rigueur que les crimes.

La force militaire de Carthage consistait en *rois alliés*, en *peuples tributaires*, dont elle tirait des troupes et de l'argent, en une faible *milice citoyenne*, et surtout en soldats *mercenaires*, qu'elle achetait tout formés, tout aguerris, chez toutes les nations, *Gaulois*, *Ibères*, *Ligures*, *Numides*, *Baléares*, *etc.* ; tandis que chez les Romains tout citoyen était soldat, et que pour être soldat il fallait être citoyen, ce qui excluait les mercenaires.

Anciennes relations de Carthage avec Rome. — Avant les guerres puniques, Carthage avait eu avec Rome des relations attestées par trois traités, qui, ignorés des historiens romains, nous ont été conservés par l'historien grec Polybe. Le premier, conclu l'an 509, l'année même de l'expulsion des Tarquins, et relatif au droit respectif de navigation, montre que Rome, avant la république, formait une puissance maritime, et que Carthage était, avant tout, jalouse de conserver l'empire de la Méditerranée. Le second traité, conclu l'année où commença la guerre du Samnium (343), fixe une certaine réciprocité de prises et de commerce. Enfin le troisième traité, conclu à l'époque de l'invasion de Pyrrhus (280), stipulait entre les deux villes que l'une ne traiterait pas sans l'autre avec le roi d'Épire.

3. Première guerre punique (264-241) : Régulus ; Carthage perd la Sicile et l'empire de la mer. — La *première*

guerre punique eut pour *cause* véritable la rivalité de Rome et de Carthage, qui, toutes deux ambitieuses et conquérantes, devaient se heurter, dès qu'elles viendraient à se rencontrer. Cette guerre eut lieu en *Sicile* et en *Afrique*.

La lutte commença en Sicile, où les *Mamertins* de Campanie, anciens mercenaires d'Agathocle, se voyant attaqués dans *Messane* ou *Messine,* dont ils avaient fait leur repaire, par *Annibal,* général des Carthaginois, et par *Hiéron II,* roi de Syracuse, se donnèrent à Rome pour en être secourus. Le sénat, ne voulant pas prendre sur lui l'odieux d'une telle alliance, la fit voter par le peuple, et des secours furent envoyés aux Mamertins (264). Telle fut l'*occasion* de la première guerre punique.

Le consul APPIUS CLAUDIUS passa le détroit de Sicile sur des bateaux plats, débarqua dans l'île, défit les Syracusains à *Sènes,* les Carthaginois à *Chalcidice,* et prit dans le port de Messine l'amiral carthaginois *Hannon* (266). L'année suivante, les consuls MARCUS VALÉRIUS et MARCUS OTACILIUS attaquèrent Hiéron II dans Syracuse, et le forcèrent de conclure avec Rome une alliance à laquelle il resta fidèle durant tout son règne de cinquante ans. Mais comme les Carthaginois, maîtres de la mer, s'assuraient partout les villes maritimes, il fallait à Rome une marine militaire pour l'opposer à la leur. Une galère carthaginoise, échouée sur les côtes d'Italie, servit de modèle; et deux mois suffirent pour équiper une flotte de cent vingt vaisseaux. Ils étaient lourds, et la manœuvre en était difficile; le consul DUILIUS les arma de *corbeaux,* grappins ou crampons en fer propres à accrocher les vaisseaux ennemis et à former une espèce de pont-levis pour l'abordage. Il gagna ainsi, entre *Myles* et les *îles Éoliennes,* près des côtes de Sicile, la première bataille que les Romains livrèrent sur mer (260).

Bientôt la guerre prit plus d'extension. LUCIUS CORNÉLIUS SCIPION enleva tour à tour aux Carthaginois la Corse et la Sardaigne (259); CALATINUS s'empara en Sicile d'une foule de villes (258); RÉGULUS SERRANUS défit, à la hauteur de l'île de *Lipara,* la flotte d'un *Annibal* (257); un autre RÉGULUS, c'est le plus célèbre, après avoir battu près du *cap Ecnome* la flotte d'*Amilcar* et d'*Hannon,* fit voile vers l'Afrique, passa le *Bagradas,* où il eut, dit-on, à combattre un serpent de quarante mètres, prit Tunis et s'avança de victoire en victoire jusqu'à Carthage, qu'il réduisit à l'extrémité, sans vouloir écouter ses propositions de paix. Carthage, désespérée, confia sa défense au Lacédémonien *Xanthippe,* qui battit et prit Régulus à la sanglante *bataille de Tunis* (255). Les Romains, forcés d'évacuer l'Afrique, reportèrent,

après la perte de deux flottes dans une tempête (255–253), le théâtre de la guerre en Sicile, où ils prirent *Agrigente, Panorme, Himère, etc.* Bientôt il ne resta plus aux Carthaginois que *Drépane* et *Lilybée.* MÉTELLUS investit cette dernière place. C'est alors que Carthage envoya Régulus à Rome, sur sa parole, pour y négocier l'échange des prisonniers; mais, par un sublime dévouement, il conseilla au sénat de refuser toute proposition et revint à Carthage, où l'attendaient d'horribles supplices[1]. La guerre recommença avec fureur. CLAUDIUS PULCHER découragea les Romains par son impiété[2], et perdit, à *Drépane,* une bataille et sa flotte (249). Le siége de Lilybée durait toujours : *Amilcar Barca,* père du fameux Annibal, se cantonna sur le *mont Éryx* avec des mercenaires gaulois, et de là secourut pendant six ans cette place, clef de la Sicile pour les Carthaginois. Pour triompher de cet homme indomptable, il fallait de nouveaux armements maritimes; mais le trésor public était vide : le patriotisme des citoyens eut bientôt créé une nouvelle flotte. Avec elle le consul LUTATIUS CATULUS remporta une victoire décisive aux *îles Ægates,* prit Lilybée, pressa dans Éryx Amilcar, qu'abandonnèrent ses Gaulois; et le parti marchand de Carthage, à la tête duquel était *Hannon,* força Amilcar, chef du parti opposé, à implorer lui-même la paix (241). Rome y mit pour conditions un tribut de 2,200 talents d'argent (18,238,600 francs) et la cession de la Sicile carthaginoise, qui fut réduite en *province*[3] *romaine.* Carthage perdit du même coup l'empire de la mer Intérieure, qu'elle possédait presque exclusivement jusqu'alors.

4. **Seconde guerre punique** (218-201). — La *seconde guerre punique* eut pour *cause* la *conquête de l'Espagne* par les Carthaginois, et pour *occasion* la *violation du traité des limites* conclu entre Rome et Carthage. Cette guerre se fit en *Espagne,* où le siége de Sagonte devint le signal des hostilités; en *Italie,*

1. On l'exposa, les paupières coupées, à l'ardeur du soleil africain, et on l'enferma dans un tonneau hérissé de pointes de fer, où il mourut de faim et de douleur.

2. Au moment de l'action, on vint lui dire que les poulets sacrés ne mangeaient pas (présage funeste) : *Eh bien!* dit-il, *qu'ils boivent, puisqu'ils ne veulent pas manger,* et il les fit jeter à la mer.

3. Ce fut la première. Les Romains ne donnèrent ce nom qu'aux *pays qu'ils* conquirent hors de l'Italie proprement dite (*pro,* loin, *vincere,* vaincre).

où Annibal transporta le théâtre des combats; et en *Afrique,* où Scipion alla à son tour porter les armes romaines.

Conquête de l'Espagne par les Carthaginois (235-221) : **traité des limites.** — La première guerre punique avait coûté à Carthage la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Pour se dédommager de ces pertes, le parti marchand de Carthage laissa le célèbre *Amilcar Barca,* chef du parti de la guerre, partir pour l'Espagne. Amilcar, de victoire en victoire, poussa, au N., jusqu'au fleuve de l'*Èbre;* mais il fut défait dans une embuscade que lui dressèrent les Celtibériens, et il périt de la main d'un de leurs chefs (231). *Asdrubal,* son gendre, qui lui succéda, poursuivit ses conquêtes par la voie des négociations, et déjà il s'approchait de *Sagonte,* colonie italienne d'Ardée. Les Sagontins réclamèrent l'alliance de Rome, qui obtint, l'an 226, d'Asdrubal un *traité des limites,* portant que les Carthaginois ne passeraient pas l'Èbre et respecteraient Sagonte. Asdrubal, après avoir bâti *Carthage la Neuve* (Carthagène), en face de l'Afrique, périt assassiné par un esclave gaulois (221).

Violation du traité des limites (219) : **Annibal.**— ANNIBAL, fils d'Amilcar, avec qui il avait fait la guerre de Sicile et d'Espagne, remplaça son beau-frère Asdrubal. Il avait alors vingt-cinq ans. A neuf ans, un jour qu'il sollicitait d'être mené en Espagne, son père lui fit jurer sur les autels une haine implacable aux Romains. Jamais serment ne fut mieux tenu. Dès qu'il fut nommé général, il conçut le projet de porter la guerre en Italie; mais, ne voulant rien laisser d'hostile en Espagne, il soumit dans ce pays de nombreuses peuplades, défit sur le *Tage* cent mille Espagnols confédérés, et marcha sur Sagonte, dont il fit le siége au mépris du *traité des limites.*

Sagonte eut recours au sénat de Rome, qui d'abord, au lieu des armes, employa la voie de deux ambassades. Dans l'intervalle, les Sagontins, réduits aux abois, se brûlèrent eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors, plutôt que de se rendre : Annibal rasa leur ville. Fabius, chef de la seconde ambassade, porta à Carthage, dans le pli de sa robe, la paix ou la guerre : la paix, c'était l'extradition d'Annibal. On lui dit de choisir lui-même, et il choisit la guerre (218).

Guerre en Italie (218-215) : **passage des Alpes; batailles du Tésin, de la Trébie et de Trasimène.** — Laissant son frère *Asdrubal* en Espagne avec seize mille hommes, Annibal, à la tête de soixante et dix mille soldats d'élite, passa l'*Èbre,* fonda *Barcino* (Barcelone), franchit les *Pyrénées,* parvint au Rhône à travers cent nations ennemies, remonta la Durance,

traversa en quinze jours les *Alpes* (le mont Cenis), après des peines et des périls infinis, pénétra dans la *Gaule cisalpine* par le pays des Taurins, y grossit son armée des Gaulois, qu'il flatta de l'espoir de la liberté, et gagna sur le consul Publius Cornélius Scipion la *bataille du Tésin,* et sur l'imprudent Titus Sempronius, son collègue, celle de la *Trébie* (218). Il franchit ensuite l'*Apennin,* traversa, avec de grandes pertes, les *marais de Clusium,* où il perdit un œil, et tailla en pièces, au milieu d'un tremblement de terre, l'inhabile Caïus Flaminius, près du *lac Trasimène* (217). Le sénat consterné nomma d'office un prodictateur, Quintus Fabius Maximus, qui, par ses prudentes lenteurs et malgré la fougue de *Minucius,* son général de cavalerie, consuma les ressources d'Annibal et mérita les surnoms de *Temporiseur* (Cunctator) et de *Bouclier de la république.*

Bataille de Cannes : constance de Rome; dévouement des citoyens. — Annibal avait besoin de combattre pour se soutenir; il en trouva bientôt l'occasion. La faveur populaire éleva au consulat le fils d'un boucher, le téméraire Caïus Térentius Varron, qui, malgré l'avis de son collègue Paul Émile[1], élève du Temporiseur, livra et perdit la désastreuse *bataille de Cannes* (216), en Apulie. Paul Émile resta parmi les morts avec quatre-vingts sénateurs, cinquante mille citoyens romains, et tant de chevaliers, que le vainqueur remplit trois boisseaux d'anneaux enlevés à leurs cadavres. Quand Varron revint à Rome, le sénat marcha à sa rencontre pour le remercier solennellement de n'avoir pas désespéré de la république, et fit mettre en vente le champ où campait Annibal. Le dévouement des citoyens ne le céda pas à la magnanimité du sénat, et l'on vit jusqu'aux femmes se dépouiller de leurs bijoux pour faire face aux frais de la guerre.

Cependant Annibal, au lieu de marcher sur Rome, dont il connaissait bien les ressources[2], rappela son frère Asdrubal, s'assura, en prenant *Capoue,* de l'Italie méridionale, se mit par mer en communication avec Carthage, et attira dans son parti *Hiéronyme,* petit-fils et successeur d'Hiéron II, roi de Syracuse, et *Philippe III,* roi de Macédoine (215).

Guerre en Espagne (215-207); mort de deux Scipions. — Rome grandit et se multiplia avec les dangers : en peu de temps,

1. Père du fameux *Paul Émile,* vainqueur de Persée, roi de Macédoine [p. 480].

2. C'est à cette occasion que le Numide *Maharbal* lui dit : *Tu sais vaincre, Annibal, mais non pas profiter de la victoire.*

elle compta huit armées, et elle put porter à la fois ses armes contre la Gaule cisalpine, contre Annibal, contre Philippe et en Espagne. La direction des affaires fut de nouveau confiée à la prudence courageuse de Fabius Maximus, le *Bouclier de la république*, qui surveilla les mouvements d'Annibal; le préteur MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS, l'*Épée de la république*, le battit trois fois devant *Nole*, en Campanie, et tandis que les deux frères PUBLIUS CORNÉLIUS SCIPION et CNÉIUS SCIPION soumettaient presque toute l'Espagne, il alla s'emparer de Syracuse, après trois ans de siége, malgré les efforts du géomètre *Archimède*, qui brisait avec des machines ou brûlait avec des verres ardents les vaisseaux des Romains (215-212) : bientôt toute la Sicile fut ramenée à l'obéissance et réduite en *province romaine* (210). Dans le même temps, le préteur *Marcus Valérius Lævinus* forçait Philippe III de brûler dans l'*embouchure de l'Aoüs*, en Épire, la flotte qui devait le transporter en Italie (214) [p. 430]; mais les deux Scipions périrent en Espagne au *combat d'Anitorgis* (212), après des prodiges de valeur qui les firent surnommer *foudres de guerre*[1]. Cornélius laissait deux fils, *Publius Scipion l'Africain* et *Lucius Scipion l'Asiatique;* et Cnéius, un seul fils, *Scipion Nasica.*

Prise de Carthagène. — Le fils aîné de Cornélius Scipion, à peine âgé de vingt-quatre ans, s'offrit pour aller venger à la fois, en Espagne, son père, son oncle et les armées de la république (210). Il s'empara d'abord de Carthagène, se concilia par son humanité les chefs indigènes, entre autres *Mandonius*, *Allucius*, *Indibilis*, attira dans son parti *Syphax*, prince des Numides massésyliens, et *Massinissa*, des Numides massyliens, vainquit *Asdrubal* et *Magon*, frères d'Annibal, ainsi qu'*Hannon* et *Giscon*, et les chassa tous de l'Espagne. Sur ces entrefaites, Capoue, dont les *délices* avaient amolli les soldats d'Annibal, se rendit aux Romains, malgré la marche savante du général carthaginois, qui menaça Rome sans l'effrayer et tua dans une embuscade le vieux consul Marcellus (208).

Bataille du Métaure. — Asdrubal, échappé des mains de Scipion avec soixante mille hommes, descendit en Italie pour se joindre à son frère; mais l'intrépide CLAUDIUS NÉRON, laissant son collègue LIVIUS SALINATOR surveiller Annibal, courut, à travers toute l'Italie, vaincre et tuer Asdrubal sur les rives du *Métaure* (207), et revint faire jeter la tête du vaincu dans le camp d'Annibal, pour lui apprendre l'arrivée de son frère.

1. Duo fulmina belli Scipiadas (VIRGILE).

Annibal, ne pouvant plus recruter ses troupes et ne recevant aucun renfort de Carthage, se réfugia dans le Brutium.

Expédition en Afrique (206-202) : **bataille de Zama.** — Le vainqueur de l'Espagne, le jeune Scipion, brigua le consulat et l'obtint (206). Animé par l'alliance de Syphax et de Massinissa, il forma le projet de porter la guerre en Afrique, comme le seul moyen d'arracher Annibal de l'Italie. Les vieux généraux, effrayés de son audace ou jaloux de sa gloire, combattirent ce projet, et réduisirent celui qui l'avait formé à une complète inaction dans son département de Sicile. On l'accusa même de corrompre les mœurs par son exemple et la discipline par son relâchement; mais les commissaires envoyés par le sénat proclamèrent son armée invincible, et bientôt un sénatus-consulte lui permit de passer en Afrique. Il y débarqua l'an 204 avec trente mille légionnaires. Il y trouva *Syphax* redevenu l'allié de Carthage, comme époux de *Sophonisbe,* fille d'*Asdrubal,* qui avait été fiancée à Massinissa. Scipion surprit de nuit et brûla les camps de ses deux ennemis, qu'il défit encore au *combat des grandes plaines.* Asdrubal se tua, et Syphax fut pris avec Sophonisbe, que Massinissa força de boire une coupe de poison. Cependant Scipion, maître d'Utique et de Tunis, fut bientôt aux portes de Carthage. On rappela Annibal, qui quitta l'Italie, vomissant mille imprécations contre les dieux, contre les hommes et contre lui-même. De retour en Afrique, il demanda à Scipion une entrevue : Scipion s'y prêta sans peine; mais on ne convint de rien, et le lendemain se donna entre les deux grands capitaines la fameuse *bataille de Zama,* où Carthage perdit vingt mille hommes tués et vingt mille prisonniers (201). Annibal, vaincu, rentra dans Carthage; il y conseilla la paix comme la seule ressource. Carthage s'obligea (tels sont les termes du traité) « à laisser aux Romains l'Es-« pagne, la Sicile et toutes les îles entre l'Afrique et l'Italie; « à livrer les prisonniers et les transfuges, ses éléphants, et « tous ses vaisseaux de guerre, à l'exception de dix galères; « à payer dix mille talents (52,220,000 fr.) en cinquante « années; à ne faire la guerre à personne sans le consentement « du peuple romain, et à rétablir Massinissa (son éternel « ennemi) dans toutes les possessions de ses ancêtres. »

Après avoir réformé le gouvernement de Carthage, malgré le parti des *Hannon,* qui se rendirent à Rome pour l'accuser, Annibal noua partout des intelligences, en Espagne, dans la *Gaule* cisalpine, en Macédoine et en Grèce, en Asie Mineure et en Syrie, pays qu'il coalisa contre les Romains (201-197). Le

sénat demanda son extradition. Annibal s'exila de Carthage, passa de la cour d'*Antiochus III le Grand*, roi de Syrie, à celle de *Prusias*, roi de Bithynie, qui voulut le livrer aux Romains, et, pour leur échapper, il se donna la mort avec un poison subtil qu'il conservait dans une bague (183).

Les Scipions. — Les SCIPIONS furent, avec *Fabius* et *Marcellus*, les héros de la seconde guerre punique : c'étaient des hommes aussi distingués par leur courage et leurs talents militaires que par l'urbanité de leurs mœurs et leur goût pour les lettres. Deux d'entre eux, PUBLIUS CORNÉLIUS et CNÉIUS, périrent en Espagne ; un troisième, PUBLIUS CORNÉLIUS, fils aîné du premier et vainqueur d'Annibal à Zama, reçut, à son retour, les honneurs du triomphe et le surnom de PREMIER AFRICAIN (*Africanus major*). LUCIUS, frère de l'Africain, qui servit sous ses ordres en qualité de lieutenant-général, mérita le titre d'ASIATIQUE par ses succès contre Antiochus, roi de Syrie (190) ; un cinquième, fils de Cnéius, SCIPION NASICA, fut proclamé l'homme le plus vertueux de la république. Un sixième, fils de Paul Émile, vainqueur de Persée, et petit-fils adoptif du premier Africain, SCIPION ÉMILIEN, détruisit Carthage et reçut le surnom de SECOND AFRICAIN (*Africanus minor*) [p. 477].

Les Scipions avaient pour ennemi MARCUS PORCIUS, plus connu sous le nom de CATON LE CENSEUR ou l'ANCIEN[1]. Plébéien et client de Fabius le Temporiseur, il avait fait sous lui ses premières armes, et avec son appui il était devenu successivement tribun légionnaire, questeur, préteur, puis consul après la seconde guerre punique, enfin censeur avec son ancien patron. Élève du philosophe pythagoricien *Néarque*, austère et même farouche dans ses mœurs, d'une éloquence qui le fit appeler le *Démosthène romain*, il ne cessait de s'élever contre le luxe et d'*aboyer*, selon l'expression de Tite-Live, contre la grandeur des Scipions. A son instigation, les deux tribuns *Pétilius* accusèrent de péculat l'Africain et l'Asiatique (187) : c'était le jour anniversaire de la bataille de Zama. L'Africain se défendit *en montant au Capitole pour remercier les dieux de sa victoire*, et il se retira dans sa villa de Literne, en Campanie, où il mourut la même année qu'Annibal (183). L'Asiatique fut condamné à une amende que sa pauvreté ne lui permit pas de payer.

1. On l'appelle ainsi pour le distinguer de *Caton* d'Utique, qui se *donna la mort dans cette ville*, sous la dictature de César [p. 514].

5. Troisième guerre punique (149-146) : Scipion Émilien ; chute de Carthage. — La *troisième guerre punique* eut pour *cause* la haine de Rome, qui voulait effacer de la terre sa rivale, et pour *occasion* les empiétements de Massinissa, roi de Numidie, dans l'Afrique septentrionale. Elle eut lieu en *Afrique*.

Massinissa, sûr de la protection des Romains dès qu'il s'agissait de Carthage, avait usurpé des terres sur le domaine de cette ville : Carthage se plaignit. Les députés envoyés par Rome pour vérifier le fait trouvèrent que le Numide n'avait pas tort ; il en profita pour envahir d'autres provinces carthaginoises (189-182). Sur de nouvelles plaintes, on députa *Scipion Nasica,* qui ne voulut pas mécontenter l'allié de Rome, et Massinissa s'agrandit encore aux dépens de Carthage (174). Enfin *Caton le Censeur* partit à son tour et se montra si partial, que Carthage le refusa comme arbitre ; outré de ce refus, il terminait tous ses discours par ces mots d'une célébrité proverbiale : *Delenda Carthago* (il faut détruire Carthage). Scipion concluait, comme Caton, à la guerre ; mais il ne voulait qu'humilier Carthage, sans la détruire. Le sénat se rangea pour le moment à son avis, et décréta le *statu quo* des empiétements de 174.

C'était engager Massinissa à de nouvelles usurpations, et il n'y manqua pas, au point que Carthage se vit forcée de prendre les armes, contre la lettre du traité de l'an 201. Secondé par les trois princes numides *Hiempsal, Adherbal* et *Gulussa,* Massinissa vainquit *Asdrubal* et lui tua cinquante mille hommes. Rome déclara la guerre aux vaincus, et y persista malgré trois humbles ambassades ; toutefois, sur leur demande, on leur promit d'épargner la *ville*[1]. On fit d'abord livrer aux Carthaginois leurs armes, leurs machines, leurs vaisseaux et trois cents otages ; puis on leur déclara qu'ils devaient abandonner leur ville, sous prétexte que le sénat n'avait promis de respecter que la *cité.* La mort leur sembla préférable, et le désespoir leur fournit les moyens de résister. Plusieurs consuls, CENSORINUS, MANILIUS, PISON, échouèrent dans le siége de la ville (148-147). Enfin le jeune SCIPION ÉMILIEN partit pour l'Afrique avec son ami *Lælius* et l'historien grec *Polybe,* rétablit la discipline dans les troupes de ses prédécesseurs, serra de près la place et lui coupa toute communication avec le continent et la mer en fermant le port par une digue gigan-

1. Les Carthaginois entendaient par ce mot la cité (*civitas*), c'est-à-dire les citoyens, les habitants et la *ville* proprement dite (*urbs*), c'est-à-dire les habitations ; mais le sénat n'entendit que la *cité.*

tesque. Toute la population (ils étaient encore sept cent mille) creusa dans le roc une autre entrée au port de Carthage et forma une autre flotte avec les charpentes de maisons démolies. Lælius se rendit maître de l'île *Cothon* et du port; Scipion pénétra dans la ville : on s'y battit pendant six jours et six nuits; enfin les Romains s'emparèrent de la citadelle *Byrsa*, où ce qui restait d'assiégés avec Asdrubal demanda la vie et l'obtint (146). Carthage fut détruite de fond en comble par un incendie qui dura dix-sept jours, et l'État carthaginois, réduit en *province romaine* sous le nom d'*Afrique*. Scipion, de retour à Rome, reçut le surnom de SECOND AFRICAIN (*Africanus minor*), comme son aïeul adoptif avait reçu celui de *premier Africain* [p. 475].

§ II.

1. Conquêtes des Romains hors de l'Italie. — 2. Défaites d'Antiochus aux Thermopyles et à Magnésie. — 3. Défaite des Macédoniens à Cynoscéphales; chute de la Macédoine. — 4. Chute de Corinthe. — 5. Réduction du royaume de Pergame en province romaine. — 6. Guerres d'Espagne; Viriathe. Chute de Numance. — 7. Réduction de la Gaule cisalpine en province romaine.

1. Conquêtes des Romains hors de l'Italie, autour de la Méditerranée. — Les principales conquêtes des Romains hors de l'Italie, pendant la période des guerres puniques et immédiatement après, eurent lieu autour de la Méditerranée, dans les *guerres d'Illyrie et d'Épire*, dans la *guerre contre Antiochus*, dans les *guerres contre la Macédoine*, dans les *guerres contre la Grèce*, dans la *guerre contre Pergame*, dans les *guerres contre la Gaule cisalpine* et le *S. E. de la Gaule transalpine*.

Guerres d'Illyrie, d'Épire, etc. (168-163). — GENTIUS, roi d'Illyrie[1], allié de *Persée*, roi de Macédoine, fut entraîné dans sa ruine [p. 430]; le préteur ANICIUS le soumit. L'Illyrie fut divisée, comme la Macédoine, en districts indépendants. Dès lors le sénat ne garda plus de ménagements : l'Épire vit toutes ses villes démantelées et cent cinquante mille de ses habitants vendus comme esclaves; la Thessalie et l'Étolie furent également effrayées par des massacres ou des proscriptions; enfin, de toutes les parties de la Grèce, une foule de citoyens recom-

1. L'ILLYRIE était une contrée de la Grèce septentrionale, à l'O. de la Macédoine.

mandables, entre autres mille Achéens, et, parmi ceux-ci, l'historien *Polybe,* furent emmenés et retenus en otage à Rome comme partisans de Persée (163).

2. Défaites d'Antiochus aux Thermopyles et à Magnésie (192-190). — ANTIOCHUS III LE GRAND, roi de Syrie [p. 421], excité par les Étoliens contre Rome, attaqua les villes grecques de l'Asie Mineure, protégées par les Romains. Le sénat somma le monarque syrien de renoncer à la ligue Étolienne et de rendre toutes ses conquêtes. Hôte d'*Annibal* qui cherchait partout des ennemis à ses vainqueurs, Antiochus céda aux conseils de l'*exilé de Carthage* et se jeta dans le parti de la guerre. Il fallait, d'après l'avis d'Annibal, marcher droit vers Rome, au lieu de séjourner en Grèce. Antiochus s'écarta de ce plan, débarqua dans l'île d'Eubée et marcha au secours des Étoliens; mais le consul ACILIUS GLABRION, grâce à l'intrépidité du tribun légionnaire *Caton l'ancien* ou *le Censeur,* le défit au défilé des *Thermopyles* dans une action sanglante (192); Antiochus s'enfuit. Le consul LUCIUS SCIPION, sous qui servait l'*Africain* son frère, fit connaître l'Asie aux soldats romains, et y gagna sur le roi syrien la célèbre *bataille de Magnésie* (190), en Lydie, et le surnom d'*Asiatique,* avec les honneurs du triomphe. Antiochus, par le honteux *traité d'Antioche,* perdit jusqu'au mont Taurus ses possessions d'Asie Mineure, qui furent partagées entre *Pergame* et *Rhodes,* sauf les villes grecques, qu'on déclara indépendantes; il lui fallut livrer en outre ses éléphants et sa flotte, et payer pour les frais de la guerre quinze mille talents (78,330,000 fr.). Pour trouver une telle somme, il pilla le temple d'Élymaïs, en Susiane [p. 422], et périt victime de ce sacrilége (186).

3. Défaite des Macédoniens à Cynoscéphales; chute de la Macédoine; sa réduction en province romaine. — Entre la bataille de Trasimène et celle de Cannes [p. 472], gagnées sur les Romains par Annibal (217-216), PHILIPPE III, roi de Macédoine, s'était fait l'allié du général carthaginois, qu'il devait venir joindre en Italie. Rome, dans une *première guerre,* envoya contre lui le préteur *Valérius Lævinus,* qui le força de brûler tous ses vaisseaux dans l'embouchure de l'*Aoüs.* Puis, lorsque Rome fut débarrassée de Carthage par la victoire de Zama, que Scipion l'Africain remporta sur Annibal (201), elle songea, dans une *seconde guerre,* à se venger de Philippe. Le consul SULPICIUS GALBA remporta sur lui deux victoires; mais la guerre traînait en longueur, lorsque parut le

célèbre T. QUINTIUS FLAMININUS, qui apporta, l'an 198, avec les armes romaines, le vrai génie de Rome : il négocia avec adresse, acheta les consciences vénales et s'allia avec tous les amis comme avec tous les ennemis de Philippe, tels que la *ligue Achéenne*, la *ligue Étolienne,* et *Nabis,* tyran de Sparte, qui devait tout au roi de Macédoine. La célèbre *bataille des monts Cynoscéphales* [p. 430] couronna la politique de Flamininus (197). En dépit des Étoliens, la Macédoine subsista, mais humiliée, réduite à rien. Philippe fut forcé de brûler sa flotte, de payer cent talents (522,200 fr.), de se borner à cinq cents soldats et de reconnaître l'*indépendance de toutes les villes grecques.* Cette indépendance fut proclamée aux *jeux Isthmiques*, à la stupide joie des Grecs, qui n'entrevoyaient pas le piége caché sous cette apparente générosité (196). En effet, Flamininus tint partout des garnisons, défit Nabis et prépara l'asservissement du pays qu'il venait de *délivrer* (194).

PERSÉE, roi de Macédoine, héritier de la haine de Philippe III, son père, pour les Romains [p. 430], employa six ans à faire contre eux des préparatifs, à débaucher leurs alliés, à dessiller les yeux des Grecs sur la politique romaine et à réunir dans une ligue la Thrace, l'Épire, l'Étolie et l'Illyrie. Le sénat irrité lui déclara la guerre (la troisième contre la Macédoine, en 171). Persée vainquit en deux campagnes les consuls LICINIUS et MARCIUS ; mais il ne sut ni tirer parti de ses victoires, à cause de ses temporisations, ni conserver ses alliés, à cause de son avarice. Enfin PAUL ÉMILE, fils de celui qui périt à Cannes [p. 472], le défit à *Pydna,* le prit dans sa fuite et le fit servir d'ornement à son triomphe. Persée périt ensuite dans un cachot (168). La Macédoine fut partagée en quatre districts isolés, et déclarée libre sous la protection de Rome. Quinze ans après la défaite de Persée, l'imposteur ANDRISCUS, d'Adramytte, qui se faisait passer pour Philippe, fils du roi, s'empara de la Macédoine et vainquit les Romains dans une première bataille ; mais le préteur MÉTELLUS le défit à *Pydna,* comme son prétendu père, réduisit la Macédoine en *province romaine* et reçut le surnom de *Macédonique* (148).

4. Chute de Corinthe (146) ; réduction de la Grèce en province romaine. — MÉTELLUS, partant contre l'imposteur *Andriscus,* qui s'était emparé de la Macédoine, avait ramené avec lui les otages grecs, décimés par dix-sept ans d'exil et de misère. Exaspérés de tant de maux, ils armèrent contre Rome la LIGUE ACHÉENNE. Vaincus à *Scarphée,* en Locride, par Métellus, ils

affrontèrent de nouveau à *Leucopétra*, près de Corinthe, les légions romaines commandées par le consul MUMMIUS ; mais quelques instants suffirent pour les mettre en déroute. Corinthe fut prise, pillée et détruite, à l'exception des statues, des tableaux, des vases qu'elle possédait, et la Grèce devint *province romaine* sous le nom d'*Achaïe*, l'année même de la destruction de Carthage (146). Mummius reçut le surnom d'*Achaïque* [p. 434].

5. **Réduction du royaume de Pergame en province romaine** (129). — *Attale III*, roi de Pergame, en Asie Mineure, se voyant sans héritier, avait légué son royaume aux Romains (132). Mais ARISTONIC, fils naturel d'Eumène II, revendiqua cet héritage par les armes. Heureux d'abord contre le consul *Licinius Crassus*, il fut défait par deux autres généraux romains, et conduit à Rome, où il fut étranglé dans sa prison (129). Les États d'Attale devinrent romains, sous le nom de *province d'Asie*, et ses richesses furent distribuées aux pauvres de Rome par Tibérius Gracchus [p. 485].

6. **Guerres en Espagne (204-133) : Viriathe ; chute de Numance.** — Les *guerres en Espagne*[1], dans une durée de soixante et dix ans, se partagent en trois périodes : la première, de l'an 204 à l'an 149, jusqu'à *Viriathe* ; — la deuxième, sous *Viriathe* (149-140) ; — la troisième, jusqu'à la *chute de Numance* (143-133).

Guerre d'Espagne jusqu'à Viriathe (204-149). — Dès l'an 204, INDIBILIS et MANDONIUS, princes espagnols, alliés des Romains contre les Carthaginois [p. 473], s'étaient révoltés contre le joug de Rome ; mais ils périrent dans cette tentative.

1. L'ESPAGNE ou HISPANIE, appelée aussi *Ibérie* ou *Celtibérie*, située au S. O. de l'Europe, entre la mer Intérieure, les Pyrénées et l'océan Atlantique, se divisait à cette époque en deux grandes parties : au N. E., la *Citérieure* ou *Tarraconaise*, et au S. O., l'*Ultérieure*, qui comprenait la *Bétique* et la *Lusitanie*. — L'Espagne était partagée en un grand nombre de peuples, tels que les *Édétans*, les *Vaccéens*, les *Arévaques*, les *Carpétans*, les *Contestans*, les *Celtibères*, les *Cosétans*, les *Indigètes*, les *Ilergètes*, les *Astures*, les *Cantabres*, *etc.*, dans la Citérieure ; — les *Bastules*, les *Turdétans*, les *Turdules*, les *Lusitaniens*, les *Vettons*, *etc.*, dans l'Ultérieure. — Les villes principales étaient : *Numance*, *Cauca*, *Ségovie*, *Castulon*, *Carthage la Neuve*, *Sagonte*, *Tarraco* (Tarragone), *Empories*, *Octogésa*, *etc.*, dans la Citérieure ; — *Munda*, *Italica* (la vieille Séville), *Ilipa* (Niébla), *Cordoue*, *Illiturgi*, *Olisippo* (Lisbonne), *Emerita* (Mérida), *Norba* (Alcantara), *etc.*, dans l'Ultérieure. — On y distinguait parmi les fleuves le *Bætis* (Guadalquivir), le *Tage*, le *Durius*, le *Minius*, l'*Èbre*, *etc.*

En 200, les belliqueux *Édétans*, qui s'insurgèrent, furent réprimés par le proconsul CORNÉLIUS CÉTHÉGUS. Trois ans après, le sénat divisa la péninsule en deux provinces, la *Citérieure*, au nord, et l'*Ultérieure*, au midi, et y envoya deux préteurs pour les régir en qualité de provinces romaines. Cette mesure impolitique souleva presque tous les peuples de la péninsule. *Caïus Sempronius Tuditanus*, préteur de la Citérieure, fut exterminé avec son armée. Le consul CATON L'ANCIEN, dans une campagne pénible, gagna la *bataille d'Empories*, chez les Indigètes, et soumit, au nord de l'Èbre, plus de quatre cents places (195), qu'il fit démanteler le même jour. *Scipion Nasica* battit les Lusitaniens sous *Ilipa* (195), chez les Turdétans. Pendant les neuf années qui suivirent, la guerre se fit avec langueur ou sans succès. En 186, une grande victoire des préteurs *Calpurnius* et *Quintius* sur les Celtibériens et les Lusitaniens confédérés, qui perdirent trente mille hommes, sembla pacifier un instant l'Espagne; mais elle se révolta de nouveau l'an 154. *Calpurnius Pison* fut défait et tué; FULVIUS NOBILIOR fut vaincu près de *Numance*, chez les Arévaques. Le consul CLAUDIUS MARCELLUS, descendant du vainqueur de Syracuse [p. 473], releva un instant la gloire des armes romaines, fonda Cordoue et traita avec les Celtibériens (151). LUCULLUS, son successeur, sous qui servait *Scipion Émilien*, ne se signala que par l'horrible *massacre de Cauca*, chez les Vaccéens, suivi de sanglantes représailles. Aussi fallut-il l'exemple de Scipion Émilien pour déterminer la jeunesse de Rome à s'enrôler pour l'Espagne. Enfin le préteur *Sulpicius Galba*, pour dompter les Lusitaniens, usa de la plus noire perfidie. Sous la promesse de les transplanter dans de fertiles provinces, il les partagea en trois peuplades, qu'il éloigna les unes des autres pour les massacrer ensuite sans pitié. Trente mille hommes périrent victimes de cet atroce calcul; mais le jeune berger *Viriathe*, échappé du carnage, alla se préparer dans les montagnes à faire payer cher à Rome le sang de ses compatriotes (149).

Guerre contre Viriathe (149-140). — De berger devenu chasseur, puis chef de bandits, enfin général d'armée, le Lusitanien VIRIATHE battit, pendant quatre ans, quatre préteurs romains (149-146). *Fabien Émilien*, frère du second Africain [p. 475], arrêta les progrès des Lusitaniens et défit leur général en plusieurs rencontres (144). Appuyé des Celtibériens arévaques, Viriathe, maître d'écraser une armée consulaire, proposa de traiter, et l'on convint qu'*il y aurait paix entre le peuple romain et Viriathe* (141). Cette paix fut bientôt rompue par les

intrigues du consul Cæpion. Viriathe reprit les armes; mais Cæpion le fit assassiner à prix d'or par trois officiers espagnols et avec lui périt l'indépendance lusitanienne (140).

Guerre d'Espagne jusqu'à la chute de Numance (143-133). — La *guerre de Numance* commença l'an 143, trois ans avant la mort de Viriathe. Cette ville des Arévaques, que Bossuet appelle la *seconde terreur des Romains* (l'autre était Carthage), arrêta pendant dix ans les armes romaines. Métellus le Macédonique [p. 431] n'y put soutenir sa réputation (142); Pompéius Népos et Popilius Lænas s'y couvrirent de honte (141-140). Hostilius Mancinus, plus malheureux encore, fut forcé à un traité si honteux, que le sénat l'annula (139). Enfin Rome ne trouva plus d'autre parti que d'envoyer contre Numance le vainqueur de Carthage. Le second Africain (Scipion Émilien) rétablit la discipline dans l'armée romaine, ravagea tous les alentours de la ville, la serra de près et la réduisit à une horrible disette. Les Numantins désespérés s'entre-tuèrent au milieu des flammes de leur ville : Scipion la détruisit de fond en comble (133) et reçut, avec les honneurs du triomphe, le surnom de *Numantin*. A ce siége se distinguèrent deux hommes que la fortune devait bientôt mettre aux prises, *Jugurtha*, prince numide, et le plébéien *Caïus Marius*, qui faisait alors ses premières armes.

7. Réduction de la Gaule cisalpine en province romaine. — Vers 232, Rome, inquiète des mouvements qui avaient lieu chez les *Gaulois cisalpins*, défendit tout commerce avec eux, surtout celui des armes. Irrités de cette mesure, ils le furent plus encore de la proposition que fit le tribun *Flaminius* de partager au peuple les terres conquises sur les Sénonais. Les *Boïens* s'armèrent avec les *Insubres*, et appelèrent les *Gésates* des Alpes avec leurs chefs *Anéoreste* et *Concolitan*. L'effroi fut si grand à Rome, que, pour calmer la terreur superstitieuse des Romains, excitée par les livres sibyllins[1], on enterra vifs deux Gaulois, pour faire *prendre à ce peuple possession du sol*, et que le sénat, au nom du *tumulte gaulois* [p. 458], ordonna une grande levée d'hommes, qui furent répartis en trois armées. La première perdit cinquante mille hommes au *combat de Clusium* (226), en Étrurie; mais la seconde gagna la sanglante *bataille de Télamone*, lieu étrusque, où fut pris Concolitan, tandis qu'Anéoreste se donnait la mort. Toutes les peuplades gauloises en deçà du Pô se soumirent, et les Romains passèrent pour

1. Ces livres disaient que les Gaulois devaient *deux fois* prendre possession de Rome. Ils l'avaient déjà fait en 390 [p. 457].

la première fois ce fleuve (223). Après une nouvelle défaite près de l'*Addua*, dans la Gaule cisalpine, les Gaulois appelèrent le roi gésate *Viridomar* avec trente mille guerriers; mais le consul CLAUDIUS MARCELLUS le tua à *Clastidium*, en Ligurie (222), et remporta les *troisièmes et dernières dépouilles opimes* [p. 442 et 456]. Rome, pour s'assurer l'Insubrie, y fonda les villes de *Plaisance* et de *Crémone*.

Quatre ans après, au début de la seconde guerre punique (218), les Gaulois cisalpins, dont *Annibal* s'était fait sans peine des alliés [p. 472], dispersèrent les deux colonies romaines et battirent le préteur *Lucius Manlius* à la *forêt de Mutine* (Modène), dans la Gaule cispadane. Ils fournirent aux Carthaginois soixante et dix mille hommes, qui contribuèrent à ses victoires du *Tésin*, de la *Trébie*, de *Trasimène* et de *Cannes*. Après la bataille de *Zama*, qui termina la seconde guerre punique (201), les Cisalpins, *Boïens, Insubres, Cénomans, Ligures*, excités par le Carthaginois *Amilcar*, se soulevèrent, incendièrent Plaisance et menacèrent Crémone (200); mais le préteur *Furius Purpuréo* leur tua trente-cinq mille hommes sous les murs de cette ville. Le consul CORNÉLIUS CÉTHÉGUS les défit encore sur le *Mincius* (197), et CLAUDIUS MARCELLUS s'empara de *Côme*, de *Milan* et de vingt-sept autres places fortes. Les Insubres se retirèrent de la ligue; mais, dès l'an 194, les mouvements des Ligures et des Boïens furent si vifs, qu'on déclara à Rome le *tumulte gaulois* [p. 458].

Le soulèvement des Ligures amena la soumission de la Gaule Cisalpine. En effet, les Ligures furent battus à *Pise*, en Étrurie, et les Boïens à *Modène* (193); enfin le consul SCIPION NASICA défit ces derniers en bataille rangée (192), et la nation boïenne se soumit. Les Ligures, pendant trente ans encore (192-163), défendirent leur indépendance contre ÉMILIUS LÉPIDUS, FLAMINIUS NÉPOS, CLAUDIUS PULCHER, PÉTILIUS SPURINUS, POPILIUS LÆNAS, qui les battirent en toutes rencontres sans les soumettre, et ce ne fut que l'an 163 que la Ligurie, plutôt épuisée que domptée, se rendit au consul TIBÉRIUS SEMPRONIUS GRACCHUS. Le pays fut réduit en province romaine sous le nom de *Gaule cisalpine*, et par là Rome domina sur toute la péninsule italique des *Alpes* à la *mer Ionienne*.

Maîtres de la Gaule cisalpine dès l'an 163, les Romains avaient, dans la Transalpine, défendu les Marseillais contre des voisins turbulents. FULVIUS FLACCUS y fit de nouveau triompher les armes romaines (125). C. SEXTIUS, vainqueur des Salluviens, fonda la ville d'Aix (*Aquæ Sextiæ*), sur le théâtre de sa victoire (124). DOMITIUS et FABIUS défirent les Allobroges et les

Arvernes (123-121). Enfin **Marcius Rex** étendit ses conquêtes le long de la mer, depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, et fonda Narbonne (118). Alors un préteur fut envoyé (115) dans la partie conquise, qui prit le nom de *Province romaine* (Provence) ou *Narbonnaise.*

N° 14.

Troubles civils. — Les Gracques. — Marius, Sylla, Sertorius, Mithridate.

§ Ier.

1. Première période des troubles civils : les Gracques. — 2. État de la république romaine après toutes ses conquêtes ; nécessité d'une réforme. — 3. Tentative démocratique des Gracques. — 4. Guerre de Jugurtha : Marius. — 5. Guerre des Cimbres : Marius. — 6. Guerre sociale. — 7. Rivalité de Marius et de Sylla. — 8. Gouvernement aristocratique de Sylla, sa dictature. — 9. Guerre contre Mithridate : Lucullus et Pompée. — 10. Guerre contre Sertorius : Pompée. — 11. Guerre contre Spartacus.

1. Première période des troubles civils. — La *première période des troubles civils* commença à Rome avec les *Gracques,* dont la mort amena comme conséquences la *guerre sociale* et la *guerre civile.*

Les Gracques (133, 124, 122). — On appelle **Gracques** deux frères, **Tibérius** et **Caïus Gracchus**, fils du chevalier *Tibérius Sempronius Gracchus* et de *Cornélie*, fille du premier Africain, le vainqueur d'Annibal; leur sœur *Sempronia* épousa le second Africain. Cornélie donna une éducation brillante à ses fils, qui puisèrent dans les leçons de leurs maîtres des idées généreuses, mais exagérées, sur l'égalité de la propriété. Ils n'avaient pas d'égaux pour l'éloquence; ils s'instruisirent au métier des armes sous leur vaillant beau-frère Scipion Émilien, et Tibérius monta le premier sur les remparts de Carthage [p. 477]. Plus âgé que son frère de neuf ans, il parut le premier sur la scène politique en qualité de tribun.

2. État de la république romaine après toutes ses conquêtes; nécessité d'une réforme. — Les conquêtes de Rome, en moissonnant ses citoyens soldats, avaient multiplié en Italie les *esclaves,* qui, successivement *affranchis* et devenus *citoyens,* composaient en grande partie ce qu'on nommait alors le *peuple romain.* Du reste, au lieu du *peuple* et de la *plèbe,* il n'y avait

plus de distinction que celle du *grand* et du *petit*, du *riche* et du *pauvre ;* l'aristocratie héroïque des anciens temps avait fait place à une aristocratie d'argent. La *loi Licinia,* qui limitait les propriétés à cinq cents *jugera* ou arpents [p. 454], était foulée aux pieds : les nobles étendaient chaque jour leurs domaines aux dépens du pauvre, et ne les faisaient cultiver que par des esclaves; en sorte que le pauvre, sans travail, sans propriété, et ne pouvant, d'après la loi, servir comme soldat, n'avait d'autre ressource que d'émigrer à Rome, pour y vivre dans une misère oisive. Cet état de choses nécessitait une réforme que les *Gracques* entreprirent au moyen des *lois agraires.*

3. Tentative démocratique des Gracques (133) : loi agraire; tribunat de Tibérius Gracchus. — TIBÉRIUS GRACCHUS, nommé tribun du peuple (133), projeta de reconstituer le peuple romain au moyen d'une *loi agraire :* il proposa donc la *loi Sempronia,* qui, d'une part, attribuait à tout citoyen sept arpents du domaine public, et, de l'autre, faisait revivre la *loi Licinia,* avec une indemnité pour les propriétaires à qui on enlèverait l'excédant de cinq cents *jugera* ou arpents. La mesure était juste au fond ; mais on ne pouvait remanier la propriété sans ébranler l'État. L'aristocratie jeta les hauts cris, et *Octavius Cécina,* collègue de Tibérius, gagné par le sénat, opposa son *véto* à la loi Sempronia. Tibérius fit suspendre toutes les magistratures, fermer le trésor public et déposer Octavius par toutes les tribus assemblées, donnant par là l'exemple de violer l'inviolabilité du tribunat. La loi Licinia passa ainsi par la force. Profitant de sa victoire, Tibérius fit par une autre *loi Sempronia* décréter le partage, entre les citoyens pauvres, des richesses mobilières d'*Attale III,* roi de Pergame, qui venait de léguer son héritage au peuple romain [p. 426]. D'autres lois, qui transportaient la *judicature* du sénat aux chevaliers et donnaient le *droit de cité* à tous les Italiens ou alliés, achevèrent d'exaspérer les patriciens. Tibérius, prévoyant le péril qui l'attendait au sortir de charge, demanda, contre les règles, d'être continué dans le tribunat, alléguant qu'on en voulait à sa vie. Le sénat prit alors le parti de la violence ; il monta au Capitole, où se tenait une assemblée prête à proroger la charge de Tibérius. Averti du danger qui le menaçait, Tibérius porta la main à sa tête, pour faire un appel aux bras de ses amis : c'était le signal dont ils étaient convenus. Ses adversaires s'écrièrent qu'il demandait le diadème. *Scipion Nasica,* parent du tribun et petit-fils de celui qu'on appela le plus vertueux des Romains, entraîna les sénateurs et

leurs clients contre Tibérius, qui mourut assommé près de la tribune, avec plus de trois cents de ses amis.

Intervalle entre le tribunat de Tibérius et celui de Caïus Gracchus (133-124). — CAÏUS GRACCHUS, plus jeune que Tibérius de neuf ans, n'avait point eu de part à la fatale sédition : il passa même plusieurs années sans se déclarer ouvertement le vengeur de son frère et le continuateur de ses projets; mais il fit agir pour lui le tribun *Papirius Carbon*. Celui-ci proposa deux *lois Papiria*, dont l'une, sur la prorogation facultative du tribunat, fut rejetée par le crédit de *Scipion Émilien*. Scipion osa même, un jour que ses paroles étaient interrompues par des murmures, révéler l'origine servile du nouveau peuple romain, en lui criant : *Silence, faux fils de l'Italie! Vous avez beau faire: ceux que j'ai amenés garrottés à Rome ne me feront jamais peur, tout déliés qu'ils sont maintenant.* Les *faux fils de l'Italie* se turent; mais Caïus Gracchus s'écria : *Il faut se défaire du tyran* (132); parole qui porta bientôt son fruit. Car lorsque l'exécution de la loi Sempronia eut été confiée à Caïus Gracchus, à Carbon et à Fulvius Flaccus, Scipion Émilien, qui proposa une dictature pour mettre fin aux troubles causés par cette loi, fut trouvé assassiné dans son lit (130). Caïus Gracchus s'éloigna de Rome pendant quelque temps, et lorsqu'il reparut, ce fut pour demander le tribunat.

Tribunat de Caïus Gracchus (124-122). — CAÏUS GRACCHUS fut nommé tribun du peuple, l'an 124. Pour l'éloquence, c'était Tibérius, mais plus véhément, plus passionné. Sa pantomime était vive et animée; il se promenait par toute la tribune aux harangues. Sa voix puissante remplissait tout le forum, et il était obligé d'avoir derrière lui un joueur de flûte qui la ramenait au ton et en modérait les éclats. Un tel homme ne devait pas avoir de peine à se faire continuer le tribunat, et il fut en effet confirmé dans cette charge pour l'année 123. Pendant deux ans il exerça dans Rome une autorité presque souveraine. Pour ruiner l'aristocratie et venger son frère, il étendit tellement le plan de Tibérius, qu'il le rendit très-dangereux non-seulement pour la noblesse, mais aussi pour l'antique constitution de l'État. Il fit établir des distributions régulières de blé au peuple pauvre; il forma des chevaliers, sous le nom d'*ordre équestre*, un corps politique capable de contre-balancer le sénat, en leur conférant le droit de rendre la justice (*judicia*), qu'il enleva aux sénateurs; il établit des colonies non-seulement dans la Campanie, mais aussi hors de

l'Italie, à Carthage; enfin, chose bien plus importante, il fit participer les Latins et les Italiens aux droits des citoyens romains, et particulièrement à celui de suffrage. Le sénat, afin de l'éloigner et de ruiner son crédit pendant son absence, lui offrit d'aller en personne relever Carthage, pour y fonder la première colonie hors de l'Italie. Caïus tomba dans le piége et se dirigea vers l'Afrique avec six mille colons. Dès qu'il fut parti, le consul FANNIUS fit chasser de Rome les Italiens qui accouraient pour donner leurs suffrages. Enfin le sénat feignit de prendre les intérêts de la plèbe, et subornant *Livius Drusus,* collègue de Caïus, lui fit proposer des lois encore plus populaires que les siennes : cette politique singulière réussit pleinement. Caïus, à son retour de Carthage, parut comme étranger au peuple. Aussi échoua-t-il dans la demande d'un troisième tribunat; mais il fallait détruire toutes les lois du tribun. LUCIUS OPIMIUS, son ennemi mortel, nommé consul, en proposa l'abolition. Un de ses licteurs fut tué par les partisans de Caïus. Le sénat investit Opimius du pouvoir suprême, par la formule ordinaire *vîderet* [p. 452]. Bientôt on se battit dans les rues de Rome : la tête de Caïus fut mise à prix; abandonné par une lâche multitude et près d'être atteint, il se fit tuer par un esclave à l'âge de trente ans. L'un de ses plus zélés partisans, nommé *Septimuléius,* s'empara de sa tête, et, pour la rendre plus pesante, en ôta toute la cervelle, la remplit de plomb et la porta au consul, qui lui compta dix-sept livres pesant d'or (122). Trois mille hommes périrent dans cette journée.

Conséquences des troubles civils. — La mort de Caïus Gracchus fut suivie d'une contre-révolution aristocratique, à la suite de laquelle le peuple retomba dans son ancienne misère. Mais, d'un côté, les alliés, mécontents de leur exclusion, frémissaient sourdement contre Rome, et, de l'autre, l'inimitié du peuple contre les nobles, réveillée si violemment par les Gracques, survécut à leur ruine : double germe de la *guerre sociale* et de la *guerre civile,* qui éclatèrent bientôt [p. 490 et 491].

4. Guerre de Jugurtha (112-106) : **Marius.** — *Micipsa,* fils aîné de Massinissa, roi de Numidie, dans l'Afrique septentrionale [p. 476], avait partagé ses États entre ses deux fils, ADHERBAL et HIEMPSAL Ier, et JUGURTHA, son neveu naturel et son troisième fils par adoption (119). Jugurtha était, comme son aïcul Massinissa, le meilleur cavalier d'Afrique, actif et ambitieux comme lui, habile politique et déjà célèbre par ses exploits au siége de Numance [p. 482]. Pour régner seul, il assassina

Hiempsal (118), poursuivit Adherbal dans *Cirtha* (Constantine, en Algérie), sa capitale, l'obligea de capituler et l'immola contre la foi des traités. Adherbal avait plusieurs fois imploré le secours de Rome; mais l'or du meurtrier avait gagné le sénat. Cependant le tribun *Caïus Memmius* le dénonça à l'indignation publique, et le sénat, cédant au cri de l'honneur et de l'humanité, déclara la guerre à l'assassin (112). Le consul CALPURNIUS PISON partit avec une armée; mais les armes lui tombèrent des mains à la vue de l'or numide, et Jugurtha trouva, au lieu d'un châtiment, une paix avantageuse. A la voix éloquente de Memmius, Jugurtha comparut, mais impunément, à Rome, cette *ville vénale, qui périrait bientôt s'il se trouvait quelqu'un pour l'acheter*[1]. Il osa même y faire égorger *Massiva,* neveu de Micipsa, qui venait réclamer ses droits à la couronne numide. Jugurtha revint dans ses États, y séduisit encore ALBINUS, et fit passer sous le joug l'armée vaincue d'AULUS, frère de ce consul (111). La honte de cette défaite fit élire pour consul ÉMILIUS MÉTELLUS, bon général, et, chose fort rare alors, homme incorruptible. Plusieurs victoires, qui lui valurent le surnom de *Numidique,* allaient le mettre en possession de Jugurtha, lorsqu'il s'en vit frustré par l'un de ses lieutenants : c'était CAÏUS MARIUS, homme sans éducation, sans lettres, mais plein de talents militaires et dévoré d'ambition : il était né l'an 153, près d'Arpinum, dans le Latium, d'une famille plébéienne et obscure. Marius décria Métellus, son général, son patron, son bienfaiteur; il alla briguer le consulat à Rome, et l'obtint, l'an 107, en qualité d'*homme nouveau*[2]. De retour en Afrique, Marius y débuta par la prise de *Capsa,* capitale de Jugurtha, et vainquit dans un combat de trois jours son armée réunie à celle de *Bocchus,* son beau-père, roi de Mauritanie, à l'O. de la Numidie. Celui-ci, dégoûté d'une alliance qui pouvait le compromettre, trahit son gendre, et, séduit par l'éloquence insinuante de *Cornélius Sylla*, questeur de Marius, il le livra aux Romains. Jugurtha, conduit à Rome, orna le triomphe de Marius, et mourut de faim dans un cachot (106). La Numidie, sauf quelques territoires voisins de la province romaine d'Afrique, fut partagée entre Bocchus et deux petits-fils de Massinissa, *Iarbas* et *Hiempsal II.*

1. Paroles de Jugurtha, en quittant Rome après y avoir tué un de ses parents (*Massiva*).

2. On appelait ainsi ceux dont les ancêtres n'avaient été revêtus d'aucune des dignités de la république.

5. Guerre des Cimbres et des Teutons (114-102) : Marius. — Un déluge de barbares, CIMBRES et TEUTONS, fuyant une inondation de la mer Baltique, au N. de l'Europe, s'étaient avancés vers les frontières de la république romaine. Après avoir battu dans le Norique, au sud du Danube, le consul PAPIRIUS CARBON (114) et s'être accrus des *Ambrons*, peuplade gauloise, et des *Tigurins*, peuplade helvétique, ils menaçaient et la Gaule romaine et l'Italie. Le proconsul MARCUS SILANUS, envoyé dans la Gaule, fut vaincu près du Rhône (110) ; quatre autres généraux romains ne furent pas plus heureux (109-106) ; le consul SERVILIUS CÆPION perdit même, avec la vie, quatre-vingt mille soldats à la *bataille d'Orange*, dans la Narbonnaise[1]. C'en était peut-être fait de Rome, si les vainqueurs eussent pris la route de l'Italie ; mais ils franchirent les Pyrénées orientales et passèrent trois ans à ravager l'Espagne. Néanmoins l'effroi fut tel à Rome qu'on déclara le *tumulte gaulois* [p. 458], et que CAÏUS MARIUS, qui venait, dans son premier consulat, de terminer la guerre de Jugurtha, parut seul capable de la sauver. Il employa trois nouveaux consulats consécutifs (104-103-102) à lever de grandes armées, à dresser ses troupes par de continuels exercices et des travaux prodigieux, tels que la *Fossa Mariana*, qui devait servir de nouvelle embouchure au Rhône. Les barbares reparurent enfin dans la Gaule ; mais ils se séparèrent : les Cimbres et les Tigurins prirent un détour pour entrer en Italie par le Norique ; les Teutons et les Ambrons se dirigèrent vers la Ligurie. Marius laissa ces derniers défiler devant son camp et les atteignit près d'*Aix*, dans la Narbonnaise, où, dans un combat de trois jours, deux cent mille barbares furent tués et quatre-vingt mille faits prisonniers, entre autres leur roi gigantesque TEUTOBOCHUS (102). Cependant les Cimbres, sous les ordres du roi BOÏRIX, avaient franchi les Alpes. Consul pour la cinquième fois, Marius courut joindre ses troupes victorieuses à celles de LUTATIUS CATULUS, son collègue. Le combat s'engagea dans les plaines de *Verceil*, dans la Gaule transpadane [p. 436] ; les Cimbres y furent anéantis comme les Teutons (101). Marius reçut le titre de *troisième fondateur de Rome*, après Romulus et Camille [p. 441 et 457].

Violences de Saturninus. — Marius obtint un sixième consulat par les intrigues et les violences du tribun *Saturninus* et du préteur *Glaucia*, deux ennemis du bien public et de la

1. La *Narbonnaise* était aussi appelée *Province romaine* (Provence). [Voyez p. 484 et 504.]

vertu. Depuis que les suffrages du peuple s'achetaient ou par les caresses ou par l'or, les comices étaient devenus un champ de bataille où tout cédait au plus fort : Saturninus y dominait. *Métellus le Numidique,* homme de bien et défenseur zélé de l'aristocratie, fut exilé, et *Memmius* massacré. Le sénat employa alors la formule de salut [p. 452]. Marius, forcé d'abandonner ses anciens amis, les assiégea dans le Capitole : ils se rendirent sous la condition de la vie sauve ; mais le peuple en fureur se jeta sur eux et les massacra. Métellus fut rappelé, et Marius passa en Asie pour n'être pas témoin de son glorieux retour (99).

6. **Guerre sociale** (90-88). — On appelle *guerre sociale* la guerre que les peuples d'Italie, alliés (*socii*) de la république romaine, lui firent pour obtenir le droit de cité. On la nomme aussi *guerre des Marses,* parce que ce peuple du Samnium y joua le premier rôle.

Les consuls LICINIUS CRASSUS et MUCIUS SCÉVOLA venaient de porter la *loi Licinia-Mucia* (96), pour arrêter les fréquentes usurpations du droit de citoyen romain. Le tribun *Livius Drusus,* fils du collègue de Caïus Gracchus [p. 487], homme habile, éloquent et probe, forma le projet chimérique de satisfaire à la fois les alliés et tous les ordres de l'État : aux sénateurs, il voulait restituer les jugements, que Caïus Gracchus avait transférés aux chevaliers [p. 487], accorder aux chevaliers le partage, à nombre égal, de la dignité sénatoriale (trois cents sur six cents), rendre au peuple les distributions de grains et de terres, aux Italiens le droit de cité. Drusus, voulant ainsi complaire aux trois ordres, n'en satisfit aucun, et tous s'opposèrent vivement au dernier article. Alors commença la *guerre sociale.* POMPÉDIUS SILO, chef des Marses, s'avança vers Rome, à la tête de dix mille hommes. Quelques Italiens formèrent en même temps le projet d'assassiner les consuls au milieu des féries latines. Livius Drusus en avertit généreusement le consul MARTIUS PHILIPPUS, son plus ardent adversaire, et peu de temps après il fut assassiné lui-même par les sicaires de l'ingrat consul. Alors la révolte devint générale dans l'Italie (90). Les alliés se formèrent en corps de république, prirent pour capitale *Corfinium,* dans le Samnium, établirent un sénat et nommèrent deux consuls avec deux préteurs. Rome leur opposa ses plus habiles généraux, *Marius, Sylla, Cnéius Pompée, Strabon,* père du grand Pompée, *Lucius Julius César, Métellus Pius,* etc. RUTILIUS, collègue du consul JULIUS CÉSAR, périt dans la première campagne, avec huit mille hommes, sur le *Liris,* dans le Latium. MARIUS, qui prit une partie de l'armée vain-

cue, n'osa ou ne voulut rien tenter contre Pompédius Silo; vieux et intempérant, il n'avait plus ce génie actif qui triompha des Cimbres ; peut-être aussi que, chef du parti populaire, il combattait à regret contre une cause qui était presque la sienne. Bientôt intervint la *loi Julia* (90), qui donna le droit de cité à tous les alliés restés fidèles, tels que les Étrusques, les Ombriens, etc. SYLLA porta le dernier coup aux autres par ses deux grandes victoires de *Nole* et de l'*Aufidus*, en Campanie, ainsi que par la prise de *Bovianum*, dans le Samnium, siége des assemblées générales (89) : succès qui lui valurent dès lors le surnom d'*Heureux* (Felix). Enfin Pompédius périt vaincu dans l'Apulie par MÉTELLUS PIUS, fils de Métellus le Macédonique, et l'Italie se pacifia tout à coup, lorsque la *loi Plautia* eut étendu le droit de cité à toute l'Italie. La politique du sénat rendit pour un moment cette concession illusoire : au lieu de distribuer les alliés dans les 35 tribus existantes, où le nombre leur aurait assuré la supériorité des suffrages, on en composa 8 tribus nouvelles qui devaient voter les dernières (88).

7. **Rivalité de Marius et de Sylla.** — L. CORNÉLIUS SYLLA, né l'an 137 dans l'antique maison des Cornélius, versé dans les lettres grecques, profondément vicieux, mais couvrant ses vices par des dehors agréables, ambitieux comme Marius, mais plus habile politique, ne cessa de se porter pour le champion de l'aristocratie contre le peuple. Après avoir aidé Marius à finir la guerre de Jugurtha, il fut nommé préteur en 92, prit une part active à la guerre sociale, et reçut, l'an 88, le consulat, avec la mission d'aller faire la guerre à *Mithridate*, roi de Pont, en Asie Mineure. Marius, quoique vieux, infirme et pesant, lui ravit ce commandement par les satellites du tribun *Sulpicius*, qui les appelait son *antisénat*, et par la dissémination dans les trente-cinq tribus anciennes des huit tribus nouvelles, formées des Italiens qui récemment avaient obtenu le droit de cité. De son *camp de Nole*, Sylla marcha sur Rome avec trente mille hommes et s'en empara, après une légère résistance de Marius et de Sulpicius, qui furent, avec leurs partisans, déclarés ennemis de l'État. Sulpicius fut pris dans sa fuite, et sa tête, attachée aux Rostres (tribune aux harangues) imposa à tous la terreur et le silence. Marius parvint à s'échapper. Sylla cassa tout ce qu'avait fait le tribun, rendit au sénat la proposition des lois et rétablit le vote par centuries; puis, pour se rendre populaire, il favorisa l'élection de CORNÉLIUS CINNA, démagogue aussi furieux que CAÏUS OCTAVIUS, son collègue, était aristocrate violent.

Cependant Marius, pris dans les marais de Minturnes, formés par le Liris, désarma d'un regard et d'un mot (*Soldat, oseras-tu tuer Marius?*) l'esclave cimbre envoyé pour lui trancher la tête. Sommé de sortir de l'Afrique, où il s'était réfugié ensuite, il répondit fièrement à l'envoyé du préteur d'Utique : *Va lui dire que tu as vu Marius fugitif assis au milieu des ruines de Carthage.* Toutefois il se retira avec son fils dans une île voisine de la côte pour y attendre quelque révolution en sa faveur. Son attente ne fut pas longue. Dès que Sylla fut parti contre Mithridate, Cinna renouvela la loi de Sulpicius par rapport aux alliés ; mais Octavius tomba par surprise sur les Italiens accourus à Rome et en tua dix mille. Cinna, chassé de Rome avec six tribuns, se retira chez les alliés, en revint avec trente légions et rappela Marius. Le redoutable proscrit reparut bientôt, affranchit tous les esclaves, et se fit déclarer proconsul par Cinna. Tous deux, avec *Sertorius* et *Carbon,* vinrent assiéger Rome (87). Octavius rappela *Métellus Pius* et *Pompée* le père, que la guerre sociale retenait encore dans le sud de l'Italie. Il se donna sous les murs de la ville une terrible bataille, où un soldat de Pompée tua son frère dans la mêlée et se poignarda sur son cadavre après l'avoir reconnu ; quelques jours après, Pompée périt d'un coup de foudre. Rome se rendit aux démocrates.

Proscriptions ordonnées par Marius. — Avant de rentrer dans Rome, Marius ordonna le meurtre d'Octavius, prélude de ses proscriptions. Sylla et sa famille furent proscrits, les orateurs *Marc Antoine* et *Crassus* mis à mort. Les satellites et les esclaves de Marius reçurent l'ordre de massacrer tous ceux qui, venant le saluer, n'en recevaient point de salut : c'était le mot d'ordre. A la fin de cette année de massacres, Marius se fit nommer consul pour la septième fois, avec Cinna pour collègue ; mais au bout de dix-sept jours il mourut de ses excès de table (86), et Cinna poursuivit à Rome le cours de ses cruautés, tandis que Sylla poursuivait dans l'Orient le cours de ses victoires.

Succès de Sylla contre Mithridate (88-85) : batailles de Chéronée et d'Orchomène. — Sylla, débarqué en Grèce avec cinq légions (88), y avait trouvé *Archélaüs,* le plus habile général de Mithridate. Il écrasa son armée, se dirigea sur Athènes, qu'il prit d'assaut après un siége de dix mois, et l'inonda de sang pour la punir de sa résistance et de ses plaisanteries sur son teint rouge tacheté de blanc (*Sylla,* lui criaient les assiégés, *est une mûre saupoudrée de farine*). De là il retourna contre les Asiatiques, et les deux grandes victoires de *Chéronée* et d'*Orchomène* (88),

en Béotie, forcèrent Archélaüs à conclure une paix; mais le roi de Pont refusa de ratifier le traité. Sylla passa en Asie, où *Fimbria*, lieutenant et meurtrier de *Valérius Flaccus*, envoyé par Cinna pour le dépouiller du commandement, poussait activement Mithridate. Le roi de Pont, pris entre deux ennemis, fit faire des ouvertures à Sylla, qui, désireux de retourner promptement en Italie, consentit à la *paix de Dardanum* (86), en Troade, par laquelle Mithridate devait renoncer à l'Asie Mineure, livrer quatre-vingts vaisseaux, licencier ses marins et payer deux mille talents (10,444,000 fr.). Sylla livra alors l'Asie à ses soldats, lui imposa un tribut de vingt mille talents (104,440,000 fr.) et reprit le chemin de l'Italie.

8. Gouvernement aristocratique de Sylla, sa dictature, ses réformes, sa mort. — SYLLA, vainqueur de Mithridate, reprit le chemin de l'Italie, qu'occupaient quinze généraux et plus de deux cent mille hommes. Cinna, consul pour la quatrième fois (84), venait d'être massacré par ses propres soldats, laissant à la tête de son parti CARBON, NORBANUS et MARIUS LE JEUNE. Sylla, auquel s'étaient joints *Métellus Pius*, *Crassus le Riche*, *Pompée le fils*, alors âgé de vingt-cinq ans, *Céthégus*, *Verrès* et d'autres personnages consulaires, défit en personne, à *Canusium*, en Apulie, le consul Norbanus; Pompée triompha de Carbon. Carbon rentra néanmoins dans Rome, et s'empara du consulat avec le fils de Marius. Ce dernier éprouva une déroute complète à *Sacriport*, dans le Latium. Sylla fit massacrer tout ce qui se trouvait de Samnites parmi les prisonniers de guerre. Leurs compatriotes prirent les armes et coururent assiéger Rome sous la conduite de *Pontius Télésinus*. Sylla y vola de son côté et la délivra avec peine par la sanglante victoire de la *Porte-Colline* (82). A cette nouvelle, le jeune Marius se tua dans Préneste, ville du Latium, et Carbon fut livré à Pompée, qui le fit égorger de sang-froid.

Le parti populaire était vaincu. Sylla prit alors solennellement le surnom d'*Heureux* (Felix ou Faustus). Le reste de sa vie ne fut plus qu'un tissu d'injustices et de cruautés. Il fit égorger dans le cirque six à sept mille prisonniers de guerre auxquels il avait promis la vie sauve. C'est lui qui, le premier, dressa des tables de mises hors la loi ou de *proscriptions*. Chaque jour il faisait afficher une liste de ceux qu'il dévouait à la mort. L'esclave fut invité, par l'appât de l'or, à tuer son maître; le fils même à massacrer son père. La tête d'un proscrit était payée deux talents (10,444 fr.); on confisquait les biens;

c'était un crime à un plébéien que d'être riche. Ces atrocités ne cessèrent qu'au bout de plusieurs mois, après avoir coûté la vie à trente-trois consuls, sept préteurs, soixante édiles, deux cents sénateurs et cent cinquante mille citoyens.

La république n'existait plus : un seul était maître de tout par le droit de l'épée. Tandis que Crassus et Pompée poursuivaient les restes du parti vaincu, Sylla remplit le sénat de ses créatures, abaissa le tribunat, se fit élire *dictateur perpétuel* et obtint une loi. la plus inique de toutes, qui ratifiait tous ses actes passés et *futurs*. La victoire de Sylla était le triomphe de Rome sur l'Italie et des nobles sur les riches. Pour le consolider, il fit revivre en partie l'ancienne constitution par une série de *lois Cornéliennes*, qui rendirent la judicature au sénat, restreignirent le pouvoir des tribuns, enlevèrent la cité aux Italiens, etc. Il affranchit dix mille esclaves de proscrits, pour en faire ses satellites dans Rome sous le nom de *Cornéliens;* il distribua les terres de ses ennemis à cent vingt mille légionnaires, fonda la ville de *Florence*, en Étrurie, établit les *jeux du cirque*, et, las de gouverner les Romains, après deux années de dictature, il abdiqua volontairement pour se retirer à sa villa de Cumes, en Campanie, où il mourut des suites de ses débauches (79) à l'âge de soixante ans.

Le parti populaire, mort depuis l'an 82 en Italie, ne l'était ni en Afrique, où le soutenait *Domitius Ahénobarbus*, gendre de Cinna, ni en Espagne, où *Sertorius* devait le défendre encore longtemps. Le consul Émilius Lépidus tenta de le relever dans Rome, après l'abdication de Sylla. Lutatius Catulus, que le sénat arma d'un pouvoir discrétionnaire, le défit, avec l'aide de Pompée, au *pont Milvius*, près de Rome, et à *Cosa*, en Étrurie. *Junius Brutus*, lieutenant de Lépidus dans la Gaule cisalpine, fut pris par Pompée dans Modène et mis à mort; mais *Perpenna*, qui servait sous lui, parvint à rassembler les débris des troupes pour aller rejoindre Sertorius en Espagne (78).

9. Guerre contre Mithridate (75-68) : Lucullus, Pompée. — Une première guerre contre Mithridate, roi de Pont, avait eu lieu sous Sylla [p. 493] ; il y en eut encore deux autres. La seconde guerre des Romains contre Mithridate le Grand, roi de Pont, en Asie Mineure, eut lieu après la mort de *Nicomède III*, roi de Bithynie, qui les avait institués ses héritiers (75). On vit surtout s'y distinguer L. Lucullus, Romain aussi célèbre par sa magnificence et son luxe que par ses talents militaires.

Mithridate, vaincu deux fois par Sylla, mais non dompté, conquit la Bithynie par lui-même, et par Tigrane, roi d'Armé-

nie, son gendre, la Cappadoce sur *Ariobarzane Ier*, roi vassal de Rome. Le sénat lui déclara la guerre, dont il chargea les deux consuls AURÉLIUS COTTA et LICINIUS LUCULLUS : le premier était plus présomptueux qu'habile; le second, versé dans les lettres grecques, orateur distingué, joignait aux plus grands talents militaires les vertus civiles, la loyauté, la générosité, la magnificence, que ses immenses richesses lui firent porter jusqu'à la profusion.

Cotta, parti le premier, se fit battre sur terre et sur mer, et, assiégé dans Chalcédoine, en Bithynie, il ne dut son salut qu'à Lucullus. Le roi de Pont se porta sur Cyzique, en Mysie, avec trois cent mille hommes; Lucullus le suivit à la piste, et, par un chef-d'œuvre de prudence, le laissa se consumer par la disette. Mithridate s'enfuit, comme vaincu par la faim, avec les débris de ses troupes, battues sur le *Rhyndacus*, en Mysie : Lucullus les acheva sur les bords du *Granique* (74).

Lucullus, prorogé cinq ans dans le commandement, soumit ensuite la Bithynie et la Cappadoce, détruisit près de l'île de *Lemnos* une flotte que Mithridate, allié de Sertorius, envoyait contre l'Italie, et lui enleva ses galères.

Mithridate, forcé de rentrer dans le Pont, fut suivi de près par le vainqueur; et bientôt le roi fugitif, dépouillé de ses États, se vit réduit à chercher un asile chez Tigrane. Lucullus y pénétra avec quinze mille hommes seulement, en battit trois cent mille, commandés par Tigrane, qui s'enfuit lâchement, et s'empara de sa capitale, *Tigranocerte* (69); l'année suivante, il culbuta, sur les bords du fleuve *Arsanias*, en Arménie, une autre armée d'Asiatiques commandée par les deux rois en personne, et l'Arménie fut presque conquise (68); Lucullus allait prendre *Artaxate*, où Tigrane tenait ses femmes, ses enfants et ses trésors; mais la mutinerie des soldats romains lui fit perdre tout le fruit de ses victoires.

Un plébiscite, provoqué par les partisans de Pompée, donna le consul ACILIUS GLABRION pour successeur à Lucullus, qui, de retour à Rome, n'obtint qu'avec peine les honneurs mérités du triomphe [1] (68).

A peine Lucullus eut-il quitté l'Asie, que Mithridate reprit

1. Lucullus passa le reste de sa vie dans les jouissances de la richesse, de l'étude et de l'amitié, tantôt à sa villa de Misène, en Campanie, ancienne propriété de Marius, tantôt dans sa maison de Rome, où il fonda une immense bibliothèque. Il mourut en démence à l'âge de soixante-huit ans.

les armes et reconquit la Cappadoce. Ses progrès alarmèrent Rome ; on ne vit que Pompée capable d'en arrêter le cours. La *loi Manilia*, proposée par le tribun *Manilius*, l'envoya en Asie avec un pouvoir absolu (66). Ce général, à qui Lucullus reprochait avec raison de rechercher le commandement contre des ennemis vaincus, n'eut pas de peine à disperser aux *sources de l'Euphrate* les troupes épuisées de Mithridate (66). Tigrane, non content de refuser un asile à son beau-père, mit sa tête à prix, et son propre royaume aux pieds de Pompée, qui le lui laissa moyennant le payement de six mille talents (31,332,000 fr.) et la cession de la Cappadoce, de la Cilicie et de la Syrie. Mithridate, suivi de huit cents braves, se fit jour à travers les Romains et gagna par le Caucase le Bosphore cimmérien ou Chersonèse taurique, où régnait son fils *Pharnace.* C'est alors qu'il forma le vaste projet d'aller, par le Danube et la Save, porter la guerre en Italie comme un autre Annibal. Mais ses soldats découragés, et d'ailleurs excités sous main par Pharnace, se révoltèrent et forcèrent ce grand roi à se faire tuer par un Gaulois (64), après avoir régné soixante et un ans et résisté trente ans aux Romains. Pompée était en Judée lorsqu'il apprit la catastrophe de Mithridate; il retourna dans le Pont, et Pharnace obtint de lui le royaume du Bosphore cimmérien, en récompense de son parricide.

Guerre contre les pirates (67). — Le vaniteux Pompée était devenu l'idole du peuple, auquel il avait rendu ses tribuns, et, en retour, le peuple, par la *loi Gabinia*, lui déféra contre les *pirates*, pour trois ans, le *proconsulat des mers.*

Ces pirates, débris de la flotte de Mithridate, roi de Pont, étaient devenus, sous le nom de *Ciliciens* et d'*Isauriens,* l'effroi de toutes les mers ; ils ruinaient le commerce et causaient la famine. Pompée fut envoyé contre les mille galères des forbans avec une flotte de cinq cents vaisseaux. En trois mois, soit par lui-même, soit par ses lieutenants, il détruisit tous les corsaires (67). Il termina aussi les différends des princes juifs *Hyrcan II* et *Aristobule II* [p. 340], réduisit la *Syrie* en province romaine, et soumit encore l'*Albanie*, l'*Ibérie* et d'autres contrées près de la mer Caspienne.

10. Guerre contre Sertorius (79-73) : Pompée.— SERTORIUS, d'origine plébéienne, avait fait ses premières armes dans les Gaules et concouru à la prise de Rome par Marius [p. 492]; mais, patriote sincère, ardent et généreux, il avait quitté les drapeaux de Marius dès qu'il les avait vus souillés du sang de ses conci-

toyens. Pendant la dictature de Sylla, Sertorius avait couru les mers et les côtes d'Afrique, rêvant une paisible retraite dans les îles Fortunées; mais l'amour de la gloire le fit passer, l'an 80, en Lusitanie [p. 480]. Bientôt maître de toute l'Espagne (79), il s'entoura d'une nombreuse cour de proscrits, et forma dans son camp comme une nouvelle Rome, avec un sénat et des écoles publiques pour la jeune noblesse espagnole. Pour se faire respecter du peuple, il se disait en commerce avec les dieux, qui lui donnaient des avis par l'organe d'une *biche blanche*, sa fidèle compagne, même dans les batailles. Depuis quatre ans, avec l'aide de *Perpenna* qui l'avait rejoint, il se soutenait contre les deux plus grands généraux de la république, *Métellus Pius* et *Pompée*, qu'il battit à *Sucrone*, dans la Tarraconaise, lorsque sa tête fut mise à prix pour cent talents (522,200 fr.) et vingt mille *jugera* ou arpents de terre (75). Cette politique odieuse exposait Sertorius à mille trahisons. Il devint sévère : une conspiration se forma autour de lui, et Perpenna, qui en était le chef, le fit lâchement égorger dans un repas. Avec Sertorius tomba toute la force de son parti. Le meurtrier, qui osa prendre sa place, ne fit que rendre la victoire facile à Pompée. Il voulut racheter sa vie par une trahison : il offrit au vainqueur les papiers de sa victime où l'on découvrirait ses liaisons avec les principaux citoyens de Rome; mais Pompée, qui s'était d'ailleurs fait peu d'honneur dans cette guerre, s'honora du moins par la destruction de ces papiers et la punition du traître (73).

11. Guerre contre Spartacus (73-71). — Depuis longtemps on exerçait à Rome, pour les fêtes publiques, au métier de *gladiateurs*, un nombre immense d'esclaves, la plupart gaulois ou thraces. L'un d'eux, le Thrace SPARTACUS, homme de courage et de mérite, s'échappa de son bagne de Capoue avec soixante-dix-huit compagnons d'infortune et se cantonna sur le *mont Vésuve*. Tous les esclaves de la Campanie l'y joignirent. Avec eux Spartacus défit les deux préteurs *Appius Claudius Pulcher* et *Varinius*. Ce premier succès accrut tellement sa troupe, montée à soixante et dix mille hommes, qu'on fit marcher contre elle les deux consuls GELLIUS et LENTULUS. La division combattit pour les Romains. *Crixus*, chef des gladiateurs gaulois, se fit battre et tuer en Lucanie au *mont Gargane*, par Gellius; Spartacus, avec ses compatriotes, triompha dans deux combats, d'abord de Lentulus, puis des deux consuls réunis. Le préteur *Marcus Crassus le Riche*, élève de Sylla et rival de Pompée, se chargea seul de lutter contre l'habile gla-

diateur. Il défit les Gaulois, séparés encore une fois des Thraces, et Spartacus, forcé par les siens de combattre, perdit la victoire et la vie sur les bords du *Silarus*, en Lucanie. Quarante mille esclaves restèrent sur la place; cinq mille fuyards se rallièrent: Pompée, qui revenait d'Espagne, les écrasa sans peine, et, dans sa vanité ridicule, il se proclama lui-même le sauveur de la république. On lui décerna le nom de *Grand*, dès lors inséparable de son nom (*Pompeius Magnus*).

N° 15.

Pompée. — Cicéron et Catilina.

1. Seconde période des troubles civils. — 2. Grandeur de Pompée. — 3. Cicéron. — 4. Catilina.

1. Seconde période des troubles civils (70-44). — La *seconde période des troubles civils* s'étend depuis l'an 70 jusqu'à la mort de César. Elle fut marquée par la conjuration de Catilina [p. 499], par le premier triumvirat et par la domination de César [p. 501 et s.].

2. Grandeur de Pompée; rétablissement du tribunat dans ses droits (70). — Sylla, pendant sa dictature, avait restreint considérablement le pouvoir et les priviléges des tribuns; ainsi, il avait fait passer une *loi Cornélienne* [p. 494] portant que tout citoyen qui avait été tribun du peuple, était déclaré incapable de parvenir à aucune autre magistrature, et ôtant aux tribuns le droit de haranguer le peuple, de faire des lois et de recevoir les appels à leur tribunal. Mais vers l'an 70, Pompée, afin de fomenter dans la république des troubles qu'il ferait tourner à son profit, les rétablit dans toutes leurs anciennes prérogatives. Les tribuns ne lui furent pas ingrats. Le tribun Manilius le fit, par la *loi Manilia*, envoyer en Asie avec un pouvoir absolu, et Gabinius, par la *loi Gabinia*, lui fit décerner le proconsulat des mers [p. 496].

Pompée devint alors le plus grand homme de la république: il avait terminé, sur les brisées de ses rivaux et au profit de sa grandeur, et la guerre de Mithridate, et celle de Sertorius, et celle de Spartacus, et celle des pirates; dans toutes ces guerres, on n'avait vu que Pompée pour anéantir l'ennemi; il était l'idole des chevaliers, le partisan du sénat, le chef du parti aristocratique; au retour de ses expéditions, il reçut le surnom de *Grand* avec les honneurs du triomphe; mais il n'eût pas eu où triom-

pher, si Cicéron n'eût sauvé l'Etat et Rome des fureurs de Catilina.

3. Cicéron.—CICÉRON (Marcus Tullius), natif d'Arpinum (106) et parent de Marius, son compatriote [p. 488], appartenait à l'ordre équestre. Il étudia la philosophie sous le Grec *Philon,* la jurisprudence avec *Mucius Scévola,* l'éloquence avec *Crassus,* fit ses premières armes sous *Sylla,* dans la guerre sociale, et débuta au barreau, l'an 90, par la belle défense de *Roscius d'Amérie* (pro Roscio Amerino) contre *Chrysogone,* affranchi tout-puissant du dictateur. Revenu d'Athènes et de Rhodes, où il était allé se perfectionner dans l'art oratoire, il devint successivement questeur en Sicile (74), édile (69), préteur (66), grâce à Pompée, dont il s'était montré l'homme dans l'affaire de la loi Manilia [p. 496]. C'était le plus éloquent des Romains. Il avait déjà signalé son talent oratoire dans la cause du préteur *Verrès,* spoliateur de la Sicile, contre lequel il prononça les *Verrines.* Il eut bientôt l'occasion de le déployer dans une circonstance plus grave.

Depuis longtemps, Rome était devenue une proie que les ambitieux se disputaient par des moyens différents : Marius et Sylla avaient employé la guerre civile, et Pompée, les guerres extérieures ; à défaut de guerres, d'autres recoururent aux complots, comme Catilina.

4. Catilina ; ses conjurations. — LUCIUS SERGIUS CATILINA, sénateur et d'une naissance illustre, était l'homme le plus exécrable de Rome, qui en comptait tant alors. Il avait séduit une vestale, assassiné son fils, brillé parmi les sicaires de Sylla pendant ses proscriptions, et dissipé en débauches son patrimoine avec les biens de nombreux proscrits. Abîmé de dettes, il lui fallait une révolution, et il la tenta par des complots.

Le *premier complot* de Catilina, dans lequel entrèrent les jeunes *Cnéius Pison, Crassus* et *Jules César,* eut lieu l'année même de la préture de Cicéron (66) ; mais il échoua par la faute de Crassus. Le *second complot,* tramé l'année suivante par Catilina et Pison, qui devaient agir, l'un à Rome et l'autre en Espagne, fut déjoué par Pompée. Le *troisième complot* n'eut qu'un chef réel, Catilina : recommencer la dictature de Sylla, tel en était le but ; les moyens étaient le massacre du sénat et l'incendie de Rome. A cet effet, Catilina réunit autour de lui tout ce qu'il y avait dans l'Italie d'hommes perdus de misère, de dettes ou de crimes, les *Mallius,* les *Septimius,* les *Caïus Julius, etc.,* et dans Rome, de jeunes gens audacieux et dépravés, les *Gétus,* les *Céthégus,* les *Curius,* les *Lentulus, etc.*

Leur projet était connu de tous, et personne n'aurait pu le saisir ni le prouver : il n'en était que plus redoutable.

Pour perdre la république, il ne fallait à Catilina qu'être consul. Il se mit sur les rangs, et la majorité se déclara d'abord en sa faveur. C'en était fait de l'État, si l'un des conjurés, *Quintus Curius*, n'eût laissé transpirer le secret du complot dans la maison de la courtisane *Fulvie*, qui courut le révéler à Cicéron, alors simple postulant du consulat. L'alarme se répandit aussitôt dans Rome, et la crainte du péril réunit toutes les voix en faveur de CICÉRON, qui fut nommé consul avec ANTONIUS NÉPOS (63).

La manière dont il déjoua les desseins de Catilina ne fut pas la seule occasion qui illustra sa magistrature. Il fit, par son éloquence, rejeter une *loi agraire* proposée par le tribun *Rullus*, loi qui, sous prétexte de procéder à la distribution des terres, aurait amené la création de nouveaux décemvirs revêtus d'une autorité sans limites et sans appel.

Cependant Catilina ne cessait de conspirer. Il se présenta de nouveau aux suffrages des comices. Un nouveau refus, loin de le déconcerter, lui fit jeter le masque. Il tenta, mais en vain, de faire assassiner le vigilant consul, d'abord au champ de Mars, puis dans sa maison. Trompé dans cet espoir, il donna l'ordre à *Mallius*, ancien soldat de Sylla, d'armer l'Étrurie, à *Septimius* le Picénum, à *Caïus Julius* l'Apulie, tandis que *Lentulus, Céthégus* et les autres amis de Catilina, restés à Rome, débauchaient les députés des *Allobroges* [p. 504], venus pour demander quelque allégement aux effroyables usures qui les ruinaient. Le sénat, que Cicéron mit au courant de tout ce qui se passait, prononça la formule solennelle *videret* [p. 452]. Rome fut mise en état de défense. Catilina vint braver l'assemblée, qui l'accueillit avec un murmure. C'est alors que le consul prononça ce discours véhément et pathétique, la *première Catilinaire*, dans lequel il dévoilait les projets du conspirateur et demandait sa mort, après avoir exposé les crimes de sa vie [p. 39 et s.]. Catilina sortit de Rome et courut se mettre à la tête des révoltés. Cicéron adressa sa *seconde Catilinaire* au peuple, qui refusait encore de croire au complot ; il acheva de le convaincre par la *troisième Catilinaire*, où se trouvent consignés les aveux publics des Allobroges et des principaux conjurés arrêtés par son ordre. Le sénat délibéra sur la punition des coupables. DÉCIMUS JULIUS SILANUS, consul désigné, opina pour la mort. Cicéron appuya cet avis dans sa *quatrième Catilinaire*. *César* le combattit et confirma par là les soupçons de complicité qui planaient sur sa tête ; mais *Caton*, dans un discours dirigé surtout contre César, ramena tous

les sénateurs à l'opinion de Silanus. Les prisonniers furent, sans plébiscite, étranglés dans leurs cachots. Rome était sauvée; l'Italie ne tarda pas à l'être. Catilina fut atteint par l'armée consulaire de Népos, près de *Pistoie,* en Étrurie, comme il essayait de regagner les Alpes. Vaincu sans ressource, il se jeta au fort de la mêlée et y mourut percé de coups. Cicéron reçut alors les noms glorieux de *sauveur,* de *libérateur,* de *quatrième fondateur de Rome* [p. 490] et de *père de la patrie.*

N° 16.

César. — Premier triumvirat. — Second triumvirat.

§ 1er.

1. Le premier triumvirat: César, Pompée et Crassus. — 2. Consulat de César.

1. Le premier triumvirat : César, Pompée et Crassus. — On appelle *premier triumvirat* la coalition secrète formée l'an 56 entre César, Pompée et Crassus, pour dominer l'État, au profit de leur ambition particulière.

JULES CÉSAR (Caius Julius Cæsar) naquit, l'an 101 avant J. C., du patricien *Lucius Julius Cæsar* [p. 491]. Il prétendait descendre de Vénus et d'Ancus Martius. Marius avait épousé sa tante *Julia.* Audacieux, débauché, endetté, comme toute la jeunesse patricienne de son temps, il devait treize cents talents (6,788,600 fr.) avant d'avoir obtenu aucune charge. A dix-huit ans il refusa d'obéir à Sylla, qui voulait lui faire répudier sa femme *Cornélie.* Le dictateur lui fit grâce en disant qu'il *entrevoyait en lui plusieurs Marius.* César passa en Asie, chez *Nicomède,* roi de Bithynie, et ne revint à Rome qu'après la mort de Sylla.

César se mit aussitôt à la tête du *parti populaire* contre les Syllaniens : il aida Pompée dans le rétablissement des prérogatives tribunitiennes [p. 498], obtint par la *loi Plotia* le rappel des réfugiés d'Espagne, défendit la Macédoine contre le concussionnaire patricien *Dolabella,* émule de Verrès [p. 499], punit les sicaires de Sylla, sans égard aux ordres qu'ils avaient reçus du dictateur, et il osa, aux funérailles de Julia, sa tante, relever les statues et les trophées de Marius.

Si CÉSAR était l'homme du *peuple,* POMPÉE [p. 498] était l'homme des *chevaliers;* le *sénat* avait le sien dans le patricien MARCUS LICINIUS CRASSUS, surnommé *le Riche* [p. 498], qui, tour à tour partisan de Marius et de Sylla, s'était fait une



fortune de sept mille talents (36,554,000 fr.), en acquérant à vil prix les biens des proscrits. César ne pouvait faire triompher le parti populaire que par le consulat, et pour l'obtenir il lui fallait l'appui des chefs des deux autres partis. Il rapprocha donc Crassus et Pompée, depuis longtemps divisés, se les concilia tous deux, et forma avec eux une coalition secrète, connue sous le nom de *premier triumvirat*. Ce fut Caton qui la devina le premier, et en fut le plus constant et le plus redoutable adversaire.

CATON D'UTIQUE[1] (Caius Porcius Cato Uticensis), petit-neveu de Caton le Censeur, n'était l'homme de personne. Dès l'âge de quatorze ans, jeune patriote enthousiaste, il voulait poignarder Sylla *pour affranchir Rome d'un tyran*. Élève du stoïcien *Antipater*, il pratiqua, dans sa vie publique et privée, la morale stoïcienne la plus rigide ; il ne voyait dans le monde que la loi, et la loi romaine, la loi patricienne. Plus tard, il seconda énergiquement Cicéron contre Catilina, et demanda la mort des conjurés dans un discours éloquent [p. 501].

Cicéron, qui jadis avait été l'homme de Pompée, cessa de l'être à la formation du triumvirat, qu'il poursuivit de ses mordantes railleries : il s'attacha tout ensemble à la cause des chevaliers et à celle du sénat, dont il était le membre le plus influent par son éloquence et par le souvenir de ses services.

2. **Consulat de César** (59). — Les premiers fruits du triumvirat devaient appartenir au plus habile ; ce fut Jules César qui les recueillit : il fut nommé consul (59) avec CALPURNIUS BIBULUS, zélé républicain, pour qui le sénat et Caton lui-même achetèrent les suffrages au poids de l'or. César débuta par une loi sur l'*adoption plébéienne* du patricien *Publius Clodius*, qui, d'abord partisan, puis ennemi déclaré de Cicéron, s'était fait adopter par un plébéien pour s'élever plus tard au tribunat. Bientôt après, il proposa une *loi agraire* pour distribuer à vingt mille citoyens les terres incultes du domaine public dans la Campanie. Bibulus, par son opposition publique à cette loi, faillit périr dans le forum, s'enferma dans sa maison et déclara *jours fériés* tous ceux de son consulat, de sorte que César, qui, comme grand pontife, ne tint nul compte de cet anathème, resta seul consul par le fait. Dans cette année fameuse, que Cicéron appelait l'année du *consulat de Jules et de César*, César fit passer un grand nombre de *lois Juliennes*, par lesquelles il se concilia à la fois le peuple et les chevaliers, sans s'aliéner complétement le sénat. Enfin, par la *loi Vatinia*, due au tribun *Vatinius*,

1. Ainsi surnommé du lieu où il se donna la mort, l'an 46 [p. 514].

ıomme des triumvirs, César se fit adjuger pour cinq ans, conairement aux usages anciens, le gouvernement des *deux aules* (cisalpine et transalpine) et de l'*Illyrie;* il fit donner à ɔmpée celui d'*Espagne*, et à Crassus celui de *Syrie.*

Exil de Cicéron. — Avant de s'éloigner, César, pour cimenter triumvirat, que discréditaient les railleries de Cicéron, fit pouser à Pompée sa fille *Julie* et procura le tribunat à Publius lodius, ennemi mortel de l'orateur. Le tribun, entre autres *lois lodiennes,* proposa de condamner à l'exil quiconque aurait fait ıourir un citoyen sans avoir fait confirmer la sentence par le euple : c'était une batterie dressée contre Cicéron, qui, sans rme de procès, avait fait exécuter *Lentulus, Céthégus* et autres omplices de Catilina. Cicéron prit le deuil avec vingt mille chealiers romains et presque tous les sénateurs. Les consuls PISON : GABINIUS, l'un beau-père et l'autre ami de César, s'opporent par une ordonnance à ces démonstrations de douleur. lodius arma la populace. Cicéron, pour prévenir la guerre vile, sortit de Rome, qu'il avait sauvée (58), et se retira à hessalonique, en Macédoine; et, à la demande de Clodius, l'exil, ı confiscation de ses biens, la démolition de ses maisons, deinrent la récompense de son immortel consulat.

§ II.

uerre des Gaules. — 1. Géographie de la Gaule. — 2. Mœurs des anciens Gaulois. — 3. Migrations et conquêtes des anciens Gaulois. — 4. Conquête de la Gaule par César.

Guerre des Gaules (58-50). — On appelle *guerre des Gaules* ı guerre de César dans la Gaule transalpine, qu'il conquit en *euf ans*, après *dix campagnes* [p. 42 et s.].

1. Géographie de la Gaule. — La GAULE TRANSALPINE France actuelle avec la Suisse, la Belgique, etc.), située à l'O. e l'Europe, se divisait en quatre grandes parties : la *province omaine* ou *Narbonnaise* (*braccata* ou à braies), au S. E., l'*Auitaine*, au S. O., la *Celtique* ou *Lyonnaise* (*comata* ou chevelue), au centre, et la *Belgique*, au N. — Ce pays était habité ar un grand nombre de peuples indépendants, mais quelqueois confédérés, dont les plus puissants étaient : les *Tolosates*, es *Atacins*, les *Volces*, les *Massiliens* ou *Marseillais*, les *Séalaunes*, les *Allobroges*, les *Salluviens*, les *Caturiges, etc.*, ans la Narbonnaise; — les *Sotiates*, les *Santons*, les *Cadurces*, es *Bituriges*, les *Arvernes, etc.*, dans l'Aquitaine; — les *Helètes* (Tigurins, Ambrons, etc.), les *Séquanes*, les *Ségusiens*,

les *Éduens*, les *Sénonais*, les *Parisiens*, les *Auréliens*, les *Carnutes*, les *Armoricains* (Vénètes, Namnètes, etc.), les *Cénomans*, les *Unelles*, les *Éburovices*, les *Lexoviens*, *etc.*, dans la Celtique ; — les *Ambianais*, les *Bellovaques*, les *Catalaunes*, les *Rèmes*, les *Atrebates*, les *Morins*, les *Nerviens*, les *Bataves*, les *Éburons*, les *Trévires*, les *Cimbres* ou *Kimris*, *etc.*, dans la Belgique. — Les villes principales étaient : *Arelate* (Arles), métropole, *Tolosa* (Toulouse) *Narbo-Martius* (Narbonne), *Nemausus* (Nîmes), *Massilie* (Marseille), *Genève*, sur le lac Léman (lac de Genève), *Valence*, *Vienne*, *Aquæ-Sextiæ* (Aix), etc., dans la Narbonnaise; — *Burdigala* (Bordeaux), métropole, *Ausci* (Auch), *Santones* (Saintes), *Avaricum* ou *Bituriges* (Bourges), *Augustonemetum* ou *Arverni* (Clermont), *Gergovie*, *etc.*, dans l'Aquitaine ; — *Lugdunum* (Lyon), métropole, *Matisco* (Mâcon), *Bibracte* ou *Augustodunum* (Autun), *Alesia* (Alise), *Vesontio* (Besançon), *Senones* (Sens), *Lutetia* (Lutèce) ou *Parisii* (Paris), *Rotomagus* (Rouen), *Genabum* ou *Aureliani* (Orléans), *Turones* (Tours), *Namnetes* (Nantes), *Cenomani* (le Mans), *Eburovices* (Évreux), *Lexovii* (Lisieux), etc., dans la Celtique ; — *Augusta Trevirorum* (Trèves), métropole, *Moguntiacum* (Mayence), *Colonia Agrippina* (Cologne), *Aduatici* (Namur), *Remi* (Reims), *Atrebates* (Arras), etc., dans la Belgique. — On y remarquait parmi les montagnes : les *Pyrénées*, les *Alpes*, le *Cebenna* (Cévennes), le *Jura*, le *Vogesus* (Vosges); — parmi les fleuves ou rivières : le *Rhenus* (Rhin), la *Mosa* (Meuse), la *Moselle*, la *Sabis* (Sambre), le *Scaldis* (Escaut), la *Samara* (Somme), la *Sequana* (Seine), le *Liger* (Loire), la *Garumna* (Garonne), l'*Aturus* (Adour), le *Rhodanus* (Rhône), l'*Arar* ou *Saucona* (Saône).

2. **Mœurs des anciens Gaulois.** — La population de la Gaule se divisait en trois castes : les *druides*, prêtres du druidisme, religion homicide qui sacrifiait à ses dieux des victimes humaines dans des forêts consacrées ; la *noblesse*, qui fournissait des chefs héréditaires ou électifs ; et enfin le *peuple*, dont l'état social était voisin de l'esclavage. Guerriers et féroces, les Gaulois étaient d'une humeur aventureuse et toujours prêts à combattre. Ils avaient le regard terrible, et leur premier choc était difficile à soutenir. Ils aimaient les tissus éclatants, les couleurs voyantes et variées ; ou bien, à peu près nus, ils chargeaient leurs blanches poitrines et leurs membres gigantesques de massives chaînes d'or. Leurs armes étaient peu de chose : des haches et des couteaux de pierre, des flèches armées de cailloux pointus, des épieux durcis au feu, nommés *gais*,

es dards enflammés appelés *cataies*, de mauvais sabres qui loyaient au premier coup, un bouclier étroit et long. De petites irques d'osier, recouvertes d'un cuir de bœuf, suffisaient à ur navigation.

Les anciens Gaulois s'assemblaient ordinairement en grandes ordes et campaient en grands villages, dans de vertes plaines 1 dans de vertes clairières; de là des confédérations redoubles. Telles étaient celle des *Celtes*, dans les forêts situées ors entre les Cévennes, les montagnes d'Auvergne, la Garonne l'Océan; celle des *Arvernes*, en Auvergne; celle des *Armoques*, dans la Bretagne et la Normandie; celles des *Allobroges*, ins le nord du Dauphiné; celle des *Helvètes*, dans la Suisse; lle des *Séquanes*, dans la Franche-Comté et aux sources de la ine; celle des *Éduens*, dans la Bourgogne et le Nivernais; lle des *Bituriges*, dans le Berry, etc.

3. Migrations et conquêtes des anciens Gaulois. — itraînés par leur humeur aventureuse et guerrière, les Gaulois ussèrent au loin et dans diverses contrées leurs migrations leurs conquêtes. En Espagne, en s'unissant aux Ibères indines, ils prirent le nom de *Celtibères* (7e s. av. J. C.); en Ita-, ils s'établirent sous le nom d'*Ambras* (les vaillants, d'où les mains firent *Ombres* et *Ombriens*), dans la Gaule cisalpine et ns l'Ombrie, sous la conduite de Bellovèse [p. 439], neveu Ambigat, roi des Bituriges (6e s. av. J. C.), tandis que son re Sigovèse allait se fixer, sur la rive droite du Danube, au id des Alpes illyriennes. D'autres bandes gauloises émigrèrent rs l'Europe orientale, dans la Thrace et la Grèce; enfin, on voit plusieurs tribus se fixer dans la *Galatie*, contrée de sie Mineure (3e s. av. J. C.) [p. 431].

4. Conquête des Gaules. — César avait obtenu pour q ans le gouvernement des deux Gaules (la Gaule cisalie et la Province romaine). Subjuguer la Gaule transalpine it entière, ramener en Italie son armée victorieuse, s'éer au trône sur les ruines de la république, tel était 1 projet. César débuta, dans sa *première campagne*, par e action d'éclat. Les *Helvètes*, montagnards des Alpes, pelés par les deux frères éduens *Dumnorix* et *Divitiac*, meçaient d'envahir la Gaule celtique; César accourut d'Italie s Genève, leur barra le chemin, et sut les amuser assez longnps pour construire un mur de défense entre le lac Léman le Jura. Les Helvètes, forcés de prendre route par les défilés Jura, qui appartenaient aux Séquanes, se dirigèrent sur

l'*Arar:* César les y défit une première fois près de *Mâcon*, et les acheva bientôt après sous les murs de *Bibracte;* les débris de leur émigration rentrèrent dans leurs montagnes (58). — Cette première campagne ne fit paraître en César qu'un libérateur.

La *seconde campagne* de César eut lieu, la même année, contre les *Suèves*, peuple germanique, qui tentèrent par le Rhin, sous la conduite d'*Arioviste*, ce que les Helvètes avaient tenté par la Saône. Arioviste, après avoir secouru les Séquanes contre les Éduens, leurs ennemis, avait assujetti ces deux peuplades rivales. César, rappelé par les Éduens, tua sur les bords du *Rhin* quatre-vingt mille hommes aux Suèves et les força de repasser le fleuve. — Dans cette seconde campagne, il put s'annoncer encore comme le protecteur des Gaules; mais il était déjà maître de la Gaule centrale par ses alliances.

La *troisième campagne* occupa l'année 57. De la Gaule cisalpine, son quartier d'hiver, César vola dans la Gaule belgique, au premier bruit des armements qui s'y faisaient (57). Sur son passage, il reçut la soumission des *Rèmes*, qui, devenus ses fidèles alliés, lui dénoncèrent une ligue presque générale de cette province. César défit soixante mille *Nerviens* sur les bords de la *Sambre* et les *Cimbres* ou *Kimris* sous les murs d'*Aduatici* (Namur), dont il fit vendre cinquante-trois mille habitants comme esclaves, pour les punir de leur feinte soumission. — Cette troisième campagne commença à montrer en César un conquérant.

La *quatrième campagne*, de l'an 56, ne fut pas moins heureuse. Maître de la Gaule celtique, surtout par ses alliances, de la Gaule belgique par la conquête, César marcha contre les *Armoricains*, qui venaient de former contre les Romains une ligue redoutable. Un de ses lieutenants, *Titurius Sabinus*, vainquit les *Unelles*, les *Éburovices* et les *Lexoviens;* un autre, le jeune *Crassus*, fils du triumvir, qui s'était déjà signalé dans l'Armorique, soumit l'*Aquitaine;* César marcha lui-même contre les *Vénètes*, âme de la ligue, les vainquit sur terre et sur mer dans plusieurs batailles où périt la fleur de cette nation, massacra tous leurs sénateurs et vendit le reste comme esclaves. Les Gaulois, pour le moment, n'osèrent plus remuer. — Cette quatrième campagne rendit César maître de l'Aquitaine.

La *cinquième campagne*, de l'année 55, eut lieu non pas contre les Gaulois, mais contre les *Usipiens* et les *Tenchtères*, peuplades germaniques qui avaient passé le Rhin au nombre de quatre cent cinquante mille. César les amusa quelque temps par de feintes négociations; puis, tombant sur eux à l'improviste, il les

extermina presque tous. Il franchit ensuite le Rhin près de *Colonia Agrippina* (Cologne), fit une courte expédition chez les *Suèves*, repassa le fleuve, traversa toute la Gaule, fit une *première descente* dans l'île de *Bretagne* (Angleterre), pour empêcher les Bretons de s'allier avec les Gaulois, et revint avec des otages qui devaient lui garantir la neutralité des insulaires. — Cette cinquième campagne eut pour effet d'isoler la Gaule de la Germanie.

La *sixième campagne,* de l'an 54, fut marquée par une *seconde descente* dans la Bretagne : César y vainquit, sur les bords de la Tamise, *Cassivellaunus,* roi des Trinobantes, et lui imposa un tribut qui ne fut jamais payé. — Cette sixième campagne isola la Gaule de la Grande-Bretagne.

La *septième campagne,* de l'an 53, commença contre les *Carnutes,* soutenus par les Gaulois du N. et du N. E., tels que les *Éburons,* les *Nerviens* et les *Trévires,* sous la conduite d'*Ambiorix* et d'*Indutiomar.* César, à son retour dans les Gaules, avait été forcé par la disette de disperser ses troupes. Soudain il apprit qu'une de ses légions, commandée par ses lieutenants *Sabinus* et *Cotta,* avait été massacrée jusqu'au dernier homme par les Éburons, sur les bords de la Meuse, et qu'une autre sous les ordres de *Quintus Cicéron,* frère de l'orateur, était assiégée dans son camp par les Nerviens. César vola à son secours avec sept mille hommes, écrasa soixante mille ennemis et rejoignit son lieutenant, qu'il délivra. — Cette septième campagne affermit la conquête de la Gaule belgique.

La *huitième campagne,* de l'an 52, s'ouvrit par un congrès que César tint à *Lutèce* (Paris) pour connaître les peuples d'alliance équivoque. Les *Nerviens,* les *Trévires,* les *Sénonais* et les *Carnutes* refusèrent d'y paraître. César marcha contre eux en plein hiver, les attaqua séparément et les accabla tous. Il passa ensuite le Rhin pour la seconde fois, afin de prévenir le secours des Germains, et, de retour en Gaule, il anéantit, sauf cent personnes, la tribu entière des *Éburons.* — Cette huitième campagne acheva la réduction de la Gaule belgique.

La *neuvième campagne,* la même année 52, fut la plus glorieuse de toutes. Tandis que César se trouvait dans la Cisalpine, d'où il surveillait Rome, une vaste ligue se forma dans toute la Transalpine, au nom de la liberté gauloise et des dieux nationaux, sous les auspices de *Vercingétorix,* chef des *Arvernes.* A cette nouvelle, César, après avoir envoyé son lieutenant *Labiénus* contre les *Sénonais,* passa les Alpes, franchit les Cévennes à travers deux mètres de neige, défit Vercingétorix, et s'em-

para tour à tour d'*Avaricum* (Bourges), de *Génabum* (Orléans) et d'autres villes, échoua et perdit son épée au siége de *Gergovie*, défendue par le chef de la ligue, traversa la Loire pour rejoindre Labiénus, défit les confédérés chez les *Séquanes*, et força Vercingétorix à s'enfermer dans *Alise* (près de Semur) avec quatre-vingt mille hommes. César l'y poursuivit, bloqua la ville, et s'en empara malgré deux cent cinquante-huit mille autres Gaulois qui, venus à son secours, sous les ordres de l'Atrébate *Comius*, des Éduens *Éporédorix* et *Viridomar* et de l'Arverne *Vergasillanus*, furent défaits dans une immense bataille par soixante mille Romains. Vercingétorix se livra à César, qui le fit servir à l'ornement de son triomphe. — Cette neuvième campagne compléta, par les armes, la soumission de la Gaule celtique, commencée par les alliances.

La *dixième et dernière campagne* eut lieu l'an 51. Les Gaulois étaient vaincus, mais non pas domptés; ils pensèrent à disséminer leurs forces pour diminuer celles de César; mais César les prévint, et par des manœuvres rapides il abattit tout ce qui résistait encore. La pacification entière de la Gaule ne fut plus alors, dans la neuvième année de son commandement (50), qu'un jeu pour un homme qui savait allier à propos la clémence avec la sévérité. Il flatta l'humeur guerrière de la nation, incorpora dans ses légions les enfants des premières familles gauloises, organisa une légion d'élite, la *légion de l'Alouette*, qui portait sur le casque, au lieu de l'aigle romaine, l'alouette, emblème national; et les vaincus, oubliant leur défaite, le regardèrent comme un demi-dieu. — Cette dixième campagne termina la guerre et la conquête des Gaules.

§ III.

1. Guerre civile : bataille de Pharsale. — 2. Guerre d'Alexandrie. — 3. Guerre d'Afrique : bataille de Thapsus. — 4. Guerre d'Espagne: bataille de Munda. — 5. Royauté de César sous le nom de dictature. Lois, réformes et projets de César ; sa mort.

1. Préliminaires de la guerre civile : violences de Clodius et de Milon. — L'audacieux démagogue Clodius, dont César s'était servi pour faire exiler Cicéron [p. 503], ne pouvait être longtemps un instrument docile. Dès que César fut parti pour les Gaules, ce tribun proposa les lois les plus révolutionnaires, qu'il faisait soutenir par ses satellites, lie de la plèbe. Sorti de charge, il garda ses sicaires, continua d'être la terreur de Rome, ménagea si peu les triumvirs eux-mêmes, que Pompée fit rappeler

Cicéron, dont le retour, après un exil de dix-huit mois, fut un véritable triomphe (57), et opposa à Clodius *Annius Milon,* ancien collègue de ce tribun, qui avait comme lui sa bande de spadassins et défendait le sénat comme on l'attaquait, par la violence et l'émeute. Leur lutte dura cinq ans encore, et finit par le meurtre de Clodius, que Milon tua dans une querelle de leurs gens (52). Cité en justice devant un tribunal que présidait Pompée, Milon fut défendu par Cicéron, qui, intimidé à la vue d'un nombreux cortége de soldats, ne prononça pas la harangue (le *pro Milone*) telle qu'il l'avait préparée, et laissa son client s'exiler à Marseille; après le procès, il retoucha son plaidoyer et en fit le chef-d'œuvre de l'éloquence latine. Cependant César, quoique absent, remuait tellement Rome par ses partisans, que Crassus et Pompée, malgré leur jalousie, sentirent le besoin de se rapprocher de lui. Dans l'*entrevue de Lucques,* en Étrurie, ils renouvelèrent le triumvirat (56). César obtint pour cinq ans la prorogation de son gouvernement, tandis que Crassus et Pompée se réservèrent le consulat pour l'année suivante. Leur élection ne se fit pas sans violence : *Domitius Ahénobarbus,* compétiteur des deux triumvirs, fut chassé de la place à main armée ; *Caton* fut blessé, et Pompée lui-même eut sa robe ensanglantée.

Crassus défait par les Parthes (55). — CRASSUS s'était fait donner le gouvernement de la Syrie dans l'espoir de grossir ses trésors ; il se hâta de passer en Asie. Après avoir pillé les temples d'*Hiérapolis* en Syrie, et de *Jérusalem* en Palestine, il forma le dessein d'aller conquérir l'Inde opulente à travers l'empire des Parthes, fondé l'an 255 par Arsace [p. 427], et limitrophe de l'empire romain. Il se mit en marche et côtoya l'Euphrate avec son armée, suivie d'une flotte chargée de provisions. Sourd aux conseils prudents d'*Artabaze,* roi d'Arménie, il donna tête baissée dans les faux avis d'*Abgare,* agent secret des Parthes, qui lui persuada de quitter les bords du fleuve et de s'avancer dans les plaines de la Mésopotamie. Les Parthes l'y attendaient avec leur nombreuse et redoutable cavalerie. La bataille se donna près de *Carrhes* (55). Crassus fut vaincu, malgré l'impétueuse valeur de son fils, élève de César [p. 504], qui périt dans cette action. Pour comble de disgrâce, de nouveaux traîtres l'engagèrent, avec les débris de ses troupes, dans les marais fangeux où les Parthes l'atteignirent. Leur *suréna*[1] joignit la ruse à la force : sous prétexte de traiter de la paix

1. C'était le nom du grand officier qui couronnait le roi et commandait les armées. Les historiens en ont fait un nom propre, *Suréna,* comme de *brenn* ils ont fait *Brennus* [p. 429].

avec Crassus, il lui fit proposer une conférence pour se saisir de sa personne; mais Crassus se mit en défense et périt les armes à la main; presque tout ce qui restait de Romains eut le même sort. Les Parthes, maîtres des drapeaux romains, qu'ils conservèrent jusqu'au règne d'Auguste, franchirent l'Euphrate, envahirent la Syrie et tentèrent d'enlever l'Asie Mineure; mais Cicéron, alors gouverneur de Cilicie, les repoussa victorieusement et reçut le titre d'*imperator*. On lui avait décerné précédemment le titre de *père de la patrie* [p. 501].

Guerre civile entre César et Pompée (55-45). — La *guerre civile entre César et Pompée* comprend trois phases: 1° les *préludes de la guerre civile* (55-49); — 2° le commencement de la guerre civile jusqu'à la *mort de Pompée* (49-48); — 3° la continuation de la guerre civile jusqu'à la *bataille de Munda*, qui y mit fin (48-45).

Préludes de la guerre civile (55-49) : **Pompée seul consul.** — La mort prématurée de Crassus, qui tenait la balance égale entre ses deux collègues du triumvirat, César et Pompée, devint funeste à la république; enfin la mort de *Julie* rompit les liens qui attachaient ces deux rivaux l'un à l'autre. Au sortir du consulat, Pompée, qui, pour ne point quitter Rome, faisait administrer par ses lieutenants son gouvernement d'Espagne, accru de l'Afrique, réussit pendant deux ans à être le suprême régulateur de l'État, sans posséder aucune magistrature. Son armée, stationnée aux portes de Rome, forçait les consuls et les magistrats à se tenir dans l'inaction (54). L'année suivante, la république demeura six mois sans consuls, par les sourdes menées de Pompée, qui, à la faveur de l'anarchie, espérait toujours se faire nommer dictateur (53). Un nouvel interrègne, produit par les mêmes intrigues, signala l'année 52. Le désordre dura six mois. Enfin, Pompée fut nommé seul consul; il rétablit l'ordre et s'attacha à la cause du sénat. Après sept mois d'exercice, Pompée se donna pour collègue Métellus Scipion, dont il épousa la fille. César, jaloux des honneurs accordés à son rival, demanda, du fond des Gaules (52), qu'il lui fût permis, quoique absent, de briguer le consulat pour l'année suivante. Ce privilége lui fut accordé; mais Pompée, par ses intrigues, le rendit inutile. Aussitôt cessèrent les relations amicales entre les deux triumvirs. Le sénat, qui se soumettait sans murmure aux volontés souveraines de Pompée, affectait de craindre César, comme aspirant à la souveraineté. Enfin Claudius Marcellus, l'un des consuls de l'année 51, proposa de lui ôter le commandement de la Gaule, alors même

que Pompée venait d'obtenir pour cinq ans la prorogation de son autorité dans les provinces d'Espagne et d'Afrique (50). La guerre civile était au fond de cette différence.

Rupture avec César ; commencement de la guerre civile jusqu'à la mort de Pompée (49-48) : campagne d'Italie. — La proposition hostile de Marcellus réduisit César à l'alternative, ou de venir sans défense se remettre entre les mains de ses ennemis, ou de lutter contre eux à main armée. Il balança longtemps et négocia d'abord : il acheta pour cinq cents talents (2,611,000 fr.) le consul Émilius Paulus, et pour trois fois autant le tribun *Scribonius Curion,* dont l'appui lui fut d'autant plus utile que leur collusion était secrète. Curion applaudit à la proposition de Marcellus; mais il demanda que Pompée abdiquât en même temps le proconsulat des Espagnes. César se montra disposé à faire des concessions; mais Pompée rejeta tout accommodement avec une ridicule présomption, qui lui fit dire : *En quelque lieu de l'Italie que je frappe la terre de mon pied, il en sortira des légions.* Enfin le sénat, par son décret du 7 janvier de l'an 49, déclara César ennemi de la république, s'il refusait de licencier ses troupes, et chargea Pompée, quoiqu'il ne fût pas consul, de la défense de l'État. *Antoine, Curion* et *Quintus Cassius Longinus,* tribuns opposants, s'enfuirent déguisés au camp du vainqueur des Gaules. César, arrivé sur les bords du petit fleuve *Rubicon,* limite de sa province [p. 435], en deçà duquel un général ne pouvait paraître en armes, hésita un instant devant la guerre civile ; puis, jetant son manteau sur ses yeux, à la tête d'une seule légion, il franchit le ruisseau fatal. A cette nouvelle : *Grand Pompée, frappez donc la terre,* lui dit *Marcus Favonius;* mais Pompée ne fit que baisser les yeux. Le sénat déclara le *tumulte,* avec la formule ordinaire *videret, etc.* [p. 452]. La plupart de ses membres, des magistrats et des grands sortirent de Rome à la suite de Pompée. César se mit à la poursuite de son rival, qui s'enferma dans Brindes, en Messapie, et qui, vivement pressé, passa en Épire. César, dépourvu de vaisseaux, tourna vers Rome, y pilla le trésor public, reçut une *première dictature,* qu'il ne garda que onze jours, envoya ses lieutenants *Valérius* et *Curion* soumettre l'île de Sardaigne, donna au préteur *Émilius Lépidus* ou *Lépide* le commandement de Rome, à *Antoine* l'Italie, à *Caïus Antonius* l'Illyrie, à *Licinius Crassus* la Gaule cisalpine, et lui-même, après avoir soumis l'Italie en soixante jours, partit pour l'Espagne, où commandaient les lieutenants de Pompée.

Première campagne d'Espagne. — Sur sa route, César assiégea Marseille, en Gaule, qui lui ferma ses portes et devant laquelle il laissa *Tribonius;* puis, franchissant les Pyrénées, il obligea, par d'habiles manœuvres, *Afranius* et *Pétréius* à mettre bas les armes dans la Citérieure, et *Marcus Varron* à se soumettre dans l'Ultérieure [p. 480]. A son retour, Marseille, qui tenait encore, fut prise et forcée de livrer ses armes avec ses vaisseaux.

César avait été promu à une *seconde dictature* par les soins de Lépide : il décréta des lois justes et populaires sur les dettes, rappela les exilés, rendit les droits civils aux enfants des proscrits, accorda le droit de cité à tous les Gaulois transalpins, se fit nommer consul pour l'année suivante, abdiqua la dictature après quinze jours d'exercice et partit de Brindes pour aller chercher son rival en Grèce.

Bataille de Pharsale (48). — Pompée, en Grèce, représentait la république : il avait avec lui, à *Thessalonique,* en Macédoine, le sénat presque entier, neuf légions, sept mille cavaliers, six cents vaisseaux. César, débarqué en Illyrie, n'avait que vingt mille légionnaires et six cents chevaux; la flotte qui l'avait conduit fut prise par *Bibulus.* Impatient du retard de ses légions, il alla presser leur départ sur une frêle barque qui *portait César et sa fortune*[1]. Enfin *Antoine* arriva avec le reste de toutes ses troupes. César courut à *Dyrrachium,* en Illyrie, d'où Pompée sauva ses magasins; il lui présenta la bataille, Pompée la refusa : il l'enferma dans ses lignes; Pompée, guidé par deux Gaulois transfuges, en attaqua les endroits faibles et les força avec le plus grand succès. César, manquant de vivres dans un pays ennemi, se retira en Thessalie, où il mit *Gomphi* au pillage, vainquit son ancien lieutenant *Labiénus,* devenu pompéien, et s'avança jusqu'à la ville thessalienne de *Pharsale:* Pompée l'y suivit et campa face à face. La bataille qui devait décider de l'empire du monde s'engagea enfin (48). D'après l'ordre de César, ses soldats frappèrent au visage les cavaliers de Pompée, jeunes patriciens jaloux de conserver les agréments de leur figure. La déroute commença aussitôt. Pompée lui-même. déconcerté par la fuite de sa cavalerie, laissa le combat et se retira dans sa tente. A peine s'y trouvait-il, qu'il apprit l'attaque de son camp. A cette nouvelle, il s'enfuit et s'embarqua pour l'Égypte, où il avait rétabli le père du roi régnant, *Ptolémée XII Denys* [p. 425]; mais la nouvelle de sa défaite l'y avait précédé. Le prince égyptien, conseillé par ses ministres *Photin, Achillas*

1. César dit au pilote : *Quid times? Cæsarem vehis.*

et *Théodote*, le fit tuer sous les yeux de *Cornélie*, sa femme, et crut par ce meurtre faire sa cour au vainqueur; mais il se trompa.

2. Guerre d'Alexandrie. — César, après avoir pris la flotte de Pompée dans l'Hellespont, arriva bientôt en Égypte. L'infâme Théodote vint lui présenter la tête de son rival; César ne vit qu'avec horreur ce funeste présent et pleura celui qui n'était plus à craindre. En qualité de consul romain, il entreprit de régler le différend qui s'était élevé, pour le partage du trône, entre *Ptolémée XII* et *Cléopâtre*, sa sœur. César, séduit par les charmes de la princesse égyptienne, brava, pour lui donner le sceptre, la fureur des Alexandrins révoltés : telle fut l'origine de la *guerre d'Alexandrie*. César, qui n'avait avec lui que trois à quatre mille hommes, y courut les plus grands dangers : vainqueur dans une première bataille, où le feu dévora la flotte égyptienne, le port et la plus grande partie de la bibliothèque des Ptolémées, il fut vaincu dans un second combat et même obligé de regagner à la nage le Bruchion, quartier d'Alexandrie, tenant ses papiers d'une main et sa cotte d'armes entre les dents. Il s'y défendit jusqu'à ce que l'arrivée de quelques renforts venus d'Asie lui eût permis de reprendre l'offensive et de tailler en pièces près du *lac Maréotis*, sur les bords du Nil, l'armée de Ptolémée XII, qui périt dans le fleuve. Cléopâtre fut replacée sur le trône, avec son jeune frère, *Ptolémée XIII*, pour mari.

Guerre d'Asie. — Le parti vaincu se relevait partout : en Asie, *Pharnace*, fils du grand Mithridate, créature de Pompée, poussait au loin ses conquêtes. César vola à sa rencontre, l'atteignit à *Zéla*, dans la province de Pont, et le défit; expédition rapide, qu'il peignit lui-même par trois mots célèbres : *Veni, vidi, vici* (je vins, je vis, je vainquis).

César, après avoir pacifié l'Orient, reprit le chemin de Rome, où sa présence ramena le calme, troublé par les rapines d'*Antoine* et les fureurs du tribun *Dolabella*. Nommé à une *troisième dictature* (46), il fit vendre aux enchères les biens de Pompée et des pompéiens, donna le droit de cité à la légion entière de l'Alouette [p. 508], distribua les charges à ses amis et gagna la plèbe par des dons et des spectacles.

3. Guerre d'Afrique (46); bataille de Thapsus. — César passa alors en Afrique, où *Métellus Scipion*, *Varus*, *Afranius*, *Pétréius* et *Labiénus* avaient rassemblé dix légions entières : *Caton* avait amené la flotte de Dyrrachium, et *Juba Ier*, roi de Mauritanie, à l'O., fourni une innombrable cavalerie. Dans la même journée César gagna près de *Thapsus*, dans l'Afrique propre, trois batailles, la première sur Métellus, la deuxième sur La-

biénus, et la troisième sur les autres chefs pompéiens (46). Caton, renfermé dans Utique, ville de la même contrée, désespérant de la cause de la république, se donna la mort après avoir relu le dialogne de Platon sur l'immortalité de l'âme (le *Phédon*). Pétréius, Juba et Métellus suivirent cet exemple; Afranius mourut par ordre de César. La Numidie fut réduite en province romaine, et l'historien *Salluste*, que César avait réintégré dans le sénat, d'où ses vices l'avaient fait exclure, en fut le premier gouverneur (46).

De retour à Rome, César obtint une *quatrième dictature* pour dix ans, et fut nommé *censeur* sous le nom de préfet des mœurs, *tribun*, *proconsul* de toutes les provinces avec droit de paix et de guerre, honneurs auxquels on ajouta en un mois *quatre triomphes*, pour les *Gaules*, pour l'*Égypte*, pour l'*Asie* et pour l'*Afrique* : on ne parla point de Pharsale. César avait apporté au trésor soixante mille talents (313,320,000 fr.) et deux mille couronnes d'or. Ce fut pendant cette dictature qu'il éleva le nombre des sénateurs à neuf cents.

4. **Guerre d'Espagne (45) : bataille de Munda.** — La guerre civile n'était pas finie, et l'Espagne à son tour appela César. *Cnéius* et *Sextus*, fils de Pompée, que Labiénus avait rejoints, y commandaient une armée de treize légions, avec une flotte non moins puissante ; mais la décisive *bataille de Munda*, dans la Bétique [p. 480], où César courut risque de la vie, mit fin à la guerre civile (45). Cnéius y périt, et Sextus alla se cacher dans les montagnes de la Celtibérie.

5. **Royauté de César sous le nom de dictature; lois, réformes et projets de César ; sa mort (45-44).** — César, n'ayant plus d'ennemis à vaincre, revint à Rome ; il y triompha pour la *guerre civile*, au mécontentement général. Le sénat néanmoins s'épuisait en flatteries : statues, fêtes, sacrifices, siége et couronne d'or, il lui prodigua tout; il le déclara *chef de la république* ou *imperator* (empereur), *père de la patrie*, *dictateur perpétuel* (5e dictature). C'était une véritable royauté sous un nom emprunté à la république. Si l'intention des sénateurs était de le rendre odieux, César au contraire travailla plus que jamais à se concilier les cœurs et les esprits : il renvoya ses gardes, refusa toute espèce de proscription, releva les statues de son rival, fonda de nouvelles colonies, rebâtit *Corinthe* et *Carthage*, deux villes détruites par les Romains [p. 434 et 477], favorisa les lettres et les arts, régla les finances, réforma le calendrier romain avec l'astronome alexan-

in *Sosigène*[1], enrichit Rome de nouveaux édifices, fit creu- à l'embouchure du Tibre un port capable de contenir les ıs grands vaisseaux, proposa de dessécher les marais Pon- ıs [p. 436], coupa l'isthme de Corinthe pour joindre la mer gée à la mer Ionienne, réforma le droit ou les abus du passé ır ses *lois juliennes* sur les fermiers généraux, sur les pré- urs, sur les concussions, sur les juges, sur le luxe, sur la habilitation des proscrits, etc.; enfin il rassembla à grands ais de nombreuses bibliothèques publiques, augmenta le ombre des magistratures, pour multiplier les récompenses, et usieurs de ses anciens ennemis eurent part à ses bienfaits. Mais eut le malheur de mépriser un sénat méprisable, et le faible ambitionner le titre de roi, lorsqu'il en avait tout le pouvoir. ntoine essaya publiquement plusieurs fois, entre autres aux *upercales*, fête du dieu Pan [p. 385], de lui placer le dia- me sur la tête; mais le peuple murmura; des sénateurs con- irèrent, tels que *Marcus Junius Brutus*, son fils adoptif[2], *Cas-*

1. Romulus, sous qui eut lieu le premier calendrier romain, n'a- it établi qu'une *année lunaire* de 304 jours, partagés en 10 mois nt le 1er était mars; mais, cette année ne correspondant ni au urs du soleil, ni à celui de la lune, Numa y ajouta deux mois et fit de 366 jours 6 heures. Elle surpassait donc alors d'un jour nnée tropique. L'an 45 av. J. C., Jules César réforma le calendrier, i dès lors s'appela *calendrier julien*. Il prescrivit de faire suivre ois années de 365 jours, ou *années communes*, d'une quatrième de 6 jours, appelée *année bissextile*, parce que l'addition du jour pplémentaire avait lieu le second sixième jour, *bis sexto*, ou le e jour avant les calendes de mars. Ce calendrier fut réformé par égoire XIII [p. 895].

Il y avait, dans le calendrier romain, des mois de 31 jours et d'autres 30; février en avait 28 ou 29. Chaque mois se divisait en trois par- s: les *calendes*, les *nones* et les *ides*. Le premier jour du mois se nom- ait *calendes* (du grec καλεῖν, appeler), parce qu'on convoquait alors ssemblée du peuple; le 5e ou le 7e se nommait *nones* (de *nona dies*, jour), parce qu'il y avait 8 jours d'intervalle entre les nones et les es; le 13e ou le 15e s'appelait *ides* (d'*iduare*, diviser), parce que cette rtie du mois le divisait à peu près en deux parties égales. — On mptait les jours à rebours; ainsi, supposant les ides le 15, le 14 ppelait la veille des ides (*pridie idus*); le 13, le 3e des ides, et ainsi suite, en sorte que les calendes avaient 19, 18, 17 ou 15 jours, les nes 4 ou 5 jours, et les ides constamment 8 jours.

2. Il était fils de *Servilie*, sœur de Caton d'Utique, avec laquelle ésar eut des relations. Il descendait du premier consul qui avait pulsé les Tarquins [p. 447].

sius, beau-frère de Brutus, *Tribonius, Tullius Cimber, Casca, Décimus Brutus, Métellus;* et le plus grand des Romains, âgé de cinquante-six ans, le 15 mars de l'an 44 (jour des *ides*), alla tomber, percé de vingt-trois coups de poignard, au pied de la statue de Pompée. Le 15 mars fut suivi de quinze ans de guerre civile.

§ IV.

1. Troisième période des troubles civils. — 2. Le second triumvirat: Octave, Antoine et Lépide. Les proscriptions. — 3. Guerre civile: batailles de Philippes et d'Actium. — 4. Chute de la république.

1. Troisième période des troubles civils. — La *troisième période des troubles civils* comprend la formation du second triumvirat, la guerre civile entre Octave et Antoine, et pour résultat la chute de la république et l'établissement de l'empire.

2. Le second triumvirat : Octave, Antoine et Lépide. — On appelle *second triumvirat* la coalition formée, l'an 43, après la mort de César, entre *Octave* (depuis Auguste), *Antoine* et *Lépide*, qui voulaient, comme les premiers triumvirs [p. 501], dominer l'État au profit de leur ambition particulière. Ce triumvirat, non secret comme le précédent, fut ratifié par un plébiscite qui nomma pour cinq ans ces trois hommes *triumvirs pour l'organisation de l'État*[1]. Mais il faut connaître les événements qui précédèrent cette coalition.

État de Rome après la mort de César (44). — Les assassins de César avaient voulu délivrer Rome d'un *tyran;* mais, au point où la république en était venue, ils ne pouvaient la délivrer de la *tyrannie*. Dès que César eut expiré, ses meurtriers, à la tête desquels se trouvaient *Cassius* et *Brutus*, parcoururent la ville, le poignard à la main, criant que le *roi de Rome* n'était plus. Quelques patriciens se joignirent à leur bande homicide; mais le peuple resta muet et consterné. Les conjurés, qui n'avaient formé de plan que pour la conspiration, se retirèrent au Capitole. Tandis que *Lépide*, ancien général de César, se rendait maître de Rome, le sénat, craignant des deux côtés, prit pour moyen terme d'approuver les actes du dictateur et d'amnistier ses assassins. On honora César de magnifiques funérailles, on fit son apothéose, et l'on publia que son âme était passée dans la comète qui parut alors et qu'on nomma l'*astre de Jules César*.

1. *Triumviri reipublicæ constituendæ.*

Cependant ANTOINE, chargé comme consul d'exécuter les actes de César, se saisit de ses registres, gagna son secrétaire, et y fit écrire tout ce qu'il voulut. Il lut ensuite au peuple le testament de César, où il instituait pour héritier *Octave* (depuis Auguste), son petit-neveu, faisait des legs à quelques-uns de ses meurtriers et donnait trois mille sesterces (600 fr.) à chaque citoyen. La tendresse, la reconnaissance pénétrant les cœurs, Antoine acheva de les embraser par un discours pathétique, où il leur montra la robe ensanglantée de César ; et l'impression en fut telle, que la multitude en furie mit le feu aux maisons des conjurés. Ceux-ci sortirent de Rome pour se retirer dans les gouvernements qu'ils tenaient de leur victime elle-même : *Brutus* en Macédoine, *Cassius* en Syrie, *Décimus Brutus* dans la Gaule cisalpine, *Tribonius* en Asie (ancien roy. de Pergame), *Cimber* en Bithynie; *Sextus Pompée* reçut du sénat le proconsulat des mers; mais à peine furent-ils partis, qu'Antoine les fit priver par le peuple de leur commandement.

Apparition d'Octave (depuis Auguste). — Un jeune homme de dix-huit ans, quittant Apollonie, ville d'Épire, où il étudiait l'éloquence, parut tout à coup sur la scène : c'était OCTAVE, petit-fils de Julie, sœur de César[1]. Le dictateur, son grand-oncle, l'avait, dans son testament, adopté pour fils, avec les trois quarts de sa succession, sous la tutelle de Décimus Brutus. Sur le refus que fit Antoine de lui remettre l'argent de César, il vendit publiquement son patrimoine pour acquitter les legs testamentaires : il s'attacha par là le peuple et l'irrita contre son rival.

Deux partis divisaient alors l'empire, l'un des assassins et l'autre des prétendus vengeurs de César. Entre ces deux factions, il n'y avait qu'une seule route à prendre, c'était de les détruire l'une par l'autre. Octave, déjà politique adroit et profond, la prit. Il s'attacha d'abord *Cicéron* par des caresses fallacieuses, et par Cicéron, la plus grande partie des sénateurs et des chevaliers; il se concilia la multitude par des largesses, des jeux et des fêtes.

Guerre de Modène (44). — Antoine, dont le crédit tombait, se brouilla avec Octave, et se fit donner le gouvernement de la Gaule cisalpine, attribué par le sénat à Décimus Brutus. Soutenu par Lépide, il alla bloquer Décimus Brutus dans Modène (44), tandis qu'à la voix de Cicéron, qui prononça contre

1. Il était fils de *Caïus Octavius*, usurier parvenu, et d'*Accie*, fille de Julie.

lui dans cette occasion ses quatre premières *Philippiques,* le sénat le déclarait ennemi de l'État. Octave, avec les deux consuls HIRTIUS et PANSA, défit Antoine à la *bataille de Modène*, et la mort des deux magistrats, survenue à point, lui livra les légions avec le titre d'*imperator.* D'un autre côté, Décimus Brutus, trahi par ses soldats, périt assassiné. Octave rentra dans Rome avec huit légions et se fit donner le consulat, malgré le sénat, qui commençait à le négliger. Une loi curiate ratifia son adoption; fils reconnu de César, il voulut en être le vengeur. L'exil et la confiscation furent prononcés par contumace contre ses meurtriers. Pour exécuter cet arrêt, il avait besoin d'Antoine et de Lépide : il se ligua avec eux.

Premier partage du monde romain (43); les proscriptions. — OCTAVE joignit ses collègues, près de Bologne, dans une *île du Réno,* petit fleuve de la Cisalpine; la conférence dura trois jours. Ils convinrent entre eux (43) d'un *premier partage* du monde romain: Octave eut le gouvernement d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne; Antoine celui des Gaules, et Lépide celui d'Espagne; l'Italie resta indivise. En outre, Lépide devait surveiller Rome, tandis que les deux autres triumvirs iraient combattre les conjurés; mais auparavant ils devaient exterminer, par une proscription impitoyable, leurs adversaires politiques. Les trois tyrans se donnèrent l'un à l'autre les têtes de leurs ennemis, de leurs amis, de leurs proches mêmes : Antoine donna celle de son oncle *Lucius César;* Lépide, celle de son propre frère; Octave, celle de *Cicéron,* qui ne l'avait que trop bien secondé : l'orateur fut atteint à Circeïes par le tribun militaire *Popilius Lœnas*, qui lui trancha la tête et la porta à *Fulvie,* femme d'Antoine; celle-ci en arracha la langue qui avait prononcé les *Philippiques* et la perça d'une épingle d'or. Trois cents sénateurs et plus de deux mille chevaliers furent égorgés. Les richesses étaient un crime dans ceux qu'on n'avait nulle raison de haïr, et, les biens confisqués ne suffisant pas encore aux besoins des triumvirs, ils mirent une taxe sur les mères, les filles et les parents des proscrits.

3. Guerre civile (43-34). — La guerre civile du second triumvirat comprend, jusqu'à la bataille d'Actium, quatre phases: 1° la *guerre contre le parti républicain* (43-42); — 2° la *première guerre entre Octave et Antoine* (40); — 3° les *deux guerres d'Octave contre Sextus Pompée* (40-34); — 4° la *seconde guerre entre Octave et Antoine* (31).

Guerre contre le parti républicain (43-42) : bataille de

ıes. — Le parti républicain avait pour représentant prin-
INIUS BRUTUS, stoïcien farouche comme son oncle *Caton*
e [p. 514]. Après le meurtre de son père adoptif, du
ésar, il était allé soulever la Grèce au nom de la liberté;
e joignant à CASSIUS, son beau-frère, qui tenait l'Asie
e, il avait rassemblé cent mille combattants, sans compter
de *Statius Murcus*. A la nouvelle du départ d'Octave
toine, Brutus et Cassius, débarqués en Grèce, s'avan-
jusqu'à *Philippes*, en Macédoine. En deux jours, il s'y
deux batailles, où la fortune prit plaisir à séparer les
ıeurtriers de César pour les livrer isolément au déses-
e premier jour, Brutus vainquit Octave; mais Cassius
ıit par Antoine : Cassius crut tout perdu et se donna la
.e lendemain, Brutus, forcé par ses soldats et troublé
souvenir du *mauvais génie* qui l'avait menacé naguère,
l'armée triumvirale; mais il fut mis en déroute, et
ıa, à l'exemple de Cassius, en disant ces mots désespé-
ertu, tu n'es qu'un nom (42). La république n'eut plus
armée : *Messala* se rendit aux triumvirs avec quatorze
ommes, débris de l'armée vaincue, et il ne resta plus
ıutenir la lutte que les flottes de Marcus et de Sextus
e, bientôt réunies en une seule.

nd partage du monde romain (42-40). — Après leur
, les triumvirs s'occupèrent d'un *second partage* du
romain : Antoine eut l'Orient, Octave garda l'Occident,
ıt dans l'Italie, restée encore indivise, pour y distribuer
érans les récompenses promises. Il dépouilla impitoya-
t les Italiens de leurs propriétés, pour s'attacher les sol-
ır la reconnaissance. Un cri d'horreur s'éleva partout;
ctave y fut sourd[1]. De son côté, *Fulvie*, femme d'An-
distribuait des terres aux soldats de son époux et forçait le
LUCIUS ANTONIUS, son beau-frère, de prendre les armes
Octave. Celui-ci l'affama dans *Pérouse*, en Etrurie, et l'o-
le se rendre (40); la ville fut réduite en cendres. Antonius
e proconsulat d'Espagne, et Fulvie s'enfuit de dépit dans
e, où elle mourut, tandis que son mari se perdait auprès
pâtre, reine d'Égypte.

nière guerre entre Octave et Antoine (40). — La

rgile dut néanmoins à son génie naissant la conservation du
ımp de son père à *Andes*, près de Mantoue. C'est le sujet de sa
e églogue, où, sous le nom de Tityre, il exprime toute sa recon-
ce envers Octave. [Voir les Auteurs latins, n° 5, p. 47.]

guerre de Pérouse amena la *première guerre entre Octave et Antoine*. Celui-ci, à la tête d'une flotte nombreuse, vint assiéger Brindes, en Messapie, tandis que Sextus faisait une descente en Italie. Octave marcha contre eux; mais tout à coup, grâce à l'entremise de *Mécène* et de *Pollion*, les deux triumvirs se réconcilièrent par l'entrevue et le *traité de Brindes*, où les deux rivaux firent un *troisième partage* du monde romain. Antoine garda l'Orient, et Octave l'Occident; l'Italie resta encore indivise, et l'on voulut bien donner l'Afrique à Lépide. Enfin le mariage d'Antoine avec *Octavie*, sœur d'Octave, devint le gage de leur réconciliation (40).

Guerres d'Octave contre Sextus Pompée (40-34). — Cependant Sextus Pompée, ce *fils de Neptune*, comme il s'appelait lui-même, continuait d'affamer Rome et l'Italie. Octave envoya *Mécène* négocier son mariage avec *Scribonie*, sœur de *Libon*, beau-père de Sextus; mais la guerre n'en continua pas moins. A la fin, le peuple affamé força les triumvirs à la *paix de Misène*, en Campanie, qui promit à Sextus, outre la Sicile, la Sardaigne et la Corse, le grand pontificat, le consulat pour l'année suivante et le rappel des proscrits. Sextus traita sur son bord les triumvirs, que son affranchi et lieutenant *Ménas* lui conseilla d'enlever; mais il ne voulut pas violer la foi promise.

Deux ans après, Ménas trahit Sextus Pompée (38) et passa avec soixante vaisseaux et trois légions dans le parti d'Octave. De là naquit une *deuxième guerre*, où Sextus, plusieurs fois vainqueur d'Octave, à *Cumes*, en Campanie, et au *roc de Scylla*, près de la Sicile, fut vaincu complétement en vue de *Myles*, ville sicilienne, par le célèbre *Agrippa*, amiral du jeune César (36). Sextus, défait encore l'année suivante à *Nauloque*, près de Myles, s'enfuit en Asie : à la nouvelle des revers d'Antoine contre les Parthes, il forma l'audacieux projet d'y contre-balancer le parti de ce triumvir; mais il fut pris les armes à la main et mis à mort par *Titius*, gouverneur de Syrie (34).

Seconde guerre d'Octave contre Antoine et Cléopâtre : bataille d'Actium (31). — Antoine, dans une expédition contre les Parthes, avait vaincu et détrôné *Artabaze*, roi d'Arménie : pour son triomphe, il choisit, non pas Rome, mais Alexandrie; c'était une renonciation de fait à sa qualité de citoyen romain. Bientôt même, quoique marié à la sœur d'Octave, il épousa publiquement en Égypte l'artificieuse Cléopâtre, la proclama *reine d'Égypte, d'Afrique, de Cypre, de Cœlé-Syrie*, et distribua les provinces, les royaumes, aux trois enfants nés de leur

coupable union. Octave, au contraire, se distinguait en personne par ses victoires sur les *Iapydes*, les *Pannoniens*, les *Dalmates* (35-33), peuples situés au N. E. de l'Italie, et gagnait l'affection des Romains autant que son collègue la perdait. La répudiation de la vertueuse *Octavie* mit le comble à l'indignation publique. Cette démarche confirma le bruit adroitement répandu par son rival, que, séduit par Cléopâtre, il voulait l'imposer pour *reine* aux Romains.

Les comices, convoqués par Octave, déclarèrent Antoine déchu de la puissance triumvirale; mais, en habile politique, il fit décréter en même temps la guerre, non pas contre Antoine (c'eût été décréter une guerre civile), mais contre Cléopâtre, en représailles de ce qu'*elle jurait habituellement par les lois qu'elle prétendait dicter un jour dans le Capitole à tout l'univers* (31). A cette nouvelle, Antoine passa des plaisirs de la mollesse à toute l'activité guerrière, et marcha, avec cent mille fantassins, douze mille cavaliers et cinq cents vaisseaux de guerre, contre Octave, qui n'avait que quatre-vingt mille hommes, mais tous légionnaires, et deux cent cinquante navires légers. Les deux flottes et les deux armées se rencontrèrent près du promontoire d'*Actium*, en Épire. La terre offrait plus d'avantage à l'amant de Cléopâtre; mais l'amante demandait un combat naval, sans doute pour se ménager une retraite plus facile, et le combat naval fut décidé. Il eut lieu le 4 septembre de l'année 31 av. J. C. L'action était depuis longtemps douteuse, lorsque Cléopâtre, soit frayeur, soit calcul, prit la fuite à toutes voiles. Antoine se mit à la suivre, et sa flotte, dépourvue de général, ne put résister longtemps à l'habileté d'*Agrippa*, amiral d'Octave. L'armée de terre, abandonnée de son général *Canidius*, capitula au bout de sept jours.

Réduction de l'Égypte en province romaine. — Octave fonda, près d'Actium, *Nicopolis* ou ville de la victoire, alla régler au *congrès de Samos* le sort des petits rois d'Asie, et se dirigea vers l'Égypte, où Cléopâtre lui livra *Péluse*, clef du pays [p. 342]. Cependant Antoine, qui, avant la guerre d'Actium, avait mené avec Cléopâtre, dans les orgies, ce qu'ils appelaient la *vie inimitable*, et formé depuis sa défaite la société des *Inséparables dans la mort*, croyant sur un faux bruit qu'elle s'était tuée elle-même, se perça de son épée. Cléopâtre n'avait fait que se retirer, avec ses trésors, dans un tombeau fortifié. Cette femme, qui avait déjà séduit César et Antoine, espérait mettre à ses pieds un troisième maître du monde; mais chez Octave l'ambition ne laissait point de place à l'amour : la reine se fit, dit-on,

mordre par un aspic, pour ne point servir d'ornement au triomphe du vainqueur, et l'Égypte devint une *province romaine* sous le gouvernement d'un préfet.

4. Chute de la république; Octave, empereur sous le nom d'Auguste (30). — Tandis qu'après la mort d'Antoine, Octave parcourait l'Asie, où il remplaça, en Judée, la maison asmonéenne des *Machabées* par celle de l'Iduméen *Hérode* [p. 340], le sénat prévint son arrivée par une multitude de décrets, qui tous avaient pour but ou de le combler d'honneurs, ou d'affermir en sa personne la puissance monarchique, alors si nécessaire. A son retour, Rome lui conféra le titre de *triumvir à vie*, celui d'*imperator* ou généralissime de toutes les troupes, avec le *proconsulat* de toutes les provinces et le pouvoir tribunitien, qui le rendait à la fois inviolable et populaire ; elle associa son nom à celui du sénat et du peuple dans les prières publiques, et bientôt après (29) il reçut, avec tous ces titres, celui de *père de la patrie*, de *prince de la paix* et de *pacificateur de l'univers*. Le titre d'*imperator*, placé, non comme autrefois après, mais avant le nom propre (*imperator Octavius*), fit de lui un EMPEREUR, et de la république un EMPIRE. Ce grand changement eut lieu l'an 754 ou 753 de la fondation de Rome, 30 ans avant la naissance de J. C.

N° 17.

Organisation du gouvernement impérial. — Bornes et divisions géographiques de l'empire. — Siècle d'Auguste.

1. Auguste. — 2. Organisation du gouvernement impérial. — 3. Guerres diverses d'Auguste : Varus. — 4. Bornes et divisions géographiques de l'empire romain. — 5. Siècle d'Auguste ; éclat des lettres : Cicéron, Salluste, Tite-Live, Virgile et Horace.

1. Auguste. — AUGUSTE[1], auparavant connu sous le nom d'*Octave*, petit-neveu et fils adoptif de Jules César, après s'être débarrassé de tous ses rivaux, soit par la politique, soit par les armes, avait été proclamé *empereur* à la suite de la bataille

1. Il est bon de connaître la famille d'Auguste, dont les différents membres jouèrent un rôle dans la suite de son règne. Auguste, triumvir, avait épousé *Clodia*, fille d'Antoine, et répudié sa seconde femme, *Scribonie*, parente de Sextus Pompée [p. 520], pour épouser *Livie*, épouse de *Tibérius Claudius Néron*, déjà mère de *Tibère* et enceinte

d'Actium, gagnée sur Antoine [p. 521]. Il régna 44 ans, de l'an 30 avant J. C. jusqu'à l'an 14 de J. C.

2. Organisation du gouvernement impérial [1]. — Avec Auguste, la république fut changée en une véritable monarchie. Ce prince s'attribua, en effet, un ensemble de prérogatives qui, sous le nom de *loi royale* (lex regia), le mit en possession des diverses branches de l'autorité publique, la dictature exceptée. Ainsi : 1° il se fit accorder chaque année le consulat, toutefois avec un collègue, à partir de l'an 29 jusqu'à l'an 21 avant J. C.; l'an 19, il obtint pour toujours la *puissance consulaire;* 2° la *puissance tribunitienne,* qui lui fut accordée pour toujours l'an 30, rendit sa personne inviolable et prépara ainsi les *judicia majestatis* (crimes de lèse-majesté); 3° il reçut, la même année, le titre d'*imperator à vie* (empereur), titre désormais placé devant le nom propre, et sous lequel il demeura général en chef de toutes les armées et obtint le *pouvoir proconsulaire* dans toutes les provinces; 4° il s'attribua, l'an 19, la *censure,* sous le titre de *magistrature des mœurs,* avec *Agrippa* pour collègue; celui-ci, en retour, le nomma *prince du sénat;* 5° il prit possession, l'an 13, du *grand pontificat,* après la mort de Lépide; 6° enfin l'an 8, il reçut l'importante *surintendance des chemins et des vivres,* et ce fut comme grand voyer qu'il fit dresser, à l'entrée du forum, le *milliaire doré* d'où partaient tous les grands chemins de l'empire.

Jaloux de conserver sa puissance et songeant au sort de son père adoptif, Auguste respecta les formes du gouvernement républicain et feignit de vouloir abdiquer; mais ses mesures étaient si bien prises, qu'il comptait sur un refus. En effet, on le supplia de ne point quitter les rênes de l'État, et l'on obtint qu'il se

de *Drusus.* De ses trois femmes, il n'eut point d'enfants, sauf *Julie,* fille de Scribonie. Julie eut trois maris : le premier, *Marcellus le jeune,* fils d'Octavie, sœur d'Auguste; le second, *Agrippa,* de qui elle eut *Caïus Agrippa, Lucius Agrippa, Agrippine, Julie* et *Agrippa Postumus;* le troisième, *Tibère.*

1. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom donné à cette révolution : les uns lui donnent le nom d'*empire,* les autres celui de *principat,* jusqu'à l'an 192 de J. C., époque à laquelle commencerait l'*empire* avec la dynastie des princes Syriens [p. 552]. Suétone a écrit la vie anecdotique des *Douze Césars* (César et les onze premiers Augustes). Tacite, dans ses *Annales,* nous a laissé l'histoire de l'empire ou du principat, de la mort d'Auguste à celle de Néron (14-64 de J. C.) [p. 533 et s.], et dans ses *Histoires,* de la mort de Néron à l'avénement de Nerva (64-96 de J. C.) [p. 544, 547].

chargerait encore de ce soin pour dix années; mais, pour mieux jouer son rôle, il se réservait d'abdiquer plus tôt, si l'on pouvait se passer de lui. Agir toujours en souverain, quoique la souveraineté semblât toujours être la propriété du peuple et du sénat, tel fut le système gouvernemental d'Auguste et de ses successeurs.

Ainsi le gouvernement civil était tempéré, du moins en apparence; il garda les titres et les dehors des anciennes magistratures et de l'ancienne constitution (consuls, préteurs, édiles); mais l'autorité de ces magistrats devint presque nulle à Rome. Auguste conserva les comices; mais il les gouverna de telle sorte que rien ne s'y décidait qu'à son gré. Il laissa au sénat ses anciennes prérogatives, sauf la judicature, dont il confia une partie aux chevaliers et au *préfet* ou *gouverneur de la ville;* mais il l'épura par l'exclusion des intrus, qu'il remplaça par des hommes dévoués, et forma un *conseil secret* ou *privé,* dont les décisions, dès l'an 13, obtinrent force de loi. Il eut deux trésors : le *trésor public* ou *ærarium,* où l'on versait le produit des douanes, les amendes et les revenus des provinces sénatoriales; et le *trésor privé* ou *fisc,* où l'on versait les revenus des provinces impériales et du domaine public. La moyenne des revenus de l'empire était de 960 millions.

Le gouvernement militaire était absolu et comprenait: 1° une milice permanente de douze cohortes, qui, sous le nom de *prétoriens,* et avec une double solde, devaient veiller à la sûreté de l'empereur et de l'Italie : Auguste, qui en resta le chef vingt-cinq ans, les confia ensuite à deux *préfets du prétoire;* 2° les cohortes du guet ou *cohortes urbaines* pour la police de la ville; 3° l'armée proprement dite, composée de vingt-cinq légions de cent vingt-cinq mille hommes et de cent soixante-cinq mille auxiliaires, vétérans et cavaliers bataves, répartis sur les frontières en *castra stativa* ou stations; 4° les deux flottes de *Ravenne* et de *Misène,* les flottilles du *Rhin* et du *Danube,* les vaisseaux de *Forum Julii* (Fréjus) et d'*Itius*[1] dans la Gaule Transalpine, et quarante voiles dans le *Pont-Euxin.*

Armée permanente, ordre public. — Une domination acquise par la guerre devait nécessairement s'appuyer sur une *armée permanente,* autant pour garantir le pouvoir entre les mains d'Auguste, que pour assurer l'*ordre public* et la *défense*

1. *Ravenne,* dans la Cisalpine; *Misène,* dans la Campanie; *Fréjus,* sur la Méditerranée; *Itius,* sur le détroit de Gaule (Pas de Calais).

des frontières. En fait, ces soldats n'étaient plus ceux de la république ; ils appartenaient à l'empereur, et une armée permanente dispensait les citoyens d'entrer à tour de rôle au service de l'État. Les habitudes militaires se perdaient ainsi parmi eux, et il en résulta que les légions furent surtout recrutées dans les provinces, qui fournirent une foule de mercenaires ayant pour unique mobile la solde et le butin, et recevant de l'empereur bien plus que de la patrie. C'est ce désarmement d'un peuple entier et son assujétissement à une armée étrangère, c'est ce système tout militaire, qui, en assurant d'abord l'ordre public, rendit possible la domination effrénée des Césars, ses successeurs.

Développement du commerce. — Les conquêtes de Rome et la paix qui suivit l'établissement de l'empire accrurent le développement du commerce, en établissant des relations suivies entre les trois continents de l'ancien monde, tant par terre que par mer. Au N., les nomades riverains de la mer Caspienne apportaient, aux alentours de cette mer, les marchandises de l'Inde, qui de là étaient conduites, par terre, aux ports de la mer Noire et de la Méditerranée. Au S., le commerce passait de l'Arabie et de l'Inde à la Méditerranée, par Pétra, au moyen de caravanes de chameaux, ou par Myos-Hormos, au moyen de navires. On exportait des étoffes légères, des toiles façonnées, des coraux, des verreries de toute forme, des bijoux d'or et d'argent, des métaux communs, en échange de quoi on recevait des épices, des diamants, des saphirs, des onyx et autres pierres précieuses, des perles, de la soie en fil ou en étoffes, des toiles de coton, de l'ivoire, de la myrrhe, des baumes, des parfums, du poivre, etc. Pline nous apprend que les négociants romains portaient chaque année, au seul port de Myos-Hormos, pour cinq millions de marchandises, sur lesquelles ils gagnaient le centuple. Les autres contrées fournissaient : l'Istrie, un vin doux et parfumé ; l'Illyrie, des esclaves, des pelleteries, des bœufs, du fer ; l'Espagne, l'argent, le miel, l'alun, la cire, le safran, la poix, le blé, de bons vins, des chevaux, du chanvre et du lin ; la Gaule, du cuivre, du vin, des liqueurs, des bestiaux, des draps, des toiles, des jambons de Bayonne ; les îles Britanniques, de l'étain et du plomb ; la Grèce, les objets d'art et de goût, le bronze de Corinthe, le miel du mont Hymette, le vin, le soufre, la térébenthine, la cire, le nard, la laine, la pourpre, l'ellébore, l'huile, le blé ; l'Asie Mineure, des fromages, du fer, du bois, de la gomme, des laines, des jouets, du parchemin, du safran, de grosses

toiles; Tyr, de la pourpre; la Syrie, des parfums, des esclaves et du bois de cèdre. Quant aux céréales, on les tirait principalement de la Sicile, de l'Égypte et de l'Afrique septentrionale, qui, pour cette raison, furent nommées les *greniers de Rome et de l'Italie.* Tout ce trafic, depuis Auguste, fut fait par les Romains ou pour eux, tant se trompent ceux qui imputent à ce peuple d'avoir négligé le commerce. S'ils ne le faisaient pas par eux-mêmes, ils le favorisaient chez les peuples sujets par de bonnes lois, et, ce qui est le meilleur encouragement, par la liberté. Ils adoptèrent la loi maritime des Rhodiens, firent des expéditions lointaines, et reçurent de la Chine même et de l'Inde des ambassades qui ne pouvaient avoir d'autre but que des conventions commerciales.

3. Guerres diverses pour dompter des peuples indépendants de l'intérieur et pour donner à l'empire de bonnes frontières. — L'avénement d'Auguste avait rendu la paix au monde, et le temple de Janus, ouvert depuis la première guerre punique (241 av. J. C.), avait été fermé; mais bientôt de nouvelles guerres le firent rouvrir, soit pour dompter des peuples encore indépendants de l'intérieur, soit pour donner à l'empire de bonnes frontières. Ainsi les *Cantabres* et les *Astures,* peuples d'Espagne [p. 480], se révoltèrent, l'an 27 av. J. C., contre Rome : après deux ans de guerre, *Térentius Varron* soumit les premiers, et Auguste en personne, les seconds.

D'un autre côté, les barbares du Nord tentèrent des incursions sur les frontières de l'empire, du côté de la Germanie. *Marcus Crassus* soumit la Mœsie, et *Vinicius* la Pannonie; Auguste ajouta à ces conquêtes la Rhétie, la Vindélicie et le Norique. Deux fois la Pannonie se révolta (13-12 avant J. C.): *Agrippa, Tibère* et *Drusus* la réduisirent.

Varus. — Les Germains, ayant passé le Rhin, défirent *Lollius,* proconsul de la Gaule : Auguste parut alors sur le théâtre de la guerre, et en fit deux provinces romaines sous les noms de *haute* et *basse Germanie.* Son départ fut suivi d'une nouvelle révolte. Drusus, avant d'aller la combattre, organisa d'abord la Gaule au *congrès de Lyon,* pénétra par l'Océan en Germanie et y fit quatre campagnes glorieuses (13-9 avant J. C.); une mort précoce arrêta le cours de ses victoires : il laissait deux fils, *Germanicus* et *Claude.* Tibère venait aussi de se signaler contre les *Pannoniens,* les *Daces* et les *Dalmates* (13-12 avant J. C.). Envoyé deux fois contre les Germains, après la mort de son frère, il les réprima d'abord et soumit ensuite tout le pays

jusqu'à l'Elbe (1-6 de J. C.[1]); mais *Varus*, qu'il chargea de garder sa conquête, se laissa surprendre, non loin du Wéser, dans la *forêt de Teutberg*, par *Arminius* (Hermann), chef des Chérusques, qui l'exterminèrent avec ses trois légions. Auguste, à cette nouvelle, s'écria : *Varus, rends-moi mes légions!* Mais il n'eut pas même la consolation de les voir venger.

Fin du règne d'Auguste. — Auguste s'occupa d'assurer la prospérité de l'empire : il favorisa l'agriculture, la construction des monuments d'utilité ou de luxe, et *laissa de marbre une ville qu'il avait trouvée de briques;* il publia diverses *lois juliennes* contre le célibat, l'adultère, le divorce sans cause légitime, le luxe des tables, etc.; mais le peuple n'ambitionnait plus que du pain et des spectacles[2], et les riches, courbés sous le despotisme du prince, s'en dédommageaient par toutes sortes de débauches.

Plusieurs conspirations troublèrent le règne d'Auguste, entre autres celle de *Cinna*, à qui il pardonna généreusement [p. 71]; mais il trouva surtout dans sa famille une source inépuisable de douleurs. D'abord il perdit à l'âge de dix-neuf ans le brillant *Marcellus le jeune*, son premier gendre, si bien chanté par Virgile (*Énéide*, l. VI). *Julie*, veuve de Marcellus et dont Auguste seul ignora longtemps les déréglements, y mit tant d'impudeur, qu'il l'exila ainsi que le poëte *Ovide*, regardé comme l'un de ses complices ou comme témoin de ses fautes (3 avant J. C.). Ses fils adoptifs, *Caïus* et *Lucius Agrippa*, moururent tous deux à la fleur de l'âge (3-2 avant J. C.). *Postumus*, leur frère, à la suite de quelques mots indiscrets, fut relégué à l'île de Planasie, dans la mer Tyrrhénienne. Privé de tous ses héritiers, Auguste, par les suggestions de Livie, fixa son choix sur *Tibère*, son troisième gendre, qu'il connaissait trop pour l'aimer, et il donna un monstre à l'empire (11 de J. C.). Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il se retira à *Nole*, en Campanie, et il y mourut, l'an 14 de J. C., à l'âge de soixante et seize ans. Son dernier moment explique l'énigme de toute sa vie. Près d'expirer, il demanda une glace et se fit peigner avec soin; puis, s'adressant à ses amis : *N'ai-je pas bien joué mon rôle?* leur dit-il; et, sur leur réponse affir-

1. Les années de l'ère chrétienne sont comptées à partir de Jésus-Christ.

2. Pour contenir le peuple de Rome, on lui faisait des distributions de blé gratuites ou à bon marché, et on lui donnait fréquemment dans le cirque des jeux publics, des fêtes, etc.; double circonstance que l'histoire a consacrée par ces mots : *panem et circenses.*

mative : *La pièce est finie,* s'écria-t-il, *applaudissez.* Fin bien digne d'un prince qui, pour parvenir au pouvoir, n'avait reculé devant aucun crime politique.

4. Bornes, étendue et divisions géographiques de l'empire romain. — L'empire romain, à la mort d'Auguste, avait pour bornes : au N., le Pont-Euxin, le bas Danube, les Alpes Rhétiques, le Rhin, l'océan Germanique, le détroit de Gaule, l'océan Britannique avec une petite partie de l'île de Bretagne; à l'O., l'océan Atlantique jusqu'aux limites méridionales de la Mauritanie, dont les rois ne régnaient qu'avec la permission du sénat; au S., la chaîne de l'Atlas, les déserts de la Libye, l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte et les déserts de l'Arabie; à l'E., le cours de l'Euphrate. L'étendue, de l'E. à l'O. était d'environ 4,444 kil., et 2,222 du N. au S.

L'empire romain comprenait, comme divisions géographiques: 1° en Europe, les *Gaules;* l'*Espagne;* la *Sicile*, la *Sardaigne* et la *Corse;* la *Macédoine*, la *Dalmatie*, l'*Illyrie* et la *Thrace*, l'*Achaïe* ou *Grèce;* l'île de *Crète;* la *Mœsie*, la *Pannonie*, le *Norique*, la *Rhétie*, la *Vindélicie* ; — 2° en Asie : l'*Asie proconsulaire* ou *Asie proprement dite* (ancien royaume de Pergame), la *Bithynie*, le *Pont*, la *Paphlagonie*, la *Cappadoce*, la *Lycie*, la *Cilicie de plaines*, la *Cœlé-Syrie*, la *Phénicie*, la *Comagène* et la *Palmyrène*, la *Judée*, les îles de *Chypre* et de *Rhodes;* — 3° en Afrique : l'*Égypte*, la *Cyrénaïque* ou *Libye*, l'*Afrique propre* (pays de Carthage), la *Numidie* et la *Mauritanie*.

Toutes les contrées conquises par les Romains étaient déclarées *provinces de l'empire*, et soumises à ce qu'on appelait le *régime provincial.* Ces provinces furent réparties entre le sénat et Auguste : le sénat eut généralement les provinces centrales ou entièrement pacifiées; l'empereur, celles dont la position sur les frontières ou la soumission équivoque demandait une surveillance active. L'Italie, qui n'était pas considérée comme province, ne fut pas comprise dans ce partage.

Le sénat faisait administrer ses provinces par des *proconsuls annuels*, investis seulement de l'autorité civile; l'empereur faisait gouverner les siennes par des *intendants* ou *délégués* révocables, investis à la fois du pouvoir civil et du pouvoir militaire : les questeurs furent remplacés par des *procurateurs* chargés de surveiller les agents de l'empereur comme ceux du sénat.

Les provinces *sénatoriales* étaient au nombre de 13, savoir : Sept en Europe : 1° la *Sicile;* 2° la *Sardaigne* avec la *Corse;*

3° la *Gaule narbonnaise*; 4° la *Bétique*; 5° la *Macédoine;* 6° l'*Achaïe* ou *Grèce;* 7° l'*île de Crète.*

Trois en Asie : 1° l'*Asie proconsulaire* ou ancien *royaume de Pergame;* 2° la *Bithynie* avec la *Paphlagonie* et le *Pont;* 3° l'île de *Cypre.*

Trois en Afrique : 1° la *Numidie;* 2° l'*Afrique propre;* 3° la *Cyrénaïque.*

Les provinces *impériales* étaient au nombre de 18, savoir :

Treize en Europe : 1° l'*Aquitaine;* 2° la *Celtique;* 3° la *Belgique;* 4° la *Germanie supérieure;* 5° la *Germanie inférieure;* 6° la *Tarraconaise;* 7° la *Lusitanie;* 8° la *Dalmatie;* 9° la *Mœsie;* 10° la *Pannonie;* 11° le *Norique;* 12° la *Vindélicie;* 13° la *Rhétie.*

Quatre en Asie : 1° la *Cilicie de plaines* ou *champêtre* (campestris); 2° la *Galatie;* 3° la *Cœlé-Syrie;* 4° la *Phénicie.*

Une en Afrique : l'*Égypte*, avec une partie de l'*Arabie.*

Outre ces provinces, plusieurs autres contrées et quelques villes étaient demeurées libres, et étaient gouvernées, sous le bon plaisir de Rome, par les souverains qu'elle avait consenti à leur laisser, moyennant un tribut; telles étaient : 1° en Europe : *Segusio* (Suze) et son territoire, qui devinrent ensuite le petit royaume des Alpes Cottiennes; l'*Illyrie* et la *Thrace;* 2° en Asie : la *Cappadoce*, la *Lycie*, la *Comagène*, la *Palmyrène*, la *Judée*, l'île de *Rhodes;* 3° en Afrique : la *Mauritanie.*

Les principales villes des provinces sénatoriales étaient : 1° en *Europe:* Sicile : *Messane* (Messine), *Catane*, *Syracuse*, *Agrigente* (Girgenti), *Drépane* (Trapani), *Panorme* (Palerme); — Sardaigne : *Caralis* (Cagliari); — Corse : *Mantinorum oppidum* (Bastia); — Gaule narbonnaise : *Tolosa* (Toulouse), *Narbo-Martius* (Narbonne), *Nemausus* (Nîmes); — Bétique : *Malaca* (Malaga), *Munda* (Monda), *Gadès* (Cadix), *Italica* (Séville), *Corduba* (Cordoue); — Macédoine : *Pydna* ou *Kitron* (Kitro), *Méthone*, *Thessalonique* (Salonique), *Pella*, *Edesse*, *Stagire* (Stavro), *Olynthe*, *Potidée*, *Amphipolis* (Emboli), *Philippes;*— Achaïe : *Athènes*, *Sparte*, *Corinthe*, *Patras*, *Delphes* (Castri); — Crète : *Cnosse*, *Gortyne*, *Minoa* (la Canée).

2° En *Asie:* Asie proconsulaire : *Pergame*, *Sardes*, *Éphèse;* — Bithynie : *Prusa* (Brousse), *Nicée*, *Nicomédie*, *Chalcédoine*, *Chrysopolis* (Scutari); — Paphlagonie : *Sésame* ou *Amestris* (Amasreh), *Sinope;* — Pont : *Zéla* (Zileh), *Cérasonte*, *Trapézonte* (Trébizonde); — Cypre : *Salamine* (Constanza), *Citium* (Chiti).

3° En *Afrique:* Numidie : *Cirtha* ou *Constantine*, *Hippone*

(Bone); — Afrique propre : *Utique, Carthage* (près de Tunis), *Hadrumète* (Hamamet), *Capsa* (Cafsa), *Œa* (Tripoli); — Cyrénaïque : *Cyrène* (Grennah), *Ptolémaïde* (Tolometa).

Les principales villes des provinces impériales étaient : 1° en *Europe :* Aquitaine : *Burdigala* (Bordeaux), *Augusta* (Auch), *Bituriges* (Bourges); — Celtique : *Lugdunum* (Lyon), *Augustodunum* (Autun), *Vesontio* (Besançon), *Senones* (Sens), *Lutetia* ou *Parisii* (Paris), *Genabum* ou *Aureliani* (Orléans), *Turones* (Tours), *Rotomagus* (Rouen);— Belgique : *Augusta Trevirorum* (Trèves), *Remi* (Reims); — Germanie supérieure : *Moguntiacum* (Mayence), *Argentoratum* (Strasbourg); — Germanie inférieure : *Colonia Agrippina* (Cologne), *Lugdunum Batavorum* (Leyde); — Tarraconaise : *Tarraco* (Tarragone), *Barcino* (Barcelone), *Ilerda* (Lérida), *Legio* (Léon), *Cæsarea Augusta* (Saragosse), *Sagonte, Carthago nova* (Carthagène), *Toletum* (Tolède), *Numance;* — Lusitanie : *Olisippo* (Lisbonne), *Salamantica* (Salamanque); — Dalmatie : *Scodra* (Scutari), *Dioclée, Salone, Metulum;* — Mœsie : *Singidunum* (Belgrade), *Tagliatis* (Gradisca), *Naïsse* (Nissa), patrie de Constantin; *Tomes* (Temeswar), où Ovide fut exilé; *Iassorum municipium* (Iassy), etc. ; — Pannonie : *Cibalis* (Swilei) et *Sirmium* (Sirmich ou Szérum), sur la Save, etc. ; —Norique : *Boiodurum* (Innstadt), *Celeia* (Cilli) ; — Vindélicie : *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg), *Brigantia* (Bregenz) ; — Rhétie : *Curia* (Coire).

2° En *Asie* : Cilicie de plaines : *Tarse, Anchiale, Soles* (Soli), *Corycus* (Curco), *Issus* (Bayas); — Galatie : *Ancyre* (Angora), *Pessinonte* (Nalikan) ; — Cœlé-Syrie : *Damas, Héliopolis* ou *Baal-Bek;* — Phénicie : *Sidon* (Seyde), *Tyr, Tripolis, Acco* ou *Ptolémaïde* (Saint-Jean d'Acre).

3° En *Afrique :* Égypte : *Syène* (Assouan), *Thèbes, Tentyris* (Denderah), *Lycopolis* (Syout), *Crocodilopolis* (Medinet-el-Fayoum), *Memphis, Héliopolis* (Mataryeh), *Cléopatride* (Suez), *Péluse* (Tineh), *Saïs* (Sa), *Alexandrie;*— Arabie : *Petra* (Karek), *Asiongaber* ou *Bérénice.*

Les principales villes des provinces tributaires étaient : 1° en *Europe :* Illyrie : *Aulon* (Ablonya), *Apollonie* (Bolina), *Lychnidus* (Ochrida);— Thrace : *Abdère* (Solystilo), *Maronée* (Marogna), *Philippopolis, Orestias* ou *Adrianopolis* (Andrinople), *Byzance* (Constantinople); — 2° en *Asie :* Cappadoce : *Mazaca* ou *Césarée d'Argée* (Kaïsarieh), *Nazianze, Mélitène* (Malathia), *Comane* (El-Bastan);—Lycie : *Telmisse, Patare;*— Comagène : *Samosate* (Semisat); — Palmyrène : *Palmyre;* — Judée : *Jérusalem;* —

Rhodes : *Rhodes ;* — 3° en *Afrique :* Mauritanie : *Septa* ou *Abyla* (Ceuta), *Tingis* (Tanger), *Siga* (Nedroma).

5. Siècle d'Auguste ; éclat des lettres : Virgile et Horace ; Cicéron, Salluste et Tite-Live. — Auguste, par une politique adroite, tourna l'activité des esprits vers l'étude des lettres et des sciences. *Agrippa*, l'ancien commandant de ses flottes et son gendre, *Mécène*, issu des anciens rois étrusques, et *Asinius Pollion* le secondèrent admirablement. Il honora de ses bienfaits et de son amitié *Virgile, Horace, Ovide* et d'autres génies, qui lui valurent l'honneur de donner le nom de *siècle d'Auguste* au second siècle littéraire (le premier est celui de Périclès [p. 396]).

Rome, occupée à se défendre et à triompher, avait peu songé, jusqu'au milieu du 3ᵉ siècle, à la culture de l'esprit : les patriciens, dans leur orgueil, et le peuple, dans ses misères, n'avaient également que du dédain pour tout ce qui n'était pas force. Lorsque les guerres amenèrent les Romains dans la Grande Grèce, puis dans la Grèce propre, ils commencèrent à sentir le prix des lettres, et dès lors commença, sous l'influence du génie grec, la littérature latine qui, d'abord obscure ou peu féconde, brilla du plus vif éclat en poésie, en éloquence, en histoire et en philosophie, à l'époque de César, de Cicéron et d'Auguste.

Poésie. — Après le poëte épique ENNIUS et les poëtes comiques PLAUTE et TÉRENCE, on vit paraître LUCILIUS, créateur de la *Satire ;* LUCRÈCE, auteur du *de rerum Natura*, le premier poëte vraiment romain, c'est-à-dire national par le style, par la vigueur des idées et par la manière de les rendre ; CATULLE de Vérone, poëte à la fois lyrique, élégiaque, épigrammatique et épique ; VIRGILE de Mantoue, rival d'Homère dans son *Énéide,* de Théocrite dans ses *Églogues*, et supérieur à Hésiode dans ses *Géorgiques ;* HORACE de Venuse, grand poëte lyrique et en même temps poëte didactique, dont les *Odes,* les *Épîtres* et les *Satires* étaient la lecture favorite d'Auguste ; OVIDE de Sulmone, aussi célèbre par ses malheurs que par le nombre et la beauté de ses ouvrages : les *Métamorphoses, etc. ;* TIBULLE et PROPERCE, qui disputent à Ovide la palme de l'*élégie ;* PHÈDRE, affranchi d'Auguste, auteur de *Fables* classiques, etc.

Éloquence. — Le forum romain ouvrit un beau champ à l'éloquence dans la libre discussion des grands intérêts de l'État. On y voit d'abord paraître tous ces anciens improvisateurs, les GRACQUES, les MARIUS, les SYLLA, les CRASSUS, les MARC-ANTOINE, etc., orateurs d'inspiration plutôt que d'art ; puis le

grand **César**, **Hortensius**, qui disputait la palme à Cicéron, comme Eschine à Démosthène [p. 408], et **Cicéron**, le *prince des orateurs latins*, en qui se résume toute la perfection de l'éloquence latine [p. 37 et s.].

Philosophie.—La philosophie se résume, comme l'éloquence, en **Cicéron**, dissertateur élégant, qui, formé à l'école des Grecs, en exposa, traduisit ou éclaircit tous les systèmes dans ses *Académiques*, ses *Tusculanes*, ses traités *des Devoirs*, *de l'Amitié*, *de la Vieillesse*, *etc.*

Histoire. — L'histoire est encore une des gloires du siècle d'Auguste. C'est d'abord **César**, qui écrivit ses *Commentaires*, comme il combattit, avec rapidité et génie; puis **Tite-Live**, le narrateur élégant et l'historien national dans son *Histoire romaine;* **Cornélius Népos**, biographe justement estimé; **Salluste**, dont les deux histoires, *Jugurtha* et *Catilina*, sont des chefs-d'œuvre de style concis, etc., et qui n'a trouvé de supérieur que dans **Tacite**, postérieur d'un siècle à cette grande époque littéraire.

Beaux-arts.—Les beaux-arts et principalement l'architecture marchèrent, comme les lettres, sur les traces de la Grèce. Cependant, à l'époque d'Auguste, parurent l'*ordre toscan*, plus solide qu'élégant, et l'*ordre composite*, réunion heureuse de l'ordre corinthien et de l'ordre ionique. Rome était remplie de temples construits par des architectes grecs ou romains, de statues et de tableaux enlevés à la Grèce et à l'Asie, de thermes, de cirques, etc.; mais il n'y avait rien d'original : c'était comme le musée de toutes les nations de l'univers.

N° 18.

Les empereurs de la maison d'Auguste. — Naissance et progrès du christianisme.

§ Ier.

1. Les empereurs de la famille d'Auguste. — 2. Tibère. Guerre dans la Germanie. — 3. Caligula. — 4. Claude. — 5. Néron : Sénèque, Lucain. Guerres en Orient. — 6. Galba, Othon, Vitellius.

1. Les empereurs de la famille d'Auguste (14-68 ap. J. C.). — Les empereurs de la famille d'Auguste sont *Tibère*, *Caligula*, *Claude* et *Néron*, dont le règne présente pour ca-

ractère la tyrannie des souverains, l'asservissement des sujets et la destruction de l'aristocratie romaine. L'adulation du sénat égalait le despotisme des princes; le peuple abruti ne demandait que du pain et des jeux du cirque (*panem et circenses*), et les grands de Rome, en butte aux délateurs, étaient ou livrés au supplice, ou condamnés à l'exil et dépouillés de leurs biens.

2. Tibère (14-37 après J. C., ou 23 ans de règne). — TIBÈRE Ier, fils de l'impératrice *Livie* et gendre d'*Auguste*, dont il avait épousé la fille *Julie*, lui succéda à l'âge de cinquante-cinq ans. Avant son avénement, il s'était distingué en Germanie et ailleurs à la tête des légions [p. 527]; mais, choqué de la prédilection d'Auguste pour ses petits-fils les *Agrippa*, il s'était exilé pour sept ans à Rhodes, île de la mer Égée. Adopté par son beau-père, il adopta à son tour *Drusus Germanicus*, son neveu, qui fut associé à la puissance tribunitienne et à l'empire (11 après J. C.). Tibère était un homme habile, hypocrite, peureux et sanguinaire. Il commença par se débarrasser d'*Agrippa Postumus*, qui lui portait ombrage; puis il fit d'Auguste un *divus* ou dieu, établit en son honneur un collége de vingt et un prêtres et fonda des *fêtes augustales*. Ses successeurs prirent de leur vivant le titre de *divus*, et l'apothéose devint un droit impérial.

La tactique de Tibère fut de s'effacer tant que vécut Germanicus : d'abord il refusa le prénom d'*imperator*, pour s'appeler simplement *Tibère César;* mais il conserva l'*imperium*, le commandement en chef de toutes les armées : il feignit ensuite, comme Auguste, de vouloir abdiquer; mais il se garda bien de se laisser prendre au mot : il fit des façons pour la *loi Julia* de *lèse-majesté;* mais il eut soin de ne pas s'en dessaisir.

Guerre dans la Germanie : Germanicus. — A la nouvelle de l'avénement de Tibère éclatèrent deux révoltes militaires, l'une en *Pannonie*, qui fut réprimée par *Drusus*, fils de Tibère, et l'autre en *Germanie*, où les légions voulurent proclamer *Germanicus*, qu'elles adoraient pour ses vertus et son courage. Ce jeune prince, qui préférait son devoir à la fortune, les contint au péril de ses jours, et les soldats repentants allèrent venger, l'an 16, sur *Arminius*, chef des Germains, qui fut défait et tué à *Idistavisus* (Minden), la célèbre défaite essuyée par *Varus* [p. 527], sous le règne d'Auguste. Une telle grandeur d'âme, un tel exploit effraya le tyran; il rappela le fidèle vainqueur pour lui décerner les honneurs du triomphe, et l'envoya commander en Orient afin de l'y faire périr. En effet, dès que Germanicus eut repris l'Arménie aux Parthes et réduit la Cappadoce en pro-

vince romaine, il mourut empoisonné à Antioche (19), en Syrie. *Cnéius Pison*, gouverneur de Syrie et secret agent de Tibère, fut accusé devant le sénat, et le lendemain on le trouva mort dans sa chambre, tandis que sa femme *Plancine* fut acquittée par la protection de Livie. Germanicus laissait d'Agrippine, fille d'Agrippa, outre plusieurs autres enfants, *Caïus Caligula*, successeur de Tibère, et *Agrippine la jeune*, mère de Néron.

Séjan. — Tibère, débarrassé de Germanicus, se livra à son génie subtilement cruel. La loi de lèse-majesté servit sa haine ou ses défiances. Le sénat se montra vil à le lasser : *Oh! les lâches*, disait-il, *qui vont au-devant de la servitude!* Les délateurs se multiplièrent ; Tibère les appelait les *gardiens des lois*. *Ælius Séjan*, seul préfet du prétoire et ministre de ses cruautés, commença sa fortune par des délations. Plus habile encore que son maître dans l'art de dissimuler, il dominait cet esprit soupçonneux à qui tout faisait ombrage. Portant ses vues jusqu'au trône, il sacrifia tour à tour les enfants de Germanicus, qu'il tua ou exila, et fit empoisonner *Drusus*, propre fils de l'empereur, par sa femme *Liville*, qu'il avait séduite.

Il ne restait plus à Séjan qu'à se défaire de Tibère ; celui-ci, n'osant ni régner ni abdiquer, se retira dans l'*île de Caprée*, sur la côte de Campanie, que ses fureurs et ses débauches ont rendue si célèbre (25) ; mais enfin il ouvrit les yeux sur les desseins de Séjan et le caressa pour le tuer. Après avoir nommé secrètement *Macron* préfet du prétoire, Tibère envoya au sénat une longue lettre où il créait Séjan tribun (c'était l'associer à l'empire) ; pendant ce temps, Macron gagnait les prétoriens et livrait Séjan à la fureur populaire avec sa famille et ses complices (31).

Après la mort de Séjan, les cruautés du tyran redoublèrent ; c'était peu de faire mourir, s'il ne rendait la mort atroce ; un condamné s'étant tué lui-même : *Il m'a échappé!* s'écria-t-il avec dépit. A la fin, las d'attendre les procédures, il ordonna le massacre général des prisonniers (35). Tels étaient les exemples qu'il donnait à *Caïus Caligula*, fils de Germanicus, son héritier présomptif, afin, disait-il, *de laisser au peuple romain un serpent pour le dévorer, et au monde un Phaéton pour l'embraser*. Sentant les approches de la mort, il quitta Caprée et se rendit à Misène ; mais Macron fit étouffer ce monstre pour en faire proclamer un autre en la personne de Caligula (37).

Tibère n'eut à soutenir aucune guerre extérieure ; mais la Gaule se révolta sous les ordres de *Florus* et de *Sacrovir*, qui furent défaits par *Caïus Silius*, commandant des légions rhé-

nanes (21). En Afrique *Junius Blæsus*, oncle de Séjan, comprima la révolte du Numide *Tacfarinas :* ce fut le dernier particulier qui reçut le titre d'*imperator*.

3. Caligula (37-41 ; 4 ans de règne). — CAÏUS CALIGULA[1], fils de Germanicus, succéda à Tibère, son père adoptif, à l'âge de vingt-cinq ans (37). Son début donna des espérances, bientôt démenties : il révoqua la loi de lèse-majesté, rétablit les comices, rappela les exilés. Au bout de sept mois, à la suite d'une maladie cérébrale, sa vie ne fut plus qu'une folie furieuse ; il remit en vigueur tout ce qu'il venait d'abolir, se fit proclamer *divus* de son vivant et adorer comme tel, supprima la promulgation des lois fiscales pour multiplier les amendes, dépensa en quelques mois les trésors laissés par Tibère, mit tous les dix jours les *comptes en règle* en faisant jeter aux bêtes les prisonniers les plus opulents, se fit le *cousin*, c'est-à-dire le légataire de tous les gens riches, auxquels il envoyait des confitures empoisonnées pour hâter le moment de l'héritage, et, un jour que l'argent lui manquait au jeu, il condamna à mort plusieurs patriciens pour faire de leur fortune un enjeu de cent vingt millions. Un de ses délices était de faire mourir *ses condamnés* dans des tortures lentes. Si les condamnés destinés aux bêtes tardaient à paraître dans l'amphithéâtre, il y faisait jeter des spectateurs. L'idée d'un massacre le faisait éclater de rire. Il fit de son cheval un pontife ; il projetait de l'élever au consulat, et il désirait que *le peuple romain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup*, lorsqu'il fut assassiné par *Chéréas*, tribun d'une cohorte prétorienne (41).

Caligula eut des prétentions à la gloire militaire : il simula deux expéditions, l'une en Germanie, l'autre dans l'île de Bretagne ; mais il n'osa passer ni le Rhin ni la mer ; il fonda en Gaule ce fameux *autel de Lyon* d'où les rhéteurs vaincus étaient jetés dans le Rhône.

4. Claude Ier (41-54 ; 13 ans de règne). — *Chéréas*, en tuant Caligula, voulait rétablir la république. Dans le temps qu'il délibérait avec les sénateurs, quelques soldats, entrés dans le palais pour piller, trouvèrent, tapi dans un endroit obscur, derrière une portière, un homme tremblant de peur, qui leur offrit de l'or pour sa vie : c'était *Tibérius Claudius*, frère de Germanicus et oncle de Caligula ; ils le portèrent au camp dans une litière, et les prétoriens le saluèrent empereur sous le nom

1. Ainsi nommé parce que dans son enfance, qu'il passa au milieu des armées de son père, il portait la *caliga* ou guêtre militaire.

vince romaine, il mourut empoisonné à Antioche (19), en Syrie. *Cnéius Pison*, gouverneur de Syrie et secret agent de Tibère, fut accusé devant le sénat, et le lendemain on le trouva mort dans sa chambre, tandis que sa femme *Plancine* fut acquittée par la protection de Livie. Germanicus laissait d'Agrippine, fille d'Agrippa, outre plusieurs autres enfants, *Caïus Caligula*, successeur de Tibère, et *Agrippine la jeune*, mère de Néron.

Séjan. — Tibère, débarrassé de Germanicus, se livra à son génie subtilement cruel. La loi de lèse-majesté servit sa haine ou ses défiances. Le sénat se montra vil à le lasser : *Oh! les lâches*, disait-il, *qui vont au-devant de la servitude!* Les délateurs se multiplièrent ; Tibère les appelait les *gardiens des lois*. *Ælius Séjan*, seul préfet du prétoire et ministre de ses cruautés, commença sa fortune par des délations. Plus habile encore que son maître dans l'art de dissimuler, il dominait cet esprit soupçonneux à qui tout faisait ombrage. Portant ses vues jusqu'au trône, il sacrifia tour à tour les enfants de Germanicus, qu'il tua ou exila, et fit empoisonner *Drusus*, propre fils de l'empereur, par sa femme *Liville*, qu'il avait séduite.

Il ne restait plus à Séjan qu'à se défaire de Tibère ; celui-ci, n'osant ni régner ni abdiquer, se retira dans l'*île de Caprée*, sur la côte de Campanie, que ses fureurs et ses débauches ont rendue si célèbre (25) ; mais enfin il ouvrit les yeux sur les desseins de Séjan et le caressa pour le tuer. Après avoir nommé secrètement *Macron* préfet du prétoire, Tibère envoya au sénat une longue lettre où il créait Séjan tribun (c'était l'associer à l'empire) ; pendant ce temps, Macron gagnait les prétoriens et livrait Séjan à la fureur populaire avec sa famille et ses complices (31).

Après la mort de Séjan, les cruautés du tyran redoublèrent ; c'était peu de faire mourir, s'il ne rendait la mort atroce ; un condamné s'étant tué lui-même : *Il m'a échappé!* s'écria-t-il avec dépit. A la fin, las d'attendre les procédures, il ordonna le massacre général des prisonniers (35). Tels étaient les exemples qu'il donnait à *Caïus Caligula*, fils de Germanicus, son héritier présomptif, afin, disait-il, *de laisser au peuple romain un serpent pour le dévorer, et au monde un Phaéton pour l'embraser*. Sentant les approches de la mort, il quitta Caprée et se rendit à Misène ; mais Macron fit étouffer ce monstre pour en faire proclamer un autre en la personne de Caligula (37).

Tibère n'eut à soutenir aucune guerre extérieure ; mais la Gaule se révolta sous les ordres de *Florus* et de *Sacrovir*, qui furent défaits par *Caïus Silius*, commandant des légions rhé-

nanes (21). En Afrique *Junius Blæsus*, oncle de Séjan, comprima la révolte du Numide *Tacfarinas :* ce fut le dernier particulier qui reçut le titre d'*imperator*.

3. Caligula (37-41 ; 4 ans de règne). — CAÏUS CALIGULA [1], fils de Germanicus, succéda à Tibère, son père adoptif, à l'âge de vingt-cinq ans (37). Son début donna des espérances, bientôt démenties : il révoqua la loi de lèse-majesté, rétablit les comices, rappela les exilés. Au bout de sept mois, à la suite d'une maladie cérébrale, sa vie ne fut plus qu'une folie furieuse ; il remit en vigueur tout ce qu'il venait d'abolir, se fit proclamer *divus* de son vivant et adorer comme tel, supprima la promulgation des lois fiscales pour multiplier les amendes, dépensa en quelques mois les trésors laissés par Tibère, mit tous les dix jours les *comptes en règle* en faisant jeter aux bêtes les prisonniers les plus opulents, se fit le *cousin*, c'est-à-dire le légataire de tous les gens riches, auxquels il envoyait des confitures empoisonnées pour hâter le moment de l'héritage, et, un jour que l'argent lui manquait au jeu, il condamna à mort plusieurs patriciens pour faire de leur fortune un enjeu de cent vingt millions. Un de ses délices était de faire mourir *ses condamnés* dans des tortures lentes. Si les condamnés destinés aux bêtes tardaient à paraître dans l'amphithéâtre, il y faisait jeter des spectateurs. L'idée d'un massacre le faisait éclater de rire. Il fit de son cheval un pontife ; il projetait de l'élever au consulat, et il désirait que *le peuple romain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup*, lorsqu'il fut assassiné par *Chéréas*, tribun d'une cohorte prétorienne (41).

Caligula eut des prétentions à la gloire militaire : il simula deux expéditions, l'une en Germanie, l'autre dans l'île de Bretagne ; mais il n'osa passer ni le Rhin ni la mer ; il fonda en Gaule ce fameux *autel de Lyon* d'où les rhéteurs vaincus étaient jetés dans le Rhône.

4. Claude Ier (41-54 ; 13 ans de règne). — *Chéréas*, en tuant Caligula, voulait rétablir la république. Dans le temps qu'il délibérait avec les sénateurs, quelques soldats, entrés dans le palais pour piller, trouvèrent, tapi dans un endroit obscur, derrière une portière, un homme tremblant de peur, qui leur offrit de l'or pour sa vie : c'était *Tibérius Claudius*, frère de Germanicus et oncle de Caligula ; ils le portèrent au camp dans une litière, et les prétoriens le saluèrent empereur sous le nom

1. Ainsi nommé parce que dans son enfance, qu'il passa au milieu des armées de son père, il portait la *caliga* ou guêtre militaire.

de CLAUDE. La gratification accordée par Claude aux prétoriens devint, sous le nom de *donativum*, un nouvel élément de la constitution impériale : c'était le don obligatoire et préalable de chaque avénement.

Infirme et imbécile dès l'enfance, Claude n'était pas méchant; mais il laissa faire le mal. Marié en quatrièmes noces à l'impudique *Messaline*, entouré d'affranchis, tels que *Narcisse*, *Pallas* et *Polybe*, qui, gardant pour eux les charges du palais, vendaient les honneurs et jusqu'aux audiences, le règne de Claude fut encore un règne de sang. De là des conspirations : celle de Dalmatie (42) fit briller l'héroïsme d'*Arria*, femme de *Pétus*, qui dit à son mari que *le poignard ne faisait point de mal.*

Claude fit en Italie des choses utiles : il acheva l'*aqueduc de Caïus*, qui distribua l'eau dans tous les quartiers de Rome, creusa le *port de Porto* (portus Ostiæ), vis-à-vis d'Ostie, près de Rome, pour l'approvisionnement de la ville, essaya le desséchement du *lac Fucin*, en Ombrie, et tenta de réformer les mœurs. Au milieu de ces travaux, Messaline, meurtrière de l'affranchi Polybe, avait osé épouser publiquement le jeune patricien *Silius*. Dénoncée par Narcisse, elle fut mise à mort sans jugement, laissant deux enfants, *Britannicus* et *Octavie*, qui devint l'épouse de Néron.

Les affranchis s'agitèrent pour remarier Claude. Pallas l'emporta et lui fit épouser *Agrippine*, fille de Germanicus et veuve de *Domitius Ahénobarbus*, qui l'avait rendue mère de *Néron*. C'était une autre Messaline pour les mœurs, mais plus ambitieuse et plus habile. Voulant faire de son fils un empereur, elle le fiança à Octavie, le fit adopter par Claude sous le nom de *Claudius Néron* (51), et lui donna pour précepteurs le philosophe *Sénèque*, exilé par Messaline, et *Burrhus*, préfet du prétoire; puis, avec l'aide de Pallas et de la célèbre *Locuste*, elle fit servir à Claude un plat délicieux de champignons empoisonnés, que Néron, depuis, faisant allusion à l'apothéose de Claude, appelait le *mets des dieux*. Claude succomba l'an 54, et tandis qu'Agrippine retenait Britannicus par ses embrassements, Burrhus, au moyen d'un *donativum*, faisait proclamer Néron par les prétoriens.

Conquêtes en Bretagne. — C'est sous Claude que commencèrent les conquêtes des Romains dans la Grande-Bretagne[1]. Les

1. La BRETAGNE ou GRANDE-BRETAGNE, île située au N. O. de l'Europe, se divisait en deux parties principales : la *Bretagne romaine* et la *Bretagne barbare* ou *Calédonie*. On y remarquait parmi les

Romains avaient déjà fait, sous Jules César, deux descentes dans la Grande-Bretagne [p. 507]; mais la conquête de cette île ne commença que sous Claude. Encouragé par les succès de *Plautius* contre les Bretons, Claude voulut paraître dans leur île à la tête d'une armée, prit quelques forteresses par ses lieutenants, et triompha sous le nom de *Britannicus. Ostorius Scapula* continua la guerre avec succès (51), fonda une première *colonie romaine* près de Londres, et fit conduire à Rome le roi des Silures, *Caractacus*, qui, à la vue de cette ville splendide, s'étonna justement qu'un peuple possesseur de tant de richesses eût envié d'humbles cabanes au delà des mers.

Sous Néron, *Suétonius Paulinus* s'empara, l'an 61, de l'île de *Mona* (Anglesey) et vainquit deux cent mille barbares, avec *Boadicée*, reine des Icènes, qui s'empoisonna pour ne pas tomber au pouvoir des Romains.

5. Néron (54-68; 14 ans de règne) : **Sénèque, Lucain.** — NÉRON, fils d'Agrippine et de Domitius Ahénobarbus, fils adoptif et gendre de Claude, monta sur le trône à l'âge de quinze ans. La constitution de l'empire était alors achevée : concentration de tous les pouvoirs dans la personne du césar, sous Auguste; puissance des délateurs, sous Tibère; des prétoriens, sous Caligula; des affranchis, sous Claude. Néron trouva l'héritage complet, et il en usa au point de devenir le type de l'empereur romain.

Toutefois, il débuta bien : élève du philosophe *Sénèque*[1] et de *Burrhus*, préfet du prétoire, il dit un jour qu'il avait à signer un arrêt de mort : *Je voudrais ne pas savoir écrire* (vellem nescire litteras). Mais bientôt son naturel pervers se montra tout entier : après avoir disgracié l'affranchi *Pallas*, amant d'Agrippine, il empoisonna, à sa table, son frère *Britannicus* (54), délaissa pour l'infâme *Poppée*, femme divorcée d'*Othon*, la vertueuse Octavie, son épouse, qu'il fit bientôt mourir (58), associa à Burrhus l'affranchi *Tigellin*, ministre de ses débauches, tenta d'abord de faire noyer sa mère Agrippine dans une

peuples : les *Cantiens*, les *Silures*, les *Icènes*, les *Calédoniens* ou *Pictes, etc.* : — parmi les villes : *Londinium* (Londres), *Eboracum* (York), *Victoria* (Stirling), etc. ; — parmi les fleuves : la *Tamesis* (Tamise), la *Sabrina* (Saverne), la *Glota* (Clyde), etc. ; — parmi les petites îles : *Mona* (Anglesey), *Vectis* (Wight), *Cassitérides* (Sorlingues), *Thulé* (Shetland), etc.

1. Auteur de nombreux ouvrages de morale (*de la Clémence, des Bienfaits, etc.*).

promenade maritime à Baïes, en Campanie, et n'ayant pu y réussir, la fit tuer par l'affranchi *Anicétus*. Burrhus, au prétoire, et Sénèque, au sénat, ne rougirent pas de faire l'apologie du parricide; Néron, comme pour étourdir ses remords, ne s'occupa que de chars, de musique, de poésie, se donna en spectacle comme cocher ou comme histrion, institua les *jeux Néroniens*, redoubla de largesses envers les soldats et le peuple, incendia Rome pour chanter sur ses ruines, accusa les chrétiens de ce crime [p. 544], donna contre eux le *premier édit de persécution générale* (64), se fit bâtir un splendide palais sous le nom de *palais doré* (domus aurea), tua d'un coup de pied dans le ventre Poppée, qu'il avait prise en dégoût; puis, à propos d'une conspiration tramée contre lui par *Calpurnius Pison* (65), il condamna à la mort *Sénèque*, le poëte *Lucain*[1], neveu du philosophe, le licencieux *Pétrone*, ministre des plaisirs impériaux, la courtisane *Épicharis*, comme complices; *Soranus* et le vertueux *Thraséas*, comme contempteurs de sa *divine voix;* et à l'exil *Cornutus*, ancien maître de *Perse*, le poëte satirique, le célèbre *Apollonius* de Tyane, *Helvidius*, gendre de Thraséas, comme philosophes (66). Enfin, peu satisfait des applaudissements et des couronnes que Rome prodiguait à l'artiste impérial, il partit pour la Grèce avec une armée de musiciens et de bateleurs, y célébra les jeux Olympiques, Isthmiques et Néméens, remporta dix-huit cents couronnes, remplaça les statues des anciens vainqueurs par les siennes, immola ses rivaux et revint recevoir à Rome les honneurs d'un *nouveau* triomphe (67). Mais soudain le préteur *Vindex* souleva la Gaule et s'unit au vieux *Galba*, qui souleva l'Espagne et de là tendit la main à *Macer*, sous qui l'Afrique se révolta. Tout l'univers romain semblait s'armer contre le tyran. Cependant *Rufus*, commandant des légions rhénanes, vainquit Vindex et le força de se tuer; mais Néron se perdit lui-même par sa lâcheté. Apprenant à la fois la défection des prétoriens et le décret du sénat qui le condamnait au supplice des traîtres [2], il erra de maison en maison jusqu'à celle de l'affranchi *Phaon*, où il se fit tuer, après de longues hésitations, par *Épaphrodite*, son secrétaire, en s'écriant avec larmes : *Quel artiste le monde va perdre* (qualis artifex pereo)! En lui finit la famille d'Auguste (68).

1. Auteur de la *Pharsale*, poëme historique sur la guerre civile entre César et Pompée [p. 512].

2. On attachait le criminel à un poteau, la tête passée dans une fourche, et on le battait de verges jusqu'à la mort.

Néron a été le type des tyrans cruels, et son nom a servi depuis à désigner les princes barbares et méchants. Racine a dit de lui :

> Et ton nom paraîtra, dans la race future,
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

Guerres en Orient. — *Mithridate*, établi roi d'Arménie par Claude (51), avait été détrôné et tué par son neveu *Rhadamiste,* époux de sa fille *Zénobie.* Néron nomma *Tigrane* à la place du meurtrier, et chargea l'illustre *Corbulon* d'aller soutenir le nouveau souverain contre les Parthes [p. 427], qui s'étaient emparés du royaume. Corbulon, restaurateur de l'ancienne discipline militaire, déjoua la tactique de la cavalerie parthe et se rendit maître d'Artaxarte et de Tigranocerte, capitales de l'Arménie (57). Proconsul de Syrie en 56 et 60, il eut pour successeur en Arménie *Pétus,* qui capitula honteusement après une défaite. Corbulon, chargé de le venger, répara en deux mois les pertes causées par l'impéritie de Pétus, et il revenait victorieux, lorsque, trouvant à Corinthe l'ordre impérial de mourir, il obéit, regrettant sa fidélité trop constante, et disant : *Je l'ai bien mérité* (68).

6. Ébranlement de l'empire : Galba, Othon, Vitellius. — L'attachement des troupes et du peuple pour la maison d'Auguste avait suppléé à une loi de succession ; mais lorsque cette famille vint à s'éteindre, il n'y eut plus de règle, et Rome fut livrée, comme l'empire, à la licence et au caprice de la soldatesque. Aussi les règnes de *Galba,* d'*Othon* et de *Vitellius* ont-ils pour caractère commun l'ébranlement de l'empire, l'*anarchie militaire,* la puissance des prétoriens[1] de Rome et des armées du dehors, qui font et défont à leur gré des empereurs.

Galba (68-69 ; 7 mois de règne). — SULPICIUS GALBA, issu de l'illustre *gens Sulpicia,* tour à tour préteur, gouverneur des Gaules, chef des légions germaniques, gouverneur d'Afrique et d'Espagne, fut proclamé empereur à la place de Néron. Agé de soixante et douze ans, rigide, économe jusqu'à l'avarice, il eut pour ennemis les soldats, la populace, et tous ceux qui vivaient aux dépens du trésor public. Sentant sa faiblesse, il adopta pour son successeur le vertueux *Pison Licinianus.* Mais l'ancien mari de Poppée [p. 538], *Othon,* outré de cette adoption qu'il

1. Les prétoriens, institués par Auguste, formèrent neuf cohortes préposées à la garde particulière de l'empereur. Ces troupes étaient commandées par des chefs appelés *préfets du prétoire.*

espérait pour lui-même, les fit massacrer tous deux par les prétoriens : Galba n'avait régné que sept mois (69).

Othon (69 ; 3 mois de règne). — OTHON, meurtrier de Galba, fut porté au trône par ses sicaires ; mais son règne ne dura que quelques jours. Deux soldats de fortune, *Valens* et *Cécina*, tribuns militaires, proclamèrent *Vitellius*, commandant de la basse Germanie, passèrent les Alpes et défirent l'armée d'Othon à la *bataille de Bédriac*, dans la Gaule cisalpine, entre Crémone et Mantoue (69) : Othon crut tout perdu et se donna la mort.

Vitellius (69 ; 3 mois de règne). — VITELLIUS, arrivé en Italie, commença par visiter le champ de Bédriac, où gisaient les cadavres de quatre-vingt mille hommes. On connaît sa réponse à l'un de ses partisans que suffoquait l'odeur de ces cadavres : *Un ennemi mort sent toujours bon.* Rome vit alors pendant trois mois un tyran stupide toujours plongé dans le sang ou le vin, et dont la gourmandise dévorait par mois plusieurs millions. Les légions d'Orient, indignées de voir l'empire en proie à cette bête brute, offrirent la couronne à *Flavius Vespasien*, qui assiégeait, avec son fils aîné *Titus*, Jérusalem révoltée. *Antonius Primus*, l'un de ses tribuns, accourut en Italie, gagna Cécina, vainquit Valens, qui périt dans les Gaules, s'empara de Rome, où les prétoriens, malgré l'abdication de Vitellius, firent une vigoureuse résistance, et le fangeux empereur, surpris dans la niche d'un chien où il se cachait, fut tué à petits coups dans la fange et précipité dans le Tibre aux acclamations de la populace (69). *Domitien*, frère cadet de Titus, fut proclamé *César*, dans l'attente de Vespasien, qui n'arriva que l'année suivante [p. 544].

§ II.

1. Naissance et progrès du christianisme. Le Nouveau Testament. — 2. Premières persécutions.

1. Naissance de Jésus-Christ. — Auguste, premier empereur romain, ayant ordonné, l'an 30 de son règne, un dénombrement général de l'empire, la vierge MARIE se rendit à *Bethléem* avec son époux Joseph, appartenant comme elle à la famille royale de David, pour se faire inscrire dans le lieu de leur origine, et, ne trouvant d'asile que dans une *étable*, y mit au jour, dans la nuit du 25 décembre, un fils qui fut nommé JÉSUS, c'est-à-dire *Sauveur* du monde, autrefois prédit par les prophètes et récemment annoncé à la vierge Marie par l'ange Gabriel comme le fils de Dieu. De simples *bergers* vinrent les premiers l'adorer dans sa crèche. En même temps, une étoile y attira d'Arabie

trois *mages* ou princes qui lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Cependant, à la nouvelle que le MESSIE, si souvent annoncé par les prophètes et surtout par *Isaïe*, venait de naître, *Hérode*, roi de Judée, craignant pour son trône, ordonna le *massacre des innocents* (ou nouveau-nés), aux environs de Bethléem, afin d'y envelopper le Sauveur. Marie, avertie par un ange, s'enfuit en Égypte avec Joseph, et ne revint en Judée qu'après la mort d'Hérode.

Naissance du christianisme; prédication de l'Évangile. — Jésus, surnommé *Christ*[1], fut élevé à Nazareth [p. 319], où il passa trente années dans une vie obscure, travaillant comme un artisan à faire des charrues et des jougs. Baptisé dans le Jourdain, à l'âge de trente et un ans, par *Jean Baptiste*, le *précurseur*, la quinzième année du règne de Tibère, après avoir passé quarante jours dans le désert, il commença la prédication d'une religion nouvelle, posa le fondement de son Église par la *vocation de douze pêcheurs* qui devinrent ses disciples sous le nom d'*apôtres* (en grec ἀπόστολοι, envoyés), parcourut avec eux la Judée, qu'il remplit de ses bienfaits, donnant lui-même l'exemple des vertus qu'il enseignait et confirmant sa doctrine par des miracles. Il montra au peuple, et surtout à ses apôtres, qu'il était le Messie, fils de Dieu, égal à son père; il leur développa les dogmes de la *Trinité*, de l'*Incarnation*, de la *Rédemption*, des *peines* et des *récompenses éternelles* dans l'autre vie; il institua les *sept sacrements*, réduisit toute la loi à deux commandements, l'*amour de Dieu* et l'*amour du prochain*, prescrivit la *prière* et en donna lui-même, dans le *Pater*, le plus beau modèle. Il ne s'adressa d'abord qu'aux Juifs; mais il reçut aussi les *Samaritains*, les *Chananéens* et les *gentils*. C'était détruire le judaïsme. Aussi les pharisiens, dont il avait démasqué l'hypocrisie, se joignirent-ils aux docteurs de la loi pour conspirer sa perte. Le peuple, qui d'abord l'avait suivi en foule, mais qui voulait un *Messie guerrier*, passa de l'enthousiasme à la fureur : Jésus-Christ, livré à ses ennemis par l'apôtre *Judas*, abandonné de ses autres disciples, renié par *Céphas* (Pierre), se laissa interroger comme un criminel par les grands prêtres *Anne* et *Caïphe;* il fut conduit devant le tribunal du procurateur romain *Ponce Pilate*, qui, le reconnaissant pour juste, n'osa cependant pas le délivrer, et devant celui d'*Hérode Antipas*, fils d'Hérode le Grand,

1. Le surnom de *Christ*, que l'on joint au nom de Jésus, est le mot grec χριστός, qui signifie *oint* ou *sacré*.

qui le traita avec dérision. Condamné enfin, il endura avec une patience divine les plus cruels outrages et le supplice de la croix, réservé aux esclaves. Il accomplit ainsi sur le *mont Golgotha* (Calvaire), avec les prophéties, la rédemption du genre humain. Il mourut dans sa trente-troisième année, c'est-à-dire l'an 33 de l'ère chrétienne.

Le grand conseil des Juifs fit placer des gardes autour de son tombeau ; mais il ressuscita le troisième jour et apparut successivement à ses disciples, pendant quarante jours, dans Jérusalem et dans la Galilée, prescrivit à ses apôtres de lui rendre témoignage, leur donna la mission d'instruire et de baptiser les nations au péril de leur vie, et, les ayant conduits sur le *mont des Oliviers*, près de Jérusalem, il monta au ciel en leur présence.

Les apôtres. — Les douze apôtres[1], à la tête desquels se trouvaient *Pierre* et *Jean*, étaient rassemblés avec Marie dans une maison située sur la montagne de Sion, à Jérusalem, lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte[2]. Devenus des hommes nouveaux, ils parlèrent toutes les langues et commencèrent leurs prédications à Jérusalem. Pierre le premier rendit témoignage et convertit huit mille Juifs en deux prédications. Cités devant le sanhédrin, Pierre et Jean furent battus de verges ; le diacre *Étienne* reçut le premier la couronne du martyre. Chassés de Jérusalem, les apôtres formulèrent leurs croyances dans le *Symbole des apôtres* et se partagèrent le monde pour le convertir à la nouvelle religion.

Progrès du christianisme : les premières Églises. — Les premiers progrès du christianisme furent marqués par l'établissement d'églises. On appelle *Églises* (du grec, ἐκκλησία, réunion), les *assemblées* que fondèrent les apôtres et dont les membres furent nommés *chrétiens* (christiani). Ces assemblées se tenaient en divers lieux qui prirent par la suite le nom d'*églises*, de *temples*, de *basiliques*, de *chapelles*, *etc.* Les Églises les plus anciennes et les plus importantes sont celles de *Jérusalem*, d'*Antioche* et de *Rome*, fondées par saint Pierre, et celles de *Damas*, d'*Éphèse*, de *Corinthe*, *etc.*, fondées par les autres apôtres.

Le Nouveau Testament. — Conformément aux ordres de

1. Les douze apôtres étaient : *Pierre ; André*, frère de Pierre ; *Jean* l'évangéliste ; *Philippe*, *Jacques le Majeur*, *Barthélemy*, *Thomas ; Matthieu* l'évangéliste ; *Simon*, *Thaddée* ou *Jude*, *Jacques le Mineur* et *Judas l'Iscariote*, qui, après sa trahison, fut remplacé par *Mathias*.

2. De πεντεκοστή (ἡμέρα), cinquantième (jour), c'est-à-dire cinquante jours après la résurrection.

Jésus-Christ, les apôtres *baptisaient* dans l'eau courante ceux qui croyaient à la *révélation*, c'est-à-dire aux dogmes nouveaux annoncés par Jésus-Christ; et pour que la nouvelle religion ne fût pas altérée par la tradition, ils la consignèrent dans des écrits qui subsistent encore sous le nom de *Nouveau Testament:* les apôtres SAINT MATTHIEU, SAINT JEAN, SAINT MARC de la Cyrénaïque[1] et SAINT LUC, qui avait été médecin à Antioche, en Syrie, écrivirent la vie de Jésus-Christ sous le nom d'*Évangile;* SAINT PAUL et SAINT PIERRE adressèrent des *épîtres* à des Églises et à des particuliers. Saint Luc raconta en outre les *Actes des apôtres* jusqu'à la dispersion de ses collègues.

SAINT PIERRE, avant de quitter la Palestine, commença la conversion des gentils, en baptisant le centurion romain *Corneille*, fonda l'*Église d'Antioche* et se rendit ensuite à *Rome* (42), où il fixa le siége de la chrétienté, le *saint-siége;* il périt crucifié sous le règne de Néron. Ses successeurs, chefs de l'Église, d'abord appelés *évêques de Rome*, prirent ensuite le nom de *papes*, sous *saint Évariste*, le quatrième d'entre eux.

SAINT PAUL, de la secte pharisaïque, d'abord ardent persécuteur des chrétiens, sous le nom de *Saul*, puis converti miraculeusement et baptisé à Damas, en Syrie, devint l'*apôtre des gentils :* il évangélisa tour à tour Jérusalem, Tarse en Cilicie, sa patrie, Antioche, l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce. Il fut décapité à Rome sous le règne de Néron.

SAINT MATTHIEU évangélisa l'Éthiopie ; SAINT THOMAS, la Perse ; SAINT BARTHÉLEMY, l'Arménie ; SAINT JEAN, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ, Éphèse et la Parthie.

Ainsi les apôtres eurent en peu de temps répandu la nouvelle religion dans une grande partie du monde connu, et la plupart payèrent de leur vie la prédication de l'Évangile. Chaque contrée eut son Église, et ces Églises particulières devinrent le berceau de l'Église universelle et la base de son organisation future [p. 573].

2. Premières persécutions. — Les *premières persécutions* contre le christianisme vinrent des Juifs, qui s'obstinaient à attendre dans le Messie un Rédempteur temporel et guerrier. Les apôtres *saint Pierre* et *saint Jean* furent emprisonnés et flagellés ; le diacre *Etienne* fut lapidé ; *Jacques le Majeur* eut la tête tranchée ; *Jacques le Mineur* fut précipité du haut du temple ; *saint Paul*, après avoir prêché l'Evangile en un grand nombre de lieux, fut jeté dans une prison à Jérusalem, et comme il invoquait

1. Saint Marc s'était de bonne heure attaché à saint Pierre.

le droit de citoyen romain, il fut envoyé avec un soldat auquel, selon l'usage, il était enchaîné, à Rome, où il séjourna deux ans en attendant son jugement. Sur ces entrefaites, une partie de la ville fut consumée par les flammes. *Néron*, imputant aux chrétiens cet incendie dont il était l'auteur [p. 538], fit emprisonner *saint Pierre* et *saint Paul* et porta des édits contre leur religion; ce fut le signal de la *première persécution générale* (64-68). Dans les provinces, on exécuta les fidèles; à Rome, ils furent crucifiés comme des esclaves, ou jetés aux bêtes du cirque, ou brûlés, enduits de matières inflammables, pour éclairer les jardins impériaux pendant la nuit. Saint Paul fut décapité, en qualité de citoyen romain, et saint Pierre fut crucifié, la tête en bas, sur le mont Janicule. Ces persécutions générales se renouvelèrent pendant plus de deux siècles sous neuf empereurs, *Domitien*, *Trajan*, *Marc-Aurèle*, *Septime Sévère*, *Maximin*, *Dèce*, *Valérien* et *Dioclétien*, sous lequel eut lieu, en 303, la dixième et dernière persécution appelée *ère des martyrs* [p. 570].

N° 19.

Les empereurs Flaviens. — Les Antonins.

§ Ier.

1. Les empereurs Flaviens. — 2. Vespasien. Prise de Jérusalem. Guerre contre les Bataves : Civilis. — 3. Titus : Pline l'ancien. — 4. Domitien. Conquête de la Bretagne : Agricola.

1. Les empereurs Flaviens. — Les empereurs Flaviens sont : *Vespasien, Titus* et *Domitien*, dont le règne n'a pas été sans quelque éclat. Sous ces princes, l'empire romain s'agrandit de la *Batavie* et de la *Grande-Bretagne*, et l'un d'eux, *Titus*, a été appelé pour sa bonté les *délices du genre humain*. Les empereurs Flaviens, montés au trône après la révolution militaire qui renversa Vitellius, sont ainsi nommés de *Flavius Vespasien*, le premier d'entre eux [p. 540].

2. Vespasien (69-79; 10 ans de règne). — TITUS FLAVIUS VESPASIEN, né l'an 9, à Réate, en Ombrie, d'un publicain obscur, *Flavius Sabinus*, et de *Polla Vespasiana*, consul l'an 52, envoyé, l'an 64, par Néron contre les Juifs révoltés, faisait le siége de Jérusalem, lorsque les armées d'Orient le proclamèrent auguste à la place de Vitellius (69). Arrivé à Rome l'année suivante, il rétablit l'ordre dans l'État et dans les finances, contint les troupes dans le devoir, réforma les tribunaux, releva le sénat, réprima le luxe, supprima les jugements de lèse-majesté,

rebâtit le Capitole incendié sous Vitellius, fit jouir l'Italie d'une paix profonde, et mourut s'occupant encore des affaires au milieu des plus vives souffrances : *Il faut qu'un empereur meure debout*, disait-il. On lui reproche d'avoir persécuté la philosophie, comme science inutile ou dangereuse, et montré pour l'or un amour excessif. Il établit des impôts sur les ordures de Rome, et il trouvait que l'argent qui en provenait ne sentait pas plus mauvais que d'autre. Du reste, il encouragea les lettres, les sciences et les arts : il nomma *Pline l'ancien* ou *le naturaliste*, préfet de la flotte à Misène, en Campanie, et assigna des appointements annuels de 10,000 sesterces (2,020 fr.) aux professeurs d'éloquence.

Prise et destruction de Jérusalem (70). — *Titus*, fils aîné de Vespasien, laissé par son père devant Jérusalem, s'empara de cette ville après un siége qui coûta la vie à onze cent mille Juifs. La ville fut rasée [p. 341], le temple réduit en cendres, chaque individu survivant frappé d'une capitation, et le territoire, sauf le domaine particulier d'*Agrippa II*, dernier roi de Judée, vendu comme propriété impériale.

Guerre contre les Bataves et les Lingons : Civilis. — Le Batave *Civilis*, chef de cohorte au service de Rome, ayant soulevé ses compatriotes, proclama, avec l'aide des druides, des bardes et de la prophétesse *Velléda*, l'*empire des Gaules* (70), dont *Sabinus*, chef des Lingons révoltés, fut déclaré le *césar*. *Pétilius Céréalis*, général de Vespasien, gagna, dit-on, Civilis et Velléda par des offres avantageuses, mit la tête de Sabinus à prix et le força de se cacher neuf ans dans un souterrain creusé au milieu d'une forêt; découvert et traîné à Rome, Sabinus fut mis à mort avec l'héroïque *Éponine*, son épouse [p. 597].

3. Titus (79-81; 2 ans de règne) : **Pline l'ancien.** — Élève de la cour corrompue de Néron, TITUS, fils aîné de Vespasien, une fois devenu maître du monde, le devint de lui-même. Il sacrifia à ses devoirs d'empereur et à l'orgueil des Romains son amour ardent pour *Bérénice*, sœur du roi juif Agrippa II, et ne régna que pour faire des heureux. *J'ai perdu ma journée*, dit-il à ses amis, un jour qu'il n'avait pu faire de bien à personne. Sous son règne, un incendie détruisit le Capitole et le Panthéon ; une peste ravagea Rome ; la *première éruption* connue *du Vésuve* ensevelit sous des montagnes de cendres plusieurs villes de Campanie, entre autres *Herculanum* et *Pompéi* (80), et coûta la vie à *Pline l'ancien* ou *le naturaliste*[1]. L'empereur adoucit tous ces désastres par de nom-

1. Auteur d'une *Hist. naturelle*, espèce d'encyclopédie, en 37 livres.

breux bienfaits, et la reconnaissance publique le surnomma les *délices du genre humain;* délices trop courtes, puisqu'il ne régna que deux ans, laissant l'empire à son frère Domitien, qui paraît ne pas avoir été étranger à sa mort. Rome dut à Titus le *Colisée*, amphithéâtre commencé par son père, et appelé ainsi (*Colossée,* d'où *Colisée*) parce que près de là était la statue *colossale* en or de Néron.

4. **Domitien** (81-96; 15 ans de règne). — DOMITIEN, frère et successeur de Titus, se montra bientôt le plus vil, le plus avide et le plus cruel de tous les tyrans. Il s'amusait à tuer des esclaves à coups de flèches, ou des mouches avec un poinçon d'or. Un jour il convoqua le sénat pour délibérer sur le plat dans lequel on devait faire cuire un turbot; une autre fois, il fit dîner les sénateurs dans une salle tendue de noir, où se trouvaient autant de bières que de convives, autant de glaives que de têtes. Il se fit adorer des prétoriens en augmentant leur solde, et du peuple en multipliant les fêtes; il nourrit à ses frais une troupe de délateurs, rétablit les jeux Néroniens [p. 538], sous le nom de *jeux Capitolins,* bannit de Rome tous les philosophes et tous les savants, et ordonna contre les chrétiens la *seconde persécution générale* (95); mais il périt bientôt après, assassiné par sa femme *Domitia Longina,* fille de Corbulon, et ses principaux officiers, au moment où il se disposait à les immoler. Avec lui finit ce qu'on appelle la série des *douze césars* (César et les onze premiers augustes dont Suétone a écrit la vie anecdotique).

Conquête de la Grande-Bretagne : Agricola (86). — *Julius Frontin,* auteur du traité militaire des *Stratagèmes,* avait subjugué les *Silures* [p. 537]. Son successeur *Julius Agricola* (78), beau-père de l'historien Tacite, acheva en sept campagnes (78-86) la conquête de la Bretagne, dont il fit le premier le tour, et vainquit les *Calédoniens,* dont il arrêta les incursions par une longue ligne de forteresses. Ses succès le firent rappeler par l'ombrageux Domitien.

§ II.

1. Les Antonins; état de l'empire au second siècle de notre ère. — 2. Nerva. — 3. Trajan : Tacite. Guerre contre les Daces. — 4. Adrien. — 5. Antonin. — 6. Marc-Aurèle. — 7. Commode. — 8. Monuments de la grandeur romaine.

1. **Les Antonins : état de l'empire au second siècle de notre ère : un siècle de paix et de prospérité.** — Après la mort de Domitien, dernier membre de la famille flavienne, le

sénat s'empara de l'élection et choisit pour empereur l'un de ses membres, nommé *Coccéius Nerva.* Avec ce prince commence une époque signalée par quelques guerres heureuses qui accrurent l'empire romain de la *Dacie* et de plusieurs *provinces de l'Asie,* et par une sage administration qui fit donner à cette période de près d'un siècle de paix et de prospérité (96-192) le nom d'*âge d'or de l'empire :* c'est l'époque des *Antonins,* comprenant six empereurs, *Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle* et *Commode,* ainsi nommés du quatrième et du plus clément d'entre eux, *Titus Antonin* [p. 549].

2. **Nerva** (96-98 ; 2 ans de règne). — Les conjurés qui avaient tué Domitien jetèrent les yeux sur l'illustre jurisconsulte COCCÉIUS NERVA, vénérable sénateur septuagénaire, plein de vertus, mais timide et faible. Ce bon prince rouvrit les prisons, rappela les exilés, abolit les jugements de lèse-majesté, défendit de persécuter les chrétiens, diminua les impôts et les dépenses, publia de sages lois, et pardonna généreusement à deux sénateurs qui avaient conspiré contre lui ; mais, indulgent à l'excès, il abandonna les meurtriers de Domitien à la vengeance des prétoriens, qui regrettaient ses profusions. Du moins, sa faiblesse eut un heureux résultat : car, en cherchant un appui contre la sédition, il adopta pour fils et pour successeur, avec le titre de *césar,* le célèbre *Trajan,* qui commença l'âge d'or de l'empire.

3. **Trajan** (98-117 ; 19 ans de règne) : **Tacite.** — ULPIUS TRAJAN, né à Italica, en Espagne [p. 529], apprit à Cologne, en Belgique [p. 530], et son adoption et la mort de son père adoptif. Élève du biographe *Plutarque,* il fut l'un des meilleurs souverains de Rome païenne. Il rétablit les comices, honora les familles patriciennes et restreignit le luxe impérial. Une sage économie le mit en état de diminuer les impôts sans éprouver le besoin d'argent, de construire des ports, des greniers publics, des chaussées, des chemins, des ponts, des aqueducs, de superbes monuments, des écoles publiques : aussi reçut-il des Romains le surnom d'*Optimus* (très-bon). Toutefois, on doit lui reprocher la *troisième persécution générale* contre les chrétiens (106), ses honteuses débauches et sa passion pour le vin. Il honora *Pline le jeune* d'une amitié particulière, et c'est sous lui que le célèbre historien *Tacite,* gendre d'Agricola [p. 546], écrivit son *Histoire,* ses *Annales,* sa *Vie d'Agricola* et ses *Mœurs des Germains.*

Guerre contre les Daces. — Trajan, élevé dans les camps,

saisit toutes les occasions de guerre. Attaqué par les Daces, peuple situé au N. du Danube, Trajan franchit ce fleuve sur un pont merveilleux de vingt-deux arches, vainquit leur roi *Décébal* (101-106), qui se tua de désespoir, réduisit leur pays en province romaine sous le nom de *Dacie Trajane,* et éleva la *colonne Trajane,* qui subsiste encore, comme un monument de ses victoires.

Guerres contre les Parthes. — L'an 109, l'Arménie ayant été conquise par les Parthes [p. 427], Trajan, dans une première guerre, leur reprit cette province avec la Mésopotamie, dont *Khosroès,* leur roi, se dessaisit par un traité. Dans une deuxième guerre (114), il soumit l'Assyrie et la Babylonie, descendit le golfe Persique jusqu'à l'océan Indien, détrôna Khosroès (116), et il pensait à la conquête de l'Inde, lorsque la mort le surprit à *Sélinonte,* en Cilicie, à l'âge de soixante-quatre ans (117). Son corps, transporté à Rome par l'impératrice *Plotine,* fut enseveli sous la colonne Trajane.

4. **Adrien** (117-138 ; 21 ans de règne).—ÆLIUS ADRIEN, cousin et pupille de Trajan, se fit proclamer empereur par les troupes d'Antioche, en Syrie; et le sénat, sur un titre incertain d'adoption, confirma le choix impérieux des soldats. Ennemi de la guerre, son premier soin fut d'abandonner les conquêtes de Trajan au delà de l'Euphrate; toutefois, il sut faire respecter les frontières de l'empire. Disant qu'*un empereur devait ressembler au soleil, qui répand sur tous les objets sa chaleur vivifiante,* il visita tour à tour toutes les parties de son vaste empire, laissant partout des monuments dignes de sa puissance : en *Gaule,* Nîmes lui dut sa *maison carrée* et son amphithéâtre ; dans la *Grande-Bretagne,* il enferma les Calédoniens par un mur de cent quinze kilomètres ; en *Égypte,* il continua le canal de Néchao et des Ptolémées [p. 424]; en *Afrique,* il rebâtit Carthage ; en *Grèce,* il se fit initier aux mystères d'Éleusis, etc. La paix de son règne ne fut troublée que par une sanglante révolte des Juifs, sous *Barcocab* (c'est-à-dire fils de l'Étoile), voleur de profession, qui se donnait pour le Messie. Cette révolte dura trois ans. Il périt près de six cent mille rebelles. Adrien rebâtit Jérusalem, sous le nom d'*Ælia Capitolina;* mais les Juifs en furent exclus à jamais (135). Une maladie de langueur, fruit de ses débauches secrètes, rendit Adrien cruel; il fit périr plusieurs citoyens illustres, sous prétexte de conspiration. Adrien avait d'abord adopté le vicieux *Ælius Vérus,* qui mourut prématurément; il adopta, pour le remplacer, *Antonin* (138), auquel il prescrivit l'adoption de

Marcus Aurélius Vérus (Marc-Aurèle) et de *Lucius Vérus*, fils du premier Vérus. Les restes d'Adrien furent placés dans le mausolée construit près du Tibre et connu sous le nom de *môle d'Adrien* (aujourd'hui château Saint-Ange).

L'administration d'Adrien eut, dans les phases du gouvernement impérial, un caractère particulier : l'*équité, l'égalité devant la loi.* De là vient qu'il réduisit à une même forme les charges du palais, les fonctions de l'armée et les magistratures ; qu'il donna un pouvoir civil au préfet du prétoire et des fonctions législatives au *conseil privé;* qu'il établit la *chancellerie* pour la juridiction de l'Italie, réservée jusqu'alors au sénat, et qu'il donna la plus grande importance aux *constitutions impériales* pour faire oublier les sénatus-consultes. Enfin, de tous les édits annuels des anciens préteurs, où les lois étaient interprétées d'une manière trop variable, il fit extraire par *Salvius Julianus* les meilleurs règlements pour en composer un *édit perpétuel* qui régit l'empire pendant trois siècles.

5. Antonin le Pieux (138-161 ; 23 ans de règne). — ANTONIN, originaire de Nîmes, en Gaule [p. 529], sénateur et autrefois consul, fut choisi par le sénat pour succéder à Adrien. Il avait alors cinquante ans. Surnommé le *Pieux* pour sa piété filiale, le *second Numa* pour la pureté de ses mœurs, *père de la patrie* pour son gouvernement paternel, jamais prince ne mérita mieux l'affection des peuples. Son règne pacifique et fortuné ne fournit point d'événements à l'histoire : « Heureux les peuples, dit Fénelon, dont l'histoire n'est point intéressante ! » Tout en s'occupant d'encourager les arts, l'industrie, le commerce, l'agriculture, il sut réprimer les courses des *Alains*, des *Daces* et des *Calédoniens.* Il avait pour maxime qu'*il vaut mieux sauver un citoyen que de tuer mille ennemis.* On ne peut lui reprocher que trop d'indulgence pour les scandales de sa femme *Faustine* et de sa fille, qu'il fit épouser à *Marc-Aurèle*, son fils adoptif. Du reste, il laissa le nom d'*Antonin* si respectable, que pendant près d'un siècle tous les empereurs se firent gloire de le porter ; mais très-peu furent capables de le soutenir.

6. Marc-Aurèle (161-180 ; 19 ans de règne). — MARC-AURÈLE, surnommé *le Philosophe*, fils adoptif et gendre d'Antonin, s'associa en qualité d'auguste LUCIUS VÉRUS, son frère d'adoption, et ce fut la première fois que deux princes partagèrent la puissance et l'exercèrent en commun. Marc-Aurèle avait pris dès sa jeunesse le manteau de philosophe stoïcien ; mais, différent de presque tous ceux qui portaient ce titre, il

pratiquait ce qu'il croyait. Modèle de toutes les vertus, il les exerçait sans faste. Exact à toutes les assemblées du sénat, au lieu de lui dicter des ordres, il lui demandait des conseils pour les suivre. Son règne ne fut qu'une lutte continuelle contre les calamités publiques, inondations, incendies, famine, peste, qu'il s'efforça partout d'adoucir, et contre les barbares, dont il repoussa de tous côtés les attaques; mais il eut le malheur d'ajouter aux fléaux publics la *quatrième persécution contre les chrétiens* (166), à la suite d'une expédition contre les Parthes.

Guerres contre les Parthes.—Les Parthes [p. 548], sous leur roi *Vologèse II,* avaient massacré les légions romaines d'Arménie (161). *Avidius Cassius* les vengea par la destruction des villes royales de Ctésiphon et de Séleucie (165), sur le Tigre; mais les troupes victorieuses rapportèrent la peste, qui fit en Italie d'effroyables ravages. On en accusa les chrétiens, et ils furent persécutés.

Guerres contre les Germains. — Marc-Aurèle eut à soutenir trois guerres contre les Germains. La première eut lieu l'an 167, lorsque, pour profiter des malheurs publics, les *Marcomans*, ligués avec les *Iazyges,* les *Quades* et les *Vandales,* franchirent les Alpes et s'emparèrent d'Aquilée, dans la Gaule cisalpine; mais les deux augustes les refoulèrent au delà des monts, et Vérus mourut d'apoplexie dans cette expédition (169). —La deuxième guerre fut plus sérieuse (170-174) : Marc-Aurèle, attiré par l'ennemi dans la Pannonie, était près d'y périr de soif avec son armée, lorsque les prières de la *légion Fulminante* ou *Mélitine*[1], toute composée de chrétiens, attira sur les Romains une pluie miraculeuse, tandis qu'un affreux orage dispersait les barbares effrayés. Marc-Aurèle suspendit alors la persécution contre les chrétiens (174). — La troisième guerre eut lieu pendant que Marc-Aurèle séjournait aux frontières pour y affermir la tranquillité : les Germains, vaincus par l'empereur, implorèrent la paix, et l'obtinrent pour la violer bientôt. Victorieux de nouveau, Marc-Aurèle donna aux barbares des établissements sur le territoire romain et mourut à Vienne, en Pannonie, l'an 180, empoisonné, dit-on, par son fils *Commode.* — On peut reprocher à Marc-Aurèle, comme à Antonin, sa tolérance pour les déréglements de l'impératrice *Faustine*, de *Lucille,* sa fille, et de *Commode,* son fils. On a de

1. Ainsi nommée de la *Mélitène,* province d'Arménie, où elle avait été levée, ou de *Mélitène*, chef-lieu de cette province, où elle tenait garnison.

Marc-Aurèle un ouvrage philosophique en grec, sous le titre : *A moi-même* (᾿Εμαυτῷ).

7. Commode (180-192 ; 12 ans de règne).—COMMODE, fils de Marc-Aurèle, dut le trône aux vertus de son père ; mais il le souilla de tous les crimes. Né cruel, il le devint encore plus à la suite de complots tramés contre ses jours : le premier coûta la vie à *Lucille*, sa sœur, et à une foule de sénateurs (181) ; le deuxième, à *Pérennis*, premier ministre de Commode, qui fut remplacé par l'affranchi phrygien *Cléandre* (186) ; le troisième, à *Maternus*, qui fut dénoncé par ses complices (187) ; le quatrième, enfin, à *Cléandre*, que Commode livra avec sa femme et ses enfants à la fureur de la populace (189). Cependant Commode se précipitait dans tous les excès : on le vit vendre le droit de meurtre, livrer des citoyens innocents aux bêtes féroces, corrompre ses propres sœurs, épouser trois cents femmes. Il se fit appeler Hercule, pour *exterminer les monstres*, c'est-à-dire les estropiés, à coups de massue ; il vainquit sept cent trente-cinq fois dans l'arène des gladiateurs ; en un mot, son seul plaisir, sa seule affaire, était de voir et de faire couler du sang. Il périt empoisonné par *Martia*, sa concubine, *Électus*, son chambellan, et *Lœtus*, préfet du prétoire, qu'il s'apprêtait à faire périr (31 décembre 192). Avec lui finit la série des Antonins.

Pertinax (193; 3 mois de règne). —Les conjurés qui avaient tué Commode portèrent à l'empire le vieux sénateur HELVIUS PERTINAX, qui, fils d'un marchand de charbon, s'était élevé, sous Antonin et Marc-Aurèle, aux premiers grades de l'armée : il était alors préfet de la ville. En trois mois, les lois furent remises en vigueur, les dettes acquittées, les finances rétablies. Mais les prétoriens ne goûtaient point ces réformes : trois cents d'entre eux coururent, en plein jour, à son palais et le massacrèrent (193). L'empereur mourut sans se défendre, enveloppé de sa toge et invoquant Jupiter Vengeur.

Didius Julianus (193; 2 mois de règne). —Les prétoriens avaient déjà plusieurs fois donné l'empire pour de l'argent ; après la mort de Pertinax, ils le mirent à l'enchère. Deux acheteurs se présentèrent : *Sulpicianus*, beau-père de Pertinax, et *Didius Julianus*, jurisconsulte distingué ; le premier, au pied du rempart, le second, dans l'intérieur du camp, élevèrent à l'envi leurs offres. Enfin Didius l'emporta par la promesse de 25,000 sesterces (5,100 fr.) par tête, payables comptant. DIDIUS JULIANUS, proclamé empereur, fut conduit par les prétoriens au sénat, qui confirma cet infâme marché.

Il n'en fut pas de même des légions : en Bretagne, elles proclamèrent l'Africain *Clodius Albinus ;* l'Italien *Pescennius Niger*, en Orient ; l'Africain *Septime Sévère*, en Illyrie. Tandis que les deux autres restaient inactifs, Albinus, en ne prenant que le titre de *lieutenant du sénat,* et Niger, en s'endormant sur la foi de son élection, Septime Sévère arriva de Vienne à Rome en quarante jours, avec une armée qu'avait enflammée la promesse d'un *donativum* de 50,000 sesterces (10,200 fr.) par tête, et pénétra dans la ville sans trouver de résistance ; le sénat condamna Didius à la mort : *Quel crime ai-je commis ?* dit-il en pleurant, et le bourreau lui trancha la tête (193).

8. Monuments de la grandeur romaine. — Les monuments de la grandeur romaine commencèrent, pour ainsi dire, avec Rome ; mais c'est au second siècle de notre ère qu'ils acquirent leur plus grand développement. On peut citer en première ligne les *égouts ;* les grandes *voies* ou routes militaires qui couvraient et traversaient l'empire ; le *Panthéon* d'Agrippa, l'*Odéon*, les *bibliothèques*, les *cirques*, les *aqueducs*, la *colonne Trajane*, la *colonne Antonine*, le *Colisée*, les *Thermes* de Titus avec le fameux groupe du *Laocoon*, les *arcs de triomphe* de Trajan à Ancône et à Bénévent, les *ponts* du Danube, du Gard, d'Alcantara, etc., construits par ce prince ; les *arènes* de Nîmes, le *temple de Jupiter Olympien*, à Athènes (commencé par Pisistrate), achevé par Adrien ; le *mausolée* de cet empereur et sa grande *villa* de Tibur, sans compter mille autres monuments où l'architecture rivalisait avec la peinture et la statuaire.

N° 20.

Les empereurs Syriens. — Dioclétien.

§ Ier.

1. Les empereurs Syriens. — 2. Septime Sévère. — 3. Caracalla. — 4. Héliogabal. — 5. Alexandre Sévère.

1. Les empereurs Syriens. — On appelle *empereurs Syriens* une dynastie fondée par *Septime Sévère*, qui détrôna Didius Julianus. Ce nom leur vient de ce que *Septime Sévère*, avait épousé la Syrienne *Julia Domna*, fille de *Julius Bassianus*, prêtre du Soleil à Emèse, en Syrie. Les princes syriens sont : *Septime Sévère Ier* (193), *Caracalla* et *Géta*, *Héliogabal* et *Alexandre Sévère II* (235). Entre Géta et Héliogabal se place *Macrin* qui n'appartient pas à cette famille.

2. Septime Sévère Ier (193-211; 18 ans de règne). — SEPTIME SÉVÈRE Ier parvint à l'empire après la mort de Didius Julianus, non par la volonté des prétoriens, mais par la propre force de ses armes. Né d'une famille sénatoriale à Leptis, en Afrique, il avait rempli des magistratures et commandé des armées : c'était un homme lettré, actif, habile, ambitieux, avare et cruel. Il punit d'abord les meurtriers de Pertinax, dégrada les anciens prétoriens, leur en substitua cinquante mille autres, qu'il combla de largesses au détriment de la discipline, investit le préfet du nouveau prétoire d'une autorité à la fois militaire, civile, judiciaire et administrative, et réduisit le sénat à la plus complète nullité.

De Rome, Septime Sévère fondit sur l'Orient, vainquit à *Cyzique,* en Mysie, un lieutenant de Niger (194), et le défit lui-même à *Nicée,* en Bithynie, et à *Issus,* en Cilicie. Niger, pris dans sa fuite, fut décapité, Antioche châtiée durement et Byzance démolie (196). Sur ces entrefaites, Albinus était passé dans les Gaules. Septime Sévère vola à sa rencontre, le défit à la *bataille de Lyon* (197), proscrivit avec cruauté ses partisans, et envoya aux sénateurs la tête d'Albinus, *pour leur faire connaître*, disait-il, *jusqu'où pouvait aller sa colère.* Débarrassé de ses deux rivaux, Sévère, suivi de ses deux fils, *Caracalla* et *Géta,* qu'il avait nommés augustes, alla faire la guerre aux Parthes, alliés de Niger, porta le fer et la flamme dans leur pays (198-199), brûla Palmyre, et visita l'Arabie et la Palestine, où il ordonna contre les chrétiens la *cinquième persécution générale* (199-202).

De retour à Rome, Sévère laissa poignarder par Caracalla son ministre favori, *Plautien,* préfet du prétoire, dont la fille avait épousé le jeune prince; il le remplaça par le jurisconsulte *Papinien,* qui s'associa, pour coordonner les lois de l'empire, deux autres jurisconsultes célèbres, *Paulus* et *Ulpien.* Peu de temps après, une révolte appela Sévère dans la Grande-Bretagne. L'ordre fut bientôt rétabli dans cette province, et Sévère renferma les Calédoniens dans l'Écosse par un grand mur semblable à celui d'Adrien [p. 549], et qui allait de la *Glota* (Clyde) au golfe de *Bodotria* (g. de Forth) (204-209). Caracalla, l'aîné de ses fils, tenta deux fois de le tuer : Sévère lui pardonna; mais il mourut quelque temps après de chagrin à York (211), laissant l'empire indivis entre ses deux fils, ennemis implacables.

3. Caracalla et Géta (211-217; 6 ans de règne). — CARACALLA et GÉTA, fils de Sévère, régnèrent quelque temps ensemble; mais Caracalla, jaloux de commander seul, tua son frère

entre les bras de leur mère, Julia Domna, qui fut blessée du même coup (212). Tous les amis vrais ou supposés de la victime furent massacrés, et le vertueux *Papinien* lui-même, préfet du prétoire, parce que, moins facile que Burrhus et Sénèque sous Néron [p. 538], il refusa de faire l'apologie du fratricide. Après avoir donné le droit de cité à tous les habitants de l'empire pour les astreindre à une double taxe, l'une comme citoyens romains et l'autre comme étrangers, Caracalla quitta Rome pour de prétendues expéditions militaires qui ne furent pour lui que des occasions de piller en grand : il ruina tour à tour la Gaule, les provinces danubiennes, l'Asie et l'Afrique; il épousa publiquement sa mère, et les Alexandrins l'ayant appelé *nouvel Œdipe,* il en fit faire un massacre général, dans un jour de fête (215). Caracalla n'avait pour soutien que l'armée, et c'est de l'armée que partit pour lui le coup de mort. *Macrin*, préfet du prétoire, apprenant que Caracalla se préparait à l'immoler comme tant d'autres, le fit tuer à *Carrhes,* en Mésopotamie (217), au milieu d'une guerre contre les Parthes.

Macrin (217-218; 1 an de règne).—MACRIN, Numide de naissance, fils d'un affranchi et d'abord gladiateur, s'était retiré de cet état obscur par l'étude du droit. Caracalla l'avait nommé chevalier, puis avocat du fisc, enfin préfet du prétoire. Les troupes, séduites par ses promesses, le proclamèrent empereur, et le sénat le reconnut; mais il perdit la confiance du peuple en achetant la paix des Parthes au prix de deux cents millions de sesterces (4 millions de fr.), et s'aliéna l'affection des soldats en réprimant leur avidité, si largement satisfaite sous Caracalla. Leur mécontentement était attisé par *Julia Mœsa,* sœur de Julia Domna, qui habitait Émèse, en Syrie, avec ses deux filles, l'une *Julia Soémis,* mère de *Bassien Héliogabal*[1], et l'autre *Julia Mammée,* mère de *Bassien Alexandre Sévère.* Héliogabal, qui se fit passer pour un fils de Caracalla, fut proclamé par les légions de Syrie, campées près d'Antioche. Macrin, vaincu à la *bataille d'Immæ* (Harem), en Syrie, gagnée par *Gannys,* gouverneur de son jeune rival, fut pris dans sa fuite et mis à mort (218).

4. **Héliogabal** (218-222; 4 ans de règne). — BASSIEN HÉLIOGABAL, grand prêtre du Soleil à Émèse et petit-neveu de Sévère, après avoir été proclamé à la place de Macrin et reconnu par le sénat, fit une entrée magnifique à Rome

1. Mœsa l'avait consacré au Soleil, qui était adoré dans cette ville sous la forme d'une pierre noire conique et sous le nom d'*Élagabal* ou *Héliogabal.*

avec l'idole de son dieu. En cet empereur de dix-sept ans se résumèrent les Caligula, les Néron, les Domitien, les Caracalla, tous les genres de folies et de cruautés. Il tua de sa propre main son gouverneur *Gannys*, auquel il devait la défaite de Macrin ; changea d'épouse chaque année, pour multiplier les dons de ses sujets[1] ; fit de son palais un repaire de débauches; admit au nombre des sénateurs son aïeule et sa mère, établit un sénat de femmes pour prononcer sur les modes, les voitures, les préséances, etc. ; éleva aux premières dignités un danseur, un cocher, un barbier; nomma son cheval consul, et déploya un faste sans exemple. Ses appartements, sa table, étaient couverts de tapis d'or; il portait à ses chaussures des pierres gravées par les artistes les plus habiles; il faisait sabler de poudre d'or et d'argent le pavé des portiques où devaient poser ses pas. Courageux à sa manière et poursuivi par le pressentiment d'une vie courte, il avait fait provision de cordons de soie pour s'étrangler, d'épées à lame d'or pour s'égorger; il avait même fait paver une cour de pierres précieuses pour s'y briser magnifiquement la tête; mais les prétoriens rendirent ces précautions inutiles : ils le massacrèrent dans les latrines du camp (222) et le remplacèrent par son cousin Bassien *Alexandre Sévère*, âgé de quatorze ans, qu'Héliogabal avait projeté d'assassiner.

5. **Alexandre Sévère II** (222-235; 13 ans de règne). — ALEXANDRE SÉVÈRE II, élevé soigneusement par sa mère, fit revivre le règne de Marc-Aurèle [p. 550]. Mœurs, administration, finances, discipline, tout fut heureusement réformé par un conseil de seize respectables sénateurs, où l'on distinguait les jurisconsultes *Ulpien* et *Paulus*, outre *Dion Cassius*, à la fois historien, administrateur et capitaine éminent. La douceur et la justice étaient ses vertus favorites. Il répétait souvent et il avait fait graver sur la porte du palais cette belle maxime des chrétiens : *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît.*

Alexandre Sévère essaya avec Ulpien, nommé préfet du prétoire, de rétablir la discipline militaire; mais cette tentative coûta la vie à Ulpien, que les prétoriens massacrèrent sous les yeux mêmes de l'empereur (226).

Une grande révolution changeait à cette époque la face de l'Orient. Le roi des Parthes *Artaban IV*, trente-et-unième Arsacide [p. 427], venait de bannir, malgré ses longs services, un de ses meilleurs généraux, le Perse *Artaxerxès*, fils de

1. L'usage était d'offrir des dons aux empereurs lors de leur mariage.

Sassan, simple soldat. Le proscrit souleva les Perses, ses compatriotes, détrôna son souverain (226), fonda la dynastie des *Sassanides*, prit le titre de *roi des rois* et somma Alexandre Sévère d'évacuer l'Égypte et l'Asie (230). Alexandre répondit à cette sommation en faisant marcher trois armées contre le provocateur : l'une de ces armées fut taillée en pièces au *confluent du Tigre et de l'Euphrate;* la deuxième pénétra dans la Médie, qu'elle pilla; Alexandre, à la tête de la troisième, défit Artaxerxès et lui reprit la Mésopotamie; mais ses troupes refusèrent de pousser plus avant, et l'empereur reprit le chemin de Rome (234). Ce fut dans cette expédition qu'à l'exemple de César, il cassa à Antioche, en Syrie, une légion qui s'était mutinée (232). *Citoyens*[1], leur dit-il, *retirez-vous et mettez bas les armes.* Les mutins obéirent. Peu de temps après, il rétablit la légion.

La fermeté d'Alexandre Sévère lui coûta la vie dans une guerre contre les Germains qui, sous le nom d'*Alemans* et de *Francs,* deux confédérations redoutables, avaient franchi le Rhin et le Danube. *Maximin,* Goth d'origine, qui commandait un corps de Pannoniens, souleva les soldats contre Alexandre, qu'ils mirent à mort avec sa mère à Mayence (235). Ainsi périt le dernier des princes syriens, qui, chrétien par ses mœurs, sinon par sa croyance, et révérant la vertu partout où il croyait la trouver, avait réuni dans son oratoire les images d'*Alexandre le Grand,* d'*Abraham,* d'*Orphée,* de *Jésus-Christ,* comme bienfaiteurs de l'humanité.

§ II.

1. Anarchie militaire. — 2. Première apparition des Francs.

1. Anarchie militaire. — On appelle *anarchie militaire* la période de l'histoire de l'empire romain qui s'étend de Maximin à Gallien. Pendant cette *domination de l'armée,* qui rappelle celle des temps de Galba, d'Othon et de Vitellius [p. 539], les généraux ou gouverneurs de provinces usurpèrent, avec l'aide des troupes, et rarement avec l'assentiment du sénat, le titre d'empereur. Ils sont connus dans l'histoire sous le nom d'*usurpateurs militaires;* tels sont : *Maximin Ier,* les trois *Gordiens, Maxime Pupien* et *Balbin, Philippe l'Arabe, Dèce, Gallus, Émilien, Valérien* et *Gallien.* On donne plus

1. En latin, *Quirites* (citoyens romains, p. 442), au lieu de *commilitones,* compagnons d'armes.

particulièrement le nom de *trente tyrans* [p. 559] aux chefs militaires qui, sous le règne de Gallien, prétendirent à quelque lambeau de la pourpre impériale; tels sont, entre autres : *Odenath, Baliste, Postumius, Victorin, Tétricus* et *Auréolus.*

Maximin Ier (235-238). — MAXIMIN Ier, meurtrier et successeur d'*Alexandre Sévère* (235), était né en Thrace d'un père goth et d'une mère alaine. D'abord pâtre, puis soldat sous Septime Sévère, centurion sous Héliogabal, il devint tribun, commandant en chef et sénateur, sous Alexandre Sévère. C'était un géant colossal et d'une force musculaire si grande, qu'il broyait des cailloux, déracinait ou fendait des arbres : c'était l'*Ajax* et l'*Hercule* de l'armée; ses cruautés en firent bientôt le *Busiris* et le *Phalaris* de l'empire. Ses barbaries furent aussitôt suivies de complots. *Magnus,* sénateur illustre, périt avec quatre mille prétendus complices. Les chrétiens, sans avoir conspiré, subirent la *sixième persécution générale,* où les païens furent compris. Maximin déploya la même fureur dans la Germanie, qu'il ravagea dans une étendue de quatre cent cinquante milles (six cents kilomètres).

Les trois Gordiens (237-244). — L'Afrique se souleva (237), pour porter à l'empire le proconsul octogénaire de Carthage, GORDIEN Ier, descendant des Gracques par sa mère et de Trajan par son père; il s'associa son fils GORDIEN II. Le sénat confirma cette élection et déclara Maximin ennemi de l'État; mais l'intendant de Maurétanie, *Capellianus*, tua Gordien le fils et força le père à se donner la mort. Le sénat leur nomma deux successeurs, MAXIME PUPIEN, préfet de Rome, et CLAUDE BALBIN, orateur et poëte, l'un pour la conduite de la guerre et l'autre pour celle de l'administration; mais le peuple, voulant avoir aussi son élu, fit joindre aux deux augustes, comme césar, GORDIEN III, âgé de treize ans, neveu du jeune Gordien. Cependant Maximin approchait de l'Italie, promettant à ses troupes toutes les richesses de ce pays; mais les soldats, ne trouvant partout que des campagnes dévastées, l'assassinèrent devant la ville d'*Aquilée,* en Vénétie [p. 436], qu'il assiégeait. Deux mois après, Pupien et Balbin, en dépit ou plutôt à cause de leur gouvernement équitable, furent massacrés par les prétoriens (238).

GORDIEN III fut proclamé par les meurtriers de Pupien et de Balbin, à la grande joie des peuples. Gordien III marcha ensuite contre l'Orient, où *Sapor Ier,* fils et successeur d'Artaxerxès, roi de Perse [p. 555], avait envahi la Syrie. Gordien s'avança contre lui, guidé par le sage *Misithée,* son précepteur

et son beau-père. Leurs victoires sur les Perses, qu'ils refoulèrent au delà de l'Euphrate, firent décerner à l'un le triomphe et à l'autre la tutelle de l'empire; mais Misithée fut arrêté au milieu de ses succès (243), empoisonné peut-être par *Philippe*, surnommé *l'Arabe* à cause de son origine, qui lui succéda au prétoire et fit tuer Gordien bientôt après (244).

Philippe l'Arabe (244-249). — PHILIPPE *l'Arabe*, meurtrier et successeur de Gordien III, était un Arabe de Bosra, fils d'un chef de bande. Le sénat lui opposa comme empereurs MARCUS et HOSTILIEN Ier, qui moururent presque aussitôt. Philippe céda aux Perses la Mésopotamie, pour venir à Rome recevoir la pourpre : il y célébra par des *jeux séculaires*, qui furent les derniers, le *millième anniversaire* de la fondation de Rome (247) et réforma en quelques points la législation. Il venait de s'associer son fils, lorsque deux nouveaux empereurs furent élus, IOTAPIEN en Syrie et CARILIUS MARIN en Mœsie : le premier fut tué par *Priscus*, frère de Philippe; le second fut défait par le sénateur *Décius* ou *Dèce*, qui se laissa porter au trône par les légions, battit et tua Philippe à *Vérone* (249), en Vénétie, et revint à Rome, où les prétoriens massacrèrent le fils du vaincu.

Dèce (249-251). — DÈCE, né en Pannonie d'une famille obscure, voulut faire revivre les anciennes institutions, entre autres la censure; et, croyant les chrétiens hostiles à ses projets de réforme, il ordonna contre eux la *septième persécution générale* (250). Il périt l'année suivante dans une expédition contre les Goths.

Gallus (251-253). — GALLUS, l'un des généraux de Dèce, fut proclamé empereur conjointement avec le second fils de cet empereur, *Hostilien*, qui mourut bientôt de la peste (252), laissant à son collègue un empire à la fois menacé par les *Goths*, les *Burgondes* ou *Bourguignons*, les *Scythes* et les *Perses*. Gallus acheta la paix des Goths au prix d'un tribut annuel; mais il fut massacré peu de temps après par ses propres soldats (253), lorsqu'il allait livrer bataille à un nouveau compétiteur, nommé *Émilien*.

Émilien (253). — ÉMILIEN, Maure de naissance, qui commandait en Mœsie, s'était fait proclamer empereur après une victoire remportée sur les Goths. Son élection fut confirmée par le sénat; mais il fut tué par ses troupes à *Spolète* (253), en Ombrie [p. 436], au moment où le censeur *Valérien*, qu'il avait chargé de lui ramener les légions gauloises, s'était fait saluer auguste dans la Gaule.

Valérien (253-260). — VALÉRIEN, issu d'une des plus illustres familles de Rome, débuta sur le trône par deux fautes graves : au lieu d'un homme énergique, tel qu'il le fallait à l'empire menacé de toutes parts et déchiré en tous sens, il s'associa l'efféminé *Gallien*, son fils, et prit pour favori un magicien d'Égypte, nommé *Macrien*, qui lui conseilla contre les chrétiens la *huitième persécution générale* (256). Tandis que *Claude, Aurélien, Probus, Postumius*, habiles capitaines, défendaient les frontières du nord avec succès contre les *Francs*, les *Alemans* et les *Goths*, Valérien marcha contre *Sapor Ier*, roi de Perse, allié à *Odenath*, prince de Palmyre, et à *Cyriadès*, gouverneur de Syrie. Le roi de Perse gagna Macrien, attira par lui Valérien dans un poste difficile, le vainquit à *Édesse*, en Mésopotamie, et le prit par trahison dans une conférence (260). Valérien vécut trois ans dans l'humiliation d'un horrible esclavage : Sapor le faisait servir de marche-pied, lorsqu'il montait à cheval. Enfin, il le fit écorcher vif, et sa peau, corroyée et teinte en rouge, fut suspendue dans un temple (263).

Gallien et les trente tyrans (260-268). — GALLIEN, fils et successeur de Valérien, prisonnier des Perses, au lieu de songer à délivrer ou à venger son père, se livrait à la débauche, au luxe, aux plaisirs les plus frivoles et les plus ruineux. Jamais Rome pourtant n'avait eu plus besoin d'un empereur actif : au dehors, les barbares envahissaient la Gaule, la Grèce et l'Asie ; au dedans, chaque général prenait la pourpre. C'est là l'époque si célèbre des TRENTE TYRANS[1], parmi lesquels on remarque *Odenath, Baliste* et *Trébellien*, en Orient ; *Macrien* et *Émilien*, en Égypte ; *Celsus*, en Afrique ; *Postumius, Victorin* et *Tétricus*, dans les Gaules ; *Valens* et *Pison*, en Grèce ; *Auréolus*, en Illyrie, etc.

ODENATH, prince de Palmyre, vengea Valérien au profit de sa propre ambition. Vainqueur des Perses, qu'il refoula au delà de l'Euphrate (261), il prit avec sa femme *Zénobie*, compagne de ses exploits, la dignité royale et revêtit la pourpre (263). Gallien le déclara auguste. Odenath poursuivit ses victoires sur les Perses et chassa les Goths de la Bithynie qu'ils ravageaient (266) ; mais, à son retour, il fut tué par son neveu *Méonius*. Zénobie porta son fils *Ouaballath* à l'empire, et prit le titre de

1. C'est le nom donné par l'historien Trébellius Pollion aux gouverneurs ou chefs militaires qui se proclamèrent empereurs sous Gallien. On n'en compte cependant que vingt-sept ou vingt-neuf, en y comprenant *Zénobie*, femme d'Odenath, et *Victoria*, mère de Victorin.

reine de l'Orient, avec les aigles impériales, qu'elle garda jusqu'en 272, sous le règne d'Aurélien [p. 561].

Presque tous les autres *tyrans* périrent soit sous les coups de leurs compétiteurs, soit par les sicaires de Gallien. Gallien lui-même ne tarda pas à disparaître de la scène. AURÉOLUS avait pris la pourpre en Illyrie, passé les Alpes et battu l'armée impériale sur l'*Addua* [p. 435], entre Bergame et Milan (268). A cette nouvelle, Gallien, secouant sa mollesse habituelle, courut l'assiéger dans cette dernière ville; mais il périt victime d'un complot, à l'âge de trente-cinq ans. Auréolus ne fut pris et mis à mort que par Claude II, général et successeur de Gallien.

2. Première apparition des Francs. — C'est à la période de l'anarchie militaire que se rapporte la *première apparition des Francs* dans l'histoire et sur le territoire de l'empire romain. C'était une association de peuples germains, dont une partie se porta sur les frontières de la Gaule; le tribun *Aurélien*, depuis empereur, les défit à *Mayence* (241); mais, trois ans après, ils conquirent les îles Bataves et se jetèrent sur la Gaule belgique [p. 504].

D'autres barbares [1] profitèrent de la confusion générale pour envahir les frontières septentrionales de l'empire. Les *Alemans* ou *Allemands* (All-Mann, toute sorte d'hommes), puissante tribu suève de Germanie, qui occupait les contrées entre les Alpes, le Mein, le Danube et le Rhin, se jetèrent sur la Germanie première, partie de la Gaule belgique, qu'ils ravagèrent.

Les *Goths*, autre peuple germain, envahirent, sous Gordien III, la Mœsie et la Thrace, d'où ils furent repoussés. Sous Dèce, ce peuple, divisé en *Ostrogoths* (Goths de l'est) et en *Visigoths* (Goths de l'ouest), dominait déjà de la mer Noire à la mer Baltique [2]. En 250, les Goths envahirent la Thrace, y prirent Philippopolis en présence de Gordien, et lui livrèrent une bataille acharnée, où l'empereur, après avoir perdu son fils aîné, périt lui-même avec presque toutes ses troupes au milieu des marais du Danube (251). Ils furent chassés de l'empire par Claude II, en 270.

1. Les Romains appelaient *barbares* les peuples qui se pressaient aux frontières de l'empire, surtout vers le nord.

2. *Voy.* Histoire du moyen âge, pages 602 et 610.

§ III.

1. Restauration de l'empire par les princes Illyriens. — 2. Claude II. — 3. Aurélien. — 4. Probus.

1. Restauration de l'empire par les princes Illyriens[1]. — On appelle *princes Illyriens* les trois empereurs *Claude II, Aurélien* et *Probus*, qui restaurèrent l'empire déchiré par les usurpateurs et entamé par les barbares. Sous ces princes et sous leurs successeurs, jusqu'à Dioclétien, l'empire continua d'être sous la domination de l'armée, qui fit les élections d'empereurs et les imposa au sénat. Les généraux formaient un conseil supérieur qui décidait du sort de l'empire; et de là vient que plusieurs historiens ont donné à cette période le nom d'*aristocratie militaire*.

2. Claude II (268-270). — CLAUDE II, natif de l'Illyrie, dont il avait été gouverneur sous Valérien, fut proclamé par l'armée de Gallien [p. 559] comme son successeur et reconnu par le sénat. Il continua le siége de Milan, commencé par son prédécesseur, et s'empara de l'usurpateur *Auréolus*, que les soldats massacrèrent; il battit ensuite les *Alemans*, qui s'étaient avancés jusqu'au *lac de Benacus* (Garda), dans la Gaule cisalpine; enfin, il alla vaincre à la grande *bataille de Naïsse* (Nissa), en Mœsie, une armée de trois cent vingt mille *Goths* qui, portés sur deux mille navires, étaient venus peu avant fondre sur les côtes de la Grèce, leur tua cinquante mille hommes et cerna le reste dans les défilés du mont Hémus, où ils périrent la plupart de fatigue, de maladie et de disette (270). Claude II, surnommé le *Gothique* pour cette belle campagne, mourut la même année de la peste à *Sirmium*, en Pannonie, après avoir désigné, dit-on, *Aurélien* comme le plus digne de l'empire.

3. Aurélien (270-275). — AURÉLIEN, successeur de Claude II, était fils d'un paysan de Sirmium. Le courage et les talents militaires qu'il avait déployés sous Valérien, Gallien et Claude II, lui valurent le choix des légions du Danube. Il ne démentit point comme empereur les espérances qu'il avait données comme général. Restaurateur de la discipline militaire, Aurélien vainquit d'abord en Pannonie les *Goths*, qu'il établit dans la Dacie de son nom (*Dacie d'Aurélien*). L'année suivante il marcha contre les *Alemans*, qui, aidés de *Vandales*, de *Francs*, de *Marcomans* et de *Juthonges*, étaient venus envahir l'Italie; vaincu par ces peuples à *Plaisance*, dans la Gaule cisalpine, il

1 Ce nom leur vient de ce que Claude II, le premier d'entre eux, était natif d'Illyrie.

s'en vengea promptement par les trois victoires du *Métaure*, de *Plaisance* et de *Pavie*, qui furent suivies de la paix (271).

Les conquêtes de *Zénobie*, veuve d'Odenath, qui régnait à Palmyre sous le titre de *reine de l'Orient* [p. 559], appelèrent Aurélien en Asie. Héroïne ambitieuse, politique, savante, elle avait envahi l'Égypte, soumis la Cappadoce et la Bithynie. Tandis que *Probus* reprenait l'Égypte sur *Zabbas*, lieutenant de Zénobie, Aurélien, après les trois victoires d'*Immæ*, de *Daphné* et d'*Émèse*, en Syrie, courut l'assiéger dans Palmyre : privée du secours des Perses, que l'empereur avait repoussés, elle s'enfuit vers l'Euphrate, et fut atteinte au moment de franchir ce fleuve. Aurélien souilla cette victoire par le supplice de l'Athénien *Longin*[1], ministre de la reine et l'auteur d'une lettre pleine de fierté qu'elle avait envoyée à l'empereur (272). Après le départ d'Aurélien pour le Bosphore de Thrace, Palmyre se révolta sous les auspices d'*Achillée*; le vainqueur revint sur cette ville, et n'en fit plus qu'un magnifique amas de ruines (273).

Revenu à Rome (274), Aurélien y triompha pour vingt peuples qu'il avait vaincus ou soumis, *Goths*, *Alemans*, *Arabes*, *Perses*, *etc.*, dont les dépouilles ornèrent son char. Zénobie y parut liée avec des chaînes d'or que soutenaient des esclaves.

Aurélien, pacificateur de l'univers romain, se livra dès lors à des soins administratifs : il publia de sages lois, diminua les impôts, agrandit la ville gauloise de *Genabum* [p. 504], à laquelle il donna son nom (*Aureliani*, Orléans), réforma les monnaies, etc.; mais il démentit la sagesse de son administration par la *neuvième persécution* qu'il ordonna contre les chrétiens, l'année même de sa mort. Il avait en même temps sévi contre les concussionnaires : un de ses secrétaires, *Mnesthée*, craignant d'être puni comme tel, le fit assassiner à Byzance (275), en Thrace, au moment où il s'apprêtait à marcher contre *Bahram* ou *Varane Ier*, roi de Perse.

Tacite (275-276). — Après la mort d'Aurélien, on vit entre le sénat et les armées une contestation qui n'a pas d'exemple dans l'histoire : pendant six mois ils se renvoyèrent mutuellement l'élection d'un empereur. A la fin, le sénat, obligé de céder, élut le septuagénaire TACITE, un de ses membres, descendant de l'historien de ce nom. Cependant les *Alains*, venus de la Scythie transcaucasienne, avaient inondé l'Asie Mineure. Tacite marcha contre eux et les dissipa; mais ses soldats l'assassi-

1. C'est l'auteur du traité *du Sublime*. Il avait été précepteur de Zénobie.

nèrent (276). *Florien*, frère de Tacite, se fit proclamer, et se tua lorsqu'il eut appris l'élection de *Probus*.

4. Probus (276-282) : les barbares repoussés. — PROBUS, successeur de Tacite, et fils d'un jardinier de Sirmium, s'était élevé, par son rare mérite, au premier rang des généraux de Valérien, d'Aurélien et de Tacite ; tout l'empire reconnut avec joie ce grand capitaine. Depuis la mort d'Aurélien, un déluge de barbares sortis de la Germanie, *Francs, Bourguignons, Lygiens, Alemans*, remplissaient la Gaule de sang et de ravages ; Probus leur tua quatre cent mille hommes et les refoula dans leur pays jusqu'à l'Elbe (277), dans la grande Germanie. Les *Sarmates* furent chassés de la Rhétie ; les *Goths*, de l'Illyrie (279) ; les *Blemmyes*, de l'Égypte ; les *Isaures*, pirates ciliciens, de tous leurs repaires ; les *Perses*, de l'Asie Mineure. *Bahram* ou *Varane II*, roi de Perse, petit-fils de Sapor [p. 559], envoya même implorer la paix et l'alliance de Rome par des députés qui trouvèrent Probus assis sur l'herbe et dînant d'une purée de pois avec un morceau de porc salé (280).

Probus profita de la paix pour faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce ; c'est à lui que la Gaule, l'Espagne et la Pannonie (Hongrie) durent leurs vignes. Il unit le Danube au Rhin par une *muraille de défense* longue de trois cents kilomètres, pour arrêter les incursions des Germains, dissémina dans les légions seize mille barbares des plus robustes, fonda des *colonies agricoles* de prisonniers sur les frontières du Rhin, du Danube et du Pont-Euxin, éleva des temples, des palais et des portiques ; fit rebâtir soixante-dix villes, creuser des canaux, dessécher les marais de Sirmium par les mains des soldats ; mais ceux-ci, mécontents de ces travaux et d'un mot imprudent de Probus [1], l'assassinèrent près de Sirmium, sa patrie (282), après un règne glorieux de six ans.

Carus (282-283). — CARUS, préfet du prétoire, natif de Narbonne [p. 504], fut proclamé par l'armée comme successeur de Probus, dont il avait peut-être hâté la mort ; il s'associa comme césars ses deux fils, *Carin* et *Numérien*. Après avoir défait les *Sarmates* en Thrace, il marcha contre *Bahram* ou *Varane II*, roi de Perse, et déjà même, à la suite de grands succès, il s'était emparé de Séleucie et de Ctésiphon, sur le Tigre, lorsqu'il fut tué, dit-on, par la foudre ou par Arrius Aper,

1. Il avait dit que bientôt on n'aurait plus besoin de troupes dans tout l'empire, et qu'il aurait la satisfaction de pouvoir abolir tous les impôts.

préfet du prétoire et son gendre (283) : alors l'armée victorieuse reprit le chemin de l'Europe.

Carin et Numérien (283-284-285). — CARIN et NUMÉRIEN, fils de Carus, furent proclamés augustes à la mort de leur père. Le premier, monstre de vices et de cruautés, avait été laissé par Carus à Rome; et le second, prince juste, aimable, et poëte distingué, l'avait suivi en Orient. Numérien, inconsolable de la mort de son père, versa tant de larmes, que, ne pouvant plus supporter la lumière, il se fit transporter dans une litière, où il fut tué par Aper, à Périnthe, sur la Propontide. *Dioclétien,* alors commandant des domestiques ou gardes de la porte du palais, fut élu par les soldats : il accusa Aper, le fit charger de chaînes et le perça de son glaive (284). Carin marcha contre le nouvel empereur et le vainquit à *Margus*, dans la Mœsie; mais il fut tué lui-même, l'an 285, par un de ses tribuns dont il avait déshonoré la femme : ce meurtre laissa le vaincu seul maître de l'empire.

§ IV.

1. Dioclétien. — 2. Progrès du christianisme. Persécutions contre les chrétiens. L'ère des martyrs.

1. Dioclétien (285-305). — DIOCLÉTIEN (Caïus Valérius), ainsi nommé de *Dioclée,* ville de Dalmatie, lieu natal de sa mère, était fils d'un affranchi, scribe de profession. Son mérite militaire l'éleva successivement du rang de simple soldat à celui de commandant des *domestiques* ou gardes du palais impérial.

Parvenu à l'empire par le choix de l'armée, après la mort d'*Aper,* meurtrier de Numérien, et reconnu par le sénat après la mort de *Carin*, l'an 285, mais se sentant trop faible pour soutenir une domination si vaste, attaquée au dehors et au dedans par tant d'ennemis, il s'associa dès l'an 286, en qualité d'*auguste,* son ami MAXIMIEN, paysan de Sirmium, en Pannonie, comme lui soldat de fortune, mais ignorant, vicieux et féroce. Six ans après (292), obligé de combattre des usurpateurs et des peuples barbares, il choisit pour héritiers présomptifs des deux augustes *deux césars*, en la personne de deux habiles capitaines, l'un le Dace *Galérius,* ancien pâtre, et l'autre l'Illyrien *Constance Chlore* (ainsi nommé de sa pâleur : χλωρός, pâle), petit-neveu de l'empereur Claude II. Le premier fut adjoint à Dioclétien et le second à Maximien, non pour l'administration, mais pour la défense de l'empire; et les deux césars devinrent les gendres en même temps que les héritiers des deux augustes.

Division de l'empire en quatre grands gouvernements. — Dioclétien opéra dans l'empire une grande réforme en lui donnant une constitution véritablement monarchique. Il partagea l'empire en quatre grands gouvernements ou départements, sous deux *augustes* et deux *césars*, en décidant que les césars seraient les héritiers des augustes. Dès lors l'*administration de l'empire* se centralisa dans le palais impérial, et les impôts s'accrurent sous une foule de noms différents. Toutefois, l'*unité de l'empire* fut rétablie par la fondation même de la monarchie impériale, qui assura la souveraineté du prince, tout en divisant le gouvernement.

Dioclétien, outre la suprématie sur le second auguste et les deux césars, se réserva la *Mœsie* ou *Thrace*, l'*Achaïe* ou *Grèce*, l'*Asie romaine* et l'*Égypte;* son césar Galérius eut en partage les *provinces illyriennes*, entre la mer Noire et la mer Adriatique; Maximien eut l'*Italie* jusqu'au Danube, et l'*Afrique* (la province de Carthage, la Numidie et la Mauritanie); son césar Constance Chlore eut la *Gaule*, l'*Espagne* et la *Grande-Bretagne.*

Dioclétien, après avoir pris le diadème pour les deux augustes, avec le titre de *Jovien* pour lui-même et celui d'*Hercule* pour son collègue, brisa l'aristocratie des prétoriens, qu'il remplaça par la *garde jovienne* et la *garde herculienne*, de six mille hommes chacune. Le sénat perdit ses priviléges; les noms de consul, de censeur, de tribun, etc., disparurent, et le chef du monde romain, au lieu de s'appeler empereur, s'appela *maître* ou *seigneur* (*dominus*, βασιλεύς), avec des titres et des attributs divins. L'or, la soie et les pierreries s'ajoutèrent à la pourpre impériale qui revêtait sa *personne sacrée;* le palais fut rempli de troupes ou *écoles* (scholæ) *d'officiers domestiques*, et l'on ne pouvait approcher du maître qu'en se prosternant devant lui à la manière orientale. — Au lieu de Rome, que Dioclétien aimait peu à cause des prétentions du sénat et des prétoriens, il y eut quatre capitales et quatre cours : *Nicomédie*, pour Dioclétien; *Milan*, pour Maximien; *Sirmium*, pour Galérius, et *Trèves*, pour Constance Chlore. — La constitution *administrative* se compliqua par l'existence simultanée de deux augustes et de deux césars, et, comme les quatre cours rivalisaient entre elles de faste, la constitution *fiscale* multiplia les impôts pour subvenir au payement des employés et des serviteurs innombrables dont le luxe réclame l'office.

Guerres de Dioclétien et de Maximien. — Dioclétien défit en Pannonie les *Quades* et les *Juthonges*, tandis que Galérius domptait les *Carpes* et refoulait les *Sarmates* (289-290).

En 291, Dioclétien renversa l'usurpateur *Achillée*, proclamé dans Alexandrie, détruisit les villes rebelles de *Busiris* et de *Coptos*, plaça les *Nobates* ou *Nubiens* comme défenseurs des frontières égyptiennes, et de l'Égypte à la Perse établit une redoutable *ligne de camps* (296). La guerre contre les Perses commença bientôt après. Galérius, d'abord battu par leur roi *Narsès* dans les *plaines de Carrhes*, en Mésopotamie, s'en vengea par une éclatante victoire et força le roi de Perse au *traité de Nisibe* (297), qui valut à l'empire la Mésopotamie jusqu'au Tigre, une partie de l'Arménie et la suzeraineté de l'Ibérie.

De son côté, Maximien, dès l'année même de son association à l'empire, alla dompter dans la Gaule les paysans révoltés aux environs de Lutèce sous le nom de *Bagaudes* (286), et refoula dans la Germanie des hordes de *Francs*, de *Bourguignons* et d'*Alemans;* mais il ne put empêcher *Carausius*, chef de la flotte romaine mouillée à Gésoriacum (Boulogne), de prendre la pourpre dans la Grande-Bretagne, où l'usurpateur se maintint jusqu'en 294. Tandis que Maximien, plus heureux en Afrique, renversait l'usurpateur *Julien* et réduisait les *Quinquégentiens* ou cinq nations maurétaniennes, alliées de ce prétendant (292-296), son césar Constance Chlore reprit Boulogne à Carausius, vainquit les *Bataves*, ses auxiliaires, et détrôna *Allectus*, meurtrier de l'usurpateur (292-295). Les *Alemans*, autres soutiens de Carausius, furent exterminés, en 301, dans les deux *batailles de Langres*, en Gaule, et de *Windisch*, en Germanie, et dès lors l'heureux césar put réparer les villes ruinées, rétablir les écoles et faire refleurir dans son département la paix, les lettres et les arts.

Pour tant de victoires, Dioclétien vint à Rome jouir avec son collègue du *dernier triomphe* que cette ville ait vu (303). Ce fut cette année même qu'effrayé ou trompé par Galérius, qui fit mettre deux fois le feu au palais de Nicomédie et en accusa les chrétiens, il ordonna contre eux la *dixième persécution générale*, qui, par sa violence et sa durée de dix ans, fit donner à l'ère de Dioclétien le nom d'*ère des martyrs* [p. 570].

Peu de temps après, Dioclétien, poursuivi par les remords, tomba dans une maladie de langueur où son esprit baissa; Galérius alla le trouver, et, par ses menaces, il le força d'abdiquer solennellement avec Maximien (305). Celui-ci se retira dans la Lucanie [p. 436], rêvant à reprendre un jour la couronne; celui-là, désabusé des grandeurs, ne s'occupa que de cultiver son jardin à *Salone*, sa patrie; aussi, lorsque Maximien et ses amis l'engagèrent par la suite à remonter sur le trône : *Oh! si vous voyiez*, leur répondit-il, *les laitues que je soigne*

de mes mains, vous ne me parleriez jamais de l'empire. Dioclétien vécut dans cette retraite jusqu'en 313.

2. Progrès du christianisme. — Malgré les persécutions des empereurs, la haine des idolâtres et les efforts des hérétiques, le christianisme avait continué de se répandre rapidement vers les provinces de l'empire les plus éloignées et hors des limites du gouvernement romain : en *Egypte*, en *Libye*, en *Afrique,* dans le *Norique,* la *Vindélicie* et la *Rhétie,* en *Étrurie,* en *Perse*, chez les *Daces*, les *Sarmates*, les *Germains* et les *Bretons.* En *Gaule*, *Arles* était déjà le siége métropolitain de l'ancienne province romaine. Les missionnaires de l'Asie, envoyés par Polycarpe à *Marseille,* avaient fondé les églises florissantes de *Lyon* et de *Vienne;* toute la Gaule, vers la fin du 3e siècle, était couverte d'apôtres. Le prince breton *Lucius* demanda aussi des prêtres au pape Eleuthère, et la foi s'accrut paisiblement dans cette contrée. En même temps *Panténus* évangélisait jusqu'aux *Indes.* L'intérieur de l'empire était rempli de chrétiens qui faisaient publiquement leurs assemblées et leurs ordinations. Le caractère distinctif de cette période de progrès est la conversion des savants et des grands. La plupart des apologistes sont des philosophes qui enseignent le christianisme dans leurs écoles, et commencent contre leurs anciens émules une vigoureuse polémique : *Justin* réfute le sophiste juif Tryphon*; Minutius Felix* répond à Fronton; le sénateur *Apollonius* défend la religion chrétienne en plein sénat; *Hermias* écrit une *dérision des philosophes;* partout on déserte les écoles de Platon, de Zénon, d'Épicure et de Pythagore, et l'école du Christ va bientôt devenir universelle.

Persécutions contre les chrétiens. — Dans les trois premiers siècles de l'empire et du christianisme, on compte *dix persécutions générales,* qui, commençant à Néron, ne finissent qu'à Dioclétien.

Première persécution (64-68). — La première persécution eut lieu à Rome sous le règne de Néron [voy. p. 544].

Deuxième persécution (97). — Après la mort de Néron, les chrétiens jouirent pendant vingt-neuf ans d'un peu de relâche, et ils continuèrent à se multiplier considérablement. Mais l'empereur Domitien, aussi ombrageux et aussi cruel que Néron, résolut de détruire cette religion nouvelle, qui lui portait ombrage, et il commença contre les chrétiens la *deuxième persécution* de l'an 95. Le plus célèbre martyr de cette persécution fut l'apôtre *saint Jean.* On le plongea dans une chaudière d'eau

bouillante; mais il n'en ressentit aucun mal. Domitien le fit reléguer à Pathmos, où il écrivit son *Apocalypse.* Ce ne fut qu'après la mort du tyran que saint Jean revint à Éphèse, où il mourut à l'âge de cent ans.

Troisième persécution (106). — Après saint Pierre, l'église de Rome fut gouvernée par des prêtres ou papes. C'est sous le quatrième pape, saint Évariste, que l'empereur Trajan, dont l'histoire d'ailleurs vante la clémence, ordonna que les lois sanguinaires portées contre les chrétiens par ses prédécesseurs fussent exécutées dans les différentes provinces de l'empire; et malgré l'éloge que Pline fit à Trajan des nouveaux religionnaires, l'empereur commença contre eux la *troisième persécution*, l'an 106. Parmi les premiers martyrs, on distingue *saint Évariste; saint Siméon,* proche parent de Jésus-Christ et deuxième évêque de Jérusalem; *saint Ignace,* troisième évêque d'Antioche, fut interrogé par Trajan lui-même, qui l'envoya à Rome pour y être dévoré dans l'amphithéâtre (107). Le sang des martyrs rendait l'Église féconde, et le nombre de ses enfants augmentait chaque jour. Alors Trajan ordonna de ne les punir que lorsqu'ils seraient connus; partout des séditions s'élevaient contre eux et ne s'apaisaient que par le supplice de quelques chrétiens. Il en fut de même sous Adrien.

Quatrième persécution (166-177). — Marc-Aurèle, qui haïssait les chrétiens en philosophe, sévit contre eux en souverain. La *quatrième persécution* (166-177) commença à Smyrne, par le martyre de *saint Polycarpe,* évêque de cette ville, qui fut condamné à être brûlé vif, mais qui, ayant été respecté par les flammes, fut achevé à coups d'épée. Cependant la fureur de la persécution se ralentit à l'occasion d'un secours miraculeux que les prières de la légion fulminante avaient obtenu à l'armée romaine, dans une expédition contre les Marcomans (p. 550). Mais la tranquillité que la politique força Marc-Aurèle d'accorder aux chrétiens ne dura pas longtemps : la persécution se ralluma trois ans après, et éclata surtout dans les Gaules, où l'on remarque parmi les martyrs *saint Pothin,* premier évêque de Lyon, âgé de quatre-vingt-dix ans, et *sainte Blandine,* jeune esclave à laquelle on ne put arracher, dans les tortures, que ces admirables paroles : *Je suis chrétienne; il ne se commet pas de crime parmi nous.*

Cinquième persécution (199-202). — L'empereur Sévère parut d'abord favorable aux chrétiens; mais, la première année de son règne, il publia contre eux de sanglants édits (199). La *cinquième persécution* commença en Égypte l'an 202; elle y

fut très-violente et s'étendit ensuite dans les Gaules et à Carthage. Parmi les martyrs qui dans cette persécution répandirent leur sang pour la foi, on distingue, en Egypte, *Léonide,* père d'Origène, qui, appliqué à la question, confessa courageusement sa foi; à Carthage, *Saturnin, Félicité, Perpétue;* dans les Gaules, *saint Irénée,* disciple de saint Polycarpe et successeur de saint Pothin; à Rome, le pape *saint Victor, etc.*

Sixième persécution (235). — Les empereurs qui succédèrent à Septime Sévère ne persécutèrent point les chrétiens, qui furent tranquilles pendant vingt-quatre ans : Alexandre-Sévère leur fut même favorable. Mais l'empereur Maximin les tyrannisa de nouveau. Cette nouvelle et *sixième persécution* commença l'an 255, dura trois ans, et tomba principalement sur les évêques et les prêtres; on brûla les édifices dans lesquels s'assemblaient les fidèles.

Septième persécution (250). — Dès le commencement de son règne, l'empereur Dèce publia contre les chrétiens un édit sanglant, qu'il envoya à tous les gouvernements de province : l'exécution s'en fit avec une extrême rigueur, et la *septième persécution* commença l'an 250. Parmi les martyrs on distingue le pape *saint Fabien, saint Alexandre,* évêque de Jérusalem, *saint Babylas*, évêque d'Antioche; *Origène,* alors âgé de soixante ans, fut encore, mais vainement, appliqué à la torture. On brûlait à petit feu les chrétiens dans Alexandrie; en Thébaïde, on les plongeait frottés de miel dans l'huile bouillante; en Syrie, on les plaçait sur des grils brûlants; ailleurs on les crucifiait, on les lapidait.

Huitième persécution (258). — L'empereur Valérien excita contre les chrétiens la *huitième persécution.* Elle commença l'an 258. Parmi les martyrs de cette persécution, on distingue le diacre *saint Laurent*, qui fut mis sur un gril et rôti à petit feu; les papes *saint Étienne* et *saint Sixte; saint Cyprien*, évêque de Carthage, qui fut décapité. On rapporte à cette *huitième persécution* le martyre de *saint Denis,* premier évêque de Paris, et de ses compagnons, qui eurent la tête tranchée sur la colline appelée depuis *Mont des Martyrs* (*Montmartre*), près de Lutèce.

Neuvième persécution (275). — L'empereur Aurélien ne s'était pas d'abord montré contraire aux chrétiens; mais il changea tout à coup de conduite à leur égard par la *neuvième persécution* (275). Il était sur le point de signer un édit contre eux, lorsqu'il fut arrêté par la foudre qui tomba à ses pieds.

Mais sur la fin de son règne, il publia de sanglants édits, qui donnèrent la couronne du martyre au pape *saint Félix* et à plusieurs fidèles.

Dixième et dernière persécution (303) : **ère des martyrs.** — L'empire romain, qui, depuis trois siècles, faisait de continuels mais inutiles efforts pour détruire le christianisme, en fit un dernier pour essayer de l'abattre. Dioclétien régnait alors en Orient, et Maximien en Occident. Ces deux princes s'accordèrent parfaitement pour persécuter les chrétiens, et la *dixième persécution* générale commença l'an 303. On l'appelle l'*ère des Martyrs.* Maximien surtout fut particulièrement secondé par Rictius Varus, son préfet dans les Gaules. *Saint Quentin* à Amiens, *saint Victor* à Marseille, *saint Vincent* à Saragosse, et beaucoup d'autres souffrirent courageusement le martyre. Une légion tout entière, composée de chrétiens, la *légion thébéenne,* se laissa égorger plutôt que de renoncer à la religion chrétienne.

La Gaule, tombée en partage à Constance-Chlore [p. 599], fut tranquille sous ce prince, qui publia les édits sans les faire exécuter ; partout ailleurs la persécution fut si furieuse et fit couler tant de sang, que les empereurs se vantèrent, dans deux inscriptions, d'avoir aboli la religion et le nom des chrétiens. Et précisément, le christianisme touchait au moment de son triomphe !

N° 21.

Constantin. — Triomphe du christianisme. — Théodose. — Partage définitif de l'empire. — Chute de l'empire d'Occident.

§ Ier.

1. Constantin. Triomphe du christianisme. — 2. Concile de Nicée. — 3. Hiérarchie de l'Église. — 4. Fondation de Constantinople. — 5. Réorganisation de l'empire.

1. Constantin. — L'avénement de Constantin et le triomphe du christianisme ne suivirent pas immédiatement la mort de Dioclétien et l'ère des martyrs. Ils furent précédés de quelques événements qu'il est indispensable de connaître.

Galérius et Constance Chlore ou Constance Ier (305-306). — Après l'abdication de Dioclétien et de Maximien, GALÉRIUS et CONSTANCE CHLORE ou CONSTANCE Ier, leurs césars, furent proclamés augustes. Galérius, sans consulter son collègue, choisit pour césars son neveu *Daïa Maximin II,* ancien bouvier, et

Sévère, compagnon de ses débauches, donnant à l'un la *Syrie* et l'*Égypte* et à l'autre l'*Italie* et l'*Afrique*. Tandis que Galérius écrasait par la plus odieuse tyrannie la plus grande partie de l'empire, qu'il s'était réservée, Constance Chlore se faisait aimer de ses sujets par la protection dont il entourait le commerce, l'agriculture et les arts. Sans faire profession du christianisme, il l'aimait et le favorisait; *Hélène*, sa première femme, était chrétienne[1]. *Flavius Constantin*, fils d'Hélène, retenu comme en otage par Galérius, rejoignit son père, malgré les embûches de l'autre empereur : il fit avec Constance une glorieuse expédition contre les *Calédoniens* et les *Scots*, récemment venus d'Irlande en Bretagne; mais il le perdit à York, en 306, au retour de cette campagne.

Galérius et Constantin Ier (306-311). — FLAVIUS CONSTANTIN Ier, fils de Constance Chlore et d'Hélène, qui lui donna le jour à Naïsse, ville de Mœsie, avait été élevé à la cour de Dioclétien. Proclamé auguste par les troupes de son père, à l'âge de trente-deux ans (306), il adressa, selon l'usage, à l'autre auguste (Galérius) et aux deux césars (Maximin II et Sévère) son image avec les insignes de l'empire. A cette nouvelle, l'Italie se souleva et proclama *Maxence*, fils de Maximien Hercule, qui s'empressa de rendre la pourpre à son père. Sévère, envoyé contre eux par Galérius, tomba sous leurs coups à *Ravenne*. Dès lors, les augustes se multiplièrent de toutes parts. Galérius, vainement accouru pour venger Sévère, donna son titre à *Licinius*, son ami, qui n'avait jamais été césar; Daia Maximin II se le fit donner aussi par son armée; Maximien l'accorda à Constantin, avec la main de sa fille *Fausta;* mais il conspira bientôt et contre son fils et contre son gendre, et, trompé dans sa tentative, il n'échappa à une condamnation capitale que par un suicide (310). Un an après, Galérius périt à Nicomédie par un horrible ulcère, qu'il regarda comme une punition divine (311).

Constantin et Licinius (311-324). — Après la mort de Galérius, Maximin s'allia avec Maxence, et CONSTANTIN avec LICINIUS. Maxence, toujours maître de Rome, y régnait en tyran; à l'appel du sénat, Constantin, qui venait de faire aux Francs une guerre heureuse en Gaule et sur le Rhin, se mit en marche contre son beau-frère : il méditait déjà d'em-

1. Constance Chlore, devenu césar, fut obligé de la répudier pour épouser *Théodora*, fille de l'auguste Maximien. On sait que c'est la mère de Constantin qui découvrit dans les ruines d'un temple païen le bois de la vraie Croix.

brasser le christianisme, lorsqu'en route, selon une tradition respectable, il vit dans les airs, au-dessus du soleil, une croix lumineuse avec cette inscription : *In hoc signo vinces* (tu vaincras par ce signe); dès le lendemain, il la fit représenter sur une enseigne romaine nommée le *labarum*, passa les Alpes à la tête de quatre-vingt-dix mille hommes contre les cent soixante et dix mille de Maxence, battit une de ses armées à *Turin*, une autre à *Brescia*, une troisième à *Vérone* [p. 436], et au *pont Milvius*, près de Rome, son rival lui-même, qui se noya dans le Tibre (312). Entré dans Rome, où il fut accueilli comme un libérateur, Constantin reçut du sénat le titre de *premier auguste*, construisit un arc de triomphe en souvenir de sa victoire, licencia les prétoriens rétablis par Maxence, adopta publiquement le christianisme, et de concert avec *Licinius*, dont il fit son collègue et son beau-frère en lui faisant épouser *Constantia*, sa sœur, il publia le célèbre *édit de Milan* (313), décrétant faveur pour la religion chrétienne en Occident et tolérance en Orient.

Soudain Licinius se vit attaqué par Daïa Maximin II, ancien allié de Maxence. Daïa, vaincu deux fois à *Andrinople*, en Thrace, et près du mont *Taurus*, en Asie Mineure, alla s'empoisonner à Tarse, en Cilicie (313). Dès lors il ne resta plus que deux augustes, sans césars. Constantin montrait chaque jour plus de faveur aux chrétiens, donnait aux papes le *palais de Lateran* (le *Latran* actuel), bâtissait des églises et confiait l'éducation de *Crispus*, fils de *Minervine*, sa première femme, à *Lactance*, surnommé le *Cicéron du christianisme*. Licinius, au contraire, persécutait le christianisme, qu'il avait promis de tolérer. La lutte entre les deux augustes devint bientôt inévitable. Leurs deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre : Licinius, malgré ses cent soixante et dix mille hommes, fut défait par les cent vingt mille de Constantin à *Cibalis*, en Pannonie, et à *Mardie*, en Thrace (314) : il demanda la paix et l'obtint avec sept provinces (315). Grâce à l'entremise de Constantia, cette paix dura huit ans (315-323). Dans cet intervalle, Constantin accrut encore sa gloire dans deux guerres, l'une contre les *Francs* (321) et l'autre contre les *Goths* (322). Peu après, sous un frivole prétexte, Licinius rompit le traité, en 323, et déclara la guerre à Constantin ; celui-ci, ayant donné à ses troupes pour mot de ralliement : *Dieu sauveur*, vainquit Licinius près d'*Andrinople*, tandis que Crispus détruisait sa flotte à *Gallipolis*. Licinius, pris dans sa fuite à *Chalcédoine*, en Asie Mineure, obtint son pardon ; mais il complota contre son bien-

faiteur, et reçut enfin à *Thessalonique*, en Macédoine, la mort qu'il méritait (324).

Constantin Ier seul empereur : triomphe du christianisme (324). — Après la mort de Licinius, Constantin Ier, voulant achever plus sûrement l'établissement de la monarchie impériale suivant le plan de Dioclétien, n'associa personne à son autorité pour assurer l'unité de l'empire entre les mains du souverain.

L'un des premiers soins de ce prince, après sa victoire et son entrée à Rome, fut de se faire chrétien et d'accorder aux chrétiens le libre exercice de leur culte. Ce fut le triomphe du christianisme, dès lors déclaré *religion de l'empire*. L'idolâtrie tomba rapidement, non par force et par violence, mais d'elle-même et par sa propre faiblesse.

2. Concile de Nicée.—Cependant l'Église, à peine victorieuse, fut déchirée par l'hérésie[1] d'*Arius*, prêtre d'Alexandrie, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Constantin, dirigé par les conseils de l'évêque *Hosius*, assembla contre l'arianisme, à *Nicée*, en Bithynie, le *premier concile*[2] *œcuménique* (universel), où trois cent huit évêques orthodoxes décidèrent contre dix-sept évêques ariens, en présence de l'empereur, la consubstantialité du Fils et du Père (325). Les écrits d'Arius furent condamnés, et Constantin l'envoya en exil.

3. Hiérarchie de l'Église. — Le christianisme, après de

1. On appelle *hérésie* une doctrine contraire à la foi, une erreur condamnée par l'Église en matière de religion.

2. On appelait *conciles* les *synodes* ou réunions d'évêques sous la présidence d'un métropolitain pour discuter un point de foi, un article de discipline, quelque affaire ecclésiastique, etc. : ils s'assemblaient au nom du Saint-Esprit, qui éclairait leurs décisions. Le premier concile fut celui des apôtres, assemblés à *Jérusalem* sous la présidence de saint Pierre (l'an 51). Cette assemblée servit de modèle à tous les conciles, qu'on distingua dans la suite en conciles *œcuméniques* ou *universels*, en conciles *nationaux*, en conciles *provinciaux*, et en conciles *diocésains* ou *synodes*. Le premier concile œcuménique est celui de *Nicée*, qui condamna l'arianisme et rédigea le *symbole des apôtres* (325) ; le second, qui eut lieu en 381 à *Constantinople*, dressa le *symbole de la messe* et anathématisa les *macédoniens*, adversaires de la divinité du Saint-Esprit. Tout concile œcuménique était présidé par le pape, vicaire de Jésus-Christ, ou, en cas d'empêchement, par ses légats. Les *actes* des conciles réunis sous le titre de *canons*, c'est-à-dire règles ou décrets, forment avec l'Écriture sainte le fondement de la science chrétienne.

longues luttes et de nombreuses persécutions, avait enfin été déclarée religion de l'État par Constantin. Pendant le travail de son établissement, la constitution et la hiérarchie de l'Église s'étaient formées par des institutions successives et coordonnées l'une à l'autre. *Saint Pierre,* choisi par Jésus-Christ lui-même pour chef de l'apostolat [p. 543], avait fondé sa *chaire* à Rome pour en faire à jamais le *saint-siége* et le centre de la hiérarchie chrétienne. Ses successeurs, héritiers de son pouvoir et de sa suprématie, nommés d'abord *évêques œcuméniques,* c'est-à-dire universels, retinrent bientôt exclusivement le nom de *papes,* qui dans l'origine était commun à tous les évêques et signifiait *père* (des fidèles)[1].

Les *évêques* (du mot grec ἐπίσκοπος, inspecteur) étaient les surveillants que les apôtres mirent à la tête de chaque *Église* [p. 543] ou société de chrétiens, et auxquels ils communiquèrent, par l'*imposition des mains,* la plénitude du sacerdoce, pour en exercer les fonctions et le transmettre à leur tour. Il n'y avait jamais qu'un seul évêque dans chaque diocèse, et il était le chef unique de tout le clergé d'un district déterminé.

Dans l'origine, tous les évêques, hors celui de Rome, étaient égaux : les Églises se gouvernaient chacune à part, comme autant de républiques spirituelles indépendantes les unes des autres, mais subordonnées à l'Église romaine. Plus tard, chaque diocèse se rattacha à une Église mère ou *métropole :* c'était celle de la ville qui, dans la circonscription romaine, était la métropole de la province. L'*évêque métropolitain* eut une primauté d'ordre et d'honneur, qui par la suite devint primauté de pouvoir et de juridiction : de là le titre d'*archevêque* (ἀρχός, chef; ἐπίσκοπος, évêque). — En Occident, on donnait le nom de *primat* au plus âgé des archevêques, ou à celui qui, dans une contrée, occupait le siége de la première métropole : tel était l'*archevêque de Lyon,* en Gaule. — En Orient, on appelait *patriarches* les évêques métropolitains de *Jérusalem* (avant sa destruction par Titus), de *Césarée,* d'*Antioche,* d'*Alexandrie* et de *Constantinople.*

Les *prêtres* (du grec πρεσβύτερος, ancien) ou *curés* avaient la direction, la *cure* d'une paroisse, subdivision d'une Église épiscopale ; au besoin, on donnait pour adjoints au curé des *vicaires* (vice-curés).

Les papes avec les évêques, les archevêques, les prêtres ou curés et les vicaires, composaient ce qu'on appelle les *ordres majeurs.*

1. On les appelle encore *souverains pontifes, saints-pères*

Les *ordres mineurs* étaient l'ensemble des fonctionnaires créés pour aider les prêtres dans toutes les fonctions qui n'exigeaient pas le caractère sacerdotal : tels étaient les *diacres*, assistants des curés dans l'administration de leur église et dans l'exercice du culte; les *sous-diacres*, auxiliaires des diacres; les *acolytes* ou suivants, qui accompagnaient partout l'évêque pour communiquer ses ordres et veiller à leur exécution.

4. Fondation de Constantinople. — Pour achever l'œuvre de régénération de l'empire, il ne fallait pas seulement un changement plus prononcé dans le gouvernement; il fallait encore en transférer le siége ailleurs, laisser Rome à ses faux dieux et à ses idées de république qui survivaient encore. A cet effet, Constantin alla fonder une nouvelle capitale à Byzance, placée sur la mer Noire, dans la situation la plus avantageuse de l'univers. Il la bâtit en dix ans, lui imposa le nom de *Constantinople* (c'est-à-dire ville de Constantin) et en fit la dédicace en 332. Constantin lui donna, comme à Rome, un *sénat*, des *tribuns*, des *curies*, *quatorze légions*, des *spectacles*, des *distributions de blé*, et en outre de nombreuses *églises*.

Constantin Ier nomma césars *Crispus*, son fils, et *Licinien*, fils de son ancien rival Licinius. Leur mort, qu'il ordonna précipitamment, a taché sa mémoire : le premier, sur une infâme calomnie de *Fausta*, sa belle-mère, périt comme conspirateur (326), et le second fut mis à mort, comme suspect de conspiration (327). Constantin, éclairé par sa mère *Hélène*, reconnut la perfidie de Fausta et en tira une vengeance éclatante; toutefois, il donna le titre de césar aux trois fils de cette femme, *Constance II*, *Constant Ier* et *Constantin II le jeune*, auxquels il adjoignit ses neveux *Dalmace* et *Annibalien*. Le reste de son règne ne fut troublé par aucune guerre importante. En 329, il fit en faveur des *Sarmates*, ses alliés, une expédition contre les *Goths*, leurs agresseurs, dont il exigea quarante mille auxiliaires (329-331). En 336, *Sapor II*, roi de Perse, ayant envahi la Mésopotamie et l'Arménie, Constantin le refoula au delà du Tigre et lui imposa la paix. Peu après, étant tombé malade à Nicomédie, il demanda le baptême, qu'il n'avait pas encore reçu, et mourut l'an 337, à l'âge de soixante-quatre ans, avec le surnom de *Grand*, que la postérité lui a confirmé.

5. Réorganisation de l'empire : constitution monarchique sous Constantin. — Constantin, pour *réorganiser l'empire*, suivit les traces de Dioclétien; mais il poussa plus loin que lui la réforme de la *constitution monarchique*, et il en fit pour ainsi dire un nouvel État. Comme son prédécesseur, il prit le

diadème et le titre de *maître* ou *seigneur* (dominus). Le premier rang continua d'être à l'*auguste*, et le second au *césar*, héritier présomptif. La volonté de l'empereur, de l'auguste, qui réunissait en sa personne les différents pouvoirs de l'État, devint la loi suprême. La succession au trône dépendit elle-même de la volonté de l'empereur, qui devait uniquement se ménager l'adhésion de l'armée, seul corps qui limitât, jusqu'à un certain point, le pouvoir absolu du monarque. Le sénat avait perdu toute influence gouvernementale : il était remplacé par le conseil (*consistorium principis*), qui néanmoins dépendait entièrement de l'empereur et n'avait que voix consultative. Ce conseil se composait des grands dignitaires de la couronne, des patrices et des notaires ou secrétaires. Les charges de sénateurs, de consuls et de patrices ne conféraient aucun véritable droit, et n'étaient plus que des titres honorifiques.

D'après la nouvelle constitution monarchique, la personne du monarque, instrument de Dieu sur la terre, est inviolable et sacrée: de lui émane tout pouvoir, toute justice, toute faveur. Sa chambre se nomme *sacrum cubiculum;* les récompenses qu'il accorde aux fonctionnaires publics s'appellent *sacræ largitiones;* les officiers qui l'entourent forment le *cortége sacré.* Dès lors s'introduit un cérémonial de cour, et l'on voit naître le *courtisan.* Être admis en présence de l'empereur, baiser la pourpre qui le couvre et se prosterner à ses pieds, est un honneur réservé aux personnages du premier rang.

La hiérarchie qui réglait le rang des fonctionnaires passa dans l'ordre nobiliaire. La noblesse personnelle fut divisée en quatre classes, dont les deux premières avaient libre entrée au palais : 1° les *illustres,* comprenant les consuls, les patrices, les préfets, les commandants généraux, les sept ministres du palais ; 2° les *respectables* (spectabiles), renfermant les proconsuls, les lieutenants généraux, les secrétaires des ministres ; 3° les *clarissimes* ou *honorables*, désignant les vice-préfets, les gouverneurs et les sénateurs ; 4° les *perfectissimes* (egregii), se composant des magistrats subalternes. Le plus haut titre de tous était celui de *patrice*, que conférait le prince, mais qui ne donnait aucune fonction et qui était viager.

Constitution administrative. — Autour du prince même était la haute administration, le *consistoire impérial,* conseil des ministres, où siégeaient les principaux officiers de la couronne, savoir les deux *consuls,* magistrats honoraires ; les deux *patrices*, sorte de présidents du conseil sans attributions

déterminées ; le préfet de la chambre sacrée (chef d
de l'empereur); le *maître des offices* (ministre de l'in.
comte des largesses (ministre des finances); le *comte du*
privé (intendant du domaine impérial); le *questeur du pala*
(chancelier et ministre de la justice); les deux *comtes des domestiques* (capitaines des gardes).

Les anciens préfets du prétoire avaient souvent donné ou usurpé l'empire [p. 540]. Constantin, pour mettre un terme à cet abus, commença par casser la garde prétorienne, et dès lors la préfecture du prétoire, au lieu d'être une sorte de dictature, ne fut plus qu'une magistrature civile. Pour accomplir cette importante séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire, on partagea le territoire de l'empire en quatre *préfectures*, divisées en *diocèses* et subdivisées en *provinces*.

L'empire d'Orient avait deux préfectures, celle d'*Orient* et celle d'*Illyrie*. La préfecture d'Orient se subdivisait en cinq diocèses, savoir : la *Thrace*, l'*Asie* (Phrygie, Lydie, etc.), le *Pont* (Pont, Cappadoce, etc.), l'*Orient* (Cilicie, Palestine, etc.) et l'*Égypte;* et celle d'Illyrie, en deux diocèses, savoir : la *Macédoine* (toute la Grèce) et la *Dacie* (en deçà du Danube). Ces sept diocèses renfermaient plus de soixante provinces.

L'empire d'Occident se divisait, comme celui d'Orient, en deux préfectures, celle d'*Italie* et celle des *Gaules*. La préfecture d'Italie se divisait en quatre diocèses, savoir : *Rome*, l'*Italie*, l'*Illyrie occidentale* (Pannonie, Norique, etc.) et l'*Afrique* (Numidie, Mauritanie, etc.); et celle des Gaules, en trois diocèses, savoir : l'*Hispanie* ou *Espagne*, les *Gaules* et la *Bretagne*. Ces sept diocèses renfermaient aussi plus de soixante provinces.

Chaque préfecture avait son *prétoire;* de là le nom de *préfet du prétoire* donné au premier magistrat civil de chaque département : il avait la haute main sur toutes les affaires de police, de justice et de finances. Après lui venaient, sous les noms de *vicaires* et de *proconsuls*, autant de vice-préfets qu'il y avait de *diocèses* dans la préfecture; sous les ordres du vicaire, se trouvaient, avec les noms de *proconsuls*, de *consulaires*, de *correcteurs* ou recteurs et de *présidents*, autant de gouverneurs qu'il y avait de provinces dans le vicariat ; enfin chaque cité ou canton rural avait pour premier fonctionnaire un *comte* ou un autre officier public, subordonné au recteur provincial. Rome et Constantinople avaient de plus leur préfet particulier. Tous ces magistrats n'avaient, comme le préfet du prétoire, que l'*administration civile* et la *juridiction :* des

assesseurs pour le seconder étaient pris parmi les *jurisconsultes* ou *avocats*, qui parvenaient par degrés aux premières charges, en sorte que par la suite l'étude du barreau ouvrit seule l'entrée de la carrière administrative.

L'administration militaire avait pour chefs deux maîtres généraux de la milice (*magistri utriusque militiæ*), l'un en Orient et l'autre en Occident, ayant chacun sous leurs ordres un *maître de la cavalerie* et un *maître de l'infanterie*; de plus, en Occident, huit *comtes* et douze *ducs*, commandants stationnés sur les frontières et n'ayant d'autorité que sur les troupes et dans le district militaire (*in limite*); chacun d'eux avait sous sa direction des bureaux remplis de scribes, et c'est ainsi que l'administration bureaucratique s'introduisit dans l'armée.

La milice se divisait en *légions* de 1,500 hommes au lieu de 6,000, en *riparols* ou garde-frontières, et en *corps palatins* (les *domestici* répartis en sept écoles ou troupes et les *protectores*). Les garde-frontières n'avaient que les deux tiers de la paye des légionnaires, qui résidaient à l'intérieur dans les villes opulentes; mais, en revanche, on renouvela pour eux les dons de *bénéfices militaires*, garnis d'esclaves et d'instruments de culture.

L'administration judiciaire, comme l'esprit de la législation, se ressentit de l'avénement du christianisme au titre de religion de l'État. Sous les empereurs chrétiens, le sentiment de la fraternité évangélique s'introduisit dans les lois. Cependant il n'existait pas encore de *code* qui réglât souverainement la sentence du juge. Les constitutions des empereurs, les décisions du sénat, les arrêts des magistrats, les coutumes, et surtout les solutions émises par les grands jurisconsultes, telles étaient les sources de la jurisprudence. Le juge prononçait suivant ses lumières ou ses passions, d'après ces autorités contradictoires, et de là une large porte ouverte à l'arbitraire.

Pour prévenir autant que possible les abus qui pouvaient résulter de cet état de choses, Constantin régla rigoureusement la procédure. Il y eut trois ordres de juridiction et divers degrés de compétence : 1° pour les *affaires civiles* ou *criminelles*, les comtes ou officiers locaux jugeaient en premier ressort, et l'on pouvait appeler successivement de leur sentence au gouverneur provincial, ou du vicaire diocésain au préfet du prétoire; 2° pour le *contentieux* ou *matières de finances*, on pouvait remonter depuis l'intendant du canton jusqu'à l'un des deux ministres suprêmes; 3° pour les *causes militaires*, il y avait

voie d'appel au comte ou commandant de place, jusqu'aux grands maîtres de la cavalerie ou de l'infanterie. Il y avait en outre une juridiction ecclésiastique à laquelle on renvoyait les *causes religieuses*.

Constitution fiscale. — L'administration fiscale appartenait au *comte des largesses* et au *comte du trésor privé*, qui représentaient l'*ærarium* ou trésor public et le *fisc* des premiers Augustes : la comptabilité du premier occupait sept divisions de *secrétaires*, dont les opérations se contrôlaient mutuellement. Les *receveurs diocésains* faisaient passer au ministre les excédants de revenus publics, transmis par les *receveurs provinciaux*, auxquels les portaient les *collecteurs* de chaque cité.

A la même administration ressortissaient les *frumentarii*, qui, d'abord chargés de distribuer le grain aux soldats, devinrent bientôt des espions de police; les *agents*, qui les remplacèrent, et dont le nom ne fut pas moins odieux; les *veredarii*, préposés aux relais et aux postes; les *cochers du cirque*, qui, depuis Domitien [p. 546], formaient de puissantes factions; les *lètes* ou défricheurs, pionniers; les *vétérans*, et enfin la *commune chrétienne*.

Pour subvenir au luxe de la cour, pour solder cette armée de fonctionnaires, il était nécessaire d'augmenter les ressources de l'État : la fiscalité prit dès lors une effrayante extension. Dioclétien avait substitué aux anciens impôts : 1° l'*indiction*, qui portait sur toutes les terres, sans en excepter le domaine impérial; Constantin régularisa cette taxe, dont il indiquait tous les ans la quotité, répartie ensuite sur les propriétaires, au moyen d'un *cens* ou *cadastre*, revu tous les quinze ans; de là s'établit le *cycle* et l'*ère des indictions* qui commença en 312; 2° l'impôt sur l'industrie (*aurum lustrale*), nommé depuis *chrysargyre*, et payable tous les quatre ans; 3° les *dons gratuits* ou *or coronaire*, sommes qui remplaçaient les couronnes d'or décernées autrefois aux triomphateurs. Il faut ajouter à ces charges les dépenses municipales qui retombaient sur les citoyens ou les *décurions* [p. 581].

Pour régulariser la constitution fiscale, on partagea tous les habitants de l'empire en cinq classes, savoir : 1° les *sénateurs*; 2° les *petits propriétaires*; 3° le *petit peuple*; 4° les *colons*; 5° les *esclaves*.

1° Les *sénateurs* composaient une sorte de noblesse : l'empereur seul conférait ce titre. En partie, ils habitaient Rome et

Constantinople, et, dans ce cas, ils siégeaient dans les sénats; en partie, ils étaient dispersés dans les provinces. Presque tous les grands propriétaires recevaient successivement cette dignité. Leurs prérogatives consistaient dans l'exemption de la juridiction ordinaire et de la torture, ainsi que dans celle des fonctions municipales; mais, en revanche, ils payaient des taxes plus élevées.

2° Les *petits propriétaires* ou *curiales* formaient la véritable classe moyenne; c'étaient tous les habitants des provinces qui possédaient une propriété foncière d'au moins dix hectares. Cette classe fut complétement ruinée par le régime fiscal et municipal de l'empire.

3° Le *petit peuple* comprenait tous les marchands et les artisans, ainsi que les propriétaires qui n'étaient pas assez riches pour apparteuir à la seconde classe. A Rome et à Constantinople, les marchands et les artisans formaient des *corporations* ou *sodalités*, lesquelles avaient leurs règlements, leur organisation, leur caisse, et des magistrats appelés *défenseurs*.

4° L'origine des *colons* est incertaine. Ruinés par les impôts ou par des désastres, un grand nombre de petits propriétaires, après avoir perdu leurs possessions, furent réduits à cultiver des terres que leur affermaient les riches propriétaires, moyennant le payement d'une redevance. Tout en conservant leur liberté personnelle, ils devinrent par là des *serfs* attachés à la glèbe, et dépendant entièrement de ceux dont ils étaient en quelque sorte les fermiers perpétuels.

5° Les *esclaves*, ne possédant aucun droit politique ni civil, ne formaient pas une partie intégrante de l'Etat.

A la constitution fiscale se rattache la constitution municipale.

Constitution municipale. — Toutes les *cités*[1] à peu près s'administraient par elles-mêmes, et formaient des espèces de communes assimilées aux anciens *municipes* [p. 465]; d'où le nom de *constitution, gouvernement* ou *régime municipal* donné à leur administration : elles avaient sous elles un certain nombre de bourgades (*pagi*) ou villes. Les chartes spéciales de ces communes variaient; mais un même fond se trouve

1. On nommait *cité* la ville à qui un acte du gouvernement déférait ou laissait ce titre et qui était tantôt un ancien État (en Gaule, par exemple), tantôt une ville à priviléges, tantôt la ville qui possédait forum, gymnase, théâtre, thermes, et dans les derniers temps, église épiscopale.

partout: la ville est comme un petit État, exerçant la souveraineté en sous-ordre, ayant ses magistrats et sa police à soi, nommant aux charges municipales, jugeant les procès et les délits des siens, ordonnant et faisant ses recettes, de même que la plupart de ses payements et dépenses, construisant et entretenant ses bâtiments, et créant à son gré des établissements d'utilité, d'instruction ou d'agrément.

Les villes étaient généralement administrées par un sénat à l'image de celui de Rome ou de Constantinople. On nommait ce sénat *curie*, et ses membres, *curiales, curions* ou *décurions :* deux ou quatre anciens de la ville, choisis au sein de la curie, sous le nom de *duumvirs* ou de *quatuorvirs*, avaient le pouvoir exécutif. Tous les habitants de la cité et de son territoire, qui avaient une propriété foncière d'au moins dix hectares, appartenaient à l'ordre des curiales. Les curiales étaient les receveurs des impôts publics, et répondaient de leur recouvrement. Cette charge finit par ruiner toute la classe moyenne de la société; aussi les curiales employaient-ils tous les moyens pour sortir de leur triste condition. De là, des décrets tyranniques pour tenir la curie au complet, comme la défense d'entrer au service, ou de prendre les ordres sacrés pour échapper à la curie; il ne restait qu'un moyen de se soustraire à ce fatal honneur, c'était la *cession des biens*. A cette énormité ne remédiait que faiblement la magistrature du *défenseur*, instituée au 4e siècle. Ce magistrat, chargé des rapports de la cité avec les agents impériaux, devint bientôt le patron né de la cité contre les iniquités ou les exactions du pouvoir, et juge de paix pour les débats de minime ou de moyenne importance.

§ II.

1. Constance et l'arianisme. — 2. Julien et le dernier effort du paganisme. — 3. Valens. — 4. Commencement de la grande invasion.

1. Successeurs de Constantin jusqu'à Théodose (337-378). — Les successeurs de Constantin jusqu'à Théodose sont : *Constance II, Constant Ier, Constantin II le jeune, Julien, Jovien, Valentinien Ier, Valens, Gratien* et *Valentinien II.* Sous ces empereurs, les vieilles religions et les nouvelles hérésies attaquèrent le christianisme tantôt séparément, tantôt en commun; mais tous leurs efforts furent impuissants : le paganisme de Julien n'aboutit qu'à jeter du ridicule sur ce prince; l'arianisme de Constance, mais surtout celui de Valens eut des suites plus longues, car il entraîna les *Goths*, et, par les Goths, d'autres peuples barbares dans cette hérésie. C'était alors le *commencement de la grande invasion*, déterminée par celle des *Huns*, peuple d'Asie, sur les terres des Goths, qu'ils poussèrent sur l'empire romain, en attendant qu'ils y pénétrassent eux-mêmes.

Constance II (337-361) **et l'arianisme : Constant Ier** (337-350) **et Constantin II le jeune** (337-340). — Constantin Ier avait partagé l'empire entre ses trois fils, *Constance II, Constant Ier* et *Constantin II le jeune*, et deux de ses neveux, *Dalmace* et *Annibalien;* mais les armées, pour assurer le trône aux premiers, massacrèrent leurs oncles et leurs cousins, à l'exception de *Julien* et de *Gallus,* fils de *Jules Constance,* frère de Constantin. Les trois fils de Constantin, après avoir reçu du sénat le titre d'augustes, se partagèrent amiablement à Sirmium l'empire paternel (336) : CONSTANCE II, l'aîné, âgé de vingt et un ans, eut l'Asie, l'Égypte, la Syrie et la Thrace; CONSTANT Ier, âgé de vingt ans, eut l'Italie, la Macédoine, l'Achaïe, l'Illyrie occidentale et l'Afrique; CONSTANTIN II, âgé de dix-sept ans, l'Espagne, les Gaules et la Grande-Bretagne.

Constantin II le jeune, mécontent de sa part, déclara la guerre à Constant Ier et périt (340) dans l'embuscade d'*Aquilée,* en Vénétie [p. 436]. Constant ajouta à son lot celui de son frère, et posséda ainsi à lui seul les deux tiers de l'empire.

Constant Ier, fier de cet accroissement territorial, tyrannisa les Gaules; mais le Germain *Magnence,* chef des joviens et des herculiens, tua le despote dans les Pyrénées et prit la pourpre à Autun (350).

Constance II ne s'occupait que de querelles religieuses. *Eusèbe,*

évêque arien de Nicomédie, l'avait séduit à ses doctrines par le moyen d'*Eusèbe* l'eunuque et de l'impératrice *Eusébie.* A la cour, les eunuques, méprisés de Constantin, commençaient à dominer et prétendaient régler la religion comme le gouvernement. *Saint Athanase*, évêque d'Alexandrie, fut contraint de fuir dans le désert : le conciliabule d'Antioche transféra Eusèbe de Nicomédie à Constantinople, et plaça un autre intrus, *Grégoire* de Cappadoce, dans Alexandrie, à l'aide d'une troupe séditieuse d'ariens, de païens et de juifs. Mais la décision du *concile de Sardique*, librement assemblé (347) sous la protection de Constant, et le ton menaçant de ce prince, intimidèrent Constance et la faction arienne, et l'ordre fut rétabli en Orient.

Sapor II, roi de Perse [p. 555], profita de ces discordes pour attaquer la Mésopotamie; Constance II lui livra huit batailles malheureuses, et perdit celle de *Singare* (348) par la valeur imprudente de ses troupes. Deux ans après, les Perses assiégèrent pour la troisième fois *Nisibe*, l'un des boulevards de l'empire; mais ils échouèrent contre le courage de l'évêque *saint Jacques*, et Sapor regagna ses États après de grandes pertes.

Constance II, tournant alors ses armes vers l'Occident, se débarrassa par son adresse des usurpateurs *Vétranion*, en Illyrie, et *Népotien*, à Rome. Magnence, vaincu à *Mursa*, en Pannonie (350), s'enfuit jusqu'à Lyon. Constance le poursuivit d'asile en asile, le défit encore au *mont Séleucus*, dans les Alpes Cottiennes, et le força de se donner la mort.

Sur ces entrefaites, *Gallus*, que son cousin Constance avait créé césar dès l'an 351, et marié à *Constantine*, veuve d'Annibalien, se conduisit en Orient avec tant de cruauté, que l'empereur le rappela et lui fit trancher la tête à *Pola*, en Istrie.

Maître de tout l'empire, trop pesant pour lui, Constance, à la persuasion de l'impératrice *Eusébie*, donna le titre de césar à *Julien*, si connu sous le nom de *Julien l'Apostat*, l'unit à sa sœur *Hélène* et l'envoya commander dans les Gaules, désolées par les *Francs* et les *Alemans* (355). Ce jeune prince, attaqué par une ligue de sept rois alemans, défit trente-cinq mille ennemis avec treize mille hommes, près d'*Argentoratum* (Strasbourg), fit au delà du Rhin trois campagnes victorieuses (357-358-359), chassa également de la Gaule les Francs, sauf les *Saliens*, qu'il y garda à titre d'auxiliaires, s'attira l'affection des Gaulois par la diminution des impôts, embellit *Lutèce*, son séjour favori, de palais et de thermes (dont la construction avait été commencée par Constance Chlore), et ranima l'agriculture, le commerce, les lettres et les arts.

Cependant Constance II, après avoir repoussé du Danube une invasion des *Quades* et des *Iazyges* (358), était parti pour l'Orient, où Sapor avait envahi de nouveau la Mésopotamie (360). Pressé par les Perses, il demanda à Julien une partie de ses troupes pour la guerre d'Orient. Les soldats, sourdement excités par Julien, le proclamèrent empereur à Lutèce. Julien prit le diadème, le déshonora sur-le-champ par une apostasie publique (de là son surnom), et, n'attendant plus rien de Constance, il s'avança jusqu'en Illyrie contre son parent, son souverain, son bienfaiteur (361). L'empereur marcha contre l'ingrat césar; mais il mourut en route, à *Mopsueste,* en Cilicie, désignant pour son successeur celui-là même qui venait le combattre.

2. Julien et le dernier effort du paganisme (361-363). — FLAVIUS JULIEN, surnommé l'*Apostat,* sous qui eut lieu le dernier effort du paganisme, avait, jeune encore, par une profonde dissimulation, donné le change à Constance sur ses projets ambitieux et captivé l'amitié de l'impératrice Eusébie. Il avait eu pour premier maître *Eusèbe,* évêque arien de Nicomédie; plus tard, il étudia les belles-lettres à Athènes, en compagnie de *saint Grégoire de Nazianze* et de *saint Basile,* et suivit les leçons du philosophe *Maxime le Cynique,* dont il outra le système en théorie et en pratique. Les courtisans de Constance ne l'appelaient que le *sauvage velu,* le *singe revêtu de la pourpre,* la *taupe bavarde :* césar dans les Gaules, il s'illustra comme guerrier et comme administrateur; mais on ne tenait compte ni de ses victoires, ni de ses heureuses réformes. Julien, fatigué de ces dédains et de son rôle subalterne, se fit proclamer auguste, abjura le christianisme, et ne recula devant aucune conséquence de cette première faute. Esprit faux et rétrograde, il voulut, des poëmes homériques et de la mythologie, tirer une religion nouvelle, l'*hellénisme;* il appela de toutes parts les poëtes, les rhéteurs, les sophistes, et l'on ne vit plus que de *longues barbes* à la cour; il rétablit les temples et les fêtes du paganisme, releva l'autel de la Victoire à Rome, reprit le titre de grand pontife, consultant tous les oracles, faisant lui-même des sacrifices, inspectant les entrailles des victimes, entouré d'une troupe licencieuse de pontifes, de prêtresses et d'aruspices étrusques; il employa contre les chrétiens les libelles (les *Césars,* les *Sept livres contre les chrétiens*), les confiscations, les tortures et l'éternelle inimitié des Juifs: enfin, voulant convaincre le christianisme de fausseté, il appela les Juifs à Jérusalem

pour rebâtir le temple; mais un prodige attesté par Ammien Marcellin, aussi bien que par les auteurs ecclésiastiques de ce temps[1], arrêta cette tentative, à la confusion de Julien.

Trompé dans son espoir, il ne se proposa rien moins que de subjuguer toute la Perse, et de courir, comme un autre Alexandre, jusqu'aux Indes; mais, arrivé sur l'Euphrate, il se laissa tromper par un faux transfuge, et brûla sa flotte, chargée de vivres, pour s'engager dans des contrées inconnues. Les Perses, en se retirant à dessein, détruisirent tout sur leur passage, réduisirent les Romains à la famine et forcèrent Julien à battre en retraite. *Sapor II,* roi de Perse, revint alors sur ses pas; mais Julien le vainquit à *Maronga,* en Assyrie, et, dans une seconde rencontre, à *Tummara,* reçut une blessure mortelle. Il expira, dit-on, en s'écriant : *Tu as vaincu, Galiléen*[2] (363). Il n'avait que trente-deux ans. De tous les ouvrages que nous a laissés Julien, le plus célèbre est la satire des *Césars* ou le *Banquet,* dans lequel il critique tout, depuis Marc-Aurèle, son modèle, jusqu'à Constantin, son oncle.

Jovien (363-364). — Julien avait refusé de désigner son successeur. L'armée, victorieuse, mais engagée dans des déserts arides, proclama FLAVIUS JOVIEN, primicier des domestiques ou gardes du corps, qui n'accepta le trône qu'à la condition que l'État reviendrait au christianisme. Pour sauver les troupes, Jovien céda aux Perses, par le *traité de Dara,* cinq provinces transtigritaines, quinze places fortes (*Nisibe, Singare, etc.*) et la suzeraineté de l'Ibérie : il mourut en Bithynie, à l'âge de trente-trois ans, les uns disent d'intempérance, les autres d'asphyxie par le charbon (364).

3. Valentinien Ier (364-375) **et Valens** (364-378). — Après la mort de Jovien (364), le conseil des généraux, réuni à Nicée, proclama VALENTINIEN Ier, homme habile, vaillant et énergique ; c'était le fils d'un cordier de Pannonie. Valentinien s'associa son frère VALENS en qualité d'auguste; mais il ne lui donna que la préfecture d'Orient, se réservant l'Occident, qu'il régit avec une rare vigueur. De Milan, de Trèves ou de Lutèce, il veillait sur les frontières sans cesse attaquées. Toujours à la tête de ses troupes, il remporta sur les *Calédo-*

1. Des globes de feu jaillirent des fondations et ruinèrent les travaux commencés.

2. C'est le nom qu'il avait l'habitude de donner à Jésus-Christ et aux chrétiens.

niens, les *Alemans* et les *Saxons* (368-370), autant de victoires qu'il leur livra de combats. Par ses ordres, le comte *Flavius Théodose* détruisit dans l'Afrique le prince maure *Firmus*, qui la dévastait, tandis que son fils, *Théodose le jeune*, qui fut depuis empereur, rejetait les *Calédoniens* et les *Scots* au delà du mur de Sévère [p. 553], réprimait les pirateries des *Francs* et des *Saxons*, forçait les *Sarmates* vaincus à demander la paix et repoussait les *Quades* du Danube. Valentinien I[er] mourut dans une expédition contre ce dernier peuple (375), laissant pour successeurs *Gratien* et *Valentinien II*, ses fils. On doit lui reprocher la mort de Théodose le père, qu'il fit périr pour avoir blâmé les excès de quelques gouverneurs impériaux.

De son côté, Valens, fougueux arien, songeait surtout à persécuter ses sujets catholiques. Aussi *Procope*, parent de Julien, mettant à profit l'irritation des esprits, parvint-il à se faire proclamer à Constantinople, avec le secours des *Visigoths* (Goths de l'ouest). Valens, épouvanté, songeait à déposer la pourpre; mais ses vétérans le soutinrent : Procope, vaincu aux deux batailles de *Thyatire*, en Mysie, et de *Nacolée*, en Phrygie, fut pris, et attaché à deux branches d'arbre courbées avec force, qui le déchirèrent en se redressant (366).

Valens, pour punir les Visigoths, envahit leur territoire: toujours vainqueur dans une guerre de trois ans (367-369), il força leur roi *Athanaric* à demander la paix. De là passant en Orient, il réussit, par l'habileté d'*Arinthée*, son général, à détacher l'Arménie de l'alliance persane (374).

L'année même de la mort de son frère, en 375, il dompta les Visigoths; mais ils reparurent sur les frontières de l'empire, au nombre de deux cent mille, chassés par les *Huns* (Hiong-Nou), peuple féroce de la grande Tartarie. Valens, à la prière de leur évêque arien *Ulphilas*, leur accorda des terres en Thrace; mais l'avarice et la cruauté de *Lupicin* et de *Maxime*, gouverneurs de ce pays, les poussèrent à la révolte : ils prirent les armes sous *Fridigern*. Vainqueurs des généraux de Valens à *Marcianopolis* (Pravata) (377), en Mœsie, ils s'avancèrent vers Constantinople. Valens parut à son tour; mais il fut battu près d'*Andrinople*, en Thrace, et brûlé dans une cabane de paysan où il s'était réfugié (378).

Gratien (375-383) et Valentinien II (377-392). — GRATIEN, fils de Valentinien I[er], avait succédé sans opposition à son père : la mort de Valens le laissa seul maître de tout l'empire à l'âge de dix-neuf ans; mais il céda l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique à

VALENTINIEN II, son jeune frère, âgé de quatre ans, et s'associa l'homme le plus courageux, le plus habile, le plus vertueux de son siècle, FLAVIUS THÉODOSE I[er] LE GRAND, qu'on a surnommé le *Trajan chrétien*. Théodose eut en partage les provinces de Valens, avec la Dacie et la Macédoine.

4. **Commencement de la grande invasion.** — Le signal de la grande invasion des barbares fut donné par les *Huns*, peuple nomade des vastes contrées qui séparent la Sibérie de l'Inde. Vaincus par les Chinois, ils se partagèrent en deux corps, dont l'un se dirigea vers l'Oxus, entre la Sogdiane et la Bactriane, pour y prendre le nom de *Nephtalites* ou *Blancs;* l'autre, gardant le nom de *Huns*, franchit le Volga vers son embouchure, attiré par les richesses des Romains (374). Les *Alains*, entraînés par les Huns, s'avancèrent avec eux vers le Don; là, les *Ostrogoths* (Goths de l'est) furent de même poussés en avant (376). A l'approche des vainqueurs de leurs frères, les *Visigoths* (Goths de l'ouest) passèrent le Danube, avec la permission de Valens, sous la conduite de *Fridigern*, tandis que des Ostrogoths fugitifs s'établissaient en Thrace avec leur chef *Videric*. Les Huns, satisfaits de pouvoir errer en liberté dans les steppes et les forêts de la Russie méridionale, oublièrent pendant cinquante ans les Romains et les Goths. Mais ceux-ci, poussés à bout par les agents de Valens, le tuèrent à la célèbre *bataille d'Andrinople* (378). *Théodose le Grand* rejeta les barbares au delà du Danube et sut même déterminer *Athanaric*, successeur de Fridigern, à venir conclure à Constantinople un traité de paix par lequel la suite de ce prince prit service chez Théodose et forma le *corps des fédérés*, au nombre de quarante mille hommes.

§ III.

1. Théodose. — 2. Partage définitif de l'empire. — 3. Dernières années de l'empire d'Occident.

1. Théodose (378-395). — FLAVIUS THÉODOSE, surnommé LE GRAND, fils du comte *Théodose* que Valentinien Ier, sur de faux soupçons, avait fait mettre à mort [p. 585], s'était retiré à Cauca, en Espagne, sa patrie, après le meurtre de son père. Il s'y occupait de l'éducation de ses enfants, *Arcadius, Honorius* et *Pulchérie*[1], lorsque le choix de l'empereur Gratien, qui l'avait nommé son collègue à l'empire, vint l'arracher à sa retraite. Pour premier exploit, il ravit la Thrace aux Visigoths et les rendit auxiliaires ou sujets de l'empire. Les autres peuples envahisseurs renoncèrent à leurs invasions; *Sapor III* lui-même, roi de Perse, demanda la paix (379). Le calme régna dans tout l'Orient, et Théodose en profita pour achever sans violence la destruction complète de l'arianisme et de l'idolâtrie.

Gratien, en Occident, travaillait à l'imiter; mais lorsqu'il eut fait enlever du Capitole (383) la *statue de la Victoire,* seul reste des divinités païennes, l'Espagnol *Maxime,* gouverneur de la Grande-Bretagne, profitant de l'irritation causée par cette mesure, séduisit les troupes par des promesses favorables au paganisme, prit la pourpre et mit à mort Gratien, qui s'était enfui jusqu'à Lyon (383). Théodose, après un délai de quatre ans, marcha contre l'usurpateur et le prit dans *Aquilée,* en Vénétie. Le meurtrier était près de le fléchir; mais les soldats lui tranchèrent la tête (388).

La clémence était l'une des principales vertus de Théodose. Peu content de faire grâce à des conjurés, il aurait voulu rendre la vie aux morts; il pardonna, à la sollicitation de l'évêque *Flavien* [p. 27], la *révolte d'Antioche,* en Syrie, dont les habitants, irrités d'un nouvel impôt, avaient traîné ses statues dans la boue (387). Mais un an après, le soulèvement des Thessaloniciens, causé par l'emprisonnement d'un histrion débauché qu'ils aimaient, trouva Théodose impitoyable : il ordonna le *massacre de Thessalonique,* en Macédoine, où périrent sept mille habitants, sans distinction d'âge et de sexe (388). A cette nouvelle, *saint Ambroise,* évêque de Milan, écrivit à l'empereur une lettre où il

1. Il eut par la suite une autre fille, nommée *Placidie.*

lui défendait l'entrée de son église : Théodose y voulut néanmoins pénétrer ; mais l'héroïque prélat l'arrêta sous le portique et lui imposa une pénitence publique, qu'il accomplit avec résignation au milieu de la cathédrale de Milan (390).

Valentinien II venait de vaincre les Francs et de traiter avantageusement avec *Marcomir,* père de ce *Pharamond* que l'on considère comme le premier roi des Francs, lorsqu'il fut assassiné à Vienne, dans la Gaule celtique, par le Franc *Arbogast* (392). Le meurtrier mit sur le trône le rhéteur *Eugène,* son complice et son ami, qui se déclara en faveur du paganisme. Théodose, après deux ans de préparatifs, marcha contre eux avec ses deux plus habiles généraux, le Visigoth *Alaric* et le Vandale *Stilicon,* chef de la milice, et remporta dans les *plaines d'Aquilée,* en Vénétie, une victoire décisive (394), après laquelle Eugène périt par le supplice et Arbogast par sa propre épée. Cette victoire mit tout l'empire entre ses mains ; mais il n'en jouit pas longtemps : il mourut l'année suivante à Milan (395).

2. **Partage définitif de l'empire** (395). — La *division de l'empire,* commencée sous Dioclétien (292) [p. 565], s'était continuée sous ses successeurs pendant tout le 4e siècle. A la mort de Théodose, l'an 395, il y eut non plus *division,* mais *partage définitif.* De ses deux fils, ARCADIUS et HONORIUS, l'un obtint l'*empire d'Orient* et régna à Constantinople, sous la tutelle du Goth *Rufin,* et l'autre reçut l'*empire d'Occident* et régna à Rome, sous la tutelle du Vandale *Stilicon.*

3. **Dernières années et chute de l'empire d'Occident.** — L'*empire d'Occident,* fondé l'an 395 par le partage que fit Théodose de l'empire romain entre ses deux fils, ne dura que quatre-vingt-un ans. On voit dans cette période l'invasion victorieuse des barbares [Hist. du moyen âge, nos 1 et 2] : le Goth *Alaric* en Italie ; les *Alains,* les *Suèves,* les *Vandales,* les *Burgondes,* les *Francs, etc.*, en Afrique, en Espagne, en Gaule ; les *Saxons* dans la Grande-Bretagne ; toutes les provinces, hors l'Italie, ravagées et successivement abandonnées. La capitale même de l'empire changea : au lieu de Rome, qui n'offrait pas assez de défense, Honorius, après l'invasion d'Alaric, choisit pour résidence impériale la ville forte de Ravenne. *Valentinien III,* son fils, régna trente et un ans sans gloire (424-455). Après lui, et dans l'espace de vingt et un ans, on vit paraître PÉTRONIUS MAXIMUS, meurtrier et successeur de Valentinien III, sous qui Genséric, roi des Vandales, pilla Rome (455) ; AVITUS,

ancien précepteur de Théodoric II, roi des Visigoths; MAJORIEN, LIBIUS SÉVÈRE, ANTHÉMIUS, que détrôna tour à tour le comte *Ricimer*, Suève de naissance; OLYBRIUS, GLYCÉRIUS, JULIUS NÉPOS, et enfin ROMULUS AUGUSTULE [1], fils du Pannonien *Oreste*, qui fut détrôné par *Odoacre*, roi des Hérules, l'an 476. Odoacre, dédaignant le titre d'empereur, se fit proclamer *roi d'Italie*.

N° 22.

Condition de la Gaule pendant toute la durée de l'empire.

§ Ier.

1. Organisation de la Gaule par Auguste : division en quatre provinces et en soixante cités. — 2. Organisation ultérieure au 4e siècle : division en dix-sept provinces et en cent vingt cités. — 3. La civilisation romaine en Gaule : écoles, arts, industrie, commerce. — 4. Le christianisme en Gaule.

1. Condition de la Gaule pendant toute la durée de l'empire. — La conquête de la Gaule par César promettait à ce pays d'heureuses et brillantes destinées, si les successeurs du conquérant eussent marché sur ses traces; dictateur, il avait comblé de grâces la Gaule chevelue ou celtique, dont les soldats avaient assuré les succès du consul; décoré en masse du droit de cité romaine la légion de l'Alouette [p. 508] et admis au sénat plusieurs personnages éminents des Arvernes et des Éduens. Mais dès Auguste, qui chassa les Gaulois du sénat, l'orgueil patricien se révolta contre les bienfaits ou les concessions de César, et les malheurs de la Gaule commencèrent dès lors pour durer et s'accroître de plus en plus jusqu'à la chute de cet empire qui l'écrasait.

Organisation de la Gaule par Auguste : division en quatre provinces et en soixante cités. — Sachant que pour rompre les habitudes d'un peuple et détruire les traditions nationales, il importe de bouleverser les divisions territoriales et de changer les noms qui peuvent rappeler de généreux souvenirs, Auguste morcela les vieilles fédérations gauloises

1. Diminutif d'*Auguste*, surnom donné dérisoirement à ce prince par allusion au fondateur de l'empire.

[p. 505], changea le nom des cités[1], et plaça tout le pays sous le niveau despotique de l'administration romaine.

Dans une assemblée tenue à Narbonne (27 av. J. C.), il partagea la Gaule en *quatre provinces* : la *Narbonnaise*, l'*Aquitaine*, la *Lyonnaise* et la *Belgique ;* et en *soixante cités* dont les principales étaient, dans la Narbonnaise : *Tolosa*[2] (Toulouse), *Vienne*, *Arelate* (Arles), *Aquæ Sextiæ* (Aix), *Ebrodunum* (Embrun), *Darantasia* (Moutiers, en Tarantaise) ; — dans l'Aquitaine : *Augustonemetum* ou *Arverni* (Clermont-Ferrand), *Burdigala* (Bordeaux), *Augusta* ou *Ausci* (Auch) ; — dans la Lyonnaise : *Lugdunum* (Lyon), *Vesontio* (Besançon), *Senones* (Sens), *Cæsarodunum* ou *Turones* (Tours) ; — dans la Belgique : *Rotomagus* (Rouen), *Durocortorum* ou *Remi* (Reims), *Colonia Agrippina* (Cologne), *Augusta Trevirorum* (Trèves), *Moguntiacum* (Mayence).

La *Belgique* comprenait l'ouest et le nord depuis le Rhin jusqu'à la Somme. La *Lyonnaise*, ancienne *Celtique*, bornée au S. par la Loire, s'étendait depuis l'extrémité du Finistère jusqu'aux sources du Rhin. L'*Aquitaine*, comprenait tous les pays placés entre l'Océan, la Loire et le Rhône. La *Narbonnaise*, que les Romains désignaient par le nom seul de *Province* (Provence), s'étendait depuis les Alpes jusqu'au Rhône, et depuis le Rhône jusqu'aux Cévennes. Auguste y fonda une ville, *Valentia* (Valence), l'un des noms mystérieux de la ville éternelle ; il conduisit plusieurs colonies militaires à *Aurausio* (Orange), à *Forum Julii* (Fréjus), *Carpentoracte* (Carpentras), *Aix*, *Apta Julia* (Apt), *Vienne*, *etc.*

Une foule de villes devinrent, de nom et de priviléges, *augustales* ou *césariennes*, telles que *Alba Augusta* (Alps), *Lucus Augusti* (Luc), *Augusta Tricastinorum* (Saint-Paul-Trois-Châteaux), *Augusta Rauracorum* (Augst), *Augusta Suessionum* (Soissons), etc. Enfin, au mépris de tant de cités antiques et célèbres, Auguste désigna pour siége de l'administration générale la

1. Ainsi *Noviodunum*, qui avait jeté beaucoup d'éclat dans la guerre de l'indépendance, prit le nom d'*Augusta ; Bibracte* (Autun), celui d'*Augustodunum ; Augustonemetum* devint, au lieu de *Gergovie*, la capitale des Arvernes, etc.

2. Nous ne donnons ici que le nom des métropoles des quatre provinces et de leurs subdivisions ; les autres villes importantes seront nommées dans le cours de cette question. Du reste, ces soixante cités étaient celles qui contribuèrent à l'érection de l'*autel de Lyon*. Voyez plus loin, p. 592.

ville toute récente de *Lugdunum* ou *Lyon*, qui, trente ans auparavant, n'était qu'une bourgade bâtie par le consul Plancus au confluent du Rhône et de la Saône : cette ville située sur deux fleuves, presque adossée aux Alpes, voisine de la Loire, voisine de la mer par l'impétuosité de son fleuve principal, qui y porte tout d'un trait, surveillait la Narbonnaise et la Celtique. Peu de temps lui suffit pour acquérir une population considérable. On lui conféra le titre glorieux de *sœur de Rome;* ce fut le siége des gouverneurs et la résidence des empereurs, quand ils voyageaient au delà des Alpes. On lui accorda de grands priviléges : elle eut un hôtel des monnaies, où se frappaient l'or et l'argent qui servaient aux besoins de la Gaule. Ce fut à Lyon que, l'an 12 avant J. C., fut consacré un autel en l'honneur d'Auguste et de Rome : on y grava le nom des *soixante cités* qui avaient contribué à son érection, et qui étaient représentées par autant de statues, au-dessus desquelles s'élevait la statue colossale de la Gaule.

Pour réprimer dans la nation gauloise toute espèce d'élan, Auguste défendit les assemblées de tribu, dans lesquelles les hommes se retrempaient ; il multiplia le nombre des préfets, des juges, des commandants militaires, afin d'envelopper la famille celte dans un vaste réseau d'employés ; il élimina les Gaulois de la société romaine ; il défendit les mariages entre les deux peuples ; il multiplia les écoles où la jeunesse se façonnait aux lettres grecques et latines ; il lui interdit l'exercice des armes. Pour comble de vexations, il fit faire dans les quatre provinces un recensement général triennal qui lui fit connaître le nombre des habitants et leur fortune pour l'assiette des impôts et pour la culture des terres. Tous les hommes en état de labourer furent désignés sous le nom de *glebæ adscripti*, attachés à la glèbe. Tout Gaulois, inscrit sur ce rôle, fut obligé de se livrer à l'agriculture ; c'était rompre toutes les habitudes d'un peuple qui n'avait cessé de montrer autant d'amour pour la vie nomade des pasteurs que d'éloignement pour les travaux agricoles.

Par le moyen des colons militaires et des indigènes, il ouvrit quatre grandes routes qui venaient toutes aboutir à Lyon : la première coupait le centre des Gaules et finissait dans l'Aquitaine ; la seconde allait jusqu'au Rhin au point où se trouve Cologne ; la troisième passait par Moulins, Paris, Beauvais, Amiens, et se terminait à Boulogne ; la quatrième, dirigée sur Avignon, s'y divisait en deux branches, dont l'une conduisait à Narbonne et l'autre à Marseille. On termina aussi la levée de

la Loire, levée qui ne permit plus à ses eaux de se mêler à celles du Cher, et par là le beau bassin d'Orléans et de Blois, noyé chaque année dans les ondes du fleuve, put être sans danger livré à l'agriculture. Enfin, les Gaulois furent obligés de défricher une partie de leurs forêts primitives, si respectées de leurs aïeux, et où les druides, prêtres des Gaules, pratiquaient leur culte sanguinaire.

2. Organisation ultérieure de la Gaule au 4e siècle : division en dix-sept provinces et en cent vingt cités. — La division de la Gaule varia plusieurs fois dans les premiers siècles de l'empire : on la trouve partagée en *six provinces*, dans la période des Antonins; en *douze* sous Dioclétien; en *quatorze* sous Valentinien Ier; et enfin en *dix-sept* comprenant *cent vingt cités*, sous Gratien, à la fin du 4e siècle (375-383).

Cette division ne fut plus, comme sous Auguste, instituée pour dérouter les diverses nationalités gauloises, mais pour diminuer la puissance des gouverneurs romains en resserrant l'étendue de leur juridiction.

Ces dix-sept provinces étaient : 1° dans l'ancienne Narbonnaise : la *Narbonnaise* 1re (Toulouse), la *Narbonnaise* 2e (Aix), la *Viennoise* (Vienne et Arles), les *Alpes maritimes* (Embrun), les *Alpes pennines* ou *grecques* (Tarantaise); — dans l'ancienne Aquitaine : l'*Aquitaine* 1re (Bourges), l'*Aquitaine* 2e (Bordeaux), la *Novempopulanie* (Eauze) ; — dans l'ancienne Lyonnaise : la *Lyonnaise* 1re (Lyon), la *Lyonnaise* 2e (Rouen), la *Lyonnaise* 3e et *Armorique* (Tours), la *Lyonnaise* 4e ou *Sénonie* (Sens) et la *Lyonnaise* 5e ou *Grande-Séquanaise* (Besançon); — dans l'ancienne Belgique : la *Belgique* 1re (Trèves), la *Belgique* 2e (Reims), la *Germanie* 1re ou *supérieure* (Mayence) et la *Germanie* 2e ou *inférieure* (Cologne).

Ces provinces formaient le *diocèse des Gaules* compris dans la *préfecture des Gaules*, laquelle embrassait de plus l'*Espagne*, la *Grande-Bretagne* et la *Mauritanie tingitane*. La résidence du préfet des Gaules était à *Trèves ;* celle de son lieutenant ou vicaire était à *Arles*. Chacune des dix-sept provinces était soumise à un gouverneur particulier : six de ces magistrats avaient le titre de *président*, et les onze autres, celui de *proconsul*. Il y avait en outre, dans les Gaules, un grand nombre d'officiers subordonnés aux préfets du prétoire, qui exerçaient des fonctions civiles. Tels étaient les quatre préposés (*præpositi thesaurorum*), que le trésorier général de l'empire (*comes sacrarum largitionum*) avait dans les Gaules

et qui résidaient, le premier à Lyon, le second à Arles, le troisième à Nîmes, le quatrième à Trèves; les directeurs des trois hôtels des monnaies établis à Lyon, à Arles et à Trèves (*procuratores monetæ lugdunensis, etc.*). Il y avait en outre six *commandants militaires* ou *ducs* répartis, pour la garde et la défense de la Gaule, dans l'Armorique et le pays des Nerviens, dans la Grande Séquanaise, dans la Germanie deuxième à Mayence, dans la Belgique deuxième et dans la Germanie première à Strasbourg.

3. La civilisation romaine en Gaule : écoles, arts, industrie, commerce. — Avec les armes de Rome, la *civilisation romaine* avait pénétré dans les Gaules, surtout dans les villes, dont les habitants étaient pour ainsi dire devenus Romains : les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce s'y développèrent rapidement par l'esprit remarquable d'assimilation qui distinguait les Gaulois. La nouvelle division en dix-sept provinces [p. 593] établit entre les cités une émulation active; de nouvelles routes s'ouvrirent; cent quinze villes s'élevèrent; quelques-unes acquirent une étendue et une puissance qui nous étonnent. L'ancienne *Bibracte*, devenue *Augustodunum* (Autun), renfermait plus de 100,000 habitants: on peut suivre encore aujourd'hui dans la plaine qui l'entoure, son enceinte d'alors.

Les *écoles* d'Autun étaient célèbres ; Arles devint, par les sciences, la *Rome des Gaules*. A Lyon, il y avait des joutes d'éloquence ; Vienne, Marseille, Narbonne, Toulouse, Nîmes, Fréjus, et dans le nord, Reims, Langres, Metz, Mayence, Cologne, Trèves, brillaient par leurs arts. La Gaule se couvrit de monuments somptueux, dont on peut voir des restes magnifiques dans presque toutes les villes que nous venons de citer. Les *arènes* d'Arles et de Nîmes, les *arcs de triomphe* d'Orange, de Reims, de Besançon, de Saintes; les *aqueducs* de Fréjus, de Metz et celui, surtout, que nous avons appelé le *Pont du Gard*, un des plus beaux monuments qui existent; les restes des *voies romaines* qui sillonnent partout le sol de la France, prouvent que la Gaule gagnait en richesse ce qu'elle perdait en liberté et en bonheur.

L'industrie et le commerce suivirent l'élan donné aux lettres et aux arts. Huit *manufactures d'armes* furent fondées dans différentes villes des Gaules, à Strasbourg, Mâcon, Autun, Soissons, Reims, Amiens, etc.; à Trèves, il y en avait deux spéciales, l'une pour les boucliers, l'autre pour les balistes; dans trois de ces villes, on s'occupait de ciseler et de damas-

quiner les armes destinées aux empereurs, aux commandants généraux des troupes, aux officiers, et même aux simples soldats des légions romaines. Il y avait aussi des *manufactures de laines* à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves et Metz, et une *manufacture de toiles* à Vienne. L'industrie et le commerce se portaient aussi sur les ruches, les tuiles, le mortier à chaux, le savon, la teinture en pourpre, la fabrication des draps et des toiles, etc.

4. **Le christianisme en Gaule.** — Le christianisme ne paraît s'être introduit dans la Gaule que vers la fin du IIe siècle, malgré les traditions qui feraient prêcher l'Évangile à Reims, dès le règne de Tibère, l'an 46, par saint *Xiste* et *Sinicius*, et à Trèves, sous Claude, par saint *Materne, Euchaire* et *Valérius.* Si ces prédications eurent lieu, elles laissèrent peu de traces. Les premières qui répandirent les lumières de la foi furent celles de saint *Trophime* à Arles, vers l'an 150; celles de saint *Bénigne,* martyr à Dijon, en 178. Un grec d'Asie, saint *Pothin,* disciple de saint Polycarpe, fonda l'église de Lyon, métropole religieuse des Gaules; il fut martyrisé l'an 171, sous Marc-Aurèle. En 202, sous Septime-Sévère, il y eut à Lyon une grande persécution où périrent, outre saint *Irénée,* successeur de saint Pothin, dix-huit mille martyrs. Un demi-siècle environ se passa sans que la foi fît de nouveaux progrès dans la Gaule effrayée. Vers l'an 245, des missionnaires, envoyés par le pape Fabien, s'établirent: *Saturnin* et *Paul* dans la Provence et dans la Narbonnaise; *Martial,* dans le Limousin; *Gatien,* dans la Touraine; *Julien,* dans le Maine; *Austremoine,* dans l'Auvergne; saint *Denis,* dans Lutèce, où ses travaux lui méritèrent le nom d'*apôtre des Gaules.* Il en fut aussi le martyr: il eut la tête tranchée sur une colline appelée depuis le *Mont des Martyrs* (Montmartre).

Les succès de cette mission allumèrent contre le christianisme la persécution de Dèce [p. 558, 569], qui, au lieu de l'arrêter, ne fit qu'en accroître les progrès. On vit alors pour la première fois des Gaulois convertis prêcher la foi à leurs compatriotes, et leur voix eut encore plus de puissance que celle même des missionnaires étrangers. En 286, Maximien Hercule, associé de Dioclétien [p. 564], fit décimer la légion *Thébéenne* ou la *Fulminante;* mais ni cette barbarie, ni l'*ère des martyrs* ne purent rien contre la religion, et quand Constance-Chlore, père de Constantin, commanda dans la Gaule, elle était déjà toute chrétienne.

La société chrétienne, en se développant, remplaça la société

politique qui tombait en ruines. C'était un nouveau monde qui s'élevait sur les débris du monde romain ; et l'Eglise, en donnant l'exemple des vertus, offrait également le modèle d'une constitution plus conforme à la dignité humaine.

§ II.

1. Événements politiques. — 2. Persécution contre les druides. — 3. Florus et Sacrovir. — 4. Civilis; Sabinus et Eponine ; les Césars gaulois. — 5. Misère croissante au 4e siècle : les Bagaudes. — 6. Ravages des barbares. — 7. Julien en Gaule. — 8. La Gaule dans le lot d'Honorius.

1. Événements politiques. — Les événements politiques qui marquèrent la condition de la Gaule sous l'empire, sont : 1° la *persécution contre les druides;* 2° la *révolte de Julius Florus et de Sacrovir;* 3° la *révolte de Civilis et de Sabinus*, ou les *Césars gaulois;* 4° la *révolte des Bagaudes*, par suite de la misère toujours croissante; 5° les *ravages des barbares;* 6° le *règne de Julien en Gaule;* 7° l'*annexion de la Gaule au lot d'Honorius.*

2. Persécution contre les druides. — Les classes élevées des Gaulois, la jeunesse des villes, formées à la civilisation romaine, aux lettres grecques et latines, avaient oublié les mœurs de leurs aïeux; mais le peuple des campagnes, sous l'influence des druides, avait conservé avec la foi religieuse les souvenirs de l'indépendance ; aussi les empereurs dirigèrent-ils de sanglantes persécutions contre les prêtres du druidisme. Claude proscrivit leur culte sanguinaire, et livra au fer des bourreaux un grand nombre de ses ministres. Le druidisme, si violemment persécuté, se réfugia dans les landes sauvages de l'Armorique (Petite-Bretagne, Bretagne française), et dans l'ouest, ce que les Gaulois appelaient l'Ile Sacrée (Grande-Bretagne), où sa défaite devait, plus tard, coûter des flots de sang aux Romains.

3. Révolte de Florus et de Sacrovir. — Avant Claude, les exactions de Tibère, contre lequel le peuple fut excité par les druides, enfantèrent, l'an 21 de J. C., la révolte de *Julius Florus* et de *Sacrovir*[1]. Le premier, qui dirigea le mouvement dans

1. C'était sans doute un druide, comme l'indique son nom d'homme sacré (*sacer, vir*).

le nord, se perça de son épée pour échapper au supplice; le second, qui avait rassemblé 40,000 hommes, ne put cependant tenir contre la discipline des légions romaines, et il se poignarda, avec quelques-uns de ses plus intrépides compagnons, dans une maison qu'ils avaient incendiée de leurs propres mains.

4. Révolte de Civilis; les Césars gaulois; Sabinus et Éponine. — *Civilis*, chef de cohorte au service de Rome, reprit le projet conçu par Julius et Sacrovir, d'arracher les Gaulois à la domination romaine. Des Germains, puis des Belges se joignent aux Bataves; il bat à plusieurs reprises les légions romaines, sous prétexte de soutenir les prétentions de *Vespasien*, candidat impérial des armées d'Orient [p. 540]; levant enfin le masque, il proclame que l'empire romain a cessé d'exister pour faire place à l'*empire gallo-teuton*. Les druides, les bardes reparaissent en triomphe dans les villes, appelant aux armes toute la race gallique, tandis que la prophétesse bructère *Velléda* enflamme les Germains par ses prédictions. Les légions des bords du Rhin, cernées de toutes parts, n'évitèrent une défaite certaine qu'en prêtant serment à l'*empire des Gaules* (70 ans après J. C.).

Cet empire, si vite élevé, s'écroula plus vite encore. L'assemblée générale, convoquée dans la capitale des Rèmes, prouva tout le changement qui s'était opéré dans les Gaules depuis cent vingt ans. Les Gaulois du centre et du sud, accoutumés aux mœurs italiennes, se montrèrent plus effrayés du retour des druides et de l'alliance des barbares Germains que de la domination romaine elle-même. Civilis et Velléda se laissèrent, dit-on, gagner par les offres de Vespasien. *Julius Sabinus*, qui avait pris le titre de *César gaulois* et secondé la révolte de Civilis, fut vaincu par les Séquanes, dont la vieille jalousie se réveilla contre les Éduens. Sa tête fut mise à prix : il alla se cacher au fond d'un de ces souterrains que les Gaulois creusaient au milieu des forêts avec un art infini. *Éponine*, qu'il venait d'épouser, s'y enferma avec lui; ils y eurent, ils y élevèrent des enfants. Au bout de dix ans, ils furent enfin découverts; Éponine se présenta devant l'empereur Vespasien [p. 545], entourée de cette famille infortunée qui voyait le jour pour la première fois : *César*, lui dit-elle, *je les ai allaités dans les tombeaux, afin que plus de suppliants vinssent embrasser tes genoux;* et en même temps elle montra son époux déguisé en esclave. L'héroïsme de cette femme céleste arracha des larmes aux assistants; mais la cruelle politique de l'empereur fut inexorable. Vespasien donna l'ordre de traîner

Sabinus au supplice. Éponine alors, se relevant avec fierté, réclama, d'une voix forte, la grâce de mourir avec son époux : *Ne me la refuse pas, Vespasien*, dit-elle; *car tes lois et ton aspect me pèsent mille fois plus que la vie.* Elle fut satisfaite (79).

Tel fut le dernier sang versé pour l'indépendance gauloise. Le vieux drapeau gallique ne se releva plus. *Domitien*, envoyé par son père Vespasien dans les Gaules pour y raffermir l'autorité romaine, s'acquitta de cette mission avec toute la rudesse de son caractère. Le droit romain remplaça partout les coutumes juridiques de chaque tribu. Les hautes classes se séparèrent plus que jamais des intérêts du peuple, et la plupart des druides devinrent ministres du polythéisme romain, dont le culte ne tarda pas à s'universaliser dans le pays. Dès ce moment, la Gaule perdit sa physionomie nationale; elle se fondit dans l'empire. Ce fut à cette époque que furent établis, contre les invasions des peuples germains, des camps retranchés le long du Rhin, afin de défendre cette frontière, la plus importante de l'empire romain.

5. Misère croissante au 4e siècle : les Bagaudes. — Les guerres civiles qui avaient désolé la Gaule, dans la période de l'anarchie militaire [p. 556], jointes aux invasions et aux ravages des barbares, avaient aggravé la situation malheureuse de la Gaule, et vers la fin du 3e siècle, la misère de ce pays, toujours croissante, était parvenue à son comble. L'excès de leurs souffrances fit prendre les armes aux paysans, qui, sous le nom de *Bagaudes*[1], se rendirent redoutables à la noblesse, aux cités opulentes et aux armées impériales. Maximien, collègue de Dioclétien [p. 566], leur fit une guerre régulière (285-286); les légions emportèrent d'assaut, après un long siége, la retraite principale des rebelles, située sur la Marne, à 12 kilomètres de Lutèce, à l'endroit même où s'éleva depuis l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. La servitude des campagnes n'en devint que plus dure et plus intolérable.

6. Ravages des barbares. — Les *ravages des barbares* en Gaule commencèrent par l'incursion qu'y firent les *Francs* au milieu du 3e siècle [p. 560], pour piller les provinces romaines, défendues par Postumus, lieutenant du césar Gallien. Aurélien parvint à les repousser; mais à sa mort, les Francs, les Vandales, les Lygiens et d'autres peuples germains franchirent le Rhin et

1. Du mot celtique, *gaud*, bois.

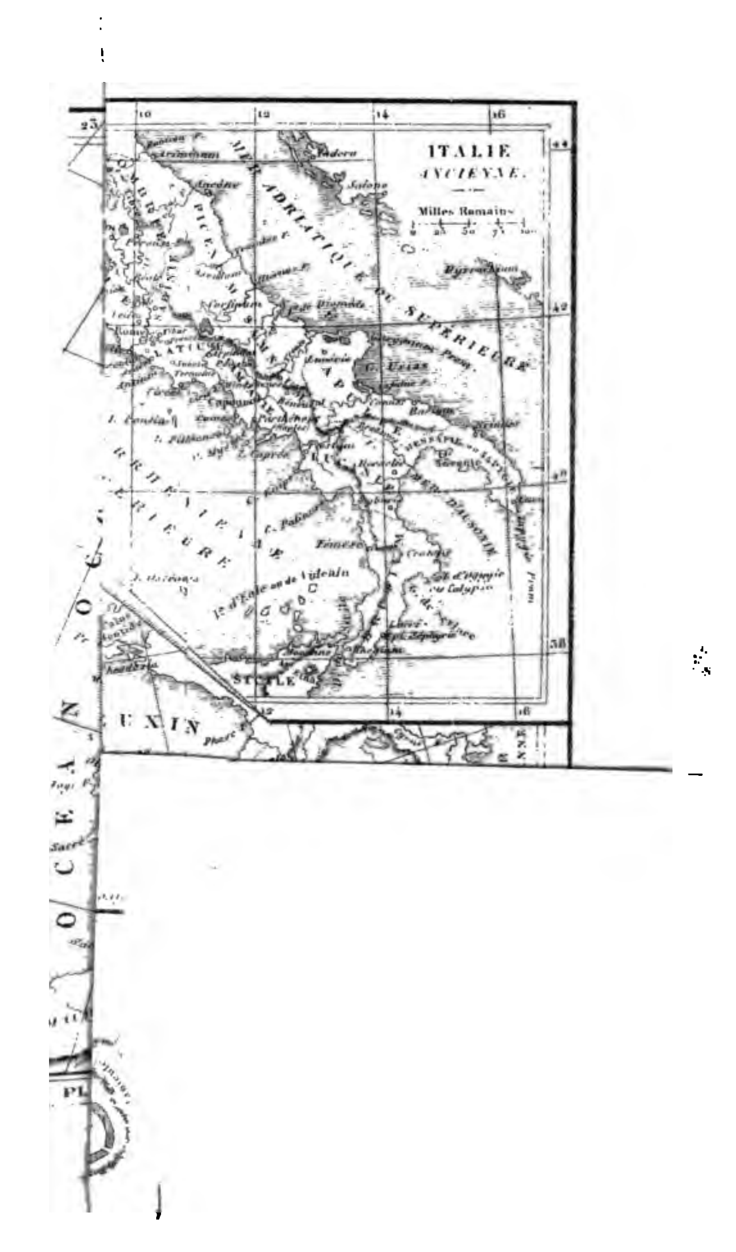
dévastèrent soixante et dix cités de la Gaule. Probus leur reprit toutes ces villes, les repoussa jusque dans leurs demeures, et rendit le nord de la Gaule à la paix et à la domination romaine.

Sous Constance, fils de Constantin et l'un de ses successeurs, le gros des deux nations allemande et franque s'avança de nouveau dans la Gaule, le long du Rhin, sur une largeur de plus de quatre-vingt-huit kilomètres, désolant les contrées voisines, rasant les villes, emmenant les habitants en captivité. Quarante-cinq cités les plus florissantes de cette partie de la Gaule, furent ainsi détruites, entre autres Cologne (*Colonia Agrippina*), que les Francs prirent après un siége de dix mois.

7. Julien en Gaule. — *Julien,* cousin de Constance qui l'avait créé césar [p. 583], fut chargé, malgré sa jeunesse, de rejeter les barbares au delà du Rhin. Le jeune prince déploya dans cette guerre autant d'habileté que de courage; il battit près de Strasbourg *Chnodomar,* roi féroce des Allemands et le fit prisonnier (354-357). Il tourna ensuite ses armes contre les Francs, qui, maîtres d'une partie de la Gaule septentrionale, lui opposèrent une vive résistance. L'activité de Julien, la sagesse et l'énergie de ses mesures, lui soumirent les différentes tribus envahissantes de la Germanie. Les Francs *Saliens* se reconnurent sujets et auxiliaires de Rome, à la condition de conserver leur établissement de la *Saale*, dans la Toxandrie. Tout en combattant, Julien s'appliquait à prévenir de nouvelles invasions et à réparer les maux de la guerre. Il construisit plusieurs forts pour la défense des *Gaules* et fit aimer aux Gaulois une administration que la cruelle avarice des princes, ses prédécesseurs, et de leurs lieutenants avait rendue si odieuse depuis près de deux siècles (360).

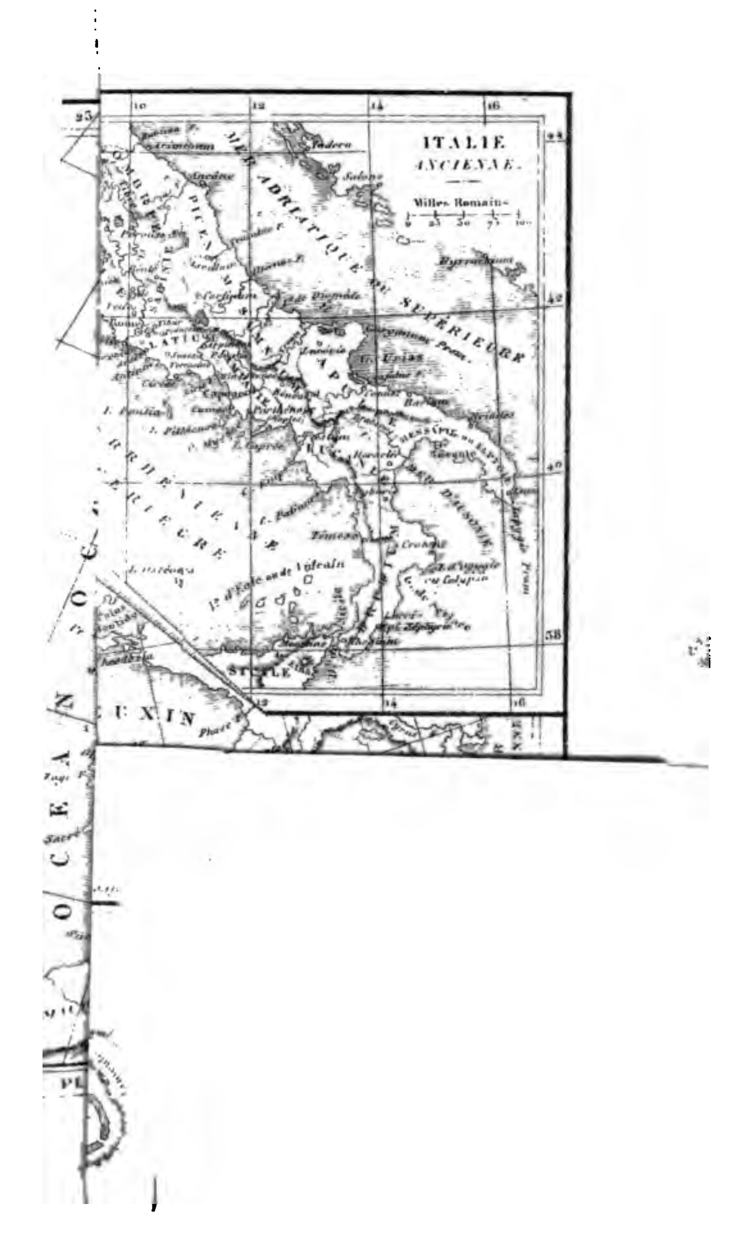
8. La Gaule dans le lot d'Honorius. — A la mort de Théodose (395), qui partagea l'empire romain entre ses deux fils, la Gaule entra dans le lot d'*Honorius.* Sous le règne de ce prince, les *Visigoths* [p. 587] envahirent trois fois la Gaule, deux fois avec *Alaric* (403, 408), et la troisième fois avec *Vallia* (415), son second successeur, qui obtint de l'empereur la cession de l'Aquitaine, avec tous les pays situés entre la Loire et les Pyrénées. En 405, un déluge de *Suèves,* d'*Alains* et de *Vandales,* ravagèrent, pendant deux ans, la Gaule, sans s'y fixer; vers la même époque les *Bretons* s'établirent dans l'Armorique avec leur *conan* ou chef *Meiriadec* ou *Murdoc*, premier comte de Bretagne; en 413, les *Burgondes* ou *Bourgui-*

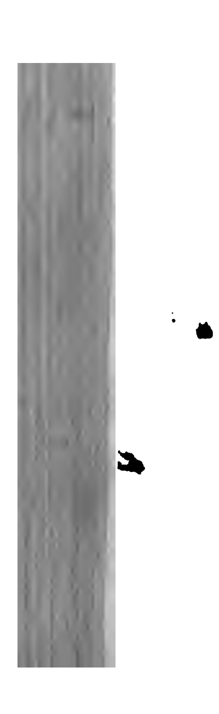
gnons se fixèrent, avec leur roi *Gondicaire*, dans la partie de la Gaule qui a pris d'eux le nom de *Bourgogne;* enfin, en 420, les *Francs*, sous la conduite de *Pharamond,* envahirent le nord de la Gaule et y fondèrent un petit État, qui ne tarda pas à s'agrandir sous ses successeurs et ceux d'Honorius, pour devenir, sous le nom de *France,* le royaume le plus puissant de l'Occident [p. 610 et s.].

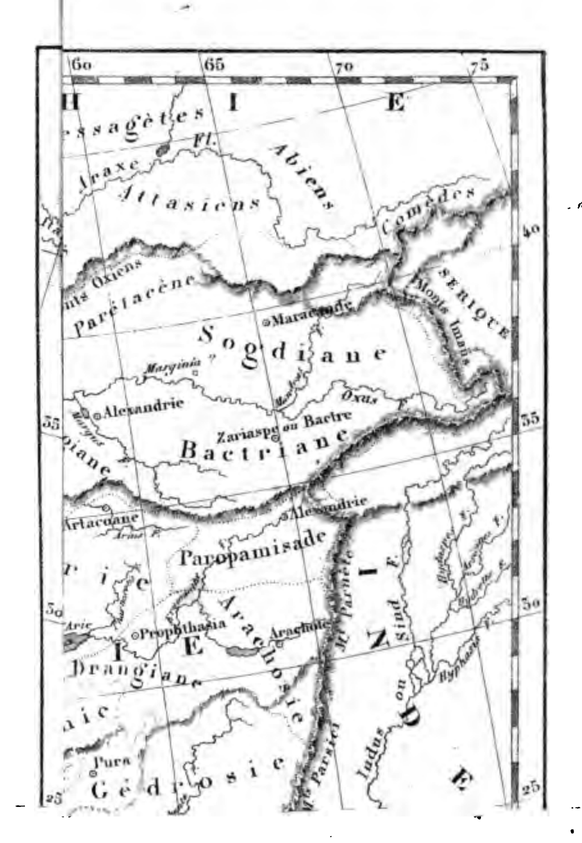


ITALIE
ANCIENNE.
Milles Romains
MER ADRIATIQUE OU SUPÉRIEURE
LATIUM
PICENUM
SICILE

gnons se fixèrent, avec leur roi *Gondicaire*, dans la partie de la Gaule qui a pris d'eux le nom de *Bourgogne;* enfin, en 420, les *Francs*, sous la conduite de *Pharamond*, envahirent le nord de la Gaule et y fondèrent un petit État, qui ne tarda pas à s'agrandir sous ses successeurs et ceux d'Honorius, pour devenir, sous le nom de *France*, le royaume le plus puissant de l'Occident [p. 610 et s.].


ITALIE
ANCIENNE.
Milles Romains
MER ADRIATIQUE OU SUPÉRIEURE
Salone
Iadera
Ancône
Picenum
Corfinium
Latium
Capoue
Cumes
Parthenope
Beneventum
Brindes
Tarente
Messapie ou Iapygie
Crotone
G. de Tarente
Sicile
Iles d'Éole ou de Vulcain
Pæstum
Rhegium
Heraclée
Arpi
Barium
Canusium
Hyrrachium
Messine
Syracuse
Agrigente
Panorme





60
65
70
75
40
35
30
25
H
I
E
Araxe
Fl.
Abiens
Attasiens
Comèdes
Paretacène
Maracanda
Sogdiane
Monts Imaus
Marginia
Alexandrie
Oxus
Zariaspa ou Bactre
Bactriane
Artacoane
Paropamisade
Alexandrie
Prophthasia
Arachosie
Arachotie
Drangiane
Mt Paropamise
Sind
Indus
Hyphasis
Pura
Gédrosie

